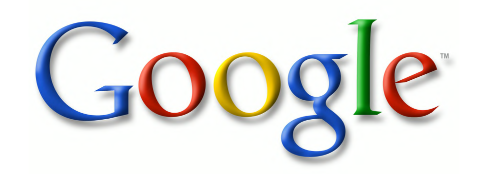








L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE,

RECUEIL RELIGIEUX,

PHILOSOPHIQUE, SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE.

PARIS. — IMPRIMERIE D'ÉDOUARD BAUTRUCHE, RUE DE LA HARPE, 90.

L'UNIVERSITÉ

CATHOLIQUE

RECUEIL RELIGIEUX,

PHILOSOPHIQUE, SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE,

PARAISSANT SOUS LA DIRECTION

De M. l'abbé **GERBET**, professeur d'éloquence sacrée à la Sorbonne; — de M. l'abbé **DE SALINIS**, vicaire-général de Bordeaux, professeur de dogme à la Faculté de Théologie; — de M. le comte de **MONTALEMBERT**, représentant à l'Assemblée législative; — de M. **BONNETTY**, de l'Académie de la Religion Catholique de Rome et de la Société Asiatique de Paris.

LISTE ALPHABÉTIQUE DES AUTEURS

DONT LES TRAVAUX SONT ENTRÉS DANS CE VOLUME :

M. l'abbé ANDRÉ. — M. BONNETTY, de l'Académie de la Religion catholique de Rome. — M. CENAC-MONCAUT. — M. l'abbé CHASSAY, professeur de philosophie. — M. l'abbé GUILLAUME. — M. l'abbé JAGER, professeur d'histoire ecclésiastique à la Sorbonne. — M. de LAHAYE, juge au tribunal de la Seine. — Mgr LUQUET, évêque d'Hésebon. — M. Alph. de MILLY. — M. le comte de MONTALEMBERT, membre de l'Assemblée législative. — M. PELLERIN DE LA VERGNE. — Dom PITRA, bénédictin.

TOME XXVII DE LA COLLECTION.

2e SÉRIE. — TOME VII.

PARIS,

AU BUREAU DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE,

RUE DE BABYLONE, 6 (FAUB. SAINT-GERMAIN).

1849.

Paris. — Typographie de H. Vrayet de Surcy et Cie, rue de Sèvres, 37.

TABLE DES ARTICLES.

(*Voir la Table alphabétique des matières à la fin du volume.*)

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

NUMÉRO 37 — JANVIER 1849.

Cours de la Sorbonne.

COURS D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE,

PAR M. L'ABBÉ JAGER.

Discours d'ouverture. — Triple société. — Point de pouvoir, point de société. — Ce que la religion à fait pour honorer le pouvoir. — Combien la philosophie l'a abaissé. — Tyrannie mise à sa place.

Le monde moral, le monde des intelligences, a ses lois comme le monde matériel. Quand nous considérons le monde physique, la terre que nous foulons aux pieds, la voûte céleste qui est au-dessus de nos têtes, les astres qui nous éclairent, ces abîmes d'eau qui nous environnent, nous y voyons la toute-puissance d'un Dieu. Si de ces grands corps nous descendons dans les détails, depuis l'organisation de l'homme jusqu'à celle du petit animal à peine visible, et que nous examinions attentivement comment tout se meut, se reproduit et se conserve, notre esprit se confond et reste stupéfait devant la suprême sagesse de ce même Dieu, qui préside à l'univers et le gouverne par des lois si sages et si invariables. Eh bien ! Messieurs, si nous examinions avec la même attention l'organisation du monde moral, nous n'y découvririons pas moins de merveilles. Là il y a des lois aussi invariables et aussi sages que les lois physiques. Mais Dieu a accordé à l'homme la liberté, le plus beau des priviléges; il peut les observer ou les enfreindre; il peut suivre la voix des passions au lieu de celle de la raison. S'il les enfreint, il y a trouble dans la conscience, dérangement et souffrance dans le corps, et souvent même destruction, lorsqu'il viole une de ces lois vitales de son être. Car il est certain, prouvé par l'expérience, que la plupart des maux qui pèsent sur l'humanité viennent de nos vices, de nos excès et de nos mauvaises habitudes. Si nous voulions être ce que nous sommes, et ce que le Créateur veut que nous soyons, nous serions tranquilles et heureux. « L'homme vivant

» dans sa simplicité primitive, dit Rousseau, est sujet à peu de
» maux. Il vit presque sans maladies et sans passions [1]. »

Cela est vrai; toutes les lois que Dieu a établies tendent à notre bonheur. Ces lois, qu'on appelle naturelles, sont moins visibles et moins frappantes que les lois du monde matériel, mais elles n'échappent pas à l'œil de l'observateur attentif. Les philosophes anciens les ont apperçues, ils en ont proclamé l'existence et loué la sagesse. Cicéron dit qu'elles sont aussi anciennes que la Divinité, et qu'elles ont précédé la naissance des villes et des empires. En effet, l'homme, en venant au monde, a des rapports nécessaires avec Dieu, avec ses parents et avec ses semblables. De là se forme une triple société : société avec Dieu, société avec ses parents, société avec ses semblables. Son existence n'était pas nécessaire, le monde serait allé sans lui; mais, du moment qu'il existe, ces rapports sont nécessaires. Ainsi le potier est libre de ne pas faire un tel vase; mais, du moment qu'il le fait, il le met *nécessairement* en rapports de grandeur, de distance et de pesanteur avec les objets qui l'environnent.

Les rapports de l'homme avec Dieu sont exprimés dans ces principes généraux: *Tu adoreras ton Dieu, tu l'aimeras avec toutes les facultés de ton âme.* Tous les autres préceptes concernant le culte de Dieu sont ou doivent être une conséquence plus ou moins éloignée de ces grands principes. On a souvent demandé si la Religion est nécessaire. Mais elle est fondée sur la volonté de Dieu exprimée positivement et sur la nature des choses; dès que l'homme vient au monde, il est en rapport avec Dieu; il lui doit le respect et la reconnaissance, sentiments qui sont d'ailleurs conformes à la disposition de vos cœurs. Voilà, Messieurs, la Religion ; elle n'est autre chose que l'expression des rapports de l'homme avec Dieu ; elle est naturelle et nécessaire, puisque ces rapports existent naturellement, et qu'il est impossible qu'ils n'existent pas. Aussi n'a-t on jamais vu de peuple sans Dieu et sans religion. A quelque haute antiquité qu'on remonte dans l'histoire, on voit toujours les peuples courbés et prosternés devant la Divinité. Jamais « aucun Etat ne fut fondé, dit « Rousseau, sans que la Religion ne lui servît de base [2]. » Cicéron reconnaît dans le consentement unanime la loi de la nature [3].

Nous trouverons les mêmes rapports dans la société domestique.

[1] *Emile*, t. III, p. 164.
[2] *Contrat social*, liv. IV, ch. 8.
[3] *Tuscul.* liv. I.

Dieu a pris un soin particulier pour la rendre durable. En effet, de tous les êtres vivants qui naissent sur la terre, l'homme est le plus faible et le plus impuissant, au moment où il vient au monde. Il a besoin de soins bien longs et bien assidus avant qu'il parvienne à l'usage de la raison et qu'il puisse pourvoir à son existence. Ceci, Messieurs, est frappant aux yeux du philosophe. L'homme est l'être privilégié de la nature, et cependant il est longtemps dans l'impuissance de se procurer le nécessaire. Il y a évidemment là-dedans un motif secret de l'auteur de la nature. Il a voulu fonder une société durable dans la famille : aussi l'affection des parents envers leurs enfants dure-t-elle pendant toute leur vie. L'oiseau du ciel, après avoir nourri ses petits, les chasse et ne les reconnaît plus, tandis qu'un père ou une mère aime ses enfants pendant toute sa vie. Ils en font leur consolation et leur joie dans un âge avancé, s'intéressent à leur prospérité, et pleurent à leur malheur : voilà la nature; les lois qui concernent la famille, la propriété, la puissance paternelle, le respect des enfants à l'égard de leurs parents, n'en sont que l'expression. Le bonheur de la famille dépend de leur observation. L'Ecriture les a exprimées en deux mots : *Père et mère honoreras, afin que tu vives longuement.*

Ce que je dis de l'individu et de la famille s'applique, à plus forte raison, à la société. Là il y a aussi des rapports naturels et nécessaires. Les lois sociales, qu'elles soient religieuses, civiles ou politiques, n'en sont que l'expression. Ces lois sont souvent très-difficiles à faire, parce que les rapports de l'homme avec ses semblables sont multiples et variés, et souvent difficiles à saisir; mais elles n'en existent pas moins, et sont aussi invariables que les lois du monde physique. Le Décalogue en a exposé les principes généraux : *Tu ne tueras pas, tu ne commettras point d'adultère ; tu ne déroberas point; tu ne feras point de faux témoignage contre ton prochain; tu ne désireras rien qui soit à lui, ni sa femme, ni ses biens.* Ces préceptes, nous les apprenons dans notre enfance ; mais nous devrions les étudier davantage dans l'âge mûr, parce qu'ils sont des lois éminemment sociales et pleines de haute politique ; toutes les lois qui gouvernent la société, qu'elles soient religieuses ou civiles, ne doivent en être que le développement. Ainsi une assemblée constituante ou législative, si elle est sage, ne fait rien de nouveau. Par la constitution qu'elle donne, par les lois qu'elle établit, elle ne fait que constater et déclarer solennellement ce qui a toujours existé. En pareil cas, une assemblée politique a une grande ressemblance

avec un concile d'évêques. Comme le concile, elle ne fait que consigner par écrit ce qui toujours a été cru et enseigné[1].

Une société, Messieurs, qui est placée, par ses lois, dans l'ordre de la nature, et qui y marche sans obstacle, est heureuse comme l'individu; car le bonheur de la société, comme celui de l'individu, consiste dans la tranquillité de l'ordre. Or, cette tranquillité existe lorsqu'elle observe les rapports naturels, ces lois éternelles que Dieu a tracées; elle jouit alors d'un calme et d'une paix profonde, que l'Ecriture a exprimée par une image simple et familière : « *Chacun*, dit-elle, *s'asseyera sous sa vigne et sous son figuier, et personne ne troublera son repos*[2]. » Le repos, qui est le résultat de l'ordre, est le bonheur des peuples. Et plus l'ordre se raffermit, plus les peuples sont heureux; et, si l'on parvenait à établir l'ordre parfait, tel que Dieu le veut, on jouirait dans la société d'un parfait repos, ou plutôt d'un parfait bonheur. Si, au contraire, la société s'écarte de cette loi naturelle, de cet ordre de choses que Dieu a établi, alors elle est en souffrance, elle est malade, inquiète pour l'avenir, elle fait des efforts pour arriver à la santé, c'est-à-dire à un ordre plus parfait, à un ordre plus en harmonie avec la nature. Mais si, par malheur, elle a touché à un principe vital, à une loi constitutive et fondamentale, alors elle se dissout, elle se roule dans des fièvres convulsives et elle meurt, si toutefois elle ne revient pas à l'ordre de Dieu. Ce que J.-J. Rousseau a admirablement bien exprimé : « Si le législateur, dit-il, se trompant dans son objet, prend » un principe différent de celui qui naît de la nature des choses, » l'Etat ne cessera d'être agité jusqu'à ce qu'il soit détruit ou » changé, et que l'invincible nature ait repris son empire[3]. »

Rousseau, en reconnaissant la force du droit naturel, indique, sans le vouloir, la cause de la révolution française, à laquelle il a tant contribué. On a mis de côté les lois du Créateur; on a mis à leur place des lois arbitraires, des lois qui étaient sorties du cerveau des philosophes, qui n'avaient aucune racine dans la nature, et qui ont mis la société hors de ses gonds. De là ce terrible fracas, ces effroyables ruines qui ont emporté tous les pouvoirs et la société entière. Cela devait arriver, parce qu'on avait commencé par saper la pierre fondamentale de l'édifice; on avait touché à la clef de voûte, qui est le pouvoir: et vous allez voir de quelle manière on s'y est pris.

[1] Saint Vincent de Lérins, *Commonit.*, c. 23.

[2] Michée, c. IV, 4.

[3] *Contrat social*, liv. II, ch. 11.

Le pouvoir est la première condition préliminaire de toute association. Nous le trouvons partout, dans la société politique, dans l'industrie, dans une simple école, dans une maison particulière. Partout il y a un maître et des subordonnés. Sans pouvoir, point de société, point d'industrie, point d'éducation, point d'ordre. Jamais société ne s'est formée, jamais société ne s'est vue sans un homme qui parle et ordonne, et des hommes qui écoutent et obéissent. Voilà la nature, la loi suprême du Créateur. Cet ordre vient donc de Dieu. La révélation est d'accord avec la raison; *non est potestas nisi à Deo*, dit l'apôtre saint Paul [1]. Ce qui ne veut pas dire que les princes sont ordonnés immédiatement de Dieu. Non, Messieurs, les princes ou les chefs du peuple sont choisis par les hommes; ce qui vient de Dieu, c'est le pouvoir, c'est la principauté, comme dit saint Chrysostome [2]. C'est pourquoi, dans l'Ecriture, les princes ou les chefs des peuples sont appelés des dieux: *Diis non detrahes, et principi populi tui non maledices* [3]. La loi chrétienne reconnaît aussi ces dieux [4]. Saint Augustin nous avertit que, par ce mot, il faut entendre les princes [5]. L'expression de l'Ecriture est extrêmement juste et s'accorde avec la raison; car ceux qui commandent aux peuples ont quelque chose de commun avec la Divinité, ils sont ses remplaçants sur la terre pour l'ordre de la société, ils sont revêtus de son pouvoir; ils tiennent entre leurs mains le glaive du Seigneur. L'Eglise, comme pour les rendre dignes d'un si haut rang, les consacrait par une solennité spéciale, les entourait de ses hommages, gravait dans le cœur des fidèles le respect, et recommandait l'amour et l'obéissance. Sans doute, les princes n'ont pas toujours su se maintenir à cette hauteur par leur conduite, mais l'Eglise les honorait encore, parce qu'elle reconnaissait en eux l'autorité divine; mais elle n'a pas manqué de chercher à les corriger par ses sages et respectueuses remontrances, que nous retrouvons dans mille monuments de l'histoire. En suivant cette marche, l'Eglise nous préservait de ces crises violentes qui ébranlent la société, arrêtent la vie du corps social, amènent la ruine du riche et la misère du pauvre, service éminent que nous devons savoir apprécier, depuis que nous sommes témoins de révolutions. Voilà, Messieurs,

[1] *Ad Rom.*, c. 13.
[2] T. IX, p. 752, édit. Gaume.
[3] *Exod.*, 22, 28.
[4] I *Cor.*, 8, 5.
[5] Augu., *Opera*, t. III, p. 449.

ce que l'Eglise a fait dans tous les siècles et pour tous les pouvoirs, monarchiques, républicains et démocratiques; voilà ce qu'elle a fait, même pour les pouvoirs persécuteurs. Le chrétien, expirant au milieu des tourments, bénissait la main de celui qui le frappait, et priait pour lui.

La philosophie est venue et peu s'en faut qu'elle n'ait fait à l'Église un crime d'avoir cru au droit divin; du moins elle lui a fait de grands reproches. Ensuite elle a posé des principes tout nouveaux. La première chose qu'elle fit, ce fut d'humaniser le pouvoir, c'est-à-dire de le représenter comme une chose d'invention, comme une œuvre humaine. C'était l'abaisser d'un degré immense, de toute la distance du ciel à la terre. Le prince que l'Ecriture appelle Dieu, et, qui passait, aux yeux de tous les chrétiens, comme le médiateur entre Dieu et l'homme dans la société politique, tenant quelque chose de l'un et de l'autre [1], n'était plus qu'un homme semblable à nous: la philosophie le trouvait encore trop élevé, elle en a fait un inférieur, un commis avec lequel on ne peut pas même avoir un contrat obligatoire, qui est obligé d'obéir et qu'on peut renvoyer à volonté. Je ne saurais vous dire quelle perturbation a jeté ce principe dans les esprits, perturbation qui devait bientôt éclater dans la société politique.

On dit avec raison qu'il suffit d'un seul faux principe pour troubler tout un royaume et causer d'incalculables malheurs. Celui dont je viens de vous parler est de ce genre, ses conséquences sont infinies, et grosses de tempêtes. N'en soyez pas étonnés, car, quand, il est question du pouvoir, tout devient grave et délicat. Le pouvoir tient au cœur de la société, jamais on n'y touche impunément. La moindre altération amène les conséquences les plus graves et les plus calamiteuses. Vous allez en juger par celles que je vais vous indiquer.

Dieu étant méconnu, exclu de l'ordre social, le pouvoir a perdu toutes ses conditions naturelles et s'est affaibli à un point extrême et aux dépens du bien-être de la société. Il a perdu d'abord le respect et le prestige que les peuples formés par le christianisme avaient coutume d'y attacher. Il a été traîné dans la boue, il est devenu une perle jeté aux pourceaux, comme dit l'Evangile. Cela était naturel, car l'homme ne respecte pas assez ce qu'il fait lui-même. L'ouvrage, dont il est le plus enthousiasmé, devient bientôt pour lui un objet

[1] Il y a ici une expression inexacte: l'homme constitué en dignité est seulement chargé de *garder et de faire exécuter la loi de Dieu*. Il n'a rien lui-même de *divin*. A. B.

de dégoût et de mépris, surtout lorsqu'il ne remplit pas son attente. Il le repousse, il le rejette comme indigne de lui. De là, Messieurs, une autre conséquence également naturelle et funeste à la société. L'instabilité du pouvoir, un pouvoir, ouvrage des hommes, participe à l'instabilité des choses humaines. Il ne peut se fixer, il est mobile comme le sable, et pourquoi? Parce que l'homme a toujours le droit de changer et de refaire son ouvrage, son industrie consiste à le réformer, à le changer sous toutes les formes. Aussi, Rousseau, quand il accorde au peuple le droit de refaire et de défaire son gouvernement, chaque fois que cela lui plaît, ne tire-t-il qu'une conséquence juste de son premier principe de l'humanisation du pouvoir.

Mais ce qui fait le compte de J. J. Rousseau, ne fait pas celui de la société, et la société, surtout depuis qu'elle est devenue industrielle, a besoin d'un grand repos, et d'une profonde sécurité non seulement pour le présent, mais encore pour l'avenir. Elle a donc besoin d'un pouvoir fixe et stable, d'un pouvoir indépendant des caprices du peuple qui varient selon les émotions du jour, ou selon les instigations de ses meneurs; sans quoi il n'y a point de sûreté, point de confiance et point de prospérité. La philosophie a ôté au pouvoir la fixité, la stabilité, de là il est passé de mains en mains sans avoir pu se fixer. Plusieurs fois il semblait vouloir se reposer sur quelques têtes, mais les idées philosophiques sont venues le renverser, et il s'est affaibli de plus en plus, et c'est la troisième conséquence qui découle de l'humanisation du pouvoir. Le pouvoir, pour être bienfaisant et garantir les intérêts de tous, a besoin d'être fort. Or, la force du pouvoir lui vient non des armées, mais de l'amour et de l'obéissance des peuples. C'est là son véritable rempart et la première condition de son existence. La force matérielle peut soutenir le pouvoir pendant quelque temps, mais la force morale seule peut lui donner la stabilité. L'Eglise s'est efforcée dans tous les temps d'inculquer ces principes, de graver dans le cœur des peuples le respect, l'amour et l'obéissance à l'égard des princes; à l'exemple de l'apôtre saint Paul, elle en a fait un devoir de conscience, elle en a donné les motifs. Obéir au prince, c'est obéir à Dieu; lui désobéir, c'est désobéir à Dieu lui-même, puisque le prince, sous quelque nom qu'on le désigne, est l'image et le représentant de Dieu, du moment qu'il est investi de son pouvoir[1]. Voilà les motifs de l'obéis-

[1] Ces principes sont trop absolus, tout homme ayant le *pouvoir*, n'est pas par là même le *représentant* de Dieu; il faut soit légalement *élu*, et que ce qu'il ordonne soit *conforme* ou *non opposé à la loi de Dieu*. A. B.

sance; ils sont nobles et grands : l'homme, la plus noble créature des êtres créés, n'obéit qu'à Dieu; *Deum timete, regem honorificate.*

La philosophie en humanisant le pouvoir a attaqué l'obéissance par la base, car Dieu ayant été exclu de l'ordre social, l'homme au lieu d'obéir à Dieu, s'est trouvé réduit à obéir à l'homme, à son semblable, à qui il est égal en droit, et souvent supérieur en raison, en lumière, en vertu. C'est un état contre nature, car l'homme, le roi de la nature, est si grand, si élevé, que Dieu seul a le droit de lui commander. C'est ce qu'on a senti dans toute l'antiquité et dans tous les siècles. Les anciens souverains de l'Assyrie, de la Perse, de la Grèce, et de Rome se sont fait passer pour des dieux; il fallait les adorer, leur rendre un culte et l'on sait les difficultés qu'ont eues les juifs avec ces divinités qu'ils ne voulaient pas adorer; on sait que les chrétiens ont également souffert sous les empereurs païens, parce qu'ils ne voulaient pas les reconnaître pour des dieux. Numa Pompilius, Mahomet, cherchaient également au sein de la divinité leur autorité et leurs lois. Vous me direz que ce sont là des imposteurs. Oui, sans doute, mais tout imposteurs qu'ils étaient, ils avaient des idées vraies. Ils sentaient la nécessité du commandement divin; ils avaient une haute idée de la dignité et de la grandeur de l'homme, puisqu'ils croyaient qu'il ne devait obéir qu'à Dieu, et ils ne croyaient pas pouvoir fonder un empire avec un pouvoir purement humain.

Mon empire est détruit, si l'homme est reconnu, c'est la maxime que Voltaire prête à Mahomet, et avec raison [1]. Rousseau lui-même, le fondateur des sociétés modernes, a senti, comme les anciens, qu'il était contre la nature de l'homme, contre sa dignité, d'obéir à son semblable, à son égal en droit. « Il faut dit-il, » une longue altération de sentiments et d'idées pour se résou» dre à prendre son semblable pour maître [2]. » Ainsi, on ne peut obéir à son semblable qu'en renonçant à ses sentiments et à ses idées, c'est un état contre nature. Cependant il est impossible de constituer une société quelconque, sans chef et sans pouvoir; Rousseau l'a senti comme les autres. Qu'a-t-il fait? En désespoir de cause, il a rejeté la société comme étant contre nature, et il a proclamé l'état sauvage, comme le seul naturel [3].

[1] De Bonald, *Essai analytique*, p. 121.

[2] *Contrat social*, liv. IV, ch. 8.

[3] Tout ce qui n'est point dans la nature à ses inconvénients, et la société civile plus que tout le reste (*Contrat social*, liv. III, ch. 15).

Voilà où Rousseau a été conduit par la logique, et elle est juste.

Cependant l'état sauvage n'était pas du goût de tout le monde et Rousseau, lui-même, aurait crié à l'inhumanité, si on l'avait renvoyé chez les sauvages d'Amérique; on était donc obligé de conserver la société et admettre forcément un pouvoir; on voulait donc un pouvoir, mais un pouvoir d'une singulière façon, un pouvoir sans subordination, un commandement sans obligation d'obéir. Car, comme dit Rousseau, « si le peuple promet simplement d'obéir, il » se dissout par cet acte, il perd sa qualité de peuple; à l'instant » qu'il a un maître, il n'est plus souverain, et dès-lors le corps po- » litique est détruit [1]. » Ainsi, voilà une société, un pouvoir, et point d'obligation d'obéir. L'obéissance est destructive de la souveraineté, destructive du corps politique; tels sont les principes philosophiques : ils sont contraires à la nature des choses et à toutes les notions reçues. Dans tous les temps, dans tous les pays, et chez tous les peuples, même les plus barbares, on a cru, que pour constituer un gouvernement quelconque, il fallait un chef qui commandât et des sujets qui obéissent. Le gouvernement philosophique est construit tout autrement. Là ce sont les sujets qui commandent, et le chef qui obéit, et s'il n'obéit pas à toutes les volontés, il est renvoyé, chassé, fort heureux, s'il peut échapper avec la vie.

Toutes les notions d'un gouvernement établi, doux, paternel, et bienfaisant ont été confondues par ce principe philosophique. L'obéissance que l'Eglise avait proclamée, comme un devoir de conscience, comme une vertu, et un sacrifice nécessaire au maintien de l'ordre, a été déclarée, par les philosophes, un vice, une lâcheté, une servitude. « Les vrais chrétiens, dit Rousseau, sont » faits pour être esclaves [2]. » La désobéissance est devenue une vertu, et l'insurrection a été mise en tête des constitutions comme le *plus saint des devoirs*. L'insurrection qui emporte en quelques jours la prospérité publique, la fortune privée, le crédit, la confiance, la sécurité et le pain du pauvre; l'insurrection qui soulève les passions les plus furieuses, qui nous mène d'abord à l'anarchie, ensuite au despotisme, l'insurrection sans causes, sans raisons légitimes, c'est le plus saint des devoirs. Maxime horrible, qui a été mise en pratique, sous des flots de sang, comme nous aurons occasion de le voir.

[1] *Contrat social*, liv. II, ch. I.
[2] *Contrat social*, liv. IV, ch. 8.

Cependant il fallait gouverner sous peine de périr, et par quels moyens? par la force; c'est le seul moyen qui restait après qu'on eut arraché du cœur des peuples le devoir de l'obéissance. Mais la force ne remplit pas les conditions d'un bon gouvernement. Elle ne donne pas le droit, et puis elle ne donne pas de stabilité. Car celui qui est aujourd'hui le plus fort peut être demain le plus faible. La force est odieuse par sa nature. De là la haine du pouvoir. Celui qui en est revêtu, fut-il un ange de lumières et de vertus, n'est plus qu'un usurpateur des droits d'autrui, un oppresseur et un tyran. Il est permis de l'insulter, de le calomnier, de le traîner dans la boue. Et remarquez bien, ce n'est pas la personne qu'on méprise, c'est le pouvoir dont il est investi. Aussitôt qu'il n'est plus au pouvoir, on le respecte. Il semble être rentré dans ses droits naturels, avoir pris rang dans la société, dont il paraissait exclu lorsqu'il avait le pouvoir en main. La haine du pouvoir, qui est une conséquence de l'obéissance forcée au pouvoir humain, a amené un autre inconvénient qui tend à la ruine du pays. Le pouvoir, ne pouvant plus se soutenir que par la force, a été obligé de s'entourer de grandes armées et de faire de ruineuses dépenses.

Autrefois, au moyen-âge, lorsque l'amour et l'obéissance, si fortement recommandés par la Religion, étaient dans tous les cœurs, on ne levait des troupes qu'en temps de guerre. La paix faite, on les renvoyait dans leurs foyers; quelques gardiens faisaient la police des villes; le prince était entouré de 150 gardes-du-corps qui languissaient autour de son palais, parce qu'ils n'avaient rien à faire. La Religion veillait à la porte du palais; l'amour et l'obéissance entouraient le trône et tenaient la place du glaive. Il en a été tout autrement depuis que les principes philosophiques ont été en vogue, depuis que la haine a remplacé l'amour, l'insurrection l'obéissance. Il faut une armée en permanence, parce que l'ennemi est toujours présent. Il faut entretenir en temps de paix plus de troupes qu'on n'en avait autrefois en temps de guerre. Encore y a-t-il moins de sécurité. Voilà l'immense avantage que la philosophie nous a procuré.

Mais a-t-elle fait, du moins, quelque chose pour la liberté? La liberté était sa devise; à l'entendre, elle voulait délivrer le genre humain, le tirer de l'oppression, et lui rendre le précieux avantage de la liberté. Mais au lieu de la liberté, elle a établi partout, par ses doctrines, la tyrannie et l'esclavage. Tyrannie, Messieurs, dans l'individu, en déprimant sa raison et en étouffant sa conscience, et en

le livrant à l'esclavage de ses passions. Car il y a servitude dans l'homme, lorsqu'il cède à ses mauvais penchants, servitude mille fois plus dure que la servitude politique : tyrannie dans la société domestique, en donnant au père le pouvoir de repousser ses enfants, dès qu'ils ont atteint l'usage de la raison, et de dissoudre même la famille par la faculté du divorce. Car le divorce a son origine dans la puissance tyrannique du mari sur sa femme. Si, dans la suite, on a accordé à celle-ci le même droit, on a voulu faire compensation. Mais cette compensation est impossible. Dans toute dissolution de mariage, la femme perd plus que l'homme. Telle est la nature des choses. Tyrannie dans la société politique : c'est la chose la plus singulière. La philosophie, après avoir tant abaissé le pouvoir, lui a donné une autorité arbitraire et tyrannique. Le gouvernement démocratique peut changer les lois à volonté, même les meilleures et les plus naturelles; il est déclaré maître des personnes et des biens des particuliers : il peut en disposer comme il lui plait; bien plus, il est maître des consciences : il peut, selon Rousseau, abolir la Religion ancienne, établir une religion politique, et punir de mort ceux qui n'y croiront pas. Nous aurons bientôt l'occasion de voir que tous ces principes ont été mis en pratique. Ainsi, servitude dans l'individu, servitude dans la famille, servitude dans l'Etat; l'histoire va bientôt nous fournir de nombreux exemples de cette triple servitude.

Je me résume en deux mots. Il y a un droit naturel et divin, des règles et des préceptes promulgués par Dieu, qui règlent les rapports de l'individu, de la famille, et de la société; ce droit, ces règles ne sont point soumis à la volonté capricieuse des hommes; si on les intervertit il y a trouble et agitation, et c'est ce qui est arrivé à la Révolution française.

DEUXIÈME LEÇON.

Cause accidentelle de la Révolution. — Embarras des finances. — Calonne, Loménie de Brienne. — Opposition du Parlement. — Projet du ministère. — Opposition de tous les parlements et de la noblesse. — Convocation des Etats généraux.

Comme nous l'avons dit, Messieurs, la Révolution française a été préparée longtemps d'avance. Tous les esprits justes la prévoyaient et la prédisaient. Cependant on ne la croyait pas aussi près : les philosophes la saluaient seulement de loin. L'embarras des finances est venu en rapprocher l'époque. C'est une des causes accidentelles dont je vais vous entretenir aujourd'hui, et cela en très-peu de mots,

car je ne m'attacherai aux événements politiques qu'autant que cela sera nécessaire, pour vous donner une idée complète de l'histoire. Les affaires ecclésiastiques feront le principal objet de mes études. Mais vous verrez qu'elles occupent dans l'histoire de la révolution française un plus large espace que lui en ont donné la plupart des historiens modernes.

La guerre d'Amérique, dans laquelle la France s'était engagée contre les Anglais, avait coûté des sommes considérables au-dessus de notre crédit ordinaire, et avait causé un *déficit* dans le trésor. Ce déficit, qui n'était pourtant que de 117 millions pour mettre les recettes au niveau des dépenses, était devenu une espèce d'abîme où se perdaient les plus habiles financiers. Turgot y a trouvé un écueil contre lequel il s'est brisé. Necker semblait avoir trouvé le secret, et d'après un *compte-rendu*, les recettes devaient faire face à toutes les dépenses, et laisser dans le trésor un *boni* de 17 millions. Mais son plan exigeait des réformes qui furent repoussées par le parlement, et Necker fut obligé de se retirer. C'était en 1781 ; il était resté cinq ans au ministère. Calonne lui succéda. C'était un homme fort distingué et fécond en ressources. Il prit pour système de dissimuler l'embarras du trésor et de relever ainsi le crédit. C'est le système de tous les hommes de finances qui sont embarrassés ; comme ils ont besoin de crédit et de confiance, ils ont bien soin de voiler la situation de leurs affaires. Calonne suivit ce système. Aussi il payait d'avance, et agissait comme si le trésor était dans la plus grande prospérité. Mais, pour donner au trésor cette apparente abondance, il était obligé de faire des emprunts à titre onéreux et d'augmenter les dettes, et peu à peu il est arrivé à un moment où il ne pouvait plus marcher. La caisse était vide, et il était impossible d'établir sur le peuple de nouveaux impôts. Il fallait trouver d'autres ressources; elles étaient sous la main. Il suffisait de supprimer les exemptions et d'imposer les biens de la noblesse et du clergé, comme ceux des autres citoyens. Cette ressource avait déjà été précédemment indiquée par Turgot et Necker. Calonne n'en voyait point d'autre pour subvenir aux besoins du trésor. Il proposa donc d'assembler le corps des privilégiés pour les faire consentir à cet impôt. L'assemblée appelée celle des *Notables* eut lieu en 1787; elle était composée de ce que la France avait de plus grand dans la noblesse, le clergé et la magistrature. Calonne pensait trouver de puissants auxiliaires, pour son impôt, parmi les seigneurs qui avaient adopté les principes d'égalité des philosophes,

et qui y étaient assez nombreux. Il exposa donc la situation du trésor, et rejeta, comme il arrive toujours, les embarras sur ses prédécesseurs. D'après son compte rendu, on avait dépensé, depuis la guerre d'Amérique (de 1776 à 1786), 1,250 millions, et le *déficit* annuel montait à 117. Il fut obligé d'avouer que son ministère figurait dans cette somme pour 37 millions. C'était le résultat de ses embarras. Ce compte, Messieurs, qui était si loin des calculs de Necker, surprit tout le monde et souleva de vives discussions dans l'Assemblée. Mais il fallait trouver de l'argent. On consentit donc au plan de Calonne, mais à condition qu'on en laisserait l'exécution à un ministre plus moral, plus économe et plus digne de confiance. Calonne fut envoyé en exil, c'était là récompense ordinaire des contrôleurs de finances à cette époque. Il passa bientôt en Angleterre, et devint, plus tard, en Allemagne, le principal agent des émigrés français[1]. Sa chute et son exil tenaient à la faiblesse de Louis XVI, qui l'aimait et l'estimait et avec raison, car Calonne avait compris parfaitement la situation. Son plan était juste, et il était homme à le conduire à bonne fin. Mais le roi n'avait pas la force de le soutenir contre ses ennemis. Il fut obligé de l'abandonner et de l'envoyer même en exil. Sa place fut donnée à Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse, plus tard cardinal et archevêque de Sens. C'est la reine Marie-Antoinette qui l'avait proposé, à l'instigation de l'abbé de Vermond, qui jouissait d'un grand crédit auprès de la reine. Cet archevêque a joué un grand rôle dans l'histoire de cette époque. Son caractère, ses principes et ses actes méritent une attention particulière. Ils appartiennent d'ailleurs à l'histoire ecclésiastique.

Loménie de Brienne réunissait tous les suffrages, parce qu'il semblait être né pour la circonstance; il s'était acquis une grande réputation dans l'administration spirituelle et temporelle de son diocèse. Il était généreux et désintéressé, bon pour les pauvres qu'il avait soulagés et secourus, par divers établissements de charité. Il n'était point suspect aux philosophes, parce que, membre d'une commission pour la réforme des monastères, il avait tranché dans le vif, supprimé des monastères, et même des ordres religieux, c'était, aux yeux des philosophes, un grand mérite. D'un autre côté, il avait un secret penchant pour leurs opinions, ce qui n'était pas ignoré d'un certain nombre et surtout de d'Alembert qui le prônait dans sa correspondance. Ainsi son choix convenait à tout le

[1] *Biogr. univers.*, art. *Calonne.*

monde : aux philosophes qui le comptaient déjà dans leurs rangs, aux catholiques qui ignoraient sa tendance philosophique et qui le regardaient comme un bon évêque : enfin, à tous les gens de bien qui avaient foi dans sa probité, son désintéressement et dans ses systèmes économiques. On croyait la patrie sauvée avec le ministère de Loménie de Brienne. Il avait d'ailleurs beaucoup d'esprit, une conversation facile et brillante, des manières nobles et généreuses ; il cultivait et estimait les lettres. Depuis longtemps on désirait le voir dans le conseil du roi ; à chaque changement de ministère on le mettait sur les rangs, car il s'était déclaré l'ennemi mortel des abus et des dissipations, et le plus ardent adversaire de [1]administration de Calonne. On croyait donc qu'il remédierait à tout, et l'on se repentait en quelque sorte de ne l'avoir pas fait entrer plus tôt dans le ministère. Eh bien, Messieurs, cet homme qui était regardé comme le sauveur de la patrie et qui était appelé au ministère par le vœu de tous les partis, a montré une médicorité et une insuffisance qu'on ne pouvait pas s'expliquer. Quelques personnes ont cru que son cerveau a été affaibli à la suite d'une maladie grave qui est venue ajouter aux difficultés de sa position. Pour moi, je crois qu'on n'a pas fait assez attention à la différence qu'il y a entre gouverner un diocèse et un royaume, entre réformer les abus d'un couvent et ceux d'un état. Ce qui est certain, Messieurs, c'est que Loménie, qui était bon administrateur dans son diocèse, a été inhabile et incapable dans l'administration des finances. Là il n'a montré aucun des talents qu'on avait cru remarquer en lui. Tout le monde en était étonné. C'est que pour être homme d'État, il ne suffit pas de faire de l'opposition ; blâmer et critiquer ceux qui sont en place, cela est facile. Il faut des talents réels, des qualités que la nature seule peut donner. Que de fois, nous avons vu de nos jours des hommes qui blâmaient et critiquaient tous les actes du gouvernement, et qui, étant mis à l'œnvre, ont montré une médiocrité aussi pitoyable que funeste. Eh bien ! Messieurs, Loméuie de Brienne était de ce genre. Il avait blâmé et critiqué les actes des ministères précédents, il s'était déclaré l'ennemi acharné de l'administration de Calonne, et quand il a été à sa place, il a fait pire que lui.

Mais, quand même il aurait eu les talents nécessaires, il eut encore été mal choisi pour la circonstance ; car, il ne suffit pas

[1] *Biogr. univers.*, art. *Lomenie.*

d'avoir des talents, de former des plans, il faut avoir assez de fermeté de caractère pour les exécuter. Il le fallait, surtout à cette époque où l'on avait à lutter contre des adversaires puissants et exaltés par les idées philosophiques. Or, Loménie de Brienne était loin d'avoir cette fermeté. Indécis et pusillanime, il flottait sans dessein, avançait sans prudence, reculait sans honneur, compromettait, à chaque instant, l'autorité royale par de fausses démarches et excitait la fermentation des esprits, au lieu de les calmer[1]. Il avait obtenu des *Notables* des concessions immenses que ses prédécesseurs, Turgot, Necker, Calonne, avaient vainement sollicitées et qui devaient ôter tout prétexte à la révolution, savoir : l'impôt du timbre, la répartition égale de l'impôt territorial, la suppression des corvées, etc. Les *Notables* avaient consenti à tout. Il ne s'agissait plus que de poursuivre ces mesures, de les faire enregistrer au parlement pour leur donner force légale, et de les exécuter promptement et avec fermeté. Loménie de Brienne hésitait, temporisait, et, par des délais imprudents, il laissait à ses adversaires le temps de la réflexion. Au lieu de présenter l'ensemble de ces mesures, il les présenta les unes après les autres, et il trouva bientôt, dans le Parlement, une résistance qui s'accrut avec la faiblesse du ministre. Le Parlement enregistra, d'abord, non sans de longues discussions, deux édits qu'on lui avait présentés, l'un concernant la suppression des corvées, l'autre, la libre exportation des grains d'une province à une autre ; il était ennemi de l'impôt territorial qui le frappait dans ses biens, car le Parlement était composé de tout ce que la France avait de plus élevé et de plus riche ; c'était la haute aristocratie du pays. Mais il n'aurait pas osé le refuser d'une manière formelle, dans la crainte de se rendre impopulaire. Loménie de Brienne lui fournit, par maladresse, l'occasion de se tirer d'embarras : il lui demanda l'enregistrement de deux édits ; le premier concernait l'impôt sur le timbre, le second l'impôt territorial sur les biens du clergé et de la noblesse. Le Parlement repoussa l'enregistrement du premier, et par là il augmenta sa popularité, car cet impôt pesait sur la grande majorité des contribuables. Pour le second impôt, le plus important, il garda le silence n'osant pas le refuser. Comme on le pressa à plusieurs reprises, il s'excusa sous prétexte qu'il appartenait aux seuls États généraux de consentir de nouveaux impôts, ce qui était faux ; car le Parle-

[1] *Biogr. univers.*, art. *Lomenie.*

ment avait exercé bien souvent ce droit. Il en appela aux États-généraux dans l'espérance d'éviter cet impôt et d'augmenter son pouvoir et sa popularité [1].

C'est un des derniers actes du Parlement qui a été englouti par le torrent révolutionnaire. Il a été peu regretté. Le Parlement était censé être le représentant du peuple, défendre ses droits; en effet, chaque fois qu'il s'agissait de résister au Gouvernement, il allait puiser sa force dans le suffrage populaire, dans l'opinion publique, mais dans le fond du cœur, les membres du Parlement n'avaient rien de démocratique; ils se regardaient comme bien au-dessus du peuple dont ils flattaient souvent les passions. D'ailleurs, ils ne résistaient guère qu'aux princes faibles, ils étaient muets devant ceux qui savaient leur commander. L'Église n'avait point à s'en louer parce que, maintes et maintes fois, ils s'étaient immiscés dans son administration intérieure en s'arrogeant une autorité qu'ils n'avaient point. Dans la circonstance présente, s'ils avaient eu le moindre souci pour le soulagement du peuple et le bien de la patrie, ils se seraient empressés d'enregistrer un impôt qui allait peser uniquement sur les riches et combler le *deficit* du trésor. La cause était populaire, surtout parce qu'elle répondait aux idées d'égalité tant prônées alors. Mais les membres du Parlement, en consentant à cet impôt, s'imposaient eux-mêmes. L'égoïsme l'emporta sur l'intérêt du peuple, et, pour ne pas perdre leur popularité, ils en appelèrent aux États-Généraux.

Ce mot avait, alors, quelque chose de magique; à peine avait-il été prononcé qu'il fut répété par toutes les bouches: on s'imaginait voir dans les États-Généraux une grande lumière qui allait dissiper les ténèbres du passé, tout le monde y mettait ses espérances et son salut. Les gens avides de révolutions espéraient trouver à satisfaire, au milieu d'un bouleversement, leur ambition et leur cupidité. Les honnêtes gens, amis de la paix, étaient aussi aveugles que les autres; ils étaient persuadés que les États-Généraux tireraient la France de son état de gêne et lui donneraient une nouvelle vie en réformant les abus. Le Parlement avait son calcul d'égoïsme; en appelant aux États-Généraux, il pensait qu'il augmenterait sa gloire et sa puissance, que dans les longs intervalles d'une session à l'autre, il les remplacerait lui-même et aurait,

[1] Thiers, *Histoire de la révolution*, t. 1, p. 14; Degalmer, *Histoire de l'Assemblée constituante*, t. 1, p. 10.

ainsi, la haute-main sur les affaires du royaume. Le Roi, lui-même, se trompait sur la portée de cette assemblée; car il eut le malheur de croire qu'il resterait tranquille sur le trône, tandis que les membres de la nouvelle assemblée règleraient l'état des finances et se débattraient entre eux, sans nuire au trône. En un mot, Messieurs, personne ne s'attendait aux orages, ni au résultat des États généraux; tous les désiraient. Un écrivain a donc raison de dire que « la révolution est le crime d'un grand nombre et la » faute de tous[1]. »

Mais en attendant les États-généraux, il fallait vivre. On avait un pressant besoin d'argent, la situation du trésor ne souffrait aucun délai. L'impôt sur le timbre, et sur les biens du clergé et de la noblesse, faisait face à toutes les prévisions. Il était d'ailleurs facile à lever, puisque les Notables, partis intéressés, y avaient donné leur consentement. Loménie de Brienne, agissant de concert avec le roi et ses collègues, ne s'arrêta pas au premier refus du Parlement. Les membres de ce corps furent demandés à Versailles, et là, selon l'usage adopté pour annuler l'opposition du parlement, on tint une réunion appelée lit de justice : le roi fit un discours. Le garde des sceaux, Lamoignon, parla avec beaucoup de vigueur, les deux édits furent enregistrés malgré le Parlement. Cette mesure était juste et régulière, personne n'avait rien à dire. Mais le Parlement irrité, et enhardi par la faiblesse du gouvernement, s'assembla le lendemain à Paris (7 août 1787), protesta contre l'enregistrement et déclara *nulles et illégales les transcriptions qui avaient été faites sur ses registres.* Le Parlement, par cet acte, méritait la sévérité du gouvernement et le blâme de toute la France, puisqu'il s'opposait à un impôt si juste, si populaire, nécessaire au trésor. Loménie de Brienne ne manqua pas, dans cette circonstance à son devoir : il exila le Parlement à Troyes[2]. Ce ne fut pas sans une grande irritation de la haute magistrature, et ce qu'il y a de plus remarquable, le peuple, qui devait applaudir à cette punition, puisque le Parlement, en refusant l'impôt, agissait contre ses intérêts, fut le premier à en murmurer: C'est qu'il y avait au fond des cœurs l'esprit de révolte qui applaudissait à tout ce qui était contre le gouvernement.

Un ministre qui aurait eu assez de fermeté de caractère pour

[1] Degalmer, *Histoire de l'Assemblée constituante*, t. 1, p. 12.
[2] Degalmer, t. 1, p. 12.

faire lever l'impôt et laisser le Parlement en exil, aurait peut-être sauvé la France; mais Loménie de Brienne n'était pas homme à cela : après un délai de deux mois, il revint sur la mesure proposée, parce qu'il avait été effrayé par l'opposition des autres Parlements. Car celui de Paris recevait à Troyes des félicitations, des éloges de tous côtés, et fut encouragé dans sa résistance. Il y persévéra d'autant plus qu'il comptait sur la faiblesse du roi et de son ministre; il demeura donc hostile jusque dans son exil. Le ministre justifia ses prévisions, il eut la faiblesse de renoncer à ces deux impôts, et d'entrer en négociation avec le Parlement pour trouver d'autres ressources. Il proposa un emprunt de 440 millions, à répartir sur quatre ans, à l'expiration desquels on devait convoquer les Etats-Généraux. Le ministre était pressé parce qu'il n'avait plus d'argent et cependant il dissimulait l'état du trésor pour soutenir le crédit, et tranquilliser la cour, inquiète, dit M. Thiers, sur ce seul objet [1].

Le Parlement qui s'ennuyait à Troyes où il n'avait d'autre occupation que celle de lire les compliments qui lui venaient de toutes les parties de la France, était fort disposé à un raccomodement. Loménie négocia avec quelques uns de ses membres qui promirent l'enregistrement de l'emprunt. Le prélat ministre prenant cette promesse pour celle de tout le corps, accepta, et le Parlement fut rappelé. Le peuple le reçut en triomphe. Le Parlement est vainqueur, il sait maintenant qu'il suffit d'un peu de fermeté pour triompher de la faiblesse du Gouvernement. Le ministre est vaincu, de plus, il est trompé, car il croyait avoir conclu avec toute la compagnie en obtenant la promesse de quelques-uns de ses membres, ce qui était loin de la vérité. Le Parlement était composé de vieux et de jeunes conseillers. Les premiers ne cherchaient qu'à faire contre-poids à l'autorité royale pour donner de l'importance à leur compagnie, les seconds plus ardents, voulaient réaliser les idées nouvelles, sans pourtant ébranler le trône. Ils étaient plus difficiles que les autres, et il paraît qu'ils n'avaient pris aucune part aux négociations pour l'emprunt. Loménie avait eu la simplicité de croire qu'il suffisait de conclure avec quelques conseillers, pour avoir le consentement de tous. C'était une grande légèreté de la part d'un ministre.

Le roi, croyant que tout était terminé, vint au Parlement, le 19

[1] *Histoire de la révolution*, t. I, p. 17.

novembre (1787), pour faire enregistrer l'emprunt. Le duc d'Orléans montra son mécontentement, et éleva des doutes sur la validité de l'enregistrement. Les conseillers Freteau, Sabatier et d'Epremenil déclamèrent avec véhémence contre l'emprunt. Néanmoins, le roi ordonna l'enregistrement. Le duc d'Orléans fut exilé dans une de ses terres. Les conseillers Freteau et Sabatier furent envoyés aux îles d'Hyères, et il fut décidé que les Etats-Généraux se réuniraient dans cinq ans. L'emprunt ne fut point négocié. L'année suivante (1788), il y eut de nouvelles difficultés entre le Parlement et le ministère. Le 4 janvier, le Parlement fit un arrêté contre les lettres de cachet et pour le rappel des exilés. Le roi cassa cet arrêté, et le Parlement le confirma de nouveau [1]. On voit que le Parlement se sentait fort, parce que le gouvernement était faible. Ce n'est pas la première fois que le Parlement résiste à l'autorité royale. Mais sa résistance d'autrefois n'avait pas la même portée. Le peuple restait alors simple spectateur de la lutte, et personne ne songeait à porter la moindre atteinte au pouvoir. Ici, c'est bien différent; le feu de la révolte est au fond de tous les cœurs, la moindre étincelle peut le faire éclater. La philosophie avait préparé les esprits. Aussi la résistance du Parlement devint-elle populaire, même en combattant une mesure qui était en faveur du peuple, et conforme à un des vœux les plus ardents de l'époque ; tant l'esprit de révolte avait fait de progrès !

Il aurait fallu des mesures énergiques pour vaincre la résistance du Parlement. On les prit, Messieurs, mais, comme par le passé, on n'eut pas la force de les exécuter. Le gouvernement est souvent comme l'individu : il voit le bien, mais il n'a pas la force de le faire. Voici donc le plan qu'on adopta pour briser la puissance politique du Parlement : il appartient à Lamoignon, garde-des-seaux, qui avait plus de caractère que Loménie de Brienne, et qui se servit pour cela de la plume de l'abbé Maury [2]. Le plan n'était pas nouveau; déjà dans le même siècle on l'avait adopté un moment, à quelques modifications près, contre le Parlement, c'est Maupeau qui en est le premier auteur. D'après ce plan on établissait dans la France quarante-sept grands bailliages qui allaient resserrer la juridiction trop étendue des Parlements. Le ressort de Paris devait en avoir six. Ce n'est pas tout, la faculté de juger en dernier ressort, et d'enregistrer les

[1] Thiers, *Histoire de la révolution*, t. 1, p. 18.
[2] *Biogr. univ.*, art. *Lamoignon*.

lois et les édits, était enlevée au Parlement, et transportée à une cour plénière, composée de pairs, de prélats, de magistrats, de chefs militaires, tous choisis par le roi. Le plan, comme vous voyez, était hardi et bien conçu; il attaquait la puissance judiciaire du Parlement et anéantissait sa puissance politique. Le gouvernement brisait ses chaines, et pouvait marcher librement dans la voie des améliorations. Mais il importait de garder le secret, de surprendre le Parlement pour qu'il n'eût pas le temps de préparer ses moyens de résistance. On prit des mesures pour cet effet; des lettres closes furent envoyées aux commandants des provinces. L'imprimerie royale, où se préparaient les édits, était entourée de soldats, chaque ouvrier était gardé à vue, toute communication avec le dehors était sévèrement interdite. La France entière devait apprendre les édits, au même moment où ils seraient communiqués au Parlement de Paris. Toutes ces mesures étaient fort sages, mais elles ne furent pas pleinement exécutées. Par quelques indiscrétions on répandit le bruit qu'on préparait un grand coup politique, les précautions prises à l'imprimerie royale le confirmaient. La curiosité du Parlement était excitée au plus haut point. Il désirait ardemment avoir un exemplaire de cet édit, mais il n'y avait pas moyen d'approcher de l'imprimerie royale. Le jeune conseiller d'Éprémenil trouva le secret de satisfaire la curiosité du Parlement. Il gagna à prix d'argent la femme d'un ouvrier et par son intermédiaire se mit en rapport avec son mari; celui-ci cassa à petit bruit un carreau de vitre, et jeta, par l'ouverture une boule de terre glaise qui enveloppait un exemplaire des édits. Un homme aposté s'en saisit au moment où la sentinelle avait le dos tourné, et le porta à d'Éprémenil. Celui-ci se rendit aussitôt au palais, provoqua une assemblée générale, et donna lecture de l'édit, sans faire mystère des moyens qu'il avait employés pour se le procurer. A cette nouvelle le Parlement fut frappé de stupeur; on se regardait les uns les autres sans savoir ni quoi dire ni quel parti prendre, car il s'agissait ici non de son pouvoir mais de son existence. L'embarras était grand : il ne pouvait pas délibérer sur un projet secret, qui ne lui était pas encore soumis : garder le silence jusqu'au moment de la communication, c'était s'exposer à voir triompher l'autorité royale. Le Parlement sortit d'embarras par un moyen ferme et adroit. Il fit une déclaration dans laquelle, sans parler de l'édit, il mettait son existence sur la même ligne que celle du roi et de la Monarchie en rappelant les lois constitutives de l'État et en protestant d'avance contre toute atteinte qu'on vou-

drait porter à son autorité. La déclaration fut adoptée à l'unanimité, et envoyée au ministère; c'était une précaution prise contre le coup qui allait les frapper.

L'embarras était alors du côté du Gouvernement. Le roi et ses ministres furent consternés, en apprenant que leur secret était trahi. Le ministère voulut sévir; il donna ordre d'arrêter d'Epreménil et Montsabert; ceux-ci, apprenant qu'ils étaient menacés, se réfugièrent au sein du Parlement assemblé: Vincent d'Agout, à la tête d'une compagnie, se présenta au Parlement et demanda quels étaient d'Épreménil et Montsabert. Car il ne les connaissait pas personnellement. Alors les conseillers répondirent d'une voix unanime: « Nous sommes tous d'Épreménil. » Bientôt le tumulte fut à son comble, mais l'officier remplit sa mission avec fermeté, et exécuta l'ordre qu'il avait reçu. D'Épreménil eut pour prison les îles de Sainte-Marguerite, en Provence; Montsabert fut enfermé à Lyon. Les deux conseillers reçurent les applaudissements de la foule sur tout leur passage. Trois jours après, le roi, dans un lit de justice, fit enregistrer les édits. Les bailliages furent établis, ainsi que la cour plénière, qui devait affranchir à jamais l'autorité royale de la résistance des Parlements.

Mais des coups d'État partis de si faibles mains ne pouvaient produire que des orages, surtout dans un moment où les esprits étaient exaltés et mûrs pour une révolution. D'un bout à l'autre de la France on n'entendait qu'un cri contre l'édit du roi, et les cours plénières. Ce fut, dans la plupart des provinces, le signal de graves désordres, qui en annonçaient de plus sérieux encore. Les Parlements de Bordeaux et de Grenoble donnèrent l'exemple de la résistance; ceux de Pau et de Navarre suivirent l'impulsion, adressèrent au roi des remontrances et des réclamations. Les brochures et les pamphlets vinrent encore échauffer les esprits. En vain le Gouvernement exila-t-il jusqu'à huit Parlements, la sévérité ne servit à rien. Bientot on ne se contenta plus de remontrances. Dans le midi et dans l'ouest on tint des assemblées révolutionnaires, où l'on déclarait infâmes et traîtres à la patrie les magistrats qui prendraient place dans les cours plénières. Le sang coula en Bretagne. De tous côtés on appelait les États-Généraux, comme seuls capables de rémédier à tant de maux. Au milieu de ces cris et de ces plaintes on convoqua (15 Juin 1788) l'assemblée du clergé qui fut la dernière de l'Église de France, pour lui demander son avis et un don volontaire de 1,800, 000. fr. Le clergé, Messieurs, refusa le don volontaire, et demanda comme les autres, la convocation des États-généraux. On ne

pouvait pas marcher devant une telle opposition. Les grands seigneurs, qui vivaient dans l'intimité du roi, lui conseillèrent de céder. Le roi se rendit à leurs vœux. La réunion de la cour plénière fut ajournée indéfiniment, et les États-Généraux convoqués pour le premier mai (1789).

Loménie de Brienne, qui avait causé ces embarras, fut obligé de se retirer. Le roi le combla de faveurs qui diminuèrent dans le public le bon effet que devait produire sa disgrâce. Mais avant de se retirer, il avait adopté une mesure qui montre toute son incapacité politique. Il avait invité les écrivains, les gens de lettres et les corps savants à publier leurs idées au sujet des États-Généraux en leur déclarant qu'aucune censure ne gênerait l'expression de leurs pensées. L'invitation ne fut que trop suivie, car on vit alors ce que nous avons vu de nos jours, une licence effrénée de la presse publiant les idées les plus bizarres et les plus anarchiques, attaquant la base de tout gouvernement, et battant en brèche les anciennes institutions du pays. C'était le dernier acte du ministère de l'archevêque. Selon son conseil, le roi appela Necker à sa place ; plus tard nous verrons que l'archevêque n'avait pas plus d'idées fixes en religion qu'en politique.

Vous voyez, Messieurs, par ce que je viens de vous dire, que la révolution à été provoquée par ceux qui étaient les plus intéressés à la combattre. Ce sont les Parlements qui en sont les premiers auteurs, en donnant l'exemple de l'insubordination. Ils suivent en aveugles l'entraînement de leur siècle. Ils n'en veulent pas au trône et ils en sappent les fondements. Ils ne veulent pas soulever le peuple contre l'autorité royale, et cependant ils lui apprennent à la mépriser. Ils veulent maintenir leurs priviléges et leur puissance politique, et ils demandent les États-Généraux qui devaient les anéantir. Il aurait fallu un homme d'état pour arrêter cet entraînemnt et cet homme ne se trouve pas, et, comme nous le verrons, il se fera regretter pendant toute notre révolution.

L'abbé JAGER.

Philosophie.

COURS DE LA MÉTHODE APPLIQUÉE A LA THÉOLOGIE[1].

CHAPITRE VI[2].

Des moyens d'éviter l'erreur dans la théologie ou de la distinguer d'avec la vérité.

Il s'est rencontré des personnes assez peu sensées pour blâmer l'application du raisonnement aux vérités révélées. « En fait de re» ligion, disent-elles, il faut s'en tenir précisément à la *révélation* » et à la *tradition* et recevoir les vérités telles qu'elles sont énon» cées dans la parole de Dieu ; dès que l'on se permet de raisonner, » c'est une source intarissable de faux systèmes, de disputes et de » divisions ; cette fureur des théologiens n'a servi qu'à défigurer la » doctrine de Jésus-Christ et des apôtres, à faire naître des schis» mes et des hérésies. »

Ces accusations ne sont pas complétement dénuées de fondement; il est certain que la manie de raisonner sur les vérités révélées a été la source des hérésies ; mais la conséquence que l'on prétend en tirer n'est pas raisonnable. Il ne faut pas confondre l'usage légitime d'une faculté avec l'abus qu'on en fait, ni vouloir proscrire l'usage à cause de l'abus ; si l'on interdisait à l'homme l'exercice de toutes les facultés dont il peut abuser, dont il abuse, il n'en est aucune dont il conservât l'exercice, car il n'en est pas une seule dont il n'abuse. D'ailleurs, il est aussi impossible d'empêcher l'homme de raisonner sur les vérités révélées que de l'empêcher de parler et d'écrire : il faut rester dans la sphère du possible et le possible se réduit à régler la faculté de raisonner appliquée aux vérités révélées afin d'en prévenir les abus, et d'indiquer les moyens propres à distinguer la vérité d'avec l'erreur ; tel est le sujet de ce chapitre.

Dans l'ordre de la nature, le travail de l'esprit humain a pour base et pour règle les vérités de sens *commun* [2]. Dans l'ordre sur-

[1] Voir le chap. 5 au n° précédent, t. VI, p. 506.

[2] Par *vérités de sens commun* j'entends les vérités premières dans l'ordre de la nature et celles qui se déduisent des vérités premières par un raisonnement simple et à la portée de tous les esprits. Dans l'ordre de la nature, les vérités premières sont données de Dieu, et celles de ces vérités qui, comme les idées, ne tombent pas sous les sens, ne sont connues de l'homme qu'au moyen de la parole. Dans cet écrit les expressions *vérités de sens commun*, *vérités évidentes par elles-mêmes*, *raison*

naturel et dans la théologie ce travail a pour base et pour règle les vérités de *sens commun* et les *vérités de foi*.

Expliquons les deux parties de cette proposition :

1° « Le travail de l'esprit humain a pour base les vérités de sens » commun et les vérités de foi. »

Que signifie cette assertion ? Elle veut dire que le théologien ne doit prendre pour point de départ, ne donner pour prémisses à ses raisonnements que des vérités évidentes par elles-mêmes pour tous les hommes, ou des vérités révélées et crues par tous, en tout temps et en tous lieux.

Si le théologien cherchait et prenait ailleurs son point de départ, si, par exemple, il prenait pour prémisses des propositions hypothétiques ou des principes empruntés à la métaphysique générale ou des principes abstraits, l'édifice n'aurait pas plus de solidité que les fondements, les conclusions n'auraient pas plus de valeur que les principes; assise sur une proposition hypothétique, la conception ou l'explication ne serait qu'une hypothèse; tirées de principes abstraits, les conclusions ne seraient aussi que des vérités abstraites. Mais lorsque le théologien a pris pour point de départ ou pour base des vérités de *sens commun* ou des *vérités révélées*, ses déductions, ses conceptions, reposent sur un fondement solide ; tirées de principes vrais, ses conclusions sont vraies.

Le philosophe circonscrit dans l'ordre de la nature, ne s'exerce que sur les vérités évidentes par elles-mêmes ; il n'a qu'un point de départ, et il ne puise qu'à une source. Le théologien exerce son esprit sur une plus grande échelle : il puise à deux sources, il emprunte ses prémisses et aux vérités de *sens commun* et aux *vérités révélées* [1] ; il appuie ses raisonnements sur les faits et sur les princi-

naturelle, loin d'exclure la *révélation extérieure*, la *tradition* et l'*instruction*, les supposent. Le lecteur est prié de se reporter aux chap. XXVII, t. XIX, p. 351 ; chap. XI, 2e partie, t. XXI, p. 423; chap. X, *ib.*, p. 231. — Dans ce chapitre *foi* est pris dans le sens théologique, il signifie *la foi surnaturelle divine*. DE LAHAYE.

Ces explications sont excellentes, cependant nous devons encore faire observer que ces mots *vérités de sens commun*, *vérités évidentes par elles-mêmes*, *raison naturelle*, sont l'expression essentielle des systèmes philosophiques de l'abbé de *Lamennais*, de *Descartes*, des *rationalistes*; il serait convenable de ne jamais les employer qu'avec restriction et explication. A. B.

[1] Pour bien comprendre ici ma pensée, il faut se reporter à ce que j'ai dit sur la nécessité de la parole, de la révelation naturelle, source de la raison, sur l'origine des vérités religieuses et morales. Dans ma pensée, l'évidence et la raison, loin d'exclure la révélation naturelle, la supposent : si je dis qu'il y a deux sources de vérités, c'est par opposition à l'opinion de ceux qui prétendent qu'il n'y a qu'un moyen

pes, auxquels l'esprit humain a adhéré toujours, en tous temps, en tous lieux, et sur cet autre ordre de faits et de vérités qui ont été crues, toujours, en tous temps et en tous lieux : *quod semper, ubique et ab omnibus creditum* [1]. Dans le premier cas, la certitude des prémisses repose sur l'*autorité de l'évidence*; dans le second, sur l'*évidence de l'autorité* ; dans l'un comme dans l'autre cas le fondement est solide, le raisonnement repose sur la vérité [2].

Assuré d'avoir pris la vérité pour point de départ, le théologien ne néglige aucun des moyens propres à le conduire à une conclusion qui soit aussi la vérité. Un de ces moyens est certainement l'observation des règles de la *logique*: ses préceptes sont applicables à la théologie comme à toutes les autres branches des connaissances humaines.

« Définir et expliquer les termes, poser des principes dont tout » le monde convient, en tirer les conséquences, n'admettre aucune » proposition, qui n'ait été prouvée, lier toutes les parties de l'argu- » mentation de manière que la conclusion tienne aux vérités pre- » mières par une suite non interrompue de vérités, résoudre les ob- » jections ; voilà une méthode excellente pour arriver à la vérité : » elle est lente, mais elle est sûre ; elle amortit le feu de l'imagina- » tion, mais elle en prévient les écarts; elle déplaît à un génie » bouillant, mais elle satisfait un esprit juste : les hérétiques et » les incrédules la détestent parce qu'ils veulent déraisonner en » liberté, séduire et non pas persuader [3]. »

de connaître avec certitude les vérités religieuses et morales, la révélation et la foi dans le sens théologique de ces expressions et nient la raison. J'admets la raison et la révélation ; mais, en même temps, je crois que la raison a eu pour principe la révélation, non pas une révélation intérieure, mais une révélation extérieure. Sous ce rapport, on peut dire que toutes les vérités religieuses et morales n'ont *qu'une source* : Dieu, la révélation divine extérieure, au moyen de la parole.

[1] Vincent de Lérins, *Comm.*, ch. 23.

[2] Il faut observer ici que Vincent de Lérins n'invoquait ce principe que pour les doctrines de l'Eglise après le Christ. Oui, ce qui a été cru toujours, partout et par tous dans l'Eglise, est la véritable révélation du Christ. Mais le même principe a été appliqué à tort par l'abbé de Lamennais au genre humain, 1° parce qu'il n'y a pas eu de doctrines qui aient eu ce caractère dans l'antiquité payenne; ce qu'il a cité, ce sont des fragments, des restes souvent informes, et ne pouvant former un symbole à croire; 2° parce que, avant le Christ, il n'y avait pas d'Eglise proprement dite, excepté chez les Juifs; il n'y avait pas de tribunal chargé de garder et de sauvegarder infailliblement le symbole. *Les nations*, comme le dit l'Ecriture, *étaient assises à l'ombre de la mort*. A. B.

[3] Bergier, *Dict. théologique*, au mot *Théologie*.

Le théologien trouve un modèle parfait dans *la somme* de saint Thomas ; l'ange de l'Ecole commence par poser la question qu'il se propose de résoudre, puis présente les objections contre l'opinion qu'il doit adopter, énonce ensuite son sentiment, donne les motifs qui l'ont déterminé, et répond à tous les arguments présentés en faveur de l'avis opposé. Il apporte dans toutes ces parties de la discussion une netteté d'expression, une clarté, une concision et une bonne foi, qu'on ne saurait assez admirer. J'ai lu bien des auteurs, je n'en ai pas trouvé en qui ces qualités fussent toutes réunies et portées à un aussi haut degré que dans saint Thomas ; la méthode suivie par ce saint docteur dans *sa somme* doit être proposée à tous les savants qui veulent présenter le résumé des travaux de l'esprit humain dans une science quelconque [1].

2° « Le travail de l'esprit humain a sa règle dans les vérités de » sens commun et dans les vérités de foi. »

Le théologien s'est appliqué à observer les règles de la logique, il a revu son travail. Cette précaution n'est pas une garantie assurée contre l'erreur, et à l'insu de l'auteur il a pu se glisser une proposition fausse dans la série de l'argumentation, il peut y avoir solution de continuité dans l'enchaînement des propositions; quelquefois en pressant trop les conséquences d'un principe, en les poussant trop loin, on arrive à des résultats erronés; dans certaines matières, sur certaines questions, les principes se croisent, on ne sait lequel appliquer. Il existe un moyen plus sûr de vérifier le produit du travail de l'esprit humain, c'est de le comparer aux vérités de *sens commun* et aux *vérités de foi*. Si un ensemble de conceptions heurte en un point quelconque le sens commun ou la foi, le théologien est averti que son système contient une erreur.

[1] Nous reconnaissons, comme M. de Lahaye, le mérite de l'œuvre colossale du saint docteur; et cependant nous ne croyons pas manquer au respect que nous lui devons en disant qu'en introduisant dans la théologie, et dans chacune des questions de la théologie, Aristote, son autorité et sa méthode, il est allé contre la défense des conciles et des papes qui avaient exclu Aristote des écoles catholiques, et a contribué ainsi à donner aux erreurs païennes d'Aristote ce degré d'autorité qui prévaut en ce moment dans la philosophie, qui, appuyée sur Aristote, veut se mettre à la place de la théologie. — Ce qui prouve, au reste, la justesse de notre remarque, c'est qu'il n'est pas une seule théologie, enseignée en France, qui ait conservé cette place de prédilection à Aristote; son nom n'est presque plus prononcé dans aucune, mais quelques-uns de ses principes s'y trouvent encore, et ce sont ces principes que nous poursuivons. A. B.

Le théologien imite en cela le philosophe : celui-ci compare ses travaux aux faits, aux principes évidents par eux-mêmes, ou aux conséquences déduites de ces vérités et appuyées sur le consentement général du genre humain ; le théologien compare ses conceptions à ces mêmes vérités, puis aux vérités de foi. Ici se représente la différence que nous avons remarquée entre l'homme qui, dans l'état de simple nature aurait été réduit aux seules lumières de la raison et nous qui sommes éclairés par la révélation surnaturelle; le premier n'aurait eu qu'un point de comparaison : *les vérités de sens commun* [1], nous en avons deux, d'abord, les *vérités de sens commun*, puis les *vérités de foi*.

Le théologien et à plus forte raison le laïc, qui entreprend un travail sur les vérités révélées, doit donc être parfaitement instruit de la croyance et de l'enseignement de l'Église en général, et en particulier sur chacune des questions qu'il veut traiter. Il doit avoir étudié les ouvrages où la foi de l'église est exposée, consulté les monuments destinés à la constater; autrement il s'expose à tomber dans des erreurs plus ou moins graves contre la foi [2].

Avant de livrer au public le fruit de ses recherches et de ses méditations, un théologien agit prudemment en ne s'en rapportant pas à son propre jugement, il fait bien de consulter des hommes éclairés et bien instruits de la croyance de l'Église, et connus par leur attachement à la foi catholique.

L'ouvrage a paru, des réclamations s'élèvent: on prétend qu'il renferme des *nouveautés* contraires à la foi, il est déféré à l'autorité spirituelle; l'auteur n'est pas encore obligé de renoncer à ses opinions, il peut les défendre, expliquer sa pensée, répondre à ses adversaires : la discussion est libre.

L'autorité spirituelle ne juge pas toujours dans la même forme.

[1] Nous ne pouvons être ici de l'opinion de M. de Lahaye. Il rentre ici en plein dans l'opinion de Descartes qu'il a combattue ; il se sert des mêmes termes que lui, que tous les philosophes rationalistes; et toutes les réformes qu'il a indiquées paraissent inutiles, tant il est difficile de se défaire d'une opinion reçue et généralement accréditée. Le philosophe ne part pas des *seules lumières de la raison*. Il ne les prend pas pour *seul point de comparaison*. Il n'a pas *inventé* les vérités qu'il prend pour objet de son *examen* ou de ses *comparaisons* : il a donc dû partir de vérités traditionnelles et *enseignées*; il doit les prendre pour point de *comparaison*. Ces vérités sont les vérités qu'il est *obligé de croire* ou de *pratiquer* ; impossible d'appliquer à toutes ces vérités les règles de l'évidence ou du consentement général. Notre ami entre ici, sans le vouloir, dans les systèmes de Descartes et de Lamennais qu'il réprouve.

[2] Nous croyons cette étude nécessaire aussi au philosophe. A. B.

Tantôt l'évêque de la province, saisi de la question, prononce et le Pape confirme son jugement; d'autres fois la question est portée directement à Rome et le Saint-Siége juge en premier et en dernier ressort; quelquefois le pape juge à propos de réunir un concile; le plus souvent il prend l'avis d'une commission composée de Cardinaux et juge seul. Dans tous ces cas, de quelque manière que le jugement ait été rendu, il est *définitif, souverain, infaillible*; tout catholique lui doit une soumission non-seulement extérieure mais intérieure d'esprit et de cœur.

Nous avons supposé que l'auteur, et ses conseils, avaient interrogé la tradition, constaté la foi de l'Eglise, comparé les opinions du théologien avec cette croyance, et qu'ils avaient jugé que l'ouvrage ne contenait aucune proposition qui fût contraire à la foi. Le Pape et les évêques ont jugé l'ouvrage d'après la même règle, on demandera peut-être comment ces deux jugements ne sont pas conformes. La réponse est facile, c'est que le Pape et ses évêques sont infaillibles, et que l'auteur et ses conseils ne le sont pas.

Ces derniers ont pu mal constater la croyance de l'Eglise, ou après l'avoir exactement constatée, se tromper dans les rapports des opinions de l'auteur avec cette croyance. Le Pape et les Evêques n'ont pas pu se tromper sur ces deux points; dans l'une et l'autre de ces opérations, ils sont assistés de l'esprit de vérité, ils sont les témoins, les organes de la foi de la société chrétienne, ils sont juges infaillibles de la convenance ou de l'opposition des opinions avec cette croyance.

Ici se place une remarque importante :

La condamnation d'un système ou d'une proposition par l'autorité spirituelle est toujours une preuve certaine que ce système ou que cette proposition est *contraire à la foi* et par conséquent *fausse*. La non condamnation d'un système ou d'une proposition par l'autorité spirituelle, ne prouve pas que ce système ou cette proposition soit vraie, et n'oblige pas à adopter ce système, à soutenir cette proposition.

Le Pape et les évêques ne sont pas des philosophes chargés de prononcer sur le mérite des *opinions* ou des *conceptions humaines*. Il sont les *témoins* et les *gardiens de la révélation*; ils ne condamnent un système ou une proposition qu'autant qu'elle est contraire à la foi; dès qu'ils reconnaissent qu'une opinion ne blesse pas le dogme ni la morale ni la haute discipline, ils s'abstiennent de la condamner; il est possible que ce système heurte leurs opinions person-

nelles; qu'à leurs yeux il soit incohérent, mal déduit des vérités premières: ces défauts ne suffisent pas pour entraîner une condamnation de la part de l'autorité spirituelle, si d'ailleurs elle n'y voit rien de contraire à la foi. Un système déféré à l'autorité spirituelle et non condamné par elle, tombe dans cette masse d'opinions douteuses que chacun est libre d'adopter ou de rejeter, de défendre ou de combattre; *in dubiis libertas*. Les annales de l'Église offrent un exemple célèbre de systèmes déférés au Saint-Siége et non condamnés: c'est le système des *décrets prédéterminants* du dominicain Bannez, et celui de la *science moyenne* et de la *concorde de la grâce et du libre arbitre* du jésuite Molina. Ces deux systèmes ont été déférés au Saint-Siége, qui, après un long examen, n'a condamné ni l'un ni l'autre, et a seulement défendu aux parties de se censurer mutuellement sur ces matières [1].

Il existe donc dans la théologie comme dans toutes les sciences, des opinions, des conceptions, des systèmes douteux, et sur lesquels chacun est libre; il y a donc une partie variable et incertaine. Quel est, dans cette partie de la science, le moyen de distinguer la vérité d'avec l'erreur ?

Le premier est évidemment l'examen intrinsèque de l'ouvrage; cet examen porte sur deux points :

1° Les bases du système sont-elles vraies, sont-elles certaines, sont-elles des principes, et des faits évidents par eux ou des propositions révélées? Les conclusions sont-elles légitimes, sortent-elles nécessairement des prémisses par un enchaînement de propositions bien liées et toutes également vraies ?

Ce premier moyen n'est pas à la portée de tous les hommes; il exige des études spéciales, des esprits familiarisés avec les matières théologiques, et profondément versés dans cette partie des connaissances; le savant, le philosophe, qui aurait la témérité de prononcer sur ces questions, sans avoir fait une étude spéciale et approfondie de la théologie, s'exposerait à s'égarer et à égarer les autres; il est obligé de s'en rapporter au sentiment des hommes spéciaux; le théologien lui-même, ne doit pas s'en rapporter à son propre jugement: il doit consulter l'opinion des personnes éclairées et instruites.

L'autorité des théologiens est donc le second moyen de distinguer la vérité d'avec l'erreur.

[1] Bérault Bercastel, *Histoire de l'Église*, liv. 70, t. xx, p. 24.

Cette autorité n'a pas toujours le même degré de valeur, ni un droit égal à la soumission du catholique. Voici quelques règles propres à diriger à cet égard : je les tire de Bossuet qui, lui-même, les avait extraites de *Melchior Canus* ou *Cano*.

Pour bien faire comprendre ces règles, il faut remarquer qu'il y a beaucoup de différence entre une *opinion commune* de l'école et une maxime ou décret, ou comme Melchior Canus le dit, un *dogme*, et un jugement fixe de l'école.

L'*opinion* roule sur des points qui ne sont pas de foi, et les *décrets* sur ceux qui sont de foi.

Dans le premier cas, les théologiens parlent comme des savants, des auteurs particuliers; ils énoncent ou les conceptions des autres ou leurs propres conceptions; dans le second cas, ils parlent comme témoins de la foi de leur époque, ils énoncent les vérités qu'ils ont entendu enseigner par les pasteurs, et proposer par eux à la foi des fidèles.

1er *principe*. « On n'est pas obligé de suivre l'opinion de plusieurs » ou du commun ou même de tous les scholastiques. »

Cette proposition a trois points :

1° On n'est pas obligé de suivre l'opinion de plusieurs scholastiques.

« Dans une dispute scholastique, dit Canus [1], un théologien ne » doit point être ébranlé, quand on lui oppose l'autorité de plu- » sieurs : s'il est soutenu par quelques docteurs de mérite, il peut » sans peine faire tête à tous les autres, puisque, pour décider une » question théologique, on ne compte pas le nombre de ceux qui la » défendent, mais on pèse leurs raisons. »

2° On peut s'écarter de l'opinion commune des scholastiques.

« Si les fidèles, dit Canus, ne sont pas obligés d'embrasser toutes » les opinions des Pères de l'Eglise, même sur des matières impor- » tantes, mais seulement ce qu'ils ont jugé certainement et inva- » riablement véritable, que devons-nous dire des scholastiques » modernes, qui sont infiniment au dessous des saints Pères par la » sainteté de leur vie, par leur science dans les livres saints et par » l'autorité qu'ils ont dans l'Eglise [2] ? »

L'auteur, qui, dans cet endroit, examine *si un mariage contracté*

[1] Melchior Can., *de Locis theolog.*, l. VIII, c. 4, dans le *Cursus theolog.* de Migne, t. I, p. 509.

[2] *Ibid.*, c. 5, p. 514.

sans ministre de l'Eglise est un sacrement, fait usage de la règle qu'il veut établir. Après s'être objecté qu'un grand nombre de docteurs ne pensent pas, comme lui, que ce mariage n'est point un sacrement, il répond ainsi : « Je vous prouve d'abord que ce n'est » pas un dogme et un jugement fixe, mais seulement une opinion » commune de l'Ecole, » puis il ajoute : « que les thomistes s'u- » nissent aux scotistes, que les théologiens anciens et modernes se » liguent tous contre moi, il faudra pourtant que j'en triomphe, car » ne croyez pas, comme quelques-uns se l'imaginent, que tout se » décide par l'autorité des théologiens. Certaines vérités sont si » clairs que rien n'est capable de les ébranler [1]. »

3° On n'est pas obligé de suivre l'opinion de tous les scholastiques.

L'auteur assure que sur une matière importante, il serait téméraire de s'en écarter : l'unanimité de tous les scholastiques « sur » une matière importante, dit-il, donne à une opinion tant de pr » babilité, qu'il y aurait de la *témérité à les contredire*[2]. » Remarquez quel est l'effet de l'unanimité des scholastiques sur une opinion : elle la rend *probable* et c'est être *téméraire* que de les mépriser tous, mais il n'y a de la témérité que quand l'unanimité est parfaite, et qu'il s'agit d'un point important.

Voilà ce que dit Melchior Canus sur les *opinions* ; il va maintenant dire à quelles marques, on peut distinguer une opinion d'un *décret.*

» 2° *Principe.* Un décret, selon la définition de Canus, roule sur les points qui appartiennent à la foi: lors donc que les scholastiques ne disent pas d'une proposition « *qu'elle] est hérétique ou erronée,* » *et de la proposition opposée qu'elle doit être crue fermement par* » *les catholiques* [3], » ou quelque chose d'équivalent, c'est une marque que ce n'est qu'une oipnion : encore faut-il qu'ils parlent ainsi, en conséquence d'un jugement fixe, et non parce qu'eux-mêmes sont de telle ou de telle opinion.

» 3° *Principe.* Ceci est-il ou n'est-il pas de foi, peut n'être qu'une question et une simple opinion de l'Ecole d'où il résulte :

» 4° *Principe.* Que la marque qu'une doctrine est donnée comme appartenant certainement à la foi et non comme une question et

[1] *Ibid.*, p. 519.
[2] *Ibid.*, p. 509.
[3] *Ibid.*, c. 5, p. 519.

une simple opinion « est lorsqu'on assure en termes exprès et pré- » cis qu'elle doit être crue fermement par les fidèles comme un » dogme de foi, ou qu'on se sert de ces expressions ou d'autres » semblables : ceci est contraire à l'Evangile ou à la doctrine des » apôtres, mais il ne faut parler de la sorte qu'en conséquence d'un » décret fixe et certain, et non en suivant une opinion[1]. » Il se peut donc faire qu'un théologien qui ne soutient qu'une opionion, s'exprime ainsi : *cela est de foi*, ou *ceci est hérétique et erroné*; mais sa décision ne rendra pas la question, *décret de l'Ecole*[2], elle restera toujours dans la sphère des opinions.....

» Il ne suffit donc pas que quelques théologiens ou plusieurs, ou même le plus grand nombre disent, d'un ton décisif, peut-être avec plus de confiance et de présomption que de science et de certitude, *ceci est de foi, cela est erroné, cette maxime est hérétique*, car, selon Canus :

5e *Principe*. » Si ce n'est pas être hérétique que de mépriser un » sentiment généralement reçu par les scholastiques touchant la foi » et les mœurs, il s'en faut pourtant peu [3]. Si tous les scholastiques, » dit-il ailleurs, établissent unanimement un point particulier, » comme certain, indubitable, et s'ils l'ont proposé dans tous les » temps à la foi des fidèles comme un décret invariable de l'école, » les fidèles doivent croire qu'il ne contient que la vérité catho- » lique [4]. »

« Ainsi, un décret fixe, certain et indubitable de l'école, est celui que tous les scholastiques ont soutenu invariablement et dans tous les temps, non comme une opinion, mais comme un jugement fixe et inébranlable [5]. »

Quelle est, d'après ces règles, la conduite que doit tenir un catholique? je la trouve exprimée clairement dans ce passage d'une lettre du P. André :

» Je reçois sauf examen, ce qui part d'une autorité infaillible. Je » prends la liberté d'examiner tout le reste à la lumière de *la raison* » et de *la foi* [6]; je tâche de distinguer ce qui est du ressort de l'un

[1] *Ibid.*

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.*, l. VIII, ch. 4, p. 510.

[4] *Ibid.*, l. XII, ch. 6.

[5] *Appendice à la défen. de la déclar. du clergé de France*, dans le t. XX, p. 510, des *OEuvres* de Bossuet, édition de Paris, 1790.

[6] Il faut bien faire attent[illegible] P. André, cartésien et malebranchiste outré, prend ici ces mots dans un[illegible]iste que nous sommes loin de leur donner. A. B.

» et ce qui est du ressort de l'autre, je mets de la différence entre » les dogmes de la religion et les explications des Pères et des théo- » logiens; à leur exemple j'en cherche de meilleures, quand les leurs » ne me satisfont pas; j'ose distinguer dans les Pères ce qu'ils disent » en qualité de témoins de la foi de leur temps, et ce qu'ils avancent » en qualité d'auteurs particuliers [1]. »

Par l'étude que le philosophe vient de faire des moyens que nous possédons aujourd'hui pour découvrir la vérité d'avec l'erreur, il a pu remarquer les secours dont l'humanité est redevable à l'Église catholique.

Avant l'établissement du sacerdoce chrétien, les vérités religieuses et morales étaient transmises par *la tradition*, mais les pères de famille étaient seuls chargés du soin d'instruire leurs enfants [2]. Les vérités primitives ne tardèrent pas à être altérées par suite de la faiblesse de l'esprit humain et des passions. Par exemple les hommes transportèrent aux anges, et surtout aux mauvais anges, aux démons, le culte d'adoration qui n'est dû qu'à Dieu; la nécessité de l'expiation par le sang les conduisit aux sacrifices humains. Au lieu de montrer la fausseté de ces applications et de ces conséquences, les pères de famille transmirent l'erreur avec la vérité. D'un autre côté, en l'absence d'une autorité spirituelle publique, chaque peuple voulut avoir et se créa des dieux, un culte, un pouvoir spirituel comme il s'était donné un gouvernement civil. Au milieu de ces autorités humaines nationales, à travers ces erreurs locales, il devint difficile d'apercevoir la vérité antique et universelle. En même temps l'esprit humain s'exerçait, raisonnait sur les vérités révélées et traditionnelles. Les sages et les philosophes voulurent expliquer, concevoir les dogmes de la religion, la création, l'existence du mal moral; ils s'égarèrent, ils tombèrent dans une foule de systèmes incohérents, monstrueux, le dualisme, le panthéisme, la métempsycose; ils manquaient d'un guide qui les avertît de leur erreur, et les ramenât dans la voie droite de la vérité. En l'absence d'une autorité publique infaillible qui combattît l'erreur, elle se

[1] *OEuvres* du P. André, édit. Charpentier, introd., p. 54.

[2] Ceci doit-il s'entendre des Gentils; car, chez les Juifs, il y avait un sacerdoce et des prophètes chargés de ce soin, et même, chez la plupart des Gentils, il y eut aussi un sacerdoce chargé de la garde des vérités; mais ce sacerdoce fit de la vérité une chose exclusive et cachée, et en cela manqua à sa mission, et les vérités s'altérèrent. A. B.

répandait sans résistance, séduisait les masses ignorantes et même les hommes qui se piquaient de réfléchir.

Il existait, il est vrai, un moyen certain de distinguer la vérité d'avec l'erreur, c'était de remonter *à l'origine des traditions*, d'en constater la durée, l'étendue, de séparer les croyances *antiques, universelles, constantes*, d'avec les opinions *nouvelles*, *locales*. Mais la multitude ne pouvait pas employer ce moyen ; le grand nombre manquait de toutes les conditions indispensables pour entreprendre ce travail, le temps, la fortune, les talens ; les philosophes seuls pouvaient s'y livrer ; ils connaissaient cette règle, ils n'en ignoraient pas la valeur ; les plus célèbres l'indiquent comme le moyen certain de distinguer la vérité. Quelques-uns s'en servirent, ils voyagèrent dans l'Inde, l'Égypte, la Chaldée, interrogèrent les traditions sacrées de ces contrées, et parvinrent ainsi à connaître quelques fragments de la vérité. Leur devoir était d'éclairer leurs concitoyens, mais ils manquèrent du courage nécessaire, ils retinrent la vérité captive, ils ne glorifièrent pas Dieu, et Dieu, en punition de cette lâcheté, *les livra à la vanité de leurs pensées, et à la corruption de leur cœur* [1].

D'autres philosophes, indignes de ce nom, rejetèrent *la tradition*, cherchèrent la vérité dans leur entendement, et au moyen du raisonnement. Ces derniers tombèrent dans des erreurs bien autrement dangereuses que les premiers ; ils combattirent et ébranlèrent toutes les vérités fondamentales de la société et de la religion, l'existence de Dieu, la spiritualité, l'immortalité de l'âme, ils érigèrent le matérialisme et l'athéisme en systèmes, qui furent accueillis avec empressement par les personnes opulentes. Pendant que les masses suivaient aveuglément les fables du paganisme, et étaient corrompues par un culte impur et cruel, les classes éclairées perverties par les systèmes de *Pyrrhon* et d'*Epicure* se livraient sans remords aux voluptés des sens.

La prédication de l'Évangile dissipa ces erreurs, détruisit ces systèmes, raffermit les vérités religieuses et morales en les replaçant sur la base solide de *la révélation et de la tradition*. Jésus-Christ n'avait pas seulement travaillé à dissiper l'erreur, il avait prévenu son retour et pourvu à la conservation de la vérité.

Aujourd'hui le soin de transmettre les vérités religieuses et morales n'est plus confié exclusivement aux pères de famille, cette

[1] Saint Paul, *Ep. aux Romains*, I, 21.

mission importante est donnée à des hommes qui se consacrent tout entiers à l'enseignement religieux. Par l'action incessante du *sacerdoce catholique*, la connaissance de la vérité se répand dans toutes classes de la société; les petits enfants sont instruits, les pauvres sont évangélistes, la vérité est prêchée avec autorité et indépendance aux riches, aux grands et aux puissants de la terre. Dans un état catholique le monarque obéit à la même loi que ses sujets, la loi de Dieu, courbe la tête sous la même autorité, celle du vicaire de Jésus-Christ, s'agenouille devant le même tribunal, celui du prêtre.

Par la surveillance que le Pape exerce sur les évêques, les évêques sur les prêtres, la vérité parvient aux fidèles, pure et complète; il est aussi impossible d'y ajouter que d'en retrancher. La superstition essaye-t-elle d'abuser les simples, de dénaturer les dogmes religieux, l'ignorance est aussitôt éclairée par le pasteur. Quel est l'enfant catholique qui, s'il a suivi les *catéchismes* de sa paroisse, ne connaisse pas la différence du culte d'adoration que l'on doit à Dieu, et du culte de simple respect qu'on rend aux saints? Quelle est la femme catholique qui ne sache pas très-bien que les pratiques extérieures de dévotion utiles et nécessaires même, pour entretenir la piété, ne sont qu'une démonstration vaine sans l'adoration intérieure en *esprit et en vérité?*

Le théologien, et même le philosophe, peuvent exercer leur esprit sur les vérités révélées, chercher à les concevoir, à les expliquer, loin de le leur défendre l'Église les y exhorter, nous l'avons vu : viennent-ils à s'égarer, ils entendent aussitôt une voix qui les avertit de leur erreur, et les ramène à la vérité.

Si quelque penseur orgueilleux et opiniâtre préfère son jugement particulier à la foi commune, cherche à propager l'erreur et à séduire les fidèles, l'erreur est aussitôt signalée, condamnée et combattue; il n'y a de trompés que ceux qui rejettent l'autorité de l'Église pour suivre des docteurs sans mission, sans titre à leur soumission.

Les efforts des défenseurs de la foi n'ont pas été toujours, ni partout couronnés du succès. Soutenus par les princes temporels, les novateurs sont parvenus à séduire des peuples entiers et à former des *Eglises nationales*. Mais au milieu de ces autorités locales humaines, l'Eglise catholique reste debout, est facilement aperçue de toutes les parties de la chrétienté, est certainement distinguée à

des caractères que les sociétés séparées n'ont pas pu usurper : l'antiquité, l'universalité, la perpétuité, l'unité.

Dechirée par l'hérésie et par le schisme, travaillée par l'incrédulité, l'Eglise catholique conserve encore assez de forces pour se soutenir et même s'étendre. Pendant qu'elle fait face à ses ennemis, elle envoie des hommes apostoliques porter les lumières de l'Evangile et les bienfaits de la civilisation, aux hordes idolâtres et sauvages de l'Asie, de l'Amérique, de l'Afrique et de l'Océanie. Les rationalistes prédisent sa fin prochaine, elle marche à de nouvelles conquêtes, elle étend sa domination pacifique et spirituelle sur de nouvelles contrées. Tous les jours elle voit des enfants égarés rentrer dans son sein : elle ne vieillit pas : comme la vérité dont elle est l'organe, elle est toujours ancienne et toujours nouvelle.

« Eglise catholique, cité bâtie de la main de Dieu ! Le Seigneur » vous afflige et vous éprouve : ce n'est pas comme Jérusalem à » cause de vos œuvres ; car vous êtes sainte, c'est à cause des iniqui- » tés de quelques-uns de vos membres.

» Bénissez-le cependant et rendez lui d'immortelles actions de » grâces afin qu'il rétablisse l'unité dans la chrétienté, et qu'il » ramène dans votre sein les peuples que le schisme et l'hérésie en » ont séparés.

» Alors vous brillerez d'une lumière éclatante.

» Toutes les contrées de l'univers reconnaîtront votre autorité.

» Des régions les plus éloignées, les nations viendront à vous, et, » chargées de riches offrandes, elles adoreront par vous le Dieu vé- » ritable, et la terre que vous occupez sera pour elle un objet de » vénération.

» Car le nom qu'ils invoquent en vous est grand.

[1] Jerusalem, civitas Dei, castigavit te Dominus in operibus manuum tuarum. Confitere Domino in bonis tuis et benedic Deum sæculorum, ut reædificet in te tabernaculum suum et revocet ad te omnes captivos et gaudeas in omnia secula seculorum. Luce splendidâ fulgebis, et omnes fines terræ adorabunt te. Nationes è longinquo ad te venient et munera deferentes, adorabunt in te Dominum, et terram tuam in sanctificationem habebunt. Nomen enim magnum invocabunt in te; maledicti erunt qui contempserint te, condemnati erunt omnes qui blasphemaverint te : benedictique erunt qui ædificaverint te.—Tu autem lætaberis in filiis tuis quoniam omnes benedicentur et congregabuntur ad Dominum. — Beati omnes qui deligunt te et qui gaudent super pace tuâ. — Anima mea benedic Dominum quoniam liberavit Jerusalem civitatem suam a cunctis tribulationibus ejus, Dominus Deus noster. — Beatus ero si fuerint reliquiæ seminis mei ad videndam claritatem Jerusalem. Tobie, XIII, 11-20.

» Malheur à ceux qui vous mépriseront; un châtiment terrible attend ceux qui vous blasphèmeront. Mais au contraire paix et bénédictions aux fidèles qui vous édifieront, vous vous réjouirez dans le nombre et l'union de vos enfants, car tous ils seront bénis et réunis dans le Seigneur. Heureux tous ceux qui vous aiment, et qui font leur joie de votre prospérité; mon âme, bénis le Seigneur parce qu'il délivrera l'Eglise de toutes les tribulations[1].

Peut-être ne vivrai-je pas assez longtemps pour voir ces beaux jours, mais je serai heureux que mes enfants soient témoins du triomphe de l'Eglise.

Si je m'abusais, si nous étions arrivés à ce temps où Satan doit être déchaîné et séduire les nations qui sont aux quatre extrémités du monde[2], puisse le flambeau de la foi ne pas s'éteindre dans la France, puissent mes descendants marcher toujours à la clarté de ses divins enseignements. Daignez écouter, ô mon Dieu! la prière que vous adresse un Français pour sa patrie, un père pour ses enfants.

Dr LAHAYE.

Histoire Catholique.

LETTRES SUR L'ÉTAT DES MISSIONS

ET LES PROGRÈS DE LA RELIGION CATHOLIQUE DANS L'ORIENT.

INTRODUCTION.

LETTRES A MESSIEURS LES MEMBRES DES CONFÉRENCES DE SAINT VINCENT DE PAUL.

Et circumvolabat super me fidelis à longè misericordia tua. (S. Aug., *Conf.*, liv. III, cap. III, v. 1.)

Messieurs et très-chers Frères en J.-C., le roi des âmes.

Que la douce paix et la divine charité de notre bon maître descendent sur vous et vous fassent surabonder de la joie céleste qui remplissait le grand apôtre au milieu de ses combats et de ses tribulations. Voici des lignes que je vous adresse, et que je suis heureux de tracer en songeant qu'elles sont destinées à resserrer de plus

[1] Tobie, cap. XIII.
[2] Apocalypse, XXVI, 7.

en plus les liens qui m'attachent à vous et qui ne cesseront jamais de m'être bien chers. Ainsi mon cœur va s'épancher dans le vôtre, en vous parlant des âmes généreuses qui nous ont précédé dans ce sentier de gloire et d'espérance que nous foulerons désormais, je l'espère surtout de la miséricordieuse intercession de Marie, jusqu'au jour où le juste juge nous donnera la couronne de ses élus. Que nous sommes heureux, Messieurs et mes Frères (pardonnez moi, je vous prie d'emprunter à votre saint patron cette formule touchante qui semble rendre mieux que tout autre mes sentiments pour vous), d'être choisis, comme nous le sommes, au milieu de tant d'autres, pour aider à l'accomplissement des desseins éternels de Dieu sur les peuples, nous chez les infidèles, et vous au milieu de cette France si chère où votre apostolat produit tant de bienfaits. Continuez donc avec devouement et constance l'œuvre de réparation si heureusement commencée par vous jusqu'ici; continuez à suivre, avec la même fidélité, ces maximes fondamentales de votre société vraiment chrétienne : abnégation de soi-même, amour du prochain et zèle du salut des *âmes*[1]. Ayez toujours, comme par le passé, une charité qui ne connaisse d'autre préférence que celle de la misère, surtout de la misère morale, plaie profonde de notre société que le Christianisme seul peut guérir. Continuez à faire l'aumône de votre temps, de votre fortune, de votre cœur et de votre intelligence à tous ces pauvres qui vous entourent et qui remplissent les salons des heureux de la terre, aussi bien que les réduits du malheureux. Ayez, comme toujours, des adoucissements pour toutes les misères, et ne soyez jamais avares de ce pain quotidien que N.-S. vous a donné mission de distribuer à vos Frères. Voyez, autour de vous, ces pauvres dans le luxe et dans les plaisirs, leur cœur vide de foi et d'amour s'adresse à vous pour recevoir sa pâture avec autant d'avidité que le mendiant mourant de faim vous demande l'aumône matérielle, sans laquelle, peut-être, il devrait mourir. Refuserez-vous à l'un ce que l'autre reçoit de vous en échange des bénédictions qu'il attire sur votre tête?

L'homme ne vit pas seulement de pain, mais de la parole de Dieu, dit le Sauveur; et lorsque nous descendons au fond de notre âme, nous ne sommes pas longtemps à reconnaître la verité de ce divin témoignage. Eh bien! cependant, tout autour de vous, la foule des

[1] *Règlement de la société de Saint-Vincent de Paul.* — In-32. Paris, secrétariat de la société. 1841.

chrétiens, meurt incessamment de faim, parce qu'elle manque de cette céleste nourriture. Elle languit et s'égare parce qu'elle ne connaît pas la lumière et c'est vous qui aurez, en grande partie, la gloire de lui apprendre à trouver l'une et l'autre. C'est vous qui préparerez jusqu'à elle un chemin plus facile aux dispensateurs sacrés des riches trésors que ces aveugles repoussent, parce qu'ils ne les connaissent pas et qu'ils ne savent même pas désirer les connaître. Courage donc, nobles cœurs, mes Frères, patience et persévérance dans l'œuvre de régénération qui se prépare, pour un temps que Dieu sait! Courage, il viendra le jour où nous applaudirons tous ensemble à votre triomphe qui sera en même temps le jour de gloire des vaincus. Courage, vous tous qui êtes, comme nous, les enfants privilégiés de Dieu. A vous de glorieux travaux au sein de vos familles, et sur le sol de la patrie; à nous les luttes et les dangers sur la plage inhospitalière où la voix du divin maître nous a conduits.

Maintenant que de vastes mers ont été placées entre vous et nous; maintenant que la main de Dieu nous a porté où nous devons mourir, il nous arrive quelquefois de descendre au rivage près duquel notre tente est fixée pour un jour; et là, nous aimons à demander au flot qui vient de la France, un souvenir de la patrie. Par une illusion bien douce, nous recherchons dans ce murmure à reconnaître la voix de la terre natale, cette voix toujours si chère, et vous savez d'avance ce que nous demandons à la voix aimée. Nous ne cherchons guère, vous le sentez, à entendre les noms fameux de vos guerriers, de vos savants, de vos poètes; ce sont là trop souvent, hélas! de vaines renommées que le souffle de Dieu fait disparaître après un jour. Mais ce que nous desirons entendre c'est, entre autres récits des joies de l'Eglise, ceux de vos bonnes œuvres et de vos conquêtes. Voilà ce qui fait battre notre cœur d'une douce émotion; voilà ce qui nous fait dire en élevant les yeux vers la patrie céleste et en pensant au bonheur de nous y trouver un jour avec vous: *Quam bonum et quam jucundum, habitare fratres in unum* [1]. Vous aussi, messieurs, nous en sommes sûrs, de votre côté, vous lisez avec bonheur les récits qui nous concernent. Lorsque parfois il vous arrive de parcourir les pages que nous adressons à nos Frères d'Europe, pour leur demander l'aumône de leurs vœux et de leurs prières, en échange des souffrances et des prières de nos enfants en J.-C., vous êtes heureux, nous le sentons, de vous trouver ainsi,

[1] Ps., CXXXII, 1.

un instant, rapprochés de nous. Vous apprenez nos peines avec douleur, et c'est une vraie consolation pour vous d'entendre les merveilles que Dieu, de temps en temps, opère au milieu de ces pauvres peuples encore si peu désireux de connaître son saint nom; et vous triomphez avec nous des victoires du Sauveur sur l'ennemi du genre humain.

Nous vous les envoyons donc avec confiance et bonheur, ces récits véridiques et sans fard, des choses dont nous sommes les témoins, et quelquefois encore l'heureux, quoique indigne, instrument. Précieuse *correspondance* qui unit de plus en plus vos âmes aux nôtres, qui resserre d'une manière si heureuse vos liens de fraternité avec les chrétientés lointaines, incessamment enfantées au Sauveur par notre féconde Église de France.

Nos récits vous montrent en même temps les besoins immenses d'ouvriers et de secours que réclament ces conquêtes toujours contestées où l'ennemi de tout bien lutte avec tant d'acharnement pour conserver le dernier trône de son empire.

Par là, vous avez appris en particulier, tout ce que les chrétientés des régions reculées de l'Orient où nous sommes, ont exigé de zèle, de dévouement et de souffrances, de la part des apôtres que la France, parmi toutes les nations, leur a envoyés avec une constance si persévérante. Vous avez appris ce qu'il en a coûté de larmes et de sang à ces hommes dévoués, pour planter et maintenir debout l'étendard du salut sur ces rives encore rebelles. Et votre âme s'est attendrie, et votre charité a senti ses entrailles tressaillir d'amour et de douleur pour tant de travaux et de peines, pour tant de succès et de ruines.

Pauvre Église des extrémités de l'Orient, quelles larges blessures elle a reçues dès les beaux jours de son enfance! Épouse infortunée, lorsque son bien-aimé s'est offert à elle, lorsqu'il lui a fait entendre la douce voix de son amour, il la conviait à remplacer pour lui les fils ingrats qui le repoussaient ailleurs; mais cette voix ne fut point comprise. Un instant, il est vrai, la terre d'Orient parut si féconde, qu'elle combla de joie les anges et les saints!

Pourquoi donc cette joie s'est-elle changée si vite en amère douleur.

Hélas! il faut bien l'avouer, les peuples si glorieusement éclairés, n'ont pas répondu, comme ils le devaient, aux grâces du Sauveur.

La foi chrétienne n'a pas trouvé chez eux la généreuse docilité qu'elle rencontrait en d'autres contrées; et cependant, parfois, ils

-surent souffrir et mourir. D'innombrables martyrs en furent jadis la preuve glorieuse; et maintenant encore le sang des fidèles n'arrose-t-il pas toujours la terre des persécutions? D'où vient donc que ce même sang n'a pas encore pu la rendre plus fertile, et surtout plus constante dans sa fécondité?

O mystère impénétrable de la Providence de Dieu! qui oserait sonder vos profondeurs?

Priez donc, messieurs, priez ce divin maître, demandez-lui qu'il fasse enfin, sous nos yeux, mûrir cette précieuse et si vaste moisson.

Vous, que des rapports d'une ardente charité rapprochent sans cesse de notre cher et vénérable clergé de France, dites aussi à ces fils aînés de l'Église tout ce que nous souffrons par la disette d'ouvriers appelés à ce champ dont on ne peut, faute de secours, soigner la culture. Dites-leur que des millions d'âmes restent sans lumière, faute de guides pour les éclairer, sans nourriture, faute de pères qui leur rompent et leur présentent le pain inconnu qui doit les nourrir. Dites-leur que d'immenses contrées demeurent ici sans ouvriers apostoliques, et personne, pour ainsi dire, n'y vient pour nous aider à y planter la croix. Dites-leur tout ce qu'ont fait dans l'univers entier, leurs pères dans la foi, ces prêtres français dont le nom connu des nations est arrivé jusqu'au trône de Dieu, accompagné des bénédictions de tant de peuples. Dites-leur qu'ils se comptent entre eux, qu'ils comparent leur nombre à celui si restreint des pauvres missionnaires [1]. Dites-leur enfin que, prosternés en silence devant la croix de Jésus, ils se demandent ce que vaut le sang divin répandu pour toutes les nations et rendu inutile à tant d'âmes par l'infidélité; ce que la vue d'un tel malheur exige en eux de zèle pour en diminuer l'effet sur les peuples.

Et parmi vous, Messieurs, malgré le bien que vous faites en France, si quelqu'un ressentait au fond de son cœur la grâce de l'apostolat, à l'aspect de tant d'âmes perdues pour l'éternité, faute de guides pour les conduire, aurait-il le triste courage de repousser la faveur dont il serait ainsi l'objet? Si cette âme, attirée par la tendresse du bien-aimé, était une de celles qu'il a poursuivies au milieu du monde où elle se perdait; si cette âme était tombée autrefois dans l'abîme d'où la charité inépuisable de J.-C. pouvait seule la

1 Il faut se rappeler, en effet, que sur 7 à 800 millions d'habitants qui peuplent le globe, il y a seulement 160 millions de catholiques et 400 millions d'idolâtres évangélisés par quelques centaines de prêtres.

retirer, devrait-elle alors hésiter à tout sacrifier pour suivre Jésus et pour reconnaître ainsi la grandeur de ses dons?

Oh! Qu'elle se hâte, au contraire, cette âme heureuse et aimée, qu'elle vienne sans hésitation et sans retard se mettre à l'abri, par la plénitude du sacrifice, contre les tentations nouvelles que l'ennemi s'apprête à lui susciter; qu'elle vienne sans crainte servir désormais le Dieu des miséricordes qui a été si magnifique envers elle. Une tendresse fraternelle et inépuisable remplirait à l'instant notre âme pour cette âme amie; car parmi nous aussi, plusieurs, hélas! n'ont que trop connu les voies du péché. Ils n'ont que trop longtemps suivi les sentiers mauvais d'un monde qui les égarait.

O Messieurs et mes frères, faut-il en particulier que l'un d'eux vienne ici vous révéler les secrètes voies que Jésus a prises pour ramener à lui cette âme qui fuyait, insensée, dans ce désert fatal où le bonheur qu'on poursuit passe comme une ombre et trompe toujours? Faut-il vous dire ses ingratitudes, ses révoltes et ses crimes? Faut-il dévoiler devant vous le mal qu'elle a commis et les tendresses par lesquelles Dieu se vengea de ses outrages? Je ne sais, mais peut-être, la vue de tant d'ingratitude d'un côté de tant de bonté de l'autre, tournera-t-elle à la gloire du divin auteur de toute miséricorde. Or, cette gloire sacrée ne doit-elle pas être l'unique but, l'unique pensée de toute notre vie?

L'enfance de ce trop heureux missionnaire fut toute chrétienne. Ses premières années s'écoulèrent dans une grande innocence, et il put dire à Dieu, avec Augustin, des pieuses leçons qu'il reçut à l'époque de ces beaux jours, où le mal lui était inconnu: « Et cujus » erant, nisi tua verba illa per matrem meam fidelem tuam quæ » cantasti in aures meas[1]? » Il était heureux et en paix avec Dieu; mais ce bonheur allait bientôt cesser. On le mit au collége, et comme tant d'autres il s'y perdit. Comme il avait le cœur ardent, les créatures y entrèrent bientôt à la suite du péché; ses passions se développèrent en quelques mois avec une rapidité incroyable. Il fit en peu de temps d'effrayants progrès dans le mal. Heureusement une certaine honnêteté naturelle ne le quitta point, même dans ses désordres, et plus tard contribua beaucoup à l'en retirer.

Cependant il quitta le collége dans les plus fatales dispositions;

[1] *Conf.*, liv. II, c. III, n. 3. — Et de qui étaient, si ce n'est de vous, ces paroles que vous avez doucement fait entendre à mes oreilles par la voix de ma mère, votre fidèle servante?

l'impiété s'était complétement emparée de lui. Il avait une véritable haine pour Dieu qu'il insultait avec audace et qu'il eût voulu détrôner. Il comptait avec une joie cruelle les défections qui se faisaient alors tous les jours chez les chrétiens ; et dans son ivresse antireligieuse, il en vint, comme tant d'autres, à concevoir dans son cœur l'espérance impie d'assister aux funérailles du Christianisme. A cétte époque 1830 arriva ; il avait alors vingt ans. *Blasphemus fuit et persecutor* [1].

Cependant sa mère priait et pleurait. Sa bonne mère qui l'attendait encore hier, là haut, dans la cité natale, pour mourir heureuse, pour recevoir de ses mains la chair sacrée du divin agneau. Pauvre mère ! Et il faut aujourd'hui qu'elle fasse à sa foi le sacrifice du premier né de ses enfants ! Que le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob répande sur elle d'abondantes bénédictions, car elle a sauvé l'âme de son fils par ses larmes et par ses prières.

Voici comment la merveille s'accomplit.

Un jour, ce fils égaré se promenait seul sur les bords de la mer, cette belle mer de Naples, où il rêvait à un avenir tout humain, sans avoir dans le cœur aucune pensée du ciel ; quand, tout à coup, une grande merveille s'opéra en lui. L'instant d'auparavant il était aussi impie, aussi endurci que de coutume; et voilà qu'en un moment, sans réflexions de sa part, sans motif tiré de lui-même, sans rien absolument qui pût motiver en lui un aussi prodigieux changement, il se trouva involontairement et instantanément redevenu chrétien !

Comment cela se fit-il ? Il n'en sut rien. Seulement il arriva qu'instantanément il ne lui fut plus possible de concevoir, même un seul doute, sur les saintes vérités qu'il traitait naguère de ridicules rêveries. Il arriva qu'il ne ressentit pas même une légère résistance à suivre le mouvement intérieur qui l'entraînait. La grâce fut si puissante que, dès cet instant il prit l'inébranlable résolution de déclarer hautement à ses amis de la veille qu'il voulait vivre désormais en chrétien, et en pratiquer fidèlement les devoirs. Il s'éleva dès-lors au-dessus de tout respect humain ; et en cela encore N. S. ne demanda de lui que la simple acceptation du sacrifice. De tous ses amis, aucun n'essaya même de combattre sa résolution.

Non loin du lieu ou la grâce le saisit se trouvait une église ; il voulut y entrer pour prier. Il y avait bien longtemps qu'il ne l'avait

[1] Tim., I, 13.

fait ; aussi lorsqu'il tâcha de se rappeler le *Pater* et l'*Ave-Maria*, ces douces prières des plus beaux jours de sa vie, il lui fut d'abord impossible d'y parvenir. Il avait oublié jusqu'à ces leçons pieuses de son enfance, ces mots d'amour que sa mère lui apprenait avec tant de bonheur à bégayer dès le berceau.

Au sortir de cette église il rentrait à Naples, le cœur plein d'une joie depuis longtemps inconnue, lorsqu'il vit sur son chemin un tableau de l'aveugle guéri par N. S. Un rapprochement subit entre cet homme et lui le frappa ; il sentit augmenter de beaucoup à cette vue, la reconnaissance qu'il devait à son Dieu pour le prodige de grâce et de miséricorde qui venait de s'opérer en lui, et il pleura.

Bientôt une épreuve décisive lui fut ménagée, par le Seigneur pour éprouver sa fidélité. Le moment de se retrouver au milieu de ses amis arriva, aurait-il le courage de leur déclarer sa résolution de changer de vie, ou faiblirait-il honteusement devant eux ? Dieu l'attendait à ce point. — Il eut le bonheur d'être fidèle à la grâce ; il déclara hautement, en présence des personnes près de qui cet aveu devait être pour lui plus pénible, ce qui venait de se passer en lui.

Dès ce moment il fut sauvé.

Quelques mois après il versait les plus douces larmes, en recevant, pour la première fois, dans une poitrine purifiée, la chair adorable du sauveur. C'était dans la belle cathédrale de Florence, à *Sainte-Marie-des-Fleurs*, nom touchant que son cœur a toujours retenu.

Se trouvant ensuite à Venise, il y fut bien consolé par un rêve qu'il n'a pas oublié non plus depuis lors, car la sainte Vierge parut l'y assûrer de sa persévérance et d'une protection toute particulière.

Dans ce rêve Marie lui sembla si pure et si belle, que nulle image des choses créées ne pouvait lui en rappeler le souvenir. Il en conçut dès lors une grande confiance dans la protection de cette vierge puissante si cruellement outragée par son impiété. Mais c'est longtemps après qu'il commença réellement à l'aimer et à l'honorer comme il le devait, son orgueil luttait encore contre cet amour.

Cependant plusieurs années s'écoulèrent, pendant lesquelles il s'étonnait de la tiédeur qu'il ressentait dans le service d'un maître dont il avait reçu tant de bienfaits. Dieu sait même où il allait, quand un second prodige, plus étonnant peut-être encore que le

premier, le terrassa de nouveau et le reconduisit enfin dans le sanctuaire vénéré où se forment les ministres du Dieu d'Israël. Le 7 juin 1838, il entrait, après bien des dangers et bien des chutes, au séminaire de Saint-Sulpice à Issy, où l'inépuisable miséricorde du Seigneur, lui fit passer de si heureux jours.

Sainte retraite, douce solitude, maison de si chère mémoire, c'est dans tes murs qu'il a vraiment connu Dieu, qu'il a commencé à aimer Marie, qu'il a trouvé enfin le bonheur et la vie qu'il cherchait vainement depuis tant d'années.

Jusqu'alors, il est vrai, il avait goûté toutes les joies que le monde peut donner à ses adorateurs. Ce tyran des âmes faibles, cet esclave des hommes qui savent le dominer, lui avait en vain prodigué ses plaisirs. Il n'y avait jamais trouvé de quoi combler en lui le vide que Dieu seul pouvait remplir. Il y avait cherché des affections profondes, une âme aimante et forte, capable d'un dévouement absolu, en échange de la donation entière de lui-même? et le monde, tout en s'efforçant de venir au-devant de sa pensée, ne put jamais y réussir. Il lui fallait une affection à l'épreuve du temps et aussi durable que notre âme immortelle; et la terre ne pouvait point l'offrir. En cela donc encore, il trouva vanité pure et affection de cœur.

Trompé dans cette espérance, de quel côté pouvait-il porter son ardent désir de bonheur? Etait-ce vers le bien-être? Mais il en avait autant qu'un homme peut en rencontrer et il s'en fatiguait. Etait-ce vers la gloire? Mais qui ne sait qu'entre les vanités de la terre, celle-là est encore une des plus tristes et des plus vaines? Et il ne voulut même point la chercher. Ainsi, le monde qui s'efforçait de le retenir dans ses chaînes, le monde lui baisait les pieds comme un esclave et ne pouvait monter jusqu'à son cœur. Impuissant à le satisfaire il n'avait pas non plus la force de le faire souffrir. Seulement il l'ennuyait, il le fatiguait. Et il l'a rejeté comme il eût fait d'un vieux manteau dont le poids inutile eût chargé vainement ses épaules.

Ainsi, ô mon Dieu, ses regards se fixèrent enfin invariablement sur vous. Ainsi votre voix se fit entendre à lui de manière à ne plus lui laisser aucun doute; et il fut assez heureux pour répondre à cette avance de votre amour!

Livré désormais aux ineffables impressions de votre tendresse, ô trésor éternel des âmes! il a senti une vie nouvelle pénétrer tout son être. Son intelligence et son cœur agrandis et purifiés par vous, ô lumière éternelle! s'ouvrirent à des clartés inconnues et à des

sentiments nouveaux. Les ravissantes beautés de votre divin intérieur, ô Jésus ! les richesses de votre sainteté, ô Marie ! lui apparurent, et il s'écria dans l'ivresse d'une joie qui a toujours été en croissant jusqu'à ce jour : « J'ai trouvé celui que mon cœur aime ; » je l'ai trouvé et je ne le laisserai point aller [1]. »

Oui, mon Dieu, dès ce moment, il fut heureux ; il l'est encore. Il espère de votre miséricorde, qu'il le sera toujours, et maintenant et dans l'éternité. Oui, beauté éternelle, que sa droite se sèche, que sa langue s'attache à son palais, si jamais il vous offense, ô Seigneur ; si jamais il vous perd de vue, céleste joie de l'éternelle Jérusalem !

Et voilà, Messieurs, ce que Dieu promet de consolations et de miséricorde à tous ceux qui se donnent sincèrement à lui, même après les désordres de la plus triste jeunesse. Voilà comment, dès ce monde, il nous montre l'accomplissement de cette douce et consolante promesse : « En vérité, en vérité, je vous le dis, il y » aura plus de joie au ciel pour un pécheur qui revient à Dieu, » que pour quatre-vingt-dix-neuf justes qui persévèrent, et qui » n'ont pas besoin de pénitence [2]. »

Vous donc, Messieurs, qui avez si souvent rempli le ministère des anges du ciel, auprès de toutes les misères de la terre, redoublez de compassion et d'amour pour tant d'âmes égarées qui peuplent le monde et blasphèment un Dieu qu'elles ignorent. Cœurs purs et aimants de mes frères, cœurs pénitents ou conservés dans l'innocence, redoublez de tendresse envers le céleste époux qui a montré tant d'amour pour relever quelques-unes de ces âmes, pour les éclairer et les appeler à lui. Exaltez partout ses grandeurs, et que la louange de votre innocence, que le langage de votre repentir, s'élèvent confondus vers le trône du Dieu des miséricordes. Que la prière de votre charité devienne un holocauste d'expiation pour tant de malheureux pécheurs. Que le parfum de votre amour, monte comme l'encens du soir sur l'autel du dernier sacrifice, en reconnaissance des grâces de pardon accordées à tant d'autres !

Ce n'est pas tout encore, vous surtout, vous qui avez beaucoup péché, vous à qui tout pardon a été donné, parce que vous avez promis d'aimer sans mesure, ne bornez pas à de simples prières l'action de votre charité sur les âmes. Vous, dont l'âme affranchie

[1] Inveni quem deligit anima mea : tenui eum, nec dimittam. *Cant.*, III, 4.

[2] Dico vobis quod ita gaudium erit in cœlo super uno peccatore pœnitentiam agente, quam super nonaginta novem justis, qui non indigent pœnitentiâ. Luc., XV, 7.

d'une honteuse captivité, doit être si invariablement portée à faire connaître à d'autres le libérateur qui l'a sauvée, vous Chrétiens pénitents, mes frères, vous devez comprendre comment certains sacrifices héroïques pour d'autres, pourraient n'être pour vous qu'une faible séparation du mal que vous avez commis. Et alors, malheur à vous, si vous résistiez durement à la grâce qui vous sollicite! Malheur à vous, si vous n'évangélisiez pas, sans relâche, la paix et le bonheur par la croix de Jésus! Malheur, malheur à vous, malheur à nous tous, si, ayant mis la main à la charrue, nous regardions toujours en arrière. Nous qui nous sommes, hélas! révoltés contre Dieu, nous qui avons porté nos mains sacriléges sur le signe sacré du salut pour le profaner et l'abattre; malheur à nous, si nous ne réparons pas désormais, par le sacrifice de notre vie entière, les jours mauvais de la jeunesse employée à faire la guerre contre Dieu. Non, désormais, nul de nous ne s'appartient plus; désormais notre corps, notre âme, notre intelligence et notre volonté, tout ce que nous pouvons et tout ce que nous sommes, doit être uniquement consacré à faire oublier à notre maître, que nous avons pu le méconnaître, même un seul jour!

Ecoutez, Messieurs et mes frères: un long gémissement d'âmes, qui se perdent sur la terre infidèle, retentit incessamment jusqu'à votre cœur, et le divin maître vous dit que là vous pourrez noblement satisfaire aux exigences de sa justice irritée contre vous. L'enfer, dont plusieurs, hélas! d'entre vous ont si tristement porté les chaînes, triomphe, presque sans troubles, au milieu de tant de nations qui n'entendent point la parole de vie éternelle, qui leur donnerait le salut. La miséricorde du Seigneur vous y appelle pour vous y combler de consolations et vous y faire trouver en même temps des croix et des travaux capables de faire oublier les jours mauvais de votre vie. Votre cœur faiblirait-il à la vue d'une tâche aussi glorieuse? Ne savez-vous donc point que la force invincible du Très-Haut descendra vraiment dans votre âme, avec la grâce qui vous attire. Marchez donc sans crainte et avec amour dans la voie glorieuse que vous pouvez voir s'ouvrir devant vous. Exaltez votre courage, en voyant se lever sur votre tête le soleil ardent des batailles; que votre ardeur redouble en contemplant autour de vous la plus triste solitude, qui s'est faite dans les camps sacrés d'Israël. Que votre cœur, donc, ne se laisse point défaillir. L'enfer est armé contre le Seigneur et contre son Christ; d'innombrables légions se

pressent sous ses étendards pour terrasser les rares défenseurs de l'arche sainte; et cependant, nul de nous ne doit trembler. La généreuse armée du ciel s'avance comme un seul homme, entourée de justice et de foi, guidée par l'éternel vainqueur sous la bannière qui nous rallie.

Que la voix de votre amour ne cesse donc plus de se faire entendre, qu'elle s'élève et retentisse aux quatre coins du monde, pour appeler de toutes les nations les guerriers qui doivent grossir la cohorte choisie, dont le courage lutte depuis tant de siècles, à l'avant-garde du Seigneur. Devenez les hérauts de Dieu ; ne cessez plus de crier à vos frères qu'ils viennent hâter de tous leurs efforts le jour du grand triomphe de la croix de Jésus. Infatigables soutiens de la guerre sacrée, faites retentir au loin, des accents capables d'animer les cœurs généreux des enfants de l'Église, et ne cessez jamais de répéter aux âmes qui sommeillent, l'hymne glorieux des combats.

Venez donc, vous tous qui aimez vos frères et qui avez appris à verser des larmes en voyant le sang d'un Dieu répandu par flots, inutilement épuisé pour des millions d'âmes. Venez, nous vous le répétons, venez vous qui avez le cœur pur; vous dont la vie heureuse a été garantie par une maternelle sollicitude contre les dangers de ce monde, où d'autres ont fait de si tristes naufrages; venez surtout vous qui avez parcouru les chemins mauvais de la vie, vous qui avez péché et qui voulez désormais servir généreusement le Seigneur. Soyez les colonnes de son armée, les zélateurs de sa loi, ses forts contre l'enfer; soyez les anges de la paix et les messagers du salut pour tant de pauvres peuples enchaînés encore aux pieds de Satan, l'ennemi de Dieu. Voyez, ces infortunés vous attendent; ils vous demandent la divine parole pour se nourrir et les eaux saintes du Baptême et de la pénitence pour se désaltérer et se rendre purs.

Venez, jeunes prêtres de France, dont les cœurs pleins de foi ont toujours fait écho à ces mots sacrés: *Dévouement et sacrifice!* Elèves du sanctuaire, âmes de choix que le Sauveur Jésus nourrit avec amour dans les plus gras de ses pâturages, venez à nous. Vous trouverez, dans l'apostolat que nous vous offrons, un moyen tout-puissant de reconnaître, envers le Dieu qui vous protège, tout le bien que vous lui devez.

Venez aussi, ô jeunes hommes de toutes les conditions, vous que des sentiments chrétiens placent si haut dans le cœur de Jésus, venez

à nous : venez à la riche moisson qui vous est présentée ; hâtez-vous, elle est toute mûre, et le divin père de famille n'attend plus que des ouvriers pour la recueillir et la placer dans ses trésors. Vous, dont l'ardente charité cherche partout des misères à soulager et des douleurs à adoucir, venez et nous ferons passer devant vous ces populations lamentables que la misère accable si souvent, sans qu'une main amie vienne essuyer leurs larmes en étanchant leur soif et en calmant la faim qui les dévore [1]. Nous vous montrerons ces enfants nouveau-nés, ces innocentes victimes de l'avarice ou de la corruption de leurs mères, exposés sans pitié, au moment même de leur naissance, et jetés comme des immondices au coin des rues des grandes villes, où bien souvent ils deviennent la proie d'animaux immondes.

Vous qui avez senti vos entiralles émues à la pensée de saint Vincent de Paul créant par sa charité des familles à de semblables victimes des désordres de l'Europe, venez, et vous donnerez par vos soins, par vos efforts, un développement nouveau à une œuvre vraiment chrétienne dont le résultat infaillible est de peupler le ciel, en attendant qu'elle puisse étendre davantage les soins temporels qu'elle voudrait prodiguer aux corps de ces malheureuses victimes [2].

[1] On peut voir dans les Annales de la *propagation de la foi* les détails déchirants fournis par les missionnaires, sur les misères de certains peuples, et notamment dans les disettes qui viennent presque périodiquement décimer ces malheureuses populations.

[2] On sait que les Chinois, lorsqu'ils ont atteint le nombre d'enfants qu'ils consentent à élever, ne se font aucun scrupule d'exposer le reste; il est vrai que le gouvernement a pris quelques mesures pour remédier à cette plaie honteuse d'une société sans entrailles, comme toute société qui n'est pas chrétienne ; mais ces mesures sont à peu près sans résultat. Tous les matins, d'immenses tombereaux parcourent les rues des villes et reçoivent ces pauvres enfants qu'on y entasse pêle-mêle pour les déposer ensuite dans des hospices où ils sont si mal soignés, qu'ils y meurent presque tous en peu de temps. Nouvelle et éclatante preuve de l'impuissance attachée aux efforts d'une pure philantrophie que n'accompagne pas la charité de J.-C. Des chrétiens charitables recueillent, il est vrai, quelques-uns de ces enfants, mais le nombre de ces malheureux est si grand et les chrétiens sont en général si pauvres, que ce secours est bien peu de chose comparativement à la misère qu'on aurait à soulager. Ne pouvant donc sauver leurs corps, les chrétiens de quelques provinces se sont réunis en association sous l'invocation des saints Anges pour procurer à ces pauvres enfants la grâce du baptême. Cette œuvre, bénie de Dieu, s'est étendue à tous les enfants des païens en danger de mort : de cette ma-

Vous, encore, qui consumez votre jeunesse à poursuivre, des chimères, dont la vérité vous refuse sans cesse la réalisation, nous contenterons vos désirs de connaître. Vous qui vous livrez sans relâche à d'excessifs travaux pour parvenir à un bonheur dont la durée sera d'un jour, venez à nous, nous vous donnerons des trésors certains et impérissables, des trésors que la rouille ne saurait atteindre et que les voleurs ne dérobent jamais.

Vous aussi qui, cultivant la science dans un noble but, cherchez à redonner aux études du siècle l'élément chrétien qui leur manque et que réclame l'état de la société; vous qui demandez sans cesse au souverain arbitre des destinées humaines, qu'il fasse germer de nouveau sur le sol de l'Eglise ces plantes heureuses, dont les âges anciens nous ont transmis le suave parfum, venez à nous, vous trouverez au milieu de nous, le moyen de répandre de loin les semences précieuses dont ces plantes désirées pourront naître un jour. Nous vous porterons sur cette terre d'Asie, vénérable berceau du monde, où vous interrogerez les races antiques avce leurs traditions qui remontent aux premiers jours de l'humanité. Vous trouverez au milieu des peuples qui vous accueilleront, ces mœurs oubliées depuis longtemps parmi nous, ces mœurs bibliques et patriarchales dont la connaissance pratique jette tant de lumières et tant de charmes sur l'étude de nos saints livres. Vous apprendrez à reconnaître dans les langues de tant de peuples mélangés et réunis sur différents points, les traces encore patentes de l'origine commune de la grande famille humaine. Vous irez demander aux plus imposantes montagnes de la terre, et aux régions inexplorées qui les avoisinent, quelques explications des grandes choses opérées dans le travail du monde physique où nous vivons. Puis, riches de ces trésors d'observations, impossibles à recueillir partout ailleurs qu'au milieu de nous, vous donnerez à vos frères d'Europe ces matériaux précieux et inconnus, qu'ils sauront, grâces à vous, mettre en œuvre.

Vous, enfin, dont le cœur a besoin de souffrances et de sacrifices, vous à qui la palme du martyre sourit et qui ne croyez jamais faire assez pour l'amour d'un Dieu crucifié pour vous, venez, le champ est ouvert et les bourreaux sont prêts. Venez, froment de Dieu, faites-vous broyer sous les dents de ces tigres qui n'hésiteront pas à

nière, d'innombrables enfants, baptisés à l'insu de leurs familles, vont chaque année dans le ciel abréger, par leurs prières, les jours d'aveuglement de ces peuples.

seconder, par leur férocité, les ardeurs de votre âme. Témoins de J.-C., que votre espérance et votre force vous soutiennent dans la douleur, car différentes tortures vous attendent et les bourreaux ne vous manqueront pas. Les rigueurs qu'ils exercent tous les jours sur nos frères vous attendent. Courage donc, âmes généreuses qu'un aussi noble désir, qu'une aussi précieuse espérance remplit, courage! les jours des combats sanglants ne sont pas encore passés. L'empire d'Annam suspend toujours sur votre tête le glaive qui frappa tant de victimes en si peu d'années. La Chine, il est vrai, paraît ouvrir ses prisons et laisser reposer un instant ses échaffauds séculaires; mais la Corée se charge d'inventer de nouveaux supplices, pour ébranler, s'il était possible, la constance de nos confesseurs et vaincre leur foi. Plus loin enfin, le Japon se prépare, si le moment de la Providence est venu, à recevoir de nouveaux missionnaires, qui s'efforceront d'y rechercher les traces des anciens apôtres immolés à la fin de leur course, d'y réveiller la cendre de leurs martyres et de les imiter dans leurs combats et dans leurs triomphes.

Venez donc, âmes généreuses, vous qui sentez votre cœur tressaillir dans votre poitrine à la seule pensée de partager un jour ces luttes et ces dangers, venez et que votre sang, mêlé à celui de nos missionnaires, féconde une terre qui en est avide. Venez, livrez-vous et soyez sans peur, car l'amour est plus fort que la mort.

Que si, malgré le désir de votre âme, vous sentez cependant la nature rebelle se révolter et se soulever avec ses répugnances et ses angoisses, ne vous laissez pas effrayer par cette ruse ordinaire de l'ennemi. C'est ainsi qu'il essaie d'abattre les cœurs dont il connaît le mieux la force; ne craignez rien, cette force n'est pas de l'homme, mais de J.-C., le roi des martyrs. Et bien souvent, les plus faibles en apparence, avant le combat, ont été les plus forts et les plus puissants dans la victoire.

Ne vous laissez point ébranler non plus par cette pensée qu'il est bien pénible et bien dur de mourir d'avance à la terre et de quitter, pour jamais, tout ce qu'on aime. Sans doute, il est pénible à la nature de s'immoler ainsi, pour s'attacher à une croix toute nue et suivre Jésus. Sans doute les fatigues d'un aussi rude ministère usent les forces en peu de temps et abrègent une vie qu'ailleurs, peut-être, on pourrait employer plus longtemps, avec un certain fruit pour l'Église. Sans doute, chacun de nous a pu entendre répéter bien souvent au dedans et au dehors de son cœur par la nature

et par le monde ces maximes de la prudence humaine. Mais pour une véritable vocation d'apôtre, qu'est-ce que tout cela pesé au poids du sanctuaire et envisagé à la lumière de la foi?

En effet, si le sacrifice est douloureux, et personne ne songe à le nier, la grâce de Dieu nous aide et le rend facile. Si la croix est pesante, Jésus lui-même se charge de la porter, pourvu qu'on l'accepte avec lui. Enfin, si la course du missionnaire s'achève en peu d'années, pour lui qu'importe le nombre de ses jours sur la terre, si ces jours sont tous bien remplis, si, au moment suprême du jugement, le nom de cet administrateur fidèle est inscrit au livre de vie avec celui des élus de Dieu.

D'ailleurs, Messieurs, nous sommes précédés dans cette vie de dévouement par des hommes aussi favorisés que nous sous tous les rapports. Des prêtres distingués dans l'Église, où le plus brillant avenir les attendait, ont quitté, sans hésiter, ces flatteuses espérances, pour revêtir, au milieu de nous, la livrée pauvre de J.-C. D'autres ont vainement soupiré pendant bien des années après un semblable bonheur sans pouvoir l'obtenir [1]. Chaque jour, encore, nous les voyons quitter avec joie, pour J.-C., un avenir que le monde leur enviait. Eux aussi étaient jeunes, et quelquefois très-riches des dons de la grâce, de l'intelligence et de la fortune. Un nom distingué en élevait plusieurs au-dessus de nous dans l'opinion des hommes. Ils étaient aimés, recherchés partout; sous leurs yeux, se présentait pour eux une abondante moisson d'âmes à recueillir sans aller en chercher d'autres au loin; et cependant ils sont partis pour courir jusqu'à leur dernier jour après quelque brebis égarée qui n'a pas entendu la voix du pasteur. Eh bien! croyez-vous que la grâce laisse pour eux bien de l'amertume au calice qu'ils acceptent? Croyez-vous que N.-S. ne leur tienne pas compte, dès cette vie, des larmes de leur vieux père, des douleurs d'une mère désolée et du déchirement de leur propre cœur! Ecoutez-le, ce divin maître, nous formuler ses magnifiques promesses. Ecoutez-le, et vous direz ensuite s'il est possible d'hésiter encore quand la voix de la grâce se fait entendre à notre cœur : « Personne d'entre vous ne laissera » pour moi et pour l'Évangile sa maison ou ses frères, ou ses sœurs, » ou son père, ou sa mère, ou ses enfants, ou ses possessions, sans

[1] Nous pouvons citer Fénelon qui regretta jusqu'à la fin de sa vie de n'avoir pu mériter une telle grâce que son cœur désirait par-dessus toutes choses, ainsi qu'on peut le voir dans son célèbre sermon sur l'Épiphanie.

» recevoir maintenant, dès cette vie, au milieu des persécutions, le » centuple de ce que lui donnaient et sa maison, et ses frères, et ses » sœurs, et son père, et sa mère, et ses fils, sans recevoir ensuite la » vie éternelle [1]. »

Telles sont, Messieurs, les promesses que N.-S. fait à ceux qui savent, quand il le faut, tout quitter pour le suivre. Permettez-moi, maintenant, de terminer cette lettre par un appel que vos cœurs ne repousseront pas, j'en suis sûr. Permettez-moi de dire à ceux d'entre vous que le Seigneur convie au grand travail de sa moisson ce que Vincent de Paul nous adressait à tous dans la personne de ses enfants : « Ne sommes-nous pas bien heureux, mes frères, leur di- » sait-il, d'exprimer au naïf la vocation de Jésus-Christ ; car, qui » est-ce qui exprime mieux la manière de vie que Jésus-Christ a te- » nue sur la terre que les missionnaires? Je ne dis pas seulement de » nous, mais je l'entends aussi de ces grands ouvriers apostoliques » de divers ordres qui font les missions dedans et dehors le royaume. » Ce sont là les grands missionnaires desquels nous ne sommes que » les ombres. Voyez-vous comme ils se transportent aux Indes, au » Japon, au Canada, pour achever l'œuvre que Jésus-Christ a com- » mencée et qu'il n'a point quittée, depuis le premier instant qu'il y a » été appliqué par la volonté de son père! Pensons qu'il nous dit » intérieurement : sortez, missionnaires, allez où je vous envoie ; » voilà de pauvres âmes qui vous attendent, le salut desquelles dé- » pend en partie de vos prédications et de vos catéchismes. C'est là, » mes frères, ce que nous devons bien considérer ; car, Dieu nous a » destinés pour travailler en tel temps, en tels lieux, et pour telles » personnes. C'est ainsi qu'il destinait ses prophètes pour certains » lieux et pour certaines personnes, et ne voulait point qu'ils allas- » sent ailleurs. Mais que répondrions-nous à Dieu, s'il arrivait que » par notre faute quelqu'une de ces pauvres âmes vînt à mourir » et à se perdre? N'aurait-elle pas sujet de nous reprocher que nous » serions en quelque façon cause de sa damnation, pour ne l'avoir » pas assistée comme nous le pouvions? Et ne devrions-nous pas » craindre qu'il ne nous en demandât compte à l'heure de notre » mort? Comme, au contraire, si nous correspondons fidèlement aux

[1] Amen dico vobis: nemo est qui reliquerit domum, aut fratres, aut sorores, aut patrem, aut matrem, aut filios, aut agros, propter me et propter Evangelium, qui non accipiat centies tantum, nunc in tempore hoc, domos, et fratres et sorores, et matres, et filios, et agros, cum persecutionibus, et in sæculo futuro vitam æternam. Marc., x, 29-30.

» obligations de notre vocation, n'aurons-nous pas sujet d'espérer » que Dieu nous augmentera de jour en jour ses grâces, qu'il multi- » pliera de plus en plus sa compagnie, et lui donnera des hommes qui » auront des dispositions telles qu'il convient pour agir dans son es- » prit, et qu'il bénira ses travaux? Et enfin, toutes ces âmes qui ob- » tiendront le salut éternel par notre ministère rendront témoignage » à Dieu de cette fidélité dans nos fonctions.

» Quelqu'un de ceux qui cherchent à vivre longtemps, ajoute » le saint, pourrait peut-être appréhender que le travail des mis- » sions ne vînt à racourcir ses jours, et avancer l'heure de sa » mort, et pour cela tâcherait de s'en exempter autant qu'il lui » serait possible, comme d'un malheur qu'il aurait sujet de crain- » dre; mais je demanderais à celui qui aurait un tel sentiment : » est-ce un malheur à celui qui voyage dans un pays étranger d'a- » vancer son chemin et s'approcher de sa patrie? Est-ce un malheur » à ceux qui naviguent d'approcher du port? Est-ce un malheur à » une âme fidèle que d'aller voir et posséder son Dieu? Enfin, est- » ce un malheur aux missionnaires d'aller bientôt jouir de la gloire » que leur divin maître leur a méritée par ses souffrances et par » sa mort? Quoi, a-t-on peur qu'une chose arrive que nous ne » saurions assez désirer et qui n'arrive toujours que trop tard [1]? »

Ainsi donc, Messieurs, nous tous qui avons eu le bonheur d'entendre la voix du bien-aimé qui nous conviait à son travail, nous irons, humiliés dans notre bassesse, recueillir le plus d'épis que nous pourrons, dans les sillons fertiles de l'Église. Obscurs glaneurs nous marcherons à la suite de ces grands ouvriers dont les récoltes remplissent les greniers du père de famille. Puis, quand le soleil s'abaissera derrière les montagnes; quand le soir sera venu pour nous, nous aussi, nous irons avec une douce confiance, porter au bon maître notre pauvre et chétif trésor. Appuyés sur cette promesse, que les ouvriers arrivés à la dernière heure recevront leur récompense comme ceux dont le corps s'est courbé sous le poids du midi, nous tâcherons de compenser en ardeur et en dévouement les pertes éprouvées autrefois dans l'oisiveté, dans le désordre de notre vie.

[1] *Vie de saint Vincent de Paul, instituteur et premier supérieur général de la congrégation de la mission*, par Louis Abelly, évêque de Rhodez; in-8°, Paris, 1839. t. I, p. 267. — On peut voir également dans une des *homélies* de l'office divin pour l'octave *de tous les saints*, les mêmes sentiments exprimés avec une grande beauté par saint Cyprien.

Nous donnerons enfin à Dieu et à nos frères le reste de jours, de travaux et d'épreuves qui nous sont comptés ; et Dieu nous bénira, et Dieu nous donnera, au jour de notre mort, cette sublime récompense dont la seule pensée console de tous les maux, dont la seule espérance embaume le cœur et le remplit de foi et d'amour !

LUQUET,
Evêque d'Hésebon.

NANCY,

HISTOIRE ET TABLEAU.

« Vérité, vérité ! c'est la loi qu'il faut embrasser, le culte qu'il est » doux de répandre, le trésor dont la conquête mérite d'enflammer » l'adolescence, l'unique passion que doit conserver l'âge mûr. « Vérité, richesse attrayante, dont l'amour s'accroît pour le sage, » à mesure que passent les années [1]. » Cette sainte et philosophique exclamation doit s'échapper de la poitrine de toute homme instruit et méditatif, qui, reportant ses regards sur les temps qui séparent notre jeune république du règne de Louis, surnommé le père du peuple, repasse, avec amertume, les événements de désolation enfantés par le Mensonge, dans son règne historiquement et moralement universel. En effet, pendant ces trois cents ans, l'erreur systématique, qui est en même temps la déviation et la mort, avait repris une audace inconnue jusque-là, pour combattre la vérité, qui est aussi la voie et la vie. Le désordre qui bouleversa les idées chrétiennes, faussa des dogmes éternels, nia des traditions universellement reçues, ce désordre passa successivement dans les différentes branches des connaissances humaines, et notamment dans l'histoire dont il fit une conspiration permanente contre la réalité des faits. Aussi, notre siècle, malgré ses travers, gagnera loyalement le titre qu'il s'est prématurément donné, celui de siècle des lumières ; non parce qu'il aura élucidé beaucoup de questions enténébrées, mais parce qu'il se sera élevé au-dessus de étroitesses de l'esprit de préjugés ; parce qu'il se sera fait plus équitable que son prédécesseur, et qu'il se sera montré mieux disposé à re-

[1] Nancy, Avertissement, p. 12.

cevoir la vérité, n'importe de quelle main. Voyez plutôt : lorsqu'à l'horison intellectuel apparaît un livre, non plus comme ceux dont le titre est prétentieux, dont le contenu se borne à des idées banales ou fausses, mais un livre modeste de volume et de titre, malgré le luxe du format, de l'impression, des emblêmes héraldiques, un livre substantiel, dont chaque mot représente une idée saine, lumineuse, féconde en intéressantes inductions, dont chaque proposition éclaircit un doute, redresse une erreur et rend à la lumière une vérité, soit morale, soit historique, que les passions humaines avaient obscurcie ou défigurée : l'œil attentif brille d'une joie soudaine, l'esprit juste et droit se rejouît.

Or, n'est-ce pas l'effet produit par l'ouvrage de M. Guerrier de Dumast, intitulé *Nancy, histoire et tableau* ?

Le noyau de cet important travail, préparé d'abord comme simple article pour le *Dictionnaire de la conversation et de la lecture*, parut, il y a dix ans, renfermé en une brochure de cinquante pages. La révélation qu'elle fit aux Français, et même aux Lorrains « de la » ville d'Europe assurément la plus mal connue, de celle sur la» quelle se débitent le plus de *quiproquo* stupides [1], » stimula une curiosité louable, et bientôt les exemplaires de cette édition s'écoulèrent jusqu'au dernier. Cependant la tâche de l'auteur n'était point achevée. Les amateurs studieux qui n'avaient point encore le *Nancy*, en demandaient la réimpression ; ceux qui le possédaient se plaignaient qu'il fût borné à de si courtes dimensions, ils désiraient le voir acquérir assez d'étendue pour embrasser plus d'objets. M. de Dumast s'est décidé à donner satisfaction à tous ; de sa brochure il a fait un livre, puis il en offre une seconde et magnifique édition, plus que sextuplée.

Le titre seul indique la division de l'ouvrage. Dans une première partie, l'auteur esquisse à grands traits l'histoire de la ville qu'il tient à *recréer*, si l'on peut s'exprimer de la sorte ; dans la seconde, il en fait la topographie, le paysage, la description la plus attrayante et la plus complète. Dans l'une et dans l'autre, il se montre à la fois peintre habile et délicat, historien profond et consciencieux. Toutefois il ne pouvait suffire à M. de Dumast d'instruire ses lecteurs par des récits scintillants de vérité et d'intérêt. Une pensée plus haute le dominait et dirigeait son travail. Se rappelant l'exclamation du poëte :

[1] *Id*, p. 6.

Felix qui rerum potuit cognoscere causas,

cet historien philosophe s'est appliqué à remonter aux causes des événements qu'il raconte, à ces causes latentes qu'il faut souvent chercher jusque dans le dédale inextricable d'une diplomatie de mauvais aloi. Et comme l'histoire de Nancy est essentiellement liée à l'histoire de ses anciens ducs; comme les princes de Lorraine, ne relevant que de *Dieu et de leur épée*, traitaient avec les puissances voisines, d'égal à égal, il suit que les investigations de M. de Dumast redressent une foule de jugements portés à faux, d'erreurs généralement admises comme réalités, non seulement sur la Lorraine et sa capitale, mais encore sur certaines époques de l'histoire de France, voire, sur le grand siècle et sur plusieurs de ses plus hautes illustrations.

L'écrivain, par la rapidité de son récit, emporte le lecteur, et, dans l'espace de vingt-cinq pages, lui fait traverser dix siècles de rapides événements. Et pourtant rien n'est omis, le travail est complet. C'est que dans sa synthèse historique, une proposition, souvent un mot, indique un fait, rappelle un événement, marque une situation générale, détermine la physionomie de tout une époque; mais ce fait, cet événement, se trouve raconté, cette situation, cette époque se trouve analysée, dessinée au complet, dans les notes multipliées qui suivent le texte principal de l'ouvrage.

Ainsi, dans l'histoire, M. de Dumast parle-t-il des beaux et bons remparts qui, protégés de vastes fossés et de puissantes demi-lunes, faisaient de Nancy la plus forte place de l'Europe [1]? il donne, dans une note, la description détaillée des fortifications de la ville; et, comme il est des descriptions qu'on ne lit pas ou qu'on a l'air de prendre pour fabuleuses [2], il fait reproduire par la gravure, et donne pour frontispice à son livre, la composition d'Israël Sylvestre, seul dessin qui représente au vrai, avec le paysage dont elle occupait le centre, l'ancienne capitale de la Lorraine. Ainsi, dans l'histoire, l'auteur signale-t-il une bourgeoisie laborieuse et intelligente, les arts cultivés, l'industrie se développant dans une foule de manufacture [3]? une note [4] expose en détail les anciennes richesses commerciales de Nancy, puis cette ville rayonnant sur les pays

[1] Nancy, *histoire*, p. 12.
[2] *Id.* n. 15, p. 55.
[3] *Id.* p. 12.
[4] *Id.* n. 14, p. 50.

voisins *le soleil de son libéralisme*, et Paris s'efforçant très-longtemps d'en emprunter aux Lorrains la chaleur et la lumière. Non, certes, l'envahissement, opéré par un pouvoir externe, n'était nullement nécessaire à l'éducation de la Lorraine! Elle donnait aux législateur des leçons et des exemples, au lieu d'en recevoir. Est-ce que les sujets du roi François Ier n'enviaient pas ceux du duc Antoine? Est-ce que les provinces soumises à Henri de Valois ne tournaient pas les yeux vers celles que gouvernait Charles III, et n'aspiraient pas à obtenir le bienfait d'un sceptre analogue? Est-ce que les ordonnances du Régent valaient celles de son contemporains Léopold? Aussi M. de Dumast se croit-il en droit de conclure que la Lorraine, libre, autonome, fut constamment en Europe *le porte-drapeau du* PROGRÈS, que tant qu'elle fut sa maîtresse, elle prit et garda perpétuellement l'AVANCE sur les nations rivales, et marcha, en fait de libéralisme, *aussi vite, presque plus vite, que les possibilités.*

Comment laisser plus longtemps croire que Nancy (dès son origine, *expression de tout un pays*) ne doit qu'à Stanislas sa physionomie riante et ses joyaux de reine? Les règnes d'Antoine et de Léopold, décrits en des notes spéciales, forcent bientôt le lecteur à s'écrier avec un poète célèbre :

> O temps! ô mœurs! ô jours d'éternelle mémoire!
> Le peuple était heureux; le *Duc*, couvert de gloire.
> De ses aimables lois, chacun goûtait les fruits.

Et Léopold est vengé de n'avoir pas, dans ce Nancy, dont il fut l'orgueil et l'amour, une seule place, une seule rue qui porte son nom.

La seconde partie, le TABLEAU, est tracée sur le plan de la première. C'est d'abord, en texte, la topographie de la ville et des environs; la description de son site ravissant et de ses délicieux alentours; la nomenclature des établissements anciens ou actuels; des monuments religieux, des hommes célèbres, des rues si étrangement nommées; puis dans les notes, les plus curieux détails sur les lieux cités, sur l'histoire de la fondation, de la destruction, de la transformation des monuments, la biographie de chaque personnage marquant, des indications intéressantes sur les anciennes familles lorraines dont les descendants existent encore, sur les anciens usages, les vieilles coutumes lorraines et, surtout, nancéiennes; semblable à ces peintures du moyen-âge, dans lesquelles le sujet principal, de grandeur majeure, et vu sous son aspect le plus

saillant, se trouve encadré de médaillons dont les miniatures rappellent en détail les circonstances qui s'y rattachent, et forment ainsi, pour l'observateur, un tableau historique bien complet.

Jusque dans ces détails secondaires, au milieu d'une minutieuse exactitude, brille la pensée dominante de M. de Dumast, celle de restituer à Nancy ce qu'il pourra de son ancienne splendeur, et, tout en le laissant ce qu'il est, simple chef-lieu d'une préfecture de la République française, de l'engager à reprendre honorifiquement les signes caractéristiques de capitale d'un état jadis important, en sachant enfin se rattacher à un passé plein de gloire, dont cette ville semble faire trop bon marché.

La forme donnée au NANCY ne paraît-elle pas, de prime abord, étrange et tout à fait insolite? L'accessoire devait-il l'emporter sur le principal, les notes sur le texte, d'une manière aussi considérable? Pourquoi, en préparant une seconde édition de son œuvre, l'auteur n'a-t-il pas fondu les unes dans l'autre, et, de cette façon, offert un livre d'un aspect plus grandiose, plus majestueux, qui laissât aussi découvrir plus d'enchaînement et d'unité? A ces questions, M. de Dumast répond que son labeur, ayant acquis bourgeoisie, l'avait acquis TEL QU'IL ÉTAIT et sous une forme déterminée; que l'amplifier d'une manière considérable eût été l'altérer; il a mieux aimé opérer par voie d'addition que de remaniement. Ces raisons, sans être péremptoires, sont acceptables; on peut même y ajouter que les personnes qui cherchent avant toutes choses une instruction solide et vraie, font assez bon marché de la forme, lorsque le fond est sain, riche, abondant. Les personnes moins sérieuses aimeront aussi davantage une tournure de livre plus en harmonie avec la légèreté de leur esprit, une lecture moins suivie et, partant, moins fatigante. Certaines observations, par exemple, qui ont bien aussi leur intérêt piquant, n'eussent point été admises dans un livre à marche grave et solennelle : les douairières vénérables ne permettent, à leurs suivantes, de les approcher qu'à distance.

Le NANCY de M. de Dumast est donc, en résumé, un livre hors ligne, et qui doit fixer au plus haut point l'attention des hommes réellement amoureux du vrai, du beau et du bien, des hommes studieux de la vieille Lorraine et de la jeune France. Il ressuscite moralement un peuple religieux, civilisateur, héroïque, une *nation* jadis illustre [1], laquelle, en mourant, légua des souverains à l'Au-

[1] *Nation* est le mot propre, l'auteur en fournit des preuves indubitables.

triche, des lois et des progrès à la France, et qu'il importait de venger de longues et savantes calomnies, comme ayant été, avant Pie IX, la plus brillante expression du libéralisme catholique.

L'Abbé Guillaume,
Chanoine honoraire de Nancy, membre de plusieurs sociétés savantes.

Revue scientifique.

ÉTUDES PHYSIOLOGIQUES
SUR
L'ORIGINE DE L'HOMME ET DES RACES HUMAINES.

SIXIÈME ARTICLE [1].

X. L'organisme vivant, par sa nature, ses caractère et ses lois, se distingue essentiellement de la matière inorganique.

Demander si la matière inorganique peut produire spontanément un organisme vivant, c'est poser la thèse obscure et controversée des *générations spontanées*; c'est aborder l'une des questions les plus graves qui aient été soumises à l'attention des physiologistes. Mais, avant d'y arriver, il nous parait indispensable de jeter un coup-d'œil général sur les corps de la nature, de mettre en parallèle les corps inorganiques et les corps organiques, d'étudier les propriétés qui leur sont propres, les lois qui les régissent, d'établir enfin les caractères essentiels qui les distinguent.

Deux classes d'êtres se partagent le vaste ensemble du monde physique : les uns, inorganisés, ne jouissent que des propriétés communes à la matière et sont soumis invariablement aux lois générales du monde physique ; les autres, organisés et vivants, sont soumis à des lois particulières, aux lois de la vie, qui les soustraient en partie à l'action des lois générales de l'univers. Ces derniers se subdivisent en deux branches, qui forment le règne végétal et le règne animal. Le premier aperçu, qui résulte d'une contemplation générale de l'univers, fait entrevoir la dépendance mutuelle de ces êtres si divers par leur composition, leur organisation, leurs usages et leurs fonctions, et révèle à l'observateur tout ce qu'il y a de grandeur et d'harmonie dans le plan conçu par le Créateur. Mais,

[1] Voir le 5e article au no 36, tome VI, p. 563.

quels que soient les rapports et l'enchaînement merveilleux qui lient entre eux les êtres de ce monde, il existe, entre les deux grandes classes que nous venons d'indiquer, des différences essentielles qui les séparent et les distinguent. La matière inerte, d'une part, l'organisme vivant, de l'autre, sont les deux termes qui doivent être dans ce moment l'objet de nos études. Ces deux termes une fois posés avec leurs caractères distinctifs et permanents, il nous sera plus facile de comprendre ensuite pourquoi la matière inorganique ne peut produire spontanément le plus simple des êtres vivants.

Les caractères qui distinguent les corps de la nature doivent reposer sur leur composition, leur structure, leur origine, leur mode d'existence, leur fin et leurs lois. Ces différents points résument, en effet, tout ce qui constitue les corps de la nature, de quelque côté qu'on veuille les envisager. Etablissons donc, dans cet ordre successif, un parallèle entre les corps organiques et les corps inorganiques, afin d'en faire ressortir les différences essentielles.

1° *Composition.* Il existe des différences très-grandes entre les corps bruts et les corps vivants sous le rapport de la composition chimique. Elle est plus simple dans les premiers, souvent formés d'un seul élément, et, lorsqu'ils sont composés, n'offrant ordinairement qu'une combinaison de deux ou trois éléments. Elle est plus compliquée dans les seconds, qui n'ont jamais un seul élément, mais toujours une réunion de trois ou quatre au moins.

La composition du minéral est constante, parce que les lois de l'affinité, auxquelles il est soumis, ne changent pas. Elle varie sans cesse dans l'être vivant, parce que les forces et les propriétés chimiques sont dominées ou modifiées par les lois de la vie.

. La matière inorganique est formée des éléments auxquels la chimie ramène tous les corps et qu'elle appelle simples, parce que jusqu'ici elle n'a pu les décomposer. L'être organisé est formé de deux ordres d'éléments : ceux que nous venons de mentionner et ceux qui, sous la dénomination de principes organiques ou immédiats, n'existent que dans les corps vivants, sont composés eux-mêmes et sont le produit de l'organisation et de la vie.

Une dernière preuve, enfin, de la différence qui distingue le minéral de l'être organisé, c'est que le chimiste sépare et réunit tour à tour les éléments du premier, parce qu'il connaît les conditions qui règlent l'exercice des affinités ; mais il n'a plus le même pouvoir

sur les éléments du second, parce qu'il ignore et ne peut réunir les conditions vitales qui président à leur formation.

2° *Structure.* Les corps inorganiques n'offrent jamais à la fois dans leur structure une réunion de parties solides et de parties fluides. L'eau de cristallisation des minéraux ne contredit pas cette assertion, car cette eau ne fait pas partie intégrante du minéral, et n'est autre chose que l'eau qui tenait en suspension ou en dissolution les molécules avant la cristallisation. Les corps organiques, au contraire, offrent toujours une réunion de parties solides et de parties fluides : ainsi, l'animal, en même temps qu'il a des os et de la chair, a du sang et d'autres fluides.

Le minéral est composé de parties homogènes qui se ressemblent toutes par leurs qualités physiques et chimiques : ainsi, dans un morceau de marbre, nous trouverons partout des molécules de carbonate de chaux, semblables, par leur aspect, leur dureté, leur composition. L'être organisé est formé de parties qui diffèrent par leur forme, leurs propriétés physiques et chimiques, leur mode d'action; il est composé d'*organes*, dont la dénomination est dérivée du mot grec ὄργανον, qui veut dire *instrument*, parce que, en effet ces organes sont autant d'instruments qui fonctionnent ensemble, dans un but commun, sous l'influence du principe de la vie.

3° *Origine.* Il existe sur ce point une différence immense entre le corps brut et le corps vivant. Le premier est soumis dans sa formation aux lois et aux formes générales de la matière, qui peuvent agir de différentes manières, soit en le détachant d'une autre masse minérale par la décomposition, soit en le précipitant du milieu d'un liquide dans lequel il était dissous ou suspendu, soit en associant les éléments divers qui doivent le constituer. Mais, dans toutes ces opérations, il n'y a aucun ordre déterminé de succession et d'origine, comme cela a lieu chez les êtres vivants. Ceux-ci, au contraire, doivent l'existence à une *génération*, c'est-à dire proviennent toujours d'un être semblable à eux par le moyen d'un germe, qui a appartenu primitivement à cet être, s'est formé en lui, s'en est détaché, et s'est accru ensuite par des développements successifs et réguliers. En un mot, les êtres vivants *naissent* et présentent un ordre de succession qui ne se retrouve pas chez les êtres du règne minéral.

4° *Mode d'existence.* Dans le minéral, l'existence se maintient par la persistance des forces d'affinité et de cohésion, qui ont réuni et juxta-posé les molécules qui le forment; il n'a besoin que de cette

condition pour être doué de l'existence et la conserver. Dans l'être organisé, l'existence se maintient par l'action de la vie, par les fonctions qui s'exercent sous son influence. L'être vivant enlève sans cesse aux corps extérieurs une certaine quantité de matière qu'il élabore et assimile ensuite à sa propre substance; sans cesse, aussi, il rejette au dehors quelques portions de la matière qui composait ses organes : d'où il résulte un double mouvement de composition et de décomposition. En un mot, les corps organisés se *nourrissent* et se conservent par leur activité propre et vitale, qui modifie profondément l'action des forces générales de la matière.

Le minéral n'éprouve pas de changements pendant son existence, à moins que des circonstances extérieures, agissant sur lui, n'augmentent ou ne diminuent son volume, et même n'altèrent sa composition chimique ; mais ces modifications n'ont rien de fixe et sont toutes accidentelles. Le corps vivant, au contraire, éprouve une série de changements déterminés pendant son existence ; il doit parcourir une suite de périodes, désignées sous le nom d'*âges*, c'est-à-dire croître, se développer, arriver à la maturité et décroître. Ces changements ne sont pas accidentels et dus à des circonstances extérieures, mais constants et dus aux lois de la vie.

5° *Fin*. Le minéral cesse d'exister toutes les fois que les forces de cohésion et d'affinité, qui tenaient combinées et juxta-posées ses molécules, sont neutralisées par d'autres attractions qu'ont exercées sur lui les corps environnants; ainsi les molécules désunies sont entraînées ailleurs pour former de nouvelles combinaisons. Il n'y a donc rien de fixe dans la durée et la fin du minéral, puisque tout dépend encore ici des circonstances accidentelles. Mais il n'en est pas de même du corps vivant. Il cesse d'exister lorsque l'action vitale, en vertu de laquelle s'exercent ses fonctions, a disparu ; et cette fin arrive nécessairement au bout d'un certain temps, après une durée qui varie peu dans chaque espèce, si toutefois la vie n'a pas été arrêtée auparavant par ces causes nombreuses de destruction auxquelles ne peuvent échapper les êtres de ce monde. Les corps organisés sont donc les seuls qui *meurent ;* et, après la mort, les molécules qui les composent, n'étant plus soumises aux lois de la vie, rentrent sous l'empire des lois physico-chimiques qui régissent la matière.

6° *Lois*. Partout où se rencontre de la matière en mouvement, partout où se rencontre un ensemble d'organes agissant suivant es

fonctions propres à chacun d'eux pour concourir à un but commun, l'esprit est conduit aussitôt à concevoir des lois pour régler ces phénomènes, des forces pour produire ces mouvements et ces fonctions. Il existe, sous ce rapport, une différence radicale entre les corps bruts et les corps vivants.

Les premiers, en effet, ne sont soumis qu'aux lois et aux forces générales de la matière : la gravitation les entraîne irrésistiblement dans une direction constante ; la cohésion et l'affinité maintiennent réunies les molécules qui les forment ; le calorique leur fait partager la température du milieu dans lequel ils sont placés ; en un mot, toutes les forces, résultant des lois générales auxquelles la Providence du Créateur a assujéti la matière, agissent sur eux d'une manière invariable.

Les corps vivants obéissent, jusqu'à un certain point, à ces lois générales ; mais de plus, et c'est là leur caractère essentiel, ils sont soumis à des lois, à des forces particulières, qui modifient ou neutralisent l'action des premières. N'est-ce pas, en effet, une force particulière, se produisant en dehors des lois générales de la matière, celle qui, luttant contre la force de pesanteur, fait circuler le sang et permet des mouvements de locomotion dans une direction radicalement opposée à l'action de cette dernière ? N'est-ce pas une force particulière, celle qui, modifiant profondément l'action des lois chimiques dans l'organisme, opère ce merveilleux travail de la nutrition, que la vie seule offre à notre admiration et qui disparaît avec elle ? N'est-ce pas une force particulière, celle qui, contrairement à la loi du calorique, permet à un grand nombre d'animaux de conserver une température uniforme et indépendante des milieux, des saisons, des climats, dans lesquels ils se trouvent placés ? Ce sont là des faits constants, journaliers, évidents, qui suffisent bien, ce nous semble, pour conclure que, sous le rapport des forces qui les meuvent et des lois qui les régissent, une distance infranchissable sépare la matière inorganique des êtres vivants.

Il résulte de ce parallèle que tous les corps de la nature peuvent être rapportés à deux grandes classes essentiellement distinctes : les corps organiques ou vivants, les corps inorganiques ou minéraux. Les premiers naissent et proviennent toujours d'êtres semblables à eux, se conservent par la nutrition, s'accroissent par une série de développements réguliers, se reproduisent et meurent ; ils jouissent, en un mot, d'un mode particulier d'existence qu'on désigne sous le nom de *vie*. C'est donc sur la vie que repose, en définitive,

toute la distinction qui sépare les corps de la nature : les uns vivent, ce sont les animaux et les végétaux ; les autres ne vivent pas, ce sont les minéraux.

XI. De la vie. — Obscurités de la science sur ce point. — La vie n'est pas une propriété essentielle et inhérente à la matière organisée. — Le principe d'action des corps vivants, les forces qui les meuvent, les lois qui les régissent, sont essentiellement distincts des forces et des lois générales de la matière.

Qu'est-ce donc que la vie? quelle est cette puissance mystérieuse qui s'est offerte aux physiologistes de tous les temps, comme l'objet principal de leurs méditations et de leurs travaux? Il y a, dans cette question, quelque chose de profond et d'insaisissable qui a échappé jusqu'ici à tous les efforts du génie, à tous les progrès de la science. Quand Aristote écrivait dans son *Livre des animaux* : « Le vivre, c'est l'être des choses vivantes ; » quand, appuyé sur ce fait essentiel et prédominant, il divisait en deux classes distinctes (ἔμψυχα et ἄψυχα) tous les corps de la nature, Aristote établissait bien la réalité de cette action mystérieuse, qu'on appelle la Vie; mais, lui aussi, il n'avait pu s'élever au-delà des phénomènes pour en pénétrer l'essence et les lois. Il avait bien vu que les êtres vivants manifestent la vie dont ils sont doués par des faits, par des actes particuliers, qui ne se produisent pas chez les êtres inorganisés. Mais, encore une fois, au-delà de ces phénomènes constants, caractéristiques, parfaitement appréciables, il est un moteur, une cause, un principe, dont la nature intime est demeurée inconnue aux physiologistes de tous les temps.

C'est qu'il y a, dans la science de l'organisation et de la vie, comme dans les autres sciences humaines, un côté mystérieux que l'esprit de l'homme ne peut atteindre et qui dépasse toutes les vues du génie. Quand la raison veut pénétrer l'essence des choses et découvrir les forces et les lois auxquelles le Créateur a soumis les différents êtres de ce monde, il arrive un moment où cette raison s'égare, chancelle et reconnaît son impuissance; car, de toutes parts, elle n'entrevoit que des mystères! Mais, ne l'oublions pas, devant ces mystères impénétrables qu'il rencontre à chaque pas, devant cet horizon de réalités invisibles qui échappent à son esprit borné, l'homme, qui sait reconnaître la main de Dieu, s'élève vers la source inépuisable de la vérité et de la vie!

Essayons cependant de déterminer les faits acquis, les notions et les limites de la science, dans cette profonde question de la vie.

Pour éluder peut-être les incertitudes et les obscurités que soulèvent à chaque instant les recherches sur le principe d'action des corps vivants, il est des physiologistes qui ont dit : « La vie n'est pas une cause spéciale, un principe particulier ; la vie n'est autre chose que l'ensemble des phénomènes, le résultat des fonctions de l'organisme. Si les tissus musculaires jouissent de la motilité, c'est en vertu d'une propriété essentielle et inhérente à ces parties ; si la pulpe nerveuse transmet les impressions, c'est encore en vertu d'une propriété qui lui appartient essentiellement. Il n'est donc pas besoin de se livrer à tant de méditations et de recherches sur la nature de la vie, puisqu'elle est tout simplement le produit de l'organisme, l'effet naturel du jeu des parties. »

S'il n'y a pas, dans l'économie vivante, un principe d'action qui met les organes en mouvement, qui opère et dirige les fonctions nécessaires à l'existence du corps organisé, comment se rendre compte des merveilleux phénomènes qu'il présente ? Les notions du plus simple bon sens conduisent à admettre que l'organisme ne fonctionne pas sans une puissance quelconque, qui produise et règle son action ; de même que les phénomènes physiques et chimiques ne se produisent pas sans l'impulsion des forces générales de la matière, parce que tout phénomène, de quelque ordre qu'il soit, implique nécessairement l'existence d'une cause.

On parle de propriétés inhérentes aux tissus organiques ; on dit que la contractilité est la propriété de la fibre musculaire, la sensibilité, celle de la pulpe nerveuse. Mais pourquoi ces propriétés disparaissent-elles instantanément à la mort, alors même que les parties sont encore parfaitement organisées ? Elles n'appartiennent donc pas essentiellement à la matière organisée. Si cette matière paraît être la condition de leur existence et de leurs manifestations, elles dépendent aussi d'une cause que nous ne voyons pas, que nous ne touchons pas, qui échappe à nos sens.

Il y a donc, chez l'être vivant, autre chose que l'organisme ; il y a donc une puissance insaisissable, inconnue dans sa nature, mais qui se révèle par les phénomènes qu'elle produit. C'est elle qui, toujours agissante, règle la succession des phénomènes vitaux, met en jeu les organes, dirige leurs fonctions et établit dans toutes les parties, cette harmonie que des causes nombreuses tendent constamment à détruire.

Si le principe d'action des corps vivants, si les forces particulières qui meuvent les organes et produisent les fonctions sont incon-

nues dans leur nature, est-ce une raison pour les reléguer dans les abstractions chimériques ou imaginaires ? Pourquoi, d'ailleurs, se refuserait-on à admettre un principe d'action particulier aux corps vivants, lorsqu'on parle sans cesse des forces et des lois générales de la matière, qui, elles aussi, sont insaisissables en elles-mêmes et ne se révèlent que par les phénomènes auxquels elles donnent lieu ? L'existence de ces dernières est généralement admise ; et pourtant que de mystères nous apparaissent encore ici ! En étudiant les phénomènes du monde physique, l'esprit veut en chercher la cause et les lois. Il aperçoit des effets uniformes, constants, qui se reproduisent toujours dans les mêmes circonstances ; il voit les corps s'attirer en raison inverse du carré de la distance ; il voit des actions électriques, magnétiques se produire autour de lui, de la même manière, dans les mêmes conditions. L'observation attentive des faits conduit aux forces productrices de ces mouvements, aux lois qui règlent l'action de ces forces ; mais ces forces, ces lois sont inconnues dans leur nature ; car elles n'ont d'autre manifestation que les phénomènes qu'elles produisent. D'ailleurs, la force n'est pas plus inhérente à la matière inorganique qu'elle ne l'est à la matière organique. La force n'est pas l'attribut essentiel de la matière. La matière est inerte ; elle ne saurait déterminer par elle-même son changement d'état ni se mouvoir spontanément : Ainsi, la pesanteur, cette force d'attraction générale, qu'on a dit être essentielle à la matière, l'est cependant si peu que son intensité diminue avec la distance, et, qu'en augmentant indéfiniment cette distance, il arriverait un moment où la force de pesanteur n'existerait plus. Si cette force était un attribut essentiel de la matière, elle ne serait pas susceptible d'une pareille variation et d'une pareille limite, alors que le corps qui la posséderait resterait toujours matière. En deux mots : l'action vitale, la vie, n'est pas plus l'attribut essentiel de l'organisme, que le mouvement n'est l'attribut essentiel de la matière inerte [1] ; si l'action vitale, dans

[1] Si nous avons insisté sur ce point, c'est qu'il ne s'agit pas ici d'une de ces opinions vieillies et oubliées que la science moderne ne veut plus admettre. Un écrivain, dont le nom n'est pas sans autorité dans les sciences, M. Littré, soutenait dernièrement, dans la *Revue des Deux-Mondes*, que les forces, auxquelles on attribue le mouvement des corps, sont intrinsèques, ou plutôt ne sont que des propriétés inhérentes à la matière. « La gravitation ou pesanteur, dit-il, le calorique, » l'électricité, le magnétisme, la lumière, l'affinité chimique, la *vie*, telles sont les » propriétés qui, inhérentes à la matière, en déterminent les formes, les mouve-

son essence, est un mystère qui dépasse les limites que le *Dieu des sciences* a posées à l'intelligence de l'homme, les forces motrices de la matière inerte, dans leur essence, sont un autre mystère non moins impénétrable. Et, pour être conséquent, si l'on se refuse à voir, dans la vie, la cause spéciale des actes de l'organisme par la seule raison qu'elle est inconnue dans sa nature, il faut, par la même raison, rejeter les forces générales de la matière, dont la nature échappe également à toutes nos recherches. Mais alors, tous les faits de ce monde deviennent inexplicables, la raison nous trompe, la science n'est qu'un mensonge !

Il est vrai qu'en se refusant à voir dans la vie une cause spéciale, un principe particulier, on n'a pas toujours prétendu pour cela enlever tout moteur à l'organisme ; on a dit seulement que la vie, comme l'attraction générale, comme l'attraction moléculaire, devait rentrer dans le domaine des forces et des lois générales de la matière. Examinons la valeur de cette opinion, qu'a préconisée à son profit le Panthéisme matérialiste, et à laquelle certains physiologistes ont prêté l'appui de leur science et de leur autorité.

Nous avons pu déjà apprécier à l'avance la valeur de cette opinion, en indiquant, par le parallèle des corps de la nature, toute la distance qui sépare les êtres vivants de la matière inorganisée, et en montrant que les phénomènes, appartenant à chacune de ces deux grandes classes, conduisent à des causes spéciales, à des forces motrices essentiellement différentes. Mais approfondissons, s'il est possible, ce point important, dont la solution doit jeter un grand jour sur la question des générations spontanées.

Si les êtres vivants étaient soumis à l'empire des lois physico-chimiques qui régissent la matière inerte, tous les phénomènes vi-

» ments, les actions. » (*Importance et progrès des études physiologiques*, avril 1846, p. 210.) Après avoir ainsi établi les propriétés des êtres : « Le monde, ajoute-t-il, » se montre tel qu'il est, ou du moins tel qu'il nous est donné de le voir, se suffi- » sant à lui-même et entretenu par les propriétés qu'il possède. » (P. 211.)

Les conséquences d'une pareille doctrine sont faciles à déduire. Quand Dieu est oublié et la Providence méconnue, la création, l'harmonie de l'univers, les causes finales ne sont plus que des chimères; et l'on comprend peut-être ensuite ces dernières paroles échappées à la plume du même écrivain : « Le mal, comme le bien, » est partout l'effet nécessaire des conditions de notre monde, et une sage appré- » ciation du milieu, où nous sommes plongés, montre qu'il n'y a jamais lieu, soit à » maudire, soit à bénir la nature, où tout est déterminé par le concours d'inva- » riables propriétés. » (P. 212.)

taux pourraient se ranger sous ces lois et s'expliquer par elles; sinon, il faudrait bien admettre d'autres lois, d'autres forces productrices de ces phénomènes. Voyons donc si les forces principales qui meuvent la matière inerte, si le calorique, l'électricité, les attractions moléculaires, si les lois qui règlent l'action de ces forces, peuvent rendre compte de l'existence et des opérations des corps vivants.

Tous les êtres du règne organique proviennent d'un être semblable à eux au moyen d'un germe, qui s'en détache et se transforme ensuite par des développements successifs. Dans un grand nombre d'espèces animales, l'action de la chaleur, l'incubation, étant nécessaire pour que ce germe ou, en d'autres termes, cet œuf se développe et que les signes de la vie se manifestent, ne pourrait-on pas en conclure que le calorique est le principe de la vie? Non, les faits repoussent cette conclusion. Priver, en effet, ce germe de la fécondation et du principe particulier qu'il a acquis par elle, le développement n'aura pas lieu malgré l'action de la chaleur; loin d'être vivifié par l'incubation, l'œuf présentera bientôt des phénomènes de putréfaction. Le principe de l'organisme vivant se trouve donc ailleurs que dans le calorique. Mais la question peut être présentée autrement : le calorique, peut-on dire, n'est pas, à lui seul, la cause des phénomènes vitaux; mais, joint aux autres forces physico-chimiques, il devient un des principes, sinon le seul, des opérations de l'organisme. Il se produit, en effet, des phénomènes de température remarquables chez les êtres vivants; seulement, ces phénomènes sont tellement différents de ceux qui se passent dans les corps inanimés qu'on n'y reconnaît plus les lois ordinaires du calorique. Ainsi, l'on voit les animaux à sang chaud dégager, par une action qui leur est propre, une quantité de chaleur qui se maintient au même degré, malgré les variations de température des milieux où ils se trouvent placés. Cette uniformité de chaleur repose sur deux propriétés essentielles, la résistance au froid, la résistance au chaud. La première se manifeste, lorsque l'animal est plongé dans un milieu dont la température est inférieure à la sienne; les corps environnants lui enlèvent sans cesse du calorique; mais il en produit assez, par son action propre, pour que sa température demeure uniforme en dépit de la loi ordinaire du calorique. Il faut dire pourtant que cette puissance particulière de l'être vivant a ses limites; si la température du milieu s'abaisse par trop, la force de résistance lutte en vain, et la congélation arrive, c'est-à-dire, la mortification

partielle ou complète de l'individu. La résistance au chaud se produit, au contraire, lorsque l'animal se trouve dans un milieu dont la température est plus élevée que la sienne. L'être vivant lutte encore ici contre la loi d'équilibre du calorique et conserve une température égale; de même aussi, cette force de résistance a des limites et lutte en vain contre une chaleur trop intense. Remarquons ce double antagonisme de la vie contre l'action du calorique, car il ne peut avoir lieu qu'entre deux forces essentiellement distinctes. Que la mort survienne par excès de chaleur ou par excès de froid, le corps organisé tombe alors sous l'empire absolu des lois de la matière et demeure assujéti à tous les effets ordinaires du calorique. Concluons de ces faits, de cet antagonisme, de cette lutte entre les lois de la vie et celles du calorique, que la cause qui donne lieu aux phénomènes ordinaires de la chaleur, n'est pas l'un des principes des opérations de l'organisme vivant. Que certaines conditions de température extérieure paraissent nécessaires au maintien de la vie, ce n'est pas une raison pour confondre les causes des phénomènes vitaux et des phénomènes physiques. Les êtres organisés, destinés à vivre au sein du monde physique, à y puiser des éléments de nutrition, devaient y trouver certaines conditions en rapport avec leur mode d'existence; mais ce n'est pas une raison, les faits le prouvent assez, pour confondre l'action vitale avec les conditions extérieures, nécessaires à son existence et à ses manifestations.

Serait-ce à l'électricité qu'on pourrait attribuer la cause des phénomènes vitaux? Une simple expérience, analogue à celle que nous avons citée pour la chaleur, répond à cette question : que le germe ou l'œuf, qui doit produire un nouvel être, soit soustrait à la fécondation et soumis à la seule influence de l'électricité, les fonctions vitales ne se produiront pas, le développement organique n'aura plus lieu, il n'y aura plus, en un mot, vivification. Nous n'ignorons pas cependant toute l'importance qu'on a donnée, dans ces derniers temps, à l'action du fluide électrique, et le rôle universel qu'on lui a fait jouer dans les phénomènes de ce monde. L'analogie si frappante, reconnue entre les divers fluides impondérables, analogie qui les a fait regarder comme des modifications d'un même principe, l'observation des nombreux effets électriques qui se passent dans les minéraux, les végétaux et les animaux, les expériences de MM. Prévost et Dumas, tendant à confirmer l'analogie présumée des fluides électrique et nerveux ont donné beaucoup de crédit à l'opinion qui regarde le fluide électrique comme l'agent

universel. Admise sans réserve par les uns, combattue vivement par les autres, cette dernière opinion est encore loin d'être concluante. Elle doit être étudiée, approfondie, soumise à des observations consciencieuses, à des expériences multipliées. Qu'elle soit vraie ou fausse, nous ne craignons pas les conséquences matérialistes qu'on a voulu en tirer. Nous dirons même que, malgré tout ce qu'elle a d'incompatible avec les idées reçues auparavant dans la science, elle ne doit pas être écartée avec ce mépris qu'on affecte quelquefois pour les théories qui ressortent de la sphère, où se sont développées jusque-là les connaissances humaines. L'existence de cet agent universel, cause prétendue de tous les phénomènes physico-chimiques, de toutes les opérations organiques, paraît, au premier abord, effacer toute limite, toute distinction essentielle entre les corps vivants et les corps inanimés, et ouvrir une voie facile au Panthéisme matérialiste. Mais, il n'en est rien, même en supposant l'analogie bien constatée des fluides électrique et nerveux ; car, même dans ce cas, l'électricité ne peut expliquer les phénomènes de l'organisme vivant, ainsi que nous allons essayer de le démontrer.

La matière ne se meut pas spontanément. Partout où nous voyons de la matière en mouvement, nous sommes conduits à admettre une ou plusieurs forces productrices de ce mouvement. Mais une force est essentiellement distincte de la matière; une force ne se voit pas, ne se touche pas; une force est une cause dont nous ignorons la nature, et que nous ne reconnaissons que par les phénomènes qu'elle produit. Un fluide, si subtil qu'on le suppose, ne peut donc avoir par lui-même aucune puissance motrice, parce qu'un fluide est toujours de la matière, et qu'il ne peut, comme la matière, se mouvoir sans une force quelconque qui produise et dirige son action. Qu'il soit l'instrument de la puissance motrice, qu'il y ait, ainsi que l'a écrit un grand docteur du moyen-âge, « des » esprits animaux comme moyens de mouvement, comme premiers » instruments du mouvement [1] », nous ne prétendons pas le nier. Mais, pour faire agir ces instruments, il faut toujours une cause, une force motrice quelconque; Or, c'est précisément cette cause, cette force motrice qui établit une distance immense entre l'être vivant et la matière inorganisée. Si les phénomènes électriques se

[1] Est tamen spiritus medium in movendo, sicut primum instrumentum motûs. (Saint Thomas d'Aquin, *Summa theol.*, p. 1, q. 76, art. 7.

produisent dans le règne minéral suivant des lois constantes, appréciables, au moins dans leurs manifestations, ces phénomènes électriques se produisent d'une manière toute différente et suivant des lois toutes particulières chez les êtres organisés. Ainsi, en supposant toujours l'analogie du fluide électrique et de l'agent nerveux, en admettant que ce fluide circule dans le système nerveux pour y donner lieu aux phénomènes variés et complexes de l'innervation, on sera bien obligé, si l'on veut expliquer tous les faits de l'organisation et de la vie, d'admettre des forces et des lois particulières à l'être vivant, qui modifient profondément les lois ordinaires de l'électricité, et par conséquent n'on rien de commun avec elle. Et si, dans ce cas, le fluide électrique est l'instrument qui meut l'organisme, la cause qui fait agir cet instrument n'est pas celle qui produit les phénomènes électriques dans le règne minéral. Mais, peut-on dire, les animaux qui offrent en apparence une source abondante de fluide électrique, la torpille, la gymnote, l'anguille de Surinam, par exemple, sont de véritables machines électriques, dont le cerveau est le foyer, les nerfs les conducteurs; à leur contact, on charge des bouteilles de Leyde, on fait jaillir des étincelles. Oui, mais il est un fait qui domine tous les autres chez ces curieux animaux, c'est la faculté de diriger le fluide dans tel ou tel sens et de se servir de la commotion qui en résulte comme d'un moyen de défense. Or, cette faculté n'est-elle pas une force particulière et vitale qui meut le fluide électrique comme un instrument, sans avoir pour cela rien de commun avec les lois ordinaires de l'électricité?

Qu'on nous permette une dernière observation, qui achèvera de prouver que le principe d'action des corps vivants ne se trouve pas dans l'électricité. Si elle était, en effet, la cause des phénomènes vitaux, pourquoi une électrisation puissante et bien dirigée ne pourrait-elle pas rétablir l'action des organes, rendre la vie à cet animal qui l'a perdue depuis peu d'instants, dont les parties ne sont pas altérées, dont le sang est encore chaud et liquide? Il y a donc, dans la vie, autre chose qu'une action électrique; il y a donc une puissance vitale particulière, à laquelle nous conduisent irrésistiblement les faits de l'organisme vivant.

Ajoutons que les lois de l'attraction moléculaire ne peuvent nullement expliquer les opérations de l'organisme, que la force qui réunit, combine et cristallise les molécules du minéral n'est pas celle qui meut les organes et assimile les molécules nutritives chez

l'être vivant. Peut-être dira-t-on que les corps organisés ne peuvent exister sans aliments, sans air atmosphérique, dans lesquels ils puisent des éléments que les forces chimiques séparent, combinent, assimilent aux organes; qu'ainsi tout se résume dans un ensemble de phénomènes physiques et se réduit aux lois de l'attraction moléculaire. L'animal, il est vrai, a besoin d'aliments et d'air atmosphérique pour vivre; nous ajouterons même, pour n'affaiblir en rien l'objection, que l'énergie de la vie est souvent en raison de la quantité et de la qualité des éléments qu'ils leur prêtent. Mais, encore une fois, sachons distinguer l'action vitale des conditions extérieures, indispensables à son exercice et à ses manifestations. Le travail assimilateur, la nutrition, dans l'économie vivante, cet enchaînement merveilleux de phénomènes par lesquels l'organisme se développe et se sépare, sont le fait d'une action particulière qui se distingue essentiellement des lois de l'attraction moléculaire. Les opérations chimiques et assimilatrices qui se produisent chez l'être vivant n'ont, en effet, rien de semblable aux combinaisons que nous observons dans le règne minéral; et, ce qui prouve sans réplique la différence essentielle des principes et des causes, c'est qu'après la mort l'être organisé rentre immédiatement sous la dépendance absolue des lois auxquelles la vie l'avait soustrait : l'air atmosphérique ne provoque plus alors aucun des phénomènes de la respiration, les aliments les plus stimulants ne subissent plus l'élaboration de l'appareil digestif; en un mot, la présence et le contact des mêmes éléments ne produisent plus les mêmes effets. C'est qu'il y a, dans l'économie vivante, autre chose que des affinités chimiques et des attractions moléculaires; c'est qu'il y a une action particulière qui modifie ou neutralise les forces générales de la matière, qui seule peut expliquer les phénomènes vitaux et dont les opérations de l'organisme sont l'expression et la preuve invincible.

Quelque nom qu'on donne à cette force insaisissable et mystérieuse dans sa nature, appréciable seulement par les effets qu'elle produit, qu'on l'appelle principe vital, force vitale, âme sensitive, archée, esprit de vie, etc..., toujours est-il qu'elle seule peut expliquer l'existence et les opérations de l'organisme vivant, et cette lutte que soutient incessamment l'être doué de la vie pour se soustraire, dans une certaine mesure, aux lois générales de la matière. Quand l'équilibre de cette lutte vient à être rompu et que les lois de la matière inerte l'emportent sur les lois de la vie, la désorgani-

sation des tissus, la mort partielle ou générale arrivent par degrés. Ainsi, voyons-nous la substance calcaire remplir les os des animaux parvenus à un âge avancé et diminuer par suite la proportion relative de substance organique qui entre dans leur composition : la vitalité diminue alors dans ces parties, à tel point que les fractures ne se guérissent qu'avec peine, parce que ce n'est pas dans cet amas de substance calcaire que peut s'opérer le travail vital de régénération. Si les forces vitales viennent encore à perdre de leur énergie par la vieillesse ou les maladies, les opérations de l'organisme se font avec moins d'activité, la nutrition est en souffrance, les lois générales de la matière impriment à l'économie une marque de leur prédominance. Ainsi, les liquides ne pouvant plus surmonter la force de pesanteur, stagnent dans les parties inférieures, où ils présentent le phénomène désigné en médecine sous le nom d'infiltration. En descendant aux derniers degrés de la série animale, l'on trouve des exemples analogues et non moins remarquables; les tests des rayonnés, des oursins contiennent d'autant moins de substance organisée que ces animaux sont plus vieux, et même, dans le dernier âge, ils finissent par devenir complétement calcaires. « Tel est, » en effet, le mode d'existence des corps vivants, a dit un grand » physiologiste, que tout ce qui les entoure tend à les détruire. » Les corps inorganiques agissent sans cesse sur eux ; eux-mêmes » exercent les uns sur les autres une action continuelle ; bientôt » ils succomberaient, s'ils n'avaient en eux-mêmes un principe » permanent de réaction. Ce principe est celui de la vie ; inconnu » dans la nature, il ne peut être apprécié que par ses phénomènes. » Or, le plus général de ces phénomènes est cette alternative habi- » tuelle d'action de la part des corps extérieurs et de réaction de la » part du corps vivant, alternative dont les proportions varient sui- » vant l'âge [1]. »

Nous ne poursuivrons pas davantage cette longue digression sur la vie. Si, dans une pareille question, la science a d'étroites limites, s'il ne lui est pas donné de lever le voile qui couvre ce grand mystère de la vie, nous avons vu du moins où conduisent les faits de l'organisation et de l'économie vivante. Ces considérations nous ont paru nécessaires pour aborder la thèse délicate et controversée des générations spontanées. Avant de rechercher si la matière inorganique peut, ou non, produire spontanément un organisme vivant,

[1] Bichat, *de la Vie et de la Mort*.

ne fallait-il pas comprendre et mesurer toute la distance qui sépare ces deux termes ? Ce fait posé et reconnu simplifie et résoud déjà en partie la question des générations spontanées, que nous aborderons dans l'article suivant.

L. PELLERIN DE LA VERGNE.

Légendes Catholiques.

LE CHATEAU DE MAUVEZIN
ET L'ABBAYE DE L'ESCALADIEU.

PARALLÈLE DE LA CIVILISATION CATHOLIQUE ET DE LA BARBARIE AU 12e SIÈCLE.

PREMIER ARTICLE.

LE CHATEAU.

Dans les flancs de ces premiers gradins des Pyrénées, qui contrebutent la haute chaîne granitique, ce colossal et sublime monument de la Création, comme les contreforts gothiques appuyaient la voûte de la cathédrale, le voyageur rencontre sur la route de Bagnères, de Bigorre à Lanemezan une gorge profonde et solitaire, encore noyée dans les forêts vierges des druides. Partout le solennel silence semble faire revivre les premiers siècles du Chritianisme et de la féodalité. Au couchant, c'est le bois sauvage, dont la route de la civilisation n'a que faiblement dissipé la sauvagerie. Le pâtre, grand, robuste, au nez aquilain, aux traits bruns et vigoureusement accentués, vêtu de sa cape de laine couleur de bête fauve, y retrace le type fidèle du Gaulois Bagaude, portant la *Caracalla*; Gaulois dont le Christianisme a régénéré l'âme en respectant la forte trempe du corps, comme nous le disent sa médaille et son chapelet attachés sur sa poitrine. Plus loin est le ravin obscur et profond où la chronique rattache le lamentable exploit de quelque écumeur de grand chemin. Au fond du vallon, la prairie humide aux grandes herbes, abondamment arrosée par l'Arros à peine échappée de sa source, prolonge ses contours gracieux entre le double éventail des bois; au levant, enfin, se lève altière et raide, la montagne en groupe arrondie, nue, sauvage, sans arbres, sans culture, car la vaste lande de Pinas, prolonge jusque-là ses mono-

tones bruyères, et livre ses derniers combats au travail de l'homme qui l'attaque et la repousse; et cet admirable théâtre, où l'industrie humaine est venu établir ses plus fertiles prairies et continue ses défrichements, a pour spectateur l'amphithéâtre majestueux des Pyrénées, s'élevant de gradin en gradin, depuis le premier contrefort, à la pelouse grisâtre de fougère et de buis, jusqu'à la haute montagne aux sapins noirâtres; et par un dernier bond, jusqu'à la cîme bleuâtre de granit que la neige couronne de ses glaciers éternels.

Mais la nature n'a pas choisi seule cette origine de la vallée de l'Arros, pour développer ses contrastes et ses combats; l'homme aussi a placé là dans des siècles reculés le théâtre de son activité bienfaisante et de sa turbulence passionnée. Aussi, malgré le saisissant spectacle du paysage, le voyageur ne fixe pas exclusivement ses regards sur les montagnes et les bois; il contemple surtout deux manifestations admirables de la civilisation du 12e siècle, une *Abbaye*, un *Castel*.... L'abbaye au milieu des vertes prairies, au fond du vallon riant et humide...; le castel sur la crète de la montagne inaccessible et aride....; l'abbaye, monument élégant et commode, est entourée de jardins et de bâtiments d'exploitation, l'homme n'y a pas élevé une seule pierre dans le but de se fortifier ou de se défendre, mais seulement dans celui de cultiver la terre et d'instruire les cœurs. Le castel orgueilleux, dominateur, oppresseur de tout ce qui l'entourait, n'offre de tous côtés que des murailles sans fenêtres, hérissées de tours et de contreforts. Son donjon, carré et menaçant, semble jeter encore, par des lucarnes grillardées de barres de fer, que le temps n'a pu ronger, son vieux regard barbare, sur le vaste horizon soumis à sa tyrannie..... Ici le vautour isolé, qui attend sa proie, au milieu des landes sauvages; là bas, le castor industrieux, l'abeille laborieuse, qui travaillent, défrichent, offrent asile au voyageur, font aimer Dieu, au nom duquel toutes choses sont faites..... Là haut, enfin, le sabre du brigand; là bas, la croix, et le bourdon du solitaire..... duel sublime, opposition admirable qui domine toute la physionomie historique du moyen-âge; mais qui, nulle part, ne s'est gravée en relief aussi profond, aussi saisissant que dans la vallée où l'abbaye s'appelle *Escaladieu*; escalier, aide divin pour faciliter à l'homme l'ascension de la montagne escarpée, en même temps que l'ascension du ciel...; vallée où le castel s'appelle *Mauvezin*, lequel ne justifia que trop ce titre barbare, car il fut mauvais voisin pour les arrière-vassaux,

qu'il opprima, mauvais voisin pour les châteaux qu'il assiégea; mauvais voisin pour les voyageurs qu'il rançonna, mauvais voisin pour les serfs qu'il soumit à toutes les brutalités féodales.....

Mauvezin, l'Escaladieu! les deux grands principes qui ont lutté dans le moyen-âge, la civilisation par le Christianisme, et la ténébreuse barbarie par la féodalité, ont-ils nulle part laissé des témoins plus éloquents, plus caractéristiques?..

Demandons quelques détails aux annales. La fondation de *Mauvezin* se perd dans cette obscurité du moyen-âge, où l'homme tout entier aux prouesses de la force brutale, détruisait et fondait châteaux et dynasties, sans prendre soin de laisser date de ces établissements ou de ces désastres. Quelques traités de paix, quelques récits de guerre, renferment le nom de Mauvezin, dès le commencement du 11e siècle, mais son architecture toute carlovingienne le fait remonter plus haut; car l'absence de toute trace sculpturale; son style massif, sa lourdeur cyclopéenne, digne des forteresses et des cachots de la seconde race, peuvent nous faire rationnellement chercher son fondateur, parmi les successeurs immédiats des Wayfre et des Loup, ces défenseurs énergiques de l'indépendance de la Gascogne, qui firent trouver aux illustres chevaliers de Charlemagne, leur Thermopyles à Roncevaux. Tout, en effet, dans la quadrilataire de Mauvezin est empreint de ce caractère purement belliqueux, suprêmement barbare, approprié aux repaires inexpugnables des fiers-à-bras du 8e siècle, lesquels, renfermés dans leur donjon, comme le vautour sur son rocher, cherchaient au loin des ennemis à attaquer, des voyageurs à détrousser, des bêtes fauves à lancer au courre. Qui le croirait, en nous reportant à ces temps reculés, nous voyons le chevalier et ses satellites bardés de fer, pénétrer à cheval dans l'enceinte aux hautes murailles, par une véritable fenêtre, élevée à cinq mètres au-dessus du sol, seule ouverture dont il soit resté trace, et qui prenait le nom de porte, grâce à la herse et au pont-levis dont elle était garnie..... Atteignons à cette porte à l'aide d'une longue échelle, et parcourons les ruines... Dans ce manoir, où les dynasties féodales entrèrent comme le grand duc dans son clocher par une véritable lucarne, l'art, l'industrie, le confort n'ont pas taillé une seule pierre, ménagé un seul ornement de fer, destinés à sculpter une pensée, comme on en trouve dans nos cloîtres, nos basiliques, même dans nos castels inspirés des croisades. Le donjon lui-même, battu par la tempête qu'il semblait vouloir braver, s'est vu découronné de sa toiture, et n'a con-

servé que le cachot souterrain et voûté, où quelques anneaux de fer rouillés marquent plus spécialement la place où gémirent les victimes. C'est à peine si l'on aperçoit la trace du plancher de la salle d'armes supérieure, où tant de chevaliers firent prouesses d'escrime, récits d'aventures, déclarations d'amour, merveilles de galanteries. La salle à coucher qui la surmontait, et où les compagnons couchaient à demi-armés, roulés dans une simple couverture étendue sur un matelas, avec leur haubert pour coussin, a été également entraînée dans la chute. Les murailles du donjon luimême se sont ébrechées, et ces blessures du temps sont si anciennes, que les gens du hameau voisin, n'ont pas gardé le souvenir des événements qui ont amené cette décrépitude. L'idée d'un repaire de pillards, de mauvais voisins, tour à tour gascons, bigourdans et anglais, est tout ce que leur chronique conserve. Quand les hommes bardés de fer ont eu quitté ce refuge, les légendes du pays l'ont peuplé de sorciers et de revenants; elles y ont placé le sabat des Hantaoumos, les contes infernaux ont remplacé, ou pour mieux dire complété les chroniques féodales, et le castel doublement maudit a vu l'habitant du bourg, se venger de ses terreurs séculaires, en venant sapper ces épaisses murailles à coup de bèches, pour lui dérober ses matériaux.

Mauvezin, porte avancée du petit comté de Bigorre, position stratégique, aussi forte autrefois, qu'elle est pittoresque aujourd'hui, est assez souvent, mais toujours très-laconiquement cité dans l'histoire qui se contente de constater ses changements de possesseurs. Escuirat, comte de Bigorre, menacé par Gaston, vicomte de Béarn, voulut se mettre sous le patronage du roi d'Angleterre, Henri III .... La protection de l'irrésolu et vindicatif prince étranger, ne put intimider le vicomte de Béarn; Gaston envahit le comté de Bigorre; plusieurs seigneurs adoptèrent son parti, d'autres demeurèrent fidèles à Escuirat, notamment les villes de Tarbes, de Maubourguet, et *le château de Mauvezin*. Cependant Escuirat, pressé vigoureusement par son ennemi, fit donation de ses domaines à Simon de Montfort, comte de l'Eychester, son parent. Mais Royer, comte de Foix, appelé à juger les différents de Gaston et d'Escuirat, amena une transaction entre eux, à la suite de laquelle le comte de Bigorre dut donner en otage à Gaston, plusieurs châteaux, parmi lesquels figurait celui de Mauvezin. On était alors en 1254, le comte de Foix, qui ne voulut pas perdre ses peines, se paya de son arbitrage, en donnant sa fille à Escuirat, dont les

25,000 sols de dot, joints aux 20,000 de douaires, que lui donna son mari, furent assignés sur le château de Mauvezin. Quelque temps après, le faible Escuirat, sanctionnant la donation qu'il avait faite au comte de l'Eychester, son grand oncle, s'obligea à lui remettre les châteaux de Lourdes et de Mauvezin ; ces deux chefs imprenables du Bigorre, espérant bien que sa parenté le mettrait à l'abri de l'accomplissement de cette dure condition. Mais la générosité triomphe rarement de l'ambition, et le grand oncle se hâta de prendre possession des otages promis par son neveu.....

Bientôt après Philippe-le-Bel, profitant des dissensions du Bigorre, dont Constance de Béarn, la vicomtesse de Turenne, Mathilde de Thiet, Guilhaume de Teyssons, et Mate, comtesse d'Armagnac, se disputèrent la possession, revendiqua le comté, et le fit saisir par Jean de Long-Perrier, lieutenant d'Eustache de Beaumarchais, qui arbora la bannière de France sur les châteaux de Vic, de Tarbes, de Bagnères et de Mauvezin. Mais le roi de France, dont la vie agitée, mettait les finances en grand appauvrissement, se vit obligé de remettre ce dernier point au vicomte de Castelbon, oncle de Phébus, vicomte de Bigorre, en nantissement d'une misérable somme de 500 livres..... C'est à partir de cette époque que Mauvezin, mis en relief par une affaire d'usure, joua un rôle historique important, grâce à la désastreuse domination des Anglais dans le midi..... Sa forte position lui assignait naturellement une part active dans cette lutte des deux nationalités ; tour à tour pris et repris, il servit de but aux efforts les plus héroïques, de théâtre aux exploits les plus sanglants.

Enlevé au vicomte de Castelbon, par les Anglais, dès les premiers temps de leur invasion, il fut le premier de ceux que le duc d'Anjou attaqua vigoureusement dans son expédition du Bigorre. Le duc, ayant confié la seconde moitié de son armée à Duguesclin, pour aller faire le siége de Lourdes, il se réserva l'honneur d'attaquer en personne le château de Mauvezin, dont les Anglais avaient confié la défense au brave capitaine Raymond *de l'épée*. Le duc d'Anjou, comprenant qu'il ne pouvait emporter la place d'emblée, assit son camp sur les bords de l'Arno, sous les arbres séculaires qui ombrageaient ses gras paturages, et laissa ses chevaliers, impatients de se mesurer avec les Anglais, faire, comme dit Froissard, *escarmouches et faits d'armes aux barrières du castel, courses et envahies, appertises et beaux coups de lances.* Garcis Duchâtel, un

de ses capitaines, poussa ses prouesses jusqu'au fort de Gringalet, situé au sud-ouest de Mauvezin. Cinq assauts successifs ne purent ébranler ni ses murailles ni la résolution de l'intrépide Bastol de Moléon, chevalier gascon, qui le gardait pour le seigneur de Labarthe. Malgré la détresse où garnison était réduite, Garcis eut quelque peine à faire consentir Bastol à accepter une capitulation honorable; Bastol finit cependant, d'accord avec la garnison, par rendre le château à condition qu'on les conduirait, avec armes et bagages, au château de Castelcuiller, que leurs compagnons possédaient sur les frontières du Languedoc. Le château de Gringalet, digne complice de celui de Mauvezin, et comme lui maudit et redouté dans le voisinage, fut livré aux habitants du canton, qui s'empressèrent de le détruire de fond en comble.

Malgré cet échec du parti anglais, Raymond de l'épée aurait continué à défendre les imprenables murailles de Mauvezin, si, au dire de Froissard, *la douce eau ne leur eut failli*. Les Français s'étant emparés d'un puits extérieur, qui alimentait la place, et les horreurs de la soif ayant longtemps, sous un ciel embrâsé, tourmenté la garnison, il fallut songer à capituler. Raymond de l'épée obtint un sauf-conduit pour se rendre dans le camp du duc; il demanda et obtint, par une capitulation avantageuse, de pouvoir emporter tout ce que lui et ses compagnons pourraient placer sur eux et sur leurs bêtes de somme; car Raymond, en véritable chef de compagnie franche, ne voulait rien perdre de ce qu'il avait, disait-il, gagné honorablement les armes à la main, et en courant de grands dangers; honorablement, qui devait se traduire par *violemment*, à l'aide de toutes les rapines, massacres, incendies, trahisons, seul droit de la guerre alors en vigueur. Raymond de l'épée donna un suffisant témoignage de la nature de sa bravoure, en s'attachant au duc d'Anjou immédiatement, et en continuant sous les fleurs de lis françaises, les prouesses de pillard, qu'il avait longtemps exercées sous le léopard anglais. C'était un moyen fort ordinaire alors de dérober par *saint Georges*, ce qu'on n'avait pas fini de prendre par *saint Denis*, et de remplir jusqu'à la gorge les deux poches de la besace...

Cependant le duc d'Anjou ne voulut pas confier la garde du château à celui qui venait de faire une soumission si récente, il en remit la garde au chevalier Bigordan, Sicar de Lupérière, en enleva même la propriété au vicomte de Castelbon pour le punir de son attachement au parti anglais, et la donna, selon Froissard, au vicomte de Béarn, selon les archives du château de Foix, au

comte d'Armagnac. Nous préférons le récit de Froissard ; car le château de Mauvezin, parle des témoignages irrécusables de la possession du vicomte..... Voyageurs archéologes, levez les yeux sur la clé de voûte de cette porte aérienne, dont nous avons parlé et qui, privée maintenant du pont-levis qui la rendait abordable, obstruée par les ormeaux rabougris et le lierre, ne donne plus accès qu'aux oiseaux de proie. Au-dessus de l'écusson aux armes de Foix, mêlées aux vaches de Béarn, lisez ces mots Béarnais : *Phébus mé fé.*

Phébus!... cette trace ineffaçable du séjour du prince Béarnais, jette une étrange lueur sur ce château célèbre. Voilà donc, qu'aux horreurs de la guerre, de l'oppression, du pillage, Mauvezin ajoute le stygmate, non moins honteux du vice, de l'immoralité la plus effrénée. Voilà qu'aux capitaines de routiers qui massacraient par passe-temps, pillaient par avarice, passaient à l'ennemi comme Raymond de l'épée à la seule condition de conserver le butin de la guerre ; à ces horreurs disons-nous, Mauvezin va joindre la maculation de toutes les hontes, de tous les crimes de Gaston X, de Gaston qui épousa et répudia sa sœur, assassina son frère, et pour dernier forfait, jeta dans un cachot, et égorgea son propre fils..... Cette histoire lamentable peint les mœurs seigneuriales de cette époque en traits trop caractéristiques, pour que nous les passions sous silence.

Les annales ne nous ont pas transmis de longs détails sur le mariage criminel de Phébus et de sa sœur Agnès ; on sait seulement qu'il la répudia pour épouser Marie, fille de Charles le-mauvais, roi de Navarre. Ce crime, qui révolte aujourd'hui notre âme, et fait douter l'honnêteté publique de la possibilité de son existence, acquiert malheureusement un haut degré de certitude, par l'étude des mœurs de cette époque; car nous voyons en plein 15e siècle, Jean V, vicomte de Lomagne, avoir trois enfants avec sa sœur Isabelle, et même l'épouser après avoir fabriqué une fausse bulle du pape..... Les particularités de ce mariage, excommunié par le pape, la pénitence d'Isabelle repentante, ont été conservées par l'histoire avec plus de détail que l'inceste de Phébus. Mais la chronique a été plus explicite sur les autres actions du prince de Béarn, et Froissard a immortalisé par son style naïf et véridique les meurtres de son frère et de son fils.

Quand le connétable Duguesclin vint assiéger Lourdes, la ville et le castel étaient occupés par Pierre Arnaud de Béarn, frère naturel

de Gaston, qui les défendait pour le compte des Anglais..... Les lenteurs du siége ménagèrent à Arnaud l'occasion de venir voir son frère, qui l'avait maudé en son château d'Orthez. Gaston X, lui dit pendant qu'il dinait assis à son côté.

« La défense de Lourdes, gardée par des béarnais, m'expose à la co- » lère du duc d'Anjou, partant rendez-moi cette place.—Vicomte, lui » répondit le chevalier, je suis pauvre et de votre sang : mais ma foi » est au roi d'Angleterre, et ne puis me rendre qu'à lui. » — A ces mots, et sans autre observation, Gaston implacable et vindicatif comme les despotes, tira sa dague et la plongea dans la poitrine de son frère..... « Ah dit le pauvre blessé, vous ne faites pas gentilles- » ses, vous m'avez mandé et si m'occisez..... » On supposera peut-être que Gaston, saisi de remord à la suite d'un acte de violence qu'un premier mouvement de colère aurait eu de la peine à pallier fit soigner le blessé pour chercher à le ramener à la vie ?..... Etrane erreur ! il le jeta dans la fosse aux oubliettes : où privé de soins, et peut-être de nourriture, il mourut bientôt après.....

Passons au fils.... Le jeune Gaston, marié dès l'âge le plus tendre, en 1377, à *la gaie armagnaise,* fille du comte d'Armagnac, avait été à Pampelune voir sa mère, depuis quelques années séparée de son père.

Charles-*le-Mauvais*, qui ne négligeait aucune occasion de mériter ce titre par quelque nouveau crime qui put lui être profitable, exploita la confiance crédule du jeune Gaston, et, sous prétexte de rallumer l'amour de son père pour sa femme, il lui remit une poudre que le jeune Gaston n'aurait qu'à verser dans les aliments de son père, pour voir aussitôt la tendresse resserrer leur mariage assombri.... Le pauvre enfant heureux d'un tel présage, s'empressa, dès son retour à Orthez, de contribuer à ce rapprochement tant souhaité, et versa secrètement le prétendu philtre d'amour dans le potage de son père..... La poudre sortie des mains de Charles-le-Mauvais, on le devine sans peine, n'était qu'un poison violent; et le jeune imprudent fut découvert dans la perpétration de son crime innocent..... La fureur de Gaston ne connut pas de bornes; quinze officiers et valets de sa cour furent immédiatement mis à mort, et plut à Dieu que son fils eût péri dans cet emportement auquel la précipitation d'un premier accès de violence eût pu servir d'excuse.. Phébus ne manqua pas d'en avoir l'affreuse pensée; mais les États de Béarn, émus de pitié et d'amour pour le jeune héritier de Béarn, qui, selon l'expression de Froissard, *était tout le cœur du pays,* s'op-

posèrent à l'exécution du jeune enfant qui néanmoins fut plongé dans un cachot..... Le pauvre accusé, épouvanté du parricide dont il avait été l'instrument aveugle, tomba dans une prostration douloureuse; il refusa obstinément toute nourriture et se condamna lui-même à la mort que la faim et la douleur devaient lui apporter... Son geolier, ému de pitié, alla rapporter à Phébus, l'obstination de son fils à vouloir mourir..... Sans mot dire, Gaston descendit dans la prison, et s'armant d'un couteau, sous le singulier prétexte de forcer Gaston à desserrer les dents, et à manger, il lui introduisit brutalement la pointe effilée dans la bouche, en lui disant, dans son langage de tendresse : « Traître, pourquoi ne manges-tu..? » et lui perça une artère dans la gorge..... L'enfant, saisi de terreur et perdant le sang à gros bouillons, ne fit que se retourner sur son lit et mourut.....

Malgré les précautions habiles de Froissard pour enlever à l'action du tyran d'Orthez le caractère du meurtre prémédité, il est impossible de n'y pas voir tout ce qui caractérise la brutalité, la violence d'un meurtre, qui d'ailleurs avait été conçu, tout d'abord par Gaston, et que l'intervention des États de Languedoc ne put que retarder.

Après cela, que les historiens célèbrent le courage, l'habile administration, le luxe et cette générosité prodigue de Gaston, qualités qui, pour des courtisans, font la suprême gloire des princes! qu'on le nomme à l'envi le François premier, le Périclès du Béarn, rien ne pourra nous faire découvrir le grand prince sous la livrée sanglante du meurtrier de son père, du bourreau de son fils et cette simple parole : *Phébus mé fé*, gravée sur la porte de Mauvezin, jette à nos yeux sur le château ce stygmate de libertinage et de cruauté qui sera l'éternelle souillure de la féodalité. Revenons à la froide chronique. Le Bigorre et le château de Mauvezin, sequestrés par Philippe-le-Bel, furent rendus à Gaston de Foix par Charles VII, vers 1425, en récompense de l'empressement que Gaston mettait à venir à Issoudun aux ordres du roi de France, commander l'armée destinée à combattre les Anglais.

Après une histoire remplie de mouvements et de hauts faits d'armes, le chateau de Mauvezin disparaît tout à coup de la scène et son nom tombé dans l'oubli n'est plus prononcé.... A quoi doit-il ce silence? il ne peut y avoir de doute. Il faut l'attribuer au progrès de la domination française dans le midi, qui s'appuya sur les Abbayes et les Communes; cette union des deux pouvoirs, l'unité monarchi-

que et la civilisation ecclésiastique, porta le dernier coup à la féodalité. Elle détruisit l'influence des châteaux et y substitua celle des villes, véritables centres de franchises et de libertés municipales, politiques et administratives, qui rompirent le réseau oppresseur et barbare de la féodalité. Du 13e au 14e siècle, en effet, éclata et se poursuivit, ce mouvement incroyable de fondation de villes, dirigé par les ordres religieux, dans lequel la couronne de France intervint souvent pour confirmer ses franchises... Un siècle suffit, de 1200 à 1300, pour voir s'élever dans les environs de Mauvezin et sous la main active et protectrice des abbayes : Plaisance et Marciac, Mirande et Pavie, Masseube et Trie, Rabastens et Tournay, Simorre et Mont de Marsan. La Gascogne et le Bigorre, ainsi parsemés de cités bourgeoises, fortifiées, populeuses, guerrières, industrieuses, virent tomber peu à peu la puissance des châteaux forts. Ces repaires de tyrans, pris successivement par les grands vassaux directs de la couronne, ou par les armées, des rois de France, furent la plupart livrés aux paysans et aux bourgeois qui les démolirent comme celui de Gringalet; les autres, privés de garnison, devinrent le domaine des orfraies, des renards et des chauves-souris..... Tel fut le châtiment du donjon de Mauvezin, depuis le 15e siècle; il cesse de compter dans l'histoire, il n'a été conservé jusqu'à nous que comme un enseignement historique et un témoignage frappant et moral de la dispersion de l'élément barbare et germanique, que la lente influence de la civilisation ecclésiastique et monarchique, opérèrent peu à peu sur toute la surface de la France.....

Nous avons parlé de civilisation ecclésiastique..... remontons à l'époque où le castel, occupé par ses capitaines et courtiers, semait l'effroi et conquérait son nom de Mauvezin à la pointe de ses lances. Ces hommes de fer qui, de la Germanie barbare, avaient envahi les Gaules, s'étaient bâti des retraites inexpugnables, pour se partager les dépouilles des Gallo-chrétiens vaincus, comme les corsaires de l'Archipel chinois courent les mers et envoient çà et là leurs galères pour piller les brics marchands. Ces hommes venus du nord, disons-nous, avaient pour contemporains d'autres Gallo-Romains, la plupart nés et élevés dans la religion du Christ, et qui, émus des malheurs de la Gaule s'étaient voués à la conservation des sciences et à l'éducation des âmes, que les bandits armés travaillaient à rendre sauvages; ils s'étaient voués aussi au défrichement des terres que ces mêmes étrangers s'efforçaient de rendre incultes par mépris souverain de tout ce qui sentait le travail et la pensée.

Suivons ces hommes vêtus, non de fer et de broquart, mais de laine grossière et de lin écru, armés non de lances, d'estocs et de crochets, mais d'un bâton et d'une croix, voyageant non à cheval, mais à pied, avec de simples sandales, couchant non dans des châteaux forts, mais dans les froides galeries des cloîtres..... Transportons nous notamment dans la célèbre abbaye de Citeaux en l'année 1136,

L'ABBAYE.

Le monastère de Citeaux fondé, par saint Robert, abbé de Molesme, en 1098, dans la forêt de Citeaux en Bourgogne, avait attiré tout d'abord par sa réputation de sainteté, un si grand concours de solitaires, notamment saint-Bernard avec trente gentils hommes, que quinze ans après sa fondation il éprouvait la nécessité d'écouler le trop plein en fondant des colonnes. Les trois premières années virent s'élever sur cet arbre robuste et florissant les quatres premières filles de Citeaux: la Ferté, Pontigny, Clairvaux, Morimond, qui, à leur tour devinrent mères et fondatrices de plusieurs autres monastères. En 1136, une autre exubérence de population religieuse nécessitait une seconde émigration, et celle-ci poussait ses enfants jusqu'aux extrémités du territoire des Gaules..... Voyez le vénérable *Forton de Vic* partir de Citeaux avec quelques uns de ses frères, emportant les bénédictions de l'abbé, et quelques lettres de recommandation. Ils se dirigent au loin, à pied, avec quelques mulets chargés de hardes, d'outils de labourage, de manuscrits, de vases sacrés, de vêtements sacerdotaux ; ils avancent lentement, péniblement à travers cette Gaule du 12e siècle, couverte de bruyère, de vastes forêts druidiques, au-dessus desquelles les crètes des montagnes et des coteaux, dressent dans les nues quelques formidables forteresses, sœurs de celles de Mauvezin..... Chaque soir, après leur course de quinze heures, les pieux voyageurs viennent frapper à quelque abbaye de l'ordre de Saint-Benoit, ou demander asile à quelque château, dont ils essayent de ramener le châtelain à la vertu conjugale, à la charité envers les pauvres, à la fraternité envers les serfs, souvent même à la foi chrétienne oubliée..... Parfois aussi, perdus dans les sentiers tortueux, les pèlerins de la civilisation, dépourvus de boussole topographique, s'égarent dans les bois et passent la nuit sous le feuillage humide, à moins que le tintement d'une cloche, ne vienne à l'heure mélancolique de l'angelus, les rappeler à la grotte ou à la cabane de quelque hermitage..... Enfin, d'étape en étape, après mains périls supérieurs à

ceux d'Ulysse ou des Argonautes, obligés de repousser l'attaque des loups affamés, de traverser les fleuves sur des radeaux, faits à la hâte, de franchir les rivières à gué, ils arrivent dans le chateau des seigneurs de Bigorre; ils demandent la cession de quelque vallée bien sauvage, entièrement inculte et inhabitée. Le comte, qui se trouve avoir quelque remord de conscience à soulager, leur indique la vallée du Cap-Adour (haut Adour) aujourd'hui Campan, et c'est là dans les steppes balayées par les avalanches qui devaient plus tard voir s'élever les villages de Sainte-Marie et de Grippe, que la colonie de la civilisation chrétienne, vient planter ses pieux, élever ses baraques de gazon et de paille, comme le castor pose sa hutte, comme l'essaim bâtit sa ruche.

L'aridité du sol, l'abondance des neiges qui le couvre pendant six mois de l'année, souvent à une hauteur de dix pieds, rien ne peut arrêter les travaux des courageux fondateurs; les murailles de l'église s'élèvent les premières, et quand la maison et le service de Dieu sont convenablement établis, on s'occupe de bâtir le cloître et les cellules... Mais à peine ce bâtiment était-il ébauché, que Bernard, premier abbé élu, s'effraya du théâtre dépeuplé ouvert à ses instructions religieuses et morales. Des montagnes, encore infranchissables aujourd'hui, le séparaient de l'Espagne, des vallées de Lus et d'Aure. Ses relations ne pouvaient s'étendre que du côté de Bagnères; une seule route ouverte à sa mission religieuse, ne pouvait satisfaire sa noble ardeur; il pria Béatrix de Bigorre, son épouse, et Pierre de Marsan, de leur céder une vallée moins inaccessible; et les puissants seigneurs leur assignèrent le val de l'Arros, conjointement avec Bernard, abbé de Sarrancolin, qui leur céda les revenus de Pinas, pour augmenter leur première mise de fonds... L'histoire se tait sur les causes qui appelèrent aux sources de l'Arros le nouvel établissement. Cependant les fondateurs n'avaient pas coutume de prendre leurs résolutions au hasard, ils obéissaient ordinairement à quelque motif d'utilité publique; nous voyons par exemple, en 1298, le comte de Monlezun et l'abbé de Lacazedieu dans le Pardiac, se préoccuper d'une vaste forêt marécageuse, située sur la rivière de l'Osse, et qui servait de repaire à des brigands redoutables. Le seigneur et l'abbé ne trouvèrent d'autres moyens de les débusquer, que de bâtir, dans une clairière de la forêt, un bourg, ou bastide, qu'ils peuplèrent d'habitants assez nombreux, pour pouvoir tenir tête aux brigands. Les pieux fondateurs de l'Escaladieu obéirent-ils à une impulsion de la même nature?

voulurent-ils s'interposer entre les habitants de Bagnères et les routiers de Mauvezin? nous serions assez portés à le croire, en consultant une page de Froissard. « Sur la rivière de Lisse, nous dit» il, sied une bonne grosse ville fermée, qu'on appelle Bagnères; » ceux d'icelle ville avaient trop fort temps, car ils étaient guer» royés et harcés de ceux de Malvoisin, qui sied sur une monta» gne. » Cet antagonisme étant constaté, les moines de Citeaux, auraient bien pu s'établir dans la forêt de Kersan, sur les bords de l'Arros, pour chercher à s'opposer aux entreprises des routiers de Mauvezin contre la ville de Bagnères. Quoi qu'il en soit, voilà notre colonie de solitaires arrivant dans le val de l'Arros, avec ses mulets chargés des ustensiles et des meubles grossiers, qui meublaient l'abbaye du Cap-Adour, avec les vaches, les brebis et les chèvres, qui en peuplaient les paccages. Ils posent leurs cabanes, leurs porcs à troupeaux, au plus bas de la vallée, sous les grands chênes séculaires, aux pieds même de Mauvezin; puis prenant la bêche, ils *extirpent* la lisière de forêt qui ombrageait les bords de l'Arros; ils labourent la terre, forment des prairies et dirigent les eaux du torrent en irrigation..... Pendant que les agiculteurs pourvoyaient ainsi aux éléments fondamentaux de la subsistance, les artisans creusaient le fossé d'enceinte, bâtissaient le mur de l'enclos, élevaient la chapelle, le cloître et les bâtiments; les abbayes de St-Benoit, les plus rapprochées, envoyaient leurs émissaires visiter les frères de l'Escaladieu, et leur porter des secours pécuniers, nécessités par les dépenses d'un double établissement. Pierre et Béatrix de Bigorre leur firent aussi quelque donation; Raymond de Sarrande, ou Lasserrade, près Plaisance, leur céda la moitié de l'église de Rippa Alta, et le monastère acheva de s'élever splendide, puissant et respecté.....

Depuis la dispersion des enfants de Noé, qui se partagèrent le monde, pour aller avec leur famille défricher les forêts sauvages, combattre les bêtes féroces, au profit de la domination humaine; nous ne connaissons pas dans l'histoire de plus sublime spectacle que celui des colonies monastiques, se transportant dans les contrées les plus incultes parmi les populations les plus barbares, pour y porter la civilisation et le travail.... Là, et là seulement, est toute l'histoire du défrichement des Gaules, de la création de ses villes, de la moralisation des Gaulois et des Germains; les lumières et l'activité, qu'une colonie de jésuites apporta récemment aux forêts du Paragay, ont renouvelé presque sous nos yeux, cet exem-

ple frappant de la puissance conquérante de l'esprit monastique.

Mais pendant la fondation de l'Escaladieu, que disait le château, en voyant sa puissance, jusque-là sans émule dans la contrée, amoindrie maintenant par l'autorité sainte du monastère? Que disait-il en voyant le pays qu'il condamnait à la stérilité, s'ouvrir à la charrue, se peupler de troupeaux et de bergers?... La crainte et la jalousie fermentèrent dans son âme peut-être, mais cette colère n'osait pas éclater..... Par une merveilleuse disposition, que la providence réserve à tous les éléments de civilisation qu'elle veut faire prospérer, la féodalité barbare se sentait saisie d'un tel respect à la vue des hommes de paix, qui s'appuyaient à Dieu, et parlaient en son nom ; l'ignorance brutale se sentait si honteuse en face des prêtres de la science et des mystères; le vice abruti avait tant à rougir devant la pureté monastique du code de saint Benoit, que la féodalité demeurait pétrifiée, saisie, devant le seuil du monastère ; elle n'osait pas se rendre compte du danger qui se préparait pour elle, dans le cloître de l'étude, de la morale et de la liberté; elle craignait vaguement, mais sans oser se plaindre..... Il arrivait bien quelquefois, que l'orgueilleux seigneur, mis hors de lui, par les obstacles et les anathèmes que lui opposait l'autorité ecclésiastique, se portait envers les moines, même envers les évêques, à des meurtres barbares. Ainsi, Guillaume, vicomte de Béarn, en 1215, attirait l'évêque de Taragone dans un piége, le perçait de coups, et s'acharnait sur son cadavre, avec un atroce raffinement de cruauté. Vers 1320, l'évêque d'Aire éprouvait le même sort de la part de gentilshommes, qui tous souillés du sang de la victime, trouvaient asile et protection auprès des seigneurs Thibaut de Barbazan, Guilhaume de Montcade, Arnaud de Morlaas, et Thibaut de Tussagnet.... Mais ces actes ne restaient pas impunis : tôt ou tard l'autorité ecclésiastique reprenait le dessus, imposait d'austères pénitences canoniques, et faisait condamner les coupables aux peines sévères des meurtriers.....

Le monastère de Lescaladieu est donc assis et s'étend calme et silencieux dans son vert tapis de gras paturages..... Etudions le rôle qu'il a joué dans l'histoire..... Pendant que le château repaire de forbans, ou de compagnies franches, est presque constamment assiégé par les Anglais ou les Français, l'abbaye, illustrée par la sévérité de sa règle, et répandant au loin une odeur de vertu, de mortification et de sainteté, poursuit trois missions principales. 1° Elle voit les grands naufrages des vices et des gloires mondaines,

venir chercher dans l'expiation le remède contre les remords. 2°. Elle fonde de nombreux monastères en France et en Espagne. 3°. Enfin elle bâtit des communes dans les forêts, et active ainsi les conquêtes de l'homme sur la nature sauvage. Nous ne pourrions citer les nombreux chevaliers, qui, après avoir jeté les armes sanglantes, vinrent s'ensevelir dans le travail ingrat du labourage, dans le repentir et l'obéissance. Nous nous contenterons de conduire à Lescaladieu la grande figure historique de Pétronille de Bigorre..,

Voyez-vous cette étrange comtesse du 13e siècle, chargée des rides de la vieillesse et des quolibets que lui ont valu ses cinq maris, pris et changés sous prétexte de parenté, aussi lestement que ceux de la fameuse Jeanne de Naples, la voyez-vous, dégoutée du mariage par abus, et de l'autorité par fatigue, venir, sous une simple robe de bure, frapper à la porte de Lescaladieu ? Elle est accueillie comme tout pénitent qui paye son entrée en remords; elle va s'agenouiller à l'Église, et là, faisant son testament sous l'inspiration du Saint-Esprit, elle commence par avouer ses dettes, laisse de quoi les acquitter avec un scrupule qui descend jusqu'aux dix-huit sols qu'elle devait encore au cordonnier, Vital Gascon de Tarbes, pour la paire de souliers qu'elle avait envoyée à la reine d'Angleterre; elle donne enfin ses habits, ses vases d'or et d'argent à l'abbaye, ses joyaux, ses reliquaires, ses anneaux et pierreries à la chapelle, et son corps enfin aux caveaux du cœur. Les affaires ainsi réglées, elle finit ses jours dans l'abbaye, priant pour le repos de l'âme de Gaston, vicomte de Béarn, son premier mari; pour le repos de l'âme de Muguez Sanche de Roussillon son second expulsé de sa couche sous prétexte de parenté, pour le repos de l'âme de Guy de Monfort, fils de l'exterminateur des Albigeois, qui se laissa mourir trop tôt, pour le repos de l'âme d'Aymar de Rançon, son quatrième, qui se laissa également mourir en même temps que Muguez Sanche, lequel avait la satisfaction piquante d'assister au triomphe de tous ses successeurs; elle prie enfin pour le repos spirituel de Boson de Mattas, seigneur de Cognac, son cinquième et dernier mari...... Nous ne doutons pas qu'elle ne blanchit entièrement son âme, sur ces cinq chapitres, sans compter le grand chapitre politique, que tout comte ou vicomtesse avait alors assez chargé à l'dndroit des oppressions, des félonies et autres gros péchés capitaux; et elle mourut en 1251, et fut enterrée dans la chapelle, qui devint le Saint-Denis des vicomtes de Bigorre, notamment d'Esquivat petit fils de

Pétronille, qui, par son testament fait à Olite en Navarre en 1283, voulut que son corps reposât à Lescaladieu.

Pendant que les religieux donnaient leurs soins à ces longues expiations, à ces nobles sépultures, le grand mouvement civilisateur du Christianisme se continuait sous leur direction, par la fondation de nombreuses abbayes..... Celles de Bouillas et de Flaran dans le diocèse d'Auch, s'élevèrent, la première vers 1141, la seconde en 1150; mais, les plus célèbres filles de Lescaladieu s'établirent au-delà des Pyrénées..... Qui ne connaît les monastères de Yergo, de Hittéro et l'ordre de Calatrava....? Calatrava ! peut-on prononcer ce nom et voir ses illustres chevaliers passer dans l'histoire avec l'épée et le scapulaire blanc qu'ils portèrent jusqu'à Benoit XIII, sans dire un mot de sa fondation....?

Aux portes de Saint-Gaudens, on montre encore aux voyageurs une maison de la plus modeste apparence, en lui disant : là reçut le jour saint Raymond, fondateur de l'ordre de Calatrava..... A l'origine même de Lescaladieu, parm tant d'autres athlètes de la foi chrétienne, on remarquait saint Raymond et Durand de Saint-Gaudens; ils avaient des premiers obéi à l'attraction pieuse qui appelait les plus grands cœurs vers les abbayes. Après une courte initiation à la vie austère, ils furent envoyés en Espagne avec deux colonies de religieux, et fondèrent, Durand l'abbaye de Yergo, saint Raymond celle de Hittéro. C'était en 1147, la ville de Calatrava, boulevart de l'Andalousie, après avoir été conquise sur les Maures par Alphonse, roi de Castille, venait d'être confiée par lui aux chevaliers du temple; ceux-ci la conservèrent pendant dix ans. Mais les Al-Mohades s'étant réamparés d'Almeira et de Grenade, dont ils massacrèrent les habitants, les templiers de Calatrava, intimidés de ces rapides succès, remirent la place à Sanche III, successeur d'Alphonse..... Le courageux saint Raymond de Hittéro, indigné de voir des chevaliers voués à la défense de la religion, abandonner honteusement leur poste, réclama auprès du roi de Castille, l'honneur de défendre Calatrava avec ses frères transformés en soldats. Sanche III accepta ; une foule d'Espagnols de distinction vinrent se ranger sous la nouvelle bannière, et le plus éclatant triomphe couronna la valeur des enfants de Lescaladieu... Sanche voulut récompenser cet héroïsme chrétien, et donna Calatrava et son territoire à ses défenseurs (1158). Telle fut l'origine de l'ordre religieux et militaire qui a jeté tant d'éclat dans les annales héroïques de la péninsule. Nous ne ferons pas l'histoire de cette

congrégation célèbre; mais nous ne pouvons nous défendre d'un sentiment de profonde admiration, en saluant aux sources modestes de l'Arros le berceau de l'ordre religieux et militaire que compta dans ses rangs les plus grandes familles d'Espagne, dont les rois furent les grands maîtres héréditaires, qui vit les chevaliers d'Alcantara et ceux d'Avis de Portugal se soumettre a sa règle (1213-1218) qui fut annexée à la couronne d'Espagne par le Pape Adrien successeur d'Innocent VIII, et qui compta 56 commanderies et 16 prieurés.

Après avoir signalé une gloire si haute, nous devrions terminer l'histoire de l'Escaladieu; cependant il nous reste encore à dire qu'elle ne resta pas en arrière du grand mouvement de fondation de villes qui remplit les annales des abbayes au 12e et 13e siècles. Parmi les communes qui lui doivent leur existence, nous citerons Masseube, dans l'Astarac, que Bonnel, abbé de l'Escaladieu, fonda contre la forêt, que l'abbaye de Sére lui avait cédée, moyennant une faible redevance. Il n'y bâtit d'abord qu'une grange; mais plusieurs habitants s'étant rapidement groupés autour de ce premier noyau, Bonnel encouragé par ce succès, traça l'enceinte d'une ville, qu'il céda en paréage à Bernard, comte d'Astarac, avec des coutumes qui furent renouvelées et étendues en 1382.

Nous avons crayonné à grands traits l'histoire de l'Escaladieu et l'histoire si différente de Mauvezin. Ces deux chroniques, où se réfléchit le caractère tout particulier des abbayes et des castels au moyen-âge, viennent se terminer au 14e siècle pour le castel, en 93 pour l'abbaye..... Aujourd'hui la réalité ne nous montre qu'un castel en ruines, démentelé, véritable masure sauvage, dont l'aspect saisit l'âme d'une sorte d'effroi. Elle nous montre aussi le squelette d'un monastère, privé de ses pieux religieux, dépouillé de l'âme civilisatrice qui rayonnait au loin, mais du moins encore habité et béni par les paysans d'alentour, qui trouvent chez les successeurs des moines de Citeaux, hospitalité, charité, secours de tous les instants. Le voyageur passant devant l'abbaye se demande si un jour cette chapelle, ces cellules, ne retrouveront pas leurs premiers moines, actifs à la prière, comme aux travaux agricoles et civilisateurs; pourquoi non?..... les révolutions sociales sont rapides! A peine la vie commune était-elle anathématisée, détruite par la révolution de 93, que le 19e siècle essaie de la relever..... Les rêves phalanstériens et communistes se trainent encore dans l'impuissance du matérialisme; mais qui oserait dire qu'un rayon de foi

chrétienne ne daignera pas descendre sur ces folles tentatives, pour les vivifier dans la pureté de la fraternité véritable! Qui oserait dire qu'un socialisme chrétien ne reconstituera pas le monastère primitif sur la contrefaçon fouriériste; qui oserait dire qu'après les tâtonnements obscurs et coupables des brochures absurdes et des coups de fusils sacriléges, ces esprits ardents et désabusés ne se réfugieront pas dans le sanctuaire que l'Église leur rouvrira? Les monastères furent à toutes époques les asiles des coupables repentants, des orgueilleux humiliés, des faibles opprimés, des rêveurs extravagants, fatigués de leurs chimères..... Hélas, quelle période de l'histoire rendit plus nécessaire l'ouverture de ces refuges?..... Combien ces ports de salut, dans lesquels le coupable peut se dérober au monde, empêcheraient-ils aujourd'hui de crimes, de suicides, de tentatives spoliatrices?..... Saintes maisons du Seigneur, qui saurait dire combien vous pourriez sauver d'infortunés, victimes de l'orgueil et de l'ambition ?

Voilà les réflexions qui saisissent naturellement le voyageur qui salue le berceau modeste de Calatrava; mais en levant ses regards sur la ruine féodale, il ne peut que se dire : ici est la mort sans espoir de résurrection, car ici était l'oppression et le crime; ici régnait l'orgueil et la tyrannie, basés sur l'esclavage, et ces enfants des ténèbres, qui ont opprimé toutes les nations, en descendant tour à tour de Lucifer, d'Ariman et de Schiva, ont été vaincus, dispersés par les lumières de liberté, de vérité et de fraternité, que les enfants du Christ, établis là-bas dans l'abbaye, sont venus répandre.

CENAC-MONTCAUT.

SOLUTION DE GRANDS PROBLÈMES,

PAR L'AUTEUR DE PLATON-POLICHINELLE.

1er PROBLÈME : — Peut-on encore être homme sans être chrétien?

PARIS. — J. LECOFFRE.

Quelle question que celle-là : Peut-on encore être homme sans être chrétien? Il faut être doué d'un aplomb tout particulier pour oser jeter ce problème à la face du 19e siècle, siècle du Rationalisme, siècle du Socialisme, siècle de Cabanis, de Broussais, de Cousin, de Strauss, de Salvador, de Herwegh, de Proudhon, de Pierre Leroux, siècle qui a nié le Spiritualisme, nié la Révélation, nié Dieu, siècle qui a

proclamé le Matérialisme, le Panthéisme, l'Indifférentisme, siècle qui se vante d'avoir assisté à la mort du Christianisme, siècle, d'un côté, où le Christianisme soi-disant mort, se montre plus brillant que jamais, illuminant les sciences, animant les arts, rectifiant l'histoire, enrichissant les lettres, inspirant la poésie, dominant la philosophie, sortant vainqueur de toutes les épreuves, conduisant les missionnaires aux extrémités du monde, opposant ses martyrs à la fureur des passions anti-sociales, debout, toujours debout même au milieu des ruines, les réparant à mesure qu'elles se font, luttant toujours contre les efforts du mal et ouvrant son sein à son ennemi, qui ne trouve de repos et de vérité qu'à l'ombre de la Croix. Eh bien! cette question a été posée, elle a été étudiée, elle a été résolue. Les jours sont, grâces à Dieu, venus où tout le monde peut prendre la parole, où le défenseur du Christianisme trouve tout autant de faveur que son antagoniste, plus peut-être au fond des cœurs. Les sciences, que le dernier siècle avait enrôlées à la cause de l'incrédulité, en se perfectionnant et marchant, il faut le dire, dans leur propre voie, sont arrivées à déclarer la vérité. La société fait les épreuves sur elle-même, et le dernier mot de l'épreuve est encore favorable au Christianisme. Le moment est donc venu de proclamer exactement la vérité. Criminel serait celui auquel Dieu aurait donné un flambeau et qui le cacherait sous un boisseau, car tout chrétien est comptable devant la charité du bien qu'il peut opérer pour son frère; le grand combat se prépare, les étendards sont levés de part et d'autre; comme dans nos grandes luttes où tout homme armé est soldat, ici toute intelligence doit son étincelle comme son rayon.

Comprenant qu'à côté d'hommes chargés d'armes puissantes, il y avait place pour les archers et les frondeurs, sachant qu'une flèche vise aussi bien qu'une massue, l'auteur de *Platon-Polichinelle*, homme de haute science et d'esprit délié a choisi une position tout à part; les grands coups sont portés, mais à une société pressée, légère, rieuse (car, quand ne rira-t-on plus en France?), il faut autre chose que des pages sérieuses et graves. Si la médecine en est venue à la limonade gazeuse pour remplir ses noires et dégoûtantes préparations, si l'homœopathie guérit par des infiniment petits, pourquoi la philosophie ne se dériderait-elle pas? Pourquoi, concentrant aussi les principes des choses morales, ne les présenterait-elle pas sous une forme tout à la fois concise et agréable?

Ainsi a prétendu agir l'auteur caché sous l'appellation du *solitaire auvergnat* et dont le nom ne se révèle point encore.

Le premier livre du solitaire a eu un succès sérieux et mérité. Ce serait folie que de confondre *Platon-Polichinelle* avec tant de productions de mauvais goût où une plate plaisanterie se donne pour raison concluante. *Le Solitaire* est un écrivain très-considérable et qui, jetant sa marotte, pourrait fort bien se présenter avec une belle et bonne robe de docteur allant bien à sa taille et portée avec grâce, facilité et convenance.

Dans *la solution du premier de ces problèmes*, et nous ne nous occupons aujourd'hui que de celui-là, notre anonyme s'adresse à tous les esprits et non en vain. Car tout esprit, depuis le plus grave jusqu'au plus léger, trouvera ici un aliment approprié à sa nature.

Un coup-d'œil général sur l'ensemble de ce livre suffira pour en montrer la portée.

Etre homme, ce que c'est : voilà le début, et début heureux, car il n'est pas mal de démontrer devant tant de systèmes différents comment l'homme se distingue de la bête, pour mettre le lecteur à même de bien juger. Les solutions données par tous ces systèmes sont exposées et toutes, soit qu'elles ressortent de l'Indifférentisme, du Panthéisme ou de l'Athéisme, sont loin d'être concluantes, puisque, par elles, l'homme n'est pas toujours bien distingué de la bête. Tout en passant, l'auteur prouve à l'athée qu'il est *le plus impudent des menteurs*, et cela par une démonstration scientifique d'un très-grand intérêt. Enfin, le Christianisme, lui, donne une réponse prompte à cette question primordiale : *D'où vient l'homme?*

Après cette question, deux autres sont assez naturelles : *Qui suis-je? où vais-je?* Ici même embarras, l'école de la matière, celle du grand Tout sont peu satisfaisantes dans leurs déductions; l'homme ne se fait pas plus matière que manifestation de l'être universel.

La question du bien-être, du vrai bonheur, arrive elle-même, question que l'humanité soulève depuis tant de siècles et que sa raison n'a pas plus résolue que son cœur; on lira avec grand intérêt la démonstration de cetté vérité : *Nous ne pouvons être heureux en ce monde.* Elle est remplie d'une actualité qu'elle emprunte aux théories des apôtres ou révélateurs du Communisme ou du Socialisme. *De façon ou d'autre il faut une vie à venir à l'homme* et ici le Christianisme seul lui dit *son avenir.* L'harmonie de la morale évangélique, si bien faite pour préparer cet avenir : la corruption originelle, la nature du premier péché et ses conséquences, la doctrine de l'enfer, la médiation, l'incarnation, la vie du Sauveur, sa souffrance, tout cela se déroule avec une complète harmonie aux regards du lecteur.

Puis, notre auteur prouve la divinité du Christianisme, de la Bible, la divine splendeur du mystère chrétien, sa réalité historique, sa liaison frappante avec l'histoire. Il passe ensuite aux beautés du Christianisme considéré au point de vue des arts; il répond enfin à d'anciennes objections adressées à nos croyances à des préjugés encore trop facilement acceptés.

On le voit, ce champ est vaste, il a été parcouru.

Le solitaire a voulu se tenir à la hauteur de toutes les intelligences, nous le rappelons, il a atteint son but. Cette démonstration évangélique a sa place partout.

Il y a dans ce livre des aperçus nouveaux, des explications heureuses fournies par la science, une analyse exacte de certains systèmes présentée d'une manière piquante. Parfois le style laisse à désirer, le solitaire dort parfois ou se laisse aller à un peu trop de *sans-gêne*. En général, dans les démonstrations importantes, il a quelquefois du nerf, et toujours de la charité. Du reste, nous étions prévenus, car la préface nous avait dit qu'on ne chercherait pas l'uniformité de ton et la constante dignité du style ! Nous ne reprocherons pas à l'auteur son indignation d'honnête homme; en certains cas, et devant certaines doctrines, nous ne comprenons pas qu'il soit possible à une âme éprise du bien de rester indifférente vis-à-vis du mal.

Ce livre est un service rendu au Christianisme, et nous pensons qu'il plaira à toutes les personnes qui le liront, puisse le nombre en être grand !

Nous rendrons compte de la fin de l'ouvrage dans un prochain article.

Alphonse DE MILLY.

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

NUMÉRO 38 — FÉVRIER 1849.

Cours de la Sorbonne.

COURS D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE,

PAR M. L'ABBÉ JAGER.

TROISIEME LEÇON [1].

Necker, premier ministre.— Son habileté financière.— Son caractère politique.— Elections d'après le suffrage universel. — Cahiers des charges. — Doctrine d'un grand nombre de députés. — Frayeur et inquiétude des honnêtes gens.

Messieurs, nous sommes arrivés au ministère de Necker, sous lequel se sont passés des événements remarquables, que je vais vous exposer aujourd'hui. L'arrivée de Necker au conseil a causé une joie universelle, non-seulement à Paris, mais dans toute la France. En effet, Messieurs, si tout le malaise du pays avait tenu à l'embarras des finances, comme on le croyait alors, et comme le croient encore certains auteurs, Necker l'eût sauvé, car il était un habile administrateur, doué d'une rare capacité financière. Il avait fait sa fortune dans la banque, avait manié les finances de l'Etat, pendant cinq ans, avec autant de succès que de désintéressement. Sa seconde administration ne fut pas moins merveilleuse. Il a vaincu les difficultés que lui avait laissées le ministère de Lomenie de Brienne. Il n'avait trouvé au trésor que 500,000 francs, et il fallait plusieurs millions pour passer la semaine. Necker, secondé par les ressources de son génie, trouva moyen de pourvoir à tous les besoins; la confiance publique se ranima avec lui. Les capitalistes lui firent des avances, les notaires de Paris vinrent à son secours pour une somme de six millions. Par ces avances et ces emprunts, il put arriver assez facilement à l'Assemblée des Etats-Généraux qui devait se tenir l'année suivante (1789); ce n'était pas peu de chose; je crois donc avoir raison de dire que si le mal de la société d'alors avait tenu

[1] Voir la 2e leçon au numéro précédent, ci-dessus, p. 17.

au seul embarras des finances, Necker l'aurait sauvée, mais le mal de la France tenait à d'autres causes, bien autrement graves que l'embarras des finances. On avait effacé, dans l'esprit du peuple, l'idée d'un Dieu, vengeur du vice et rémunérateur de la vertu, on avait arraché de son cœur et de sa conscience le devoir d'obéissance et de soumission, on lui avait inspiré le mépris du pouvoir, la haine contre les riches et contre tout ce qui était élevé; en un mot, on avait démoralisé le peuple, ne lui laissant, pour toute règle, que l'instinct et l'intérêt particulier. Voilà ce qui renverse tous les trônes et ruine toutes les sociétés. C'était là le grand mal qui tourmentait alors la France, et qui la tourmente encore aujourd'hui. La haute classe y avait puissamment contribué; les Parlements, comme nous l'avons vu, au lieu d'exhorter le peuple à la soumission, lorsqu'on s'occupait de son bien-être et de sa liberté, lui a donné l'exemple de la révolte. Ainsi, les passions délivrées de tout frein, de tout lien de conscience, exaltées au dernier point, et prêtes à éclater au premier obstacle, étaient la première cause de la maladie d'alors. Necker habile financisr, n'était pas le médecin qui pût la guérir, il était plutôt fait pour l'empirer. Les historiens s'accordent assez à dire, qu'il aimait les éloges de la multitude, et qu'il sacrifiait souvent ses devoirs à la popularité; ce qui le rend d'autant plus coupable qu'il en connaissait le prix; car on lui attribue ce propos à l'occasion d'une ovation populaire. « Vous » voyez ce peuple et les bénédictions dont il m'accompagne; avant » 15 jours, peut être, c'est à coup de pierres qu'il me suivra[1]. » Quoi qu'il en soit, Necker, si diversement jugé, tant loué par les uns et tant blâmé par les autres, n'était pas fait pour maîtriser la situation. La France demandait à cette époque un homme d'Etat à coup-d'œil juste, à grand caractère, un homme qui eut assez de courage pour se mettre à la tête du mouvement, et assez d'adresse pour en diriger les essorts à son gré. Necker, excellent ministre des finances, n'était as cet homme. Il avait assez de caractère pour exécuter un plan; en cela, il avait une grande supériorité sur son prédécesseur. Mais il ne savait pas les concevoir, les combiner, prévoir l'avenir, et calculer les conséquences de ses démarches. Les temps, il est vrai, étaient bien difficiles; il faut lui en tenir compte. Les mesures de Lomenie de Brienne avaient excité les plus véhémentes réclamations de la part

[1] *Biogr. univ.*, art. *Necker.*

non-seulement des Parlements, mais encore de la noblesse. Lutter contre une telle opposition, ce n'était pas facile; il faut l'avouer. Déjà le roi, cédant aux conseils d'hommes sages, avait suspendu les cours plénières. Necker les supprima entièrement, et rappela les Parlements, dont huit avaient été exilés; ainsi furent anéanties toutes les mesures tentées par Brienne. Necker acquit par là une immense popularité. Son éloge retentissait partout, l'ordre se rétablit dans les provinces, la cour reçut des remercîments de tous côtés. Tout semblait devoir aller à merveille sous le nouveau ministère. Cependant la rentrée du Parlement de Paris (27 août 1788) fut acompagnée de fâcheux symptômes. Le peuple avait reçu le Parlement avec de vives acclamations. Mais dans le peuple, peut-être fort innocent, il y avait des meneurs, des malveillants, qui profitèrent de l'émotion, et des rassemblements, pour remplir leurs vues en excitant au désordre. S'étant mis à la tête de la multitude, toujours facile à mouvoir, ils parcoururent la ville en poussant des cris séditieux. Ils insultèrent les soldats du guet, et en blessèrent plusieurs. Ils maltraitèrent sur leur passage ceux qui ne prenaient point part à leur bruyante joie. Après avoir longtemps traîné dans la boue les mannequins de Brienne et de Lamoignon, ils les brulèrent aux acclamations de la foule. De là, Messieurs, il n'y avait qu'un pas aux plus graves désordres. En effet, le peuple, après ce premier exploit, courut aux hôtels des deux ministres tombés, pour les saccager et les piller. Un détachement d'invalides y mit obstacle, on changea alors de direction, on se porta en foule à la maison de Dubois, commandant du guet. Celui-ci, environné de quelques-uns de ses soldats, se défendit vigoureusement; il ordonna une décharge qui tua plusieurs des assaillants, et dispersa les autres[1]. On voit par ce trait, combien la multitude était prête à s'enflammer, et combien il était facile à cette époque, de lui résister et de maintenir l'ordre public.

Quelques-uns des perturbateurs avaient été arrêtés avec des armes et des torches incendiaires à la main. Le Parlement devait les poursuivre; mais ne voulant pas punir une joie qui avait éclaté à son occasion, il rendit bientôt une ordonnance de non-lieu, et fit informer sur les violences commises par les préposés à la garde de Paris. Par là les officiers publics étaient suffisamment

[1] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. 1, p. 27.

avertis que leur devoir était non de résister à la révolte, mais de lui obéir. C'était un nouveau scandale de la part du Parlement qui sacrifiait, comme auparavant, ses devoirs à la popularité [1]. J'ai presque oublié de vous dire que bien des personnes, imbues des principes de Rousseau, se sont imaginées voir dans ces ignobles attroupements la manifestation de la volonté du peuple souverain; mais j'ai une trop haute idée du Parlement pour croire qu'il a rendu son ordonnance de non-lieu pour ce motif.

On dit que Necker ne s'effrayait pas de ces mouvements populaires, qu'il les voyait au contraire avec une secrète satisfaction, bien persuadé qu'il pourrait les modérer et les diriger selon ses désirs. Si telle a été sa présomption, c'est qu'il n'avait pas encore l'expérience des révolutions; c'est qu'il n'était pas un homme prévoyant, dont le premier soin est de prévenir le mal, et de ne pas attendre la nécessité de le punir [2]. Quoi qu'il en soit, Necker, était occupé dans ce moment-là des questions les plus graves qui pussent se présenter à l'examen d'un premier ministre. Les États-Généraux avaient été convoqués. Mais on n'avait point statué sur leur organisation; on avait seulement invité, comme je l'ai fait observer, les écrivains, les gens de lettres, et tous les publicistes à émettre leur avis, c'était le dernier acte du ministère de Brienne. Par suite de cette invitation, la France fut inondée de brochures et de pamphlets où on lisait les idées les plus bizarres, et les plus dangereuses. Parmi ces brochures se distinguait celle de l'abbé Sieyes, adroit publiciste et logicien rigoureux. Il stimulait les masses en traitant ces questions : *Qu'est-ce que le Tiers-Etat? Rien*, répondait-il? *Que doit-il être? Tout.*

Les états du Dauphiné s'étaient réunis malgré la cour. Là, les deux premiers ordres, plus populaires que partout ailleurs, avaient décidé que la représentation du Tiers serait égale à celle de la noblesse et du clergé [3], c'est-à-dire que la bourgeoisie, comme la classe la plus nombreuse, aurait autant de représentants que la noblesse et le clergé ensemble, ce qu'on appelait alors le *doublement du Tiers*. Le parlement de Paris, mieux éclairé par ces discussions, et prévoyant sa ruine dans la puissance du Tiers-Etat, voulait qu'on s'en tînt aux formes de 1614, qui s'opposaient au doublement et

1 Degalmer, *Hist. de l'ass. const.*, t. 1, p. 27.
2 *Idem*, p. 28.
3 Thiers, *Hist. de la révol.*, t. 1, p. 26.

prescrivaient le vote par ordre; c'est ce qu'il exigeait impérieusement, en enregistrant l'édit de convocation. Il reçut, à cette occasion, les éloges de la noblesse, mais en même temps les huées du peuple. Déjà la faveur populaire n'était plus pour lui; il voulut la reconquérir en niant, malgré l'évidence et la publicité, sa première déclaration; mais il n'obtint que du mépris. Le premier, il fit l'épreuve de l'instabilité des faveurs du peuple; hier, il était exalté jusqu'aux nues, aujourd'hui il est dans la boue et il n'en sortira plus. Son règne est fini [1], juste châtiment de sa résistance.

Au milieu d'un tel conflit d'opinions, qui se heurtaient comme les vagues de la mer, Necker était fort embarrassé. N'osant pas faire peser sur lui seul la responsabilité d'une discussion aussi importante, il imagina d'assembler les Notables du pays, pour leur soumettre toutes les questions relatives à l'organisation des Etats-généraux. On avait à examiner quel serait le nombre total des députés et celui du Tiers-Etat, quelles seraient les conditions d'élection. La discussion fut longue et vive : on se divisa en différents bureaux. La question de savoir s'il fallait une propriété territoriale pour être député au Tiers-Etat fut résolue négativement par tous les bureaux. Alors, la question du doublement prit une grande importance; car si l'on avait exigé des conditions d'éligibilité, un cens pour être élu, on n'avait plus rien à craindre de la démagogie qui se serait trouvée exclue de l'assemblée. Le doublement du Tiers a été rejeté par tous les bureaux, à l'exception d'un seul, où il a été adopté à la majorité d'une seule voix, et c'était celle de *Monsieur*, frère du roi, depuis Louis XVIII. Necker, à ce qu'on assure, était d'abord contre le doublement du Tiers qui détruisait toute espérance de réforme, et déjà il avait fait son rapport, mais il fut obligé de céder aux circonstances et d'admettre le doublement, malgré l'avis de la plupart des bureaux [2]. Il fut donc décidé, par un arrêt du 27 décembre (1788), que le nombre total des députés serait de mille au moins, qu'il serait formé, en raison de la population et des contributions de chaque bailliage, que le Tiers-Etat aurait autant de députés que les deux premiers ordres réunis, et que tout Français domicilié, majeur et inscrit au rôle des contributions serait électeur et éligible. Comme vous voyez, c'est le suffrage universel tel qu'il est aujourd'hui, avec

1 Degalmer, *Hist. de l'ass. const.*, t. 1, p. 31. — Thiers, *Hist. de la révol.*, t. 1, p. 26.

2 *Biogr. univ.*, art. Necker.

cette différence qu'il fallait être inscrit au rôle des contributions; l'election, pour le Tiers-Etat, se faisait à deux degrés. Les assemblées primaires choisissaient les électeurs, et ceux-ci les députés.

Cette décision, qui confondait en quelque sorte les trois ordres de l'Etat et les mettait au même niveau, produisit des sentiments divers. La bourgeoisie qui supportait jusqu'à présent, presque seule, les charges de l'Etat et qui n'était rien dans les affaires publiques, y applaudissait de grand cœur, et comblait de bénédictions Necker, à qui elle était attribuée. Les grands de l'État, qui tenaient à leurs priviléges, le couvraient de malédictions. Ainsi Necker s'était attiré les applaudissements des uns et la haine des autres. Il était facile de prévoir une lutte acharnée entre la noblesse et la bourgeoisie.

Les élections eurent lieu au mois de mars 1789. On n'en avait pas vu depuis 1614, c'est-à-dire depuis 175 ans, et jamais elles ne s'étaient faites sur une base aussi large et aussi populaire. Elles furent tumultueuses en certaines provinces, partout actives assez calmes à Paris; mais en général peu heureuses, comme nous le verrons. Le choix ne répondait pas à la nécessité de l'époque. La raison est dans la situation où se trouvaient les partis. Il y avait lutte entre la noblesse et la bourgeoisie. La noblesse, jalouse de ses priviléges, voulait maintenir les anciennes institutions; la bourgeoisie en voulait de nouvelles, plus conformes à la nature des choses et à l'esprit du siècle. Les électeurs de la dernière classe, plus nombreux, choisirent de préférence des hommes exaltés, capables et tuburlents, dans la seule pensée qu'ils défendraient avec plus d'énergie leurs intérêts contre les deux autres ordres. Les gens sages ont contribué eux-mêmes à ce choix; cependant, dans la crainte que ces députés n'allassent trop loin, ils leur ont fait de sévères prescriptions, ils leur ont signalé dans de nombreux mémoires, qu'on appelait *les cahiers des charges*, les règles fondamentales qui devaient servir de base à la constitution; et dont les députés avaient ordre de ne point s'écarter. Le dépouillement de ces mémoires a été fait avec une grande patience; leur résumé forme un document historique plus important que ne le pensent certains historiens qui à peine en font mention, parce que nous y découvrons la vraie et sincère manifestation de la volonté générale; nous y voyons ce que désirait et ce que voulait impérieusement l'immense majorité des Français à cette époque. Les instructions discutées et arrêtées dans les assemblées électorales, recomman-

dées et prescrites aux députés, ne méritent pas d'être ignorées : la connaissance que nous en prendrons nous mettra à même de bien juger les actes de l'Assemblée Constituante. Je vais vous en faire un résumé substantiel, mais exact.

Mais rappelez-vous auparavant ce que je vous ai dit à l'ouverture de ce cours. Souvenez-vous qu'il y a, pour la société, des lois éternelles, immuables, que le Créateur a posées et hors desquelles il n'y a qu'agitation et troubles. Souvenez-vous que la société a besoin d'un pouvoir, a besoin d'être gouvernée ; que, sans pouvoir et sans gouvernement, elle ne peut exister, ni même se concevoir ; que, par conséquent, ce pouvoir est dans la nature des choses et de droit divin, celui donc qui en est revêtu, quel que soit son nom, roi, prince, président, a droit au respect et à l'obéissance de ceux qui sont gouvernés, parcequ'il tient le glaive de Dieu et qu'il est son remplaçant sur la terre, car tel est le motif de l'obéissance chrétienne, motif noble, grand et seul efficace. L'homme obéit à Dieu et non à son semblable. Ce pouvoir ne doit pas être un joug intolérable, ni une cruelle tyrannie pour les sujets ; mais il ne doit pas être non plus un fardeau insupportable et un objet de dégoût pour celui qui l'exerce : telle est la loi de nature, telles sont les prescriptions positives de Dieu.

Souvenez-vous encore que ce pouvoir, qui nous est aussi nécessaire que le pain quotidien, est pour la protection de tous. Il doit donc avoir l'autorité nécessaire pour protéger les intérêts communs. Nous sommes intéressés à sa force, à sa gloire ; notre prospérité en dépend. Nous devons donc tous contribuer à son maintien, à sa stabilité et à ses charges ; car le pouvoir n'est pas un vain titre pour celui qui le possède, il est plutôt un rempart et un bienfait, pour nous, telles sont ses conditions naturelles.

Souvenez-vous encore qu'à côté du pouvoir, il y a une hiérarchie nécessaire. Car on a beau abolir les titres, ils renaîtront toujours. Sous la République même la plus démocratique, le ministre ne sera pas l'administré, ni le préfet le peuple, ni le général (*dux*) le soldat. Le gouvernant, quel que soit son titre, ne sera jamais le gouverné, ni le supérieur l'inférieur.

Souvenez-vous enfin, car je ne veux pas entrer dans tous les détails, que l'État a besoin d'une religion, qu'il ne peut être fondé ni exister sans elle ; que cette religion vient nécessairement de Dieu et, par conséquent, elle est au-dessus des pouvoirs humains.

Rendre les princes ou les chefs des peuples maîtres de la foi, maîtres de la conscience, c'est en faire de véritables tyrans.

Tels sont, Messieurs, les principes fixes, invariables, qui font la base de la société, qu'on peut appeler les premiers éléments d'un État et qu'on trouve chez tous les peuples depuis le commencement du monde. Construire hors de là, c'est bâtir sur le sable ; c'est ce que la nation française a merveilleusement compris au moment des États-généraux. Elle avait été travaillée par des doctrines funestes, mais, avertie par ce conflit d'opinions qui s'échauffaient et se heurtaient les unes contre les autres, elle a marqué à ses représentants leur point de départ, elle leur a signalé les limites qu'ils ne devaient point outrepasser.

Que voulait donc la France, Messieurs, que voulait-elle à cette époque ? Le renversement du trône, l'avilissement du pouvoir, comme l'avait demandé J.-J. Rousseau ? Non, Messieurs, il s'en faut beaucoup : tous les cahiers des charges, sans exception, demandent le maintien de la dynastie régnante, la royauté héréditaire, tous demandent l'inviolabilité du pouvoir, les ministres seuls doivent être responsables. Les mêmes cahiers accordent au roi seul, comme administrateur suprême de l'Etat, la puissance exécutive ; ils le déclarent également chef suprême de l'armée, ayant droit de paix ou de guerre, nommant à tous les grades, et demeurant chargé de la défense du royaume.

Pour alléger son fardeau, et ne plus mettre son pouvoir aux prises, soit avec le peuple, soit avec les Parlements, les électeurs demandent que les lois soient faites et les impôts votés par des Etats-généraux convoqués à des intervalles rapprochés et périodiques. Le roi n'était point exclu de la confection des lois, car tout devait se faire conjointement avec lui. Le pouvoir judiciaire devait être exercé en son nom par des juges inamovibles, indépendants du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif.

Voilà ce que renferment les cahiers des charges relativement au pouvoir. Vous voyez, Messieurs, que la majorité de nos ancêtres voulait un pouvoir fort, fixe, stable et permanent, au-dessus de l'atteinte populaire ; un pouvoir honoré et respecté, fondé sur la loi de Dieu et la nature des choses, un pouvoir facile à exercer et qui ne fût pas un fardeau insupportable, ni un objet de dégoût pour celui qui en serait revêtu. Telles sont les conditions normales du pouvoir.

Mais les mêmes électeurs ne voulaient pas non plus un pouvoir

arbitraire et tyrannique, un pouvoir comme l'avait demandé Rousseau, maître absolu de la personne et des biens des particuliers : ils comprenaient fort bien que le pouvoir, établi pour la protection de tous, devait protéger les intérêts préexistants et non les changer arbitrairement, et telle est, en effet, la nature du pouvoir, sa condition normale. Ainsi la propriété était déclarée une chose sacrée ; nul ne pouvait être dépossédé que pour cause d'utilité publique et moyennant une suffisante et préalable indemnité.

Le secret des lettres était inviolable, la liberté individuelle devait être mise à l'abri d'un pouvoir arbitraire et obtenir de justes garanties; la liberté de la presse, admise en principe, devait avoir des lois restrictives et ne pas faire un contre-pouvoir dans l'État.

Plus de classes privilégiées. Tous devaient contribuer à l'impôt, en proportion de leur fortune, comme aussi tous étaient admissibles aux emplois ecclésiastiques, civils et militaires. Tous étaient égaux devant la loi, même justice, mêmes peines, mêmes lois criminelles et civiles; mais les électeurs du Tiers-État, tout en réclamant l'égalité devant la loi, ne demandaient pas l'égalité des conditions. Le riche ne devait pas être dépouillé de ses biens, ni le noble de ses titres: au contraire, la route qui conduit à la noblesse devait être ouverte à tous ceux qui mériteraient des récompenses pour des services importants rendus à l'État ; aucune profession utile ne devait en être exclue. Enfin, les électeurs demandaient l'extinction de la dette publique, en repoussant d'avance toute création de papier-monnaie.

La religion de nos pères avait aussi sa place dans les cahiers des charges, et y recevait un témoignage solennel : elle y était déclarée dominante, devant avoir seule un culte public .Quelques cahiers demandaient la liberté des cultes. Le roi avait déjà rendu l'état civil aux protestants, malgré le Parlement qui s'y était opposé.

Le clergé qui, quoiqu'on en dise, n'est jamais en arrière de son siècle, — un grand nombre d'entre eux était malheureusement trop avancés, — le clergé, dis-je, loin de s'opposer à ce nouvel état de choses le réclamait, au contraire, avec les mêmes instances que la bourgeoisie, comme nous le voyons par ses cahiers. Il demandait en outre la réforme de la discipline monacale, la réforme de l'instruction publique, le droit d'enseigner, le maintien de l'indépendance de l'Église. Il demandait encore, dans l'intérêt de la foi et des mœurs, des mesures contre la publication des livres impies, contre l'exposition, l'étalage et la vente de tableaux et de gravures

obscènes. Quelques cahiers demandaient la censure, mais la plupart se bornaient à réclamer des mesures contre les abus de la presse. Le clergé n'avait point oublié les pauvres. Il demandait le privilége de l'immunité pour les journaliers, l'abolition de la saisie mobilière, de la vente de leurs outils, la suppression des corvées et de tous les asservissements personnels.

La noblesse, comme le clergé, avait exprimé des vœux particuliers; elle présentait encore des difficultés au nouvel ordre de choses. Comme nous l'avons vu, elle avait provoqué la révolution en fortifiant la résistance au gouvernement, et en propageant les idées anarchiques. Maintenant elle ne peut se résoudre à en subir les conséquences. Elle consentait bien à des concessions, mais la plupart des cahiers demandaient le maintien des droits féodaux, des justices seigneuriales et des grades dans l'armée [1]. Mais les cahiers de la noblesse faisaient exception : les vœux du clergé et de la bourgeoisie étaient ceux de l'immense majorité des Français.

On peut dire, Messieurs, en lisant ces cahiers, que la nation française, le peuple alors le plus poli, le plus éclairé et le plus civilisé, avait saisi avec un admirable instinct la nature des choses, les lois fondamentales d'un État, lois éternelles, immuables qui, comme le dit Cicéron, « sont aussi anciennes que la Divinité, et qui » ont précédé la naissance des villes et des empires, » et hors desquelles il n'y a que troubles et agitations. La constitution future devait être basée sur ces principes, ou plutôt ne devait en être que l'expression, selon le vœu général de la France.

Mais, malheureusement, à côté de ces électeurs intelligents, de ces hommes sages, il y avait, comme aujourd'hui, des utopistes à idées confuses, à têtes égarées, qui s'étaient perdues dans les théories ou plutôt dans les rêves de J.-J. Rousseau, car son *Contrat social* n'est autre chose. Et que voulaient-ils? ils ne le savaient pas trop : ils savaient plutôt ce qu'ils ne voulaient pas. Ils repoussaient tout l'ancien ordre; jusqu'à eux, rien n'avait été bon, personne n'avait jamais rien entendu aux affaires de l'État, le monde avait été dans les ténèbres : avec eux un nouveau soleil allait surgir. Ils rêvaient donc un État où chaque citoyen serait libre, sans autre règle que celle de l'instinct et de l'intérêt personnel, où tous seraient égaux, non-seulement en droits, mais en fortune, en talents, en naissance,

[1] Gabourd, *Hist. de la révol.*, t. 1, p. 107.—Poujoulat, *idem*, t. 1, p. 81.

où il n'y aurait plus de pauvres : le paupérisme était aboli, on voulait donner un démenti à l'Évangile : *semper pauperes habetis vobiscum* ; un État où tous sans haine, sans jalousie, quoique sans religion et sans conscience, s'embrasseraient avec un amour fraternel, et où l'on jouirait d'un bonheur parfait. Ils rêvaient un État dont on pourrait changer la forme quand on voudrait, et comme on voudrait un gouvernement où tous auraient le droit de commander, et personne l'obligation d'obéir, où le gouvernant serait l'inférieur, et les gouvernés les supérieurs. Plus de Dieu, plus de ses lois naturelles et positives; c'était du fanatisme, dont il était temps d'affranchir le genre humain. En vous faisant cette description, je n'exagère rien, je ne fais que copier, comme nous l'avons vu, le *Contrat social*, dont la lecture faisait alors les délices de ceux dont je vous parle. Ces mêmes hommes, séduits par J. J. Rousseau, avaient aspiré sa haine contre le pouvoir et contre toute espèce d'autorité. Ils voulaient gouverner, trouvant que la dynastie des 14 siècles avait régné trop longtemps; gens ambitieux, perdus de dettes, ne sachant pas commander à eux-mêmes, ils voulaient commander aux autres; ne sachant pas administrer leur fortune particulière, ils voulaient, par une inconcevable présomption, administrer la fortune publique. Disons-le avec douleur, un grand nombre de ces hommes avaient couru aux élections, et s'étaient fait choisir députés : mauvais signe, tristes présages! Leur apparition a découragé les honnêtes gens. Necker les comparait à des vagues menaçantes. *Je vois*, disait-il après les élections, *je vois la grande vague s'avancer ; est-ce pour m'engloutir* [1]? Les Parlements qui avaient provoqué les États-Généraux, revinrent de leurs erreurs, entourèrent le trône qu'ils voyaient menacé. D'Epremenil, revenu de son exil, se montra le plus empressé de donner l'exemple de la soumission et de combattre les novateurs, mais il n'était plus temps, le char révolutionnaire était en mouvement, personne ne pouvait plus l'arrêter. En vain la noblesse de Bretagne s'était-elle abstenue de voter dans l'espérance qu'on ferait de même ailleurs, et qu'on empêcherait la tenue des États-Généraux; on sut se passer de ses députés. En vain la noblesse du Midi avait-elle repoussé Mirabeau, à cause de sa honteuse vie. L'audacieux candidat s'était fait marchand de drap, et par ce moyen, il s'était fait élire

[1] *Biogr. univ.*, art. *Necker.*

par la bourgeoisie. Sa répulsion n'a servi qu'à envenimer sa haine contre la noblesse.

Vous voyez là des causes de grandes luttes, je n'ai pas besoin d'en faire un résumé. La bourgeoisie va se trouver aux prises avec la noblesse. Des utopistes en profiteront pour remplir leurs desseins ambitieux et leurs vues insensées. Le peuple, facile à mouvoir, leur servira d'armée. Telle est l'image que vont présenter les États-Généraux, dont nous verrons l'ouverture à notre prochaine réunion.

QUATRIÈME LEÇON.

Complication des événements. — Emeute à Paris. — Caractère du roi, de la reine et du duc d'Orléans. — Ouverture des Etats-Généraux. — Cérémonie religieuse. — Mécontentement des députés du Tiers. — Division de l'Assemblée. — Son résultat.

Je vous ai signalé, Messieurs, les causes qui devaient soulever de grands et de violents débats aux États-généraux dont je vais vous exposer l'ouverture. La noblesse voulait conserver ses anciens priviléges. Les députés du Tiers-État devaient, en vertu de leur mandat, sinon les abolir entièrement, du moins les modifier dans les points les plus importants, par de nouvelles institutions. Le clergé n'était point opposé aux changements qu'on devait faire, il y consentait, au contraire, aux dépens de ses intérets temporels, et demandait seulement le maintien de l'indépendance de l'Église et des mesures contre tout ce qui tendait à pervertir le cœur et l'esprit. Mais, parmi les députés, et surtout parmi ceux qui avaient été choisis pour le Tiers-État, il y avait des utopistes qui, regardant comme mauvais tout ce qui existait et tout ce qui avait été fait dans les siècles précédents, voulaient renverser les anciennes institutions de fond en comble, faire table rase et établir un gouvernement imaginaire selon les rêves de J.-J. Rousseau. Ces hommes, qui s'étaient formés dans les *clubs*, car il y en avait déjà alors dans diverses provinces, étaient bien dangereux, parce qu'ils s'appuyaient sur les masses dont ils voulaient se faire une armée. On connaissait leurs vues ambitieuses, leurs projets, leur manie de détruire; de là, des méfiances réciproques et des inquiétudes vagues qui arrêtèrent le commerce et anéantirent l'industrie. Car l'industrie, comme vous le savez, a besoin, non-seulement de la paix du présent, mais encore de la sécurité de l'avenir. Les éléments semblaient aussi avoir voulu conspirer: la récolte de 1788 avait été presque entièrement détruite, dans un grand nombre de localités, par une

grêle qui était venue ravager les champs, le 13 Juillet, au moment de la moisson. Survint un cruel hiver qui augmenta encore la misère publique; la noblesse, dans cette circonstance, ne manqua pas à ses habitudes traditionnelles; elle rivalisa de zèle pour soulager les pauvres. Le clergé ne ménagea aucune de ses ressources, et l'archevêque de Paris, de Juigné, se rendit célèbre dans l'histoire par ses abondantes aumônes. La famille royale s'était dépouillée de tout pour concourir au même but. Enfin, la charité chrétienne avait éclaté de la manière la plus touchante[1]. Mais ces ressources étaient insuffisantes pour adoucir toutes les misères. Les pauvres, mécontents, presque sans ouvrage ou mal rétribués, car l'incertitude des événements avait anéanti le commerce et arrêté toutes les affaires, oubliaient facilement ces bienfaits, payaient même d'ingratitude ceux qui les répandaient. « On donne, disait-on, parce qu'on est riche; mais on pourrait et on devrait donner davantage. » Derrière eux étaient des hommes malveillants qui soufflaient le feu de la révolte, en disant que la richesse était une usurpation sur le pauvre, et que le temps était venu de se faire justice[2]. Ainsi les abondantes aumônes, au lieu d'exciter la reconnaissance du pauvre, ne faisaient que réveiller sa jalousie et sa cupidité. D'un autre côté, elles attiraient, de tous les points de la France, une multitude de vagabonds, de gens désœuvrés qui étalaient, de Paris à Versailles, leur misère et leur nudité. C'était autant de gens empressés d'accourir au moindre bruit, pour profiter des chances que pouvait offrir un bouleversement[3].

On en vit un exemple le 27 avril (1789), peu de jours avant l'ouverture des États-Généraux. Un fabricant de papiers peints, Réveillon, qui de simple ouvrier était parvenu à établir, au faubourg Saint-Antoine, de vastes ateliers, où il employait jusqu'à 300 ouvriers, fut accusé d'avoir voulu réduire les salaires à moitié prix. Le peuple sans s'informer si le bruit était fondé ou non, se rassembla, une bande de 1,200 hommes, ramassés dans les rues, étrangers à la fabrique, traînèrent le mannequin de Réveillon sur la place de Grève. Là ils établirent une espèce de tribunal, condamnèrent Réveillon à être pendu, et le pendirent en effet, en effigie. Le lendemain une foule plus considérable, se porta sur sa maison qui fut

[1] Thiers, *Hist. de la révol.*, t. 1, p. 36.
[2] Degalmer, *Hist. de l'ass. constit.*, t. 1, p. 39.
[3] Thiers, *Hist. de la révol.*, t. 1, p. 36.

envahie, pillée et saccagée ; les meubles furent jetés par les fenêtres et brûlés. Réveillon, qui n'était pas connu de cette foule, put s'échapper. L'autorité, qui ne s'était pas montrée la veille, agit alors avec une grande rigueur. Mais il y eut une lutte opiniâtre où 200 insurgés perdirent la vie. La troupe avait perdu 12 soldats, et eut 80 blessés. Mais force resta à la loi [1].

On voit par ce trait, combien le peuple est aveugle dans sa colère. Il se plaignait du manque d'ouvrage et de la diminution des salaires, et il va détruire une fabrique, qui faisait honneur à notre industrie, et qui donnait du pain à 300 ouvriers. Mais dans ce peuple il y avait des meneurs, des chefs qui voulaient autre chose que le maintien des salaires. On avait vu distribuer de l'argent ; on en a d'ailleurs trouvé la preuve dans la poche de ceux qui avaient été tués [2]. D'où venait-il ? Quels étaient les instigateurs de l'émeute ? C'est ce qui est resté dans l'obscurité, chaque parti faisait peser sur ses ennemis la responsabilité de cet acte criminel. La noblesse en accusait les partisans du Tiers-Etat ; ceux-ci y voyaient une vengeance des nobles. La cour en attribuait l'instigation au duc d'Orléans ; les amis de ce prince incriminèrent la cour ; cette conjecture trouva le plus de crédit ; car déjà, à cette époque, on connaissait le moyen d'abaisser le pouvoir, et de l'arracher des mains du possesseur, moyen dont malheureusement on s'est servi bien souvent depuis et qui consiste à noircir, à calomnier, et à faire tomber dans le mépris, celui qui est en place. On accuse tantôt ses intentions, tantôt ses actes : on pénètre dans son intérieur, on attaque sa vie privée ; on va jusqu'à ses ancêtres, il n'y a rien qui soit respecté, rien qui soit à l'abri de l'atteinte du calomniateur, et tôt ou tard il réussit, surtout avec la liberté de la presse. Car un roi avili, méprisé et haï, est près de sa chute, dit Bossuet. Avilir, mépriser, faire haïr le pouvoir, c'est le moyen qu'on employait à l'époque qui nous occupe. Chaque malheur qu'on avait à déplorer tombait sur la cour. On lui imputait les crimes mêmes de ses ennemis. Comme ces calomnies, qui avaient pour but le renversement du trône, ont trouvé grâce devant certains historiens, il est nécessaire de vous dire ce que nous devons en penser. Pour en disculper la cour, il suffit de vous faire connaître le caractère du roi et de la reine.

[1] Degalmer, *Hist. de l'ass. const.*, t. 1, p. 42. — Gabourd, *Hist. de la révol.*, t. 1, p. 116.

[2] *Idem*, t. 1, p. 42.

Tout le monde convient que le roi Louis XVI n'était pas de caractère à résister à la lutte qui se préparait contre son trône ; mais l'historien mentirait s'il méconnaissait ses vertus, ses lumières et ses intentions. La justice veut que nous rendions hommage à ses excellentes qualités. Louis XVI était né avec les dispositions les plus heureuses pour la vertu, et toutes les connaissances utiles. Il reçut une éducation conforme à son rang ; mais on dit, et je crois, avec raison, que ses instituteurs lui avaient trop appris à modérer le pouvoir, et pas assez à le maintenir [1]. Louis XVI était instruit, il avait étudié sérieusement tout ce qui concerne l'art de régner. D'ailleurs, il avait un esprit droit, juste, et était doué d'un discernement exquis : rarement il se trompait sur les hommes et les choses, et il est à regretter qu'avec trop de défiance pour lui-même, il ait souvent préféré le jugement des autres au sien. Appelé au trône à l'âge de 20 ans (1774), il choisit toujours pour ministres, et surtout pour premier ministre, les hommes les plus capables, et les plus *habiles* de son temps. Aussi son règne nous offre-t-il une série d'hommes dont personne ne peut contester la capacité. Louis XVI n'était point étranger au progrès du siècle, il n'aimait pas les philosophes, et il avait raison de s'en défier ; cependant, personne mieux que lui n'avait compris la nécessité des réformes ; bien loin de s'y opposer, il commença par les effectuer lui-même, dans l'intérêt de ses peuples, aux dépens mêmes de ses intérêts personnels. Ainsi il retrancha de ses dépenses, fit au peuple la remise du droit de joyeux avènement. Il établit pour Paris le Mont-de-Piété et la *caisse d'escompte*, il abolit bien des corvées, qu'il convertit en impôt pécuniaire, il adoucit les lois pénales, il rendit l'état civil aux protestants malgré l'opposition du Parlement, et nous avons vu combien il a résisté au même corps, pour l'égale répartition de l'impôt territorial, projet qu'il avait concerté avec ses ministres, et qu'il voulait exécuter pour soulager la classe pauvre. Louis XVI désirait ardemment le bonheur du peuple : aucun sacrifice, aucune concession ne lui coûtait, lorsqu'il croyait pouvoir contribuer au bien-être de la France. Si les députés du Tiers-Etat s'en étaient tenus aux cahiers des charges, s'ils avaient établi la Constitution sur les vœux qui y étaient exprimés, ils n'auraient pas trouvé un ombre d'opposition dans la personne du roi. Il aurait suffi à celui-ci

1 *Biogr. univ.*, art. *Louis XVI*.

de savoir que le gouvernement constitutionnel convenait à son peuple et faisait son bonheur, pour qu'il y donnât son entière approbation. Sa parole n'aurait pas été vaine. Car le roi était un homme consciencieux, d'une piété éclairée, et, scrupuleux observateur des traités; il ne se serait jamais écarté des conditions acceptées par lui et désirées par la nation. Là dessus aucun doute possible. Mais Louis XVI, avec une âme franche et généreuse, avec un cœur plein d'affection et de dévouement, avec des connaissances solides et un coup d'œil juste, avait de grands défauts pour le temps où il a vécu : 1° Il se défiait trop de ses propres lumières, croyant toujours que le plan des autres était meilleur que le sien. Il n'avait pas assez de conviction. Mille fois on l'a vu saisir parfaitement l'état des choses, en indiquer le remède, et puis renoncer tout à coup à ses idées, pour se livrer aux chercheurs d'aventures politiques, aux philosophes, aux utopistes, et à quiconque passait dans le public pour habile dans l'administration ; on peut donc lui reprocher un excès de modestie. 2° On peut lui reprocher encore une excesssive bonté. Sous des dehors froids, brusques, et quelquefois rudes, il cachait une bonhomie qui convient à un père de famille, plutôt qu'à un souverain. Toujours prêt à l'indulgence, et au pardon, il oubliait trop souvent qu'il tenait le glaive pour la punition des méchants. 3° Cette excessive bonté l'empêchait de comprendre toute l'étendue de ses devoirs. Ainsi il ne comprenait pas assez qu'il était établi roi pour la protection de toutes les classes de la société et que son premier devoir était de prendre sous sa défense ceux qui étaient menacés ou attaqués, quelque fût leur nom ou leur qualité. Il n'était pas assez convaincu non plus que sa cause était liée à celle de la nation ; trop souvent il croyait qu'il ne s'agissait que de sa personne ou de l'intérêt de sa famille, c'est pourquoi il recommandait de ne pas verser une goutte de sang, et cela dans des moments où l'intérêt de toute la France était en jeu. Sous un règne heureux et tranquille, Louis XVI eût été le meilleur des rois : mais sous un règne agité, comme le sien, il devait devenir le plus malheureux des hommes.

Je ne dirai qu'un mot sur la reine Marie-Antoinette. Elle était devenue un point de mire pour tous les ennemis de la monarchie. C'était sur elle qu'on visait principalement pour abaisser le pouvoir et le faire tomber dans le mépris. Sa vie était pure, sa conduite irréprochable, et la calomnie n'a cessé de la noircir. Elle y prêtait

quelquefois par une étourderie d'enfant, signe d'innocence qui a été mal interprété. Vive et spirituelle, elle méprisait l'étiquette, et ne se tenait pas assez sur ses réserves. Pour soutenir son mari contre sa bonté et sa faiblesse, elle fut obligée, depuis le ministère de Lomenie de Brienne, de se mêler tant soit peu des affaires publiques. Il n'en fallait pas davantage à ses ennemis pour la décrier. Toutes les fautes du gouvernement tombèrent sur elle. Enfin, Messieurs, à force de cris et de calomnies, on est parvenu à lever contre elle une montagne de préjugés qui vont exercer une grande influence sur la marche des affaires.

A côté du trône était une cour rivale, celle du duc d'Orléans. M. Thiers a assez bien tracé le caractère de ce prince. « Né, dit-» il, avec des qualités heureuses, il avait hérité de richesses im-» menses; mais livré aux mauvaises mœurs, il avait abusé de tous » ces dons de la nature et de la fortune. Sans aucune suite dans » le caractère, tour à tour insouciant de l'opinion ou avide de po-» *pularité*, il était hardi et ambitieux un jour, docile et distrait le » lendemain. Brouillé avec la reine, il s'était fait ennemi de la » cour. Les partis commençaient à se former, il avait laissé prendre » son nom, et même, dit-on, jusqu'à ses richesses. Flatté d'un » avenir confus, il agissait assez pour se faire accuser, pas assez » pour réussir, et il devait, si ses partisans avaient réellement » des projets, les désespérer par son inconstante ambition [1]. » Le duc d'Orléans était ennemi de la famille régnante; il désirait secrètement sa chute dans l'espérance de se mettre à sa place.

Cependant on faisait au château de Versailles, dans la salle des menus-plaisirs, de grands préparatifs pour l'ouverture des États-Généraux, qui avait été fixée définitivement au 5 mai (1789). Les députés étaient déjà arrivés. Ils étaient au nombre de 593 pour le clergé et la noblesse, et de 621 pour le Tiers-Etat. Ce dernier nombre dépassait celui du clergé et de la noblesse; mais je vous ai fait observer que la noblesse de Bretagne n'avait pas nommé de députés. Dans plusieurs autres endroits, les deux premiers ordres s'étaient abstenus de voter. Ce fut une grande faute de leur part.

L'ouverture des États-Généraux se fit avec une grande solennité. La religion présida à cette cérémonie, et l'Église montra dans cette circonstance combien elle honore et respecte le pouvoir. Nous verrons plus tard quels honneurs lui réserve la philosophie.

[1] *Histoire de la révolution*, t. I, p. 39.

Rendre les princes ou les chefs des peuples maîtres de la foi, maîtres de la conscience, c'est en faire de véritables tyrans.

Tels sont, Messieurs, les principes fixes, invariables, qui font la base de la société, qu'on peut appeler les premiers éléments d'un État et qu'on trouve chez tous les peuples depuis le commencement du monde. Construire hors de là, c'est bâtir sur le sable; c'est ce que la nation française a merveilleusement compris au moment des États-généraux. Elle avait été travaillée par des doctrines funestes, mais, avertie par ce conflit d'opinions qui s'échauffaient et se heurtaient les unes contre les autres, elle a marqué à ses représentants leur point de départ, elle leur a signalé les limites qu'ils ne devaient point outrepasser.

Que voulait donc la France, Messieurs, que voulait-elle à cette époque? Le renversement du trône, l'avilissement du pouvoir, comme l'avait demandé J.-J. Rousseau? Non, Messieurs, il s'en faut beaucoup: tous les cahiers des charges, sans exception, demandent le maintien de la dynastie régnante, la royauté héréditaire, tous demandent l'inviolabilité du pouvoir, les ministres seuls doivent être responsables. Les mêmes cahiers accordent au roi seul, comme administrateur suprême de l'Etat, la puissance exécutive; ils le déclarent également chef suprême de l'armée, ayant droit de paix ou de guerre, nommant à tous les grades, et demeurant chargé de la défense du royaume.

Pour alléger son fardeau, et ne plus mettre son pouvoir aux prises, soit avec le peuple, soit avec les Parlements, les électeurs demandent que les lois soient faites et les impôts votés par des Etats-généraux convoqués à des intervalles rapprochés et périodiques. Le roi n'était point exclu de la confection des lois, car tout devait se faire conjointement avec lui. Le pouvoir judiciaire devait être exercé en son nom par des juges inamovibles, indépendants du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif.

Voilà ce que renferment les cahiers des charges relativement au pouvoir. Vous voyez, Messieurs, que la majorité de nos ancêtres voulait un pouvoir fort, fixe, stable et permanent, au-dessus de l'atteinte populaire; un pouvoir honoré et respecté, fondé sur la loi de Dieu et la nature des choses, un pouvoir facile à exercer et qui ne fût pas un fardeau insupportable, ni un objet de dégoût pour celui qui en serait revêtu. Telles sont les conditions normales du pouvoir.

Mais les mêmes électeurs ne voulaient pas non plus un pouvoir

arbitraire et tyrannique, un pouvoir comme l'avait demandé Rousseau, maître absolu de la personne et des biens des particuliers : ils comprenaient fort bien que le pouvoir, établi pour la protection de tous, devait protéger les intérêts préexistants et non les changer arbitrairement, et telle est, en effet, la nature du pouvoir, sa condition normale. Ainsi la propriété était déclarée une chose sacrée ; nul ne pouvait être dépossédé que pour cause d'utilité publique et moyennant une suffisante et préalable indemnité.

Le secret des lettres était inviolable, la liberté individuelle devait être mise à l'abri d'un pouvoir arbitraire et obtenir de justes garanties; la liberté de la presse, admise en principe, devait avoir des lois restrictives et ne pas faire un contre-pouvoir dans l'État.

Plus de classes privilégiées. Tous devaient contribuer à l'impôt, en proportion de leur fortune, comme aussi tous étaient admissibles aux emplois ecclésiastiques, civils et militaires. Tous étaient égaux devant la loi, même justice, mêmes peines, mêmes lois criminelles et civiles; mais les électeurs du Tiers-État, tout en réclamant l'égalité devant la loi, ne demandaient pas l'égalité des conditions. Le riche ne devait pas être dépouillé de ses biens, ni le noble de ses titres: au contraire, la route qui conduit à la noblesse devait être ouverte à tous ceux qui mériteraient des récompenses pour des services importants rendus à l'État ; aucune profession utile ne devait en être exclue. Enfin, les électeurs demandaient l'extinction de la dette publique, en repoussant d'avance toute création de papier-monnaie.

La religion de nos pères avait aussi sa place dans les cahiers des charges, et y recevait un témoignage solennel : elle y était déclarée dominante, devant avoir seule un culte public .Quelques cahiers demandaient la liberté des cultes. Le roi avait déjà rendu l'état civil aux protestants, malgré le Parlement qui s'y était opposé.

Le clergé qui, quoiqu'on en dise, n'est jamais en arrière de son siècle, — un grand nombre d'entre eux était malheureusement trop avancés, — le clergé, dis-je, loin de s'opposer à ce nouvel état de choses le réclamait, au contraire, avec les mêmes instances que la bourgeoisie, comme nous le voyons par ses cahiers. Il demandait en outre la réforme de la discipline monacale, la réforme de l'instruction publique, le droit d'enseigner, le maintien de l'indépendance de l'Église. Il demandait encore, dans l'intérêt de la foi et des mœurs, des mesures contre la publication des livres impies, contre l'exposition, l'étalage et la vente de tableaux et de gravures

Les députés du Tiers-Ordre n'étaient pas contents. Ils avaient été humiliés par l'humble costume qu'on leur avait prescrit, et qui contrastait si fort avec celui de la noblesse, ils avaient été blessés par les paroles imprudentes de l'orateur; leur mécontentement fut au comble, à la réception du roi. Suivant l'étiquette de la cour et un usage suranné, on ouvrit les deux battants aux deux premiers ordres, et un seul battant aux députés du Tiers. Le roi reçut le clergé et la noblesse dans son cabinet, et la députation du Tiers dans une autre pièce. De plus, le clergé et la noblesse entrèrent dans la salle des États-Généraux avec le roi, par la grande porte, le Tiers-État fut obligé de passer par une petite porte de côté qu'on avait pratiquée pour lui. Les députés du Tiers furent aigris par ces sortes de préférence et de distinction qui n'étaient plus de saison. L'étiquette, que la reine détestait par nature et qu'elle avait appris à fouler aux pieds à la cour de Marie-Thérèse sa mère, deviendra fatale à Louis XVI, comme nous aurons l'occasion de le voir [1]. Cependant, le roi fit à l'ouverture un discours propre à calmer les esprits les plus exigeants. Il parla de ses sentiments, de son amour pour le peuple, des réformes qu'il avait déjà faites, de celles qu'il se proposait de faire par l'intermédiaire de l'Assemblée, de ses vœux ardents pour le bonheur et la prospérité de la France; il donna aussi quelques conseils de sagesse et de modération. D'unanimes applaudissements accueillirent ce discours. Le roi était dans le transport de sa joie; il croyait être au bout de ses peines, et était bien loin de prévoir le sort qui l'attendait. Barentin, garde-des-sceaux, prit la parole après lui, et puis Necker. Ce dernier ne remplit pas l'attente de l'Assemblée, il ennuya par ses comptes et ses chiffres. On le trouva pauvre en idées politiques. Le déficit était réduit, d'après ce qu'il disait, à 56,140,000 fr.

Dès le lendemain, 6 mai, éclata dans l'Assemblée, une division qui était un triste présage pour l'avenir, et qui se termina par un funeste résultat. Voici quel en était le sujet : En convoquant les États-Généraux, on avait décidé que le nombre des députés du Tiers serait égal à celui des deux autres ordres réunis. Les élections s'étaient faites en conséquence de ces dispositions, et avaient donné la supériorité du nombre au Tiers-État. Mais il y avait une autre question bien grave à laquelle on n'avait pas osé toucher, et dont on avait

[1] Poujoulat, t. I, p. 89.

laissé la décision à l'Assemblée elle-même. Voterait-on par tête, ou par ordre, comme c'était l'ancien usage des États-Généraux. En votant par ordre, le doublement du Tiers devenait inutile, puisqu'il n'avait qu'une voix, quel que fut le nombre des députés. Le vote par tête était une conséquence du doublement. Il était encore une conséquence des vœux exprimés. On voulait des réformes, le vote par ordre détruisait d'avance tout espoir de sérieuses réformes; la noblesse, en s'adjoignant le clergé assez bien disposé pour elle, aurait toujours eu deux voix, et l'aurait emporté sur celle du Tiers-État. Un ministre habile, un homme d'État, n'aurait pas convoqué les États-Généraux sans résoudre cette importante question et sans régler les détails qui la concernaient. Necker, homme imprévoyant, médiocre politique, n'en avait rien fait. La question se présenta, du moins indirectement, dans la première séance de l'Assemblée. On se demandait si la vérification des pouvoirs se ferait séparément par chaque ordre, comme autrefois, ou si elle se ferait en commun dans une même salle par les trois ordres réunis. Cette question, il est vrai, n'était pas encore celle du vote par tête, car on pouvait vérifier les pouvoirs en commun et voter ensuite séparement, mais elle avait beaucoup d'affinité avec le vote par tête. Je n'entrerai pas dans tous les détails de la déplorable division qu'a jetée dans l'Assemblée la solution de cette première question, division qui a fait perdre plus de 6 semaines, qui s'est prolongée jusqu'au milieu du mois de juin, et qui a provoqué des mesures et des résistances d'un déplorable effet. Le clergé a joué dans cette affaire un rôle honorable, celui de conciliateur. Tous les historiens lui rendent justice [1], mais il n'est point parvenu au but de ses désirs. Le roi et les ministres ont aussi proposé des mesures de conciliation; mais ils ont également échoué. La noblesse ne voulait rien céder, et les députés du Tiers restaient immobiles, montrant le plus grand sang-froid; ils se réunissaient tous les jours dans la grande salle, ils envoyaient des messagers aux deux autres ordres, leur disant qu'ils les attendaient, pour vérifier les pouvoirs. Voilà ce qu'ils firent pendant plus de 6 semaines, sans entreprendre aucun travail. On aurait ri de cette immobilité, si le salut de la France ne s'y était pas trouvé compromis.

La noblesse, en refusant de se rendre à ces exigences, avait pour but, dit-on, d'arrêter l'Assemblée dès ses premiers pas, et de

[1] Thiers, *Hist. de la révol.*, t. I, p. 44.

la faire dissoudre. Je crois plutôt qu'elle a résisté pour conserver ses privilèges et empêcher le vote par tête. Quoi qu'il en soit, les députés du Tiers, las d'attendre, sortirent de leur immobilité. Plusieurs nobles, et un certain nombre de curés, parmi lesquels figurait le fameux Grégoire, s'étaient rendus à leurs pressantes sollicitations, et s'étaient réunis à eux; forts du nombre et irrités de la résistance du haut clergé et de la noblesse, ils se réunirent dans la nuit du 16 juin, et là, après les plus vifs débats, ils se constituèrent et prirent audacieusement le nom d'*Assemblée nationale*. Le député Legrand avait proposé cette dénomination. L'abbé Sieyès, dont l'influence était immense à cette époque, l'appuya fortement et la fit adopter. Mirabeau s'était aussi mêlé de cette affaire et avait fait entendre pour la première fois son langage démagogique. L'Assemblée exerça aussitôt sa nouvelle puissance. Elle déclara illégaux et nuls tous les impôts existants, en décréta néanmoins la perception, mais seulement jusqu'au jour de la séparation; c'est-à-dire les impôts devaient cesser d'être perçus le jour où l'Assemblée serait séparée ou dissoute. C'était mettre la couronne dans l'impossibilité de la dissoudre [1].

Depuis 14 siècles, on n'avait pas porté à la royauté un coup aussi rude, ni aussi mortel : le pouvoir est déplacé, c'est l'Assemblée qui s'en empare; elle s'érige en souveraine, elle se déclare indépendante, indissoluble en face du trône. Les impôts doivent être perçus en vertu de son autorité. Le roi est dépouillé de son autorité, l'Assemblée *Nationale* l'a confisquée à son profit. Je n'ai pas besoin de vous expliquer l'énormité de cette usurpation. Vous la comprenez. Que va faire la couronne, que doit-elle faire en pareilles circonstances? Ce sont là des questions graves, les plus graves qui puissent se présenter dans l'histoire. Mais l'heure est trop avancée, j'en laisse l'examen pour notre prochaine réunion. L'abbé JAGER.

Philosophie.

COURS DE LA MÉTHODE APPLIQUÉE A LA THÉOLOGIE.

CHAPITRE VII [2].

Méthode de discussion avec l'incrédule.

Dans les chapitres qui précèdent, j'ai tracé le mode d'examen

[1] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constituante*, t. 1, p. 63-64.
[2] Voir le 6ᵉ chap. au numéro précédent, p. 29.

qui convient au catholique qui a conservé la foi. Je vais essayer d'exposer la méthode propre à conduire ou à ramener l'incrédule à la foi qu'il n'a jamais eue ou qu'il a perdue.

L'incrédulité n'est pas poussée au même degré chez tous les hommes, les uns reconnaissent la nécessité de la religion et même l'existence de la Révélation, ils nient *seulement l'autorité de l'Eglise;* d'autres, tout en admettant la nécessité de la Religion pour tous les hommes, rejettent *la nécessité et l'existence de la Révélation*; quelques-uns, enfin, ne voient dans la Religion qu'une *institution humaine et nient même l'existence de Dieu.*

Il semble au premier coup-d'œil que la même méthode ne puisse pas convenir à ces trois degrés d'incrédulité : un examen plus approfondi a prouvé le contraire.

L'axiome sacré des uns et des autres est que l'homme *ne doit écouter que sa raison*, ne se rendre qu'*à l'évidence*, rejeter tout ce qui lui *paraît faux et absurde*. Pour le reconnaître il suffit d'entendre chacun des incrédules dont je viens de signaler la nuance. Voici les paroles du *Protestant :*

« Je conçois avec évidence qu'un corps ne peut pas être en différens lieux en même temps; la présence réelle de Jésus-Christ » dans toutes les hosties consacrées est donc un dogme absurde.

» Dieu ne peut pas être un et trois, voilà ce que me *dit ma* » *raison*, le mystère de la Trinité est donc une contradiction.

» Il ne peut y avoir qu'un seul Dieu, voilà ce que dit l'évidence, » donc la Divinité de Jésus-Christ est une erreur.

» Les passages de l'Ecriture, qui semblent prouver la présence » réelle, la Trinité et la Divinité de Jésus-Christ doivent être ex» pliqués par d'autres qui me paraissent plus clairs, et dire le con» traire. » — Ainsi ont raisonné les calvinistes, les sociniens et tous les hérétiques.

Voici le raisonnement des *Déistes.*

» Je suis *intimement* convaincu que Dieu ne peut pas révéler des » dogmes absurdes, inintelligibles, contradictoires : je vois de pareils » dogmes dans toutes les religions qui se disent *révélées :* donc, tou» tes ces prétendues révélations sont des chimères, il faut donc s'en » tenir à la *religion naturelle.* »

Voici le raisonnement des *athées :*

« Il est *évident* qu'un être doué de qualités incompatibles, dont » les attributs sont inconciliables et contradictoires n'existe pas. Or, » quelle que soit l'idée que l'on veut me donner de Dieu, non-seule-

» ment je n'y conçois rien, mais j'y vois des contradictions formel-
» les ; donc, Dieu n'existe pas et ne saurait exister. »

Voici le grand argument du *Matérialiste :*

« Un philosophe ne doit admettre que ce qu'il *conçoit*, et dont
» l'existence lui est *démontrée*. Or, ce qu'on dit des esprits ou des
» substances distinguées de la matière est inconcevable : leurs quali-
» tés, leurs opérations sont autant de mystères inintelligibles et dont
» on ne peut avoir une idée claire : je ne conçois que les corps ; donc,
» tout est matière, les esprits sont des chimères [1]. »

Ainsi, la clarté *de ses idées* et la convenance ou l'opposition des choses *avec ces idées*, est la seule *règle des jugements*, l'unique critérium de la verité, d'après le *Protestant*, le *Déiste*, l'*Athée* et le *Matérialiste*.

Puisque tous ces incrédules partent d'un principe commun, une méthode commune peut être appliquée à chacun d'eux, quel que soit d'ailleurs le degré d'incrédulité auquel chacun d'eux soit arrivé en particulier.

Il y a quelques exceptions à cette observation : elles exigent un mode de discussion spéciale : je les indiquerai après avoir exposé la *méthode commune*.

Il ne faut pas certainement attacher une importance exclusive au choix de la méthode. La conversion d'un homme dépend beaucoup des circonstances où Dieu l'a placé et des dispositions que par la grâce il a fait naître dans le cœur de sa créature. L'argumentation la plus habile ne produit pas d'effet sur le savant qui discute sans nul désir de s'éclairer et de changer de vie, mais uniquement pour faire parade de son talent et peut-être pour embarrasser son adversaire. Les preuves de la religion exposées bien simplement convaincront l'homme qui cherche la vérité sérieusement et de bonne foi ; les considérations les plus puissantes ne feront pas d'impression solide et durable sur l'homme insouciant, qui n'est occupé que de chercher de nouvelles jouissances, ou sur l'ambitieux qui poursuit les dignités ou est emporté par le tourbillon des affaires publiques, une seule parole, une pensée touchera efficacement le cœur qui est dégoûté des plaisirs, désabusé des grandeurs, et qui sent vivement la vanité de tous les biens créés. Il ne faut pas cependant croire que les *méthodes soient complètement indifférentes*. Une bonne méthode aide puissamment les bonnes dispositions de l'esprit et du

1 Bergier, *Traité de la Religion*, t. 1, p. 48.

cœur ; une mauvaise méthode les affaiblit, en retarde les heureux résultats; la conversion de l'homme n'est pas seulement l'œuvre du sentiment, c'est aussi l'ouvrage de la conviction : si le cœur doit être touché, l'esprit a besoin d'être éclairé et convaincu.

EXPOSITION DE LA MÉTHODE COMMUNE A TOUS LES DEGRÉS D'INCRÉDULITE.

1. Méthode à suivre avec l'hérétique.

Nous supposerons d'abord l'apologiste de la religion en présence d'un *hérétique*, d'un *protestant*, par exemple.

Acceptera-t-il le principe de la *réforme ?* s'attachera-t-il à prouver par l'Écriture les dogmes que conteste son adversaire ? consentira-t-il à rendre la *raison individuelle juge souveraine de la question ?* C'est la faute que l'on commit au début de la controverse avec les protestants.

« Lorsque Luther, appelant à la Bible de l'enseignement de » l'Église, osa citer toutes les croyances publiques de la société » chrétienne à comparaître devant la *raison particulière* de chaque » chrétien, pour y être *réformées* d'après la règle de l'Écriture, » beaucoup de théologiens ne virent pas qu'en répondant à l'in» solente sommation de cet hérétique ils consacraient sa révolte, » et que consentir à entamer sur le sens du texte sacré des discus» sions dont chaque fidèle demeurerait juge, c'était reconnaître » la *compétence de la raison* particulière à décider, après l'Église, » les questions de la foi et poser ainsi le principe général d'erreur » en quoi consistait tout le Protestantisme [1]. »

C'est ce que comprirent plusieurs bons esprits, et surtout un homme qui joignait à une immense érudition un sens admirable, le cardinal Duperron : il réduisit la controverse avec les protestants à la question de l'*autorité de l'Église*. « Bientôt on fut conduit » à traiter cette question sous un point de vue très-général, sa» voir : l'*insuffisance du jugement privé*, et la nécessité de l'auto» rité de l'Église comme fondement de la foi chrétienne, Bossuet, » Nicole, Papin, Pélisson développèrent cet ordre d'idées [2]..... »

Papin s'avança plus loin dans cette route : il remarqua que sur la religion les hommes se partagent en deux classes, que les uns suivent la voie d'*examen* et les autres la voie d'*autorité*. « Pour » faire comprendre aux protestants les conséquences de leur prin-

[1] *Mémorial catholique*, t. IV, p. 333.
[2] *Coup-d'œil sur la controverse chrétienne*, par M. l'abbé Gerbet, p. 103.

» cipe fondamental, il entreprit de prouver que ce principe, ad-
» mis dans toute son étendue, dépouille la vérité de son caractère
» obligatoire et la confond avec toutes les erreurs qui peuvent
» monter dans l'esprit de l'homme. Pour cela, il établit que nul
» protestant ne peut condamner la croyance des autres pro-
» testants, quelque opposée qu'elle soit à la sienne propre, puisque
» chacun d'eux a le même droit d'interpréter la Bible, d'*après sa*
» *raison individuelle;* 2° que par le même principe, il ne peut plus
» condamner ni les païens, ni les déistes, ni les athées, qui préten-
» dent également suivre leur *propre raison,* et qu'il est à l'égard
» de chacun d'eux dans la même position que les païens, les
» déistes, les athées à l'égard les uns des autres. J'aurais bien dit
» à un impie : *Vous étouffez vos lumières naturelles;* mais quelque
» persuadé que je fusse que l'impie méritait ce reproche, je sentais
» bien que par le principe de la Réforme il m'aurait jeté dans un
» extrême embarras s'il m'avait répondu : *Qui vous l'a dit?* Ce
» ne peut être que votre raison, puisque vous ne vous conduisez
» par aucune autorité : or, la mienne m'a dit le contraire. Or,
» vous m'avez ordonné de me conduire par ma raison et non par la
» vôtre : votre principe ne vous permet pas plus de me condamner
» qu'il ne me permet de vous condamner [1]. »

L'apologiste de la Religion imite Papin, emploie le même mode d'argumentation : il développe les conséquences du principe de la Réforme et en fait ainsi voir la fausseté et les dangers.

Mais peut-être ce principe a-t-il porté ses fruits : peut-être son adversaire n'est-il déjà plus protestant que de nom, et a-t-il été poussé au *déisme* ou à l'*athéisme*. Ce n'est plus seulement l'autorité de l'Église qu'il faut lui prouver, c'est la nécessité et l'existence de la Révélation, ce sont les dogmes mêmes de la Religion naturelle : *Dieu, l'immortalité de l'âme.*

2. Méthode de discussion contre un déiste.

Le prêtre qui se propose d'amener un *déiste* à la foi catholique consentira-t-il à prendre pour point de départ le *principe fondamental du Déisme?*

« L'homme étant un être raisonnable, il ne doit, disent les phi-
» losophes, admettre aucune vérité qui n'ait été auparavant *démon-*

[1] Papin, *Tolérance des protestants*, p. 172; dans le *Coup-d'œil sur la controverse chrétienne*, p. 119.

» *très à sa raison* : théologiens, raisonnez donc avec nous, si vous » voulez que nous consentions à vous écouter ; ce ne sont pas des » autorités, mais des preuves, qu'il faut aux hommes arrivés enfin à » l'âge de l'indépendance après une enfance de six mille ans, et » déterminés à ne compter pour rien la raison des siècles passés et » n'obéir qu'à leur propre raison. »

C'était tout perdre que de répondre à cet impertinent appel de la philosophie du 18e siècle : les apologistes de la religion ne le comprirent pas.... Accoutumés à démontrer dans les classes de philosophie les *vérités de la religion naturelle avec leur seule raison*, ils crurent aussi n'avoir besoin que de *leur seule raison* pour défendre ces vérités, lorsqu'elles furent attaquées par les incrédules. Pleins de foi dans le pouvoir souverain du syllogisme, ils dirent aux philosophes : « Vous voulez des preuves, elles ne vous man» queront pas : à partir des premiers principes, nous consentons à » *tout démontrer*. Voici d'abord comment nous prouvons que *vous* » *existez*, si, par hasard, vous avez des doutes sur cette vérité dont » il importe, comme vous le comprenez bien, de vous assurer » avant tout. Voici maintenant comment nous prouvons que *Dieu* » *existe*, que vous avez une âme, qu'elle sera éternellement » récompensée ou punie, suivant qu'elle aura accompli ou négligé » ici bas certains devoirs. Toutes ces preuves, par lesquelles nous » établissons *les vérités de la religion naturelle*, c'est à votre *raison* » *seule* qu'il appartient d'en *apprécier la force* ; qu'*elle les examine*, » *qu'elle nous propose les objections*, et nous y répondrons (A). Mais

(A) Qu'on nous permette de faire ici une remarque, M. de Labaye touche une question fort délicate et qui constitue le fait même du *Lamainnaisisme*. On semble refuser à l'homme le droit d'*apprécier la force et la valeur des preuves de la religion*. Or, et c'est ce qui a donné occasion de reprocher à M. de Lamennais de nier la *raison humaine*, c'est-à-dire la faculté de raisonner sa croyance, c'est-à-dire d'accepter ou de refuser ce qu'on lui offre à croire. Or, si ce n'est pas lui qui dit, je *suis convaincu*, je *me rends*, s'il faut que ce soit la société ; dès-lors plus de personnalité, plus de mérite...... Ce n'est pas ainsi que nous l'entendons, nous ne disons pas à l'homme (ou à sa raison) : ce n'est pas à vous à *apprécier la force de mes preuves*, nous lui disons : Ce que nous vous enseignons (les dogmes et les règles nécessaires), ce n'est pas vous qui l'avez *inventé*, vous n'avez pu l'*inventer*, par la raison que vous ne voyez pas là où cela est, là où cela existe ; si vous l'aviez vu ou *découvert*, vous, un autre pourrait faire de même.... Et, d'ailleurs tout cela serait *facultatif*, vous ne seriez pas obligé envers vous-même. Ces vérités, dogmes, règles ont été donnés, révélés *extérieurement* de *Dieu*. Il faut admettre cela ou ne rien ad-

» ce n'est pas tout : comme notre projet n'est pas de faire de
» vous seulement des Déistes, lorsque nous nous serons parfaite-
» ment entendus sur toutes les épineuses questions de la religion
» naturelle, nous vous prouverons que les principes de cette reli-
» gion, que nul n'est excusable d'ignorer, parce qu'ils ont *une évi-*
» *dence* qui frappe tous les esprits comme le soleil frappe tous les
» yeux de son éclat, étaient cependant *fort obscurcis* il y a deux
» mille ans, que même, personne ne les *connaissait* entièrement.
» Nous partirons de ce fait pour établir, par plusieurs raisonne-
» ments, que nous soumettrons *toujours à votre raison* particu-
» lière, *la nécessité et l'existence d'une Révélation*. Or, en entrant
» dans le sanctuaire de la religion révélée, vous laisserez sur le
» seuil votre raison qui sera devenue tout à fait inutile, et qui
» pourrait vous être funeste : car si les idées claires ne la trompent
» jamais en matière de religion, lorsqu'elle est seule, du moment que
» la lumière de la foi a brillé sur elle, les *idées les plus claires* qu'elle
» croirait avoir sur les vérités que la Révélation lui découvre, ne
» seraient presque jamais que des *ténèbres*. »

» Telle est la thèse que la Théologie consentit à soutenir pendant
» un demi-siècle contre la Philosophie, par devant la raison
» particulière de chaque homme, juge souverain, que per-
» sonne ne songeait à *récuser*. Or, les théologiens plaidèrent avec
» beaucoup de talent, sans doute, la cause de Dieu et de la reli-
» gion : toutes les vérités sur lesquelles la discussion était établie
» furent prouvées par des raisonnements fort bons en eux-mêmes :
» mais la Philosophie ne pouvait pas moins regarder son procès
» comme gagné, par cela même qu'on l'avait laissé porter à un pa-
» reil tribunal : reconnaître, en effet, que la raison de chaque
» homme avait *le droit de prononcer* sur des questions déjà jugées
» *par la raison de tous les hommes*, c'était consacrer le principe
» fondamental et toutes les erreurs de la philosophie [1] (B).

mettre, détruire toute la tradition, l'histoire, et rester suspendu et attaché à vos propres *pensées*, pensées que vous n'auriez pas même eues si vous n'aviez été élevé par la société. La raison ici n'est pas *anéantie*, et pourtant ce n'est pas elle qui est l'auteur ou le principe de ce qu'elle croit. (A. B.)

[1] *Mémorial catholique*, t. IV, p. 336.

(B) Nous devons encore ici faire remarquer le vice radical du principe Lamennaisien et comment nous sommes séparés de ce principe.

L'abbé de Lamennais ne voulait pas que la raison particulière se *prononçât* sur les questions de dogme et de morale.

Plusieurs théologiens, et notamment Bergier, avaient aperçu le vice de ce mode d'argumentation, l'expérience a enfin achevé d'éclairer sur les dangers de cette méthode.

Que fait donc l'apologiste de la religion ? Il attaque la fausse philosophie dans son principe fondamental, il en développe les conséquences, et le combat indirectement et par ce genre d'épreuve qu'on appelle *réduction à l'absurde* (C).

Vous prétendez, dit-il au philosophe, avoir le droit de soumettre toutes les croyances religieuses à un examen libre : *vos idées claires et distinctes* sont votre *point de départ, votre règle première* (D); tous les dogmes tous les préceptes de la Religion sont par

Nous disons, nous, qu'elle ne peut ni les *inventer*, ni les *découvrir*, ni les connaître, ni les sanctionner, *seule et isolée* :

2° L'abbé de Lamennais prétendait également que la raison particulière doit accepter le jugement du genre humain.

Nous prétendons, nous, que la raison humaine doit accepter ce que la tradition ou seulement l'église, ou même du temps du Christ un seul homme, ou douze hommes, l'histoire, le genre humain, lui enseignent comme *révélé de Dieu*.

3° L'abbé de Lamennais croyait que le dernier critérium de la vérité était le *consentement du genre humain*.

Nous croyons, nous, que, dans les choses que nous devons *croire* ou *pratiquer*, l'homme doit chercher une chose, la loi, la volonté extérieure de Dieu. Or, pour connaître la révélation extérieure de Dieu, il n'a pas besoin de consulter le genre humain. Ses facultés particulières ont tout ce qu'il faut pour constater qu'il connaît et suit la loi extérieure de Dieu, en suivant la Bible, etc.

4° Enfin, la différence radicale entre notre méthode et celle de l'abbé de Lamennais, c'est que celui-ci croit que l'âme humaine est une *manifestation* et une *animation de la pensée de Dieu* (*Essai:* t. II, p. 45, éd. de 1836), et la raison humaine, un *écoulement*, une *participation* de la raison de Dieu (*préf.*, p. LVI). Nous croyons que l'âme humaine a été créée de rien, que la raison humaine est ou la *faculté de connaître*, ou le *résultat des connaissances* ou de l'*instruction*. A. B.

(C) Dans notre argumentation, nous établissons que l'homme, qui repousse la *Tradition des vérités révélées extérieurement*, est réduit à l'*impossible*. A. B.

(D) Le raisonnement de Bergier et de M. de Lahaye est ici parfaitement juste. Les philosophes partent de *leurs idées*, et ramènent tout à *leurs idées*. Il s'agit donc seulement de savoir d'où leur *viennent* ces idées, à quelles marques ils les savent justes ou fausses. On voit donc que vient ici forcément la question de l'*origine de la raison* ou *des idées* que l'abbé de Lamennais laissait de côté, ou plutôt qu'il faussait complétement en leur donnant une origine qui établissait un *vrai pantheisme*. La *raison humaine*, disait-il comme M. Maret, est un *écoulement*, une *émanation* de la raison de Dieu. Il dit cela en toutes lettres, et aucun de ses nombreux adversaires ne le lui a reproché, parce que tous étaient au fond (et lui aussi), cartésiens ou malebranchistes. A. B.

vous successivement comparés à *cette règle*, approchés de cette pierre de touche, et selon que vous apercevez convenance ou opposition entre *vos idées* et ces *dogmes* et ces préceptes, vous les admettez comme vrais ou les rejetez comme faux[1]. Votre intelligence est juge souveraine de cette convenance ou de cette opposition.

1 Écoutons ici les paroles de Pluche : « Si je vous présente ici une logique différente de tant d'autres que vous connaissez, c'est assurément parce que je la crois bonne, mais je ne la loue avec quelque confiance que parce qu'elle n'est pas de moi, et que je la tiens de tout ce qu'il y a eu d'hommes de bon sens qui, dans les siècles passés, comme dans le nôtre, se sont distingués des autres, par une justesse reconnue et universellement applaudie. Il y a quantité de choses rares et bien fondées dans les *Catégories* d'Aristote, dans l'*Organum* du chancelier Bacon, dans les *Méditations* de Descartes, dans l'*Art de penser* de Port-Royal, dans l'*Essai* de Locke *sur l'entendement humain*, mais le bon s'y trouve mêlé avec des recherches que les plus judicieux de ces auteurs nous conseillent généralement d'omettre comme peu nécessaires ; dans les *méditations* et dans l'*essai* le bon se trouve mêlé avec des pensées plus propres à nous égarer qu'à nous régler. Ainsi, par exemple, Locke prétend que « ce qui est incompatible avec des *décisions de la raison claires » et évidentes par elles-mêmes* n'a pas droit d'être reçu comme *matière de foi*. » Les sociniens de même commencent par fixer les caractères de la révélation et n'admettent que celles, dont la raison s'accommode. Voilà donc d'abord le discernement de ce qu'il faut rejeter ou admettre comme de foi, *attribué à la raison*, pour en décider sans appel ; de là les arrêts de toutes ces raisons si éclairées, qui ne laissent pas de se contredire sans fin, en ne prononçant toutes, à les entendre, que des décisions *claires et évidentes par elles-mêmes*. La maxime qu'on nous donne pour régler notre christianisme paraît peu propre à faire des chrétiens. Comment la trouver d'accord avec saint Paul qui veut que « *nous captivions notre entendement sous le joug de la foi* [1]. Saint Paul veut, il est vrai, que notre *obéissance soit résonnable* [2], parce qu'il n'y a rien de si raisonnable que de s'en tenir à la certitude des témoignages sensibles et des faits dont les preuves sont dans les mains et sous les yeux, mais saint Paul, ni les premiers chrétiens n'ont connu cette logique qui *soumet la foi aux décisions de la raison*. Leur logique a toujours été de s'assurer de la Révélation par le concours des témoins et de regarder cette révélation comme *le supplément, l'aide* (E), *la gloire et la règle* de la raison. Pluche, *Spectacle de la nature*, entretien 12e, *de la logique naturelle*, t. Ve.

Je ne veux pas citer le reste de cet entretien où l'auteur expose sa méthode : j'engage les professeurs de philosophie à le lire : ils y trouveront des réflexions très-judicieuses.

1 II. *Cor.* x, 5.

2 *Rom.* xii, 1.

(E) Au lieu de *supplément* et *aide*, nous disons, nous, en remontant à la révélation primitive, que cette révélation est l'origine unique et nécessaire de tous les *dogmes* ou *préceptes*, que *croit* ou *pratique* la Raison. A. B.

Ce droit que vous vous attribuez, vous ne pouvez le refuser aux autres. Aussi vous le leur reconnaissez, vous les invitez à suivre votre exemple, vous leur recommandez cette méthode ; tout particulier devient ainsi juge souverain de ce qu'il doit croire et de ce qu'il doit faire (F).

La première conséquence de cette méthode est le rejet de tous les dogmes et de tous les préceptes de l'ordre surnaturel, et la ruine du catholicisme, car ces dogmes et ces préceptes n'ont pas une *convenance nécessaire* avec les idées claires ; ils ne *découlent* pas des principes constitutifs de la nature, et votre principe est diamétralement opposé à la règle et à la méthode catholiques (G).

Ce résultat vous touche peu, mais prenez-y garde : il y a des mystères dans la *religion naturelle*. Plus d'un esprit ne percevra pas la convenance qui existe réellement entre ses *idées claires*, la

Les observations de Pluche sur Locke peuvent s'appliquer aussi au principe fondamental du Cartésianisme : « Je jugeai que je pouvais prendre pour règle générale » que les choses que nous *concevons* fort clairement et fort distinctement, *sont* « *toutes vraies* [1]. » La conséquence n'est pas exprimée comme dans la proposition de Locke ; elle n'était pas dans la pensée de Descartes, mais elle se tire naturellement de son principe, elle a été tirée par beaucoup de ses disciples : je ne crois pas me tromper en disant qu'aux yeux de bien des gens, c'est le titre de la méthode cartésienne à leurs éloges.

1 Descartes, *Dis. sur la méthode*, 4e part., t. I, p. 159, éd. Cousin.

(F). Nous le répétons ; c'est ici un des points les plus délicats de la philosophie, voilà pourquoi nous multiplions les observations. Non, sans doute, tout individu n'a pas le droit de *juger* la révélation, les *dogmes* et la *morale*, la *parole* de Dieu, c'est-à-dire DIEU. Ceux-là seuls le font qui prétendent avoir *inventé* les dogmes, la morale, Dieu ; et ils en auraient le droit, si cette invention était vraie..... Mais l'individu peut et *doit juger* si les dogmes et la morale qu'on lui annonce sont appuyés sur des preuves solides, si celui qui lui en parle a autorité pour en parler, enfin il a le droit de juger s'il est convaincu. Car, s'il ne le faisait, qui pourrait le faire ? D'ailleurs qui aurait le mérite de l'avoir fait, ou la culpabilité de l'avoir repoussé ? A. B.

(G). Voilà que M. de Lahaye revient encore ici à ces principes platoniciens, qui font résulter les *dogmes* et *la morale* de la soi-disant *religion naturelle* d'une *convenance* avec l'*idée*, qui la font *découler* de la *nature des choses*, etc. Cela n'est pas chrétien. C'est du platonicisme tout pur ; c'est du paganisme. Cela ne peut être enseigné que par une philosophie qui ne connaîtrait pas que Dieu *a parlé*, qui ne saurait pas que cette *parole* de Dieu a été *conservée*, et qu'elle est l'origine et le fondement de la seule religion *obligatoire*, la religion révélée *positivement* par Dieu. A. B.

spiritualité de l'âme, la création et l'existence de Dieu. Comment repousserez-vous le matérialiste, le panthéiste et l'athée, vous avez posé le principe générateur de l'indifférence en matière de religion. Ce n'est pas tout, vous ne détruisez pas seulement les dogmes, vous renversez la morale : avec votre principe il n'y a plus de *loi obligatoire*, chacun se fait une morale *accommodée à ses idées*, à ses intérêts, à ses passions. Vous proclamez le principe du fanatisme : d'après votre méthode, il n'y a plus de *règle publique extérieure commune*, plus de lien entre les intelligences, plus de société spirituelle (G).

Les conséquences de vos principes ne s'arrêtent plus devant les ruines de la religion, de la morale et de la société spirituelle, elles s'étendent bien au-delà; vos principes ont une portée que vous ne voyez pas, devant laquelle vous reculez peut-être.

« Une même croyance, un même sentiment, quels qu'en soient la » nature et l'objet, telle est la condition première de *l'état social ;* » c'est dans le sein de la vérité seulement, où de ce qu'ils prennent » pour la vérité que les hommes s'unissent et que naît la société. Et en » ce sens, un philosophe moderne a eu grande raison de dire » qu'il n'y a *de société qu'entre les intelligences*, que la société ne » subsiste que sur les points et dans les limites où s'accomplit » l'union des intelligences, que là où les intelligences n'ont rien » de commun, la société n'est pas, en d'autres termes que la so- » ciété intellectuelle est la seule société, l'élément nécessaire et » comme le fonds de toutes les associations extérieures et apparen- » tes[1]. » Par vos principes vous avez détruit la *société spirituelle* : du même coup vous avez frappé la *société civile*, vous en avez sapé les fondements : telles sont, évidemment, les conséquences de vos principes.

La *loi divine* est la *source de tous les droits et de tous les devoirs*, elle n'est pas seulement la source de tous les devoirs de l'homme envers le Créateur, elle est encore la source et la règle des droits et des devoirs des hommes les uns envers les autres, des droits et des devoirs mutuels des supérieurs et des inférieurs, du pouvoir et des sujets. Par vos principes cette loi perd son caractère *obligatoire*, chacun l'interprète selon ses idées, chacun se fait des droits et des

(G) Ceci est encore parfaitement vrai. A. B.

[1] M. Guizot, *Cours d'Histoire de France*, t. I, p. 425.

des devoirs conformes à *ses idées* et à ses intérêts, la loi civile devient la règle unique du bien et du mal, du juste et de l'injuste (H).

La liberté d'examen est étendue aux institutions politiques et sociales, chacun les juge d'après *ses idées*, et, selon qu'elles sont conformes ou non à *ses idées*, prononce qu'elles sont bonnes ou mauvaises, vraies ou fausses (I). Les membres de l'État se divisent, les partis se forment, la société civile, elle-même, se dissout et tombe dans l'anarchie, et ne sort de ce désordre qu'en se plaçant sous l'empire de la force.

Toutes ces déductions logiques ont été confirmées par l'expérience.

Au 16e siècle le principe du libre examen ne fut appliqué qu'aux vérités de l'ordre surnaturel et seulement encore aux dogmes qui, selon les premiers réformateurs, n'étaient pas fondamentaux : ils déclaraient ne pas l'étendre à ceux qui servent de base au christianisme, tels que l'inspiration des écritures de l'ancien et du nouveau testament, et la divinité de Jésus-Christ, et excepter de la tolérance qu'ils réclamaient, les infidèles, les matérialistes et les athées.

Calvin refuse donc à Servet le droit de libre examen qu'il invoque lui-même contre l'Église, et lui applique les lois portées contre les hérétiques. Cette inconséquence frappe tous les esprits, et le supplice du médecin philosophe soulève l'indignation générale, et la liberté d'examen franchit les barrières que les chefs de la réforme voulaient lui opposer, et envahit tout le domaine des vérités surnaturelles : l'inspiration des écritures, la divinité de Jésus-Christ, sont attaquées et niées formellement.

(H) Ceci est encore parfaitement juste ; et c'est la conséquence de tout système de philosophie et de morale qui ne place pas la *révélation primitive extérieure* comme base de la philosophie. (A. B.)

(I) Notons bien ceci qui est encore un des vices essentiels de la philosophie, c'est de *comparer* toutes choses *aux idées*. C'est du paganisme pur. Les *idées*, c'est-à-dire une chose arbitraire et insaisissable, ont été mises à la place des *révélations positives de Dieu*. Or, ce ne sont pas les philosophes seuls qui ont commis cette sorte d'apostasie, ce sont des docteurs catholiques. Thomassin dans ses *dogmes théologiques* a mis ce titre en tête d'un de ses chapitres : *Toute la science divine et humaine, toute la philosophie et la théologie dépendent de la contemplation des idées* (*Dog. theol.* t. I, p. 158 ; c'est le titre du c. 18 du livre III). Voilà les principes subversifs de toute religion révélée. (A. B.)

Bientôt les philosophes demandent liberté, sûreté et protection, lorsqu'ils déclareront et écriront que la *raison est l'unique autorité*, que leur temple est l'univers, et que la prière est les bonnes œuvres. Du reste, ils protestent qu'ils admettent l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme.

Cette demande ne pouvait être rejetée par une génération élevée dans un principe qui reconnaît à chacun le droit d'admettre ou de rejeter les dogmes et les préceptes de la religion, selon qu'ils sont ou non *conformes à ses idées claires*.

A ces philosophes en succèdent d'autres qui réclament liberté, sûreté et protection, quand ils enseigneront et publieront sans détour que leur Dieu est *la raison* ou le *grand tout*, que leur récompense est de faire le bien, leur peine d'avoir fait le mal et de s'être trompés.

Cette démarche était hardie, c'était un pas immense dans la carrière de la liberté religieuse. Ces philosophes ne secouaient pas seulement l'autorité surnaturelle de l'Église, n'attaquaient pas seulement la religion révélée, ils rejetaient l'autorité naturelle de la raison commune et renversaient les vérités fondamentales de la religion naturelle.

On aurait pu, on aurait dû, telle est du moins mon opinion, *repousser leur demande*, si l'on avait encore respecté *l'autorité de la raison commune* (J). Mais on avait détruit jusqu'à cette autorité en proclamant la souveraineté de la *raison individuelle*; on reconnut donc à chacun le droit, non-seulement de se faire une religion, un culte, mais même celui de n'en pas avoir du tout : la liberté fut étendue jusqu'au *matérialisme* et à *l'athéisme*.

Le développement du principe philosophique amena un grand changement dans le *droit public*.

Autrefois la loi politique exigeait du citoyen la profession d'un culte, et même la profession du culte adopté par l'Etat. La loi nouvelle a d'abord permis à tout citoyen de professer un des cultes existants dans l'Etat, puis ensuite de n'en professer aucun.

(J) Il fallait au contraire, selon nous, faire observer à tous ces disputeurs, que s'ils n'avaient pas reçu de la société la parole, l'instruction, ils n'auraient rien, absolument rien su; ils auraient été comme des muets; que les *idées* mêmes qu'ils combattaient leur venaient de la société, de la révélation, qu'ils n'étaient pas compétens à dire que ces vérités révélées n'étaient pas vraies, par la raison qu'ils n'avaient jamais *vu Dieu*, ni rien de ce qui se passe dans l'autre vie, etc. etc. A. B.

La philosophie considère cette liberté comme un *droit naturel*, cette législation comme l'*état normal de la société*, un progrès : j'y vois la conséquence nécessaire du principe de la philosophie moderne et de l'état intellectuel des sociétés.

La société ne subsiste que sur les points et dans les limites où s'accomplit l'union des intelligences. Par une conséquence du principe de la philosophie, les intelligences se sont divisées d'abord sur la manière d'adorer Dieu, puis sur la religion elle-même.

La société civile s'est réduite d'abord aux vérités fondamentales de toute religion, puis elle n'est plus devenue qu'une association d'intérêts matériels.

Quoi qu'il en soit de ce droit nouveau, il n'est pas au pouvoir de la puissance civile, ni même de l'Etat de le changer par des mesures préventives ou répressives : il a son principe dans la situation des esprits, or la force n'a pas d'action et pas de droit sur les esprits. Tout ce qu'on peut demander au gouvernement, c'est qu'il laisse pleine liberté à l'action de la puissance spirituelle : l'expérience éclairera peut-être les esprits sur les dangers de cet ordre de choses.

En partant du principe de la philosophie moderne, on est conduit à reconnaître que sous l'empire de cette philosophie, le genre humain passe nécessairement par des variations continuelles en matière de croyances, et par conséquent qu'il n'y a que des *vérités relatives* à tel individu, tel peuple, telle époque, mais point de *vérités immuables* et absolues, que toutes les croyances humaines en religion, en morale, en politique sont à refaire, que les doctrines nouvelles ne sont pas encore faites, que cette anarchie des opinions est la vie, le bien de la philosophie, c'est-à-dire que pour l'esprit humain, tel que la philosophie le conçoit, le scepticisme est un état d'ordre et de bonheur.

Ces maximes sont avouées et enseignées par la philosophie ; de la théorie elles ont passé dans la pratique.

Des hommes audacieux ont entrepris de refaire la société du bas en haut.

Les anciennes constitutions des Etats sont devenues le premier objet de leurs attaques. L'ancienneté qui, aux yeux de tout homme sage, est en cette matière une preuve de la bonté des institutions, est pour eux un titre de mépris et de réprobation ; ils ne veulent plus de l'ancienne constitution, prétendent la renverser de fond

[1] M. Gerbet, *De la controverse chrétienne*, p. 254.

en combie et reconstituer les Etats sur des bases nouvelles. Ils sont parvenus à leur but en France et dans presque tous les Etats de l'Europe, mais ils ne sont pas satisfaits. Une forme de gouvernement n'est pas plutôt établie que, prétendant que la réforme n'est pas assez radicale, ils travaillent à renverser le nouvel ordre de choses, d'abord par la presse, ensuite par les clubs et les autres moyens légaux, puis par la force, l'émeute, l'insurrection, et entretiennent les esprits dans une agitation continuelle ; les Etats sont toujours menacés d'une révolution nouvelle et à la veille d'un bouleversement, ils se succèdent avec une rapidité effrayante.

La manie des réformes ne porte pas seulement sur la forme des gouvernements, chose qui ne comporte pas une bonté et immutabilité absolues, qui est susceptible de changer selon les lieux dans le même pays, selon les époques et les circonstances, elle s'étend à des institutions que l'on retrouve partout et toujours les mêmes, qui sont immuables comme la nature humaine ; telles que la famille, la propriété, le droit de transmettre ses biens à ses enfants, à ses parents. A ces établissements, consacrés par l'expérience de tous les siècles, de tous les pays et par la *raison de tous les hommes* (K), on prétend substituer des théories reconnues impraticables par des épreuves souvent réitérées : par ces systèmes on arme les pauvres contre les riches; les prolétaires contre les propriétaires.

« Usant avec ardeur de toutes les libertés publiques, la République sociale répand, propage sans relâche, dans les rangs les » plus pressés de la société *ses idées* et ses promesses : elle trouve » là des populations faciles à tromper, faciles à embrâser. Elle » leur offre des *droits* au service de leurs intérêts, elle évoque leurs » passions au nom de la justice et de la vérité, car il serait puéril de » le méconnaître, les *idées de la république sociale* ont pour beaucoup » d'esprits le caractère et l'empire *de la vérité* (L). Dans des ques-

(K) Ajoutons surtout par le *commandement exprès* de Dieu, créateur et fondateur de l'homme et de la société. C'est la dernière et seule raison de tout précepte. Si la famille et la propriété n'étaient constitués que par le *consentement du genre humain*, on aurait le droit 1° de chercher à persuader au genre humain qu'il s'est trompé jusqu'ici; c'est ce que font tous les socialistes; 2° si le genre humain adoptait un jour ces changemens, ces *idées nouvelles* deviendraient la *vérité*, d'après les principes des partisans du consentement général. Cela est sans réplique. A. B.

(L) Qui pourrait s'en étonner, puisque ce sont les philosophies enseignées qui leur ont appris que toutes les vérités devaient être basées sur *les idées?* Comment M. Guizot et les conservateurs ne voient-ils pas cela? La vérité est *dans l'idée* disent

» tions si complexes et si vives, la moindre lueur de vérité suffit pour » éblouir la vue et pour enflammer le cœur des hommes ; ils ac- » cueillent, ils adoptent aussitôt avec transport les plus grossières, » les plus fatales erreurs... Le fanatisme s'allume en même » temps que l'égoïsme se déploie, les dévouements sincères s'as- » socient aux passions brutales, et dans la fermentation terrible » qui éclate alors, c'est le *mal qui domine* : ce qui s'y mêle de bien » ne fait que servir au mal de voile et d'instrument.

» Nous n'avons pas le droit de nous en plaindre, car *c'est nous- » mêmes qui alimentons incessamment le foyer de l'incendie* (M), c'est » nous qui prêtons à la république sociale sa principale force. » C'est le *chaos de nos idées* et des mœurs politiques qui lui » ouvre toutes les portes et abat devant elle tout les remparts de la » *société* [1]. »

Oui, c'est nous qui avons ouvert toutes les portes de la société au *communisme* et au *socialisme*, non pas précisément par nos erreurs politiques, le principe du désordre est ailleurs, mais en prenant nous-mêmes, en reconnaissant à chaque individu le droit de juger les croyances de la société *d'après ses idées* de les soumettre au tribunal *souverain de sa raison*. C'est nous qui avons abattu devant ces systèmes tous les remparts de l'ordre social, non pas seulement en détruisant les vieilles institutions du pays, mais en démolissant l'*autorité surnaturelle* de l'Eglise et l'autorité *naturelle de la raison commune* et du *sens commun* (N). C'est nous qui alimentons incessamment le foyer de l'incendie. Ce que nous avons fait, ce que nous faisons tous les jours à l'égard de la religion et de la morale, les communistes et les socialistes l'ont fait à l'égard des institutions

Cousin, Gioberti, Thomassin, Malebranche, Mares et toutes les philosophies. A. B.

(M) Ces paroles sont justes et cet aveu précieux. Seulement M. Guizot ne dit pas comment nous alimentons ces doctrines, il ne dit pas que c'est nous qui avons fondé cette *philosophie des idées*. Nous voulons tout appuyer sur *nos idées*, et nous ne voulons pas que le peuple conforme ses actions à *ses idées*. Nous lui disons : conformez-vous à *nos idées*. C'est la réponse donnée par tous les bons philosophes qui ont abandonné la *tradition*, ou plutôt non, ils ne l'ont pas abandonnée, mais ils se sont mis à *sa place*. A. B.

[1] M. Guizot, *De la démocratie en France*, ch. IV, p. 64.

(N) Pour le fonds nous sommes d'accord avec M. de Lahaye, mais pour la forme, au lieu de ces mots : *nous détruisons l'autorité naturelle de la raison commune* ou du *sens commun*, nous disons : *nous avons oublié, caché, négligé de dire que sans révélation extérieure il n'y a plus de société*, plus de *dogme*, ni de *morale obligatoire*. A. B.

du droit naturel et social. Nous prétendons avoir le *droit de refaire* la religion et la morale, ils prétendent avoir le droit de refaire la société sur de nouvelles bases.

Voulons-nous arrêter le torrent de ces théories, renonçons aux principes de la philosophie moderne, l'expérience en a développé les conséquences, en a montré les dangers [1].

Adoptons d'autres principes et une autre méthode : laissons de côté les systèmes, ils sont toujours faux, parce qu'ils sont exclusifs, suivons la méthode que pratiquent tous les hommes de bon sens qui dans tous les siècles se sont distingués par une justesse d'esprit généralement reconnue, universellement applaudie, et d'après laquelle on se dirige dans la conduite ordinaire de la vie, dans les affaires privées et publiques, dans les sciences et dans les arts (O).

Les hommes ne doutent pas, ne peuvent pas douter des choses dont ils ont le *sentiment intime* : ces choses sont pour eux une catégorie de vérités premières (P); c'est pour eux le seul et unique critérium de vérité [2].

Ils ne doutent pas, ils ne peuvent pas douter des principes et des idées dont *l'évidence* nécessite l'assentiment de l'esprit [3]; mais ces principes et ces idées ne sont pas pour eux des vérités purement internes : ils croyent à l'existence, dans la nature, des êtres et des lois que ces idées et ces principes représentent [4].

[1] Les lignes qui vont suivre résument la méthode qui est exposée dans la 1re et la 2e partie; chaque proposition est développée et expliquée dans un ou deux chapitres; pour en saisir le véritable sens, le lecteur est prié de se reporter aux chapitres ci-après indiqués.

(O) Nous adoptons ces principes; mais dans ce sens que lorsqu'on veut savoir ce qu'a ordonné une personne, on demande si elle a parlé, et ce qu'elle a dit. Or, ce n'est pas dans le *consentement général*, mais dans la *révélation positive de Dieu* qu'on doit chercher ce que Dieu a ordonné ou dit. A. B.

(P) Cette rédaction nous semble avoir besoin d'une explication : le *sentiment intime* ne prouve que l'*existence de ce sentiment même*, mais ne peut prouver, seul, l'existence, la réalité des choses dont il est le sentiment C'est la grande question allemande du *moi*, qui ne peut atteindre, seul, au *non moi*. A. B.

[2] Voir les chapit. 6, 7, de ce cours, dans le t. XVIII, p. 179, 180 de l'*Université*.

[3] Voir le chap. 11, t. XIX, p. 256. Dans ce chapitre, je constate l'existence des idées, je traite de leur origine dans les chap. 9 et 10 de la 2e partie, t. XXII. p. 225.

[4] Voir chap. 15, 16, t. XIX, p. 9 et 28.

Les idées et les principes sont une seconde espèce de *vérités premières*.

Les hommes croyent encore à la réalité des corps, des faits et des phénomènes matériels, sur le rapport des sens. Ils placent ces connaissances sur la même ligne que *les idées* et *les principes rationnels*; à leurs yeux, ce sont des vérités premières [1].

Enfin, ils croyent à la réalité des corps, des phénomènes, des faits placés hors la portée de leurs sens, sur le *témoignage* de leurs semblables.

Ils ne sont pas moins certains de ces faits, de ces phénomènes, de ces choses sur le témoignage des hommes, que des premiers sur le rapport de leurs sens [2].

Aux yeux de tout homme de bon sens, il existe donc quatre espèces de vérités premières, quatre *moyens de connaissance*, quatre *motifs de certitude*; voilà déjà une différence importante entre la méthode commune à tous les hommes, et les systèmes de philosophie, conçus jusqu'à présent et notamment avec celui de Descartes, qui ne reconnaissent qu'une *seule espèce de vérités premières* et ne consentent à admettre les autres, qu'après avoir prouvé qu'elles ont *une convenance nécessaire avec les idées* [3].

En voici une seconde qui n'est pas moins importante que la première.

D'après tous, ou presque tous ces systèmes, l'*adhésion* produite dans l'individu est pour lui la preuve la plus certaine, la marque définitive de la *vérité*.

Il n'en est pas ainsi pour tous les hommes.

L'individu reçoit la connaissance des vérités premières au moyen des facultés qu'il tient de l'auteur de la nature, il y adhère, il en est certain [4].

Mais la certitude augmente pour lui lorsqu'il reconnaît que son adhésion est partagée par le commun des hommes; elle est portée à son plus haut degré lorsqu'il voit que cette adhésion a existé chez tous les hommes, toujours et partout.

En chaque genre de connaissances, à l'exception des vérités purement internes et personnelles à chaque individu, le consentement

[1] Voir chap. 9, t. XVIII, p. 181, et chap. 16, t. XIX, p. 20.
[2] Chap.
[3] Voir chap. 14, t. XVIII, p. 422.
[4] Voir chap. 20, t. XIX, p. 258.

général du genre humain est la preuve la plus forte, la marque définitive, le critérium suprême de la vérité [1] (Q).

La clarté n'est pas le seul caractère distinctif des vérités premières, ces caractères sont encore l'antiquité, l'universalité et la perpétuité [2].

Toutes ces vérités sont données et reçues, l'esprit humain y adhère, y croit sans démonstration, ni vérification préalable.

Naturellement actif, il s'empare de ces éléments, les classe, les coordonne, les combine, les développe, cherche à les concevoir et à les expliquer [3].

Ce travail de l'esprit humain produit un autre ordre de vérités qu'on appelle *vérités de déduction.*

Dans cet autre ordre de connaissances; l'adhésion déterminée dans l'individu par l'évidence médiate n'est pas non plus la marque définitive de la vérité. La faculté de raisonner et de juger, autrement dit, la *raison individuelle*, juge certainement de la convenance de la conclusion avec les prémisses, mais elle ne juge pas souverainement; dans cet ordre de connaissances, le jugement individuel cède au jugement commun et le consentement général du genre humain, est encore le critérium suprême de la vérité [4] (R).

Lorsque la conclusion se déduit des vérités premières, par un raisonnement simple, elle est à la portée de tous les esprits, peut être jugée par tous et doit être l'objet du consentement général du genre humain; ces vérités simples, quoique de déduction, se distinguent à peine des vérités *premières*, et comme elles, sont appelées

1 Chap. 21, t. XIX, p. 263.

(Q) M. de Lahaye dit vrai ici, le consentement général *augmente* la certitude, la constate, mais n'en est pas *la base*. Pour les vérités premières, celles qui renferment ce qu'il faut *croire* et ce qu'il *faut faire*, la seule base est la *révélation externe de Dieu*, qui en a donné connaissance et en a posé la sanction. Il ne faut pas sortir de ces termes. A. B.

2 Chap. 5, t. XVIII, p. 98.

3 Chap. 22, t. XIX, p. 340. — Chap. 24, ib., p. 347. — Chap. 25, ib., p. 350.

4 Chap. 27, t. XIX, p. 351.

(R) Dans toutes les vérités où il est besoin d'*infaillibilité*, le consentement commun ne peut le donner si ce n'est en nous constatant que c'est Dieu qui a *révélé ces vérités*, ces *dogmes*, cette *morale*. Dans la plupart des autres questions, il n'est pas besoin de preuves infaillibles. D'ailleurs quoique faillible en quelques points, on peut bien être *assuré* que, sur d'autres, la raison individuelle ne *se trompe pas.* A. B.

vérités de sens commun et sont la base et la règle du philosophe et du savant dans ses recherches.

Lorsque la conclusion ne se déduit des vérités premières que par une longue suite de propositions, elle dépasse les limites du sens commun, ne peut plus être saisie et jugée que par les esprits cultivés et exercés dans l'art du raisonnement et quelquefois même par les hommes versés dans le genre de connaissance auquel appartient la question. L'assentiment des savants imprime aux conceptions individuelles, quoique à un degré inférieur, le caractère de la vérité et de la certitude. Dans les sciences ce sentiment est pour la multitude le seul moyen de distinguer la vérité d'avec l'erreur. Le savant doit quelquefois s'incliner devant cette autorité[1].

Telle est la méthode suivie par tous les hommes de bons sens : tels sont les principes d'après lesquels ils se dirigent dans la conduite ordinaire de la vie, dans les affaires, dans les arts, dans les sciences. Pourquoi s'écarteraient-ils de ces principes, et de cette méthode dans l'affaire la plus importante, dans l'*affaire du salut?*

Vous prétendez que l'homme étant un être raisonnable n'est tenu d'admettre que ce qui est *conforme à la raison*, je conviens de ce principe ; mais qu'est-ce que la *raison ?* Il faut s'entendre sur ce point. Dans l'acception *objective* de cette expression, la raison est l'ensemble des vérités premières : la raison ce n'est pas seulement les vérités internes, ou les *idées* et les principes rationnels ; c'est encore les vérités connues par le rapport des sens, le témoignage des hommes : les principes du sens commun sur ce témoignage font partie de la raison. L'*ensemble des vérités premières* : voilà la raison dans l'acception *objective* du mot, voilà la pierre de touche ; tout ce qui est *conforme à ces vérités* sera *conforme à la raison* (S). Quel sera le juge de cette conformité ? c'est

[1] Voir chap. 1 de la 2e partie, t. XXI, p. 416. — Chap. 22, t. XXII, p. 36.

(S) Ces principes sont exacts, et pourtant nous croyons qu'il y a danger et obscurité à dire qu'il ne faut admettre que ce qui est *conforme à la raison*, et que par conséquent il est nécessaire d'expliquer mieux ce que c'est que la raison. La *raison humaine* est d'abord la *faculté de connaître*, et ensuite c'est le *résultat*, le *produit* de cette connaissance, en sorte que la raison est plus ou moins certaine, avancée, sûre, à proportion qu'elle connaît davantage. Un sourd-muet, qui n'a jamais été instruit des choses spirituelles ou morales, ne les connaît pas. Comment dire qu'il ne doit admettre que les choses qui seront *conformes à sa raison*, c'est-à-dire à une chose qu'il n'a pas ? Il faut que, sur ce point, on lui ait *fait sa raison* pour

l'entendement de l'homme, la faculté de raisonner et de juger que l'auteur de la nature a départie à tous les hommes : très-bien. C'est la raison prise dans l'acception *subjective*, mais la raison individuelle n'est pas juge souveraine de cette *conformité*, autrement il y aurait à peu près autant de vérités que d'individus. La raison individuelle ne prononce qu'en premier ressort : du jugement de la raison individuelle, il y a appel *devant la raison commune :* le tribunal souverain c'est la *raison de tous*, le *sens commun*. Lorsqu'au jugement de tous, une conclusion est légitimement déduite des vérités premières ; il est souverainement jugé qu'elle est conforme à la raison ; lorsque, par application des règles du sens commun, sur le témoignage humain, des faits ont été déclarés constants par tous les hommes qui en ont eu successivement connaissance, il y a chose jugée. Si tous ces hommes ont pris la vérité de ces faits pour base de leurs jugements, pour règle de leur conduite dans les affaires les plus importantes, la certitude de ces faits ne peut plus être raisonnablement contestée (T).

« Que-peut il y avoir de plus raisonnable, de plus conforme à la » raison humaine que ce qui a été admis par la raison de tous les

qu'il y compare ses autres connaissances. Tout cela se fait insensiblement et naturellement dans l'éducation sociale de l'individu. On l'enseigne, il a la faculté d'apprendre, il reçoit la vérité souvent pêle mêle avec l'erreur ; arrivé à un âge plus avancé, il démêle le vrai du faux, plus ou moins justement, et dans les *dogmes* et la *morale*, il distinguera le vrai du faux, non point par le consentement du genre humain, mais quand ses pensées seront conformes à la parole extérieure et positive de Dieu, conservée, non point par le genre humain entier, mais dans une société du genre humain, dans l'Eglise qui se vante de conserver cette loi *extérieure*. Car, notez que l'Eglise chrétienne seule prétend et professe conserver la parole de Dieu. Les autres religions n'en présentent qu'une parole cachée et personnelle. A. B.

(T) Nous ne contestons pas la gravité et la force du sens commun et de l'assentiment unanime, et cependant nous donnons plus de force à la raison individuelle que l'auteur ne paraît lui en donner ici. Dans les vérités premières, il faut toujours distinguer les vérités de dogme et de morale obligatoires pour l'homme, des autres vérités. Dans ces premières vérités, il ne s'agit pas de constater une conformité avec telle, ou telle autre vérité ou *idée*, il s'agit de constater l'*identité* avec la parole *de Dieu*. Les révélations que Dieu nous a faites de son essence intime, des choses spirituelles, de notre âme même, ne peuvent être comparées à *rien*, pour lui être conformes. Dieu nous l'a dit : il faut le croire ou le rejeter ainsi. Car nous ne connaissons pas le monde, ni les façons d'être de ce monde dont il nous a parlé. — Quant à toutes les autres vérités de déduction, elles ne sont pas nécessaires, et le jugement peut être cherché dans le sens commun, etc.

» hommes ? Vous ne voyez pas qu'attribuer à votre raison particu-
» lière le droit de réformer les jugements de la raison générale,
» que protester contre une seule des croyances du genre humain,
» que prétendre seulement juger après lui, est un acte de véritable
» folie. Car, comme vous n'êtes pas d'une nature différente que le
» reste des hommes, si les hommes se sont trompés de tout temps
» et dans tous les pays sur certaines questions, en examinant les
» mêmes questions comment pourrez-vous être certains de ne
» pas vous tromper vous-mêmes ? Si donc vous ébranlez la raison
» générale, votre propre raison demeure ensevelie sous ses ruines :
» il n'y a plus de fondement possible, de certitude, vous êtes forcé
» de douter de tout, de devenir sceptique, et de cesser d'être hom-
» me, à peine d'être inconséquent[1]. »

DE LAHAYE.

Traditions Anciennes.

EXPOSITION APOLOGÉTIQUE

DE LA THÉOLOGIE DU PENTATEUQUE.

SIXIÈME ARTICLE [2].

DIEU (suite).

NOTION DE DIEU D'APRÈS LES KINGS.

« La Chine est une momie embaumée, enveloppée
» de soie et chargée d'hiéroglyphes. »

([illegible]).

La Chine. — Ses livres sacrés. — Y-King. — Chou-king. — Chi-king. — Li-ki. — Tchun-tsieou. — Révélation de ces livres. — Idée de Dieu, d'après les Kings. — Cette idée est défectueuse; elle est erronée. — Conclusion.

A l'extrémité orientale de notre hémisphère, aux frontières de l'univers, entre des montagnes couronnées de neige, des solitudes inexplorées et des océans vierges, s'étend un empire aussi vaste et plus peuplé que l'Europe entière [3]. La civilisation, le commerce et

[1] *Mémorial catholique*, t. IV, p. 238.

[2] Voir le 5e article, t. VI, p. 134.

[3] La superficie de l'empire chinois est de 535,600 lieues carrées, et sa population d'au moins 240 millions d'habitants. La superficie de l'Europe est de 491,650 lieues carrées, et sa population de 220 millions d'habitants.

l'agriculture[1] y fleurissent depuis un temps dont l'histoire elle-même a perdu le souvenir. Quand, au sortir du moyen-âge, les populations de l'Occident entendirent parler des merveilles de cet état colossal et presque fabuleux, il était déjà chargé de siècles. Nos rois et nos gentilshommes ne savaient pas écrire; l'industrie européenne n'était pas née, qu'il possédait déjà plus de cinq mille lettrés, la soie et la porcelaine, la poudre et les bombes, le calcul décimal et les ponts de pierre, la boussole et l'imprimerie.

Le peuple qui l'habite peut être considéré comme un phénomène historique dans son existence, ses mœurs et sa durée. Isolé du reste de la terre par ses préjugés, son instinct et son orgueil, ne se comparant et ne voulant se comparer qu'à lui-même, séquestré de la société universelle, véritable ermite des nations, il se proclame ingénuement, et se croit, avec la même bonne foi : « la *fleur centrale du globe*, le *fils aîné du Ciel*[2]. » Redevable au temps, plus encore qu'à ses œuvres, il fait commencer son histoire à des personnages antédiluviens[3], et pousse le culte de l'antiquité jusqu'à la superstition de ce qui n'est plus. Plus prudent que ses sœurs, les autres races primitives, il a vécu plus lentement, il fournit sa carrière à petites journées. Soumis aux vicissitudes des choses, il n'a pu se mettre complètement à l'abri des révolutions, ni des invasions de l'étranger; mais, telle est sa force conservatrice, sa puissance d'immobilité, qu'il faut que le vainqueur revête l'armure de ses lois, de ses usages et de ses traditions. Les générations se succèdent comme des soldats qui se remplacent sur le champ de bataille, aussi identiques que les feuilles du même arbre tous les printemps. On dirait que le temps ne le touche pas au cœur et à la tête, mais qu'il coule doucement à ses pieds.

Cet empire et ce peuple, ce sont l'empire et le peuple CHINOIS.

Il est évident qu'un peuple placé dans de telles conditions, doit appeler l'attention du rationalisme et la nôtre.

Nous prétendons que l'humanité a conservé, dans toutes ses fractions, quelques lambeaux des doctrines qui lui furent enseignées

[1] Il y a, dit-on, en Chine, 25 millions d'agriculteurs payant taxe, 1,572 villes ou bourgs, 1,193 châteaux, 3,158 ponts de pierre, 2,796 temples, 2,606 monastères, 10,809 anciens édifices. On y voit çà et là des monts artificiels. (Cfr Herder, *Idées sur la philosophie de l'histoire de l'humanité*, II, 288.

[2] *Tchong-hoa*, la fleur du milieu; *Tath-ching-koue*, le céleste empire.

[3] « Ce personnage antédiluvien, » dit M. Pauthier en parlant de *Fo-hi*. Le mot est peut-être plus vrai que ne le pense le docte sinologue.

au sortir de son berceau. Avec le besoin et l'amour de conservation qui caractérise la Chine, nous devons donc, d'après ce principe, nous attendre à découvrir, dans ses traditions, des débris presque intacts des vérités primitives.

D'un autre côté, ce qui manque au Rationalisme, c'est, comme à Napoléon, le temps. Convaincu de la vanité de ses efforts et de la trop courte durée de son existence pour mettre l'humanité efficacement en possession de son système qui lui a coûté tant de veilles et de sueurs, et pour conserver la haute position qu'il croit avoir conquise dans l'empire de la vérité, le philosophe ne doit-il pas s'écrier aussi, dans le sentiment de son impuissance et la désolation de sa solitude : « Ah ! si j'étais seulement mon petit-fils ! » En effet, dans la société du Rationalisme, nul ne se fait le continuateur de ses devanciers. A peine à l'œuvre, chacun prétend recommencer la vérité pour son compte et ses besoins. Le rationalisme a ses Solitaires, mais il n'aura jamais ses Bénédictins.

Or, si le Rationalisme a raison, s'il est vrai que l'humanité se soit créé à elle-même, par la succession des siècles et en vertu du progrès, ses pensées, ses dogmes, ses cultes, ses religions, et qu'elle aille les perfectionnant sans cesse à mesure qu'elle avance en âge, de quelle beauté ne doit pas resplendir la philosophie en Chine. En principe, la hiérarchie sociale y repose sur l'intelligence ; on y fait profession de se transmettre et de cultiver la sagesse depuis plus de 3,000 ans, et la *Raison* est un des noms que l'on donne au *souverain Être*. Hâtons-nous donc d'ouvrir les *incomparables* volumes qui nous sont présentés comme résumant le génie du Céleste-Empire, et comme le dernier terme des spéculations humaines.

Les livres sacrés de la Chine sont désignés sous le nom générique de *Kings*, qui signifie *les livres, les livres par excellence*. Les Chinois disent les *Kings*, comme nous disons la Bible[1]. A leurs yeux, en effet, ces livres contiennent une doctrine émanée d'une source infaillible et sans défaut, une doctrine inaltérable et sainte[2]. Ils sont au nombre de cinq et s'appellent : le *Y-king*, le *Chou-king*, le *Chi-king*, le *Ly-ky*, le *Tchun-tsieou*. Il en existait autrefois,

[1] Τὰ βιβλία, les livres.

[2] Voir l'abbé Sionnet, *Annales de philosophie chrétienne*, 2e série, t. XV, 19, analyse d'un ouvrage inédit du P. Prémare.

dit-on, un sixième nommé *Yo-king*; mais il a totalement disparu.

Ces livres n'ont pas la même origine, ni, quoique tous canoniques, la même autorité dans l'esprit des Chinois.

Fo-hi, l'antique aïeul du peuple Chinois, se promenant sur le bord d'un fleuve [1], vit sortir du sein des eaux un dragon dont l'écaille portait des lignes régulièrement tracées. Éclairé par une inspiration soudaine, ce prince se hâta d'en prendre la copie : c'était le ciel qui, par ce prodige surprenant, venait de révéler l'*Y-king*, c'est à-dire le *livre des transformations*, dans sa forme primitive. Huit lignes *continues* et huit lignes *brisées* (*pa-koua*), qu'il fallait disposer d'une certaine manière, tel était ce texte ou plutôt cette énigme. Un des successeurs de *Fo-hi* doubla le nombre de ces lignes. C'était décupler les ténèbres. Quelques siècles après, un empereur célèbre, *Wen-wang*, mit sur chaque ligne des notes très-courtes et d'un laconisme désespérant. Son fils *Tcheou-kong*, il est vrai, leur donna quelque étendue. Enfin, 500 ans avant l'ère chrétienne, celui que les Chinois appellent « le faîte du genre humain, le » comble de la sainteté, le maître et le modèle des empereurs » mêmes, » le sage *Khoun-fou-tseu* [2], développa encore les commentaires de ces devanciers et donna au *Y-king* sa forme définitive [3].

Ce livre, tel que la traduction du Père Régis nous l'a fait connaître est, non-seulement dans les *lignes* de Fo-hi, mais dans les *notes* de Wen-wang, une série de choses très-obscures, ou mieux très-incompréhensibles. Le premier venu pourrait en tirer tout ce qu'il rêve. Quelques missionnaires se sont crus en droit d'y voir les mystères de notre foi. Je me ferais fort d'y trouver admirablement l'histoire de France [4]. On comprend déjà que les commentaires d'un pareil texte ne sauraient être bien clairs. Le *Y-king*

[1] Le fleuve *Hoang-ho*, le fleuve Jaune. *Fo-hi*, suivant les Chinois, vivait au 30e siècle avant Jésus-Christ. Voir *Y-king*, *antiquissimus Sinarum liber*, traduction latine du P. *Regis*, éditée par M. Mohl. Stuttgard, 1834 et 1839.

[2] Ou, plus communément, *Khoung-tseu*. C'est ce nom qui, latinisé par les missionnaires sinologues, a donné *Confucius*. Je conserve à ce nom sa physionomie chinoise pour raison d'uniformité.

[3] Voir Visdelou, *Notice sur le Y-king*, dans *Les Livres sacrés de l'Orient*, 139

[4] A ces notions il faut ajouter que le P. Régis n'a traduit que les phrases obscures de *Wen-wang* et de *Tcheou-kong*, et a supprimé complétement les *commentaires Touan* et *Siang* de Confucius; bien plus, il a cru pouvoir y en substituer d'autres de sa façon; et ainsi, il a fait disparaître la tradition antique. La traduction de l'*Y-king* est encore à faire. A. B.

est certainement le plus obscur des livres. Et c'est peut-être même à cause de cette obscurité qne les Chinois ont pour lui un respect et une vénération sans bornes. C'est leur *Encyclopédie*. Et au fond ce livre touche à bien des choses. On peut cependant ramener tout ce qu'il embrasse à quatre idées centrales : la *métaphysique*, la *physique*, la *morale* et l'art *divinatoire*. La question du premier Principe n'y est point traitée : c'est à peine s'il l'effleure. Il construit la physique à la manière d'Aristote et des anciens, c'est-à-dire par la métaphysique ; cependant la morale y est approfondie. Mais ce qui fait la grande popularité du *Y-king*, c'est qu'il est le *livre des sorts*. Par la vertu magique de ses antiques caractères, on peut tout pénétrer, tout prédire, tout savoir, la constitution des êtres aussi bien que les volontés du ciel [1].

Disons tout de suite qu'une comparaison de ce livre avec le *Pentateuque* serait fort inutile : on pourrait en contester légitimement tous les points. Son obscurité, reconnue de tous [2], n'en est pas la seule cause. « La doctrine du *Y-king* est sans doute profonde, » dit un auteur chinois [3], mais la raison principale pour laquelle on « l'ignore, c'est que les Lettrés ont corrompu ce livre en y mêlant » leurs idées. »

Nous n'aurons que très-peu de choses à emprunter à ce livre.

Le *Chou-king*, c'est-à-dire le *Livre sacré par excellence*, mérite vraiment cette dénomination à l'égard des autres monuments de la littérature sacrée de la Chine. Il contient l'ancienne histoire de l'empire depuis le règne de *Yao* [4]. Il est vrai que cette histoire est comme par feuillets détachés. Mais si cet ouvrage manque de méthode et de forme littéraire, le fond en est grand et beau. Il montre le suprême Seigneur, exerçant une autorité absolue et toute-puissante sur les choses de la terre, le regard toujours ouvert sur le monde, traitant avec miséricorde les rois et les peuples, ne voulant que le règne de la justice et de la vertu, envoyant le

1 Visdelou, *Notice du Y-king* ; — M. l'abbé Bourgeat, *Philosophie Chinoise*, dans l'*Université catholique*, XXIII, 219 et suiv.

2 M. Pauthier dit, en parlant du Y-king : « Ce célèbre et obscur livre chinois, » qui a excité la sagacité de tant de commentateurs, et que l'on n'est pas encore » parvenu à bien comprendre. » *Les livres sacrés de l'Orient*, 137.

3 *Sou-lao-suen*, cité par le P. Prémare, *selecta vestigia præcipuorum Christianæ religionis dogmatum ex antiquis Sinarum libris eruta.* — M. Bonnetty a commencé la traduction de ce travail dans les *Annales de philosophie*, XV, 20.

4 Environ 2,300 ans avant Jésus-Christ.

malheur comme l'avant-coureur de ses vengeances, prêtant une oreille paternelle aux cris des peuples en détresse, et respirant le parfum des vertus qui s'élèvent de la terre. Ses décrets sont justes, inflexibles, éternels. Il est plein de bonté, de douceur, d'amour pour les hommes. Il délègue l'autorité royale comme un mandat, et fait cause commune avec les peuples contre les monarques méchants. — Il y a tel passage où l'on croirait presque lire un fragment de la Bible, relativement à l'élection de David par le Seigneur.

Malheureusement, quelques taches obscurcissent ce beau tableau, et, plus loin, nous serons obligé d'adresser quelques reproches au *Chou-king*.

Le *Chou-king* fut recueilli et coordonné par Khoung-fou-tseu, dans la seconde moitié du 6e siècle avant notre ère. C'étaient auparavant des fragments extraits des archives rédigées par les historiographes que chaque empereur avait auprès de lui pour enregistrer tous les événements de son règne. On ignore en quoi précisément consista la rédaction nouvelle de Khoung-fou-tseu et quelle forme il donna à son travail. Ce travail ne nous est parvenu qu'à travers l'incendie auquel l'empereur *Chi-hoang-ti* condamna tous les livres chinois, à l'exception du *Y-king*, servant à la divination et aux sorts [1].

Cependant, tel qu'il est aujourd'hui, ce livre est encore l'expression exacte, bien qu'incomplète, des mœurs et des idées de la Chine dans les premiers temps. Il y a dans ces pages une saveur d'antiquité qu'on ne saurait méconnaître.

Le *Chi-king*, c'est-à-dire le *Livres des vers, ou des chants*, est un recueil de diverses poésies, — odes, hymnes, élégies, chants populaires et nationaux, — composées ou réunies du 12e au 6e siècle avant notre ère. Les grands de la Chine recueillaient anciennement, dans leurs seigneuries respectives, les hymnes et chants en vogue, afin de les transmettre avec l'impôt à l'empereur, comme l'expression des mœurs, de l'état des esprits et de la volonté des provinces. Ces chants étaient consignés dans les archives de l'em-

1 Après *Chi-hoang-ti*, on essaya de rétablir le *Chou-king*, d'abord à l'aide des souvenirs d'un vieillard qui avait présidé à la littérature chinoise à l'époque de l'incendie, et, plus tard, à l'aide d'un exemplaire écrit en caractères antiques sur des tablettes de bambou, effacé en beaucoup d'endroits et rongé des vers, qui fut trouvé sous les décombres de la maison de *Khoung-fou-tseu*. Le Chou-king, ainsi reconstruit, est celui que nous avons maintenant.

pire. Affligé de la décadence de la société, de la corruption des mœurs et de la licence des doctrines, *Khoung-fou-tseu*, pour y porter remède, fouilla ces archives de la littérature, et, des 3,000 pièces dont elles se composaient, en choisit 311 les plus propres à faire revivre les vertus des anciens temps. De là le *Chi-king*, qui nous est parvenu dans cette seconde intégrité, à l'exception de six chants, dont le texte est perdu et dont il ne reste que le titre et les notes.

Ce livre fait passer sous nos yeux toute la société chinoise de ces temps reculés, depuis le palais du prince jusqu'à la chaumière de l'agriculteur, depuis les solennités de la cour jusqu'aux fêtes du village. Les empereurs y chantent leurs affections, les soucis du pouvoir, les tourments de leur âme ou l'éclair du bonheur qui traverse leur vie; le peuple y redit ses joies et ses douleurs, ses craintes et ses espérances, ses passions et ses travaux. On y célèbre la religion et la justice, la politesse, la décence, la gravité et les autres vertus chinoises. On y expose la laideur du vice et la beauté de la vertu. Enfin on y trouve des hymnes en l'honneur du ciel, des bons princes, des grands personnages et de la sainte antiquité. Le *Chi-king* est une sorte de compte-rendu poétique des premiers âges de la Chine.

Le *Li-ki* est, d'après le sens littéral de son nom, le *Livre des rites*. Mais il ne comprend pas seulement les prescriptions et les cérémonies du culte : il embrasse tout ce qui règle la vie humaine : c'est l'art de se bien conduire à l'égard de tout et de tous.

Le *Li-ki* ne jouit pas en Chine de la même vénération que les autres kings. Cela vient de ce que son autorité a été fortement compromise par les interpolations successives et les remaniements arbitraires qu'il a subis [1].

Le cinquième livre sacré de la Chine est intitulé : *Tchun-tsieou*, c'est-à-dire *Printemps et Automne*. C'est un ouvrage tout entier de la main de Khoung-fou-tseu, dans lequel ce philosophe, en écrivant tout simplement l'histoire du petit royaume de Lou, sa patrie, a consigné ses pensées sur la prospérité et la décadence des États, et ses vues sur l'action de la Providence, dans les révolutions. C'est une haute philosophie de l'histoire. Ainsi, l'emphase de l'éloge chinois a-t-elle prodigué les plus glorieuses qualifications à ce li-

1 L'Europe n'a pas encore de traduction du *Li-ki*, du moins de traduction publiée.

vre. C'est « le chef-d'œuvre de l'histoire, le modèle de tous les » historiens, celui qui devrait être suivi par toutes les nations de » l'univers[1]. »

Le titre de ce livre vient de ce que son auteur comparait au *Printemps* l'Etat qui grandit, et à l'*Automne* l'Etat qui décline.

Le génie des peuples de la Chine se reflète vivement dans leurs livres sacrés. L'amour de la régularité, je dis mal, la passion de l'étiquette, qui les distingue, a passé dans leur littérature. Les caractères graphiques dont ils se servent pourraient être considérés comme le symbole de leur pensée. C'est la même recherche naïve, la même netteté compliquée, les mêmes détours patients, la même frivolité laborieuse. Comme leur peinture, leur style manque de perspective, et les couleurs en sont heurtées, mais il a la minutie de leurs vases et de leurs tissus. Ils pensent avec la monotonie de la cloche qui tinte, ou du balancier qui oscille. Le Chinois n'exprime pas son idée; il la symbolise, ou l'ensevelit, comme une momie égyptienne, sous les bandelettes et les draperies. Il semblerait croire que la vérité ne doit jamais habiter que les catacombes. Aussi rien de plus obscur que la poésie chinoise. Le *Chi-king*, en particulier, en beaucoup d'endroits paraît impénétrable. N'y cherchezp oint l'inspiration : l'écrivain chinois ne s'y abandonne pas ; il verrait dans l'enthousiasme une très-grave indécence. Vous sentez toujours que, contenant le feu de son âme, il n'oublie pas un seul instant de dresser les plis de sa robe, et de faire des génuflexions à son lecteur. Lorsque son cœur s'émeut, généralement, c'est avec méthode. Quelquefois, pourtant, la nature humaine reprend ses droits, et la douleur éclate avec véhémence et sanglots. Parfois, aussi, cette timidité de l'art arrive à une délicatesse exquise. Mais ces circonstances sont rares dans une littérature dont l'essence est l'impassibilité, et qui aurait pour emblême la surface d'une mer qu'aucun vent ne riderait, et où le ciel ne se réfléchirait pas.

Quelques écrivains[2] ont vivement félicité les Chinois de n'avoir pas, à l'imitation des Indiens et des Persans, prêté à la Divinité un rôle indigne d'elle, en la faisant intervenir immédiatement dans la rédaction de leurs livres sacrés, mais d'avoir, au contraire, re-

1 L'abbé Bourgeat, *Philosophie chinoise*, dans l'*Université catholique*, XXIII, 231.

2 Principalement M. Pauthier, *La Chine*, 121, et passim. Voir aussi ses autres ouvrages.

connu à la raison humaine ses priviléges et ses véritables droits.

Il est vrai que les *Kings* ne se glorifient pas, comme les *Védas* et le *Zend-avesta*, de descendre immédiatement du monde surnaturel. Ils ne disent nulle part que le doigt de Dieu les ait tracés. *Khoung fou-tseu* ne se donne pas comme révélateur, mais plutôt comme inspiré par l'amour du bien et son génie. Ce n'est donc pas à titre de révélation que les Chinois regardent comme sacré celui des Kings dont il n'a pas été seulement l'éditeur, mais qu'il a composé lui-même. Est-ce à dire, cependant, que ce peuple admet que les doctrines ne sont en aucune façon révélées par la Divinité ? Cette prétention ne saurait se soutenir. Presque à toutes les pages du *Chou-king*, il est fait allusion à un enseignement supérieur, excellent, divin, qui aurait été communiqué aux hommes dès les premiers jours du monde, et dont la Chine aurait sauvé les éléments les plus purs. Vous vous rappelez par quel miracle bizarre la partie fondamentale, essentielle du Y-king fut révélée à *Fo-hi* par la volonté du souverain Seigneur [1]. Ce fut aussi l'Etre-Suprême qui révéla le *Chou-king* rudimentaire, et cette révélation a beaucoup d'analogie avec celle du *Livre des transformations*. L'empereur *Yu* se promenait sur le bord d'un fleuve, quand une tortue en sortit, portant sur son dos l'empreinte des dix premiers nombres, combinés entre eux de certaines manières. Le prince en tira le chapitre de la *Sublime Doctrine*, l'âme du *livre des Annales*.

Ces légendes existaient du temps du Khoung-fou-tseu, qui les a sanctionnées de son puissant suffrage [2]. L'eût-il fait si cette croyance n'avait pas eu de profondes racines dans l'esprit national ? N'eût-il pas préféré reconnaître les *Kings* comme le fruit propre et exclusif de la sagesse des ancêtres, s'il n'eût craint de froisser par là les convictions religieuses de ses compatriotes ? Les brillantes qualifications, données de tous temps par les Chinois à l'un des plus vénérés de ces livres, supposent très-clairement la croyance à une révélation divine. Le *Chou-king* est à leurs yeux « le monument vénérable de la sagesse des anciens Chinois, la » source de la doctrine, la manifestation des enseignements du » saint, la promulgation de la loi de Dieu, la mer profonde de la » justice et de la vérité, le cri de l'antiquité, le développement et

[1] Il n'est peut-être pas hors de propos de remarquer ici que cette partie du *Y-king* est appelée *la Table* (ho-tou).

[2] Voir Visdelou, *Notice sur le Y-king*, dans *Les livres sacrés de l'Orient*, 139

» l'explication des traditions, l'écho de la volonté de Dieu, le » flambeau de la véritable sagesse[1]. » Les autres Kings participent à ces propriétés glorieuses; car une étroite solidarité est établie entre tous ces livres; il est reçu en Chine que tous sont le développement du *Y-king*, qui les contient en germe. Comment expliquer autrement cette religion de la Chine pour l'antiquité? Serait-ce, par exemple, avec l'hypothèse de M. Pauthier, que le culte primitif de toute l'Asie fut le culte des astres? Enfin, comment concilier la vénération du passé, ce fétichisme du peuple chinois, avec la loi du progrès, à laquelle on veut absolument que l'humanité soit soumise?

Nous devons donc étudier les *Kings* aux mêmes titres que les *Védas* et le *Zend-avesta;* la seule différence, c'est que la révélation des livres chinois aurait été plus humble et plus vulgaire.

Il est essentiel aussi de remarquer que nous ne les regardons pas comme l'expression des idées de *Khoung-fou-tseu*[2]; mais uniquement comme les dépositaires plus ou moins complets de la notion de Dieu, tel que l'a cru, dans les premiers temps, le Céleste-Empire.

1 Voir M. l'abbé Bourgeat, *Philosophie chinoise*, dans l'*Université catholique*, XXIII, 222-223. — « La loi, la raison, dit M. Pauthier lui-même, vient du ciel, se» lon la doctrine constante des livres classiques. » *Les livres sacrés de l'Orient*, Chou-king, 52.

2 Il serait bien difficile de formuler le symbole de Khoung-fou-tseu, ou même les principaux points de sa doctrine. M. Pauthier lui-même en convient. « La doctrine » de Confucius sur l'origine des choses et l'existence du premier être, est assez diffi» cile à déterminer, parce qu'il ne l'a formulée nulle part d'une manière explicite; » soit qu'il considérât l'enseignement de la morale et de la politique comme d'une » efficacité plus immédiate et plus utile au bien-être du genre humain, que les spé» culations métaphysiques, soit que l'objet de ces dernières lui parût au-dessus de » l'expérience humaine. » *Dictionnaire des sciences phil.*, art. *Chinois*. — Une autre raison qui empêche de saisir la pensée du grand philosophe de la Chine sur ces questions primordiales, c'est qu'il l'a surtout consignée dans les ténèbres du *Y-king*. Malgré la nécessité de ces restrictions, qu'il reconnaît, M. Pauthier déclare que : « Quelque bonne volonté que l'on ait, il serait bien difficile, après un » examen de ces textes (du *Y-king*), d'en dégager le dogme d'un Dieu distinct du » monde, d'une âme séparée de toute forme corporelle, et d'une vie future : ce » qu'on y trouve réellement, c'est un vaste Naturalisme qui embrasse ce que les » Lettrés Chinois nomment les trois grandes puissances de la nature, à savoir : le » ciel, la terre et l'homme, dont l'influence et l'action se pénètrent mutuellement, » tout en réservant la suprématie du ciel. » *Dict. des scienc. phil.* 500. — « Qu'on » ne se méprenne pas sur notre pensée, ajoute l'habile sinologue, nous sommes loin » de prétendre que les doctrines des anciens Chinois, et celles de Confucius en

Les *Kings* ne donnent pas la définition positive et théologique du *souverain être* ; mais partout ils la supposent. Il est deux noms autour desquels ils groupent les attributs divins; ces deux noms sont : *Tien* et *Chang-ti*. Quelle en est la signification précisé? le sens littéral du mot *Tien* est « *le ciel*[1]; » le sens littéral du mot *Chang-ti* est « le *Seigneur suprême*, le *maître*, ou l'*empereur du ciel*[2]. » Comme le premier de ces termes est employé par les Chinois sous toutes les acceptions que nous donnons nous mêmes au mot « ciel » en français[3], il est difficile de dire quelle idée cette appellation réveille dans leur esprit, et s'ils n'y attachent point le même sens vague que nous, lorsque nous désignons ainsi la puissance divine. Les mots : « *Souverain Seigneur*, *maître suprême*, » tracent beaucoup mieux les contours de la notion de Dieu; mais il ne nous semble pas possible de préciser si les Chinois conçoivent comme nous ce souverain des êtres. Cette nation ne lui a pas donné de nom qui le désigne directement lui-même; notre mot *Dieu* n'a pas de synonyme en chinois.

Quoi qu'il en soit, voici les attributs qu'ils reconnaissent soit au Ciel — *Tien*, soit au *Chang-ti* — souverain Seigneur.

« Il existe un Seigneur suprême et auguste, régnant par lui-» même[4]. Le Seigneur est le Seigneur de tous les esprits[5]. Le souve-» rain Maître, le Ciel suprême est auguste et impénétrable; notre

» particulier, aient été matérialistes. Rien ne serait plus opposé aux faits et à notre » opinion personnelle. Aucun philosophe n'a attribué au ciel une plus grande » part dans les événements du monde. » Soit; mais alors comment concilier cet aveu avec la prétention que la croyance de Khoung-fou-tseu était le Naturalisme?

[1] L'analyse du caractère *Tien* 天 donne *ta* 大 *Grand* et *Y* — *L'unité*, *la grande unité*, *seul grand*. A. B.

[2] L'analyse du caractère *Chang-ti* est *chang* 上, *suprême, supérieur*; et *ty* 帝 Seigneur; *Seigneur supreme et supérieur*. — Il faudrait ajouter à ces noms celui de *Hoang-tien*, composé de *Tien* 天 Ciel et de *Hoang* 皇 composé de *Tsé* 自 *par soi-même* et de *Wang* 王 *roi*, c'est-à-dire *régnant par lui-meme*; voir sur tous ces noms de Dieu les curieuses recherches du P. Prémare dans les *Annales*, t. xv, p. 134 et suivantes.

[3] Il se prend 1° pour l'atmosphère, (Chi-king, ode *Ho-min*); 2° pour le *ciel constellé*, (Chi-king, ode *Cheu-leao*): 3° pour le *ciel des âmes*, après la mort (Chi-king, ode *Hia-wu*); 4° pour la *Providence céleste* (*Le livre des sentences*, art. 12), 5° *pour la manière d'agir du ciel* (Meng-tseu, liv. II, ch. 5); 6° *pour le maître du ciel lui-même* (Chou-king, chap. *Tay-chy*); voir Noël, *Philosophia sinica*, etc., p. 2. — Il est essentiel de noter ici que la Bible se sert plusieurs fois du mot *Ciel* (*schammain*) pour désigner *Dieu*. *Deut*. xxxii, 40; *psau*. lxxiii, 9; Isaie li, 6; *Paral*. vi, 13.

[4] Gaubil, *Chou-king*, 2e partie, chap. 3; 4e partie, chap. 3, p. 71, 87.

[5] Le père Régis *Y-king*.

» intelligence ne le saurait comprendre [1]. Le ciel très-haut est sou- » verainement intelligent... O ciel souverainement intelligent, tu as » les yeux fixés sur ce monde inférieur [2]! Ciel auguste, que tu es » vénérable! que tu es redoutable [3]. Ciel immense et régnant par » toi-même, tu es notre père et notre mère.

» Le ciel immense et impénétrable aperçoit tout de son regard! » quelque part que tu ailles, il y est. Oui, le ciel immense et impé- » nétrable est présent partout; en quelque lieu que tu te transportes, » il s'y trouve [4]. Veille sur toi, veille sur toi; car le regard du ciel » est pénétrant, il est très-pénétrant, il est difficile de persévérer » dans sa grâce. Ne dites pas qu'il est loin de nous, bien loin au- » dessus de nos têtes, et plus haut que ce qu'il y a du plus élevé. Il » est à la fois au-dessus et au-dessous; il est présent à tout ce que » nous faisons; il est ici, dans le lieu même dont tu le crois » éloigné [5].

» Le ciel auguste est infini, rien ne saurait le circonscrire [6]. Il ob- » serve les hommes d'ici-bas et veut qu'ils ne fassent que ce qui est » conforme à la raison et à la justice. Aux uns, il accorde une lon- » gue vie, aux autres, une vie de peu de durée. Ce n'est pas le ciel » qui perd les hommes, les hommes se perdent eux-mêmes en trans- » gressant ses lois éternelles. Si les hommes ne se rendent pas ver- » tueux, s'ils ne font pas aveu de leurs fautes, le ciel leur manifeste » sa volonté afin qu'ils se corrigent; car sans cela ils diraient: quel » est le jugement que le ciel porte de nous? Hélas! les fonction- » naires publics commis par le roi pour commander aux peuples doi- » vent avoir pour lui des soins respectueux, parce que les peuples » sont les enfants du ciel [7]. »

C'est qu'en effet, la justice, la bonté, la miséricorde sont des attributs du ciel.

» C'est par la vertu seule qu'on peut émouvoir le ciel: il n'est » point de lieu si éloigné où elle ne pénètre; l'orgueil la fait souffrir,

[1] Le P. Lacharme, *Chi-king*, 2e partie, ch. 5, ode 1, p. 105.

[2] Le P. Prémare, extraits du *Chi-king*, dans les *Annales de la philosophie chrétienne* xv, 148.

[3] Le père Lacharme, trad. latine du *Chi-king*, p. 109.

[4] Le père Noël, *Philoso. sinica* etc., *cap.* 1, *quæstio* 2, par. 7, p. 20.; extrait du *Chi-king* ode *Fan*.

[5] Le P. Lacharme, *Chi-king*, trad. latine, 4e partie, chap. 1, ode 3, p. 201.

[6] Le P. Lacharme *Chi-king*, 2e partie, chap. 5, ode 8, p. 114.

[7] Le P. Gaubil, *Chou-king*, p. 83.

» mais l'humilité lui donne des forces : telle est la loi du ciel [1]. Le » roi de Hia est coupable pour avoir voulu tromper le ciel suprême » en publiant des décrets injustes; le souverain pouvoir ne le tient » plus sous sa sauvegarde, le Seigneur l'a en aversion [2]. Crains la » colère du ciel, et ne te livre point à la dissipation; crains l'aversion » du ciel et ne vis pas sans la loi : le ciel considère toutes tes dé» marches, et aucune de tes actions mauvaises ne lui échappe... » Les hommes sont actuellement dans un péril extrême, et ils » disent : le ciel ne voit pas! mais lorsque viendra le dernier jour » les méchants ne l'emporteront pas. Qui oserait dire que le Sei» gneur suprême, régnant par lui-même est agité de colère ou de » haine [3] ? »

» Nul n'est indépendant du ciel; il n'est pas d'âme si fière, que le » ciel ne puisse fléchir. Le souverain Seigneur, le maître du monde » ne hait personne. Qui pourrait soutenir que le ciel a de la haine » pour quelqu'un [4] ? »

Le suprême Seigneur est la source du bonheur ou du malheur pour les hommes, selon leur conduite :

« La raison éternelle du ciel rend heureux les hommes vertueux, » et malheureux les hommes vicieux et débauchés [5]. L'ordre du » ciel ne peut varier [6]. Cependant le souverain Seigneur n'est pas » constamment le même à notre égard. Ceux qui font le bien, il les » comble de toutes sortes de bonheur ; ceux qui font le mal, au con» traire, il les afflige de toutes sortes de maux [7]. Le ciel aime une » vertu pure... Le bonheur ou le malheur ne sont point attachés à » la personne des hommes, mais le bien ou le mal que le ciel en» voie, dépendent de leur *vertu* ou de leurs vices [8]. »

1 Le P. Gaubil, *Chou-king*, 3e partie, chap. *Ta-yu-mo*, p. 56.

2 Le P. Gaubil, *Chou-king*, 3e partie, chap. 11, p. 70.

3 Le P Prémare, extraits du *Chi-king*, traduits sur la version latine et publiés par M. Bonnetty, *Annales philosophiques* xv, 143, 144.

4 Le P. Lacharme, *Chi-king*, 2e partie, chap. 3, ode 8, p. 99.

5 Le P. Gaubil, *Chou-king*, p. 71.

6 Le P. Gaubil, *Chou king*, *ib.*

7 Le P. Gaubil, *Chou-king*, 3e partie, ch. IV, p. 73.

8 Le P. Gaubil, *Chou-king*, 3e partie, chap. 6, dans les *Livres sacrés de l'Orient*, p. 75. C'est la *Genèse* : « Et le Seigneur dit à Caïn : Si tu fais le bien, n'en » recevras-tu pas le salaire? Si tu fais le mal sur le seuil de ta porte, ton péché ne » paraîtra-t-il pas soudain ? »

Le dieu des Hébreux s'appelle le dieu caché. Le Chou-king reconnaît cet attribut à la Raison suprême.

« Le cœur de la raison suprême est simple et caché [1]. »

« Ecoute, ô Israël, s'écrie Moïse. Jéhova, notre dieu, Jéhova est » un. » Or, d'après un historien chinois [2], l'Unité, la grande unité, Tai-Ki, est un des noms du Seigneur du ciel, et on lit dans le Chou-king : « On ne peut pas toujours faire le bien de la même ma- » nière; mais l'essentiel est d'être toujours uni à la suprême Unité [3], » et un commentaire dit sur ce passage : « La suprême Unité est très- » simple et sans aucune composition ; elle dure éternellement, sans » aucune interruption, et renferme en elle tout le bien. Elle est an- » cienne et nouvelle [4]... Si tu considères son essence, elle n'est pas » deux; si tu demandes ce qu'elle fait, elle agit toujours; si tu veux » savoir où elle réside, elle est partout, et elle renferme tout dans » son sein [5]. »

La Providence du Seigneur du ciel veille paternellement sur la terre, afin de protéger l'innocence contre les fureurs du méchant et de l'impie. Vous allez croire entendre quelques lignes de la Bible.

« O ciel auguste, très-élevé, très-pénétrant, tu protèges la terre » par ta sagesse, et tu es présent partout [6].

» De tous côtés se formaient des troupes de gens, qui se corrom- » paient réciproquement : tout était dans le trouble et le désordre ; » la bonne foi était bannie, on ne gardait aucune subordination, on » n'entendait que jurements et imprécations; le fruit de tant de cruau- » tés exercées même contre les innocents vint jusqu'en haut : le » souverain Seigneur jeta les yeux sur les peuples, et ne ressentit » aucune odeur de *vertu* : il n'existait que l'odeur de ceux qui » étaient morts nouvellement dans les tourments. L'auguste maî- » tre eut pitié de tant d'innocents condamnés injustement : il punit

1 Le P. Gaubil, *Chou-king*, 1e part. chap. III, p. 55.

2 Sée-ma-tsien.

3 Le P. Prémare, *extrait des Livres sacrés de la Chine* dans les *Annales de philos. chrétienne*, XV, 326.

4 Tout le monde sait par cœur le beau texte de Saint-Augustin, que ces paroles rappellent.

5 Le P. Prémare, *extraits des livres Chinois* dans les *Annales de ph. ch.*, XV, 326. — Peut-être faudrait-t-il voir, dans ce texte, autre chose que l'*unité de Dieu*, cependant je l'admets, afin de ne point paraître trop exigeant.

6 Le P. Lacharme, *Chi-king*, part. 2, chap. VI, ode 3, p. 119.

» les auteurs de la tyrannie par des supplices proportionnés [1].

» Ce qui s'est passé parmi les peuples a fait voir combien le Sei-» gneur est redoutable. J'ai entendu dire [2] que le souverain Seigneur » conduit les hommes par la vraie douceur [3]. »

N'y a-t-il pas, dans tout ceci, un parfum patriarchal, une foi et une simplicité antiques, la piété austère, profonde de ceux qui avaient vu la religion à son berceau?

Ce ne sont pas les seules analogies des *Kings* avec le *Pentateuque*. Les malheurs de l'humanité y sont déplorés avec une naïveté de sentiments qui indique que l'époque n'était pas encore bien éloignée où une grande infortune avait frappé la race humaine, lorsque les anciens Chinois exhalaient ces soupirs.

« Le Seigneur du ciel, immense et auguste, semble avoir oublié » qu'il fut bon pour nous : il ne nous envoie plus que la faim, le » malheur et la mort... D'où vient que l'auguste Seigneur n'exauce » plus les prières que nous lui adressons suivant les rites prescrits [4]? » Le ciel souffle toutes sortes de calamités sur le monde : le mal » augmente de jour en jour et étend au loin ses ravages. On n'en-» tend plus parmi le peuple que des sanglots et des pleurs lu-» gubres; et cependant nul ne songe à se repentir, nul ne s'occupe » de corriger ses mœurs [5]. Si nous n'accomplissons pas les volontés » du ciel auguste, quelle sera donc la fin de nos maux? Chaque » jour notre malheur s'aggrave, et le peuple n'a plus de repos » dans sa misère. La douleur nous rend semblables à des hommes » pris de vin. »

Le *Chou-king* fait une allusion frappante à l'état d'innocence par lequel commença le genre humain.

« Tant que les anciens rois de Hia ne suivirent que la vertu, « le ciel ne les affligea pas par des calamités : tout était réglé dans » les montagnes, dans les rivières et dans les esprits ; il n'y avait » aucun désordre parmi les hommes, les animaux et les poissons [6]. »

Après avoir dit que tous les oiseaux ont été créés et mis au

[1] Le P. Gaubil, *Chou-king*, 4e part., ch. 27, *ib.* p. 131.

[2] N'est-il remarquable que tous les livres pseudosacrés, le *Vedas*, le *zend-avesta*, et, ici, les *kings* invoquent l'autorité de la tradition?

[3] Le P. Gaubil, *Chou-king*, 4e part., ch. 11, *ib.*, p. 109.

[4] Le P. Lacharme, *Chi-king*, traduction latine, 2e part. ch. IV, ode 10, p. 103 et 104.

[5] Le P. Lacharme, *Chi-king*, trad. latine, 1e partie, ch. III.

[6] Le P. Gaubil, *Chou-king*, 3e part. ch. IV, *ib.*, p. 72.

monde par le ciel [1], le *Chi-king* chante avec un accent plein de larmes la perte du genre humain par la femme.

« Je lève les yeux au ciel, il paraît comme de bronze. Nos » malheurs durent depuis longtemps; le monde est perdu, le » crime se répand comme un poison fatal; les filets du péché sont » tendus de toutes parts, et on ne voit pas d'apparence de gué- » rison..... C'est la femme qui a perdu le genre humain : ce fut » d'abord une erreur et puis un crime [2].

» D'où vient que le ciel vous afflige? pourquoi les esprits cé- » lestes ne vous assistent-ils plus? C'est parce vous êtes livrés à » ceux que vous deviez fuir, et que vous m'avez quitté, moi, que » vous deviez uniquement aimer; toutes sortes de maux vous » accablent. Il n'y a plus aucun vestige de gravité ni de pudeur, » l'homme s'est perdu et l'univers est sur le point de sa ruine : le » ciel jette ses filets, ils sont répandus partout : l'homme s'est » perdu : voilà ce qui m'afflige. Le ciel tend ses filets, ils ne sont » pas loin; c'en est fait; l'homme est perdu : voilà ce qui fait » toute ma tristesse. Ce ruisseau si profond a une source d'où il » sort; ma douleur lui ressemble; elle est profonde et elle sort de » bien loin [3]. »

Parfois la plainte s'élève presque au ton et à l'énergie de Job.

« Pourquoi le ciel m'a-t-il donné la vie? pourquoi m'a-t-il fait » naître en ce temps? »

Tantôt, c'est un grand de l'empire qui, accablé sous le poids de ses maux, laisse échapper cette douce élégie qu'il adresse à la Providence.

« L'inquiétude me dévore; réduit à la plus extrême misère, je ne » puis soutenir ma dignité; et nul ne connaît l'excès de ma tristesse. » Mais pourquoi me plaindrais-je? C'est le ciel qui m'envoie ces » épreuves, dois-je murmurer contre sa volonté [4]?

[1] Mortales omnes à cœlo conditi et geniti sunt. *Chi-king*, 3e part. ch. III, ode 6, p. 182.

[2] Il faut dire que cet endroit est très-obscur dans le texte, et que les traducteurs s'accordent fort peu sur le sens. Le père Lacharme et M. Pauthier pensent qu'il s'agit d'une concubine célèbre, dans l'empire Chinois, par ses crimes. Lacharme, *Chi-king*, p. 189, M. Pauthier, la *Chine*, 106.

[3] Le P. Prémare, *selecta quædam vestigia præcipuorum christianæ religionis dogmatum ex sinarum libris eruta*, manuscrit à la bibliothèque nationale, traduit, en partie, par M. Bonnetty, dans les *Annales de philosophie chrétienne*, XVIII, 279-280. — Toute cette traduction diffère essentiellement de celle du P. Lacharme, Le *Chi-king*, 3e part., ch. III, ode 10, p. 189.

[4] Le *Chi-king*, 1e part., ch. III, ode 15, p. 17. — Traduit sur la version latine, par M. l'abbé Sionnet, dans les *Annales de philosophie chrétienne*, XIV, 228.

Comme la *Genèse*, le *Chi-king* enseigne que l'homme est fait à l'image du Créateur, et dans le passage où il l'enseigne, il y a un mot qui est à lui seul une révélation de la nature humaine, blessée par le péché originel.

« Mon âme est triste et désolée ; du soir au matin je repasse dans » ma pensée les vertus de mes ancêtres, et le sommeil fuit loin de » ma paupière. Je sens en moi deux hommes[1]. Si le sage boit du » vin, il le fait avec modération, sans jamais oublier les lois de la » tempérance. Mais les insensés n'observent point ces règles : ils se » gorgent de vin, et se plongent de plus en plus dans l'ivresse et la » débauche. Chacun porte en soi l'image et la ressemblance du ciel; » songeons à la respecter. Il est difficile de recouvrer la grâce du » ciel une fois qu'on l'a perdue[2]. »

L'amour de Dieu pour les hommes est un dogme qui fait également partie de la théodicée chinoise.

« Le ciel a pour le peuple l'amour d'un père et d'une mère. Il est » le maître du monde[3]. »

L'efficacité de la prière pour obtenir de la divinité des biens que l'on désire, y est enseignée.

« Prince, hâtez-vous d'aimer la vertu ; c'est en la pratiquant que » vous devez prier le ciel de conserver pour toujours votre dy- » nastie[4]. »

Réunissez maintenant les idées dont nous venons de parcourir la série, et dites si elles ne s'appliquent pas avec bonheur au Dieu de la *Bible*, si elles ne paraissent pas comme une réminiscence lointaine de la religion primitive. On a voulu présenter les Chinois comme un peuple athée. Il se peut qu'aujourd'hui la corruption et l'ignorance aient profondément altéré ou même effacé l'idée de Dieu de leur intelligence et de leur cœur. Cela est possible partout où il y a des hommes. Ce lugubre phénomène ne s'est-il jamais rencontré parmi nous? Mais si l'on veut embrasser dans cette accusation les Chinois primitifs et sous-entendre que les *Livres sacrés de la Chine* sont eux-mêmes *Athées*, ou du moins que l'athéisme peut aisément s'en déduire, je ne vois nullement, je l'avoue, sur quelle base une pareille prétention pourrait être établie. N'ont-ils pas pu faire à l'é-

1 Et duos homines apud me cogito.
2 Le *Chi-king*, 2e part., ch. 5, ode 2, p. 10?.
3 Le *Chou-king*, 4e part., ch. IV, *ib.*, p. 9?.
4 Le *Chou-king*, 4e part., ch. XII, *ib.*, p. 105.

gard de Dieu, ce qu'ils ont fait par rapport à la morale ? Théoriquement, leur morale est très-belle; pratiquement, ils n'ont point de mœurs; de même quoiqu'ils aient conservé dans leur dogme une notion de Dieu assez exacte, n'ont-ils pas pu la bannir de leur pensée et de leurs actions? Cela est d'autant plus vraisemblable que la notion de Dieu esquissée par les *Kings*, présente, avant tout, l'*Etre suprême* comme le principe et le vengeur de la morale; c'est Dieu dans ses rapports avec l'homme et le monde, plutôt que Dieu en lui-même; rien de métaphysique, rien sur l'essence divine, et voilà pourquoi surtout il y a un abîme entre la théologie hébraïque et la théologie chinoise. Moïse sonde les profondeurs de la divinité et en fait jaillir cet éclat de lumière : DIEU EST CELUI QUI EST. Les anciens Chinois ne portent pas si haut leur tremblant regard. L'âme encore toute saisie de la terreur primitive, ils n'osent contempler « ce ciel de bronze » où le Seigneur offensé s'est retiré loin des regards de l'homme; ils ont appris, ils ont vu qu'il a l'autorité et la puissance; ils s'arrêtent à cette grande idée de la souveraineté de Dieu, et ils le reconnaissent comme « l'*Empereur du ciel et de la* « *terre.* »

Ainsi, lors même que les *Kings* n'auraient pas enseigné d'erreurs théologiques, la notion de Dieu qu'ils expriment serait encore défectueuse, et ne pourrait soutenir sérieusement le parallèle avec celle de Moïse. Le dieu des *Kings* n'a qu'une individualité vague et pâle; il n'a pas même un nom qui précise sa nature. Que devient-il en face de la figure de Jehovah, si caractérisée, si imposante, si complète, si divine? De plus, les *Kings*, appliquant parfois à Dieu le nom d'un objet matériel et visible, ont donné occasion de confondre les deux êtres, Dieu et le Ciel, et d'attribuer à la créature les propriétés et la puissance incommunicables du Créateur.

La notion du dieu des *Kings* est donc défectueuse, mais du moins, est-elle pure de toute erreur ?

Si les peuples, qui adoraient primitivement la divinité sous un nom dépouillé de toute image et désignant par lui-même l'essence incréée, ont cependant été séduits par la beauté du ciel et de ses astres, au point d'adorer l'œuvre au lieu de l'ouvrier, la notion chinoise, qui appliquait très-fréquemment à Dieu le nom du Ciel, ne devait-elle pas se trouver comme nécessairement amenée à confondre le ciel immatériel avec le Ciel visible, et à noyer le souverain Seigneur dans la splendeur du firmament? La tentation eût été trop vive, lors même que les *Kings* n'auraient point eu d'enseignement à

cet égard ; mais la confusion des deux ciels subsiste même dans le *Chou-king*, cet « écho de la voix de Dieu. »

Voici le début de ce livre :

« *Yao* ordonna à ses ministres de respecter le Ciel suprême, de » suivre exactement et avec attention les règles pour la supputation » de tous les mouvements des astres, du soleil et de la lune, et de » faire connaître au peuple les temps et les saisons par la rédaction » du calendrier [1]. »

J'admets que, même dans cet endroit, il faille entendre le *Souverain être* par l'expression du Ciel suprême ; j'admets encore, si l'on veut, mais par hypothèse, que les Chinois ne s'y sont jamais trompés ; mais je demande si la méprise n'était pas facile, n'était pas naturelle, et si le peuple, qui étudiait ces textes, ne devait pas tout d'abord élever ses regards vers ces plaines d'azur parsemées d'îles de lumière, symbole de la beauté et de l'infini, et saluer ces globes étincelants, ce vaste ciel, comme le « père et la mère de tou» tes choses [2]. »

Sans doute il est question d'observations astronomiques dans ce passage, mais n'y a-t-il pas autre chose encore ? Comment expliquer par des observations astronomiques le paragraphe suivant :

« Il fut particulièrement prescrit à *Hô-tchong* d'aller dans la vallée » obscure de l'Occident pour suivre et observer, AVEC RESPECT, » le coucher du soleil [3]. »

Cette expression, qui se trouve plusieurs fois répétée dans le *Chou-King*, ne peut être considérée comme insignifiante. Le laconisme propre à ce livre et la répétition elle-même s'y opposent ; il faut donc reconnaître que, pour les Chinois, même dès l'époque de la rédaction du *Chou-king*, les astres étaient déjà un objet de *vénération* [4] et avaient une sorte de culte ; sans cela, comment auraient-ils

1 Le P. Gaubil, *Chou-king*, ch. I, *ib.*, p. 46, 47.

2 P. 84. — Il est à remarquer que le *Chou king*, qui parle certainement d'un Ciel intelligent et providentiel, a cependant en vue le ciel dont il est question dans le *Y-king* ; or, ce ciel, dans l'ancien texte du *Y-king*, est représenté par trois lignes convexes superposées, à peu près, comme dans les hiéroglyphes égyptiens désignant ainsi le ciel ; F. Pauthier, *Dictionnaire des sciences philosophiques*, art. *Chinois*.

3 Le P. Gaubil, 1e part., ch. I, n. 6, *ib.*, p. 47. Les mots *avec respect et vénération* se trouvent répétés 5 ou 6 fois dans ce chapitre dans la traduction du P. Gaubil, mais M. Pauthier a cru devoir les remplacer par *avec attention et exactitude* ; cependant il a laissé subsister le texte que je cite.

4 Le texte porte le caractère *Yn* 寅 (n° 2116 *dict.*) *respecter, respectueux, crainte respectueuse.*

appliqué au soleil des expressions dont la signification la plus usitée et primitive est d'après d'habiles sinologues : « *Adorer, honorer* » comme une divinité, vénérer du fond du cœur[1]. »

Le même livre mentionne un fait qui vient admirablement à l'appui de cette interprétation. Il représente « les officiers et le » peuple courant avec précipitation, » parce qu'une éclipse est arrivée sans que le tribunal des choses célestes l'eût fait connaître d'avance; l'effroi les saisit quand le soleil commence à s'obscurcir[2].

D'où venaient cette préoccupation et cet effroi? Ce n'était pas du phénomène en lui-même : une éclipse n'est pas une chose effrayante pour un peuple déjà initié à l'astronomie. Mais c'était que cette éclipse n'avait pas été annoncée d'avance; en d'autres termes, ce voile jeté sur le front radieux du soleil, contre toute attente, indiquait le mécontentement de cet astre, d'après un peuple qui lui reconnaissait probablement quelques prérogatives divines, au moins celle d'exprimer la volonté du Ciel.

Aujourd'hui que le culte des astres est aboli dans la Chine, on trouve encore, dans les habitudes du peuple, certains faits qui ne peuvent être expliqués qu'en admettant l'influence extraordinaire qu'il dut y exercer autrefois.

A chaque éclipse de soleil, les Chinois ne manquent jamais, au rapport d'un missionnaire français, de saisir des tambours et des cymbales, sur lesquels ils frappent à coups redoublés, convaincus qu'il y a dans le ciel un monstre ailé d'une taille gigantesque, ennemi implacable du soleil et de la lune qu'il veut dévorer. Et tout ce bruit n'est que pour le forcer à lâcher prise.

Lorsque les Européens ont eu rectifié les idées chinoises sur ce point, cette cutume n'a pas encore été abolie. Tandis que les officiers qui président à l'astronomie sont à l'observatoire pour déterminer la durée et les caractères du phénomène, les principaux mandarins, prosternés dans une salle du palais impérial, semblent témoigner au *soleil* qu'ils prennent part à la position critique dans laquelle il se trouve et conjurer le *dragon* de ne pas priver le monde d'un astre qui lui est si nécessaire[3].

1 Voir dans le *Nouveau journal asiatique*, t. VI, p. 408 : *Mémoire sur l'état politique et religieux de la Chine*, 2300 ans avant notre ère, selon le *Chou-king*, par M. H. Kurts.

2 Le P. Gaubil, *Chou-king*, 2e partie, ch. IV, p. 68.

3 Le P. Lecomte, *Nouveaux mémoires sur l'état présent de la Chine*, 2 vol. in-12.

Le *Chi-king* parle aussi du Ciel d'une manière qui peut être entendue du ciel matériel :

« La loi du Ciel poursuit son cours sans interruption et sans fin » d'une manière mystérieuse et cachée[1]. »

On devrait donc avoir des doutes assez sérieux sur la théodicée des *Kings*, lors même que les commentaires ne nous auraient pas donné tous les éclaircissements désirables.

Un des rédacteurs du *Traité des esprits et des merveilles* s'appuie sur le *Chou-king* pour établir le culte des astres. Puis il cite l'Empereur[2] qui, le premier, sacrifia au soleil levant. On connaît également le nom du prince[3] qui éleva des tertres et des collines aux frontières méridionales de son empire pour y sacrifier au *Chang-ti*, au soleil, à la lune, aux étoiles fixes et aux planètes[4].

Il existe aussi des passages dans le *livre des Rites* où il est dit que « aux lunes du printemps et de l'hiver, les empereurs invoquaient » les excellences du ciel, pour qu'elles leur accordassent de bonnes » années[5]. » Le commentateur a soin de faire remarquer que les excellences du ciel sont le soleil, la lune et les étoiles.

Un ardent admirateur de la littérature sacrée de la Chine, M. Pauthier[6], avoue lui-même que les Chinois ont reconnu au Ciel matériel les attributs de l'Etre-Suprême.

« Le peuple de l'Empire chinois a la faiblesse de croire que le Ciel » qu'il voit sur sa tête n'est pas insensible aux actes qui se passent » sur la terre, et qu'il manifeste sa colère ou ses menaces contre les » mauvaises actions des hommes, et surtout contre les mauvais gouvernements, par des signes célestes, des météores, des perturbations menaçantes, comme le sont, à ses yeux, les éclipses de soleil » et de lune[7]. »

Cette extension idolâtrique des propriétés divines occasionnée peut-être par l'emploi du mot Ciel était donc autorisée par les livres sacrés.

Ce n'était pas la seule. Il est certain que la Chine a suivi, dans

[1] Le P. Noël, *Phi. sin.*, p. 20, etc., extrait du *Chi-king*, p. 194.
[2] Yan-ti-chin-noung, prédécesseur de Hoang-ti.
[3] Ti-ko-kao-sin-chi.
[4] Voir, *Nouveau journal asiatique*, VI, 438-439.
[5] *Liki*, chap. *Youe-ling*.
[6] *La Chine*, passim. — *Les livres sacrés de l'Orient*. Introduction.
[7] M. Pauthier, *La Chine*, 59.

l'histoire de la religion et de son culte, la même progression descendante que tous les autres peuples. D'abord, le culte exclusif de Dieu, puis celui des génies, ensuite celui des astres, enfin celui des éléments.

Le *culte des esprits* est, en effet, très-ancien à la Chine. C'est un des dogmes les plus formels du *livre des Annales* et du *livre des Vers*.

« Le roi *Chéou* ne pense point à réformer sa conduite : tranquille » sur son État, il ne rend plus ses devoirs ni au souverain Seigneur » ni aux Esprits [1]. »

Et ailleurs : « Les esprits ne regardent pas toujours de bon œil » les cérémonies qu'on leur fait, et ils ne sont favorables qu'à ceux » qui les font avec un cœur droit et sincère [2]. »

« O vous, esprits, soyez-moi propices, et qu'il ne m'arrive rien, » dans ce que je vais exécuter pour des milliers de populations, qui » puisse vous déplaire et vous couvrir de honte [3]. »

On confondit ensuite le génie avec l'élément auquel il présidait, et alors commença le culte de la nature :

« *Chun* fit le sacrifice au souverain suprême du ciel et les céré» monies usitées envers les six esprits, ainsi que celles usitées pour » les montagnes, les fleuves et les esprits en général [4]. »

A chaque instant le *livre des Annales* revient sur ces sacrifices aux montagnes, aux fleuves et aux rivières [5]. On en fait même à la terre en général.

« Le roi de *Chang* a laissé dépérir les lieux où se font les sacrifices » au ciel et à la terre [6]. »

N'oublions pas que le même livre nous a enseigné que « le ciel » et la terre sont le père et la mère de toutes choses [7]. »

Il est donc probable que c'est la terre qui est désignée par le texte suivant du *Chou-king* :

[1] Le P. Gaubil, *Chou-king*, 4e part., 1, *ib.*, p. 84.
[2] Id., ibid., 3e part., c, 5, p. 74.
[3] Id., ibid., 4e part., c. 3, p. 87.
[4] Id., ibid., 1e part., c. 2. p. 49.
[5] Id., ibid., 2e part., 1; 4e part., 2.
[6] Id., ibid., 4 part., 1, p. 84.
[7] Id., ibid., 4e prt., 1, p. 84.

« J'ai osé me servir d'un bœuf noir dans le sacrifice; j'ai osé aver-
» tir l'auguste Ciel et la divine souveraine [1]. »

Maintenant vous ne vous étonnerez plus qu'un empereur ait pu dire :

« Tous les jours je tremble et je m'observe. J'ai succédé aux droits
» de mon illustre père : je fais, à l'honneur du souverain Seigneur,
» la cérémonie *Loui*; à l'honneur de la terre, la cérémonie Y [2], et je
» me mets à votre tête pour appliquer les châtiments décrétés par le
» ciel [3]. »

A quoi bon multiplier maintenant les citations? N'est-il pas assez évident que si les Chinois ne sont pas tombés dans des erreurs aussi monstrueuses que les peuples de l'Inde, il faut moins l'attribuer à leurs livres qu'à leur caractère? Et l'on conçoit ces plaintes d'un vieillard, dans le *Chi-King*, sur l'oubli des doctrines primitives et la difficulté de les faire refleurir.

« O ciel auguste! ciel pénétrant! que de maux sont venus fondre
» sur nous? Quand je vous voyais, ô mes enfants, hésiter entre le vice
» et la vertu, l'angoisse remplissait mon âme. Que n'ai-je pas fait pour
» vous instruire et vous communiquer la lumière! Mais vous avez
» dédaigné de m'entendre. Mes enseignements n'étaient rien à vos
» yeux, et vous n'y cherchiez qu'un objet de distraction frivole et
» puérile. Cependant vous n'accuserez point mon expérience ni ma
» connaissance de la vie. Je m'incline vers la tombe : je vais attein-
» dre mon quatre-vingt-dixième hiver.

» Oui, mes enfants! je vous ai enseigné l'ANCIENNE DOCTRINE. Si
» vous retenez mes paroles, et que vous suiviez mes instructions,
» vous pourrez éviter de grands malheurs. Mais voici que le Ciel
» appesantit sa main sur nous [4]. »

Vainement on tenterait d'expliquer ou de justifier, avec *Khoung fou-tseu*, ces traces d'idées idolâtriques qui obscurcissent la notion du souverain Seigneur, en disant que ce sont des emblêmes, des symboles; que l'on s'adresse à la nature afin que la nature transmette l'hommage à son auteur! Aucun peuple n'a une puissance d'abstraction assez énergique pour ne pas confondre ces deux choses. C'était déposer un germe fatal qui devait nécessairement produire

[1] Le P. Gaubil, *Chou-king*, 3e partie. c. 3 *ib.*, p. 71.
[2] Le mot *Loui* exprimait le sacrifice particulier au ciel, et le mot *Y*, le sacrifice particulier à la terre.
[3] Le P. Gaubil, *Chou-king*, 4e partie, c. 1, p. 85.
[4] *Chi-king*, 3e part., ch. III, ode 2, p. 173-174.

le Panthéisme. Le devoir des théologiens de l'antiquité était d'opposer une digue infranchissable à ce penchant malheureux de l'homme à croire à la divinité de toute chose, et non pas de céder à de coupables exigences. Une seule main fut assez forte, dans toute l'antiquité, pour tracer la distinction de la divinité et du monde. Mais que les philosophes n'en aient point de honte, cette main était la main de *Dieu*.

L'abbé Charles-Marin ANDRÉ.

Économie sociale.

ETUDE

SUR

LES DÉFENSEURS DE LA PROPRIÉTÉ.

M. TROPLONG.

Erreur de la philosophie, de l'histoire et de la politique sur la propriété. — Le communisme prêché par Platon. — Le communisme est la négation du christianisme. — Méthode de M. Troplong pour défendre la propriété. — Preuves de raisonnement. — Preuves historiques. — La propriété a son vrai fondement dans la volonté et la loi de Dieu.

I.

« Nous l'avouerons, en lisant ces livres (ceux des défenseurs de » la propriété), notre premier sentiment est celui de l'*humiliation*. Académiciens, anciens ministres, jurisconsultes, savants, » leurs auteurs ont donc été obligés de quitter leurs hautes études » pour venir démontrer à la France du 19e siècle qu'il n'est pas » absolument licite de s'emparer du bien d'autrui, et qu'il y a » quelque chose de légitime dans la vieille notion du tien et du » mien. La clarté même de leur démonstration fait notre honte. » Dans les siècles d'ignorance, tout cela était à peine contesté par » les voleurs; en notre siècle de lumières, cela est contesté par » les philosophes. Et si nous avons des corps savants, des académiciens, des hommes distingués, des esprits supérieurs, c'est uniquement pour en faire des gendarmes intellectuels, et pour » nous préserver, Dieu aidant et la philosophie, du brigandage[1]. »

Ces paroles de l'un des écrivains les plus profonds et les plus

[1] M. de Champagny, l'*Ami de la Religion*, n° 4699.

éclairés sur cette matière, de l'auteur de l'*Histoire des Césars*, c'est-à-dire de l'un des hommes qui connaît le mieux la société païenne et la société chrétienne, expriment à merveille le sentiment que l'on éprouve en réfléchissant sur ce qui se passe parmi nous. Quoi ! nous en sommes à ce point que tandis qu'un paysan donne le fouet à l'enfant qu'il a surpris volant ses fruits, punition que l'enfant trouve fort juste, parce qu'il sait fort bien qu'il est coupable, il faut que les esprits les plus éminents descendent dans l'arène pour lutter, au nom du vrai, contre la négation du principe de la propriété ; il faut que l'Académie des sciences morales demande à ceux de ses membres que le respect et l'estime publique entourent le plus, de combattre pour cette vieille notion du tien et du mien ; il faut que des hommes, que l'Europe a vus à la tête de sa diplomatie, sortent de leur silence pour redresser les rêveries périlleuses de quelques *philosophes*. Oui, nous en sommes là, et il y a longtemps que nous en sommes là ! Trop longtemps on a traité avec peu d'importance et les doctrines qui amenaient aux conclusions que l'on combat aujourd'hui et ces conclusions elles-mêmes.

Le jour du combat n'est pas celui des récriminations, et quand les hommes de bonne volonté se font appel les uns aux autres pour sauver la société en danger, tous les combattants sont bien venus ; par le seul fait de la prise d'armes ils sont devenus frères.

Il est malheureusement trop vrai que la *philosophie* n'a pas peu contribué à amener les ténèbres qui nous environnent. L'*histoire* a des reproches non moins fondés à se faire, et nous ne serions pas justes pour la *politique* si nous ne lui accordions pas sa bonne part dans cette grande ruine des notions les plus élémentaires. Aussi, par une juste justice, la philosophie, l'histoire et la politique viennent-elles défendre, et avec non moins de science que d'accord, ce que, dans d'autres temps, peu éloignés encore, elles ont compromis.

Nous ne prétendons pas donner ici une réfutation des doctrines socialistes, ni même les exposer : notre but est de placer sous les yeux des lecteurs un examen consciencieux des œuvres nouvelles des défenseurs de la propriété. Ce que nous essayons ici a déjà été fait dans une autre *Revue* par M. de Champagny, après lequel nous sommes heureux de venir, car nous profiterons des lumières que sa haute raison et son talent si juste d'appréciation ont déjà jeté sur cette étude.

Les doctrines communistes et socialistes sont bien anciennes. Elles se sont fait jour sous bien des formes, elles ont été reproduites à bien des époques différentes.

Qu'est-ce que le *socialisme* dans son essence philosophique sinon le dernier terme du sensualisme. Le communisme, n'est-ce pas la doctrine de la jouissance amenée à sa forme politique et sociale la plus étendue? n'est-ce pas l'homme dégagé de tout lien moral, livré à ses instincts, convié au plus grand développement possible de ses passions, roi et dieu dans son isolement, n'ayant plus aucun compte à rendre du passé, à tenir de l'avenir, n'ayant à se préoccuper ni de la famille ni de la société, vivant pour lui dans un milieu fournissant toutes les jouissances auxquelles il peut prétendre, en vertu des besoins dont son organisation est pourvue. Le socialisme promet-il autre chose?

Il y a longtemps que *Platon* a prêché la *communauté des biens* ainsi que la *communauté des femmes* et des enfants, c'est-à-dire la destruction de la famille, du mariage et de la propriété. Seulement, ce grand philosophe avait vu d'un seul coup-d'œil toute la portée de son principe et il avait eu la franchise de la proclamer. Qu'on ne s'y trompe pas, ces trois choses : le mariage, la famille et la propriété sont tellement corrélatives que dès que l'on nie l'une, on est amené à nier les deux autres, que dès que l'on entraîne une de ces institutions en dehors de ses lois propres, on imprime aux deux autres une modification importante; c'est que le mariage a pour fin la famille, et que la famille suppose la propriété. Ces vérités sont devenues triviales à force d'être répétées, et cependant elles ne sont jamais trop redites, jamais trop rétablies.

Chez les peuples primitifs, la propriété est nomade comme la famille; elle se groupe autour des tentes que celle-ci habite; elle se divisera avec elle; n'est-elle pas spécialement mobilière? Là aussi, le mariage a un cachet tout particulier, l'esclave conçoit à la place de la maîtresse [1]; rien n'est fixe absolument encore, et cependant, il y a assez d'ordre pour que la famille se perpétue. En Orient, où la propriété se confond dans le despotisme du Souverain, comme la famille dans le despotisme du Père, comment reconnaître le mariage dans cette polygamie, où l'on n'aperçoit que le despotisme de l'homme, sur ce troupeau d'êtres dégradés par l'esclavage, achetés à un bazar, renfermés dans un harem. Ce n'est qu'à l'ombre de la

[1] Voir Wallon, *Histoire de l'Esclavage*, t. 1er

croix que la propriété prend son vrai caractère, comme la famille sa fixité, comme la mariage sa dignité.

Aussi, le communisme est-il la négation la plus absolue du Christianisme, la négation la plus essentielle. Qu'est-ce que le Christianisme, sinon la doctrine de l'expiation ? Qu'est-ce que le communisme et le socialisme, sinon la réhabilitation de la chair ? antagonisme profond, radical et déjà suffisant, antagonisme qui, au reste, donne la raison de tous les autres. Le Christianisme dit : Le Ciel est la patrie, et tous y ont droit, un droit égal, et tous peuvent suivre le chemin qui y conduit ; le communisme déclare que la Terre est la patrie, et que tous y ont un droit égal, et dès lors il fait la part. Le Christianisme met la fin de l'homme en Dieu ; le communisme met la fin de l'homme en l'homme, et quand Dieu le gêne, il le nie. Le Christianisme repose en entier sur le dévouement, sur le sacrifice ; le communisme est tout entier dans la jouissance, partant il repousse et le dévouement et le sacrifice ; le Christianisme a toujours en vue la famille et la société ; le communisme détruit la famille. Le Christianisme brise l'esclavage ; la dernière expression du communisme est un esclavage abrutissant.

Et c'est alors que la croix brille sur nos monuments, que le peuple se presse dans les basiliques, pour y honorer le martyr de la charité ; c'est alors que le dévouement chrétien se traduit par le sang d'un second Décius ; c'est alors que le mot Liberté s'inscrit sur les drapeaux, que l'on prétendrait nous ramener au régime de Sparte, ou mieux à celui de l'Égypte sous ses Pachas...!

Comme le dit si bien M. de Champagny : « Quand on voit à quel-
» les trivialités évidentes, à quelles vérités niaises, à quels axiomes
» dignes de la raison d'un enfant de quatre ans, sont obligés de des-
» cendre un esprit supérieur comme M. Thiers, un savant acadé-
» micien comme M. Passy, un jurisconsulte distingué comme
» M. Troplong, on commence à ne plus tant croire au progrès. »

Les faits sont là, la lutte est là, peut-être demain cette lutte sera-t-elle la guerre ; on progresse les pieds dans le sang, et la dernière maladie de l'esprit humain est justement cette aberration du sens moral par laquelle le mal devient le bien.

Comment M. *Troplong* s'y est-il pris pour rétablir en son droit la *propriété ?* Nous commencerons par la solution de cette question l'examen des efforts des défenseurs de cette institution toute divine. M. Troplong a des droits acquis de longue main à la confiance publique. La France a applaudi tout entière au choix par lequel il a

été appelé à l'une des dignités les plus éminentes de la magistrature, elle a vu en cet appel un hommage rendu à un mérite supérieur et une protestation énergique contre les erreurs périlleuses et coupables dirigées contre l'ordre social.

II.

M. Troplong prend la grande question de la propriété à son point actuel ; il se met à jour avec elle, il la pose devant la *démocratie*, devant le *Code civil ;* sa discussion est tout actuelle.

« La propriété, d'après le Code civil, n'est pas un système ou une prétention. Elle est le *droit naturel*[1] appliqué aux rapports de l'homme avec la matière. Or, le droit naturel est un point fixe dans la vérité ; on ne s'en écarte qu'aux dépens de la justice et de l'équité. »

Le *droit naturel*, voilà le premier point de départ ; « les sociétés théocratiques, despotiques, aristocratiques, peuvent, dans l'intérêt de certaines combinaisons politiques, manquer au droit naturel et altérer les conditions essentielles de la propriété ; mais c'est le propre et le mérite des sociétés démocratiques de ne demander à la vérité et au droit naturel aucun sacrifice et par conséquent de respecter le principe de la propriété.

»..... Sous l'influence démocratique qui inspire la France depuis plus de 60 ans, le domaine de la propriété s'est dégagé de tout élément politique et de toute hypothèse de convention. La propriété de l'homme sur l'homme a été frappée d'anathème ; l'égalité des terres a été proclamée avec l'égalité des citoyens ; la liberté du travail a ouvert à tous, les portes jadis privilégiées de la propriété. En un mot, l'œuvre de la loi politique a fait place à l'œuvre du droit naturel. »

M. Troplong ne s'en tient pas là ; il établit les rapports intimes de la *liberté* et de l'*égalité* avec la *propriété*, et la question ainsi dégagée des entraves de la position actuelle, il entre, avec toute l'autorité de son expérience scientifique, de son haut talent, dans la discussion même.

La théorie des droits de propriété, vue d'après le droit naturel, est très-simple ; elle se résout par le fait de l'occupation et de la fécondation par le travail. « Puisque Dieu a condamné l'homme au travail ne l'a-t-il pas appelé à jouir du bénéfice de son travail ?.. »

L'appropriation a donc sa source dans l'occupation et le travail, la fécondation de la terre.

[1] Nous devons faire observer ici, que ce *droit naturel* est un principe philosophique beaucoup trop vague et que nous sommes loin de regarder comme un préservatif contre le *communisme*. M. de Milly établit des principes bien plus solides à la fin de son article. A. B.

« La propriété n'est pas un droit d'un instant et une jouissance précaire;
» elle est un droit absolu de l'homme sur la matière.... Respectable le pre-
» mier jour; elle l'est le second, le troisième, le quatrième et ainsi de suite...
» ce n'est pas la loi, ce n'est pas un contrat social qui ont créé la propriété;
» elle dérive des sources les plus pures du droit naturel; elle est naturelle à
» l'homme comme la liberté et l'activité de ses facultés. Elle est tellement
» inséparable de la nature humaine, qu'il est impossible de concevoir l'homme
» vivant se conservant sans ce droit consubstantiel. Le sauvage le connaît et
» le pratique comme l'homme de la civilisation. »

Le droit de propriété étant établi, il reste à prouver que ce droit est *transmissible*.

Lorsque ce droit est exclusif, qu'il est absolu, il est aliénable puisque le propriétaire en veut jouir, il peut donc aliéner la chose appropriée. La place que Diogène s'était appropriée au soleil eût-il pu la vendre? Sans nul doute. Que fait le propriétaire du sol? une chose analogue : il met une personne à sa place, à la place qu'il occupait.

On met un autre à sa place en vendant, en échangeant, en louant, à plus forte raison en donnant.

Le droit de *succéder* n'embarrasse pas plus M. Trolong. « La succession
» est une suite naturelle et nécessaire de la fixité du droit de propriété. La
» famille est première occupante, elle a travaillé avec le père, avec le père
» elle a eu sa part des fatigues, elle est en quelque sorte associée à la pro-
» priété qui est attachée à elle, *comme par des racines et des liens puis-*
» *sants*, vant l'expression d'un ancien jurisconsulte.

» Tous les sacrifices faits par les pères pour leurs enfants seraient incom-
» plets si la succession paternelle n'en était le couronnement. Quoi l'enfant
» hérite des défauts de son père, de ses imperfections, de ses maladies, et
» il ne pourrait hériter des avantages de sa fortune? Le père, qui lui trans-
» met son sang et les traits de son visage ne pourrait pas lui transmettre son
» bien? »

Le *testament* est une libéralité du testateur, seulement différée après son décès; il est l'œuvre de la liberté.

Ces droits primordiaux étant démontrés, il fallait encore répondre à cette objection : la *possession est seule de droit naturel.* L'observation, l'histoire, le droit démentent cette assertion : *On ne peut trouver, quelque loin que l'on remonte, des hommes sans trouver des propriétaires ;* le chasseur frappe son gibier et s'en nourrit. La propriété est le droit, la possession est le fait.

Il restait après cela encore à répondre aux prétendus amis de l'humanité, qui, s'armant de l'Ecriture-Sainte prétendent tirer le *communisme de la Bible et de l'Evangile*, et font une machine de guerre de la fraternité destinée entre leurs mains à détruire la propriété.

Il n'était pas difficile au savant jurisconsulte de réduire au silence ces sectaires, et il aurait peut-être pu le faire plus complétement encore, car les conseils de l'Evangile ne sont pas des prescriptions formelles; le Dieu du Sinaï n'est pas le législateur du communisme, et celui qui a défendu jusqu'au désir du bien d'autrui a apparemment reconnu *le tien et le mien*.

En quoi consiste la *fraternité générale*, sinon dans le respect inviolable des propriétés et des libertés des hommes quelconques, c'est-à-dire dans l'accomplissement de la loi générale et éternelle de justice. Comment la fraternité serait-elle l'antagonisme de la propriété. Dans le partage entre frères rapporte-t-on à la masse les biens individuels? Chacun ne garde-t-il pas le fruit et le prix de ses sueurs? Quels sont les biens communs dont la fraternité spirituelle demande le partage et à juste titre? Ce sont ces biens moraux, qui sont dans le domaine de tous, la liberté, la justice, l'égalité des droits, etc., etc.?

M. Troplong couronne sa démonstration par ces réflexions que l'on ne peut trop répéter tant elles sont vraies et sages.

« Tout système de spoliation est un sytème d'appauvrissement général pour » la société et porte malheur à tout le monde. Ce n'est pas par l'iniquité et » la confiscation que la société est appelée à guérir la plaie du paupérisme » ou à en calmer les frémissantes passions. Les vengeances de Spartacus, ni » les préjugés de la barbarie, ni la folie de l'égalité absolue ne sont pas un » baume pour l'indigence et une préparation à son émancipation. »

Cette vérité, le savant académicien la démontre par l'histoire dont les enseignements ne manquent pas; les forcenés, obéissant à la voix de Tyler et du prêtre John Ball, ne tirèrent pas plus de profit de leurs forfaits que les pauvres du Languedoc, faisant main basse sur les prêtres et sur les nobles; les *chapeaux blancs* de Flandre, les *cicempi* de Florence, les *compagnons* de Rouen et autres, n'avancèrent pas plus les affaires de la démocratie que les scènes de carnage, se produisant en Allemagne, par les excitations de Storck et de Muncer.

Ici se termine l'œuvre du jurisconsulte, mais comme de toutes

les démonstrations, la plus importante est la démonstration historique, M. Troplong a voulu consulter les traditions du monde.

« Le *droit naturel* n'est pas toujours celui qui se développe le premier » sur la scène du monde. L'homme a vu sa nature pervertie par le mal moral, » conséquence de cette chute. Il a été plongé dans la superstition et l'ignorance, il s'est livré à la violence et aux appétits sanguinaires. Or, ce n'est » pas dans cet état qu'il lui a été donné d'apercevoir les divines clartés de » la loi naturelle. Il a fallu que sa nature, corrigée et régénérée, fut rendue » à la Religion de l'esprit, pour que le droit naturel gouvernât cette âme » inspirée d'une vie nouvelle. Voyons donc comment un faux droit a pris, » dans le passé, la place du droit suivant la nature, en ce qui concerne la » propriété. Nous pouvons dire d'avance que c'est d'une altération de la » liberté de l'homme, que sont nés tous les vices et tous les écarts qui vont » se montrer dans l'histoire de ce droit. »

Nous retrouverons nous-même ici la preuve des principes que nous avons avancé au début de cet examen.

En Orient il n'y a qu'un propriétaire : le prince ou l'Etat; mais qui est libre, sinon le prince?

En Grèce la propriété est supprimée dans l'esclave, on l'altérait dans le citoyen au profit de l'Etat; où retrouver la dignité de la famille dans cette Sparte qui dispute aux parents l'éducation des enfants, où l'exposition est permise ?

A la naissance de Rome la propriété des terres était à la curie; ce n'est que sous Numa qu'elles furent partagées entre les citoyens et restèrent leur domaine fixe; aussi un formalisme puéril, pendant très-longtemps, rappela ce qui s'était vu à l'origine, c'est-à-dire rappela que l'Etat avait été considéré comme l'unique propriétaire. Ainsi, à Rome la propriété a été bien plus respectée qu'en Grèce; on a commis en général une erreur grave sur la fameuse loi agraire; ce n'était pas le partage des terres que réclamait le peuple, mais le partage de certaine terre provenant de la conquête et devenue la proie des patriciens.

Le régime féodal avait fait de la terre le domaine du Seigneur, unique et originaire propriétaire de tous les biens situés sous sa domination. Les sujets ne tenaient que de sa libéralité leur champ et sous la réserve d'une *directe* qui devait se manifester à chaque mutation. De là les droits de louages et ventes, sources des droits de mutation et de succession.

Sous la royauté absolue le Roi était regardé comme seigneur uni-

versel de toutes les terres du royaume. Louis XIV exprimait cette prétention; cette propriété n'est au reste qu'un droit de suzeraineté, mais d'où découle le droit d'établir des impôts.

Ce coup-d'œil rapide sur l'histoire de la propriété suffit pour prouver la vérité de ce que M. Troplong a avancé du besoin de la liberté et du respect de la propriété, et nos assertions ne seront pas détruites par les conclusions du savant jurisconsulte.

« Qu'on l'observe, sous le régime absolu, sous le régime féodal, il y a » malentente de la propriété, mais il n'y a pas négation du principe. Que » le seigneur soit possesseur du fief, soit; mais il ne peut déposséder le vas- » sal tant que celui-ci n'a pas forfait au contrat qui les lie; quels sont leurs » rapports? L'un possède à la place de l'autre, suivant certaines conventions » consenties de part et d'autre. La prétention de Louis XIV est une pré- » tention toute politique, c'est l'abus du pouvoir absolu, c'est la consé- » quence de ce mot : *l'Etat c'est moi.* »

Il est curieux de connaître les opinions des économistes du 18e siècle, sur le fondement de la propriété.

Turgot, Quesnay, Mercier de La Rivière professent le plus profond respect pour la propriété. En 1789, les idées si fausses de Mably et de Rousseau avaient prévalu chez des hommes imbus des théories grecques. Mirabeau proclame ce principe que la loi seule créa la propriété, il faut que Maury lui rappelle que la propriété, ne dérivant pas d'une convention, n'est autre chose que le rapport des choses et des personnes. Tronchet, tout imbu des sophismes de Rousseau, proclame que ce sont les lois conventionnelles qui sont la véritable source du droit de propriété.

Robespierre, devant la Convention, a beau formuler ce principe qui lui vaudrait à lui seul, toutes les ovations dont il est l'objet de la part des communistes : « La propriété est le droit qu'a chaque » citoyen de jouir de la portion de bien qui lui est garante par la loi. » La Convention, consacrant le principe de la propriété, décrétait que « le droit de propriété est celui qui appartient à tout citoyen de jouir » et de disposer à son gré de ses biens, de ses revenus, du fruit de » son travail et de son industrie. » Et de plus, que « Nul ne peut être » privé de la moindre portion de sa propriété sans son consentement, » si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, » l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable » indemnité. » La Convention, qui battait monnaie sur la place de la de la Révolution, reculait cependant devant la théorie de Robespierre.

Le *Code civil* a repoussé les vains sophismes par lesquels prévaudrait l'idée que la propriété naît de la loi ou d'une convention. « La propriété est de droit naturel, elle est le prix du travail de » l'homme ajouté à l'occupation... » L'empire de la loi comme cause de la propriété est donc une usurpation ; l'État n'est pas le propriétaire suprême, le droit individuel est le seul vrai, le seul légitime, le seul rationnel..... De là cette conséquence que la propriété privée est sacrée. Voilà le résumé de la théorie du Code civil, principe au reste formellement reconnu par celui dont ce Code porte le nom : « La propriété est inviolable.... Napoléon lui- » même, avec les nombreuses armées qui sont à sa disposition ne » pourrait s'emparer d'un champ. »

L'égalité du partage dans la famille, proclamée par la loi du 8 avril 1791, a promptement amené la diffusion de la propriété, et actuellement (en 1848), on ne peut estimer à moins de 30 millions le nombre de ceux qui, en France, ont à défendre le principe de la propriété.

Voilà le *squelette* du beau travail de M. Troplong, sur la propriété, publié par l'Académie des sciences morales. M. de Champagny a eu bien raison de dire : *chez M. Troplong la démonstration du principe est entière, complète, suivie et d'autant plus évidente* ; et nous n'ajouterons rien à un jugement aussi judicieux, porté par un homme aussi grave. Nous n'avons pas à comparer M. Troplong à M. Thiers.

Ainsi M. le premier président a résumé la question à son point vrai; il l'a concentrée dans des limites étroites, et en posant la règle, il l'a résolue. La propriété est de droit naturel, elle est le prix du travail de l'homme ajouté à l'occupation. Dans le champ qu'il s'était donné à parcourir, l'auteur n'a pas dû aller plus loin, il a dû s'arrêter au point de départ. Sa théorie est-elle complète? Sans nul doute sa démonstration est évidente.

Il serait, au reste, curieux de voir au point de vue un peu plus élevé encore, ce qui en est de la propriété.

D'où émane le droit naturel, sinon de Dieu ? Nous ne prétendons pas le moins du monde démontrer cette question dont personne ne nierait l'évidence.

La Bible, qui contient tant de trésors, comme le dit si bien M. Troplong, a donné pour ainsi dire l'historique de la propriété. Elle déclare à chaque instant les droits de Dieu sur la terre et sur tout ce qu'elle contient, et son règne sur elle ; mais ce domaine, il l'a trans-

mis à l'homme. Dès qu'il l'eût créé, il le plaça dans un jardin délicieux, il lui donna toutes les plantes qui l'ornaient et il lui ordonna de le cultiver (*ut operaretur*); voilà certes la première occupation, elle se fait sous les yeux de Dieu, qui institue le travail; déjà n'avait-il pas dit à cette créature, faite à son image et ressemblance : « Croissez et multipliez-vous, remplissez la terre et vous » l'assujétirez ; dominez sur les poissons de la mer, sur les animaux » du ciel et sur tout animal qui se meut sur la terre. »

Comment l'homme eût-il rempli la terre s'il ne l'eût occupée, comment l'eût-il assujétie, s'il ne l'eût fecondée par le travail? Le voilà donc en propriété de la terre et des poissons et des oiseaux et des animaux, et des plantes.

A peine a-t-il transgressé la loi que sa position est modifiée, le travail ne sera plus facile, il sera pénible, il mangera son pain à la sueur de son front; le domaine de la terre ne lui est pas retiré, mais elle ne poussera plus que des ronces et des épines. Le monde ne compte pas plutôt trois hommes, le père et les deux fils, que la propriété individuelle semble se révéler dans toute sa force. Caïn et Abel offrent au Seigneur, non un sacrifice commun, mais chacun le sien; Caïn les premiers fruits de la terre, car il était laboureur, et Abel *les premiers nés de son troupeau;* ces paroles de l'Ecriture sont formelles, *son troupeau;* la jalousie de Caïn prouve que la distinction du *tien* et du *mien* était établie, car comment aurait-il porté envie à son frère, si le sacrifice, quoique séparé en deux éléments, eût été commun. Ainsi le principe de la propriété est aussi ancien que le monde.

L'homme tient donc la propriété de *Dieu*, et de *Dieu émane la loi* qui, en *défendant le vol,* en proscrivant même la convoitisie du bien d'autrui, donne à la propriété le même caractère qu'au droit à la vie; *tu ne tueras pas, tu ne déroberas point.* Le vol, le meurtre sont également proscrits; mais, pour parler ainsi, il faut que depuis longtemps le droit à la vie, le droit à la propriété soient reconnus; ici, qu'on le remarque, on n'établit pas ces droits, on les suppose, ils sont préexistants.

L'histoire du premier meurtrier est aussi celle du premier envieux; encore une fois, il n'y a pas d'envie sans propriété exclusive : ainsi cette autre défense, qui assure le respect du droit : *tu ne convoiteras pas la maison de ton prochain.*

Voila le principe de toutes les législations; aussi les adeptes des doctrines communistes ont-ils été forcés d'accepter ces deux ensei-

gnements : la propriété c'est le vol, Dieu... ce serait le mal. Car il faut nier la source du droit si on veut l'intervertir : briser la loi ne suffit pas, il faut briser le législateur.

Ferons-nous un reproche à M. Troplong de n'être pas entré dans le développement des considérations que nous venons d'indiquer ? non certes, le cadre étroit qu'il s'était tracé est rempli et très-bien rempli. Si nous avions à demander plus que ce qu'il a compté donner, nous pourrions peut-être hasarder quelques observations, nous nous en garderons bien ; il ne s'agit pas aujourd'hui de discuter sur telle ou telle conséquence de la loi du pays, il s'agit de la défendre, les améliorations ne se tentent pas aux jours du danger. Le Code nous rend un grand service actuel, le fractionnement de la propriété étant la digue la plus forte à opposer aux rêveries des utopistes ; il ne s'agit pas de voir si, malgré les espérances de M. Troplong, son action divisante ne produira une sorte de négation de la propriété, ramenant alors à un prolétariat général et sans remède.

Dans un prochain article nous exposerons le travail de M. Guizot.

Alph. DE MILLY.

Polémque Catholique.

LES SUCCESSEURS DE J.-J. ROUSSEAU AU XIXe SIECLE.

MADAME DE STAEL.

TROISIEME ARTICLE.

II. LA LITTÉRATURE [1].

Les talents de madame de Staël ont été contestés ou dépréciés avec amertume par quelques-uns de ses contemporains. Une femme, qui, sans avoir sa célébrité, doit être cependant remarquée dans ce grand nombre de femmes distinguées, dont aucune époque n'a jamais été si riche que la nôtre, madame de Genlis, a jugé avec une très-grande sévérité les travaux littéraires de l'auteur de *Corinne*. Elle a dirigé contre elle des critiques pleines de passion et d'acrimonie. Croirait-on que l'auteur de *mademoiselle de Clermont*, de la *Duchesse de la Vallière*, et du *Siège de la Rochelle* ait

[1] Voyez sa *Biographie* dans les numéros 31 et 35, t. VI, p. 371 et 475.

porté la prévention jusqu'à lui contester toute espèce d'instruction[1]? Nous poussons trop loin l'amour de l'impartialité, même envers ceux dont nous n'admirons pas toutes les idées pour accepter ces préjugés bizarres. Madame de Staël, il est vrai, ne pouvait avoir toute l'érudition nécessaire pour traiter d'une manière irrépréhensible des sujets aussi vastes que ceux qu'elle a embrassés dans ses livres de la *Littérature* et *de l'Allemagne*. Dans une vie brillante et souvent agitée, troublée qu'elle était par le malheur ou par le monde, avait-elle étudié avec profondeur toutes les littératures de l'antiquité et des temps modernes? Mais, ses adversaires, même les plus habiles et les plus pénétrants avaient-ils fait mieux qu'elle? Qu'il y ait dans ses livres des inexactitudes, qu'elle ne sache quelquefois les faits que d'une manière incomplète, qu'elle les façonne même dans certaines circonstances, nous en conviendrons volontiers. Nous ne pouvons, en effet, nous empêcher de sourire quand nous la voyons, au nom du principe de la perfectibilité, prouver que Quintilien a des idées plus justes sur l'art oratoire que Cicéron lui-même. Il ne nous paraît guère moins risible de lui voir préférer la littérature latine à la littérature grecque et de l'entendre supposer que la littérature latine était née du progrès de la philosophie. Sans doute dans le livre de madame de Staël *De la littérature* l'érudition est souvent douteuse et insuffisante, mais n'en peut-on pas reprocher autant à La Harpe, le plus habile critique français de cette époque? Quel homme avait alors une connaissance véritablement sérieuse de l'histoire des littératures? Ne doit-on pas savoir gré à madame de Staël d'avoir si bien compris les beautés de Shakespeare qui semblait devoir rester éternellement écrasé sous le poids des épigrammes de Voltaire? N'a-t-elle pas parfaitement saisi les grandes différences sociales

[1] Cette assertion, au moins singulière, se trouve dans les *mémoires* de madame de Genlis. Madame de Staël, moins sévère, citait avec éloge *Mademoiselle de Clermont* et disait souvent de son auteur: « Elle m'attaque, moi je la loue, c'est ainsi que nos » correspondances se croisent. » — Au reste, madame de Genlis voulut réparer une partie de ses attaques contre madame de Staël en publiant *Athenaïs ou le Château de Coppet*, en 1807. Mais on ne doit pas chercher dans cette nouvelle une peinture exacte de la vie de Coppet. Les dates y sont confuses, les personnages groupés, les rôles arrangés. Auguste de Schlégel, le savant précepteur du baron Auguste de Staël y est grotesquement travesti. Athenaïs était une femme que sa beauté et ses grandes relations ont rendue célèbre. Elle a survécu à tous ses illustres amis et elle les a vus descendre l'un après l'autre dans la tombe.

qui séparent l'esprit de l'antiquité de l'esprit moderne? Elle a contribué par là, sans doute, en même temps que *le célèbre auteur du génie du christianisme* à renverser quelques-uns des préjugés du 18e siècle et a fait faire justice des niaises déclamations de la littérature de l'empire contre la *barbarie* du moyen-âge. Elle a montré, en effet, que dans cette époque si décriée par les esprits prévenus, la nature humaine avait singulièrement gagné pour le sentiment moral; que toutes les grandes iniquités de la civilisation antique avaient été renversées; qu'enfin, au milieu de cette agitation turbulente et guerrière, le travail assidu des générations avait lentement préparé toutes les conquêtes de la société moderne.

Sans doute, maintenant, de tels résultats paraissent bien élémentaires après les travaux de MM. Hurter, Montalembert, Léo, Néander, Guizot, Dœllinger, Lingard, Voigt, Digby et Ozanam, mais il ne faut pas perdre de vue que ces pages étaient écrites au temps des Chénier, des Daunou, des Dupuis et des Volney, à une époque où quelques traîneurs de sabre appelaient bravement *une capucinade* ces institutions catholiques, qui ont donné aux peuples modernes leur civilisation, leurs lumières, leurs libertés et leurs lois. Le *Génie du christianisme* n'avait pas encore paru, et l'immense réaction religieuse qui s'est faite sentir jusqu'au milieu des barricades de Février, jetait à peine sur le monde moral, une faible et tremblante aurore.

Fontanes qui n'avait, sous certains rapports, qu'une compréhension limitée[1], ne fut pas sous d'autres rapports beaucoup plus juste envers madame de Staël que ne l'avait été madame de Genlis. Il fit remarquer que son style manquait de naturel et de clarté, et qu'on

1 Châteaubriand a parfaitement jugé Fontanes dans ses *Mémoires d'outre-tombe*. Il pense que l'étrangeté de certains jugements venait chez Fontanes plutôt de ses préoccupations politiques que de ses préventions classiques. Il aurait dans ce cas combattu dans madame de Staël, l'écrivain libéral bien plutôt que l'écrivain romantique. Du reste, nous avouons volontiers que madame de Staël n'a jamais eu sa correction classique. Que l'on compte dans les premières pages de *Corinne* son chef-d'œuvre, combien il y a de *mais*. Il est vrai que ces négligences ne sont pas aussi rares dans les classiques qu'on le croit. Les *Provinciales* en sont pleines. Le P. Daniel et M. Sainte-Beuve l'ont remarqué. (Voir Daniel, *Entretiens d'Eudoxe et de Cléanthe*. — Sainte-Beuve, *Histoire de Port-royal*. — Les négligences de Molière sont bien plus graves encore, et Fénelon s'en irritait. — Il est curieux de voir combien Voltaire (Voltaire si classique), a répété de fois le mot *tranquille* dans *la Henriade*. (Voir la Beaumelle, *commentaires sur la Henriade*.)

n'y trouvait jamais la souplesse qu'on attendait d'un esprit qui jetait tant d'éclat dans la conversation. Il finit en lui donnant le conseil de parler *et de ne jamais écrire* [1].

Mais il s'en faut, que ce jugement sévère de Fontanes ait entraîné l'opinion publique. Quelques écrivains ont semblé prendre à tâche de contredire cette décision tranchante et absolue.

« L'esprit de madame de Staël, dit M. Amar, a plus d'éclat que de profondeur : ses erreurs sont nombreuses, ses contradictions sont fréquentes, sa pensée est rarement indépendante de ses affections et sa raison des préjugés de ses amis. Cependant aucun écrivain de son époque n'a laissé sur sa route des idées plus lumineuses. Elle a parlé avec élégance dans un langage passionné ; elle explique avec éloquence les mystères de la métaphysique et fit paraître moins sombre cette philosophie du Nord, si chargée de nuages, et dont l'obscurité est si désolante et si triste. Madame de Staël s'est placée à la tête des auteurs de son sexe, et elle a pris parmi les auteurs français un rang élevé que nous sommes loin de croire usurpé, et dont la postérité commencée déjà pour elle lui confirme sans doute la légitime possession [2]. »

Châteaubriand était bien loin de partager toutes les préventions de son ami Fontanes contre les talents littéraires de madame de Staël. Quoiqu'il ne voulut pas excuser les erreurs philosophiques et religieuses contenues dans les écrits de cette femme célèbre, il pensait avec raison que tout en jugeant sévèrement ses idées on ne devait pas se montrer injuste pour les talents distingués qu'elle avait reçus du ciel, qui brillent avec un si vif éclat dans la plupart de ses ouvrages. C'est, en effet, une habitude qui n'appartient qu'aux esprits étroits de contester à leurs adversaires les qualités qu'on leur reconnaît généralement. Cette sorte de polémique partiale et haineuse n'a pas toujours été dédaignée par des écrivains catholi-

[1] C'est au fond le sens des dernières paroles de l'article que Fontanes publiait en 1800, dans *le Mercure* : « En écrivant, disait-il, elle croyait converser encore. Ceux qui l'écoutent ne cessent de l'applaudir. Je ne l'entendais point quand je l'ai critiquée. »...... « Longtemps, en effet, dit M. Sainte-Beuve, les écrits de madame de Staël se ressentirent des habitudes de sa conversation. En les lisant, si courants et si vifs, on croirait souvent l'entendre. Des négligences seulement, des façons de dire ébauchées, des rapidités permises à la conversation et aperçues à la lecture avertissent que le mode d'expression a changé et eût demandé plus de recueillement. » SAINTE-BEUVE, *Portraits de femme*, madame de Staël.)

[2] Voir ce passage dans la *Biographie universelle et portative des contemporains*, par MM. RABBE de BOISJOLIN et SAINTE-BEUVE, art. *madame de Staël*.

ques, que l'élévation de leur foi devait mettre au-dessus des misérables habitudes. La croix placée sur un roc éternel peut braver sans terreur les flots grondants de la tempête. L'Évangile est trop grand et trop pur pour être défendu par le mensonge ou par la politique humaine. Nous aimons à rendre cette justice au chantre des *martyrs* que tout en combattant les adversaires du christianisme, il le fait toujours avec des armes loyales et courtoises, sans jamais insulter leurs talents, ou calomnier leur caractère. Ne soyons donc pas surpris de voir Châteaubriand parler de madame de Staël dans les termes suivants :

« Pour nous que le talent séduit et qui ne faisons pas la guerre « aux tombeaux, nous nous plaisons à reconnaître dans madame de « Staël une femme d'un esprit rare : malgré les défauts de sa manière « elle ajoutera un nom de plus à la liste des noms qui ne doivent pas « mourir. Pour rendre ses ouvrages plus parfaits il eût suffi de lui « ôter un talent. Moins brillante dans la conversation, elle eût « moins aimé le monde, elle en eût ignoré les petites passions [1]. »

Mais, tout en rendant justice à l'auteur de *Corinne*, irons-nous jusqu'à mettre madame de Staël sur la même ligne que le chantre des *Martyrs* et des *Natchez?* Pouvons-nous sans réserve applaudir à une comparaison qui est loin d'être aussi exacte que M. Sainte-Beuve paraît le croire, et que nous sommes, du reste, bien aise de mettre sous les yeux des lecteurs.

« Ne se figure-t-on pas ces deux beaux noms, comme deux cîmes « à des rivages opposés, deux hauteurs un moment menaçantes « sous lesquelles s'attaquaient et se combattaient des groupes enne- « mis, mais qui, de loin, à notre point de vue de postérité, se rap- « prochent, se joignent presque, et deviennent la double colonne « triomphale à l'entrée du siècle? Nous tous, générations arrivant « depuis les *Martyrs* et depuis *Corinne*, nous sommes devant ces « deux gloires inséparables, sous le sentiment filial dont M. de « Lamartine s'est fait le généreux interprète dans ses *Destinées de la poésie*[2]. »

[1] Il paraît que les *Mémoires d'outre-tombe* contiennent une appréciation complète du caractère et des écrits de madame de Staël; mais cette partie des mémoires de Châteaubriand n'a pas encore paru dans la *Presse*. — Byron, dans *ses mémoires*, a jugé madame de Staël d'une manière affectueuse et admirative. — Elle, de son côté, portait sur l'auteur de *Lara* ce jugement sévère mais exact : « Je lui crois » juste assez de sensibilité pour abîmer le bonheur d'une femme. »

[2] Sainte-Beuve, *Portraits de Femmes*. Madame de Staël.

Il est vrai que dans les *Considérations sur la Révolution française* madame de Staël peut soutenir la comparaison avec *La monarchie selon la Charte*; il est vrai que la *Défense de la reine Marie-Antoinette* n'est pas indigne du *Mémoire pour madame la duchesse de Berry*; *Dix ans d'exil* rapelle *l'Itinéraire*; *Delphine* n'est pas sans ressemblance avec *Réné*; *L'Allemagne* ressemble à l'*Essai sur la littérature anglaise*; *Corinne* s'éléve quelquefois jusqu'aux inspirations grandioses des *Martyrs*; le livre *De la littérature* présente une théorie de l'art comme le *Génie du Christianisme*; mais il nous semble que c'est seulement dans de rares moments que Madame de Staël s'est élevée à la hauteur littéraire du *Génie du Christianisme* et des *Martyrs*. J'avouerai volontiers cependant qu'on trouve dans *Corinne* une subtilité d'analyse psychologique, une pénétrante appréciation des caractères, une fine peinture des mouvements du cœur qui n'est pas indigne des plus remarquables passages de *Réné* et des *Mémoires d'outre-tombe*. Mais la peinture de l'âme n'est, pour ainsi dire, qu'un côté de l'inspiration poétique. Cette inspiration suppose, en effet, à notre avis, une égale compréhension de la nature et des profondes agitations du cœur de l'homme. Or, madame de Staël, qui saisissait parfaitement les merveilles du génie humain, était, pour ainsi dire, aveugle devant les merveilles de la création. Chez l'auteur d'*Atala*, au contraire, il y avait une connaissance profonde des rapports puissants et mystérieux qui rattachent l'homme au monde sensible. La grandeur de la création se reflétait dans cette âme comme on voit la cîme des grands arbres se peindre dans le miroir transparent des fleuves immenses. Il comprenait l'harmonie de la nature, non seulement dans ses grandeurs majestueuses, mais encore dans l'infinie variété de ses formes les plus humbles. C'est là le caractère des âmes vraiment poétiques, et Jean-Jacques restait ravi d'admiration et d'enthousiasme devant la corole azurée d'une pervenche que le châtelain de Ferney aurait foulée aux pieds avec une suprême indifférence. On ne peut pas même dire que les spectacles les plus frappants de la nature frappassent l'imagination de madame de Staël. Elle n'aimait le clair de lune que sur la place de la Concorde, et le ruisseau de la rue du Bac lui paraissait bien plus beau que le lac de Genève. Un jour, qu'elle se promenait avec les deux Schlégel et Fauriel, ce dernier, qui lui donnait le bras, s'arrêta tout d'un coup pour admirer un point de vue : « Ah! mon cher Fauriel, lui dit-elle avec ironie, vous en êtes donc encore *au préjugé de la campagne!* » Plus tard, après l'empire, en causant avec M. Molé,

elle s'étonnait qu'un homme aussi spirituel aimât les champs, et elle alla jusqu'à lui dire : « Si ce n'était le respect humain, je n'ouvrirais pas ma fenêtre pour voir la baie de Naples pour la première fois, tandis que je ferais cinq cents lieues pour aller causer avec un homme d'esprit que je ne connaîtrais pas. » Il ne faut donc plus s'étonner si dans *Corinne*, le chef d'œuvre littéraire de madame de Staël, les splendeurs de la création ne sont pas même entrevues. J'avoue qu'à ce point de vue là, la lecture de ce livre me cause une véritable irritation, et que je donnerais les sonores improvisations de Corinne au Capitole et au cap Misène pour ces quelques lignes merveilleuses dans lesquelles l'auteur des *Mémoires d'outre-tombe* peint la floraison des genêts dans sa sombre et sauvage Bretagne. C'est que la vraie poésie n'est pas dans la multitude et l'éclat des paroles, elle est dans quelques expressions simples qui viennent de l'âme et qui vont à l'âme. L'arbre qui abrite nos jeux d'enfance, le premier ruisseau que nous avons entendu murmurer, les coteaux qu'a gravis notre ardente jeunesse réveillent en nous plus de poésie véritable que toutes les merveilles de la civilisation. C'est pour n'avoir pas compris ou pour n'avoir pas su comprendre la vraie source d'une inspiration sérieuse et profonde que madame de Staël est restée un génie incomplet sous beaucoup de rapports très-inférieur au pèlerin de l'*Itinéraire* et quelquefois même à l'auteur de *Paul et Virginie*. Madame de Staël n'aurait jamais décrit le monde merveilleux qui vit dans un fraisier !

Il est vrai que si madame de Staël ne comprend pas les splendeurs du monde de la nature, elle excelle dans la peinture de la vie sociale. Il est rare qu'on ne retrouve pas dans toutes les femmes de talent une aptitude extraordinaire à décrire ces mille complications de passions et de caractères qui produisent dans la société toutes ces tragédies mystérieuses et profondes que ne saisit jamais le regard du vulgaire. Les femmes sont douées d'une subtilité pénétrante et d'une délicatesse particulière de sentiments qui leur fait deviner, comme par instinct, tous les secrets des âmes. Les hommes, facilement convaincus de leur supériorité, ne s'aperçoivent pas, la plupart du temps, de la prodigieuse facilité avec laquelle les femmes pénètrent jusqu'au fond de leurs pensées. Il y a dans toutes les intelligences féminines un peu développées, une compréhension des mouvements du cœur qui surpasse, la plupart du temps, les plus habiles psychologies. Madame de Staël est surprenante sous ce rapport, mais elle l'est moins encore que Georges Sand, qui a porté

dans l'étude des caractères des situations sociales, une pénétration malheureusement souillée par tous les excès d'un cynisme extravagant. Mais, tout en reconnaissant le prodigieux talent que madame de Staël a montré dans l'étude de la vie humaine, ne serait-il pas téméraire d'affirmer qu'elle a constamment surpassé l'auteur des *Mémoires d'outre-tombe*? Ce grand et fécond esprit n'a-t-il pas révélé dans cet ouvrage toute une face inconnue de son génie? La peinture du caractère d'Oswald est-elle supérieure à celle du châtelain de Combourg, et Lucile de Châteaubriand est-elle moins profondément étudiée que la célèbre improvisatrice du Capitole? On rencontre même dans Châteaubriand une certaine ironie de bon goût qu'on ne trouve pas au même degré dans l'auteur de *Delphine*. Elle comprend beaucoup mieux les passions que les ridicules, et elle ne sent pas assez que l'existence humaine est comme les tragédies de Shakespeare, mêlée de larmes et de bouffonneries. Châteaubriand qui a, dans un dégré supérieur, le sentiment de la réalité, ne dédaigne pas de peindre la vie sous ses formes les plus variées et les plus excentriques, et le portrait du maître de danse dans les forêts du nouveau monde se place naturellement à côté de cette scène touchante où le futur ministre de Louis XVIII va consoler dans sa cabane solitaire une pauvre et vielle Indienne poursuivie par la rapacité des blancs jusqu'au fond de sa solitaire vallée.

Mais si madame de Staël a trouvé sous certains rapports des rivaux dont la supériorité l'écrase, il est un genre de succès dans lequel, de l'avis de tous, elle n'a jamais trouvé d'égal. La conversation était le triomphe de madame de Staël. Son salon était la plus terrible des asssemblées délibérantes. Le premier consul, victorieux du monde, redoutait ce foyer d'opposition, bien plus que les orateurs du tribunat. Il ne put jamais supporter le feu roulant d'épigrammes que l'amie de Benjamin-Constant dirigeait perpétuellement contre les fantaisies du despotisme. Il trancha cette difficulté brutalement en exilant loin de Paris celle dont madame de Cossé disait si gracieusement : « Si j'étais reine, j'ordonnerais à ma- » dame de Staël de me parler toujours. » Le meilleur moyen de rendre l'impression que la conversation de madame de Staël produisait sur ses contemporains, c'est de les laisser parler eux-mêmes.

« L'auteur de *Corinne* et de *l'Allemagne*, dit un des plus spirituels écrivains de notre époque, je l'ai connue, je l'ai vue toute animée de cette vie puissante et de ce feu de génie qui brillait dans ses moindres entretiens, et qui lui donnait une nature de supériorité

que l'on ne peut oublier ni retrouver. Cette personne, vraiment admirable, dont les écrits, quelque talent qu'on y reconnaisse, ne sont qu'une épreuve affaiblie d'elle-même, réunissait plusieurs formes d'esprit et d'originalité. Elle appartenait à deux époques, et avant tout, elle était elle-même. Elevée dans le 18e siècle, dans le temps où l'esprit était la seule affaire, son intelligence avait reçu l'éducation la plus hâtive. Toute petite, toute enfant, avec ses grands yeux noirs étincelants d'esprit, elle était là, dans le salon de son père, homme de talent, philosophe, ministre; elle prenait part à tout. Elle conversait avec les premiers esprits du temps........ On le conçoit sans peine, ce mouvement de conversation, cette joûte des amours propres, cette active circulation des idées devaient être comme autant de soufflets de forge qui attisaient le feu d'une jeune intelligence. Il est tout simple que, douée d'une vivacité merveilleuse, et toujours excitée, mademoiselle Necker ait montré, dès l'âge de douze ans, plus d'esprit que les gens qui faisaient de l'esprit auprès d'elle. Si le 18e siècle avait duré toujours, si ce *Far niente* littéraire, qui enchantait et occupait Paris, eût pu se prolonger cinquante ou soixante ans, madame de Staël fût restée le plus brillant esprit de son temps. On eût vanté l'inimitable vivacité de ses paroles. Elle eût écrit avec talent, mais elle n'eût pas été ce qu'elle sera pour l'avenir. »

Plus loin l'auteur de *Cromwell* ajoute:

« J'ai commencé l'analyse d'un grand talent dont l'influence se prolonge sur toute la littérature contemporaine, et tient surtout à ce renouvellement des esprits qui devait surtout nous occuper. Je n'ai pas dissimulé ma partialité: c'est une partialité tout à la fois d'opinion et de personne. J'ai écouté souvent cette voix si animée, si éloquente, j'ai assisté au mouvement de cette imagination puissante et rapide qui s'emparait des esprits avec une force indicible, et jetait dans un entretien tant d'éclat et de lumière. C'est une sorte de prestige qui brille pour moi sur les pages du livre. Je crois l'entendre parler encore en lisant ses écrits [1]. »

Nous n'aurions donné qu'une idée bien imparfaite de l'immense influence intellectuelle exercée par l'auteur de *Corinne* si nous nous taisions sur la part qu'elle prit à cette grande révolution

[1] VILLEMAIN; *Tableau de la littérature au* XVIIIe *siècle*, 60 et 61 leçons. — M. Sainte-Beuve confirme en tout l'opinion de M. Villemain sur ce point. — (Voir SAINTE-BEUVE, *Portraits de femme*: Madame de Staël.)

littéraire qu'on est convenu d'appeler le Romantisme, et qui, sous la Restauration, donna lieu aux controverses les plus vives et les plus passionnées. Un des plus grands reproches que Napoléon ait cru devoir adresser à madame de Staël, c'était son mépris pour la littérature française et sa prédilection partiale pour la littérature des peuples vaincus par sa glorieuse épée. Il était dans la nature de ces deux intelligences, de se laisser entraîner, à ce qu'il semble, dans les exagérations les plus contradictoires. Si madame de Staël a été bien sévère pour notre littérature nationale, l'Empereur ne pouvait pas croire que les vaincus d'Iéna et de Wagram eussent une littérature qu'on pût comparer avec la nôtre sans faire un paradoxe très-révoltant. Dans la littérature étrangère il n'admettait que *Ossian*, encore s'il avait su que les chants du prétendu barde étaient l'œuvre d'un avocat écossais du 18[e] siècle [1] il aurait probablement bientôt changé d'avis. Madame de Staël, de son côté, cédait quelquefois, sans s'en apercevoir, aux préjugés d'Auguste de Schlégel contre notre poésie classique qu'il prétendait être une pâle et servile reproduction de la littérature hellénique, et contre laquelle il a dépensé autant d'esprit qu'un Allemand peut en avoir contre des Français [2]. Sans doute l'auteur de l'*Allemagne*, malgré son admiration pour les talents et l'immense érudition de A. W. de Schlégel [3], était loin d'adopter sans restriction tous ses paradoxes

[1] MACPHERSON. Ce point de l'histoire littéraire a été mis hors de doute par M. Villemain dans son spirituel *tableau de la littérature du* XVIII[e] *siècle*. — Voir encore PHILARÈTE CHASLES : Le XVIII[e] siècle en *Angleterre*.

[2] Voir A. W. de Schlégel, *Cours de littérature dramatique*, traduction Duckest. — M. de Loménie a jugé avec beaucoup de sagacité les théories littéraires de Schlégel dans sa *Galerie des contemporains illustres*, *par un homme de rien*, article Schlégel.

[3] Ecoutons-la parler d'Auguste de Schlégel dans un des plus curieux chapitres de l'*Allemagne :*

« A. W. Schlégel, dit-elle, a donné à Vienne un cours de littérature dramatique qui embrasse ce qui a été composé de plus remarquable pour le théâtre depuis les Grecs jusqu'à nos jours ; ce n'est point une nomenclature stérile des travaux des divers auteurs, l'esprit de chaque littérature y est saisi avec l'imagination d'un poète ; l'on sent que pour donner de tels résultats il faut des études extraordinaires ; mais l'érudition ne s'aperçoit dans cet ouvrage que par la connaissance parfaite des chefs-d'œuvre. On jouit en peu de pages du travail de toute une vie ; chaque jugement porté par l'auteur, chaque épithète donnée aux écrivains dont il parle, est belle et juste, précise et animée. W. Schlégel a trouvé l'art de traiter les chefs-d'œuvre de la poésie comme les merveilles de la nature, et de les peindre avec des couleurs vives qui ne nuisent point à la fidélité du dessin ; car, on ne saurait trop le

contre notre poésie nationale ; mais elle accepta, sans défiance et, pour ainsi dire, sans contrôle, le point de départ de toutes ses objections contre la littérature française. Elle admettait, en effet comme lui, que toute notre poésie classique reposait sur une complète imitation du génie hellénique, et elle faisait remarquer, avec une rare pénétration d'esprit et une merveilleuse élégance d'expression, qu'une telle imitation était contraire à toutes les tendances et à tous les besoins de la civilisation chrétienne. La poésie des anciens prenait toutes ses inspirations dans le monde de la nature, elle était exclusivement dominée par l'enthousiasme des choses visibles, et si elle essayait quelquefois de s'élever jusque dans la sphère des idées religieuses, c'était pour peindre l'univers gouverné par la fatalité, assise sur son trône d'airain. Le christianisme fit une immense révolution dans le monde en rappelant l'homme à la vie intérieure, en apprenant au genre humain « quelque chose de » mieux que ce monde, » en lui révélant « les miracles de l'âme, de » ce souffle divin qui a fait l'homme [1]. » Madame de Staël conclut de

répéter, l'imagination loin d'être ennemie de la vérité la fait ressortir mieux qu'aucune autre faculté de l'esprit, et tous ceux qui s'appuient d'elle pour excuser des expressions exagérées, ou des termes vagues sont au moins aussi dépourvus de poésie que de raison.

» L'analyse des principes sur lesquels se fondent la tragédie et la comédie est traitée dans le cours de W. Schlégel avec une grande profondeur philosophique; ce genre de mérite se retrouve souvent parmi les écrivains allemands ; mais Schlégel n'a point d'égal dans l'art d'inspirer de l'enthousiasme pour les grands génies qu'il admire ; il se montre en général partisan d'un goût simple et quelquefois même d'un goût rude; mais il fait exception à cette façon d'avoir en faveur des peuples du Midi. Leurs jeux de mots et leurs *concetti* ne sont pas l'objet de sa censure ; il déteste la manière qui naît de l'esprit de société ; mais celui qui vient du luxe de l'imagination lui plaît en poésie, comme la profusion des couleurs et des parfums dans la nature. Schlégel, après s'être acquis une grande réputation par sa traduction de Shakespeare, a pris pour Calderon un amour aussi vif, mais d'un genre très-différent de celui que *Shakespeare* peut inspirer ; car, autant l'auteur anglais est profond et sombre dans la connaissance du cœur humain, autant le poète espagnol s'abandonne avec douceur et charme à la beauté de la vie, à la sincérité de la foi, à tout l'éclat des vertus que colore le soleil de l'âme.

» J'étais à Vienne quand W. Schlégel y donna son cours public. Je n'attendais que de l'esprit et de l'instruction dans des leçons qui avaient l'enseignement pour but ; je fus confondue d'entendre un critique éloquent comme un orateur ; et qui, loin de s'acharner aux défauts, éternel aliment de la médiocrité jalouse, cherchait seulement à faire revivre le génie créateur. » (MADAME DE STAEL, de l'*Allemagne*, seconde partie, chap. XXXI.)

[1] Ces ravissantes paroles sont de madame de Staël. Nous les avons recueillies

ces réflexions tout à la fois spirituelles et profondes qu'en puisant des inspirations dans les idées païennes, nos poètes classiques du 17e siècle ont fait rétrograder, pour ainsi dire, la pensée des peuples chrétiens. Mais il est surprenant qu'un esprit si fin et si pénétrant n'ait pas vu que sous les formes mythologiques de notre poésie nationale vivait profondément une pensée chrétienne et nationale. Comment a-t-elle pu croire que la poésie de Racine, par exemple, n'est qu'un écho affaibli des inspirations de Sophocle et d'Euripide? Chateaubriand n'a-t-il pas fait remarquer que la *Phèdre* de Racine n'est qu'une épouse chrétienne que la crainte des flammes vengeresses poursuit sans cesse, et la terreur formidable de notre enfer ne perce-t-elle pas à travers le rôle de cette femme criminelle? La *Phèdre* d'Euripide, comme celle de Sénèque, craint plus Thésée que le Tartare, l'une ou l'autre aurait-elle fait entendre ces sublimes accents que Racine prête à son héroïne?

« Moi, jalouse! et Thésée est celui que j'implore;
Mon époux est vivant, et moi je brûle encore!
Pourquoi? Quel est le cœur où prétendent mes vœux?
Chaque mot sur mon front fait dresser mes cheveux;
Mes crimes désormais ont comblé la mesure:
Je respire à la fois l'inceste et l'imposture;
Mes homicides mains, prêtes à me venger,
Dans le sang innocent brûlent de se plonger.
Misérable! et je vis! et je soutiens la vue
De ce sacré soleil dont je suis descendue!
J'ai pour aïeul le père et le maître des dieux;
Le ciel, tout l'univers, est plein de mes aïeux.
Où me cacher? Fuyons dans la nuit infernale.
Mais que dis-je? mon père y tient l'urne fatale;
Le sort, dit-on, l'a mise en ses sévères mains;
Minos juge aux enfers tous les pâles humains.
Ah! combien frémira son ombre épouvantée,
Lorsqu'il verra sa fille à ses yeux présentée,
Contrainte d'avouer tant de forfaits divers
Et des crimes peut-être inconnus aux enfers!
Que diras-tu, mon père, à ce spectacle horrible?
Je crois voir de ta main tomber l'urne terrible,
Je crois te voir cherchant un supplice nouveau,

comme des perles précieuses dans le IIIe volume de l'*Allemagne*, édition Nicolle.

Toi-même de ton sang devenir le bourreau.
Pardonne ; un dieu cruel a perdu ta famille :
Reconnais sa vengeance aux fureurs de ta fille.
Hélas ! du crime affreux dont la honte me suit,
Jamais mon triste cœur n'a recueilli le fruit.

D'ailleurs, en critiquant la littérature du grand siècle madame de Staël n'avait-elle pas souvent en vue la triste décadence intellectuelle de l'époque impériale? S'il en est ainsi, on ne trouvera rien d'exagéré dans ses expressions, car qui pourrait critiquer avec trop de vivacité cette littérature sans grandeur et sans inspiration, misérable mélange de servilisme, de scepticisme et de Mythologie classique? L'empereur avait trop d'esprit pour se faire illusion sur la triste froideur de sa littérature officielle. Il sentait quelle objection ce serait contre le despotisme, aux yeux de la postérité, que cette déplorable décadence du génie français, qui ne florissait plus que chez les poètes disgrâciés comme Châteaubriand et madame de Staël. Aussi ce n'était qu'avec une amère tristesse qu'il entendait parler des progrès des peuples qui n'étaient pas soumis à son empire. En publiant le *livre de l'Allemagne*, madame de Staël l'avait frappé au cœur, et ce fut là la véritable cause qui fit broyer dans les mortiers de la censure le livre de madame de Staël. En effet, son apologie de la littérature romantique de l'Allemagne est un morceau fortement pensé, plein de tact et d'élégance, et qui a contribué puissamment à continuer la révolution littéraire commencée, dans les premières années de ce siècle, par *le Génie du christianisme*. Il est probable qu'Auguste de Schlégel lui en avait fourni les données générales qu'on retrouve, en effet, soit dans ses ouvrages, soit dans ceux de son illustre frère [1]. Mais il est impossiblede les avoir mis en œuvre avec plus de finesse et de bonheur que ne l'a fait l'auteur de l'*Allemagne*. On voit qu'elle met dans ce sujet une sorte de complaisance et de satisfaction vindicative. On dirait qu'elle va frapper au cœur son glorieux ennemi, et secouer dans sa base l'édifice impérial tout entier. On croirait qu'elle entend retentir à ses oreilles les accents belliqueux des poètes de l'Allemagne qui soulevaient contre Napoléon la jeunesse des écoles, et que *le chant des hussards de la mort* retentit déjà *le long du Rhin sombre à la mer pareil* [2]. Les campagnes de 1813 et de 1814 confir-

[1] FRÉDÉRIC de SCHLÉGEL, *Histoire de la littérature*, traduction Dukets, — et *Philosophie de l'histoire*, traduction Le Chat.

[2] *Chant des Hussards de la mort.*

mèrent, en effet; tout ce que madame de Staël avait écrit de la puissance de cette poésie germanique, si entraînante, si populaire, si profondément nationale et patriotique, si bien appropriée au génie et aux mœurs des peuples allemands.

Mais d'où vient que la poésie romantique de l'Allemagne est beaucoup plus populaire chez les peuples germaniques que ne l'est chez nous notre poésie classique? Madame de Staël en donne des raisons qui me paraissent tout à fait convaincantes, c'est que cette poésie puisa son inspiration dans les traditions indigènes, dans les souvenirs patriotiques, dans les sentiments religieux, dans tout ce qui constitue la vie intellectuelle des peuples modernes.

Chez nous, au contraire, la poésie a longtemps dédaigné de chercher ses inspirations dans les faits héroïques de notre histoire. Elle a cherché dans le passé des formes savantes et compliquées qui l'ont rendue la plupart du temps inabordable aux intelligences populaires. L'esprit de la nation y a certainement beaucoup perdu, car les hommes ont perpétuellement besoin d'être arrachés aux préoccupations de la vie vulgaire, et tout ce qui tend à les élever vers l'idéal agrandit en même temps leur esprit et leur caractère. Pendant la campagne de 1813, les chants des poètes allemands, retentissants depuis les bords de la Baltique jusqu'aux rives du Rhin, rassemblèrent, pour la guerre de l'indépendance, ces héroïques jeunes gens qui, à Leipsick [1] et à Bautzen, [2] affrontèrent sans pâlir les formidables vainqueurs d'Austerlitz et de la Moskowa. Quand à son retour, la France fut envahie, il ne s'éleva pas du sein de cette glorieuse nation un seul chant d'enthousiasme, et ce fut à peine si, après la funeste journée de Waterloo, il se trouva un jeune homme de 23 ans pour écrire sur la tombe des débris de la grande armée quelques paroles sublimes.

> On dit que les voyant couchés sur la poussière,
> D'un respect douloureux frappé par tant d'exploits,
> L'ennemi, l'œil fixé sur leur face guerrière,
> Les regarda sans peur pour la première fois [3]!

Les idées de madame de Staël, sur la littérature romantique, telles que nous venons de les exposer, sont devenues, pour ainsi

[1] Les Allemands appellent les terribles journées de Leipsick, la *Bataille des nations*. La bataille de Leipsick dura du 16 au 18 octobre 1813.

[2] Mai 1813.

[3] Casimir Delavigne, 1re *Messenienne*.

dire, banales, tant elles ont jeté dans les intelligences contemporaines des racines durables et profondes. Elles étaient encore contestées quand M. Victor Hugo composa, sous la Restauration, son gracieux poëme *la Harpe et la Lyre*, qui semble être un écho mélodieux des inspirations de l'auteur de *l'Allemagne*. Mais il ne faut pas oublier que c'était en 1813, sous les yeux de la critique impériale, quelques années après l'immense succès de la Harpe au lycée qu'une femme venait renverser toutes les théories du *Quintilien français*. Nous avons, en effet, besoin d'un effort perpétuel d'inspiration pour juger les révolutions politiques ou littéraires. Une fois accomplies, il devient très-difficile d'en comprendre les immenses difficultés, et les idées qu'elles ont mises en circulation deviennent tellement naturelles par la puissance de l'habitude, qu'on ne peut pas expliquer quelquefois les prodigieux obstacles qu'elles ont rencontrés pour s'établir dans le monde, pour conquérir leurs places au soleil de la vie.

L'abbé Frédéric-Édouard CHASSAY.

Bibliographie.

LA CLEF DE LA SCIENCE, Études sociales par Louis ROUSSEAU (broch. in-8°, chez Weille, rue Cassette, 6.)

La clef de la science! Ce titre paraît peut-être bien ambitieux pour une simple brochure, mais cette brochure n'est que la préface d'un grand ouvrage philosophique sur les destinées de l'humanité, et contient quelques-unes de ces idées-mères, puisées dans les plus hautes sphères de la politique et de la religion. M. Louis Rouseau est en effet un de ces penseurs d'élite qui se tiennent à l'écart, loin des bords, et dont la voix, quelque peu sévère, étouffée aujourd'hui par le bruit des tempêtes civiles, n'est entendue que des âmes recueillies, comme ces chants lointains du nautonnier qui arrivent à travers le fracas de l'orage et des flots à l'oreille attentive et charmée de l'habitant les grèves. Son livre, dont le style, malgré quelque longueur, et quelques bizarreries ne manque pas d'originalité, appartient à l'Ecole de M. de Maistre; il a je ne sais quoi de fatidique, qui ressemble à une révélation, et ouvre à l'esprit du lecteur des perspectives infinies. L'action providentielle de la France, sa mission spirituelle dans le monde, tel paraît être le fond de ces *Études sociales adressées au futur modérateur de la République française*. L'auteur, creusant dans les profondeurs de cette science politique, dont il croit avoir trouvé la clef, commence par établir que la vie

sociale, comme l'homme, comme la nature, comme tout ce qui porte l'empreinte divine, à sa mystérieuse et sublime Trinité, qu'elle se compose de trois éléments essentiels : la puissance, l'intelligence et l'amour, représentés dans l'antiquité par Rome, la Grèce et la Judée; dans les temps modernes, par l'Angleterre, l'Allemagne, et la France. Les éléments partout divisés, tendent partout à se réunir pour constituer, enfin, ici-bas ce *règne de Dieu*, toujours prédit, toujours espéré par les prophètes, les mystiques, les poètes, les rêveurs, par tous ces esprits d'*au-delà*, infatigables précurseurs de l'humanité, qui ne font jamais halte dans le présent, et sont toujours en marche vers l'avenir. L'éternel honneur de la France, c'est de s'être tourmentée pendant une longue suite de siècles, et de s'agiter encore aujourd'hui pour résumer en elle, dans une magnifique unité, et comme dans une dernière synthèse, ces trois principes générateurs de toute société parfaite : la puissance, l'intelligence et l'amour. Il y eut dans le moyen-âge, un moment où le but semblait près d'être atteint, c'est celui que décrit ainsi M. Rousseau.

« L'économie de l'ancienne société française résultait d'un double courant : » la foi religieuse descendait dans les institutions humaines pour les vivifier, » et la puissance séculière venait en aide à l'institution religieuse pour la sauvegarder, en sorte que l'œuvre organique se distribuait ainsi : au pouvoir » temporel appartenait le droit de faire les lois de l'Etat et le devoir de les » appliquer, au pouvoir spirituel appartenait le devoir de faire les mœurs » de la nation, et le droit de protester contre tout ce qui portait atteinte » à cette mission sainte, soit dans l'esprit des lois civiles, soit dans les actes » de la pratique. »

Trois grandes puissances concouraient alors à l'œuvre sociale : la royauté, la noblesse, le clergé. La royauté s'écarte la première de sa route, en se séparant du Saint-Siége, en voulant marcher seule, et se mettre comme elle disait elle-même, *hors de page*; la noblesse faillit à sa mission, en refusant d'élever jusqu'à elle le pauvre peuple qu'elle avait si vaillamment protégé de son épée, le clergé compromit la sienne par une alliance trop étroite avec les princes. Tous trois furent cruellement punis de leur infidélité. La royauté fut accusée, jugée, condamnée, elle perdit son *droit divin*, pour avoir méconnu son *devoir divin*, et si, depuis, elle a été en quelque sorte amnistiée par les peuples, c'est à la condition qu'elle marchât de concert avec eux dans des voies qui achèvent de le perdre. La noblesse a disparu pour ne jamais se relever; le clergé seul est vraiment ressuscité après être resté à peine trois jours dans le tombeau, et ici je ne puis me refuser au plaisir de citer cette belle page de M. Rousseau :

« La mission du prêtre est d'appeler l'homme, esclave de la chair, à la » liberté de l'esprit ; c'est pourquoi le clergé, abstraction faite de la manière plus ou moins satisfaisante dont il remplit cette mission, est la portion du genre humain la plus sainte, c'est-à-dire la plus constamment » tournée vers Dieu ; cependant il y a cette différence entre l'Homme-Dieu

» qui seul est parfait, et les hommes voués au service de Dieu, et partici-
» pant humainement des infirmités de la nature humaine, que les œuvres
» de l'un furent toujours bonnes, tandis que celles des autres ne furent pas
» toujours irréprochables. Nonobstant cette différence qu'il était presque
» superflu d'indiquer, il est évident que le clergé est le type humain le plus
» analogue au type divin : il représente l'esprit ; donc il ne devait pas
» périr ; aussi, malgré la longue et sanglante persécution dont il a été l'ob-
» jet en France, quand la hache du bourreau a été émoussée, quand le
» sarcasme voltairien, après avoir fait sentence, n'a plus laissé derrière lui
» que sa trace nauséabonde, quand les utilitaires eux-mêmes en sont venus
» à comprendre que l'indifférence, en matière de religion, prive la société
» de son ressort essentiel et la conduit à la désorganisation ; alors, la parole
» du prêtre se fait entendre de nouveau et relève l'esprit humain de sa lon-
» gue prostration. Pour quiconque observe la marche des faits avec attention,
» la résurrection progressive de la puissance est évidente. En effet, lors de
» la révolution de 1793, le sort des prêtres fut d'être massacrés ou envoyés
» en exil ; en 1830, les révolutionnaires se contentèrent de leur jeter des
» pierres et de leur faire subir quelques avanies ; enfin, en 1848, le peuple,
» qui sent instinctivement que son salut viendra du clergé catholique, salue
» respectueusement en lui la seule puissance sociale qu'il trouve debout. En
» vain, la mauvaise queue du dix-huitième siècle s'efforce-t-elle de tenir le
» clergé en suspicion légitime, et d'identifier la cause de l'impiété avec
» celle de la liberté, le peuple a pu juger à l'œuvre ces grands parleurs de
» liberté qui s'obstinent à en repousser le principe ; c'est pourquoi leur
» règne est sinon fini, du moins bien près de finir ; tandis que l'autorité
» morale de l'Église s'étend et s'accroît de jour en jour. »

Je voudrais continuer à faire l'analyse des grandes pensées de l'auteur ; mais si son jugement sur le passé est clair et précis, ses idées pour l'avenir ne sont pas encore suffisamment élaborées. Il en est une pourtant qu'il proclame dès à présent nécessaire, qu'il place au-dessus de toutes les autres, qu'il donne en quelque sorte pour auréole aux arbitres futurs de la République, qui est pour lui l'âme de la société, je veux parler de la règle, de l'inspiration chrétienne. C'est, en effet, en prenant pour guide cette colonne de feu placée par Dieu devant nous que les Moïses de la République, reprenant en sous-œuvre la sainte mission délaissée par les rois, pourront conduire le peuple choisi dans cette terre promise de la liberté, de l'égalité, de la fraternité qu'il ne peut encore saluer que de loin. L'Évangile est pour les nations comme pour les individus la *bonne nouvelle*, et doit être la première constitution d'un État chrétien ; car la Providence ne saurait vouloir, pour la société, que des fins en rapport avec la sublime vocation de l'homme régénéré. Les peuples libres, qui sont eux-mêmes chargés de leur destinée, et n'ont point l'excuse de la tyrannie, ont devant elle une terrible responsabilité. La primauté ou la chute est au bout de la route qu'ils suivent. L'épreuve

est glorieuse pour les forts, périlleuse et fatale pour les faibles, pour les lâches, pour ceux qui, uniquement préoccupés du bien-être matériel, reculent devant les labeurs, les agitations, les souffrances de la liberté. Quant à nous, le sort en est jeté, *alea jacta est*, comme le disait naguères des hauteurs de son Sinaï un de ces nouveaux Moïses qui nous est apparu au milieu du tonnerre et des éclairs. Oui, il y va pour la France de l'honneur ou de la honte, du progrès ou de la décadence, de la vie ou de la mort.

Marchons donc avec courage, ne nous laissons pas étourdir par le bruit du passé qui s'écroule, ne nous laissons ni troubler, ni aveugler, ni séduire par ces vaines théories, météores trompeurs qui s'éteignent après avoir jeté dans l'espace quelque lueur fantastique et sinistre. Au-dessus des tempêtes et des météores, le vrai soleil luit toujours; les nuages formés par la poussière des ruines ne suffisent pas pour l'obscurcir et voiler à nos regards les voies lumineuses de la conscience sociale. Là où se trouvent le respect de tous les droits et de tous les devoirs, la foi et la liberté religieuse, l'indépendance nationale, la liberté politique suivant le degré de civilisation, le dévouement pour les classes souffrantes, la garantie de la famille, de la propriété, du travail, ces trois ancres du navire battu par le vent des passions, là surtout où se trouve la fraternité, la *charité* mise en pratique par les gouvernants aussi bien que par les gouvernés, là est la vérité, là est la justice, là est Dieu, là est le salut de la France et du monde.

LUDOVIC GUYOT.

HISTOIRE DE SAINT LÉGER, *évêque d'Autun et martyr, et de l'Église de France, au 7e siècle*, par le R. P. dom J.-B. PITRA, moine, bénédictin de la congrégation de Solesmes. Waille. Paris. 1846.

Ce livre offre aux méditations des lecteurs le spectacle de l'Église aux prises avec la barbarie, et tirant du chaos la nationalité française, par le concours des papes, des évêques, des moines et d'une légion de saints qui sont la gloire spéciale du 7e siècle. Comme évêque d'un siége important, comme chef ecclésiastique et politique de la Bourgogne, conseiller de quatre rois et l'égal des plus puissants maires du palais, comme confesseur, enfin et martyr de la justice et de la liberté de l'Église, saint Léger occupe une place éminente en ce siècle remarquable et méconnu.

Sans dissimuler les ombres de ces âges lointaines, l'auteur a voulu en donner un tableau complet, mettre en lumière ce qu'on avait jusque-là négligé, réhabiliter ce qu'on avait calomnié, et surtout rendre à saint Léger et à ses nombreux émules dans tous les rangs de la Sainteté, leur haute valeur historique. Il n'a point prétendu élever cette époque au-dessus des auteurs; mais il a pensé et prouvé qu'elle avait sa grandeur et qu'au 7e siècle, l'Église avait bien mérité de l'humanité et n'avait certes point cessé d'être sainte, glorieuse, et immaculée. Ses bienfaits au milieu d'un immense dé-

sastre, sa merveilleuse puissance pour reconstituer sur des ruines un monde nouveau, méritent, à raison même des événements qui nous pressent la plus sérieuse attention. Nous recommandons cette lecture à tous ceux qui s'enquièrent du problême social et des éventualités de notre mystérieux et sombre avenir.

PIE IX, ROME ET L'ITALIE, par J.-B. CLERC, membre correspondant de l'Académie de Reims. —Un beau vol. in-8, avec un portrait de sa Sainteté. Prix : 4 francs. Chez Sagnier et Bray, rue des Saints-Pères, n. 64. Besançon, chez V. Deiss et chez Tubergue.

Pourquoi ces noms, qui étaient naguères en possession d'exciter de si doux sentiments de joie et d'orgueil, n'éveillent-ils plus aujourd'hui qu'une douloureuse et profonde tristesse?....

Un chrétien, un poëte n'ose plus les prononcer qu'en baissant la tête. Serait il dit que cet âge néfaste doit voir tomber ce qui fit si longtemps l'espérance et la gloire de l'humanité ?... Que l'impiété, comme un ouragan destructeur, aura à jamais dépoétisé la terre classique de la religion et des arts ? nous ne saurions nous décider à le croire. Chrétien, nous avons foi aux immortelles destinées de l'Église et de son chef; ami des arts, nous croyons que l'Italie ne peut abdiquer son nom ni ses souvenirs, qu'elle voudra rester à jamais le point de mire des croyants, des artistes et des penseurs. Aussi, applaudissons-nous à tout ce qui tend à réchauffer en nous cette vieille foi, à entretenir ces espérances. Tirant le voile sur les scènes misérables qui déshonorent aujourd'hui la reine des nations, nous ne voulons voir que les pages lumineuses qu'elle a laissées au livre de vie, et étudier à chaque occasion nouvelle les sublimes monuments que lui ont prodigués comme à l'envi la Religion, la nature et les arts.

Que l'impiété agite donc sa torche funeste sur le domaine des papes et des Césars, nous nous souviendrons que *les Alpes, le Vésuve, Milan, Rome, Saint-Pierre*, sont d'impérissables beautés, et que, quoiqu'on en ait dit de grandes choses, de grandes choses restent encore à en dire.

Au premier aspect de ce titre, *Pie IX, Rome et l'Italie*, nous nous sommes dit : à quoi songe l'auteur de ce livre ? Ignore-t-il que la noble figure de Pie IX est aujourd'hui voilée de tristesse? que l'Italie est une mer en fureur? Mais, en y réfléchissant, nous avons pensé autrement. Oui, c'est l'heure de répéter ces noms immortels et de placer ces beaux souvenirs d'une terre privilégiée sous le patronage d'un saint Pontife devenu encore plus grand par le malheur. Oui, plus les passions humaines s'agitent pour arracher à l'Italie son passé, à Rome sa dignité, à Pie IX sa glorieuse auréole, plus l'artiste, plus le poète doivent s'efforcer de rappeler l'attention du monde incrédule ou distrait vers la puissance qui le relie au ciel, vers la

terre qui lui donne les arts, vers la ville où l'Esprit-Saint a si souvent rendu ses oracles.

Honneur donc aux religieux écrivains qui luttent contre le torrent! bénis soient ceux qui n'ont pas plié aveuglément le genou devant le *Moloch* révolutionnaire, qui croient que les doctrines qui ont créé l'ordre social doivent seules le protéger et le sauver de la ruine où le précipiteraient infailliblement de funestes théories.

Que tous ceux à qui la religion et le doux culte des arts sont indifférents dédaignent le livre que nous annonçons, c'est leur droit, c'est leur devoir. Mais ceux qui n'ont point rejeté la foi de leur berceau, ceux en qui vibrent encore les grands noms et les pieux souvenirs, que ceux-là lisent *Pie IX, Rome et l'Italie*, et ils sauront gré à l'auteur d'avoir élevé leurs pensées, réchauffé leur cœur, ravivé leur foi, et de leur avoir donné quelques heures de douce méditation en dehors de l'atmosphère où s'agitent les tempêtes.

O. Devoille.

LES LIBRES PENSEURS, par M. Louis Veuillot. — Vol. in-12 de 500 pages. A Paris, chez Lecoffre. Prix : 3 francs 50 c.

PETITE PHILOSOPHIE, par M. Louis Veuillot. — Vol. in-18 de 226 pages. A Paris, chez Lecoffre. Prix : 1 franc 25 c.

L'ESCLAVE VINDEX, par M. Louis Veuillot. — In-18 de 144 pages. Prix : 75 centimes.

Nous nous proposons de rendre compte et de donner surtout des extraits de ces trois ouvrages du directeur de l'*Univers*; nous nous bornons à dire aujourd'hui qu'il n'est aucun de ses écrits où il ait montré plus de dévouement, plus de verve, et un plus grand talent d'écrivain.

ICONOGRAPHIE CHRÉTIENNE, ou *Études des sculptures, peintures, etc., qu'on rencontre sur les monuments religieux du moyen-âge.* — 1 vol. in-8°, par M. l'abbé Crosnier, chanoine de Nevers, curé de Donzy, inspecteur des monuments de la Nièvre, correspondant des comités historiques, etc. A Paris, chez Berache et Victor Didron.

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

NUMÉRO 38 — AVRIL 1849.

Cours de la Sorbonne.

COURS D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE,

PAR M. L'ABBÉ JAGER.

CINQUIEME LEÇON[1].

Sens et portée du mot *Assemblée nationale*. — Mirabeau. — Sa puissance et son caractère. — Réunion du clergé au Tiers-Etat. — Faiblesse du roi. — Serment du jeu de paume. — Réunion à l'église de Saint-Louis. — But du clergé en se réunissant au Tiers-Etat.

Je vous ai signalé, Messieurs, un acte qui renfermait toute une révolution, c'est celui par lequel le Tiers-État, n'ayant pu obtenir la vérification des pouvoirs en commun, s'est constitué en Assemblée nationale, ce qui le rendait indépendant et indissoluble, et lui donnait la souveraine puissance qu'il a exercée à l'instant même, en ordonnant la perception des impôts jusqu'au moment de sa séparation. Par cet acte, l'Assemblée a divisé le pouvoir et a jeté le gouvernement hors de ses voies naturelles, car le pouvoir est un ; c'est sa condition normale. Deux généraux allant à la guerre, chacun avec une armée, sans commandement supérieur, peuvent marcher l'un à côté de l'autre tant qu'ils sont d'accord et qu'ils ont la même pensée, mais le moment ne tardera pas d'arriver où ils ne s'entendront plus, où l'un voudra marcher à droite, l'autre à gauche; alors, l'armée sera divisée, vaincue, défaite par l'ennemi, si toutefois elle ne se détruit pas elle-même. Voilà ce qui arriverait nécessairement à une armée qui serait sans commandement supérieur, sans direction générale et unique. Il en est de même d'un royaume : Etablissez-y deux puissances, elles pourront marcher ensemble pendant quelque temps, mais bientôt arrivera le moment où elles ne s'entendront plus ; alors il y aura conflit, troubles et agitations, guerre civile, jusqu'à ce qu'une de ces puissances l'emporte sur

[1] Voir la 4e leçon au numero précédent, p. 112.

l'autre, et que le pouvoir revienne à son unité, qui est sa condition naturelle. C'est ainsi que le veut l'invincible nature à laquelle, personne ne peut résister.

L'unité de pouvoir qui a existé chez tous les peuples, se fait remarquer, non-seulement dans les monarchies où un seul commande, mais encore dans les États populaires et dans toute assemblée politique; c'est à un seul qu'on est obligé de donner le commandement de l'armée, c'est à un seul qu'on est obligé de confier le pouvoir exécutif; et si on le confie à plusieurs, il y aura dissension si un seul ne domine pas. Dans les assemblées, c'est un seul qui propose une loi ou une opinion, et qui la fait adopter; ce n'est pas toujours le même qui domine, mais quel que soit celui qui l'emporte, il a le pouvoir du moment, le pouvoir du jour, il est roi, il est souverain dans la question qui s'agite, en un mot il a le pouvoir *un*.

Le Tiers-État, qui s'appelle maintenant Assemblée Nationale, a scindé le pouvoir, il l'a placé, par conséquent, hors de sa nature. Cela ne peut pas durer, l'invincible nature reprendra son empire ou la société périra. De deux choses l'une, ou l'Assemblée l'emportera, ou la Couronne; si la Couronne l'emporte, l'Assemblée est anéantie; si c'est l'Assemblée, la Couronne est perdue; pas de milieu. Il s'agit donc ici d'une question de vie et de mort, vous devez le comprendre.

Je vous dirai, Messieurs, que personne ne s'est trompé sur la haute portée de cet acte; Malouet l'avait repoussé comme contraire à l'essence de la monarchie [1]. Mirabeau, écrivant à cette époque à un de ses amis en Allemagne, disait : « Si, ce que je ne crois pas » possible, le roi donnait sa sanction au nouveau titre que nous » nous sommes arrogé, il resterait vrai que les députés du Tiers ont » joué le royaume au trente et quarante, tandis que je le disputais » à une partie d'échecs où j'étais le plus fort [2]. »

Mirabeau comprenait donc fort bien que le royaume était en jeu, et que le roi le perd, comme à un jeu de cartes, s'il sanctionne le nouveau titre. C'est que Mirabeau jugeait avec sa haute intelligence, et ne se trompait pas. Arrêtons-nous un instant sur ce député qui va jouer un si grand rôle dans l'Assemblée : Je ne vous parlerai pas de son talent oratoire, de ses improvisations soudaines, de sa parole électrique et violente qui jaillissait de lui comme la foudre. Plus d'une fois ce sujet, qui appartient aux cours littéraires, a été

[1] *Biogr. univ.* art. MALOUET.

[2] Poujoulat, *Hist. de la Révol.* t. I, p. 94.

traité dans cette maison (la Sorbonne). Mirabeau était né pour dominer une grande assemblée, pour en devenir le maître absolu, le roi ; il savait ce qu'il valait, il ne le savait que trop.

Quelque temps avant la tenue des États-généraux il avait adressé une demande, qu'il croyait juste, à une dame très-puissante qui refusa ; Mirabeau dit au messager : « Dites-lui qu'elle a tort de me » refuser, et que le moment n'est pas loin où le talent sera aussi une » puissance[1]. » Dans un moment où il était question de l'attacher au parti du duc d'Orléans, il disait : « Un homme comme moi peut rece- » voir cent mille écus, mais on n'a pas pour cent mille écus un homme » comme moi. » L'influence de Lafayette lui portait ombrage, mais il s'en consolait en portant les yeux sur lui-même. « Lafayette a une » armée, disait-il, mais, croyez-moi, ma tête aussi est une puis- » sance[2]. » Il a gardé cette bonne opinion de lui-même jusqu'à ses derniers moments. Il était mourant lorsqu'il disait à son valet de chambre : *Soutiens cette tête, je voudrais pouvoir te la léguer*[3]. Mirabeau, en se jugeant aussi favorablement, était du petit nombre de ceux qui ne se trompent pas sur leur propre compte, car il était réellement une puissance ; son grand tort est d'avoir voulu l'exercer à tout prix. Cependant il ne faut pas juger de ses sentiments d'après son langage démagogique, car Mirabeau était aristocrate autant par goût que par naissance : il tenait beaucoup à ce titre, on le voit par sa conduite. Ainsi, lorsqu'après l'abolition des titres de noblesse, les journaux l'appelaient Riquetti, au lieu de Mirabeau, il se mettait de mauvaise humeur ; un jour il ne put s'empêcher d'exprimer sa colère à un journaliste : « Savez-vous, lui cria-t-il, qu'avec » votre Riquetti, vous avez désorienté l'Europe pendant trois » jours[4]. » Aussi se faisait-il appeler chez lui *le comte de Mirabeau*, et il donnait des livrées à ses domestiques, lorsque tous les nobles y avaient renoncé[5], dans la crainte de se faire remarquer. Ces sortes de goût devaient le porter naturellement vers la monarchie. Aussi était-il venu à Versailles dans la résolution, non de la détruire, mais d'y introduire des institutions démocratiques, ce qui était assez conforme aux vœux exprimés dans les cahiers des charges. Il vou-

1 La Harpe.
2 *Ibid.*
3 *Ibid.*
4 *Biogr. univ.* art. *Mirabeau.*
5 *Ibid.*

lait, comme il le disait, « guérir les Français de la superstition de la » monarchie et y substituer son culte[1]. » Mais sentant la supériorité de son génie et emporté par son orgueil, il voulait exercer la toute-puissance, être roi, moins le nom. Il employa les premiers jours de la réunion des États-généraux à connaître et à mesurer les forces de chaque membre de l'Assemblée. Il ne fut pas longtemps sans les connaître et sans pouvoir se dire : *J'en serai le roi.* On voit par le propos qu'il tint sur l'abbé Sieyès, avec quelle sagacité il jugeait son monde. L'abbé Sieyès était un homme d'un grand talent, un logicien rigoureux, connu par ses publications littéraires. Il exerçait une espèce de dictature dans les premiers temps de l'Assemblée. En effet, c'est lui qui avait fait adopter le nom d'*Assemblée nationale*; mais il se perdait souvent dans la métaphysique. Mirabeau vit aussitôt qu'il n'y avait pas là étoffe pour un homme d'État. « Le métaphysicien, disait-il, voyageant sur une mappemonde, franchit » sans peine les obstacles, ne s'inquiète ni des déserts, ni des fleuves, ni des abîmes; l'homme d'État, pour réaliser le voyage, est » forcé de se rappeler sans cesse qu'il marche sur la terre et qu'il » n'est point dans un monde idéal[2]. » Vous voyez, par ces paroles, avec quelle finesse il savait juger ses collègues. Du moment qu'il les eût connus, il était sûr de sa prépondérance et de sa domination. Il désirait la mettre au service de la monarchie vers laquelle le portaient ses goûts, il fit les premières avances. Ainsi, lorsqu'au 10 juin, l'abbé Sieyès eut proposé au Tiers-État de se constituer, Mirabeau, voyant tout le danger de cette proposition, s'en expliqua avec Malouet et le pria de lui obtenir une conférence avec les ministres. Il espérait sans doute révéler, par sa conversation, sa puissance et se faire admettre au conseil du roi. Le ministre Montmorin ne se souciait pas de voir un homme déshonoré. Necker consentit à le recevoir, mais il ne lui accorda qu'une courte entrevue et laissa même échapper quelques mots qui blessèrent Mirabeau. Celui-ci, en sortant de là, dit à Malouet : « Votre homme est un sot, » il aura de mes nouvelles. » Necker ne soupçonnait guère le mal qu'il venait de faire à la royauté. Mirabeau, avec son coup-d'œil juste, avec l'énergie et la fermeté de son caractère, avec son éloquence foudroyante qui écrasait ses adversaires, aurait pu rendre

1 *Biogr. univ.*

2 Poujoulat, *Hist. de la Révol.* t. 1, p. 95-114.

des services immenses à la royauté; peut-être l'aurait-il sauvée. Car, comme il le disait, sa tête, d'ailleurs fort laide, était une puissance et valait plus qu'une armée. Si Necker ne voulait pas lui accorder sa confiance, il avait tort de le dédaigner et surtout de blesser son amour-propre. Mirabeau, il est vrai, était écrasé sous le poids de ses vices et repoussé de tous les honnêtes gens; les salons de Paris et de Versailles lui étaient fermés. Le Tiers-État lui-même avait éclaté en murmures à sa première apparition dans l'Assemblée. On avait de la peine à lui accorder la parole, comme si l'on eût craint la contagion de ses vices. Necker était affecté de ce dégoût que la conduite passée de Mirabeau inspirait à tous les gens de bien; mais, comme ministre du roi, il ne devait dédaigner aucun secours qui venait à l'appui du trône, surtout dans un moment aussi critique. C'est, à mon avis, une grande faute de sa part. Plus tard la cour sentira le besoin de cet homme; elle l'achètera à 40,000 francs par semaine, mais il ne sera plus temps, le char révolutionnaire, poussé par une force invisible, ne pourra plus être arrêté.

Mirabeau, repoussé et dédaigné par le ministre, tourna le dos à la royauté et se jeta tête baissée dans la démagogie. Cependant, de temps en temps, il donnera encore quelques signes de ses goûts monarchiques. Dans plusieurs grandes questions qui concerneront le trône, il s'opposera avec énergie, aux écarts dangereux de la démocratie. Ensuite, il se ralliera facilement au parti de la cour, dès qu'on l'y aura invité, et surtout dès qu'on lui aura compté des écus, dont il avait toujours grand besoin. Pour le moment, il veut venger le dédain du ministre, et lui donner de ses *nouvelles*, comme il l'avait promis. Peu de jours après, le 17 juin, il prit une vive part aux débats qui avaient lieu sur le nom qu'on devait donner à l'Assemblée. Il proposa aux députés de se déclarer pouvoir législatif et constituant, sous le titre de *Représentants du peuple français*. Le mot *peuple*, pris alors comme bien souvent depuis, pour la basse classe, à l'exclusion des autres citoyens, choqua les députés qui craignaient de s'abaisser en l'adoptant. La proposition de Mirabeau fut donc rejetée. L'orateur déclama alors avec véhémence par un discours, où il fit voir quelle serait désormais sa marche. En voici les phrases les plus significatives :

Oui, disait-il, c'est parce que le nom du peuple n'est pas assez respecté en France, parce qu'il est obscurci, couvert de la rouille du préjugé; parce qu'il

nous présente une idée dont l'orgueil s'alarme et dont la vanité se révolte ; parce qu'il est prononcé avec mépris dans les chambres des aristocrates ; c'est pour cela même, Messieurs, que je voudrais ; c'est pour cela même que nous devons nous imposer, non-seulement de le relever, mais de l'anoblir, de le rendre désormais respectable aux *ministres* et cher à tous les cœurs. Si ce nom n'était pas le nôtre, il faudrait le choisir entre tous, l'envisager comme la plus précieuse occasion de servir ce peuple qui existe, *ce peuple qui est tout*; ce peuple que nous représentons, dont nous défendons les droits, de qui nous avons reçu les nôtres ; et dont on semble rougir que nous empruntions notre dénomination et nos titres [1].

Vous voyez, Messieurs, dans ces premiers traits lancés contre les ministres et contre les aristocrates, leurs adhérents, une petite vengeance personnelle. Vous ne trouvez plus qu'un démocrate dans celui que vous avez vu peu auparavant au rang des royalistes. Mirabeau était aristocrate et royaliste par goût, et il est devenu démocrate par accident. Son avis ne fut point adopté, le métaphysicien, l'abbé Sièyes, l'emporta sur lui, et fit prendre le nom d'*Assemblée nationale*. Mirabeau n'en était pas fâché, parce que, si cette dénomination était contraire à son avis, elle était du moins conforme aux principes de son discours, puisqu'il y reconnaît dans le peuple un souverain qui peut tout et dont les députés ne sont que les représentants. D'ailleurs, cette dénomination causait de cruels embarras aux ministres, ce qui ne satisfaisait pas peu la vengeance de Mirabeau.

Car, Messieurs, la cour n'ignorait pas ce que signifiait le mot d'*Assemblée nationale*. Tous les amis de la monarchie en étaient vivement alarmés. Le clergé effrayé, se mit à délibérer, s'il ne fallait pas se rendre aux communes, et suivre l'exemple de plusieurs curés qui s'y étaient déjà réunis. Ses intentions étaient bonnes. Le clergé espérait qu'en se réunissant au Tiers-État il pourrait contribuer à la paix et inspirer plus de modération aux députés. Il faut cependant remarquer que, dans le nombre, il y en avait plusieurs qui étaient conduits par d'autres motifs. C'est que, professant les mêmes principes, ils approuvaient la déclaration du Tiers-État. Ces motifs réunis, donnèrent un résultat favorable. La réunion fut votée à une majorité de 149 voix sur 217. Une foule de peuple avait stationné autour de la chambre de délibération. Ceux qui avaient voté pour la réunion furent accueillis avec des transports, les autres insultés et poursuivis jusque chez eux [2]. Vous voyez là une troisième puis-

1 Degalmer, *Hist. de l'Assemb. constit.* t. 1, p. 62.
2 Thiers, *Hist. de la Révol.* t. 1, p. 57.

sance se formant dans l'État, celle du peuple. Les députés s'en disaient les représentants, croyant sans doute qu'ils en dirigeront les mouvements à leur gré; mais bientôt le peuple souverain voudra faire lui-même ses affaires : c'était d'ailleurs conforme aux principes de Rousseau, dont les députés faisaient profession. Nous verrons bientôt les actes de cette troisième puissance. Je reviens à mon sujet. Que devait faire le pouvoir en présence d'une Assemblée qui s'était déclarée toute-puissante et indissoluble? La question présentait de graves difficultés, parce que les circonstances étaient difficiles. Il n'y avait, ce me semble, qu'un seul parti à prendre pour un homme d'Etat, ferme et prévoyant. Il fallait dissoudre les Etats-Généraux, employer au besoin la force contre les rebelles, et faire un nouvel appel à la nation. Le roi en avait le droit, en vertu de l'antique constitution qui existait depuis 14 siècles et qui n'était point abolie. Toujours il avait appartenu à la couronne de convoquer, de proroger ou de dissoudre les Etats-Généraux. Ce droit était inhérent à la royauté. Jamais on n'établira une monarchie sans y attacher cette autorité; autrement, il y aurait deux puissances dans un même Etat, et, par conséquent, anarchie et guerre civile. D'ailleurs, les députés avaient dépassé leur mandat; les cahiers des charges ne leur avaient pas donné mission de porter atteinte à la couronne et d'établir une contre puissance; ils leur avaient recommandé, au contraire, de respecter la couronne et de se concerter avec elle pour établir des institutions plus libérales. Le roi avait donc, non-seulement le droit, mais encore le devoir de les avertir, et, en cas de désobéissance, de les renvoyer et de provoquer de nouvelles élections.

Je n'oserais pas vous dire que ce coup d'Etat eût sauvé la France d'une révolution. Les idées anarchiques avaient fait bien des progrès ; la révolution était préparée dans les esprits, et aurait éclaté peut-être à une autre occasion ; mais je dis que la royauté devait le faire ; qu'elle en avait le droit et le devoir. Je pense, Messieurs, que mon avis est le vôtre. Le roi de Prusse s'est trouvé tout récemment dans une circonstance parfaitement identique. Il a pris le parti que je viens de vous indiquer, et, à l'heure que je vous parle, il est fort probable qu'il vaincra la révolution et qu'il n'aura pas le sort de Louis XVI ! Dieu l'en préserve ! Eh bien ! Messieurs, il est permis de croire que Louis XVI aurait remporté la même victoire. Dans tous les cas, il devait se défendre prêt à vaincre ou à mourir. Car il est des circonstances où un roi doit paraître sur le champ de ba-

taille, pour y remporter la victoire ou y laisser la vie : c'est le devoir de la royauté.

Mais pour faire ce coup d'Etat, il aurait fallu un autre roi et un autre ministre. Il aurait fallu un Mirabeau, mais un Mirabeau honnête et vertueux. Les amis de la monarchie et de la cour sentaient bien le besoin de mesures énergiques. On se jeta aux pieds du roi pour l'engager à les prendre. Le duc de Luxembourg, le cardinal de La Rochefoucauld, l'archevêque de Paris, et d'autres le supplièrent de réprimer l'audace du tiers-état et de soutenir ses droits attaqués. Le Parlement lui fit offrir de se passer des Etats-Généraux, en promettant de consentir désormais tous les impôts. La reine et les princes cherchèrent également à lui inspirer une sage fermeté [1]. Le roi, qui venait de perdre son fils aîné, était accablé d'afflictions et d'ennui, et plus que jamais incapable de prendre une résolution vigoureuse.

Malgré le conseil des vrais amis de la monarchie, il adopta des mesures conciliatrices, mesures qu'il fallait prendre plus tôt, si on voulait les rendre efficaces. Il indiqua donc une séance royale pour le 23 juin, dans l'intention de donner lui même une charte constitutionnelle qui concilierait toutes les prétentions et réaliserait toutes les espérances. En attendant, la salle où se réunissait le tiers-état devait être fermée. On prenait pour prétexte des réparations à faire pour la séance royale [2].

Remarquons d'abord que la remise de la séance au 23 est une grande faute dans un moment si critique où il était nécessaire d'agir promptement. En tenant la séance royale quelques jours plus tôt, on aurait empêché le clergé de s'unir au tiers-état, ce qui lui a donné plus de force et d'audace. Mais les ministres n'avaient rien d'arrêté. Ils avaient besoin de temps pour élaborer les articles de la nouvelle constitution, à laquelle ils auraient dû songer avant la réunion des Etats-Généraux : ils ne se seraient pas trouvés dans les embarras qui les accablent maintenant.

Le 20 juin, jour où la majorité du clergé voulait se joindre aux députés des communes, on trouva les portes de la salle fermées. Bailly, le président, se présenta pour y entrer, le marquis de Brézé, officier de service, l'arrêta à la porte en lui rappelant les ordres du roi. Bailly ne se retira pas sans protester et sans dire à l'officier :

[1] Thiers, *Hist. de la Révol.* t. 1, p. 58.

[2] Gabourd, *Hist. de la Révol.* t. 1, p. 167.

« Je dois obéir aux ordres de l'Assemblée que j'ai l'honneur de présider [1]. »

Comme vous l'entendez, ce n'est plus aux ordres du roi, mais à ceux de l'Assemblée qu'on doit obéir. Mais l'officier de service le fait obéir aux ordres du roi. Pendant ce temps, d'autres députés s'étaient attroupés ; ils voulaient forcer la consigne ; Bailly les en détourna. Mais ils persistent à se réunir. Quelques-uns parlent de tenir séance sous les fenêtres mêmes du roi, proposition qui montre jusqu'à quel point allaient l'audace et l'insulte de certains députés. Guillotin, médecin, député de Paris, inventeur ou indicateur, si l'on veut, de la machine qui porte son nom, et dont il a failli voir l'application sur lui-même, car déjà il était en prison sur la liste des proscrits [2], Guillotin, dis-je, proposa de se réunir au Jeu-de-Paume de la rue du Vieux-Versailles. Cette motion improvisée fut adoptée par acclamation, et les députés du tiers-état, ayant à leur tête le président Bailly, et escorté d'un peuple nombreux, s'assemblèrent dans le modeste hangar où la révolution devait se constituer [3].

Là, au sein des murs nus et sombres, sans autres meubles qu'une table grossière et quelques bancs de chêne, et non loin du trône, les représentants du Tiers-Etat résolurent de se lier par un serment solennel. Les députés Mounier, Target, Chapelier et Barnave furent successivement entendus, après quoi on rendit le célèbre décret dont je crois nécessaire de vous donner les termes :

L'Assemblée Nationale, considérant qu'appelée à fixer la constitution du royaume, opérer la régénération de l'ordre public, et maintenir les vrais principes de la monarchie, rien ne peut empêcher qu'elle ne continue ses délibérations dans quelque lieu qu'elle soit forcée de s'établir, et qu'enfin, partout où les membres sont réunis, là est l'assemblée nationale ; arrête que tous les membres de cette assemblée prêteront, à l'instant, serment solennel de ne jamais se séparer, et de se rassembler partout où les circonstances l'exigeront, jusqu'à ce que la constitution du royaume soit établie et affermie sur des fondements solides [4].....

On voit, par cette décision qui est une véritable révolte, que les députés craignaient de la part du gouvernement un coup d'Etat,

[1] Degalmer, *Hist. de l'Ass. const.* t. 1, p. 67.
[2] *Biogr. univ.* art. *Guillotin.*
[3] Gabourd, *Hist. de la Révol.* t. 1, p. 167.
[4] *Ibid.*

une ordonnance de dissolution, et qu'ils voulaient en prévenir l'effet par le serment de ne point se séparer, et de se réunir partout où les circonstances le permettraient.

Le décret étant porté, le président Bailly monta sur la vieille table du hangar, et dominant l'Assemblée entière, lut à haute et intelligible voix la formule du serment, et tous les membres, à l'exception d'un seul, répondirent à l'appel de leur nom : *Je le jure.* Le peuple qui avait suivi les députés y applaudit avec une espèce de frénésie, Martin d'Auch, qui avait refusé le serment et laissé une protestation par écrit, entendit éclater contre lui des cris de fureur et de menace [1].

Le serment du Jeu de paume a été diversement apprécié : les historiens démagogues qui professent les théories de J.-J. Rousseau, y ont donné une entière approbation. Plusieurs l'ont prôné comme un acte de courage et d'énergie ; passe le mot d'énergie, je ne veux pas le contester, mais je nie que les députés du Tiers aient montré un grand courage au Jeu de paume, car il n'y a pas de courage sans péril ; or, les députés n'avaient aucun péril à craindre. L'autorité les a laissé faire ; s'il y a un homme qui ait montré du courage, c'est Martin d'Auch, qui a résisté à l'entraînement de toute l'assemblée, malgré les injures qu'il recevait tant au dedans qu'au dehors. Quant à nous, messieurs, si nous voulons bien y réfléchir, nous devons regarder ce serment comme une conséquence de la démarche qu'on avait faite précédemment en se constituant en *Assemblée nationale*; on a sanctionné cette première déclaration avec plus de solennité. De quelque manière qu'on juge ce serment, il demeurera dans l'histoire comme une atteinte grave portée à la royauté, comme un acte de rebellion ouverte, comme un appel à toutes les insurrections futures. Peu de députés en comprenaient l'importance ; ils ne pensaient guère qu'en faisant ce serment, ils prononçaient leur sentence de proscription, d'exil et même leur arrêt de mort. Il en était pourtant ainsi, car, à commencer par Bailly, la plupart de ceux qui ont figuré au Jeu de paume sont devenus victimes de leur imprudente résolution. Ils l'expieront plus tard en l'exil ou sur l'échafaud.

Pour le moment ils sont aveugles, ils s'applaudissent des acclamations d'un peuple qui doit bientôt les dépasser ; ils veulent continuer leurs délibérations dans le même local. Une nouvelle réunion devait s'y tenir le surlendemain (22 juin) : l'autorité veut l'empêcher

[1] *Ibid.* — Degalmer, *Hist. de l'Ass. const.* t. I, p. 68.

mais par de petits moyens, ressource ordinaire des caractères faibles. Les princes firent retenir la salle du Jeu de paume, sous prétexte d'y jouer ce jour-là. Les députés ne se désistèrent pas, ils se réunirent dans l'église Saint-Louis; là, ils reçurent la majorité du clergé, composée de 149 membres, à la tête desquels se trouvaient l'archevêque de Vienne, l'évêque de Chartres et plusieurs autres. Ils disaient se rendre à eux pour la vérification des pouvoirs en commun. Par cette démarche, le clergé paraissait approuver tout ce qu'avait fait le Tiers-État; et, en effet, il y en avait plusieurs qui l'approuvaient, mais la plupart étaient conduits par des motifs plus nobles, ils venaient dans l'intention de modérer le Tiers-État, et de lui inspirer des mesures plus conciliantes. Ils furent reçus avec des éloges outrés et des transports de joie; les 117 membres qui étaient restés se virent exposés tous les jours aux injures de la populace à qui les émissaires des clubs les désignaient [1].

Comme vous le voyez, Messieurs, le Tiers-État s'avance de plus en plus vers la Révolution. Il s'était constitué en Assemblée nationale, il vient de faire le serment de ne point se séparer, et de se réunir partout où cela lui plairait. Il tient sa parole, et s'assemble, malgré les ordres de la Cour. Sa puissance s'est accrue par l'adjonction de la majorité du clergé et par la conquête de Mirabeau. Les députés vont donc se présenter à la séance royale avec la conscience de leur force et la résolution de n'obéir qu'à eux-mêmes.

SIXIEME LEÇON.

Séance royale du 23 juin. — Charte constitutionelle. — Résistance de l'Assemblée aux ordres du roi, faiblesse du gouvernement. — Condescendance fatale du roi et réunion des trois ordres. — Situation critique du gouvernement. — L'unité de pouvoir entièrement rompue.

Pendant que le Tiers-État se constituait, se fortifiait par l'adjonction de la majorité du clergé, et par la conquête de Mirabeau, et qu'il s'engageait par serment à ne point se séparer, les ministres du roi travaillaient nuit et jour à la constitution que le roi devait donner dans la séance royale du 23 juin (1789). Le but qu'on se proposait dans cette constitution était de contenter les députés du Tiers-État, et de leur ôter tout prétexte de réclamation et de révolte. Mais on eut de la peine à s'accorder sur les articles de la constitution; cela se conçoit facilement, une cons-

[1] Degalmer, *Hist. de l'Ass. const.* t. 1, p. 60.

titution ne s'improvise pas, elle est le fruit de longues études, et les ministres n'en avaient fait aucune. Necker, en sa qualité de premier ministre, s'y appliqua plus spécialement : il présenta au roi jusqu'à trois discours, parmi lesquels il avait à choisir. On profita du travail de Necker, mais on y fit des changements légers, selon les uns, importants, selon les autres. Ce qui est certain, c'est que Necker résolut de ne point accompagner le roi à l'Assemblée ne voulant pas prendre sur lui la responsabilité de ce que le roi allait dire. Cependant il revint sur sa première résolution, sentant qu'il ne pouvait se dispenser d'accompagner le roi dans une circonstance aussi critique: Son absence eût été une protestation. Mais au moment où il descendait pour se rendre à la séance, quelques amis vinrent l'en détourner, en lui disant que sa présence produirait un mauvais effet et le réduirait à l'impuissance de rendre aucun service au roi et à la chose publique. Ce motif suggéré par des amis qu'il devait croire, l'arrêta tout court et le fit retourner chez lui. Ce fut une grande faute, tous les auteurs en conviennent; les amis de la monarchie lui en ont fait de sévères reproches et, je crois, avec raison, car sa place était auprès du roi, un devoir impérieux lui commandait de l'occuper, mais je n'oserais pas, comme certains auteurs l'ont fait, lui supposer de mauvaises intentions [1]. Le roi parut à l'Assemblée, entouré de l'appareil de la majesté et de la puissance. Les députés du Tiers, qui avaient établi une puissance rivale, gardèrent un morne et profond silence, comme ils en étaient convenus avant la réunion. Le roi, après un premier discours, fit lire une déclaration qui annulait tout ce qu'avait fait le Tiers-État; beaucoup d'auteurs blâment cet acte qui me paraît fort juste; le roi ne pouvait pas et ne devait pas reconnaître une seconde puissance qui s'était érigée en face du trône, il devait la briser et annuler tout ce qu'elle avait fait en vertu de son pouvoir usurpé. Après quelques nobles paroles, le prince fit donner lecture de la charte élaborée par les ministres et qui est connue dans l'histoire sous le nom de *déclaration du* 23 *juin*. Cette charte était basée sur les vœux exprimés dans les cahiers des charges, et sur ces lois éternelles, et immuables qui président et doivent présider à tous les gouvernements. Elle reposait donc sur une triple autorité, sur celle de Dieu, du roi et de la nation. Elle faisait les plus larges concessions : celles que nous avons obtenues, à la suite de nos dif-

[1] *Biog. univ.* art. *Necker* — Poujoulat, *Hist. de la Révol.* t. I, p. 93.

férentes révolutions, ne sont guère plus populaires. Car elle accordait la convocation périodique des États-Généraux, leur participation aux actes de l'autorité législative, l'égalité des Français devant la loi, la suppression des priviléges en matière d'impôts, la liberté de la presse, des États-Provinciaux pour régler les affaires de la province. Elle accordait aussi la liberté du commerce et de l'industrie, la liberté individuelle, et la garantie de la dette publique ; elle maintenait la distinction des trois ordres, selon les cahiers des charges, mais promettait leur réunion quand il s'agirait de l'intérêt général du royaume [1]. Le roi semblait dire : « Je fais » droit à toutes les réclamations. Je supprime les vexations, l'arbi» traire, l'inégalité de l'impôt, et tout ce qui n'est plus en harmonie » avec les idées et les progrès de notre siècle ; je satisfais les vœux » de la nation ; mais, selon les mêmes vœux, je garde ma position » de roi, héritage de mes ancêtres. Je maintiendrai le pouvoir que » j'ai reçu, et je le transmettrai intact à mes descendants, comme » le veut la nation. »

D'après un tel langage, les députés, s'ils avaient été de bonne foi, amis de l'ordre et de la prospérité de leur pays, n'avaient plus rien à désirer. Les vœux de la France se trouvaient accomplis, de véritables bienfaits étaient descendus du trône. Le devoir du Tiers-État était de les accepter, Louis XVI l'avait demandé par ces touchantes paroles bien propres à enlever l'âme de l'Assemblée : « C'est moi, jusqu'à présent, qui fais tout pour le bonheur de mes « peuples et il est rare peut-être que l'unique ambition d'un sou« verain soit d'obtenir de ses sujets qu'ils s'entendent enfin pour « accepter ses bienfaits [2]. » Les députés les plus difficiles étaient obligés de convenir que les concessions du roi étaient bien propres à faire le bonheur de la France, mais en les acceptant ils donnaient gain de cause au roi et renonçaient à leur propre puissance, et puis ils n'auraient pas satisfait leur orgueil, car ils ne voulaient pas être redevables au roi des libertés publiques, ils voulaient les établir eux-mêmes et en devenir les premiers fondateurs. Aussi accueillirent-ils la déclaration avec beaucoup de froideur, et bientôt ils trouvèrent l'occasion de montrer leur mauvaise volonté. Le roi, avant de quitter l'Assemblée, avait ordonné aux trois ordres de se séparer à l'instant et de reprendre le lendemain matin leurs tra-

1 Gabourd, *Hist, de la Révol.* t. 1, p. 172.
2 Poujoulat. *Hist. de la Révol.* t. 1, p. 99.

vaux, chacun dans la chambre affectée à son ordre. Le roi fut obéi par la majeure partie de la noblesse, par la plupart des évêques, et quelques curés qui sortirent aussitôt; mais les députés du Tiers et les membres des deux premiers ordres qui s'y étaient réunis, restèrent immobiles sur leurs bancs, incertains de ce qu'ils devaient faire. Les paroles si paternelles et si généreuses du roi avaient fait impression sur eux. La plupart étaient émus et indécis sur le parti à prendre; si, dans ce moment critique, où il s'agissait de si grands intérêts, une voix puissante s'était fait entendre pour les engager à la soumission, ils auraient obéi et abdiqué le pouvoir souverain qu'il s'étaient arrogé, et l'auraient remis entre les mains du roi qui en faisait un si noble usage. La voix d'un Mirabeau aurait fixé toutes les incertitudes : Mirabeau a paru dans cette occasion, il a montré toute son adresse, toute son astuce, ainsi que son audace, mais en sens opposé; voulant dominer à tout prix, il prévoyait qu'il n'y aurait pas de domination pour lui si les députés renonçaient à leurs résolutions du jeu de paume, si la lutte venait à cesser et que la paix fut rétablie. Il était comme le soldat qui attend sa fortune dans la guerre et au milieu des combats. Il ressemblait à ces hommes, que nous trouvons dans toutes les révolutions, et qui sont indifférents aux malheurs de la patrie, pourvu qu'ils arrivent. Mirabeau, voyant l'hésitation de l'Assemblée, prit aussitôt la parole, et dit, avec son instinct d'habileté :

J'avoue que ce que vous venez d'entendre pourrait être le salut de la patrie, si les présents du despotisme n'étaient pas toujours dangereux... Je demande qu'en vous couvrant de votre dignité et de votre *puissance* législative, vous vous renfermiez dans la religion de votre serment; il ne vous permet de vous séparer qu'après avoir fait la Constitution.

Mirabeau est un juge irrécusable, il avoue que la France serait sauvée, si l'on acceptait les dispositions du roi, mais sentant que son rôle de chef de parti serait terminé, il jette de la défiance sur les paroles du roi et leur rappelle le serment du Jeu-de-Paume [1]. Ses paroles produisirent un effet magique. Mais le marquis de Brezé, grand-maître de cérémonies, se présenta pour faire évacuer la salle; il s'avança vers le président et lui dit : « Vous avez entendu les ordres du roi. — Je vais prendre ceux de l'Assemblée, » répondit le président. Mirabeau, au milieu d'un grand tumulte excité par les paroles et la fierté de Brezé, qui n'avait pas ôté son chapeau

[1] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constituante*, t. I, p. 73.

en parlant aux députés, s'empressa de prendre la parole et de rassurer les membres qui hésitaient encore.

Oui, disait-il, nous avons entendu les intentions qu'on a suggérées au roi; et vous, qui ne sauriez être son organe auprès des Etats-généraux, vous qui n'avez ici ni place, ni voix, ni droit de parler, vous n'êtes pas fait pour nous rappeler son discours. Cependant, pour éviter tout délai, je déclare que si on vous a chargé de nous faire sortir d'ici, vous devez employer la force, car nous ne quitterons nos places que par la puissance des baïonnettes [1].

On a donné, dans le *Moniteur*, aux dernières paroles une expression plus énergique et plus insolente que Mirabeau a probablement approuvée. On lui prête les paroles suivantes : « Allez dire à votre » maître que nous sommes ici par la volonté du peuple et que nous » n'en sortirons que par la puissance des baïonnettes [2]. »

Les paroles de Mirabeau, quelle que soit leur vraie expression, mirent fin à l'hésitation de l'Assemblée, tous étaient électrisés et entraînés par sa parole magique. Le marquis de Brezé avait beau lui répliquer : « Je ne reconnais, dans M. de Mirabeau, que le » député du bailliage d'Aix et non l'organe de l'Assemblée. » Tous les députés révolutionnaires, tels que Barnave, l'abbé Grégoire, Péthion, le janséniste Camus et autres, s'écrièrent à la fois : « Oui, » oui, il n'y a que la force qui puisse nous faire sortir d'ici. » La parole de Mirabeau n'était donc plus celle d'un simple député, elle était l'expression des sentiments de toute l'Assemblée. Le marquis de Brezé déconcerté, n'osa rien faire sans avoir consulté le roi. Quand il fut sorti de la salle, l'abbé Sieyès prit la parole et confirma ce qu'on venait de faire. « Vous êtes aujourd'hui, disait-il, ce que » vous étiez hier ! Nous continuerons nos travaux, nous suivrons » notre sublime mission, nous dédaignerons l'appareil aulique qui, » vainement, aura souillé le sanctuaire national, les vertus de la » liberté sauront bien la purifier des excès du despotisme [3]. »

Il n'en fallait pas davantage pour armer tous les membres contre le pouvoir royal. Aussi, sur une proposition de Camus, appuyé par Barnave, Brizot, Garat et Grégoire, l'Assemblée déclara-t-elle, d'une voix unanime, qu'elle persistait dans ses résolutions prises au jeu de paume. Mirabeau, qui craignait peut-être d'être puni de son insolence, proposa de déclarer les députés inviolables, et l'Assemblée

[1] *Ibid.*
[2] Thiers, *Hist de la Révol.* t. 1, p. 65.
[3] Gabourd, *Hist. de la Révol.* t. 1, p. 175.

décréta, à une majorité de 493 voix contre 34, que la personne de chacun de ses membres était inviolable, et que quiconque oserait attenter à son indépendance, ou gêner sa liberté, serait par cela seul, traître, infâme et coupable du crime de lèse-majesté [1].

Par ce dernier acte, la révolte du Tiers-État est complète; elle s'est accomplie en très-peu de jours. Le 17 juin, il se constitue en *Assemblée nationale*, et s'arroge le souverain pouvoir législatif; trois jours après, le 20, il fait, sous le hangar du jeu de paume, le serment de ne point se séparer; le 23 juin, il déclare ses membres inviolables, caractère que la nation avait réservé pour le roi seul. Ainsi, le roi n'est plus maître de convoquer, de proroger ou de dissoudre les États-Généraux, il se trouve en face d'une nouvelle puissance, qui s'est déclarée indépendante, indissoluble et inviolable, il ne peut toucher à l'indépendance ou à la liberté d'aucun membre sans devenir traître, infâme, et passible de la peine capitale. Le Tiers-État est donc définitivement constitué : il forme une deuxième puissance dans l'Etat, chose contre nature; désormais, si l'on ne veut pas une guerre perpétuelle, il faut que l'une ou l'autre cède et obéisse; autrement, point de paix possible, autrement, trouble et agitation jusqu'à ce qu'une de ces deux puissances l'emporte sur l'autre, et que le pouvoir revienne à son unité, qui est sa condition naturelle, je ne saurais assez le répéter. Dans la circonstance actuelle, le Tiers-Etat est bien décidé, son parti est irrévocablement pris; il ne veut rien céder, il en a fait le serment. Le roi est donc réduit à obéir ou à employer la force et briser la résistance. Employer la force, cela n'entre pas dans le caractère de Louis XVI, il est trop faible pour y recourir. Mais s'il cède, il se dépouille de ses prérogatives, il renonce aux droits de la royauté et abdique; eh bien! Messieurs, c'est le parti qu'il prend, sans en calculer toutes les conséquences. Son discernement exquis semble l'avoir abandonné. Il n'a pas compris la situation critique où il se trouvait, ni le danger où le mettait la moindre hésitation. Le marquis de Brezé était venu lui rendre compte de la résistance de l'Assemblée, et des réponses insolentes qu'il y avait reçues. Il demandait ses ordres, prêt à les faire exécuter : le roi ne proféra pas une parole et se promena dans son cabinet. Voyant qu'on attendait ses ordres, il dit, d'un ton de lassitude et de découragement : « Eh bien! s'ils ne veu-

[1] Gabourd, *Hist. de la Révol.* t. 1, p. 175.
[2] Gabourd, *Hist. de la Révol.* t. 1, p. 175.

» lent pas quitter leur salle, qu'on les y laisse[1], » mot fatal, messieurs, qui a commencé la révolution et qui était pour Louis XVI une sentence de mort. Le roi n'est plus roi que de nom, il a perdu son autorité, il est désormais au service et aux ordres de l'Assemblée ; jamais on n'a vu dans un souverain une faiblesse plus fâcheuse et plus funeste aux intérêts de la patrie, et cette faiblesse là même, on l'appelait despotisme, comme vous l'avez entendu par les discours. On a raison de dire qu'il n'y a plus de despotisme, quand on en parle dans les actes publics, plus de tyrans quand on crie à la tyrannie.

Plus que jamais on regrette auprès du roi la présence d'un homme d'État, d'un ministre ferme et résolu. Sous un homme comme Mirabeau les choses ne se seraient passées ainsi ; Mirabeau savait bien ce qu'il fallait faire. Car, plus tard, riant avec ses amis de son audace, il disait qu'on eût pu, *avec une poignée de soldats, disperser les nouveaux législateurs*[2]. Mirabeau indique le moyen et répond de la réussite ; avec une poignée de soldats, on aurait mis fin à l'insolence des députés, et on aurait peut-être sauvé la France d'une révolution. Un ministre ferme et prévoyant n'aurait pas manqué d'y recourir; le moment était pressant.

Que faisait le ministre dans un moment aussi critique ? Il débattait avec le roi une question d'amour-propre, et il offrait sa démission. Au fond, il avait raison, car il venait de donner assez de preuves de son incapacité politique. Mais ce n'est pas parce qu'il se sentait incapable qu'il voulait se démettre, c'est parce que son amour-propre avait été froissé, à cause des changements qu'on avait faits à son discours. Voilà les motifs qui déterminaient sa conduite. Nous avons cherché jusqu'à présent à excuser Necker, mais ici il est impossible de le faire. Abandonner le roi dans un moment si critique, dans un moment où il s'agit, pour conserver la royauté et sauver la patrie, de déployer la plus grande énergie, c'est lâcheté, c'est preuve de peu de dévouement. Le roi et la reine sont obligés de s'humilier, de le conjurer de reprendre son poste, et de lui promettre que désormais ses conseils seront seuls écoutés. Ils agissaient sous l'empire de la peur, car, au premier bruit de la démission de Necker, le peuple de Versailles s'était porté en foule vers le château, et avait fait entendre les cris : Vive Necker ! point de démis-

[1] Poujoulat, *Hist. de la Révol.* t. 1, p. 100.

[2] *Biogr. univ.* art. Mirabeau.

sion ! L'amour-propre du ministre a été satisfait, autant par les acclamations du peuple que par les prières du roi et de la reine. Il reste à son poste et l'annonce à la foule. On entendit aussitôt des cris d'une joie sauvage ; le peuple était dans l'ivresse : Necker, en quittant le château, fut porté chez lui en triomphe. Le soir, on alluma des feux de joie, comme pour célébrer une grande victoire. Et, en effet, messieurs, il avait une grande victoire à célébrer. On pouvait craindre un coup d'État, une ordonnance de dissolution de la part de la couronne ; d'Epremenil, qui avait été si ardent à résister aux ordres du roi, proposait de décréter le Tiers-État et de le faire poursuivre par le procureur général ; d'autres députés de la noblesse donnaient le même conseil. Le Tiers-État était donc menacé, mais avec le ministère de Necker, il n'avait plus rien à craindre, car ce ministre lui avait donné assez de preuves de ses sympathies. C'est pourquoi on mettait tant d'importance à ce qu'il restât au ministère. Les députés avaient appelé à leur secours le peuple, dans le double but d'effrayer la famille royale et de déterminer Necker à rester. Le ministre remplit parfaitement leur attente. Bien loin de prendre des mesures contre l'empiétement et l'usurpation du Tiers, il le favorisa de toute manière. Par son influence, la minorité de la noblesse, composée de 47 membres, se joignit au Tiers-État ; le duc d'Orléans était à leur tête. La majorité du clergé, qui s'était déjà réunie, s'accrut encore de plusieurs membres importants, tels que l'archevêque de Bordeaux et M. de Juigné, archevêque de Paris. Celui-ci avait été insulté, poursuivi et maltraité par le même peuple qu'il avait nourri de ses aumônes, et peut-être aurait-il péri par leurs mains parricides et été massacré, s'il n'avait pas promis de se réunir au Tiers-État[1]. Cela ne suffisait pas à Necker, il voulut la réunion complète ; il conseilla donc au roi d'ordonner à la noblesse et au clergé de mettre fin à leur résistance et de se réunir à l'Assemblée. Le roi, qui avait promis d'écouter les conseils de son ministre, fut obligé d'obéir ; le 27 juin, trois jours après la séance royale, il ordonna au clergé et à la noblesse de se réunir au Tiers-État. Le duc de Luxembourg avait eu beau faire des représentations sur le danger de cette réunion et sur les conséquences fâcheuses qui en résulteraient pour la monarchie, le roi lui répondit : « Mes réflexions sont faites ; je suis déterminé à tous les » sacrifices, je ne veux pas qu'il périsse un seul homme pour ma

[1] Degalmes, *Hist. de l'Ass. const.*, t. I, p. 79.

» querelle. Dites à l'ordre de la noblesse que je le prie de se réunir » aux deux autres : si ce n'est pas assez, je le lui ordonne ; comme » roi, je le veux [1]. » On ne peut pas donner des ordres plus précis. La noblesse et le clergé se résignèrent, et les trois ordres furent confondus. Ainsi fut révoqué et anéanti tout ce qui avait été fait dans la séance royale du 23 : c'est l'ouvrage de Necker. Le Tiers-État était au comble de ses vœux ; Bailly, le président, en voyant arriver les deux premiers ordres, dit avec une vive satisfaction : « La famille est complète ; » et faisant allusion au vote par têtes, qui était une conséquence de la réunion, il ajouta : « Nous pourrons » nous occuper, sans relâche et sans distraction, de la régénération » du royaume et du bonheur public [2]. »

Tout cela semblait fort beau. Necker était porté aux nues, et semblait avoir atteint le dernier degré de la sagesse humaine. Son éloge était dans toutes les bouches. La révolution est finie, disait-on. Non, messieurs, elle n'était pas finie, elle commençait ; car il y avait au fond de cette réconciliation quelque chose de triste pour l'avenir ; vous le comprendrez facilement. Sans doute, la distinction des trois ordres n'était pas en harmonie avec le progrès du temps et des idées du siècle. L'égalité devant la loi, proclamée dans la séance royale le 23 juin, avait pour conséquence immédiate la confusion des trois ordres. La noblesse, qui avait tant contribué à propager les principes de l'égalité philosophique, aurait dû s'y prêter de bonne grâce, provoquer cette mesure dès la première réunion des États-Généraux. Elle s'y est constamment opposée, et le roi n'a pas eu la force de briser sa résistance ; maintenant il le fait ; il ordonne aux deux premiers ordres de se réunir au tiers-état ; mais dans quel moment ? lorsque celui-ci a eu le temps de se constituer, de se lier par serment, et de s'arroger la souveraine puissance. Le roi arrive trop tard, les concessions arrachées affaiblissent le pouvoir et fortifient l'ennemi. Quand on veut faire des concessions, il faut les faire à temps, avec largesse, et les exécuter franchement. Le temps des concessions était passé pour Louis XVI. S'il les avait faites à l'ouverture des États-Généraux, elles auraient excité le plus vif enthousiasme ; maintenant, elles sont reçues avec froideur, et ne produisent aucun effet. Le seul parti qui était à prendre, dans le moment qui nous occupe, était de résister, de paraître sur le champ

[1] *Ibid*, p. 80.
[2] Thiers, *Hist. de la Révol.* t. I, p. [illegible]

de bataille avec le sabre, la tête haute et le front levé. Ce moyen aurait réussi. Une poignée de soldats, comme le disait Mirabeau, aurait dispersé les nouveaux législateurs. Mais ce moyen, résolu quelquefois, mais toujours remis à un autre temps, devient de jour en jour plus difficile. Car déjà le tiers-état avait mis dans ses intérêts le peuple dont il voulait se faire une armée. Il flattait donc le peuple, il le reconnaissait pour son seul souverain, dont il tirait ses pouvoirs et dont il se disait les représentants. Les imprudents! ils ne savent pas qu'appeler le peuple, c'est appeler l'anarchie, c'est établir une troisième puissance, celle de la rue qui les emportera bientôt. Le peuple est souverain, sans doute, mais le peuple n'est pas celui de la rue, c'est toute la nation. Ensuite, le peuple n'est souverain que par les suffrages, comme le dit Montesquieu, il est la racine de la souveraineté ; mais la racine n'est pas l'arbre productif. Le peuple n'est point souverain pour l'action ; car il ne peut agir qu'en se nuisant à lui-même : la victoire lui est encore plus funeste que la défaite. Tout pour le peuple et rien par le peuple, c'est l'axiome qui renferme un principe politique dont on ne s'écarte jamais impunément. Les membres révolutionnaires du tiers-état avaient un principe tout opposé : tout par le peuple et rien pour le peuple, c'est-à-dire, aucune institution solide et durable pour lui, rien que ce que le hasard ou le pillage pouvait lui offrir. Ce peuple, que les députés et les clubistes, leurs partisans, avaient dit être souverain, s'impressionnait déjà au-delà de toute expression. A Paris comme à Versailles, il célébrait la victoire du tiers-état par des danses et des feux de joie. Les électeurs de la capitale, qui, profitant de la faiblesse du gouvernement, s'étaient constitués, après les élections, en assemblée permanente pendant la durée des Etats-Généraux, envoyèrent une députation à Versailles pour complimenter les représentants. Ceux-ci, flattés des compliments et de l'appui qu'on leur promettait, admirent la députation aux *honneurs de la séance*[1]. Cela était fort naturel ; car, dans leur opinion, c'étaient leurs maîtres, leur appui, leur armée. Ainsi, voilà trois pouvoirs, celui du roi, celui de l'Assemblée, celui de la rue, c'est-à-dire, c'est le pouvoir divisé, déchiré, mis en pièces, dont chacun emporte un lambeau. Le plus faible et le plus mince est celui du roi. Le spectacle de ces trois pouvoirs qui vont s'entrechoquer va nous offrir

1 Poujoulat, *Hist. de la Révol.* t. 1, p. 101.

des scènes les plus terribles, mais en même temps les plus instructives sous le point de vue philosophique.

L'abbé JAGER.

Philosophie.

COURS DE LA MÉTHODE APPLIQUÉE A LA THÉOLOGIE.

CHAPITRE VII.

(Suite) [1].

Lorsque l'apologiste de la religion a détruit les erreurs qu'une fausse philosophie avait répandues dans l'esprit de son auditeur, rectifié ses idées sur la raison, les caractères et le critérium de la vérité, il aborde l'exposition des preuves de la religion. Il commence par développer l'histoire du christianisme ; il le montre révélé de Dieu au premier homme, transmis par Adam et Noë à leurs enfants, et par ces derniers à leurs descendants ; propagé par la tradition dans toutes les générations et les contrées, conservé avec plus ou moins d'altération par tous les peuples, perpétué dans sa pureté par les familles patriarchales, confié au peuple juif, rappelé par les prophètes, porté à son dernier degré de développement par Jésus-Christ, remis par l'homme-dieu à une autorité publique et infaillible qui le fera parvenir pur et complet jusqu'à la consommation des siècles. En étudiant l'histoire de l'Église, le philosophe reconnaît que la religion chrétienne a commencé avec le genre humain, s'est étendue avec lui, et, comme lui, embrasse tous les temps, tous les lieux, réunit au degré le plus éminent tous les caractères distinctifs de la vérité, l'antiquité, l'universalité, la perpétuité et l'unité.

Cette considération frappe le philosophe : si elle ne le convainc pas complétement de la divinité du christianisme, elle commande son respect et le dispose à l'étudier d'une manière plus approfondie.

Pour achever de porter la conviction dans l'esprit, l'apologiste déroule en détail la preuve des faits et dogmes principaux de la religion.

L'existence de Dieu !

[1] Voir le commencement de ce chapitre au numéro précédent ci-dessus, p. 122.

Erratum. Dans l'article précédent ci-dessus p. 138, ligne 19, au lieu de : *c'est pour eux le seul et unique critérium de vérité*, lisez : *ce n'est pas pour eux le seul et unique critérium de vérité.*

Il n'y a pas de vérité sur laquelle le consentement du genre humain soit mieux constaté. Ce consentement est à lui seul une preuve décisive; mais il est utile d'examiner, de rechercher les motifs qui ont produit cet accord. Ces motifs sont de deux espèces : le premier est la révélation et la tradition. Dieu, dès l'origine, a manifesté son existence. Cette manifestation est un fait de nature à être prouvé par le témoignage des hommes : la tradition, sur ce fait, a tous les caractères qui distinguent une tradition vraie des traditions fausses. Elle est ancienne, universelle, constante. Le second motif, qui a produit le consentement du genre humain, est le raisonnement ou l'évidence. *Après avoir connu l'existence de Dieu par la tradition*, les hommes ont réfléchi sur ce dogme et sont parvenus à le prouver rationnellement[1]. Ici l'apologiste expose les preuves que la philosophie donne de l'existence de Dieu, répond aux principales objections de l'athée, puis il ajoute :

Quelle que soit la manière dont mes raisonnements aient affecté votre esprit, que l'existence d'un premier être vous paraisse démontrée ou non, vous n'êtes pas moins obligé de tenir cette vérité pour certaine, ou de renoncer à toute certitude; car, en vertu des preuves que j'ai fait valoir contre vous, l'univers a toujours cru à l'existence de Dieu. Or, votre raison *n'est rien*, ou la raison du genre humain est *beaucoup plus*, croyez donc à la vérité, que la raison de tous les hommes déclare être la plus certaine, la mieux prouvée de toutes; ou *abjurez votre propre raison*, et sous peine d'inconséquence, n'essayez plus de rien prouver, ne disputez plus, cessez

1 Notandum est religionem veram quæ omnium ætatum communis est quatuor præcipue pronunciatis, quorum 1um est Deum esse et esse unicum; 2um Deum nihil esse eorum quæ videntur, sed his aliquid sublimius ; 3um a Deo curari res humanas et æquissimis arbitriis dijudicari; 4um eumdem Deum opificem esse rerum omnium extra se..... Istarum autem quas contemplativas diximus notionum veritas haud dubie etiam petitis ex rerum natura argumentis demonstrari potest, inter quæ illud validissimum est quod res aliquas esse factas ostendit sensus, res autem factæ omnino nos ad aliquid non factum deducunt. Sed quia hanc rationem et similes alias non omnes capiunt, sufficit quod ab omni ævo per omnes terras, paucissimis exceptis, in has notiones consenserunt et hi qui crassiores erant quam ut vellent fallere et alii sapientiores quam ut fallerentur : quæ consensio in tantâ et legum et opinionum aliarum varietate satis ostendit traditionem à primis hominibus ad nos propagatam ac nunquam solide refutatam, quod vel solum ad fidem faciendam satis est. Quare non vacant culpâ qui etiamsi hebetioris sint ingenii quam ut certa ad illas notiones argumenta aut reperire possint aut comprehendere, eas repudiant, cum et ad honestum sint duces et diversa sententia nullis argumentis nitatur. Grotius, *de jure pacis et belli*. Liv. 2, ch. 20, n° 45 et 46.

de raisonner, renfermez-vous s'il vous est possible dans *un doute éternel*[1]. (A)

On le voit, la méthode que j'expose ne dédaigne pas les preuves que la philosophie donne de l'existenec de Dieu; elle en fait usage, reconnaît leur force. Par la précaution qu'a prise cette méthode de proclamer et de faire reconnaître la prépondérance du consentement général sur le jugement individuel, ces preuves ont acquis une force bien autrement grande. Elles se présentent avec l'autorité que leur donne l'assentiment de tous les hommes. L'apologiste de la religion est dans une position inexpugnable : ce n'est plus *son jugement* qu'il oppose à celui de l'athée, c'est *le jugement* de tous les hommes, dans tous les temps, dans tous les lieux (B). Si l'évidence des preuves qui ont fait impression sur tous les esprits ne frappe pas l'athée, c'est qu'il est atteint d'une cécité intellectuelle.

De l'existence d'un premier être, l'apologiste de la religion passe à la *nécessité du culte*, et sur ce point encore va paraître l'avantage de la méthode qui prend le *sens commun* pour critérium de la vérité.

La nécessité d'une religion est une *conséquence* de l'existence de Dieu que tous les peuples ont aussi aperçu, car entre l'homme et Dieu qui l'a créé, il existe des *rapports nécessaires*, et la religion n'est que l'ensemble *de ces rapports* (C). Considérée sous sa notion la plus générale, la religion

[1] *Mémorial catholique*, t. v, p. 27 et 28.

(A) Pour le fonds nous sommes d'accord avec M. de Lahaye, mais pour la forme; nous ne dirons jamais que la *raison* individuelle qui refuse de céder à la raison de tous *n'est rien*, etc. Cela n'est pas et personne ne le croira. Quand les chrétiens se mirent à soutenir qu'il n'y avait *rien de divin dans les idoles*, leur raison particulière combattait *un principe* reçu par tous les *idolâtres;* et leur *raison* particulière *avait raison*. — Nous dirions, nous, à ces incrédules; quand vous niez la manifestation que Dieu a faite à l'homme de son essence, vous vous révoltez, vous vous élevez contre un fait qui est, connu, attesté, et vous vous inscrivez en faux, sans droit, sans raison; car vous n'étiez pas là, vous n'étiez pas là où est Dieu, là où il s'est manifesté; votre parole est une révolte et non une protestation; car elle n'est appuyée *sur rien*, vous opposez une négation gratuite à une nuée de témoins qui disent : j'ai vu. — Et vous affirmez cette vérité en voulant la contredire, car vous, homme, vous n'auriez jamais *inventé* le nom même de Dieu, si Dieu ne s'était révélé. (A. B.)

(B) On voit encore ici la profonde différence qu'il y a entre notre méthode et celle-ci. On donne ici le *jugement général*, c'est-à-dire, un pur *raisonnement* pour base de la réalité ou de la vérité, c'est l'infaillibilité ou la divinisation de l'humanité; pour nous nous disons que *ce jugement n'est rien* (quand il s'agit de *croyance* et de dogme), que lorsqu'il *est conforme à la révélation extérieure de Dieu*. A. B.

(C) On le voit encore ici; la religion n'est plus une loi, une prescription, un lien

est la société entre Dieu et l'homme. Mais qui déterminera les conditions ou les lois de cette société merveilleuse? Est-ce le sujet ou le souverain, est-ce l'homme ou est-ce Dieu? Quelle que soit votre réponse à cette question, *l'univers* a répondu avant vous, cherchez un peuple dans le monde, qui ait cru qu'il appartient à chaque individu de se faire sa religion, et que l'homme n'a besoin que de sa raison pour savoir ce qu'il doit croire, ce qu'il doit pratiquer, et le culte qui convient à la Divinité; cherchez un peuple chez lequel il n'y ait pas eu une *religion établie et transmissible des pères aux enfants*, par voie d'autorité, comme un dépôt sacré reçu à l'origine des mains mêmes de Dieu; ce peuple de philosophes et de déistes, nulle part vous ne le rencontrerez (D).

C'est donc un fait attesté par l'univers que Dieu s'est manifesté à l'origine, qu'il a parlé au premier homme, et que sur le berceau du genre humain fut promulguée une législation divine dans laquelle se trouve le fondement nécessaire et la raison de la société entre Dieu et l'homme ou de la religion (E). Ainsi les vérités par lesquelles notre intelligence peut être mise en rapport avec l'intelligence infinie de Dieu, les règles d'après lesquelles notre volonté devient conforme à sa volonté souveraine, les conditions auxquelles il consent à recevoir nos hommages, tout ce qui constitue la religion, ayant été *fixé de Dieu même*, rien n'est arbitraire dans la religion, rien n'est abandonné aux *jugements incertains et aux caprices de l'homme* (F). Il n'y a, il ne peut y avoir qu'une seule vraie religion; et cette religion, imposant des devoirs communs à tous les hommes, étant pour tous le seul moyen d'arriver au salut, ou à cette union, à cette société avec Dieu qui commence dans le temps pour se consommer dans l'éternité, doit être aussi ancienne que le monde; elle a dû être connue dans un degré suffisant et dans ce qu'elle a d'essentiel par tous les peuples. Enfin, *expression* fidèle des *rapports qui dérivent* de la nature de Dieu et de la nature de l'homme, la vraie religion a été *nécessairement invariable* comme ces rapports mêmes (G). Elle a pu,

(*relligio*), c'est la *conséquence* d'un raisonnement tirée par cet être abstrait qui s'appelle l'humanité. Et encore notez que cette pauvre humanité s'est presque toujours trompée en voulant *tirer cette conséquence*. A. B.

Non la religion n'est pas l'*ensemble des rapports nécessaires*; non, non; la religion consiste à *croire* et à *pratiquer ce que Dieu nous a révélé*. Or, il y a dans cette croyance et ces pratiques, bien des choses qui ne découlent pas des *rapports nécessaires*; borner la religion à ces rapports, c'est faire du *déisme humanitaire*. A. B.

(D) C'est vrai; l'univers a répondu, que la religion n'était pas une *conséquence* tirée, par l'univers, des *rapports nécessaires*; il a répondu que la religion est un *précepte*, une *loi* extérieure, *révélée et traditionnelle*, et que l'univers a presque toujours corrompue. A. B.

(E) Voilà qui est parfaitement clair et vrai.

(F) Nous ajoutons nous: ni au caprice de l'humanité.

(G) Il nous semble qu'on nous fait retomber ici dans les obscurités métaphysiques en disant que la religion est *l'expression des rapports dérivant de la nature*

comme les autres ouvrages de Dieu, recevoir toute sa perfection en naissant; mais plus ou moins manifestée, elle a dû, dans les divers états par où elle a passé, être toujours la même, comme en croissant l'homme demeure identiquement le même homme; et ce développement de la vérité dans notre entendement, depuis sa première enfance jusqu'à l'âge de sa pleine maturité, représente le développement de cette même vérité dans le genre humain [1].

Je le reconnais, Dieu existe, il faut une religion, elle doit avoir été révélée, dit l'athée ou le déiste, cédant tout ensemble et à la force intrinsèque des preuves et à la puissance qu'elles empruntent du consentement du genre humain. Mais il existe bien des religions sur la face du globe, toutes ont la prétention d'avoir été révélées de Dieu, toutes peuvent-elles être également vraies? S'il ne peut y avoir qu'une seule religion véritable à quelles marques pourrai-je la reconnaître ?

Dans la méthode proposée par la philosophie du 17e siècle, la réponse à cette question était assez difficile. D'après cette philosophie le caractère de la vérité était *la clarté*, le critérium de la vérité était la *convenance des dogmes avec les idées claires et distinctes* (H). Dans la méthode de tous les hommes et de la vraie philosophie, la réponse est facile.

L'antiquité, l'universalité, la perpétuité, l'unité, en un mot, ces caractères distinctifs de la vérité, sont aussi les caractères éclatants auxquels a dû se faire reconnaître dans tous les temps la religion véritable, pour distinguer la religion qui vient de Dieu, des superstitions et des erreurs qui furent l'ouvrage de l'homme ; vous ne devez donc qu'appliquer aux temps qui ont précédé Jésus-Christ la règle proposée par saint Vincent de Lérins, pour les temps qui ont suivi la venue du Sauveur, *quod semper*, *quod ubique*, *quod ab omnibus hoc verum*, *hoc Dominicum* (I). Cette règle n'est pas parti-

de Dieu et de la nature de l'homme, et qu'elle est nécessairement *invariable*. Ce n'est déjà plus la *parole* de Dieu qu'il faut consulter, ni la *tradition ;* c'est la *nature* de Dieu et la *nature* de l'homme; c'est du pur Rationalisme. — Cela étant, la religion aurait été en effet *immobilisée* et *invariable ;* elle n'aurait pas été développée et perfectionnée. La nature de Dieu, non plus que la nature de l'homme sont telles qu'elles ont toujours été. Nous le répétons, c'est là du *pur rationalisme.*

[1] *Mémorial catholique*, t. v, p. 28 et 29.

(H) Et vous-même, vous venez de dire que la religion *ressort de la convenance entre la nature divine et la nature humaine*? Quelle différence y a-t-il entre ces deux méthodes ?

(I) Nous avons déjà fait observer dans un précédent article que nous ne croyions pas que l'on put appliquer cette règle aux tems avant Jésus-Christ. Aussi Vin-

culière aux connaissances sacrées, elle est générale, elle s'étend aux vérités profanes. Vous n'aurez donc qu'à séparer ce qui est ancien de ce qui est nouveau, ce qui est propre à un pays, à un siècle de ce qui est commun à tous les siècles, à tous les pays, qu'à ne pas confondre les croyances particulières d'un peuple avec les croyances du genre humain[1].

Interrogez tous les monuments qui peuvent vous instruire des croyances des anciens temps, et vous verrez que, divisées sur tout le reste, toutes les nations de la terre s'accordent dans ce petit nombre de points fondamentaux : la *foi* dans un Dieu suprême, l'*existence* des bons et des mauvais anges, la *chute originelle* de l'homme, l'*espérance* plus ou moins développée d'un réparateur futur, les *peines* et les récompenses d'une autre vie ; les *principes* essentiels de la *morale*, la nécessité de la *prière* et du *sacrifice*. Voilà le fond de vérité qui, *dérivé de la source commune de la raison divine* (J), est aussi la seule chose qu'eurent de commun tant de religions si opposées dans les erreurs qu'elles tenaient de la raison particulière de l'homme, tel est parmi les opinions contradictoires, qui n'avaient leur fondement que dans des traditions locales, tel est le symbole que proclama toujours la voix importante d'une invariable tradition, qui *répétait la voix même de Dieu*, entendue par les premiers ancêtres du genre humain[2] (K).

Les bornes dans lesquelles je dois me renfermer, ajouterai-je

cent de Lérins parle seulement ici de l'Eglise; or, l'Eglise a un privilège que n'a jamais eu le genre humain, c'est d'avoir au milieu d'elle, dans le Pape et dans les évêques, un pouvoir *divinement infaillible*, chargé de sauvegarder la parole de la tradition, autorité, tribunal qui n'existaient pas chez les *Gentils*. Appliquer cette règle à l'humanité, c'est la *diviniser*; nous protestons donc contre ces principes.

1 Dans le *Mémorial* on lit : il n'y a qu'à ne pas confondre la *raison particulière* d'un peuple avec la raison du genre humain. J'ai cru devoir substituer le mot *croyance* à l'expression : *raison*. Dans tous les passages précédemment cités, le mot *raison* est pris dans l'acception subjective pour *faculté de juger*, de *raisonner* ; ici il est employé dans l'acception objective pour *ensemble de vérités*. Pris dans cette dernière acception, l'expression *raison* n'est pas exacte ici : la raison, prise objectivement, ne comprend que *l'ensemble des vérités naturelles* : ici on entend parler non-seulement des *dogmes naturels*, mais encore des *dogmes surnaturels*. Le mot *croyances* embrasse les uns et les autres. Dans le même sens, on peut ne pas dire la *raison particulière d'un peuple*, la raison, dans l'acception objective, est une comme la vérité (Note de M. de Lahaye).

(J) Une vérité *dérivée* de la *source commune de la raison divine!!* Que M. de Lahaye nous dise si ces paroles ne recouvrent pas le panthéisme et le rationalisme le plus pur.

2 *Mémorial catholique*, t. v, p. 29.

(K) Oui, sans doute, ce qu'il y avait de vrai dans les religions païennes était la *répétition* de ce que Dieu avait révélé aux premiers hommes. Mais contrairement à M. de Lamennais et à ses disciples, nous soutenons, que ces parcelles de vérité

avec l'auteur de l'article que je cite, ne me permettent pas d'entreprendre de prouver l'exactitude de ces assertions. Je ne puis, quant à cette vérité de fait, que renvoyer les lecteurs à l'*Essai sur l'indifférence en matière de religion*, aux ouvrages que j'ai indiqués dans le chapitre 4, de la 3e partie [1], où ils la verront entourée du témoignage unanime des historiens, des poètes, des philosophes, et enfin de tous les monuments authentiques de la religion de tous les peuples (L).

Après avoir prouvé l'antiquité, l'universalité du Christianisme, l'apologiste montre sa *perpétuité*.

Parmi les croyances de tous les peuples, il en est une sur laquelle il appelle l'attention de son disciple, c'est l'*attente d'un grand médiateur*, d'un Sauveur, Dieu, roi, législateur; à l'exception des Juifs, les peuples ont cessé d'attendre ce divin libérateur, il est donc venu; il faut le montrer, il faut prouver la divinité de Jésus-Christ.

Il y a un double témoignage que le Ciel pouvait rendre à son envoyé, les prophéties, par lesquelles se manifeste l'intelligence suprême de l'Être infini, qui possède seul les secrets de l'avenir, et les miracles par lesquels se révèle la puissance de Dieu, seul maître des lois de la nature; un seul de ces deux caractères aurait prouvé d'une manière suffisante, la divinité du ministère de Jésus-Christ; cependant, la religion étant une *loi imposée* à la fois à la raison de l'homme et à sa volonté; il convenait que ses titres fussent revêtus du double sceau des miracles et des prophéties, pour qu'elle s'annonçât d'une manière plus évidente comme l'expression de l'intelligence infinie de Dieu, et de sa volonté souveraine.

Aussi, en premier lieu, pendant cette longue suite de siècles qui s'écoulèrent depuis le péché du premier homme, non-seulement la tradition conserva dans tout l'univers, l'espérance d'un sauveur; mais Dieu suscita chez les différents peuples [2], et surtout au sein de la nation juive, des prophètes ou des hommes miraculeux qui, éclairés de lumières surnaturelles, lurent dans l'a-

étaient informes, mêlées à des erreurs que ces peuples confondaient ensemble, et que nous seuls, aidés de la pure tradition, pouvons distinguer.

1 Voir le no 34 de l'*Université*, t. XXVI, p. 322.

(L) Nous répétons encore ici ce que nous avons déjà dit : que nulle part, dans l'antiquité, on ne trouvera une croyance générale *pure*, à moins que ce ne soit un dogme abstrait, par exemple, *l'existence de Dieu en général*, mais un Dieu, ainsi *abstrait*, n'est pas le vrai Dieu. Ce n'est pas le Dieu vivant, historique, personnel; c'est une abstraction, un rien. Le genre humain n'avait conservé que des *vestiges*, qu'une *image déformée* du vrai Dieu. C'est ce que n'ont pas vu l'abbé de Lamennais et ses disciples.

2 Et il y a eu des *prophètes* chez le peuple juif, dit saint Augustin, il y en a

venir et racontèrent l'histoire du Messie. Toutes les circonstances de sa vie et de sa mort, tous les traits éclatants de son ministère furent annoncés d'avance ; et tous ces oracles ont reçu un accomplissement si parfait dans la personne de Jésus-Christ, que l'on dirait un récit composé après l'événement. Aucun doute ne peut s'élever sur l'authenticité de ces évidentes prophéties, puisqu'elles sont conservées avec une égale religion par deux peuples ennemis. Vous ne direz pas que les Juifs ont inventé, après coup, ces oracles qui conviennent si admirablement à Jésus-Christ : vous ne pouvez pas plus raisonnablement supposer qu'ils sont l'ouvrage des chrétiens ; car, alors, vous n'expliquerez pas comment ils se trouvent dans les mains des Juifs.

En second lieu, Jésus-Christ ne se contenta pas d'en appeler au témoignage des prophètes ; mais en se présentant aux hommes comme l'envoyé de Dieu, il les convainquit de sa mission par une preuve qui ne pouvait pas les tromper. Il fit des œuvres divines, il rendit la vue aux aveugles, l'ouïe aux sourds, il fit parler les muets, il dit aux morts : Levez-vous : lui-même, après avoir réconcilié le Ciel avec la Terre, par sa mort, il sortit du tombeau le troisième jour, plein de gloire et d'immortalité. Tous ces miracles, opérés pendant trois ans, à la face du soleil, sont attestés par des témoins qui ont scellé leur déposition de leur sang [1].

Comme on le voit, la méthode que j'expose fait valoir les preuves que l'on a toujours données de la divinité de Jésus-Christ.

S'il en est ainsi, quelle différence y a-t-il entre cette méthode et

» eu aussi chez les autres peuples, et ils ont prédit des choses qui regardent Jésus-» Christ. » (*Expos. Epis. ad rom.* n° 3, part. 2). Et ailleurs : « On croit avec raison qu'il y a eu chez les autres nations » des hommes à qui le mystère de Jésus-Christ a été révélé et qui ont été poussés » à le prédire » (*De civil. Dei*, l. XVIII, ch. 47.) Clément d'Alexandrie (*Stromates*, l. VI) et Origène (*contra Cels.*, l. IV, n° 7) expriment la même opinion. (Note du *Mémorial catholique*). A ces autorités on peut ajouter saint Thomas, *Sum. theol.*, 2e p., q. 2, art. 8, cité par M. Gaume, *Catéch. de persévér.*, 18e leçon, t. I, p. 323.

(M) *Le Mémorial catholique* a ici induit en erreur M. de Lahaye. 1° La première citation est infidèle tout-à-fait; voici le mot à mot : » Il y a eu des prophètes chez » le peuple Juif.... il y en a eu aussi qui n'étaient pas de chez lui, dans lesquels on » trouve aussi quelque chose où ils ont raconté ce qu'ils *avaient appris du Christ* » (de Christo *audita* cecinerunt), comme on le dit de la Sibylle (*Ibid*, éd. de » Migne, t. III, p. 2089). *Ce que je ne croirais pas facilement*, ajoute saint Augustin, s'il ne lisait le fameux vers de Virgile sur la Sibylle de Cumes. » 2° Saint Augustin dit spécialement : « ou que ces prophéties ont été inventées par les chré-» tiens, ou que les païens les ont prises dans les écritures des Juifs, lesquels ont » été arrachés de leur pays et dispersés dans tout l'univers pour y porter leur » témoignage et accroître ainsi l'Église du Christ. » (*Ibid.* t. [illegible], p. 610.) 3° On voit que saint Augustin attribue les prophéties ou à l'inspiration divine, ou à celle du démon, ou au témoignage des Juifs dispersés ; il a oublié ici la *tradition première* qu'il reconnaît bien ailleurs.

[1] *Mémorial catholique*, t. V, p. 37.

celles que suivaient les apologistes de la religion, dans le 18e siècle? Eux aussi, ils apportaient les prophéties et les miracles en preuve de la divinité du Christ.

Cette différence la voici :

1° Ils consentaient à prendre pour point de départ *les idées claires et distinctes* de chacun des adversaires qu'ils essayaient de convaincre. Ils donnaient ainsi à ces adversaires le droit de nier et de rejeter les principes les plus évidents, de leur substituer des propositions paradoxales, des principes faits pour le besoin de la cause. Ils se trouvaient dans la nécessité de prouver des principes évidents, de combattre des propositions les plus étranges, avancées sans preuve. De part et d'autre on combattait sur un terrain mouvant; l'attaque changeait continuellement de face, autant d'adversaires, autant d'armes, autant de principes différents, car *chacun a ses idées*. Nous prenons pour point de départ les *vérités de sens commun*. L'adversaire ne peut plus proposer pour principes des assertions hasardées, il est obligé d'accepter ces principes appuyés sur l'assentiment général, ces règles de critique consacrées par l'autorité de tous les hommes éclairés. La discussion s'engage sur un terrain solide, les armes sont toujours les mêmes (N).

2° Dans le 18e siècle, l'apologiste consentait à rendre la raison de chaque individu juge souverain de la valeur des preuves de la divinité de Jésus-Christ. Voici les conséquences et les inconvénients de cette concession :

Les preuves de la divinité de Jésus-Christ ont un caractère éclatant de vérité. Mais comment sommes-nous assurés de cette *évidence?* C'est d'abord par l'impression qu'elles ont faite et qu'elles font encore sur notre esprit; mais cette marque n'est pas la seule, elle serait même faible si elle était isolée. D'où vient donc cette confiance que nous avons dans la bonté et la force de ces preuves? C'est que nous savons qu'elles ont fait la même impression sur une multitude innombrable d'esprits. Voilà, n'en doutons pas, la véritable cause de l'assurance avec laquelle l'apologiste de la religion les présente à l'incrédule. Mais lorsque l'apologiste de la religion, se plaçant dans le système de la philosophie du 18e siècle, consent à rendre chaque esprit et celui de son adversaire juge souverain de la

(N) Nous disons, nous, que dans les choses d'*obligation*, nous devons prendre pour point de départ *les dogmes et les préceptes révélés de Dieu*; voilà la différence.

valeur de ces preuves, cette assurance lui échappe, il ne lui reste plus que l'impression qu'elles ont faite et qu'elles font sur lui, il ne peut plus opposer au philosophe que sa propre conviction. Que répondra-t-il à l'incrédule, lorsque celui-ci lui dira : Les preuves que vous venez de m'exposer n'ont pas fait d'impression sur moi, vos raisonnements ne m'ont pas convaincu ? Lui apportera-t-il sa propre conviction ? S'il le fait, l'incrédule lui opposera, avec autant de droit, l'absence de conviction. Fera-t-il valoir l'impression que ces preuves ont faite sur tant de personnes? D'après les principes dans lesquels j'ai été élevé et que vous avez accepté, ce ne sont pas des *autorités*, mais des *raisons* qu'il faut pour me convaincre. Raisonnons. Accepterez-vous ce défi? Vous ne pouvez le refuser ; vous avez consenti à faire dépendre le triomphe de la religion du raisonnement, et que votre adversaire fût seul juge des preuves que vous donnez. Vous verrez que s'il n'y a rien de plus fort que les raisonnements par lesquels vous prouvez la divinité de la religion, il n'y a rien de si débile ou de si subtil que la raison de l'homme à laquelle vous avez eu l'imprudence de les soumettre. Il s'embarrassera ou vous embarrassera dans mille objections ; vous n'en aurez jamais fini de détruire toutes les vaines suppositions, toutes les absurdes conjectures dans lesquelles il ira se réfugier (O).

Le désavantage apparent du défenseur de la religion n'est pas le seul inconvénient de ce système, c'est même le plus léger, il en existe un autre plus déplorable : l'incrédule accorde une confiance excessive à son propre jugement, et s'endort dans une fausse sécurité.

Si les principes du bon sens n'avaient pas été détruits en lui par une fausse philosophie, il se conduirait dans l'affaire de la religion d'après les règles de prudence qui dirigent tous les hommes dans la conduite ordinaire de la vie. A la vue de tant d'hommes, de tant de générations qui ont été touchés, convaincus par les preuves de la divinité de Jésus-Christ, il se défierait de sa raison, il attribuerait

(O) Oui, nous avouons que dans le système où toutes les vérités sont tirées des *convenances avec les idées*, ou de la *conviction intérieure*, il n'y a rien à répondre à cela; il faut donc prouver que les dogmes et la morale ne sont ni *tirés* ni *déduits* des idées ou des convenances ou des rapports, mais sont des faits, des ordres extérieurs, alors ce sera dans le témoignage que forcément on les cherchera. — Quant à celui qui ne serait pas *convaincu*, même l'autorité générale ne pourrait tenir la place de sa conviction ; elle ne se délègue ni ne s'emprunte.

le peu d'impression qu'elles ont faites sur son esprit, soit au peu de talent de l'apologiste et à la manière dont elles lui ont été présentées, soit à une cause provenant de lui, telle que la trempe de son jugement qui peut-être est faux, ou le peu d'étendue de ses connaissances et l'ignorance où il est des circonstances qui donnent tant de poids aux témoignages des premiers chrétiens; il consulterait une autre personne, étudierait mieux les preuves de la religion, et si, après ces précautions, il n'était pas convaincu, ce qui est peu probable, il n'hésiterait pas à suivre le jugement de tant d'hommes, je ne dis pas assez, du monde civilisé de préférence à son jugement particulier. Mais le bon sens a été perverti dans cet homme par une fausse philosophie; on a lui appris qu'il ne relevait que de sa *raison*, qu'il ne devait suivre d'autre *guide* que sa raison. Il ne tient aucun compte de l'impression qu'ont faite les preuves de la religion sur le monde entier, et n'a de confiance que dans sa raison (P).

Dans la méthode de la vraie philosophie, tous ces inconvénients disparaissent. L'apologiste de la religion a commencé par rétablir, dans l'esprit de l'homme qu'il veut ramener à la *foi*, ces principes de bon sens qu'une fausse philosophie avait affaiblis ou même détruits; il a redressé ses idées sur la valeur respective du jugement privé et du jugement commun (Q). Ce n'est qu'après ce travail préliminaire qu'il expose les preuves de la religion : il n'accable pas de suite son auditeur sous le poids de l'autorité, il expose les preuves de la divinité de Jésus-Christ avec toute la clarté et toute la force dont il est capable, écoute avec patience les objections qu'il fait de bonne foi et avec le désir sincère de s'éclairer et de s'instruire. Mais lorsqu'il s'aperçoit qu'il cherche des difficultés pour échapper à la force des preuves, ou même lorsqu'il a épuisé tous les moyens capables de convaincre un esprit droit, il s'arrête et s'attache à lui faire comprendre que, quel que soit le jugement de sa raison particulière sur la mission divine de Jésus-Christ, c'est une question qui

(P) On lui a appris dans les cours de philosophie qu'il avait *inventé* Dieu, les dogmes et la morale; si on ne le lui a pas dit expressément, on l'a *supposé*, et alors il a bien le droit d'examiner le fondement des dogmes qu'on lui présente à croire et de s'assurer qu'ils sont *conformes, oui ou non, avec la nature de Dieu ou de l'homme, etc.*

(Q) Nous dirions, nous, il a *redressé ses idées*, sur la véritable *origine* des idées de Dieu, de dogme, de morale; on lui a appris que tout cela n'a pas été *inventé* par l'homme, mais vient nécessairement d'une révélation divine, etc.

a été jugée par une autorité plus haute, la raison de tous les hommes (R). En effet, les preuves de la divinité de Jésus-Christ, tous les faits qui sont le fondement de son autorité, ont été portés au tribunal du *monde* (S), et le monde païen les a déclarés véritables en embrassant le christianisme. L'univers a reconnu dans Jésus-Christ le médiateur qu'il attendait ; l'Évangile, promulgué successivement dans toutes les parties de la terre, a été reçu partout comme la loi d'un Dieu, et, malgré la protestation d'un petit nombre d'individus, la religion chrétienne a traversé dix-huit siècles, proclamée tour à tour divine par tous les peuples auxquels elle a présenté ses titres.

Pour faire comprendre sa folie à l'incrédule qui oserait protester seul contre un jugement aussi solennel, et élever une voix impie étouffée par la voix de tout l'univers, l'apologiste rassemble les caractères éclatants de cette autorité, à laquelle l'incrédule refuse de se soumettre ; je fais un appel à votre conscience, dit le chrétien à l'incrédule, y a-t-il dans l'immense tableau, que nous présente la religion de Jésus-Christ, vue sous son véritable jour ; y a-t-il rien qui soit sujet à l'illusion, rien qui ressemble aux imposteurs, qui ne peuvent agir que sur un point du temps, qui ne disposent ni des âges qui leur furent antérieurs, ni des siècles qui viendront après eux, hommes d'un jour également incapables d'assurer l'avenir à leur œuvre, et de lui donner des racines dans le passé ? Au lieu que, pour Jésus-Christ seul, tous les temps se réunissent : « Être attendu, venu, être adoré par une société qui doit durer autant » que le monde, c'est là, dit Bossuet, un caractère qui lui est propre et qui » n'appartient qu'à lui seul. » *Donc, Jésus-Christ est Dieu*, ou avec cette vérité que le genre humain atteste, la raison humaine croule, entraînant dans sa chute toutes les vérités. En effet, *Jésus-Christ est Dieu*, ou l'univers se trompa pendant 4,000 ans, en croyant à des promesses qui ne peuvent avoir leur terme qu'en Jésus-Christ. *Il est Dieu*, ou tous les peuples, auxquels sa parole a été annoncée, et qui l'ont écoutée comme une parole divine, se sont trompés encore. Or, dites-nous ce que le doute respectera s'il essaie d'ébranler ce témoignage universel, qui se forme de l'imposant accord de la foi de dix huit siècles qui ont suivi Jésus-Christ avec les espérances de quarante autres qui l'ont précédé [1] ?

(R) Nous dirions, nous, que ce n'est point *dans sa raison* qu'il trouvera si Jésus est venu ou s'il n'est pas venu. C'est un fait qu'il ne peut apprendre que des autres; il n'y a rien là d'humiliant pour sa raison particulière et elle ne sera pas anéantie quand il s'en tiendra au témoignage des autres; c'est là toute la question.

(S) Faites attention, non au tribunal du *monde entier*, mais au tribunal de quelques hommes, de quelques raisons particulières qui sont très-croyables sur ces faits comme sur les autres.

[1] *Mémorial catholique*, t. v, p. 37 et 38.

La divinité de Jésus-Christ étant établie, il reste à prouver l'*autorité* et l'*infaillibilité de l'Église.*

A ce point de la discussion, la position de l'apologiste de la religion devenait embarrassante et sa tâche difficile, s'il avait adopté les principes de la fausse philosophie, de la philosophie du 18e siècle.

Résumons en peu de mot ce système.

L'homme *trouve dans son entendement* des IDÉES, dont il acquiert la connaissance distincte par l'attention et la réflexion et sans le secours d'aucune révélation ni instruction extérieure.

De ces *idées* il parvient à déduire toutes les vérités religieuses et morales par le travail de son esprit et toujours sans le secours d'aucune institution extérieure.

Ces idées sont le point de départ, le principe de toute vérité ultérieure.

Ces idées sont la règle, la mesure de toutes choses ; l'homme compare les choses, les croyances qu'il veut juger avec *ses idées*, il les rejette ou les admet selon qu'il y a *convenance* ou *opposition* entre cet objet et *ses idées*.

La raison individuelle est juge en dernier ressort de cette *convenance* ou *de cette opposition.*

Tel est le système que les philosophes et beaucoup de théologiens avaient accepté, qu'ils enseignaient et qu'ils préconisaient [1] ; certes, il y a peu d'analogie entre ces maximes et la thèse qu'ils étaient obligés de prouver, pour montrer la nécessité de la révélation chrétienne et de l'autorité de l'Église.

Ils ont reconnu que l'esprit humain a été *assez fort* pour parvenir à la connaissance de tous les dogmes, de tous les préceptes de la *religion naturelle* par la seule énergie de son travail *sur ses idées*; pour prouver la nécessité de la révélation et d'un autorité infaillible, ils seront obligés d'établir que la raison n'était plus capable de perpétuer la connaissance de ces vérités, et diriger l'homme : ils ont présenté la convenance ou l'opposition des choses avec les idées claires et distinctes comme l'unique critérium de la vérité, maintenant ils enseigneront que le moyen de distinguer le vrai d'avec le faux est la règle de saint Vincent de Lerins : ce qui a

[1] L'école sensualiste de Locke et de Condillac prétendait que *les idées venaient des sens*. A cette différence près, les principes de cette école s'accordaient avec celui de l'*école idéaliste* de Descartes, adopté par les théologiens, sauf quelques exceptions.

été cru par tous et partout et toujours : *Quod semper, quod ubique, quod ab omnibus* (1).

Ils ont préconisé le *libre examen* comme une méthode non-seulement bonne, mais comme la seule digne de la raison ; et capable de faire faire des progrès dans les connaissances de tout genre, actuellement ils condamnent cette méthode, comme mauvaise, dangereuse, et lui substituent la *voie d'autorité.*

Ils ont appris à l'homme à mettre une confiance excessive dans son *propre jugement*, en lui enseignant que sa raison était un juge souverain, le tribunal devant lequel toutes les croyances devaient être citées à comparaître ; comment lui persuaderont-ils de se défier de sa raison, de la captiver *sous le joug de la foi*?

Que d'objections soulevait l'opposition de ces maximes.

On pouvait demander à ces théologiens qui prouvaient si bien, en établissant l'autorité de l'Eglise, que la raison particulière est incapable de s'assurer par elle-même la possession d'une seule des vérités renfermées dans la Bible, comment il arrive que cette même raison, du moment qu'elle est seule et privée du secours de la parole de Dieu, peut juger fort bien d'un très-grand nombre de vérités et se faire un système de religion, incomplet, il est vrai, mais appuyé sur une base certaine? Diraient-ils que les dogmes de cette religion, qu'ils ont nommée *naturelle*, sont plus à la portée de l'intelligence de l'homme que les dogmes de l'*Evangile*? Mais qu'y a-t-il donc dans l'Evangile de plus accablant pour notre faible raison que l'idée d'un Être infini, que l'éternité de Dieu, que l'accord de la prescience avec la liberté de l'homme, que la création, que l'existence du mal, que la nécessité d'un culte inexplicable sans la connaissance d'un médiateur, que tous ces mystères enfin, que toutes ces contradictions apparentes de l'ordre moral, qu'éclaire en partie la lumière du christianisme, mais que l'esprit de l'homme ne peut contempler seul sans se troubler et se confondre? Diront-ils que si les mystères de la religion naturelle ne surpassent pas moins la raison de l'homme que les mystères du christianisme, les preuves qui en démontrent la certitude ont une telle évidence qu'il est impossible que tous les esprits n'en soient pas frappés? Mais qu'on nous cite donc une seule des vérités de la

(1) Jusqu'ici l'exposition de M. de La Haye est très-juste, et les défauts de la méthode suivie sautent aux yeux; mais en ce moment il n'emporte pas justement la *méthode théologique*. En passant aux vérités surnaturelles, les théologiens ne donnent pas tout de suite, pour guide la règle de saint Vincent de Lerins; au lieu de rechercher l'origine de la religion *dans l'entendement humain*, ils la cherchent *dans la révélation extérieure*, au lieu de dire qu'il faut examiner si les vérités proposées *s'accordent avec leurs idées*, ils disent que la religion n'est vraie que si elle *s'accorde avec la parole révélée de Dieu*. On voit que c'est exactement notre méthode; la règle de Vincent de Lerins ne vient qu'après.

religion naturelle, à commencer par l'existence de Dieu, qui n'ait pas été niée par quelque philosophe, et surtout que l'on produise une seule preuve de ces vérités *qui ait été admise par tous* [1] (U)?

Diront-ils que les vérités de l'ordre surnaturel ne découlent pas nécessairement de la nature de l'homme, qu'ainsi la raison ne pouvant les en extraire, la révélation était nécessaire pour les faire connaître.

Je reconnais cette différence, j'admets la conséquence, c'est-à-dire la nécessité de la révélation : mais voici ce que l'on objectera : lorsqu'une fois la connaissance de ces vérités a été donnée à l'homme par la révélation, pourquoi l'esprit humain ne pourrait-il pas s'exercer sur ces vérités avec autant d'indépendance que sur les vérités de l'ordre naturel? Pourquoi la raison individuelle ne serait-elle pas juge en dernier ressort de la vérité dans cet ordre de vérités comme dans l'ordre naturel? Les protestants, qui admettent la révélation chrétienne, mais rejettent l'autorité de l'Église et proclament la liberté de l'examen, ne sont-ils pas plus conséquents? dans leurs principes il y a unité, concordance dans l'économie de la religion et dans les lois du monde intellectuel, tandis que, d'après les principes du théologien catholique, mais *cartésien*, il y a incohérence, non-seulement dans les lois des intelligences, mais même dans l'économie de la religion. D'après ce système, la raison individuelle est souveraine, la méthode d'examen est bonne, excellente dans les connaissances profanes et même dans les vérités religieuses

1 *Mémorial catholique*, t. IV, p. 339.

(U) C'est bien cela ; aucune de ces vérités, dites *naturelles*, n'a été admise *par tous*; ce n'est donc pas dans le *consentement universel* qu'il faut les chercher. D'ailleurs, tout ce raisonnement est bien plus juste dans notre système. On peut toujours dire aux théologiens : pourquoi accordez-vous que l'homme a trouvé *dans son esprit* la religion naturelle, et refusez-vous de lui accorder qu'il y trouvera la religion *surnaturelle*? qu'avez-vous à dire à celui qui vous répond (et c'est ce que la société actuelle fait) qu'il se contente des vérités que Dieu lui-même a mises *dans son esprit*? il n'y a rien à lui répondre. Nous, au contraire, nous lui disons : *dans votre esprit isolé, seul*, vous ne trouverez *rien*, tant que vous n'aurez *rien appris*; cette distinction de religion naturelle et de religion surnaturelle est obscure, inventée par les philosophes; il y a des vérités que vous pouvez comprendre, d'autres que vous ne pouvez pas comprendre; il y a des faveurs naturelles qui vous étaient dues, et des faveurs surnaturelles qui ne vous étaient pas dues, et sont ainsi doublement *faveurs* ou *grâces*; mais vous avez reçu les unes et les autres du même auteur; vous les avez apprises par le même moyen : *la parole* ou la *révélation extérieure*. Que nos lecteurs décident quelle est, de ces deux méthodes, celle qui est la plus logique et la plus naturelle.

de l'ordre naturel jusqu'à l'avénement du Christ. Au contraire, dans l'ordre surnaturel, et même dans l'ordre naturel, depuis cette époque, a raison individuelle est subordonnée à l'autorité de l'Église et, par onséquent, au consentement commun; la méthode d'examen est mauvaise, pernicieuse, la méthode d'autorité est la seule qui soit bonne et capable de conduire les hommes à la vérité. Voilà une incohérence évidente. Comme il doit y avoir unité dans les lois providentielles, conformité entre les principes de la raison et ceux de la religion, harmonie entre la nature et la grâce, il faut conclure que la méthode proposée par les protestants doit être suivie dans la religion et dans l'ordre surnaturel; ainsi lès principes adoptés par le théologien, disciple de Locke et même de Descartes, éloignaient du catholicisme et conduisaient au protestantisme. Toutes ces contradictions disparaissent lorsqu'on est revenu à la méthode suivie par tous les hommes de bon sens.

Dans la conduite ordinaire de la vie, dans les affaires, dans les sciences, dans les arts, les hommes ne se dirigent pas entièrement par la méthode d'examen; ils donnent et doivent beaucoup à l'autorité; ce n'est pas à leurs recherches qu'ils doivent les vérités premières, ni par voie d'examen qu'ils en reconnaissent la certitude, *ces vérités sont données et reçues*, l'esprit humain y adhère sans examen préalable : ces vérités sont le moyen de toute vérification ultérieure, on les reconnaît à ces caractères : la clarté, l'antiquité, l'universalité, la perpétuité; pour juger de la vérité des connaissances de déduction, on les compare aux vérités premières, on examine, il est vrai, mais l'autorité du consentement général est encore le critérium suprême de cette conformité dans toutes les branches des connaissances humaines, la liberté d'examen n'est pas illimitée, le philosophe dans ses méditations et conceptions, le savant dans ses investigations et ses recherches trouvent une base et une règle dans les vérités de sens commun; dans chaque espèce de science, ce qui a été admis par tous, dans tous les temps, dans tous les pays, forme la partie incontestable et immuable de la science : c'est l'assentiment des savants qui imprime aux découvertes, aux conceptions individuelles, le caractère de la vérité, le sceau de la certitude; cette autorité est pour la multitude le seul moyen de distinguer la vérité d'avec l'erreur (V).

(V) Nous convenons qu'il y a bien des choses vraies dans ces considérations; car, nous sommes loin de nier l'*importance du sens commun*; mais nous faisons toujours

L'instruction extérieure, la *tradition* jouent un grand rôle dans les connaissances profanes. L'esprit humain serait à jamais inerte s'il n'était éclairé, excité par la parole, il serait à jamais stérile, s'il ne recevait pas de l'auteur de la nature les premiers éléments de toutes les connaissances, *c'est par la parole qu'il a reçu dans l'origine, qu'il reçoit encore tous les jours la conscience et la connaissance distincte des idées, et qu'il est mis en possession de l'exercice de ses facultés naturelles*[1]. C'est par *l'instruction extérieure* et la *tradition* que nous savons ce qu'ont pensé, ce qu'ont cru, ce qu'ont fait les générations qui nous ont précédés, que nous sommes assurés de l'antiquité, de l'universalité, de la perpétuité des vérités premières, qui constituent sion humaine, et sont les fondements de toutes les sciences. C'est par la *tradition* que nous connaissons les faits et les phénomènes qui se renouvellent à toutes les époques, dans tous les pays. C'est aussi à la *tradition* que nous devons l'expérience, l'appui le plus solide, le guide le plus sûr dans les sciences physiques; c'est encore la *tradition* qui nous transmet les travaux, les opinions des savants qui ont vécu avant nous, les jugements qu'en ont porté les contemporains et la postérité. C'est la *tradition* qui nous enrichit des découvertes, des inventions du génie, et de ces conceptions qui forment le domaine de la science.

En appliquant cette *méthode* à la religion, nous sommes arrivés à constater les faits suivants :

Il n'a jamais existé de religion *purement naturelle*, mais une seule religion véritable, la religion chrétienne, laquelle se compose de deux genres de dogmes et de préceptes : les uns à la portée de la raison, les autres au-dessus de la raison. Le christianisme a commencé avec le genre humain, c'est par *la révélation* que le premier homme a reçu les vérités religieuses et morales; c'est par la *tradition* que ces vérités se sont étendues de contrées en contrées, perpétuées de générations en générations. A cet égard il n'y a pas de différence entre les temps qui ont précédé et ceux qui ont suivi la venue de Jésus-Christ (X). Avant comme après l'avènement du Sauveur, l'esprit s'est exercé sur les vérités révélées, a cherché à

nos réserves sur le droit d'examiner soi-même les raisons de croire ce que quelqu'un propose (même l'Eglise); car, enfin, c'est l'homme qui est responsable de ce qu'il croit ou espère. C'est là du *sens commun*.

[1] Voir notre ch. XI, t. XXII, p. 423 et 506; ch. XIII, t. XXIII, p. 131.

(X) Nous sommes ici parfaitement d'accord avec M. de Lahaye; c'est notre mé-

les développer, à les expliquer et à les concevoir. Jamais la raison individuelle n'a été juge en dernier ressort du mérite de ces conceptions et de ces explications; jamais la voie d'examen n'a été le moyen sûr et certain de distinguer la vérité d'avec l'erreur, toujours la raison individuelle a trouvé une règle dans les croyances antiques, universelles et constantes de la société; toujours le jugement particulier a dû céder au consentement général, toujours la vérité a été ce qui a été cru toujours, partout et par tous. Le moyen sûr et certain de distinguer le vrai d'avec le faux, les traditions divines d'avec les opinions humaines, a toujours consisté et consiste encore à séparer ce qui est ancien de ce qui est nouveau, ce qui est commun à tous les siècles, à tous les pays, de ce qui est particulier à un pays, à un siècle (Y).

A cet égard, point de différence entre les temps qui ont précédé et ceux qui ont suivi l'établissement de l'Eglise, pas de différence même entre les connaissances profanes et les connaissances religieuses et morales. La nature conduit l'homme à la méthode catholique qui n'est que l'application à la religion des règles, suivies par tous les hommes dans les affaires, dans la conduite de la vie et par les savants dans les sciences et les arts. L'apologiste de la religion n'est donc pas dans la nécessité de prouver cette règle : elle est toute prouvée; elle est fondée sur les lois de l'esprit humain, elle résulte de la nature des choses, et en particulier de la nature des vérités religieuses et morales. Le christianisme repose sur des faits : la révélation est un fait, la révélation de tel ou tel dogme est un fait; la connaissance des faits se transmet par la tradition. On distingue les traditions vraies des traditions fausses, par l'antiquité, l'universalitité et la perpétuité des premières; tandis que les secondes sont nouvelles; et locales et variables (Z).

thode qu'il expose avec beaucoup d'exactitude. Nous noterons seulement ici que cette révélation primitive, en se communiquant de génération en génération chez les Gentils, s'y est *altérée*, parce qu'ils n'avaient pas, comme les Juifs et les chrétiens, un tribunal chargé de la sauvegarder.

(Y) Ici, nous sommes en désaccord; nous avons déjà dit que la règle *de partout et toujours* ne pouvait être appliquée que dans l'Eglise, ou juive, ou chrétienne. Vincent de Lérins l'a entendue ainsi; appliquée au genre humain payen, elle est fausse historiquement et théologiquement.

(Z) Suivant nous, on distingue la vérité des traditions par leur *accord avec la parole de Dieu révélée*, conservée, dans la famille des patriarches, dans la synagogue, dans l'Eglise. On voit la différence.

lorsque saint Vincent de Lérins établit que le signe distinctif de la vérité est la croyance constante et universelle, il ne fait pas dépendre cette maxime de la discussion et de l'interprétation des textes de l'Écriture, ce qui serait contradictoire, puisqu'il cherche la règle de cette interprétation ; mais il l'établit comme règle *à priori*, comme règle fondamentale, qui subsiste par elle-même : ce qui implique nécessairement, qu'elle est au fond, la loi de la raison humaine et la base de toute croyance. En effet, le catholicisme, en tant qu'il est *dépositaire de la révélation chrétienne*, proprement dite, n'est pas quelque chose de primitif, qui se prouve par lui-même, qui soit ce premier principe de croyance, au-delà duquel il n'y a rien pour la raison humaine ; mais par cela seul, qu'il a besoin d'être prouvé, il suppose un ordre antérieur et fondamental, avec lequel il est essentiellement lié, et qui, sous ce rapport, ne fait avec lui qu'un seul et même ordre : cet ordre doit donc présenter les caractères du catholicisme ; *quod ubique, quod semper, quod ab omnibus.* Autrement, l'édifice serait plus ferme que sa base. L'ordre fondamental, constitué par le sens privé, serait sujet aux mêmes inconvénients et aux vices qui, transportés dans l'ordre dérivé, dissoudraient celui-ci complétement, de sorte que le catholicisme, dont l'essence est l'exclusion du sens privé ou hérétique, dépendrait primitivement de l'hérésie ou du choix individuel des croyances. La maxime que saint Vincent de Lérins établit contre les hérétiques, dans le sens restreint de ce mot, est donc identique à celle que l'auteur du livre des *Stromates* établit contre les hérétiques en grand, ou les philosophes, lorsque, recherchant la base sur laquelle il est nécessaire de s'appuyer, pour prouver quoi que ce soit, il dit à peu près dans les mêmes termes : « La » foi qui rend les choses certaines et incontestables, étant attachée au consen» tement général, c'est donc ce consentement qu'il faut poser comme principe » de la doctrine [1] (A).

L'établissement de l'Eglise catholique proprement dite n'a-t-il donc apporté aucun changement dans l'économie de la religion ? n'a-t-il donc pas rendu la connaissance et le discernement de la vérité plus faciles et plus sûrs ? Bien au contraire, l'établissement de la papauté et de l'épiscopat a apporté un grand changement dans l'économie de la religion : je l'ai déjà signalé. Avant l'établissement de l'Eglise [2], chaque particulier était obligé de rechercher et de

[1] M. Gerbet, *Coup-d'œil sur la controverse chrétienne*, p. 41.

(A) Voici le texte de Clément d'Alexandrie : « Si autem ejus quod est certum et extra controversiam, referatur fides ad id quod omnes consentiunt, illud est constituendum principium doctrinæ. » (*Stromates*, l. VIII, p. 769, edit. de 1688.) Voici la traduction qui est un peu différente de celle citée ici. Il s'agit de disputes philosophiques et Clément dit : « Si, au contraire, un principe, avoué de tous, vient étayer une proposition douteuse, il devra être le principe constitutif de la doctrine. » Trad. *des Pères*, éditée par Genoude, t. IV, p. 451.

[2] Il faut excepter le peuple juif qui possédait une autorité religieuse établie de Dieu.

constater l'antiquité, l'universalité et la perpétuité des croyan[ces] pour les séparer des opinions nouvelles et locales. Aujourd'hui, [le] pape et les évêques ont reçu de Jésus-Christ la mission de faire ce[tte] constatation, de proclamer les croyances antiques, universelles [et] constantes de la société religieuse, de signaler et de condam[ner] les opinions nouvelles contraires à ces croyances. Dans ce trav[ail] ils sont assistés de l'Esprit de vérité et ne peuvent se tromper. [Il] fait ressortir les avantages de cette institution.

La mission, les pouvoirs du corps épiscopal ont besoin d'ê[tre] prouvés. Cette preuve ne peut résulter que de la volonté de Jés[us-] Christ manifestée par ses paroles. Mais elle est facile dans les pri[n-] cipes d'une saine philosophie.

C'est une vérité de sens commun qu'une société fait foi des vo[-] lontés de son fondateur, du sens des lois qu'il lui a laissées.

Par la tradition de la société chrétienne, l'apologiste de la religi[on] prouve les volontés de Jésus-Christ, les paroles par lesquelles il l[es] a exprimées.

Toujours par la tradition de la société, par ses précédents, il prou[ve] le sens, la portée de ces paroles et établit ainsi l'autorité et l'inf[ail-] libilité de l'Eglise enseignante [1].

Telle est la méthode commune *aux trois degrés d'incrédulité*. E[lle] consiste, 1° à *réfuter* le principe qui leur est commun, 2° à lui *substit[uer]* une méthode fondée sur l'observation et que tous les hommes suiv[ent] dans les affaires de la vie privée et publique, dans les sciences pro[fa-] nes ; 3° à *faire l'application* de cette méthode au christianisme [en] suivant son histoire depuis son origine jusqu'à l'époque actuel[le].

Quelques personnes ne paraissent pas comprendre l'utilité [et] même la nécessité des deux premiers points, la *réfutation* du princi[pe] d'erreur commun aux trois degrés d'incrédulité et la *substituti[on]* d'une autre méthode à ce principe ; elles prétendent que la véri[té] et la divinité du christianisme doivent être prouvées par l'*histoir[e]* ; il ne faut pas, disent-elles, faire reposer la religion sur un *systè[me]* *de philosophie* ; la révélation primitive est pour elles le *point de dé[-]* *part* ; elles exposent ensuite l'histoire de la religion, en suiv[ant] l'ordre des faits et des temps, et prouvent ainsi l'antiquité, l'unive[r-] salité, la perpétuité et l'unité de la religion (C).

Je conçois et j'approuve cette manière de prouver le christianism[e]

[1] Voir notre chapitre IV, t. XXVI, p. 423.

(C) Nous ne savons si c'est nous que M. de Lahaye veut désigner par ceux de[s]

le suffit lorsque l'apologiste est en présense d'hommes ou de nes gens en qui le bon sens naturel n'a pas été perverti par une sse philosophie, et a été au contraire développé par un enseiment philosophique calqué sur les règles de conduite adopées et suivies par tous les hommes prudents et sensés ; il est inutile e réfuter un principe qui n'est pas connu, ou du moins suivi par eux que l'on veut instruire. Mais si l'apologiste de la religion s'adresse à des jeunes gens ou à des hommes chez qui les règles du bon sens ont été altérées et détruites par l'enseignement d'une fausse philosophie, et remplacées par un système *rationaliste*, il est indispensable de commencer par la réfutation de ces principes et l'exposition d'une philosophie vraie et conforme au *sens commun*, autrement dit au bon sens (D). Quelle impression feraient les preuves historiques de la religion sur des esprits à qui on a appris à ne reconnaître d'autre principe de vérité que *leurs idées*, d'autre certitude que la *certitude métaphysique* (E). Un intervalle très-long nous sépare de la révélation chrétienne et surtout de la révélation primitive ; nous ne pouvons connaître ces faits que par le témoignage des hommes et la tradition : la révélation primitive ne peut être le point de départ. Il faut auparavant détruire les préjugés répandus dans les esprits par l'éducation philosophique, les rappeler aux règles du sens commun sur les moyens propres à connaître chaque espèce de vérités, leur faire comprendre la nécessité et la certitude du témoignage des hommes et de la tradition. En vain, exposerez-vous aux hommes élevés dans les principes de la fausse philosophie, l'antiquité, l'universalité, la perpétuité de la religion, ces caractères ne les toucheront pas. L'antiquité d'une croyance ou d'une institution n'est pas à leurs yeux un titre de respect, une preuve de

Il expose ici la méthode ; nous avouons qu'elle est bien la nôtre, quant au *point de départ*, qui, pour les vérités qu'il faut croire et pratiquer, doivent, suivant nous, avoir pour base obligatoire *la parole de Dieu*. Mais quant à la force des preuves, à la *raison* humaine elle-même, on a vu que nous lui accordons beaucoup plus que ne lui concède M. de Lahaye : nous accordons à la philosophie *tout* ce que lui accordent les philosophes, *tout*... excepté d'avoir inventé ou de pouvoir *inventer* Dieu, les dogmes, la morale.

(D) Oui, mais non pas celui de M. l'abbé de Lamennais, mais au *sens commun* réel et historique.

(E) Ceci est parfaitement juste; mais aussi il faut l'appliquer au genre humain, ce n'est pas aux idées du genre humain et à la raison du genre humain qu'il faut accorder l'*autorité*; ceci est la divinisation de l'humanité, et la négation de la raison particulière... Et qui pis est, cela est *de la métaphysique*.

vérité. Le critérium de la vérité, pour eux, est la convenance ou l'opposition des choses avec leurs idées claires et distinctes. Sur ce point encore, leur éducation philosophique est à refaire (F).

Je reconnais qu'il ne faut pas faire reposer la religion sur un système philosophique, je ne conseillerai jamais de prendre pour point de départ le *système des idées innées*, ou celui des *sensations transformées*, ni même la théorie de de Bonald sur l'*impossibilité de l'invention du langage*, quoique, à mon avis, cette théorie soit vraie et fondée sur des observations exactes (G).

Mais l'ensemble des règles de conduite que suivent tous les hommes dans les affaires, dans les sciences, n'est pas un système; or, cette méthode consiste à prendre pour point de départ les principes, les faits tenus pour vrais par tous les hommes, dans tous les temps, dans tous les lieux : *Quod semper, quod ubique, quod ab omnibus creditum; hoc verum*; en d'autres termes : *les vérités premières* (H).

« Tous les hommes prudents et qui ont sagement pris leur parti en

(F) Cela est parfaitement vrai, et c'est aussi ce que nous conseillons de faire. Car nous ne commençons pas en discutant avec l'incrédule par lui dire : « Voilà ce que » Dieu a dit au commencement, croyez-le. » Non, non, nous ramenons au contraire l'incrédule à son berceau, et nous lui disons : « Voyez vous-même, voyez tous » les hommes, et dites-moi si quelqu'un a jamais *trouvé*, *inventé*, *prophétisé* Dieu » et sa loi, *seul*, *isolé*, et de *lui-même*. Non, chaque homme a reçu sa croyance de sa » mère, de la société; or, ce qui est arrivé à vous, est arrivé à tous les hommes, et » aucun n'a eu plus de force ou de vue que vous. Il s'ensuit donc que si nous con- » *naissons* Dieu, c'est qu'il s'est *révélé*, c'est qu'il a *parlé* au premier homme, » comme votre mère vous a parlé à vous, vous l'a révélé à vous. La règle est donc de » chercher le vrai Dieu, non *dans vos idées* ou *dans vos pensées*, où il n'est pas, » qui ne sont que le résultat de ce qu'on vous a dit, mais de le chercher *dans la tra-* » *dition*, *dans l'enseignement*, *dans l'autorité* non du genre humain, lequel s'est » trompé souvent, mais, dans une société très-visible, très-apparente, qui a subsisté » toujours, et qui conserve historiquement toute pure cette première révélation. » Croyez cela ou renoncez à rien dire, non pas que votre raison ne soit grande et » forte, mais parce qu'elle ne peut parler d'une chose qu'elle *n'a pas vue*, qu'elle » *ne peut voir*. D'ailleurs, votre *raison particulière* est assez forte pour voir et » connaître ces faits avec certitude ». — C'est là, suivant nous, la seule méthode naturelle, d'observation et de sens commun.

(G) Nous sommes aussi de cet avis; si l'homme peut *inventer le langage*, il peut *inventer les idées* que le langage exprime, et dès lors *inventer Dieu*, etc.; tout cela se tient.

(H) Nous répétons encore que prétendre que la raison particulière *n'a aucune autorité*, et qu'elle est obligée de consulter et de suivre la *raison générale*, c'est un vrai système; que nos lecteurs en jugent.

matière de science, d'affaires et de religion, sont parvenus aux connaissances et à la certitude qui convenait à leur état, 1° parce qu'ils ont pris pour fondement ce qui était bien éprouvé et suffisamment attesté; 2° parce qu'ils ont employé ce qui était connu pour parvenir à ce qu'ils ne connaissaient pas. Ainsi, la première partie de la *logique* consiste à savoir ce qu'on entend par une *vérité bien éprouvée*; la seconde, comment on passe de ce qui est connu à ce qui ne l'est pas. Une vérité bien éprouvée est celle dont la certitude est constatée par une expérience sensible; par expérience sensible, je n'entends pas les goûts particuliers, les visions, les extases, les évidences personnelles auxquelles les autres ne voient pas clair. Nous n'avons garde de faire des fanatiques, ni des enthousiastes qui prennent leurs maladies ou les dérangements de leur cerveau, ou leurs vues particulières, pour des décisions de la raison. J'appelle *expérience sensible* ou *évidence éprouvée* celle qui se déclare dans toutes les opérations des hommes par une impression uniforme et qui correspond à nos idées, par des effets constants; une première impression universelle et la même partout est le sentiment intérieur que nous avons tous de notre existence, de notre pensée, des corps qui nous environnent et de cette puissance irrésistible qui nous communique, dans un si bel ordre, la perception d'un même soleil, de ses révolutions annuelles et de l'univers; telle est encore l'impression que font les nombres, les proportions et les mesures. Ces rapports se trouvent partout les mêmes, ils sont aperçus et consentis partout, on ne doute que de ceux qui sont trop compliqués. Une 3e impression universelle est la connaissance qu'a l'homme de l'injustice qu'on lui ferait de lui ôter ou la vie, ou les moyens de la conserver, ou la jouissance de ce qu'il a acquis par son travail. 4° L'homme désire connaître ce qui s'est passé hors de la portée de sa vue, ce qui s'est fait dans des temps éloignés; il est souvent embarrassé dans le discernement du juste et de l'injuste : ni sa raison ni ses yeux ne peuvent le satisfaire sur ces objets, son oreille vient à son secours : il doit au ministère de l'ouïe la connaissance de l'Histoire, de ce qui l'intéresse chez l'étranger; enfin l'oreille est le principal organe par lequel Dieu l'instruit de la morale révélée et de toutes ces vérités qui le fixent et le sauvent.

» Cette logique usuelle n'est pas proprement une science que quelques hommes enseignent ou acquièrent à part, ce n'est autre chose que la raison même ou même le sens commun plus ou moins exercé, plus ou moins développé. Une mauvaise éducation, une

fausse philosophie peuvent altérer ces principes ; mais, malgré ces bizarreries locales, on revient partout au sens commun, il se montre supérieur à l'éducation et à la philosophie, parce qu'il provient d'une source plus excellente [1]. »

DE LAHAYE.

Direction Catholique.

Le *Comité électoral de la liberté religieuse* adresse la circulaire suivante à ses correspondants : nous prions nos lecteurs de lire avec attention cette pièce, qui renferme les vrais principes de liberté et d'ordre auxquels doivent adhérer les catholiques qui ne se laissent pas emporter par le vent de la démagogie.

« Paris, ce 20 mars 1849.

« Messieurs,

» Il y aura bientôt cinq ans que nous sommes entrés publiquement en relation avec vous, et que nous avons cherché à organiser l'action des catholiques dans les élections. Pendant cet intervalle, nous avons traversé de grandes vicissitudes, subi de cruels mécomptes, livré de rudes combats ; mais jamais, nous ne craignons pas de le dire, jamais nous n'avons couru des périls plus formidables qu'au moment où nous sommes.

» Lorsque, l'an dernier, presque à pareille époque, nous excitions votre zèle et votre sollicitude au sujet des élections de l'Assemblée constituante, on pouvait encore se faire illusion sur le fond des choses, et croire qu'il ne s'agissait que de régulariser une révolution politique et de constituer un gouvernement nouveau.

» Aujourd'hui, à moins d'être frappé d'un aveuglement incurable, il faut bien reconnaître qu'il ne s'agit plus de faire prévaloir telle ou telle forme de gouvernement. Oui, il faut le savoir et il faut le dire : c'est la société tout entière, la société, telle quelle existe depuis six mille ans, que d'audacieux novateurs veulent bouleverser pour la refaire à leur gré. Ce ne sont plus les derniers vestiges de la royauté et de l'aristocratie qu'on veut effacer, c'est la religion, la famille et la propriété qu'on nie et qu'on proscrit. Ce n'est plus la France seule qui est ébranlée, c'est l'Europe entière qui est en proie à l'incendie. Cet incendie, allumé naguère par les passions radicales au sein des paisibles cantons de la Suisse, a gagné de proche en proche, franchissant tous les obstacles, consumant toutes les barrières, renversant toutes les

[1] Pluche, *Spectacle de la nature*, t. v, p. 143, édition de 1755. Paris.

Constitutions, ébranlant tous les gouvernements, jusqu'à ce qu'il ait enfin atteint le sanctuaire de toute vérité et de toute justice sur la terre. Pie IX, le plus généreux des pontifes et des hommes, aujourd'hui payé de la plus noire ingratitude, est chassé de la ville éternelle et dépouillé de son autorité temporelle par une révolution que l'assassinat a dignement inaugurée! Ces attentats trouvent en France un vaste parti pour les applaudir. Ce parti ne cache ni ses tendances ni sa force. Il livre déjà au gouvernement issu du suffrage universel, et fondé sur la Constitution républicaine, des attaques dont la fureur égale, si elle ne dépasse même, le déchaînement des passions qui ont emporté la monarchie. Contenus par l'énergique modération de l'armée dans les grands centres de population, c'est jusque dans les plus petites bourgades de nos provinces les plus reculées et jadis les plus paisibles que ses adeptes arborent les insignes de la terreur et réhabilitent les souvenirs les plus monstrueux de notre histoire. Ce qui, sous la première république, du temps de Babeuf et de ses complices, paraissait le rêve d'une poignée de fous, est devenu pour nous une réalité menaçante et la prochaine étape qu'on nous montre dans la route de l'avenir. Ce qu'on prêche, ce qu'on promet, ce qu'on avoue, ce qu'on salue d'avance, c'est la *confiscation universelle*, garantie et exploitée par la *dictature illimitée de quelques conspirateurs*. Le Code de cette dictature est déjà écrit, et ses ministres se trouvent déjà par milliers au sein d'une population fanatisée par une presse qui lui enseigne chaque jour la philosophie du vol et l'apothéose de la révolte.

» Grâce à ce parti, la *destruction* est devenue parmi nous une sorte de *religion* : elle a non-seulement ses soldats et ses scribes, mais ses prophètes, ses apôtres, et ce qu'elle appelle ses martyrs. Et ce qui doit surtout remplir nos cœurs catholiques de douleur et d'horreur, ces doctrines monstrueuses cherchent à établir on ne sait quelle solidarité sacrilége avec les *dogmes du christianisme lâchement profané*, avec l'*Évangile odieusement travesti*. Le nom divin du *Christ*, traîné dans les orgies ou devant la justice, est chaque jour associé par des plumes ou des lèvres impies aux noms le plus justement flétris! Et c'est aux saintes ardeurs de la charité chrétienne, de la fraternité évangélique, qu'on essaie d'allumer la torche qui doit consumer tout ce que Dieu a établi, consacré, béni et ordonné, sur cette terre, depuis le trône où siégeait le successeur de saint Pierre jusqu'au toit de chaume que le paysan s'est construit pour le léguer à ses enfants!

» En présence d'un péril si redoutable, dont nous avons bien plutôt atténué qu'exagéré la portée, et dont rien dans l'histoire ne nous offre l'exemple, tous les anciens partis qui divisent la France ont subi une émotion commune. Tous ont compris qu'il s'agissait de sauver par un effort suprême les bases de toute société : la *religion*, la *famille* et la *propriété*. Tous se sont demandé si, par l'oubli de quelques dissentiments, par le sacrifice de quelques souvenirs, par la subordination de tous les intérêts personnels ou secondaires, l'on ne pourrait pas venir à bout de livrer un dernier combat, sur le terrain

de l'ordre naturel jusqu'à l'avénement du Christ. Au contraire, dans l'ordre surnaturel, et même dans l'ordre naturel, depuis cette époque, a raison individuelle est subordonnée à l'autorité de l'Église et, par onséquent, au consentement commun; la méthode d'examen est mauvaise, pernicieuse, la méthode d'autorité est la seule qui soit bonne et capable de conduire les hommes à la vérité. Voilà une incohérence évidente. Comme il doit y avoir unité dans les lois providentielles, conformité entre les principes de la raison et ceux de la religion, harmonie entre la nature et la grâce, il faut conclure que la méthode proposée par les protestants doit être suivie dans la religion et dans l'ordre surnaturel; ainsi les principes adoptés par le théologien, disciple de Locke et même de Descartes, éloignaient du catholicisme et conduisaient au protestantisme. Toutes ces contradictions disparaissent lorsqu'on est revenu à la méthode suivie par tous les hommes de bon sens.

Dans la conduite ordinaire de la vie, dans les affaires, dans les sciences, dans les arts, les hommes ne se dirigent pas entièrement par la méthode d'examen; ils donnent et doivent beaucoup à l'autorité; ce n'est pas à leurs recherches qu'ils doivent les vérités premières, ni par voie d'examen qu'ils en reconnaissent la certitude, *ces vérités sont données et reçues*, l'esprit humain y adhère sans examen préalable : ces vérités sont le moyen de toute vérification ultérieure, on les reconnaît à ces caractères : la clarté, l'antiquité, l'universalité, la perpétuité; pour juger de la vérité des connaissances de déduction, on les compare aux vérités premières, on examine, il est vrai, mais l'autorité du consentement général est encore le critérium suprême de cette conformité dans toutes les branches des connaissances humaines, la liberté d'examen n'est pas illimitée, le philosophe dans ses méditations et conceptions, le savant dans ses investigations et ses recherches trouvent une base et une règle dans les vérités de sens commun; dans chaque espèce de science, ce qui a été admis par tous, dans tous les temps, dans tous les pays, forme la partie incontestable et immuable de la science : c'est l'assentiment des savants qui imprime aux découvertes, aux conceptions individuelles, le caractère de la vérité, le sceau de la certitude; cette autorité est pour la multitude le seul moyen de distinguer la vérité d'avec l'erreur (V).

(V) Nous convenons qu'il y a bien des choses vraies dans ces considérations; car, nous sommes loin de nier l'*importance du sens commun;* mais nous faisons toujours

L'instruction extérieure, la *tradition* jouent un grand rôle dans les connaissances profanes. L'esprit humain serait à jamais inerte s'il n'était éclairé, excité par la parole, il serait à jamais stérile, s'il ne recevait pas de l'auteur de la nature les premiers éléments de toutes les connaissances, *c'est par la parole qu'il a reçu dans l'origine, qu'il reçoit encore tous les jours la conscience et la connaissance distincte des idées, et qu'il est mis en possession de l'exercice de ses facultés naturelles*[1]. C'est par *l'instruction extérieure* et la *tradition* que nous savons ce qu'ont pensé, ce qu'ont cru, ce qu'ont fait les générations qui nous ont précédés, que nous sommes assurés de l'antiquité, de l'universalité, de la perpétuité des vérités premières, qui constituent sion humaine, et sont les fondements de toutes les sciences. C'est par la *tradition* que nous connaissons les faits et les phénomènes qui se renouvellent à toutes les époques, dans tous les pays. C'est aussi à la *tradition* que nous devons l'expérience, l'appui le plus solide, le guide le plus sûr dans les sciences physiques; c'est encore la *tradition* qui nous transmet les travaux, les opinions des savants qui ont vécu avant nous, les jugements qu'en ont porté les contemporains et la postérité. C'est la *tradition* qui nous enrichit des découvertes, des inventions du génie, et de ces conceptions qui forment le domaine de la science.

En appliquant cette *méthode* à la religion, nous sommes arrivés à constater les faits suivants :

Il n'a jamais existé de religion *purement naturelle*, mais une seule religion véritable, la religion chrétienne, laquelle se compose de deux genres de dogmes et de préceptes : les uns à la portée de la raison, les autres au-dessus de la raison. Le christianisme a commencé avec le genre humain, c'est par *la révélation* que le premier homme a reçu les vérités religieuses et morales; c'est par la *tradition* que ces vérités se sont étendues de contrées en contrées, perpétuées de générations en générations. A cet égard il n'y a pas de différence entre les temps qui ont précédé et ceux qui ont suivi la venue de Jésus-Christ (X). Avant comme après l'avènement du Sauveur, l'esprit s'est exercé sur les vérités révélées, a cherché à

nos réserves sur le droit d'examiner soi-même les raisons de croire ce que quelqu'un propose (même l'Eglise); car, enfin, c'est l'homme qui est responsable de ce qu'il croit ou espère. C'est là du *sens commun*.

[1] Voir notre ch. XI, t. XXII, p. 423 et 506; ch. XIII, t. XXIII, p. 131.

(X) Nous sommes ici parfaitement d'accord avec M. de Lahaye; c'est notre mé-

été cru par tous et partout et toujours : *Quod semper, quod ubique, quod ab omnibus* (T).

Ils ont préconisé le *libre examen* comme une méthode non-seulement bonne, mais comme la seule digne de la raison ; et capable de faire faire des progrès dans les connaissances de tout genre, actuellement ils condamnent cette méthode, comme mauvaise, dangereuse, et lui substituent la *voie d'autorité*.

Ils ont appris à l'homme à mettre une confiance excessive dans son *propre jugement*, en lui enseignant que sa raison était un juge souverain, le tribunal devant lequel toutes les croyances devaient être citées à comparaître; comment lui persuaderont-ils de se défier de sa raison, de la captiver *sous le joug de la foi*?

Que d'objections soulevait l'opposition de ces maximes.

On pouvait demander à ces théologiens qui prouvaient si bien, en établissant l'autorité de l'Eglise, que la raison particulière est incapable de s'assurer par elle-même la possession d'une seule des vérités renfermées dans la Bible, comment il arrive que cette même raison, du moment qu'elle est seule et privée du secours de la parole de Dieu, peut juger fort bien d'un très-grand nombre de vérités et se faire un système de religion, incomplet, il est vrai, mais appuyé sur une base certaine? Diraient-ils que les dogmes de cette religion, qu'ils ont nommée *naturelle*, sont plus à la portée de l'intelligence de l'homme que les dogmes de l'*Evangile*? Mais qu'y a-t-il donc dans l'Evangile de plus accablant pour notre faible raison que l'idée d'un Etre infini, que l'éternité de Dieu, que l'accord de la prescience avec la liberté de l'homme, que la création, que l'existence du mal, que la nécessité d'un culte inexplicable sans la connaissance d'un médiateur, que tous ces mystères enfin, que toutes ces contradictions apparentes de l'ordre moral, qu'éclaire en partie la lumière du christianisme, mais que l'esprit de l'homme ne peut contempler seul sans se troubler et se confondre? Diront-ils que si les mystères de la religion naturelle ne surpassent pas moins la raison de l'homme que les mystères du christianisme, les preuves qui en démontrent la certitude ont une telle évidence qu'il est impossible que tous les esprits n'en soient pas frappés? Mais qu'on nous cite donc une seule des vérités de la

(T) Jusqu'ici l'exposition de M. de Lahaye est très-juste, et les défauts de la méthode suivie sautent aux yeux; mais en commençant, il n'expose pas justement la *méthode théologique*. En passant aux vérités surnaturelles, les théologiens ne donnent pas tout de suite, pour guide la règle de saint Vincent de Lerins; au lieu de rechercher l'origine de la religion *dans l'entendement humain*, ils la cherchent *dans la révélation extérieure*, au lieu de dire qu'il faut examiner si les vérités proposées *s'accordent avec leurs idées*, ils disent que la religion n'est vraie que si elle *s'accorde avec la parole révélée de Dieu*. On voit que c'est exactement notre méthode; la règle de Vincent de Lerins ne vient qu'après.

religion naturelle, à commencer par l'existence de Dieu, qui n'ait pas été niée par quelque philosophe, et surtout que l'on produise une seule preuve de ces vérités *qui ait été admise par tous* [1] (U)?

Diront-ils que les vérités de l'ordre surnaturel ne découlent pas nécessairement de la nature de l'homme, qu'ainsi la raison ne pouvant les en extraire, la révélation était nécessaire pour les faire connaître.

Je reconnais cette différence, j'admets la conséquence, c'est-à-dire la nécessité de la révélation : mais voici ce que l'on objectera : lorsqu'une fois la connaissance de ces vérités a été donnée à l'homme par la révélation, pourquoi l'esprit humain ne pourrait-il pas s'exercer sur ces vérités avec autant d'indépendance que sur les vérités de l'ordre naturel? Pourquoi la raison individuelle ne serait-elle pas juge en dernier ressort de la vérité dans cet ordre de vérités comme dans l'ordre naturel? Les protestants, qui admettent la révélation chrétienne, mais rejettent l'autorité de l'Église et proclament la liberté de l'examen, ne sont-ils pas plus conséquents? dans leurs principes il y a unité, concordance dans l'économie de la religion et dans les lois du monde intellectuel, tandis que, d'après les principes du théologien catholique, mais *cartésien*, il y a incohérence, non-seulement dans les lois des intelligences, mais même dans l'économie de la religion. D'après ce système, la raison individuelle est souveraine, la méthode d'examen est bonne, excellente dans les connaissances profanes et même dans les vérités religieuses

1 *Mémorial catholique*, t. IV, p. 339.

(U) C'est bien cela; aucune de ces vérités, dites *naturelles*, n'a été admise *par tous*; ce n'est donc pas dans le *consentement universel* qu'il faut les chercher. D'ailleurs, tout ce raisonnement est bien plus juste dans notre système. On peut toujours dire aux théologiens : pourquoi accordez-vous que l'homme a trouvé *dans son esprit* la religion naturelle, et refusez-vous de lui accorder qu'il y trouvera la religion *surnaturelle*? qu'avez-vous à dire à celui qui vous répond (et c'est ce que la société actuelle fait) qu'il se contente des vérités que Dieu lui-même a mises *dans son esprit*? il n'y a rien à lui répondre. Nous, au contraire, nous lui disons : *dans votre esprit isolé, seul*, vous ne trouverez *rien*, tant que vous n'aurez *rien appris*; cette distinction de religion naturelle et de religion surnaturelle est obscure, inventée par les philosophes; il y a des vérités que vous pouvez comprendre, d'autres que vous ne pouvez pas comprendre; il y a des faveurs naturelles qui vous étaient dues, et des faveurs surnaturelles qui ne vous étaient pas dues, et sont ainsi doublement *faveurs* ou *grâces*; mais vous avez reçu les unes et les autres du même auteur; vous les avez apprises par le même moyen : *la parole* ou la *révélation extérieure*. Que nos lecteurs décident quelle est, de ces deux méthodes, celle qui est la plus logique et la plus naturelle.

de l'ordre naturel jusqu'à l'avénement du Christ. Au contraire, dans l'ordre surnaturel, et même dans l'ordre naturel, depuis cette époque, a raison individuelle est subordonnée à l'autorité de l'Église et, par onséquent, au consentement commun; la méthode d'examen est mauvaise, pernicieuse, la méthode d'autorité est la seule qui soit bonne et capable de conduire les hommes à la vérité. Voilà une incohérence évidente. Comme il doit y avoir unité dans les lois providentielles, conformité entre les principes de la raison et ceux de la religion, harmonie entre la nature et la grâce, il faut conclure que la méthode proposée par les protestants doit être suivie dans la religion et dans l'ordre surnaturel; ainsi les principes adoptés par le théologien, disciple de Locke et même de Descartes, éloignaient du catholicisme et conduisaient au protestantisme. Toutes ces contradictions disparaissent lorsqu'on est revenu à la méthode suivie par tous les hommes de bon sens.

Dans la conduite ordinaire de la vie, dans les affaires, dans les sciences, dans les arts, les hommes ne se dirigent pas entièrement par la méthode d'examen; ils donnent et doivent beaucoup à l'autorité; ce n'est pas à leurs recherches qu'ils doivent les vérités premières, ni par voie d'examen qu'ils en reconnaissent la certitude, *ces vérités sont données et reçues*, l'esprit humain y adhère sans examen préalable : ces vérités sont le moyen de toute vérification ultérieure, on les reconnaît à ces caractères : la clarté, l'antiquité, l'universalité, la perpétuité; pour juger de la vérité des connaissances de déduction, on les compare aux vérités premières, on examine, il est vrai, mais l'autorité du consentement général est encore le critérium suprême de cette conformité dans toutes les branches des connaissances humaines, la liberté d'examen n'est pas illimitée, le philosophe dans ses méditations et conceptions, le savant dans ses investigations et ses recherches trouvent une base et une règle dans les vérités de sens commun; dans chaque espèce de science, ce qui a été admis par tous, dans tous les temps, dans tous les pays, forme la partie incontestable et immuable de la science : c'est l'assentiment des savants qui imprime aux découvertes, aux conceptions individuelles, le caractère de la vérité, le sceau de la certitude; cette autorité est pour la multitude le seul moyen de distinguer la vérité d'avec l'erreur (V).

(V) Nous convenons qu'il y a bien des choses vraies dans ces considérations; car, nous sommes loin de nier l'*importance du sens commun;* mais nous faisons toujours

L'instruction extérieure, la *tradition* jouent un grand rôle dans les connaissances profanes. L'esprit humain serait à jamais inerte s'il n'était éclairé, excité par la parole, il serait à jamais stérile, s'il ne recevait pas de l'auteur de la nature les premiers éléments de toutes les connaissances, *c'est par la parole qu'il a reçu dans l'origine, qu'il reçoit encore tous les jours la conscience et la connaissance distincte des idées, et qu'il est mis en possession de l'exercice de ses facultés naturelles* [1]. C'est par *l'instruction extérieure* et la *tradition* que nous savons ce qu'ont pensé, ce qu'ont cru, ce qu'ont fait les générations qui nous ont précédés, que nous sommes assurés de l'antiquité, de l'universalité, de la perpétuité des vérités premières, qui constituent si on humaine, et sont les fondements de toutes les sciences. C'est par la *tradition* que nous connaissons les faits et les phénomènes qui se renouvellent à toutes les époques, dans tous les pays. C'est aussi à la *tradition* que nous devons l'expérience, l'appui le plus solide, le guide le plus sûr dans les sciences physiques; c'est encore la *tradition* qui nous transmet les travaux, les opinions des savants qui ont vécu avant nous, les jugements qu'en ont porté les contemporains et la postérité. C'est la *tradition* qui nous enrichit des découvertes, des inventions du génie, et de ces conceptions qui forment le domaine de la science.

En appliquant cette *méthode* à la religion, nous sommes arrivés à constater les faits suivants :

Il n'a jamais existé de religion *purement naturelle*, mais une seule religion véritable, la religion chrétienne, laquelle se compose de deux genres de dogmes et de préceptes : les uns à la portée de la raison, les autres au-dessus de la raison. Le christianisme a commencé avec le genre humain, c'est par *la révélation* que le premier homme a reçu les vérités religieuses et morales; c'est par la *tradition* que ces vérités se sont étendues de contrées en contrées, perpétuées de générations en générations. A cet égard il n'y a pas de différence entre les temps qui ont précédé et ceux qui ont suivi la venue de Jésus-Christ (X). Avant comme après l'avènement du Sauveur, l'esprit s'est exercé sur les vérités révélées, a cherché à

nos réserves sur le droit d'examiner soi-même les raisons de croire ce que quelqu'un propose (même l'Eglise); car, enfin, c'est l'homme qui est responsable de ce qu'il croit ou espère. C'est là du *sens commun*.

[1] Voir notre ch. XI, t. XXII, p. 423 et 506; ch. XIII, t. XXIII, p. 131.

(X) Nous sommes ici parfaitement d'accord avec M. de Lahaye; c'est notre mé-

les développer, à les expliquer et à les concevoir. Jamais la raison individuelle n'a été juge en dernier ressort du mérite de ces conceptions et de ces explications; jamais la voie d'examen n'a été le moyen sûr et certain de distinguer la vérité d'avec l'erreur, toujours la raison individuelle a trouvé une règle dans les croyances antiques, universelles et constantes de la société; toujours le jugement particulier a dû céder au consentement général, toujours la vérité a été ce qui a été cru toujours, partout et par tous. Le moyen sûr et certain de distinguer le vrai d'avec le faux, les traditions divines d'avec les opinions humaines, a toujours consisté et consiste encore à séparer ce qui est ancien de ce qui est nouveau, ce qui est commun à tous les siècles, à tous les pays, de ce qui est particulier à un pays, à un siècle (Y).

A cet égard, point de différence entre les temps qui ont précédé et ceux qui ont suivi l'établissement de l'Eglise, pas de différence même entre les connaissances profanes et les connaissances religieuses et morales. La nature conduit l'homme à la méthode catholique qui n'est que l'application à la religion des règles, suivies par tous les hommes dans les affaires, dans la conduite de la vie et par les savants dans les sciences et les arts. L'apologiste de la religion n'est donc pas dans la nécessité de prouver cette règle : elle est toute prouvée; elle est fondée sur les lois de l'esprit humain, elle résulte de la nature des choses, et en particulier de la nature des vérités religieuses et morales. Le christianisme repose sur des faits : la révélation est un fait, la révélation de tel ou tel dogme est un fait; la connaissance des faits se transmet par la tradition. On distingue les traditions vraies des traditions fausses, par l'antiquité, l'universalitité et la perpétuité des premières; tandis que les secondes sont nouvelles; et locales et variables (Z).

thode qu'il expose avec beaucoup d'exactitude. Nous noterons seulement ici que cette révélation primitive, en se communiquant de génération en génération chez les Gentils, s'y est *altérée*, parce qu'ils n'avaient pas, comme les Juifs et les chrétiens, un tribunal chargé de la sauvegarder.

(Y) Ici, nous sommes en désaccord; nous avons déjà dit que la règle *de partout et toujours* ne pouvait être appliquée que dans l'Eglise, ou juive, ou chrétienne. Vincent de Lérins l'a entendue ainsi; appliquée au genre humain payen, elle est fausse historiquement et théologiquement.

(Z) Suivant nous, on distingue la vérité des traditions par leur *accord avec la parole de Dieu révélée*, conservée, dans la famille des patriarches, dans la synagogue, dans l'Eglise. On voit la différence.

Lorsque saint Vincent de Lérins établit que le signe distinctif de la vérité est la croyance constante et universelle, il ne fait pas dépendre cette maxime de la discussion et de l'interprétation des textes de l'Écriture, ce qui serait contradictoire, puisqu'il cherche la règle de cette interprétation ; mais il l'établit comme règle *à priori*, comme règle fondamentale, qui subsiste par elle-même : ce qui implique nécessairement, qu'elle est au fond, la loi de la raison humaine et la base de toute croyance. En effet, le catholicisme, en tant qu'il est *dépositaire de la révélation chrétienne*, proprement dite, n'est pas quelque chose de primitif, qui se prouve par lui-même, qui soit ce premier principe de croyance, au-delà duquel il n'y a rien pour la raison humaine ; mais par cela seul, qu'il a besoin d'être prouvé, il suppose un ordre antérieur et fondamental, avec lequel il est essentiellement lié, et qui, sous ce rapport, ne fait avec lui qu'un seul et même ordre : cet ordre doit donc présenter les caractères du catholicisme ; *quod ubique, quod semper, quod ab omnibus*. Autrement, l'édifice serait plus ferme que sa base. L'ordre fondamental, constitué par le sens privé, serait sujet aux mêmes inconvénients et aux vices qui, transportés dans l'ordre dérivé, dissoudraient celui-ci complétement, de sorte que le catholicisme, dont l'essence est l'exclusion du sens privé ou hérétique, dépendrait primitivement de l'hérésie ou du choix individuel des croyances. La maxime que saint Vincent de Lérins établit contre les hérétiques, dans le sens restreint de ce mot, est donc identique à celle que l'auteur du 8e livre des *Stromates* établit contre les hérétiques en grand, ou les philosophes, lorsque, recherchant la base sur laquelle il est nécessaire de s'appuyer, pour prouver quoi que ce soit, il dit à peu près dans les mêmes termes : « La » foi qui rend les choses certaines et incontestables, étant attachée au consen- » tement général, c'est donc ce consentement qu'il faut poser comme principe » de la doctrine [1] (A).

L'établissement de l'Eglise catholique proprement dite n'a-t-il donc apporté aucun changement dans l'économie de la religion? n'a-t-il donc pas rendu la connaissance et le discernement de la vérité plus faciles et plus sûrs? Bien au contraire, l'établissement de la papauté et de l'épiscopat a apporté un grand changement dans l'économie de la religion : je l'ai déjà signalé. Avant l'établissement de l'Eglise [2], chaque particulier était obligé de rechercher et de

1 M. Gerbet, *Coup-d'œil sur la controverse chrétienne*, p. 41.

(A) Voici le texte de Clément d'Alexandrie : « Si autem ejus quod est certum et » extra controversiam, referatur fides ad id quod omnes consentiunt, illud est cons- » tituendum principium doctrinæ. » (*Stromates*, l. VIII, p. 769, edit. de 1688.) — Voici la traduction qui est un peu différente de celle citée ici. Il s'agit des disputes philosophiques et Clément dit : « Si, au contraire, un principe, avoué » de tous, vient étayer une proposition douteuse, il devra être le principe consti- » tutif de la doctrine. » Trad. *des Pères*, éditée par Genoude, t. IV, p. 451.

2 Il faut excepter le peuple juif qui possédait une autorité religieuse établie de Dieu.

constater l'antiquité, l'universalité et la perpétuité des croyances pour les séparer des opinions nouvelles et locales. Aujourd'hui, le pape et les évêques ont reçu de Jésus-Christ la mission de faire cette constatation, de proclamer les croyances antiques, universelles et constantes de la société religieuse, de signaler et de condamner les opinions nouvelles contraires à ces croyances. Dans ce travail, ils sont assistés de l'Esprit de vérité et ne peuvent se tromper. J'ai fait ressortir les avantages de cette institution.

La mission, les pouvoirs du corps épiscopal ont besoin d'être prouvés. Cette preuve ne peut résulter que de la volonté de Jésus-Christ manifestée par ses paroles. Mais elle est facile dans les principes d'une saine philosophie.

C'est une vérité de sens commun qu'une société fait foi des volontés de son fondateur, du sens des lois qu'il lui a laissées.

Par la tradition de la société chrétienne, l'apologiste de la religion prouve les volontés de Jésus-Christ, les paroles par lesquelles il les a exprimées.

Toujours par la tradition de la société, par ses précédents, il prouve le sens, la portée de ces paroles et établit ainsi l'autorité et l'infaillibilité de l'Eglise enseignante[1].

Telle est la méthode commune *aux trois degrés d'incrédulité*. Elle consiste, 1° à *réfuter* le principe qui leur est commun, 2° à lui *substituer* une méthode fondée sur l'observation et que tous les hommes suivent dans les affaires de la vie privée et publique, dans les sciences profanes ; 3° à *faire l'application* de cette méthode au christianisme en suivant son histoire depuis son origine jusqu'à l'époque actuelle.

Quelques personnes ne paraissent pas comprendre l'utilité et même la nécessité des deux premiers points, la *réfutation* du principe d'erreur commun aux trois degrés d'incrédulité et la *substitution* d'une autre méthode à ce principe ; elles prétendent que la vérité et la divinité du christianisme doivent être prouvées par l'*histoire* ; il ne faut pas, disent-elles, faire reposer la religion sur un *système de philosophie* ; la révélation primitive est pour elles le *point de départ* ; elles exposent ensuite l'histoire de la religion, en suivant l'ordre des faits et des temps, et prouvent ainsi l'antiquité, l'universalité, la perpétuité et l'unité de la religion (C).

Je conçois et j'approuve cette manière de prouver le christianisme,

[1] Voir notre chapitre IV, t. XXVI, p. 423.

(C) Nous ne savons si c'est nous que M. de Lahaye veut désigner par ceux dont

elle suffit lorsque l'apologiste est en présense d'hommes ou de jeunes gens en qui le bon sens naturel n'a pas été perverti par une fausse philosophie, et a été au contraire développé par un enseignement philosophique calqué sur les règles de conduite adoptées et suivies par tous les hommes prudents et sensés ; il est inutile de réfuter un principe qui n'est pas connu, ou du moins suivi par ceux que l'on veut instruire. Mais si l'apologiste de la religion s'adresse à des jeunes gens ou à des hommes chez qui les règles du bon sens ont été altérées et détruites par l'enseignement d'une fausse philosophie, et remplacées par un système *rationaliste*, il est indispensable de commencer par la réfutation de ces principes et l'exposition d'une philosophie vraie et conforme au *sens commun*, autrement dit au bon sens (D). Quelle impression feraient les preuves historiques de la religion sur des esprits à qui on a appris à ne reconnaître d'autre principe de vérité que *leurs idées*, d'autre certitude que la *certitude métaphysique* (E). Un intervalle très-long nous sépare de la révélation chrétienne et surtout de la révélation primitive ; nous ne pouvons connaître ces faits que par le témoignage des hommes et la tradition : la révélation primitive ne peut être le point de départ. Il faut auparavant détruire les préjugés répandus dans les esprits par l'éducation philosophique, les rappeler aux règles du sens commun sur les moyens propres à connaître chaque espèce de vérités, leur faire comprendre la nécessité et la certitude du témoignage des hommes et de la tradition. En vain, exposerez-vous aux hommes élevés dans les principes de la fausse philosophie, l'antiquité, l'universalité, la perpétuité de la religion, ces caractères ne les toucheront pas. L'antiquité d'une croyance ou d'une institution n'est pas à leurs yeux un titre de respect, une preuve de

il expose ici la méthode ; nous avouons qu'elle est bien la nôtre, quant au *point de départ*, qui, pour les vérités qu'il faut croire et pratiquer, doivent, suivant nous, avoir pour base obligatoire *la parole de Dieu*. Mais quant à la force des preuves, à la raison humaine elle-même, on a vu que nous lui accordons beaucoup plus que ne lui concède M. de Lahaye : nous accordons à la philosophie *tout* ce que lui accordent les philosophes, *tout*... excepté d'avoir inventé ou de pouvoir *inventer* Dieu, les dogmes, la morale.

(D) Oui, mais non pas celui de M. l'abbé de Lamennais, mais au *sens commun* réel et historique.

(E) Ceci est parfaitement juste; mais aussi il faut l'appliquer au genre humain, ce n'est pas aux idées du genre humain et à la raison du genre humain qu'il faut accorder l'*autorité*; ceci est la divinisation de l'humanité, et la négation de la raison particulière... Et qui pis est, cela est *de la métaphysique*.

vérité. Le critérium de la vérité, pour eux, est la convenance ou *l'opposition des choses avec leurs idées claires et distinctes*. Sur ce point encore, leur éducation philosophique est à refaire (F).

Je reconnais qu'il ne faut pas faire reposer la religion sur un système philosophique, je ne conseillerai jamais de prendre pour point de départ le *système des idées innées*, ou celui des *sensations transformées*, ni même la théorie de de Bonald sur *l'impossibilité de l'invention du langage*, quoique, à mon avis, cette théorie soit vraie et fondée sur des observations exactes (G).

Mais l'ensemble des règles de conduite que suivent tous les hommes dans les affaires, dans les sciences, n'est pas un système ; or, cette méthode consiste à prendre pour point de départ les principes, les faits tenus pour vrais par tous les hommes, dans tous les temps, dans tous les lieux : *Quod semper, quod ubique, quod ab omnibus creditum; hoc verum*; en d'autres termes : *les vérités premières* (H).

« Tous les hommes prudents et qui ont sagement pris leur parti en

(F) Cela est parfaitement vrai, et c'est aussi ce que nous conseillons de faire. Car nous ne commençons pas en discutant avec l'incrédule par lui dire : « Voilà ce que » Dieu a dit au commencement, croyez-le. » Non, non, nous ramenons au contraire l'incrédule à son berceau, et nous lui disons : « Voyez vous-même, voyez tous » les hommes, et dites-moi si quelqu'un a jamais *trouvé*, *inventé*, *prophétisé* Dieu » et sa loi, *seul, isolé*, et de *lui-même*. Non, chaque homme a reçu sa croyance de sa » mère, de la société; or, ce qui est arrivé à vous, est arrivé à tous les hommes, car » aucun n'a eu plus de force ou de vue que vous. Il s'ensuit donc que si nous *con-* » *naissons* Dieu, c'est qu'il s'est *révélé*, c'est qu'il a *parlé* au premier homme, » comme votre mère vous a parlé à vous, vous l'a révélé à vous. La règle est donc de » chercher le vrai Dieu, non *dans vos idées* ou *dans vos pensées*, où il n'est pas, » qui ne sont que le résultat de ce qu'on vous a dit, mais de le chercher *dans la tra-* » *dition*, *dans l'enseignement*, *dans l'autorité* non du genre humain, lequel s'est » trompé souvent, mais, dans une société très-visible, très-apparente, qui a subsisté » toujours, et qui conserve historiquement toute pure cette première révélation. » Croyez cela ou renoncez à rien dire, non pas que votre raison ne soit grande et » forte, mais parce qu'elle ne peut parler d'une chose qu'elle *n'a pas vue*, qu'elle » *ne peut voir*. D'ailleurs, votre *raison particulière* est assez forte pour voir et » connaître ces faits avec certitude ». — C'est là, suivant nous, la seule méthode naturelle, d'observation et de sens commun.

(G) Nous sommes aussi de cet avis; si l'homme peut *inventer le langage*, il peut *inventer les idées* que le langage exprime, et dès lors *inventer Dieu*, etc.; tout cela se tient.

(H) Nous répétons encore que prétendre que la raison particulière *n'a aucune autorité*, et qu'elle est obligée de consulter et de suivre la *raison générale*, c'est un pur système; que nos lecteurs en jugent.

matière de science, d'affaires et de religion, sont parvenus aux connaissances et à la certitude qui convenait à leur état, 1o parce qu'ils ont pris pour fondement ce qui était bien éprouvé et suffisamment attesté; 2o parce qu'ils ont employé ce qui était connu pour parvenir à ce qu'ils ne connaissaient pas. Ainsi, la première partie de la *logique* consiste à savoir ce qu'on entend par une *vérité bien éprouvée*; la seconde, comment on passe de ce qui est connu à ce qui ne l'est pas. Une vérité bien éprouvée est celle dont la certitude est constatée par une expérience sensible; par expérience sensible, je n'entends pas les goûts particuliers, les visions, les extases, les évidences personnelles auxquelles les autres ne voient pas clair. Nous n'avons garde de faire des fanatiques, ni des enthousiastes qui prennent leurs maladies ou les dérangements de leur cerveau, ou leurs vues particulières, pour des décisions de la raison. J'appelle *expérience sensible* ou *évidence éprouvée* celle qui se déclare dans toutes les opérations des hommes par une impression uniforme et qui correspond à nos idées, par des effets constants; une première impression universelle et la même partout est le sentiment intérieur que nous avons tous de notre existence, de notre pensée, des corps qui nous environnent et de cette puissance irrésistible qui nous communique, dans un si bel ordre, la perception d'un même soleil, de ses révolutions annuelles et de l'univers; telle est encore l'impression que font les nombres, les proportions et les mesures. Ces rapports se trouvent partout les mêmes, ils sont aperçus et consentis partout, on ne doute que de ceux qui sont trop compliqués. Une 3e impression universelle est la connaissance qu'a l'homme de l'injustice qu'on lui ferait de lui ôter ou la vie, ou les moyens de la conserver, ou la jouissance de ce qu'il a acquis par son travail. 4o L'homme désire connaître ce qui s'est passé hors de la portée de sa vue, ce qui s'est fait dans des temps éloignés; il est souvent embarrassé dans le discernement du juste et de l'injuste : ni sa raison ni ses yeux ne peuvent le satisfaire sur ces objets, son oreille vient à son secours : il doit au ministère de l'ouïe la connaissance de l'Histoire, de ce qui l'intéresse chez l'étranger; enfin l'oreille est le principal organe par lequel Dieu l'instruit de la morale révélée et de toutes ces vérités qui le fixent et le sauvent.

» Cette logique usuelle n'est pas proprement une science que quelques hommes enseignent ou acquièrent à part, ce n'est autre chose que la raison même ou même le sens commun plus ou moins exercé, plus ou moins développé. Une mauvaise éducation, une

fausse philosophie peuvent altérer ces principes ; mais, malgré ces bizarreries locales, on revient partout au sens commun, il se montre supérieur à l'éducation et à la philosophie, parce qu'il provient d'une source plus excelleute [1]. »

DE LAHAYE.

Direction Catholique.

Le *Comité électoral de la liberté religieuse* adresse la circulaire suivante à ses correspondants : nous prions nos lecteurs de lire avec attention cette pièce, qui renferme les vrais principes de liberté et d'ordre auxquels doivent adhérer les catholiques qui ne se laissent pas emporter par le vent de la démagogie.

« Paris, ce 20 mars 1849.

« Messieurs,

» Il y aura bientôt cinq ans que nous sommes entrés publiquement en relation avec vous, et que nous avons cherché à organiser l'action des catholiques dans les élections. Pendant cet intervalle, nous avons traversé de grandes vicissitudes, subi de cruels mécomptes, livré de rudes combats ; mais jamais, nous ne craignons pas de le dire, jamais nous n'avons couru des périls plus formidables qu'au moment où nous sommes.

» Lorsque, l'an dernier, presque à pareille époque, nous excitions votre zèle et votre sollicitude au sujet des élections de l'Assemblée constituante, on pouvait encore se faire illusion sur le fond des choses, et croire qu'il ne s'agissait que de régulariser une révolution politique et de constituer un gouvernement nouveau.

» Aujourd'hui, à moins d'être frappé d'un aveuglement incurable, il faut bien reconnaître qu'il ne s'agit plus de faire prévaloir telle ou telle forme de gouvernement. Oui, il faut le savoir et il faut le dire : c'est la société tout entière, la société, telle quelle existe depuis six mille ans, que d'audacieux novateurs veulent bouleverser pour la refaire à leur gré. Ce ne sont plus les derniers vestiges de la royauté et de l'aristocratie qu'on veut effacer, c'est la religion, la famille et la propriété qu'on nie et qu'on proscrit. Ce n'est plus la France seule qui est ébranlée, c'est l'Europe entière qui est en proie à l'incendie. Cet incendie, allumé naguère par les passions radicales au sein des paisibles cantons de la Suisse, a gagné de proche en proche, franchissant tous les obstacles, consumant toutes les barrières, renversant toutes les

[1] Pluche, *Spectacle de la nature*, t. v, p. 143, édition de 1755. Paris.

Constitutions, ébranlant tous les gouvernements, jusqu'à ce qu'il ait enfin atteint le sanctuaire de toute vérité et de toute justice sur la terre. Pie IX, le plus généreux des pontifes et des hommes, aujourd'hui payé de la plus noire ingratitude, est chassé de la ville éternelle et dépouillé de son autorité temporelle par une révolution que l'assassinat a dignement inaugurée! Ces attentats trouvent en France un vaste parti pour les applaudir. Ce parti ne cache ni ses tendances ni sa force. Il livre déjà au gouvernement issu du suffrage universel, et fondé sur la Constitution républicaine, des attaques dont la fureur égale, si elle ne dépasse même, le déchaînement des passions qui ont emporté la monarchie. Contenus par l'énergique modération de l'armée dans les grands centres de population, c'est jusque dans les plus petites bourgades de nos provinces les plus reculées et jadis les plus paisibles que ses adeptes arborent les insignes de la terreur et réhabilitent les souvenirs les plus monstrueux de notre histoire. Ce qui, sous la première république, du temps de Babeuf et de ses complices, paraissait le rêve d'une poignée de fous, est devenu pour nous une réalité menaçante et la prochaine étape qu'on nous montre dans la route de l'avenir. Ce qu'on prêche, ce qu'on promet, ce qu'on avoue, ce qu'on salue d'avance, c'est la *confiscation universelle*, garantie et exploitée par la *dictature illimitée de quelques conspirateurs*. Le Code de cette dictature est déjà écrit, et ses ministres se trouvent déjà par milliers au sein d'une population fanatisée par une presse qui lui enseigne chaque jour la philosophie du vol et l'apothéose de la révolte.

» Grâce à ce parti, la *destruction* est devenue parmi nous une sorte de *religion* : elle a non-seulement ses soldats et ses scribes, mais ses prophètes, ses apôtres, et ce qu'elle appelle ses martyrs. Et ce qui doit surtout remplir nos cœurs catholiques de douleur et d'horreur, ces doctrines monstrueuses cherchent à établir on ne sait quelle solidarité sacrilége avec les *dogmes du christianisme lâchement profané*, avec l'*Évangile odieusement travesti*. Le nom divin du *Christ*, traîné dans les orgies ou devant la justice, est chaque jour associé par des plumes ou des lèvres impies aux noms le plus justement flétris! Et c'est aux saintes ardeurs de la charité chrétienne, de la fraternité évangélique, qu'on essaie d'allumer la torche qui doit consumer tout ce que Dieu a établi, consacré, béni et ordonné, sur cette terre, depuis le trône où siégeait le successeur de saint Pierre jusqu'au toit de chaume que le paysan s'est construit pour le léguer à ses enfants!

» En présence d'un péril si redoutable, dont nous avons bien plutôt atténué qu'exagéré la portée, et dont rien dans l'histoire ne nous offre l'exemple, tous les anciens partis qui divisent la France ont subi une émotion commune. Tous ont compris qu'il s'agissait de sauver par un effort suprême les bases de toute société : la *religion*, la *famille* et la *propriété*. Tous se sont demandé si, par l'oubli de quelques dissentiments, par le sacrifice de quelques souvenirs, par la subordination de tous les intérêts personnels ou secondaires, l'on ne pourrait pas venir à bout de livrer un dernier combat, sur le terrain

du *suffrage universel*, à l'armée du désordre, et de gagner aux prochaines élections une victoire rassurante pour l'avenir.

» Le parti de la spoliation et de la dictature démagogique a bien su, depuis quelque temps, abdiquer ses rivalités personnelles, confondre ou ajourner ses dissensions intérieures, sous le drapeau du *socialisme*. Est-ce que le parti de l'ordre et de la liberté serait moins habile, moins généreux, moins maître de lui-même? Est-ce que les hommes de cœur et de sens qui le composent ne sauraient pas, eux aussi, sacrifier leurs dissentiments, leurs préférences, leurs récriminations même légitimes, pour marcher en commun sous le drapeau de la *société?*

» Nous avons cru, Messieurs, qu'ils le pouvaient, qu'ils le devaient, et, pour notre part, nous avons pris la résolution de concourir par tous nos efforts à cette chance de salut, la seule qui nous reste.

» En ce faisant, nous ne nous croyons pas condamnés à renoncer aux principes ni aux opinions que nous avons autrefois soutenus. Du reste, s'il en était ainsi, nous le dirions sans détour et sans embarras. Quand Dieu prend la parole, comme il l'a fait dans les événements prodigieux de ces derniers mois, nous estimons que l'homme doit, avant tout, s'incliner avec respect, pour écouter, puis s'interroger pour savoir s'il n'a pas été, même involontairement, l'instrument du mal ou l'obstacle du bien. Mais, après cet examen consciencieux, nous avons pu nous rendre témoignage que nous, catholiques, nous n'étions pour rien dans les catastrophes qui ont bouleversé la France et l'Europe.

» Plus que jamais, nous croyons que l'*oubli des droits* et *des vérités du catholicisme* a été, sinon la seule, du moins la principale cause de ces catastrophes. Plus que jamais nous croyons que le remède à tous les maux, même politiques, de notre époque, est dans cette *vérité catholique*, que nous n'avons ni *inventée ni révélée*, mais dont nous avons essayé d'être les humbles disciples et les loyaux soldats. Nous croyons encore que la liberté du bien, si follement refusée par la plupart des gouvernements, eût été la barrière la moins impuissante contre les effroyables débordements de la liberté du mal.

» Mais nous n'hésitons pas à reconnaître que ce mal a dépassé toutes nos appréhensions, et que, pour combler ou franchir l'abîme entr'ouvert devant nous, ce n'est pas trop de toutes les forces sociales, naguère divisées, et qu'il faut aujourd'hui unir et coordonner pour le but suprême. Du reste, on ne nous marchande plus guère, ni d'un côté ni de l'autre, les droits et les libertés qui étaient autrefois l'objet légitime de nos préoccupations exclusives. La lutte est ailleurs. Le vaisseau sur lequel nous sommes embarqués tous ensemble fait eau de toutes parts. Il s'agit de savoir si nous voulons nous entendre avec ceux qui désirent à tout prix l'empêcher de sombrer, ou bien si, pour discuter à perte de vue sur le choix des pilotes et sur le but du voyage, nous voulons laisser le champ libre aux pervers qui invoquent la tempête et qui spéculent sur le naufrage.

Le gouvernement *honnête et modéré* qui est sorti de l'élection présiden-

tielle du 10 décembre 1848 nous a offert une vaste base de conciliation où la plupart des bons citoyens se sont déjà rencontrés pour se tendre la main. Nous voulons franchement, et sans arrière-pensée aucune, *soutenir ce gouvernement*, l'aider à faire le bien et à empêcher le mal. Nous voulons et nous espérons que les élections prochaines produiront une *Assemblée législative* animée de cet esprit et résolue à sauver du joug des factions l'*ordre et l'autorité*, en même temps que *la liberté*.

» Dominé par ces préoccupations, le *Comité électoral de la liberté religieuse* a jugé à propos d'élargir sa sphère d'action isolée et indépendante, pour donner l'exemple de l'union et de la conciliation qu'il recommande. Il a résolu de combiner son action avec celle du comité électoral dit de la *rue de Poitiers*, qui, de son côté, s'est efforcé de réunir toutes les nuances de l'opinion modérée. Plusieurs d'entre nous sont entrés dans ce comité général et en ont signé le programme. Vous y verrez leurs noms à côté de ceux d'hommes que nous avons longtemps combattus : ce rapprochement vous fera juger et de l'étendue du danger qui nous menace, et de l'esprit d'union qui nous anime dans la voie que nous n'hésitons pas à ouvrir devant vous.

» Nous désirons ardemment, Messieurs, que vous puissiez nous suivre dans cette voie. Nous espérons que, dans la composition des comités électoraux des départements, les catholiques, qui nous ont toujours vus les premiers sur la brèche pour la défense de leurs droits, se montreront aujourd'hui dominés, comme nous, par ces sentiments de *conciliation et d'union* qui nous assignent à tous une attitude nouvelle et de nouvelles alliances, en présence de nouvelles luttes, bien plus formidables que celles du passé. Nous les exhortons surtout à se tenir soigneusement à l'écart des vanités personnelles, des prétentions envieuses, des rancunes invétérées qui veulent entraver l'œuvre commune.

» Du reste, il n'y a là rien de difficile ni d'inaccoutumé pour nous. Les premiers, il faut le dire pour l'honneur de notre cause et pour le nôtre, les premiers nous avons arboré le système qui trouve aujourd'hui tant d'éclatantes sympathies. Dès le commencement de notre action publique nous avons proclamé et nous avons montré par notre exemple qu'il y avait un terrain neutre et sacré, sur lequel les hommes d'opinions opposées en politique pouvaient et devaient s'entendre. Ce terrain s'appelait hier la *liberté religieuse*; il s'appelle aujourd'hui le *maintien de la société*.

» Il va sans dire qu'en combinant notre action avec celle du comité de la *rue de Poitiers*, nous n'entendons, pas plus que ce comité lui-même, imposer ou même proposer des candidatures. Nous avons besoin de le déclarer bien haut, moins sans doute pour votre information que pour celle des candidats nombreux qui nous demandent déjà des recommandations. Nos amis connaissent trop bien notre dévouement à la cause de la décentralisation politique et intellectuelle, pour pouvoir nous soupçonner de vouloir créer, au profit d'idées quelconques, une sorte de *centralisation électorale*.

» Nous nous bornerons donc à répondre aux consultations qui nous seront adressées par des avis sincères et impartiaux. Mais dès à présent, et sans

les développer, à les expliquer et à les concevoir. Jamais la raison individuelle n'a été juge en dernier ressort du mérite de ces conceptions et de ces explications; jamais la voie d'examen n'a été le moyen sûr et certain de distinguer la vérité d'avec l'erreur, toujours la raison individuelle a trouvé une règle dans les croyances antiques, universelles et constantes de la société; toujours le jugement particulier a dû céder au consentement général, toujours la vérité a été ce qui a été cru toujours, partout et par tous. Le moyen sûr et certain de distinguer le vrai d'avec le faux, les traditions divines d'avec les opinions humaines, a toujours consisté et consiste encore à séparer ce qui est ancien de ce qui est nouveau, ce qui est commun à tous les siècles, à tous les pays, de ce qui est particulier à un pays, à un siècle (Y).

A cet égard, point de différence entre les temps qui ont précédé et ceux qui ont suivi l'établissement de l'Eglise, pas de différence même entre les connaissances profanes et les connaissances religieuses et morales. La nature conduit l'homme à la méthode catholique qui n'est que l'application à la religion des règles, suivies par tous les hommes dans les affaires, dans la conduite de la vie et par les savants dans les sciences et les arts. L'apologiste de la religion n'est donc pas dans la nécessité de prouver cette règle : elle est toute prouvée; elle est fondée sur les lois de l'esprit humain, elle résulte de la nature des choses, et en particulier de la nature des vérités religieuses et morales. Le christianisme repose sur des faits : la révélation est un fait, la révélation de tel ou tel dogme est un fait; la connaissance des faits se transmet par la tradition. On distingue les traditions vraies des traditions fausses, par l'antiquité, l'universalitité et la perpétuité des premières; tandis que les secondes sont nouvelles; et locales et variables (Z).

thode qu'il expose avec beaucoup d'exactitude. Nous noterons seulement ici que cette révélation primitive, en se communiquant de génération en génération chez les Gentils, s'y est *altérée*, parce qu'ils n'avaient pas, comme les Juifs et les chrétiens, un tribunal chargé de la sauvegarder.

(Y) Ici, nous sommes en désaccord; nous avons déjà dit que la règle *de partout et toujours* ne pouvait être appliquée que dans l'Eglise, ou juive, ou chrétienne. Vincent de Lérins l'a entendue ainsi; appliquée au genre humain payen, elle est fausse historiquement et théologiquement.

(Z) Suivant nous, on distingue la vérité des traditions par leur *accord avec la parole de Dieu révélée*, conservée, dans la famille des patriarches, dans la synagogue, dans l'Eglise. On voit la différence.

Lorsque saint Vincent de Lérins établit que le signe distinctif de la vérité est la croyance constante et universelle, il ne fait pas dépendre cette maxime de la discussion et de l'interprétation des textes de l'Écriture, ce qui serait contradictoire, puisqu'il cherche la règle de cette interprétation ; mais il l'établit comme règle *à priori*, comme règle fondamentale, qui subsiste par elle-même : ce qui implique nécessairement, qu'elle est au fond, la loi de la raison humaine et la base de toute croyance. En effet, le catholicisme, en tant qu'il est *dépositaire de la révélation chrétienne*, proprement dite, n'est pas quelque chose de primitif, qui se prouve par lui-même, qui soit ce premier principe de croyance, au-delà duquel il n'y a rien pour la raison humaine ; mais par cela seul, qu'il a besoin d'être prouvé, il suppose un ordre antérieur et fondamental, avec lequel il est essentiellement lié, et qui, sous ce rapport, ne fait avec lui qu'un seul et même ordre : cet ordre doit donc présenter les caractères du catholicisme ; *quod ubique, quod semper, quod ab omnibus*. Autrement, l'édifice serait plus ferme que sa base. L'ordre fondamental, constitué par le sens privé, serait sujet aux mêmes inconvénients et aux vices qui, transportés dans l'ordre dérivé, dissoudraient celui-ci complétement, de sorte que le catholicisme, dont l'essence est l'exclusion du sens privé ou hérétique, dépendrait primitivement de l'hérésie ou du choix individuel des croyances. La maxime que saint Vincent de Lérins établit contre les hérétiques, dans le sens restreint de ce mot, est donc identique à celle que l'auteur du 8e livre des *Stromates* établit contre les hérétiques en grand, ou les philosophes, lorsque, recherchant la base sur laquelle il est nécessaire de s'appuyer, pour prouver quoi que ce soit, il dit à peu près dans les mêmes termes : « La » foi qui rend les choses certaines et incontestables, étant attachée au consen- » tement général, c'est donc ce consentement qu'il faut poser comme principe » de la doctrine [1] (A).

L'établissement de l'Eglise catholique proprement dite n'a-t-il donc apporté aucun changement dans l'économie de la religion ? n'a-t-il donc pas rendu la connaissance et le discernement de la vérité plus faciles et plus sûrs ? Bien au contraire, l'établissement de la papauté et de l'épiscopat a apporté un grand changement dans l'économie de la religion : je l'ai déjà signalé. Avant l'établissement de l'Eglise [2], chaque particulier était obligé de rechercher et de

1 M. Gerbet, *Coup-d'œil sur la controverse chrétienne*, p. 41.

(A) Voici le texte de Clément d'Alexandrie : « Si autem ejus quod est certum et » extrà controversiam, referatur fides ad id quod omnes confitentur, illud est cons- » tituendum principium doctrinæ. » (*Stromates*, l. VIII, p. 769, edit. de 1688.) — Voici la traduction qui est un peu différente de celle citée ici. Il s'agit des disputes philosophiques et Clément dit : « Si, au contraire, un principe, avoué » de tous, vient étayer une proposition douteuse, il devra être le principe consti- » tutif de la doctrine. » Trad. *des Pères*, éditée par Genoude, t. IV, p. 451.

2 Il faut excepter le peuple juif qui possédait une autorité religieuse établie de Dieu.

constater l'antiquité, l'universalité et la perpétuité des croyances pour les séparer des opinions nouvelles et locales. Aujourd'hui, le pape et les évêques ont reçu de Jésus-Christ la mission de faire cette constatation, de proclamer les croyances antiques, universelles et constantes de la société religieuse, de signaler et de condamner les opinions nouvelles contraires à ces croyances. Dans ce travail, ils sont assistés de l'Esprit de vérité et ne peuvent se tromper. J'ai fait ressortir les avantages de cette institution.

La mission, les pouvoirs du corps épiscopal ont besoin d'être prouvés. Cette preuve ne peut résulter que de la volonté de Jésus-Christ manifestée par ses paroles. Mais elle est facile dans les principes d'une saine philosophie.

C'est une vérité de sens commun qu'une société fait foi des volontés de son fondateur, du sens des lois qu'il lui a laissées.

Par la tradition de la société chrétienne, l'apologiste de la religion prouve les volontés de Jésus-Christ, les paroles par lesquelles il les a exprimées.

Toujours par la tradition de la société, par ses précédents, il prouve le sens, la portée de ces paroles et établit ainsi l'autorité et l'infaillibilité de l'Eglise enseignante[1].

Telle est la méthode commune *aux trois degrés d'incrédulité*. Elle consiste, 1° à *réfuter* le principe qui leur est commun, 2° à lui *substituer* une méthode fondée sur l'observation et que tous les hommes suivent dans les affaires de la vie privée et publique, dans les sciences profanes ; 3° à *faire l'application* de cette méthode au christianisme en suivant son histoire depuis son origine jusqu'à l'époque actuelle.

Quelques personnes ne paraissent pas comprendre l'utilité et même la nécessité des deux premiers points, la *réfutation* du principe d'erreur commun aux trois degrés d'incrédulité et la *substitution* d'une autre méthode à ce principe ; elles prétendent que la vérité et la divinité du christianisme doivent être prouvées par l'*histoire* ; il ne faut pas, disent-elles, faire reposer la religion sur un *système de philosophie* ; la révélation primitive est pour elles le *point de départ* ; elles exposent ensuite l'histoire de la religion, en suivant l'ordre des faits et des temps, et prouvent ainsi l'antiquité, l'universalité, la perpétuité et l'unité de la religion (C).

Je conçois et j'approuve cette manière de prouver le christianisme,

[1] Voir notre chapitre IV, t. XXVI, p. 423.

(C) Nous ne savons si c'est nous que M. de Lahaye veut désigner par ceux dont

elle suffit lorsque l'apologiste est en présense d'hommes ou de jeunes gens en qui le bon sens naturel n'a pas été perverti par une fausse philosophie, et a été au contraire développé par un enseignement philosophique calqué sur les règles de conduite adoptées et suivies par tous les hommes prudents et sensés ; il est inutile de réfuter un principe qui n'est pas connu, ou du moins suivi par ceux que l'on veut instruire. Mais si l'apologiste de la religion s'adresse à des jeunes gens ou à des hommes chez qui les règles du bon sens ont été altérées et détruites par l'enseignement d'une fausse philosophie, et remplacées par un système *rationaliste*, il est indispensable de commencer par la réfutation de ces principes et l'exposition d'une philosophie vraie et conforme au *sens commun*, autrement dit au bon sens (D). Quelle impression feraient les preuves historiques de la religion sur des esprits à qui on a appris à ne reconnaître d'autre principe de vérité que *leurs idées*, d'autre certitude que la *certitude métaphysique* (E). Un intervalle très-long nous sépare de la révélation chrétienne et surtout de la révélation primitive ; nous ne pouvons connaître ces faits que par le témoignage des hommes et la tradition : la révélation primitive ne peut être le point de départ. Il faut auparavant détruire les préjugés répandus dans les esprits par l'éducation philosophique, les rappeler aux règles du sens commun sur les moyens propres à connaître chaque espèce de vérités, leur faire comprendre la nécessité et la certitude du témoignage des hommes et de la tradition. En vain, exposerez-vous aux hommes élevés dans les principes de la fausse philosophie, l'antiquité, l'universalité, la perpétuité de la religion, ces caractères ne les toucheront pas. L'antiquité d'une croyance ou d'une institution n'est pas à leurs yeux un titre de respect, une preuve de

il expose ici la méthode ; nous avouons qu'elle est bien la nôtre, quant au *point de départ*, qui, pour les vérités qu'il faut croire et pratiquer, doivent, suivant nous, avoir pour base obligatoire *la parole de Dieu*. Mais quant à la force des preuves, à la raison humaine elle-même, on a vu que nous lui accordons beaucoup plus que ne lui concède M. de Lahaye : nous accordons à la philosophie *tout* ce que lui accordent les philosophes, *tout*... excepté d'avoir inventé ou de pouvoir *inventer* Dieu, les dogmes, la morale.

(D) Oui, mais non pas celui de M. l'abbé de Lamennais, mais au *sens commun* réel et historique.

(E) Ceci est parfaitement juste; mais aussi il faut l'appliquer au genre humain, ce n'est pas aux idées du genre humain et à la raison du genre humain qu'il faut accorder l'*autorité*; ceci est la divinisation de l'humanité, et la négation de la raison particulière... Et qui pis est, cela est *de la métaphysique*.

vérité. Le critérium de la vérité, pour eux, est la convenance ou *l'opposition des choses avec leurs idées claires et distinctes*. Sur ce point encore, leur éducation philosophique est à refaire (F).

Je reconnais qu'il ne faut pas faire reposer la religion sur un système philosophique, je ne conseillerai jamais de prendre pour point de départ le *système des idées innées*, ou celui des *sensations transformées*, ni même la théorie de de Bonald sur l'*impossibilité de l'invention du langage*, quoique, à mon avis, cette théorie soit vraie et fondée sur des observations exactes (G).

Mais l'ensemble des règles de conduite que suivent tous les hommes dans les affaires, dans les sciences, n'est pas un système ; or, cette méthode consiste à prendre pour point de départ les principes, les faits tenus pour vrais par tous les hommes, dans tous les temps, dans tous les lieux : *Quod semper, quod ubique, quod ab omnibus creditum ; hoc verum* ; en d'autres termes : *les vérités premières* (H).

« Tous les hommes prudents et qui ont sagement pris leur parti en

(F) Cela est parfaitement vrai, et c'est aussi ce que nous conseillons de faire. Car nous ne commençons pas en discutant avec l'incrédule par lui dire : « Voilà ce que » Dieu a dit au commencement, croyez-le. » Non, non, nous ramenons au contraire l'incrédule à son berceau, et nous lui disons : « Voyez vous-même, voyez tous » les hommes, et dites-moi si quelqu'un a jamais *trouvé*, *inventé*, *prophétisé* Dieu » et sa loi, *seul, isolé*, et de *lui-même*. Non, chaque homme a reçu sa croyance de sa » mère, de la société; or, ce qui est arrivé à vous, est arrivé à tous les hommes, car » aucun n'a eu plus de force ou de vue que vous. Il s'ensuit donc que si nous *con-* » *naissons* Dieu, c'est qu'il s'est *révélé*, c'est qu'il a *parlé* au premier homme, » comme votre mère vous a parlé à vous, vous l'a révélé à vous. La règle est donc de » chercher le vrai Dieu, non *dans vos idées* ou *dans vos pensées*, où il n'est pas, » qui ne sont que le résultat de ce qu'on vous a dit, mais de le chercher *dans la tra-* » *dition*, *dans l'enseignement*, *dans l'autorité* non du genre humain, lequel s'est » trompé souvent, mais, dans une société très-visible, très-apparente, qui a subsisté » toujours, et qui conserve historiquement toute pure cette première révélation. » Croyez cela ou renoncez à rien dire, non pas que votre raison ne soit grande et » forte, mais parce qu'elle ne peut parler d'une chose qu'elle *n'a pas vue*, qu'elle » *ne peut voir*. D'ailleurs, votre *raison particulière* est assez forte pour voir et » connaître ces faits avec certitude ». — C'est là, suivant nous, la seule méthode naturelle, d'observation et de sens commun.

(G) Nous sommes aussi de cet avis; si l'homme peut *inventer le langage*, il peut *inventer les idées* que le langage exprime, et dès lors *inventer Dieu*, etc.; tout cela se tient.

(H) Nous répétons encore que prétendre que la raison particulière *n'a aucune autorité*, et qu'elle est obligée de consulter et de suivre la *raison générale*, c'est un vrai système; que nos lecteurs en jugent.

matière de science, d'affaires et de religion, sont parvenus aux connaissances et à la certitude qui convenait à leur état, 1° parce qu'ils ont pris pour fondement ce qui était bien éprouvé et suffisamment attesté; 2° parce qu'ils ont employé ce qui était connu pour parvenir à ce qu'ils ne connaissaient pas. Ainsi, la première partie de la *logique* consiste à savoir ce qu'on entend par une *vérité bien éprouvée*; la seconde, comment on passe de ce qui est connu à ce qui ne l'est pas. Une vérité bien éprouvée est celle dont la certitude est constatée par une expérience sensible; par expérience sensible, je n'entends pas les goûts particuliers, les visions, les extases, les évidences personnelles auxquelles les autres ne voient pas clair. Nous n'avons garde de faire des fanatiques, ni des enthousiastes qui prennent leurs maladies ou les dérangements de leur cerveau, ou leurs vues particulières, pour des décisions de la raison. J'appelle *expérience sensible* ou *évidence éprouvée* celle qui se déclare dans toutes les opérations des hommes par une impression uniforme et qui correspond à nos idées, par des effets constants; une première impression universelle et la même partout est le sentiment intérieur que nous avons tous de notre existence, de notre pensée, des corps qui nous environnent et de cette puissance irrésistible qui nous communique, dans un si bel ordre, la perception d'un même soleil, de ses révolutions annuelles et de l'univers; telle est encore l'impression que font les nombres, les proportions et les mesures. Ces rapports se trouvent partout les mêmes, ils sont aperçus et consentis partout, on ne doute que de ceux qui sont trop compliqués. Une 3e impression universelle est la connaissance qu'a l'homme de l'injustice qu'on lui ferait de lui ôter ou la vie, ou les moyens de la conserver, ou la jouissance de ce qu'il a acquis par son travail. 4° L'homme désire connaître ce qui s'est passé hors de la portée de sa vue, ce qui s'est fait dans des temps éloignés; il est souvent embarrassé dans le discernement du juste et de l'injuste : ni sa raison ni ses yeux ne peuvent le satisfaire sur ces objets, son oreille vient à son secours : il doit au ministère de l'ouïe la connaissance de l'Histoire, de ce qui l'intéresse chez l'étranger; enfin l'oreille est le principal organe par lequel Dieu l'instruit de la morale révélée et de toutes ces vérités qui le fixent et le sauvent.

» Cette logique usuelle n'est pas proprement une science que quelques hommes enseignent ou acquièrent à part, ce n'est autre chose que la raison même ou même le sens commun plus ou moins exercé, plus ou moins développé. Une mauvaise éducation, une

fausse philosophie peuvent altérer ces principes ; mais, malgré ces bizarreries locales, on revient partout au sens commun, il se montre supérieur à l'éducation et à la philosophie, parce qu'il provient d'une source plus excellente [1]. »

DE LAHAYE.

Direction Catholique.

Le *Comité électoral de la liberté religieuse* adresse la circulaire suivante à ses correspondants : nous prions nos lecteurs de lire avec attention cette pièce, qui renferme les vrais principes de liberté et d'ordre auxquels doivent adhérer les catholiques qui ne se laissent pas emporter par le vent de la démagogie.

« Paris, ce 20 mars 1849.

« Messieurs,

» Il y aura bientôt cinq ans que nous sommes entrés publiquement en relation avec vous, et que nous avons cherché à organiser l'action des catholiques dans les élections. Pendant cet intervalle, nous avons traversé de grandes vicissitudes, subi de cruels mécomptes, livré de rudes combats ; mais jamais, nous ne craignons pas de le dire, jamais nous n'avons couru des périls plus formidables qu'au moment où nous sommes.

» Lorsque, l'an dernier, presque à pareille époque, nous excitions votre zèle et votre sollicitude au sujet des élections de l'Assemblée constituante, on pouvait encore se faire illusion sur le fond des choses, et croire qu'il ne s'agissait que de régulariser une révolution politique et de constituer un gouvernement nouveau.

» Aujourd'hui, à moins d'être frappé d'un aveuglement incurable, il faut bien reconnaître qu'il ne s'agit plus de faire prévaloir telle ou telle forme de gouvernement. Oui, il faut le savoir et il faut le dire : c'est la société tout entière, la société, telle quelle existe depuis six mille ans, que d'audacieux novateurs veulent bouleverser pour la refaire à leur gré. Ce ne sont plus les derniers vestiges de la royauté et de l'aristocratie qu'on veut effacer, c'est la religion, la famille et la propriété qu'on nie et qu'on proscrit. Ce n'est plus la France seule qui est ébranlée, c'est l'Europe entière qui est en proie à l'incendie. Cet incendie, allumé naguère par les passions radicales au sein des paisibles cantons de la Suisse, a gagné de proche en proche, franchissant tous les obstacles, consumant toutes les barrières, renversant toutes les

[1] Pluche, *Spectacle de la nature*, t. v, p. 143, édition de 1755. Paris.

Constitutions, ébranlant tous les gouvernements, jusqu'à ce qu'il ait enfin atteint le sanctuaire de toute vérité et de toute justice sur la terre. Pie IX, le plus généreux des pontifes et des hommes, aujourd'hui payé de la plus noire ingratitude, est chassé de la ville éternelle et dépouillé de son autorité temporelle par une révolution que l'assassinat a dignement inaugurée! Ces attentats trouvent en France un vaste parti pour les applaudir. Ce parti ne cache ni ses tendances ni sa force. Il livre déjà au gouvernement issu du suffrage universel, et fondé sur la Constitution républicaine, des attaques dont la fureur égale, si elle ne dépasse même, le déchaînement des passions qui ont emporté la monarchie. Contenus par l'énergique modération de l'armée dans les grands centres de population, c'est jusque dans les plus petites bourgades de nos provinces les plus reculées et jadis les plus paisibles que ses adeptes arborent les insignes de la terreur et réhabilitent les souvenirs les plus monstrueux de notre histoire. Ce qui, sous la première république, du temps de Babeuf et de ses complices, paraissait le rêve d'une poignée de fous, est devenu pour nous une réalité menaçante et la prochaine étape qu'on nous montre dans la route de l'avenir. Ce qu'on prêche, ce qu'on promet, ce qu'on avoue, ce qu'on salue d'avance, c'est la *confiscation universelle*, garantie et exploitée par la *dictature illimitée de quelques conspirateurs*. Le Code de cette dictature est déjà écrit, et ses ministres se trouvent déjà par milliers au sein d'une population fanatisée par une presse qui lui enseigne chaque jour la philosophie du vol et l'apothéose de la révolte.

» Grâce à ce parti, la *destruction* est devenue parmi nous une sorte de *religion :* elle a non-seulement ses soldats et ses scribes, mais ses prophètes, ses apôtres, et ce qu'elle appelle ses martyrs. Et ce qui doit surtout remplir nos cœurs catholiques de douleur et d'horreur, ces doctrines monstrueuses cherchent à établir on ne sait quelle solidarité sacrilége avec les *dogmes du christianisme lâchement profané*, avec l'*Évangile odieusement travesti*. Le nom divin du *Christ*, traîné dans les orgies ou devant la justice, est chaque jour associé par des plumes ou des lèvres impies aux noms le plus justement flétris! Et c'est aux saintes ardeurs de la charité chrétienne, de la fraternité évangélique, qu'on essaie d'allumer la torche qui doit consumer tout ce que Dieu a établi, consacré, béni et ordonné, sur cette terre, depuis le trône où siégeait le successeur de saint Pierre jusqu'au toit de chaume que le paysan s'est construit pour le léguer à ses enfants!

» En présence d'un péril si redoutable, dont nous avons bien plutôt atténué qu'exagéré la portée, et dont rien dans l'histoire ne nous offre l'exemple, tous les anciens partis qui divisent la France ont subi une émotion commune. Tous ont compris qu'il s'agissait de sauver par un effort suprême les bases de toute société : la *religion*, la *famille* et la *propriété*. Tous se sont demandé si, par l'oubli de quelques dissentiments, par le sacrifice de quelques souvenirs, par la subordination de tous les intérêts personnels ou secondaires, l'on ne pourrait pas venir à bout de livrer un dernier combat, sur le terrain

» en 1825, en 1819, à cette opposition de 15 ans qui a fini par ruiner avec elle tout le pays. Disons plus, y a-t-il eu depuis 1780 » un seul jour où de pareilles idées aient été populaires ? »

Avec ce haut sens qui lui appartient, M. de Champagny, dans son travail sur le livre de M. Guizot, a particulièrement signalé le mal qui nous tourmente. Il ne dit pas, avec M. Guizot, le mal *démocratique*, il dit le mal *anti-chrétien*, *le mal révolutionnaire.* « Nous avons mis de côté Dieu et le droit, nous avons reconnu » (non pas toujours sans doute, mais trop souvent), en matière de » religion, la suprématie du doute ; en matière politique, la souveraineté de la violence. »

Ce n'est pas la démocratie qu'il faut accuser, c'est la négation de toute autorité. A qui prétendons-nous obéir, sinon à nous-mêmes, à notre propre savoir ? Voyant ce qui se passe, ne constaterons-nous pas tous les jours qu'au fond de leur âme les successeurs des Montagnards de 93 repoussent l'expression de la plus grande puissance qui puisse être invoquée, celle de toute une nation exprimée par le vote universel.

Espérons, la lumière semble se faire. En 1830, une révolution s'opérait aux cris d'à bas les prêtres ; on renversait les croix. En 1848, un peuple, ivre de sa victoire, jetant par la fenêtre le trône de 1830, s'agenouillait devant la croix. Nous sommes à peine à 14 mois du 24 février, et les chefs du parti des classes moyennes proclament la nécessité de la liberté religieuse, invoquant contre le socialisme l'appui du Christianisme. Que cette lumière illumine ce monde de ténèbres, où dorment encore, assoupis par les doctrines du Rationalisme, tant d'hommes habitués à entendre et à écouter avec respect les voix des hommes d'état du dernier règne. Les populations agricoles ne sont point encore atteintes du funeste esprit révolutionnaire ; elles cherchent le repos à l'ombre de l'autorité. Dans nos grands centres d'industrie, là où une fausse science a préparé le terrain à la plus détestable des philosophies, là où l'histoire ne rougissait pas de préconiser ce que les traditions contemporaines avaient à juste titre stygmatisé, marqué d'infamie, a perverti le sens moral à ce point que les noms les plus honteux et les plus abhorrés sont devenus des noms glorieux. Oui, il y eut à craindre que longtemps encore le socialisme et le communisme ne fussent le rêve de pauvres ouvriers auxquels le christianisme est étranger presque autant qu'aux sauvages de l'Océanie, et qui croupissent dans la plus honteuse corruption.

Espérons que *la foi chrétienne deviendra puissante*, et qu'alors *le communisme ne sera plus que d'obscures folies.*

Mais, dirons-nous, qui a empêché la foi chrétienne de pénétrer chez les ouvriers! Le jour des récriminations est passé.

Voyez la Belgique, la liberté religieuse ne lui a pas manqué. On a souvent, trop souvent, dans un certain monde, attaqué l'extension que prenait chez elle le Christianisme. La Belgique, pauvre pays sans nationalité, placé entre tous les grands foyers révolutionnaires, résiste aux provocations les plus formelles; n'en doutons pas, M. Guizot a beaucoup appris en quittant les hauteurs du pouvoir. Il est à regretter qu'il n'ait pas, sur la France religieuse, une notion aussi exacte qu'il devrait l'avoir.

« Si la société française était sérieusement, effectivement chrétienne, quel spectacle offrirait-elle aujourd'hui au milieu des cruels problèmes qui la tourmentent? Les riches, les grands de la terre s'appliqueraient avec dévouement et persévérance à soulager les misères des autres; leurs relations avec les classes pauvres seraient incessamment actives, affectueuses, moralement et matériellement bienfaisantes; les associations, les fondations, les œuvres de charité iraient luttant partout contre les souffrances et les périls de la condition humaine. Les pauvres, de leur côté, les petits de la terre, seraient soumis aux volontés de Dieu et aux lois de la société; ils chercheraient, dans le travail régulier et assidu, la satisfaction de leurs besoins; dans une condition morale et prévoyante, l'amélioration de leur sort; dans l'avenir promis à l'homme, leur consolation et leur espoir. Ce sont là les vertus chrétiennes, elles s'appellent la foi, la charité et l'espérance. »

Nous élèverons à notre tour une seule question? A quelle époque les *riches*, les grands de la terre se sont-ils appliqués avec autant de dévouement que de notre temps, à *soulager les misères des autres hommes?*

L'ancien président du conseil est le seul homme en France qui ignore donc cette constance de rapports établis entre le riche et le pauvre par la charité; lui seul ignore l'existence de ces nombreuses associations formées, en général, par les *riches et les puissants* pour soulager moralement et matériellement les souffrances des pauvres et des petits; les œuvres de charité abondent, se présentent à toutes les misères; les fondations manquent, oui, sans doute, est-ce la foi, la charité oubliées, méconnues, qu'il faut accuser de l'absence des fondations? Non, certes, car elles luttent contre la loi, dont la main

de fer les écarte ; cette loi a-t-on pensé à la modifier? L'homme d'État qui présidait aux destinées de notre pays, en 1845, a-t-il pu si vite oublier avec quel soin, quel empressement, quelle intelligence le riche a secouru le pauvre dans ces jours où le pain allait manquer? A-t-il pu oublier avec quelle persévérance on a repoussé les associations religieuses, les fondations pieuses, tout ce qui donnait à la religion force, puissance et liberté?

Les pauvres, les petits !... mais si le catholicisme ne leur donnait l'espérance et la résignation que serait la France? sinon un champ de bataille, sans pitié et sans merci. Qu'on ne juge pas de la France par le tapage de quelques grandes villes. Il est une plèbe qui, partout, à toutes les époques de désordre, alors que le principe d'autorité ou disparaît, ou s'affaiblit, sort de ses ténèbres, arrive à la place publique avec le cortége de ses hideuses passions et de sa profonde corruption. Est-ce là le peuple? Non. Sont-ce là les petits? Non, c'est la plèbe, prenant un nom différent à chaque époque, toujours la même, toujours produite par les mêmes éléments. Oh ! ceux-là ont la menace à la bouche, la haine au cœur, la hache au poing; ceux-là repoussent la charité et proclament le droit, ceux-là demandent du pain et des spectacles, dédaignent le travail et attendent tout de la violence. Tel n'est pas le peuple français, il espère et il se résigne. Observez nos populations agricoles, la misère est grande parmi elles, mais comme, grâce à leur isolement, elles n'ont pas lu la réhabilitation de Robespierre et de Marat, et l'éloge de Babœuf; comme elles ont gardé en masse, sinon la pratique religieuse, au moins les doctrines chrétiennes, elles repoussent avec énergie l'appel répété des mauvaises passions.

Au reste, si le vide s'était opéré dans les consciences, si l'indifférence y avait pris place en souveraine ; à qui appartiendrait la plainte?...

Si la société française n'était *pas sérieusement*, *effectivement chrétienne*, elle ne serait plus. Sans le christianisme, c'est-à-dire, sans l'esprit de dévouement, de sacrifice, d'équité; sans ces notions d'éternelle justice, de respect pour la vie et la propriété, elle serait tombée aux premiers coups du communisme, c'est-à-dire à l'appel fait à tous les instincts de la passion et de la jouissance. Où l'esprit révolutionnaire trouve-t-il le moins d'accès, sinon dans les grandes masses de nos campagnes. Et cependant que n'a pas fait le Rationalisme pour incorporer partout l'esprit anti-chrétien.

Considéré au point de vue où nous avons dû nous placer pour

l'examiner, le livre de M. Guizot a une valeur considérable, en ce sens surtout qu'il est un grand hommage rendu à des doctrines qu'en d'autres jours et peu éloignés encore on ne traitait pas ainsi. Il prouve que l'expérience est complète et que la société ne peut reposer que sur les bases que Dieu lui a faites et que le catholicisme proclame.

ALPH. DE MILLY.

Études Historiques.

EXAMEN HISTORIQUE

DU TYRANNICIDE.

PREMIER ARTICLE.

Le tyrannicide au moyen-âge et au concile de Constance.

Après les excès de l'inquisition, dont on a voulu rendre le catholicisme responsable, il n'est guère de doctrines funestes qu'on lui ait reproché avec plus d'acrimonie que celle du tyrannicide..... Et qui l'a présenté comme un crime presque exclusivement ecclésiastique? ces mêmes philosophes, ces mêmes historiens du 18e et 19e siècle qui ont le plus étrangement glorifié dans leurs livres et sur le théâtre ce sophisme subversif de tout ordre social de tout principe de justice.

Les haines politiques, la violence des passions servies par l'orgueil individuel, ont dans tous les siècles, entretenu dans certaines âmes rebelles, le germe du meurtre politique; aussi en parcourant les phases de l'histoire ancienne, retrouvons-nous toujours dans quelque recoin obscur, la doctrine du tyrannicide mise en action, ou professée dans les replis de quelques âmes exaltées..... Mais un rapide aperçu nous imposant des limites, nous ne remonterons pas aussi haut et nous nous contenterons d'étudier le tyrannicide dans le moyen-âge et jusqu'à nos jours, époque où il s'est produit, s'enseigne et se pratique encore avec un cynisme philosophique qui fait le plus injurieux outrage à la civilisation et aux lumières.... Puis arrivant par les divers échelons qu'il a suivis aux opinions modernes sur cette matière, nous chercherons dans un examen logique à montrer toute la monstruosité de ce crime

barbare et sauvage, monstruosité que la saine philosophie n'a pas suffisamment stigmatisée... Car l'approbation obtenue par quelques meurtres politiques, utiles à certains partis, a toujours apporté du ménagement aux fulminations que tout cœur honnête et sensé devrait lancer contre l'aveuglement qui a produit le duc de Bourgogne, Jean-Sans-Peur, Ravaillac, Fieschi, même Charlotte Corday!

C'était en 1407, le faible Charles VI circonvenu, sapé par les factions des grands ambitieux, voyait toutes les ambitions criminelles alimentées par les longues luttes anglaises et la faiblesse du roi résumer toutes les calamités de la France, dans les querelles du duc d'Orléans et du duc de Bourgogne. La haine s'envenimait dans l'ombre entre les deux prétendants, lorsque, malgré leur réconciliation apparente du 20 novembre 1407, sanctionnée par leur communion simultanée, le duc d'Orléans fut assassiné le 24 novembre par des gens que le duc de Bourgogne avait notoirement postés et stipendiés..... En remontant plus haut, le crime n'aurait pas paru nouveau en politique; laissant de côté cette foule innombrable de crimes obscurs, d'arrières-vassaux assassinant ou empoisonnant leurs ennemis, on avait vu sur le trône même Brunehaut et Frédégonde souillant leur palais de forfaits inouis; on avait vu presque tous les rois de la première race raffermir leur autorité, écarter leurs co-prétendants à coups de poignards, et les tendres fils de Chilpéric ne pas même trouver grâce;... on avait vu Pépin faisant assassiner le duc de Gascogne Waifre; Charles-le-Chauve poignardant lui-même le duc de Septimanie Bernard......... Mais pourquoi citer encore, nous finirions par reconstruire l'histoire de nos deux premières races avec des assassinats et des empoisonnements politiques..... Cependant, avec la race capétienne, ces crimes avaient diminué de nombre et de gravité; ils avaient quitté les abords du trône pour se réfugier dans les manoirs obscurs des seigneurs. Depuis les Mérovingiens jusqu'aux Capétiens, l'*assassinat par ambition* s'expliquait suffisamment, chez des grands vassaux grossiers, par cet état de barbarie sociale qui ne respirait que la violence, et ne reconnaissait que la souveraineté de l'ambition et de la vengeance personnelle....... L'assassinat politique, naturalisé par la coutume, était donc un fait, une modification presque normale que chaque meurtrier justifiait au tribunal de sa propre passion...... Mais c'était un fait qu'aucune doctrine politique, qu'aucune logique enseignée ne se donnait la peine d'absoudre; il for-

mait une espèce d'article additionnel au droit des gens, comme les violences de la guerre y sont encore écrites aujourd'hui ; comme la *vendetta* est encore gravée dans le droit coutumier du Corse.....

Mais avec les Capétiens la civilisation, la morale, l'urbanité avaient fait des progrès sensibles, sous l'influence respectée du Catholicisme fortement organisé par le Saint-Siége, et admirablement secondé par le clergé séculier et régulier. Si l'ambition politique se livrait encore à l'assassinat, elle y mettait certaine hésitation, elle cherchait l'ombre et le mystère. L'assassin, effrayé par les innombrables excommunications qu'il avait à subir de la part des évêques et des papes, au lieu de se glorifier, se cachait après son forfait, allait laver ses habits sanglants... Le crime, d'insolent et de fier qu'il avait été, devenait tremblant et mystérieux...

L'assassinat du duc d'Orléans par le duc de Bourgogne vint donner une phase nouvelle à la question. La civilisation et le Catholicisme avaient fait reculer le meurtre dans l'ombre; l'audacieux sophisme fit un étonnant effort pour le relever plus haut qu'il ne s'était jamais placé, car il tenta de l'intrônisèr sur le piédestal du droit et de la légitimité...

Le duc de Bourgogne, inquiet et tremblant après son crime, s'était retiré chez le duc de Flandre; mais, fortement appuyé par les Parisiens, ennemis du duc d'Orléans, il vint bientôt à Amiens demander la paix au roi et aux enfants de sa victime. Ce fut dans ces circonstances que Jean Petit, docteur et professeur de théologie à l'Université de Paris, acheté sans doute par Jean-sans-Peur, entreprit la justification du meurtrier par l'apologie du tyrannicide. La cause fut plaidée solennellement, à l'hôtel Saint-Paul, en présence du roi, des ducs de Berry, de Bretagne et de Lorraine, du recteur de l'Université et d'une foule de barons, chevaliers écuyers, docteurs et bourgeois. Dans son plaidoyer, suprêmement méthodique, comme l'exigeait la dialectique d'Aristote, Jean Petit s'efforça de prouver, « 1° que tout sujet, vassal, qui, par convoitise, sortilége, machine contre le salut corporel de son roi, est digne de double mort; 2° que dans le crime susdit un chevalier mérite un plus grand châtiment qu'un simple sujet, un baron qu'un simple chevalier, un cousin du roi plus qu'un étranger, un frère du roi plus qu'un cousin [1]; 3° que dans telles suppositions, il est licite à chacun sujet, sans aucun mandement, selon les lois mo-

[1] Il ne faut pas oublir que le duc d'Orléans était frère unique de Charles VI.

rales, naturelles et divines, d'occire ou faire occire icelui traître, desloyal et tyran, non-seulement licite, mais encore honorable et méritoire, surtout quand il est si puissant que justice ordinaire ne puisse être faite par le souverain ; 4° qu'il est plus méritoire et honorable que celui tyran soit occis par un des parents du roi que par un étranger, par un duc que par un comte, par un baron que par un simple chevalier, etc. ; 5° qu'au cas d'alliance, serment et promesse, non-seulement nul n'est tenu de les garder à l'égard du tyran, mais encore les garder en tel cas serait violer les lois morales, naturelles et divines ; 6° qu'il est encore licite à chacun sujet honorable, non-seulement d'occire le tyran par aguet, ruse et trahison, mais il est licite de dissimuler et cacher son dessein. »

Jean Petit corrobora ces propositions par neuf corollaires, où il détailla toutes les machinations et crimes de lèse-majesté qu'un traître peut commettre envers son roi, et arriva enfin à la conséquence que le duc d'Orléans, s'étant rendu coupable de toutes ces machinations et forfaits, le duc de Bourgogne avait légalement agi en le faisant tuer, et que le roi devait le récompenser de son action, comme Michel fut récompensé d'avoir chassé Lucifer, et Phiné d'avoir tué Zamri.

Nous avons suffisamment analysé la harangue de Jean Petit, pour montrer à quelle hauteur cinique peut s'élever la logique accomodée aux mesures du sophisme. Nous voudrions pouvoir la rapporter tout entière, telle que nous l'a conservée Monstrelet [1], car elle a une grande valeur, comme point de départ de la doctrine du tyrannicide. Quelque scandaleuse que parût cette apologie, à la plus saine partie de l'Assemblée, elle ne laissa pas que de produire un grand effet, en enhardissant les partisans du duc de Bourgogne ; et le roi fut obligé de suspendre toute poursuite à son égard. Plus tard, cependant, Jean-Sans-Peur étant revenu en Flandre, la veuve du duc d'Orléans vint redemander au roi justice pour le meurtre de son époux, et justice des accusations atroces que Jean Petit avait portées contre lui. La cause fut plaidée si supérieurement au Louvre par l'abbé de Saint-Denis, bénédictin, et par Guilhaume Cousinat, avocat au Parlement, que le roi déclara Jean-Sans-Peur, ennemi de l'État...

Avant d'aller plus avant, nous redresserons une erreur de fait, sur laquelle on a appuyé certaines accusations spécieuses. Des historiens ont présenté Jean Petit, comme cordelier ; et plus tard,

1 Vol. 1, ch. 39.

les écrivains anti-religieux, n'ont pas manqué de rendre l'Église responsable des opinions d'un moine. Le reproche nous touche assez peu, car les hommes, quel que soit le caractère ecclésiastique dont ils sont revêtus, ne sauraient être personnellement infaillibles, et les écarts d'un moine ou d'un prélat ne pourraient rien prouver contre l'Église catholique ; c'est donc sans y ajouter grande importance que nous ferons observer que Jean Petit ne fut jamais ni franciscain, ni cordelier. Les écrivains contemporains, mieux instruits que MM. l'abbé Fleury, l'Enfant et Dupin, disent que Jean Petit, était normand de nation, docteur et professeur en théologie, dans le collége des trésoriers, à Paris, où les religieux n'avaient aucun droit d'enseigner, et Juvénal des Ursins désigne d'une manière plus concluante Jean Petit comme *docteur en théologie, séculier, bien notable clerc*; nous ajouterons, enfin, que l'ordre des cordeliers eut toujours une telle aversion pour les opinions infâmes de Jean Petit, que le Père Mercier, cordelier de Paris, docteur en théologie, fit promettre à l'abbé Fleury de corriger, sur des preuves authentiques, l'erreur qu'il avait commise à l'égard de Jean Petit, et M. Dupin opéra la même rectification sur la nouvelle édition des *Censures, sur le temporel et l'autorité des rois qu'il fit publier en* 1720. Revenons à l'affaire elle-même.

Jean Petit était mort, en 1411, fort repentant, dit-on, de son apologie ; mais ce repentir n'empêchait pas les fureurs des Bourguignons et des d'Orléans de bouleverser le royaume. Le tyrannicide continuait à être professé, attaqué et défendu avec acharnement. l'Université de Paris, effrayée, députa Jean Gerson auprès du roi pour dénoncer cette doctrine et en demander la condamnation. Presque aussitôt Gérard ou Simon de Montaigu, évêque de Paris, réuni à Jean Polet, inquisiteur de la foi en France, convoqua les docteurs de l'Université et forma, au palais épiscopal de Paris, la fameuse assemblée ou *concile de la foi*, du 30 novembre 1413, à l'effet d'examiner les propositions de Jean Petit...... Ce concile en germe fut ouvert par un discours de Gerson qui, reprenant chaque proposition, les réfuta et les fit suivre de la condamnation qu'elles avaient encourues déjà de la part de l'Université de Paris qu'il représentait...... Le plaidoyer de Jean Petit fut mis devant les yeux de trente docteurs en théologie qui, unanimes pour condamner les propositions, mirent en doute seulement si Jean Petit était véritablement l'auteur d'une doctrine aussi condamnable..... L'official de l'évêché et le vicaire de l'inquisition ayant joint 34 doc-

teurs aux 30 précédents, l'archevêque de Sens déclara, avec la plus courageuse énergie, qu'il était prêt à mourir pour soutenir les décisions du synode, déclarations qui témoignent de tous les dangers auxquels étaient exposés ceux qui osaient, en présence des Parisiens fanatisés par le duc de Bourgogne, condamner le tyrannicide..... Il s'éleva cependant quelques discussions de simple compétence et de procédure, où pas un mot ne fut dit pour atténuer la culpabilité de Jean Petit, et où l'on se contenta de controverser avec le méthodisme minutieux du moyen-âge, les points de savoir : 1° Si l'on ne devait pas renvoyer l'affaire en cour de Rome, pour lui donner plus d'authencité et de solennité ; 2° S'il ne serait pas convenable d'instruire plus à fond cette affaire avant de prononcer la sentence. Mais la majorité, convaincue par l'allocution énergique de l'évêque de Nantes, Henri-le-Barbu, légat du Saint-Siége, qui réfuta l'opinion du tyrannicide par le témoignage de l'Écriture, des pères et des scholastiques, résolut de prononcer un jugement immédiat, et le 23 février, le plaidoyer de Jean Petit et les neuf propositions qu'il renfermait furent condamnés au feu, et le 26, publiquement brûlées. Aussitôt le roi de France adressa des lettres aux divers parlemements du royaume avec ordre d'enregistrer la sentence ; mais telle était la puissance du duc de Bourgogne que le parlement de Paris ne l'enregistra que le 14 juin 1416.

Cette condamnation du tyrannicide eut même quelque peine à être acceptée en France ; le duc de Bourgogne en appela au Saint-Siége apostolique, et l'Université de Paris comptait tant d'opposants dans son sein, que le roi lui intima l'ordre formel de poursuivre les contredisants, et de ne députer au concile de Constance que des hommes non suspects dans cette affaire....

Voilà l'affaire devant le concile de Constance. Gerson y développa avec l'autorité de sa puissante parole, le 4 décembre 1814, tous les maux que la doctrine du tyrannicide avait propagés en France : « Depuis ce temps-là, dit-il, on n'a vu que l'image de la mort. On a refusé le baptême aux enfants, la prière au malades, la confession aux mourants, l'aumône aux pauvres, la sépulture aux morts, et le sexe n'est pas plus respecté que les liens du sang, etc.... » Pour ces motifs, il réclama avec instances un décret qui confirmât la condamnation portée par l'Université et le synode de Paris.....

Mais il fallait d'abord instruire l'affaire ; or le concile, sans rien préjuger au fond, la renvoya devant une commission nommée dès le 1er décembre 1414 pour étudier tout ce qui regardait la foi, la

réformation de l'Eglise, et composée des douze commissaires parmi lesquels étaient les cardinaux de Cambrai et de Florence. Cette commission avait déjà instruit les affaires de Jérôme de Prague, de Jean Hus et de Jacobel.

Cependant la question de Jean Petit présentait quelques différences avec ces dernières ; aussi avait-on déjà résolu qu'elle se plaiderait comme principe, abstraction faite des personnes qui avaient soutenu les neuf propositions du tyrannicide ; plusieurs docteurs voulaient même la renvoyer, en la considérant, non comme une question de foi, mais comme une question d'Etat, c'est-à-dire politique, et par conséquent étrangère à la compétence du concile..... Toutefois cette proposition fut rejetée, et l'on se contenta d'adjoindre à la commission les deux cardinaux d'Aquilée et des Ursins, auxquels le pape avait déjà soumis cette affaire.... Mais on avait beau vouloir détacher le principe des personnes, tout réveillait inévitablement l'assassinat du duc d'Orléans; aussi le duc de Bourgogne redoubla-t-il d'intrigues et d'instances pour faire repousser la dedemande de Gerson et du roi de France.... Les ambassadeurs s'entremirent pour demander un surcis, et l'on sut trouver moyen de retarder le jugement du concile, de manière à fournir prétexte d'accuser les Pères d'irrésolution à l'égard du tyrannicide lui-même.... Mais il faut se placer dans le milieu où l'on se meut pour apprécier sainement les choses. Le 15e siècle était le siècle de la subtilité scolastique, du fanatisme de la méthode, de l'esclavage de la règle ! Que l'on compulse tous les titres, tous les procès-verbaux du concile de Constance, nous défions qu'on découvre un décret, un discours tendant à justifier les propositions de Jean Petit. La raison et les consciences, unanimes pour les flétrir, n'éprouvaient d'incertitude qu'à l'égard de la compétence du tribunal et de la forme de la procédure.... Le duc de Bourgogne lui-même, dans la longue lettre de lui que l'on reproduisit, n'entreprenait pas de soutenir les propositions de Jean Petit ; il prétendait que la défense qu'il avait présentée en sa faveur n'était nullement la pièce supposée que l'Université avait condamnée, et il se déclara, lui, simple laïque, incompétent pour apprécier les subtilités qu'on voulait y découvrir...

Les Pères du concile se demandaient à leur tour s'ils avaient bien le droit d'examiner une affaire qui avait été déférée à la cour de Rome, et pour laquelle trois commissaires instructeurs avaient été nommés par Jean XXIII. Il est vrai que le même pape avait

donné ordre de surseoir, pendant quelque temps, afin de ne pas détourner les esprits de la grande affaire de l'extinction du schisme. Sur ces entrefaites, arriva la notification de la sentence des trois cardinaux qui cassait l'arrêt de l'Université de Paris, non point comme injuste, dans l'appréciation du fait, mais comme entaché de vice de forme, et attribuant à l'Université la connaissance d'une affaire qui ressortissait de la cour de Rome et du concile, absolument comme notre cour de cassation annule des arrêts de cours d'assises, pour simple vice de procédure, et sans s'inquiéter le moins du monde de la culpabilité de l'accusé. Le concile alors reprit l'instruction de l'affaire, et les pères s'arrêtèrent encore devant la question, très-grave à cette époque, de savoir si le concile, dont la compétence se bornait aux questions de foi, et par conséquent aux hérésies, pouvait s'étendre à une question de morale. L'objection était très-sérieuse pour des hommes méthodiques; deux camps partagèrent dès-lors le concile : d'un côté, Gerson, le cardinal de Cambrai et leurs adhérents, qui voulurent présenter la doctrine de Jean Petit, *quilibet tyrannus* comme une véritable hérésie, injurieuse à l'article du décalogue : *tu ne tueras point ;* ils demandaient une condamnation immédiate, ne fût-ce que pour repousser la suspicion de complicité avec le duc de Bourgogne que leur retard soulevait dans le public. Le roi de France corrobora ses arguments en menaçant de voir la France s'en tenir à la condamnation de l'Université de Paris, et ce qui prouve la part directe et active que le Saint-Siége et les commissaires prenaient à la condamnation de Jean Petit, c'est que Simon de Thézan, avocat de Rome, et député par les commissaires, pour cette cause, prit le parti du procureur du roi de France, demanda que l'affaire fût bien examinée, confiée au jugement de gens désintéressées, récusa les cardinaux des Ursins et d'Aquilée, membre de la première commission apostolique, qui avait cassé l'arrêt de l'Université et de l'évêque de Paris, comme empiétant sur les droits du Saint-Siége. Il récusa aussi l'abbé de Clairvaux et le docteur Ursin Taillerande; ayant à cœur, disait-il, de faire condamner les propositions *comme sa commission le portait*.. D'autre part agissait l'évêque d'Arras, chef du parti du duc de Bourgogne, qui commença par demander l'annullation de la sentence de l'évêque et de l'inquisiteur de Paris, annulation fondée sur ce que la cause ressortissait du Saint-Siége et non du Synode; mais le fond de l'affaire elle-même, la proposition de tyrannicide demeurait tellement étrangère à cette demande de

cassation d'arrêt, que l'évêque d'Arras déclarait ne s'opposer nullement à la condamnation d'une pareille doctrine, pourvu qu'elle fût éclairée et expliquée par un décret du concile; il s'opposait seulement à ce qu'elle fût laissée dans les termes de l'arrêt de l'Assemblée de Paris, où perçait trop d'animosité contre Jean-Sans-Peur... Cette opinion fut appuyée par les abbés de Clairvaux et de Citeaux, autres envoyés du duc de Bourgogne, lesquels tout en demandant la cassation de l'arrêt de Paris, consentaient à la condamnation de la proposition du tyrannicide, pourvu qu'il fût ajouté qu'on ne prétendait porter aucun préjudice *aux vivants ni aux morts*, et que l'enseignement de ladite proposition serait interdit à l'avenir sans que ses défenseurs précédents puissent être accusés d'hérésie..... Réduite à ces termes, la défense du parti de Jean-sans-peur avait un certain esprit de convenance, qui puisait quelque autorité dans un désir de pacification. Ce n'était pas les erreurs que l'on soutenait, c'était pour les personnes que l'on demandait grâce.

Mais la susceptibilité des députés français vint encore retarder la conclusion de cette affaire.

Les commissaires du concile continuaient à se réunir régulièrement pour la conduire à sa fin, quand les députés se joignirent à l'assemblée gallicane, et, sous prétexte qu'ils n'avaient pas été appelés aux délibérations des commissaires, chose fort juste assurément puisqu'on ne pouvait les considérer comme désintéressés, ils protestèrent contre la commission en en appelant au concile ou au siége apostolique, et demandant que l'affaire fut suspendue pendant l'appel... Là dessus, tumulte, de véritables chicanes; l'évêque d'Arras accuse Simon de Thézan, avocat et député français, de parler faussement au nom du roi de France, et le somme d'avoir à exhiber ses lettres de commission: réponse fort acerbe du Français Jordan Morin, qui provoque des objections non moins vives de des Ursin de Taillerande et de l'abbé de Clairvaux. A la suite de ces discussions, les Français nomment des députés qui sont adjoints aux commissaires de la foi pour chercher à accommoder les parties à l'amiable; mais aussitôt les ambassadeurs du duc de Bourgogne protestent et prétendent que les ambassadeurs de France n'ont aucun droit à intervenir dans le jugement en matière de foi...

Pour comble de complication, les intérêts particuliers de Jean-sans-peur et de Charles VI n'étaient pas les seuls à embrouiller cette affaire malheureuse; une question d'amour-propre suscitait encore des obstacles de la part de l'Eglise gallicane et de l'Université de

Paris : l'une et l'autre se plaignaient des procédés de la commission apostolique, qui avait cassé les sentences de l'évêque de Paris, comme attentatoire aux droits du Saint-Siége. L'Université demandait, à son tour, que le conseil cassât l'arrêt de la commision apostolique, comme attentatoire aux droits des évêques.... Ainsi, après s'être compliquée de questions personelles, l'affaire du tyrannicide se compliquait de la question si irrritable de la compétence ecclésiastique ! Que l'on juge de toute la préoccupation qu'elle devait susciter dans un concile réuni pour une affaire de schisme et de règlement d'autorité ecclésiastique... Enfin le cardinal de Cambrai, quoique récusé par l'évêque d'Arras et le duc de Bourgogne, présenta un mémoire au concile pour déclarer que condamner les propositions de Jean Petit n'était nullement faire un nouvel article de foi, comme on l'avait prétendu. Gerson acheva de fixer la résolution du concile, dans son discours sur l'autorité ecclésiastique, où il chercha à simplifier l'affaire de Jean Petit, et, sans plus s'arrêter aux questions incidentes, d'autorité et de compétence, de morale ou de foi, le concile condamna les propositions du tyrannicide, conformément aux caractères hérétiques que leur avaient reconnus Gerson et l'évêque de Paris, en faisant ressortir leur opposition virtuelle avec les paroles précises de l'Ancien-Testament et avec l'article du décalogue : — Tu ne tueras point. — article répété si souvent dans l'Évangile !...

La lecture attentive des actes du concile de Constance peut convaincre les esprits les plus difficiles que la question du tyrannicide, soutenue par Jean Petit, condamnée presque aussitôt par l'évêque, l'inquisiteur de la foi et l'Université de Paris, ne rencontra pas dans la commission apostolique de Rome, ni dans celle du concile la plus légère incertitude de condamnation au point de vue moral. Les discussions, les controverses ne roulèrent que sur les points de compétence, de juridiction, de formalité de procédure, comme nous l'avons surabondamment prouvé ; mais le tyrannicide en lui-même fut toujours stigmatisé comme une doctrine subversive de toutes les lois divines et humaines...

CENAC-MONCAUT.

Controverse politique.

EXAMEN DE CETTE QUESTION:

L'ÉGLISE EST-ELLE DANS L'ÉTAT

OU

L'ÉTAT DANS L'ÉGLISE

DEUXIÈME LETTRE [1] A M. HER...., MAGISTRAT.

L'Église a précédé tous les Etats civils. — Elle ne saurait donc leur être subordonnée.

Vous avez vu, Monsieur, dans ma première lettre, que cette maxime, *l'État n'est pas dans l'Église, mais l'Église est dans l'État*, n'a nullement, sous la plume de saint Optat, le sens qu'on se plaît si souvent à lui donner, et qu'il n'existe même aucun rapport entre la pensée du saint docteur et celle que l'on lui prête ; il faut donc d'abord écarter l'autorité de saint Optat, sur laquelle on voudrait s'appuyer.

Ce que j'ai à faire maintenant pour remplir ma promesse, c'est de détacher cette maxime du texte où on l'a prise, sans en saisir le sens, et de l'examiner en elle-même. Cet examen aura, je l'espère, pour résultat de vous convaincre que cette maxime est susceptible de divers sens, les uns vrais, les autres manifestement faux, et que tout esprit droit, qui ne veut confondre ni les notions. ni les choses, y chercherait en vain un sens qui l'autorisât à *subordonner l'Église à l'État* dans l'ordre des choses religieuses.

Le moyen le plus propre, ce me semble, à éclairer cet examen et à renfermer notre controverse dans ses véritables limites, c'est de comparer ensemble ces deux termes : l'*Église* et l'*État*, et de considérer sous leurs divers aspects, les deux puissances qu'expriment ces deux termes. On peut pour cela remonter à leur origine mutuelle, ou consulter l'étendue des lieux où s'exerce leur influence, on peut enfin consulter la nature de ces deux pouvoirs.

Tenons-nous en d'abord à l'ordre des temps, et ne consultons

[1] Voir la 1re lettre au n° 32, tome VI, p. 192.

que l'origine mutuelle de l'Église et de l'État. Si on n'aperçoit l'Église qu'au moment où la prédication évangélique se fit entendre dans le monde, alors que la Synagogue était encore debout, l'Église n'avait reçu aucun des développements qu'elle devait prendre bientôt; si, en un mot, on ne voit, en aucune façon, l'Église avant l'époque apostolique, comme il est évident, d'un autre côté, que l'empire, antérieurement à cette époque, embrassait une grande partie du monde connu, dans cet ordre d'idées, on pourait dire que l'État romain, antérieur à l'Église, n'était pas *dans l'Église*, mais que l'Église était dans *l'Empire romain*; en ce sens, la maxime que nous étudions exprime une vérité que personne ne contestera; mais que conclure de là? En induira-t-on que l'Église était alors subordonnée à l'Empire dans l'ordre spirituel, et qu'ainsi l'Église est dépendante de l'État? Nullement, rien n'autorise une pareille conséquence. Admettons en effet, pour un instant, l'antériorité d'un État politique au sein duquel l'Eglise aurait pris naissance; elle serait, si on le veut, dans l'Etat, comme une source de vie morale, elle y serait avec tous ses principes de perfectionnement social, avec ses hauts enseignements qui éclairent les peuples sur leurs devoirs comme sur leurs droits, et les font marcher dans la route du vrai progrès, du progrès chrétien; mais, remarquez-le bien, Monsieur, l'Eglise serait dans cet Etat, telle que J.-C. l'a faite, libre et indépendante des pouvoirs humains dans l'ordre spirituel; elle serait dans l'Etat, mais comme une puissance qui ne relève pas de lui, parce que la main divine l'a placée dans une sphère trop haute pour qu'il soit jamais permis aux puissances de ce monde de mettre la main sur elle pour l'administrer et la régir. « L'Eglise, il » est vrai, dit Fénelon, est dans l'Etat pour obéir au prince dans » tout ce qui est temporel, mais, quoiqu'elle se trouve dans l'Etat, » elle n'en dépend jamais pour aucune fonction spirituelle [1]. »

Ainsi, dans la supposition où on placerait le berceau de l'Eglise dans un Etat dont l'existence serait antérieure à la sienne, il n'y aurait encore rien là qui pût motiver et la prédominance du pouvoir politique et la subordination du pouvoir spirituel de l'Eglise.

Mais cette supposition, dans laquelle je me suis placé pour un moment, je suis loin de vous en faire l'abandon; plus je l'examine, et plus je demeure convaincu qu'elle n'est nullement fondée. Non, quand il est question de l'Eglise, je n'admets pas la *préexistence des gou-*

[1] *Discours pour le sacre de l'électeur de Cologne.*

vernements civils. L'Eglise a précédé toutes les sociétés politiques; elle existait avant l'époque qu'on voudrait lui assigner pour origine, et ce serait une erreur de confondre sa naissance avec son expansion et son développement par la prédication évangélique; elle n'existait pas seulement dans la Synagogue, mais avant même que les Hébreux fussent réunis en corps de nation, elle se trouvait sous la tente des patriarches, et se composait de tous les justes et de tous les saints à qui Dieu s'était révélé dès le commencement, et qui, dès lors, formaient l'Eglise primitive; oui, il y a toujours eu des adorateurs fidèles sur cette terre que la main du Créateur n'a consolidée et embellie que pour en faire le séjour des enfants de Dieu, et, si l'on veut trouver l'origine de l'Eglise, il faut remonter jusqu'à l'origine même du monde. Tel est l'enseignement des docteurs chrétiens: *Le commencement de toutes choses*, dit saint Epiphane, *c'est la sainte Église catholique*[1]. *Elle est sur la terre*, enseigne saint Augustin, *depuis qu'il y a des saints*; *elle remonte jusqu'à Abel*[2]; *et d'Abel*, ajoute saint Grégoire-le-grand, *elle s'étend jusqu'au dernier des élus*[3].

Je ne puis donc admettre, monsieur, qu'il y ait eu des Etats politiques établis alors que l'Eglise de Dieu n'existait pas encore; vous ne l'admettrez pas non plus, vous, monsieur, dont la raison élevée comprend si bien tout ce qu'il y a de large et d'universel dans le plan divin du Christianisme. Mais, lors même qu'on admettrait la préexistence des Etats politiques, il n'y aurait encore rien dans cette supposition, qui pût favoriser la maxime parlementaire entendue dans le sens de la *subordination de l'Église à l'État*.

Si maintenant nous considérons l'Eglise et l'Etat au point de vue de leur expansion mutuelle, je ne vois pas encore comment il serait possible de dire que l'Eglise est dans l'Etat; il y aurait, ce me semble, plus de vérité et de logique dans la proposition contraire.

L'Eglise, en effet, est répandue dans le monde entier; son empire est plus étendu, plus vaste, que ne le fut jamais celui des Grecs et des Romains, et c'est un fait qui frappe tous les regards, et ici toute contestation est impossible. Or, cela posé, quel serait donc l'Etat qui aurait la prétention de circonscrire dans ses étroites limites, l'Eglise qui,

[1] Ἀρχὴ παντῶν ἔστιν ἡ καθολικὴ καὶ ἁγία Ἐκκλησια (l. 1, c. 5 *contra hæreses*).

[2] Ex quo vocantur sancti est Ecclesia in terrâ... Initium habet ab ipso Abel. (*In Psal.*, 128 et 143.)

[3] Ab Abel justo usque ad ultimum electum. (*Hom.* 19 *in Evangel.*)

d'après la parole divine ne reconnaît d'autres limites que celles du monde? Quel titre produirait-il pour s'attribuer le droit de la régir et de régler ses institutions? Serait-il au pouvoir d'un Etat quelconque de dicter des lois religieuses aux églises particulières placées dans des Etats étrangers, souvent ennemis, et toujours rivaux? Et, s'il le tentait, pourrait-il avoir l'espoir de les voir jamais acceptées par elles? C'est qu'en effet, toutes ces églises particulières, dans quelque Etat qu'elles se trouvent placées, ne forment qu'une seule et même Église qui ne peut être régie que par une autorité aussi étendue qu'elle-même, c'est-à-dire, par une autorité qui n'ait d'autres limites que celles du monde.

Mais ici, vous allez m'arrêter et me dire que, s'il est impossible de renfermer l'Eglise entière dans les limites d'un seul Etat, il n'en saurait être de même de chaque église particulière; chacune de ces églises particulières est nécessairement circonscrite dans les bornes qui limitent chaque Etat, ce qui suffirait pour maintenir cette proposition : *l'Église est dans l'État.*

Cette proposition, monsieur, n'est pas plus soutenable dans ce dernier cas que dans le premier; quelques observations sur la divine institution de l'Eglise, et sur la mission qu'elle est appelée à remplir ici-bas, suffiront, je pense, pour vous en convaincre.

La mission de l'Eglise, monsieur, c'est de soumettre le monde à la doctrine et aux préceptes de J.-C., c'est la conquête spirituelle et pacifique du monde, c'est de faire de tous les hommes des enfants de Dieu, et de les diriger, par des lois assorties à cette fin, vers le royaume des cieux. Mais, pour que l'Eglise remplisse cette divine mission vis-à-vis du monde, il faut nécessairement qu'elle pose le pied dans ce monde qu'elle est chargée de rattacher à Dieu. Elle est donc dans les divers Etats civils qui se partagent le monde, mais elle n'y est pas comme chacun d'eux, parce que leur origine n'est pas la sienne, et le but qu'ils poursuivent n'est nullement la fin surnaturelle qu'elle se propose; elle est dans chacun de ces Etats, mais elle y est toute faite, si je puis m'exprimer ainsi, et toujours la même; elle n'y est pas avec cette mobilité de principes, d'idées, de doctrines et de moyens qui est comme le caractère des gouvernements humains; elle n'y est pas non plus comme une branche séparée ou unie à un tronc étranger, ce qui ne peut convenir qu'à une église schismatique; mais elle est dans chacun de ces Etats comme elle est partout, avec son unité de foi, de sacrements, avec son unité de ministère et de discipline essentielle. Elle y est, non

pas pour se laisser imposer dans l'ordre spirituel, une foule de législations arbitraires, mais pour diriger les membres de ces Etats divers, par une législation conforme à sa nature, une et sainte comme elle, vers leurs destinées éternelles.

Que les religions humaines, imaginées par les fondateurs des empires, liées par leur politique à la constitution qu'ils imposaient à leurs peuples, et renfermées exclusivement dans les limites des États pour lesquels elles étaient faites; que ces religions, qui n'éteient que des instruments de gouvernement, aient été soumises par leur nature même au pouvoir qui les avait créées, cela se conçoit; il n'y a pas servitude là où il n'y a pas de droits. Mais il n'en peut être ainsi de l'Église de Dieu, qui tient du ciel; et non de la terre, la mission de réunir tous les peuples dans une même foi, qui embrasse dans son immense unité tous les hommes comme toutes les institutions, tous les gouvernements et tous les empires, sans jamais s'inféoder à aucun d'eux. « Le royaume des cieux sur la terre, » dit éloquemment l'archevêque de Cologne, ce royaume, qui n'est » pas de ce monde, serait renfermé dans des royaumes qui ne sont » que de ce monde et pour ce monde, l'impérissable dans le périssable, l'immuable dans ce qui, sous mille formes, est sujet aux » changements, l'Église gardienne et conservatrice des vérités les » plus sublimes et des intérêts éternels, confinée entre les étroites limittes d'États qui n'ont à conserver que ce qui est de cette terre[1]! »

Vous sentirez, Monsieur, que tel ne peut être le sort de l'Église catholique, et vous conviendrez, je pense, avec moi, qu'elle ne peut relever, dans l'ordre spirituel, d'un seul État, dont les limites ne sauraient la borner; d'un autre côté, la placer dans la dépendance des États divers au milieu desquels elle exerce son ministère de paix, ce serait méconnaître son origine et sa mission, la faire participer à toute la mobilité des choses du temps, la soumettre aux volontés les plus contradictoires et les plus bizarres, ce serait briser son unité, sans laquelle l'Église ne serait plus une institution divine, mais une œuvre purement humaine. Ainsi, vous voyez, Monsieur, qu'en considérant l'Église et l'État au point de vue de leur expansion mutuelle, cette proposition, l'*Église est dans l'État,* devient insoutenable, et que, sous ce rapport, il serait bien plus logique de dire que l'État est dans l'Église.

Continuons, Monsieur, et cherchons à démêler ce qu'il peut y

[1] *De la paix entre l'Eglise et les Etats.*

avoir de vrai dans ce qu'il y a de faux dans la maxime parlementaire. Pour cela, considérons en dernier lieu l'Église et l'État, et, nous plaçant au point de vue de la nature de ces deux autorités, cet examen comparatif peut se faire en cherchant à saisir les rapports qui existent entre les deux puissances et ceux qui leur sont soumis, puis les rapports que ces deux puissances ont entre elles.

Dans le premier cas, c'est-à-dire si nous mettons en regard d'un côté le pouvoir religieux et le pouvoir civil, et de l'autre tous ceux qui relèvent de cette double puissance, dans cet ordre d'idées, il sera vrai de dire que l'Église est dans l'État et que l'État est dans l'Église; mais remarquez, Monsieur, que cette proposition ne sera vraie que sous un rapport différent et nullement dans le sens des adversaires de la liberté de l'Église; elle sera vraie en ce sens seulement que les membres de l'Église étant tout à la fois membres de l'État, sont soumis à l'État dans l'ordre temporel, et que les citoyens de l'État, en tant qu'ils sont membres de l'Église, sont soumis à l'Église dans l'ordre des choses religieuses. Cette maxime, ainsi entendue, n'a, comme vous le voyez, rien de compromettant pour l'indépendance de la puissance spirituelle, et personne n'a jamais songé à en contester la vérité, car le Christianisme connaît et consacre tous les devoirs, les devoirs du citoyen envers sa patrie comme ceux de l'enfant de l'Église envers sa mère. Ces devoirs ne s'entrechoquent nullement par la raison qu'ils se rattachent à deux ordres de choses essentiellement distincts. Si, en effet, vous voulez saisir quels sont les rapports qu'ont entre elles ces deux puissances, l'Église et l'État, vous reconnaîtrez que leur domaine est entièrement différent, que ces deux autorités s'exercent dans une sphère qui est exclusivement propre à chacune d'elles. A l'État, tout ce qui tient aux destinées temporelles de l'homme, tout ce qui peut lui faciliter la route qui y conduit; à l'Église, tout ce qui se rattache à ses destinées éternelles, tout ce qui a pour but de lui en aplanir la voie, de lui en assurer la conquête. Chacun de ces pouvoirs est souverain dans son genre; à chacun, par conséquent, son indépendance et sa liberté. La puissance politique ne dépend donc pas de l'Église dans l'ordre temporel; mais, d'un autre côté, la puissance spirituelle ne dépend en rien de la puissance politique dans l'ordre religieux. Et ces principes établis, s'il n'est pas vrai de dire que l'État est dans l'Église, il n'est pas vrai non plus de soutenir que l'Église est dans l'État; dès-lors, si les défenseurs du pouvoir civil ne veulent pas que ce dernier soit placé sous la tutelle de

l'Église, qu'on n'ait donc pas la prétention non plus d'imposer à l'Église la tutelle de l'État.

Vous le voyez, monsieur, la maxime de nos légistes, entendue dans le sens qu'on se plaît à lui donner, ne repose que sur une confusion de choses et d'idées tout à fait, cependant, distinctes. Cette doctrine de l'Église dans l'État ne pouvait se soutenir à ces époques où l'Église et l'État étaient unis par une étroite alliance, se prêtaient un mutuel secours, et marchaient même de concert vers une fin surnaturelle. Se concerter, en effet, n'est pas se confondre, et l'union de pouvoirs différents ne prouvera jamais leur unité. Or, si aux époques dont nous parlons rien n'autorisait à défendre une maxime qui tend à subordonner l'Église à l'État dans l'ordre spirituel, je demande sur quel fondement on s'appuierait aujourd'hui pour invoquer l'autorité de cette maxime ; car aujourd'hui, vous le savez, cette union intime de l'Église et de l'État n'est plus qu'un souvenir : on chercherait en vain dans nos sociétés modernes cette antique alliance qu'on ne trouve plus que dans l'histoire. Le principe constitutif du gouvernement de notre époque, c'est la liberté de conscience et de culte, ou, ce qui revient au même, l'indifférence civile et une protection égale pour toutes les religions ; d'après les principes des constitutions du jour, ces gouvernements n'ont plus de croyance officielle, il ne leur reste que le droit et le devoir de protéger la liberté de toutes les croyances diverses ; leur but unique c'est la prospérité temporelle des peuples, et tout ce qui se rattache à nos destinées éternelles leur est devenu indifférent et étranger. Or, vous conviendrez, monsieur, qu'en présence d'un tel état de choses, soutenir que l'Église est dans l'État, c'est vouloir unir deux idées qui se repoussent, c'est tomber dans un non-sens, c'est descendre jusqu'à l'absurde.

Résumons, monsieur, ce que nous avons vu jusqu'ici. La maxime que nous venons d'examiner sous ses divers aspects, n'est acceptable que dans deux sens, dans celui où l'on se bornerait à dire que l'Etat romain était antérieur à l'Église, si on ne voit l'origine de l'Église qu'au moment de son développement par la parole évangélique. Il est bien évident, en effet, que l'Église, entendue ainsi, était alors renfermée dans un État antérieur à elle, et que, sous ce rapport, l'Église était dans l'État. Cette maxime est encore vraie en ce sens que tout enfant de l'Église est en même temps citoyen de l'État, et, comme tel, soumis à l'État dans l'ordre politique. Mais, dans ces deux sens, il n'y a rien, comme vous le voyez, qui

implique le moins du monde la subordination de l'Église au pouvoir civil dans l'ordre spirituel. Entendue dans tout autre sens, cette maxime est radicalement fausse, et elle ne sera jamais qu'un paradoxe pour tout esprit positif et fixé par des études consciencieuses sur la nature des deux puissances. Vous regardez comme moi, j'en suis persuadé, monsieur, qu'on ne saurait penser autrement quand on a approfondi la question dont il s'agit; mais nous n'en serons pas moins exposés à entendre des hommes distingués, d'ailleurs, produire comme un principe incontestable la maxime parlementaire dont une étude sérieuse démontre la fausseté. Que faudra-t-il en conclure? Une seule chose, monsieur, c'est que les grandes questions religieuses sont le plus souvent, de nos jours surtout, peu étudiées, et que les préjugés et la routine tiennent bien des fois la place, même chez des hommes intelligents et habiles, d'études consciencieuses et approfondies. Si vous voulez étudier un peu les hommes, il ne vous sera pas difficile, monsieur, de reconnaître que c'est à ce défaut de savoir réel, quand ce ne sera pas à des vues arrêtées et hostiles, qu'il faut attribuer le ton d'assurance avec lequel on pose cette maxime : l'*Eglise est dans l'Etat et l'Etat n'est pas dans l'Eglise.*

J'aurais ici quelques difficultés à prévenir, mais je m'arrête pour le moment, une première lettre sera consacrée à cet examen.

Agréez, monsieur,

L'abbé B...

Professeur à la Faculté de théologie d'A...

Sciences physiques.

THÉORIE DE LA MATIÈRE.

PAR M. DOCTEUR [1].

Nouvelle théorie sur la matière. — Objections et observations. — Parallèle des principes physiques et psychologiques. — Progrès de la science. — Ses rapprochements avec la religion.

La réconciliation de la science avec la religion est un fait accompli et, depuis longtemps déjà, évidemment constaté. Il ne reste

[1] 1re partie, un vol. in-8°, chez l'auteur, à Raon-L'étape (Vosges). Prix : 5 francs

plus aux amis sincères de l'une et de l'autre, qu'à signaler les preuves, chaque jour nouvelles, de la véracité et de la franchise de cette réconciliation et à faire ressortir les précieux avantages que, d'un fraternel accord, la science retire sous le triple rapport de la force, des lumières et du vrai progrès. Aux hommes religieux donc, aux hommes savants ou désireux de le devenir, la lecture et la méditation de l'ouvrage nouvellement composé, comme seconde partie d'un travail plus étendu, *la Théorie de la matière*, par M.-J.-C. Docteur.

Dix ans à peu près se sont écoulés depuis l'apparition de la *Théorie de l'âme*, qui, tout naturellement devait précéder celle des corps. Cette composition remplie, d'aperçus nouveaux et de rapprochements pleins d'intérêt entre la nature divine et la nature spirituelle de l'âme humaine, éveilla l'attention et, malgré quelques propositions, un peu trop prétentieuses et hardies, mérita les applaudissements des penseurs qui la connurent; mais elle demeura par trop ignorée et ne produisit, par conséquent pas tous les fruits dont l'auteur pouvait se promettre la consolante récolte. Et quelle est la cause de l'obscurité qui enveloppe les ouvrages de M. Docteur et la stérilité dont ils semblent frappés? est-ce bien, comme il dit à la fin du volume qu'il vient de mettre au jour [1], parce que, objet de la cruelle indifférence des uns et de l'injuste suspicion des autres, sa voix n'a pas cette force bruyante qui serait nécessaire à l'implantation de la science dans la religion et de la religion dans la science? Nous ne le pensons pas; nous estimons utôtlp que c'est la *solitude absolue* dans laquelle ce philosophe s'est obstiné, jusqu'à présent, à rester. Sans doute : il n'y a pas un coin sur la terre d'où la vérité ne puisse se faire entendre [2]. Sans doute : la vérité est de tous les temps, comme de tous les lieux; il n'est aucune époque où elle ne doive jouer un grand rôle et remuer le monde, parce qu'il n'est aucune époque qui ne soit sous la main de Dieu [3]. Mais vivons-nous donc dans un siècle où les hommes soient tellement affamés de la vérité qu'ils abandonnent leurs travaux et leurs foyers pour courir vers l'heureuse Egypte où ils pourront s'en rassasier? Jésus-Christ, la vérité par essence, malgré l'éclat et la publicité de nombreux miracles, attendait-il, sous les pal-

[1] *Théorie de la matière*, p. 420.
[2] *Théorie de l'âme*, p. 15.
[3] *Ibid.*, p. 16.

miers de la Judée ou les oliviers de Gethsémani que les peuples vinssent lui demander les paroles de la vie éternelle ? Il parcourait les villes et les bourgades, il entrait dans les synagogues et provoquait la foule à l'audition de ses sublimes enseignements. Que l'idée de M. Docteur soit donc comme une de ces plantes qui ne peuvent croître qu'à l'abri des montagnes et dans les lieux solitaires; que les bords de la Seine, tant de fois flétris par le souffle d'impuissants auteurs, n'eussent pu l'inspirer comme la vue de ses rochers et de ses sapins vierges des Vosges, sur lesquels l'esprit de l'homme ne s'est jamais reposé et où l'on trouve encore empreinte la pensée qui les créa [1], à la bonne heure! Mais puisque, pour mettre en relief une vérité quelconque, il la faut exposer à Paris; puisque pour la faire retentir dans la France, il faut la proclamer à Paris; puisque pour lui ménager accueil favorable et gracieux, il faut la faire arriver de Paris; pourquoi dans l'intérêt même de la vérité, ne pas se conformer à l'usage, si ridicule, si pitoyable qu'il soit? Pourquoi s'obstiner à la montrer à un point de l'horizon philosophique où jamais ne se porteront spontanément les regards? Si donc M. Docteur entend encore quelque Nathanaël parisien ou provincial s'écrier : Peut-il, de Nazareth, sortir quelque chose de bon [2]? qu'il ne s'irrite ni ne se chagrine; mais puisqu'il croit sa théorie bonne et utile, qu'il se rappelle, pour l'imiter, la conduite de l'apôtre saint Paul se faisant tout à tous, afin de gagner tous les hommes au salut [3].

Nous avons avant tout insisté sur ce point, afin de déterminer M. Docteur à faire suivre à ses ouvrages la route commune, jusqu'à ce que le despotique système de centralisation qui enveloppe toutes choses, en France, dans ses inextricables réseaux, soit remplacé par un système plus ou moins en harmonie avec la logique et les intérêts matériels et moraux du pays. Nous avons insisté, afin d'éloigner de l'esprit de M. Docteur toute pensée misanthropique ou décourageante et pour prévenir l'effet défavorable que pourrait produire sur quelques personnes, l'obscurité systématique et volontaire dans lequel la *Théorie de l'âme* jusqu'à présent a vécu.

Maintenant, avant d'aborder la *Théorie de la matière*, nous croyons à propos de présenter un résumé succinct de la *Théorie de*

[1] *Théorie de la matière*, p. 16.

[2] A Nazareth potest aliquid boni esse? (Joan., I, 46.

[3] Omnibus omnia factus sum, ut omnes facerem salvos (I *Cor.*, IX, 22).

l'âme. Cette synthèse, que nous transcrirons du livre de M. Docteur, fera mieux saisir le système de l'auteur et la marche qu'il a suivie en le développant.

Il y a dans l'homme, comme dans Dieu, trois principes moteurs essentiellement distincts et qui deviennent principes de volonté, soit en agissant seuls, soit en agissant simultanément. Ces principes moteurs, qui sont aussi inhérents à la nature spirituelle que la *profondeur*, la *hauteur* et la *longueur* sont nécessaires à l'existence des corps, sont le *sentiment*, l'*imagination* et la *raison*. Le sentiment est donc une des forces motrices de l'âme humaine; non point une force physique, mais un des éléments constitutifs de l'être pensant. Le sentiment engendre l'imagination, parce que toute parole intellectuelle sort de ses entrailles, et que l'imagination n'est autre chose que la réunion du groupe très-actif des idées à l'état de la parole. La raison, amour essentiel du vrai, vers lequel elle incline sans cesse les deux autres puissances motrices, n'est point une émission prolitique du sentiment ou de l'imagination; mais elle procède de ces deux agents en ce sens qu'elle ne peut agir que lorsqu'ils ont agi, et qu'elle ne peut classer ou approuver que les pensées qui ont été mises à l'état d'expression. Tant que le sentiment n'a point parlé, c'est-à-dire, tant que l'âme ne possède aucune connaissance, la raison est sans mouvement et sans vie, ou plutôt elle n'existe point. De là vient qu'elle est à peine formée chez les enfants, et qu'elle grandit à mesure que le sentiment se développe et devient un foyer de lumière plus abondant. Au reste, nous ne voulons pas dire que les trois principes moteurs de la divinité ne soient autre chose que de simples facultés, et que les trois agents qui constituent notre âme sont des personnes. Ici la comparaison cesse, et il y a une distance infinie entre la copie et la souveraine perfection de l'original[1]. »

« Les trois facultés de notre âme sont de véritables puissances *élémentaires*, en ce sens qu'elles ne se subdivisent point et qu'elles ne sont point formées de la réunion de plusieurs autres forces ou de sous-agents... Que l'on prenne séparément tous les termes qui désignent des facultés ou des opérations psychologiques, et l'on verra que ces facultés ou ces opérations ne sont autre chose que des différentes manières d'être de nos trois agents[2]. Ainsi : « La *sen-*

[1] *Théorie de la matière*, p. 36.
[2] *Ibid.*, p. 32.

sibilité, n'est point une faculté : elle est l'*impressionnabilité* d'un sentiment mou ou très-volatil. On peut avoir beaucoup de sentiment et pourtant n'être point très-sensible.

» Les mots *intelligence*, *entendement*, ou *intellect* pris dans leur sens strict et rigoureux, sont synonymes d'imagination.

» La *mémoire* est une réapparition d'idées.

» La *conscience* est la synonymie de *connaissance intérieure*. Cette faculté se désigne encore quelquefois par le terme assez exact de *conception*.

» Un homme d'*esprit* est un homme qui a beaucoup d'idées lucides, d'où il résulte qu'il est un homme d'*imagination*.

» L'*attention* est une *vue* continue de l'esprit; *réflexion*, qui signifie rejaillissement ou reverbération est employée à peu près dans le même sens.

» Le *jugement* est une sentence prononcée par la raison.

» La *volonté* est le mouvement, et en quelque sorte le *vol* de l'être intelligent vers un objet quelconque. Le mot *faculté*, signifiant *moyen*, ce n'est pas même parler français que de ranger la *volonté* parmi les facultés de l'être intelligent : elle est, en effet, l'action des esprits et non pas un moyen qui conduit à cette action.

» L'*amour* est une *tendance* par laquelle l'être intelligent cherche en quelque sorte à sortir de lui-même. Chacune de nos forces motrices est nécessairement une cause ou un moyen d'*amour*, attendu qu'il n'y a pas de force motrice qui ne *tende* à un but [1]. »

M. Docteur termine ainsi l'exposé des idées fondamentales de sa *Théorie de l'âme* :

« Dans toutes les choses existantes, ce sont les substances ou les formes élémentaires qui sont la clé des faits. Or, ce que l'on a fait dans la physiologie, nous croyons qu'on l'a fait dans la physique. On a bâti des hypothèses et créé des plans; mais des éléments réels de la matière et du plan incréé de la sagesse divine, il n'en est nullement question. Comme si la matière s'était faite elle-même, ou comme si elle avait pu sortir d'un autre agent que de la pensée de Dieu, on a cru que l'on pourrait voguer à plein vent dans l'étude des phénomènes de la création sans consacrer un seul instant à l'étude de la métaphysique, et sans s'inquiéter même s'il existe un Créateur. La matière est destinée, selon nous, à nous donner une

1 *Théorie de la matière*, p. 35.

grande idée de Dieu, ou plutôt elle est destinée à servir d'image ou de contre-calque à ses opérations les plus intimes[1]. »

Indiquer à la suite de ce qui vient d'être lu si M. Docteur aborde les graves questions de l'origine des idées, de celle du langage et de quelle manière il les résout, serait nous écarter par trop de la limite que nous nous sommes tracée, et, d'ailleurs, sortir du sujet principal qui nous occupe. Nous arrivons donc immédiatement à la *Théorie de la matière* dont nous allons essayer la rapide exposition.

Dans tous les corps et dans les molécules de tous les corps, dit M. Docteur[2], il y a deux matières diverses, une matière qui tend à rapprocher les molécules et une matière qui tend à les désunir. La première s'appelle *matière attractive*, la seconde *matière expansive*. Celle-ci sera la cause de toutes les raréfactions naturelles ou fortuites, et celle-là tendra à former des aggrégations ou des masses.

La matière attractive et la matière expansive entrent donc dans la composition de tous les corps, puisqu'il n'existe aucun corps dans lequel la force attractive et la force expansive ne se révèlent... Donc ces deux matières sont parties constituantes de tous les corps; donc elles en sont les vrais éléments... et l'on peut ajouter les seuls éléments qui existent dans la nature. Car, à quoi se réduirait le rôle du troisième agent, qui ne serait ni attractif, ni expansif, puisque la matière attractive et la matière expansive peuvent opérer tous les phénomènes et répondre à tous les besoins.

Voilà, d'après M. Docteur, les éléments constitutifs des corps bien connus, déterminés et limités. Si, dans les corps, il existe des pores, c'est que toutes les molécules de ces corps ne sont point contiguës, et si elles ne sont point telles, c'est qu'il y a au milieu d'elles un pouvoir d'expansion qui empêche leur contact[3]. Si le gaz le plus subtil peut être raréfié davantage quand on lui donne un nouveau degré de chaleur, c'est qu'il y a une matière attractive qui met des obstacles à ses moyens naturels d'expansion[4].

Si, afin de saisir plus parfaitement la théorie de M. Docteur, vous demandez ce que c'est qu'une *molécule*, l'auteur vous répondra : Une molécule est un petit corps de la même matière et de la

1 *Théorie de la matière*, p. 40.
2 *Ibid.*, p. 43.
3 *Ibid.*, p. 45.
4 *Ibid.*,

même substance que le corps plus étendu dont elle fait partie, ce qui fait qu'elle n'a aucun mouvement propre; c'est un petit corps essentiellement composé de plusieurs atomes attractifs et de plusieurs atomes expansifs, qui n'a aucun mouvement que celui qui lui vient de la force attractive et de la force répulsive de ses propres atomes[1]. Mais qu'est-ce qu'un atome? Ce n'est ni un corps ni un corpuscule, c'est un élément nécessaire à toute espèce de corporéité : c'est toute partie de matière qui peut être considérée comme un élément.

Un jour plus vif est-il répandu sur la base du système de M. Decteur par les précédentes définitions? Nous ne pouvons le dire; il nous semble que pour nous ce serait plutôt de l'obscurité. Que lisons-nous, en effet? Une molécule est un petit *corps* essentiellement formé de plusieurs *atomes*. Puis : un *atome*, qui pourtant est matière, n'est ni un *corps* ni un *corpuscule*. Qu'est-ce qu'une matière qui n'est pas corps et qui pourtant forme essentiellement des corps? Nous comprenons mieux M. l'abbé Maupied quand il dit[2] :
« La matière est une abstraction inventée pour comprendre tous les
» corps matériels. L'observation et l'expérience ne nous montrent
» jamais la matière qu'à l'état de corps; sans corps point de matière,
» elle en est inséparable; elle est les corps mêmes, ou plutôt les corps
» divers sont la matière, soit que ces corps soient élémentaires ou
» composés. »

Nous ne voyons pas non plus comment les atomes de l'argent ne sont pas plus de l'argent qu'ils ne sont de l'or ou du bois, lorsque les molécules de l'argent sont de l'argent, quoique formées de ces atomes[3]. L'auteur dit, à la vérité, que c'est la différence de leur quantité proportionnelle et de leur mouvement intestin qui différencie tous les corps; mais cette explication elle-même passe les bornes de notre intelligence, et nous souhaiterions avoir quelques preuves d'une telle assertion.

Il nous semble mieux comprendre que, pour donner raison de tout ce qui existe, même physiquement, il faudrait remonter à l'origine des choses et surprendre un secret que Dieu s'est réservé.
« Il ne faut point s'obstiner à mesurer la matière avec l'esprit. Dans
» toutes ses autres opérations *ad extra*, l'esprit reste soi; il ne sort

1 *Theorie de la matière*, p. 55.
2 *Cours de physique sacrée*, dans l'*Université catholique*, t. XII, p. 414.
3 *Théorie de la matière*, p. 55.

» pas de lui-même, et alors il peut juger sainement. Mais s'il veut » s'appliquer soi-même comme moyen..., il ne peut plus être le » principe qui juge : il reste un simple moyen entre les mains d'au» trui... Abandonnons donc ces vaines questions, et contentons» nous de dire que la matière ayant eu un commencement n'est ni » indivisible, ni divisible à l'infini. *Dieu seul sait quels en sont les* » *éléments* [1]. »

A l'exposition générale de sa théorie, M. Docteur en fait succéder l'application. Le volume qu'il vient de publier renferme seulement la première partie des développements du système ; il traite de l'action et des propriétés de *l'élément expansif*. D'après ce système, *l'élément expansif* est, pour les corps dans lesquels il réside, le principe de porosité, de légèreté, de dureté, d'odorescence, d'antipathie, d'élasticité. Il est, par ses vibrations, la cause efficiente de toute chaleur ; il est à la fois dilatant et calorifique, d'où il se fera nommer indistinctement *matière expansive* ou *feu*.

Pour éviter toute induction erronée, l'auteur fait immédiatement remarquer que le feu, chose si connue et pourtant si énigmatique, doit être considéré, d'après ses principes, sous deux manières d'être essentiellement distinctes : 1° intimement uni à la matière attractive par la force coactive de ce dernier agent, et alors c'est le feu élémentaire, constitutif, l'élément expansif ; 2° s'élançant sous la forme de rayons hors du corps dont il faisait partie, et c'est le feu rayonnant. Le premier est essentiellement uni à la matière attractive ; le second, au contraire est un feu *libre* essentiellement nomade et voyageur, toujours prêt à s'échapper du corps où il réside, lorsque la fermentation ou la moindre fissure l'en dégage [2].

Nous ne suivrons point M. Docteur dans les développements de sa théorie de l'élément expansif devenue théorie de la chaleur. Nous omettrons l'analyse de la déduction des preuves, de l'explication des phénomènes, de la partie scientifique en un mot, pour nous attacher de préférence à signaler ce qui rend l'ouvrage de M. Docteur plus intéressant, plus original, plus neuf ; la base nouvelle sur laquelle il fait reposer toute sa théorie, et la voie d'induction dans laquelle il s'est ingénieusement engagé.

1 M. l'abbé Bossey, *Cours d'études sur les Saints-Pères*, 2e leçon, dans l'*Univ. cath.*, t. XII, p. 259.

2 *Théorie de la matière*, p. 92.

M. Docteur, chrétien et penseur dans la rigoureuse acception de ces épithètes, fait reposer tout son système sur ces paroles de l'apôtre : *Invisibilia per ea quæ facta sunt, intellecta conspiciuntur.* Le monde physique et le monde métaphysique se touchent, se reverbèrent et se renvoient l'un à l'autre la lumière dont ils sont chargés... Tout phénomène physique est l'image et le dessin parfait d'un phénomène métaphysique, et il n'y a point d'acte intellectuel et moral qui ne soit figuré par un mouvement ou une action des corps. L'auteur est donc amené à ce raisonnement : Toute idée d'ordre et de sagesse réside en Dieu et préside à l'exécution de ses actes les plus intimes, car il n'y a pas de sagesse oisive en Dieu, et il serait impie de dire que Dieu n'a pu réaliser l'ordre qu'il avait conçu et donner de la vie à ses principes qu'après avoir fait sortir ses créatures du néant : cela supposerait qu'il n'a pu se passer d'elles, et que si le monde n'avait point paru, il y a une partie de la sagesse de Dieu qui n'aurait point reçu son accomplissement, et qui aurait été éternellement morte faute d'objet [1]. Donc les mêmes lois qui président à l'action ou au mouvement de la *matière*, président aussi, *sans aucun changement ni sans aucune altération de sens*, à l'action ou aux mouvements des *esprits*. Donc la physique et la méthaphysique doivent coïncider dans leur sommet, et n'être que les deux faces ou les deux branches de la même doctrine. Si l'on sépare ces deux sciences, si on les soumet à des règles ou à des principes différents, évidemment on les raccourcit et l'on s'expose à les rendre vicieuses et mensongères, puisque la vérité de l'une est la vérité de l'autre et que tout ce qui n'est point métaphysiquement vrai est physiquement faux, comme tout ce qui n'est point exact et régulièrement prononcé en saine physique est vague, incertain ou incomplet sous le point de vue spirituel [2]. C'est parce que la physique moderne a dévié de cette ligne tracée de toute éternité dans le sein de Dieu, pour faire école à part..., qu'elle s'est enrayée dans un chemin qui ne la conduira jamais au but de ses recherches ni à la découverte des lois les plus simples et les plus générales de la matière.

D'après ce mode d'argumentation, M. Docteur remonte tout d'abord jusqu'à la cause première et nécessaire de tout ce qui existe ; il remonte à DIEU. Or, la règle fondamentale de la constitution divine est d'être *un en trois*, c'est-à-dire, de former une seule nature

[1] *Théorie de la matière*, p. 3.
[2] *Ibid.*, p. 4.

vivante et indivisible dont les opérations intrinsèques sont réparties entre trois agents distincts [1]. Pour tout homme qui a la ferme conviction que *Dieu existe en trois personnes*, que *la première engendre la seconde* et que *la troisième procède des deux autres sans être engendrée d'elles*, il doit être constant qu'il y a dans la matière trois agents corporels et distincts, qui forment toute matière et sont les éléments de tous les corps; que le premier de ces agens, non moins actif et non moins répandu que les deux autres, procrée le second par voie de génération, dans le sens large et philosophique de ce mot; que le troisième enfin est une conséquence ou le lien des deux autres, sans qu'il ait pour cela la propriété d'engendrer ni d'être engendré [2].

Toutefois, il n'entre point dans la pensée de l'auteur de donner le dogme de la Trinité pour la preuve de sa théorie physique; il veut seulement faire voir que les vues nouvelles qu'il va donner sur la matière sont en harmonie parfaite avec ce que le Catholicisme enseigne de plus précis sur la Trinité divine, ce qui est déjà un argument complet en faveur de cette théorie, pour les personnes qui ont le bonheur de croire à la vérité de ce grand dogme. Pour celles qui n'ont point étudié ce premier article de la foi chrétienne, ou qui, l'ayant étudié, croient y avoir découvert des contradictions ou des absurdités qui n'y existent point, M. Docteur leur dit: Nous établissons notre théorie sur des faits aussi palpables et aussi positifs que si nous eussions voulu en faire une théorie athée ou tout à fait indépendante des faits religieux. Ne la répudiez point parce que nous embrassons la vérité dans tout son cercle. Ne la trouvez point mauvaise parce qu'elle s'allie à un point de foi que vous avez résolu de repousser... Concevez plutôt que s'il y a dans la matière trois agents distincts et bien prononcés, de l'action combinée desquels dépendent tous les phénomènes que nous voyons, il y a aussi dans Dieu, qui est la source et la force productive de tous les êtres, une triplicité de même forme; et ne dites plus qu'il est impossible que l'unité de Dieu repose sur une triple base, puisque cette vérité, bien qu'elle soit insondable, comme toutes les vérités profondes, se révèle à vos yeux dans tous les corps, et que l'existence et tout le jeu de la matière reposent sur le même moyen [3].

[1] *Théorie de la matière*, p. 6.
[2] *Ibid.*, p. 7.
Ibid., p. 8.

Pour arriver à un but aussi relevé, il a donc imaginé une théorie physique qui n'a rien de commun avec les hypothèses froides et décousues à l'aide desquelles beaucoup de professeurs expliquent aujourd'hui la plupart des phénomènes de la matière, il a, en quelque sorte, reconstitué entièrement la physique, afin d'harmonier les vérités de cette science avec les vérités d'un ordre supérieur. Il ne nous appartient pas de prononcer sur le mérite scientifique de cette reconstruction, nous en abandonnons le soin aux hommes spéciaux à qui de hautes connaissances de la matière donnent le droit de formuler un jugement. Seulement et à l'occasion d'une théorie de la lumière-calorique proposée par M. Chaubard, dans ses *Éléments de Géologie* [1], théorie dont il a été tiré, par certains maîtres subséquents, des conséquences menant tout droit au Panthéisme, nous indiquerons de quelle manière, exclusivement physique, M. Docteur entend expliquer l'identité de la lumière et de la chaleur.

Tous les physiciens admettront sans peine, dit-il, que le feu rayonnant *invisible*, c'est-à-dire, celui qui n'est point lumière, est une émanation du feu qui réside dans les corps; mais quelques-uns sans doute n'admettront pas que la lumière, même en la considérant comme une chose matériellement existante, soit une expression du même agent. En effet, il n'est point démontré que la lumière soit calorifique; il est même bien des faits qui tendraient à faire croire que les rayons lumineux n'ont point la propriété d'éveiller la chaleur. De là l'opinion qui considère la *lumière* et le *calorique* comme deux fluides essentiellement distincts. Mais leur identité se prouve, dans notre théorie, par leur origine commune; et nous dirons que, quand même la lumière n'aurait point, comme le feu rayonnant illumineux, la propriété d'éveiller la chaleur, ces deux fluides n'en seraient pas moins, pour cela, unis par la plus étroite parenté, attendu que tous deux ils dérivent du feu élémentaire, et que souvent même ils en émanent par un seul et même acte de génération. En effet, 1° c'est un mouvement vibratoire de chaleur qui engendre le feu invisible : or, le fluide lumineux procède de la même action. Il est absolument impossible de produire le moindre rayon de lumière sans chaleur. 2° La lumière est expansive : donc la matière lumineuse est absolument de même nature que l'élément expansif; donc elle en est la fille. 3° La lumière se réfléchit

[1] *Eléments de géologie*, par Chaubard, p. 57.

et se propage d'après les mêmes lois que le feu rayonnant invisible; donc elle en est la sœur [1].

Sans transition de genre à genre et laissant appliquées exclusivement à Jésus-Christ, lumière éternelle des âmes, les paroles de saint Jean aux premiers versets de son évangile, on peut donc accepter, physiquement parlant et avec plusieurs savants anciens comme avec M. Docteur, l'identité de nature de la lumière et du feu et admirer avec M. Chaubard que le sens de calorique et celui de lumière se trouvent exprimés dans la Bible par un seul et même mot, comme étant une seule et même chose, et que la Bible soit encore ici en avant de la science depuis plus de trois mille ans [2].

Dans toute la suite du volume, lequel ne renferme que la première partie de la théorie de la matière, à savoir : la matière expansive, M. Docteur, appliquant son principe fondamental, s'étudie à rapprocher l'ordre matériel de l'ordre moral, à les expliquer l'un par l'autre et à répandre plus de lumière sur un grand nombre de questions. Nous citerons quelques-uns des rapprochements les plus ingenieux dans le prochain cahier.

L'abbé GUILLAUME.
Chanoine honoraire, aumônier de la chapelle ducale de Nancy.

Traditions Anciennes.

EXPOSITION APOLOGÉTIQUE

DE LA THÉOLOGIE DU PENTATEUQUE.

SEPTIÈME ARTICLE [3].

DIEU (suite).

NOTION DE DIEU D'APRÈS LE TAO-TE-KING.

« Le livre le plus abstrait et le plus difficile de toute la » littérature chinoise. »

(Stanislas Julien).

A côté, ou plutôt en face des cinq livres sacrés appelés *Kings*, il existe en Chine un autre ouvrage qui jouit, à juste titre, des mêmes

1 *Théorie de la matière*, p. 228.
2 *Eléments de géologie*, par Chaubard, p. 57.
3 Voir le 6e art. au n° précédent, ci-dessus, p. 143.

prérogatives. Il est le symbole religieux de plus de 100,000,000 d'hommes[1]; et *Lao-tseu*, son auteur, a été transformé par ses disciples en une divinité qui n'a point eu de naissance, mais qui s'est incarnée plusieurs fois dans des formes corporelles. « J'étais né, lui » fait dire la Sainte-Légende, j'étais né avant la manifestation d'au» cune forme corporelle. J'apparus avant le suprême commence» ment. J'agis à l'origine de la matière simple et inorganisée. J'é» tais présent au développement de la grande masse première; je » me tenais debout sur le faîte du grand Océan primordial, et je » planais au milieu du grand espace vide et ténébreux. Je suis entré » et je suis sorti par les mêmes portes de l'immensité mystérieuse » de l'espace[2]. » Aussi *Lao-tseu* est-il présenté comme *existant par lui-même*. Quand il fit son apparition en ce monde pour rédiger son livre, il fut conçu par l'influence d'une grande étoile tombante. Sa mère porta pendant 80 ans dans son sein ce fruit merveilleux. Quand elle le mit au monde, il avait les *cheveux blancs*, symbole de la sagesse éternelle. On l'appela *Lao-tseu*, c'est-à-dire *Viellard-Enfant*, en mémoire de ce prodige[3].

Il faut dire, pour l'honneur de *Lao-tseu*, qu'il n'est nullement question de toutes ces rêveries dans son ouvrage, et que probablement son ambition se borna à être reconnu, comme Socrate, le plus sage des hommes.

Le *Tao-te-king*, c'est-à-dire le *livre de la Raison suprême et de la Vertu*, se rapproche parfois, pour la forme et les idées, des livres sacrés des Hindous. Les 81 chapitres, assez courts, qui le composent, sont remplis des plus hautes, presque toujours aussi des plus inaccessibles spéculations. Tous les savants qui l'ont abordé se sont plaint de la profonde obscurité qui l'environne, et qui n'en fait trop souvent qu'une énigme indéchiffrable[4]. « Le *Tao-te-king*, dit » M. Stanislas Julien, est regardé avec raison comme... le livre le

[1] Les *Tao-sse*. Il y a trois grandes sectes religieuses dans l'empire de la Chine. Les *Lettrés* qui suivent les préceptes de Koung-fou-tseu; les *Bouddhistes*, et les *Tao-sse*, disciples de *Lao-tseu*.

[2] M. Pauthier, la *Chine*, 112.

[3] Sa mère l'avait d'abord appelé *Li-Eulh*, prunier-oreille, parce qu'elle le mit au monde sous un prunier, et qu'elle vit qu'il avait les lobes des oreilles fort allongées. — *Lao-tseu* naquit environ 600 ans avant notre ère, un demi-siècle avant *Koung-fou-tseu*.

[4] Voir Abel Rémusat, *Mémoires sur Lao-tseu*, 21, 25. — M. Pauthier, la *Chine*, 111, — M. Julien, le *Livre de la voie et de la vertu*, introduction, iij.

» plus abstrait et le plus difficile de toute la littérature chinoise. » Faut-il avouer que dans le titre lui-même, le mot *Tao*, qui est essentiel, a partagé les traducteurs les plus compétents[1].

Emanation directe de la pensée divine, suivant la *Légende sacrée*; inspiration de la raison éternelle, suivant les *Tao-sse*; œuvre de la plus haute sagesse humaine, suivant tous les Chinois, le *Tao-te-king* trace à grands traits les caractères de la divinité, l'origine des choses et les principes de la morale. Comme les livres de l'Inde, avec lesquels il aurait plus d'analogie qu'avec la littérature de la Chine, s'il s'élève parfois à quelques détails sublimes, il enseigne généralement les erreurs les plus impies, autant du moins qu'on peut entrevoir sa pensée à travers les nuages d'une métaphysique inextricable.

Essayons de dégager ce livre de ce qu'il renferme de plus frappant relativement à *la nature de Dieu* et aux *attributs divins*.

La manière dont *Lao-tseu* a conçu la *Divinité* n'est pas celle dont les *Kings* ont conçu le *Ciel* ou *Souverain Seigneur*. Au lieu d'un nom signifiant la beauté ou la puissance élevée à son plus haut degré, nous avons un nom qui, matériellement identique, suivant M. Pauthier[2], avec le mot qui exprime *Dieu* dans les langues grecque, latine, et par conséquent dans presque tous les idiomes de l'Europe occidentale[3], désigne l'Etre des Etres par l'attribut qui semble résumer l'essence divine, je veux dire l'*intelligence* et la *raison*[4].

1 Il s'agit, en effet, de savoir si ce mot doit être traduit par *raison* ou par *voie*. M. Julien prétend que c'est par *voie*; Abel Rémusat et M. Pauthier que c'est par *raison suprême*. Le fait est que cette expression signifie les deux choses, mais faut-il la prendre au sens propre ou au sens figuré? L'opinion d'Abel Rémusat nous semble la plus plausible. « *Tao*, suivant les anciens dictionnaires le *Choue-wen* et le » *Eul-ya*, signifie un *chemin*, *le moyen de communication d'un lieu à un autre*. » De ce premier sens physique et matériel est dérivé le sens métaphysique, d'après » le mode suivi dans toutes les langues, pour attacher des signes aux idées abs- » traites. Il signifie donc: *Route*, *voie*, *direction*, *marche des choses*, *la raison et* » *la condition de leur existence*. » Abel Rémusat, *Mémoire sur Lao-tseu*, 18. — Ce qui surtout nous paraît rendre le système de M. Stanislas Julien difficile à soutenir, c'est qu'il y a des cas nombreux où le traducteur lui-même n'a pas osé interpréter le mot *Tao* par *voie*.

2 M. Pauthier, *la Chine*, p. 114.

3 *Tao*, *Théos*, *Zeus*, *Deus*, *Dio*, *Dieu*, *Dios*, *Diosz*, *etc*.

4 Je n'ai pas à m'occuper ici d'assigner la source possible ou probable des idées théologiques de Lao-tseu, ni d'apprécier les résultats divers auxquels sont arrivés

« Avant l'existence du ciel et de la terre, ce n'était qu'un silence
» immense, un vide incommensurable et sans formes perceptibles.
» Seul, il existait infini, immuable ; il circulait dans l'espace illimité
» sans éprouver aucune altération. On peut le considérer comme
» la mère de l'univers. J'ignore son nom, mais je le désigne par la
» dénomination de *Tao*, *Raison universelle suprême*. Forcé de lui
» faire un nom, je le désigne par ses attributs, et je le dis grand,
» élevé ; étant reconnu grand, élevé, je le nomme s'étendant au
» loin ; étant reconnu étendu au loin, je le nomme éloigné, infini [1]. »

Ce que M. Pauthier commente ainsi :

« Avant la naissance du ciel et de la terre, il n'existait qu'un si-
» lence immense dans l'espace, un vide incommensurable dans ce
» silence sans fin, seul, le suprême *Tao* circulait dans cette vide et
» silencieuse infinitude [2]. »

M. Stanislas Julien a entendu ce passage de la manière suivante :

« Il est un être confus qui existait avant le ciel et la terre. O
» qu'il est calme ! ô qu'il est immatériel ! Il subsiste seul et ne change
» point ! Il circule partout et ne périclite point. Il peut être re-
» gardé comme la mère de l'univers. Moi je ne sais pas son nom ;
» pour lui donner un titre je l'applle *Voie* (Tao). En m'efforçant
» de lui faire un nom je l'appelle grand, de grand je l'appelle fu-
» gace, de fugace, je l'appelle éloigné, d'éloigné, je l'appelle l'être
» qui revient [3]. »

Un autre passage, traduit per M. Pauthier parle ainsi du premier être :

« Le principe suprême est incorporel de sa nature, et si on es-
» saie de s'en servir comme d'un être tombant sous les sens, alors,
» on trouve qu'elle n'est pas quelque chose d'existant à la manière

Abel Rémusat et MM. Pauthier et Stanislas Julien, relativement aux vestiges des dogmes chrétiens dans le Tao-te-king. J'exprime uniquement la notion de Dieu d'après ce livre.

1 M. Pauthier, *fragment* traduit du *Tao-te-king*, ch. xxv, dans la *Chine*, p. 116. Voici comment Abel Rémusat a traduit le même passage : « Avant le chaos qui a » précédé la naissance du ciel et de la terre un seul être existait, immense et silen- » cieux, immuable et toujours agissant sans jamais s'altérer. On peut le regarder » comme la mère de l'univers. J'ignore son nom, mais je le désigne sous le nom de » Raison. Forcé de lui donner un nom, je l'appelle grandeur, progression, éloigne- » ment, opposition. » Abel Rémusat, *Mémoire sur Lao-tseu*, 27.

2 M. Pauthier, *La Chine*, p. 115.

3 M. Stanislas Julien, *Tao-te-king*, ch. xxv, p. 92.

» des corps solides. C'est un abîme sans fond, un mystère impéné-
» trable! Il semble qu'il soit le grand ancêtre de toute chose [1].

M. Stanislas Julien a ainsi traduit ce passage.

» Le Tao est vide; si l'on en fait usage, il paraît inépuisable. Oh qu'il
» est profond! Il me semble le patriarche de tous les êtres [2]. »

Le vrai nom de Dieu, d'après Lao-tseu, est inexprimable, et ce souverain être est la source et le principe de toute perfection.

« O toi, Raison cachée, qui n'as pas de nom, c'est toi seule, ô Rai-
« son, dont le vrai bien emprunte sa perfection [3]. »

La traduction de M. Stanislas Julien n'est pas aussi précise, quoique analogue au fond.

» Le *Tao* se cache, et personne ne peut le nommer; il sait prêter
» secours aux êtres, et les conduire à la perfection [4]. »

Non-seulement le Tao est ineffable, mais il est un esprit éternel :

» Le *Tao* est éternel, et il n'a pas de nom... Vous regardez et
» et vous ne le voyez pas : on le dit incolore. Vous l'écoutez et
» vous ne l'entendez pas : on le dit aphone : vous voulez le toucher
» et vous ne l'atteignez pas : on le dit incorporel. Si vous allez au
» devant de lui, vous ne voyez point sa face; si vous le suivez, vous
» ne voyez point son dos [5]. »

C'est ainsi que M. Stanislas Julien a cru interprêter ce texte célèbre, dans lequel le père *Amiot* voulait reconnaître une trace du dogme de la Trinité chrétienne, et *Abel Rémusat* la transcription des trois syllabes qui forment le mot hébreu : *Jéhova.*

Voici ce passage traduit par Abel Rémusat :

» Celui que vous regardez et que vous ne voyez pas, se nomme I;
» celui que vous écoutez, et que vous n'entendez pas, se nomme HI;
» celui que votre main cherche, et qu'elle ne peut saisir se nomme
» WEI. Ce sont trois êtres qu'on ne peut comprendre, et qui, con-
» fondus, n'en font qu'un. Celui qui est au-dessus n'est pas plus
» brillant, celui qui est au-dessous n'est pas plus obscur. C'est une
» chaîne sans interruption, qu'on ne peut nommer... C'est ce qu'on
» appelle forme sans forme, image sans image, être indéfinissable. En

1 M. Pauthier, *Tao-te-king*, ch. IV, p. 47.
2 M. Stanislas Julien, *Tao-te-king*, ch. IV, p. 16.
3 Abel Rémusat, *Mémoire sur Lao-tseu*, 31.
4 M. Stanislas Julien, *Tao-te-king*, ch. XXXII, 154.
5 *Ibid.*, ch. XIV, 47.

» allant au devant, on ne lui voit pas de principe; en le suivant, on » ne voit rien au-delà [1]. »

Lao-Tseu a conçu de plusieurs manières la génération des choses par le *Tao*.

» Le *Tao* a produit un; un a produit deux, deux a produit trois; » trois a produit tous les êtres [2]. »

Lao-Tseu développe ailleurs son idée de la production des êtres :

» Le *Tao* produit les êtres, la vertu les nourrit, ils leur donnent » un corps et les perfectionnent par une secrète impulsion. C'est » pourquoi tous les êtres révèrent le *Tao*, et honorent la vertu. »

» Personne n'a conféré au *Tao* sa dignité ni à la vertu sa no» blesse; ils les possèdent éternellement en eux-mêmes. C'est » pourquoi le *Tao* produit les êtres, les nourrit, les fait croître, » les perfectionne, les mûrit, les alimente, les protége. Il les pro» duit et ne se les approprie point; il les fait ce qu'ils sont et ne » s'en glorifie point; il règne sur eux et les laisse libres. C'est là ce » qu'on appelle une vertu profonde [3]. »

Enfin, la Raison suprême est immense; elle aime tous les êtres; elle est le bien souverain, la consolation du juste et l'espoir du méchant

« Le *Tao* s'étend partout; il peut aller à gauche comme à droite; » il aime et nourrit tous les êtres et ne se regarde pas comme leur » maître...... Le *Tao* est l'asile de tous les êtres, c'est le trésor de » l'homme vertueux et l'appui du méchant.... Pourquoi les anciens » estimaient-ils le *Tao*? N'est-ce pas parce qu'on le trouve natu» rellement sans chercher tout le jour? N'est-ce pas parce que les » coupables obtiennent par lui la liberté et la vie? C'est pourquoi » le *Tao* est l'être le plus estimable du monde [4]. »

Tels sont, autant qu'il est permis d'en juger dans l'état actuel de la science, les éléments de la notion de Dieu disséminés dans les 81 chapitres du livre de *Lao-tseu*.

On remarque sans peine tout ce que cette esquisse assez pâle de la Divinité a de vague, d'incomplet et d'incompréhensible. Elle cache le vide sous l'emphase et ne donne l'idée positive d'aucun

1 Abel Rémusat, *Mémoire sur Lao-tseu*, p. 40.

2 M. Stanislas Julien, *Tao-te-king*, ch. XLII, 158. Cette traduction est la même que celle d'Abel Rémusat.

3 M. Stanislas Julien, *Tao-te-king*, ch. LI, p. 186-187.

4 *Ibid*, LXII, p. 227.

être. Le *Tao* ne rappelle en rien la simplicité craintive des *Kings* et ne ressemble nullement au souverain Seigneur du ciel.

J'ai pourtant reproduit ce qu'il y a de plus raisonnable en fait de dogme dans le *Tao-te-king*. Les quelques lueurs de vérité que peut-être il renferme y sont noyées avec une audace et un sang-froid qui étonnent, dans les erreurs les plus vastes et les plus ténébreuses. L'absurdité, les contradictions, l'extravagance, sont semées comme à plaisir dans le livre *de la Raison et de la Vertu*.

Il me suffira, pour qu'on en juge, d'exposer la suite de la notion et les développements de la Raison suprême d'après *Lao-tseu*.

« Les formes matérielles de la grande puissance créatrice ne sont » que les émanations du *Tao*. C'est le Tao qui a produit les êtres » matériels existants. Avant ce n'était qu'une confusion complète, » un chaos indéfinissable. C'était un chaos ! une confusion inaccessible à la pensée humaine ! Au milieu de ce chaos, il y avait une » image indéterminée, confuse, indistincte, au-dessus de toute » expression. Au milieu de ce chaos, il y avait des êtres, mais des » êtres en germe, des êtres imperceptibles, indéfinis !... Au milieu » de ce chaos, il y avait un principe subtil, vivifiant ; ce principe » subtil, vivifiant, c'était la suprême Vérité [1]. »

C'est donc le *Tao*, la raison suprême et universelle qui a tiré *de son sein*, qui a formé *de sa substance*, toutes les formes matérielles et visibles. Avant cette émission au dehors, tout cela, Création et Créateur, ne formait qu'ne masse indistincte, extrêmement déliée, qui flottait dans l'espace comme un océan vaporeux [2]. Le dogme qui sort de ces principes, c'est l'éternité des choses. *Lao tseu* ne recule pas devant cette conséquence : « Le ciel et la terre ont une » durée éternelle [3]. »

1 M. G. Pauthier, la *Chine*, 115. Je choisis ici la traduction de M. Pauthier parce qu'elle rend beaucoup mieux l'impression générale que produit le *Tao-te-king*. — Le même passage a été ainsi traduit par M. Stanislas Julien : « Les formes visibles » de la grande vertu émanent uniquement du *Tao*. Voici quelle est la nature du » *Tao*. Il est vague, il est confus. Qu'il est confus ! Qu'il est vague ! Au dedans de » lui, il y a des images. Qu'il est vague ! Qu'il est confus ! Au dedans de lui, il y a » des êtres. Qu'il est profond ! Qu'il est obscur ! Au dedans de lui, il y a une essence spirituelle. Cette essence spirituelle est profondément vraie. » *Tao-te-king*, XXI, 75, 76.

2 « Le *Tao* est répandu dans l'univers... Je suis vague comme la mer. Je flotte » comme si je ne savais où m'arrêter. » Stanislas Julien, *Tao-te-king*, XX, 70.

3 Stanislas Julien, *Tao-te-king*, VII, 24, Cfr. Pauthier, *Tao-te-king*, VII, 65.

Comme dans les *Védas* et le *Zend-Avesta*, l'énergie productrice de la nature est divinisée dans le *Tao-te-king*.

« Le génie de la vallée qui existe dans l'espace vide ne meurt » point. C'est lui que l'on nomme femelle indistincte ou primor- » diale. La femelle indistincte ou primordiale est la porte de tous » les êtres. C'est elle que l'on nomme la racine fondamentale du » ciel et de la terre. Son existence invisible se continue cependant » sans interruption à travers les siècles, et ses facultés créatrices » s'exercent sans efforts[1]. »

Émanés du sein de l'intelligence suprême, tous les êtres y rentreront un jour. Ce retour doit faire l'objet de leur étude et de leurs désirs.

« Il faut s'efforcer de parvenir au dernier degré de leur incorpo- » réité, pour pouvoir conserver la plus grande immuabilité pos- » sible. Tous les êtres apparaissent dans la vie et accomplissent » leurs destinées. Nous contemplons leurs renouvellements suc- » cessifs. Ces êtres matériels se montrent sans cesse avec de nou- » velles formes extérieures. Chacun d'eux retourne à son origine, » à son principe primordial : retourner à son origine signifie deve- » nir en repos ; devenir en repos signifie rendre son mandat ; ren- » son mandat signifie devenir éternel ; savoir que l'on devient » éternel signifie être éclairé. Ne pas savoir que l'on devient im- » mortel, c'est être livré à l'erreur et à toutes sortes de calamités. » Si l'on sait que l'on devient immortel dans le sein du *Tao*, on » contient, on embrasse tous les êtres. Embrassant tous les êtres » dans une commune affection, on est juste, équitable pour tous » les êtres ; étant juste, équitable pour tous les êtres, on possède » les attributs de souverain ; possédant les attributs de souverain, » on tient de la nature divine, on parvient à être identifié avec le » Tao, ou la Raison universelle suprême ; étant identifié avec la » raison suprême, on subsiste éternellement ; le corps même étant » mis à mort, on n'a à craindre aucun anéantissement, aucune » transmigration[2]. »

[1] M. Pauthier, le *Tao-te-king*, traduit en français, VI, 57. — Voici la traduction de M. Julien : « L'esprit de la vallée ne meurt pas ; on l'appelle la femelle mysté- » rieuse. La porte de la femelle mystérieuse s'appelle la racine du ciel et de la terre. » Il est éternel, il semble exister matériellement ; si l'on en fait usage, on n'éprouve » aucune fatigue. Lao-tseu. *Tao-te-king*, VI, 21.

[2] M. Pauthier, la *Chine*, 116. *Fragments* du *Tao-te-king*. — Voici la traduction de M. Stanislas Julien : « Celui qui est parvenu au comble du vide garde ferme-

Ailleurs, le *Tao-te-king*, résumant le même dogme, le formule avec ce laconisme :

« Ainsi les êtres s'accroissent aux dépens de l'âme universelle, » laquelle, à son tour, s'accroît de leurs pertes [1]. L'homme qui se li- » vre au *Tao*, s'identifie au *Tao* [2]. »

Lao-tseu éprouve en quelque sorte le besoin de s'excuser d'avoir transporté ces énormités dans sa patrie : « Je ne fais, dit-il, qu'en- » seigner ce que des hommes ont déjà enseigné avant moi [3]. » La renommée de sa sagesse n'en fut pas moins immense, et *Khoung-fou-tseu* voulut connaître par lui-même cet homme extraordinaire. On rapporte qu'à son retour il dit à ses disciples : « Je ne suis pas » étonné de voir les oiseaux voler, les poissons nager, les quadru- » pèdes courir. Je sais qu'on prend les poissons dans des nasses et » les quadrupèdes dans des filets, et qu'on perce les oiseaux avec » des flèches. Quant au dragon, j'ignore comment il peut être porté » par les vents et les nuages, et s'élever jusqu'au ciel. J'ai vu au- » jourd'hui *Lao-tseu* : il ressemble au dragon [4]. »

Lao-tseu a voulu expliquer la génération de l'être. Voici de quelles lumières il a éclairé cet abîme :

« Toutes les choses du monde sont nées de l'être. L'être est né du » non-être... Le retour au non-être produit le mouvement du *Tao* [5]. » L'être et le non-être naissent l'un de l'autre [6]. »

Nous avons vu que le Tao a des attributs qui pourraient équiva-

» ment le repos. Les dix mille êtres naissent ensemble ; ensuite, je les vois s'en re- » tourner. Après avoir été dans un état florissant, chacun d'eux revient à son » origine. Revenir à son origine s'appelle être en repos. Etre en repos s'appelle re- » venir à la vie. Revenir à la vie s'appelle être constant. Savoir être constant s'ap- » pelle être éclairé. Celui qui ne sait pas être constant s'abandonne au désordre et » s'attire des malheurs. Celui qui sait être constant a une âme large. Celui qui a » une âme large est juste. Celui qui est juste devient roi. Celui qui est roi s'as- » socie au ciel. Celui qui s'associe au ciel imite le Tao. Celui qui imite le Tao » subsiste longtemps ; jusqu'à la fin de sa vie, il n'est exposé à aucun danger. » *Tao-te-king*, XVI, 55-56.

[1] Abel Rémusat, *Mémoire sur la vie et les opinions de Lao-tseu*, 31.

[2] M. Stanislas Julien, *Tao-te-king*, XXIII, 84.

[3] M. Pauthier, la *Chine*, collection de l'*Univers pittoresque*.

[4] M. Pauthier, la *Chine*, 120.

[5] M. Stanislas Julien, *Tao-te-king*, XL, 150.

[6] M. Stanislas Julien, *ib*, ch. II, 6. M. Pauthier traduit : « L'être et le non-être « sont produits simultanément. » *ib*, 27.

loir à la toute-puissance. Ailleurs, Lao-tseu nous apprend que « la » faiblesse est la fonction du Tao [1]. »

Des erreurs grossières, la confusion du monde et de Dieu, un pêle-mêle d'idées qui s'excluent, une rapsodie théologique, telle est l'histoire du *Tao-te-king ;* c'est celle de tous les livres pseudo-sacrés.

Comme pour compléter l'incertitude, *Laot-seu* parle du *saint*, du *juste par excellence*, dont il est fait si souvent mention dans les autres Kings, *Lao-tseu* l'annonce en des termes dignes de Socrate, lorsque, dans son découragement, il appelait de tous ses vœux « celui qui devait venir. » « Le ciel et la terre s'uniront ensemble » pour faire descendre une douce rosée, et les peuples se pacifieront » d'eux-mêmes, sans que personne le leur ordonne [2]. »

Quelque mérite qu'on veuille lui reconnaître, ce ne sera pas non plus la théologie de la Chine que l'humanité proclamera la vraie théologie. *Lao-tseu*, s'il est intelligible, enseigne l'erreur la plus vaste et la plus profonde.

La théodicée des *Kings*, la plus pure peut-être de toutes celles des nations païennes, est un monument tombé en ruines avant d'avoir été achevé, et sous les décombres duquel se cachent quelques hideux reptiles. Çà et là s'y rencontrent quelques lignes et de rares ornements qui portent la trace à demi-effacée d'une main divine ; mais l'impuissance de l'homme ne s'y fait que trop souvent sentir.

Il est donc démontré que non-seulement l'homme n'a pas pu *formuler, dans la durée des siècles, une notion de Dieu satisfaisante*, mais qu'il n'a pas même su conserver, par ses seuls efforts, le trésor des traditions primitives.

Ainsi, malgré les *Védas*, malgré *Zoroastre*, malgré *Manou*, malgré *Khoung-fou-tseu*, malgré *Lao-tseu*, le Dieu de Moïse reste le DIEU DES DIEUX.

L'abbé C.-M. ANDRÉ.

1 M. Stanislas Julien, *ib*, ch. XL, 150.
2 M. Stanislas Julien, *ib*, ch. XXXIII, 120.

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

NUMÉRO 40 — AVRIL 1849.

Cours de la Sorbonne.

COURS D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE,

PAR M. L'ABBÉ JAGER.

SEPTIÈME LEÇON [1].

Mauvaise politique de Necker. — Discorde dans l'Assemblée nationale. — Cas qu'elle fait de la volonté populaire. — Ressemblance entre les sectes politiques et les sectes religieuses. — Discours au jardin du Palais Royal. — Insurrection à Paris. — Faiblesse du roi. — Changement de politique. — Réclamations de l'Assemblée.

Nous en sommes restés, comme vous le savez, à la réunion des trois ordres, ordonnée par le roi, le 27 juin, d'après les conseils ou plutôt les ordres de son ministre. Si cette réunion s'était faite à temps, comme à l'ouverture des États-généraux, elle aurait produit les plus heureux effets, et aurait passé pour un chef-d'œuvre de politique. Car la distinction des trois ordres n'était plus en harmonie avec les idées et les progrès de l'époque. Mais opérée à contre temps, dans un moment où le Tiers-Etat s'était constitué en Assemblée nationale avec autorité souveraine, elle devenait un acte funeste au trône et au pays. Quand les concessions sont faites à propos, elles excitent l'enthousiasme et la reconnaissance, et, dans ce cas, loin d'affaiblir l'autorité, elles la fortifient. Mais quand elles arrivent trop tard, quand elles sont faites après qu'on les a impérieusement réclamées, et pour ainsi dire, les armes à la main, alors elles affaiblissent, ou plutôt elles anéantissent l'autorité, et c'est ce qui est arrivé à Louis XVI. Céder au Tiers-Etat, le 27 juin, lorsque celui-ci s'était déclaré en révolte ouverte contre le trône, c'était approuver et sanctionner tout ce qu'il avait fait, c'était consacrer le principe d'insur-

[1] Voir la 6e leçon au no précédent ci-dessus p. 207.

rection, le droit de révolte, désarmer le roi, le dépouiller de sa puissance, pour le livrer pieds et poings liés au pouvoir arbitraire et souverain du Tiers-Etat; tant est grande la différence entre des concessions faites à temps et celles à contre temps, entre des concessions volontaires et des concessions forcées. Aucun exemple n'est plus propre à nous en instruire. Necker par son funeste conseil, a brisé l'unité du pouvoir, il a élevé une deuxième puissance dans l'Etat, et il en a fait naître une troisième, celle de la rue, qui l'emportera bientôt sur les deux autres, parce qu'elle sera plus entreprenante et plus audacieuse. Sa conduite devient encore plus inexplicable quand on pense à la situation où se trouvait la France. A cette époque tous les liens sociaux étaient ou relâchés ou détruits. La religion, qui unit la société par l'admirable unité de ses principes, n'avait plus d'empire. La force du pouvoir pouvait seule tenir ensemble l'édifice disloqué, dépouillé de son ciment. Necker divise cette force ou plutôt la détruit. « Gouverner, disait le premier con- » sul Bonaparte, ce n'est pas laisser dominer un parti, mais les » entraîner tous avec soi, prendre leur force, comprimer leurs mau- » vaises passions [1]. » Ce qui veut dire, que si l'on veut gouverner, il faut prendre les différentes forces des partis, et les centraliser; maxime profonde que le grand homme a mise en pratique. Il a trouvé les lambeaux du pouvoir dispersés dans les clubs, parmi les jacobins, il les a ramassés pour en faire un seul tout. Pour ne pas trop mécontenter les jacobins il leur a donné des dignités, il en a fait des préfets et des barons, des comtes d'empire. A vous les dignités, semblait-il dire, à moi la puissance, et la France fut sauvée. Necker suit une maxime contraire; il a trouvé l'unité de pouvoir établie depuis 14 siècles, il le met en lambeaux, et les livre aux partis. Si l'on ne reconnaissait pas dans le ministre un homme dévoué à la monarchie, on le prendrait pour un traître, et bien des hommes lui ont donné ce nom. Pour moi j'ai de la peine à croire à la trahison, je ne vois dans sa conduite qu'incapacité politique, esprit d'imprévoyance. Necker était, comme je vous l'ai dit dès le commencement, un habile financier, mais un homme très-médiocre en politique. Mirabeau, qui saisissait avec tant de perspicacité, le génie de chacun, l'avait bien jugé en disant à Malouet : *votre homme est un sot*; il avait jugé également l'acte qu'il venait de faire en disant que le royaume aurait été joué au trente et quarante, si

[1] Journal l'*Assemblée nationale*, 18 janvier 1849.

l'on venait à sanctionner le titre d'*Assemblée nationale* que le Tiers-Etat s'était donné. Necker a conseillé au roi cette sanction, ou plutôt il la lui a arrachée. Les événements vont nous montrer que Mirabeau ne s'est point trompé dans son jugement.

En effet, Messieurs, les trois ordres s'étaient réunis sans être unis ; et comment pouvaient-ils l'être avec tant de doctrines différentes ? L'union ne peut se trouver qu'entre les cœurs qui ont les mêmes principes, les mêmes vues et les mêmes sentiments. Je ne vous parlerai pas de la différence de doctrines qui existait entre le clergé et le Tiers-Etat, entre celui-ci et la noblesse. Des hommes si différents de croyances, d'opinions et de sentiments ne devaient pas s'accorder. La réunion était donc purement extérieure, la division était au fond des cœurs. Elle éclata dans les premiers jours. La noblesse, sur les ordres du roi, s'était résignée ; mais elle protestait en secret et en public contre la confusion des trois ordres, et plusieurs fois elle s'assembla séparément. Le vote par tête, qui était une conséquence de la réunion, suscita de vives querelles. Plusieurs députés alléguaient la volonté précise de leurs commettants, qui leur avaient enjoint le vote par ordre ; et, en effet, comme je vous l'ai déjà fait observer, la plupart des cahiers des charges maintenaient la distinction des trois ordres, et s'opposaient par conséquent au vote par tête. On avait donc à examiner si les mandats étaient impératifs, et si l'on était obligé de s'y conformer. Sans doute, les mandats impératifs entraîneraient de grands inconvénients, aussi les a-t-on toujours écartés. Mais il y aurait de plus graves inconvénients encore, si une assemblée se mettait en opposition avec la volonté des électeurs et les vœux de la nation. Les députés cesseraient alors d'être leurs véritables représentants ; les cahiers des charges contenaient les vœux de la France. Mais les députés, qui les avaient déjà mis de côté, en portant atteinte à l'autorité royale, n'étaient point disposés à reculer. Mirabeau se déclara contre les mandats impératifs, et employa l'arme du ridicule, qui lui allait si bien, en s'écriant que ceux qui croyaient leurs mandats impératifs avaient eu tort de venir, et n'avaient qu'à laisser leurs cahiers sur leurs bancs, et que ces cahiers siégeraient aussi bien qu'eux [1]. Après un discours de l'abbé Sieyès, on passa à l'ordre du jour. Ainsi l'Assemblée, qui s'était déjà débarrassée de l'autorité du roi, se trouvait également débarrassée de celle de la nation. Elle reconnaissait et

1 Thiers, *Hist. de la Révol.*, t. 1, p. 72.

proclamait dans les mêmes séances la souveraineté du peuple, et, par une étrange application du droit de souveraineté, elle venait de déchirer les mandats qui contenaient la volonté et les vœux de ce même peuple. L'Assemblée se met au large, et ne met plus de limites à ses pouvoirs.

Cette nouvelle décision inquiéta la cour, et elle avait de quoi l'inquiéter. Mais les députés révolutionnaires, comme pour se mettre en règle et montrer qu'ils avaient le consentement du peuple, firent un appel, non pas à la nation, mais à la populace, et à celle de Paris surtout. L'Assemblée se mit en rapport avec les électeurs de la capitale et les chefs des clubs, et se fit donner des compliments. Elle ne négligea pas les provinces, où ses agents allaient mendier des adresses de félicitations. Mounier, député de Grenoble, avait provoqué celles du Dauphiné. On fit les mêmes démarches dans les autres provinces, de sorte que la plupart des villes et des corporations envoyèrent des adresses. Elles n'étaient pas toutes laudatives; il a été même constaté que la moitié au moins renfermaient le blâme, mais on eut soin de ne publier que celles qui approuvaient la conduite du Tiers-Etat [1]. L'Assemblée triomphait de ce concert de louanges, qu'elle présentait aux Parisiens comme unanimes dans tout le royaume. C'était enhardir le peuple de Paris, qui se trouvait déjà en grande fermentation. L'Assemblée, pour se l'attacher plus étroitement, avait créé dans son sein deux comités : l'un de constitution, l'autre de subsistance. Par-là, elle prenait l'air de vouloir s'occuper activement du sort de la classe pauvre [2], comme si le roi ne s'en était pas déjà occupé. L'Assemblée réussit en tout, et se fortifia en s'attachant le bas-peuple de Paris, qu'elle espérait pouvoir toujours diriger à son gré : espérance vaine et trompeuse; car le peuple, une fois excité et mis en mouvement, est aux ordres du premier audacieux qui sait le flatter et s'emparer de son esprit, et celui qui le domine aujourd'hui n'en est plus maître demain. Car les faveurs du peuple sont fort inconstantes; le moindre petit bruit, vrai ou faux, le fait changer d'idées et maudire aujourd'hui celui que hier il avait accompagné de ses acclamations. Voici comme le dépeint Marat, d'après sa propre expérience; ce témoin, qui a tant excité les mauvaises passions populaires, n'est point suspect : « Peuple admirable et futile, disait-il, capable de tant de bien et de

1 Degalmer, *Hist. de l'Assemblée const.*, t. I, p. 87.
2 *Ibid.*, p. 88.

» de tant de mal, généreux, cruel, désintéressé et pillard ; il n'est » jamais que l'esclave de ses passions et le valet des adulateurs. » Et puis le pouvoir, étant une fois entre les mains du peuple, se divise à l'infini. Alors se forment des sectes politiques, comme dans l'hérésie se forment des sectes religieuses. Jetez un coup-d'œil sur l'histoire du protestantisme, qui a tant d'analogie avec le philosophisme du 18e siècle, ou plutôt qui l'a enfanté. Luther s'est insurgé contre l'autorité du pape, et a déclaré le peuple souverain en matière religieuse. Comme l'Assemblée constituante, il espérait conserver la direction suprême et exercer la haute autorité qu'il avait ravie au pape. Mais bientôt se sont présentés d'autres chefs non moins audacieux, qui ont contesté l'autorité de Luther, qui se sont séparés de lui et ont fait secte à part. Par la suite des temps, ces sectes se sont tellement multipliées, qu'aujourd'hui on ne peut plus les compter. Car, comme tout le monde sait, il y a depuis longtemps dans le sein de la Réforme une anarchie complète en matière religieuse ; elle est une conséquence inévitable de l'insurrection religieuse contre l'autorité légitime du pape. La conséquence de l'insurrection politique conduit aux mêmes résultats, et, par une logique invincible, du moment que le pouvoir est entre les mains du peuple de la rue, il se divise et se subdivise. Il se forme des sectes, à la suite desquelles nous voyons l'anarchie et la guerre civile : l'histoire de la révolution française va nous en fournir des preuves. Pour le moment, le peuple de Paris, qui se croit toujours celui de toute la France, est d'accord avec l'assemblée de Versailles pour ruiner l'autorité du roi et celle de l'ancienne aristocratie ; cependant il n'attendra pas toujours ses ordres pour agir, souvent il suivra ses propres inspirations.

La victoire de l'Assemblée nationale sur la royauté avait été célébrée à Paris, comme à Versailles, par des danses et des feux de joie. Les passions une fois excitées ont continué de fermenter. Le jardin du Palais-Royal était devenu plus que jamais le rendez-vous des curieux, des oisifs, des débauchés et surtout des grands agitateurs. Les discours les plus hardis étaient prononcés soit dans les cafés, soit dans le jardin même. On voyait un orateur monter sur une table et exciter la foule par les paroles les plus véhémentes, et presque toujours impunies. Car la multitude régnait là en souveraine. La police ne pouvait pas faire ce qu'elle voulait. Les plus ardents semblaient dévoués au duc d'Orléans ; ce qui le faisait croire, c'est qu'ils répandaient de l'or, et cet or, comme on le croyait, ne pouvait

venir que de la riche maison d'Orléans [1]. Nous n'avons point à examiner la vérité de cette assertion, qui, au reste, n'a jamais été bien éclaircie.

Ces discours, cette agitation populaire, ces fêtes et ces réjouissances ajoutées aux empiétements de l'Assemblée, donnaient des inquiétudes à la Cour. Le roi perdait confiance dans le système politique de Necker qui avait répondu si mal à son attente. Le ministre, dans sa crédule simplicité, avait présenté au roi la réunion des trois ordres comme un moyen infaillible de rétablir la concorde dans l'Assemblée et d'assurer la tranquillité dans Paris. Cependant la concorde n'était point dans l'Assemblée et l'agitation allait croissante à Paris. Le roi se voyait dans la nécessité de prendre des mesures de précaution. La garnison de Paris, peu nombreuse à cette époque, fut consignée dans les casernes. Mais bien des soldats avaient déjà été corrompus par les clubistes du Palais-Royal. Trois cents soldats des gardes françaises, dont les compagnies allaient alternativement faire le service autour du château de Versailles, violèrent la consigne, sortirent de leur caserne et allèrent prendre part aux fêtes populaires. Le colonel ne put pas tolérer cette infraction à la discipline militaire, et certainement on ne lui reprochera pas une trop grande sévérité, puisque, sur trois cents, il n'envoya que onze militaires à la prison de l'Abbaye; c'étaient les instigateurs. Mais le peuple, qui se disait souverain, s'en mêle; une bande fort nombreuse, excitée et conduite par des émissaires, se porte tumultueusement à l'Abbaye, en enfonce les portes, délivre les prisonniers et les ramène en triomphe au Palais-Royal, leur prodigue de l'or et toutes les jouissances dont ce palais était alors le séjour. Ceci se passait le 30 juin 1789. Ce fait est bien significatif; considérez, avant tout, avec quelle rapidité marchent les événements. La réunion des trois ordres s'était opérée le 28 juin, on y avait proclamé la souveraineté du peuple [2]. Deux jours après, le 30, le peuple est déjà en mouvement pour exercer un acte de la souveraineté, il brise les portes de la prison, délivre les prisonniers et s'attribue un des plus beaux priviléges de la couronne, celui de faire grâce. Le roi n'avait pas besoin d'autres preuves pour condamner la politique de Necker. L'événement lui avait montré qu'il était nécessaire de changer de système et de prendre des mesures

[1] Thiers, *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 78.
[2] Gabourd, *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 178.

contre les soulèvements populaires. Mais il va se trouver de nouveau aux prises avec la faiblesse de son caractère qui arrêtera ses meilleures résolutions.

Les chefs des clubs, craignant quelques rigueurs disciplinaires contre les soldats qu'ils avaient délivrés, résolurent de les prévenir. Vingt d'entre eux se rendirent à Versailles, s'adressèrent non au roi, mais à l'Assemblée, au président Bailly pour obtenir, quoi? la sanction de ce que le peuple avait fait. Ils s'annonçaient comme envoyés par *le public*, c'est-à-dire, comme les ambassadeurs du peuple souverain, et ils offraient les hommages de la *nation* en reconnaissance des bons offices qu'ils sollicitaient[1]. Réfléchissez, Messieurs, à ces ridicules prétentions, et à ces fausses idées. La bande qui a délivré les prisonniers était composée de misérables qui se donnaient eux-mêmes le nom de *brigands*, cela ne les empêche pas de s'appeler peuple souverain et de se dire la *nation*. Bailly, loin de repousser une telle requête, se concerta avec les députés et avec Necker, pour recommander les soldats à la clémence royale. Une demande fut aussitôt adressée au roi au nom de l'Assemblée nationale. La réponse était fort embarrassante pour le roi, accorder la clémence, c'était approuver la conduite du peuple, l'encourager à la révolte et briser les règles de la discipline militaire. Ce qu'il aurait fallu alors, il en était encore temps, c'eût été de resserrer les forces de l'Etat, d'ordonner une enquête, d'arrêter les instigateurs de la révolte, à commencer par ceux qui étaient venus à Versailles, et de les faire punir selon la sévérité des lois. C'était le seul parti à prendre. Mais Louis XVI montra toujours sa faiblesse ordinaire. Il accorda la clémence, à condition cependant que les soldats rentreraient en prison pour être élargis le lendemain. En imposant cette condition, le roi ou plutôt les ministres croyaient sauver le principe d'autorité. Sans doute le roi, doué d'une grande intelligence et d'un discernement exquis, savait ce qu'il convenait de faire, mais il n'osait pas refuser à l'Assemblée nationale qui avait usurpé une partie du pouvoir suprême. Il l'osait d'autant moins qu'il ne croyait pas pouvoir compter sur la fidélité de la garnison de Paris. Mais déjà il avait songé à s'entourer d'autres troupes, et à prendre des mesures de répression. Il y avait fait allusion dans sa réponse à l'Assembée nationale, lorsqu'elle vint réclamer l'indulgence pour les militaires, car il pro-

[1] Degalmer, *Hist. de l'Assemblée const.*, t. I, p. 85.

fita de cette occasion pour rappeler l'attention des Etats-Généraux sur l'esprit de licence et d'insubordination qui se manifestait dans la capitale; et sur les mesures de répression qu'il était résolu de prendre [1]. Ces derniers mots inquiétèrent tant soit peu les députés de la gauche, et les clubistes, leurs partisans. Leurs alarmes devinrent plus vives, lorsqu'ils apprirent le mouvement de troupes qui s'opérait.

En effet, le roi ayant vu la discorde dans l'Assemblée, la sédition dans les rues de Paris, l'esprit de révolte entretenu dans les clubs, renonça au système politique de Necker, qui avait amené tous ces maux, sans réaliser aucune des espérances que le ministre avait données. Il appela dans les environs de Paris et de Versailles, une armée composée de 15 régiments, dont il confia le commandement au vieux maréchal de Broglie, général plein d'expérience et d'énergie, qui resta au palais de Versailles. Le baron de Besenval commandait, sous ses ordres, les troupes stationnées autour de Paris. Au premier mouvement de ces troupes on jeta de hauts cris. Mirabeau en était vivement alarmé. Il prévoyait, avec sa sagacité ordinaire, quel parti on pouvait tirer de ces troupes contre l'Assemblée, et contre la sédition du peuple de Paris, qui était sa force armée. Mirabeau voyait déjà sa puissance perdue et son empire écroulé. Cette résolution du roi a été diversement jugée par les historiens de la révolution française. Notre jugement sera facile à prononcer, si nous voulons tant soit peu considerer la situation où se trouvait le trône, et les dangers qui menaçaient la France. Le roi se trouvait en face d'une Assemblée qui avait usurpé une grande partie du souverain pouvoir, et en face d'un peuple rebelle qui lui servait d'appui. Les laisser faire, c'était préparer une inévitable anarchie et jeter la France dans un affreux précipice. Mais pour les arrêter, il n'y avait, d'après ce que nous avons vu, et je pense que vous en convenez, qu'un seul parti: l'appareil et au besoin l'emploi de la force. L'intérêt du trône et le devoir de la royauté prescrivaient cette mesure, seule efficace dans le moment qui nous occupe. Car le premier devoir d'un gouvernement, sous quelque nom qu'on le désigne, est de protéger les citoyens, de maintenir la tranquillité publique, et surtout l'ordre de cette capitale, qui déjà, alors comme aujourd'hui, était, sous ce rapport, toute la France. On dit que cette résolution tant blamée est due à la reine, et à ses courtisans, ce qui veut dire les amis de la monarchie. Eh bien ! Messieurs, je le dis hardiment, si elle vient de la reine, elle lui fait honneur, car si elle avait été

[1] Degalmer, *Hist. de l'Assemblée const.*, t. 1, p. 86.

exécutée, elle aurait préservé la France de longs et terribles malheurs. M. Thiers l'appelle un complot de la cour[1]. Je crois que si ce grand évrivain, cet homme d'Etat si éminent, écrivait aujourd'hui son histoire, il ne se servirait plus de la même expression. L'expérience l'a instruit. En effet, Messieurs, s'il fallait appeler cette résolution un complot, il faudrait appeler conspirateurs tous les amis de l'ordre, tous ceux qui concourent au maintien de la tranquillité publique. Necker, qui n'avait pas été consulté sur le mouvement des troupes, blâma cette mesure et donna une nouvelle preuve de son incapacité politique, car, comme il le disait, il ne craignait pas l'approche des troupes, il connaissait trop bien les intentions du roi. Et en effet, que pouvait-on craindre d'un roi qui avait dit : « Je » ne veux pas qu'il périsse un seul homme pour ma querelle. » Mais ce qu'il craignait, c'est le parti qu'en tireraient les factieux[2]. Langage, Messieurs, qui ne peut sortir que de la bouche d'un homme médiocre. Comment donc, parce que les troupes déplaisent aux factieux et gênent leur liberté, il ne faut pas les faire venir ? Que serions-nous devenus, tout récemment (1848), si l'on avait tenu éloignées de Paris, comme le demandaient les révolutionnaires de la capitale, les troupes qui nous ont sauvés? Les révolutionnaires se ressemblent dans tous les temps, moins les talents. Ce que nous avons vu demander de nos jours, on l'a demandé en 1789. Mirabeau, qui semblait être attentif à calculer les chances de la royauté et à déjouer celles qui pouvaient lui être favorables, était extrêmement contrarié de la présence des troupes autour de Paris et de Versailles, pour les raisons que je vous ai déjà expliquées. Il s'en plaignit énergiquement à l'Assemblée, le 9 juillet (1789), et proposa de demander leur renvoi. Comme il arrivait presque toujours, son avis l'emporta, et il rédigea lui-même l'adresse au roi : c'est un chef-d'œuvre d'audace, et d'habileté en même temps.

Il expose au roi qu'il est adoré par vingt-cinq millions de Français, qu'il doit préférer les moyens que son cœur peut avouer, aux armes à l'usage des tyrans, et il ajoute insidieusement et insolemment qu'il faut bien réfléchir avant d'employer la force, que de petites causes ont occasionné des révolutions. Le roi répondit à l'adresse avec une convenable fermeté. Il annonça à l'Assemblée qu'il

1 *Hist., de la Révol.*, t. 1, p. 81.

2 *Biogr. univ.*, art. *Necker*.

ne pouvait consentir à l'éloignement des troupes ; mais que, si elles lui portaient ombrage, il consentirait à transférer à Noyon ou à Soissons le lieu de ses séances et qu'il se rendrait à Compiègne pour maintenir la communication entre lui et la Représentation nationale. Proposition fort sage, mais que l'Assemblée fut loin d'accepter ; elle ne voulait point se séparer de Paris, où elle trouvait son appui, sa force et son armée. Elle rejeta la proposition comme un piége. Le duc de Crillon eut beau dire qu'on pouvait se fier à la parole d'un roi honnête homme, la majorité docile à l'ascendant de Mirabeau persista à demander l'éloignement des troupes [1].

Voilà donc un nouveau conflit qui va causer dans Paris des événements tragiques, dont l'Assemblée elle-même sera effrayée. Mais vous devez comprendre la situation de la cour ; si le roi se laisse désarmer, il se trouvera aux ordres de l'Assemblée et du peuple, et forcé d'accepter tout ce qu'il leur plaira de lui imposer.

HUITIÈME LEÇON.

Renvoi de Necker. — Mouvement au Palais-Royal. — Insurrection. — Prise de la Bastille. — Anéantissement de la royauté. — Triomphe insolent de l'Assemblée et ses exigences. — Soumission du roi. — Sa réconciliation avec le peuple de Paris. — *Te Deum* à Notre-Dame.

Je vous ai parlé, Messieurs, du conflit qui s'est élevé entre le roi et l'Assemblée constituante au sujet des troupes réunies autour de Paris et de Versailles. Le roi avait fait venir ses troupes pour maintenir l'ordre dans Paris, arrêter les empiétements de l'Assemblée et sauver le reste de son autorité. Il espérait bien n'être point obligé d'employer ces troupes; il pensait que leur présence seule déjouerait les projets des séditieux. Ce fut dans ce sens qu'il s'en expliqua avec le général en chef, le maréchal de Broglie. L'Assemblée, ne voulant être arrêtée dans aucun de ses projets, demandait le renvoi des troupes. Mirabeau, le roi de l'Assemblée, en avait été le premier promoteur. Le roi refusa cette demande en protestant de ses bonnes intentions, et en donnant les motifs de son refus. Il lui proposa de la transporter à Noyon ou à Soissons, villes où elle pourrait délibérer avec une entière indépendance, sans avoir à craindre le peuple de Paris et le déploiement de la force armée. Ce parti était fort sage, mais il ne convenait pas à l'Assemblée, qui voulait conserver la partie du pouvoir suprême qu'elle s'était arrogée ; elle ne voulait pas être éloignée de Paris, où elle trouvait contre l'autorité royale son appui, sa force et son armée.

1 Gabourd, *Hist. de la Révol.*, t. 1, p. 180.

Fort mécontente du refus du roi, elle sut communiquer son mécontentement aux clubs de Paris, qui excitèrent les passions populaires, et qui n'attendaient qu'une occasion pour remuer la multitude et la mettre en action. Cette occasion se présenta bientôt. Necker, qui n'avait point été consulté sur la réunion des troupes, offrit sa démission. Le roi l'accepta d'autant plus volontiers, qu'il avait résolu de suivre un système de politique différent de celui de son ministre. Il pria seulement Necker de se retirer sans éclat. Necker le fit, et, prenant le chemin le plus court pour sortir du royaume, il se dirigea sur Bruxelles, dans l'intention de se rendre à sa terre de Coppet, près de Genève.

Il n'en fallait pas davantage pour faire une révolution, qui se termina le troisième jour, comme celles que nous avons vues en juillet (1830) et en février (1848). Je m'arrêterai peu sur les événements. Le premier jour fut employé à mettre le peuple en mouvement; le second, à grossir ses rangs et à lui procurer des armes; le troisième, à le faire marcher à la victoire, par la prise de la Bastille. Comment met-on le peuple en mouvement? Les moyens sont connus des Catilina modernes comme des anciens. On sème de faux bruits, on calomnie les intentions du gouvernement, on représente le salut du peuple comme en danger. A Versailles, on disait que le roi voulait affamer Paris, et qu'il faisait miner la salle de l'Assemblée, pour emporter les députés dans une explosion. A Paris, on répandait le bruit que les troupes du Champ-de-Mars n'attendaient que le signal pour égorger les habitants, et qu'on avait renvoyé Necker parce qu'il s'était opposé à ce dessein. A ces bruits, des masses de peuple tout effrayées accouraient au Palais-Royal.

Un jeune homme impétueux, Camille Desmoulins, qui va jouer un grand rôle dans la révolution, monta sur une table placée dans le jardin, annonça que le renvoi de Necker était le signal d'une Saint-Barthélemy des patriotes, que des bataillons suisses et allemands allaient sortir du Champ-de-Mars pour les égorger, et qu'il fallait courir aux armes [1].

Sa harangue est fort courte et mérite d'être rapportée: « Citoyens, disait-il, il n'y a pas un moment à perdre! Necker est renvoyé! Ce renvoi est le signal d'une Saint-Barthélemy des patriotes! Ce soir, tous les bataillons suisses et Allemands sortiront du Champ-de-Mars

[1] Gabourd, *Hist. de la Révol.*, t. 2, p. 181.

pour nous égorger; il ne nous reste qu'une seule ressource, c'est de courir aux armes. »

Le jeune orateur propose aussitôt un drapeau et demande si on veut le vert, couleur de l'espérance ou le rouge, couleur de l'ordre libre de Cincinnatus. Le vert, le vert, répond la foule. Camille n'attend pas longtemps, il arrache une branche d'arbre, attache une feuille à son chapeau en guise de cocarde; des milliers de bras l'imitent, les arbres du Palais-Royal sont dépouillés. C'était à l'heure de midi, dimanche 12 juillet.

Ce jeune Camille Desmoulins était de la Picardie. Le chapitre de Laon lui avait fait une bourse au collége de Louis-le Grand, où il devint le condisciple et l'ami de Robespierre. Il sera un des grands provocateurs de l'anarchie révolutionnaire, jusqu'au 7 avril 1794, où il portera sa tête sur l'échafaud, avec Danton et d'autres, c'est lui qui devient le premier chef du bas peuple de Paris. La foule étant une fois en mouvement, ne s'arrêta plus. Les bustes de Necker et du duc d'Orléans, couverts d'un crêpe noir, furent promenés dans la rue, suivis d'une multitude d'hommes en haillons, armés de bâtons, d'épées et de pistolets. Un poste, sur la place Vendôme, attaque l'ignoble cortége et le disperse. Il reparut le soir sur la place de Louis XV et aux abords des Tuileries, à l'heure où les promeneurs de Paris regagnaient leur demeure. Des désordres eurent lieu. Les gardes françaises firent une décharge sur Royal-allemand, commandé par le prince de Lambesc, et tuèrent plusieurs soldats. Le prince ne riposta point, et conduisit son régiment au Champ-de-Mars. Le peuple resta maître du terrain pendant la nuit, il incendia les barrières, ce que nous avons vu à chaque révolution. Le peuple, d'une fureur aveugle, brûle les barrières de l'octroi, qui fournissent à la ville le moyen de le faire travailler.

Le lendemain, 13 juillet, l'insurrection prit des proportions gigantesques. Le peuple, conduit par des chefs improvisés, chercha à se recruter, à se procurer des armes et à préparer ses moyens d'attaque et de défense. On appela le peuple au son du tambour, au bruit du tocsin de l'Hôtel-de-Ville et des soixante cloches des districts. On ouvrit les portes de la Force et de la Conciergerie, on relâcha les prisonniers, dont on fit des soldats dévoués. Pour les armes, on en prit chez les armuriers qui furent pillés, on en trouva à l'Hôtel-de-Ville, à l'hôtel des Invalides. De plus, on fit fabriquer cinquante mille piques et hallebardes, qui furent faites en trente-six heures. On en chercha jusque dans les couvents, et quand on n'y en trouvait

point, on y mettait le feu, ce qui est arrivé au couvent des Capucins, rue Saint-Lazare. Le peuple, étant armé, multiplia ses moyens de défense. On dépava les rues, on fortifia les carrefours, on éleva d'innombrables barricades [1]. On n'avait pas encore de poudre. Le hasard vint servir les insurgés. Un bateau, qui descendait la Seine et qui apportait de la poudre à la garnison, fut saisi ; on en fit une distribution au peuple. Ainsi, voilà le peuple armé, en mesure d'attaquer et de se défendre.

Que faisait le gouvernement en face de ces désordres et de ces préparatifs ? Rien, absolument rien. Le général de Besenval, entouré de nombreux bataillons, restait immobile au Champ-de-Mars. D'heure en heure il recevait des renforts, et il ne les employait pas. L'Hôtel des Invalides avait été pillé pour ainsi dire sous ses yeux, il ne donnait pas d'ordres, prétendant qu'il en avait besoin lui-même; il en demandait à Versailles et n'en recevait pas, ses troupes étaient dans une grande impatience. Bien des soldats, parmi les gardes françaises surtout, désertaient avec leurs armes et bagages, et fraternisaient avec le peuple. Cela ne doit pas nous étonner : le soldat n'aime pas à rester en place lorsqu'il voit des combats, il se tourne du côté où il y a du mouvement et de l'enthousiasme. La ville de Paris avait pris ses précautions [2]. Au premier mouvement de la foule les électeurs se réunirent à l'Hôtel-de-Ville, se mirent en rapport avec les districts, organisèrent une municipalité qui deviendra célèbre, dans l'histoire de la Révolution ; elle était composée du prévôt des marchands, administrateur ordinaire de la cité, et puis d'un certain nombre d'électeurs, et après s'être concertée avec le lieutenant de police, elle créa la milice bourgeoise, composée de 48 mille hommes. Chaque district fournit un bataillon, et ces 60 bataillons formèrent 16 légions. Cette nouvelle armée n'était point destinée, dans l'esprit des électeurs, à défendre le trône ; mais à réprimer les excès du peuple et les désordres de la cité. Lafayette va en obtenir le commandement général ; on lui donna pour signe de ralliement une cocarde bleue et rouge, couleurs de la ville. Dix-huit jours après on y ajoutera le blanc, couleur du roi et de la France. De là vint le drapeau tricolore, qui devait se déployer plus tard dans toutes les villes de l'Europe.

1 Gabourd, *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 186.

2 Degalmer, *Hist. de l'Assemblée const.*, t. I, p. 95.

Je ne m'arrêterai pas, Messieurs, sur la nuit du 13 au 14 juillet qui fut triste et lugubre. Le lendemain le peuple s'assemble dans l'intention de faire essai des armes ramassées la veille. Après une tentative sur l'Hôtel-de-Ville, qui fut préservé par la menace que fit un président du comité de le faire sauter, en mettant le feu aux barils de poudre, on se porta en masse à la Bastille, qui tomba entre les mains du peuple après cinq jours de bruit plutôt que de combat. Le gouverneur de Launay fut immolé à la vengeance populaire pour ne s'être pas rendu aux premiers ordres de la foule. La journée avait été marquée par d'autres meurtres non moins épouvantables, et entre autre par celui de Flesselles, prévôt des marchands de Paris.

La prise et la destruction de la Bastille était un fait de la plus haute gravité. Non pas qu'on eût à regretter les murs de cette prison d'Etat. Non, Messieurs, ces murs n'étaient rien, il était facile de construire d'autres prisons, et, en effet, on en a assez construit depuis; mais l'effet moral a été immense. Ce qui faisait de la prise de la Bastille un fait d'une si grande gravité, c'est le principe qui avait présidé à sa destruction. Le peuple de Paris, qui se regardait comme souverain, avait agi comme tel : il croyait avoir le droit de faire ce qu'il a fait en vertu de sa souveraineté. On s'était donc battu devant la Bastille pour un principe; le peuple, qui n'entendait rien aux abstractions métaphysiques, ne s'en doutait peut-être pas, mais les députés de l'Assemblée constituante, qui avaient provoqué le mouvement, et les clubistes qui l'avaient dirigé, ne l'ignoraient pas. Le peuple a remporté la victoire, la royauté a été vaincue, ou plutôt elle a été anéantie; car, ne croyez pas, d'après les assertions de certains auteurs, qu'on n'a abattu devant la Bastille que le pouvoir absolu. Non, Messieurs, c'est une erreur. Le pouvoir absolu n'existait plus, le roi qui l'avait déjà modifié y avait totalement renoncé, à la séance du 23 juin, c'est la royauté qui est tombée devant la Bastille, cette royauté de 14 siècles, dont la chute a causé de si terribles secousses. La route qui conduisit Louis XVI à l'échafaud commence à la Bastille. Là, le roi a perdu ses dernières ressources, les derniers restes de son autorité souveraine; vous le comprendrez facilement, si vous voulez tant soit peu y réfléchir. En effet, Messieurs, le peuple s'était mis en mouvement par l'inspiration de l'Assemblée nationale, la victoire qu'il a remportée était au profit de cette Assemblée, celle-ci était menacée dans ses empiétements, dans le libre exercice de sa souveraineté usurpée, elle craignait la présence des

troupes, sachant le parti qu'en pouvait tirer le gouvernement. Maintenant, elle va en être débarrassée et se trouver entièrement libre et indépendante du côté de la couronne. Elle ne le sera pas toujours du côté du peuple, et souvent elle votera sous la pression de ce nouveau souverain. Mais elle n'aura plus rien à craindre du roi, qu'on a désarmé sous les murs de la Bastille, et tel avait été le but de ce grand mouvement. C'est bien la faute de Louis XVI, s'il s'est laissé vaincre, car il avait encore bien des ressources. Le Champ-de-Mars était couvert de troupes animées des meilleurs dispositions. Mais leur général ne donnait point d'ordres parce qu'il n'en recevait pas.

Si nous voulons bien nous convaincre de l'effet et du but de l'insurrection, nous n'avons qu'à nous transporter à Versailles, et voir ce qui se passe dans l'Assemblée. Au premier bruit du mouvement de Paris, elle envoya une députation au roi pour lui demander le rappel de Necker, et le renvoi des troupes stationnées autour de Paris et de Versailles : elle attribuait les troubles de la capitale à la présence de ces troupes. Dans la journée du 13, à mesure qu'on recevait les nouvelles de Paris, les députations de l'Assemblée se succédaient au château pour renouveler la même demande. Le roi répondait que la ville de Paris n'avait pas de forces suffisantes pour se garder elle-même, que les troupes étaient nécessaires, et comme on y insistait par les malheurs de Paris, le roi répliquait que le récit des malheurs de Paris déchirait son cœur, mais qu'il n'était pas possible de croire que les ordres donnés aux troupes en fussent la cause [1].

La parole du roi était sincère ; ses ordres, donnés aux troupes, ne pouvaient être la cause d'aucun trouble. Car, si nous devons juger de ces ordres d'après ce qui a été fait, nous pouvons en être complétement convaincus. L'ordre donné aux troupes était de rester dans l'inaction ; le roi ne voulait pas répandre une goutte de sang pour ce qu'il appelait sa querelle. Mais, comme les députés de la gauche voulaient l'éloignement des troupes, parce qu'elles gênaient leur liberté, ils se trouvaient extrêmement irrités du refus du roi, à tel point qu'ils songeaient déjà à le déposer. Car le projet qu'ils ont manifesté dans ce moment critique, de donner au duc d'Orléans la lieutenance-générale du royaume, n'était autre chose, quoiqu'on mît en avant le spécieux prétexte de sauver, par

[1] Gabourd, *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 191.

ce moyen, le pouvoir royal. Mirabeau n'était pas étranger à cette combinaison, peut-être en était-il l'instigateur, car il devait être ministre sous cette lieutenance, poste qu'il ambitionnait ardemment. Le pouvoir qu'il exerçait sur l'Assemblée, où il était roi, ne suffisait pas, à ce qu'il paraît, pour satisfaire son ambition. Il voulait être placé plus haut, et il est certainement à regretter qu'il ne l'ait pas été sous Louis XVI, car il était capable de rendre des services immenses à la royauté. Mais le duc d'Orléans ne pouvait conspirer que par son or, il n'avait pas le courage d'un usurpateur. Il tombait en défaillance quand il devait parler devant une assemblée. Dans ce moment, pressé par son parti, il accepte le rôle qu'on veut lui faire jouer, et promet de s'en expliquer avec le roi ; mais quand, après la prise de la Bastille, il dût présenter au roi la nécessité de cette lieutenance-générale, il perdit courage à la vue du château, et, mis en présence du roi, il demanda un passeport pour l'Angleterre, au lieu de la lieutenance-générale[1]. Les événements vinrent au secours de l'impatiente Assemblée. La Bastille était prise, le peuple avait triomphé ; les troupes, qui étaient restées dans l'inaction, avaient reçu l'ordre de se retirer à Sèvres, ce qui montre que le roi avait déjà été ébranlé par les instances de l'Assemblée, car les troupes s'étaient retirées avant que l'on connût à Versailles la prise de la Bastille. Cette nouvelle arriva la nuit, et elle fut bientôt connue des députés et de toutes les personnes de la cour. Le roi s'était déjà couché. Le duc de Liancourt, qui aimait beaucoup le roi, prit sur lui de le faire éveiller, malgré les ministres. Louis XVI, en apprenant cette nouvelle, s'écria : « Quelle révolte ! » « Sire, reprit Liancourt, dites : révolution[2]. » L'expression était juste : l'insurrection du 14 juillet était, non une révolte, mais une révolution. La royauté avait succombé devant les murs de la Bastille, c'en était fait de la monarchie de 14 siècles. Le roi n'est plus qu'un commis, qu'un simple officier civil, comme le voulait Jean-Jacques Rousseau. Il règnera encore pendant quelque temps, mais sous l'autorité de l'Assemblée Nationale, qui lui donnera des ordres et lui imposera ses volontés. Remarquez bien, Messieurs, les progrès de la Révolution. Depuis le serment du Jeu-de-Paume, nous avons vu deux puissances dans l'État, également indépendantes. Un conflit s'est bientôt élevé entre elles ; cela devait arriver, les choses humaines ne vont

[1] Poujoulat, *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 114. — Gabourd, *id.*, p. 192.
[2] Degalmer, *Hist. de l'Assemblée const.*, t. I, p. 112.

pas autrement. Chacune a fait un appel à sa force. Le pouvoir n'a pas su se servir de la sienne. L'Assemblée a triomphé par la victoire du peuple; le souverain pouvoir est désormais entre ses mains. Le roi est son inférieur, obligé d'obéir. Il y a encore un roi, mais il n'y a plus de royauté. Le roi est encore libre, mais il n'a plus d'autorité. L'Assemblée comprenait fort bien le résultat de la victoire du peuple. Les députés du côté gauche étaient au comble de leurs vœux, ils se communiquaient leur joie secrète, et prenaient toute l'insolence du vainqueur. L'Assemblée, s'étant réunie le 15 juillet à huit heures du matin, décida d'envoyer au roi une nouvelle députation pour lui demander le rappel de Necker et le renvoi des troupes : c'était la cinquième depuis les funestes événements [1]. Elle était composée de 24 membres, et allait se mettre en marche, lorsque Mirabeau l'arrêta et lui adressa ces fougueuses paroles, qui montrent le ton insolent du vainqueur :

« Dites au roi, s'écria-t-il, que les hordes étrangères, dont nous » sommes investis, ont reçu hier la visite des princes et des prin- » cesses, des favoris et des favorites, et leurs caresses, et leurs » exhortations et leurs présents. »

L'orateur faisait allusion à une visite que, la veille, la reine, le comte d'Artois, madame la comtesse d'Artois, les tantes du roi et la famille de Polignac avaient faite aux hussards abrités dans l'Orangerie, et il ajouta :

« Dites-lui que, toute la nuit, ces satellites étrangers, gorgés » d'or et de vin, ont prédit, dans leurs chants impies, l'asservis- » sement de la France, et que leurs vœux brutaux invoquaient la » destruction de l'Assemblée Nationale ; dites-lui que dans son pa- » lais même, les courtisans ont mêlé leur danse au son de cette » musique barbare, et que telle fut l'avant-veille de la Saint-Bar- » thélemy. Dites-lui que ce Henri, dont l'univers bénit la mémoire, » celui de ses aïeux qu'il voulait prendre pour modèle, faisait pas- » ser des vivres dans Paris révolté, qu'il assiégeait en personne, » et que ses conseillers féroces font rebrousser les farines que le » commerce apporte dans Paris, fidèle et affamé [2]. »

Vous entendez Mirabeau, vous voyez combien il se sentait fort de la victoire du peuple, et jusqu'à quel point il pousse l'insolence.

[1] Thiers, *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 100.
[2] Degalmer, *Hist. de l'Assemblée const.*, t. I, p. 113.

Il fallait bien que la royauté fut vaincue, puisque les députés de la France ont supporté un pareil langage, qui est hors de toute convenance et qu'on n'adresse pas à son domestique; bien loin de se récrier, ils y applaudirent. Il se trouva que Mirabeau n'avait été que l'organe de la majorité de l'Assemblée.

La députation n'était plus nécessaire. Le roi, effrayé par les événements de Paris, s'était résigné à son sort. Il avait encore bien des ressources; l'armée n'était pas vaincue, elle ne s'était pas même battue, mais Louis XVI ne voulant aucune effusion de sang, aima mieux se soumettre à l'Assemblée et reconnaître sa supériorité. Après avoir résolu l'éloignement des troupes et le rappel de Necker, il vint lui-même à l'Assemblée, sans gardes et sans escorte, pour lui donner satisfaction. Au moment où la députation se rendait auprès de lui, il fit annoncer son arrivée ; des applaudissements retentirent aussitôt, Mirabeau imposa silence et dit avec gravité : « Attendez que le roi nous ait fait connaître ses bonnes dispositions. » Qu'un morne respect soit le premier accueil fait au monarque » dans un moment de douleur [1]. »

Dans ce moment-là même le roi se présente à l'Assemblée, accompagné seulement de ses deux frères. Il avait raison de venir en simple bourgeois, sans gardes et sans escorte ; car il n'était plus roi que de nom, aussi vint-il en suppliant, parlant le langage humble d'un inférieur à un supérieur. Il s'excuse auprès de l'Assemblée qu'il appelle, pour la première fois, *Assemblée nationale ;* il lui demande des secours pour ramener l'ordre dans Paris, dont il n'est plus maître, il annonce le renvoi des troupes. Son discours, conçu en peu de paroles, est trop important pour que je ne le cite pas ; vous n'y verrez plus le ton de la majesté royale.

« Je vous ai assemblés, dit-il, pour vous consulter sur les affaires » les plus importantes de l'État. Il n'en est pas de plus instante, et » qui affecte plus spécialement mon cœur, que les désordres affreux » qui règnent dans la capitale. Le chef de la nation vient, avec con- » fiance, au milieu de ses représentants, leur témoigner sa peine, et » les inviter à trouver les moyens de ramener l'ordre et le calme. » Je sais qu'on vous a donné d'injustes préventions ; je sais qu'on a » osé publier que vos personnes n'étaient pas en sûreté. Serait-il » donc nécessaire de vous rassurer sur des récits aussi coupables, » démentis d'avance par mon caractère connu ? Eh bien ! c'est

[1] *Ibid.*, p. 114.

» moi qui me fie à vous. Aidez-moi, dans cette circonstance, à as-
» surer le salut de l'État. Je l'attends de l'Assemblée nationale ; le
» zèle des représentants de mon peuple, réunis pour le salut com-
» mun, m'en est un sûr garant, et, comptant sur l'amour et la fidé-
» lité de mes sujets, j'ai donné ordre aux troupes de s'éloigner de
» Paris et de Versailles. Je vous autorise et vous invite même à
» faire connaître mes dispositions à la capitale [1]. »

Ces paroles, qui sont celles d'un roi détrôné, furent couvertes d'applaudissements. Mirabeau n'avait plus rien à désirer, le roi avait fait sa soumission ; l'Assemblée, reconnue pour souveraine, était contente de lui. Aussi se leva-t-elle tout entière pour l'accompagner jusqu'au palais. Le peuple, attentif au signal de ses chefs, accourut en foule et accompagna le roi de ses acclamations, qui furent renouvelées lorsqu'il se présenta au balcon avec la reine et le dauphin [2].

Cependant la satisfaction des députés n'était pas complète, il leur manquait encore quelque chose. Le roi n'avait point parlé du renvoi de son ministère ni du rappel de Necker. Mais il l'avait résolu, et il donna cette nouvelle satisfaction à l'Assemblée, au moment où elle venait de voter une adresse pour la réclamer [3]. Cette adresse avait suscité des débats, qui nous montrent l'autorité que voulait s'attribuer l'Assemblée après la victoire. Mounier, ayant trouvé qu'on allait trop loin, combattit la proposition. Il disait que le roi était libre de choisir qui il voulait pour ministre, et qu'on ne pouvait lui ôter ce choix sans usurpation. Mirabeau, pour le réfuter, lui répondit : « Que le peuple était l'unique souverain ; qu'il ne » pouvait rien usurper ; que les députés étaient les représentants du » souverain ; que devant eux tous les pouvoirs étaient suspendus, » même ceux du chef de la nation [4]. » Mais le roi ayant donné satisfaction, les députés se trouvaient au comble de leurs vœux. Le roi s'était soumis, il avait cédé à toutes les exigences de la seconde puissance élevée dans l'État, ou plutôt il avait fait un traité de paix, qu'on appelait alors *réconciliation*.

Il ne s'agissait plus que de traiter avec le peuple de Paris : les députés y étaient intéressés aussi bien que le roi.

L'Assemblée envoya pour cet effet une nombreuse députation à Paris, à la tête de laquelle se trouvaient Bailly, Lafayette et Lally-

1 Degalmer, *Hist. de l'Assemblée const.*, t. I, p. 114.
2 *Ibid.*, p. 115.
3 *Ibid.*, p. 117.
4 *Ibid.*, p. 117.

Tolendal. Elle fut reçue avec des transports, les électeurs de la capitale vinrent à leur rencontre et les conduisirent à l'Hôtel-de-Ville, au milieu d'un peuple en délire. Là, Lafayette fit connaître le but de la députation par ces paroles que je vous prie de bien remarquer : « Le roi, dit-il, avait été trompé, il ne l'est plus; *nous venons* » *vous apporter et vous demander la paix de sa part.* »

Vous l'entendez, le roi demande la paix. Il est comme un souverain vaincu, qui demande la paix à un ennemi victorieux. Tel est le sens des paroles de Lafayette et le but de la députation. Un discours de Lally-Tolendal excita le plus vif enthousiasme, à tel point qu'on le porta en triomphe à une des fenêtres de l'Hôtel-de-Ville pour le montrer au peuple, et qu'on plaça sur sa tête une couronne de fleurs. Bailly fut nommé par acclamation maire de Paris, à la place de l'infortuné Flesselles. Lafayette reçut, pour la deuxième fois, le commandement en chef de la garde civique. Tout le monde était dans la joie. Bailly s'évanouit de plaisir. Cette joie a failli être un instant troublée par les malencontreuses paroles du duc de Liancourt, qui annonça que le roi accordait le pardon aux gardes françaises insurgées. Le peuple, choqué de cette expression, se récria aussitôt qu'elles n'avaient pas besoin de pardon, puisqu'elles n'avaient fait que leur devoir. En effet, comme ils avaient combattu dans les rangs du peuple souverain, ils n'avaient pas besoin d'indulgence de la part du roi.

Le langage du peuple était bien significatif. Eh bien! messieurs, personne ne le comprenait; tout le monde, les gens mêmes les plus éclairés étaient entraînés par l'enthousiasme et croyaient la révolution finie. Les ecclésiastiques eux-mêmes participaient à cet entraînement. Je ne veux pas vous parler d'un abbé Fauchet, qui se laissa porter en triomphe, pour avoir prononcé l'éloge funèbre des citoyens morts en assiégeant la Bastille, et avoir dit que la mort du fils de Dieu était due à l'*aristocratie*, mot qui prenait alors une expression plus vive et plus significative, parce que Fauchet était un ardent révolutionnaire, qui sera bientôt nommé évêque constitutionnel du Calvados, et qui, voulant plus tard rebrousser chemin, expiera ses fautes sur l'échafaud [1]. Mais ce que je ne puis m'expliquer, c'est l'entraînement de l'archevêque de Paris, qui croyait aussi la révolution finie et qui ordonna un *Te Deum* à Notre-Dame; toute la réunion de l'Hôtel-de-Ville, accompagnée d'un peuple im-

1 Gabourd, *Hist. de la Révol.*, t. 1, p. 197. — *Biog. univ.*, art. *Fauchet*.

mense se rendit à Notre-Dame, et là on chanta un *Te Deum* sous les voûtes où l'on devait célébrer plus tard le culte de la déesse *Raison*.

L'abbé JAGER.

Philosophie.

COURS DE LA MÉTHODE APPLIQUÉE A LA THÉOLOGIE.

CHAPITRE VIII [1].

De la méthode d'autorité.

Tous les hommes, dit Papin, se partagent en deux classes sur la religion : les uns suivent la voie d'*examen*, les autres la voie d'*autorité*. Dans le chapitre précédent, je me suis occupé des premiers ; j'ai montré les conséquences de la *voie d'examen*, j'ai fait voir que, loin de mener à la vérité, elle ouvre la porte à toutes les erreurs, que de négations en négations elle conduit au Scepticisme, détruit la société spirituelle et entraînerait certainement la dissolution des sociétés civiles, si elle était adoptée par tous les hommes et poussée dans la pratique jusque dans ses dernières conséquences. Il suit de là, que la *voie d'autorité* est la seule bonne, la seule capable de conduire à la vérité. J'ai montré comment elle y mène ; il me reste à parler des hommes qui la suivent et qui, cependant, sont dans l'erreur ; leur exemple fournit la matière d'une objection que je dois réfuter.

Si la *voie d'autorité* est bonne, peut-on dire, elle devrait conduire à la vérité tous ceux qui la suivent. L'expérience prouve le contraire : l'autorité entraîne ou, au moins, retient beaucoup d'hommes dans l'erreur ; cette voie n'est donc pas sûre. Le fait est certain, je ne puis pas le nier. Les idolâtres, les mahométans, les populations schismatiques et hérétiques sont dans l'erreur et y sont retenues par l'*autorité*. A ces trois classes, on doit ajouter les philosophes qui reconnaissent l'autorité du sens commun ou de la raison générale, mais qui rejettent la révélation surnaturelle et l'autorité de l'Église.

J'expliquerai comment on peut être entraîné ou retenu dans

[1] Voir le 7e chapitre au numéro précédent ci-dessus, p. 217.

l'erreur, en suivant la *voie d'autorité ;* je dirai comment les hommes que l'autorité a égarés peuvent sortir de l'erreur et arriver à la vérité, comment on peut les éclairer et les ramener à la véritable religion.

Mais, avant d'aller plus loin, il est important de définir ce qu'on entend par *voie d'examen* et *voie d'autorité* (A).

(A) Qu'il nous soit permis, à nous aussi, de faire quelques réflexions sur ces deux expressions *voie d'examen* et *voie d'autorité* adoptées pour exprimer la méthode *philosophique* et la méthode *catholique*. Nous dirons sans détour que ce sont deux expressions bien mal choisies, exprimant des idées fausses, et que les apologistes chrétiens devraient abandonner. En effet, de prime abord et d'après la signification naturelle des mots, rejeter *l'examen* et préconiser *l'autorité*, c'est vouloir dire que l'esprit humain ne doit pas *examiner* et doit accepter d'*autorité* ce qu'on lui propose de croire, proposition fausse, dans sa généralité, injurieuse à l'esprit humain, injurieuse à l'Église, absurde, contraire à ces paroles du Christ : « Sondez les Écritures...., elles rendent témoignage de moi (Jean, v. 39) ; » contraire à toute la tradition et à la pratique de l'Église, qui toujours a propagé la foi par la *controverse* et en offrant ses preuves et ses témoignages, aux hommes auxquels, sans doute, elle ne refusait pas le droit de les *examiner*.

Ainsi donc, ces axiomes de controverse, dans leur sens naturel et général, donnent une notion désavantageuse de la méthode catholique, et de plus elles sont fausses ; car, comme va le dire M. de Lahaye, il est toujours permis et même nécessaire d'*examiner* les preuves et les témoignages de la doctrine offerte par l'Église.

Mais comment faudrait-il donc appeler les deux méthodes ? la chose est facile à définir. Il faudrait appeler la méthode philosophique la *voie d'invention*, et la méthode catholique, la *voie de révélation*, et celle-ci devrait être divisée en *révélation directe*, *intérieure*, *sans contrôle*, qui forme les fanatiques et les illuminés, et la *révélation extérieure*, *faite par la parole*, *conservée par la tradition*, qui est la vraie méthode catholique et naturelle, humanitaire et du sens commun.

Voilà les expressions qu'il conviendrait d'adopter. Elles n'ont rien d'humiliant pour l'esprit humain, auquel on dit seulement : *Voyez si vous pouvez inventer Dieu ; si vous pouvez voir ce qui est dans l'autre monde, le monde des esprits*, et de plus voyez si vous voulez admettre *une révélation sans autre preuve que l'assertion de celui qui assure avoir reçu la parole de Dieu*, ou recevoir la révélation, extérieure, authentique, historique, traditionnelle, renfermée dans les Écritures.

Voilà les deux méthodes dont il faut offrir le choix à l'esprit humain. Car pour l'autre méthode, à la demande : voulez-vous admettre la *méthode d'examen*, quel est celui de nous qui ne dira pas tout de suite : *Sans doute je veux suivre cette méthode ?* — Et cette réponse est si raisonnable, qu'en dernière analyse, comme nous allons le voir dans M. de Lahaye, on va accorder *cette voie d'examen*. Alors pourquoi commencer par dire : nous *condamnons la voie d'examen*, et rebuter ainsi légitimement l'esprit humain ? — On lui accorde d'*examiner* tout, excepté d'être juge de la *convenance* de l'objet examiné *avec ses idées*, — et pourquoi ne peut-il

Par *voie d'examen*, on entend un examen qui porte sur l'objet même de la foi, qui permet à chacun de prendre pour règle ses idées individuelles et rend chaque particulier juge souverain de la convenance ou de l'opposition de l'*objet examiné* avec *ses idées*.

Ainsi définie, la *méthode d'examen* n'est pas seulement contraire aux principes du Catholicisme, elle est encore contraire au bon sens, aux lois de la nature ou de la Raison. En tant que l'examen porte sur l'*objet* de la foi, cette méthode est contraire aux principes du catholicisme; en tant qu'elle prend pour point de départ unique les *idées* et les *idées individuelles* (B), et qu'elle constitue tout particulier juge souverain de l'application de la règle, elle est contraire au bon sens, aux lois de la nature et de la raison, et à la méthode suivie par tous les hommes dans les affaires publiques et privées, dans les connaissances profanes; elle est mauvaise, dangereuse, même, à l'égard des institutions civiles et naturelles; nous l'avons montré dans le chapitre précédent.

Si l'*examen* portant toujours sur l'*objet* de la foi, on prenait pour règle, non plus seulement les *idées* et les *idées individuelles*, mais toutes les vérités premières, sans distinction, si on faisait reposer leur certitude, non plus seulement sur l'*adhésion individuelle*, mais sur le *consentement général du genre humain*; si, enfin, on retirait à la raison individuelle le droit de *prononcer* souverainement sur l'application de la règle, et que l'on reconnût la prépondérance du *jugement commun* sur le jugement individuel et solitaire, la méthode cesserait d'être mauvaise en elle-même, elle pourrait être appliquée utilement aux vérités qui ne sont pas du domaine de la foi (C); mais

pas *comparer* cet objet *avec ses idées*, si ce n'est parce que *ses idées* ne sauraient le contenir. Ce qui revient exactement à ce que nous avons posé dans notre méthode, que l'homme n'a pu *inventer ces vérités*; 2° qu'il n'a pu en avoir une connaissance *directe et naturelle de Dieu*. Car s'il était vrai, comme malheureusement toute la théologie cartésienne l'a soutenu, que Dieu eût *imprimé la vérité et la morale*, *dans l'esprit* ou dans la *conscience humaine*, si cela était vrai, l'homme aurait le droit de chercher si ce qu'on lui propose de croire *s'accorde avec ses propres idées*.

Or, c'est ce qu'il fait en ce moment. — C'est là l'hérésie du siècle.

Et ce sont les professeurs platoniciens, cartésiens et malebranchistes qui la lui ont apprise. — Malheur à eux, ils sont la cause de la perte de la foi dans un grand nombre d'âmes!

(B) Nous le ferons encore remarquer ici; si ces idées étaient *innées*, *imprimées* par Dieu lui-même dans l'âme humaine, ce *point de départ* serait légitime.

(C) Non, le consentement général du genre humain ne rendrait pas la méthode

appliquée aux dogmes et aux préceptes de la religion, elle présenterait de grands dangers, serait toujours en opposition avec le principes du Catholicisme.

La raison elle-même explique et justifie cette *opposition* et cette *improbation*.

La religion est une loi; or, toute loi suppose un législateur dont la *volonté* la rend obligatoire, et une *autorité* visible qui la promulgue; et, s'il y a conflit entre des lois diverses, ou si l'on doute quelle est la véritable loi, le moyen naturel, infaillible de résoudre cette question, le seul qui soit à la portée de tous, n'est pas d'examiner les lois en elles-mêmes pour juger quelle est la meilleure, ce que très-peu d'hommes seraient en état de faire, ce qu'aucun ne ferait avec une complète certitude de ne se point tromper; mais de rechercher qu'elle est celle que proclame l'*autorité légitime*, ou la plus grande autorité [1]. Bossuet le reconnaît en termes exprès : « Je » dis qu'il n'y eut jamais aucun temps où il n'y ait eu sur la terre » une autorité visible et parlante, à qui il faille céder; je dis qu'il » faut un moyen extérieur de se résoudre sur les doutes et que ce » moyen soit certain [2]. »

La *voie d'autorité* n'exclut pas l'*examen des preuves* de la religion, ni celui des *titres* de l'autorité qui propose les croyances et promulgue la loi. La raison, comme dit saint Augustin, n'est pas entièrement séparée de l'autorité lorsqu'on examine à qui l'on doit croire. Mais, dans cet examen, il ne faut pas prendre pour règle unique ses *idées*, il faut prendre pour règle les *vérités premières*, et notamment les principes du sens commun, sur la certitude physique et la certitude morale.

Il ne faut pas que, dans l'application des règles aux faits particuliers ou questions spéciales, la raison de chaque individu prononce *souverainement* et en dernier ressort, elle doit examiner et juger, mais, en premier ressort; le jugement individuel et solitaire doit céder au *jugement commun*.

meilleure, à moins que ce consentement ne soit un simple témoignage de tradition, et, dans tous les cas, la raison individuelle a assez de force pour connaître avec certitude ce qu'elle doit croire et ce qu'elle doit faire. C'est là une force qu'on ne saurait ni lui refuser ni lui déléguer. C'est l'homme qui est responsable et non le genre humain.

[1] *Essai sur l'indifférence en matière de Religion*, ch. XXII, t. III, p. 27.

[2] Bossuet, *Confér. avec M. Claude*, *OEuvres* de Bossuet, t. XXIII, p. 294, 295.

Pour prévenir les fausses interprétations, je sens la nécessité d'expliquer ma pensée.

Un homme avait été témoin des miracles de Jésus-Christ ou des apôtres, ou bien il les avait connus par le rapport des témoins oculaires. Il avait examiné avec soin les faits, il s'est assuré de la réalité du miracle; il a reconnu que les témoins n'ont pu être trompés et étaient incapables de le tromper. Cet homme avait la certitude des miracles de Jésus-Christ, il pouvait et devait raisonnablement croire à sa divinité et acquiescer à sa doctrine, quoique les autres n'eussent pas encore examiné et jugé ces faits et leurs conséquences, ou qu'il ne connût pas le jugement qu'ils en avaient porté.

« Tout le monde convient qu'un fait miraculeux peut être constaté » comme tout autre fait soit par nos propres sens, soit par le témoi» gnage des hommes, et un homme sage, témoin d'un fait inouï, dit » Rousseau, peut attester ce fait, et on peut l'en croire. A plus forte » raison, pourra-t-on et devra-t-on croire plusieurs hommes sages » qui attestent unanimement le même fait. Si des témoins nombreux » affirment qu'un homme était aveugle, qu'un autre homme a prié » sur lui et qu'à l'instant même cet aveugle a recouvré la vue, leur » témoignage pourra me rendre aussi certain de ces faits qu'on peut » être certain d'aucun fait quelconque, dont je viens de parler [1]. »

Ce que l'homme avait fait, tous les Juifs, tous les payens qui ont embrassé le christianisme l'ont fait; tous ont successivement examiné les miracles de Jésus-Christ et de ses envoyés, tous en ont reconnu la vérité. Tous ont pris la réalité de ces faits pour base et pour règle de leur croyance et de leur conduite. Cet examen s'est répété, pendant 300 ans, sur tous les points de l'empire romain, le monde payen est devenu chrétien et, par sa conversion, a rendu le plus éclatant hommage à la vérité des miracles de Jésus-Christ et des apôtres. Toutes les nations auxquelles l'Évangile a été successivement annoncé ont porté le même jugement et ont renoncé à leurs erreurs pour embrasser le christianisme. Toutes les générations qui se sont succédées depuis dix-huit siècles ont pris connaissance des témoignages sur lesquels sont appuyés les faits divins du Sauveur, les preuves de la religion ont été exposées, discutées devant les peuples qui composent la chrétienté, tous en ont reconnu la force en persévérant à adorer Jésus-Christ et à croire aux mystères qu'il a révélés, à pratiquer les commandements

[1] *Essai sur l'indifférence*, t. IV, ch. 34, p. 335.

qu'il a donnés. La *raison commune* a jugé et, par son jugement, elle a imprimé aux miracles de Jésus-Christ le *sceau de la vérité* (D).

Ce jugement pourrait dispenser de l'examen, mais il ne l'interdit pas ; toute personne peut étudier les preuves de la religion, examiner les témoignages sur lesquels repose la certitude des faits évangéliques. Si cet examen est fait par un esprit juste, droit, avec les dispositions convenables, il est probable, il est certain qu'il produira la conviction.

Mais je suppose qu'un individu ne soit pas touché de ces preuves. Je soutiens que cette absence de conviction dans un individu n'affaiblit en rien la force de ces preuves, ni la certitude résultant de l'impression qu'elles ont faites sur tous les esprits, que ce jugement individuel et solitaire ne peut infirmer le jugement commun ; je prétends que ce particulier doit croire à la vérité des miracles de Jésus-Christ sur l'autorité de la raison commune, comme l'aveugle de naissance croit à l'existence des couleurs sur le témoignage de tous les hommes. Celui qui tiendrait une autre conduite devrait, s'il était conséquent, renoncer à toute certitude en matière de faits, car les faits de Jésus-Christ sont mieux attestés que ceux de Socrate, *dont personne ne doute*, comme le dit Rousseau ; cet homme devrait même renoncer à se servir de sa raison ; car si la raison commune, la raison de tous s'est trompée dans l'examen qu'elle a fait des miracles de Jésus-Christ et des apôtres, dans le jugement qu'elle en a porté, il n'y a pas de fait, pas de question sur laquelle la raison individuelle ne puisse errer. La certitude est impossible pour l'homme, il est condamné au doute absolu, à un septicisme général et universel (E).

(D) Qu'on fasse bien attention à ce raisonnement, qui est vrai, mais qui ruine par sa base le système du critérium de la vérité attribué au *jugement général*. En effet, de quoi s'agit-il ici? de quelques hommes, 12 seulement pour quelques faits, un seul peut-être pour d'autres, qui ont vu les miracles du Christ, entendu sa doctrine. C'est bien là la raison individuelle... Eh bien! que constate le genre humain, c'est que ces individus, cet individu ne s'est pas trompé. Or, je demande si l'on peut venir dire à ces individus, à cet individu, que, pour être certain qu'il ne se trompe pas, il a eu besoin de consulter le genre humain, tandis que, dans la réalité, c'est le genre humain qui a cru sur son témoignage. Le système du *sens commun*, en tant qu'il veut anéantir la raison particulière, n'est qu'un grand et perpétuel paralogisme.

(E) Ce raisonnement est dans le vrai. Un homme qui, sur un fait qui lui est extérieur, qu'il ne connaît pas, qui s'est passé dans un pays ou dans un monde qu'il ne peut atteindre, ne veut pas croire aux personnes qui ont vu ce fait, qui con-

Telle est ma pensée, telle était celle de l'auteur de l'*Essai*, quoique quelques expressions aient porté à croire qu'il déniait le nom de *certitude* à l'impression produite sur l'individu par la vérité; telle est certainement la pensée de ceux qui ont écrit que *le sens commun doit être préféré au sens privé*, qu'il faut déférer à la raison commune (F).

Je dois ajouter que la *méthode d'autorité* ne défend pas l'*examen* qui porte sur les dogmes et les préceptes de la religion, alors qu'il a pour but, non plus de *croire* mais de *concevoir* des vérités que l'on croit déjà; le catholicisme permet ce travail, je l'ai prouvé dans le chapitre 5 de la 3ᵉ partie (G).

DES IDOLATRES.

Les monuments historiques et la tradition générale établissent que les hommes *n'adorèrent d'abord qu'un seul Dieu*. Partout le culte d'un seul Dieu précéda l'idolâtrie, comme l'innocence précède le vice, comme l'ordre précède la transgression.

La religion commença par la révélation que Dieu fit au premier homme des vérités nécessaires et des devoirs qui en découlent, des dogmes et des préceptes qui forment la loi de vie (H), et cette loi transmise en héritage, se perpétua par la tradition.

Adam viola cette loi et se perdit avec sa postérité et la mort entra dans le monde. Mais Dieu eut pitié de l'homme, et lui promit un *rédempteur* qui, jusqu'à Jésus-Christ, n'a jamais cessé d'être attendu par l'universalité du genre humain. Déchus de son innocence nos premiers parents reçurent un commandement nouveau,

naissent ce fait, qui ont visité ce pays ou ce monde: cet homme doit renoncer à rien savoir, à rien connaître, à rien croire de toutes ces choses-là.

(F) Nous n'avons pas à examiner ici quelle est la *pensée* de M. l'abbé de Lamennais, ou de quelques-uns de ses disciples, mais nous croyons que leurs expressions, leurs formules, ont légitimement donné lieu aux reproches qu'on leur a faits.

(G) On le voit, ceux qui rejettent de prime-abord la *méthode d'examen*, sont forcés à la fin de l'accorder par parties. Mais le mal est fait, et le triste axiome existe aux yeux des ennemis de l'Eglise, qui nous le reprochent sans cesse.

(H) Nous croyons qu'il serait plus juste, plus clair et plus exact de formuler cette première révélation par cette formule: « Dieu révéla au premier homme » les *vérités* qu'il était obligé de *croire* et les *règles* qu'il était obligé de *pra*» *tiquer*. » Cette formule renferme la définition de la Religion dans toutes ses périodes patriarchale, mosaïque et évangélique. Maintenant encore, la Religion n'est pas autre chose.

et l'on voit s'établir le culte *expiatoire* ou l'usage des *sacrifices* sanglants qui dureront jusqu'à l'accomplissement du grand sacrifice qu'ils figurent.

Cependant le germe de corruption que renferme la nature humaine depuis la chute d'Adam se développe, l'inclination au mal que nous apportons en naissant se manifeste de plus en plus. Les crimes se multiplient et vont irriter la justice de Dieu; il se résoud à infliger à une race pervertie un châtiment mémorable. La terre et ses habitants vont être ensevelis sous les eaux... Il ne paraît pas que l'*idolâtrie* fut au nombre des désordres qui provoquèrent cette terrible punition. « Toute chair, dit l'écrivain sacré, avait corrompu sa voie sur la terre[1], » parole qui ne réveille d'autre idée que celle de la violation de la loi morale; et les hommes, en effet, étaient trop près de la révélation primitive, pour qu'elle fût oubliée ou obscurcie parmi eux.

Dieu la confirme de nouveau, il renouvelle son alliance avec les enfants d'Adam et l'on ne peut pas douter qu'outre les commandements principaux qui regardent la *foi* et les *mœurs*, il n'ait prescrit à Noé les *rites* mêmes du culte, puisque nous le voyons, cinq siècles après, parler ainsi à Isaac : « Toutes les nations de la » terre seront bénies dans ta semence parce qu'Abraham a obéi à » ma voix, qu'il a gardé mes préceptes et mes commandements, » et observé les lois et les céremonies que j'ai ordonnées[2]. » Ce commandement divin, reconnu d'ailleurs par tous les peuples, explique seul l'étonnante universalité du sacrifice et l'uniformité de certains usages religieux chez des nations totalement inconnues les unes aux autres.

Descendues d'une souche commune, elles ne perdirent pas en se séparant la connaissance de la loi qui devait être leur héritage commun. Les descendants de Noé conservèrent la tradition qu'ils tenaient de lui et qu'il tenait lui-même de ses pères qui avaient vécu avec Adam; c'est ainsi qu'elle se perpétua dans les familles qui furent la tige des premières nations[3].

Les cultes superstitieux ne s'établirent cependant pas immé-

[1] Omnis quippe caro corruperat viam suam super terram (*Genèse*, VI, 12).

[2] Et benedicentur in semine tuo omnes gentes, eo quod obedierit Abraham voci meæ, et custodierit præcepta et mandata mea, et ceremonias legesque servaverit. (*Genèse*, XXVI, 4, 5.)

[3] M. Gaume, *Catéch. de persév.* Leç. 18, l. I, p. 32?.

diatement après le déluge, on ne commence à en découvrir quelque trace qu'assez longtemps après la mort de Noé, lorsque ses descendants, dispersés dans l'Asie et dans l'Afrique, formaient non plus seulement des familles, mais des nations[1].

Comment la religion primitive fut-elle altérée? Plusieurs causes concoururent à cette altération; la première fut certainement la faiblesse de l'esprit humain, suite de la dégradation originelle de notre nature.

« Toute erreur, a dit Bossuet, est fondée sur quelque vérité dont » on abuse ».

C'était un des points de la doctrine ancienne que Dieu gouverne le monde même matériel par le ministère des esprits célestes, qu'il se sert des bons pour maintenir l'ordre général, pour veiller aux empires, pour protéger les hommes et répandre sur eux les bienfaits, qu'il permet aux mauvais de les éprouver ou les charge d'exécuter les arrêts de sa justice. Déchu de son premier état par une faute dont tous les peuples ont conservé le souvenir, l'homme coupable et dégradé n'élevait qu'en tremblant ses regards vers le Dieu souverainement parfait : il chercha des êtres plus rapprochés de la nature humaine, moins éloignés de la nature divine, afin qu'ils fussent comme ses médiateurs entre l'éternel et sa créature tombée, et cette pensée put paraître d'autant plus naturelle qu'elle semblait se rapprocher de l'antique tradition qui annonçait le véritable Médiateur. Les intelligences célestes qui président aux astres, honorées d'abord simplement comme les *ministres de Dieu*, devinrent ensuite l'*objet d'un culte direct et idolatrique*. Ce culte peu à peu s'étendit à tous les esprits chargés de veiller soit aux éléments, soit aux destins des nations et même de chaque homme, soit aux productions inanimées de la nature. Le désir des biens et la crainte des maux portèrent les hommes à adorer et à invoquer les êtres qui en étaient les dispensateurs immédiats, oubliant le souverain maître et ne considérant que les exécuteurs de ses ordres, et se prosternèrent devant eux, comme devant la divinité elle-même, et, par tous les moyens qu'une imagination déréglée leur suggéra, ils s'efforcèrent d'apaiser leur haine, de détourner leur vengeance ou de s'assurer leur protection.

On ne peut douter que l'esprit du mal, Satan et ses anges, éter-

[1] *Essai sur l'indifférence en matière de religion*, ch. XXIX. — Bergier, *Traité de la religion*, t. III, p. 435.

nels ennemis du genre humain et dont le genre humain tout entier atteste l'existence, n'ayent employé leur pouvoir funeste pour le précipiter dans cet effroyable désordre. Excitant les passions d'une créature aveugle et corrompue, l'enivrant d'affreux désirs, ils se firent adorer des peuples et l'on vit tout les crimes évoqués de l'abîme traverser le cœur de l'homme et aller s'asseoir sur d'infâmes autels ; ainsi, par un horrible progrès de dépravation, le culte des esprits devint presque uniquement le culte de l'enfer et de ses princes.

Le dogme de l'*immortalité de l'âme* devint la source d'une autre espèce d'idolâtrie.

Le culte des morts dut son origine à la piété envers les ancêtres et à la reconnaissance envers les rois et les bienfaiteurs ; les hommages qu'on rendait à leur mémoire dégénérèrent promptement en superstition et enfin en une véritable idolâtrie. L'orgueil, en menaçant, demanda des adorateurs, la crainte et le désir en amenèrent aux pieds de tous les vices.

Telle est la faiblesse de l'esprit humain, que le travail des *sages* sur les vérités révélées, loin de dissiper les fables populaires, devint une autre source d'erreur ; ils cherchèrent à concevoir les dogmes traditionnels, la création, le mal moral, la liberté de l'homme, la prescience divine, l'immortalité de l'âme, ils inventèrent des systèmes absurdes, le *dualisme*, le *panthéisme*, la *métempsychose*, le *fatalisme*, firent des disciples, fondèrent des écoles ; quelques-uns, pour faire accepter leurs conceptions, prétendirent avoir été inspirés et donnèrent les inventions de leur esprit pour des dogmes révélés ; les masses ignorantes et crédules, qui attendaient un docteur, et savaient qu'il existe des hommes véritablement inspirés, furent séduites par ces imposteurs et reçurent leur doctrine comme venant du ciel. C'est ainsi que se sont formées les sectes de *Brahma* de *Boudda*, et plus tard le mahométisme.

Ces erreurs se répandirent, s'étendirent, infectèrent des contrées entières, s'enracinèrent dans l'esprit des hommes.

La tradition qui les condamne, la perpétuité ou l'antiquité n'en demeure pas moins la règle universellement reconnue, mais on abuse de cette règle, ou la fausse, les passions et les préjugés, c'est-à-dire une volonté pervertie et une raison rebelle, empêchèrent qu'on en fit une juste et complète application.

Comment un idolâtre pouvait-il sortir de l'erreur ?

Commençons d'abord par bien préciser l'état de la question : les

idolâtres avaient quelque connaissance de la vérité, ils n'étaient pas réduits à la découvrir; par la tradition, ils connaissaient, plus ou moins purement, l'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme, les préceptes de la morale, la chute du premier homme et la promesse du Rédempteur (I).

L'Ecriture dit, il est vrai, que les gentils *marchaient dans les ténèbres*, que les nations étaient assises *à l'ombre de la mort* (J); mais il est permis de penser que cette ombre, ces ténèbres n'étaient pas tellement épaisses qu'elles dérobassent *complètement* aux nations la connaissance de la vérité.

Ce qu'Adam avait reçu de Dieu, ce qu'il savait, il le laissa à ses enfants, qui, à leur tour, le laissèrent comme un héritage aux générations suivantes. La tradition se conserva, s'étendit avec l'espèce humaine, et voilà comment, de famille en famille, d'âge en âge, de contrée en contrée, les notions primitives se sont conservées, *plus ou moins pures*, dans le genre humain. Ainsi « toutes les croyances religieuses et morales, dit M. d'Hermopolis, ont une source commune; ce sont des ruisseaux dont les

(I) Nous adoptons la plupart de ces assertions; nous différons pourtant en une chose, c'est que M. l'abbé de Lamennais et quelques-uns de ses disciples croyaient que ces croyances étaient pures et complètes, et nous, au contraire, nous croyons que ces traditions étaient chez les idolâtres dans un état défiguré, altéré; c'étaient des traces et des restes et non des vérités complètes. D'ailleurs, nous convenons que plusieurs fois, différentes nations ont eu connaissance de la vérité complète. Ainsi, pendant le séjour des Israélites en Egypte, en Babylonie, pendant le long gouvernement de Daniel, les peuples orientaux ont pu connaître et ont connu les traditions complètes, mais le plus souvent ils les ont dédaignées et rejetées; ils étaient comme sont aujourd'hui tant de protestants, tant de rationalistes, qui vivent au milieu des catholiques, qui connaissent ou peuvent connaître leurs croyances, mais qui les dédaignent ou les nient.

(J) Cette pensée est bien souvent exprimée dans l'Ecriture. Voici les principaux passages. Dieu dit au Messie : « Je t'ai donné pour alliance avec mon peuple, pour » lumière aux nations, afin que tu ouvres les yeux des aveugles, que tu délivres de » ses fers celui qui est enchaîné, et ceux qui sont assis *dans les ténèbres de leur » prison* (*Isaie*, XLII, 7). » — « L'Orient nous a visités pour éclairer ceux qui sont assis » *dans les ténèbres et dans les ombres de la mort* (*Luc*, I, 79). » — Vous étiez autrefois *ténèbres* (*Aux Ephés.*, V, 10) — « Il nous a arrachés de la puissance des *ténèbres* (*Coloss.*, I, 13). » — « Le Christ vous a appelés des *ténèbres* dans son admirable lumière (I *Pier.*, II, 9). » — « Nous avons marché dans les *ténèbres* (I *Jean*, I, 6). » Ces textes sont trop précis pour qu'il soit permis de croire que les peuples avaient conservé pures les principales traditions. D'ailleurs, ceci s'accorde parfaitement avec l'examen que l'on fait en ce moment des livres sacrés et traditions des idolâtres.

» uns ont conservé la *pureté* de leurs eaux, et dont les autres se
» sont plus ou moins *altérés* à travers la corruption des siècles; c'est
» de là que sont venus les principes communs à tous les hommes,
» que l'ignorance ou les passions affaiblissent, mais n'anéantissent
» pas; cette lumière qui, pour bien des peuples, a été obscurcie des
» images du mensonge, mais qui laisse toujours échapper *quelques*
» *rayons* [1] (K). »

Plusieurs théologiens, je le sais, ont écrit que le vrai Dieu n'était connu *que par les Juifs.* Mais beaucoup d'autres ont enseigné que la connaissance du Dieu unique, du Dieu véritable n'avait pas été *complétement* anéantie parmi les gentils [2].

J'ai cité, dans un article précédent, des auteurs, d'ailleurs respectables, qui ont écrit que les gentils *n'avaient pas pu connaître* la *chute originelle*, la *promesse du Réparateur.* Mais on ne pouvait plus soutenir cette opinion en présence des monuments qui attestent le contraire, et on a été forcé de reconnaître, avec tous les apologistes de la religion, que *des vestiges de la révélation primitive*, sur les vérités qui sont la base et les fondements de la religion et des mœurs, se découvrent dans les traditions des différents peuples.

Les idolâtres connaissaient donc les vérités fondamentales de la religion et de la morale.

[1] *Conférence sur la loi naturelle*, t. I, p. 324.

(K) C'est exactement notre opinion : la connaissance de la vérité n'était pas *complétement* dérobée aux nations, comme le dit M. de Lahaye; elles en avaient conservé *quelques rayons*, comme le dit Mgr d'Hermopolis.

[2] Voici les noms des pères et des théologiens qui ont enseigné que la connaissance du vrai Dieu n'avait jamais été *complétement détruite* parmi les Gentils : Clément d'Alexandrie, *Stromata*, et *Cohor. ad gentes*; — Athénagore, *Apolog. pro christianis*; — Théophile d'Antioche *ad Autolic*; — S. Cyrillus Alexandrin., *Cont. Jul.*, l. I; — Eusèbe, *Prépar. évangél.*; — Tertullien, *Apolog.*, ch. 24; *De testim. animæ*; — Minut. Félix, *Octav.*, ch. 5; — Arnobius, *Advers. gentes*; — Lactantius, *Divin. institu.*, l. I, ch. 5, 7; — Saint Augustin, *Cont. Faust.*, l. XX, ch. 4, 19; — Petavius, *Theolog. dogm.*, l. I, ch. 3; — Hoocke, *Relig. nat. et revel. princip.*, t. I, part. 1, sect. 2; — Storchenau, *Theol. nat.*, n° 30; — J.-B. Hrorvath, *Inst. metaph.*, diss. 4; Id., *Theol. nat.*, n° 411; — Contzen, *Prælect. metap. Th. nat.*, n° 47; — Le Cardinal de la Luzerne, *Dissertation sur l'existence et les attributs de Dieu*, 2e partie, ch. 10; — Bullet, *De l'existence de Dieu démontrée par les merveilles de la nature*, 2e partie; — Bergier, *Traité de la vraie religion*, p. 1, ch. 1 : — Liebermann, *Inst. theol.*, *Theol. dogm. spec.*, t. III, l. I, ch. I; — Ubaghs, *Theodiceæ seu Theo. nat. elementa*, cap. 3, p. 108; — Rorhbacher, *Histoire de l'Eglise* (L'auteur traite la question avec étendue).

Seulement, ces vérités étaient altérées, mêlées de fables et d'erreurs.

Comment pouvaient-ils distinguer la vérité d'avec ces fables et ces erreurs ? Tel est le véritable état de la question.

Était-ce par la *voie d'examen ?* L'idolâtre devait-il rompre avec le passé, rejeter indistinctement toutes les traditions, s'isoler de la société au milieu de laquelle il était placé, s'enfermer dans son entendement, procéder à la reconnaissance de la vérité en éprouvant successivement tous les dogmes de la religion, tous les préceptes de la morale à la pierre de touche de *ses idées*, et prononcer souverainement sur la convenance ou l'opposition avec cette règle ? Il y a des questions qu'il suffit de poser nettement, pour qu'elles soient résolues. Celle-ci est du nombre (L).

D'ailleurs, l'expérience a éclairé sur les résultats de cette méthode.

Quelques siècles avant Jésus-Christ, il s'établit dans la Grèce différentes écoles de sophistes qui, sans avoir égard à la *tradition*, cherchèrent la vérité par le *raisonnement seul* ; ils ne tardèrent pas à ébranler, par cette méthode, toutes les vérités (M).

L'expérience s'est renouvelée au 18e siècle, et se renouvelle encore tous les jours.

Le bon usage de la raison ne suffisait-il pas pour éclairer l'idolâtre ?

Avant de répndre, je fais observer que l'*usage de la raison*, par là même qu'on le suppose *bon*, diffère essentiellement de la *méthode* dont je viens de parler, qui est *l'abus de la raison* et du raisonnement. La raison, dans le sens objectif du mot, c'est *l'ensemble de ces vérités dont les caractères sont la clarté, l'antiquité, l'universalité, la perpétuité*. Celles de ces vérités qui ne tombent pas sous les sens ne peuvent être connues que par la parole. Bien loin d'autoriser à rejeter indistinctemet les traditions, le bon usage de la raison oblige à respecter les traditions antiques, universelles et constantes du genre humain. Dans un autre sens, la raison est la

(L) Cela est vrai ; mais on voit qu'il s'agit simplement de savoir si les idolâtres pouvaient *inventer les vérités*, puisqu'on les suppose renonçant à toutes les traditions, et renonçant à toutes les enseignements qu'ils ont reçus. Ce n'est donc pas la *voie d'examen* qu'ils doivent éviter, au contraire ; mais la *voie d'invention* dans laquelle ils se sont follement jetés et perdus.

(M) Cela est vrai, et de plus il faut noter que ces philosophes n'avaient pu se séparer de toutes les *traditions* ; ce sont les traditions qui *avaient servi d'étoffe à leurs pensées*, comme le dit M. Cousin : ils seraient tombés bien plus bas s'ils avaient rejeté toutes *ces traditions*.

faculté de juger ou de raisonner; cette faculté est *inerte* tant que l'homme n'a pas joui du commerce de la parole; elle a besoin d'être exercée, cultivée, développée par l'instruction; elle ne pourrait pas s'exercer si elle ne trouvait des éléments premiers qui lui servissent de base et de règle. Enfin, un mouvement de la nature porte l'homme à se défier de son jugement individuel et solitaire, et à déférer au jugement commun. Ce sentiment dirige l'homme toutes les fois qu'il n'est pas aveuglé par l'orgueil et par une confiance exagérée dans ses propres lumières.

D'après ces observations, je n'hésite pas à répondre que le bon usage de la raison devrait *aider l'idolâtrie à reconnaître son erreur*.

En supposant que les païens attachassent aux êtres qu'ils adoraient la *vraie notion* de la divinité, la raison ne les avertissait-elle pas de leur erreur. L'*unité* n'entre-t-elle pas nécessairement dans l'idée de Dieu? La méditation, la réflexion sur l'*idée de Dieu* ne devait-elle pas les conduire à reconnaître qu'il ne peut y avoir qu'un *Dieu*.

La *loi morale* était connue des païens.

Si elle était obscurcie par plusieurs points, elle n'était pas anéantie.

Lorsqu'ils comparaient les préceptes de la morale avec les actions qu'on attribuait aux dieux, avec les pratiques et les rites par lesquels on prétendait les honorer, ne devaient-ils pas reconnaître que ces personnages n'étaient pas réellement Dieu, que le culte idolâtrique était *faux*.

Le bon usage de la raison pouvait certainement éclairer les idolâtres, les aider à sortir de l'erreur, mais il ne suffisait pas pour les conduire au discernement de la vérité, pour leur donner une certitude ferme de la vérité. Il pouvait, il devait les engager à vérifier si le culte idolâtrique avait les caractères de la vérité.

Le motif qui les portait à se défier de leur jugement était l'exemple des hommes au milieu desquels ils vivaient : ce qui les retenait dans l'idolâtrie était l'autorité de leur père ; la nouveauté est aux yeux de tout homme sensé une marque d'erreur ; l'antiquité est le caractère de la vérité; les païens connaissaient très-bien cette règle. Le moyen de s'assurer de la vérité était de faire une juste et complète application de cette règle. Il leur fallait s'assurer si leurs pères avaient suivi la religion de leurs ancêtres; il fallait remonter à *l'origine des traditions*, vérifier quelle avait été la *religion primitive* du genre humain (N).

(N) Nous adoptons en effet complétement cette règle. Le devoir des païens était d'examiner la croyance qu'on leur enseignait, et de remonter à *l'origine*

Pour parvenir à ce résultat, il n'était pas nécessaire de connaître *les croyances des nations étrangères*. Il suffisait à chaque peuple d'interroger sa *tradition particulière* pour discerner la vraie religion, qui a été la première chez tous les peuples. En remontant à leur origine, ils auraient trouvé le culte saint pratiqué par leurs pères, comme, en remontant de quelques siècles, tous les protestants trouvent des ancêtres catholiques (O).

L'homme avait-il besoin d'une autre preuve pour être assuré de la fausseté de l'idolâtrie ? Non, elle *était nouvelle*, elle était fausse ; la nouveauté, en matière de religion, est une preuve certaine de la fausseté d'une opinion ou d'une pratique : le *théisme* était la religion primitive, la religion ancienne ; le théisme était la vraie religion (P).

Au reste, l'idolâtrie manquait d'un autre caractère de la vérité en général, et en particulier de la vérité en matière de religion, l'*universalité*.

Cette assertion étonne au premier moment. L'idolâtrie n'était-elle pas répandue dans toutes les nations et sur toute la surface du globe.

Quelques observations prouveront que l'idolâtrie n'avait pas cette unité qui est le caractère de la vérité :

« 1° Malgré les progrès du polythéisme, qui s'étendit de jour en
» jour, la notion d'un seul Dieu créateur et maître de l'univers, ne
» fut point *entièrement effacée* de la mémoire des hommes, l'on en

primitive de ces croyances, c'est-à-dire à celle du genre humain. Quant à savoir jusqu'à quel point ils le pouvaient, jusqu'à quel point certains hommes ou certains peuples l'ont pu faire ou l'ont fait en effet. Voilà ce que nous croyons impossible ou inutile de constater. Les documents nous manquent ou sont imparfaits. Un fait essentiel, c'est que plus nous avons de documents, plus ces documents sont anciens et authentiques, plus ils nous prouvent que les croyances étaient semblables à celles que la Bible nous donne. Quant au reste, nous devons-nous contenter de dire à Dieu avec Job : « Quoique vous cachiez cela dans votre cœur, nous savons pourtant que vous » vous êtes souvenu de tous les hommes. » (Job, x, 13.)

(O) Nous n'osons pas émettre une telle assertion ; nous croyons, au contraire, que beaucoup de peuples, notamment les Grecs et bien d'autres, avaient perdu le fil de la vraie tradition, et qu'il leur était impossible de trouver chez eux et dans leur histoire, la vraie religion. Il en est de même des Indiens, des Chinois, des sauvages de nos jours. S'ils s'obstinent à rester dans leurs livres, dans leurs traditions, impossible à eux de retrouver les traditions primitives. Dieu n'a pas voulu que la famille humaine vécût ou pût vivre séparée, séquestrée comme est la Chine ou le Japon en ce moment. La *communion* des peuples est nécessaire principalement à leur vie intellectuelle.

(P) Cela est vrai ; mais comment les Chinois ou les sauvages peuvent-ils savoir que leur croyance est nouvelle ?

retrouve des *vestiges* même chez les peuples plongés dans la superstition la plus grossière. C'est un reste précieux de la religion primitive, un monument subsistant de la tradition de nos premiers pères que l'ignorance et les passions n'ont pu détruire, il » est important d'établir ce fait à cause des conséquences qui en » résultent. Les écrivains sacrés et profanes se réunissent pour » l'établir [1]. Puisque tous les peuples ont constaté *l'idée confuse* » d'un seul Dieu créateur, qui les empêchait de lui rendre leur » culte plutôt qu'à des dieux imaginaires? L'erreur n'est plus excu» sable, lorsque ce sont les passions qui la produisent. *Tous ont* » *péché*, dit saint Paul; donc tous ont besoin de la lumière de » Dieu ; il déclare que tous ont été inexcusables, ce n'est donc » point à nous de les excuser [2]. »

2° *Toutes les nations ne sont pas tombées dans l'idolâtrie* ; le peuple juif, à l'exception de quelques moments courts et rares, a été préservé de ce crime. Il a été placé au milieu des continents alors habités, puis enfin dispersé parmi les nations idolâtres, pour les ramener au culte du vrai Dieu, et entretenir parmi elles l'attente du libérateur promis.

3° *Au milieu même des nations idolâtres, un certain nombre d'hommes sont restés fidèles à la religion primitive et n'ont pas été entraînés par l'exemple de leurs contemporains.*

« Je ne doute pas, dit saint Augustin, que la Providence n'ait » ménagé cet exemple (celui de Job) pour nous apprendre qu'il a » pu y avoir aussi parmi les autres nations des hommes qui vécu» rent selon Dieu, lui furent agréables, et appartenaient à la Jéru» salem spirituelle [3].

« Il est vrai, dit Bossuet, que depuis la loi de Moïse, les païens » avaient acquis une plus grande facilité de connaître Dieu par la » dispersion des Juifs et par les prodiges que Dieu avait faits en » leur faveur, en sorte que le nombre des particuliers qui l'ado» raient parmi les Gentils est *peut-être* plus grand qu'on ne pense. » Chaque particulier pouvait profiter des grâces générales et il » ne faut pas douter qu'il n'y eut un grand nombre de ces croyans » dispersés parmi les Gentils dont nous venons de parler [4] (Q). »

[1] Bergier, *Traité de la Religion*, t. I, p. 159.
[2] *Ibid.*, t. I, p. 442.
[3] *De civitate Dei*, l. XVIII, ch. 47 ; dans l'édition de Migne, t. VII, p. 610.
[4] *Lettre à M. Brisacier*, *Œuvres*, t. X, p. 409, éd. de Desoros.
(Q) Nous croyons aussi cela; seulement il ne faut pas en conclure que c'est

4° *Une religion se compose de dogmes, de morale et de culte.*

Le paganisme n'avait pas de dogmes, pas de symbole, point d'enseignement, ne prescrivait pas de devoirs, n'imposait aucune loi morale. Chaque peuple, chaque pays, chaque cité, chaque famille et souvent chaque homme avait ses dieux particuliers. Le même peuple changeait de dieux avec le temps, comme il arriva aux Romains qui, à la théologie des Etrusques, substituèrent peu à peu celle des Grecs, de même que chaque nation avait ses divinités (R).

5° *Le dépôt de la religion primitive se conserva longtemps dans les mystères et parmi les prêtres.*

Ils connaissaient l'unité de Dieu, la chute originelle, la promesse du réparateur. Dans le commencement, ils enseignaient publiquement ces dogmes; plus tard, dans la crainte de s'exposer à la fureur de la multitude, ils ne communiquèrent plus ces vérités qu'aux initiés et sous la foi du secret [1]. Ces prêtres et ceux qui reçurent leurs instructions, tenaient le fil conducteur qui pouvait les guider dans le dédale des erreurs de l'idolâtrie (S).

6° Saint Clément, saint Augustin, saint Thomas disent que Dieu suscita des prophètes chez les différentes nations, leur révéla la venue du Messie [2]. Les idolâtres qui furent en rapport avec ces

d'eux-mêmes et sans secours extérieur qu'ils ont eu connaissance de la vraie religion. Nous avons, dans les *Annales de philosophie*, fourni assez de preuves que les Juifs avaient été dispersés chez les Gentils, pour y faire connaître la vraie tradition; et d'ailleurs nous ne doutons nullement que cette tradition ne se soit conservée assez longtems dans les familles des patriarches, fils de Noë, premier fondateur des peuples.

(R) Cela est parfaitement vrai, et nous avons à reprocher à l'enseignement classique de la mythologie d'avoir formulé un *symbole*, une espèce de *Catéchisme* à l'usage de peuples qui n'en avaient point; ils nous ont fait voir tous les peuples dans le petit coin de terre qu'on appelait la *Grèce*, et à ce peuple, dans leur *Appendix de Diis*, dans leur *Selectæ è scriptoribus profanis historiæ*, ils ont attribué uns *symbole* uniforme et une *morale* quasi chrétienne. Ce n'est pas le seul cas où le études classiques faussent l'esprit de la jeunesse.

1 Pluche, dans le *Spectacle de la nature*, t. IX, *Préparation évangélique*.

(S) Nous sommes loin de reconnaître ces priviléges aux prêtres d'une manière générale. Pour les commencements, à la bonne heure; mais, dans la suite des tems, les prêtres, ayant fait de la vérité un privilége de caste, et l'ayant tenue cachée au vulgaire, contribuèrent à altérer la vérité, et quand le Christ vint sur la terre, aucune caste, aucune école, aucun sanctuaire n'avait des notions pures et complètes des grandes vérités dont parle ici M. de Lahaye.

2 « Il en est même parmi les Gentils qui ont prédit la venue du Messie, témoin le saint homme Job, témoin le fameux *tombeau* qui fut ouvert quelque temps après la venue du Messie, et dans lequel on trouva un mort portant cette inscription :

« Le Christ naîtra de la Vierge, et moi je crois en lui. O soleil, tu me reverras sous

onnages miraculeux n'eurent aucun effort à faire pour discer-la vérité d'avec l'erreur (T).

oilà des positions bien différentes, voilà de grandes inégalités.

Cette inégalité de dons et de faveurs ne doit pas nous surprendre : elle existe partout dans l'ordre de la nature, comme dans l'ordre de la grâce. Père commun du genre humain, Dieu est bon envers tous, encore qu'il soit meilleur envers quelques-uns. Les moins favorisés parmi les infidèles reçurent ce qui est absolument indispensable pour parvenir au salut : la tradition porta à tous une connaissance plus ou moins développée, plus ou moins pure des vérités fondamentales du christianisme : l'existence de Dieu, la chute de l'homme, la promesse du rédempteur, la nécessité de la prière, du sacrifice expiatoire, des préceptes de la morale. Il a été nécessaire que le mystère de l'incarnation du Verbe fût cru de quelque manière, dans tous les temps et par tous les hommes ; mais cette croyance a été différente selon les temps et les personnes, mais une foi explicite n'était pas exigée de tous les gentils, il suffisait qu'on eût une foi implicite, c'est-à-dire que l'on crût que Dieu sauverait les hommes par les moyens qui lui conviendraient et suivant que son esprit l'avait révélé à ceux qui connaissaient la vérité[1]

le règne de Constantin et d'Irène. » Saint Thomas dit que la révélation du Messie fut faite à un grand nombre de payens. « Dicendum quod multis Gentilium facta » fuerit revelatio de Christo ut patet per ea quæ prædixerunt : nam Job (ch. XIX, 25) » *Scio quod redemptor meus vivit*. Sibylla etiam pronuntiavit quædam de Christo, » ut Augustinus dicit *contra Faustum*, l. XIII, c. 15 (S. Th., *S. Theol.*, secund. 2e, » q. II, art. 8 ad 3m. — M. Gaume, *Catéch. de persévér.*, 18e leçon, t. I, p. 323).

(T) Nous nous sommes déjà expliqués sur ces textes de Clément d'Alexandrie, de saint Augustin et de saint Thomas, et nous avons prouvé qu'ils n'étaient pas aussi clairs et aussi décisifs que l'affirment ici M. de Lahaye et M. l'abbé Gaume (voir le précédent article ci-dessus, p. 221, note N). Quant à l'histoire de ce *tombeau* et de ce mort que cite M. Gaume, elle est tirée du même passage de saint Thomas, lequel rappelle le fait suivant cité par Baronius, sous l'année 780. « Théophane, qui a écrit l'histoire de cette époque, rapporte ce qui suit en peu de » mots : « Cette même année (780), un homme, fouillant en Thrace dans de longs » murs, trouva un sépulcre de pierre, qu'il nettoya et releva ; il y trouva le ca- » davre d'un homme avec des lettres collées contre la pierre, et contenant ceci : » *Le Christ naîtra de la Vierge Marie. Je crois en lui. Sous le règne de Cons-* » *tantin et d'Irène, tu me reverras, ô Soleil!* » Baronius se contente d'ajouter, et le » bruit se répandit que le tombeau était celui de quelque prophète, et que la pro- » phétie qu'on y avait trouvée lui avait été révélée de Dieu ». L'histoire de Théophane, faisant partie des *histoires bysantines*, a été imprimée à Paris en 1655 in-fol.

[1] Si qui tamen salvati fuerunt, quibus revelatio non fuit facta, non fuerunt sal-

» Il est vrai que l'homme, par les seules forces de sa nature, ne » peut pas mériter la foi, que même sa première grâce est entière» ment gratuite, et celui qui avancerait que Dieu la doit comme » la récompense de quelque mérite précédent, tomberait dans une » erreur souvent condamnée, celle des Pélagiens. Mais, en même » temps, il est certain que parmi les infidèles il n'en est pas un seul » qui soit étranger aux bienfaits de la Rédemption, aux grâces sur» naturelles, fruit du sacrifice offert sur la croix pour le salut du » monde; que si l'infidèle était docile à ces premières impressions » de la grâce toute gratuite, il en mériterait de nouvelles, et que, » de lumière en lumière, il *pourrait arriver à la connaissance de la* » *vérité*[1]; que Dieu pourrait l'y conduire, soit par la voie ordinaire » de la prédication, soit par une révélation spéciale comme celle » qui a été faite aux prophètes et aux apôtres, soit par des impres» sions intérieures qu'il mettrait dans son âme avant sa mort, soit » par d'autres moyens pris dans les trésors infinis de sa puissance » et de sa sagesse[2]. »

vati absque fide Mediatoris; quia etsi non habuerunt fidem explicitam, habuerunt tamen fidem implicitam in divinâ Providentiâ; credentes Deum esse liberatorem hominum secundùm modos sibi placitos, et secundùm quod aliquibus veritatem cognoscentibus Spiritus revelavit : secundùm illiud Job, c. xxxv, 11 : *Qui docet me super jumenta terræ*. (S. Thomas, *ibid.*, et dans Gaume, *Cath. de persév.*, t. I, p. 320.

1 Ce passage paraît supposer que l'idolâtre ne connaissait pas les vérités nécessaires au salut. Quoique la tradition ait porté toutes les vérités nécessaires au salut à la connaissance de toutes les nations, il est possible que beaucoup de particuliers ne les connussent pas; il est même certain que beaucoup n'y faisaient pas attention, ne les connaissaient pas d'une manière utile en pratique. On me permettra une observation sur la partie de la *conférence* qui traite du *salut des infidèles*. L'auteur n'a pas tiré les conséquences du principe qu'il avait développé dans la *conférence sur la loi naturelle* et que j'ai cité plus haut, il n'a pas profité des ressources que les découvertes modernes présentent aux apologistes de la Religion; il ne parle pas de ces *vestiges* des vérités fondamentales du Christianisme que l'on retrouve encore aujourd'hui dans les traditions de tous les peuples. Cette partie de la *conférence* a été évidemment écrite sous l'empire de l'opinion qui régnait au 17e siècle en France. M. Gaume, dans son *Catéchisme de persévérance*, a été plus courageux que l'auteur des *Conferences*, il s'est affranchi de cette opinion. S'il n'est jamais permis de s'écarter des croyances antiques, universelles et constantes de l'Église, alors même qu'il n'existe pas de définition expresse, il est toujours permis de secouer le joug d'une opinion locale, particulière, lorsque des documents jusque-là inconnus en prouvent la fausseté.

2 Mgr d'Hermopolis, *Conférences sur le salut des hommes*, t. III, p. 210.

Nul n'a donc manqué des moyens rigoureusement nécessaires pour être sauvé ; quelques-uns ont eu des lumières plus abondantes, plus vives, et, d'après les livres saints, « Dieu demandera » beaucoup à celui qui a reçu beaucoup, et moins à celui qui a » reçu moins ; le serviteur qui, connaissant la volonté de son maître, ne la fait pas, sera chassé rudement, et il n'en sera pas ainsi » des autres ; ceux à qui le ciel a départi avec plus d'abondance » ses dons et ses lumières auront à rendre un compte plus étendu » et plus rigoureux [1]. »

Terminons ce que nous avons à dire sur l'idolâtrie par une réflexion importante.

Ce n'est pas au progrès de la raison que le genre humain a dû de sortir des ténèbres où il marchait et des ombres dans lesquelles il languissait et allait périr.

Bien des sages avaient reconnu la vanité des idoles, la fausseté du culte qu'on leur rendait, ils connaissaient le moyen de distinguer la vérité d'avec l'erreur.

La raison était impuissante, ces voix qui s'élevaient de toutes parts contre le Paganisme, cette règle : *comme toujours*, rappelée au milieu du monde idolâtre; rien ne pouvait le tirer de son sommeil, ni ramener au culte du vrai Dieu les mœurs endurcies.

« Il fallait un secours surnaturel, il fallait que la Vérité vivante » vînt elle-même renverser les autels qui l'outrageaient, et chasser » de la terre ces dieux déjà chassés du ciel [2]. »

DE LAHAYE.

Hagiographie catholique.

LES NOUVEAUX BOLLANDISTES.

ARTICLE PREMIER [3].

La vie des Saints! Dussault eut le courage de mettre ce titre et

[1] Mgr d'Hermopolis, *Ibid*, p. 201.

Essai sur l'indifférence. t. I, ch. 30, p. 470.

[3] Ce travail est la continuation d'une série d'articles publiés par l'*Univers*. Il est achevé depuis longtemps et eût paru plus tôt, si les événements n'avaient pas fort longtemps ajourné cette publication; nous serons obligé de renvoyer quelquefois nos lecteurs à nos précédentes études sur les anciens Bollandistes.

premier mot en tête d'un article de journal, au lendemain des plus mauvais jours de la terreur. Il osa dire, avec sa verve intrépide, qu'au bout des constitutions, des sophismes, des violences, il en faudrait venir à la vie des Saints, ou mourir. Il offrait donc un modeste Godescard aux méditations des idéologues et des législateurs constituants.

Vers le même temps, un janséniste fougueux, Camus, voyageant, dit-il, aux termes de la loi du 3 brumaire an IV, *pour faire des recherches sur les diverses branches des connaissances humaines*, descendait en Belgique et rencontrait quelques traces des Bollandistes. Réflexion faite, il s'arrêta ; et, demandant pardon à ses lecteurs de leur faire part de sa découverte, exhibant d'ailleurs les termes de son mandat, il se dit et il écrivit :

« Rappelons-nous d'abord que presque toute l'histoire de l'Europe et une partie de celle de l'Orient, depuis le VII[e] siècle, est dans la vie *des personnages auxquels on donna le titre de Saints*. Il n'y a pas d'événements de quelque importance dans l'ordre civil, auquel un abbé, un moine, *un saint* n'aient part. C'est donc un grand service rendu par *les Jésuites, connus sous le nom de Bollandistes*, d'avoir formé l'immense collection.... » Et s'échauffant jusqu'à l'enthousiasme, l'ardent janséniste devient prophète et s'évertue à prédire la résurrection des Bollandistes [1]. »

Il fallut l'attendre quarante ans encore. Tous les anciens hagiographes descendirent dans la tombe, et c'est à peine si l'on a pu retrouver le jour et le lieu où disparurent les continuateurs de Bollandus et de Papebrœck. Pour mieux apprécier l'œuvre qui se relève si vigoureusement et dont nous désirons faire connaître à nos lecteurs les premiers travaux de renaissance, remontons à la dernière dispersion.

Le 6 décembre 1796, un commissaire du pouvoir exécutif se présenta à Tongerloo pour fermer l'abbaye et en expulser tous les religieux. « A 10 heures du matin, tout le couvent assemblé capitulairement, protesta devant le ciel et la terre qu'ils cédaient à la violence ; puis, tous se rendirent à l'église pour y prier une dernière fois. Le commissaire impatient donnant le signal de l'expulsion, ils sortirent de l'église deux à deux, en pleurant. Des charrettes entraînèrent les vieillards et les malades. Les soldats de la république pleuraient. La route au loin était bordée de milliers de

[1] *Voyage dans les Pays-Bas*, t. II, p. 140.

pauvres, qui se lamentaient de perdre leurs amis et leurs pères ».

C'est à peine si on remarqua que parmi ces exilés se trouvaient les derniers Bollandistes.

Dès 1794, vers le mois de juillet, de Bue et Ghesquières s'étaient retirés dans la Gheldre; l'un mourut à Werde, près Duesburg, en 1801, l'autre à Essen, en 1802.

De Bue, le dernier des anciens[1], avait seul consenti à passer à Tongerloo pour y former, parmi les Norbertins, quatre nouveaux hagiographes, et publier avec eux le dernier volume de la collection et les feuilles d'un tome inachevé, qui viennent d'être comme exhumées. Tous moururent séparés, oubliés, inconnus en divers lieux[2]. Le dernier survivant atteignit l'année 1839, et put voir se relever, presque en même temps, les actes des saints et l'abbaye de Tongerloo.

Cependant, Napoléon, qui ne perdit pas de vue une seule grande ruine, et devina tant d'œuvres nouvelles, pensa le premier aux *Acta Sanctorum*, et, dès l'année 1800, décréta une enquête. D'Herbouville, préfet des Deux-Nèthes, retrouva le père de Bue et ses confrères, chapelains, plébans, çà et là, à peine se souvenant d'un 54e volume des *Acta*, demeuré sous presse. Quant au musée bollandien et à ses derniers gardiens, c'était un secret au pays même. Mais Dieu avait préposé, à la garde du trésor des saints, des pâtres flamands. Honneur à ces fermiers de Tongerloo, qui, pendant plus de vingt ans, à l'insu du monde entier, firent, jour et nuit, sentinelle autour de ces monceaux de manuscrits grecs et latins! Et cela, pendant qu'à Paris même, au quartier universitaire, on abandonnait le trésor de Saint-Germain-des-Prés au pillage, les restes du pillage à l'incendie, les cendres de l'incendie à la pluie, aux chiffonniers, aux brocanteurs; pendant qu'un seul vieillard, le vénérable dom Poirier, le dernier bibliothécaire, menacé de périr de la fièvre et de la faim, demeurait blotti dans une cellule improvisée, au milieu des in-folios lacérés et des parchemins gercés, pour sauver quelque chose de l'héritage des Mabillon et des Montfaucon. Mais revenons. Monge, au moment où il fondait l'école polytechnique et se laissait, contre son gré peut-être, inscrire au *Diction-*

[1] *Acta SS.*, t. VII, octobr. in *Prooemio*, col. LVII.

[2] De Bue mourut en Belgique en 1808. Matthias Stals à Tilleburg, en 1826. Siard Vandyck à Diessen en 1830. Jean-Bapt. Fonson, à Bruxelles, en 1826. — Cyprien van de Goor est celui qui mourut après la restauration de Tongerloo et des Acta.

naire des athées, unissait franchement ses vœux aux évocations du théophilantrope Camus. Puis, l'Institut de France, ce même Institut où Bernardin de Saint-Pierre, en 1810, était appelé en duel pour avoir nommé Dieu, insistait et voulait ou que les Bollandistes reprissent leurs travaux, ou qu'ils cédassent l'esprit, les traditions, le manteau de leurs pères à une commission académique.

Il n'en pouvait aller de la sorte. Napoléon eut beau revenir à la charge; son épée ne devait point toucher à la cendre des saints. En 1810, de nouveaux décrets aboutirent à un rapport de M. La Serna Santander, déclarant qu'il manquait, pour continuer les *Acta Sanctorum* deux choses, des *actes* et des *hagiographes*.

Le secret sur le sort du musée bollandien fut gardé jusqu'en 1825. Un encan partiel donna l'éveil vers cette époque. Le roi Guillaume, qui, dans son idée d'inquisition, surveillait tout ce qui émergeait à la surface des Pays-Bas, surprit les trésors cachés et les racheta des deniers de l'État. C'était échapper à l'oubli, pour obtenir une dispersion, on fit deux parts pour Bruxelles et la Haie; mais une main invisible dirigea le triage : les imprimés, faciles à remplacer, passèrent au protestantisme néerlandais; tous les manuscrits, uniques au monde, restèrent, presque sans exception, aux Belges catholiques.

Telle fut, pendant quarante ans, la destinée des *Actes des Saints*. Qui s'en occupa? D'abord des paysans de la Campine; puis un janséniste, un soldat, un athée, l'Institut matérialiste; des protestants enfin et le plus intraitable de tous, Guillaume Ier, de Hollande.

Tout-à-coup deux révolutions se croisèrent de Paris à Bruxelles, s'agitant beaucoup pour aller où Dieu les menait. La Belgique, sous un roi protestant, fit triompher son catholicisme. La France, sous une charte libérale, attendit la liberté. Et, par quelques opprobres de plus, l'Église marchait à sa glorification. Autre honneur inespéré, les Bollandistes lui furent rendus. Après trois ou quatre persécutions des choses saintes, sous un sceptre protestant, au nom d'une charte libérale, la *reprise* des *Acta sanctorum* a été décrétée par les Chambres belges, et ce sont les proscrits de la veille et du lendemain qui accomplissent cette œuvre deux fois séculaire de leurs pères.

La France encore donna l'éveil : une société hagiographique s'étant formée à Paris, des prospectus d'usage circulent : il s'agit de reconstituer à neuf l'œuvre Bollandienne. On déclare avec candeur qu'à défaut des connaissances et des talents nécessaires, on apporte à cette œuvre tout le zèle possible... On est jeune, on est

laborieux.... On a vu Rome, le mont Cassin, Londres même... Des amis sont prêts, de vénéral les prélats encouragent... Il y a donc chance de mener à bonne fin la collection entière *en quatre ou cinq ans*... au surplus, *on s'y engage consciencieusement* [1].

Il n'y avait, dans cette société éphémère, qu'une chose sérieuse : la protection légale d'un homme éminent, alors ministre de l'instruction publique. M. Guizot, protestant, comprit la pensée qui préoccupait Napoléon, Guillaume II et Léopold Ier. C'est lui, peut-être, qui la fit agréer au roi des Belges. Nous devons citer ses paroles sur la continuation des *Acta*. « Cette entreprise, qui représente un double intérêt, sous le point de vue religieux, et sous » le rapport historique, est digne d'obtenir du gouvernement fran» çais la même protection qu'elle a reçue autrefois des divers gou» vernements, qui l'ont encouragée de leurs appuis. Je verrai avec » une vive satisfaction qu'une œuvre de cette importance fût exé» cutée avec tout le soin qu'elle mérite [2]. »

En Belgique, on s'émut à la pensée que la France allait s'approprier l'honneur de cette continuation. Sur la fin de 1836, M. l'abbé de Ram écrivait à M. de Theux que les *Acta* devaient exclusivement appartenir à la Belgique, et qu'il convenait d'en charger les Pères de la Société de Jésus. Une commission royale d'histoire fut appelée à reprendre les *Analecta* commencés par le Père Ghesquieres [3]; et les pères jésuites invités à reconstituer l'œuvre Bollandienne [4].

La compagnie accepta, en janvier 1837, en demandant uniquement le bénéfice du temps et le libre accès aux bibliothèques publiques. Par un vote des chambres belges, du 8 mai, un subside fut assuré aux nouveaux Bollandistes, qui, de leur part, s'engagèrent à donner un volume tous les quatre ans [5].

Les travaux commencèrent au jour de la fête de sainte Thérèse, dont les actes ont paru les premiers.

[1] *Revue de Bruxelles*, t. II, p. 397.

[2] *Lettre à M. l'abbé Théod. Perrin* de Laval, en nov. 1836, *ibid.*, p. 398.

[3] Cette société a publié plus de 50 volumes de divers formats, rendant compte de ses travaux et mettant en lumière les chroniques belges inédites. Ces études et d'autres analogues sont encore en pleine faveur, non-seulement à Bruxelles, mais à Liéges, à Gand, à Bruges, à Tournay; la Belgique ressemble vraiment à l'Irlande du 13e siècle, après l'invasion des barbares.

[4] *Proemium*, XXI, p. 86.

[5] *Ib.*, n° 88.

Après quelques oscillations inévitables sur le choix des collaborateurs, il fut arrêté : cinq hagiographes sont à l'œuvre ; trois plus jeunes promettent un long et fécond avenir : le père Joseph Van Hecke, à plus d'un titre, représente ce qu'on nommait autrefois l'*Ancien* des Bollandistes.

Il fallut dix ans de travaux préparatoires avant de donner le premier volume de continuation, le plus considérable de toute la collection, qui parut en 1847, presqu'à deux siècles exactement accomplis depuis l'apparition du premier tome de janvier en 1645.

Loin qu'il faille estimer trop lents les travaux de continuation, il y a bien plus à s'étonner qu'en moins de dix années on ait pu aussi complètement se remettre sur pied. Il y avait à créer la bibliothèque et le musée, sauf les manuscrits essentiels, à renouer les correspondances et les voyages, à refaire des hommes, une science des traditions perdues, à remonter tout le chemin parcouru par les devanciers, à s'orienter au milieu des indications fugitives, de renvois épars en 53 in-folios, à inventorier et distribuer les vies éditées, les *Acta regecta*, les *Prætermissi* et les *Saints à illustrer* pour les 77 jours qui cloront le *Calendrier Bollandien* [1].

Nous avons vu de près ce nouveau travail, ce musée, cette bibliothèque, toute cette création si remarquable, au moment même où le nouveau volume en sortait. Il nous semblait voir à sa suite et derrière les nouveaux Bollandistes, une longue file de travailleurs apportant chacun, en son temps, sa pierre laborieusement taillée jusqu'à l'entier achèvement de l'édifice. Mais nous avions peine à nous défendre des pressentiments qui assiégeaient Dom Berthod, quand, en 1774, il visitait et décrivait, peu avant la dispersion, l'ancien musée Bollandien [2]. Peut-être, écrivions-nous il y a dix-huit mois, sommes-nous plus près d'une autre catastrophe plus vaste et plus irréparable. Et toutefois, à l'exemple de Dom Berthod, nous tenions à prendre note et à constater la situation présente.

C'est au collége Saint-Michel de Bruxelles, et sous le patronage de l'Archange, que les nouveaux Bollandistes ont dressé leurs tentes. Leur musée occupe trois salles triplées par des galeries intermé-

1 Les Bollandistes tracèrent leur plan et révélèrent quelques-unes de leurs difficultés, dans une opuscule publié en 1838, sous ce titre : *De prosecutione operis Bollandiani, quod Acta SS. inscribitur.*

2 Dans les articles publiés par l'*Univers*, nous avons décrit, d'après dom Berthod, le premier musée.

diaires; environ six mille volumes les remplissent, et déjà ils débordent au-dehors et garnissent un corridor voisin.

Dans la première salle, se présente d'abord la collection fondamentale des *Actes*, accompagnés de cinq volumes de tables anciennes, de dix volumes servant d'*Index rerum*, coordonnés tout à neuf; d'autres catalogues partiels sont les anneaux détachés de cette chaîne. Plus de vingt mille cartes servent de pierres d'attente pour un inventaire universel qui permettra, en quelques minutes, de mettre la main sur le volume et la pièce demandés.

Puis, on rencontre toutes les grandes collections d'hagiographie, d'histoire, de statistique, de liturgie, de diplomatique, de bibliographie, d'archéologie; les études spéciales et générales sur toutes les provinces ecclésiastiques; une volumineuse suite de vies particulières des saints, une série à peu près complète des *Sacra*, depuis Ughelli jusqu'au magnifique *Monasticon Anglicanum*, qu'un provincial de la Belgique acheta pour suppléer à une réduction momentanée de l'allocation Bollandienne.

Mais le doigt reconnaissant des agiographes se plaît surtout à montrer quelques dons trop rares de la munificence des grands et des amis: ici, les publications du gouvernement Belge; là, quelques-uns des documents inédits, publiés de l'histoire de France, et un magnifique atlas de Cassini, offrande du gouvernement français; ailleurs, les *monumenta historiæ patriæ*, envoyés par le roi Charles Albert, avec une lettre d'encouragement, et des offres plus considérables pour l'avenir. L'Espagne a pris les devants de bonne heure, par Mgr l'évêque de Cadix, qui a offert un exemplaire de l'*Espana sagrada* par Florez. Le Portugal a aussi de loin envoyé, par un membre de son clergé, Da Silva de Talenos, le *Martyrologium Lusitanum*. Il n'est pas jusqu'à la pauvre Irlande qui n'ait apporté son denier. L'archevêque de Dublin a donné son beau travail sur l'histoire ecclésiastique de l'île des Saints [1]. M. Pertz à lui seul représente dignement toute l'Allemagne par son splendide ouvrage, dont chaque volume est arrivé jusqu'ici gratis et franco, au musée Bollandien.

Il est juste d'associer au docte protestant l'un des plus savants hommes de l'Allemagne catholique, Biaterin, qui, de sa modeste cure de Bilck, a adressé un royal présent, rehaussé par une double

[1] *An ecclesiastical history of Ireland from the first introduction of Christianity monga the Irish*, in-12, vol. 4. Dublin, 1829.

bonne œuvre. Le musée lui doit un *Psalterium* de saint Maximin, exécuté au 9[e] siècle, avec toute la munificence caroline, modèle de calligraphie onciale, enrichie d'appendix rares, d'un calendrier et d'un obituaire où figurent tous les grands noms de la Germanie impériale depuis Charlemagne. Ce beau *Codex* a été échangé pour une modique somme versée entre les mains des Jésuites missionnaires, et de quelques apôtres du nouveau monde.

Nous avons encore remarqué parmi les missionnaires, *Un Evangéliaire* du même temps, provenant de l'abaye de Munster-Bilsen[1], *un autre Évangéliaire* plus splendide, et que nous avons entendu appeler l'*Évangéliaire des Othons*[2], un *Passional* du 10[e] siècle, qui

[1] On croyait au monastère bénédictin que c'était un présent du roi saint Louis. Il est certainement plus ancien. Une inscription de seconde main, porte la date de 1130. Ce manuscrit passa de l'abbaye de Munster-Bilsen, près Constance, de l'ordre de Saint-Benoit, à un pasteur de Neer nommé J. J. Stiels, puis à ses héritiers, et enfin au musée Bollandien. On y trouve en tête une formule de serment pour des chanoines et chapelains, le lectionnaire grégorien de *anni circulo*, les préfaces ordinaires des Evangiles, mutilées au commencement, puis les canons d'Eusèbe. Ces canons sont encadrés d'ornements fort simples, de colonnes imbriquées, supportant des pignons aigus, fréquens dans les évangilaires et qu'on serait tentés de prendre pour les premiers essais du style ogival. A la suite de l'Evangile selon saint Mathieu, on lit d'une main plus récente :

Anno incarnationis Dm. M. C. XXX. ind. X.
Regnante Rege Lutharo, rexit cœnobium
Beatissimi amoris confessoris Mathildis
Abbatissima Belisiæ cum fratribus et devotissimis
Sororibus ita nominatis : Eustachius, Wickerus,
Arnoldus Battaviensis, Berteguntis.....

Suivent en 4 colonnes, 26 noms de religieuses, terminés par ces deux lignes dont la première est un vers théotisque.

Ledi Samanunga, was edele unde Siona
Et omnium virtutum pleniter plena.

Après l'Evangile selon saint Luc, la passion selon saint Jean, notée et écrite d'une autre main, se trouve intercalée. A la fin on lit cette signature : *Ego Samuhel indignus diaconus scripsi istum Evangelium.*

[2] Cet évangéliaire des Othon, mérite à plus d'un égard, l'attention des archéologues. Au premier aspect, la beauté des caractères, la simplicité classique des ornemens, le riche emploi de l'or et de la pourpre reporte aux plus belles œuvres carolines. Ce n'est toutefois qu'une pastiche séduisante et très-hardie où l'on n'a pas seulement calqué l'époque de Charlemagne; il y a même des réminiscences tout-à-fait classiques. Les canons d'Eusèbe sont encadrés sous des portiques d'architecture grecque : les lignes sont nettes, les profils réguliers, les colonnes ne

porte la marque de l'ancien fonds Bollandien, *des Missels* d'Utrecht et de Maestricht, *un Martyrologe d'Usuard*, un autre de Villers, *un Missel copte*, digne de l'attention des orientalistes, un Miscellanée du 12ᵉ siècle, dont le premier feuillet a pour signature de donateur, M. le comte Charles de l'Escalopier.

L'une des plus riches sections de cette bibliothèque est due pres-

manquent que de piédestaux; les chapitaux sont alternativement ioniques et corinthiens avec de légères variantes que l'on pourrait justifier sur les peintures et les monuments d'Herculanum. Il n'y a pas à hésiter toutefois sur l'âge; une belle vignette en tête de l'Evangile selon saint Mathieu donne, à notre avis, des renseignements positifs. Sur un fond de pourpre, deux grandes lettres entrelacées, ornées de fleurons, d'entrelais et de treillis, représentent les deux initiales LI; autour d'elles sont semées en or sur pourpre ces autres lettres BER GENERATIONIS. Sur les bordures de cette vignette sont comme appendues, quatre tablettes carrées azurées, encadrant autant de médaillons à fonds d'or, sur lesquels se dessinent quatre figures impériales imitées des meilleurs types du haut-empire. Le costume est le même dans les médaillons correspondants; en haut et en bas, le paludamentum pourpre agraphé sur l'épaule; à droite et à gauche, la couleur est verte; en caractères presque imperceptibles, on lit en légende les inscriptions suivantes qu se rattachent aux quatre Otton.

Dans le médaillon supérieur :

ROMANE. R. P. DIVE. MEM. OTTO. IMPER. AVG.

Nous croyons qu'il s'agit ici d'Otton le grand, né en 912, élu et couronné en 936, mort en 973. Il reçoit ici une sorte de consécration augustale, par le DIVE MEMORIE.

Dans les deux médaillons à droite et à gauche la formule est presque identique :

XPISTIANE. RELIGIONIS. ET. ROMANE. R. P. OTTO IMP.

A gauche, un mot est ajouté à la suite : AVG.

Ces deux inscriptions nous paraissent appartenir, l'une à Otton II, couronné en 961 et mort en 983; l'autre à Otton III, son fils, couronné en 983, mort sans postérité en 1002, à l'âge de 22 ans. S'il fallait opter pour l'attribution de ces deux légendes à l'un plutôt que l'autre, nous croirions Otton II désigné par l'addition d'AVG*ustus*.

C'est la quatrième inscription qui fixe à notre avis l'âge du Missel.

Binterim, dans la courte description qu'il donne de ce missel au tome VII de *Die Vorzeiglichsten Denkwursigkeiten* a négligé la première de ces quatre inscriptions, confondu en une seule identique les deux autres, et ainsi lu la dernière : *A Deo coronatur Romanæ rei publicæ Otto imperator Augustus.* Il n'a pas cru devoir ajouter aucune observation et semble s'en tenir, quant à l'âge, à une note récente qui rapporte vaguement le missel du 8ᵉ au 9ᵉ siècle.

Nous croyons qu'il faut lire :

ND (pour N*on*D*um*) CORONATVS. ROMANE. R. P. OTTO. IMP. AVG.

Or, cet Otton nous semble être le IVᵉ de ce nom, qui vécut au milieu des troubles survenus après la mort d'Henri VI, celui qui finit son règne le 28 septembre

que tout entière à un seul bienfaiteur, M. le baron de Viron, ancien gouverneur du Brabant, qui a déposé au Musée une collection de livres liturgiques. On ne trouverait peut-être nulle part, que nous sachions, rien d'aussi complet en ce genre, sauf peut-être, s'il nous est permis d'en parler, dans l'abbaye de Solesmes. Nous devons nommer aussi M. Vergauwen, qui a fait divers dons considérables, tels que le *Glossaire de Ducange*, la *nouvelle collection byzantine de Bonn* et les *Antiquités grecques et romaines* de Gronovius et Grovius.

Si le visiteur pénètre jusqu'au fond du Musée, il pourra remarquer de rares et nombreux incunables des plus lointaines origines de la typographie, la série complète des cuivres qui ont servi aux *Acta*, généreusement cédée par l'abbaye de Tongerloo, avec beaucoup d'autres pièces, et enfin une correspondance déjà considérable, précieuse surtout par ce qu'il y reste des lettres des anciens Bollandistes.

C'est à nous un devoir d'exprimer avec quelle gratitude et quelle joie nous avons pu feuilleter ces précieux autographes, en copier même quelques-uns. Moins pressé par le cadre d'un journal, et moins assourdi par le bruit des nouvelles de chaque jour, nous aimerions à communiquer ces trésors [1].

Qui ne ferait des vœux pour l'accroissement de ce musée, que la munificence catholique élève à l'honneur des saints, et que les Bollandistes peuvent déjà montrer aux frères, aux indifférents, aux ennemis mêmes. Les visiteurs les plus inattendus sont venus de régions fort diverses, les ambassadeurs d'Angleterre et de Prusse

1197; peu après Otton, comte de Poitiers, fut élu; mais une année entière se passa, avant qu'il ne fût reconnu et couronné : cette cérémonie eut lieu, selon l'*art de vérifier les dates*, le 4 juillet 1198. Ce serait l'année précise où ce beau Missel a été écrit, si nous avons bien lu. La leçon *coronatus* est incontestable. Il faut lire pour les deux premières lettres N̄D ou ĀD. Cette dernière forme est moins sensible et de plus l'abréviation AD pour AD*eo* est dure et insolite, tandis que rien n'est plus régulier que ND-*nondum*.

Nous ajouterons pour les amateurs de curiosités liturgiques, que dans le *Breviarium lectionum* qui termine les Evangiles, il y a entre autres particularités, trois annonces de saint Agnen, au jour de la fête, au dimanche dans l'octave et à l'octave même; le *Pascha annotina* [1] est renvoyé après le 4e dimanche qui suit Pâques; le jeûne des quatre-temps d'été n'est point en la semaine des l'Ascension, mais en la 4e semaine apres la Pentecôte.

[1] On appelait ainsi le jour anniversaire de la fête de Pâques de l'année précédente.

auraient pu s'y rencontrer avec celui du roi Charles-Albert; monseigneur Walsh et monseigneur Wiseman s'y croiser avec d'illustres représentants du puségisme, tels entre autres que MM. Bloxay, du collége Sainte-Magdeleine etPattison du collége Lincoln d'Oxford. Mgr Gillis, vicaire apostolique d'Édimbourg, Mgr Murphy, évêque de Cork, en Irlande, y suivirent de près nos seigneurs d'Amiens, de Tournay, de Gand; Mgr Affre y avait été précédé par la lettre pastorale où il recommandait à son clergé les travaux des Bollandistes, pensée que partagèrent les deux éminentissimes cardinaux d'Arras et de Cambray. Le Musée conserve encore précieusement le souvenir de plusieurs visites des nonces apostoliques, et surtout de Mgr Fornari, qui allie si noblement sa sollicitude pour les grands intérêts de l'Église à une aimable condescendance pour tout ce qui se rattache à la science catholique.

D. Pitra,
De l'abbaye de Solesmes.

Missions catholiques.

LETTRES SUR L'ÉTAT DES MISSIONS
ET LES PROGRÈS DE LA RELIGION CATHOLIQUE DANS L'INDE.

CHAPITRE 1[1].

LE SÉMINAIRE DES MISSIONS ÉTRANGÈRES.

Que notre honneur et notre gloire, ô Jésus, soit d'être méprisés pour vous et avec vous; que notre richesse soit de vivre dans la misère, et que les longs tourments d'une lente mort soient notre suprême plaisir.

Pro te et cum te, ô Jésu!
Nobis sit decus et gloria despici,
Nobis divitiæ penuriem pati,
Nobis summa voluptas,
Longo supplicio mori!
Hymne des martyrs.

Le peu de fruit qu'on puisse retirer de ce travail appartient en propre à une Société dont la bienveillance permanente de l'Église est le plus flatteur des éloges, le seul même qu'elle ait pu désirer ; qu'on nous permette donc de commencer notre récit par quelques mots sur cette même société, sur l'établissement célèbre depuis deux siècles, où se sont formés de généreux et d'illustres missionnaires.

[1] Voir l'introduction, au n° 37 ci-dessus, p. 43.

Qu'on nous permette aussi, pour en donner suffisamment une idée, de rendre l'expression des sentiments personnels que nous y éprouvâmes dans les années heureuses où nous eûmes le bonheur, nous aussi, de nous y préparer à l'apostolat.

Par ce moyen, nous ferons mieux connaître l'organisation intérieure de la société, celle du séminaire de Paris en particulier, et l'esprit qui le dirige. Par ce moyen, nous ferons comprendre combien, lorsqu'on s'y trouve, on est fondé à répéter ces paroles si pénétrantes du prophète : « *Quam bonum et quam jucundum habitare* » *fratres in unum* [1]. »

Nous y entrâmes le 19 juillet 1841, après avoir passé quelques jours de retraite et de silence au séminaire de Saint-Sulpice, à Issy, dans cette maison de si sainte et de si chère mémoire.

On célébrait ce jour-là même, dans l'église de MM. de Saint-Lazare, la fête de saint Vincent-de-Paul ; il nous fut donné de recevoir le pain des anges et de passer de douces heures au pied de ce tombeau, où, l'année précédente, nous avions reçu une impulsion si forte pour notre vocation. Ces vénérables reliques étaient exposées à découvert, comme il est d'usage ce jour-là ; nous priâmes cet homme apostolique, ce père admirable de tant et de si zélés missionnaires de nous bénir, de nous obtenir une part de l'esprit d'amour et de dévouement qui devait désormais nous animer.

En arrivant aux *Missions étrangères*, nous éprouvâmes une de ces impressions de bonheur et de paix que Dieu envoie pour soutenir l'âme dans les grandes circonstances de la vie ; et nous répétâmes avec bonheur en entrant dans ces murs bénits : « *Hæc requies* » *mea, in sæculum* [2]. »

Dieu, qui nous réservait à bien d'autres agitations encore, nous mettait alors dans le cœur un sentiment de confiance et de tranquillité qui nous remplissait d'ardeur et de courage. Il nous semblait y avoir trouvé pour toujours un lieu de repos, la portion féconde de la vigne où le Divin père de famille voulait nous faire travailler. Nous étions déterminés à l'arroser de nos sueurs jusqu'à la mort ; nous demandions et nous espérions la grâce d'y épuiser nos forces et notre vie dans les travaux de l'apostolat, ou dans les douleurs du martyre.

Nous entrâmes donc dans cette maison où tout avait pour nous

[1] Qu'il est bon et qu'il est doux à des frères de demeurer ensemble. *Ps.* CXXXII, 1.
[2] C'est ici mon repos pour toujours. *Ps.* CXXXI, 14.

un langage. La porte était alors ombragée par deux mûriers de la Chine; et l'aspect inaccoutumé de ce feuillage d'une terre lointaine nous émut profondément. Nous nous inclinâmes par respect en franchissant le seuil foulé par les saints, et nous ressentîmes un véritable mouvement de joie en nous appliquant ces paroles écrites près de l'image de la sainte Vierge qui semblait nous accueillir en entrant : « *Ave Maria! Monstra te esse matrem*[1]. » Elle nous tendait les bras, cette bonne mère, et nous nous jetâmes tout confiant dans le sein de sa miséricorde, la suppliant de remplir notre cœur d'abandon et d'amour.

Cependant, nous avancions toujours, et le bruit de nos pas retentissait dans ces longs et silencieux corridors qu'ont parcourus tant de confesseurs et de martyrs. Un sentiment profond de respect nous remplissait; nous marchions comme dans un sanctuaire. Un instant après, l'heure d'un exercice commun arriva, et la communauté se rendit à l'*oratoire*. Il ne s'y trouvait rien de remarquable à l'intérieur, mais Jésus y habitait; il était là veillant dans le tabernacle; et que faut-il de plus pour changer le lieu le plus humble en asile désirable au-delà de toute autre demeure sur la terre; au-delà de tout ce que pourront être jamais les tentes dorées des pécheurs[2]? Quelques images cependant nous y frappèrent. C'était celle du bienheureux François de Sales, dont l'impression de paix invitait à devenir comme lui, à l'exemple du bon Maître, véritablement doux et humble de cœur. Puis, l'image de saint Pierre pénitent, qui montrait comment le pécheur doit conserver présent à la pensée le souvenir des jours mauvais de sa vie; ailleurs, c'était saint François-Xavier mourant sur son rocher, seul avec Jésus, et indiquant, par son exemple, quelle mort doit ambitionner le vrai missionnaire; ailleurs encore, c'étaient les statues de Marie, la reine des apôtres et des martyrs ; de saint Joseph, à qui les fondateurs de cette société ont consacré les missions qui leur étaient confiées. Enfin, au-dessus de l'autel, paraissait le Sauveur couronné d'épines, revêtu d'un manteau d'ignominie, en butte aux insultes des malheureux qu'il venait appeler à son Père; en butte aux outrages d'ingrats qui repoussaient avec injure les ineffables invitations de sa tendresse. Puis encore la vue de cette lampe se consumant continuellement

[1] Montrez que vous êtes notre Mère. *Hymne de l'office de la Sainte-Vierge.*

[2] Elegi abjectus esse in domo Dei mei magis quam habitare in tabernaculis peccatorum. *Ps.* LXXXIII, 14.

devant l'autel, rappelait, par une sensible image, ce que chacun de nous devrait être pour son Dieu. Aussi, bien souvent, plus tard, cette pensée nous revint-elle, et, dans l'humiliation de notre cœur, nous avons dû nous redire : « Que je suis loin, ô mon Jésus ! que je suis loin de ce que vous demanderiez de moi, et de ce que vous avez si abondamment droit d'attendre en échange de tant d'amour ! Semblable à cette lampe, mon cœur veille-t-il sans cesse pour vous aimer, ô beauté éternelle ! Suis-je bien, comme je le devrais, en tout et toujours disposé à tout sacrifier pour votre divin service ? Suis-je cette lampe ardente et luisante que vous appelez à éclairer et à réchauffer plusieurs en Israël ? Mon Dieu ! que je suis loin de cette charité patiente, douce, qui souffre tout, qui se consume d'amour, et qui brûle sans cesse dans vos sacrés tabernacles ! Mais, ô Jésus ! Dieu caché et aimé, venez éclairer, embrâser ce pauvre cœur, et rendez-le digne de porter aux extrémités de la terre le feu sacré que vous êtes venu allumer vous-même. Venez, ô Marie, soulevez le voile qui me cache encore les amabilités de Jésus ; arrachez de mon âme cette racine d'amertume qui s'oppose à l'établissement du saint amour en moi ; et alors, moi aussi, à l'exemple des saints missionnaires, je pourrai avec fruit aller porter la bonne nouvelle du salut aux peuples qui l'ignorent. »

Immédiatement après notre entrée dans la maison, nous fûmes à même d'apprécier la charité de nos nouveaux confrères, ainsi que celle de nos directeurs. Ceux-ci nous accueillirent avec une bonté dont nous nous reconnaissions bien indigne. Cette charité nous toucha beaucoup, et, loin de diminuer avec le temps, elle semblait augmenter chaque jour. Aussi ne saurait-on rendre l'impression que cette charité produisait dans l'âme. Quand nous arrivâmes, ils étaient encore émus à la pensée de nos frères qui venaient récemment de quitter la France pour aller combattre les combats du Seigneur. Leur voix était encore altérée quand ils nous entretenaient de leurs vertus, et nous avons vu des larmes couler de leurs yeux au récit des glorieux dangers que ces âmes généreuses allaient affronter pour Jésus. Ils regrettaient de ne pouvoir eux-mêmes retourner encore au milieu des peuples, objet constant de leurs regrets et de leur affection. Ils ne pouvaient plus qu'élever leurs bras vers le ciel et prier Dieu pour la victoire ; et cette apparente inaction leur coûtait.

Et, plus tard, quand ils nous retraçaient dans leurs récits l'exemple des hommes apostoliques dont nous devions imiter les vertus,

plus d'une fois, nous avons éprouvé ce que rapportait un missionnaire, en parlant des leçons qu'il avait lui-même reçues d'un pieux directeur du séminaire. « Ce saint prêtre [1], dont nous nous rappelons, disait-il avec attendrissement, les leçons et les vertus, nous » disoit un jour, en 1790, que dans le temps qu'il étoit chargé de » faire des instructions aux jeunes missionnaires, il ne faisoit que » leur lire les différentes Vies des premiers missionnaires et vicaires » apostoliques, et que cette lecture étoit souvent interrompue par » les pleurs de ces aimables jeunes gens et toujours suivie des plus » heureux effets. Chacun d'eux, en admirant de si beaux exemples, » se disoit comme autrefois saint Augustin, à la vue des héros du » christianisme : *Cur non potero quod potuerunt isti* [2]? »

Quant à nos confrères, les élèves du séminaire, nous pouvons leur appliquer d'une manière bien consolante et bien juste ces autres paroles du même missionnaire : « Animés de si beaux exemples, ces vertueux jeunes gens ne trouvoient de peine à rien ; on » les voyoit se disposer, par l'exercice de toutes les vertus, à remplir » leur généreuse détermination, et soupirer après le moment où » ils pourroient se livrer à tout leur zèle pour leur belle vocation [3]. »

1 M. Hody, ancien directeur au séminaire des Missions étrangères, mort à Amiens en 1795, des suites de la révolution.

2 Ce qu'ils ont pu faire, pourquoi ne le pourrai-je pas? (*Lettre adressée à MM. les prêtres français, réfugiés en Angleterre*; par un missionnaire de la côte Coromandel (M. Barreau).

3 *Ibid.* — Nous nous sommes bien souvent associés aussi à un regret exprimé par l'auteur de la lettre que nous citons : « Une des plus grandes pertes que nous avons faites à la révolution, dit-il, est celle de tant de précieux manuscrits et des vies de nos premiers missionnaires. Les différentes relations de leurs premiers et glorieux travaux, les différents éloges qu'on écrivit de tous côtés à leur sujet, tous ces pieux écrits auraient bien mérité d'être sauvés du naufrage. Je conjure nos respectables confrères entre les mains desquels ce faible écrit pourra paroître, je les conjure de n'épargner dans l'occasion ni soins, ni peines pour retirer de l'oubli tous ces dignes monuments qui serviroient si bien à la gloire de tant de saints missionnaires si peu connus et si dignes de l'être. Je demanderois plus encore ; je les prie au nom de notre Père commun, pour le salut des âmes et pour notre avancement dans la vertu, je les prie de tâcher, à quelque prix que ce soit, d'en faire imprimer au moins un extrait et d'en envoyer des exemplaires dans chacune de nos missions, afin de faire connaître de si glorieux modèles et de nous porter à renouveler notre piété, notre ferveur, notre zèle pour le salut des âmes, notre attachement à l'oraison, notre tendresse envers Marie et surtout envers l'auguste sacrement de nos autels; en un mot, toutes les saintes vertus de notre état, pour imiter au moins de loin les exemples si beaux, si édifiants que nous donnèrent nos premiers pères.

Comme aussi plus tard, lorsque nous entreprîmes, avec plusieurs d'entre eux, le voyage dont nous avons à parler, nous avons, dans la consolation de notre charité paternelle, dû leur appliquer bien souvent ces paroles : « Rien de plus beau, rien de plus consolant » pour la foi, rien de plus engageant pour la vertu, que de voir leur » piété constante au milieu de tant de voyages et de travaux pour » le salut des âmes, leur attachement à l'oraison, et en conséquence » leur union continuelle aux principes de grâce, leur vie de foi, de » recueillement, leur douceur paternelle au milieu de tant de dif- » férentes situations et parmi les peuples les plus grossiers, leur » patience inébranlable au milieu des événements les plus tristes, » les plus désolants, leur zèle, leur ardeur à voler partout où le » salut des peuples et celui d'une seule âme le demandoient, leur » application soutenue à étudier les langues les plus pénibles, la » charité inaltérable avec laquelle ils rendoient au prochain toutes » sortes de secours, soit spirituels, soit temporels, ne se réservant, » pour ainsi dire rien pour eux-mêmes. Aussi, en les voyant, on les » admiroit, l'on glorifioit en eux l'auteur de tous dons, et l'on disoit » d'eux, avec la plus grande vérité, ces paroles que l'on disoit des » consolateurs du peuple d'Israël, et que l'on nous adresse au mo- » ment où l'on nous annonce notre glorieuse destination : *Quam* » *speciosi pedes evangelisantium pacem, evangelizantium bona*[1]. »

Le jour même où nous entrâmes dans cette bénite maison des Missions-Étrangères, la chambre qu'on nous donna fut pour notre cœur l'occasion d'émotions nouvelles. Cette chambre, en effet, peu d'années auparavant, se trouvait occupée par notre vénérable martyr *Borie*[2], dont nous portions, sur nous, depuis quelque temps, les précieuses reliques, arrivées du *Tong-king*.

Nous avons bien des secours spirituels dans les différents livres de piété que nous conservons, mais ces secours ne sont rien en comparaison de celui que je sollicite de votre bonté pour nous. *Verba docent, exempla trahunt :* chacun de nous en lisant ces différentes vies se dira à lui-même et de tout son cœur : *Quis non poterit quod potuerunt isti?* En travaillant ainsi pour nous, vous aurez une grande part à notre reconnaissance et aux bonnes œuvres que nous mériteront notre renouvellement dans la piété et notre avancement dans toutes sortes de vertus. »

[1] *Ibid.*

[2] Evêque élu d'Acanthe, vicaire apostolique du Tong-king occidental, mort décapité pour la foi, le 8 janvier 1838. — A cette époque, on avait reçu aux Missions-Etrangères du papier trempé par les chrétiens dans le sang du martyr, après l'exécution. Le squelette du missionnaire, déclaré vénérable avec 69 autres serviteurs de-

Ce sang, recueilli par les chrétiens, était là, placé comme un sceau sur notre poitrine, pour la marquer au signe des élus de Dieu, au signe de ces courageux vainqueurs, arrivés à la gloire par une voie sanglante et laborieuse.

Source féconde de chrétiens, puisse-tu germer dans mon cœur et y produire des fruits de vie éternelle pour les âmes au salut desquelles Dieu m'envoie travailler! O sang précieux, si généreusement répandu, fais entrer dans mon âme quelques-unes des ardeurs qui embrasaient le cœur mourant dont tu es sorti! Mon Dieu, mon Dieu, que je ne renouvelle pas la triste merveille dont parle saint Bernard, que je ne sois pas tout de glace au milieu des flammes qui m'entourent!

Ainsi donc ce lit où nous reposions avait été naguère occupé par un saint martyr de J.-C.! C'est là que, pendant le sommeil, l'ange heureux, chargé de le soutenir et de le guider dans les voies de ce monde, veillait sur cette âme prédestinée à la gloire; c'est là peut-être que, dans les insomnies de ses nuits, le frère généreux qui nous contemple du haut du ciel, accomplissait dès-lors en son cœur le sacrifice qu'il eut le bonheur de consommer réellement plus tard. Là, peut-être, dans quelques rêves envoyés de Dieu, il a vu d'avance briller à ses yeux la couronne qui rayonne aujourd'hui sur son front!

De même cette salle, ces meubles, ces pieuses images, tout cela nous était également rendu précieux par les souvenirs de celui dont ils nous renouvelaient la mémoire. Ainsi donc, il s'est agenouillé aux pieds de ce crucifix, dont l'image devrait être bien avant dans notre cœur et que nous regardons si souvent avec indifférence.

Mais ce n'est pas seulement le souvenir de M. Borie qui nous entourait dans cette chambre, où nous avions honte de nous trouver après lui. Ce meuble que nous touchions appartint autrefois à Mgr *Havard*, cette autre victime de la persécution de *Minh-Mênh* [1].

Dieu, par Grégoire XVI, est arrivé depuis au séminaire. — Voir au sujet de cet illustre confrère le livre intitulé : *Vie du vénérable serviteur de Dieu, Pierre-Rose-Ursule-Dumoulin Borie*, etc., suivie d'un appendice sur les missions chez les nfidèles; par un prêtre du diocèse de Tulle. — 2e édit. in-12. Paris. Segnier et Bray. 1846. — L'*appendice* est de M. Borie, missionnaire en Malaisie, frère du martyr. *La vie* a été écrite par un directeur du grand séminaire de Tulle.

1 Joseph-Marie-Pélage *Havard*, du diocèse de Rennes, mort de fatigue et de misère pendant la persécution, le 15 juillet 1838. Il était évêque de Castorie et vicaire apostolique du Tong-king occidental.

Celui-ci fut laissé par un confesseur que les prisons de la Chine avaient accueilli dès les premiers pas qu'il tentait dans l'œuvre apostolique du missionnaire[1]. Mais surtout ce livre dans lequel nous avons étudié, ce livre avait appartenu à l'un des plus célèbres de nos martyrs. Voyez encore ce nom écrit par lui-même en cet endroit: *Marchand*[2]! Nos lèvres, plus d'une fois, pressèrent ce nom à jamais illustre dans l'histoire de l'Eglise annamite; et nous nous sentions pénétrés d'une sorte de crainte religieuse en songeant que nous faisions un usage ordinaire de choses qui, ailleurs, seraient justement conservées avec une précieuse vénération. Comment, au milieu de pareils souvenirs, ne pas éprouver en soi-même quelque désir de faire aussi quelque chose pour celui qui récompense magnifiquement les moindres sacrifices; pour celui dont la libéralité ne connaît pas de bornes quand on consent à lui sacrifier les affections les plus chères; quand on lui sacrifie en particulier cette vie à laquelle nous sommes si attachés malgré la misère profonde qui l'entoure.

Tous ces objets, du reste, ayant appartenu à nos vénérables confrères, dans un temps où ils se préparaient seulement aux grandes choses qu'ils firent depuis dans l'Eglise de J.-C., ne présentent pas, à beaucoup près, l'intérêt offert par les saintes reliques qui se conservent en attendant l'heureux instant où l'oracle infaillible de Rome aura permis à notre piété de les vénérer à la face du monde chrétien.

Ces reliques, bien moins considérables alors qu'elles ne le sont

1 Louis *Taillandier*, né dans le diocèse du Mans. Il était destiné pour le Sutchuen. Il fut pris après avoir fait à peine 6 lieues en Chine pour aller dans sa mission. Il fut renfermé pendant six mois dans les prisons de Canton et mis en liberté par suite d'un article d'une convention militaire entre les Chinois et lord Elliot, commandant du corps anglais, dans le commencement de la guerre de Chine.

2 Joseph *Marchand*, né à Passavant, au diocèse de Besançon, martyrisé le 30 novembre 1835. Le supplice qu'il eut à subir est un des plus cruels que l'enfer ait pu inventer pour lasser la constance des soldats de J.-C. Il reste encore aux Missions-Etrangères plusieurs volumes dépareillés d'une *Théologie* de Bailly, autrefois à l'usage de notre glorieux martyr. Le volume dont nous parlons ici appartient maintenant au grand séminaire de Langres, où l'on a été autorisé à l'envoyer comme souvenir. Ce volume est d'autant plus précieux qu'on y voit une note écrite de la main de M. Marchand et qui fixe l'époque précise à laquelle sa vocation a été décidée. Cette note est ainsi conçue: « 1827. Lundi, 12 février. Décision de vocation, » au sortir de la classe du soir. Lundi de septuagésime, *Joseph Marchand*, de Pas» savant. »

aujourd'hui, se conservent dans une salle particulière de la maison, où l'âme la moins religieuse ne saurait entrer sans respect, où le cœur le plus froid ne pourrait demeurer un instant sans être ému de la manière la plus profonde.

On y voit, en effet, à côté des ossements vénérés d'un *Borie* ceux d'un *Gagelin* [1], première victime européenne du bourreau des chrétiens en *Cochinchine*, dans ces derniers temps. On voit ceux d'un *Jacquard*, dont l'héroïque mère s'écriait en apprenant la nouvelle qu'un prochain martyre approchait pour son fils : « Oh ! quelle » bienheureuse nouvelle ! quel bonheur pour notre famille de pouvoir » compter parmi ses membres un martyr ! quel bonheur pour moi » d'avoir été sa mère ! » Et plus tard, quand elle apprit que le grand sacrifice était consommé : « Dieu soit loué ! je suis délivrée de la » crainte que j'éprouvais de le voir succomber à la sensation des » douleurs [2]. »

On y voit encore les restes non moins vénérables de ce jeune catéchiste *Thomas Thien* qui, condamné à mort avec le précédent, lui disait en parlant des retards apportés à leur commun supplice : « O mon Père, on nous laisse vivre bien longtemps ! » de ce courageux enfant qui, au moment de donner sa vie pour Jésus-Christ, lui répétait avec un inexprimable sentiment d'espérance chrétienne et d'amour : « Au ciel donc, ô mon Père [3] ! »

Puis, indépendamment des ossements précieux de ces victimes de la persécution [4], la piété des fidèles et des missionnaires peut encore contempler l'une des *cangues* portées dans la prison par le vénérable Borie, les chaînes de captivité et les instruments de sup-

1 François-Isidore *Gagelin*, né à Montperreux, près de Pontarlier, étranglé pour la foi le 17 octobre 1833.

2 *Vie de M. François Jacquard, martyrisé dans le royaume de la Cochinchine en* 1838; par M. le chanoine Sallavuard. In-12. Annecy. Burdet 1843, p. 129 et 180. — En parlant de la mort de cette héroïque femme, l'auteur rapporte ensuite : « Oh ! » que mon François sera plus content demain, disait-elle, j'espère d'aller bientôt le » rejoindre ! — En effet, la veille de la Présentation de la Ste Vierge, elle rendit sa » belle-âme à son créateur, sans douleur ni souffrance; elle s'éteignit à l'âge de » 86 ans, comme un flambeau consumé. » P. 181.

3 *Ibid.*, pp. 176 et 177.

4 On conserve également, dans la même pièce, un monument bien précieux d'un grand missionnaire, étranger, il est vrai, à la société, mais le conseiller et le père de plusieurs d'entre nos fondateurs; c'est l'autographe des notes prises par S. Vincent-de-Paul, pour sa célèbre allocution sur les enfants trouvés.

plice de M. Jacquard et de plusieurs indigènes ou Européens, prêtres ou fidèles ; le tapis sur lequel l'héroïque *Cornay* fut exécuté, puis coupé en morceaux, suivant les ordres cruels de Minh Ménh [1]. On y voit aussi quelques objets ayant appartenu aux martyrs européens pendant leur séjour au séminaire, et enfin, des tableaux peints sur les lieux ou copiés fidèlement sur les originaux, et représentant différents martyrs [1].

Liste des reliques conservées dans la salle des Martyrs au séminaire des Missions-Etrangères.

1° Le corps du vénérable Pierre *Dumoulin-Borie*, — son calice, — une chasuble, — deux étoles, — un crucifix, — une de ses cangues en entier, — une lettre autographe, — du papier trempé dans son sang, — — cheveux.

2° Le corps du vénérable *Jacquard*, — la corde qui a servi à l'étrangler, — une grosse chaîne de fer portée par lui, — un livre, — un collier de fer auquel était assujettie la chaîne de fer.

3° Le corps du vénérable *Gagelin*.

4° Le corps du vénérable *Thomas Thien*, catéchiste chinois du vénérable Jacquard.

5° Les cheveux du vénérable *Cornay*, — le tapis sur lequel il a été décapité, — quelques-uns de ses habits chinois, — des cordes qui ont servi à son exécution, — une blague, — des cordes dont il avait quelques membres liés en allant au supplice, — une lettre autographe, — divers fragments de pieus et bâtons qui servirent pendant l'exécution, — des livres.

6° Sentence de condamnation de P. *Tuy*, prêtre indigène, écrite en caractères chinois sur une longue tablette qu'on fiche toujours en terre à côté du supplicié, — un morceau de sa cangue, — la corde qui a servi à l'étrangler, — les morceaux de bois qui unissaient les deux côtés de sa cangue.

7° Morceaux de cangue et habits des martyrs *Nam-Ly-Mi* et *Dich*.

8° Chaîne de fer de N. *Quon*, mort en prison pour la foi.

9° Collier et plaque de fer portés par *Nghi*, condamné, pour la foi, à couper, en exil, de l'herbe pour les éléphants du roi.

10° Morceaux d'habits et corde qui a servi à l'exécution de Paul *Buong*. — Une bourse.

11° Morceaux de cangue de Martin *Thinh*, Paul *Ngan*, Joseph *Nghi*, prêtres ; Jean-Baptiste *Ton*, Martin *Tho*.

12° Morceaux d'habits du catéchiste *Duong*, — collier de fer et fer-

[1] Voir *les lettres à Mgr de Langres sur la Cong. des Miss. Etr.*; par J. F. O. Luquet. In-8. Gaume, Paris 1842. P. 414.

rement de la chaîne du catéchiste *Duong*, — encore un autre habit.

13° Ceinture de Paul *Mi*, — chaîne de fer..

14° Cordes qui ont servi à étrangler des catéchistes tonquinois Paul *Mi*, P. *Duong* et Pierre *Truat*, — des cordes qui servirent à les attacher, — des fragments de cangue, — ceinture de *Truat*,— chaîne de fer de *Truat*.

15° Habit de Simon *Hoa*.

16° Cordes d'exécution et habit de *Buong*.

D'autres parties de la maison offrent également un grand intérêt de souvenirs. La portion qui se trouve sur la rue, et qui fut occupée dans le principe par les premiers missionnaires, est, il est vrai, aujourd'hui consacrée à d'autres usages ; mais, dans le bâtiment du séminaire actuel[1], il est bien des chambres que les martyrs et les confesseurs les plus illustres habitèrent.

Pendant longtemps, les besoins immenses des missions ont obligé de recevoir, dans les étages inférieurs de ce bâtiment, des évêques et d'autres ecclésiastiques étrangers que leur position dans l'Église et leur piété distinguaient.

Toutes les fois aussi qu'on l'a pu, la porte de l'hospitalité a été ouverte aux missionnaires étrangers que les intérêts de leur apostolat appellent si souvent à Paris, ce centre moderne de la charité catholique, comme Rome l'est dans tous les temps pour l'autorité de la doctrine. Sans doute, il était à craindre que ce mélange, malgré la vertu éprouvée des personnes admises, n'apportât, pour les élèves, quelque distraction nuisible, et ne les détournât de l'esprit de recueillement et d'union à Dieu si nécessaire à la préparation temporaire d'une vocation apostolique ; mais, d'un autre côté, cette réunion pouvait avoir aussi de réels avantages.

C'était d'ailleurs un spectacle bien touchant de voir réunis à côté de nos évêques de France, si pieux et si dévoués aux intérêts de la sainte foi catholique, ces pauvres exilés que les troubles politiques de leur patrie ont rejeté sur notre terre hospitalière où nous tâchons de leur rendre ce qu'ils nous ont prêté il y a cinquante ans ; ces évêques, ces vicaires apostoliques qui, de toutes les parties du monde, viennent demander à la charité inépuisable de notre nation, les secours de ses aumônes et le dévouement de ses enfants; ces directeurs, qui ont eux-mêmes, pendant longtemps, soutenu, au milieu des nations, les glorieux travaux de l'apostolat ; nous enfin, nous, pauvres aspirants, qui désirions sincèrement, malgré

[1] Il fut terminé en 1736.

notre faiblesse, aller aussi mêler nos peines et nos fatigues aux peines et aux fatigues des forts du Seigneur.

La chapelle principale, servant encore aujourd'hui de paroisse à ce quartier de Paris, possède également de précieuses mémoires. Elle remplace celle où *Fénelon* prêcha le sermon si célèbre *sur l'Epiphanie*. Elle reçut autrefois le cœur de D. *Bernard de Sainte-Thérèse*, dont nous dirons bientôt quelques mots, et celui de Mlle de *Bouillon*, dont le nom s'unit, dans notre reconnaissance, à celui des femmes illustres qui favorisèrent si constamment nos missions. On y a déposé, dans ces derniers temps, les entrailles du prédicateur *Legris-Duval*, dont le zèle pour la même cause est également connu.

Du reste, l'intérêt excité particulièrement dans l'origine, en faveur de l'œuvre spéciale du *séminaire des Missions étrangères* est bien facile à comprendre, surtout en songeant à l'état de la France à cette époque [1].

Au point de vue politique, la France était alors, en effet, au comble de la puissance et de la grandeur, avec Louis XIV pour roi, et pour ministre Colbert, qui comprenait tout ce que la seule présence de missionnaires français, dans des contrées si lointaines, devait produire de bien pour la gloire et pour le commerce du royaume.

Au point de vue religieux, c'était l'époque où la puissance des évêques français jetait aussi un éclat tellement grandiose que l'excès en était à craindre.

C'était l'époque où le clergé séculier réformé et réhabilité par les Bérulle, les Vincent-de-Paul, les Duval, les Condren, les Olier, les Bourdoise, et tant d'autres, reprenait avec le sentiment de l'énergie et de la dignité, une part de plus en plus active dans toutes les œuvres de l'Église, à côté des travaux d'ailleurs si remarquables des ordres religieux. Grâce à ce mouvement, le clergé séculier, non-seulement continuait avec honneur le ministère paroissial si important et si difficile; mais il étendait son action de la manière la plus glorieuse à l'œuvre de l'instruction et des missions pour le peuple des villes et des campagnes dans tout l'intérieur du royaume.

Une institution comme celle des Missions-Étrangères ; une insti-

1 Parmi les plus illustres zélateurs de cette œuvre on doit mettre d'une part Colbert et Louis XIV, et de l'autre Fénelon et Bossuet. Ce dernier avait même accepté le titre de directeur honoraire du séminaire.

tution qui se présentait avec le but avoué d'ôter aux missions du dehors le caractère trop exclusif de nationalité ou d'esprit de corps que paraissaient leur avoir donné les Espagnols et surtout les Portugais, à la suite des grandes découvertes maritimes du 15e et du 16e siècle ; une institution qui se proposait comme moyen et comme terme le rehaussement de l'autorité des évêques dans les mêmes contrées ; une œuvre de cette nature devait gagner immédiatement la faveur de ce qu'il y avait de plus saint et de plus illustre en France, soit dans l'Église, soit dans l'État. Et c'est là, en effet, ce qui arriva sans retard.

De la même manière, à Rome, cette œuvre devait exciter le plus grand et le plus légitime intérêt ; ou plutôt c'était l'œuvre de Rome elle-même, le complément de l'institution si précieuse et si providentielle de la Propagande.

Rome, en effet, depuis bien longtemps, et notamment à l'occasion des missions japonnaises, Rome avait senti le besoin de se créer un instrument propre à lui assurer une action plus complète et plus immédiate sur les missions, sur les ouvriers divers que le zèle de l'apostolat y attirait de toute l'Europe. Or, l'établissement d'un épiscopat dépendant d'elle seule, était le seul moyen infaillible qui devait y conduire. Rome, d'un autre côté, sentait qu'il fallait aux nouvelles églises fondées si glorieusement par les missionnaires étrangers, un appui local propre à étendre et à consolider le bien dans la paix, à sauver les chrétientés dans la persécution.

Or, ce moyen était la formation du clergé indigène chez tous les peuples. Ce moyen d'ailleurs, comme le précédent, lui était clairement indiqué dans les enseignements apostoliques et dans ses propres traditions ; Rome ne pouvait donc manquer de la saisir à la première circonstance que la Providence offrirait.

De plus, l'œuvre des Missions étrangères n'était autre que l'instrument providentiel à créer pour arriver à ce double but. Rome donc, malgré toutes les oppositions qui pouvaient y porter obstacle, devait la soutenir et la favoriser. Or, c'est là ce qu'elle fit malgré d'immenses difficultés, malgré d'opiniâtres résistances, malgré des attaques sans terme. C'est là ce qu'elle fit malgré nos propres imperfections, malgré nos propres fautes.

Rome, en effet, semblait entendre la voix de toutes ces chrétientés nouvelles lui demander avec instance des évêques, comme l'avait fait, par exemple, depuis bien longtemps, celle du Japon,

représentée par un illustre enfant de saint François, par un martyr de Jésus-Christ[1].

Rome semblait entendre constamment cette voix vénérable lui répéter, comme elle l'avait fait du fond des cachots, lui répéter cette demande de pasteurs et de pères indépendants de tout pouvoir étranger à Rome, afin que tous les ouvriers évangéliques « fussent » protégés contre toute vexation, et pussent librement exercer » leur ministère[2]. » Rome avait toujours compris et tenté de faire comprendre à tous le sens profond caché dans ces paroles du même martyr : « Comme le peuple japonais est doué des qualités » de l'esprit, et qu'il cherche avec zèle la voie du salut, comme » d'ailleurs, la loi divine et la prédication évangélique s'accordent » parfaitement avec la raison naturelle que les Japonais admettent » sans peine, il est étonnant que cette loi divine, prêchée au Japon » pendant plus de soixante-dix ans, reconnue généralement, surtout » par la noblesse, pour sainte, juste, supérieure à leurs sectes et à » leurs doctrines, et plus raisonnable qu'elles; il est, dis-je, sur» prenant qu'elle n'ait pas eu plus d'accroissement et de progrès. » Bien que la cause de ce fait nous soit cachée, on pourrait dire, » avec quelque vraisemblance, qu'il provient peut-être de ce que « ce corps mystique (l'Église du Japon) manque d'os et de nerfs, » sans lesquels le progrès de la prédication et de la doctrine n'est » pas suffisamment entretenu, ni efficacement procuré. Car les » religieux sans évêques sont des nerfs sans os[3]. »

[1] Le P. *Sotelo* en 1615; dans la lettre que le même religieux écrivait de sa prison au pape, en 1624, il disait : « Hâc igitur unâ spe et desiderio sustentamur illum » jucundissimum ac felicissimum planè diem expectantes, quando per proprium » sanguinem cum divino auxilio effusum Dei divinitatem ac suæ sanctissimæ legis » veritatem testificabimur. » Ce bonheur lui fut accordé peu de temps après.

[2] Lettre de 1624. — Cette lettre, parfaitement authentique, a tellement attiré l'attention du Saint-Siége sur les graves questions dont elle traite, qu'elle fut suivie, en 1631, du célèbre *décret* rendu par la Propagande sur la formation d'un *clergé indigène*. Dans ce décret la S. Congrégation déclare vaines et futiles les raisons apportées contre cette institution, et charge tous les missionnaires de s'en occuper avec le plus grand zèle.

[3] « Profectò cum gens Japonica ingenio polleat et incessanter salvationem inquirat; lex quoque divina et prædicatio evangelica rationi naturali, quam Japonii optimè admittunt sit maxime consentanea eamdem per 70 et amplius annos Japoniæ prædicatam communiterque hominibus, præcipuè nobilibus, pro sanctâ et justâ judicatam, et suis sectis atque doctrinis longè rationabilem habitam et superiorem, non plus crevisse et profecisse mirum est; cujus rei quamvis nobis sit occulta causa, non est tamen à ratione alienum dicere ex eo fortasse hoc provenire quod corpus

Rome de même sentait fortement, et s'efforçait de faire comprendre avec une persévérance soutenue, cette autre vérité bien importante exprimée par l'illustre témoin de J.-C. parlant de la nécessité où l'on était de créer un clergé indigène pour le même peuple.

« Comment donc sera-t-il pourvu aux besoins de ce peuple im» mense qui n'a d'autres ministres que des religieux d'Europe? Le » moyen que, seuls, ils puissent se porter çà et là, principalement » dans ce temps de persécution, et subvenir aux besoins des âmes, » sans être aussitôt reconnus et saisis par les satellites, lorsque » surtout ils trahissent par la singularité de leur physionomie, au » point que les chrétiens eux-mêmes les détournent de leurs » courses, et s'efforcent de les retenir et de les cacher? — Au con» traire, les prêtres japonais se montrent librement partout, sub» viennent aux nécessités du prochain, et exercent leur ministère » en sûreté au milieu même des persécuteurs, jusque dans les pri» sons et les cachots, sans être reconnus. Ils fortifient les faibles, » consolent les forts, convainquent efficacement les infidèles par » une réfutation plus facile et plus solide de leurs sectes et « de leurs erreurs; ils sont plus habiles dans le langage, plus » exercés dans l'art de reprendre et de convaincre; ils rivalisent » de zèle avec les naturels pour la pratique des choses qu'ils ensei» gnent; ils possèdent l'énergie du commandement, ils sont reçus » chez leurs compatriotes avec allégresse; ce qu'ils font eux-mê» mes, ces chrétiens de leur nation s'efforcent avec plus d'ardeur » à le faire aussi en dépit de toutes les difficultés; ils sont comblés » de témoignages d'amour et de respect [2].

hoc mysticum ossibus caret et nervis, sine quibus prædicatio et doctrina quæ crescit et augetur non ita abundanter ministratur, neque efficaciter operatur. Religiosi enim sine episcopis, nervi sine ossibus sunt. » Loc. cit. Dans cette expression : *les religieux sans évêques sont des nerfs sans os*, tout en faisant un juste éloge de ces ouvriers apostoliques, le P. *Sotelo* montre en même temps combien l'épiscopat est nécessaire pour former la partie fondamentale du corps mystique de l'Eglise.

2 Quomodo ergo, avait-il dit, poterit tam immenso populo ministris religiosis tantum Europæis provideri? Et quâ ratione isti soli possunt circumquaque discurrere maxime persecutionis tempore, et quin statim cogniti à satellitibus comprehendantur, animarum necessitatibus subvenire, præcipue cum et facies eorum valde notæ sunt et distinctæ, christiani quoque ipsi, eosdem ne discurrant, abscondere, detinere et occultare procurent. Japonii vero sacerdotes liberè quocumque discurrunt et proximorum necessitatibus subvenientes inter ipsos etiam persecutores secure admi-

Or, quel était le but spécial, la raison d'être particulière de la nouvelle société, sinon de fournir à ce besoin de clergé indigène, comme à celui d'évêques indépendants et libres dans les missions? Rome donc devait la soutenir avec fermeté, l'encourager avec constance. Et, depuis deux siècles, en effet, Rome n'y a pas manqué d'un seul jour.

Cette honorable et constante bienveillance des souverains pontifes fut, à proprement parler, le seul appui véritable mis par la Providence à la disposition de la Société des Missions étrangères. Plus d'une fois, la faveur des princes se retira d'elle; plus d'une fois, les aumônes des fidèles parurent disparaître, la source des vocations diminuer ou se tarir; plus d'une fois, de déplorables divisions, soit extérieures, soit intérieures, semblèrent mettre l'établissement à deux doigts de sa ruine; mais la bénédiction permanente des souverains pontifes et l'importance de l'œuvre attirèrent sur ceux qui s'en occupaient des grâces suffisantes pour la soutenir.

De cette manière, naguère encore, à l'avènement de N. S. P. le pape Pie IX, il était donné aux vénérables directeurs du séminaire central de l'Institut, d'entendre ce glorieux pontife leur rendre ce témoignage si consolant et si flatteur.

« Cette lettre Nous a été bien douce et bien agréable; car, dans toute son étendue, elle montre et elle manifeste merveilleusement votre remarquable piété et celle du même séminaire, ainsi que les sentiments les plus distingués de fidélité, d'amour et de respect à l'égard de cette chaire de Pierre. Et ces nobles sentiments de votre congrégation n'étaient pour Nous ni nouveaux, ni inattendus : Nous savons, en effet, combien cette même Société a toujours professé de vénération pour ce siége apostolique, et par quels glorieux travaux elle s'est constamment appliquée à bien mériter de l'Église.

nistrant adhuc in carceribus et custodiis incogniti suum exercent ministerium [1], debiles confortantes, fortes consolantes, infideles propriis sectis et erroribus facilius et uberius confutatis efficaciter convincentes, in verbis promptiores, in modo arguendi et convincendi exercitatiores cum suis naturalibus, concurrentes ad invicem in iis quæ docent magister, præferentes energiam cum plausu apud suos recipiuntur, quæ faciunt ipsi quantumvis defficilia, alii etiam suæ nationis imitari conantur avidius, eosdem amore et honore prosequuntur. *Loc. cit.*

[1] Il n'y eut jamais qu'un très-petit nombre de prêtres indigènes au Japon, et cependant on voit combien le P. Sotelo en sentait l'avantage et la nécessité.

Nous n'ignorons point que des membres de cette Société furent envoyés en qualité de Vicaires apostoliques dans la Chine et les royaumes adjacents, par Notre prédécesseur Alexandre VII de récente mémoire, que ces hommes, une fois revêtus de la dignité épiscopale, bravant avec intrépidité les plus grands périls, annoncèrent l'Évangile du Christ au milieu de ces peuples avec un grand fruit pour les âmes; Nous n'ignorons point non plus qu'il y a eu plusieurs membres de votre congrégation, qui, dans une persécution très-récente et très-rigoureuse, excitée en diverses contrées, ont combattu vaillamment pour la foi catholique, ont enduré avec courage et avec constance les tourments les plus cruels et les plus variés, sont devenus un spectacle au monde, aux Anges et aux hommes, et, succombant enfin, ont obtenu par l'effusion de leur sang, la couronne triomphale du martyre. Et, comme Notre premier bonheur, et le plus ardent de Nos vœux est que la très-sainte religion du Christ brille aux yeux de toutes les nations de la terre, qu'elle pousse partout des racines profondes, et que, de jour en jour, elle devienne plus florissante, plus vigoureuse, plus inébranlable; c'est avec la plus grande joie et la plus grande consolation que Nous avons reconnu, dans votre lettre, avec quelle noble ardeur vous vous faites gloire de consacrer toute votre industrie à choisir et à former des ecclésiastiques qui, remplissant les fonctions de l'apostolat, devront aller propager, parmi les infidèles et les peuples sauvages, la doctrine de la vérité évangélique, et s'appliquer, par-dessus tout, à y bien former un clergé indigène. Continuez, chers fils, comme vous l'avez fait jusqu'à ce jour, à presser avec beaucoup de zèle et de persévérance une œuvre si sainte et si salutaire; et, d'après Nos désirs et ceux du Saint Siége apostolique qui vous sont parfaitement connus, veillez avec le soin le plus soutenu à ce que les membres de votre Société, dans les missions sacrées qu'ils auront à remplir sur les plages étrangères, ne cessent jamais de tourner tous leurs soucis et toutes leurs pensées vers l'institution du clergé, surtout du clergé indigène; afin qu'il y ait des clercs pris parmi les habitants de ces contrées, qui, soigneusement formés à la piété et à la science, puissent sagement exercer toutes les fonctions du ministère ecclésiastique, et qu'il soit ainsi pourvu de plus en plus à la propagation et à la stabilité de la religion catholique.

» Pour vous, soyez persuadés que vous êtes l'objet d'une bienveillance toute particulière de Notre part, et que rien ne Nous est plus

à cœur que de faire tout ce qui devant Dieu Nous paraîtra devoir procurer l'utilité et la splendeur de votre Congrégation [1]. »

D'un autre côté, à considérer les choses au point de vue national pour la France, le même Institut ne s'est jamais démenti des principes de ses pères ; et toujours nous avons pu répéter, sans crainte de voir alléguer aucun fait contraire, ce que les représentants de la

1 Quæ quidem litteræ (hommage de vénération adressé au Pape, par les directeurs du séminaire, à l'occasion de l'avénement de S. S.) nobis pergratæ, perque jucundæ fuere, cum eximiam vestram, atque ejusdem seminarii religionem, et singularem erga hanc Petri cathedram fidem, amorem et observantiam omni ex parte mirifice ostendant ac declarent. Atque hi præclari vestræ societatis sensus nec novi, nec inexspectati nobis acciderunt, propterea quod probe noscimus quantâ in hanc Apostolicam sedem veneratione societas ipsa semper præstiterit, quibusque gloriosis factis de Catholicâ Ecclesiâ optime mereri continenter studuerit. Etenim nos minime latet ipsius societatis alumnos a rec. me. Alexandro VII, decessore Nostro in Sinas et adjacentia regna tanquam Vicarios apostolicos missos, qui episcopali dignitate primum insigniti gravissima quæque pericula intrepide despicientes, Christi Evangelium in iis populis tanto cum animarum bono promulgarunt, neque ignoramus plurimos vestri cœtûs socios exstitisse, qui in recentissimâ æque ac durissimâ persecutione in variis regionibus excitatâ, pro catholicâ fide strenue decertarunt, et crudelissima cujusque generis tormenta fortiter constanterque perpessi, ac spectaculum facti mundo, et Angelis et hominibus, obitâ morte, effusoque sanguine triumphalem Martyrii coronam obtinuere. Et quoniam Nobis nihil potius, nihil optabilius esse potest, quam ut sanctissima Christi Religio ubicumque terrarum omnibus nationibus affulgeat, atque altissimis defixa radicibus magis in dies effloreat, vigeat, atque immote consistat, idcirco summâ animi Nostri consolatione et lætitiâ in ipsis litteris plane perpeximus quo excellenti studio vestram omnem industriam impendere gloriemini in illis ecclesiasticis viris deligendis, atque instituendis, qui Apostolico munere fungentes, evangelicæ veritatis doctrinam in infideles, atque etiam barbaras gentes propagare, et apud illas *indigenam Clerum rite formare summopere connitantur. Pergite,* ut adhuc fecisti, dilecti filii, *tam sanctum, tam salutare opus omni alacritate et contentione urgere,* atque ex Nostris et hujus Apostolicæ sedis desideriis vobis apprime cognitis, intentissimo studio prospicite ut vestræ societatis viri, in sacris apud exteras regiones Missionibus obeundis *nunquam desinant curas cogitationesque omnes in diligentem indigenæ præsertim cleri institutionem conferre,* quo ex earum regionum incolis clerici existant qui, ad pietatem et scientiam sedulo informati, *omnia ecclesiastici ministerii munia* recte sapienterque exercere possint, atque ita catholicæ Religionis propagationi ac *stabilitati* magis magisque consulatur. Vobis autem persuasissimum sit præcipuam esse benevolentiam, quâ vos prosequimur; nihilque Nos magis exoptare quam ea omnia peragere, quæ ad majorem vestræ societatis utilitatem et splendorem conducere posse in Domino noverimus. (*Bref épist.* de S. S. aux directeurs du séminaire des Missions-Etrangères, publié dans la *Retraite ecclésiastique des missionnaires de Pondichéry*. Par Mgr Luquet, évêque d'Hésebon. In-8°. Paris.—Gaume 1847, p. 31).

société déclaraient jadis à l'Assemblée nationale de 1790, en disant : « Les prêtres des missions étrangères, qui restent à Paris, s'appli» quent à l'instruction des ignorants, surtout des ouvriers, des » pauvres et des enfants les plus abandonnés.

» Les missionnaires qui travaillent dans les pays orientaux, ont » eu, et ont tous les jours la consolation de voir que Dieu bénit leurs » travaux...

» Mais, en établissant le royaume de Jésus-Christ dans ces ré» gions éloignées, ces prêtres n'ont jamais perdu de vue les intérêts » de leur nation. Les service qu'ils lui ont rendus jusqu'ici, et qu'ils » peuvent lui rendre dans la suite, seraient une raison suffisante » pour former cet établissement s'il n'existait pas encore. Le Fran» çais aime toujours sa patrie, et le zèle pour la religion ne fait en » lui qu'épurer cet amour.

» Les missionnaires étant les seuls Européens qui puissent péné» trer dans l'intérieur de la *Chine*, de la *Cochinchine*, du *Tonquin*, » du *Camboge* et autres contrées de l'Asie ; ils peuvent seuls avoir » et fournir des notions exactes sur plusieurs objets, dont il est » important pour les Français d'être instruits. Ils se sont toujours » fait et se feront toujours un devoir de communiquer toutes les » découvertes et connaissances utiles qu'ils acquièrent, soit pour » les sciences et la littérature, soit pour le commerce.

» Ce sont les missionnaires français qui ont enrichi la Bibliothè» que du roi d'une quantité de livres chinois et des plus importants ; » on peut espérer d'eux, en ce genre, les plus grands services.....

» L'éloignement extrême qu'ils ont constamment marqué de » tout esprit de commerce et d'ambition, leur à toujours fait tour» ner l'affection et l'estime qu'ils s'étaient acquise, à l'avantage de » leurs compatriotes qui, dans ces pays éloignés, ont très-souvent » besoin de secours, de soutien ou de correspondance....

» Ce sont les missionnaires des missions étrangères qui ont donné » lieu au commerce que la France a entrepris dans les pays orien» taux, et à la formation de la première Compagnie des Indes.

» Ce sont eux qui avaient obtenu du roi de *Siam*, vers 1670, que » les Français, qui allaient commercer ou hyverner dans le port de » *Mergui*, dépendant de Siam, ne fussent point assujétis aux vexa» tions des officiers siamois ; et ce prince, quoique infidèle, avait » chargé les missionnaires eux-mêmes de pourvoir aux besoins des » vaisseaux de leur nation.....

»Les Anglais, les Suédois, les Danois, etc., paraissent eux-mêmes

» reconnaître l'utilité de semblables établissements, par l'affection » qu'ils accordent aux missionnaires et les services essentiels qu'ils » leur rendent dans l'occasion, comme de les passer même gratis » sur leurs vaisseaux, etc.

« Il n'a pas tenu à M. l'évêque d'*Adran*, qui amena, en 1787, » le fils unique du roi de *Cochinchine*, de procurer à la France, » dans les États de ce prince, un port de la plus grande impor- » tance [1]; et si ses vues à ce sujet n'ont pas été secondées, il a » du moins empêché qu'il n'ait été accordé à d'autres nations, malgré » les instances et les offres considérables qu'elles lui ont faites » avant son voyage en France, et depuis son retour dans les » Indes [2].

« Le capitaine *Cook*, dans le 4e volume in-8. de son dernier ou- » vrage, s'applique assez clairement sur les grands avantages qu'un » établissement à la côte de la Cochinchine, procurerait à la nation » française, en temps de guerre....

« Tant de services importants que les missions étrangères ont ren- » dus et continueront de rendre à la nation française, et surtout » dans les Indes, pourraient-ils ne pas leurs assurer la protection et » la bienveillance de l'Assemblée nationale? Les avantages ne sont- » ils pas infiniment plus estimables que les modiqnes sommes que » coûte cet établissement [3]? »

1 « C'est le port que les Européens nomment *Touran*, et les Cochinchinois » *Hoi-an*. Ce port, comme on peut s'en assurer par l'inspection de la carte, est » non-seulement dans une position unique et très-avantageuse pour dominer dans » les mers de cette partie, mais il est encore très-commode pour le commerce de la » Chine, du Japon, Bornéo, Manille, etc. Il est fermé par une grande île qui, sur » la longueur de huit lieues, à l'estime, peut avoir trois lieues dans sa plus grande » largeur. Cette île n'est séparée de la terre ferme que par une rivière qui, dans sa » moindre largeur, n'a guère moins que le tiers de la Seine.

2 Voici ce que marque M. l'évêque d'Adran lui-même, dans une lettre en date de Pondichéry, 8 juin 1789 : « Si j'avais été assez peu patriote pour me laisser guider » par l'humeur, il n'y a pas encore quinze jours que j'aurais pu profiter des offres « qu'ils (les Anglois) me faisoient. Je suis bien éloigné de tenir une pareille con- » duite.» Les offres dont M. l'évêque d'Adran ne parle qu'en général, sont plus spé- fiées dans une lettre de M. Tain, missionnaire et son compagnon de voyage. « Les » Anglois, dit ce missionnaire, lui (M. l'évêque d'Adran) firent offrir sécrètement » leurs services avec tous les avantages qu'il voudroit. Ils lui offrirent pour lui- » même... 100,000 pièces d'or, qui valent chacune 9 livres de notre monnoie... Il » répondit qu'il ne pouvoit, au préjudice de sa nation, accepter de tels services, etc.» Cette lettre est datée de Pondichéry, 9 juin 1789.

3 *Observations sur l'établissement des Missions-Etrangères*, adressées à l'Assemblée nationale, in-8°. Paris. 1790. P. 5, 7, 9 et 12.

Quant à l'origine et au développement de l'institut, il n'entre pas dans notre sujet d'en parler ici avec détail ; on peut en prendre connaissance dans un ouvrage déja ancien et incomplet [1]; mais surtout dans le livre beaucoup plus récent des *Lettres à M. l'évêque de Langres*, déja cité. Qu'il nous suffise ici de reproduire exactement une *notice manuscrite* rédigée, peu de temps après la fondation, par l'un des directeurs du séminaire, que nous croyons être M. de *Brisacier*, alors supérieur. Nous la donnons exactement en y conservant l'orthographe même défectueuse qui s'y trouve.

« Notles en abrégé sur l'origine de l'établissement du séminaire » des missions pour les pays estrangers.

» En 1652, quelques feruans seruiteurs de la Ste-Vierge, au sor» tir de leurs études, louèrent une maison rue *Coppeau*, pour » vacquer à l'oraison et connoitre la volonté de Dieu sur l'estat qu'ils » deuoient choisir, et come leur nombre s'augmenta, ils louèrent » une plus grande maison rue St-Dominique. En 1655, douze ou » quinze formèrent une union ensemble, faisant entr'eux quasi » bourse commune.

» Pendent ce temps, le R. P. *Bagot* jésuite qui en dirigeoit plu» sieurs, vint leur amener le R. P. de *Rodes* qui reuenoit du *Tunquin*, » où il auait baptise plus de cent mil payens, pour obtenir à » Rome des euesques pour soustenir cette nouuelle Esglise et *former* » *un clergé, et faire des prestres des mieux conuertis.* Le V. P. de » Rodes leur ayant exposé le besoing des ouuriers, plusieurs soffri» rent daler en ses pays estrangers, et ensuitte quelques uns diceux » partirent de Paris come pelerins, pour aler à Rome demander la » benediction du Pape et sa mission.

» Des personnes de pieté ayant faict solliciter sa sainteté d'accorder » des Euesque pour soutenir les missions du Tuncquin, la Chine et » Cochinchine, le pape en accorda trois sauoir : l'euesche d'*Heliopo*» *lis*, l'euesche de *Beritte*, et le troisième de *Metellopolis*.

» Il noma Mgr l'abbe *Pallu* qui estoit natif de Tours, a l'euesche » d'Heliopolis, lequel fut sacre à Rome en 1658, et le noma son » grand vicaire pour le Tuncquin.

[1] *Histoire de l'établissement du Christianisme dans les Indes-Orientales par les évêques français, etc.* In-12. Paris. Mme Devaux. 1803. Cet ouvrage, fait à Siam par les Missionnaires a été imprimé en partie seulement par Seryès. Un manuscrit de cet ouvrage, contenant le double en matière du livre imprimé, a été déposé par nous aux Archives des Missions-Etrangères.

» En mesme temps, la reine demanda pour le Canadas un euesque » a sa saincteté qui accorda l'euesche de *Petrée*, auquel il nomma Mgr » de Montigny de *Laual*, et le fit son grand vicaire pour le Canadas, » lequel fut sacre euesque de Petree dans lesglise de l'Abbaye St » Germain, à Paris, en la mesme année 1658, lequel sortit de la » dᵉ maison rue St-Dominique en 1658, pour aler en Canadas, fai- » sant M. *Poicteuin* son grand vicaire, et dona larchidiacone d'É- » ureux à M. Boudon. En 1660 sa Saincteté nomma Mgʳ *Lamotte* » *Lambert* qui demeuroit rue St-Dominique, a leuesche de Beritte, » lequel fut sacré en l'esglise des Filles de Ste-Marie, la dᵉ. année » en aoust 1660, et partit aussytost avec Mˢ de Bourges et Cheureul, » pour se rendre par terre à Syam et dela a la Cochinchine suivant » l'ordre du St-Siége.

» En 1661, je receu les prouissions pour le troisième eueque pour » leuesche de Metellopolis auquel le pape nommoit Mgʳ de *Coto-* » *lenty* natif de Marseilles en Provence, et le nomoit son grand » vicaire pour une partie du royaume de la Chine, lequel partit de » Paris avec trois missionnaires dont M. *Hinque* bachelier et très » capable, en étoit un des trois.

» En 1662, Mgr d'Heliopolis ayant voulu voir partir les autres » pour pouruoir à tous ces missions du Leuant et ramasser des ou- » uriers et des fonds de subsistance, partit de Paris auec onze bons » ouuriers.

» Ces quatre euesques etant partis de cette maison ceux qui se- » toient unis pour cette œuure et desquels les dits seigneurs eues- » ques auoient nomme six pour leur procureurs, trois ecclesiasti- » ques savoir : M. de *Meurs*, de *Fermanel* et *Gazil*, et M. *Poic-* » *teuin*, et trois laiques, scauoir : MM. *Garibal*, d'*Argenson* et de » la *Chappelle-Pazot*.

» Le reste de ceux qui s'etoient unis dans cette maison sestant » assembles pour aduiser aux moyens de soustenir ces missions, » furent tous daduis de procurer l'establissement d'un seminaire » pour les missions de pays estrangers, dans lequel lon receuroit » ceux qui auroient vocation, et tiendroit la correspondance avec » euesques et missionaires, et auroient soin de receuoir leurs reue- » nus, et leur enuoyer de quoi subsister dans ces pays estrangers.

» Ce quayans propose a Mgr l'Archeuesque il leur promit d'en ob- » tenir des lettres patentes quand ils auroit une maison pour establir » ledit seminaire, sur quoy ledit Sr de la Chappelle ayant appris que » Mgr leuesque de *Babylone* avoit faict bastir une maison aux fau-

» bourgs St-Germain propre pour cela il en parla a M. *Duplessys* « *de Monbar* directeur de l'hospital, lesquels ayan veu cette maison et » ces emplacemens, furent trouuer M. l'euesque de Babylone, lequel » promit de vendre ladite maison, à la charge que le seminaire lui » payeroit mil escus de pension sa vie durant auec caution forte, pour- » quoy ils lui presenterent MM. de Morangis et de Garibal, lesquels » traicterent auec lui et firent ensuitte la retrocession de la maison, » en faueur de MM. *Poicteuin* et *Gazil*, soubs les noms desquels fut » dressé des lettres que lon attacha auec les contracts lesquelles, » la reine Anne d'Autriche qui fauorisoit touttes les bonnes œuures » fit expédier, lesquelles furent mise entre les mains de M. *Petau* » cons. qui les fit verifier au parlement au mois de juillet 1663 lesd. » lettres données au profict desd. euesques et missionaires pour les » ecclésiastiques et mesme des laiques qui seroient juges capables » et utiles au bien de cette œuure.

» Cependant ceux qui estoient demeures alèrent faire une mission » a *Selles*, et ne resta a Paris que MM. Poicteuin, Gazil et le Sr de la » Chappelle qui prièrent le R. P. prieur de l'abbaye de venir a ladite » maison pour la benir et les mettre come procureurs en possession, » ce qui fut faict le vingt huict octobre 1663, ou Mgr *Bossuet* à present » Euesque de Meaux fit un très bons discours deuant trente person- » nes que l'on avoit invités pour estre presens a ladite possession, » qui fut faicte sans opposition.

» Ceux de cette union qui estoient alors faire une mission a *Selle* » estant de retour huict diceux daller demeurer audit seminaire et » de prendre soin desdites missions qui furent

» 1. M. *Poicteuin* natif de Paris vicaire de Mgr de Petree pour le » canadas.

» 2. M. de *Meurs* breton qui fut elu le premier superieur du semi- » naire et docteur.

» 3. M. *Gazil* natif de poitou procureur des éuesques et missionaires » des Indes.

» 4. M. de *Fermanel* natif de Rouen et procureur desdites missions » du leuant.

» 5. M. *Bezard* natif de Pezenas en Languedoc.

» 6. M. *Desportes* natif de Blaye et fut enuoye en mission a la Cayenne.

» 7. M. *Lambert* de la Boissiere frere de Mgr de Beritte et mort en » mer alant aux Indes.

« 8. M. de *Brisacier*.

« Auec lesquels mons. de Chaméçon gentilhome que Mgr. d'Eliopolis

» auoit enuoye en Holande pour le bastiment d'un vaisseau et qui a
» faict deux voyages aux Indes par ordres desdits Euesques et enfin
» mort en ses missions come catechiste et de très bonnes mœurs
» ou il est mort en odeur de sainctete et très util aux d. missions
» quoyque laique [1]. »

Il nous resterait encore à donner une idée de l'esprit intérieur qui n'a jamais cessé d'animer les missionnaires auxquels l'Institut doit sa gloire, et les peuples leur salut; mais ce serait entrer dans des détails trop étendus pour le sujet qui nous occupe. Qu'il nous suffise de renvoyer, pour le faire connaître, à ce qu'en ont consigné les premiers vicaires apostoliques dans le livre admirable [2] dû en si grande partie aux plus illutres d'entre eux, à l'évêque d'Heliopolis, à ce grand homme dont Fénelon a dit d'une manière si éloquente : « Nous l'avons vu cet homme simple et magnanime, qui revenait » tranquillement de faire le tour entier du globe terrestre. Nous » avons vu cette vieillesse prématurée et si touchante, ce corps vé- » nérable courbé non sous le poids des années, mais sous celui des » pénitences et de ses travaux ; et il semblait nous dire à nous tous » au milieu desquels ils passait sa vie, à nous tous qui ne pouvions » nous rassasier de le voir, de l'entendre, de le bénir, de goûter » l'onction et de sentir la bonne odeur de Jésus-Christ qui était en » lui ; il semblait nous dire : Maintenant me voilà, je sais que vous » ne verrez plus ma face. Nous l'avons vu quil venait de mesurer » la terre entière ; mais son cœur, plus grand que le monde, était » encore dans ces contrées si éloignées. L'esprit l'appelait à la Chine ; » et l'Évangile qu'il devait à ce vaste empire, était comme un feu » dévorant au fond de ses entrailles qu'il ne pouvait plus retenir [3]. »

Enfin pour qu'il soit plus facile de comprendre les difficultés que rencontrent les missionnaires dans l'exercice de leur ministère au milieu des peuples, il faudrait également entrer dans des détails circonstanciés sur le mode de vivre et d'agir auquel ils se trouvent obligés à peu-près partout, surtout dans les pays de persécutions. Mais ici encore nous serions entraînés beaucoup trop loin pour le but que nous nous sommes proposés ; nous nous contenterons d'en indiquer rapidement quelque chose, d'après les écrits d'un zélé com-

[1] Manuscrit conservé aux mêmes *Archives*.

[2] *Instructiones ad munera apostolica rite adeunda perutiles, etc.*—On en a fait à la Propagande, à Rome, plusieurs éditions sous ce titre ou sous celui de *Monita ad Missionarios*.

[3] *Sermon de l'Epiph.*

pagnon de nos premiers Évêques [1]. La simplicité naïve qu'on y remarquera donnera, s'il est possible, encore plus de charmes, et plus de prix à cet exposé. Nous reproduisons donc avec l'orthographe originale les passages que nous avons à extraire de cet écrit. Il est intitulé :

« *Lestat du missionnaire Apostolique.*

« Le fils de Dieu, dit-il ensuite, preuoyant la vie estroitte ou tous » les ouuriers de son St Euangile deuoient s'engager voulut aupa- » rauant de leurs enseigner par la parolle, le leur monstrer par son » exemple. En effect cette vie extraordinaire auroit eu peu de sujets » si son diuin instituteur n'en eust frayé la voie, qui dans son pas- » sage, semble y avoir semé tant de roses qu'elles sont suffisamment » capables d'empescher la pointe des espinnes dont l'apparence le » monstre tout couuert. Il est vrai que la nature y treuue peu son » compte et que la délicatesse y est extremement mal traittée, mais » aussy la plus noble partie de nous même si faict si belle et si riche, » qu'elle aura asses de charmes au bout de cette dure cariere pour » être choisie la bien aymée d'un dieu pendant toutte l'Eternité, ou » elle goûtera a longs traicts les joies et les plaisirs innarrables qu'elle » seme icy par ses peines et ses petits trauaux, c'est une promesse » qui ne peut manquer et sur laquelle se fondent, tous ceux qui » poussés de la gloire de Dieu, et de la charité du prochain, suiuent » fidèlement la voie qui les appellent a quitter tout, renoncer a soy » mesme, porter la croix et suiure Jesus-Christ, conformement à » son diuin enseignement, *qui vult venire post me abneget semet ip- » sum, tollat crucem suam et sequaturme.* « Que celui qui veut venir » après moi se renonce lui-même, qu'il porte sa croix et qu'il me » suive.» De tous ceux qui trauaillent a sempleyer pour cette vie, » l'on ne peut disputer que les missionnaires apostoliques, n'y ayent » la meilleur part. Il faut entendre cela de ceux qui veuillent digne- » ment sacquitter de leur fonctions, qui les engagent a tant de di- » uers evenements, qua moins que l'on ne soit entierement oublié de » soy-mesme et quon aime beaucoup le caluaire, il est moralement » impossible de viure en seurté, dou uient qu'il ne faut pas tant » de sestonner sy de grands personnages sy sont trouués fort entre- » pris et que plusieurs y aient renoncé et se sont oubliés non pas » deux mesmes, mais de ce st. amploy ou le plus souuent la pru-

[1] Benigne *Vachet* de Rouen, missionnaire en Cochinchine, parti en 1669, mort au séminaire de Paris en 1720.

» dence humaine est indiscrete, et les précautions trompeuses. Cela » se va voir plus clairement dans le succint narré de ce a quoi est » obligé le missionnaire. L'on peut bien appeller le missionaire apos- » tolique dans les missions un homme extaordinaire puisqu'il n'est » pas dans son pouuoir de pratiquer quoyque ce soit de ce que les » autres font exterieurement pour se perfectionner. Tous ceux qui » se sont appliqués a donner quelque reigle de la perfection ont tou- » jours puissé leurs maximes dans les ordres qu'ils ont crus deuoir » être gardé auec exactitude, de la fidélité duquel depandoit lauan- » cement ou le retardement spirituel. En effect dans touttes les mai- » sons bien ordonnées et qui passent pour les escolles de la vertu » touttes les heures y sont sy bien marquées que tous les moments » du jour et de la nuit y étant employé contribuent par leur diuer- » sité d'occupations a faire ecouler plus agréablement la vie. Cest » ordre de viure que lon peut nommer la Ruine du Vice et lappuy » de la piété, est incompatible avec le missionaire, quelque reigle » quil se prescriue il la luy faut uioler malgré mil résolutions réi- » terées. Car comme il nest pas maistre de luy et quil est tout au » prochain il se treuue à tout moment dans des conjonctoures que » nul prudence est capable pe preuoir. C'est ce qui se peut uoir par » le detail de sa vie tant corporelle que spirituelle qui est bigarrée de » tant de differentes couleurs qua la vérité il est bien dificil den faire » un tableau parfaict. Aussy nest ce pas mon intention ne pretendant » autre chose que den donner un crayon grossier.

» Son *viure.*

» Il ne suffit pas que le missionnaire aye abandonné son pays, pa- » rans, amys et biens, mais il faut quen mesme temps qu'il quitte » les puissants attraicts du monde, quil dise le dernier adieu au » manger et au boire qui luy sont les plus naturels....

« Son *trauail.*

» Le trauail du missionnaire apostolique est dautant plus rude, que » les lieux de ses missions sont garnis de chrestiens et peu fournis » d'ouuriers; car pour lors tout est a son compte. Il faut quil pense, » quil remedie, et quil fasse tout, dun costé donner les sacrements » aux fidels, de lautre instruire les gentils, tantost enseigner les » cathécumenes tantost reformer les abus....

» Il faut aller soulager un malade, secourir un moribond, se » treuuer dans des rendes-vous pour instruire des gentils à linsceu » des leurs, comme il arriue dans la personne des seruiteurs, des » enfants, des soldats, etc., qui se dérobant de nuict de leurs mais-

» tres, parans et capitaines préférant généreusement le repos de leurs
» ames à celui de leurs corps. Le plus pressant est que comme le
» missionnaire a quantité de lieux a secourir il ne peut sejourner
» que très peu dans chacun, tous les fidels et gentils luy sont éga-
» lemt chers. Que sy son corps estoit aussy subtil que son esprit il
» les soulageroit tous dans le mesme instant. Ainsy comme il sent
» un extreme desir de les faire tous participans de l'Euangile et
» quil a tres peu de temps pour y trauailler il nespargne ny veille
» ny sueur quil naye donné la refection spirituelle aux villes, bourg
» et bourgades ou son deuoir l'appelle. Aussi le plus souuent
» ne pouuant plus se soutenir et son corp sabaissant sous la pesan-
» teur du trauail poussé par l'extreme necessité du repos, il se jet-
» tera pour quelques heures sur une couche de bois, ses habits tout
» baignés de la sueur sans auoir la liberté de reflechir que cela peut
» beaucoup nuire à la santé. A peine il acheve dans un lieu quon le
» presse de plusieurs costés daller porter lEuangile à des villages
» entiers qui demandent detre instruits. De quelle part se doit tour-
» ner un pauure missionnaire son cœur se partage aux raisons des
» uns et des autres. Il faut qu'il contente ceux-la deffect et quil sa-
» tisfasse ceux-cy de bonnes esperances....

» Ses *solitudes*.

» Il semble que ce soit un paradoxe de vouloir traitter de la soli-
» tude du missionnaire après avoir montré que son travail l'occupe
» si fort qua peine peut-il treuuer quelques momens dans plusieurs
» jours pour prendre un peu de repos. Cest toutefois une des par-
» ties des plus considérables qui compose sa vie et qui le plus
» souuent le reduit dans un estat ou il a besoing de recueillir toutes
» ses forces accompagnées des faueurs du ciel pour dissiper les
» horribles brouillards que la gentilité, le demon attirent sans cesse
» sur sa personne, ou pour le degouster de son employ ou pour le
» ronger d'inquietudes et par consequent le faire mourir avec plus
» de cruautés. Le gentil est porté par l'esprit d'avarice, le démon
» par celui de la haine et d'autres par l'enuie.... Dans la persecution
» bien souvent le bon missionaire obligé de se retirer en solitude
» dans quelque lieu escarté ou pour l'ordinaire il y a sy peu de
» liberté, quil faut qune petite chambre ou il y a peu de differance
» du jour à la nuit luy serue de tout ; c'est son jardin, sa cour et sa
» chapelle, quand il y peut dire la saincte messe et sy quelquefois
» son hote ou quelque autre chrétien lui rend visite il faut qu'ils
» parlent à voix bien modérée. Estant obligé de se captiuer dans le

» coucher et souffrir dans cette solitude priué de toute consolation » de la terre, il ouvre son cœur abattu a son Dieu. Il ny a que deux » jours quaccablé de trauail il ne pouuoit treuuer un quart dheure » pour se recueillir et faire un peu d'oraison et aujourdhuy voila les » jours et les nuicts entières quil a pour prier sans pouuoir trauail- » ler un moment au progrès de l'Euangile. Sa sanctification particu- » lière lui demanderoit de rester toujours en cet estat, sy le salut du » prochain qui le pousse sans cesse ne luy faisoit souhetter son elar- » gissement. Dans cette solitude il deuore de pensée la conuersion » des royaumes entiers et particulièrement celle de ses ennemis.

» Toutes les circonstances de la solitude du missionaire jointe » aux attaques du demon la rendent sy effroyable que les reclus les » plus austeres trembleroient aux seulles propositions quon leur en » pourroit faire... Nos solitaires des déserts, des montagnes et des » chartreuse ont tant de sujet et doccasion de soccuper que le de- » mon nouure pas facilement la porte de leurs celules. Ils passent » une partie du jour a chanter et méditer les celestes cantiques, » une autre au trauail manuel, quelques heures à la lecture, mais » le missionaire dans la solitude a bien de la peine à dire son bre- » viaire faute de jour et quand il ny a pas celle de lire, son oraison » et ses heures doivent faire toute son occupation.

» Considerant à fond lestat du missionaire il faut accorder que » touttes les difficultés sont des suittes ineuitables de cet amploy du- » quel au sentiment de saint Paul rien ne doit être capable de nous » desbaucher comme il le deduit amplement dans la fin du chapi- » tre 8. Romains : *Quis nos separabit a charitate Dei*, etc., (qui me » séparera de l'amour de Dieu) se fortifiant du passage de David » *Quia propter te mortificamur tota die æstimati smus sicut oves* » *occisionis, sed in his omnibus superamus propter eum qui dilexit* » *nos*. O qu'il a bien touche a point pour nous et pour l'estat pre- » sent du missionaire qui tous les jours se voit exposé a toutte les » mortifications quil estalle en particulier ; les faux frères luy font » la guerre, les amis semblent le quitter et tout généralement con- » spire contre luy comme la victime destinée au sacrifice, *sed in his* » *omnibus superat propter Jesum qui dilexit illum*, et dans son diuin » Jesus il treuue tant de consolation que son ame faict ses plus » grands delices dans l'accroissement de ses croix. Le seruiteur nes- » tant pas plus grand seigneur que le maistre noseroit se plaindre » de marcher après luy bien que le chemin soit fort scabreux. »

La naïveté de cet exposé, nous le répétons, prête un nouve au

charme au sentiment de vérité, de véritable piété qu'on y trouve ; et, si l'on veut bien y réfléchir, on y verra en peu de mots une partie de ce que le missionnaire doit endurer de privations, de tentations et de peine au milieu de ses travaux et de ses misères.

J. O. LUQUET,
Evêque d'Hesebon.

Economie sociale.

ETUDE
SUR
LES DÉFENSEURS DE LA PROPRIÉTÉ.

M. THIERS (3e ÉTUDE) [1].

M. *Guizot* n'a défendu la propriété que par occasion, mais avec l'autorité de son savoir, de son expérience, la froideur de sa raison, le poids d'une parole venant de l'exil.

Si M. *Troplong* apportait le tribut de sa haute science, l'habitude des études du droit, s'il se présentait avec toute la puissance d'un homme grave auquel sa spécialité assigne une place à part, M. *Thiers*, par la multiplicité de ses travaux, la diversité de ses études, la longue habitude des affaires, l'habileté caractéristique qu'il a apportée à leur maniement, la lucidité de ses idées, la facilité de son style, par ses souvenirs, ses erreurs mêmes, par la lutte commencée avec tant de succès à la tribune, par sa position propre, appelait autour de son œuvre un intérêt tout particulier, non-seulement de curiosité, mais d'espérance. M. Thiers n'a point été au-dessous de ce que l'on devait légitimement attendre de lui.

« M. Thiers, il faut lui rendre cette justice, est d'une patience, d'une longanimité, d'un sang froid à toute épreuve. Jamais maître d'école de village, enseignant l'alphabet à de petits paysans, ne s'est mieux tenu pour ne pas se moquer de leurs sottises, n'a opposé plus de patience à leurs niaiseries, n'a écouté plus tranquillement leurs absurdités jusqu'au bout, que ne l'a fait vis-à-vis du Proudhonisme, du Cabétisme et du Fouriérisme, l'historien du *Consulat et de l'Empire*. Il a eu le mérite, et le mérite très-louable, de prendre au sérieux de tels adversaires, aussi longtemps et plus longtemps, ce

[1] Voir la 2e étude sur M. *Guizot*, au no précédent, ci-dessus, p. 245.

semble, que les forces humaines ne pouvaient le supporter, il patiente avec eux; il leur laisse défiler leur interminable chapelet d'absurdités; il les reprend un à un avec une longanimité qui n'est guère le fait, en général, ni des savants, ni des hommes d'État, ni des philosophes; il prend la peine de leur démontrer qu'ils n'ont pas le sens commun, sans se fâcher une seule fois, et tout au plus, avec un demi-sourire qu'il n'est toujours pas maître de retenir; il leur fait une magnifique aumône de son temps et de son esprit, dont ils devraient certainement lui savoir gré. Les réputations de quelques hommes distingués feront dans l'avenir toute la gloire des Owen, des Fourier et des Cabet [1]. »

Le profond écrivain que nous venons de citer complète son jugement par le parallèle qu'il établit entre l'œuvre de M. Troplong et celle de M. Thiers. La propriété privée est-elle chose légitime? est-elle chose utile? L'ouvrage de M. Thiers est inférieur à celui de M. le président sur la première question; sur la seconde, que M. Troplong n'avait pas à traiter, combien l'homme d'Etat devient lucide!

« Ici, dit M. de Champagny, nous avons particulièrement à le remercier, nous qui avons peu de doute sur la légitimité de la propriété privée, et qui comprenions bien de prime abord l'immense impossibilité qui pèse sur toutes les utopies des socialistes présents, passés et futurs. M. Thiers a cela de remarquable et qui tient particulièrement à la nature de son esprit, de vous faire mieux comprendre ce que vous saviez déjà, d'élucider en vous-même votre propre pensée, et de vous donner les véritables raisons de croire, quand vous croyez plutôt par instinct que par raison. Ce que vous soupçonniez, il vous le fait voir; et ce que vous voyiez, il vous le fait toucher au doigt. »

L'ouvrage de M. Thiers est devenu tellement populaire que nous n'aurions pas songé à en donner l'analyse; et que nous n'aurions point osé en parler, dans la crainte de retomber dans les redites, n'était l'importance du service rendu par son apparition et la réputation dont il jouit à juste titre.

On a reproché à M. Thiers de n'avoir pas dépassé l'homme dans sa démonstration, d'être resté, quant à la base de ce droit primordial, dans une réserve mystérieuse. Ce reproche est fondé en lui-même, et si nous avons hasardé une réflexion dans une étude précédente à l'occasion du beau travail de M. Trolong, si nous avons

[1] M. de Champagny, dans l'*Ami de la Religion* du 25 nov. 1848, t. 139, p. 539.

dû *ramener à Dieu ce qui vient de lui*, nous devrions à bien plus juste titre nous élever ici contre le point de départ choisi par l'auteur de la *Propriété;* oui, sans doute, ici la question a été prise à un point tout humain, et il faut s'élever bien plus haut que l'homme pour arriver à la démonstration de ce droit qu'il a reçu sur le monde. La critique a été juste dans sa réclamation. Toutefois, on a répondu que M. Thiers avait dû s'adresser à ceux-là qui, plaçant Dieu en dehors de la question, n'admettent que l'homme devant l'homme. Quelque soit le mérite de cette opinion, nous persistons à croire que, s'il a été habile de prendre cette position, elle ne peut être défendue avec un complet succès, car elle n'est pas à l'abri de l'erreur; la solution absolue étant ailleurs que dans l'homme isolé de la Divinité.

Oui, sans doute, l'homme supposé dans le sauvage est pourvu du sentiment, du besoin de la propriété. Il a son arc, ses flèches, son gibier; il défend contre toute violence et même par la violence sa proie, son terrain de chasse; l'instinct de propriété s'étend avec les besoins, avec le développement de la civilisation.

Il est impossible de le nier; la propriété est une loi de l'être humain; oui, sans nul doute encore, le travail est une cause de propriété, cause incontestable démontrée incontestablement par tous les défenseurs de la propriété; oui, sans nul doute, l'hérédité est une conséquence de la propriété; oui, sans nul doute, l'occupation est une cause de propriété; oui, sans nulle doute, la prescription est une cause de propriété; oui, tous ces faits sont établis par les mœurs même du sauvage. Si l'expérience devait en être faite, *l'Australien* se présenterait comme le *Pied-Noir* de l'Amérique, pour venir déposer de la conviction universelle.

Nous comprenons donc facilement comment et pourquoi M. Thiers a été conduit à suivre la marche qu'il a adoptée.

Mais comme il peut être objecté à bon droit que la question est plus haute, comme il peut être dit à très-juste titre que le sauvage, dans son isolement, n'est autre chose qu'un homme dégradé, qu'en lui n'est pas le type de l'humanité, nous répéterons ce que nous avons déjà dit : « Que la propriété est un de ces faits primitifs qui n'ont d'autre source que la nature même de l'homme et sortent nécessairement des lois qui la constituent, qu'il faut, avec M. Troplong, reconnaître que la propriété est de droit naturel, avec M. Passy « que l'homme n'est pas comme les animaux jetés sur la terre en même temps que lui, uniquement destiné à consommer

les fruits et à perpétuer son espèce [1]. Être intelligent et libre, sa vocation est plus haute et plus digne. Il est appelé à unir sa propre activité à celle de la nature, à s'en approprier les créations, à leur imposer des formes et des qualités qui les adapte à son usage, à conquérir, par le travail, des richesses dont l'extension progressive diminue ses misères, et lui donne le bien-être.

Là, n'est point encore le terme de la question. « Dans les jours tels que ceux-ci les défenseurs de la Divinité doivent imiter ses adversaires, et ne pas s'entourer de nuages, de précautions, ni surtout de concessions quand ils combattent pour la meilleure des causes [2]. » Aussi joignant l'exemple au précepte, M. Beugnot a-t-il été chercher le principe de la propriété dans sa racine et l'expose-t-il ainsi :

« Dieu ayant créé l'homme pour qu'il vive en société, a placé en lui deux sentiments qui seuls rendent cette destinée possible : ces sentiments sont l'amour de la famille et l'idée de la propriété. Aussitôt que l'homme peut faire quelqu'usage de sa raison, il révèle l'empire que ces sentiments exercent sur sa pensée et sur ses actions, et pendant tout le cours de sa vie il n'y demeure jamais étranger. Les usages qu'il adopte, les lois qu'il rédige, les institutions qu'il fonde n'ont pas d'autres bases, et l'histoire atteste que les Empires ont été d'autant plus solides et florissants que leurs législatures s'étaient montrées plus habiles à développer et à diriger ces deux sources de l'activité humaine, et par conséquent de la civilisation.

» S'il est impossible de découvrir un homme dans le cœur duquel ne repose pas le principe du droit de propriété, si l'histoire du monde atteste que pas un peuple, puissant ou faible, civilisé ou barbare, n'a existé, en quelque lieu que ce soit, sans le reconnaître et l'appliquer, on sera conduit à déclarer que la propriété est non une institution humaine, mais une institution naturelle, nécessaire, et qu'il serait aussi insensé d'en attribuer l'établissement à quelqu'un, que de prétendre que tel ou tel philosophe, tel ou tel moraliste a inventé la notion du bien ou du mal, du juste ou de l'injuste, et celle d'un Dieu rémunérateur.

« L'existence des droits naturels se prouve, non par l'étude abstraite

[1] *De la cause de l'inégalité des richesses*, par M. H. Passy, de l'Académie des sciences morales et politiques.

[2] M. Beugnot, *Du socialisme et de ses menaces*, dans l'*Ami de la Religion* du 13 février dernier, t. 140, p. 397.

de la nature humaine, dont les résultats nécessairement incertains peuvent toujours être contestés, mais par l'assentiment universel de tous les hommes, contre lequel aucune voix ne saurait prévaloir. Jusqu'au moment où l'on aura nommé une nation qui a pu exister un seul jour sans posséder et mettre en pratique l'idée de propriété, idée qui a traversé tous les siècles, a résisté à toutes les révolutions morales et intellectuelles, nous soutiendrons que Dieu n'ayant pas créé l'homme pour qu'il traînât au sein de l'isolement une vie impossible, en a placé dans son esprit la vive et ineffaçable connaissance [1]. »

Voilà la vérité, et cette si simple démonstration ne laisse rien après elle de douteux, de nuageux, d'obscur. Dieu a fait l'homme pour la propriété, comme il l'a fait pour la famille et pour la société: et pourquoi se perdre dans une recherche abstraite quand les faits sont là. La Genèse en dit plus que toutes les théories du monde [2].

II.

Dieu n'a pas donné à l'homme seulement la propriété, il l'a doté de la liberté; aussi use-t-il des biens qu'il a reçus suivant son libre arbitre; aussi en abuse-t-il. Deux choses donc, le droit et son emploi; la *légitimité de la propriété et son utilité.*

La seconde partie du livre de M. Thiers est consacrée à l'*utilité* de la propriété, et ici le publiciste combat avec toute la sagacité de son esprit les erreurs destinées à renverser notre état social; ici l'homme d'état est dans son élément; aussi son travail, si apprécié, a-t-il trouvé partout des approbations.

Comment l'homme se présente-t-il à la vie? si faible et si nu que les soins de sa mère suffisent à peine pour le préserver de toutes les causes de mort qui l'entourent, ces soins si intelligents si assidus se prolongent pendant un laps de temps énorme: quelle éducation que la sienne en comparaison de celle des animaux! Et de combien de nécessités n'est-elle pas entourée? A cet habitant de tous les climats, des langes, des aliments, un abri approprié à sa débilité, et sa main ne saisit rien encore, ses jambes le supportent à peine, il mourrait cent fois si la famille l'abandonnait, et la famille comment aurait-elle des langes, des aliments un abri pour cet enfant si elle

[1] L'*Ami de la Religion*, *ibid.*, p. 353.
[2] Voir notre *Etude sur le travail de M. Troplong*, dans ce recueil, n° 38, ci-dessus, p. 146.

n'était propriétaire; l'idée de conservation de la race humaine se lie essentiellement à la propriété. Est-ce la propriété privée que cette nécessité suppose, est-ce la propriété commune ?

Ici commencent les théories des communistes et des socialistes. De toute nécessité l'enfant sera donc précédé par une propriété quelconque, ou privée ou commune, à sa débilité ou la famille, ou la société prenant la place de la famille.

La Propriété avec ses conséquences, ou le Communisme jusqu'à ses extrêmes limites : pas de terme moyen.

La propriété privée suppose des pauvres et des riches; le Communisme, une égalité constante et parfaite, de richesses ou de misères, c'est-à-dire le travail égal, commun, le salaire égal, la vie commune ; car l'inégalité de travail amènerait l'inégalité de salaire, si la rétribution était en raison du travail; égalité de salaire donc, et vie parfaitement commune; point d'économie, avec elle, l'égalité cesserait, elle cesserait aussi à l'instant où la distinction du *tien et du mien* serait admise, delà l'obligation d'une inquisition constante, d'un despotisme significatif; ce n'est pas tout, confusion absolue de tous les travaux, car les uns étant plus pénibles que les autres, commment, sans une injustice sans nom, condamner l'un à souffler le verre et l'autre à soigner les fleurs? Delà la destruction de la division du travail: de là une série de folies telles que l'esprit reste stupéfait de la peine qu'il se donne pour observer un semblable délire et que la patience de celui qui réfute ces niaiseries paraît au-delà des forces humaines. Mais ce n'est pas tout; et puisque M. Thiers a eu ce courage, nous pouvons bien le suivre dans un examen qu'il a su rendre si attrayant par le charme de son esprit et la lucidité de sa logique. On peut supposer que dans la vie commune quelque exception à la régidité de la communauté soit admise; que si, comme à Sparte, la table des hommes est commune, la propriété reste à la maison avec la femme et les enfants, la conséquence probable que sera-t-elle ? L'histoire l'a donnée.... Les mœurs de Sparte. Mais cette conséquence n'importe pas : soit, ici il s'agit peu de morale, bien d'égalité. Or les femmes de Sparte savaient fort bien acquérir des richesses, et l'égalité est impossible avec la possibilité de cette acquisition. Le plus simple est de bannir la propriété, d'autant mieux que l'amour paternel est si puissant que le désir d'améliorer le sort de l'enfant se développant en raison de la difficulté de le satisfaire, amènera des violations constantes de la règle. De là destruction de l'égalité. Ou bien, se reployant sur lui-même,

réduit à un indiscible désespoir, l'homme renonce à la paternité, la satisfaction des appétits les plus brutaux sera seulement sa loi, et la famille disparaîtra; car à sa conservation sont attachées de si fréquentes causes d'inégalité que jamais elles ne seraient combattues avec avantage; les enfants à la société; la promiscuité: voilà la morale!

« Toutes ces conséquences se tiennent indissolublement, et l'une de ces institutions conduit à l'autre. Ou tout en propre, ou rien; allons rien, ni le pain, ni la femme ni les enfants; tout est commun, le travail et la jouissance, l'homme ainsi vivra comme ce troupeau de biches et de cerfs qui parcourent nos forêts, ou comme cette troupe de chiens qui habitent Constantinople.

A cette humanité future je fais trois objections: elle détruit le travail, la liberté, la famille, comme le dit si judicieusement M. Thiers.

Le communisme détruit le travail, puisqu'il enlève toute ardeur pour lui, en réduisant le travailleur à un rôle purement automatique; et les ateliers nationaux sont là pour répondre, point de zèle sans le stimulant du salaire personnel et proportionnel.

La liberté humaine périt devant le communisme, car ici plus de choix dans le travail; plus de travail, et sans travail le monde ne marcherait pas. L'homme, devant cette loi draconienne, sera classé malgré lui comme le conscrit pris au recrutement; Descartes tourne la meule, Bossuet taille la pierre, peu importe; le communisme réduit la société humaine à la ruche.., sauf le manque d'instinct. L'âme de l'homme, son génie n'ont pas de place dans le communisme, point de place pour la liberté, ce n'est pas de l'homme, c'est de l'animal dont on s'occupe.

« Le communisme détruit le travail, supprime la liberté, et, s'il est conséquent, doit détruire la famille[1]. »

Comme nous regrettons de ne pas pouvoir copier les belles pages par lesquelles le grand écrivain démontre la vérité de cette assertion! Mais elles seront lues, ces pages éloquentes; car ce livre, nous l'avons dit, devient de plus en plus populaire. Oui, c'est encore ici l'animal que l'on substitue à l'homme. « Aveugles ordonnateurs des choses, il fallait le faire monter, et, au contraire, vous l'avez fait descendre. »

M. Thiers a été amené par la marche de ses idées à examiner le

[1] M. Thiers, *De la propriété*, p. 180.

cloître en face du communisme. On le sait, les apôtres de la vie commune prétendent appuyer une partie de leurs doctrines sur les conseils de perfection donnés par le christianisme. Loin de considérer la vie claustrale comme la règle générale, la religion l'offre comme exception ; elle y prépare un asile contre le monde, contre ses passions brûlantes, contre son entraînement ; elle y a réservé une voie étroite, menant plus sûrement au but, elle a concentré là les moyens de perfectionnement moral, de détachement de la terre, de développement complet du sacrifice du *moi* aux hommes et à *Dieu*. Le communisme commet donc une erreur capitale quand il prétend argumenter du cloître en faveur de son système ; d'abord le cloître est, encore une fois, exceptionnel, et il prétend de cette vie de quelques-uns faire la vie de tous.

De plus, quelle similitude établira-t-on dans une vie dans laquelle on n'entre que volontairement et une vie dont la contrainte est la loi constante. Mais le communisme se trompe d'une manière plus grave encore; car à une vie de juoissance telle que celle qu'il recherche et préconise , il propose, pour modèle, une vie de pénitence et de renoncement. Le moine est la plus positive démonstration de la vanité, de l'impossibilité du communisme. Ici l'antagonisme est radical, essentiel. Et comment n'en serait-il pas ainsi, puisque les deux partis que l'on veut comparer sont justement la réalisation de deux doctrines dont l'une est le plaisir, et l'autre la renonciation au plaisir.

Aussi, et M. Thiers l'a très-bien observé, dès que le relâchement s'introduit au monastère par une raison ou par une autre, le monastère cesse d'être lui ; le désordre amenant les passions humaines dans la maison de Dieu, détruit promptement, jusque dans ses fondements, l'œuvre du christianisme, et à la place d'une réunion d'hommes marchant au ciel par la privation, on ne trouve plus qu'une réunion d'êtres vivant de la vie de la chair sous un voile hypocrite d'austérité fallacieuse; ainsi, dès que la pensée première ne domine plus ces esprits, dès que de moines ils redeviennent hommes, cette vie si simple et si pure, cette vie de prière et de travail arrive à n'être plus qu'une vie misérable et corrompue, très-intolérable; et image complète de celle de la foule, si la foule vivait en cloître.

Aussi la conclusion du spirituel écrivain est-elle parfaitement juste, opposée qu'elle est au communisme, la voici :

« La vie commune, l'esclavage du cloître, pour des êtres qui renoncent à la terre, pour lesquels peu importent, et l'activité du travail,

et les jouissances du cœur, et les affections de la famille, pour qui même tout cela ne doit plus exister, ont été jadis, sont encore, dans quelques cas, des manières d'être possibles, exposées cependant à de redoutables nécessités. La froideur au travail y concorde avec le vœu de la pauvreté, l'esclavage de la règle avec le besoin d'uniformité, l'absence de famille avec l'anéantissemen des affections terrestres, surtout avec le soin laissé à d'autres de perpétuer l'espèce humaine. Car autrefois la fille d'une grande maison, qui se condamnait au couvent, léguait à son frère aîné, avec sa part de biens, la mission de perpétuer la famille. Mais jeter dans l'inaction, dans l'esclavage du cloître, des êtres pleins de passions, pleins du désir de jouir, d'aimer, de se survivre dans leurs enfants, est un contre-sens ridicule que le christianisme, dans sa haute sagesse, n'avait pas connu. C'est au lieu de loger, car il l'avait fait, la mort dans une tombe, y loger la vie. »

Nous avons dit, *opposée qu'elle est au communisme*, car, nous ne pouvons le taire, le publiciste est tombé dans une erreur des plus graves quant à la vie monacale vue en elle-même. Cette erreur étant répandue, n'étant pas seulement celle de M. Thiers, mais celle de beaucoup d'esprits élevés, auxquels la connaissance du vrai manque sur ce point. Nous devons la combattre, brièvement sans doute, et très-brièvement même.

Selon M. Thiers, le cloître, c'est le suicide ; « le suicide chrétien substitué au suicide païen de Caton, de Brutus, de Cassius[1]. »

Singulier suicide que saint Bernard !

M. Louis-Blanc a été plus loin. A ses yeux, le christianisme est un *lent suicide parce qu'il admet la pénitence*. M. Louis-Blanc a été conséquent avec sa doctrine finale : la réhabilitation de la chair.

M. Thiers, en posant sa maxime sur le cloître, pensait-il qu'il qualifierait plus tard, avec un vrai bonheur, la religion du Christ par ce seul mot : *Elle est la déification de la douleur*[2].

Quoi de plus simple alors que le cloître ? Qu'est-ce que le cloître, sinon la consécration volontaire de l'homme à la solitude, à la prison, au travail, à la privation de la jouissance, au renoncement des richesses, au sacrifice des joies terrestres, à la bienfaisance ? Qu'est-ce que le cloître, sinon la consécration de l'homme à l'éducation de l'enfance, au soin de la maladie et de la vieillesse ? Qu'est-ce que

[1] M. Thiers, *De la propriété*, p. 194.
[2] *Ibid.*, p. 488.

le cloître, sinon le missionnaire, sinon le frère de la merci, sinon le Bénédictin, sinon le frère de la doctrine chrétienne, sinon le frère de Saint-Jean de Dieu, sinon le Trapiste, sinon la religieuse des hôpitaux, sinon la sœur de Saint-Vincent, sinon la sœur de Sainte-Camille, sinon la sœur du bon secours[1] !

Non, le moine n'est pas un *désespéré*, dont le christianisme amortit les passions ; non, le *désespéré* n'est pas le type du cénobite ; non, le désespoir qui s'armerait d'un poignard, s'il ne trouvait la porte du couvent ouverte, n'est pas le seul guide du chrétien dépouillant son habit de combat, détachant son épée, pour ceindre ses reins d'un cilice et se couvrir de la bure. Oui, certes, il est de grandes passions éteintes sous le froc ; oui, certes, il est plus d'une belle chevelure, naguère consacrée au plaisir, tombant sous le ciseau au nom de la repentance, de l'amour trompé, des peines secrètes du cœur ; oui, certes, il est plus d'une femme que la Seine eût reçue dans son sein, si la maison du repentir, du calme après l'orage, ne l'eût accueillie avec joie et amour. Mais est-ce à dire que toutes les mains qui s'arment de la houe fécondant les champs de la Trappe, que tous les doigts délicats pansant les plaies dégoûtantes des pauvres blessés, appartiennent à des êtres que la déception de la vie, de la gloire, le dégoût, la satiété du plaisir ont amené aux pieds des autels ? Non certes. L'amour de l'humanité, l'amour de la foi, la sainte pudeur du cœur, la crainte du tumulte des passions, la profonde contemplation de la vanité des choses terrestres, l'espérance des choses du ciel, l'amour brûlant de Dieu, ont conduit et conduiront tous les jours des milliers de ce que l'on appelle des victimes de l'austérité, aux asiles réservées à l'innocence, à l'adoration, à la souffrance.

En un mot, le chrétien prend le cilice, parce que son maître porta sa croix.

Et que M. Thiers ne s'y trompe pas, si la vie monastique n'est que le suicide chrétien substitué au suicide païen, si le cloître n'est qu'une *mort substituée à une autre mort*, s'il n'est qu'*une tombe qu'on a construite pour y faire descendre l'homme qui s'allait détruire, afin d'y passer tranquillement ses derniers jours*, le christianisme n'est plus cette religion qui a donné seule un sens à la douleur qui l'*a déifiée* ; le christianisme a donné un sens à la douleur, en ad-

[1] Voir les admirables pages de M. Veuillot sur *la vie monastique* dans *Les libres penseurs*.

mettant la douleur comme réparatrice, la douleur comme un moyen de conquérir la vie exempte de douleur.

III.

Les adversaires de la propriété n'osent pas toujours l'attaquer directement, dès-lors ils l'attaquent au flanc, et trois moyens, l'association, la réciprocité, le droit au travail, ont été pris comme éléments de cette négation non avouée; de là, les écoles socialistes. Le troisième livre de l'ouvrage de M. Thiers est destiné à prouver que ces trois systèmes valent le communisme, sous le rapport du principe, et ne le valent pas sous le rapport de la conséquence.

Qui niera le mal existant dans la société actuelle, qui n'a le cœur navré à la vue des douleurs du pauvre!... Sans doute, son triste sort demande autre chose qu'une sèche pitié, et on comprend que la recherche d'un remède à de telles plaies ait pu entraîner même de bons esprits à des erreurs considérables; mais, par grand malheur, ce n'est pas devant des malentendus que nous sommes placés, mais devant des systèmes aussi vains pour le soulagement du pauvre, qu'ils sont périlleux pour la société.

On a parlé d'abord d'association et, en elle, on a prétendu trouver une panacée. Sera-ce dans les campagnes que l'on établira l'association? Sera-ce le curatif des souffrances de nos populations agricoles? M. Thiers démontre facilement que l'association est non pas difficile, mais absolument inadmissible en agriculture; car la terre, en général, est divisée de manière à rendre inutile le concours d'une réunion quelconque d'exploitants, ou possédée en propre par le cultivateur lui-même. Enfin, dans la partie du sol où le concours d'un certain nombre de bras conviendrait dans les fermes un peu considérables, il faudrait fournir un capital d'exploitation, montant peut-être à plusieurs milliards, forcer la confiance du propriétaire, ou rendre le trésor public responsable d'une spéculation de vins. De telles combinaisons sont extravagantes, et leur idée seule, dans un état sain des esprits n'aurait valu à ses inventeurs qu'une immense dérision pour tout accueil. »

Inapplicable à l'agriculture, l'association perd de son importance, car elle est repoussée par cela seul par 24 millions de travailleurs.

Cette opinion de M. Thiers se fortifie de l'expérience d'un homme dont les carrières ont été toutes autres, par l'opinion du maréchal Bugeaud.

Le maréchal a traité la question du travail en commun, avec toute l'autorité de l'expérience; esprit pratique, il a marché droit au fait. Dans un article publié par la *Revue des Deux-Mondes*, du 15 juillet, il raconte que voulant faire un essai de colonisation militaire, il fonda autour d'Alger, en 1842, trois villages avec des soldats qui devaient encore trois ans de service ; ils furent soumis au travail commun, jouissaient de la solde et des vivres ; le produit du travail devait, au bout de trois ans, faire les frais du mariage et procurer à tous, *uniformément*, le mobilier de la maison et de l'agriculture. Au bout d'un an la colonie ne marchait plus ; le gouverneur, obligé d'entrer dans l'examen des causes de ce non succès, eut bientôt constaté que nulle émulation n'existait pour le travail, même entre des soldats ; les uns comptaient sur les autres et tous se mettaient au niveau des paresseux. On ne croit pas travailler pour soi, quand on travaille en commun ; ce sera bien pis quand nous serons mariés, nos femmes s'accorderont bien moins que nous pour le travail et pour tout, ce sera un enfer. »

Le général renonça au travail commun, rétablit le travail individuel et, quoique privés alors de la solde et des vivres, les hommes furent enchantés. En 1845, ces colonies étaient florissantes [1].

Comment l'association serait-elle possible dans les populations agricoles dont la pensée constante est la propriété privée, l'habitation privée? Que désire un paysan, quand il possède un petit champ ? une misérable cabane, puis un four. Et observez-le, ces mœurs dont toutes les tendances sont opposées à la communauté sent celles de tous. Arrivez-donc à l'association devant ces dispositions générales et uniformes !

L'association agricole a existé, existe encore, mais en tant qu'exception. La Trappe possède une admirable culture ; mais où est le principe dirigeant les esprits ? Il est bien haut, et qui prétendra transformer la France en couvent, aura à pourvoir par un moyen nouveau à la perpétuité de la race. A La Trappe, la question se simplifie singulièrement.

Mais si l'association n'est pas admissible en agriculture, il en sera peut-être différemment pour l'industrie. Écoutons M. Thiers :

« Dans la plupart des autres professions, il en est encore de même ; car, dans le plus grand nombre d'entre elles, l'ouvrage est

[1] Maréchal Bugeaud, *Revue des deux mondes*, n° du 15 juillet 1848, pag. 251 et suivantes.

divisé, détaillé, accidentel, qui ne se prête ni au travail commun, ni à des appréciations exactes, ni à des comptes-rendus réguliers, tel qu'il en faut dans une association qui veut voir clair dans ses affaires. Ainsi, l'ouvrier à qui un marchand de meubles a commandé une table, des chaises ou, ce qui est plus fréquent, à qui ce marchand en a donné à réparer; le maçon, le menuisier, qui exécutent dans une maison telle ou telle réparation isolée; le porteur d'eau, le portefaix, le domestique à gages, qui vous rendent des services accidentels ou constants, ou individuels, peuvent-ils mettre en commun un concours d'efforts que l'œuvre dont ils sont chargés ne réclame pas? Tous les hommes à gages servant, non-seulement dans la maison du riche, mais dans la boutique de l'artisan, l'aidant de quelque façon que ce soit, ne peuvent être associés évidemment, car il y en a un, deux, trois, tout au plus, réunis dans la même famille, et le cas où il sont beaucoup plus nombreux est extrêmement rare. Supposez, au surplus, dans une maison riche plusieurs domestiques; dans un magasin, plusieurs garçons de boutique, que mettraient-ils en commun? Leurs gages, pour se les partager ensuite par tête? Autant aurait valu ne pas faire cette confusion et cette répartition ultérieure, puisque le résultat devait être si parfaitement semblable, à moins que les gages ne fussent inégaux, auquel cas on ne comprendrait pas chez les mieux payés la raison de s'associer à ceux qui le sont moins bien..

» Restent donc les grandes usines, les grands ateliers: peut-être l'association serait-elle possible? Oui, pour 2,000,000 d'ouvriers peut-être. Ainsi, on va bouleverser une société de 36 millions d'hommes pour essayer le bien-être de 2 millions, et que fera-t-on encore? on déplacera la propriété, et voilà tout. Les essais, au reste, n'ont point été heureux.

Mais suivons M. Thiers. Les ouvriers doivent, dit-on, être associés aux profits. Rien de mieux, si cela se peut; mais, toute entreprise suppose un capital, et qui le fournira? De là deux hypothèses et la conclusion qu'elles amènent :

« Ou l'État fournira le capital des industries fondées sur le principe de l'association, et il y aura injustice à permettre qu'une classe favorisée des travailleurs spécule avec l'argent de tous les autres travailleurs de la ville et de la campagne.

» Ou l'on tâchera de former ce capital avec un prélèvement sur les salaires, et alors il y aura l'emploi le plus imprudent, le plus inhumain des économies des ouvriers.

» Injustice intolérable dans le premier cas, imprudence barbare dans le second, voilà comment je qualifie les moyens employés pour se procurer le capital dans le système soi-disant philanthropique de l'association. »

Si la difficulté, présentée par la question du capital, est si grave, celle qui s'élève relativement à la direction de l'entreprise est tout aussi grave. Quoi! l'élection présidera au choix du directeur d'une immense usine! Quoi! tous les intermédiaires entre le chef et le dernier homme de peine seront élus sans doute, et si une erreur se glisse dans ces choix, si l'intrigue prévaut, si, par hasard, l'incapacité ambitieuse l'emportait, qu'arriverait-il ? la ruine de l'établissement sans aucun doute. Et, s'il n'en est pas ainsi, il y a eu déplacement de nom ou déplacement de position, une grande perturbation et pas autre chose.

M. Thiers raconte l'histoire d'une usine pour la fabrication des machines, cédée par le propriétaire à ses ouvriers, où les choses ont marché d'une façon qu'au bout de trois mois l'association a fini sans réclamation.

Les socialistes agissent comme les sauvages qui trouvent qu'il est difficile d'aller chercher le fruit des palmiers, l'abattent. Le salaire, le capital, la concurrence, les gênent; ils les détruisent. Pourquoi s'arrêter en route, si la société est mal faite? Il faut la refaire. Leurs devanciers avaient dit : *périssent les colonies plutôt qu'un principe* : eux déclarent que peu importent les faits, peu importent les principes mêmes, leur utopie, voilà l'essentiel.

La concurrence!...... Elle ne laisse pas dormir M. Louis Blanc; c'est son *Delenda Carthago.* Ici, comme toujours, l'esprit de M. Louis Blanc excelle dans la critique; il voit les misères de notre position sociale, il se plaît à les montrer, il énumère avec amertume les conséquences de l'action de la concurrence, et, du haut de cet amas de griefs, il appelle la destruction complète de cette cause de tous les maux. Prendra-t-il au moins la peine de sauvegarder la liberté? Non, certes; la liberté, pour lui, n'est pas à prendre en considération devant le mal qu'elle produit par sa conséquence immédiate en fait d'industrie. M. Thiers a beau réunir tous les faits attestant les progrès suscités par elle en France, les améliorations introduites par ces progrès dans le sort des ouvriers. M. Thiers a beau entasser raisonnements sur raisonnements pour prouver combien sont graves les maux, suites nécessaires du monopole, il ne parviendra pas à convaincre M. Louis Blanc, il parviendra facile-

ment à ruiner son système déjà singulièrement ébranlé par M. Michel Chevalier et par M. Léon Faucher, dont les courageuses paroles servaient de contrepoids aux déclamations insensées du Luxembourg, à une époque où le dictateur du travail régnait en maître en son palais.

IV.

LÉON FAUCHER.

Observations de M. Léon Faucher, sur l'*Organisation du travail*, de M. Louis Blanc.

M. Léon Faucher caractérisait parfaitement le livre de l'*Organisation du Travail :* « Ce n'est ni une doctrine ni un plan [1]. »

« A le prendre par le côté des théories, on le trouve d'une insuffisance trop évidente, amalgamant sans choix le faux avec le vrai, et, à l'exemple de Jean-Jacques Rousseau, cherchant la force, non dans la raison, mais dans la logique. Quant à la solution qu'il présente et qui consiste à ouvrir, en face des ateliers libres, des ateliers fondés par le gouvernement, elle est d'un vague qui confine au vide. Les systèmes d'Owen, de Saint-Simon et de Fourrier sont des chefs-d'œuvre en comparaison.

» Le succès de M. Louis Blanc s'explique moins par les qualités que par les défauts de son livre. C'est le vague même de ces données qui en fait la popularité. »

Qu'attaque M. Louis Blanc? la liberté, la propriété, le capital, et l'esprit d'association qu'il édifie, c'est le monopole de l'État et l'égalité absolue des fortunes.

En effet, la concurrence est la liberté ; M. Faucher examine la question dans les faits, et il est amené par des vues analogues aux mêmes conclusions que M. Thiers, c'est-à-dire que les grands progrès de l'industrie, l'amélioration du sort des ouvriers ressortent de la concurrence, aussi bien que l'augmentation des richesses sociales et de la richesse privée ; il ne passe pas sous silence cependant les misères que l'industrie traîne à sa suite.

« Dans cette fécondité d'expansion qui la caractérise, elle n'a pas constamment pour rejetons l'ordre, le bien et la richesse. Des crises périodiques la ravagent, qui dissipent les fortunes et qui moissonnent les existences. Du fond des ateliers, même dans les temps prospères, s'élèvent trop souvent des plaintes lamentables qui trou-

1 M. Léon Faucher, l'*Organisation du travail et l'impôt*, dans la *Revue des Deux Mondes*, n° du 1er avril 1848.

blent le bruit des machines et qui font troubler la sérénité du ciel. J'ai vu, j'ai touché du doigt, j'ai sondé ces plaies que la plupart des socialistes exagèrent ou dénaturent en les écrivant sur des ouï-dire. J'ai pénétré dans les ateliers de famille comme dans les plus vastes manufactures; j'ai interrogé toutes les classes de travailleurs, depuis l'ouvrière qui gagne péniblement 40 à 50 centimes par jour, jusqu'au mécanicien dont le salaire peut s'élever à 20 francs. J'ai comparé les ressources avec les besoins de chacun; depuis les parias qui vivent entassés pêle-mêle dans les bouges les plus infects, sans vêtements, sans pain, sans air ni lumière, jusqu'à ces heureux du travail qui habitent les confortables chaumières de Turton, avec l'aisance assise au foyer domestique, et avec le contentement dans le cœur; j'ai poursuivi cette comparaison pendant près de vingt ans; à Paris, dans les villes industrielles de la France, en Belgique, dans les provinces Rhénanes, en Suisse, en Angleterre et en Écosse, j'ai fouillé, la nuit comme le jour, les profondeurs les plus cachées, les souterrains de l'état social. Dans le cours de cette pénible odyssée, j'ai senti bien des fois l'émotion soulever mon cœur, et déchirer mes entrailles; mais je n'en ai pas conclu que le mal dominât sur la terre, ni qu'il n'y eût lieu, pour corriger des misères accidentelles, de supprimer la liberté. »

Le savant économiste saisit corps à corps son adversaire. « La concurrence, dit M. Louis Blanc, est la guerre dans l'ordre des intérêts. » Non, ce n'est pas la guerre, c'est la lutte, c'est l'émulation, c'est l'effort, c'est la condition même de l'existence. Si M. Louis Blanc prétend que dans cette guerre la victoire reste toujours aux gros bataillons, M. Faucher lui oppose avec avantage la Suisse, que ne protège aucune ligne de douane, et qui lutte avec succès contre les puissantes industries de l'Angleterre et de l'Allemagne.

Le paradoxe de M. Louis Blanc sur le capital ne reçoit pas une réponse moins péremptoire. Comme M. Faucher sait faire justice de cette incroyable doctrine de l'égalité du salaire, comme il ramène avec bon sens et logique la question à sa simplicité !

Les inégalités sociales sont les conséquences des inégalités que la nature met entre les hommes, mais encore à la condition du travail; car, en tout temps, qui a donné aux hommes leur valeur, sinon la culture de leurs facultés? « A travers les accidents et les erreurs inséparables de tout état social, n'est-ce pas le mérite, après tout, qui se fait jour dans le monde? » Et M. Faucher n'est-il pas lui-même la

démonstration vivante du principe qu'il pose? Pourquoi l'étendue de cette étude ne nous permet-il pas de suivre pas à pas le spirituel économiste dans cette discussion où il ne le cède pas en vigueur, en lucidité à M. Thiers lui-même?

Que serait le salaire de tout Français, le revenu distribué entre tous, 52 centimes par jour; c'est « le ventre régissant le monde. » Telle est le dernier mot du système de M. Louis Blanc.

M. Louis Blanc, par la création de ses ateliers sociaux, prétend faire cesser la misère, et le plan qu'il en donne suffit pour démontrer que, dès qu'il veut réaliser sa pensée, il tombe dans le vide. Voici ce plan. Il est trop curieux pour ne pas le donner.

« Le gouvernement serait considéré comme le régulateur suprême de la production et investi pour accomplir sa tâche d'une grande force.

» Cette tâche consisterait à se servir de l'arme même de la concurrence pour détruire cette concurrence.

» Le gouvernement lèverait un emprunt dont le produit serait affecté à la création d'ateliers sociaux dans les branches les plus importantes de l'industrie nationale.

» Cette création exigeant une mise de fonds considérable, le nombre des ateliers originaires serait rigoureusement circonscrit; mais, en vertu de leur organisation même, ils seraient doués d'une force d'expansion immense.

» Le gouvernement étant consideré comme le fondateur unique des ateliers sociaux, ce serait lui qui indiquerait les statuts.

» Seraient appelés à travailler dans les ateliers sociaux, jusqu'à concurrence du capital primitivement rassemblé pour l'achat des instruments de travail, tous les ouvriers qui offriraient des garanties de moralité... Les salaires seraient égaux.

» Pour la première année, le gouvernement réglerait la hiérarchie des fonctions. Après la première année, les travailleurs ayant eu le temps de s'apprécier l'un l'autre, et tous étant également intéressés au succès, la hiérarchie sortirait du principe électif.

» On ferait tous les ans le compte du bénéfice dont il serait fait trois parts. L'une serait répartie par portions égales entre les membres de l'association ; l'autre serait destinée : 1° à l'entretien des malades, des vieillards et des infirmes; 2° à l'allègement des crises qui pèseraient sur d'autres industries, toutes les industries se devant aide et secours; la 3° enfin serait destinée à fournir des instruments

de travail à ceux qui voudraient faire partie de l'association, de telle façon qu'elle pût s'étendre indéfiniment.

» Dans chacune de ces associations, formées par les industries qui peuvent s'exercer en grand, pourraient être admis ceux qui appartiennent à des professions que leur nature même force à s'éparpiller et à se localiser; si bien que chaque atelier social pourrait se composer de professions diverses, groupées autour d'une grande industrie, parties différentes du même tout; obéissant aux mêmes lois et participant aux mêmes avantages.

» Chaque membre de l'atelier social aurait droit de disposer de son salaire à sa convenance; mais l'évidente économie et l'incontestable excellence de la vie en commun, ne tarderaient pas à faire naître, de l'association des travaux, la volontaire association des besoins et des plaisirs.

» Les capitalistes seraient appelés dans l'association et toucheraient l'intérêt du capital par eux versé, lequel intérêt leur serait garanti par le budget; mais ils ne participeraient au bénéfice qu'en qualité de travailleurs.

» Dans toute industrie capitale, celle des machines par exemple, ou celle de la soie, ou celle du coton, ou celle de l'imprimerie, il y aurait un atelier social faisant concurrence à l'industrie privée. La lutte serait-elle bien longue? Non, évidemment, parce que l'atelier social aurait sur tout atelier individuel l'avantage qui résulte des économies de la vie en commun et d'un mode d'organisation où tous les travailleurs, sans exception, sont intéressés à produire vite et bien. La lutte serait-elle subversive? Non, parce que le gouvernement serait toujours à même d'en amortir les effets en empêchant de descendre à un niveau trop bas les produits sortis de ses ateliers. Il se servirait de la concurrence, non pas pour renverser violemment l'industrie particulière, mais pour l'amener à composition...

» Comme une même industrie ne s'exerce pas toujours au même lieu et qu'elle a différents foyers, il y aurait lieu d'établir, entre tous les ateliers appartenant au même genre d'industrie, le système d'association établi dans chaque atelier particulier; car il serait absurde, après avoir tué la concurrence entre individus, de la laisser subsister entre corporations. Il y aurait donc, dans chaque sphère de travail, que le gouvernement serait parvenu à dominer, un atelier central duquel relèveraient tous les autres en qualité d'ateliers supplémentaires. »

Ce plan amène les réflexions les plus justes de la part de M. Fau-

cher, qui n'admet pas du tout qu'il soit équitable de ruiner les gens même pour tuer la concurrence et qui ne pense pas que la concurrence cessât ses ravages, parce qu'on l'aurait tuée en France : resterait encore l'univers où elle pourrait régner à son aise.

Il termine par ces mots :

« M. Louis Blanc prétend faire de notre belle France un couvent industriel. Ce n'est pas encore assez. La règle, pour être observée, doit embrasser toute l'étendue du globe. Tant que la liberté de l'industrie existera quelque part, elle menacera l'industrie cloîtrée de sa concurrence et la contrebande brisera, dans les mains du gouvernement, ce sceptre régulateur dont M. Louis Blanc a prétendu l'armer. Est-ce que le pacha d'Égypte, quoique propriétaire du sol, capitaliste et fermier, reste maître de fixer le prix des cotons qu'il récolte? Le marché d'Alexandrie ne subit-il pas l'influence des marchés ouverts à la production, comme à la Nouvelle-Orléans, Charlestown et New Yorck, ainsi que les marchés ouverts à la consommation, comme Marseille, le Hâvre, Liverpool et Hambourg? »

On a parlé de l'intérêt collectif, mais M. Bugeaud a répondu par un fait : supprimer les patrons, c'est décapiter le travail. On a allégué les avantages de l'économie de la vie prise en commun, dans atelier social. Elle se rencontre, elle a existé en 1833, à la Sauvagère près de Lyon : quatre cents ouvriers prenaient leur repas dans un réfectoire commun, où le dîner revenait à 35 ou 40 centimes; le logement en commun présente des obstacles aussi sérieux.

On nous pardonnera d'avoir quitté M. Thiers pour donner une idée fort incomplète du travail de M. Léon Faucher, nous ne parlerons que plus tard de M. Michel Chevalier qui, par ordre chronologique, *pour ne blesser en rien l'égalité*, aurait droit de passer avant tous les défenseurs de la propriété que nous avons cités; mais son livre exige une longue et profonde méditation.

ALPH. DE MILLY.

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

NUMÉRO 41. — MAI 1849.

Cours de la Sorbonne.

COURS D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

PAR M. L'ABBÉ JAGER.

NEUVIÈME LEÇON [1].

Le peuple vainqueur n'est hostile ni à la religion ni à la royauté. — Le roi par sa présence à l'Hôtel de-Ville, sanctionne la révolution. — Nouveaux troubles et exécutions cruelles. — Impuissance de Bailly et de La Fayette. — Retour et triomphe de Necker. — Dévastations et cruautés dans les provinces. — Leur cause.

Messieurs, vous avez compris sans doute les conséquences de la victoire du peuple sous les murs de la Bastille. On y avait abattu non le pouvoir absolu, comme certains historiens le prétendent, mais la royauté. Louis XVI n'est plus roi que de nom, il a perdu son autorité royale qui est désormais entre les mains de l'Assemblée constituante et du peuple de Paris. La révolution est accomplie, elle suivra maintenant sa marche naturelle, sans que personne puisse l'arrêter. Les faits, comme les théories, s'enchaînent, se développent et produisent leurs effets par une logique irrésistible, et le dernier est la destruction de tout ordre social. C'est là que conduit toute erreur politique comme toute erreur religieuse.

Cependant, Messieurs, à cette époque la religion n'était point attaquée par le peuple, et peut-être serait-elle restée hors de cause sans l'impiété des clubs et d'une partie de l'Assemblée constituante. En attaquant la Bastille, le peuple n'avait pas la pensée de détruire le culte catholique, ni de manquer de respect à ses ministres. Il est vrai que plusieurs députés ecclésiastiques, et entre autres l'archevêque de Paris, avaient été insultés à Versailles; mais ce fut au moment où ils s'opposaient

[1] Voir la 8e leçon au numéro précédent, ci-dessus, p. 302.

avec la noblesse à la réunion des trois ordres. Ils étaient donc insultés non comme ecclésiastiques, mais comme hommes politiques ; ce qui le prouve, c'est qu'ils étaient couverts d'applaudissements lorsqu'ils se réunissaient au tiers-état. On n'en voulait pas à leur caractère de prêtre. Aussi, lorsque l'archevêque de Paris proposa à l'Hôtel-de-Ville un *Te Deum*, fut-il suivi des électeurs, des députés et de tout le peuple jusque dans l'intérieur de Notre-Dame. L'abbé Fauchet, ayant prononcé l'éloge funèbre de ceux qui avaient péri au siége de la Bastille, a été porté en triomphe. Il était un ardent révolutionnaire sans doute, et plus tard nous le verrons à la Convention ; mais au moment où il était porté sur les bras du peuple il appartenait à l'unité catholique. Nous trouvons même au milieu de ces massacres et de ces troubles des preuves de respect qu'on avait pour la religion. Après la victoire de la Bastille, on a vu demander dans bien des paroisses des messes d'actions de grâces, des prières pour les morts. On rapporte que les dames de la halle vinrent déposer solennellement un bouquet de fleurs sur la châsse de sainte Geneviève, patronne de Paris, tandis que de la place Maubert on apporta un *ex-voto* qu'on plaça près de ses reliques ; c'était un tableau représentant la prise de la Bastille et la destruction des emblèmes du pouvoir absolu : en haut, on voyait le ciel entr'ouvert où paraissaient deux images grossièrement peintes, l'ange exterminateur secondant le peuple et sainte Geneviève demandant pour lui la victoire [1]. Par ces emblèmes, vous voyez que le peuple n'était point hostile à la religion ; il est vrai, Messieurs, qu'elle se réduisait à l'extérieur, et qu'elle n'exerçait plus assez d'empire sur les cœurs. Il n'était pas même hostile à la royauté ; en renversant la Bastille, il voulait détruire, non l'autorité royale, mais l'arbitraire de cette autorité, son absolutisme, dont la Bastille semblait être le boulevard. Il n'avait pas la pensée de toucher à la famille régnante, aussi lorsque la députation de Versailles lui avait assuré ce qu'on appelait alors *les bonnes dispositions du roi*, le peuple s'écria avec enthousiasme : « Nous voulons voir le roi, qu'il vienne » sans escorte et sans armes au milieu de nous, qu'il nous assure » lui-même de ses bonnes dispositions [2]. » Bailly se chargea de transmettre au roi cet ardent désir.

[1] Gabour, *Hist. de la Révol.*, t. 1, p. 201.
[2] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. 1, p. 122.

Le roi éprouva de grandes difficultés dans l'intérieur de son palais relativement à cette invitation. La reine, les princes du sang, le maréchal de Broglie et tous les anciens amis de la monarchie désiraient que le roi se retirât à Metz avec sa famille ; c'eût été certainement le meilleur parti, mais les ministres le décidèrent à ne pas quitter, et Bailly, le nouveau mairede Paris, l'engagea à se rendre à l'invitation du peuple. Le roi obéit, malgré les inquiétudes que lui inspirait le voyage à Paris, il partit le 17 juillet, et après avoir laissé son escorte à Sèvres, il arriva à la barrière où l'attendaient Bailly et La Fayette à la tête de la garde nationale. Une foule immense de peuple bizarrement armée accompagna la voiture jusqu'à l'Hôtel-de-Ville. Pas un seul cri de *vive le roi* ne s'était fait entendre ; les meneurs avaient prescrit le silence qui était interrompu seulement par le cri de *vive la nation*. Le roi fut reçu à l'Hôtel-de-Ville d'une manière assez convenable, il était pâle et défait ; car, aux Champs-Élysées, on avait tiré un coup de fusil, la balle avait blessé mortellement une dame placée sur la ligne de la voiture. Cette balle était-elle pour le roi ? c'est ce qu'on n'a jamais pu savoir. Il fut bientôt rassuré par la majorité du peuple qui, ne voulant pas la destruction de la monarchie, fit retentir l'intérieur de l'hôtel de mille cris de *vive le roi*, qui furent aussitôt répétés par la multitude stationnée au dehors sur la place et le long des quais. Les cris redoublèrent encore lorsque le roi fort ému parut sur le balcon, prononçant ces mots simples et touchants : « Mon peuple peut toujours compter sur mon amour. » Les meneurs n'avaient point été les maîtres de modérer l'enthousiasme de la multitude ; mais le roi fut obligé de sanctionner la révolution et de reconnaître la puissance du peuple, ce qu'il fit en ne dirigeant aucune poursuite contre les auteurs des troubles et des meurtres, en confirmant Bailly dans ses fonctions de maire et La Fayette dans celles de commandant général des gardes nationales de France, et en attachant à son chapeau la cocarde bleue et rouge (elle n'était pas encore tricolore). Après cette journée d'émotion, il rejoignit son escorte à Sèvres et se rendit aux embrassements et aux larmes de sa famille qui ne s'attendait plus à le revoir[1].

Le roi ne se félicitait que d'une seule chose, c'est que son

[1] Gabour, *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 200.—Poujoulat, *id.*, t. I, p. 119.

voyage s'était fait sans effusion de sang. « Heureusement, disait-il, » il n'a pas coulé de sang, et je jure qu'il n'y aura jamais une » goutte de sang français versé par mon ordre[1]. » Le bon roi semblait ignorer que pour ne pas verser de sang, il ne faut pas laisser les crimes impunis.

L'acte qu'il venait de faire était d'une extrême gravité, peut-être, ne le comprenait-il pas dans toute son étendue; car il venait de reconnaître une troisième puissance dans l'État et livrer la capitale et la France à toutes les horreurs de l'anarchie. Désormais, plus d'autorité que celle que voudront exercer les factieux pour leur propre compte. Les princes et les amis de la monarchie le comprenaient bien; découragés par la faiblesse du roi, et ne voyant plus aucune sécurité, ils s'en allèrent en pays étranger. Le comte d'Artois partit avec sa famille, les princes de Condé et de Conti, de Lambesc et de Vaudemont, firent de même. La famille de Polignac et plusieurs autres qui détestaient les nouvelles idées se dispersèrent également. Telle fut l'origine de la première émigration : Elle est excusable, lorsqu'on considère bien la situation des affaires et la position particulière où se trouvaient ces familles; continuellement en butte aux sarcasmes des révolutionnaires, elles étaient un embarras pour la famille royale qu'elles rendaient plus impopulaire. D'un autre côté elles n'avaient plus d'espérance, le roi avait fait retirer ses troupes, les officiers découragés quittaient leur terre natale pour chercher en pays étranger une sécurité qu'ils ne trouvaient plus dans leur patrie. Le grand tort qu'ils ont eu et que l'histoire ne leur pardonnera pas, c'est d'avoir excité les puissances étrangères contre la France. Nous aurons occasion d'en parler.

Mais, vous l'avez vu, le peuple de Paris n'était point hostile au roi, il a fait éclater son enthousiasme à son apparition à l'Hôtel-de-Ville, malgré les factieux qui lui avaient prescrit le silence; leurs mauvais desseins avaient été déjoués, et la journée perdue pour eux; mais rien n'est plus léger que l'enthousiasme populaire; le peuple ne juge que d'après les impressions du moment et se livre au premier venu qui a l'air de se soucier de ses intérêts. Il y avait dans cette foule autour de l'Hôtel-de Ville une classe honnête en majorité, mais il y avait aussi, alors comme aujourd'hui,

[1] Poujoulat, *ibid*, p. 211.

des meneurs habiles qui voulaient arriver au pouvoir, pour satisfaire leur orgueil ou leur cupidité ; il y avait des utopistes qui voulaient réaliser des systèmes absurdes ; des anarchistes, ennemis éternels du repos, qui semblent ne pouvoir dormir tant qu'ils voient une ombre d'ordre dans la société. Ils se recrutaient parmi les repris de justice, parmi les assassins et les voleurs dont fourmille toujours une grande ville comme Paris, et dont les bras sont toujours armés pour le crime ; ils font l'avant-garde des émeutiers et sont les exécuteurs de leurs ordres.

Bailly, que l'enthousiasme populaire avait élevé à la dignité de maire, avait la simplicité de croire qu'il dominerait la multitude et la dirigerait à son gré, il comptait sur sa garde civique et sur le général La Fayette ; mais, dès les premiers jours, il rencontra des difficultés presque insurmontables. Rendons-nous bien compte de sa position : Bailly était comme le roi de la troisième puissance que je vous ai signalée, et qui est celle du peuple. En cette qualité, il réunissait l'autorité civile, judiciaire et militaire ; son siége était à l'Hôtel-de-Ville, où se trouvait fixé également le quartier-géneral de la milice ; tout était à organiser dans ce nouveau gouvernement, il fallait nommer des juges, pourvoir à la police, aviser à une constitution ; il employa pour cela les électeurs et les divisa en divers comités ; il y avait un comité de législation qui devait régler la constitution de la commune ; un autre, nommé comité des recherches, s'occupait de la police, un troisième des subsistances. Toutes les difficultés qui s'élevaient au sein de ces comités revenaient à Bailly, qui fut bientôt désenchanté de ses hautes fonctions, qu'il avait acceptées avec tant de plaisir. Son action se heurtait à chaque instant contre des obstacles imprévus. Il lui semblait, comme il le dit dans ses Mémoires, « qu'un moteur in- » visible semait à propos les fausses nouvelles, les craintes, les » défiances pour perpétuer le trouble [1]. » Ce moteur invisible venait de ces hommes dont je vous ai parlé et que Bailly, faute d'expérience, ne connaissait pas encore. Tandis qu'il délibérait avec les comités à l'Hôtel-de-Ville, les clubistes délibéraient de leur côté au Palais-Royal, et jusque sur la place publique ; chaque club, chaque rassemblement avait son orateur et son général, on y prenait des résolutions comme à l'Assemblée constituante et à

[1] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. 1, p. 123.

l'Hôtel-de-Ville, et on les exécutait dans la rue avec audace. Le comité des subsistances avait la tâche la plus rude et la plus difficile; le dur hiver de 1789 avait été nuisible aux champs, on ne pouvait pas compter sur la nouvelle récolte pour réparer la disette de l'année précédente, les subsistances devenaient rares et causaient des embarras inextricables que M. Thiers expose avec une grande netteté:

« Il fallait opérer, dit-il, des achats continuels de blé, le faire » moudre ensuite, et puis le porter à Paris à travers les campa» gnes affamées. Les convois étaient souvent arrêtés, et l'on » avait besoin de détachemens nombreux pour empêcher les » pillages sur la route et dans les marchés. Quoique l'État vendît » les blés à perte, afin que les boulangers pussent abaisser le prix » du pain, la multitude n'était pas satisfaite; il fallait toujours » diminuer le prix, et la disette de Paris augmentait par cette di» minution même, parce que les campagnes couraient s'y appro» visionner. La crainte du lendemain portait chacun à se pourvoir » abondamment, et ce qui s'accumulait dans les mains d'un seul » manquait aux autres. C'est la confiance qui hâte les travaux du » commerce, qui fait arriver les denrées et qui rend leur distri» bution facile; mais quand la confiance disparaît, l'activité com» merciale cesse; les objets n'arrivant plus au-devant des besoins, » ces besoins s'irritent, ajoutent la confusion à la disette, et em» pêchent la bonne distribution du peu qui reste. Le soin des » subsistances était donc le plus pénible de tous, de cruels soucis » dévoraient Bailly et le comité. Tout le travail du jour suffisait » à peine au besoin du jour, et il fallait recommencer le lende» main avec les mêmes inquiétudes [1]. » Telles furent les premières difficultés de cette nouvelle royauté de l'Hôtel-de-Ville, elles ne firent que s'accroître.

La Fayette, commandant général de la milice bourgeoise, n'avait pas moins de peines. Il avait incorporé, dans cette milice, les gardes françaises qui avaient fraternisé avec le peuple, un certain nombre de Suisses, et quantité de soldats indisciplinés, qui désertaient leurs régiments pour venir à Paris, où ils trouvaient plus de solde, plus de plaisir et plus de licence [2]. Le roi, lui-

[1] *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 107.
[2] Thiers, *ibid.*

même, qui n'était plus maître de ces troupes, en avait donné l'autorisation à La Fayette. Elles formaient les compagnies du centre. La milice prit alors le nom de *Garde nationale*, revêtit l'uniforme, et prit la cocarde tricolore dont La Fayette prédit les destinées en annonçant qu'elle ferait le tour du monde [1].

Vous pouvez bien penser que ces soldats indisciplinés ne seront pas toujours dociles aux ordres de leur chef; que souvent ils se rangeront sous les étendards de l'insurrection comme ils l'avaient déjà fait, et qu'ils paralyseront l'action protectrice des vrais bourgeois. D'ailleurs la ville de Paris, alors comme aujourd'hui, n'a pas une force suffisante pour se garder elle-même. Le roi l'avait dit, et les événements ne justifieront que trop la justesse de ses prévisions. Pour maintenir le bon ordre d'une ville aussi considérable en temps de révolution, il faut un service extrêmement actif; il faut être sur pied nuit et jour, se montrer sur tous les points, et être continuellement prêt à se porter là où la tranquillité est menacée. La garde nationale, composée de bourgeois qui ont à faire chez eux, ne suffira jamais à un pareil service, quelque zélée et quelque unie qu'on la suppose. La Fayette, malgré sa vigilance, sentira plus d'une fois son insuffisance. Il l'a éprouvée même dès les premiers jours de son commandement; car le moteur invisible dont se plaignait Bailly devint de jour en jour plus fort et plus puissant, tellement qu'il devenait impossible de lui résister; les passions populaires étaient échauffées par les bruits les plus absurdes et les plus ridicules. On disait, tantôt que les gardes françaises avaient été empoisonnées, tantôt que les farines avaient été volontairement avariées, tantôt qu'on les détournait de leur destination. Ceux qui se donnaient le plus de peine pour les faire arriver dans la capitale, étaient obligés de comparaître devant un peuple aveugle qui les accablait d'outrages ou les couvrait d'applaudissements, suivant les impressions du moment [2]. Des gens inconnus, mais payés, parcouraient les différents quartiers de Paris, et même les campagnes voisines, pour accréditer de fausses nouvelles, et exciter le peuple contre tel ou tel individu qu'on voulait sacrifier. De tragiques événemens en furent la suite. Foulon, ancien intendant de la guerre et de la marine, conseiller d'état, ac-

[1] *Ibid.*

[2] Thiers, *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 110.

tuellement chargé du contentieux de la guerre depuis la retraite de Necker, homme riche, dont la fortune s'élevait à 3,500,000 fr., était voué à la vengeance d'un parti. Pendant le rude hiver, il avait dépensé plus de 60,000 francs pour soulager les malheureux autour de son château de Morangis, à quatre lieues de Paris. Ses bienfaits n'empêchèrent pas d'accréditer un propos qu'il devait avoir tenu au sujet de la misère du peuple. « Si cette canaille, lui »faisait-on dire, n'a pas de pain, elle mangera du foin; le peuple »peut manger de l'herbe puisque mes chevaux s'en contentent. » Ce propos n'avait aucune vraisemblance dans la bouche d'un homme bien élevé; mais il fut accueilli par le peuple, qui se proposa aussitôt de s'en venger. Foulon fut arrêté à Viry, non loin de sa campagne. On le chargea aussitôt d'une botte de foin; on lui mit un collier de chardons et du foin dans la bouche. Ce fut dans ce pitoyable appareil qu'on le conduisit à Paris, dont il traversa les rues au milieu de mille imprécations jusqu'à l'Hôtel-de-Ville. La Fayette qui s'y trouvait, et qui avait horreur de pareilles scènes, fit des efforts incroyables pour l'arracher à la foule. Il voulait qu'on l'enfermât à l'Abbaye et qu'on le jugeât. Un homme bien vêtu s'écria, avec colère, que « depuis trente ans il était jugé. » La Fayette ne céda pas : trois fois il harangua le peuple pour obtenir un délai ; mais tout fut inutile. La foule impatiente envahit l'Hôtel-de-Ville, arracha la victime, et l'attacha à un réverbère de la place. Deux fois la corde se rompit ; mais point de pitié : on apporta une troisième, qui mit fin à sa cruelle agonie. Sa tête fut coupée et la bouche remplie de foin, et l'on promena ce hideux trophée, au bout d'une pique, dans les rues et dans les galeries du Palais-Royal. Certains auteurs reprochent à La Fayette de n'avoir pas employé les armes au lieu de discours. Ce reproche me semble peu fondé ; la force dont pouvait disposer La Fayette était insuffisante contre une multitude aussi compacte et aussi furieuse [1].

Dans ces mêmes moments arriva Berthier de Sauvigny, gendre de Foulon, qu'on avait arrêté à Compiègne, où, en sa qualité d'intendant, il faisait de grands efforts pour assurer les subsistances de la capitale et des environs. Il avait traversé la ville au milieu d'une foule qui l'avait accablé d'outrages, et qui lui montrait la tête de son beau-père. Bailly, pour lui sauver la vie, fit semblant

[1] Poujoulat, *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 124.

de l'interroger, et ordonna de l'envoyer à l'Abbaye. Mais la foule l'arracha à son escorte. Berthier, voyant qu'on allait lui faire subir le sort de son beau-père, saisit un fusil près de lui, se jeta comme un lion sur la foule, et périt bientôt sous les coups des piques et des sabres. Un dragon, un de ces soldats déserteurs, lui arracha le cœur, d'autres lui coupèrent la tête, et on les promena dans la rue au bout d'une pique [1]. Ce double assassinat fut l'effet d'un complot.

Tel est, Messieurs, le hideux spectacle que présentait Paris le 22 juillet 1789, cinq jours après que le roi était venu donner sa sanction à la victoire de la Bastille. Vous voyez avec quelle rapidité marchent les événemens. Les liens sociaux étaient détruits, la religion avait été arrachée des cœurs. Le pouvoir royal était tombé dans la rue; Bailly et La Fayette y avaient contribué plus que personne par la propagation de leurs doctrines. Maintenant débordés, ils sont impuissants contre la foule dévastatrice qu'ils avaient proclamée souveraine. La Fayette voyant son autorité méconnue, donna sa démission le lendemain, 23 juillet. Elle n'était que simulée. Il voulait se laisser prier, espérant par là reconquérir son autorité. Et, en effet, on le supplia de la retirer. Un électeur, qui avait peur, se mit même à ses genoux. La Fayette céda aux sollicitations, croyant avoir obtenu plus d'empire; faible expédient contre la démagogie [2]. Bailly, de son côté, pour prévenir ces sortes de scènes, fit faire aux électeurs un décret d'après lequel on devait conduire à l'Abbaye *les personnes soupçonnées de crimes de lèse-nation, accusées et saisies à la clameur publique.* L'Assemblée nationale devait être priée de créer un tribunal pour les juger [3]. C'est la première loi portée contre les suspects. Elle était faite dans un but d'humanité. Une autre loi barbare devait plus tard la remplacer. Mais ce n'étaient là que des digues impuissantes contre un torrent dévastateur; ce qu'il aurait fallu, c'étaient des informations juridiques et des châtiments; mais on n'en avait pas la force, les crimes restèrent impunis.

On croyait à un moment de repos après le retour de Necker, qui jouissait d'une immense popularité. Il était à Bâle lorsqu'il re-

[1] *Ibid.*, p. 126.
[2] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. I, p. 141.
[3] Degalmer, *ibid.*, p. 133.

çut la lettre du roi qui le rappelait au ministère. Il se mit aussitôt en route. Son voyage fut une marche triomphale. Partout on venait sur son passage pour le couvrir d'applaudissements. Les femmes se mettaient à genoux, les jeunes gens dételaient les chevaux et traînaient la voiture. Ce fut au milieu de ces triomphes qu'il arriva à Nogent-sur-Seine, où était retenu prisonnier le général Besenval, qui était parti pour la Suisse avec un passeport du roi, et qui allait être conduit à Paris, c'est-à-dire être traîné à la mort. Necker pria la municipalité de le garder jusqu'à nouvel ordre, et il fut obéi. Arrivé à Versailles le 28 juillet au soir, après dix-huit jours d'absence, il vint à Paris le 30. Il fut reçu à l'Hôtel-de-Ville avec des transports de joie par l'assemblée des électeurs, et par 200,000 habitants qui s'étaient réunis sur son passage et qui faisaient retentir l'air de mille acclamations. Necker profita de l'enthousiasme populaire pour demander non-seulement la grâce de Besenval, mais une amnistie générale, ce qui fut accordé, et bientôt on n'entendait plus sur la place que les mots *de grâce, de pardon et d'amnistie*. Un arrêté, décrété par cent mille voix, porta : « Que le jour où un ministre si cher et si nécessaire était rendu à » la France devait être un jour de fête ; que la capitale pardonnait » à tous ses ennemis, et regardait désormais comme les seuls en» nemis de la nation ceux qui troubleraient la tranquillité publique[1]. » Necker a écrit que ce jour fut le plus beau de sa vie ; s'il avait eu quelque portée politique, il l'aurait regardé comme un des plus tristes pour la France puisqu'il avait été obligé de s'adresser, non plus au roi, mais au peuple et aux électeurs, pour obtenir l'amnistie et la grâce d'un prisonnier arrêté malgré le passeport du roi. C'était là son ouvrage, car sa politique avait ainsi abaissé l'autorité royale. Tandis que le ministre du roi s'enivrait des applaudissements populaires, on recevait de la province les plus tristes nouvelles. Les vainqueurs de la Bastille y avaient trouvé des imitateurs. Sur la fausse nouvelle que cinq ou six mille brigands, c'est ainsi qu'on les appelait, venaient de Paris pour ravager la province, on se réunit de toutes parts, et l'on se procura des armes. Comme les brigands annoncés par des courriers de Paris n'arrivaient pas, on tourna les armes d'un autre côté, et ceux qui s'étaient armés pour chasser les brigands devinrent brigands eux-mêmes. Chaque ville

[1] *Biogr. univ.*, art. *Necker*.

avait une bastille à détruire, et au défaut d'une bastille on s'emparait de l'hôtel-de-ville, des arsenaux, des bureaux d'octroi ou de douanes, faisant plus ou moins de dégâts et de destruction. A la campagne, la bastille était le château, et l'on y exerçait de cruelles vengeances. Avant d'y mettre le feu, on se faisait rendre les titres des propriétaires et on les livrait aux flammes. Des traitements cruels punissaient le refus ou l'hésitation des maîtres, qui s'empressaient de fuir vers la frontière lorsqu'ils parvenaient à s'échapper. On pouvait se croire au temps des Vandales, ou reporté au neuvième et dixième siècle, où les Normands venaient incendier les châteaux, les églises et les monastères. Les plus beaux monuments du moyen-âge, ces monuments souvent chefs-d'œuvre de l'art, qui avaient inspiré les poètes et qui faisaient la gloire de notre pays, tombaient de tous côtés sous la hache ou la torche révolutionnaire. On imita aussi les assassins de Flesselles et de Delaunay, de Foulon et de Berthier. A Saint-Germain, à Poissy, à Saint-Denis, on vit des scènes d'horreur. Dans le reste des provinces on exerça des vengeances atroces. Le royaume semblait être devenu un repaire de brigands. On y vit, dans la dernière quinzaine de juillet 1789, un spectacle digne des âges les plus barbares. Tout cela était venu de Paris, tant était déjà grande l'influence qu'exerçait cette ville sur la province.

Mais d'où venaient cette fureur de destruction et ce goût affreux d'assassinat? Bien des auteurs vous diront que le peuple voulait détruire le régime féodal, se venger sur les seigneurs des vexations qu'il avait souffertes. Mais ces vexations n'existaient plus; Louis XVI les avait, sinon entièrement abolies, du moins modifiées. Les funérailles du régime féodal étaient inscrites dans les cahiers des charges. Le roi l'avait mis dans le tombeau par sa déclaration du 23 juin. Le régime féodal ne pouvait donc pas être la cause de tant de destruction et de cruautés. D'ailleurs depuis long-temps ce régime n'existe plus, et cependant nous avons vu des destructions semblables dans nos récentes révolutions. Nous avons vu des châteaux brûlés, des hommes menacés de mort et même assassinés. D'où cela vient il? d'une fureur aveugle qu'on ne peut expliquer; et que le peuple lui-même ne s'explique pas. En temps de révolution on recule en arrière de plusieurs siècles. La société tombe dans l'enfance, et prend tous les défauts de cet âge. L'enfant a la manie de détruire; cette manie devient celle d'une société en ré-

volution ; on veut éteindre dans sa fureur jusqu'à la lumière et la civilisation. Tout ce qui rappelle un grand souvenir historique, tout ce qui s'élève au-dessus de la chaumière est destiné à être abattu et détruit par les flammes.

DIXIÈME LEÇON.

Excès populaires en province. — Conduite de l'Assemblée nationale. — Son impuissance à réprimer le désordre. — Projet de proclamation. — Discussion à ce sujet. — Impunité des crimes. — Ambition démesurée de Mirabeau. — Recherche de l'unité gouvernementale. — Institution de divers comités. — Accroissement du désordre.

Nous avons vu, Messieurs, la marche rapide de la révolution après la prise de la Bastille où elle a été accomplie. Paris, qui alors comme aujourd'hui exerçait une si grande influence, tant en bien qu'en mal, trouva de l'écho dans toutes les parties de la France; chaque ville avait une bastille à détruire; à la campagne, la bastille était le château, qu'on mettait en cendres après l'avoir pillé et saccagé. Les beaux monuments du moyen-âge, chefs-d'œuvre de l'art, qui faisaient la gloire de notre pays, tombaient sous la hache révolutionnaire. Les assassins de Delaunay, de Flesselles, de Foulon et de Berthier, trouvèrent aussi des imitateurs, et peut-être les cruautés commises en province surpassèrent-elles celles de la capitale. Dans le Languedoc, madame de Barras, près d'accoucher, a vu couper son mari en morceaux; dans le Lyonnais, Guillin du Montet, seigneur de Poleymieux, est égorgé malgré les larmes et les prières de sa jeune femme; les assassins mettent ensuite son corps sur un bûcher enflammé, dépècent les membres à demi rôtis et les portent à leurs lèvres en chantant et dansant autour du bûcher; à Troyes, le maire est massacré dans la rue comme Flesselles : son corps, mis en pièces est traîné dans les différens quartiers de la ville; dans le Maine, M. de Montesson est fusillé après avoir vu égorger son beau-père; en Normandie, un seigneur paralytique est abandonné sur un bûcher dont on le retira les mains brûlées; en Franche-Comté, madame de Walteville est forcée, la hache sur la tête, de faire l'abandon de ses titres; la princesse de Listenais fut contrainte au même sacrifice, ayant la fourche au cou et ses deux filles évanouies à ses pieds; le comte de Montessu et sa femme, ayant pendant trois heures le pistolet sur la gorge et demandant la mort comme une

grâce, furent tirés de leur voiture pour être jetés dans un étang ; le baron de Montjustin resta suspendu pendant une heure dans un puits, entendant délibérer sur son genre de mort, car on ne savait pas si on devait le laisser tomber ou le faire périr d'une manière plus cruelle [1]. Si je vous rapporte ces faits, c'est d'abord pour suppléer à certains historiens, qui, imbus des principes d'alors, ont eu bien soin de les passer sous silence, ensuite pour vous donner une idée exacte de la situation de la France au moment où Necker, ministre du roi, s'enivrait des applaudissements populaires à l'Hôtel-de-Ville.

Au milieu de ces désordres dont le récit consternait les âmes honnêtes, et dont l'atrocité faisait fuir vers la frontière les meilleures familles de France, que faisait l'Assemblée nationale de Versailles ? Demandons d'abord ce qu'elle devait faire, et nous examinerons ensuite ce qu'elle a fait, ces questions sont d'un haut intérêt.

Que devait-elle faire ? La question est facile à résoudre : elle devait faire ce qu'a fait l'Assemblée nationale de 1848, lorsque l'émeute est descendue dans la rue ; elle devait fortifier le pouvoir exécutif, provoquer le rappel des troupes, arrêter les désordres, employer la force au besoin, ordonner des enquêtes et faire punir les coupables selon toute la sévérité des lois. Voilà ce que demandaient l'ordre et la tranquillité, voilà ce que demandait l'humanité, car les crimes commis criaient vengeance ; l'impunité devait en enfanter une infinité d'autres ; j'ajouterai que l'intérêt même du peuple le demandait également, car ces sortes de massacres et de destructions, qui jetaient l'épouvante dans la nation, anéantissaient le commerce et l'industrie, laissaient le pauvre sans ouvrage et augmentaient sa misère, en même temps qu'elles chassaient de France les personnes qui avaient l'habitude de la soulager. On sait fort bien, et nous l'avons éprouvé plus d'une fois, qu'en pareil cas la victoire du peuple lui est encore plus funeste que la défaite. Ainsi, Messieurs, l'ordre et la tranquillité, la prospérité du commerce et de l'industrie, le sentiment d'humanité, la pitié pour le pauvre demandaient des mesures de répression, des châtiments. Je ne parle pas du devoir de conscience, parce qu'au

[1] Gabour, *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 207. — Poujoulat, *ibid*, p. 131. — Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. I, p. 129.

moment où nous sommes arrivés, ce motif était peu de chose pour la plupart des députés.

Mais qu'a fait l'Assemblée pour metttre fin à tant de cruautés ? Nous pouvons répondre catégoriquement à cette question, ses actes sont là, ils ont été discutés en public. Eh bien, Messieurs, qu'a-t-elle fait pour satisfaire un devoir de conscience et d'humanité? Rien, Messieurs, rien, et elle ne pouvait rien faire dans la fausse position où elle s'était placée vis-à-vis du pouvoir exécutif et du peuple. Le pays va subir les conséquences de la conduite précédente de l'assemblée, du serment fait au jeu de paume. Je vais m'expliquer: recourir au pouvoir exécutif pour réprimer le désordre, c'était renoncer à l'omnipotence que l'assemblée avait obtenue à la suite de grandes luttes; c'était détruire le résultat de l'insurrection populaire qu'elle avait secrètemement provoquée, et rejeter tous les avantages que lui avait procurés la victoire de la Bastille. En priant le pouvoir exécutif d'intervenir par la force armée, elle se plaçait dans la position critique où elle se trouvait avant l'insurrection; c'est ce que l'immense majorité de la chambre n'était point disposée à faire; au contraire, elle se cramponnait plus que jamais à la position indépendante qu'elle s'était faite et que la victoire de la Bastille avait raffermie. Le pays n'avait donc rien à attendre du côté de la couronne ou de l'armée. Mais en renonçant à ce secours qui seul pouvait être efficace, l'assemblée se trouvait réduite à une impuissance complète de réprimer le désordre, car, pour le réprimer, il fallait ordonner des enquêtes, rechercher les coupables et les faire punir selon les lois; il n'y a pas d'autres moyens d'empêcher le désordre; mais l'assemblée pouvait-elle punir ceux qu'elle avait excités et provoqués à la révolte; il aurait fallu d'abord qu'elle se punît elle-même; ensuite, comment punir un peuple qui est son appui et son armée contre le pouvoir exécutif ? Et puis, punir, avec quoi, avec le peuple? Cela lui était impossible, tant au physique qu'au moral. L'assemblée était donc réduite à des exhortations; elle ne pouvait faire autre chose dans la position qu'elle avait prise; mais que sont les exhortations devant une foule irritée? L'assemblée en avait déjà fait un essai qui n'a point réussi. Une députation de représentants avait été envoyée à St-Germain-en-Laye, où l'on excitait les fureurs populaires contre les prétendus accapareurs de blé. Sauvage, marchand de grains, fut massacré, malgré les efforts

des représentants, qui furent eux-mêmes menacés d'être mis à la lanterne. On avait éprouvé un pareil échec à Poissy. Au premier bruit d'une émeute, l'assemblée y avait envoyé une députation ayant à sa tête Lubersac, évêque de Chartres; Thomassin, autre marchand de grains, était entre les mains des furieux qui se disposaient à le pendre ; l'évêque de Chartres, après avoir harangué inutilement la foule avec chaleur, au nom de la justice et de l'humanité, se jeta ainsi que ses collègues aux genoux des exécuteurs qui restèrent sourds à leurs supplications; la victime fut sauvée cependant par la permission qu'on obtint de lui administrer les sacrements; pendant ce délai, un homme courageux se jeta au milieu de la foule et arracha la victime que les députés se hâtèrent d'emmener à Versailles, où elle fut mise en liberté [1]. Si je vous cite ces exemples, c'est pour vous montrer l'insuffisance des exhortations. Cependant, c'étaient les seuls moyens que l'assemblée eût en son pouvoir; elle n'en avait pas d'autres, et bon gré ou malgré elle est obligée de s'y arrêter, comme nous allons voir par l'histoire des discussions de l'assemblée.

L'assassinat de Launay et de Flesselles, le pillage et l'incendie des châteaux avaient vivement ému la partie honnête de l'assemblée. Lally-Tolendal monta à la tribune, et proposa une proclamation solennelle au peuple français pour improuver ces excès, et le rappeler à l'ordre. C'est le moins qu'on pouvait faire. Sa proposition fut combattue. Robespierre se fit remarquer pour la première fois dans ce débat par une opposition froide, mais brutale; par ses principes sanguinaires, exprimés avec sécheresse et tranquillité. Buzot, qui deviendra plus tard le chef des brissotins ou *de la Montagne*, donna la vraie raison qui devait empêcher la proclamation. Elle est tirée de la position où se trouvait l'assemblée vis-à-vis du peuple. « Hier, s'écria-t-il, nous applaudissions à »l'héroïsme des Parisiens; aujourd'hui les appellerons-nous des »rebelles; les punirons-nous d'avoir sauvé la patrie? Si le despo»tisme rappelait un jour ses forces pour nous terrasser, quels »citoyens oseraient alors défendre l'Etat [2]? » Ce qui veut dire : Le peuple nous a servis; il a combattu et vaincu pour nous; nous pouvons en avoir besoin encore pour nous défendre contre le gouvernement; dans ce cas devons-nous songer à le blâmer et l'in-

[1] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. I, p. 131.

[2] *Ibid.*, p. 142.

disposer contre nous? Non, non, nous ne devons pas le faire. Cet argument l'emporta, d'autant plus que La Fayette venait d'écrire à l'assemblée qu'il avait pris des mesures *infaillibles* pour maintenir la tranquillité publique. Et quelles étaient ces mesures infaillibles? Il avait organisé la garde nationale, lui avait donné l'uniforme et la cocarde tricolore, et y avait incorporé les soldats déserteurs! Voilà les mesures infaillibles de maintenir la tranquillité publique. La Fayette était dans l'innocence du premier âge lorsqu'il écrivait cette lettre. Mounier, l'évêque de Chartres et plusieurs autres ont eu beau se présenter à leur tour, et soutenir Lally-Tolendal, la proposition fut rejetée. Lally envisageant alors l'avenir, s'écria avec un ton de désespoir : « Je décharge ma » conscience des malheurs qui résulteront de votre refus, et je me » lave les mains du sang qui pourra couler [1]. » Ainsi l'assemblée, loin de songer à punir, n'osa pas même adresser un reproche au peuple. Vous en connaissez la raison. Buzot ne l'a point cachée.

Mais deux jours après, le 22 juillet, de tristes nouvelles venaient de Paris à Versailles. Foulon, Berthier de Sauvigny avaient péri misérablement sur la place publique; leurs corps mutilés étaient promenés dans la rue, et les moyens *infaillibles* de La Fayette avaient complétement échoué. Dans le premier mouvement, le fils de Berthier avait couru à Versailles, et s'adressant à Lally-Tolendal, il lui dit avec une anxiété déchirante : « Vous avez passé » quinze ans à défendre la mémoire de votre père, sauvez la vie du » mien, je suis le fils de Berthier de Sauvigny. » Le fils Berthier faisait allusion à la mort de Lally, condamné injustement, et dont le fils avait obtenu la réhabilitation. Lally avait donc un argument de plus; il se présenta le lendemain à l'assemblée, parut à la tribune avec un front triste et un cœur ému, et demanda que son projet d'adresse, qu'il avait modifié suivant le conseil de ses amis, fût adopté, afin de mettre un terme aux atrocités dont Paris et la France entière étaient le théâtre [2]. Le projet d'adresse souleva de nouvelles discussions. Mounier, Malouet, l'évêque de Langres et Mathieu de Montmorency appuyèrent Lally avec chaleur. Barnave et Mirabeau le combattirent avec leur violence ordinaire. Ils défendaient peut-être leur ouvrage; car la mort de Foulon et de

[1] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. I, p. 143.

[2] Poujoulat, *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 127.—Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.* t. I, p. 143.

Berthier était l'effet d'un complot. Bailly le dit dans ses mémoires [1], et il est fort probable que ce complot avait été ourdi secrètement par quelques membres de l'assemblée. Foulon avait adressé au roi un mémoire où il lui conseillait l'arrestation du duc d'Orléans et de plusieurs autres députés dangereux; on peut croire que Barnave et Mirabeau étaient de ce nombre. De là, sans doute, le complot contre la vie de Foulon et de son gendre [2]. Les paroles violentes prononcées dans cette séance semblent en fournir la preuve; car, selon l'avis de Mirabeau, ces massacres ne méritaient pas l'attention de l'assemblée. Le peuple s'était fait justice à lui-même. « Il faut des victimes aux nations, s'écriait-il; on doit s'en»durcir aux malheurs particuliers, et l'on n'est citoyen qu'à ce »prix [3]. » Barnave renchérit encore sur Mirabeau par cette exclamation barbare : « Le sang qui coule est-il donc si pur qu'on ne »puisse en répandre quelques gouttes [4]. » Paroles affreuses qui retomberont éternellement sur la mémoire de Barnave, et qu'au reste il expia plus tard sur l'échafaud.

On était à hésiter, lorsqu'un représentant, Gouy d'Arcy, vint, avec un argument plus puissant, en annonçant qu'une liste de proscription de soixante victimes était dressée, et qu'on y voyait figurer les noms de plusieurs membres de l'assemblée. La crainte produisit plus d'effet que la justice et l'humanité. L'adresse fut adoptée, mais avec des amendements qui la rendaient vague, pâle et sans énergie, plus flatteuse que menaçante. Elle était le langage d'un père de famille sans caractère, qui, au lieu de punir ses enfans, les caresse en leur disant : « Mes enfants, je vous aime; vous » avez mal fait, ne le faites plus [5]. »

Vous voyez, Messieurs, quelles difficultés on a eu à vaincre pour obtenir une simple proclamation. Cela tenait à la position où s'était placée l'assemblée. Elle n'osait pas blâmer les plus horribles cruautés, parce qu'elle était réduite à ménager le peuple dont elle avait besoin, et dont elle redoutait la fureur contre elle-même. Et

[1] Degalmer, *ibid.*, p. 139.
[2] Poujoulat, *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 121.
[3] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. I, p. 144.
[4] *Biogr. univ.*, art. *Barnave*.
[5] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. I, p. 147.

puis, je vous le demande, que pouvait produire alors une proclamation? M. Thiers a raison de dire que ce n'est pas avec des paroles qu'on calme un peuple soulevé [1]. L'avenir de la France se présentait sous les couleurs les plus sombres, et l'on n'avait pas lieu de s'étonner de voir les routes couvertes de familles fugitives. La révolution inaugurée par le meurtre et l'incendie suivait une marche rapide sans rencontrer aucun obstacle. L'Assemblée nationale qui, par son imprudence, s'était attribué tous les pouvoirs, se trouvait dans l'impuissance de s'y opposer. L'orgueil, l'ambition, la haine et la cupidité de quelques-uns de ses membres venaient encore compliquer les affaires, et fournir un nouvel aliment au feu révolutionnaire. Mirabeau était irrité contre la cour, et surtout contre la reine, et cherchait à s'en venger. Nous avons déjà vu précédemment que sa domination sur l'assemblée ne suffisait pas à son ambition, et qu'il voulait être ministre. Necker l'avait repoussé : c'était dans les premiers jours de juin. Après le renvoi de Necker et la prise de la Bastille, il eut la pensée de renouveler ses tentatives en s'adressant directement au roi. Comme il craignait l'opposition de la reine, il voulait la prévenir en sa faveur, mais la reine répondit à une dame qui servait d'intermédiaire : « Le roi ne sera pas assez malheureux pour être forcé d'en venir » à de si pénibles extrémités. » Ce refus de la reine était bien fâcheux; car Mirabeau, avec son caractère de fer, avec la supériorité de ses talents, aurait pu faire beaucoup. Peut-être aurait-il arrêté la monarchie sur le penchant de sa ruine. Mais l'infamie de Mirabeau s'opposait à toute élévation. Une âme honnête comme celle de la reine ne pouvait supporter l'idée de le voir dans le conseil du roi. C'était un malheur, sans doute, pour la monarchie, car Mirabeau, humilié de ce refus, vouera désormais à la reine une haine que rien ne pourra apaiser. Jusque-là il l'avait respectée, maintenant il va l'attaquer chaque fois qu'il en trouvera l'occasion [2]. Il voulait la faire naître immédiatement, en s'emparant d'un poste qui lui fournissait tous les moyens de se venger. Ce poste était celui de maire de Paris, occupé par Bailly. Mirabeau avait compris, après la victoire de la Bastille, quelle puissance exercerait désormais le maire de Paris; et, en effet, comme je vous l'ai fait observer, le

[1] *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 120.

[2] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. I, p. 145.

maire de Paris devenait le roi d'un nouveau gouvernement, le roi d'une ville qui décidait du sort de la France. Mirabeau le savait, et il ambitionnait cette haute dignité autant pour satisfaire son ambition que pour se venger de la cour. Mais il échoua malgré ses intrigues et ses ruses, quoiqu'il y fût aussi habile que dans l'art de la parole. Mirabeau était doué de prodigieuses facultés comme de violentes passions, et jamais plus haute intelligence n'était descendue plus bas. Pour supplanter Bailly et rendre la place vacante, il se rendit dans les districts de Paris, et s'y fit des créatures en leur promettant d'en faire des officiers municipaux. Il attaqua la nomination de Bailly et celle des électeurs qui composaient la municipalité, comme ayant été faite sans leur concours et par le seul suffrage du peuple. Ensuite il proposa à l'Assemblée nationale d'envoyer un député à chaque district, et d'ordonner qu'on procédât à l'élection d'une nouvelle municipalité et d'un nouveau maire. Mais l'assemblée décida qu'il n'y avait pas lieu à délibérer. L'intrigue n'ayant pas réussi, Mirabeau recourt à la ruse. Il sait que Bailly était peureux, et qu'il tremblait devant les soulèvements populaires. Il lui fit donc adresser chaque jour des lettres anonymes qui le menaçaient des fureurs du peuple et de la mort. Son but était d'effrayer Bailly et de le forcer à donner sa démission; mais Bailly, qui aimait sa dignité, tint ferme. Sachant d'où venaient ces coups, il employa ruse contre ruse. Sous prétexte de faire rédiger la constitution municipale, il s'adressa aux districts, à l'insu des électeurs, les invitant à nommer des députés pour la constitution. Le choix tomba, bien entendu, sur ceux que Mirabeau voulait faire nommer, et qui lui servaient d'appui. Comme leur désir était accompli, ils abandonnèrent Mirabeau, s'attachèrent à Bailly, et composèrent cette municipalité de Paris si célèbre dans l'histoire.

Les intrigues de Mirabeau furent découvertes et dénoncées à l'Assemblée nationale, où elles éprouvèrent d'amères censures. Regnault indigné attaqua Mirabeau avec violence. Celui-ci, honteux de sa bassesse, ne fit aucune réplique, il dit seulement à Regnault à demi voix et avec une rage mal concentrée: *Je te ferai verser des larmes de sang!* mais il ne lui fut pas donné de réaliser sa vengeance. Regnault est du petit nombre de ceux qui surent se soustraire à la fureur révolutionnaire; il fut proscrit et même mis en prison, mais il échappa. Plus tard, il s'attacha à la fortune du pre-

mier consul dont il devint le secrétaire intime, et par qui il fut comblé, sous l'Empire, d'honneurs et de dignités. Il ne mourut qu'en 1819 [1]. Mirabeau se releva quelques jours après (le 30 juillet) de son humiliation par un succès bien propre à flatter son orgueil et à satisfaire sa vengeance : Necker était revenu, Mirabeau lui avait voué une haine éternelle ; jaloux de son triomphe à l'Hôtel-de-Ville, il entreprit de le descendre de son piédestal et de le dépouiller de toute la popularité qu'il apportait à la couronne ; ce fut pour lui l'affaire d'un moment. Necker avait obtenu et fait proclamer une amnistie générale, et Besenval allait être délivré : ce fut le 30 juillet ; Mirabeau fit convoquer pendant la nuit suivante les districts les plus factieux et leur souffla la haine, la calomnie et la rébellion ; le lendemain (31), le peuple, soulevé sur le faux bruit que Necker s'était entendu avec Besenval, et qu'il faisait cause commune avec les ennemis du peuple, se porta en foule devant l'Hôtel-de-Ville, demandant avec menaces de mort la révocation de l'amnistie et le jugement de Besenval ; la cause fut portée à l'Assemblée nationale où elle suscita de vifs débats ; mais Mirabeau l'emporta ; l'amnistie fut révoquée, les placards qui la proclamaient arrachés par le peuple, Besenval fut livré au tribunal du Châtelet, qui heureusement le déclarera innocent [2]. Necker était donc dépopularisé le lendemain de ce jour qu'il avait proclamé *le plus beau de sa vie.* Au reste, Mirabeau va le poursuivre sans lui laisser de repos ; il attaquera, comme nous le verrons, toutes ses opérations, discréditera tous ses projets, tantôt par des raisonnements sérieux, tantôt par d'amers sarcasmes, et il les rendra ridicules, lors même qu'il paraîtra les défendre [3]. La révocation de l'amnistie fut le dernier acte de l'assemblée des électeurs, qui cédèrent leur place et leurs fonctions à cent vingt députés, élus dans les districts, selon les vœux de Bailly, et qui prirent le nom de représentants de la Commune [4]. Ainsi, voilà le nouveau gouvernement constitué aux dépens de l'autorité royale. Si Mirabeau n'était pas parvenu à en être le roi, il pouvait être content, car, tout en échouant dans ses intrigues, il avait contri-

[1] *Biogr. univ.*, art. *Regnault.*
[2] *Biogr. univ.*, art. *Necker.* — Gabour, *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 213.
[3] *Biogr. univ.*, art. *Mirabeau.*
[4] Gabour, *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 214. — Poujoulat, *ibid.*, p. 129.

bué à établir un État dans l'État, une contre-puissance plus forte que celle du roi. D'un autre côté, il avait détruit la popularité du premier ministre, qui ne pourra plus rendre aucun service important à la couronne. Sa vengeance devait être satisfaite.

Pendant que Mirabeau faisait jouer tous les ressorts de son infernale politique, soit pour s'élever, soit pour se venger de la cour, l'Assemblée nationale recevait presque chaque jour de nouvelles plaintes sur les meurtres qu'on commettait en province. Les paysans, qu'on avait armés sous prétexte de s'opposer aux brigands de Paris, étaient devenus brigands eux-mêmes, et se livraient à d'horribles dévastations. On s'adressait donc, non au roi qui n'avait plus de pouvoir, mais à l'assemblée, pour la supplier de faire cesser les violences. L'assemblée ne demandait pas mieux, elle n'aimait pas les violences du peuple qui d'un moment à l'autre pouvait se tourner contre elle-même; mais comment les arrêter, par quels moyens? Là-dessus les députés se conduisirent en vrais écoliers; je ne veux pas leur prêter de mauvaises intentions, persuadé que le désordre venait d'un défaut d'unité (et cela était vrai); ils imaginèrent une unité gouvernementale de leur façon, qui se réduisait à organiser l'anarchie. D'après une proposition de Volney, sectateur ardent des idées nouvelles, ennemi de tous les cultes, mais également ennemi des excès populaires. (Je ne vous arrête pas sur la simplicité de Volney qui croyait pouvoir asseoir la paix publique sur la destruction de tous les cultes.) D'après une proposition de Volney, dis-je, on établit un comité des rapports, destiné à diriger les affaires administratives, y compris celles de la police; Duport, qui, comme on l'a su depuis, était le provocateur de l'armement de la province [1], proposa un autre comité, celui des recherches, destiné à recevoir les dénonciations contre les agents civils, militaires et les conseillers du roi qui étaient entrés dans la conspiration du 14 juillet, ou qui pourraient, dans la suite, former des entreprises contre la liberté du peuple; l'ambition était pour beaucoup dans cette institution, Duport, en la créant, présumait qu'il pourrait la diriger, et que par suite il maîtriserait les délibérations de l'assemblée dont le comité deviendrait le régulateur [2]. Je n'ai pas besoin de vous faire observer que

[1] *Biogr. univ.*, art. *Duport.*

[2] *Biogr. univ.*— Gabour, *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 211.

ces deux comités faisaient passer presque entièrement la puissance exécutive dans les mains de l'assemblée ; on voit dans l'un et l'autre la première origine du régime de la terreur et du comité de sûreté générale. Les deux comités, mis en mouvement, augmentèrent bientôt les désordres au lieu de les apaiser ; celui des rapports se mit à révolutionner la France pour la mettre en harmonie avec les idées nouvelles ; il cassa les municipalités et les remplaça par d'autres plus révolutionnaires ; il destitua en masse les fonctionnaires publics, sans aucun égard, ni pour leur mérite, ni pour leur service ; tout homme d'honneur, de probité ou de naissance, tout ami de la monarchie était mis de côté ; ce qu'on n'osait pas exiger par de simples ordres, on le fit exécuter par le peuple, c'est-à-dire par le pillage, l'incendie et le meurtre. En vain s'adressait-on à l'assemblée, les plaintes étaient renvoyées au comité, qui y répondait soit par le silence, soit par de nouvelles vexations. Le comité des recherches ne jeta pas moins d'épouvante, il exerçait la haute surveillance sur les agents du pouvoir ; un indice, un simple soupçon suffisait pour le perdre ; la France ressemblait à un enfer, plus de sécurité nulle part, plus d'autorité protectrice, plus de justice ; les émigrations se multiplièrent, les députés eux-mêmes, sans excepter ceux de l'opposition monarchique, n'étaient plus libres à la tribune ; insultés à Paris ou à Versailles, ils avaient la douleur d'apprendre qu'en province leurs biens étaient dévastés, leurs familles outragées et maltraitées ; plusieurs prirent le parti de s'éloigner de Versailles. Voilà, Messieurs, ce qu'ont produit les moyens qu'on avait inventés pour calmer les séditions et rétablir la tranquillité publique [1]. Voilà ce qu'on faisait pour établir la liberté et l'égalité fraternelle ; car on avait toujours le mot de liberté et d'égalité à la bouche, lorsqu'on exerçait la plus horrible tyrannie et qu'on faisait régner l'arbitraire le plus absolu.

L'abbé JAGER.

[1] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. I, p. 150.

Hagiographie Catholique.

EXAMEN DES TRAVAUX DES NOUVEAUX BOLLANDISTES.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

Avant de rendre compte du nouveau volume des *Acta sanctorum*, le 54e de la collection, ou si l'on tient compte de deux tomes intercalaires, le 56e, nous avons cru devoir lire, la plume à la main, les 1297 pages dont se compose ce volume, le plus considérable qui ait encore paru. Nous avouerons n'avoir eu d'autre ennui que d'inévitables interruptions, et notre plus grand embarras, à cette heure que nous achevons cette intéressante lecture, est de résumer, dans les limites d'un compte rendu, toutes les notes que nous avons recueillies.

Dans ce volume, *dix-neuf actes* sont dus à quatre anciens, Bollandistes, de Buc, Vandyck, van de Goor et Stals.

Sainte Thérèse, pour sa seule part, a occupé plus de 600 pages et suffi aux labeurs de la moitié des nouveaux Bollandistes, les RR. PP. van der Moere, et Tinnebroeck.

Trente-six actes en partie signés ou composés par les RR. PP. Joseph van Hecke et de Buck, composent le 16e jour d'octobre.

Il est juste de mentionner la première chose qui frappe les yeux, une exécution matérielle de beaucoup supérieure aux anciens volumes. Elle fait honneur à l'éditeur, M. Greuze. Les caractères sont neufs ; la teinte de l'impression parfaitement égale; le papier solide et beau, expressément préparé pour cette publication ; il sort de la fabrique de MM. Demeurs, à Rhode-Saint-Genest. Outre diverses gravures en bois et sur cuivre, insérées dans le texte, il y a quinze belles et grandes planches en taille-douce. L'une d'elles, supérieurement exécutée, donne un portrait très-ressemblant de sa sainteté Grégoire XVI, qui a bien voulu accepter la dédicace de l'ouvrage. Une autre, non moins remarquable, offre le portrait de sainte Thérèse, gravé d'après le type le plus ressemblant.

[1] Voir le premier article au n° précédent, ci-dessus p. 332.

Le texte d'un bout à l'autre, sauf de rares lacunes, nous ramène enfin, il nous plaît de nous en réjouir, à la bonne et rare latinité de l'érudition moderne, à ce latin de renaissance, qu'ont éminemment possédée le P. Bolland, et dom Mabillon, par trop négligé dans les derniers Bollandistes, encore lourd et tourmenté dans les pages exhumées sous leurs noms en tête de ce volume, mais remis à neuf et au net, mais alerte et limpide, sous la plume des nouveaux collaborateurs [1].

L'œuvre coule bien de la source première, peut-être emportant avec elle çà et là, sous cette latinité transparente, un gravier de vieille érudition qui gêne son cours. Les anciens, à propos du plus modeste saint, ne se faisaient grâce de rien, ni sur une date, ni sur un lieu. Ne pourrait-on pas ici être plus sobre qu'eux? La topographie, la chronologie ont des ouvrages capitaux auxquels on peut, en sécurité, renvoyer le lecteur; et, s'il faut rectifier, que l'hagiographe se presse de poser le doigt sur la carte ou le calendrier.

Ce n'est pas sans hésiter que nous nous permettons, sur cet important travail, quelques critiques de menus détails. On verra qu'elles tombent presque uniquement sur la tâche des anciens Bollandistes; nous débutons par ces réserves, pour pouvoir louer plus tôt, plus librement et avec plus d'autorité et de sincérité.

Nous aurions donc aimé que la petite bicoque de Changy ne retardât pas si impatiemment la bonne venue des actes inédits de la bienheureuse Philippe de Champs-le-Milan [2], l'une des plus aimables de ces vies de second plan, qui forment comme la frange des *Acta sanctorum*. Saint Sabin, de Catane, après de pénibles déduits, arrive à grands frais à une date incertaine sur son épiscopat [3]. N'aurait-on pas pu, dans les actes de saint Die de Vienne, passer plus lestement sur la date d'un concile de Rouen, auquel il est reconnu qu'il n'assista pas [4]?

Nous admirons toutefois ces joûtes difficiles du géographe et du chronologiste avec les chartes et les médailles, surtout quand il faut redresser l'*Art de vérifier les dates*, le *Gallia christiana*, Pa-

[1] Le *prœmium*, *de ratione universi operis*, dû au P. van Hecke, mérite surtout nos éloges et notre reconnaissance : nous y avons puisé la plupart des notes qui nous ont fourni le dernier article et la première partie de notre travail publié par l'*Univers*.

[2] 15 oct., p. 81, nos 12, 13, 14.

[3] 15 oct., p. 65 et suiv.

[4] 15 oct., p. 55 et suiv.

pebroch ou Mabillon : c'est disputer à Hercule sa massue. Ç'a été un coup hardi et nécessaire que de ramener, en dépit de l'ancien et du nouvel Ughelli, l'évêché de Cannes du 1er au 9e siècle[1], et du 6e au 12e saint Roger, l'un de ses évêques. Nous n'hésitons pas à signaler, comme excursions des plus attrayantes, l'*Iter allemannicum* ou les *Voyages* de saint Gal[2], et le *Pélerinage des bollandistes à Saint-Elophe*[3]. C'est chose si rare aujourd'hui que cette patience consciencieuse à qui rien n'est petit, dans un travail, fait d'obéissance, à la gloire des saints; que ce dévouement à remonter aux sources, à n'accepter rien de confiance aveugle, à contrôler tout sur des titres légitimes. En vérité, nous l'avons dit ailleurs, l'hagiographie est un procès et des plus graves, et ces nouveaux juges sont tout à fait du Palais de leurs pères.

Non toutefois qu'ils acceptent sans contrôle même les dossiers de pièces signés des noms les plus respectés. Henschenius mourant avait laissé une note confuse sur un saint Amand. Papebroch, avec trop de respect, l'accepta sans réserve. Un disciple de saint Amand se présentant au 1er octobre, on n'a pas hésité de ruiner de fond en comble le premier travail[4]. En tête du volume, des notes, des correctifs, des appendices[5], témoignent de l'indépendance des derniers éditeurs : c'est l'honneur de la science catholique en toute question libre. Nulle part cette indépendance n'est plus large que dans la série des *Acta*, et pourtant c'est, s'il en fut jamais, une œuvre traditionnelle, et la tradition d'un corps, et du corps le plus tenace à ses antécédents.

Nous aurions aimé plus de sévérité peut-être dans la censure des premiers actes réimprimés. La synonymie des lieux qui ont

1 15 oct., p. 70 et suiv.
2 16 oct., p. 869-871.
3 16 oct., p. 804-805.
4 16 oct., 835 et suiv.
5 Nous mentionnerons encore une amélioration qui n'est pas sans importance. On est désagréablement arrêté, dans la lecture des anciens *Acta*, par une foule de citations jetées dans le texte. Désormais, elles seront renvoyées au bas de la page. Nous aimerions à trouver ces citations plus étendues, l'indication précise de l'édition, d'autant qu'une édition des Bollandistes acquiert une nouvelle autorité. Peut-être se décideront-ils encore à mettre en notes, non-seulement les indications bibliographiques, mais encore quelques observations accessoires qui cadrent moins bien avec le contexte.

changé partout depuis cinquante ans, quoique rectifiée, laisse à désirer. Autun s'étonnera qu'on lui rende Corbigny, Alise, Estalante, Saint-Buroy, Semur en Auxois [1], et les Manceaux seront en peine de retrouver la grande abbaye de Saint-Vincent, et surtout le prieuré qui en relève encore, Saint-Léonard-des-Bois [2].

Saint Aurèle de Strasbourg demeure bien distinct de son homonyme de Ratisbonne, et celle-ci n'a rien de commun avec la dame *Aurelia*, recommandée aux dieux Mânes, par Ælius Silvanus, dans une stèle funèbre que déterra Mabillon à Saint-Emmerans [3]. Mais a-t-on suffisamment expliqué les *sacra funebria* rendus à saint Aurèle, comme à saint Romuald, en la même abbaye [4]? N'était-ce point le lieu de discuter ce genre d'honneur qui, sans être le culte de Dulie, n'est plus un office des morts? On aurait pu toucher à un phénomène qui, pendant mille ans, se renouvela chaque année à Metz, sans étonner personne, et qui, au siècle dernier, dérouta les plus fortes têtes. Charlemagne, au même jour, avait, à Saint-Arnoux, un office solennel, et dans la cathédrale, des *sacra funebria*; était-ce un office des morts? Nous ne pouvons nous expliquer ici, et nous regrettons de n'avoir pas été prévenus par les Bollandistes.

Si l'église de Lyon doit savoir gré au P. de Bue d'avoir nettement établi l'épiscopat de son saint Antioque [5], et dissipé des doutes d'autant plus graves qu'ils étaient accrédités par le IVe tome du *Gallia christiana*, l'un des plus achevés de cette collection, l'église d'Autun sera-t-elle aussi satisfaite du prémontré Van der Goor, qui semble en passant rayer d'un trait de plume le culte de saint Nectaire, honoré dans son église de temps immémorial [6], et consigné même dans les *Acta* au 13 septembre.

Le P. de Bue, trop verbeux d'ordinaire, n'est-il point trop bref

[1] 15 oct., p. 41 et suiv. L'erreur commence à l'index, reparaît en lettres capitales dans le titre de saint Léonard et se continue jusqu'à la fin. Peut-être a-t-on laissé à dessein subsister tout le travail primitif. Aussi n'avons-nous cité que quelques points pris dans les seuls actes de saint Léonard; et encore ajouterons-nous ce que les nouveaux Bollandistes disent poliment en réformant Papebrock: *in suo quam in alieno opere sagacior*.

[2] *Ibid.*, p. 46, n° 8.

[3] 15 oct., p. 27 et suiv.

[4] *Ibid.*, p. 30, n° 9.

[5] 15 oct., p. 17 et suiv.

[6] 15 oct., p. 51, n° 6.

sur saint Sévère de Trèves [1], disciple de saint Loup de Troyes, compagnon de saint Germain d'Auxerre, en ses deux légations de Bretagne, apôtres des peuplades rhénanes. Mais les documents sont perdus. Tillemont eut entre ses mains les actes de la mission de saint Germain et de saint Loup de Troyes [2]. Ne sont-ils pas encore enfouis quelque part, peut-être en Angleterre? Quel trésor pour éclairer cette croisade contre le pélagianisme breton! N'aurait-on pu, sinon les déterrer, au moins les indiquer, et stimuler l'avare Angleterre qui a toujours fait faute aux *Acta*[3]?

Que si la Bourgogne doit renoncer à l'honneur d'avoir un évêque de Trèves pour baptiser les premiers burgondes, arrivant de la Baltique, où reporter l'apostolat de saint Sévère? Nous croyons que pour tous ces évêques, régionnaires ou missionnaires, de Cologne, de Trèves, de Tongres, de Maestricht, de Noyon même et d'Arras, il faut tourner les yeux vers les origines du christianisme batave et frison. Bien avant saint Willibrord, qui a constitué cette Eglise, il y a deux chrétientés enfouies comme les villes submergées du Zuiderzée; l'une créée par des apôtres venus dès les premiers siècles, peut-être avec ces légions qu'on y trouve ramenées du siége de Jérusalem; l'autre ressuscitée par des apôtres gallo-francs mêlés aux bandes mérovingiennes, et ces bandes ont, ce nous semble, laissé dans les plus vieux oratoires le culte de leurs patrons, saint Martin, saint Remy, saint Denys [4].

[1] 13 oct., p. 31-34.—L'importante question de la succession des évêques de Trèves reparaîtra dans le prochain volume des Bollandistes à l'article de saint Florentin de Trèves. Le P. van Hecke, en traitant ce sujet, répandra un nouveau jour sur les origines apostoliques et romaines de nos églises occidentales.

[2] Voir *Hist. littér. de Fr.*, t. II, p. 261.

[3] Nous sommes assurés que désormais, comme beaucoup de catholiques étrangers en ont fait l'épreuve, l'accès aux bibliothèques d'Angleterre ne souffre plus de difficultés. Les Bollandistes eux-mêmes en ont fait l'épreuve, et un nouveau collaborateur associé à leur œuvre, le P. Boussu, publiera une vie inédite de sainte Fredeswinda, qu'il a reçue de la bibliothèque d'Oxford.

[4] Saint Willibrord trouva à Utrecht un ancien oratoire dédié à saint Thomas, et probablement le *castrum* des Francs, sous le patronage de saint Martin. Il est question de ce *castrum* et de cet oratoire dans la plus vieille charte d'Utrecht, donnée par Charles Martel à saint Willibrord même. Une charte de 701 parle d'un patronage déjà ancien de saint Martin, à Doelburg; ce patronage demeure à Utrecht, Deolburg, et à Groningue. Les bourgeois et magistrats d'Utrecht étaient appelés *Hommes de saint Martin*, *Maertensmannen*, comme

Mais nous revenons à la Bourgogne pour indiquer une thèse plus ardue. Rien ne désole l'ami des légendes, rien n'est épineux pour l'hagiographe, comme de rencontrer deux vies qui, avec des noms, des lieux, des temps certainement divers, un culte nécessairement distinct, se croisent, se confondent, se calquent l'une sur l'autre jusqu'à une désespérante identité. Ce parallélisme est rare [1], et pourtant il se rencontre deux fois en ce volume, à Chartres et à Corbigny, pour saint Eman et saint Baudry, à Autun et au Montrès-d'Ahun, pour saint Symphorien et saint Sauvain [2].

Mais, en ce dernier cas, l'illustre martyr Éduen a une patrie, des parents, des actes, une gloire posthume qui rejettent toutes les ombres sur la tombe obscure de saint Sauvain. Il est important d'affirmer que, grâce à Dieu, la solution du problème n'est pas plus difficile.

Il n'en va pas ainsi de saint Eman et de saint Baudry. Pèlerins tous deux, ils semblent se donner la main, et ne s'être séparés qu'au début et à la fin de leurs pérégrinations; partis, l'un du Morvan, l'autre de la Syrie, tous deux sont vus au tombeau de saint Symphorien, sous un même évêque Nectaire, en présence d'un même archidiacre Euphrone, deux noms très-historiques [3], tous deux sont arrêtés, emprisonnés, délivrés, réhabilités par les mêmes vicissitudes; tous deux s'en retournent par la même route, à travers les mêmes miracles; enfin, ils meurent en deux endroits très-distincts, l'un à Chartres, l'autre dans les montagnes du Morvan; et ces deux vies sont écrites par deux biographes qui se disent, aussi hardiment l'un que l'autre, contemporains.

à Louvain, on dit encore *Petersmannem*, *les hommes de saint Pierre*. Les Anglais s'appelaient *Hommes de saint Etienne*, *Stephensmens*. Au milieu des ruines du magnifique Domkerk d'Utrecht, dédié à saint Martin, sur la place publique qui sépare la tour du chœur et occupe la nef, emportée par une trombe, peu avant la réforme, on voit une pierre, à l'endroit même où saint Willibrord trouva l'oratoire de saint Thomas; la foule passe sur cette pierre sans lire cette remarquable inscription : ICI, ON PRIA POUR LA PREMIÈRE FOIS.

[1] L'hagiographe ne cite que trois exemples analogues : les actes des SS. MM. Ephyse et ses compagnons au 15 janvier; de saint Ican au 19 mai; de saint Procope au 8 juillet. Il fait remarquer que pour ces derniers actes la difficulté est peu importante.

[2] 13 oct., p. 49 et suiv., 16 oct., p. 822 et suiv.

[3] Contemporains, à la rigueur, mais avec cette difficulté que saint Euphron fut évêque et mourut assez longtemps avant saint Nectaire ! Il ne pourrait s'agir de ces deux saints à la fois.

Il y a disparité tranchée, et cela suffit; au départ et au terme de ces deux voyageurs, il n'y a aucune confusion, ni quant à la patrie ou naissance temporelle, ni quant à l'obit ou au jour *natal.* L'Eglise, pour légitimer son double culte, n'a qu'à tenir fortement le premier et le dernier anneau; qu'importe que les chaînons intermédiaires flottent dans l'ombre?

Mais le champ est ouvert à l'opinion. Le bollandiste Van de Goor s'est prononcé pour les traditions chartraines. Assurément il y a dans la vie de saint Baudry des circonstances dures et inextricables. Toutefois, après avoir lu ces deux vies parallèles, rapprochées l'une et l'autre des temps et des lieux, il nous semble que le procès n'est pas tranché. Le biographe de saint Baudry, s'il n'est pas contemporain, sent plus son antique; et, s'il n'est pas témoin local, a mieux vu la vieille Bourgogne; il est aisé de le suivre dans ses pérégrinations par Martigny, Flavigny, Avallon, Sembernon, Autun [1]. Assurément la publication de cette vie est heureuse pour les antiquités de cette province : c'est ainsi que les monuments les plus suspects ont toujours plus d'un côté précieux [2].

Le problême en restera-t-il là? Chartres ne manque pas d'un hagiographe érudit et sagace; Autun a son légendaire. Les Bollandistes ne les convient-ils point à reprendre leur propre travail sur place? D'autres vies en seront éclairées, et pour ce qui est de l'hagiographie éduenne, tous les grands saints touchent comme à des ombres qui les accompagnent, et qui semblent venir, comme saint Eman, des régions orientales; nous pourrions citer saint Benigne, les trois saints Jumeaux, saint Andoche, saint Symphorien, saint Cassien. Ne serait-ce point qu'Autun se trouvait sur la route des pèlerins et des reliques de l'Orient en Occident, de Tours à Rome, de Rome à Jérusalem? que la crypte de saint

[1] Nous aurions aimé qu'à l'exemple des premiers Bollandistes, on eût éclairci, par la topographie actuelle, le nom moderne et la situation présente des lieux nommés dans ces actes curieux : *Carrosia*, *Celsiacum*, *Ormencio*, *Ormenciacum*, *Vesoniense territorium*, *Matriniacum*, *Fladiniacum*, *Alsenna*, *Budriacum*, *Sombernis*, *Blacttacum*, *Herigraphare*, *Ado fluvius*, etc.

[2] Ces actes sont tirés de deux anciens bréviaires mss. provenant des églises de Salive et D'Estalente. Ils ont été envoyés aux anciens Bollandistes par les PP. Viguier et Chifflet, qui les ont copiés et collationnés de diverses parts. C'est une double autorité considérable pour ces actes que d'avoir passé par les mains de ces deux savants hommes.

Symphorien et le cimetière de saint Pierre *in viâ stratâ*, étaient l'une des haltes les plus fameuses de cet itinéraire [1]? N'y aurait-il pas eu à la suite de saint Athanase, qui traversa les Gaules, de saint Cassien, venu d'Égypte, ou devant les premières hordes de l'Islamisme, des migrations d'anachorètes orientaux, cachés avec leurs trésors de reliques et de légendes, dans les grandes montagnes et les hautes forêts de l'Est, comme dans les vastes plaines de l'Ouest?

Il n'aura pas été inutile à notre objet de poser, quoique témérairement peut-être, ces questions. Nous nous aventurons ainsi, pour provoquer la lecture des *Acta*, la plus féconde qui soit assurément. Nous voudrions qu'elle se fît activement partout où la collection subsiste, et on la rencontre, même en province, dans la plupart des bibliothèques notables.

Nos lecteurs auront souri de notre naïve invitation de lire les *Acta sanctorum*, comme si les plus sérieux n'avaient pas assez des problêmes du communisme, du paupérisme, du socialisme.

Nous tenons à répondre, au moins par une anecdote. Nous connaissons un digne pasteur de village qui, après avoir étudié longtemps et sur place, au milieu des cabanes des pauvres, la question du paupérisme, entreprit de passer à la spéculation. La bibliothèque du château voisin lui fournit les meilleurs économistes modernes qui le rebutèrent par la dureté ou l'inanité de leurs théories. Il chercha d'autres sources, il n'en trouva pas de plus riches que les vies des saints. Dès-lors, il économisa sur ses plus stricts besoins pour saisir l'occasion d'acheter les Bollandistes. Il se peut qu'il y soit parvenu et qu'un jour apparaisse inopinément une nouvelle école d'économistes, celle des saints.

Dom Pitra,
Bénédictin de Solesmes.

[1] Grégoire de Tours a consacré un chapitre spécial dans son livre de *Miraculis sanctorum* aux merveilles du cimetière de Saint-Pierre-l'Etrier (*in viâ stratâ*). C'était déjà l'un des pèlerinages les plus fréquentés; on y a trouvé, en ces derniers tems, l'inscription grecque d'Autun, qui a occupé les savants de toute l'Europe. (Voir dans les *Annales de Philosophie chrétienne*, le 1er article sur l'inscription d'Autun, dans le t. I, p. 165 3e série.)

Polémique Catholique.

DU TYRANNICIDE.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

Le tyrannicide, du 15e siècle au 17e. — On renouvelle l'éloge du tyrannicide dans l'étude des autres payens grecs et romains. — On en fait l'application dans l'assassinat d'Henry III et d'Henry IV. — On l'enseigne dans les universités avec l'enseignement des auteurs païens. — Mariana et quelques autres théologiens le font entrer dans la théologie sous le nom de droit naturel.

Tel fut l'état exact dans lequel le grand concile du 15e siècle laissa la question. Cette condamnation de la doctrine régit ce point de morale politique jusques au 16e siècle. Mais alors les passions des hommes, qui sont toujours les mêmes, et tendent à chercher dans la logique la justification de leurs emportemens barbares; les passions des hommes, disons-nous, qui jamais n'avaient été plus violentes, tentèrent la réhabilitation du tyrannicide avec une persistance inouïe... Poésie, philosophie stoïque, bonhomie pastorale, peinture, sculpture, théâtre, forme théologique, elles prirent tous les rôles, toutes les couleurs, tous les caractères pour saper plus triomphalement ce fondement de l'autorité, et plonger dans les perturbations permanentes cette Europe qui prétendait revenir à la lumière *de la renaissance*.

Les annales de la Grèce et de Rome étaient depuis longtemps révélées à l'Europe; mais, on le sait, la profonde ignorance de nos aïeux, méprisant tout ce qui s'éloignait de leur blason, avaient relégué l'histoire des mœurs républicaines de l'antiquité dans les bibliothèques des bénédictins et des évêques. Les clercs et les gens de lois inférieurs se contentaient de connaître le droit coutumier et ce peu de droit romain qui était indispensable à l'exercice de leurs fonctions. A la fin du 16e siècle, seulement, commença la diffusion des connaissances historiques; renfermées jusque-là dans le temple sacré des abbayes et des parlemens, et la noblesse d'abord, la bourgeoisie presque aussitôt, ouvrirent leur esprit aux

[1] Voir le 1er article au n° précédent, ci-dessus.

méditations du passé, en commençant par l'étude des grands faits d'Armodicus et d'Aristogiton, de Mucius Scévola et de Brutus.

Au début, la biographie de ces grands fondateurs de l'ordre du tyrannicide fut simple, dégagée de toute application, de toute excitation, et nos bons vieux historiens rapportaient leurs actions sanguinaires comme ces simples homicides dont l'histoire de tous les peuples était parsemée.

D'ailleurs, il faut le reconnaître, le tyrannicide n'était pas encore entré dans les mœurs françaises. Introduit en Europe par la brutalité des mœurs sous la première race, nous l'avons vu quitter le palais à la fin des Carlovingiens, et se réfugier dans les simples familles féodales sous les Capétiens..... Le meurtre du duc d'Orléans, loin de le naturaliser en France, l'en avait éloigné davantage, au contraire, par l'horreur qu'il avait soulevée, et bientôt le respect du trône éclata dans toute sa sainteté à l'occasion du rachat du roi Jean. Les Valois avaient pris la couronne au milieu de ces circonstances favorables. Rien d'étonnant alors que les assassinats politiques de Jules César, du secrétaire de Porcenna, ou du tyran Hypparque fussent enregistrés dans nos traducteurs de l'antiquité comme de simples événements; mais bientôt les historiens philosophes se prirent d'une belle admiration pour le patriotisme des Romains et des Grecs. Clercs, moines, abbés, gens de lois adressèrent à l'envi de magnifiques quatrains latins et français à la mère des Gracques, au vainqueur d'Annibal : chemin faisant, ils rencontrèrent Mucius Scévola le poing tout brûlé, Brutus et Caton l'épée teinte du sang de César, et dans leur entrain d'admirer tout ce qui venait de Rome, ils dressèrent à ces meurtriers des statues comme à toutes les grandes vertus patriotiques que les eaux du Tibre avaient baptisées.

Ce fut le second degré de la propagation de la doctrine, et, chose étonnante, cette glorification des Brutus coïncidait avec l'apogée de la puissance royale à laquelle devaient atteindre les Valois et les Bourbons; mais nos rois, enivrés de leur pouvoir, ne prenaient point garde à cette éducation stoïque qui pénétrait dans l'esprit de la jeunesse par l'étude des lettres latines. Comment s'en fussent-ils préoccupés, tant d'amour, tant de vivats leur étaient prodigués par les bourgeois de Paris ! Leur sécurité était complète, et, il faut le dire, si les ombres de Mucius Scévola et de Brutus ne troublaient pas le repos des rois du Louvre plus que la statue menaçante de

Germanicus ne troublait naguère Louis-Philippe aux Tuileries, les écoliers, qui modelaient de plus leur stoïcisme sur l'ampleur de la toge romaine, ne s'occupaient pas encore de faire des parallèles entre Pisistrate et François I[er], entre Aristogiton et les dialecticiens du Pré-aux-Clercs.....

Tel était l'état des esprits et de la question lorsque l'assassinat d'Henri III vint effrayer la France, et donner à l'admiration professionnelle dont jouissaient les Brutus et les Scévola une portée inquiétante. La Ligue vint souffler de nouveau sur les passions ambitieuses qui avaient mis Charles VI à deux doigts de sa perte, et le tyrannicide retrouva ses nouveaux Jean Petit dans les orateurs de la Ligue, ses praticiens dans Ravaillac, ses victimes, enfin, dans le plus populaire des rois de France.... Les faits, une fois rentrés dans les mœurs, comme ils y avaient été introduits au 15e siècle par le meurtre du duc d'Orléans, on comprend que la subtilité scolastique du 16e siècle ne le céda pas en ressources à celle du 15e, et si la morale eut ses Gersons, le débordement des ambitions politiques ne trouva que trop de Jean Petit..... Libelles, dissertations de toutes sortes furent, durant le règne de Charles IX et d'Henri IV, empoisonnés de cette doctrine abominable que l'ambitieuse perversité de Catherine de Médicis ne protégeait que trop ouvertement. Oh! alors, on ne mit plus de bornes à l'admiration des grands tueurs de tyrans de la Grèce et de Rome. Ils devinrent de véritables saints prédestinés, des envoyés de Dieu, de nouveaux Josués, des descendants de Judith, et leurs noms brillèrent dans certaines litanies à côté des madones épouvantées, au milieu des cierges et des nuages d'encens.

Cependant lorsque Richelieu, Anne d'Autriche et Louis XIV eurent écrasé de leur majesté quelque peu despotique l'hydre de la ligue et du tyrannicide, lorsqu'un dernier souffle d'audace politique eut été étouffé avec la fronde, cette parodie malheureuse de la grande lutte des Guises, le tyrannicide rentra dans l'ombre comme fait et comme doctrine. Malheureusement quelques théologiens, appliquant à la société chrétienne les funestes principes de la société païenne, ceux introduits sous le nom de *droit naturel philosophique*, continuèrent la tradition du tyrannicide. Parmi eux, le plus connu, le plus hardi est l'espagnol Mariana; il prit à saint Thomas une proposition timide, qui n'était qu'une

espèce d'examen de for intérieur, et il développa, dans son livre *de Rege* [1], le principe du tyrannicide avec une hardiesse, un retentissement qui provoquèrent sa condamnation et la destruction du livre..... Certes, nous l'avons vu, l'opinion n'était pas neuve depuis Jean Petit; elle apparaissait à chaque siècle sous mille formes diverses, aux ordres des grands ambitieux dépravés. Mais dès son apparition elle avait été condamnée par l'évêque et l'inquisiteur de Paris, et par le concile de Constance en 1417. La douleur de l'Eglise dut donc être égale à sa surprise, en voyant un membre honorable de la société de Jésus rajeunir les arguments de Jean Petit. Aussi, sans montrer l'hésitation la plus légère, le père *Aquaviva* défendit-il à tout membre de la compagnie, sous peine d'excommunication, d'énoncer en aucune manière la *doctrine du tyrannicide.*

D'où vient donc que depuis Jacques Clément jusqu'à nos jours, toutes les familles de rois ont eu leur Ravaillac? D'où vient que le tyrannicide en passant par le farouche légitimisme de Mallet, l'illuminisme patriotique des étudiants de Berlin, la férocité mystérieuse de Louvel; d'où vient que le tyrannicide, loin de disparaître avec les progrès de la civilisation comme tant d'autres souvenirs de la barbarie, se soit acclimaté au sein de notre société, au point de faire acharner contre une seule tête cinq assassins en quinze ans, cinq assassins qui, pour la plupart, n'obéissaient pas à une haine personnelle, mais à l'ordre d'une société secrète, et se présentaient par conséquent comme les mandataires officiels d'une *compagnie*

1 *De rege et regis institutione*, libri III, Mogunti, 1605. — Quand nous attribuons à l'enseignement philosophique païen du *droit naturel* la doctrine du *Tyrannicide*, nous ne faisons que répéter la parole des défenseurs de ce forfait. Mariana cite d'abord les *glorieux* exemples de Thrasibule, d'Armodius et d'Aristogiton, des deux Brutus, des assassins de Néron, de Chereas qui tua Caligula, d'Étienne qui tua Domitien, de Martial qui tua Caraccalla, etc., puis il s'écrie : « Qui a jamais condamné leur hardiesse, ou plutôt ne l'a » pas jugée digne de toutes sortes de louanges? C'est là, en effet, le *sens » commun* qui, comme une *voix de la nature*, qui est *innée*, *ingérée* (*indita*) dans » nos âmes, LOI résonant à nos oreilles, par laquelle nous *discernons* ce qui est » honnête de ce qui est défendu. » *De Rege*, l. I, c. 6, p. 56. — Ce droit de la nature, fondé sur l'*essence des choses*, cette morale philosophique basée sur les *Ethiques* d'Aristote et non sur la loi ou révélation positive de Dieu ont créé une morale nouvelle, distincte de l'évangile et ayant produit la *morale politique* dont nous voyons aujourd'hui l'application. A. B.

de tyrannicides : c'est là le mystère qu'il nous reste à sonder, le problème qu'il s'agit de résoudre.

Notre tâche sera facile.... Eh quoi ! dirons-nous à ceux qui auraient voulu aller découvrir les ramifications de cette monomanie dans les feuillets perdus du *traité de Mariana*, il n'a pas été imprimé une seule nouvelle édition du père jésuite ; son traité n'a été reproduit que par les réfutations des protestants ; personne ne lit plus les neuf propositions de Jean Petit, et cependant cette doctrine est passée dans les mœurs politiques d'un vaste parti d'agitateurs ; elle s'est popularisée au point d'avoir ses sociétés secrètes, ses mystères, ses prédicateurs obscurs, ses croyants, jusqu'à ses martyrs.....

LE TYRANNICIDE DU 18ᵉ SIÈCLE JUSQU'A NOS JOURS.

Le tyrannicide entre ainsi par l'enseignement dans nos mœurs modernes. — Cinq assassins attentent aux jours de Louis-Philippe.—Preuves que c'est l'enseignement des professeurs et des historiens modernes qui entretiennent ce nouveau principe parmi nous. — Le *bon* Rollin glorifie le tyrannicide dans son histoire. — La même chose est faite par l'abbé Fleury, par l'abbé Taillé et par tous les auteurs d'histoire ancienne. — Les auteurs d'histoire moderne prônent aussi l'assassinat. — Preuves tirées de l'assassinat commis par Charlotte Corday sur Marat. — Eloges faits par M. de Norvins, par M. Thiers. M. de Lamartine l'élève jusqu'à l'*apothéose*. — Appréciation de l'action de Charlotte. — C'est un assassinat à la romaine, action païenne louée par des païens.

Nous cherchons la source du tyrannicide moderne !... Et ne voit-on pas que cette monstruosité a été professée par les écrivains les plus sérieux, les historiens les plus moralistes ! par des hommes imprudents et de bonne foi, membres de l'Institut et de l'Université ? Ne voit-on pas que lorsque la doctrine s'éteignait dans les esprits, étouffée par l'éloquence lourde et scolastique de Jean Petit et de Mariana, qu'elle tombait oubliée dans les bibliothèques sous une triple épaisseur de poussière, elle a revêtu, pour revenir à la lumière, les formes simples et attrayantes du récit historique, du style académique de l'Université, et cela, à l'insu même du naïf historien qui mettait le poignard de l'assassin dans la main de son élève !... Faisons un instant l'examen de conscience de ces messieurs, notre bon *Rollin* d'abord : N'est-il pas curieux de le voir avec son patriotisme antique et sans malice, après avoir raconté le meurtre d'Armodius et d'Aristogiton, sur le tyran Hip-

parque, ajouter pour simple commentaire cette oraison funèbre assez attrayante pour les imitateurs ; on en conviendra :

« On rendit des honneurs extraordinaires à la mémoire d'Ar-
» modius et d'Aristogiton. Leur nom fut toujours respecté à
» Athènes dans la suite des siècles, et presque égalé à celui
» des dieux ; on leur érigea sur-le-champ des statues dans la place
» publique, honneur qui jusque-là n'avait été rendu à personne.
» La vue seule de ces statues exposées en spectacle aux yeux de
» tous les citoyens, rallumait en eux la haine et l'exécration de la
» tyrannie, et renouvelait de jour en jour dans leur esprit une
» vive reconnaissance pour les généreux défenseurs de la liberté,
» qui n'avaient pas craint de lui sacrifier leur vie et de la sceller
» de leur sang. Alexandre-le-Grand qui savait combien leur sou-
» venir était présent aux Athéniens, et jusqu'où ils portaient
» leur zèle à cet égard, crut leur faire un sensible plaisir en leur
» renvoyant les statues de ces deux grands hommes qu'il trouva
» dans la Perse après la défaite de Darius, et que Xerxès avait
» autrefois enlevées d'Athènes..... »

Remarquons bien que ces hommes qui obtiennent toute l'admiration de M. Rollin ajoutaient la plus noire perfidie à l'assassinat ; car ayant été mis à la torture pour dénoncer leurs conjurés, Armodius s'amusa à désigner comme ses complices, les amis d'Hippias que celui-ci fit mourir aussitôt, au grand triomphe du dénonciateur, qui mourut en emportant au tombeau, selon l'expression de Rollin, le plaisir d'avoir fait égorger, par un odieux mensonge, les meilleurs soutiens du tyran...

« Plutarque rapporte dans sa *Vie d'Aristide*, continue Rollin,
» un trait qui fait beaucoup d'honneur aux Athéniens, et qui
» marque jusqu'où allait leur reconnaissance pour leur libérateur
» et leur respect pour sa mémoire. Ils apprirent que la petite-fille
» d'Aristogiton était à Lemnos, où elle vivait dans un état très-
» pitoyable, sans pouvoir se marier à cause de son extrême mi-
» sère. Le peuple la fit venir à Athènes, et la mariant à un des
» plus riches et des plus considérables partis de la ville, il lui
» donna pour dot une terre dans le bourg de Potamos. »

Enfin, comme pour corroborer cette sainteté du tyrannicide par l'argument si puissant de la prospérité publique et la bénédiction des dieux, Rollin ajoute :

» Il semblait qu'Athènes, en recouvrant sa liberté, eût aussi re-

» couvré son ancien courage. Sous les tyrans elle avait agi avec » lenteur et nonchalance, sachant que c'était pour eux qu'elle » travaillait; depuis qu'elle en fut délivrée elle montra une » toute autre activité, parce qu'elle travaillait pour elle-même. »

Telle est l'excellente doctrine politique du professeur d'éloquence, recteur de l'Université de Paris en 1752. La morale professée à la jeunesse a-t-elle fait de nos jours des progrès? Écoutons ce candide M. *Lamé Fleury*, qui ne craint pas de faire sucer à la plus tendre enfance le premier poison du tyrannicide.

« Armodius et Aristogiton, dit-il, étaient deux jeunes amis qui » se faisaient chérir de tous ceux qui les connaissaient, parce » qu'ils étaient polis et prêts à rendre service à tout le monde... » Suit une description fort touchante de l'amour d'Armodius pour sa sœur qui devint l'occasion de la fureur tyrannicide des deux conjurés. « Hipparque, le premier, fut rencontré par eux au mi- » lieu de la foule, et aussitôt Armodius s'élançant sur lui le frappa » d'un coup de poignard dont il expira sur-le-champ; mais les » gardes du tyran s'étant précipités pour le défendre tuèrent le » pauvre Armodius et s'emparèrent d'Aristogiton, etc. » Enfin, après le récit de l'exécution d'Aristogiton, *Lamé Fleury* ajoute: « Deux statues, représentant Armodius et Aristogiton, furent élevées » sur la place publique, et tous les ans, à la fête des Panatanées, » on chantait des chansons en leur honneur, afin que les enfants » qui les entendaient apprissent de bonne heure, par leur exemple, » à détruire la tyrannie..... » Il aurait pu ajouter, à bien assassiner les tyrans.

Le récit de l'épisode de Mutius Scévola n'est pas moins explicite, *Porsenna* vient assiéger Rome. — « Alors il y eut un géné- » reux romain, nommé Mutius qui se dévoua seul pour sa patrie, » s'imaginant que si Porsenna venait à périr, tous les maux dont » le peuple était accablé seraient terminés. Mutius se déguisa donc » en soldat étranger, et étant parvenu, sous ce costume, jusqu'à » la tente du roi, il tua le secrétaire de ce prince qu'il prit pour » Porsenna lui-même; on le saisit aussitôt, et tandis qu'on lui » demandait pour quelle raison il avait tué cet homme, il plongea » sa main droite dans un brasier ardent qui était là, et la laissa » brûler sans laisser échapper le moindre signe de douleur, pour » punir cette main, dit-il...

» Le roi fut effrayé d'un si mâle courage..... Pour rappeler cette » courageuse action, Mutius reçut le surnom de *Scévola*, ce qui » voulait dire *gauche*, qu'il porta toute sa vie et dont il se faisait » honneur. Mutius, avant de retourner à Rome, déclara à Porsenna que trois cents jeunes hommes avaient formé comme lui » le dessein de le tuer, ce qui inspira une telle frayeur à ce prince » qu'il se décida à lever le siége. »

Et voilà les actions que l'on exalte aux yeux des enfants, voilà les exemples barbares sur lesquels on veut façonner leur patriotisme ; et cela sans correctifs, sans observations ; comme une page d'*évangile politique* qui semble vouloir renfermer le sublime de la vertu dans la simplicité de la parabole... Le récit de l'abbé *Taillé* n'est pas moins édifiant :

« Dans le déplorable état où Rome était réduite, un jeune Ro- » main, d'une naissance illustre et d'une valeur reconnue, conçut « le dessein de la délivrer. Ce jeune homme s'appelait Mutius- » Cordus. Après *avoir communiqué au sénat sa hardie réso-* » *lution*, il sort de la ville armé d'un poignard qu'il tenait caché » sous sa robe, et se rend dans le camp des ennemis. Il pénètre » jusque dans la tente du roi, et comme il ne le connaissait point, » il prend le secrétaire du prince pour le prince lui-même, lui » porte un coup de poignard, et le renverse mort aux pieds du » roi son maître. La méprise fut heureuse pour le roi, et elle ne le » fut pas moins pour Rome comme nous allons le voir. Mutius est » arrêté par la garde du roi et mené devant son tribunal. Il y pa- » rut avec fierté et une contenance plus capable d'inspirer de la » crainte aux autres que d'en recevoir lui-même. Interrogé qui il » était, d'où il venait, quel était son dessein, et quels étaient » ses complices : Je suis Romain, répondit-il, et je m'appelle » Mutius ; j'ai voulu tuer l'ennemi de Rome, ma patrie. Tu peux » décharger sur moi ta fureur, mais tu éprouveras que je n'ai pas » moins de courage pour souffrir la mort, que j'en ai montré pour » te la donner ; car il est également digne de la vertu d'un Romain » d'oser tout entreprendre et de souffrir avec courage. Porsenna » rempli d'étonnement, et plus surpris encore de la grandeur » d'âme du jeune Romain, qu'il n'était effrayé du danger qu'il » avait couru, voulut avoir de lui un détail net et précis de son » attentat. Il le fait environner de flammes. Mais ce feu, loin de » tirer du jeune héros l'aveu que le roi désirait, lui fournit la ma-

» tière à un nouveau prodige de constance. Étendant sa main
» droite sur le brasier, et d'un air fier et assuré, il laisse son bras
» en proie aux flammes. Porsenna, ravi d'admiration et indigné
» tout à la fois de la constance prodigieuse du jeune Romain, lui
» ordonne de retirer sa main, lui rend son épée, qu'il reçut de la
» main gauche, ne pouvant se servir de la droite ; de là lui sur-
» vint le nom de Scœvola, c'est-à-dire gauche, et le renvoie sans
» lui faire d'autre mal, jugeant qu'un si brave jeune homme était
» bien digne de la vie et de la liberté. »

Nous n'abuserons pas de la facilité que nous procureraient de pareilles citations ; nous pourrions faire un nouveau *Dictionnaire de Moréri* avec les seules reproductions de toutes les belles homélies qui ont été faites depuis deux siècles sur les grands tueurs de rois que nous venons de citer; car l'admiration de Rollin pour Armodius et Scœvola a été répétée jusqu'à nous avec plus ou moins d'emphase par tous les écriveurs d'histoires romaines qui ont tous à honneur de coller leur nom à une histoire ancienne, ou qui ont voulu spéculer sur le commerce de la librairie classique. Le tyrannicide, comme nous l'avons dit, a donc pris tous les tons, tous les styles, tous les formats, tous les prix pour pénétrer dans les esprits, prendre place sur tous le rayons, et l'on peut dire qu'il n'est pas de bibliothèques de dix volumes, une seule intelligence sachant lire, qui n'ait son recoin bien infecté de la doctrine de Jean Petit..... Mais ce n'est pas l'histoire ancienne qui fait exclusivement les frais de la propagande en cette matière. Les annales de nos jours reproduisent un fait mémorable avec une prédilection qui trouve chez les gens les plus sensés, chez les apôtres de la modération, chez les prétendus précepteurs de la plus sévère vertu, une vibration d'applaudissements et de cantiques, qui a toujours révolté notre cœur indigné. Nous allons aborder ce fait avec d'autant plus de netteté que nous le considérons comme le théâtre définitif où le tyrannicide doit livrer sa dernière bataille. En effet, si les admirateurs de Mutius et d'Aristogiton trouvent des circonstances atténuantes à leurs éloges dans leur simple titre de traducteurs grecs et romains, l'appréciation erronée du fait qui nous occupe remonte tout entière aux historiens postérieurs à 93. Car nous voulons parler du meurtre commis par *Charlotte Corday*.....

« Une femme seule à cette époque, d'un lâche abattement, dit M. *de Norvins*, se leva un jour avec une âme vraiment française; elle avait vu à Caen les héros de la Gironde. Pétion avait douté de sa vertu républicaine; pendant que l'incertitude retenait dans cette ville ses amis proscrits, elle était partie seule pour faire la guerre sacrée à la manière des vrais croyans. Agée de vingt-cinq ans, remarquable par sa beauté, exaltée républicaine, et, ainsi que Judith, sûre de son courage, Charlotte Corday d'Armons, fille d'un gentilhomme royaliste, avait depuis le 31 mai choisi sa victime. Elle s'était trompée, entre Robespierre à la cruauté systématique et Marat à la férocité imprudente; elle avait choisi Marat. Arrivée à Paris avec quelques lettres des Girondins, de Barbaroux entre autres, si jeune, si beau, si républicain, qu'elle aimait peut-être, elle trouva le moyen de se faire introduire près de Marat. Il était dans son bain; elle lui parla des amis qu'elle avait laissés à Caen; il lui en demanda les noms, les écrivit sur-le-champ avec un crayon et dit froidement : Ils iront tous à la guillotine. — A la guillotine! reprit-elle, et alors elle lui plongea dans le cœur un couteau caché sous sa robe. A moi! chère amie, s'écria Marat, et une femme entra : c'était sa servante, celle qu'au dire de Chaumette, Marat avait prise pour épouse un beau jour d'été à la face du soleil. La jeune fille, encore le couteau à la main, fut arrêtée sur-le-champ, et on eut beaucoup de peine à l'empêcher d'être déchirée par la populace. Son procès n'était pas long à instruire; elle était trop heureuse de son crime pour le nier. « Croyez-vous avoir tué tous les Marats..., lui dit le président du tribunal? — Hélas! non, répondit-elle tristement. » Elle fut condamnée à mort et reçut son arrêt avec la sérénité d'une martyre chrétienne. Elle n'était cependant qu'une martyre républicaine, car elle refusa les consolations de la religion. De la prison, elle écrit à son père pour lui demander pardon d'avoir disposé de sa vie. Il reste d'elle à Barbaroux une longue lettre où se développent dans l'abandon d'une tendre confiance l'élévation de son âme et les grâces de son esprit. C'est le récit de son voyage, de son arrivée à Paris, celui de son crime, de son jugement, et elle termine cet historique des derniers moments de sa vie par ces mots d'une portée remarquable : « Quel triste peuple pour former une république! il faut » au moins fonder la paix : le gouvernement viendra comme il

» pourra..... On ne conçoit pas, à Paris, comment une femme
» inutile et dont la longue vie ne servirait à rien, peut se sacrifier
» de sang-froid pour sauver son pays !...

» En effet, déjà la résignation, triste héritage de Louis XVI, s'était appesantie sur les âmes et les avait toutes glacées au profit des bourreaux. Dans un autre âge, sans doute, c'est-à-dire un an plus tôt, la mort héroïque de la belle Corday aurait trouvé de nombreux vengeurs dans la jeunesse de Paris. Marat, dont cette généreuse fille venait de délivrer la France, demandait sans cesse deux cent mille têtes ! il n'en fallait immoler que vingt en 1793 pour tuer la terreur ! Cette jeune fille avait quitté sa famille et entrepris seule un voyage de plusieurs jours, pour se rendre à Paris où elle n'avait jamais été, et donner à huit cent mille habitants, courbés sous un joug de fer et de sang, l'exemple d'une délivrance facile et d'un dévouement glorieux ; et on s'était contenté de la plaindre ! on n'osa même pas la pleurer ! Le 20 juillet elle fut conduite à l'échafaud, vêtue de la chemise rouge des assassins ; elle se présenta à la mort avec un visage calme, indifférent au supplice et aux outrages de la populace de Marat, et n'opposa à l'exécuteur que la résistance de la chasteté. Ainsi périt Charlotte Corday, à jamais illustre par sa mort et par celle du monstre que la Convention avait déifié ! »

(Jugement sur Charlotte Corday, par M. Thiers.)

M. *Thiers*, plus froid dans son admiration pour l'héroïne, n'en conserve pas moins le silence sur la moralité de son action.

« A cette époque, dit-il, vivait dans le Calvados une jeune fille âgée de 25 ans, réunissant à une noble beauté un caractère ferme et indépendant ; elle se nommait Charlotte Corday d'Armons..... Elle crut que la mort du chef des anarchistes, concourant avec l'insurrection des départements, assurerait la victoire de ces derniers ; elle résolut donc de faire un grand acte de dévouement, et de consacrer à la patrie une vie dont un époux, des enfants, une famille ne faisaient ni l'occupation, ni le charme..... »

Puis, après avoir raconté le meurtre : « Le tumulte attire du monde, poursuit-il, et bientôt tout le quartier est en rumeur. La jeune Corday se lève, et brave avec dignité les outrages et les fureurs de ceux qui l'entourent. Des membres de la section accourent à ce bruit, et frappés de sa beauté, de son courage, du calme

avec lequel elle avoue son action, empêchent qu'on ne la déchire, et la conduisent en prison, où elle continue à tout confesser avec la même assurance..... Charlotte Corday est condamnée à la peine de mort; son beau visage n'en paraît pas ému; elle rentre dans sa prison avec le sourire sur les lèvres, et elle écrit à son père pour lui demander pardon d'avoir disposé de sa vie, et à Barbaroux, auquel elle raconte son voyage et son action dans une lettre charmante, pleine de grâce, d'esprit et d'élévation. Elle lui dit que ses amis ne doivent pas la regretter, car une imagination vive, un cœur sensible, promettent une vie bien orageuse à ceux qui en sont doués..... Le 15, Charlotte Corday subit son jugement avec le calme qui ne l'avait jamais quittée; elle répondit par l'attitude la plus modeste et la plus digne aux outrages de la populace. »

Et puis pas une restriction morale à ces éloges, moins exaltés, il est vrai, que ceux de M. de Norvins, mais qui n'en présentent pas moins le meurtrier comme un sublime martyr de la grande vertu du patriotisme. Cette réserve coupable sur la criminalité d'une action sous l'influence de laquelle nous vivons encore, étonne, déconcerte, même de la part de l'historien chef de l'école fataliste. Mais combien cette fausse appréciation de la morale politique n'est-elle pas plus pénible, plus étrange, de la part du grand poète historien qui a mis sa gloire à soumettre tous les événements, toutes les passions, à la balance de ses sentiments exaltés.

(Éloge du meurtre commis par Charlotte Corday, par M. de Lamartine.)

Dans la bouche de M. de Lamartine, qui poétise tout ce qu'elle chante, Charlotte Corday n'est plus une femme, mais une héroïne, plus qu'une héroïne, un ange! Son action n'est plus un *assassinat*, mais une *sublime vertu*, devant laquelle la France doit se prosterner et dresser des statues... Lui-même commence par s'agenouiller, et par écrire une de ces œuvres de style où la beauté, où le clinquant des mots ne peuvent faire pardonner l'immoralité de l'action. Son article de Charlotte Corday est une espèce d'épopée à laquelle aucun mouvement oratoire ne manque pour illustrer le personnage; il est trop long pour que nous le rapportions tout entier. Toutefois, comme la gloire de l'auteur, les arguments philosophiques qu'il a réunis donnent à cet écrit une grande importance au point de vue du *tyrannicide*, et qu'il forme presque au

19e siècle le pendant du *traité de Jean Petit* et de celui de *Mariana*, nous allons rapidement l'examiner.

Une description pittoresque, comme le lecteur les aime depuis Walter Scot et Victor Hugo, nous introduit dans la demeure de Charlotte Corday, « petite fille du grand tragique français, Pierre » Corneille; les poètes et les héros sont de même race, dit-il; il n'y » a entre eux d'autre différence que celle de l'idée au fait; les uns » font ce que les autres conçoivent; mais c'est une même pensée. » Les femmes sont naturellement enthousiastes comme les uns, » courageuses comme les autres. La poésie, l'héroïsme et l'amour » sont du même sang. »

C'est donc clairement, dans l'opinion de M. de Lamartine, Pierre Corneille qui transmet à Charlotte le *génie de l'assassinat politique;* je doute que, du temps de la Ligue même, on eût entrepris de glorifier un grand homme en recherchant des meurtriers dans ses descendants.

« Cette jeune fille, dit-il, avait alors 24 ans; sa beauté grave, sereine et recueillie, quoique éclatante, semblait avoir contracté au fond du cœur l'empreinte de ce séjour austère et de cette vie retirée; il y avait en elle quelque chose d'une apparition. Les habitants du quartier qui la voyaient sortir le dimanche pour aller aux églises..... racontent que leur admiration pour elle était mêlée de prestige et de respect. Soit rayonnement d'une pensée forte qui intimide l'œil du vulgaire, soit atmosphère de l'âme répandue sur les traits, soit pressentiment d'une destinée tragique qui éclate d'avance sur le front..... »

Suit une longue description de la beauté physique de Charlotte, où le poète répand avec amour toutes les couleurs qui peuvent plaire, séduire, faire adorer.

« Le son de sa voix, dit-il en terminant, cet écho vivant qui » résume toute une âme dans une vibration de l'air laissait une » profonde et tendre impression dans l'oreille de ceux à qui elle » adressait la parole; ils parlaient encore de ce son de voix dix » ans après l'avoir entendu, comme d'une musique étrange et » ineffable qui s'était gravée dans leur mémoire. Elle avait dans » ce clavier de l'âme des notes si sonores et si graves, que l'entendre c'était, disaient-ils, plus que la voir, et qu'en elle le son » faisait partie de la beauté. »

Cette description conduit Charlotte à l'abbaye des Dames. Pour

mieux sanctifier l'héroïne, M. de Lamartine a voulu la baptiser dans les eaux les plus pures du catholicisme ; après l'avoir présentée comme un modèle de piété, il lui fait entrevoir « au-delà » de ses dogmes domestiques d'autres dogmes nouveaux, lumi- » neux, sublimes ; elle n'abandonne ni Dieu, ni la vertu, ces deux » premières passions de son âme ; mais elle leur donna d'autres » noms et d'autres formes. »

« Ces noms et ces formes elle les trouva dans l'étude de la » philosophie du 18e siècle. » Rentrée chez sa tante à 19 ans, au moment de la suppression des monastères, le poète lui fait trouver « le double besoin de son esprit et de son cœur satisfait, dans Jean-Jacques Rousseau, ce philosophe de l'amour, ce poète de la politique ; dans Raynal, ce fanatique d'humanité ; dans Plutarque, enfin, ce personnificateur de l'histoire..... Dévorée du besoin d'aimer ; inspirant, ressentant quelquefois les premiers symptômes de l'amour, sa réserve, sa dépendance et sa misère la retinrent toujours aux derniers aveux de ses sentiments..... Son amour, refoulé ainsi par la volonté, par le sort, changea non de nature, mais d'idéal ; il se transforma en vague et sublime dévouement, en rêve de bonheur public. Ce cœur étant trop vaste pour ne contenir que sa propre félicité, elle voulut y contenir la félicité de tout un peuple. Elle se concentra de plus en plus dans ses idées, cherchant sans cesse en elle quels services elle pourrait rendre à l'humanité. La soif du sacrifice de soi-même était devenue sa démence, son amour ou sa vertu. Ce sacrifice dût-il être sanglant, elle était résolue à l'accomplir.

» Sa seconde pensée avait été, jusqu'à ce dernier moment, de frapper Marat au sommet de la Montagne, au milieu de la Convention, sous les yeux de ses adorateurs et de ses complices. Son espoir, en ce cas, était d'être immolée elle-même aussitôt après, et mise en pièces par la fureur du peuple, sans laisser d'autres traces et d'autre mémoire que deux cadavres, et la tyrannie renversée dans son sang. Ensevelir son nom dans l'oubli, et ne chercher sa récompense que dans son acte même, en ne demandant sa honte et sa renommée qu'à sa conscience, à Dieu et au bien qu'elle aurait accompli..... Telle était jusqu'à la fin la seule ambition de son âme. La honte ! elle n'en voulait pas pour sa famille ; la renommée ! elle n'en voulait pas pour elle-même, la gloire lui semblait un

salaire humain indigne du désintéressement de son action, ou propre seulement à ravaler sa vertu. »

Plus loin, il lui fait joindre la supercherie à la conception du crime, et cette aggravation de fautes, il s'efforce encore de la justifier.....

« Cette dissimulation, qui froissait la loyauté naturelle de son âme, qui changeait le poignard en piége, le courage en ruse, et l'immolation en assassinat, fut le premier remords de sa conscience et sa première punition. On distingue un acte criminel d'un acte héroïque avant même que ces actes soient accomplis, et par les moyens dont il faut se servir pour leur accomplissement. Le crime est toujours obligé de mentir, la vertu jamais. C'est que l'un est le mensonge, l'autre la vérité dans l'action ; l'un a besoin des ténèbres, l'autre ne veut que la lumière. Charlotte se décida à tromper ; il lui en coûta plus que de frapper. »

Etrange aberration vraiment que celle qui veut éloigner ainsi toute culpabilité du crime lui-même, pour ne trouver quelque occasion de reproche que dans les circonstances fort indifférentes, à notre avis, de sa perpétration. Eh quoi ! Marat frappé au sommet de sa Montagne eût-il été moins assassiné ? Alibeau, Meunier, Lecomte, tirant leur coup homicide au milieu de la foule, au grand jour, en sont-ils moins coupables que s'ils s'étaient introduits insidieusement auprès de leur victime !

Après avoir rapporté sa lettre à son père, où elle essaie de le consoler en lui parlant de la gloire de son action et en lui rappelant ce vers de Corneille :

Le crime fait la honte et non pas l'échafaud.

l'auteur ajoute :

« Cette allusion à un vers de son aïeul, en rappelant à son père l'orgueil du nom et l'héroïsme du sang, semblait placer son action sous la sauvegarde du génie de sa famille ; elle défendait la faiblesse ou le reproche au cœur de son père, en lui montrant le peintre des sentiments romains, applaudissant d'avance à son dévouement. »

Elle paraît au tribunal révolutionnaire. « A peine eut-elle fendu la foule et fait rayonner sa beauté surnaturelle, dit-il, que ce mouvement de colère se changea en frémissement d'intérêt et d'admiration. Toutes les physionomies passèrent de l'horreur à l'attendrissement. Ses traits, exaltés par la solennité du moment, colorés

par l'émotion, troublés par la confusion de la jeune fille sous tant de regards, raffermis et ennoblis par la grandeur même du crime qu'elle portait dans l'âme et sur le front comme une vertu, enfin la fierté et la modestie rassemblées et confondues dans son attitude, donnaient à sa figure un charme mêlé d'effroi, qui troublait toutes les âmes et tous les yeux; ses juges même paraissaient des accusés devant elle; on croyait voir la *justice divine* ou la *Némésis* antique substituant la conscience aux lois, et venant demander à la justice humaine, non de l'absoudre, mais de la reconnaître et de trembler! »

On appelle Chauveau-Lagarde pour la défendre.

« Charlotte le regarda d'un œil scrutateur et inquiet, comme si elle eût craint que, pour sauver sa vie, son défenseur n'abandonnât quelque chose de son honneur. »

Ayant aperçu dans l'auditoire un homme qui dessinait ses traits, sans s'interrompre elle s'était tournée avec complaisance et en souriant du côté de l'artiste, pour qu'il pût mieux retracer son image. « Elle pensait à l'immortalité; elle posait devant l'avenir... »

« On eût dit qu'en lui permettant de transmettre ses traits et sa physionomie à la postérité, elle le chargeait de transmettre son âme et son patriotisme visibles aux générations à venir. »

Etranges justifications! et qui confirment bien notre opinion sur le *tyrannicide* : l'orgueil fut toujours, à notre avis, le mobile de ce crime bien autrement que le patriotisme..... Qu'est-ce, en effet, au point de vue du salut public, que la mort d'un méchant, entouré de complices prêts à le remplacer, à dépasser même le mal qu'il a fait pour venger sa mort!... *Orgueil* et *vengeance*, voilà les principaux mobiles des meurtriers; mais aucun de ces illustres assassins n'éleva cet orgueil aussi haut que Charlotte Corday. M. de Lamartine nous le prouve lui-même. « Un prêtre, autorisé par l'accusateur public, s'étant présenté pour lui offrir les consolations de la religion : —Remerciez, lui dit-elle avec une grâce affectueuse, ceux qui ont eu l'attention de vous envoyer; mais je n'ai pas besoin de votre ministère. Le sang que j'ai versé, et mon sang que je vais répandre, sont les seuls sacrifices que je puisse offrir à l'Eternel..... — L'exécuteur lui coupa les cheveux; elle les ramassa, les regarda une dernière fois, et les donna à Mme Richaud. On lui lia les mains, et on la revêtit de la chemise du supplicié.

— Voilà, dit-elle en souriant, la toilette de la mort faite par des m ainsun peu dures, mais elle conduit à l'immortalité. »

Ces aveux étranges d'orgueil ne rendent-ils pas toute considération superflue. Après une nouvelle description de sa beauté physique, prise au point de vue de la charrette fatale et de l'échafaud, le poète ajoute :

« Le soleil couchant éclairait son front de rayons semblables à une auréole ; les couleurs de ses jones, relevées par les reflets de sa chemise rouge, donnaient à son visage une splendeur dont les yeux étaient éblouis. On ne savait si c'était l'apothéose ou le supplice de la beauté que suivait ce tumultueux cortége : elle ressemblait à la vengeance céleste satifaite et transfigurée !... » Adam Lux, républicain allemand, attendait la charrette à l'entrée de la rue Saint-Honoré. « Il suivit pieusement les roues jusqu'au pied de l'échafaud ; il gravait dans son cœur, dit-il lui-même, cette inaltérable douceur au milieu des hurlements barbares de la foule. Ce regard si doux et si pénétrant ; ces étincelles vives et humides qui s'échappaient, comme des pensées enflammées, de ces beaux yeux, dans lesquels parlait une âme aussi intrépide que tendre. Yeux charmants, qui auraient dû émouvoir un rocher, s'cria-t-il....; souvenirs uniques et immortels qui brisèrent mon cœur et qui le remplirent d'émotions jusqu'alors inconnues! émotions dont la douceur égale l'amertume, et qui ne mourront qu'avec moi. Qu'on sanctifie le lieu de son supplice, et qu'on y élève une statue avec ces mots : — *Plus grande que Brutus!* — Mourir pour elle ; être souffleté, comme elle, par la main du bourreau ; sentir en mourant le froid du même couteau qui trancha la tête angélique de Charlotte ; être uni à elle dans l'héroïsme, dans la liberté, dans l'amour, dans la mort, voilà désormais mes seuls vœux ! Je n'atteindrai jamais cette vertu sublime ; mais n'est-il pas juste que l'objet adoré soit toujours au-dessus de l'adorateur ? »

En terminant, toutefois, M. de Lamartine semble être saisi par une lueur de doute à l'endroit de l'héroïsme sans tache de Charlotte..... Mais ce doute n'est que la péroraison de l'oraison funèbre, car elle le conduit à cette étrange exclamation :

« Si nous avions à trouver pour cette sublime libératrice de son pays, et pour cette généreuse *meurtrière* de la tyrannie, un nom qui renfermât à la fois l'enthousiasme de notre émotion pour elle et la sévérité de notre jugement sur son acte, nous créerions un

nom qui réunit les deux extrêmes de l'admiration et de l'horreur dans la langue des hommes, et nous l'appellerions l'*Ange de l'assassinat!* »

Enfin, comme si ce n'était pas assez de sa propre admiration pour glorifier cette femme, le poète complète son apologie en rappelant celle que lui adressèrent Adam Lux, André Chénier, Klopstock, Vergniaud, et fait pour ainsi dire s'agenouiller la France et l'Allemagne entière devant la statue qui a pour socle son échafaud mérité.....

Ainsi voilà comment un *meurtre politique* est apprécié en plein 19e siècle par l'élite des historiens sérieux qui comptent au nombre des hommes d'État. Trompés par leur haine légitime contre le plus ignoble tyran qui ait jamais existé, ils ne craignent pas de renouveler implicitement les arguments de Jean Petit et de Mariana en faveur du forfait le plus grand, le plus dangereux au point de vue humain, puisqu'il tend à substituer la passion individuelle au jugement public.

Certes, nous ne craignons pas être suspecté d'attachement au génie infernal de 93; nous espérons que l'on ne nous fera pas l'injure de douter de notre profonde horreur pour Marat. Mais au-dessus de notre propre indignation, nous plaçons une autorité plus haute, le principe; et ce principe immuable, contre lequel nous n'admettons pas d'exception, dit : *tu ne tueras point* [1] ! Qu'aucune considération d'intérêt public n'ait la prétention de prévaloir contre ce fondement de la morale et de la justice humaine. Imprudents apologistes du tyrannicide! vous vous fondez sur la culpabilité patente d'un tyran pour absoudre un meurtrier! mais avez-vous encore défini le crime de la tyrannie? Cette définition, loin d'être généralement acceptée, n'est-elle pas, au contraire, controversée, mise en doute, avec un radicalisme qui n'atteint aucune autre matière morale? Tout tyran ne fut-il pas un monstre pour ses ennemis, un héros digne de l'apothéose pour ses partisans? et Marat lui-même ne reçut-il pas les honneurs du Panthéon?

A Dieu ne plaise que nous voulions mettre en doute toute distinction de crime et de vertu en politique; mais cette appréciation nous la confions à la nation et non à l'individu. Au milieu des pas-

[1] *Non occides*, 5e précepte du *Décalogue*, dans l'*Exode* XX, 13.

sions contraires qui grondent autour des contemporains, souvent ce jugement public est partial, aveugle, et par conséquent injuste. Or, si l'appréciation du grand nombre est fautive, que ne doit-il pas arriver du jugement individuel ? L'erreur est le lot ordinaire de l'individu. Quel orgueil coupable, criminel, ne doit pas nous inspirer pour nous donner l'audace de porter un *jugement de mort*, jugement sans instruction, sans appel, sur un de nos semblables, que notre point de vue personnel nous désigne comme le coupable. Quoi ! la justice humaine ne prononce qu'en tremblant après les instructions les plus longues et les plus minutieuses, après les débats contradictoires les plus étendus; et l'individu, surexcité par un faux patriotisme que nous appellerons, nous, le paroxysme de la vanité, se pose en juge suprême et en exécuteur immédiat de son propre arrêt. Mais celui qui ose ainsi juger son semblable mériterait le mépris et la malédiction pour l'audace seule de son orgueil; que ne méritera-t-il pas pour l'exécution sanglante de son décret !

Aux yeux de l'homme sensé, il ne saurait exister qu'une seule source d'autorité, l'autorité de Dieu, laquelle se manifeste de deux manières, ou par une *révélation directe, immédiate*, d'une appréciation difficile, et dont on a fait souvent un abus sacrilége, sous prétexte d'*inspiration*, mais dont il faut pourtant reconnaître l'existence dans quelques occasions ; ou par une *révélation extérieure*, indirecte, médiate, manifestée dans l'Évangile, ou dans les lois humaines régulières, et régulièrement exécutées, lois auxquelles seulement nous reconnaissons le droit de désigner les coupables, de les *condamner*, de les punir, quelque nom qu'ils méritent, *tyrans* ou *meurtriers*. Quant à l'opinion individuelle, au contraire, malgré l'espèce de consécration qu'elle trouve quelquefois dans l'opinion publique, nous lui refusons toute autorité, tout droit de vie et de mort, et sans examiner le degré de culpabilité du tyran frappé, nous nous arrêtons au crime de l'orgueilleux qui se déclare *son juge* et le *frappe*.

A l'excès de l'oppression on ne peut appliquer qu'un patriotisme honorable ; c'est celui dont Jeanne d'Arc, Washington, les libérateurs des peuples enfin, levèrent le drapeau. Jeanne d'Arc aurait pu assassiner aussi ; son poignard aurait trouvé plus d'un grand coupable de lèse-nation. Elle préféra la gloire utile et périlleuse

des braves. Charlotte pouvait comme elle lever l'étendard de l'insurrection, marcher à la tête des légions girondines, mettre sa beauté, le feu de son regard, cette puissance du sexe, en un mot, qu'elle possédait à un si haut degré, au service de la guerre ouverte ; elle préféra la renommée passagère, fanatique des *tyrannicides*. Pour être Jeanne d'Arc il fallait du génie, pour être un assassin il ne fallait que l'audace d'un moment. Et savez-vous pourquoi Charlotte préféra la renommée de Scévola à celle de Jeanne d'Arc, parce qu'elle était fille de cette école historique et philosophique des 17e et 18e siècles que nous avons déjà montrée envahissant les chaires publiques, les bibliothèques, les lycées, le théâtre ; parce qu'elle avait appris à adorer Brutus et Scévola dans l'apothéose académique qu'on leur avait faite, et que Jeanne d'Arc ne lui était apparue qu'à travers la fange du roman de Voltaire, sans doute ; car la docte petite fille de Corneille n'avait pas eu peur de lire même *Faublas*, comme nous l'apprend M. de Lamartine.

Nous ne voyons donc, quant à nous, qu'un servile esprit d'imitation romaine dans le meurtre de Charlotte, une ambition démesurée de renommée, un coup de tête d'un esprit inquiet et froissé dans les passions qui ne pouvaient trouver leur aliment dans une existence obscure. Cette manie de contrefaçon romaine, nous en trouverons un témoignage irrécusable dans son endurcissement anti-chrétien au moment de mourir, dans cette réponse copiée servilement sur le testament d'Eutychès, lorsque, n'ayant rien à donner à son défenseur, Chauveau-Lagarde, elle lui donna, pour récompense antique, le soin de payer ses dettes au concierge de la prison.

Le christianisme pouvait seul enfanter la libératrice de Charles VII et de la France ; le scepticisme du dernier siècle, assaisonné de tyrannicide à la romaine, ne pouvait produire que Charlotte Corday.

Voilà pourquoi nous ne croirons jamais avoir stigmatisé avec assez de force les coupables éloges prodigués par nos historiens aux *tyrannicides* antiques qui ont fait son éducation et mis le poignard dans sa main. Voilà pourquoi aussi nous ne croirons jamais avoir suffisamment condamné les *apothéoses sacriléges* de nos fanatiques de Charlotte Corday ; car leur encens est une semence de crimes, que toutes les âmes mécontentes et avides de gloire s'empresseront de recueillir et d'arroser de sang.

Quant à nous, défenseurs du véritable patriotisme et de la véritable vertu, que rien ne nous fasse abandonner le principe fondamental : — *Tu ne tueras point ;* — car une fois abandonné, par exception, à l'endroit du tyran coupable, qui pourra le relever comme un bouclier devant la poitrine du roi, du président menacé par les factions. Si vous reconnaissez à Charlotte Corday le droit de juger Marat, comment contester à Brutus celui de juger César, à Ravaillac celui de juger Henri IV, à tout agitateur, enfin, le droit de juger et de poignarder tout monarque, usurpateur ou président qui gênera le triomphe de sa passion politique ! Que disons-nous, le meurtre une fois toléré sous prétexte de bien public, n'amènerait-il pas à justifier le meurtre inspiré dans un intérêt particulier? Si je puis légitimement tuer Porsenna pour empêcher la prise de Rome, n'aurai-je pas le droit de tuer l'ennemi qui menace, dans un temps même éloigné, les jours de mon père, de mon ami? Et qui sait, si la logique, qui devient inexorable dans la déduction de ces conséquences, n'arrivera pas à reconnaître le droit d'assassiner le persécuteur, l'exploiteur, l'usurier, qui condamne la famille à la dégradation, à la misère, à la faim.

Ah ! hâtons-nous de nous arrêter. La brèche faite au commandement : — *homicide point ne seras,* — en faveur du tyrannicide, fait crouler, pierre à pierre, tous les fondements de la morale, de la sécurité, et livre l'humanité sans défense aux tempêtes de la barbarie. Oui, faisons un inexpugnable bouclier autour des principes de l'antique *Décalogue;* réunissons toutes les forces du précepte divin, de la morale humaine, de la logique, pour repousser les attaques de la subtilité des sophismes et des passions politiques.

CÉNAC MONCAUT.

Polémique socialiste.

M. PROUDHON JUGÉ PAR M. CONSIDÉRANT,

ET

M. CONSIDÉRANT JUGÉ PAR M. PROUDHON.

Dans un moment où les utopistes qui sapent la société humaine ont eu un succès inespéré dans un grand nombre de colléges élec-

toraux à Paris et dans les départemens, et où, arrivés à l'Assemblée législative, ils vont sans doute se réunir pour détruire, il est utile de savoir ce qu'ils pensent eux-mêmes de leur œuvre et de leur capacité réciproque. Cela pourra nous apprendre ce qu'ils feraient si jamais ils obtenaient une victoire complète et si les destinées des peuples étaient mises en leurs mains. C'est ce qui nous engage à consigner dans nos pages les deux appréciations suivantes que les deux ennemis de la société établie de Dieu ont faites de leur œuvre réciproque. Voici l'article de M. Considérant :

POUR EN FINIR AVEC M. PROUD'HON.

Omnia invidiosè pro dominatione.
(Variante de TACITE.)

D'abord nous en demandons bien pardon à nos lecteurs. Il nous en coûte de remuer ce mélange de violence, d'outrecuidance et de détraction haineuse qui fait le fond de l'école de M. Proudhon et la substance de son journal. Mais nous y sommes contraints, et nous avons hâte, une bonne fois, d'en finir.

Il est nécessaire, pour aller plus vite, de reproduire une lettre contenue dans la *Démocratie* de dimanche dernier (4 février); c'est le résumé de la ridicule affaire qui doit encore nous occuper deux minutes.

A M. PROUDHON, RÉDACTEUR EN CHEF DU JOURNAL *le Peuple*.

« *Le Peuple* nous a lancé une accusation de *trahison* et d'*apostasie* fondée sur *une ligne et demie*, détachées d'un article de deux grandes colonnes, contenu dans la *Démocratie pacifique* de lundi dernier.

» La *Démocratie* a signalé cette incroyable accusation au rédacteur en chef du *Peuple*, en l'invitant à surveiller les entrefilets qui se glissent dans sa rédaction.

» Le *Peuple* a répondu à la *Démocratie* en maintenant contre elle ces accusations aussi étranges qu'étrangement motivées, y ajoutant assez directement même un nouveau chef non moins étonnant, celui de complicité avec M. Léon Faucher et sa proclamation de lundi !

» L'article incriminé, et que, contrairement à l'habitude que j'ai cru devoir prendre depuis que je suis représentant, j'avais oublié de signer, est de mon fait. Devant l'accusation du *Peuple*, je le réclame, et je revendique la responsabilité de tous les termes qu'il contient.

» Ma réponse au nouvel article du *Peuple* est écrite, et j'allais ce soir la donner à la composition, quand j'ai été informé que M. Proudhon se déclarait étranger à la polémique engagée entre les deux journaux, et affirmait n'en avoir pas encore pris connaissance.

» Nous avons déjà donné trop de preuves de notre détermination d'éviter, en ce qui nous concerne, entre les divers organes de la démocratie et du socialisme, quelque différentes et opposées que puissent être leurs idées, tous débats autres que des débats de doctrine, pour n'être pas disposé à ajouter à nos antécédents une nouvelle preuve de modération.

» Nous suspendrons, en conséquence, notre réponse, pour prier le rédacteur en chef du *Peuple*, M. Proudhon, de vouloir bien nous faire connaître, par la voix de son journal, s'il maintient les accusations introduites à son insu contre la *Démocratie* dans le *Peuple*, et s'il s'y associe. »

V. CONSIDÉRANT, Représentant du peuple.

Voulez-vous savoir pourquoi cette lettre a paru dans la *Démocratie* au lieu et place de l'article déjà écrit, qui s'adressait à MM. de la rédaction du *Peuple?* — *C'est M. Proudhon qui me l'avait demandé.* Averti par moi que j'allais lui répondre *de bonne encre*, convenant que l'accusation des siens, contre nous dirigée, était absurde; en présence d'une indignation déplacée de ma part, parce que ce n'est pas ce genre de sentiment que doit provoquer une *maladie de l'esprit*, bien constatée. M. Proudhon m'a assuré qu'il était étranger à l'accusation portée par son journal, qu'il ne la connaissait même pas encore. *Il m'a invité à lui déférer une seconde fois* directement et nominativement dans la *Démocratie, afin que, mis de nouveau en demeure d'intervenir, il pût la vider convenablement.* C'était samedi dernier. Beaucoup d'autres n'eussent consenti qu'à suspendre leur réponse. J'acceptai de faire une avance nouvelle, précisément parce que c'était déjà excessif, et qu'en fait de modération envers les *socialistes les plus compromis*, il me convenait, dans un temps comme celui où nous vivons, de pécher par excès. Je me conformai immédiatement, en publiant dimanche matin la lettre ci-dessus, *à l'invitation de M. Proudhon.*

Voulez-vous savoir comment cette démarche, demandée par M. Proudhon, a été accueillie? Voici la réponse de son journal à ma lettre. (*Peuple* de lundi dernier.)

« M. Proudhon ne connaissait point cet incident; *il en prendra connaissance* » *et répondra plus tard* à M. Considérant. En présence de l'audace des royalistes et de la ténacité stupide d'un ministère flétri par l'opinion et condamné » par l'Assemblée, *une polémique personnelle entre* la Démocratie *et nous* » *serait plus qu'inconvenante.* Nous ne *sachons pas toutefois que nous ayons* » *à revenir* sur le jugement que nous avons porté *sur la phrase inqualifiable* » qui a donné lieu à notre critique. »

Voilà le procédé de l'homme. Le *dieu* n'a pas le temps de songer à répondre à la démarche qu'il a provoquée. Nous repasserons plus tard, quand le *dieu* sera disposé. En attendant, les *demi-dieux* maintiennent leur *calomnie stupide.* Ils l'aggravent même en disant en tête de leur note, pour envenimer leurs morsures, que notre article a été publié « le lendemain de l'émeute ministérielle; » ce qui est faux, puisque l'article, écrit le dimanche, a paru le lundi matin 29 janvier, quand personne ne soupçonnait encore cette émeute. Mais à quoi bon ces détails? Nous ne discuterons pas des *outrages émanés de cerveaux malades.* Sans doute la première accusation pouvait paraître une simple extravagance; mais la persistance, jointe aux procédés du maître, montre bien que le dérangement est devenu endémique et fixe dans le groupe, et la folie, chronique.

La folie est incontestablement un cas d'*excuse* et d'*irresponsabilité.* Il faut reconnaître cependant que toutes les folies ne sont pas également in-

téressantes. Il y en a qui inspirent un fort *légitime dégoût*, *celle-ci est du nombre*.

Depuis long-tems nous avions reconnu, à des signes trop certains, *cette triste maladie de l'esprit* qui a inspiré successivement le *Représentant du peuple*, *le Peuple*, et donné à presque tous les écrits sortis de la plume du citoyen Proudhon cette *odeur de haine* et cette *couleur fauve* qui les caractérisent. Souvent nous nous en sommes entretenus à la *Démocratie*. Nous avions été d'avis de tenter le traitement de l'infimité à grandes doses de condescendance et de bons procédés. Nous avions pensé que peut-être, à force d'opposer la raison et la courtoisie à la déraison et à la violence, nous viendrions à bout de cette fiévreuse *personnalité*, de cette surexcitation de l'*orgueil*, de cette envieuse manie d'*accusation*, de *dénigrement* et de *destruction* de tout ce qui n'est pas soi. Nous désirons, pour l'honneur et dans l'intérêt du *socialisme*, que ses éléments, les plus opposés dans leurs allures, donnassent, entre eux du moins, aux parties adverses, l'exemple d'une discussion honnête et loyale, d'une critique réciproque complétement libre quant à l'*examen des idées*, mais marquée aux caractères de la tolérance, de la bonne foi, de la modération, de la raison. — *Nous avons perdu notre temps et notre huile*, *et nous reconnaissons la maladie pour incurable.*

Libre donc à vous, messieurs du *Peuple*, *de fouler aux pieds les plus élémentaires notions du savoir-vivre*, *et d'outrager* SOTTEMENT *des confrères qui ne vous ont jamais fait de mal*, qui même vous ont rendu fort souvent le bien pour le mal. Mais il y a un point où, si grand qu'il soit, cesse l'amour de la concorde ou du moins de la neutralité, c'est quant l'*indignité des procédés devient un système*. Que venez-vous nous parler des royalistes et du ministère, de l'ennemi commun, quand vous maintenez contre nous votre *méprisable* accusation d'*apostasie et de trahison*? C'est encore à ajouter au compte de votre délire. Car comment osez-vous parler des nécessités de l'accord entre nous quand vous nous insultez gratuitement à trois ou quatre reprises consécutives en douze jours? et quel inconvénient y a-t-il à une polémique comme vous dites, entre vous et nous, devant les royalistes et le ministère, si nous sommes, comme vous persistez à le maintenir, des apostats et des traîtres à la démocratie? Voyez-vous bien *que le grain de raison qui vous reste* vous prend en flagrand délit de *faux témoignage* contre ce que la *fièvre d'orgueil* vous a laissé de *conscience*.

Nous avons été curieux de pousser l'expérience jusqu'au bout. Voilà six jours que l'homme qui nous a demandé une démarche, que nous avons eu la bonhomie de faire, a laissé maintenir pour la troisième fois dans sa feuille l'absurde calomnie dont il ne peut plus prétexter l'ignorance et n'a pas daigné nous répondre...

Monsieur Proudhon, vous avez dépassé à notre égard toutes les bornes, vous et les vôtres... Eh bien! recevez-en nos remerciements profonds.

Dans ce que nous considérions comme l'*intérêt général du socialisme*, par un point d'honneur dont nombre de nos amis nous ont reproché l'excès, nous vous avions en maintes circonstances, tout en distinguant profondément entre vos vues et les nôtres, mille fois trop ménagé. Merci donc d'une conduite qui

n'a aucun nom dans la langue des gens qui se respectent ; merci ! car elle nous fait désormais, non pas seulement un droit, mais un devoir impérieux de *vous traiter comme vous le méritez*, et de marquer, en termes qui ne permettront plus du moins qu'on nous confonde, l'abîme qui sépare notre *socialisme* pacifique, démocratique et organisateur, de *votre socialisme destructeur et sauvage*. Les apôtres les plus naïfs de l'union de tous les socialistes sauront du moins, grâce à vous, *qu'il en est parmi ceux-ci d'atteints de* MANIES FURIEUSES, *et qu'on ne peut cependant se laisser* DÉVORER *sans rien dire*. Ecoutez-moi donc, monsieur Proudhon ; vous l'avez voulu, je vais vous faire en peu de mots votre histoire :

Vous n'avez vécu que de dénigrements et de morsures ; vous ne vous êtes *fait un nom que par la détraction* de ceux-là même dont *vous exploitiez* les idées ; car vous n'avez *rien, rien*, entendez-vous, *rien de sérieux à vous, pas une miette d'idée, pas un brin de pensée*, même dans le bagage si plaisamment enflé de votre *banque d'échange* (A).

Votre tapage en peut bien faire accroire fort gros *aux ignorants ;* ceux qui ont quelque étude des questions sociales n'en ont pas un instant été dupes.

Vous n'avez rien à vous *que le génie de la détraction ;* et, ce que vous avez parce que vous l'avez pris, vous ne l'avez payé qu'*avec la fausse monnaie du zoïlisme audacieux qui est toute votre richesse.* C'est pourquoi l'on comprend que vous ayez dit : *La propriété c'est le vol.*

Vous avez pris vos thèses, vos antithèses et vos synthèses aux Allemands ; c'est le procédé vulgaire de leur dernière évolution philosophique.

Vous avez pris à Rousseau, aux saints-simoniens, aux communistes et à d'autres, la *négation de la propriété*, et vous n'y avez ajouté que les violences que vous avez suscitées contre, et que vous déclarez aujourd'hui parfaitement inutiles et par conséquent détestables.

Vous avez pris aux saint-simoniens la donnée de l'abaissement indéfini du taux de la rente. Ceux-ci voulaient arriver au terme zéro par l'excitation d'un

(A) Il est utile de voir M. Considérant dressant ainsi l'inventaire des inventions réelles de son confrère en socialisme, M. Proudhon. Cet inventaire se réduit à *rien, rien de positif* ou de *bon*, c'est lui qui le dit. Nous disons de *positif* ou de *bon*, car pour le *négatif* ou le *mauvais*, nous voyons que le bagage est assez grand : destruction, haine, folie, déraison, etc. — Or nous verrons bientôt M. Proudhon prouver aussi à M. Considérant que son actif se réduit à *zéro*. Nous croyons que l'un et l'autre ont complétement raison. Oui, ni M. Considérant ni M. Proudhon n'ont rien inventé de nouveau, ni en fait de *dogme* ni en fait de *morale*, par la raison que l'homme ne peut rien inventer de ce qui constitue le vrai fondement de la société. Dieu, en créant l'homme, en le plaçant en société, lui a donné tous les élémens, toutes les lois, toutes les règles qui peuvent le faire vivre et prospérer dans cette société. Le Christ est venu compléter ces règles. Chercher quelque chose en dehors de ces règles, c'est chercher hors de Dieu, c'est changer de Dieu. C'est, comme on voit, penser de M. Considérant et de M. Proudhon, ce qu'ils pensent l'un de l'autre ; mais que penser de ces nombreux niais et dupes, qui les regardent comme des dieux nouveaux destinés à faire une autre société ?

dévouement religieux et par la multiplication de ce signe de valeur, — ce qui avait du moins un sens.

Vous avez pris à Fourier toute votre machine de *banque d'échange*, qui n'était, dans votre esprit, autre chose qu'une absurde application, à des individualités morcelées, des trois principes du système des échanges, produit par celui-ci sous les noms de *consignation continue*, *évaluation antérieure* et *compensations arbitrées*, mais qu'il a eu le bon sens d'appliquer à des groupes, à des associations, à un milieu préparé pour le recevoir (B).

Et vous avez si peu compris votre prétendu système, votre soi-disant découverte de la banque d'échange, *ce système que nous-mêmes, qui le connaissions avant vous, nous avons eu tant de peine à dégager des obscurités de votre esprit et des nébulosités fantasmagorico-transcendantes dont vous l'avez si longtemps enveloppé pour en faire causer les badauds et pour vous tirer d'affaire*, qu'il y a deux mois encore vous déblatériez contre les associations, sans lesquelles vous ne lui ferez pas faire un pas, à *votre* système ! Et vous l'aviez si peu comprise, votre découverte, que *sans le secours d'un ancien phalanstérien qui vous y a mis des pièces et des morceaux*, qui en a fait *quelque chose* comme un plan d'organisation des comptoirs nationaux de Fourier et de ses banques annexes, *vous vous y étiez noyé, car vous y pataugiez depuis deux mois, si tristement et si misérablement que c'était à faire pitié à vos adversaires...*

Voyons ! *génie sublime*, *grand inventeur, père du peuple, sauveur du monde*, vous qui, pour prendre les expressions *enflées par votre propre orgueil*, êtes arrivé « en passant au creuset de la critique les diverses parties du » symbole social, par une longue et laborieuse analyse, à la *découverte* des » principes supérieurs dont la formule algébrique est énoncée dans votre Acte ; » voyons ! essayez de nous dire ce qu'il y a à vous et de vous dans cet Acte, si ce n'est le plaisant aplomb, mais l'aplomb seul, — car la formule n'est pas de vous, — avec lequel vous stipulez et décrétez, art. 9 dudit Acte, *que tout capital est improductif ?*

Voyons ! répondez, qu'avez-vous *fait ?* qu'avez-vous *créé*, qu'avez-vous *découvert ?* Vous qui déclarez si modestement que, « dans votre pensée la » plus intime, tout le socialisme » est en vous, et que, hors de vous, « il n'est » qu'utopie et chimère, » édifiez-nous un peu sur ce qui est en vous, car enfin, si vous êtes le Dieu socialiste, nous avons hâte de vous adorer.

Eh bien ! c'est moi qui vous le dis, et vous ne prouverez pas le contraire. Ce que vous avez créé, ce que vous avez découvert se réduit à trois mots : *Rien ! Rien ! Rien !* — un *Zéro* très-gros, très boursouflé, plein de tapage et de venin, j'en conviens ; mais un zéro en chiffre et pas autre chose, voilà votre compte (C). Vous avez, pardieu ! bien raison de demander le crédit gratuit !

(B) Cette filiation est assez exacte ; mais il serait bien facile d'en faire une semblable contre M. Considérant et de lui prouver que tout ce qu'il y a de tolérable dans ses utopies, comme l'association, il l'a pris au christianisme.

(C) Voilà ce que nous, catholiques, nous devons aussi demander à tous nos

Vous vous dites, modestement, le *socialisme*, le *socialisme incarné*, tout le *socialisme*. Pour qui prenez-vous le public, et comment n'avez-vous pas de honte? Parce que ces formules *extravagantes* imposent à quelques innocens, vous ne comprenez donc pas qu'elles vous couvrent de ridicule, et que c'est justement quand elle veut se faire grosse comme un bœuf que la grenouille crève! Grosse comme un bœuf, je suis bien bon; c'est comme un monde que la *povera* se veut faire; car enfin, le socialisme, c'est le problème de la société présente et future tout entière. Vous prenant avec votre banque (qui n'est pas à vous) pour *votre socialisme*, vous êtes bien plus curieux à voir que la grenouille (D).

Vous vous croyez tout le socialisme, et vous le dites la main sur la Constitution et sur l'Évangile. Eh bien! la main *sur ma conscience* (E), tout simplement, je vous dirai, moi, ce que vous avez été et ce que vous êtes du socialisme: *vous en avez été et vous en êtes l'Erostrate.....*

Vous avez *tout abîmé*, *tout brûlé*, monsieur Proudhon..... POUR VOUS FAIRE UN NOM (F).

Vos pères intellectuels, ceux de qui vous avez tiré quelque nourriture, *vous avez tenté de les égorger*. Il est juste de dire que vous y avez réussi comme le serpent sur la lime.

Vous avez lancé contre la propriété des attaques furibondes, propres à incendier les esprits faibles et les âmes ardentes, et vous n'avez pas même l'excuse d'une conviction révolutionnaire et d'un but quelconque, car en produisant aujourd'hui ce qui est TOUT LE SOCIALISME, la banque (qui n'est pas à vous), vous protestez « qu'en faisant la critique de la propriété, ou pour mieux dire de » l'ensemble d'institutions dont la propriété est le pivot, vous n'avez jamais » entendu ni attaquer les droits individuels reconnus par les lois antérieures, » ni contester la légitimité des possessions acquises, ni provoquer une répar- » tition arbitraire des biens, ni mettre obstacle à la libre et régulière acquisition, » par vente et par échange, des propriétés, ni même interdire ou supprimer

philosophes, qu'ont-ils *inventé* en dogme et en morale, et s'ils ont inventé quelque chose qui en prouve la réalité, où en est la sanction?

(D) M. Considérant ne voit pas que ce reproche retombe en plein sur lui; en effet sur lui *povero*, qui prétend que la *doctrine sociale* et le *progrès social* se sont *incarnés* en lui. Comme si le genre humain avait attendu jusqu'à lui pour *s'associer*, comme s'il avait reçu une révélation nouvelle d'un nouvel état social! lui aussi n'a *rien inventé*.

(E) N'est-ce pas là une puissante *garantie*, *la conscience* de M. Considérant! nous n'en contestons pas la sincérité; mais M. Proudhon n'a-t-il pas la sienne? Laquelle a la vérité pour soi? La raison dernière de ces messieurs est toujours, *ma conscience dit vrai, mais la vôtre dit faux*, et tout cela sans preuve autre que l'assertion même de sa *conscience*.—C'est au reste une doctrine qu'ils n'ont pas *inventée*, mais qu'ils ont prise dans les philosophies classiques même prétendues catholiques? Avis aux partisans de ce système.

(F) Et vous, M. Considérant, ne peut-on pas vous dire la même chose? En vérité vous êtes des enfants qui vous disputez sans *principe* et sans *solution possible*.

» par décret souverain la rente foncière et l'intérêt des capitaux. » Quels prétextes, en présence d'une telle déclaration, restent donc à vos fureurs révolutionnaires contre la propriété, et où trouvez-vous maintenant, pour me servir des expressions de votre journal, *l'excuse et la moralité de l'insurrection* intellectuelle que vous avez tant contribué à allumer contre elle? quel sens avaient et ces fureurs et cette insurrection pour aboutir à cette déclaration et à l'organisation de quoi?... d'une banque en commandite sous la raison *P.-J. Proudhon et Compagnie*, qu'il vous était parfaitement facultatif de propager et de réaliser sous toutes les lois et sous tous les régimes?

Vous l'avez dit, citoyen Proudhon, le socialisme c'est vous; et tout ce qui n'est pas vous ou votre banque (qui n'est pourtant pas à vous) est utopie et chimère, — même les associations contre lesquelles vous avez tant crié, et sans lesquelles cette banque (qui n'est pas de vous) reste, pratiquement, absurde.

Cette révélation, si plaisante, de votre *personnalité en délire*, explique pourquoi vous avez été l'Erostrate du socialisme. Vous vous sentiez *Tout*, vous vous sentiez Dieu, et vous sentiez en même temps le besoin de vous rendre à vous-même un culte exclusif. En même temps que vous étiez *Dieu*, vous vous adoriez vous-même, vous nourrissiez, pour votre *divinité*, le zèle fanatique et intolérant du sectaire (G).

C'est ce qui fait que vous avez rendu au socialisme tant de services! que vous avez fourni les meilleures armes et les prétextes les plus sûrs à ses adversaires! que vous avez sacrifié le *droit au travail* à la joie d'un absurde paradoxe ajouté à tous ceux *sur lesquels vous aviez échafaudé le piédestal de votre triste gloire!* que vous avez tourné et irrité contre le socialisme tout entier, et très-gratuitement, d'après votre déclaration d'aujourd'hui, tous les intérêts, même les plus légitimes d'après vous, de conservation et de propriété! que vous avez ravagé les esprits, allumé et soufflé le feu dans les intelligences inflammables! c'est pour cela enfin que, dépassant votre modèle qui n'avait brûlé que le temple, entraîné par votre aveugle monomanie de ruine universelle, vous avez été jusqu'à vous brûler, vous le Dieu, dans le temple lui-même!

Et savez-vous pourquoi vous avez fait cela? Oui, vous le savez; mais je vais le dire pour les autres : *C'est parce que si votre nom historique et extérieur*

(G) M. Considérant a ici parfaitement raison, M. Proudhon voulant changer les *fondements* mêmes de la société, fait acte de *Dieu*, se fait *Dieu*; mais ne peut-on pas dire la même chose de M. Considérant qui nie toutes les grandes traditions de l'humanité. Où a-t-il appris que l'homme n'a pas été créé pur, puis qu'il est tombé, qu'il a une fin surnaturelle? Comment tranche-t-il ces questions, s'il n'est pas *Dieu?* — Il en est de même de tous les philosophes, même de ceux qui se disent catholiques, et qui prétendent parler *de Dieu*, de tous ses attributs et asseoir toute la société *sans théologie*, c'est-à-dire *sans tradition*. Tous ces philosophes se font *Dieu*, ou au moins *prophètes*, *messies*, *inspirés de Dieu*, *hommes surnaturels* : que nos professeurs catholiques y fassent attention, car ce sont eux qui ont enseigné plus ou moins ces grandes erreurs.

est Érostrate, votre nom intime est bien plus sinistre encore : Vous vous appelez DESTRUCTION (H).

Cela, je le sais, et vous en jouissez, constitue une grandeur. Cette grandeur, je ne la conteste pas, et je vous plais en ajoutant ici que l'histoire ne conteste pas non plus la grandeur d'Attila. *Il y a de grands fléaux sous la main de Dieu*, et je n'hésite pas, pour ma part, à voir en vous un *homme providentiel*. Vous voyez que le dédain que je vous cache peu pour votre génie de création, et le ressentiment de vos procédés et de vos outrages (qui, à dire vrai, ne nous ont pas plus touché que surpris) ne me rendent du moins, envers vous, ni injuste ni aveugle. Je ne vous diminue pas. Je confesse votre puissance de *destructivité*, vous en avez le génie ; la force de vos dents, le caractère dangereux de leurs morsures ; je ne vous ôte rien de ce qui est à vous : je vous proclame un *des grands et légitimes châtiments* envoyés à un monde corrompu par les orgies de cupidité, d'avidité, d'égoïsme, d'exploitation et de spéculation où la propriété s'était vautrée sous le dernier régime.

Je vous trouve, en un mot, dans la sphère des principes et des idées, ce caractère mystérieux, fatal et sacro-saint que de Maistre trouvait à la *guerre* dans le domaine des faits, et qu'il retrouvait dans la conception antique et quasi-pontificale du BOURREAU.

Vous êtes donc un instrument et vous servez à quelque chose.

Vous avez d'abord servi, comme je viens de dire, à punir le vieux monde, à activer sa dissolution, à secouer et à broyer les pourritures financières du capital égoïste, agioteur, spéculateur et satisfait.

Vous avez servi, par les colères et les passions que vous avez allumées de toutes parts, avec ou contre vos formules, à forcer les esprits à se préoccuper du *socialisme* en donnant à celui-ci les proportions d'un fantôme destructeur et terrible sur lequel il n'était plus possible de faire silence.

Vous allez servir, et nous vous remercions de nous avoir contraints à vous y employer dès ce jour, à mettre bientôt en lumière les éléments organisateurs, conciliateurs et pacifiques du socialisme, par antithèse et contraste avec les allures de votre *socialisme échevelé, anarchique, destructeur.*

Vous servez, enfin, les vérités salutaires de notre âge, comme le dénigrement et la détraction servent toujours les vérités nouvelles en leur rendant hommage et les faisant choses éprouvées, à mesure que vous prouvez mieux votre impuissance contre elles. Quant à ce qui est faux et mauvais, y compris ce qui sort de

(H) Il peut être curieux, à la suite de ce passage énergique de M. Considérant jugeant son confrère de citer le passage suivant de l'*Apocalypse* qui, parlant du 5ᵉ fléau dit : « que le puits de l'abyme ayant été ouvert il en » sortit une fumée comme celle d'une fournaise et elle obscurcit l'air et le » soleil ; puis de cette fumée sortirent des sauterelles qui se répandirent » sur la terre... avec mission de nuire aux hommes qui n'auront pas le » sceau de Dieu sur le front... Or ces sauterelles avaient pour roi l'*Ange* » de l'*abyme*, qui s'appelle en hébreu *Abaddon* אבדון en grec *Apollyon* » (Ἀπολλυων), c'est-à-dire *Exterminateur* ou *destructeur*. » (*Apoc.* IX, 1-2-3-4-11). Nous donnons cette citation sans que nous croyions pour cela M. Proudhon de taille à être le grand *Exterminateur* dont parle saint Jean.

vous, la fonction que vous accomplissez fatalement en fait elle-même justice.

Vous voyez bien que je ne réduis pas votre rôle.

Il est cependant une illusion que vous nourrissez et sur laquelle je suis obligé de vous désabuser. C'est par là que je termine.

Vous vous êtes figuré, parce que vous avez été l'objet des plus vives attaques des réactionnaires et des adversaires du socialisme, que ceux-ci vous considéraient comme l'élément le plus fort, le seul fort même du socialisme. Eux-mêmes ont soin de crier cela sur les toits et d'entretenir l'illusion. Eh bien! ils font tout simplement de la bonne tactique, et ils se moquent de vous. Ils vous ont fait jouer ce rôle qui vous agrée, parce qu'ils vous savaient le plus vulnérable de tous. Avec vous, la victoire leur était facile. Ils n'avaient qu'à prendre vos principaux paradoxes et à les montrer au bon sens pour le révolter, à la société pour lui faire peur.

Voilà, avec votre style souvent fort et les propriétés que je vous ai ci-dessus reconnues, le secret des honneurs qu'ils vous ont faits. Ils ont eu l'air de croire avec vous que vous étiez *tout le socialisme*, pour s'en facilement défaire, comme ils ont eu l'air aussi de croire avec vous que le *droit au travail* était la destruction du *droit de propriété*, pour se facilement défaire du *droit au travail*. Voilà leur jeu. Vous en avez été la dupe. Je vous entretiendrai peut-être un peu plus au long, une autre fois, de cette mystification, qu'on fera durer aussi longtemps que possible. Aujourd'hui, il ne me reste qu'à vous remercier bien sincèrement, au nom des *socialistes pacifiques, conciliateurs et organisateurs*, qui ont pour principe l'association libre et volontaire, du service que vous venez de leur rendre en les déliant de l'obligation qu'ils s'étaient faite, à leur grand détriment, de ne point tirer sur vous dans les circonstances actuelles.

J'ajoute que, si vous m'aviez quelque reconnaissance pour les vérités que je vous ai dites, je vous prierais de me le témoigner en recommandant à vos rédacteurs de nous outrager, calomnier et insulter tous les jours, d'ajouter à l'apostasie, à la trahison, à la couardise, à la complicité avec M. Léon Faucher et avec la réaction, tout ce qu'ils pourront trouver dans leur riche vocabulaire.

Cela faisant, ils rendront à la société et à la cause du *bon* socialisme (bien des pardons de l'expression, nous croyons que c'est le nôtre) les plus signalés services.

V. CONSIDÉRANT.

(*Démocratie pacifique du 4 février.*)

Voilà comment le grand pontife du *phalanstère*, M. Considérant, juge la personne et les œuvres de M. Proudhon; écoutons maintenant la réplique du grand *destructeur*; elle est pleine aussi de grosses et utiles vérités.

POUR EN FINIR AVEC M. CONSIDÉRANT.

Omnia serviliter pro dominatione.

(Restauration d'un texte de TACITE falsifié par M. Considérant [1].)

Il y a désormais quelque chose de trop sur la terre. Ce quelque chose est ou

[1] M. Considérant ayant pris pour épigraphe de son article ces quatre mots

la *Banque du peuple* ou la boutique de M. Considérant. La coexistence de ces deux établissements philantropiques impliquant nécessairement contradiction et scandale, il faut, pour la raison et la morale publique, que l'un ou l'autre disparaisse. M. Considérant l'a compris : je l'en félicite ; je l'en remercie. Le *phalanstère* m'ennuyait autant au moins que la *Banque du peuple* porte ombrage à M. Considérant. Et puisqu'il a plu à mon honorable concurrent de commencer la bataille, je ne ferai pas faute à la besogne. Aussi bien, le public a hâte de savoir si le *socialisme contient quelque chose ou rien.*

L'attaque de M. Considérant est divisée en deux parties : la première a rapport à un incident soulevé par lui à l'occasion de la polémique engagée depuis six semaines entre la *Démocratie pacifique* et le *Peuple;* la seconde n'est qu'une diatribe, bête et méchante, contre mes idées et ma personne.

Vidons d'abord l'incident.

Dans le numéro de la *Démocratie pacifique* du 4 février, M. Considérant me fit l'honneur de m'adresser la lettre qui suit, et qu'il vient de reproduire, en tête de sa philippique, dans le numéro d'hier du même journal.

(Suit *la lettre de M. Considérant* que nous avons publiée plus haut.)

Les faits rapportés dans cette lettre sont, en ce qui me concerne, exacts. C'est-à-dire que pendant trois semaines je suis resté absolument étranger à la rédaction du *Peuple;* que je n'avais nulle connaissance de la polémique soulevée entre ce journal et le journal de M. Considérant ; que je fus tout ébahi quand celui-ci s'en vint, le 3 février au soir, à la sortie de l'Assemblée, m'adresser des interpellations personnelles au sujet de cette polémique ; et qu'enfin je lui dis qu'il n'avait qu'à m'en écrire, et qu'après avoir examiné les pièces, je verrais à lui donner, s'il y avait lieu, satisfaction.

Le lendemain, en effet, parut dans la *Démocratie pacifique,* la lettre qu'on vient de lire, et à laquelle, après réflexion, je crus ne devoir faire aucune réponse.

M. Considérant se récrie fort aujourd'hui contre « l'indigne procédé » dont je me suis rendu coupable à son égard, en ne répondant pas à sa lettre. Suivant lui, j'ai « dépassé toutes les bornes, » et c'est afin de réprimer « cette personnalité fiévreuse, cette surexcitation de dénigrement et de destruction de tout « ce qui n'est pas moi ; » c'est afin de « marquer, en termes qui ne permettront plus qu'on les confonde, l'abîme qui sépare le *socialisme pacifique,* » démocratique et organisateur, du *socialisme destructeur et sauvage,* » que lui, M. Considérant, poussé à bout, las « d'opposer la raison et la courtoisie à » la déraison et à la violence, » s'est résigné à publier sa réponse !

Il faut avoir eu l'esprit hébété pendant vingt ans par les vapeurs méphi-

latins : *Omnia invidiosè pro dominatione,* Tout par envie pour arriver au pouvoir, lesquels sont une altération d'un passage de Tacite, j'ai cru devoir, dans ma réponse, rétablir le texte vrai : *Omnia serviliter pro dominatione,* Tout par servilisme pour arriver au pouvoir. Le lecteur jugera duquel des deux, M. Considérant ou moi, a voulu parler l'historien.

(*Note de M. Proudhon*).

tiques du phalanstère, pour se conduire d'une façon aussi niaise que l'a fait en cette circonstance M. Considérant.

Les interpellations de M. Considérant, — je m'en réfère à sa lettre, — bien loin d'être conciliantes, étaient tout impératives, menaçantes même, exprimées en style de maître d'école parlant à un petit garçon. Raison pour que je ne répondisse pas. Qui donc, je le demande à tout homme d'honneur, aurait obéi à de telles injonctions?

Mais la forme était encore peu de chose; c'est le fond qu'il faut voir. M. Considérant dit en propres termes : « Ma réponse au nouvel article du *Peuple* est écrite, et j'allais ce soir la donner à la composition, quand, etc. » — Et plus bas : « Nous suspendrons, en conséquence, notre réponse, etc. »

Il est clair que j'étais sous le coup d'une menace, de la menace d'un article de M. Considérant. Eh bien! jai voulu le voir, ce terrible article; j'ai voulu savoir ce que M. Considérant avait au fond du cœur. Le premier mouvement est toujours le plus véridique; et je m'en fiais beaucoup moins, pour être renseigné sur les véritables sentiments de mon honorable antagoniste, à une transaction anodine sur les vivacités de la rédaction courante du *Peuple*, qu'à un article préparé de longue main, et tenu en réserve par M. Considérant contre le rédacteur en chef. Autant aujourd'hui que plus tard, me dis-je; il faut en finir, — voyez comme les beaux esprits se rencontrent! — avec M. Considérant.

Et M. Considérant, qui avait eu la bonhomie de me dire dans sa lettre : « Ma réponse est écrite; je vais la donner aux compositeurs; mais j'en sus» pendrai la publication.... » M. Considérant, qui avoue la préméditation de sa diatribe; M. Considérant, qui déclare avoir voulu exercer contre moi ce chantage d'un nouveau genre, ose aujourd'hui mettre sur le compte de l'indignation que lui a causée mon inqualifiable procédé, la publication de son factum! Comme c'est habile! comme c'est honnête! et *pacifique* surtout!....

Or, à présent que nous connaissons le fond du sac, et que les aménités de M. Considérant me donnent le droit de lui parler *sans flatterie ni déguisement*, je suis tout à fait à mon aise pour répondre à ses interpellations.

La phrase de la *Démocratie pacifique* qui a motivé de la part de la rédaction du *Peuple* le reproche de *trahison* et d'*apostasie* est la suivante :

« *Le socialisme violent a seul fait les frais de la déplorable et sanglante* » *bataille de juin.* »

Par ces paroles, la *Démocratie pacifique* se séparait de toute la partie du *socialisme* qui ne relève point du *phalanstère*, et dont le *Peuple* est l'un des représentants; elle accusait ce socialisme d'avoir fait les journées de juin; elle repoussait, quant à elle, toute solidarité dans ces tristes événements; elle se lavait les mains, comme Pilate, du sang répandu. Ce fut cette scission de la *Démocratie pacifique* que *le Peuple* qualifia d'apostasie et de trahison.

Vainement, dans son numéro du 2 février, la *Démocratie pacifique* a-t-elle prétendu qu'il n'y avait dans ses paroles aucune pensée scissionnaire; que sa phrase avait une toute autre signification; qu'elle avait voulu dire seulement

que la fraction du socialisme entrée dans l'insurrection de juin était essentiellement égarée. — M. Considérant vient lui-même aujourd'hui démentir cette *escobarderie* de ses co-rédacteurs.

« C'est pour nous, me dit-il, un devoir impérieux de marquer en termes » qui ne permettront plus qu'on les confonde, l'abîme qui sépare NOTRE socia- » lisme pacifique, démocratique et organisateur, de VOTRE socialisme destruc- » teur et sauvage.... Vous avez lancé contre la propriété des attaques furi- » bondes, propres à incendier les esprits faibles et les âmes ardentes ; et vous » n'avez pas même l'excuse d'une conviction révolutionnaire et d'un but quel- » conque.... Quels prétextes restent à vos fureurs révolutionnaires contre la » propriété, et où trouvez-vous maintenant l'excuse et la moralité de l'insur- » rection intellectuelle *que vous avez tant contribué à allumer contre elle ?* » Quels sens avaient et ces fureurs et cette insurrection, pour aboutir à cette » déclaration et à l'organisation de quoi ?.... »

Voici donc un premier point qui reste acquis au débat, malgré les dénégations et les désaveux de la *Démocratie pacifique.* C'est que M. Considérant et ses amis qui, depuis vingt ans, *déclament contre la civilisation* ; qui divisent historiquement le genre humain en deux grandes catégories, les *civilisés* et les *harmoniens ;* qui se servent tous les jours de locutions comme celle-ci : *Vous autres civilisés !* — qui ne cessent de battre en brèche le *ménage*, la *famille*, la *propriété* même ; car ils ne veulent pas de la propriété ACTUELLE : c'est une AUTRE FORME de propriété qu'ils préconisent (J) ; M. Considérant, dis-je, et ses co-sectaires répudient toute solidarité avec les *sauvages* qui, en juin, sans songer au ménage et à la famille, et tout en respectant les propriétés, se sont insurgés contre une civilisation qui les affame.

Il n'y a rien de commun, dit la *Démocratie pacifique*, entre mon socialisme et le socialisme des sauvages de juin !... Sans doute que lesdits sauvages n'avaient point assez fait pour mériter les éloges de la *Démocratie pacifique !* Il eût fallu, pour lui plaire, faire ménage commun, propriété commune, famille commune, changer, en un mot, Paris et la France en *phalanstères !* C'est parce que le socialisme de juin n'a rien compris à la révolution démocratique et sociale, telle que l'entend la *Démocratie pacifique ;* parce qu'il a méconnu sa véritable mission, que M. Considérant et les siens s'en séparent, font scission ! Leur socialisme est le *bon socialisme*, socialisme pacifique et organisateur ; notre socialisme, à nous, est le socialisme *violent, sauvage, désorganisateur, incendiaire ;* et moi, le citoyen Proudhon, j'en suis l'ÉROSTRATE !...

Eh bien ! cette scission, désormais avérée, avouée de la *Démocratie pacifique*, est-ce apostasie, comme l'a prétendu le *Peuple ?* est-ce trahison, ou bien

(J) M. Proudhon a ici parfaitement raison ; M. Considérant est aussi *destructeur* que le journal *le Peuple ;* on peut même dire qu'il l'est davantage, car il mine sourdement ce que M. Proudhon attaque de front. — De plus, on aurait pu lui objecter aussi qu'il se fait *Dieu* lui-même, car tout homme qui veut créer une famille, un état social autre que celui que Dieu a établi, se pose *contre Dieu, se fait Dieu* lui-même.

seulement couardise ? C'est ce qu'il importe d'examiner ; car de l'appréciation que j'aurai faite de la conduite de la *Démocratie pacifique* résultera ma réponse aux invectives de M. Considérant.

Je me hâte de le dire : il n'y avait là n'y apostats, ni traîtres ; et si je me fusse trouvé au bureau du *Peuple* lorsque furent écrites les malencontreuses paroles qui ont servi de prétexte à M. Considérant, je les aurais supprimées, comme manquant non pas précisement de justice, mais de justesse. Ceux que le *Peuple* avait à signaler après l'article de la *Démocratie pacifique* n'étaient que des intrigants et des dupes.

On n'est, dit le proverbe, *jamais trahi que par les siens*. Comment la *Démocratie pacifique* pourrait-elle trahir ou apostasier le socialisme, elle qui, par ses mystères, ses attractions, son illuminisme, son adoration du capital, son amour déclaré du privilége, sa politique occulte, est aussi étrangère, aussi hostile à l'*idée socialiste* qu'à l'idée *démocratique?*

La *Démocratie pacifique*, organe quotidien de la prétendue école sociétaire, est, avec la *Phalange*, qui lui sert de complément, une sorte de *déversoir de toutes les folles absurdités et impuretés de l'esprit humain*. Ce déversoir a pour enseigne le nom du plus *grand mystificateur* des temps modernes, Fourier, pour objet apparent la métamorphose sociale, pour but réel, *une spéculation d'intrigants sans principe*, sans théorie, et dont tous les moyens se résument dans ce mot de Tacite travesti par M. Considérant, *servilisme* (K)*!*

Tout le monde a entendu parler de la prétendue *théorie* de Fourier, de la *science* découverte par Fourier, du *système* de Fourier. C'est, je le répète, la plus grande mystification de notre époque. Malgré le fatras énorme qui nous reste de cet halluciné, il n'y a ni science, ni théorie, ni système Fourier ; et je mets au défi M. Considérant et toute son école de citer de cette science tant prônée trois propositions qui se suivent et s'enchaînent, trois observations, trois formules. Je le défie de me citer le commencement de cette science, à laquelle tant de gens *croient sur parole*, et dont le premier mot n'a été dit à personne. Je le défie d'apporter la preuve qu'il existe en tout Fourier rien qui mérite le nom de *théorie, science* ou *système ;* de fournir un fait psychologique ou social de quelque importance, que Fourier ait le premier observé, analysé ou expliqué ; une seule loi qu'il ait démontrée, un seul principe dont il ait enrichi la connaissance humaine (L).

(K) Cette appréciation du *fouriérisme* par M. Proudhon est parfaitement juste. La postérité se demandera un jour comment, à cette époque de lumière ; là où le christianisme a régné pendant 1800 ans, dans un pays comme la France, où le bon sens, la droiture, la raison n'ont pas encore été complètement perdus, on a pu donner de l'importance, écouter sérieusement, proposer même de mettre en pratique les folies du *phalanstère ;* il est vrai que peu de personnes connaissent ce que serait la réalisation du *phalanstère :* la plus grande *corruption* jointe au plus absolu *despotisme*.

(L) C'est encore la vérité. Le principe *d'association* qui fait la base même du *phalanstère* est vieux comme le monde, et le catholicisme l'a mis en pratique

Ce n'est pas seulement, comme on voit, la théorie *agricole-industrielle*, soi-disant enseignée par Fourier, et propagée à si grands frais par M. Considérant, dont je révoque en doute l'existence; c'est la valeur scientifique de *tous les travaux* de Fourier, de quelque façon qu'on les envisage, que je nie. Fourier, comme économiste, métaphysicien, réformateur, inventeur, savant enfin, n'existe pas. J'ai connu l'individu, j'ai lu tous ses bouquins : Je suis encore à chercher l'homme de science, l'homme d'intelligence. Si M. Considérant en a quelque nouvelle, je le somme d'en faire part à ses lecteurs; car il y a trop longtemps que *cette mystification dure et que le public est dupe.*

Mais n'ayez peur que ni M. Considérant ni pas un de ses acolytes réponde à la sommation; n'ayez peur qu'ils vous disent, une fois, ce que c'est que la *théorie* de *Fourier, l'organisation du travail par Fourier.* Ils vous renverront à leurs brochures; ils vous offriront un abonnement ou vous parleront argot : De science, rien ! M. Considérant, en qui je me plais de reconnaître autant de savoir qu'il me reproche d'ignorance, n'avait de positif que ce qu'il a *appris au collége et à l'école Polytechnique* (M). De Fourier, son vénéré maître, il n'a hérité que le galimatias et les barbarismes. Plus qu'aucun des sectateurs ou exploiteurs du fouriérisme, M. Considérant a contribué à répandre dans le monde cette plaisante opinion, qu'il existe une *doctrine phalanstérienne.* Aujourd'hui qu'il calomnie les socialistes sérieux dont la concurrence énergique menace d'engloutir son *commerce de rogatons*, je le défie, pour la cinquième fois, de publier dans son journal et de livrer à la discussion le premier élément d'une science sociale d'après Fourier.

Certes, il faut que je sois bien sûr de mes paroles quand je viens dire aux abonnés de la *Démocratie pacifique : Il n'y a point de théorie de Fourier*, *point de science sociale* d'après Fourier, par conséquent *point de socialisme phalanstérien ; il n'y a qu'une coalition de* CHARLATANS, dont *vous n'êtes tous que les misérables dupes !* Eh bien ! que M. Considérant produise ses raisons : qu'on entame une critique; qu'on fasse le tamisage des élucubrations de Fourier. Jamais occasion plus solennelle, plus décisive ne s'est offerte de faire sortir victorieusement l'idée du *Maître, si tant est que jamais idée ait été conçue sous ce crâne éburné.* Le socialisme de Fourier a suffisamment agité le monde; qu'on sache, enfin, si l'homme idole de la *Démocratie pacifique* fut le plus merveilleux des génies ou le plus colossal des fous (N).

bien avant Fourier ; quant à la *psychologie*, consistant en panthéisme, matérialisme, négation du péché originel, de l'enfer, du paradis, etc., tout cela est vieux comme l'erreur, comme le péché; on peut le trouver dans tous les hérétiques.

(M) M. Proudhon aurait pu ajouter : et dans *son catéchisme ;* car, s'il y a quelque chose de vrai dans l'ontologie et la psychologie de M. Considérant, on peut être bien sûr qu'il ne l'a pas inventé, mais qu'il sera pris dans son *catéchisme*.

(N) M. Considérant a opposé à M. Proudhon le jugement qu'il avait porté sur Fourier dans un de ses ouvrages : *Création de l'ordre dans l'humanité*, et

En attendant qu'il plaise à M. Considérant de soutenir, par des arguments positifs et des faits probants, ce qu'il appelle le *bon socialisme*, et ce que

il est piquant de voir comment il y parlait de la *théologie* du père du phalanstère, celui qu'il appelle aujourd'hui *le plus colossal des fous*.

« Voici, d'après Fourier, *l'énumération des attributs essentiels de Dieu* : on » jugera, sur ces questions ardues, de la différence entre la méthode *syllo-* » *gistique et subjective* (la méthode absurde) employée par les philosophes, et » la *méthode sérielle, expérimentale et objective* suivie par Fourier. Je conserve » le langage et les signes adoptés par cet auteur dans ses formules :

ATTRIBUTS DE DIEU.

... » *Radical.*	1. Direction intégrale du mouvement.
» *Primaires.*	2. Économie de ressorts. 3. Justice distributive. 4. Universalité de providence.
— » *Pivotal.*	5. Unité de système.

» Cette figure représente tout un *système de théodicée*. Sans entrer dans la » critique des opinions de Fourier sur la divinité, essayons de nous rendre » compte de cette *synthèse théologique*, la *plus belle*, à mon avis, *que l'on ait* » *encore proposée*.

» Selon Fourier, Dieu est l'*âme*, la *vie universelle*, la *force intime et partout* » *répandue*, qui, selon des lois mathématiques, agite, anime et meut tous les » êtres. Ces lois, ces mathématiques, comme dit Fourier, qui président aux » *opérations divines*, sont comme l'intelligence pure et la pensée de Dieu. De » cette conception ontologique et noologique de l'être divin se déduit, par » une transformation de termes, le système entier *de ses attributs* ;

» 1° Dieu, force universelle, *immanente*, agissant selon la loi mathématique » (savante, précise, directrice) ; — 2° N'emploie de moyens et d'énergie que ce » qui est rigoureusement nécessaire ; en sorte qu'il n'y a ni surabondance, ni » déperdition, ni complication inutile ; — 3° Cette *économie des ressorts* ré- » clame une distribution exacte, sous peine de faire défaut en quelque par- » tie ; — 4° Mais l'économie des *ressorts* et la bonne distribution supposent » que tout est prévu, que la surveillance est universelle et permanente ; — » 5° enfin, l'attribut *pivotal*, extrême et antithèse du *radical*, embrasse et ré- » sume tous les autres : *Unité de système*. »

(*P.-J. Proudhon*, *Création de l'ordre dans l'humanité*, p. 175 et 176.)

Voilà ce qu'était alors Fourier, voilà comment il avait eu, d'un premier bond, *l'intuition de Dieu*, plus belle que toutes celles que l'on avait *proposées* jusqu'ici ; ce sont ses propres paroles. On pourrait dire enfin : voilà le *Dieu* qu'il avait *inventé* ; car toujours se retrouve cette *invention* et cette *intuition* de Dieu, dans toutes les philosophies qui ne prennent pas la *tradition* pour base. Les conclusions varient depuis le *pur matérialisme*, jusqu'au *pur catholicisme*, mais la base est la même, c'est-à-dire fausse et vaine. Le catholicisme *inventé* ou *intué*, n'est pas plus celui de la Bible, que le Dieu de Platon ou de Proudhon, n'est celui d'Adam ou de Moïse; celui-ci est le Dieu historique et traditionnel, et non le Dieu métaphysique et abstrait.

j'appelle, moi, le *socialisme faux*, ridicule et jaloux de la *Démocratie pacifique*, je lui rappellerai, par la conduite qu'il tient depuis plus de vingt ans et par le mot de Tacite : *Omnia serviliter*, que s'il a encouru et attiré sur son *école* la méfiance des socialistes démocrates, il n'a point à m'en accuser, il ne doit s'en prendre qu'à lui-même. La vérité eut de tout temps pour compagne la franchise. Que M. Considérant *se remémore les tergiversations de toute sa vie*, et s'il n'y rencontre pas la fin de non-recevoir qui rend si impopulaire le parti dont il est le chef, il y verra du moins l'excuse de l'incompatibilité d'humeur qui s'est déclarée tout à coup entre la *Démocratie pacifique* et le *Peuple*.

Après la révolution de juillet, quand il semblait que la philosophie du *Constitutionnel* allait effacer pour jamais ce qui restait en France de catholicisme, M. Considérant, dans un discours à l'Hôtel-de-Ville, parlant au nom de sa secte, osa s'écrier : *Nous ne sommes pas chrétiens !* Le mot fut recueilli : *c'était une flatterie au libertinage du moment.*

Depuis, le vent a soufflé aux *idées religieuses ;* on s'est aperçu que le préjugé chrétien résistait à l'inoculation du *dogme* fouriériste, que la morale de l'Evangile faisait reculer celle du phalanstère. Dès-lors, on s'est appliqué à dissimuler les données anti-chrétiennes du monde harmonien ; on a fait avec le ciel des accommodements ; on s'est mis à prouver que Fourier était le continuateur de Jésus-Christ. Flatterie au clergé et aux jésuites (O).

Cette tactique n'a jamais varié ; elle constitue tout le système.

Les vues de Fourier sur les *rapports des sexes* sont diamétralement opposées au *mariage* et à la *famille*. Après avoir sollicité la fibre épicurienne du pays, on a senti que la conscience publique répugnait à cette turpitude des amours libres, et pendant que l'on continue d'initier les fidèles aux *Amours des saints* [1], on proteste devant les profanes du respect le plus profond pour la famille et le mariage. On accuse même, au besoin, le socialisme violent de vouloir la communauté des biens pour arriver plus vite à la *communauté des femmes*. Ainsi le veut l'intérêt de l'ordre : périsse le socialisme plutôt que le fouriérisme ! Ainsi le prescrit la tactique de M. Considérant.

La *Démocratie pacifique* est fondée. Pourquoi ce nom, donné à une feuille phalanstérienne ? « Afin, dit naïvement M. Considérant, dans son prospectus, » d'absorber, d'annihiler le parti républicain, la démocratie révolutionnaire, » que le grand-prêtre de la secte regardait alors comme le plus grand obstacle » à l'avénement du fouriérisme. » A présent M. Considérant est républicain, démocrate, voire même révolutionnaire ; il le dit du moins. Mais prenez garde ; il en est de son républicanisme comme de son socialisme : il ne tiendra pas au premier tour de roue de la fortune.

L'histoire serait longue des évolutions de M. Considérant. Je viens à ce qui me regarde.

(O) Le reproche est bien mérité, et plusieurs catholiques s'y laissent prendre tous les jours ; à l'aide de quelques ressemblances et de quelques formules humanitaires, on se pose comme continuateur du Christ, comme les nouveaux apôtres de la véritable Eglise. On parle avec assurance, avec insulte au *vieux monde*, et le jeune monde inexpérimenté croit à ces vaines paroles.

[1] Titre d'un manuscrit de Fourier.

Depuis huit mois, pressé par les événements, et devançant mes propres conclusions, j'ai jeté dans le monde l'idée du *crédit gratuit* et de la *banque du peuple*. J'ai démontré que le problème social était tout entier dans la *circulation*, chose dont la *Démocratie pacifique* ne s'était point avisée jusque-là ; — que la circulation était le fait capital et culminant de la société, elle devait, si elle était centralisée et organisée démocratiquement, modifier peu à peu et transformer la forme actuelle de la possession, autrement dire la propriété, et changer la base de la société.

La *Démocratie pacifique* a commencé par faire la guerre à ces idées. Elle les combat encore ; car elle les revendique comme siennes, et pour faire croire au droit de son oracle, elle m'accuse de les avoir défigurées ! Ainsi, l'idée du crédit gratuit ne m'appartient pas ; cette idée est de Fourier ; seulement, il a entendu la gratuité du crédit autrement que moi ! Chose singulière ! le crédit gratuit dans Fourier ne dérive pas de l'improductivité du capital ; c'est toute autre chose que le crédit gratuit de la *Banque du peuple !* Concevez-vous deux manières différentes de donner quelque chose pour rien ? Et comment, si le crédit gratuit, d'après moi, est tout autre chose que d'après Fourier, suis-je un voleur, un contrefacteur, un faussaire ?

Ainsi encore, l'idée de la Banque du peuple n'est point de mon invention : elle est due à Fourier, qui l'avait produite sous la triple formule de *consignation continue*, *évaluation antérieure*, *compensations arbitrées*, et à qui, mal et méchamment, je l'ai dérobée. J'ai beau dire que le principe de ma banque est la généralisation de la lettre de change ; qu'elle est tout le contraire de ce que supposent les formules de Fourier, *consignation continue*, etc. ; qu'elle ressemble aussi peu aux comptoirs phalanstériens qu'à ceux de M. Garnier-Pagès. N'importe, je suis un lâche zoïle, un vil plagiaire. M. Considérant, qui, à l'heure qu'il est, ne m'a pas encore compris l'affirme. Hypocrite hommage rendu à une idée qu'on m'accuse d'avoir prise, parce que l'opinion lui semble favorable, et qu'on me renverrait si on la voyait délaissée (P).

Depuis près de dix ans que je m'occupe d'économie sociale, je n'ai fait et voulu faire aucune chose que des analyses des principes qui régissent la société. J'ai déclaré que, selon moi, pour arriver à la *vérité sociale*, il fallait procéder par une négation continue, systématique, comme la civilisation elle-même. J'ai montré que toute négation supposant une affirmation qu'il était toujours facile de dégager, un système de négations supposait aussi un système d'affirmations, et qu'ainsi la *démolition* méthodique de la société était adéquate à la *reconstruction* de la même société. Les esprits exercés aux nouvelles méthodes philosophiques ont compris cette théorie féconde, et, sans que j'eusse encore décrit le système positif qui résulte de l'ensemble des négations antérieures, en ont deviné toute l'économie (Q).

(P) On sait que cette grande idée de la *Banque du peuple*, qui devait sauver le monde, n'a pu réunir qu'environ 18,000 fr. de souscriptions, et qu'elle est tombée sans avoir pu rembourser tous ses actionnaires.

(Q) Nous recommandons à tous ceux qui ont quelques notions de raison et de logique, cette nouvelle preuve *inventée* par M. Proudhon : « Un système

M. Considérant, averti par l'opinion, n'a pu s'empêcher de reconnaître qu'en effet j'étais un *incomparable destructeur*. A cet égard, il me donne des éloges dont il est loin de soupçonner la portée et qui seraient capables de faire tourner une tête dix fois plus forte que la sienne. Mais comme il n'y voit pas plus loin, il me dit, par forme de conseil amical, que mon rôle de destructeur, d'Attila, d'Erostrate, de BOURREAU, est fini; que les réactionnaires se moquent de moi, et que je n'ai plus qu'à déguerpir et à faire place aux véritables organisateurs, aux vrais socialistes, c'est-à-dire à M. Considérant et ses collaborateurs.

Ah! monsieur Considérant, *il est trop tard pour la retraite!* Votre dernière heure a sonné. Vous avez passé vingt ans sans rien fonder, sans rien faire; vous avez consommé je ne sais combien de millions à payer les folies de Clairvaux, de Rambouillet (R), et d'ailleurs; *les sottises de votre propagande, les tartines de votre insipide journal.* Vous avez épuisé la complaisance de l'opinion, fatigué la curiosité, lassé jusqu'au dévouement. Votre *incapacité* éclate jusque dans votre dépit. Accusez, calomniez, dénoncez le citoyen Proudhon : une attaque de plus ou de moins ne peut plus l'émouvoir, et de votre part elle ne lui inspire que pitié. Faites tous vos efforts pour empêcher la *Banque du peuple;* dites que l'improductivité du capital est la violation du droit au travail; que le crédit gratuit doit être payé; que les révolutions ne consistent pas à détruire de vieux abus, mais à en créer de nouveaux. Votre parole est comme un cuivre enduit de plomb, une cymbale fêlée. Vous êtes mort, vous dis-je, mort à la démocratie et au socialisme ; la révolution vous a tué le 24 février. Ce qui parle, ce qui écrit, qui jargonne, qui déblatère sous le nom de Victor Considérant, n'est plus qu'une ombre, l'âme d'un trépassé qui revient parmi les vivants demander des prières. Va, pauvre âme, je vais réciter pour toi le *De profundis*, et je donnerai quinze sous pour te faire dire une messe.

P.-J. PROUDHON. (*Le Peuple.*)

Nous avons mis sous les yeux de nos lecteurs ces deux jugements authentiques de deux hommes qui prétendent reformer la société; que tous les lecteurs jugent de ce qu'il faut penser de ces systèmes et du sort de la société si elle était aussi entre les mains de ces pauvres intelligences. Et pourtant, qui oserait assurer en ce moment que quelque jour les mêmes hommes qui ont rejeté le Christ ne suivront pas Considérant ou Proudhon? Voilà où nous ont conduits ces professeurs soi-disant chrétiens, qui ont rejeté du cours de sagesse, la tradition, c'est-à-dire le Christ et Jéhovah, pour y mettre Platon ou Aristote!!! A. B.

» de *négation* suppose aussi un système *d'affirmation ;* aussi la *démolition mé-*
» *thodique* de la société est *adéquate* à la *reconstruction* de la même société. »
C'est-à-dire que *démolir* c'EST *édifier*.

(R) C'est *Cîteaux* qu'il fallait dire, l'autre essai de phalanstère avorté a été fait à *Condé-sur-Vesgres*, arrondissement de Rambouillet.

Polémique catholique.

EXAMEN CRITIQUE DU DISCOURS FUNÈBRE

POUR LES MORTS DE VIENNE,

PRONONCÉ A ROME, LE 17 NOVEMBRE 1848, PAR LE PÈRE VENTURA [1].

« C'est dans les temps de désordre et d'anarchie, que les hommes égarés se montrent tels qu'ils sont intérieurement. Les liens qui les retenaient étant en grande partie brisés et la pudeur publique ayant disparu, on ne craint plus de paraître au grand jour; et à côté des plus étranges conceptions, les faux principes se manifestent en toute liberté.

Il fallait donc, dans les circonstances actuelles, nous attendre à des scandales; et en effet, les mauvais exemples ne nous font pas défaut. Le P. Ventura, célèbre orateur mais esprit léger, n'a pas résisté à la tentation; et cela lui eût été difficile. Aussi quand il a débuté par son oraison funèbre d'O'Connell, n'y avait-il pas à douter qu'il n'allât plus loin et qu'il ne donnât bientôt dans tous les excès de la démocratie. Les éloges que ce discours lui valut non-seulement de la part du monde libéral, mais aussi de la part de la presse catholique, ajoutaient aux stimulants qui le poussaient; et quoique, d'un autre côté, les plaintes des gens sages ne lui manquassent pas à Rome, il était aisé de prévoir que rien ne l'arrêterait. Aujourd'hui on se demande avec effroi s'il n'ira pas plus loin que le malheureux abbé de Lamennais lui-même; et depuis qu'on l'a vu figurer dans la parodie sacrilége, par laquelle les brigands de Rome ont souillé la basilique du prince des apôtres et l'autel papal, le saint jour de Pâques, on le croit capable de tout.

Pour qui ne connaît pas le P. Ventura, une telle chute s'ex-

[1] Précédé d'un aperçu sur la situation romaine et le règne temporel de Pie IX, par le P. VENTURA, trad. de l'italien et annoté par l'abbé Anatole Leray. Paris, 1849, chez Vaton, in-12 de 108 p. — Nous devons ajouter que M. Vaton, dont on avait pris le nom sans sa permission, a repoussé publiquement la charge de vendre ce livre et qu'on ne le trouve pas chez lui.

plique à peine; et quand on se rappelle tout ce qui a été dit et publié en son honneur dans ces derniers temps, sans savoir autre chose sur son compte, on se trouve confondu et profondément affligé. Nous avons cru en conséquence, et pour diminuer le scandale, devoir communiquer à nos lecteurs certains détails peu connus chez nous. On verra que la triste métamorphose, dont nous avons à nous occuper aujourd'hui, n'a pas de quoi nous surprendre et que le passé peut nous en rendre raison.

Le P. Ventura, ancien membre de la Compagnie de Jésus, ex-général de l'Ordre des Théatins, est né en Sicile. Lorsqu'il demeurait à Naples, il était un des champions les plus ardents du gouvernement monarchique. Les feuilles publiques qui parurent alors sous sa direction, nous le montrent partisan du droit divin à tel point, qu'il ne ménageait pas ceux qui osaient le contredire sur ce point et qu'il taxait leur opinion d'erreur très-grave. Appelé à Rome par Léon XII, pour enseigner le droit public ecclésiastique dans l'Archigymnase romain, il ne craignit pas d'avancer que la *forme monarchique élective*, telle qu'elle existe dans les Etats de l'Eglise, est la pire de toutes. Témérité qui le fit priver de sa chaire, qu'il avait à peine occupée pendant une année. D'inconséquence en inconséquence, de transformation en transformation, il est arrivé, comme nous verrons tantôt, au point de vouloir introduire la *démocratie* et le *système électif* dans le gouvernement de l'Eglise.

En philosophie, ses variations n'ont pas été moindres. D'abord, péripatéticien, il ne connaissait, il ne parlait que d'Aristote et du Lycée; et quoiqu'on prétende qu'il n'avait pas lu une ligne de ce philosophe, dont la langue lui est tout à fait inconnue, il ne laissait pas d'être de son école... À peine les premiers volumes de l'abbé de Lamennais eurent-ils paru, qu'il s'attacha tout entier à ce nouveau docteur; et parmi les champions de la prétendue *philosophie catholique*, le P. Ventura mérita, par son actif dévoûment, d'occuper une des places les plus distinguées [1].

En théologie, on le dit superficiel et entièrement étranger aux sources; et il n'y a qu'à lire ses ouvrages, pour s'assurer que ce

[1] Il publia à cette époque et dans les mêmes idées la 1re partie d'une philosophie, en un vol. de 542 pages, sous le titre de *De Methodo philosophandi*: inutile de dire que la 2e partie n'a jamais paru.

jugement n'est pas trop sévère. Dans les saintes Écritures, son manque d'instruction se trahit chaque fois qu'il entreprend de les commenter.

Tels sont les antécédents du trop fameux religieux, et avec la connaissance de ces faits, il nous sera plus facile de juger sa conduite actuelle. Il faut toutefois observer en sa faveur, que sa marche, dans la route de l'erreur, a été progressive et d'abord assez lente. On peut se rappeler, par exemple, qu'à l'époque où l'abbé de Lamennais avec ses disciples publiait son *Avenir*, le P. Ventura, quoique déjà égaré, blâmait encore tout haut certains excès de ce journal, et qu'il osa même adresser publiquement à ces messieurs une lettre, où la critique se mêlait aux encouragements et aux éloges. Ce qui lui valut, de la part du maître atrabilaire, une réponse dure et insolente.

Voyons maintenant ce que pense le P. Ventura aujourd'hui; et sans nous étonner du changement, tâchons de mesurer le chemin qu'il a fait.

Dans sa lettre aux rédacteurs de l'*Avenir*, il repoussait et condamnait hautement le principe de la prétendue *souveraineté populaire*.

« Je ne saurais, disait-il, pardonner à l'*Avenir* l'article intitulé : *La souveraineté de Dieu exclut-elle la souveraineté du peuple?* Cet article me paraît renfermer tous les principes subversifs des trônes et de la société, de la religion même que vous défendez; *car de la souveraineté du peuple en politique, à la souveraineté des fidèles en religion, il n'y a qu'un pas bien glissant et bien facile à faire.* Aussi ces deux principes marchent toujours ensemble *et conjurant amicè;* je ne m'arrête pas à relever tout ce que cet article contient de faux, d'absurde, de ruineux. Je remarque seulement que, dans le langage des Pères et des auteurs qu'on y cite, et dont on fait de véritables révolutionnaires, le mot *peuple* ne signifie pas la canaille, mais l'ordre des patriciens de chaque cité, auxquels, en cas de déchéance ou de défaut du monarque, le pouvoir est nécessairement et naturellement dévolu. J'observe aussi que dans pareil cas, le patriciat n'agit pas comme *mandataire du peuple* proprement dit, mais comme représentant le fondateur de la société, et comme l'organe naturel de ses volontés présumées; et qu'ainsi, indépendamment de la souveraineté de Dieu qu'on ne

» peut mettre en question sans abjurer la foi, tout pouvoir, même
» humainement parlant, vient d'en haut.

» Je veux rappeler, ajoute-t-il avec raison, que de ce que le
» patriciat peut et doit même, dans certains cas, désigner le souve-
» rain, il ne s'ensuit pas que la souveraineté soit à lui. Ainsi, dans
» le cas d'un schisme, les évêques réunis, et pendant le siége va-
» cant, les cardinaux désignent ou choisissent le Pape, sans être
» pour cela papes eux-mêmes; et il en est de même de l'exemple
» du Portugal cité dans l'article. Enfin je prie l'auteur de ce même
» article de se souvenir, que la souveraineté n'est pas et ne peut
» être, comme la liberté, le partage de tous; que la placer dans la
» multitude, c'est la tuer; que le peuple n'est pas plus souverain
» dans l'Etat que les enfans le sont dans la famille, les fidèles dans
» l'Eglise, et que la théorie de la souveraineté du peuple dans les
» temps anciens n'a été invoquée et exploitée qu'au profit des am-
» bitieux, des intrigans, et au préjudice du peuple; et dans les
» temps modernes, ainsi que l'avoue l'auteur de l'article, elle a
» inondé l'Europe de crimes et de calamités... Car, dès qu'on éta-
» blit en principe que le pouvoir appartient originairement à tous,
» tous, même les intrigans, même les monstres, ont le droit d'en
» convoiter l'exercice, et ordinairement ce sont les intrigans et les
» monstres qui s'en emparent. »

Telle était, sur cette grave question, l'opinion du P. Ventura en 1831; et assurément il serait difficile de mieux parler. Or, que nous dit-il dans son *Discours funèbre pour les morts de Vienne*, prononcé le 27 nov. dernier dans l'église de *S. Andrea della Valle?* Il affirme positivement ce qu'il niait auparavant, ce qu'il contestait aux rédacteurs de l'*Avenir*. « La souveraineté politique, dit-
» il, dont le premier principe, la première raison est en Dieu et
» vient de Dieu, *réside dans le peuple*. Non point en ce sens que,
» selon la doctrine protestante de Jurieu et de Rousseau, tout citoyen
» est souverain; mais en ce sens que, selon la doctrine de S. Chry-
» sostôme, de S. Thomas, de Bellarmin et de Suarez, la commu-
» nauté parfaite, l'Etat constitué l'a reçue *immédiatement* de Dieu:
» *Principatus politicus soli communitati perfectæ IMMEDIATÈ*
» *à Deo tribuitur*. C'est pourquoi la communauté ou le peuple la
» confère, avec les conditions qui lui plaisent, et la reprend quand
» *l'Homme-Pouvoir* (le gouvernement, le prince) la convertit en
» instrument d'oppression contre le peuple duquel il l'a reçue. »

C'est-à-dire que le P. Ventura nous tient aujourd'hui absolument le même langage que lui tenait, du temps de l'*Avenir*, l'abbé de Lamennais; car ce dernier, dans sa réponse à l'accusation du général des Théatins, ne manque pas de s'appuyer sur les théologiens cités plus haut, en distinguant aussi leur opinion de celle de Jurieu et de Rousseau.

Le P. Ventura reprochait aussi aux rédacteurs de l'*Avenir*, de prêcher l'*insurrection* et la *révolte*. «Depuis que vous avez invité, » leur disait-il, excité, poussé les peuples avec toute la puissance » de la parole, approuvé, loué toutes les révolutions faites, ap- » plaudi d'avance à toutes les révolutions à faire, vous avez dû » soulever contre vous tous les amis de l'ordre, tous les hommes » véritablement catholiques; car tout cela n'est rien moins que » catholique. Votre tort, ajoute-t-il, devient encore d'autant plus » grand, que vous paraissez prêcher la révolution au nom de la » religion, et que depuis un mois vous en faites l'expression d'une » pensée catholique. »

Aujourd'hui, le P. Ventura soutient qu'un peuple qui se soulève contre un pouvoir oppresseur, *exerce un droit naturel, inaliénable, légitime et sacré* (p. 68). Ce n'est pas tout: les bouleversements que l'Europe subit aujourd'hui, il les attribue à la Divinité elle-même. « *Dieu*, dit-il, *a eu pitié de cette belle partie du » monde; il a déchaîné le génie des révolutions* contre ces gou- » vernements usurpateurs des droits sacrés de la conscience uni- » verselle; et le génie des révolutions, en mettant un frein à leur » absolutisme politique, les a encore, sans coup férir, dépouillés » de leur absolutisme religieux (p. 55). »

En 1831, le P. Ventura croyait l'esprit révolutionnaire essentiellement anti-chrétien et hostile à la Religion. « Enfin, Messieurs, » disait-il aux rédacteurs de l'*Avenir*, je suis fâché de voir que » l'*Avenir* connaisse si peu la révolution que, de bonne foi, il se » flatte que par la nouvelle charte la religion sera affranchie. Com- » ment donc, après tout ce que vous avez écrit vous-mêmes sur » la révolution, vous pouvez vous faire illusion sur son esprit, ses » projets, au point de croire qu'elle n'aura bouleversé la France » que pour rendre la liberté à la religion qu'elle veut anéantir? » Non, Messieurs, on vous dépouillera, mais on continuera à vous » opprimer. Voyez ce qu'on a fait, et c'est d'après cela que vous » devez juger de ce qu'on fera. Le parti de la résistance ne peut pas

» tenir, le parti du progrès doit l'emporter. Or, vous verrez alors » que le progrès de la liberté pour les autres, sera pour vous celui » de la servitude. *C'est que le principe de la révolution est essen-* » *tiellement anti-catholique, et que toute révolution dans ce siècle* » *sera et doit être toujours au préjudice de la religion, et au plus* » *grand profit de l'impiété... Avec la révolution proprement dite,* » *toute alliance, tout traité de paix, toute trêve seulement est* » *impossible. Elle ne peut pas même tolérer la religion sans se* » *détruire elle-même; car son principe constitutif est la haine* » *de cette religion.* »

Aujourd'hui, d'après le même P. Ventura, la révolution est essentiellement chrétienne et religieuse; et au contraire c'est l'obéissance au despotisme, c'est la soumission qui est impie et même païenne. De cette manière il explique et justifie les fréquents bouleversements dont l'Europe est le théâtre. « Du jour, » dit-il, où les peuples chrétiens, les seuls qui puissent harmoni- » ser la dignité de l'homme et l'ordre de la société, furent instruits » *des vraies et légitimes idées sur l'obéissance et le commande-* » *ment*, sur la sujétion et sur la liberté; du jour où ces idées se » sont incarnées en eux et leur ont formé comme une seconde na- » ture; de ce jour, ils ont détesté, comme par instinct, toute do- » mination despotique, il a été impossible de leur refuser trop » longtemps des formes libérales; et cette impossibilité absolue à » ce qu'un peuple chrétien soit brutalement dominé et despotique- » ment gouverné, *vous explique le phénomène des révolutions si* » *acharnées, si fréquentes, chez les peuples chrétiens*; tandis que » les nations païennes, abruties par l'ignorance des vrais prin- » cipes sociaux et par la superstition idolâtrique, assises dans les » ombres de la mort, dans les bras du despotisme, ont dormi et » dorment toujours du sommeil de la dégradation et de la servi- » tude (p. 46). »

Ainsi les révolutions tiennent à l'esprit même du christianisme; et la révolution française elle-même, celle de 1789, ne fait pas exception à cette règle.

« La révolution française de 1789, dit le P. Ventura, considérée » dans sa cause la plus générale, ne fut que l'effort aveugle et dé- » sespéré *d'une nation chrétienne, pour faire rentrer le pouvoir* » *dans les limites que le christianisme lui avait posées, et, de* » *païen qu'il était devenu, le faire redevenir chrétien* (p. 47). »

Il est inutile de demander si les révolutions qui ont suivi celle de 1789 ont eu le même caractère religieux. Le P. Ventura n'en doute pas ; et sur ce point, il dit absolument le contraire de ce qu'il assurait auparavant. « Dans la France même, dit-il, les deux » dernières révolutions, qui avaient seulement un but politique, » n'ont tourné en dernier résultat qu'à l'avantage de la *liberté ec-* » *clésiastique*. L'Église, esclave sous l'absolutisme napoléonien, » commença à respirer un souffle d'air libre avec la révolution de 1814. Avec la révolution de 1830, dégagée encore plus des liens royaux, elle respira plus librement encore ; et aujourd'hui, avec » la révolution de 1848, elle est sur le point de revendiquer entiè- » rement son indépendance et sa liberté (p. 66). »

Enfin le génie des troubles civils, des insurrections qu'on voit éclater partout, est le génie de la religion même et se confond avec elle. « Tout nous dit de la manière la plus éclatante, dit-il, » que la cause de la liberté, que l'on discute aujourd'hui en Eu- » rope, ici par la parole, *là par le fer*, et pour laquelle tant » d'âmes généreuses ont, dernièrement, à Vienne et ailleurs, don- » né leur sang et leur vie, *est au fond la cause de la vraie reli-* » *gion, parce que c'est la cause à laquelle est associé le triomphe* » *des doctrines du christianisme* (p. 51). »

Le P. Ventura veut arriver à cette conclusion, que les révolutionnaires qui succombent dans le combat contre l'autorité, meurent pour *la foi et le bien de la religion*.

Il pose d'abord en principe qu'un peuple entier, qui se soulève contre un pouvoir oppresseur, *exerce un droit naturel*, et qu'il ne fait que reprendre une autorité, qui vient originairement de lui (p. 68). Puis il raisonne de la manière suivante :

« Ce n'est donc pas à la révolte que nous applaudissons, mais » *du droit, à l'héroïsme*, au courage, en venant offrir le suffrage » de nos prières, pour les âmes des braves qui sont morts en » combattant dans la cité de Vienne. Mais pourquoi, nous, Ita- » liens, mettons-nous un si grand intérêt à prier pour la paix et » le repos des âmes des morts d'une nation étrangère ? Peut-être » parce que tous les peuples sont frères ; parce que les intérêts » sont communs entre eux, et que tout peuple qui revendique sa » liberté, est un auxiliaire puissant pour la conquête de la liberté » des autres ? Oui, ces raisons sont vraies, ces titres sont réels. » Mais à toutes ces raisons si nobles, il faut en ajouter une autre

» qui les élève et les consacre toutes. A ces titres si précieux, » qu'ils ont à la reconnaissance de nous tous comme citoyens, il » faut en ajouter un autre qu'ils ont à la piété de nous tous comme » chrétiens ; et la raison est qu'en combattant et en mourant pour » les libertés de la patrie, *ils ont combattu et sont morts aussi* » *pour l'avantage de la religion catholique.* Je reconnais que » l'amour de la patrie et de la liberté inspire l'intrépidité néces- » saire pour affronter la mort.... Mais quelque chose de plus » noble et de plus précieux s'agite aujourd'hui au fond des âmes, » qui réveille en elles les sentiments les plus élevés, redouble leurs » forces et leur persuade l'héroïsme. Et cette autre cause, si vous » ne la connaissez pas, c'est *l'intérêt religieux et humanitaire.* » Oui, dans la guerre si implacable *qui se fait aujourd'hui au* » *despotisme*, à l'intérêt du foyer vient s'unir encore *l'intérêt de* » *l'autel.* Aujourd'hui l'on combat, comme dans les temps an- » ciens, *pro aris et focis.* Et c'est pour cela précisément que la » guerre actuelle présente les prodiges que nous voyons, d'une » héroïque valeur et d'une fureur désespérée. J'admets qu'un » très-grand nombre de braves guerriers de la liberté n'ont peut- » être pas présent à l'esprit l'intérêt de la religion et de l'huma- » nité. Mais, s'ils n'ont pas dans l'esprit l'idée religieuse et hu- » manitaire, *ils n'en ont pas moins le sentiment dans le cœur.* » Ils obéissent, sans le savoir, à un noble instinct. Croyant ne » combattre que pour le triomphe de la liberté contre le despo- » tisme, *ils combattent, sans s'en douter, pour le triomphe du* » *principe chrétien contre le principe païen*, parce que la liber- » té est de nature et d'origine chrétienne, et le despotisme est » une création païenne. Ils combattent pour la liberté, l'é- » galité, la fraternité, qui sont le but chrétien où aspirent invin- » ciblement les vœux et les besoins de la société humaine. Ils » combattent pour la destruction d'odieux priviléges, au moyen » desquels, en tant de pays chrétiens, on perpétue encore l'em- » pire du paganisme. Ils combattent pour la transformation se- » crète, concourent au travail caché par lesquels l'humanité, en » se pénétrant toujours de plus en plus de l'élément évangélique, » dans ses idées et dans ses intentions, s'élève à un état politique, » plus conforme aux lois divines et se rapproche du modèle de » toute perfection (p. 68-70). »

Telles sont aujourd'hui les idées du P. Ventura, telle est sa

tendresse, son admiration pour les révoltés, pour les insurgés de tous les pays. En revanche, il n'a que des paroles d'emportement, de mépris et de haine pour les souverains, pour les gouvernemens. Nous remarquons dans son discours des tirades de plusieurs pages contre l'autorité, qu'il ne désigne en général que sous les noms d'*absolutisme*, de *despotisme*, d'*homme-pouvoir*, etc. A son avis, ce sont les rois et les gouvernemens qui sont cause de tous les maux que nous voyons aujourd'hui. « Leur étude la plus » constante et la plus commune, dit-il, en ces derniers temps, a » été celle de corrompre les peuples, de détruire chez eux la » conscience et l'intelligence, d'y éteindre, avec la science, tout » sentiment de probité, d'honneur et de religion, de les amener » à l'état de brute ou de matière... A cet effet, pendant que d'une » part ils entravaient le développement et la culture de l'intelli- » gence, ils encourageaient de l'autre le libertinage et la prostitu- » tion. Servir et payer, voilà les deux seuls articles auxquels ils » avaient réduit toute la morale et toute la religion ; voilà ce à » quoi ils avaient restreint tous les devoirs sociaux... Comprenons » donc bien *cette vérité historique*. A partir du siècle passé, » toutes les institutions libérales étaient détruites en Europe. » *L'absolutisme régna et jusqu'à hier il régnait encore*. L'incré- » dulité et le libertinage que ce siècle a conçus et transmis au » nôtre et qui se sont propagés et accrus ; les scandales sur les- » quels la religion s'afflige aujourd'hui, *sont tous l'œuvre et la* » *création du despotisme*. C'est lui qui, en ces derniers » temps, a affaibli la foi et perverti les mœurs ; *et loin que l'on* » *puisse attribuer à la liberté ces désordres de l'ordre religieux* » *et moral*, ils ne cesseront et ne seront réparés que par le moyen » de la liberté (p. 60 à 67). »

Le P. Ventura applaudit donc de tout son cœur aux événements qui consternent les nations aujourd'hui ; et il pense que, sans cela, les gouvernemens nous entraînaient dans l'abîme. « Malheur à » l'Europe, s'écrie-t-il, si l'*absolutisme* politique et religieux eût » duré vingt années encore ! Il ne serait peut-être pas demeuré » en Europe vestige de croyance et de morale chrétienne ! Gâtée, » corrompue jusque dans la moëlle des os, la société européenne » serait tombée en gangrène et en dissolution. *Dieu en a eu com-* » *passion ; et il a permis, il a même visiblement dirigé tout ce* » *que nous voyons aujourd'hui, et qui n'est autre chose qu'une*

» *douloureuse opération chirurgicale*, à laquelle est soumis le
» corps social (p. 60). »

Mais ce qu'il y a de plus étrange dans ces odieuses déclamations contre l'autorité, c'est qu'elles ne sont pas sincères et que l'auteur en convient lui-même. Oui, le long tableau qu'il trace des vices et des excès de la souveraineté, la prétendue *vérité historique*, c'est une pure fiction de sa part, un simple moyen oratoire pour maîtriser ses auditeurs. Cette particularité nous est heureusement révélée dans une lettre que le P. Ventura écrit à son traducteur, l'abbé Anatole Leray, et que celui-ci a la naïveté de communiquer au public. « J'avais à parler, lui dit l'orateur, à une jeunesse ai-
» grie contre le prêtre; il fallait réhabiliter ce dernier; et, pour y
» arriver, j'ai dû employer toutes les ressources et tout l'art pos-
» sible. *J'ai fait porter mes coups principalement sur le roi ab-*
» *solu, le roi despote et tyran*, TEL QU'IL N'EXISTE PLUS GUÈRE AU-
» JOURD'HUI, *sur le roi persécuteur de l'Église* (p. 84). »

Voilà qui est vraiment curieux. L'absolutisme qui faillit perdre l'Europe, qui aurait fait *tomber la société en gangrène et en dissolution*, s'il avait duré encore une vingtaine d'années; cet absolutisme *n'existait plus guère aujourd'hui*; c'est une invention de la part du R. P. Ventura. Ainsi la chaire de vérité est devenue une chaire de mensonge et de calomnie à l'égard de l'autorité; et l'orateur chrétien est descendu au rôle abject de harangueur de clubs!

Nous pouvons nous dispenser, après cela, de continuer cet examen. Que nous importe maintenant que le P. Ventura accuse le Pape, qu'il lui reproche de n'avoir pas fait assez pour la liberté, de s'être montré *plutôt un débiteur contraint de payer, qu'un donateur généreux et splendide* (p. 21)? Qu'avons-nous à dire de l'impudence du prêtre, qui soutenait, dans une correspondance du 22 janvier dernier, *que les véritables ennemis de Pie IX n'étaient pas à Rome, mais à Gaëte?* Que c'étaient *ses ennemis qui l'avaient emmené captif, qui le retenaient dans une captivité morale* (p. 95)? Avons-nous à nous occuper davantage de sa folle confiance dans la démocratie, de son espoir de la voir bientôt introduite dans l'Église, de voir le clergé et le peuple chargés *de la nomination des pasteurs*[1]? Faut-il répondre aux outrages qu'il jette à la tête de

[1] « La Constituante italienne, dit le P. Ventura, n'aura pour premier résul-

ceux qu'il appelle *obscurantistes*, et qu'il accuse d'avoir, en peu de mois, *causé plus de dommages à l'Eglise, que ne lui en firent tous les hérétiques ensemble dans le 16e siècle ?* » Non, il suffira de mentionner tous ces écarts, et on peut laisser désormais le P. Ventura, au moins jusqu'à ce qu'il revienne à de meilleurs sentiments.

A plus forte raison pourra-t-on se dispenser de parler de M. l'abbé Anatole Leray, son traducteur et son ami, prêtre démocrate qui se dit aussi un peu *socialiste* (p. 106) et qui est humblement à genoux devant son héros. « Le P. Ventura, dit-il, *possède* « *la science du christianisme*, et c'est le plus bel éloge que l'on » puisse faire de lui, lorsqu'on pense au petit nombre de personnes » qui connaissent véritablement le christianisme. A ce point de » vue, ajoute-t-il, le P. Ventura *est peut-être l'homme le plus émi-* » *nent du clergé européen*. Et si un concile général a lieu pro- » chainement, ce qui est l'objet des vœux des intelligences les plus » éclairées, et ce que semblent pressentir tous les cœurs qu'é- » meuvent les besoins de la société religieuse actuelle; si un con- » cile général a lieu, disons-nous, *le P. Ventura en sera l'âme et* » *la parole la plus puissante* (p. 5). »

Cela suffira pour faire connaître au lecteur M. l'abbé Anatole Leray.

(*Journal historique et littéraire de* LIÉGE.)

tat que l'*émancipation de l'Église* exclue ou oubliée par les constitutions modernes. Il est impossible qu'après avoir conquis la part de ses droits dans le gouvernement de l'Etat, le peuple demeure exclu de toute participation aux choses de l'Eglise : il resterait en dehors de l'Eglise et se retournerait contre l'Eglise. Vous verrez donc enlever aux gouvernements, et selon l'ancienne discipline de l'Eglise, *revenir au peuple et au clergé la nomination des pasteurs de l'Eglise* (p. 57). »

Une note ajoutée à ce passage, nous apprend que la lettre de l'abbé Rosmini, *Sur la nécessité politique et religieuse qu'il y a aujourd'hui à ce que la nomination des évêques revienne au clergé et au peuple*, est sous presse également et doit bientôt paraître.

Sciences physiques.

THÉORIE DE LA MATIÈRE.

PAR M. DOCTEUR.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

Après avoir posé ce principe : Tout corps solide, qui est plus léger qu'un liquide, est plus poreux que ce liquide, et tiré plusieurs conséquences, celle-ci entre autres : le bois est donc plus poreux que l'eau, l'or et le platine sont donc plus poreux que le mercure... M. Docteur continue : « Ainsi l'emportement des passions est toujours plus faible et les émotions de l'âme sont moins vives dans des individus dont la raison est éclipsée par le sentiment que dans ceux qui ont une grande puissance de juger... Le sentiment est la force expansive de l'âme, parce que sentir c'est chercher à sortir de soi-même et se porter avec plus ou moins d'ardeur vers des choses ou des êtres qui ne sont point nous. Aussi le sentiment dilate-t-il les intelligences ; il ouvre, en quelque sorte, les pores de l'âme, et il lui permet d'absorber les idées ou les vérités qui lui manquent. La raison est l'image de la matière attractive, ou plutôt, la matière attractive accomplit d'une façon toute matérielle les actes spirituels de la raison, premièrement, parce que juger c'est condenser, en quelque sorte, plusieurs idées de manière à n'en faire qu'une, comme nous voyons que la force attractive parvient à ne faire avec plusieurs atômes qu'une seule molécule..... en second lieu, parce que, comme la matière attractive de tous les corps sublunaires cherche à se précipiter vers le globe terrestre, de même chaque raison individuelle a une tendance directe et naturelle, lorsqu'elle n'est point poussée ailleurs, à adopter sans examen les croyances de l'humanité entière.....

»Les âmes médiocres et communes se congèlent, comme l'eau, à l'approche de leur hiver, parce qu'elles n'ont point assez de raison pour empêcher la volatilisation et la déperdition continuelle de leur feu. Mais l'âme des personnes véritablement grandes et presque

[1] Voir le 1er article, au n° 39, ci-dessus, p. 72.

aussi riches sous le rapport de la justesse d'esprit que par leur profonde et exquise sensibilité ne vieillit jamais [1].»

Après avoir dit que la pierre ne peut brûler aussi facilement que la paille, parce qu'il y a proportionnellement beaucoup plus de matière attractive dans le premier corps que dans le dernier, comme l'indique le poids relatif de ces deux substances ; que le mercure et l'eau ne peuvent être inflammables comme l'huile, parce que le feu des deux premiers liquides est plus étroitement emprisonné que celui du second ; que l'air ne peut laisser échapper une aussi grande quantité de feu que le gaz hydrogène, parce qu'il en a moins ; par un phénomène analogue, ajoute-t-il, nous voyons que dans le monde spirituel les esprits lourds, et qui n'ont en quelque sorte que la raison pour fanal, ne sont point très-chaleureux et qu'ils n'ont point le don d'être très-lumineux dans leur style. Une âme de feu est presque toujours une âme légère. En d'autres termes : la prudence et l'esprit d'ordre ne sont point les vertus familières d'un caractère ardent, vif et impétueux dans ses idées, parce que le feu des âmes est comme celui des corps : il ne pèse point et il n'engendre facilement la parole que lorsqu'il n'est point enseveli dans une grande masse de raison.

Au reste, il peut suffire à notre dessein d'indiquer le chapitre VI qui a pour titre : *Récapitulation et principes psychologiques*. Il se compose exclusivement de propositions physiques et psychologiques mises en regard afin d'en mieux faire saisir les rapports et l'analogie. En voici quelques-unes :

PHYSIQUE.	PSYCHOLOGIE.
2° Le feu qui réside dans les corps, et qui est le seul agent direct de toute leur chaleur possible, est un de leurs éléments constitutifs ; car 1° la plupart des propriétés caractéristiques des corps viennent des proportions ou de l'état plus ou moins mobile de ce feu ; car 2° leur nature s'altère ou se détériore lorsqu'ils viennent à en perdre une certaine quantité. Aussi, suffit-il de brûler un corps, c'est-à-dire de lui enlever une portion notable de son feu, pour former des corps nouveaux et pour changer absolument sa constitution.	2° Le sentiment est un agent nécessaire à la nature de tout être qui pense ; car 1° la plupart des qualités intellectuelles et morales de l'être intelligent viennent des proportions ou de l'action habituelle de cette faculté ; car 2° l'individu s'altère et se détériore s'il vient à perdre, par l'effet d'émotions vives et persévérantes, une partie de son feu spirituel. Aussi, donne-t-on figurément le nom de *cerveaux brûlés* aux personnes qu'un usage immodéré de la faculté de sentir a conduit à un état voisin de la folie.

[1] *Théorie de la matière*, p. 85 et suiv.

PHYSIQUE.	PSYCHOLOGIE.
3° Le feu élémentaire est une matière qui tend à l'expansion et au rayonnement. Deux ou plusieurs atomes de cette matière ne peuvent être en contact que par la force coactive et plus puissante d'un autre agent.	3° Le sentiment est nécessairement expansif et ami de la communication. Tout ce qui est senti cherche naturellement à être exprimé ; et l'être qui pense ne pourrait se contenir dans aucune borne s'il n'avait en lui-même une autre puissance qui met un frein continuel à ses désirs d'expansion.
4° Cette autre matière, qui a le pouvoir de tenir en contact des atomes auxquels un contact mutuel est odieux, est l'élément attractif. Tous les corps sont donc formés de deux matières essentiellement distinctes quant au but de leurs opérations.	4° Cette autre puissance qui met un frein à l'espèce de haine que toutes les idées senties d'une même âme ont pour le contact, s'appelle raison. Les êtres pensants sont donc doués de deux forces simultanément agissantes et néanmoins opposées.
7° Tous les corps ont leurs degrés de chaleur innée, souvent appréciable au contact, car la différente constitution des différents corps exige que, à température égale, leur feu soit plus vibrant dans l'un que dans l'autre.	7° Les diverses âmes ont des degrés divers de chaleur naturelle ou innée ; car l'infinie diversité des caractères prouve que chaque âme possède une dose de sentiment et de raison différente de celle des autres âmes.
8° Il y a plus de chaleur réelle dans les corps solides que dans les corps fluides, attendu que le feu des premiers étant plus contracté, doit être plus vibrant.	8° Il y a plus de chaleur naturelle dans les esprits solides ou raisonnables que dans les esprits vaporeux ou fluides, où la raison ne domine point, parce que le sentiment ne vibre qu'autant qu'il est pressé ou animé par des convictions.
26° Trop de chaleur altère ou détruit la constitution des corps.	26° Trop d'effervescence dans le sentiment altère ou change radicalement la constitution des âmes.
28° Tout gaz est un produit de la combustion.	28° Tout discours ou toute pièce d'éloquence est le produit d'un sentiment très-agité.
31° La putréfaction est une guerre sourde, lente, et néanmoins victorieuse de la force expansive contre la force attractive.	31° La corruption intellectuelle et morale est toujours une victoire lente, mais néanmoins sûre, remportée par le sentiment contre la raison.
34° On pourrait définir l'odorescence *la poésie des corps.*	34° On pourrait définir la poésie *l'odeur des esprits.*

Le chapitre dixième est une seconde récapitulation dans laquelle se trouvent indiquées les sept propriétés caractéristiques de l'élément expansif correspondant aux sept actions du sentiment : la preuve de cette correspondance est donnée en sept paragraphes désignés chacun par l'un des titres qui suivent :

Odorescence et poésie; chaleur et passion; dilatation et méditation; élasticité et actes de vengeance; rayonnement des corps et rayonnement des esprits; antipathie corporelle et antipathie spirituelle, dureté des corps et fermeté de l'âme. C'est dans l'ouvrage même de M. Docteur qu'il faut lire les rapprochements ingénieux qu'il fait de l'ordre physique et de l'ordre intellectuel, et les preuves nombreuses qu'il apporte à l'appui de sa théorie. Nous la résumons avec lui, par les simples propositions qui terminent le chapitre et la première partie de son traité :

« 1° Le sentiment est le père de toute poésie et de toute délicatesse d'âme, comme le feu élémentaire, dans sa ténuité, est le principe et l'agent de toutes les odeurs.

2° Le sentiment rend les âmes passionnées et chaleureuses, comme le feu élémentaire est la cause productive de toute chaleur.

3° L'action continuellement vibrante du feu élémentaire dilate les corps. Le travail intérieur du sentiment dilate et agrandit les âmes.

4° Celui-ci est le principe de toute vengeance, comme l'autre est l'agent direct de toutes les répulsions élastiques.

5° Le sentiment engendre l'imagination ou la parole, comme le feu corporel, devenu émissif, engendre le feu rayonnant.

6° L'un et l'autre, par leurs élans, deviennent souvent une force qui produit l'antipathie.

7° Enfin le feu élémentaire rend les corps durs, comme le sentiment dans une situation analogue, rend les esprits durs, et opiniâtres dans leurs jugements [1]. »

Nous ne pouvons entreprendre d'analyser l'un après l'autre, pour en constater l'exactitude métaphysique ou pour en signaler les défauts, les rapprochements nombreux des phénomènes de deux ordres dont est rempli le livre de M. Docteur, et dont nous citons aussi plusieurs exemples. Un semblable travail, qu'il soit laudatif ou critique, dépasserait énormément les limites d'un simple compte-rendu. Chaque lecteur, au reste, doit demeurer libre de faire lui même l'examen et de porter ensuite son jugement; car, autant nous exigeons d'unité dans le dogme, autant nous accordons de liberté dans la controverse, afin de conserver, en tout et partout, la charité. Nous observerons seulement que, si toute comparaison a son côté faible, même entre objets de même nature, l'inéquation d'adéquate parité doit subsister; à plus forte raison, quand il y a

[1] *Théorie de la matière*, p. 416.

transition de genre à genre; qu'il est donc fort à propos, pour juger sainement l'œuvre de M. Docteur, de tenir compte de la différence radicale qui existe entre le monde intellectuel et le monde physique, entre l'esprit et la matière.

Il nous semble, ensuite, permis de constater que, depuis la scission déplorable que la philosophie voltairienne a opérée entre la science et la religion, le livre dont nous nous entretenons, est, peut-être le premier où les deux sœurs se soient plus évidemment et plus étroitement rapprochées, où elles aient mieux montré leur unité d'origine et la pensée éternelle de CELUI qui les créa pour le bonheur du genre humain.

Que M. Docteur laisse bien loin de lui toute idée de misanthropie, toute pensée de découragement; qu'il achève son œuvre et qu'il la publie en toute confiance, non plus par parcelles, à des époques éloignées, mais en totalité et simultanément, afin de mieux faire saisir, comprendre et, par conséquent, plus sainement juger ses principes, ses moyens de déduction, et le but qu'il s'est proposé. Il sera compris et apprécié ; surtout, si, exclusivement occupé de sa théorie, il laisse à d'autres le soin d'en constater l'originalité, le mérite et d'en chanter les louanges. Certes, qu'il veuille seulement lever la tête et regarder autour de lui [1], il rencontrera bien certainement « des hommes assez pourvus d'intelligence pour comprendre et encourager sa pensée [2]. » L'espèce de défi qu'il jette à la face des hommes instruits, et, en particulier, de ses concitoyens, ne peut être propre à provoquer des sympathies, à stimuler le zèle, à exciter la confiance; elle disposerait bien plus vite au mécontentement, à des soupçons désavantageux. Attribuons le cri de détresse et d'abandon de cet écrivain philosophe, à quelques heures de froissement douloureux, et de peines trop vives, et, pour le juger moralement, écoutons-le plutôt lorsqu'il dit: « Nous n'avons point la prétention d'insinuer que notre livre soit un foyer de lumière sans ombres, et qu'il puisse communiquer à nos lecteurs le don de la science universelle. Un pareil édifice n'est point du ressort du génie de l'homme, et il nous serait donné, moins qu'à toute autre personne, d'aspirer à la vanité d'un tel projet, à nous, dont la vie presqu'entière se consume dans une suite non interrompue, de travaux matériels; seulement, nous désirons faire comprendre que la science est d'autant plus savante, qu'elle est large et qu'elle se

[1] Leva in circuitu oculos tuos, et vide.

[2] *Théorie de la matière*, p. 11.

rapproche de la science de Dieu.... que le monde de la matière et le monde des esprits se meuvent sur un plan parallèle, ou plutôt, qu'il n'y a qu'un seul plan pour toutes ces choses, comme il n'y a qu'une seule sagesse et une seule pensée qui les gouvernent [1]. »

L'Abbé Guillaume,

Chanoine honoraire, aumônier de la Chapelle ducale de Nancy.

Économie sociale.

ETUDE

SUR

LES DÉFENSEURS DE LA PROPRIÉTÉ.

(4e ÉTUDE) [2].

M. Léon Faucher. — M. Saint-Marc Girardin. — M. Thiers.

Le socialisme ne se borne pas à M. Louis Blanc, c'est-à-dire aux ateliers sociaux, à la haine de la concurrence, à l'exaltation des idées d'association, idées dont on a abusé à plaisir et dans un but anti-social. L'association présente d'incontestables avantages là où elle est possible, constatée par l'expérience; mais il n'en est pas de même de l'admission de son principe dans l'ensemble de l'industrie.

Une autre école a prétendu ramener le bien-être social pour tous par le simple moyen d'une vaste *banque d'échange* : le numéraire est la cause de tout le mal, détruire le numéraire, et ainsi toute la propriété par l'émission d'un papier-monnaie, voilà le problème que s'est posé cette école connue sous le nom de *système de la réciprocité*. Son mode d'action est simple, l'un produit, l'autre consomme; mais le producteur est aussi consommateur, et il y a échange mutuel des produits.

Ici, point d'association, point de monopole, point d'ateliers sociaux, rien de tout cela : on créera une vaste banque d'échange qui aura pour gage la production entière du pays; tout travailleur se présentera à elle, recevra en papier la somme dont il aura besoin. Ce papier ayant cours, comme actuellement le numéraire, servira de paiement pour tout ce dont le travailleur aura besoin.

Ceci suppose le cours forcé de ce papier, puis un prix maximum,

[1] *Théorie de la matière*, p. 11.

[2] Voir la 3e étude sur MM. *Thiers* et *Léon Faucher*, au no précédent, ci-dessus, p. 370.

légal des objets de consommation, ou plutôt de tous les objets ; et de cette opération si simple résulte le bonheur universel : plus d'entraves aux désirs du travailleur ! Qui bornerait les limites de son espoir de production, bornerait son crédit à la banque ! Devant un semblable rêve on reste stupéfait! Mais les assignats n'étaient qu'une plaisanterie en face de la réciprocité : aux assignats il a fallu pour point d'appui la guillotine. Cette nécessité n'arrêtera pas : un utopiste ne connaît pas un seul obstacle ; le sang ne compte pas plus pour lui que la ruine universelle.

Qu'une telle folie surgisse un jour de fièvre dans une tête, pourquoi non! Mais qu'elle trouve des auditeurs, des partisans, l'esprit reste confondu. Ce n'est pas tout, l'idée tend à se réaliser, et voilà que la *banque d'échange* se produit au grand jour; voilà que son auteur lance des statuts et les journaux annoncent que déjà des souscripteurs se sont présentés, car M. Proudhon n'étant pas encore l'État, ne pouvant sans doute agir dans la plénitude de sa volonté, éprouvant toutefois l'impérieux désir d'appeler les travailleurs à la jouissance de son incomparable découverte, ouvre sa banque, mais incomplétement, car le cours du papier ne peut être forcé, la réciprocité ne règne point encore en souveraine en France; il a donc le cruel déplaisir d'appeler à son aide des souscripteurs : l'*Icarie* a trouvé des colons, la *caisse* de M. Proudhon s'ouvre et de pauvres ouvriers y laissent tomber quelques épargnes mieux placées dans leur tiroir. L'épreuve est faite et l'expérience a une fois de plus fait justice d'une chimère!

A côté de la réciprocité s'élève la bannière du *droit au travail.*

Cette école qui de toutes a été le plus près du succès, puisque le droit au travail a été sur le point d'être inséré dans la Constitution, pose ce principe que la société doit du travail à chacun de ses membres. Droit rigoureux, étroit, auquel elle ne peut se soustraire. En vain, on répond que le travail ne manque, à qui en veut, que dans les jours de grande crise, où la société, fort malade elle-même du contre-coup de cette crise, n'a pas de travail à donner, que jamais elle ne peut avoir à sa disposition le travail propre à chacun de ses membres, qu'elle ne peut donner à l'un des bijoux à monter, à l'autre des livres à faire, un vaisseau à commander, que les travaux de l'État sont, en général, grossiers, uniformes, qu'une pioche serait très mal placée dans les mains d'un ouvrier en soie. On répond que peu importe ; si l'État n'a pas de travail, il a de l'argent, au moins il peut en avoir et que, dès-lors, un salaire est dû à tout travailleur, soit qu'il travaille ou non. Si, aux misères du chômage, on propose

les ingénieuses ressources de la charité privée et de la charité publique, on repousse la charité comme une insulte : le travailleur a droit au travail, et l'aumône l'humilie. Alors on forme des ateliers nationaux où le travailleur ne travaille pas, mais touche un salaire et forme une armée aux ordres du premier Catilina qui se présentera. L'histoire de nos récents malheurs peut nous faire apprécier les conséquences de ces désastreuses utopies.

V.

SAINT-MARC-GIRARDIN.

Un écrivain dont l'esprit est connu de toute l'Europe, M. Saint-Marc-Girardin, avait traité avant M. Thiers cette question [1], en donnant l'histoire de l'idée du travail. Il distinguait trois faits : l'obligation du travail, le droit du travail et le droit au travail; la première idée appartient au christianisme, la seconde au 18e siècle, la troisième au 19e. Nous citons la conclusion de ce travail, où la vérité, présentée avec un charme de style tout particulier à son auteur, brille d'un admirable éclat.

« L'obligation du travail, le droit du travail, le droit au travail ? La doctrine chrétienne affermit l'âme par la résignation ; la doctrine du 18e siècle rend l'homme actif et indépendant, l'utopie du 19e siècle l'amollit et l'irrite à la fois. Elle lui apprend à ne point compter sur lui-même et à toujours compter sur la société, et, si la société ne prend pas à ses frais l'entretien chaque jour plus coûteux de son oisiveté, alors l'élève des utopistes doit trouver la société injuste. Il ne sort de sa mollesse de souverain oisif que pour prendre le courroux d'un souverain méconnu et insulté; il doit chercher à détruire la société, ne pouvant l'asservir. Mécontent de lui-même, et des autres, plein de présomption et plein de mécomptes, trop flatté pour n'être pas souvent désappointé, trop orgueilleux pour rien apprendre de l'expérience, il passe sa vie à changer de charlatans qui lui promettent la félicité de ses vices.

» En morale, le droit au travail procède de l'égoïsme et de la paresse ; en histoire, de la mendicité du peuple romain ; en économie politique, des Ateliers-Nationaux. Auquel de ces trois titres veut-on le mettre au nombre des principes primordiaux de la Constitution ?

» Quand l'âme du disciple des socialistes est gonflée d'orgueil, bien

[1] M. Saint-Marc-Girardin, *Revue des Deux-Mondes*, du 15 août 1848.

amollie par la paresse, quand on l'a élevé dans sa pensée à ce poste de Citoyen, roi, de la dignité duquel il est de ne plus travailler, quand la ruine vient à la suite de l'oisiveté, que fera-t-il? Il démolira la Société, cherchera de l'or sous ses ruines et mourra enfin d'inanition; car, cet or, il n'existe pas sous ses décombres; l'orgueil qui a perdu l'homme, perdra aussi la Société. Elle avait été faite ainsi : que le devoir étant partout corollaire du droit, le droit de propriété amenait l'obligation de l'aumône, mais l'aumône est repoussée au nom d'un autre droit, du droit au travail; la Société ne sera plus qu'une arène où le plus fort détruira le plus faible. Où arrive-t-on sinon à dire :

« L'hôpital ! honte à celui qui l'éleva ! honte au jésuite qui fit avec le droit ce compromis scandaleux ! honte à ce faible ami de l'humanité qui fit passer la pitié avant la justice ! Oh ! bâtards de la vertu, quand donc cesserez-vous de corrompre la Société par ces beaux sentiments, qui empêchent le peuple de voir clair aux affaires de ce monde, et de briser plus tard ses chaînes? Oh ! riches bienfaisants qui déliez les cordons de votre bourse, quand donc substituerez-vous la restitution à l'aumône? Fermez, fermez vite vos mains entr'ouvertes; vos dons sont plus perfides que les secrets de la boîte de Pandore; vos dons empoisonnent la Société, ils la corrompent, ils retardent le jour de la lumière et font prendre patience à la justice! De quel droit donnes-tu, riche? qui t'a permis de t'entremettre entre la nature et l'homme affamé? En vertu de quel principe te fais-tu le distributeur facultatif, des produits du travail, toi qui n'as point travaillé? Ah ! si le pauvre savait, il sentirait bien que l'aumône, comme le salaire, lui brûle les mains? »

Voilà en 1849, le langage de la *Révolution-Démocratique*, journal Socialiste.

VI.

La propriété est donc battue en brèche par le *Communisme* et par le *Socialisme*. Elle l'est encore d'une autre manière par les doctrines sur l'impôt.

Déjà M. Troplong s'était élevé contre l'impôt sur les successions, tradition dangereuse, suivant lui, de la législation du moyen-âge; M. Thiers n'a pas manqué d'entrer dans l'examen d'une question aussi grave que celle des successions. Placé mieux que personne par ses antécédents pour entrer dans les entrailles de cette question, il a complètement réussi à l'exposer et à la ramener à sa véritable solution.

Les habiles du Socialisme ont vite compris que la destruction de la propriété n'était pas possible devant une génération aussi aveuglée que la nôtre par les préjugés anciens, et dès lors ils ont porté tous leurs efforts sur un seul point, l'assiette de l'impôt. On créera des dispenses populaires; on les fera solder par les riches, leurs biens sont là, et l'expropriation est toujours possible. Aussi non-seulement les socialistes avoués, mais encore les dupes qu'ils font chaque jour, se sont-ils donné la main pour faire prévaloir l'impôt sur les successions, l'impôt progressif, l'impôt sur les biens meubles, etc.

Que dit-on pour défendre ces propositions par lesquelles on pense arriver à la popularité? Ce que dit en termes passionnés le journal dont nous rapportions un fragment à l'instant, *le jour de la Restitution est venu*. Aussi M. Thiers s'est-il attaché d'abord à prouver qu'il n'est pas vrai que les gouvernements aient pour institution principale, dans tous les siècles, de décharger une classe aux dépens des autres. « Ces grands ministres, dit-il, Sully, Colbert, Turgot, n'avaient qu'un objet en vue: c'était de trouver les impôts les moins onéreux, les moins nuisibles à la production, et de ménager le Pays, ne fût-ce que pour en tirer davantage. Il ne faut donc pas mépriser leurs soins, et croire que tout est à refaire en matière d'impôts, qu'en tout refaisant on dédommagera le pauvre de sa pauvreté, on punira le riche de sa richesse. Non, on bouleversera l'ordre social, et on rendra le pauvre plus pauvre, car il est toujours le plus maltraité dans les révolutions, vu qu'ayant tout juste le nécessaire, quand il l'a, il ne peut rien perdre sans être aussitôt réduit aux abois. Les derniers huit mois en sont la preuve. Je vais donc chercher en peu de mots où sont, en fait de contributions publiques, le juste et l'habile, et heureusement on reconnaîtra ici comme ailleurs que le juste, l'habile sont indiqués, et que violer la propriété, soit qu'on l'atteigne indirectement par l'impôt, soit qu'on l'atteigne directement par tous les genres de Commmunisme, ne rapporte pas davantage. La perturbation, le discrédit, la misère, sont toujours les seuls résultats certains de ce genre d'entreprise. »

L'ancien président du Conseil pose ensuite quelques axiomes, 1° que l'impôt doit atteindre tous les genres de revenus, ceux de la propriété comme ceux du travail; il montre qu'il est radicalement faux que la propriété soit la richesse, et le travail la pauvreté; il prouve aussi que tous doivent l'impôt à la Société, car tous sont protégés par elle, exempter le travail de l'impôt serait aussi injuste que d'en exempter la propriété.

2° L'impôt doit être proportionnel et non progressif. Il faudrait

reproduire tout un chapitre pour ne pas tronquer la discussion vraiment profonde à laquelle se livre ici l'habile financier. Qu'on la lise et on restera bien persuadé de la futilité des arguments qu'on a employés pour amener l'impôt progressif.

3° Que l'impôt, avec le temps, a pour tendance essentielle de se diversifier à l'infini, et ici se présentent les impôts dits indirects et directs, et M. Thiers arrive à cette conclusion, que les gouvernements ont été oppresseurs le moins qu'ils ont pu.

Enfin, les deux derniers chapitres traitent de la diffusion de l'impôt et du bien et du mal qu'il produit.

Nous ne suivrons pas M. Thiers dans le développement des deux vérités qu'il a établies : 1° Que l'impôt se répartit à l'infini, et tend à se confondre avec le prix des choses, au point que chacun en supporte sa part, non en raison de ce qu'il paie à l'État, mais en raison de ce qu'il en consomme ; 2° que les modifications au système des impôts, les plus désirables dans l'intérêt des classes laborieuses, ne sont pas celles qui sont le plus généralement proposées.

On a beaucoup loué, et avec raison, cette partie du livre de M. Thiers ; on ne peut pousser plus loin qu'il ne l'a fait la clarté et la précision dans la discussion. Le service rendu au pays en détournant de lui l'impôt progressif, a été immense ; car cet impôt était la ruine certaine de la propriété, et par conséquent du travail ; car la propriété et le travail sont unis, quoi qu'on en dise, et si bien que la mort de l'une entraînerait la mort de l'autre.

On a trop redit la magnifique conclusion de ce livre : *du mal dans le monde*, pour que nous y revenions. La vérité luit à tous les esprits qui la cherchent ; quiconque étudie l'humanité trouve qu'elle est atteinte de maux de deux espèces, les uns que la société peut guérir, les autres inhérents à notre nature, et pour lesquels le remède n'est pas de ce monde. Celui qui voyant les douloureuses plaies dont est couverte notre société, et qui ne sentirait pas son cœur saisi d'une profonde, d'une indicible tristesse, celui-là serait à plaindre ; mais celui qui prétendrait toutes les guérir mériterait d'être enfermé.

Le Christianisme auquel toutes les intelligences reviennent souvent par des chemins bien différents, après des pérégrinations bien longues, a fait un précepte de la charité, c'est-à-dire, du dévouement, du sacrifice de l'individu à la société d'où découle, pour la partie souffrante de la société, la possibilité de la vie ; puis devant les incurables souffrances de l'humanité, il a placé la résignation ; asile de l'âme contre le désespoir. Ainsi a été organisé par lui la vie,

humaine, et ainsi elle marche entre le dévouement et la résignation tant que l'égoïsme ou l'orgueil ne détruisent pas sa voie, alors qu'arrive-t-il? ce que nous voyons, la guerre. C'est qu'il faut au cœur de l'homme ou l'espérance ou la jouissance, et quand l'une et l'autre manquent, il ne reste que le désespoir et la révolte.

ALPH. DE MILLY.

Correspondance.

LOUABLE RÉTRACTATION DE L'AUTEUR DU *COURS DE SCIENCES PHYSIQUES*, CRITIQUÉ DANS UN DE NOS PRÉCÉDENTS CAHIERS.

Nancy, le 21 avril 1849.

Monsieur le Directeur,

L'examen critique du *Cours de physique* de M. Ferdinand Piérot, examen inséré dans le cahier de l'*Université catholique* du mois de décembre 1848 [1], signale les conséquences immédiatement *panthéistes* qui découlent du système de ce professeur présenté comme il l'a été.

M. Piérot, frappé des arguments par lesquelles sa théorie se trouve combattue, vient de donner un exemple de loyauté qui l'honore, qu'il est important de signaler, d'abord pour être offert à l'imitation des écrivains qui, dans leurs ouvrages, ont blessé d'une façon quelconque les dogmes immuables de la foi chrétienne; ensuite, pour détruire l'impression défavorable que le compte-rendu publié par l'*Université catholique* aurait produit sur l'esprit des lecteurs.

Tout en persévérant à considérer la lumière calorique comme agent principal dans la formation des corps et comme un être immatériel, ce qui lui est très-fort permis, M. Piérot reconnaît que cette lumière calorique n'a pu exister *avant la création proprement dite*; qu'elle n'a paru qu'au moment solennel où Dieu voulant tirer le monde du chaos, prononça cette parole sublime : *Fiat lux*. Il reconnaît de même les fausses interprétations qu'il a

[1] Voir t. vi, p. 528 (2e série).

données de plusieurs passages de la sainte Écriture et, en particulier, des premiers versets de *l'Évangile de saint Jean.*

Non-seulement M. Piérot a franchement avoué l'erreur que lui avait fait embrasser, sans le savoir, le prestige d'un nom recommandable; mais il a voulu travailler immédiatement à la réparer et à la détruire. Il a composé de nouveau et fait imprimer les *feuilles 4e et 5e* de son volume, lesquelles contenaient l'exposition répréhensible de sa physique religieuse. Ces deux nouvelles feuilles seront envoyées à chacune des personnes qui possèdent, à un titre quelconque, le *Cours élémentaire des Sciences physiques;* elles sont offertes aux personnes dont le nom ne serait point connu de l'auteur, de l'éditeur ou du libraire, elles seront substituées dans chacun des exemplaires encore invendus, aux deux feuilles du tirage primitif.

On comprendra facilement qu'il n'était pas possible, sans risquer la perte énorme des frais d'une édition tout entière, de rectifier, typographiquement parlant, quelques conséquences tirées, dans le *Cours* de l'ouvrage des principes émis dès les premières pages; mais ces inexactitudes que, dès maintenant, il est facile de redresser d'après la nouvelle exposition théorique de M. Piérot, disparaîtront absolument dans une seconde édition qui, selon toute apparence ne se fera pas attendre : la physique de M. Piérot étant, ainsi que nous l'avons dit, en tant que livre de science, une des meilleures et des mieux rédigées qui aient paru.

L'orthodoxie catholique se trouvant désormais sauvegardée et la sainte Écriture dégagée d'explications arbitraires dans le nouveau *Cours de physique*, il est juste d'accorder à l'auteur latitude parfaite pour l'exposition de sa théorie, et liberté d'en tirer toutes les conséquences scientifiques que l'expérience et sa perspicacité lui ont fait découvrir. Dieu lui-même a livré *le monde aux investigations de l'homme.* Travailler à sonder les profondeurs de la science dans la vue d'honorer le Créateur et de chanter la magnificence de sa gloire, c'est entrer dans la pensée de Dieu, c'est remplir ici-bas une mission honorable et sainte; bien loin donc d'entraver dans leurs recherches le savant et l'érudit, l'homme religieux et sensé doit les encourager et leur rendre plus facile la route si souvent hérissée de difficultés qu'ils se condamnent à parcourir.

C'est ensuite aux hommes spéciaux à prononcer sur les décou-

vertes des auteurs, à discuter leurs systèmes, à juger leurs théories. La Religion n'entend jamais intervenir dans les disputes scientifiques, si ce n'est pour recommander aux champions antagonistes la modération et la charité ; car la science toute seule expose à l'orgueil ; la charité, au contraire, en vivifiant les individus, resserre les liens de bonne harmonie qui les doivent unir ; elle devient ainsi la base fondamentale de toute société qui veut durer, même dans le monde studieux ; elle prépare, en effet, à la science des progrès, des richesses, qu'une haineuse rivalité ne lui permettra jamais d'acquérir.

Désormais donc, le *Cours de Sciences physiques* de M. Piérot devient recommandable sous le double rapport scientifique et religieux ; puisqu'en traitant cette partie si intéressante des connaissances humaines, il rend un hommage sincère à la foi et montre combien, même en mathématiques, les livres révélés sont en avance sur les découvertes des siècles postérieurs à leur composition.

Veuillez, Monsieur le directeur, donner une petite place à cette lettre dans l'un des plus prochains cahiers de l'*Université catholique*, et recevoir l'hommage des sentiments avec lesquels je suis,

Votre serviteur très-humble et très-reconnaissant,

L'Abbé Guillaume,
Chanoine honoraire de Nancy.

Bibliographie.

INTERPRETATIO EPISTOLÆ S. PAULI AD PHILIPPENSES.

Scripsit Joannes Theodorus Beelen, in academ. cath. Lovan. S. script. et lingg. orientt. profess. ord. — Louvain, 1849, vol. in-4°.

M. Beelen, professeur à l'*Université* de Louvain, est connu dans le monde savant par plusieurs ouvrages importants. Les *Annales de philosophie* ont rendu compte de sa *chrestomathie rabbinique* [1]. Il a aussi publié une *dissertation* très-savante pour montrer qu'on ne doit admettre dans l'Écriture sainte qu'*un seul sens littéral.* Cette année, il a recommencé la publication des *leçons d'Exégèse,* qu'il fait à l'Université de Louvain ; l'*interpréta-*

[1] Voir *Annales*, t. IV, p. 164 (3e série).

tion de l'Epître aux Philippiens sera suivie d'un commentaire sur les *Actes des Apôtres*. Ces commentaires contribueront puissamment aux progrès de l'exégèse sacrée.

Voici l'ordre que présente l'*interprétation de l'Epître aux Philippiens*. En tête de chaque chapitre se trouve une indication sommaire de ce qui y est contenu. Chaque partie du texte exprimant une pensée complète est reproduite sur trois colonnes : la 1re offre le *texte latin* de la Vulgate ; la 2e le *texte grec* de l'édition de Complutte ; la 3e présente une courte *paraphrase* qui exprime nettement le sens et qui fait ressortir la liaison des pensées. L'auteur discute ensuite la valeur des principales variantes et passe enfin au *commentaire* proprement dit.

Le travail de M. Beelen est surtout remarquable par la méthode qu'il a suivie et qu'il fait connaître en ces termes : « En commentant l'Ecriture sainte, j'ai toujours présente à la pensée la règle si sage imposée par le concile de Trente à tout interprète catholique (*Sess. IV*). Du reste, en observant religieusement cette règle, et en me défiant de mes forces, j'use en toute liberté de mon propre discernement, sans jamais suivre à l'aveugle aucun interprète. Je lis attentivement les écrits exégétiques des SS. Pères ; à ce premier travail je joins l'étude des grands interprètes du moyen-âge, d'Œcuménius, de Théophilacte, d'Euthymius, de S. Thomas et des plus illustres commentateurs des temps modernes. Je recueille avec soin les observations judicieuses qui ont été faites par mes devanciers. Comme je suis persuadé qu'aucune interprétation, quelque spécieuse qu'elle soit, ne saurait être vraie si elle pèche contre les règles du langage, ou si elle attache aux mots des notions fausses, je mets une attention particulière à ne point m'écarter des règles de la grammaire et à déterminer exactement le *sens des mots*. Je m'attache aussi à saisir et à faire voir l'enchaînement des diverses pensées ; car aussi long-temps que la liaison logique du discours n'apparaît point à l'intelligence, l'interprétation manque de vie. »

Les personnes qui se livrent à l'étude de l'exégèse remarqueront combien ces vues sur la manière d'interpréter l'Ecriture sainte sont judicieuses. M. Beelen, en se conformant à *l'autorité de l'Eglise* et au sentiment *commun des Pères* pour tout ce qui concerne la foi et les mœurs, ne néglige aucun des secours que l'exégèse fournit pour déterminer scientifiquement la pensée de

l'écrivain sacré. A l'aide de vastes connaissances archéologiques et philologiques, il détermine avec précision le sens des mots et des phrases de l'Ecriture sainte. S'il rencontre une expression obscure, un passage difficile, il en donne l'intelligence en s'appuyant sur le contexte et en montrant que cette locution, cette tournure de phrase, inintelligible à la première vue, trouve son explication dans le génie des langues orientales et dans l'étude approfondie du style biblique. Presque toujours son interprétation, même dans les passages les plus difficiles, satisfait l'esprit le plus exigeant; appuyée sur les preuves les plus solides, elle ne laisse rien à désirer au théologien ni au philologue. M. Beelen pénétrant dans la pensée de l'apôtre, la fait ressortir de la manière la plus lumineuse, et il sait marquer avec un talent, dont les meilleurs interprètes offrent peu d'exemples, le lien qui unit entre elles les diverses parties du discours.

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

NUMÉRO 42. — JUIN 1849.

Cours de la Sorbonne.

COURS D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE,

PAR M. L'ABBÉ JAGER.

ONZIÈME LEÇON [1].

Jugement sur l'Assemblée nationale. — Nouveaux désordres et nouvelle proclamation. — Nuit du 4 août. — Abolition du régime féodal. — Atteinte portée à la propriété. — Suppression de la dîme. — Nouveaux désordres.

Messieurs, on m'a fait quelques observations sur mon dernier cours. Il en est parmi vous qui ont été choqués d'une expression dont je me suis servi en parlant des députés de l'Assemblée constituante. J'ai dit qu'ils se conduisirent *en écoliers*, au sujet des mesures à prendre pour réprimer les émeutes et rétablir la tranquillité publique. J'avoue, messieurs, que quand on est habitué aux éloges qui ont été donnés, par certains historiens, aux représentants de la première Assemblée, on doit trouver mon expression peu juste; mais je vous prie d'observer que je n'ai nullement contesté le talent des députés. L'Assemblée de 1789 est, sous ce rapport, une des plus illustres que nous trouvions dans l'histoire; tout ce que l'église, la magistrature, le barreau et la bourgeoisie avait de plus distingué, tout ce que la nature jointe au travail offrait de talents et de lumières s'y trouvait réuni. Que manquait-il aux députés ? l'expérience des révolutions, qui ne s'acquiert pas dans les livres; ils l'auront plus tard, alors plusieurs voudront reculer, mais il n'en sera plus temps; la révolution les emportera comme un torrent, et ils seront engloutis. Ne croyez donc pas, messieurs, que je sois le détracteur de l'Assemblée de 1789; je saurai rendre justice à la sagesse, à la sagacité et à l'éloquence de ses membres, apprécier le bien qu'ils ont fait et les services qu'ils ont rendus; mais, comme historien, je dois rechercher la

[1] Voir la 10e leçon au numéro précédent, ci-dessus, p. 400.

vérité. et vous signaler les grandes fautes qu'ils ont commises, et les fausses théories qu'ils ont suivies : c'étaient celles de J.-J. Rousseau, que l'auteur lui-même a déclarées n'être bonnes que pour les dieux. Les membres de l'Assemblée constituante s'entendaient admirablement bien dans certains détails d'organisation politique, administrative et judiciaire ; la plupart de leurs institutions existent encore aujourd'hui, et font l'admiration de l'Europe ; mais quand il s'agissait de constituer le pouvoir, fondement de toute sage administration, et de donner une base solide à la nouvelle société qu'ils venaient de fonder, alors ils n'y entendaient plus rien, leur génie semblait les avoir abandonnés, ils étaient comme des enfants, comme des écoliers dépourvus de toute expérience; ils ressemblaient à ces architectes qui distribuent merveilleusement bien les appartements d'une maison, mais qui ne savent pas en consolider les fondements. Et en effet, malgré leur sagesse, leur sagacité et leurs travaux de deux ans et demi; ils n'ont élevé qu'un édifice fragile qui est tombé au premier choc, ils n'ont fondé qu'une société éphémère qui a disparu dans un abîme; en un mot, ils n'ont su faire qu'une révolution; car, ne nous y trompons pas, la révolution est sortie de leurs travaux, la Convention n'a fait que tirer les conséquences des principes posés par eux. C'est que ces hommes, avec tout leur talent supérieur ne connaissaient pas la vraie théorie du pouvoir, ils n'avaient pas la science de ce qui est nécessaire au fondement de la société. Contre toutes les notions reçues, contre l'expérience des siècles, ils ont voulu fonder la liberté et le bonheur de la France sur l'affaiblissement du pouvoir et la destruction de la religion; il n'est donc pas étonnant que leur édifice se soit écroulé, car ces deux choses lui servent de fondement : Elles sont aussi nécessaires à l'existence de la société que l'air à l'existence de l'homme ; c'est ce que les députés de l'Assemblée constituante ignoraient complètement ; l'histoire que j'ai à vous exposer nous le montrera de plus en plus, et nous en donnera une entière conviction. Je reviens à mon sujet.

Nous avons vu, messieurs, que l'Assemblée nationale, dans la position où elle s'était placée vis-à-vis du pouvoir, s'est trouvée dans l'impuissance d'apaiser les troubles qui se manifestaient sur tous les points de la France, et qui étaient accompagnés de pillages, d'incendies et de meurtres. La proclamation que l'As-

semblée avait adressée au peuple, et qui était la seule arme dont elle pût se servir, n'avait produit aucun effet ; les désordres, au lieu de diminuer, ne firent que s'accroître ; on voyait partout des châteaux pillés et incendiés, des couvents forcés et détruits, des fermes abandonnées, des bureaux d'octroi en cendres, des receveurs en fuite. Les magistrats, chargés de maintenir l'ordre public, n'osaient rien faire, lors même qu'ils en avaient le pouvoir, ayant continuellement devant les yeux le massacre impuni de Flesselles, de Foulon, de Berthier et de tant d'autres. Les agitateurs avaient un excellent moyen de mettre la multitude en mouvement : Les vivres étaient très-chers, cela tenait, non à la récolte précédente qui aurait suffi rigoureusement pour alimenter la France, mais au défaut de circulation et à l'inquiétude générale que semait l'anarchie. Les convois de blé étaient partout arrêtés et pillés ; les habitants des villes et de la campagne n'en laissaient pas sortir de leur province. La moitié des familles craignant d'être affamées, en faisaient des provisions pour plusieurs mois, ces accaparements partiels, mais nombreux et universels, rendaient les grains dix fois plus chers, et c'était la vraie cause de la rareté des grains ; mais le peuple crédule se laissait persuader qu'il y avait des accapareurs qui les entassaient dans leurs greniers avec le dessein de réduire le pauvre par la faim. C'était pour les agitateurs un riche thème de déclamations. Aussi, quand on en voulait à la vie de quelqu'un ou à ses biens, on criait à l'*accapareur*, et le peuple accourait aussitôt pour en faire justice. Nombre de victimes périrent pour cette cause[1].

L'Assemblée nationale, qui avait eu la prétention de contenir, de discipliner la foule et de la diriger à son gré, commençait à s'inquiéter tant soit peu de ces excès populaires qui, d'un moment à l'autre, pouvaient se tourner contre elle-même. Le comité des rapports lui fit, le 3 août, une peinture affreuse de l'état déplorable de la France, et l'exhorta à y porter remède. Et quel remède? une nouvelle proclamation? Mais que pouvait-elle faire contre un peuple que la misère poussait à l'anarchie, et dont l'anarchie augmentait la misère : cercle fatal que sont obligés de parcourir tous les peuples en révolution. Mais, comme nous l'avons vu, l'Assemblée s'étant séparée du pouvoir exécutif, était réduite à

[1] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. I, p. 155.

ce seul moyen, elle n'en avait pas d'autre. Le comité proposa un projet de proclamation qui ne fut point adopté. On en demanda un autre au comité de rédaction. Target, avocat député de Paris, partisan dévoué au tiers-état, en fut chargé[1]. Dans l'intervalle, on se livrait à de vifs débats sur la Déclaration des droits de l'homme. Les historiens ont raison de dire que le moment était bien mal choisi. En effet, on a de la peine à concevoir que des hommes sérieux pussent s'occuper de formules métaphysiques, au moment où s'accumulaient tant de forfaits et de ruines, au moment où l'on s'adressait de toutes parts à l'Assemblée nationale pour demander son secours contre le meurtre et l'incendie. La Déclaration des droits de l'homme n'était pas prête, et l'on se disputait pour savoir si l'on en ferait une et si on la placerait en tête de la Constitution, comme préambule, ou à la fin comme corollaire : on décida qu'elle serait faite et placée en tête de la Constitution.

Le même jour, au soir (4 août), eut lieu la séance la plus extraordinaire que l'Assemblée constituante ait eue; elle mérite toute notre attention. Observons d'abord que l'Assemblée n'était plus entièrement libre et indépendante. Elle l'était sans doute du côté du pouvoir qu'elle avait subjugué, mais elle ne l'était plus du côté du peuple. La séance du 4 août nous en fournit une preuve. Thouret venait d'être nommé président; l'Assemblée n'osa pas l'installer parce qu'il déplaisait au club du Palais Royal, et Chapelier fut nommé à sa place. C'est la première fois que l'Assemblée agit sous la pression des clubs; elle s'était tournée du côté du peuple pour imposer sa tyrannie au pouvoir. Maintenant le peuple, dominé par les clubistes, lui impose une autre tyrannie. C'est une conséquence que nous avons prévue, et qui commence déjà à se faire sentir. Après ce premier incident, Target monta à la tribune et lut, au nom du comité de rédaction, le projet d'adresse tendant à arrêter les attentats aux personnes et aux propriétés, et à faire lever les impôts et les redevances qu'on avait cessé de payer aux dépens du trésor. La discussion allait s'ouvrir lorsque le vicomte de Noailles, qui avait été en Amérique avec La Fayette dont il était le beau-frère (il avait épousé la sœur de sa femme), s'écria que l'Assemblée avait entre les mains un autre moyen de calmer l'effervescence populaire, c'était de supprimer

[1] *Ibid.* — *Biogr. univ.*, art. *Target.*

tous les droits vexatoires, qui, sous le titre de droits féodaux, écrasaient les campagnes; il assura qu'à ce prix l'agitation du peuple serait bientôt calmée. Cette idée émise fut comme un météore brillant qui paraît pour la première fois; elle étonnait toute l'assemblée. Le duc d'Aiguillon, également de la haute aristocratie, appuya le discours du vicomte. La motion produisit un grand effet, car on vivait sous la terreur et chacun était disposé à faire des sacrifices.

Un propriétaire breton, nommé Lequen de Kerengal, revêtu du costume de la province, parut à son tour et fit un effrayant tableau du régime féodal; il le chargea de toutes les lois absurdes, vexatoires et injustes dont la plupart étaient depuis long-temps tombées en désuétude. Lapoule, député de la Franche-Comté, renchérit encore sur ce tableau: il cita, entre autres, un prétendu droit qui autorisait le seigneur, au retour de la chasse, à faire éventrer deux de ses vassaux pour se délasser en mettant ses pieds dans le corps chaud et sanglant de ces malheureux[1]. Ces droits étaient inconnus; plusieurs gentilshommes pleins d'indignation somment Lapoule de prouver ce qu'il avance. Mais l'effet était produit, le régime féodal avait reçu un coup mortel. Il va disparaître tout entier du code français. En effet, messieurs, une espèce d'ivresse ou de délire s'empara de l'Assemblée; chacun semblait être honteux d'avoir vécu si longtemps sous un pareil régime, et s'empressa de renoncer publiquement aux droits qui lui étaient personnels. On promène la faux sur toutes les institutions féodales, et on les abat avec un enthousiasme dont on ne peut pas se faire une idée. La noblesse avait donné le premier exemple, le clergé se hâta de le suivre. Il consentit au rachat des dîmes, demanda la mise en vigueur des lois ecclésiastiques concernant la pluralité des bénéfices : un curé, celui de Souppes, nommé Thibaut, offrit même de renoncer au casuel; ce qui ne fut point accepté, parce qu'on avait d'autres vues, celles d'enlever les biens du clergé. Les députés des communes, n'ayant pas de priviléges personnels à sacrifier, offrirent la suppression de ceux de leur province. On sait que chaque province avait ses priviléges et ses droits particuliers; les députés en firent le sacrifice; de cette sorte, la France se trouvait gouvernée par une même loi. On était déjà avancé dans la nuit, chacun était

[1] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. 1, p. 160.

préoccupé et semblait réfléchir et examiner s'il restait encore un sacrifice à faire, mais tout était abattu, rien ne restait debout de l'ancien régime. Alors Liancourt proposa de frapper une médaille pour perpétuer le souvenir de cette nuit mémorable. L'archevêque de Paris, suivant le même entraînement, proposa un *Te Deum*. Lally-Tolendal, voulant profiter de l'enthousiasme pour ramener les cœurs vers le roi, demanda que Louis XVI fût proclamé *restaurateur de la liberté française*. Cette proposition fut accueillie avec les mêmes applaudissements que les autres. Il ne s'agissait plus que de faire un résumé de toutes ces motions et d'en faire des décrets qui devaient être adoptés selon les formes ordinaires. On remit ce travail au lendemain, un comité particulier en fut chargé.

Jamais, Messieurs, on n'avait vu l'exemple d'un entraînement semblable. La peur y était pour beaucoup : les députés de la noblesse craignaient pour leurs familles et leurs propriétés en province; tous agissaient sous la terreur des clubs. Ils ont cru mettre un terme au pillage, à l'incendie et au meurtre, en ôtant aux agitateurs tout prétexte de révolte et de réclamations. Nous verrons si ce but a été atteint.

Jusqu'ici point de débats, on se pressait au pied de la tribune; c'était à qui y arriverait le premier pour faire son offrande à la patrie. On s'était contenté d'énumérer les sacrifices, et l'on avait remis au lendemain le soin d'en faire des décrets. L'enthousiasme avait étouffé toute discussion; mais le lendemain il n'en était plus de même, les sens s'étaient refroidis, la fièvre de l'enthousiasme était éteinte, la nuit avait porté conseil; et bien des députés regrettaient des concessions accordées à la hâte et sans réflexion, et ils auraient reculé bien volontiers. Mais le côté gauche ne les laissa pas faire, il les poussa au contraire en avant, et obtint plus qu'ils n'avaient accordé. Ce ne fut pas sans de grands et de violents débats qui eurent lieu au moment de la rédaction des articles, et qui se prolongèrent jusqu'au 13 du même mois. Ces débats ont bien plus d'importance que ne le pensent certains historiens dont les uns les ont passés sous silence, et dont les autres en font à peine mention; car on y a agité les questions les plus graves, et l'on y a fait prévaloir des principes qui ont attaqué la société par sa base en portant atteinte à la propriété. Pour le comprendre, il faut nous rappeler qu'il y avait dans le régime

féodal différentes servitudes dont les unes étaient personnelles, comme les corvées, les mainmortes, etc.; les autres attachées à la propriété. Noailles, Aiguillon et même Legrand, en provoquant les concessions de la nuit du 4 août, les avaient soigneusement distinguées. Ils avaient déclaré toutes les servitudes personnelles détruites sans rachat. Pour les autres, ils les avaient déclarées rachetables en argent ou pouvant être échangées sur le prix d'une juste estimation[1].

Il y avait là un principe de justice, parce que ces terres avaient été cédées, vendues et transmises avec ces servitudes. Un seigneur ne pouvant cultiver lui-même ses terres, les avaient cédées ou vendues aux paysans moyennant une rente perpétuelle. Bien des maisons et des fermes construites sur le terrain d'autrui payaient une redevance au propriétaire. Ces sortes de servitudes dataient de plus ou moins long-temps, il y en avait qui remontaient jusqu'à la première conquête. Malgré nos révolutions, nous en trouvons encore de semblables dans notre Code actuel. Elles étaient comme elles le sont aujourd'hui, légalement imposées et acceptées, et l'on n'y pouvait toucher sans rompre les contrats et sans attaquer le droit de possession sur lequel, comme le dit le grand Frédéric, *la société est fondée*. Mais le parti radical de l'Assemblée ne voulait reconnaître aucune distinction; elle abolit toute espèce de servitudes, ce qui a ruiné nombre de familles de la petite noblesse, qui n'avaient aucune autre fortune que ces redevances. En vain, plusieurs orateurs distingués, même de l'opposition monarchique, avaient pris la parole pour défendre les droits de la justice. Mounier, ennemi du régime féodal, avait combattu avec énergie cette démarche déloyale, cet emploi barbare de la force; Maury et Cazalès avaient déployé toutes les ressources de leur talent. Duport leur répondait par des sophismes que nous entendons encore de nos jours; il remontait jusqu'au temps de la conquête. « Ce qui est injuste dans son origine, disait-il, ne peut » jamais cesser de l'être[2]. » Et quand on lui opposait la prescription, loi éminemment sociale, il répondait: « Vous invoquez la » prescription, mais la prescription légitime, la possession d'une » propriété, commencée et continuée de bonne foi; elle ne peut » faire qu'une chose soit propriété, quand elle n'est pas de sa na-

[1] Gabourd, *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 217. — Thiers, *id.*, t. I, p. 126.
[2] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. I, p. 166.

» ture susceptible de le devenir; d'ailleurs, continuait-il, les droits » du peuple sont imprescriptibles. Le régime féodal est une con- » séquence de la conquête; il fut établi par la force, la raison le » détruit; c'est une usurpation qui ne fut jamais accompagnée de » bonne foi et dont les nobles se sont toujours glorifiés; le peuple » n'a jamais cessé de protester contre elle, sinon ouvertement et » en face, du moins par ses gémissements [1]. »

Je n'ai pas besoin de vous faire observer la fausseté de ces sophismes qu'on reproduit aujourd'hui contre la propriété. Duport, par son langage démagogique, n'attaquait pas seulement les redevances, mais la propriété elle-même, les droits de possession. Son langage était celui d'un philosophe moderne que je n'ai pas besoin de vous nommer: la propriété est une injustice faite au peuple, *la propriété, c'est le vol.*

L'abbé Maury, indigné d'entendre de pareils principes, et voyant qu'ils allaient triompher, chercha à parler au cœur des députés et à exciter leur pitié pour le sort d'un si grand nombre de nobles familles réduites à la misère.

« Eh bien, soit, s'écria-t-il, la noblesse n'a d'autres titres à un » dédommagement que ceux qu'on peut avoir à un bienfait dont » on a besoin. Mais pourquoi voudriez-vous, sans avantage pour » l'Etat, enrichir les uns en dépouillant les autres? opérer un bou- » leversement général dans les fortunes et plonger subitement » dans la pauvreté une multitude de familles vivant dans une opu- » lence héréditaire? Il y a quelquefois plus de barbarie à faire » couler les larmes que le sang! et si la suppression des droits » féodaux n'est pas une injustice, c'est une cruauté inutile [2]. » Mais l'abbé Maury avait beau parler au cœur, le cœur des députés était aussi inflexible que l'esprit. Les servitudes territoriales, comme les servitudes personnelles, furent abolies sans distinction et sans rachat, c'était une criante injustice faiblement réparée par le milliard d'indemnité.

Restait une autre servitude qui datait depuis plus de douze siècles, qui pesait sur les nobles aussi bien que sur les roturiers, et qui concernait le culte, le clergé et les pauvres; c'était la dîme; elle souleva de violents débats. Dans la nuit du 4 août on l'avait déclarée rachetable comme les autres redevances; mais, au mo-

[1] *Ibid.*
[2] *Ibid.*

ment de la rédaction, on voulait l'abolir sans rachat, ayant soin d'ajouter qu'il serait pourvu par l'État à l'entretien du culte et à la subsistance du clergé ; on voit par la discussion que le clergé du second ordre, les curés surtout, tenaient peu à la dîme dont la perception avait toujours été pour eux une source d'embarras, surtout depuis l'affaiblissement de la foi. Mais, en consentant à la suppression et aux conditions proposées, ils se mettaient à la remorque de l'Etat : ce qui n'était pas chose satisfaisante dans un moment de révolution où les finances étaient obérées et s'appauvrissaient de jour en jour. Plusieurs orateurs même du côté gauche, comme Lanjuinais, Grégoire, Sièyes, s'élevèrent donc avec énergie contre la suppression de la dîme. Ils s'appuyèrent sur l'ancienneté, sur le droit de prescription et le libre consentement des peuples. Ils firent sentir que la suppression de la dîme serait onéreuse à l'État qui resterait chargé de l'entretien du clergé, nuisible au pauvre qui recevrait moins de secours, et profitable seulement aux propriétaires fonciers, à qui l'on ferait présent d'un revenu de 80 millions[1].

Cette longue discussion se termina par une lutte entre Mirabeau et l'abbé Maury : c'est la première que se livrent les deux combattants. L'abbé Maury n'était pas à la hauteur de Mirabeau, il n'avait ni son génie, ni son éloquence. Mais, comme membre de l'Église, il avait ce que son adversaire ne possédait pas, le respect pour l'autorité, l'amour de l'ordre, l'horreur des révolutions et surtout le sentiment de la justice. La propriété n'a jamais trouvé un plus brillant et plus noble défenseur : chaque fois qu'elle sera attaquée nous verrons l'abbé Maury sur la brèche, et s'il ne parvient pas toujours à rompre l'opiniâtreté de ses adversaires, il les confond du moins par l'empire de la raison, ou il les humilie sous le poids écrasant de ses sarcasmes. Il avait acquis par le travail de grandes richesses historiques et littéraires ; une mémoire heureuse les lui rappelait à propos, et il savait en profiter pour réfuter ses adversaires par des discours fleuris et pleins de verve et d'harmonie. Dans la question présente, l'abbé Maury avait deviné le but des adversaires de la dîme. il savait qu'ils tendaient à la spoliation de l'Eglise. Croyant la propriété attaquée, il s'éleva contre Mirabeau et réfuta ses arguments. Mais ce fut en vain, Mirabeau l'emporta

[1] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. I, p. 168.

non par la raison, mais par les sympathies qu'il trouva dans l'Assemblée. La dîme fut supprimée sans rachat, et l'État, chargé de pourvoir à l'entretien du clergé[1]. L'abbé Sièyes prononça alors ces paroles amères qui caractérisaient parfaitement le côté gauche: « *Ils veulent être libres et ils ne savent pas être justes* [2] ». L'archevêque de Paris se résigna par l'espérance que l'Assemblée nationale fournira les moyens de célébrer le culte divin avec décence et dignité, de pourvoir les églises de pasteurs vertueux, et de secourir les pauvres du peuple, comme on le faisait au moyen de la dîme. Le cardinal de La Rochefoucauld confirma les paroles de l'archevêque en exprimant les mêmes vœux, et ce fut ainsi que se termina cette longue discussion. Le lendemain (13 août), le *Te Deum* fut chanté dans la chapelle du château en présence du roi et de tous les députés. On croyait avoir remporté une grande victoire et trouvé le vrai moyen de rétablir la tranquillité publique.

En effet, Messieurs, si le régime féodal avait été l'unique cause du désordre, il devait cesser à l'instant, car ce régime se trouvait entièrement aboli, il n'en restait plus vestige. L'égalité devant la loi tant désirée et réclamée était enfin établie, il n'y avait plus de priviléges pour personne. Les vœux contenus dans les cahiers des charges étaient réalisés au-delà de leur expression. Mais ces réformes excellentes en elles-mêmes avaient bien des défauts ; elles attaquaient la propriété et étaient un mauvais exemple pour le peuple. D'ailleurs elles n'avaient été faites qu'au profit des propriétaires fonciers, de ceux qui, en général, avaient le nécessaire, et elles appauvrissaient de nombreuses familles, sans donner du pain à la classe ouvrière des villes ; enfin elles s'étaient faites trop promptement ; les réformes utiles sont celles qui sont lentes et successives, les réformes subites amènent souvent de graves désordres, comme dans le moment actuel.

Le peuple était lancé, il marchait en aveugle, et ses chefs, au lieu de le modérer, l'excitaient au meurtre et au pillage. Des multitudes armées inondaient les campagnes pour exercer leur nouveau droit de chasse, autrefois réservé aux seigneurs, et se livrèrent à d'affreuses dévastations. Les ouvriers des villes, qui avaient plutôt perdu que gagné à la suppression des redevances et des dîmes, étaient sans travail et sans pain. Les convois de grains ayant été

[1] *Ibid*, p. 169.
[2] *Ibid*.

souvent interceptés et pillés, les fermiers n'envoyaient plus rien au marché ; on s'en prenait aux châteaux, aux couvents, aux établissements industriels, et on les mettait en cendres. Cet état de choses fournissait aux anarchistes des moyens excellents de tromper la crédulité du peuple. A les entendre, c'étaient les nobles qui faisaient brûler les moulins, qui défendaient à leurs fermiers de vendre leurs blés. On accusait les ministres, et Necker lui-même, d'avoir fait de fausses spéculations en pays étrangers, et de vendre des farines avariées. On portait même les plaintes plus haut : on imputait à la cour, et à la reine surtout, les causes des calamités publiques. La cour de Versailles, disait-on, regorge de provisions et insulte à la misère du peuple [1]. Par ces sortes de bruit que le peuple accueillait facilement dans sa misère, on excitait la haine contre la cour, contre les nobles et tous ceux qui possédaient quelque chose. On pouvait s'attendre à de tristes événements.

DOUZIÈME LEÇON.

Misères de la classe pauvre. — Prétexte de révolte. — Situation de la France et pénurie du trésor. — Projet d'emprunt de 40 millions. — Propositions généreuses du clergé de France. — Déclaration des droits de l'homme. — Vifs débats sur les attributions de la royauté. — Le *veto* suspensif. — Ruine de la monarchie.

Il y avait d'excellentes choses dans les sacrifices offerts pendant la nuit du 4 août. L'égalité des impôts, l'égalité des citoyens devant la loi, leur admission à tous les emplois civils et militaires, la destruction de tous les priviléges des villes et des provinces, toutes les parties de la France soumises à une même loi, ce sont là des institutions belles et durables qui ont porté envie aux peuples étrangers. La suppression des droits seigneuriaux, celle des charges territoriales, n'auraient point été à blâmer non plus si l'on s'était arrêté à la première proposition qui les avait déclarés rachetables. Avec le droit de les racheter, elles auraient successivement disparu, et la justice eût été respectée. Je ne parle pas de la dîme, qu'on pouvait dire en quelque sorte rachetée puisque l'État se chargeait des frais du culte ; mais l'Assemblée se trompait grossièrement lorsqu'elle croyait apaiser, par l'abolition du régime féodal, l'effervescence populaire, et mettre fin à tous les troubles. Oui, si le régime féodal avait été l'unique cause des troubles ; mais

[1] Gabourd, *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 223.

il n'avait été qu'un prétexte, et au défaut de celui-ci on en trouvera d'autres. Un peuple une fois soulevé, qui a rompu avec sa conscience, ne se calme pas par des concessions, parce que dans le peuple il y a des fanatiques, des énergumènes, ennemis de tout ordre, et qui ne souffrent pas plus le gouvernement constitutionnel, ou même républicain, que le régime absolu. Ils semblent ne pouvoir se reposer tant qu'il y a une ombre d'ordre dans la société, et ils trouvent parmi les repris de justice, les voleurs et les assassins, une armée toujours prête à marcher, à incendier, à détruire, ne fût-ce que pour le plaisir de détruire. Ils n'avaient plus pour prétexte le régime féodal, mais ils en trouvaient d'autres dans la cherté des subsistances, dans la misère de la classe ouvrière amenée par l'anéantissement du commerce et de l'industrie. Ils ne manquèrent pas de s'en servir pour ameuter le peuple contre les riches, les seigneurs, et même contre la cour; de telle sorte que les excès populaires continuèrent après la suppression du régime féodal comme auparavant. D'ailleurs cette suppression avait été plutôt nuisible qu'utile à la classe ouvrière des villes. Elle n'avait enrichi que quelques gens de la campagne qui avaient déjà le nécessaire, et dont les terres, affranchies désormais de la dîme et de toute autre servitude, avaient triplé, décuplé de valeur. Mais la classe pauvre, la classe ouvrière, qui n'avait point de terres ni de propriétés à rente, n'en tirait aucun profit; elle perdait, au contraire, à la suppression de la dîme, qui mettait le clergé dans l'impossibilité de la secourir. Elle perdait surtout beaucoup par l'appauvrissement ou l'émigration de tant de familles nobles, où la charité pour les pauvres était héréditaire. Il n'est donc pas étonnant que les désordres n'aient point cessé à la chute du régime féodal. La classe pauvre, la classe turbulente n'avait reçu aucun soulagement; la misère s'était au contraire augmentée, et avec la misère, le désordre.

Le roi souffrait de ces désordres; son cœur paternel en était déchiré; mais il n'avait plus l'autorité nécessaire pour les réprimer. Tout rassemblement de troupe, tout emploi de la force portait ombrage à l'Assemblée nationale et au peuple. Le roi se souvenait trop de la journée du 14 juillet pour faire un appel à l'armée. D'ailleurs l'armée était désorganisée par l'émigration ou le découragement de ses chefs, et le relâchement de la discipline, outre qu'elle était divisée pour opinions politiques.

Pendant qu'on était à se disputer au sujet de la rédaction des articles qui avaient été acceptés dans la nuit du 4 août, les ministres s'étaient rendus en corps à l'Assemblée constituante pour lui faire part des inquiétudes que le roi éprouvait, et lui demander des secours contre l'anarchie, qui se manifestait par des actes atroces sur tous les points de la France. Remarquez bien, Messieurs, que c'est le roi qui demande des secours à l'Assemblée comme à une puissance devenue plus forte que la sienne. Vous voyez là à quel point l'autorité royale se trouvait abaissée depuis le 14 juillet. Le garde des sceaux traça un tableau effrayant, mais plein de vérité, de la déplorable situation du pays.

« La licence, disait-il, est sans frein, les lois sans force; les » formes de la justice méconnues et remplacées par des voies de » fait, par des proscriptions arbitraires, les propriétés envahies » dans toutes les provinces. Des mains incendiaires ravagent les » habitations des citoyens; les asiles de la piété sont violés; l'in- » dustrie et le commerce suspendus. La terreur et la désolation » répandues dans tout le royaume. Une belle et sage constitution » est et doit être le principe le plus sûr et le plus fécond du » bonheur de cet empire. Sa majesté attend avec impatience le » résultat de vos travaux, et elle nous a expressément chargés de » vous presser de les accélérer; mais les circonstances exigent » des précautions et des soins dont l'effet soit plus instant et » plus actif : elles exigent que vous preniez les plus promptes me- » sures pour réprimer l'amour effréné du pillage et la confiance » dans l'impunité ; que vous rendiez à la force publique l'influence » qu'elle a perdue. Ce n'est pas celle que vous autoriserez qui sera » jamais dangereuse; c'est le désordre armé qui le deviendra » chaque jour de plus en plus. Considérez que le mépris des lois » existantes menacerait bientôt celles qui vont leur succéder : » c'est aux lois que la licence aime à se soustraire, non parce » qu'elles sont mauvaises, mais parce qu'elles sont des lois [1] ». Ce langage n'est plus celui d'un souverain; c'est plutôt celui d'un roi vaincu et déchu qui demande secours et protection à ses vainqueurs.

Mais le rapport que fit Necker sur la situation des finances était plus alarmant encore. L'Assemblée en détruisant tout à coup le régime féodal, n'avait pas songé un instant au soin d'assurer les

[1] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. I, p. 174.

revenus de l'Etat. Les dépenses s'étaient considérablement accrues; car, pour approvisionner la capitale, il avait fallu acheter des blés, les revendre au-dessous du prix coûtant; il avait fallu distribuer des secours pour une somme considérable, et établir des ateliers nationaux pour occuper les ouvriers sans travail. Ce dernier objet coûtait seul plus de douze mille francs par jour : c'est la nécessité qu'imposent toutes les crises financières et industrielles, suites inévitables des révolutions. Mais ce qu'il y avait de plus fâcheux, c'est que les recettes avaient diminué, en même temps que les dépenses s'étaient augmentées, autre conséquence des révolutions. La réduction de l'impôt du sel, le retard et souvent le refus absolu du payement des impôts, la contrebande à force armée, la destruction des barrières, le meurtre des receveurs, le feu mis à leurs registres, avaient anéanti une partie des recettes de l'Etat. Necker n'avait plus d'argent et il demanda un emprunt de trente millions, c'était peu pour pourvoir à tant de besoins [1]. Et en effet la somme paraissait si minime qu'on voulait la voter par acclamation. Mirabeau cherchant en toute occasion le moyen d'humilier et d'embarrasser le ministre, arrêta l'entraînement des députés. Feignant d'oublier qu'on avait déjà mis de côté les injonctions des cahiers des charges, il rappela qu'ils défendaient d'autoriser aucun emprunt avant le vote de la Constitution. Le duc de Levis proposa de faire l'emprunt sous l'engagement particulier des membres de l'Assemblée : il insista fortement sur cette idée qui était sans danger pour lui; car ayant dissipé le patrimoine de ses pères, il ne lui restait pour toute fortune que des dettes; sa proposition ne trouva guère de partisans. Le marquis de Lacoste, trouva un moyen plus ingénieux, c'était de s'emparer des biens du clergé et de détruire les ordres religieux. C'est la première attaque contre les biens de l'Eglise; on ne lui donna pas de suite, quoiqu'elle fût vivement appuyée par Alexandre de Lameth et approuvée secrètement par tous les membres de la gauche. Mais l'idée est déposée dans les esprits, elle y germera, et produira un peu plus tard la spoliation de l'Eglise. Le clergé se montra dans cette occasion plus généreux envers la patrie que tous les autres membres de l'Assemblée. Il offrit, par la bouche de l'archevêque d'Aix, M. Boisgelin, de se charger d'un emprunt

[1] *Ibid.*, p. 176.

non de trente, mais de quatre cents millions et d'hypothéquer tous ses biens tant pour le remboursement du capital que pour le paiement des intérêts. L'offre était sincère, et faite par un digne représentant de l'Eglise, mais une raison mystérieuse la fit refuser. Elle se devine. Avec un emprunt de quatre cents millions si bien assurés, le gouvernement se trouvait à son aise et pouvait marcher; mais il pouvait également se soustraire à la tyrannie de l'Assemblée, arrêter ses usurpations, réprimer les émeutes, et ôter aux députés de la gauche l'appui du peuple. C'est pourquoi ils s'opposèrent violemment à la proposition du clergé; mais elle mérite une page dans l'histoire, parce qu'elle fait voir le patriotisme du clergé de France, qui aurait mérité d'être mieux traité par l'Assemblée nationale. L'emprunt de trente millions, que Necker avait proposé, fut enfin accordé (9 août); mais l'intérêt de 5 p. 0/0 fut réduit à 4 1/2 p. 0/0; on voulait atteindre les rentiers, et les faire contribuer aux charges de l'Etat, en retenant 1/2 p. 0/0 sur l'intérêt de l'argent prêté[1]. Mais par cet abaissement on a détruit le projet primitif, personne ne voudra prendre part à l'emprunt, et Necker ne se trouvera pas plus avancé qu'auparavant.

Les mesures qu'on va prendre pour rétablir la tranquillité publique et mettre fin au brigandage, ne seront pas plus efficaces, quoiqu'au premier aspect elles portent un air de sévérité. L'Assemblée semblait avoir compris, et l'expérience lui avait montré que ce n'est pas avec des chiffons de papiers, ni avec des proclamations qu'on apaise la fureur d'un peuple irrité, et qu'on met fin aux excès de la démagogie. Elle sentait le besoin de la force armée, seul moyen efficace contre une multitude effrénée qui se livre à tous les excès et qui n'entend plus le langage de la raison. Mais, recourir à la force, c'était s'exposer à fortifier le pouvoir exécutif, et à lui fournir des armes contre elle. L'Assemblée prend ses précautions pour se garantir de ce côté-là, et vous allez voir de quelle manière elle procède. Dans une proclamation adressée au peuple (10 août) elle charge les municipalités de veiller au maintien de l'ordre, de requérir au besoin la milice nationale et la troupe de ligne, et de dissiper les attroupements séditieux. Elles devaient livrer les simples perturbateurs aux tribunaux, mais emprisonner ceux qui avaient répandu des alarmes, allégué de

[1] Degalmer, *ibid.*, p. 176-178.

faux ordres, ou excité des violences. La procédure devait être envoyée à l'Assemblée nationale, pour qu'elle pût remonter à la cause des troubles. Les milices nationales et les troupes réglées devaient prêter le serment d'être fidèles *à la nation, au roi et à la loi*; c'est ce serment qui est connu dans l'histoire sous le nom de *serment civique*.

Je vous prie, Messieurs, de bien observer que ce n'est pas le pouvoir exécutif qui est chargé de la sécurité publique, ce sont les municipalités qui, comme nous l'avons vu, étaient composées selon les idées du jour. Et puis avant de recourir à la force, elles doivent exiger le serment d'être fidèles à la nation, au roi et à la loi. Le roi n'est qu'au second rang. La nation tient le premier, et la nation c'est l'assemblée qui la représente. Le serment civique revenait donc à jurer fidélité à l'Assemblée nationale, au roi qu'elle tenait sous son autorité et qui lui était soumis, et à la loi qu'elle était chargée de faire. En dernière analyse on ne reconnaissait que l'Assemblée nationale, et c'est à elle seule qu'on jurait fidélité. Tel était le serment civique. Vous voyez que l'Assemblée nationale continue de s'attribuer tout le pouvoir exécutif. De toutes ces prescriptions, la seule qui fut bien observée, c'était la prestation du serment civique. Pour le reste, les désordres continuèrent comme auparavant. D'ailleurs la proclamation elle-même était plutôt opposée que favorable à la tranquillité publique; elle insinuait assez clairement qu'on devait attribuer le désordre à ceux qui en étaient devenus victimes; que les prêtres et les nobles excitaient à ces attentats contre les propriétés et les personnes. C'étaient là d'indignes calomnies, mais en les publiant on excusait le peuple qu'on avait intérêt à ménager. Les révolutionnaires se ressemblent dans tous les temps. Le langage ou plutôt la calomnie qu'on entendait alors, nous l'entendons tous les jours. Les ennemis de l'ordre qui provoquent journellement aux troubles et à l'anarchie, traitent de provocateurs ceux qui s'opposent à leurs funestes desseins. Cela n'est pas nouveau.

Pendant que cette proclamation parcourait la province et que Necker faisait de vains efforts pour réaliser son emprunt, l'Assemblée reprit ses travaux sur la déclaration des droits de l'homme, qui au lieu de calmer le peuple, fournit un nouvel aliment aux troubles et à l'exaltation des esprits; la discussion fut longue et animée, elle ne se termina que le 26 août. Un grand nombre d'o-

rateurs y avaient pris part, plusieurs avaient présenté de véritables traités, moitié législatifs, moitié dogmatiques. L'abbé Sièyes, qui était le plus fort quand il s'agissait de métaphysique, fit triompher ses maximes. L'Assemblée adopta une déclaration composée de 17 articles, qui devaient servir de préambule et de base à la nouvelle Constitution. Plusieurs de ces articles avaient été discutés et admis précédemment, surtout dans la nuit du 4 août, comme l'égalité devant la loi, l'admissibilité de tous aux dignités et aux emplois publics, la liberté individuelle, la liberté de conscience, la liberté de parler, d'écrire et d'imprimer, sauf à répondre des abus ; le vote libre, la juste répartition des impôts, et enfin l'inviolabilité de la propriété. Ces articles sont fort sages et font encore partie de notre droit public. Mais il y avait aussi des articles faux, funestes à la société, il y en avait d'autres susceptibles d'un mauvais sens et qui devaient amener de grandes calamités. En général, la déclaration des droits de l'homme était empreinte des principes du *Contrat social* de J.-J. Rousseau, on y trouve des définitions littéralement copiées, comme celle-ci : *La loi est l'expression de la volonté générale* (article 6), ce qui est faux, car la loi, comme nous l'avons dit précédemment, est l'expression des rapports naturels entre Dieu et l'homme, entre l'homme et ses semblables, elle est préexistante à la volonté des hommes, elle est au-dessus de leur autorité, et la société est perdue si elle établit des lois en dehors de ces rapports naturels et divins. Le grand défaut de cette déclaration est de confondre continuellement le droit naturel et le droit positif, et d'exclure Dieu de la société humaine. Un plus grand défaut encore est de parler de droits sans parler de devoirs. La propriété est déclarée un droit sacré et inviolable (art. 17), et cependant, selon le premier article, *les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits*, d'où il suit qu'ils doivent être égaux en propriété. Babœuf saura bien en tirer ces conséquences que certains auteurs se plaisent à reproduire aujourd'hui ; au lieu de parler de devoirs, elle parle de la liberté de faire (art. 4) tout ce qui n'est pas défendu par la loi ; mais une société où l'on peut faire impunément ce qui n'est pas défendu par la loi, ou ce que la loi ne peut pas atteindre, est une société minée qui s'écroule tôt ou tard. Il y a certaines maximes qui font trembler parce qu'elles sont devenues le principe de toutes nos perturbations politiques. L'article 2 admet le droit à la résistance ;

je vous lis l'article en entier. « Le but de toute association poli-
» tique, est, dit-il, la conservation des droits naturels et im-
» prescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la sûreté
» et la résistance à l'oppression ! L'ignorance, l'oubli ou le mépris
» de ces droits, dit le préambule, sont les causes des malheurs
» publics et de la corruption des gouvernements[1]. » Ainsi on est malheureux parce qu'on a oublié, ignoré ou méprisé la liberté et le droit à la résistance. Je ne sais, Messieurs, si jamais code de lois a contenu des principes aussi subversifs de la société, et dans quel moment les publie-t-on ? lorsque les bandes armées parcourent les campagnes et mettent tout à feu et à sang. C'est alors qu'on proclame la souveraineté du peuple, le droit à l'insurrection, la liberté sans autres limites que celles de la loi. Il faut avouer que l'Assemblée nationale avait trouvé d'excellents moyens d'arrêter les émeutes et de calmer les fureurs populaires.

Toutes ces causes réunies anéantirent le commerce, l'industrie, la confiance publique et le crédit de l'Etat. Necker n'avait pu réaliser l'emprunt de trente millions, dont l'intérêt avait été réduit à quatre et demi pour cent. Les capitalistes se défiaient de l'avenir, et ils ne voulaient pas exposer leur argent pour un intérêt si minime. Necker exprima donc, par une lettre du 27 août, ses doléances à l'assemblée, son langage n'était pas sans quelque amertume ; car il reprochait à l'Assemblée d'avoir modifié son premier plan et d'avoir détruit d'avance le succès de ses négociations. Il demanda la faculté d'ouvrir un nouvel emprunt de 80 millions qui serait versé moitié en argent, moitié en effets publics, et il se réservait le droit d'en fixer le mode et les conditions. On voit par la demande de cette somme que les recettes diminuaient sensiblement. Necker n'avait demandé la première fois que 30 millions, maintenant il veut en avoir 80. L'assemblée les lui accorda de bonne grâce. Mais ce second emprunt ne réussit pas mieux que le premier, tant la confiance publique s'était affaiblie; Necker en fut extrêmement mortifié, d'autant plus qu'il ne pouvait plus s'en prendre à l'assemblée.

Les députés laissèrent l'embarras des finances à Necker, pour s'occuper de la constitution dont la déclaration des droits de l'homme était le préambule. Dès l'ouverture des débats se pré-

[1] Gabourd, *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 242.

sentèrent les questions les plus délicates, les plus ardues et les plus graves, de la solution desquelles dépendait l'avenir de la France, ce sont celles qui concernaient le pouvoir. J'ai déjà eu l'occasion de vous faire observer que les membres de l'assemblée, d'ailleurs si habiles et si distingués n'entendaient rien dans ces sortes de questions. Les débats qui vont suivre nous en fourniront de nouvelles preuves.

On n'eut d'abord aucune peine à faire admettre que la personne du roi était inviolable et sacrée, que la couronne était héréditaire dans la famille régnante de mâle en mâle, à l'exclusion des femmes et de leurs descendants. Ces sortes de propositions furent votées par acclamation, plus d'un futur régicide y avait donné sa voix. Les cahiers des charges étaient d'ailleurs si clairs et si unanimes sur ce sujet que personne n'avait osé faire de l'opposition. Mais quand il s'est agi de fixer les attributions du pouvoir, alors il n'en fut plus de même. Là-dessus il y a eu de grands dissentiments et de violents débats qui durèrent plus de quinze jours, et l'Assemblée finit par détruire en quelque sorte la monarchie qu'elle venait de reconnaître.

En effet, il s'était agi de savoir quelle limite on poserait à la puissance législative du roi. Comme on ne voulait ni monarchie absolue, ni démocratie sans frein, on cherchait une transaction et on ne la trouvait pas. La Constitution anglaise s'offrait naturellement aux esprits avec les deux chambres, et la sanction royale. On mettait donc en délibération s'il y aurait une ou deux chambres, si le roi aurait le droit de les proroger ou de les dissoudre, et de refuser la sanction à leurs décrets. Après de longs et de vifs débats, une immense majorité se prononça contre le système anglais de deux chambres. Lally-Tollendal et Mounier avaient fait d'inutiles efforts pour faire comprendre à l'Assemblée la nécessité d'établir, entre le roi et les représentants du peuple, un corps intermédiaire : une chambre des pairs ou un sénat ; ils avaient exposé avec toute l'énergie de la conviction les dangers qui résulteraient des conflits engagés à l'avenir entre le trône et l'élément démocratique, dangers et conflits qui n'auraient d'autre issue que le despotisme ou l'anarchie. Ils avaient raison, car l'instabilité des gouvernements qui se sont succédé depuis soixante ans tient à ce qu'il n'y a rien entre le chef de l'État et le peuple ; mais ils avaient échoué. La haine qu'on avait contre la noblesse et toute espèce

de priviléges, fit admettre une seule chambre, et l'on ôta au roi le pouvoir de la dissoudre[1]. Nous n'avons point à regretter le rejet du système de deux chambres, car une chambre haute, composée de la noblesse et du clergé, n'aurait pu s'établir solidement en ce temps de révolutions.

Mais le roi aura-t-il du moins le droit de s'opposer aux actes de l'Assemblée par le refus de sa sanction? C'est la question qui a été débattue le plus vivement, elle était la plus importante de toutes : car elle se réduisait à savoir si on enlèverait au roi sa dernière arme défensive. L'Assemblée, se déclarant *constituante*, proclama d'abord que ses propres décrets ne seraient sujets à aucun contrôle. La question concernait donc les chambres législatives à venir. Tous les amis de la monarchie, comprenant qu'il s'agissait du dernier rempart de la royauté, sortirent de leur engouement et de leur léthargie pour défendre la prérogative royale. L'abbé Maury épuisa toutes les ressources de son talent et de ses connaissances historiques pour maintenir le *veto* absolu, et sur ce point il se trouvait d'accord avec son adversaire habituel, le comte de Mirabeau. Celui-ci voyant sans doute entr'ouvert le tombeau de la monarchie, vers laquelle le portaient ses goûts et peut-être aussi ses espérances, déploya toute la force de son éloquence en faveur de la sanction royale ou du *veto* absolu. Il traita la question d'une manière fort élevée et en vrai homme d'Etat. Mais il avait beau être éloquent, il avait beau s'écrier avec toute l'énergie de son âme, que sans la sanction il aimerait mieux vivre à Constantinople qu'à Paris, les députés démagogues l'emportèrent à une grande majorité, le *veto* absolu fut rejeté, on y substitua le veto suspensif qui, comme on le régla plus tard, devait perdre son effet après deux législatures. Necker y avait fait consentir le roi, et avait donné une preuve de plus de son incapacité politique. Ceci se passait le 11 septembre 1789. La monarchie n'existait plus, elle venait de recevoir son dernier coup mortel, on était en république sans avoir le nom de républicains. Le roi n'était plus qu'un magistrat, ou, comme le voulait Rousseau, un simple commis. Car, Messieurs, dès qu'une assemblée peut ordonner tout ce qu'elle veut, et que le roi est obligé de s'y soumettre, sans pouvoir s'y opposer par le *veto*, il n'y a plus de royauté, plus de monarchie, parce qu'il n'y

[1] Gabourd, *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 257.

a plus commandement ou domination d'un seul, c'est la chambre législative qui est maîtresse de tout, parce qu'elle peut ordonner tout ce qu'elle veut sans le concours du roi. La Convention qui a établi la République n'a donc rien fait de nouveau, elle n'a donné qu'un nouveau nom à un ordre de choses qui existait déjà.

Jamais on n'aurait cru que l'Assemblée pût aller aussi loin; mais elle n'était plus libre, elle était débordée par la démocratie, dominée par les clubs. La déclaration des droits de l'homme, les décrets concernant les deux chambres, et la sanction royale avaient été votés sous les coups de mille menaces, qui étaient tantôt lancées des tribunes, tantôt affichées sur les murs de Versailles, tantôt envoyées aux députés eux-mêmes par des lettres anonymes. Quelquefois l'Assemblée tout entière était menacée d'une invasion de trente mille bandits qui devaient venir de Paris, et chasser les députés, et la menace n'était pas vaine; c'est sous l'impression de cette terreur que les articles ont été votés et la monarchie détruite. Mais chaque fois que l'Assemblée nationale attaquait l'autorité du roi, le peuple de Paris l'attaquait dans la rue : l'une agit par des décrets et des discours, l'autre par l'insurrection et les armes. Le désordre descend d'en haut et se termine en bas.

L'abbé JAGER.

Cours de la Sorbonne,

COURS DE LA MÉTHODE APPLIQUÉE A LA THÉOLOGIE.

CHAPITRE IX [1].

DES MAHOMÉTANS.

Il y avait 600 ans que Jésus-Christ avait paru; déjà l'église d'Orient, divisée par les sectés des Ariens, des Sabelliens, des Nestoriens et des Eutychiens, était dans un état déplorable.

L'Arabie était habitée par des *Ichtyophages* au Sud, vers le désert par des pâtres qui avaient déjà quelque idée de la civilisation et qu'on appelait *Bedouins* à cause de leurs déprédations. Les Arabes proprement dits possédaient, sur les bords de la mer Rouge,

[1] Voir le chapitre 8 au n° 40, ci-dessus, p. 313.

l'Yemen ou l'Arabie heureuse. L'Arabie étant devenue le refuge des bandits, des hommes persécutés ou compromis de tous les pays environnants; Juifs, Chaldéens, Perses et Syriens, Ariens, Nestoriens et Eutychiens, s'y trouvaient mêlés. La religion catholique était parvenue à s'y établir, mais une persécution cruelle l'en avait bannie, elle n'y conservait plus qu'une église et un évêque. La plupart des Arabes rendaient un culte aux astres, celui des idoles n'y était pas fort répandu; ils exerçaient le brigandage et le justifiaient comme une sorte de compensation de l'héritage enlevé à leur père Ismaël et dont avaient profité les autres nations.

Mahomet dut comprendre qu'un peuple idolâtre se trouvait, par rapport aux autres, dans un état d'infériorité qui le condamnait à l'isolement ou à la servitude. Quels jugements porta-t-il sur le dogme chrétien et sur le dogme juif, on ne peut pas même le conjecturer; mais sa fierté naturelle, sa nature de domination devaient l'éloigner de la soumission à l'une ou à l'autre religion : il dut se proposer d'en créer une indépendante de l'une et de l'autre, mais cependant greffée sur l'une et sur l'autre. Qu'a-t-il donc fait? il fait un amalgame des *traditions juives* et *chrétiennes* et il y a joint quelques observances empruntées à l'une et à l'autre.

Le symbole des Mahométans se réduit à douze ou treize articles :

1° L'existence d'un seul Dieu, créateur et gouverneur de l'univers [1]; —2° la Providence de Dieu et la prédestination absolue des uns au ciel, des autres à l'enfer [2]; —3° l'existence des bons et des mauvais anges [3]; —4° la chute du premier homme et la promesse d'un docteur et d'un guide [4]; —5° la mission de Moïse, de Jésus-Christ et de Mahomet [5]; —6° inspiration de l'Ancien et du Nouveau-Testament et de l'alcoran [6] ; — 7° la fin du monde et la résurrection des hommes [7]; — 8° le jugement dernier [8]; — 9° le salut des

[1] *Alcoran*, trad. de Duryer, t. I, p. 29, 63, 92; t. II, p. 126, et passim.

[2] T. I, p. 54, 85, 96, 102, 107, 135, 137, 158, 170, 171, 186, 255, 259 308, 318; t. II, p. 110, 111, 211, 217, 233, 237, 242.

[3] T. I, p. 6, 17; t. II, p. 164, 172, 180, 210, 258, 295, 314, 324, 342, 346, 347.

[4] Moïse, t. I, p. 6, 7, 183, 184; t. II, p. 12.

[5] T. I, p. 24, 27, 86, 166, 197, 263; Jésus-Christ, p. 15, 20, 24, 27, 49, 73, 122, 124, 137.

[6] T. I, p. 136, 141, 166, ch.

[7] T. I, p. 156, 157, 158, 252, 253, 308, 328, 335, 358; t. II, p. 27, 44, 151, 161.

[8] T. I, p. 109, 164, 210, 246, 248, 256, 286, 319, 350, 352, 362; t. II, p. 26, 46, 126, etc.

seuls musulmans [1]; — 10° les délices du Paradis et qui consisteront dans les plaisirs sensuels [2]; — 11° un purgatoire [3]; — 12° l'éternité des peines de l'enfer [4].

Mahomet a emprunté la plupart de ces dogmes aux traditions juives et chrétiennes, car *l'islamisme n'est qu'une hérésie*, une branche détachée du christianisme.

Les préceptes moraux sont ceux de la loi naturelle (A) largement interprétés.

Mahomet permet la polygamie [5], le commerce des maîtres avec les esclaves [6], accorde la répudiation à volonté [7].

La circoncision, quelques cérémonies, des ablutions extérieures [8], le jeûne [9], l'abstinence du vin, de la viande de porc [10], la prière cinq fois le jour [11], le pèlerinage à la Mecque forment le complément de cette religion [12].

Pour juger si cette religion est vraie ou fausse, chacun prendra-t-il *ses idées* pour règle, et selon que les dogmes et les préceptes seront conformes ou non à ces idées, les admettra-t-il ou les rejettera-t-il? Cette méthode d'examen est évidemment absurde. La religion devient aussi incertaine que le jugement de la raison individuelle, elle n'est plus une *loi* mais une *opinion*, aucune raison n'étant tenue d'obéir à une raison égale, chacun de nous demeure autorisé à ne croire que ce qui paraît vrai à son propre esprit. On est libre de tout nier et de tout affirmer. Plus de vérités, plus d'erreurs; nulle société, nul ordre entre les intelligences, mais une effroyable confusion de pensées contradictoires d'où sortira bientôt avec l'indifférence absolue, un doute universel et irremédiable.

[1] T. I, p. 229, 240, 241, 249; t. II, p. 28, 29, 33, 38, 242, 327.
[2] T. I, p. 4; t. II, p. 167, 179, 225, 330, 244, 266, 278, 280, 341, 355, 361.
[3] T. I, p. 188.
[4] T. I, p. 14, 28, 51, 144, 186, 256; t. II, p. 29, 155, 179, 225, 280.

(A) C'est-à-dire les préceptes révélés par le Christ en personne ou ceux qu'il a révélés à Moïse ou à Adam.

[5] *Alcoran* de Duryer, t. I, p. 93; t. II, p. 137.
[6] T. I, p. 97; t. II, p. 38, 327.
[7] T. I, p. 42, 43, 44; t. II, p. 136, 137, 311.
[8] T. I, p. 128.
[9] T. I, p. 32, 33.
[10] T. I, p. 261, 324; *Vie de Mahomet*, par Gagnier, liv. 2, ch. VI, t. I, p. 315.
[11] T. I, p. 145, 127, 128, 177, 40; *Vie de Mahomet*, l. 3, ch. XII; t. II, p. 112.
[12] T. I, p. 22, 35, 74, 126, 147; t. II, p. 28.

On nous propose un autre mode d'examen. C'est la *raison générale*, on prendra pour règle ces vérités dont les caractères sont la clarté, l'antiquité, l'universalité, la perpétuité; nous rapprocherons successivement les dogmes et les préceptes de l'alcoran de cette règle, et selon qu'il y aura convenance entre ces dogmes et ces préceptes nous prononcerons que l'islamisme est vrai ou faux; ce n'est plus la *raison individuelle* qui prononcera en dernier ressort, c'est la *raison commune*, la *raison de tous* (B).

Je mets une grande différence entre cette méthode et la précédente. La première est radicalement fausse et mauvaise en elle-même à quelque genre de connaissances qu'on l'applique; elle ne peut que conduire à l'erreur, au doute absolu. La seconde est vraie, bonne en elle-même, on peut utilement l'employer à l'égard des connaissances profanes.

Mais ce n'est pas le moyen naturel et certain de distinguer la vérité d'avec l'erreur, et en matière de religion, cette méthode n'est pas à la portée de tous les esprits. L'*examen* des dogmes et des préceptes d'une religion présente des questions ardues, compliquées, qui excèdent le degré d'intelligence départi aux enfants, aux simples, les masses seraient obligées de s'en rapporter aux sentiments des hommes éclairés, des philosophes. Ces derniers ne prononceraient pas avec une entière certitude de ne se pas tromper. Qu'est-ce que les dogmes et les préceptes d'une religion, sinon les *rapports* qui *dérivent de la nature* de Dieu et de celle de l'homme (C)? Pour juger les dogmes et les préceptes de la religion, il faut donc que le philosophe connaisse clairement sa propre nature et celle de Dieu, qu'il ne puisse se tromper dans les conséquences qu'il tire de ces deux données, que son jugement soit infaillible et son entendement infini.

(B) Nous n'avons pas besoin de dire de nouveau dans quel sens nous faisons des réserves sur ces expressions; nous l'avons souvent expliqué dans nos précédentes notes.

(C) Nous nous sommes encore élevé contre cette définition des préceptes de la religion; s'ils n'étaient que des rapports dérivant de la nature de Dieu et de l'homme, il est clair qu'il faudrait *comparer* les préceptes imposés extérieurement par Dieu *à la nature de Dieu et de l'homme*; c'est-à-dire que ce serait l'homme qui serait la règle des ordres de Dieu: c'est ce qui a lieu en effet; tous les incrédules comparent tout ce que Dieu a fait *historiquement*, à la nature, à l'essence des choses, et trouvent que presque toujours il a mal fait. Ils puisent cette méthode dans l'axiome moral posé ci-dessus, et c'est ce qui fait que nous le repoussons, et M. de Lahaye a parfaitement raison de le repousser aussi.

Qu'on se rappelle les innombrables contradictions des philosophes, leurs variations perpétuelles et leurs impuissants efforts pour établir une doctrine quelconque, et l'on sera forcé de reconnaître que cette méthode, appliquée à la religion, présente les mêmes inconvéniens que la première. Elle aboutit au doute universel et à l'indifférence absolue en matière de religion.

Il existe un moyen plus facile, plus prompt, plus sûr, de distinguer la vraie religion.

La raison elle-même nous indique ce moyen.

Comme de la vérité, l'antiquité, l'universalité, la perpétuité doivent être les caractères de la vraie religion.

La religion est *une loi;* pour juger de la vérité d'une loi, le moyen naturel, certain, est d'examiner les titres de l'autorité qui la promulgue. La religion est une loi divine, celui qui propose aux hommes une religion doit prouver qu'il parle au nom de Dieu, doit prouver sa mission.

Voilà les règles d'après lesquelles il faut juger l'Islamisme.

Dieu ne s'est pas contenté de nous faire *connaître par la raison*[1] que nous sommes dans l'obligation de l'adorer, de l'aimer et de l'honorer(D), il a daigné nous *instruire* de la manière dont il voulait être adoré et honoré par ses créatures intelligentes et libres, il a établi une religion et un culte. Cette religion a été transmise, au moyen de la tradition, de famille en famille, de contrée en contrée, elle s'est conservée plus ou moins pure dans le monde; encore aujourd'hui on retrouve dans les traditions de tous les peuples des vestiges des vertus fondamentales de cette religion primitive. Elle nous fournit une règle plus précise pour reconnaître la vérité en matière de religion.

Tout culte qui n'est pas la continuation et le développement de cette religion primitive est nécessairement faux. Car il manque

[1] La raison n'exclut pas la *révélation* extérieure, elle la suppose, elle l'implique.

(D) Malgré la note corrective qu'ajoute ici M. de Lahaye, nous croyons cette expression inexacte et dangereuse; inexacte, en ce que 1° on ne définit pas ce que l'on entend par *raison*, et on la livre au vague de chaque volonté particulière, qui prend son *idée* pour la *raison*.—2° En ce que ce n'est jamais par la raison *seule et isolée* qu'on apprend quelque chose, mais c'est la *raison* qui reçoit la notion de dogme et de morale de la *tradition*. — 3° Enfin cette expression est dangereuse, en ce que c'est parler comme parlent tous les rationalistes, lors même qu'on ne pense pas comme eux.

de l'un des caractères distinctifs de la vérité, l'antiquité. D'ailleurs, si cette religion, quoique différente de la religion primitive, était vraie et divine, il y aurait deux religions vraies et divines, chose impossible.

Cette religion primitive promet et annonce un docteur, un libérateur, un prophète. Mahomet est peut-être ce prophète, et alors l'Islamisme est le développement de la religion primitive.

Il est vrai que les traditions religieuses de tous les peuples annonçaient l'avènement du libérateur promis à notre premier père, que l'attente de ce libérateur était un dogme fondamental de la religion première. Mais afin que l'homme pût reconnaître le libérateur promis et attendu et s'attacher à lui, Dieu en avait donné le signalement. Dans des promesses successives Dieu avait indiqué le peuple, puis la tribu, enfin la famille de laquelle devait sortir le MESSIE. Après avoir en quelque sorte ébauché le signalement du libérateur dans des figures, Dieu avait suscité des prophètes pour nous en donner le signalement précis et complet. L'époque, le lieu de sa naissance, les principales circonstances de sa vie et de sa mort avaient été annoncées d'avance. JESUS-CHRIST parut et s'annonça comme le libérateur promis et attendu, il avait engagé les Juifs et tous les hommes à examiner ce que *les prophètes avaient écrit du Messie* [1]. Le monde avait reconnu que le signalement du Messie convenait tout entier et ne convenait qu'à lui. Jésus-Christ avait prouvé sa divinité par ses œuvres ; à la vue de ses miracles et de ceux des apôtres, le monde païen avait renoncé à ses erreurs, et vu dans la doctrine de Jésus-Christ le développement de la religion primitive.

Puisque, après un examen long, solennel et sévère, il a été jugé que le signalement du Messie convenait à Jésus-Christ et ne convenait qu'à lui, Mahomet ne peut pas être le libérateur promis à Adam et le désiré des nations.

Mahomet s'est appliqué ce passage du *Deutéronome* : « Le Seigneur ton Dieu te suscitera un prophète du milieu de ta nation et » de tes frères comme moi : tu l'écouteras [2]. » Les Ismaëlites devaient avoir leur prophète comme les juifs avaient eu le leur.

Mais le prophète annoncé par Moïse était le Messie promis à Abraham, en qui toutes les nations devaient être bénies. Mahomet

[1] S. Jean, v, 39.
[2] *Deutéronome*, XVIII, 15.

descendait, il est vrai, d'Abraham mais par Ismaël, tandis que le Messie devait naître d'Abraham par Isaac.

La première promesse du libérateur faite à Adam ne disait pas chez quel peuple naîtrait le Messie, la seconde l'indique en termes précis : « Il naîtra dans la famille d'Abraham. » Voilà toutes les autres nations mises de côté. Abraham eut deux enfants, Isaac et Ismaël : lequel d'entre eux sera le père du Messie? Un éclaircissement était nécessaire : il fut donné. Le Seigneur apparut à Isaac et lui dit : « Toutes les nations et tous les peuples du monde » seront bénis en toi et en celui qui naîtra de toi[1]. »

La première promesse nous avertissait que le Messie naîtrait dans la famille d'Abraham. Parmi les enfants de ce saint patriarche, cette troisième promesse nous désigne Isaac comme le père du futur libérateur. « Il est écrit qu'Abraham eut deux fils, » l'un de son esclave et l'autre de la femme libre; » mais le fils de » l'esclave naquit selon la chair et le fils de la femme libre naquit » selon la promesse. Que dit l'Ecriture : « Chassez le fils de la servante, car le fils de la servante ne sera point héritier avec le fils » de la femme libre. Ainsi, mes frères, nous ne sommes pas les » enfants de la servante mais de la femme libre, et c'est de Jésus-» Christ que nous tenons cette liberté[2]. »

Mahomet s'est donné comme un prophète; il a prétendu voir l'ange Gabriel qui l'appela l'apôtre de Dieu et lui intima l'ordre de lire et d'annoncer les vérités qui allaient lui être révélées, a-t-il prouvé sa mission par des miracles? Le texte de l'*Alcoran* atteste qu'il n'a jamais fait aucun prodige[3]. Lorsque les habitants de la Mecque lui demandaient des miracles en preuve de sa mission, il assignait différentes raisons pour se dispenser d'en faire. Il disait que la foi est un don de Dieu et que les miracles ne persuadent pas par eux-mêmes[4], que Moïse et Jésus-Christ avaient fait assez de miracles pour convertir tous les hommes, que cependant un grand nombre n'y avaient pas cru[5], que les miracles ne servaient qu'à rendre les incrédules plus coupables[6], qu'il n'était pas envoyé pour faire

[1] *Genèse*, XXVIII, 14.
[2] Saint Paul aux *Gal.*, IV, 22, 23, 30, 31.
[3] T. I, 254; t. II, p. 13, 59 et 60, 70.
[4] T. I, p. 170, 266, 306.
[5] T. I, p. 153, 154, 158, 348; t. II, p. 98, 99.
[6] T. II, p. 165, 271.

des miracles mais pour annoncer les promesses et les menaces de la justice divine [1], que les miracles dépendaient de Dieu seul, et qu'il donne à qui il lui plaît le pouvoir d'en faire [2].

Il ne pouvait avouer plus clairement qu'il n'avait pas reçu ce pouvoir.

Cet aveu n'a pas empêché les mahométans de lui en attribuer des milliers, tant à sa naissance que pendant sa vie, ils n'en assignent d'autre preuve que la tradition qui s'en est établie parmi eux. De quel poids peut-elle être contre la déclaration formelle de Mahomet lui-même?

D'ailleurs, elle ne remonte pas jusqu'aux témoins oculaires, aucun écrivain contemporain n'atteste avoir vu aucun de ces miracles. S'il avait été constant que Mahomet en avait opéré, ceux qui ont arrangé ou copié son livre après sa mort n'y auraient pas laissé un aveu aussi clair de sa part et qui se serait trouvé contraire à la persuasion publique. Ces prétendus miracles ne tiennent à aucun monument ni à aucune partie de la religion mahométane; ils ne sont confirmés par aucune pratique, par aucune observance à laquelle ils aient donné lieu et qui remonte jusqu'à la date des Juifs. Ils sont presque tous absurdes, indignes de la Divinité, exactement semblables aux contes des fées. Selon les docteurs mahométans, tous les versets de l'*Alcoran* sont autant de miracles [3], on peut juger par-là s'ils en forgent à bon marché;

[1] T. I, p. 146, 147, 303; t. II, p. 111.

[2] T. I, p. 308; t. II, p. 111.

[3] Voici un échantillon des miracles de Mahomet :

« A la demande des *Koraishiters*, Habib, fils de Malec, avait fait citer devant lui Mahomet. Tout le peuple étant réuni dans la plaine des cailloux, Habib demanda au prophète des preuves de sa mission. Le prophète haussa les mains vers le ciel, éleva sa voix et commanda à la lune d'exécuter les merveilles que Dieu avait promis d'opérer en elle. A peine avait-il achevé de parler que la lune sauta dans le ciel d'un plein saut, se prosterna devant la *Caaba*, se tourna vers le prophète, lui fit une profonde révérence, le salua, entra dans sa manche droite en sortit par sa manche gauche, après quoi elle rentra par la gauche et ressortit par la droite. Ensuite se fourrant subtilement par le collet de sa robe, elle descendit tout du long jusqu'à la frange d'en bas dont elle sortit au grand étonnement des spectateurs, puis se fendit en deux moitiés égales, une des moitiés prit son essor vers l'orient et l'autre moitié vers l'occident. Les deux moitiés s'étant réunies, la lune devenue ronde et brillante salua de nouveau Mahomet et proclama sa mission. (*Vie de Mahomet*, l. I, ch. XIV, 227.) Une nuit que Mahomet était resté dans une caverne, l'alcoran

Maracci a rapporté ces prétendus miracles d'après leurs écrivains, en a prouvé la fausseté et l'ineptie. C'est un détail dans lequel il serait inutile d'entrer.

Comment Mahomet fit-il des prosélytes, comment parvint-il à propager sa doctrine et à jeter les fondements d'un empire qui, en quatre-vingt-dix ans, embrassa plus de contrées que les Romains en huit siècles n'avaient pu en conquérir, après avoir établi une religion qui domine encore aujourd'hui depuis l'empire de Maroc jusqu'à la grande muraille de la Chine?

Pour concevoir une grande pensée et surtout pour la réaliser, il faut une intelligence supérieure, une volonté forte, inflexible, inébranlable, une forte passion qui entraîne l'homme, soulève tous les obstacles, sans jamais se fatiguer ni se reposer; on trouve toutes ces conditions réunies dans Mahomet; il est simple, familier; il oublie sa grandeur et sa dignité dans ses rapports privés; il retrouve toute sa dignité, toute sa majesté, il déploie même de la magnificence dans les solennités publiques; il donne l'exemple de la frugalité, il est bon, affectueux, charitable envers les pauvres; il a le cœur ouvert pour ses amis et pour toutes les infortunes; s'il se réserve la cinquième partie du butin pris sur l'ennemi, c'est pour vider ensuite son trésor dès qu'il paraît un besoin, c'est du moins ainsi qu'on le rapporte. Avec ce beau caractère servi par une intelligence aussi haute que la sienne, on comprend qu'il ait eu le précieux talent dont à chaque pas il fait preuve, celui de s'atta-

descendit du ciel en entier, depuis il ne descendit plus que par partie; lorsque Mahomet avait besoin d'en imposer aux croyans, il descendait du ciel un verset. (*Ibid.*, l. I, ch. VII.) Je citerai seulement deux exemples de descente de versets : Zaïnab, femme de Zaid, fils adoptif de Mahomet, é ait d'une beauté remarquable; le prophète conçut pour elle un amour qu'il ne put dissimuler. Zaid s'en étant aperçu répudia sa femme. Lorsque le terme du divorce fut expiré, Mahomet épousa Zaïnab; ce mariage causa un grand scandale parmi les mécréans, les fidèles eux-mêmes murmuraient, une révélation céleste, claire et nette, vint justifier un procédé si criant. (*Ibid.*, l. IV et III, t. II, 152.) Mahomet était épris des charmes de Marie, son esclave, il était retenu parce que la fornication est expressément défendue dans l'alcoran : la passion l'emporta. Malgré les précautions qu'il avait prises pour que la chose restât secrète, elle devint publique, nouveau scandale : nouvelle révélation. Dieu, par indulgence spéciale, dispensa le prophète de la loi. (*Ibid.*, l. V, ch. IX, t. II, 303.)

[1] *Vie de Mahomet*, l. III, ch. VIII, t. II, 69; l. III, ch. X, t. II, 150; t. VI, ch. XXIII; t. X, 224.

cher les hommes capables qu'il rencontre, de s'en emparer, de les fasciner.

Il n'était pas scrupuleux sur le choix des moyens : s'il faut mentir pour réussir, il ment sans balancer, il feint des révélations pour prendre sur les esprits ignorants et crédules l'empire qui lui est indispensable; s'il faut faire périr un homme, le surprendre, l'assassiner, il s'y résout.

Il ne prêchait pas une religion absolument nouvelle, il avait emprunté à chacune des religions établies en Orient les dogmes et les pratiques propres à lui attirer des prosélytes; il maintenait les anciens usages, les anciennes traditions des Juifs et des Ismaélites; il ménageait les chrétiens et surtout les Ariens, en parlant avantageusement de Jésus-Christ [1], sans lui attribuer la divinité [2], le Mahométisme n'était gênant ni par la doctrine, ni par la morale, ni par les pratiques extérieures.

Enfin, dès qu'il se sentit assez fort pour réussir par les armes, il ne chercha plus à faire des prosélytes autrement [3]; depuis sa fuite de la Mecque, la 53e année de sa vie jusqu'à la 64e, dans laquelle il mourut, il ne cessa d'avoir les armes à la main; ces dix années ne furent qu'une suite de combats, ou plutôt un brigandage continuel, qui ne fit qu'augmenter après sa mort.

Le grand nombre des hommes qui ont embrassé l'islamisme ne prouve rien en faveur de cette religion; leur acquiescement n'a pas été libre et éclairé, il a été produit par la force : crois ou meurs. Quelle différence à cet égard entre le Christianisme et le mahométisme : la force a été complètement étrangère aux progrès du Christianisme; les apôtres de Jésus-Christ n'ont employé d'autres armes que la conviction et la persuasion; l'acquiescement des hommes qui ont embrassé le Christianisme a été libre et éclairé; il a été précédé de l'examen le plus sévère des preuves de la divinité de Jésus-Christ, et n'a pu être produit que par l'évidence de ces preuves. La mort au milieu des plus cruels supplices, tel était le sort qui attendait tout homme qui, pendant les trois premiers siècles, embrassait le Christianisme.

[1] Jésus est un prophète. *Alcoran*, trad. de Duryer, t. I, 15, 24, 27, 49, 73, 122, 124, 137, 166; t. II, 224, 289.

[2] Celui qui dit que Jésus est Dieu est impie, *ibid.*, t. I, 131, 142, 150, 220.

[3] *Alcoran*, t. I, 110, 218, 227, 228. *Vie de Mahomet*, l. II, ch. XXI; t. I, 353; l. III, ch. IV, t. II, 43; l. III, ch. IX, t. II, 89.

Malgré l'étendue de sa domination, le Mahométisme ne peut revendiquer le caractère de l'*universalité;* il n'est jamais parvenu à s'établir en Europe, il n'a pas pénétré dans l'Amérique.

L'unité lui appartient encore moins.

Le mahométisme se divisa presque à son origine en deux grandes sectes : la *secte d'Ali* et la *secte d'Omar*. Celles-ci ont donné naissance à beaucoup d'autres, au point qu'aujourd'hui on en compte plus de *soixante*. Chose digne de remarque, les variations mahométanes ont eu le même principe, les mêmes progrès, les mêmes résultats que les variations protestantes [1].

3. DES POPULATIONS HÉRÉTIQUES.

La *méthode d'autorité* régnait dans l'Eglise depuis sa fondation : formulée par Tertullien et par saint Vincent de Lerins, elle dirigeait les décisions des papes, les délibérations des conciles, elle avait été opposée à toutes les hérésies qui avaient paru ; elle guidait les théologiens dans les écoles, les philosophes dans leurs investigations ; dans les sciences sacrées, l'*ordre de foi* servait de base et de règle à l'*ordre de conception :* appuyé et guidé par la foi, l'esprit humain s'avançant lentement peut-être, mais régulièrement, vers l'intelligence.

Au 16e siècle, cet ordre fut interverti : A la voie d'autorité, Luther substitua la *voie d'examen* (E).

Des abus s'étaient introduits dans l'Eglise pendant et à la suite du grand schisme d'occident ; on avait négligé de les réformer ; les serviteurs du père de famille dormaient, l'homme ennemi profita de leur sommeil pour semer l'ivraie. Ces abus servirent de prétexte à la défection, mais la cause était ailleurs : l'esprit humain était impatient du joug de l'autorité, il se crut assez fort pour se conduire seul.

C'est au nom du principe du *libre examen* (F) que les réfor-

[1] Voyez *Histoire de Perse* par Malcom, M. Gaume, *Cath. de persévér.* t. VI, 22.

(E) Nous avons fourni de nombreuses preuves, des preuves sans réplique dans nos *Annales de philosophie chrétienne*, que ce n'est pas à Luther seul qu'il faut faire remonter la faute d'avoir interverti l'ordre de la science catholique. Cet ordre a été interverti lorsqu'on a introduit du 12e au 13e siècle les *Livres de Philosophie naturelle* dans les écoles, malgré les défenses réitérées des papes. Voir la bulle de reproches que le pape Grégoire IX adressa aux professeurs de l'université de Paris, dans nos *Annales*, t. XVI, p. 362.

(F) Nous dirions, nous, que c'est au nom du principe de l'*inspiration directe*,

mateurs rompirent avec la vieille Eglise, c'est ce principe qu'ils invoquaient contre l'autorité catholique, c'est encore ce principe qui dirige les savants, les penseurs. dans les communions protestantes; aussi la religion chez eux se réduit-elle en un déisme vague, si même ils ne professent pas le panthéisme.

Mais Luther, mais Calvin, changeaient de langage quand ils s'adressaient aux masses qu'ils avaient séduites; ils invoquaient le principe d'autorité; leurs successeurs les ont imités, ils ont tenu des synodes, composé des professions de foi. Les populations écoutent avec respect la parole de leurs ministres, suivent avec docilité leurs enseignements, et se persuadent qu'elles sont dans la bonne voie parce qu'elles suivent la religion de leurs pères. L'illusion est plus facile aujourd'hui qu'au moment de l'établissement de la réforme. A cette époque, il s'opéra un changement dans les pasteurs, dans les formes du culte qui ont frappé les plus simples : il est oublié aujourd'hui : après deux ou même trois siècles d'existence, on croit que les choses ont été toujours dans le même état.

Dans les communions protestantes, et surtout dans les classes moins éclairées, plusieurs peuvent être dans l'erreur de bonne foi.

Jusqu'où va l'empire de l'éducation, des premières impressions reçues comme la vie? Jusqu'à quel point les causes particulières peuvent-elles contribuer à cette bonne foi qui excuse devant Dieu, il n'est pas donné à l'homme de le savoir : et voilà pourquoi en condamnant les sectes en général, il faut laisser à Dieu le jugement des particuliers [1].

Cette considération ne doit pas empêcher de travailler à la conversion des populations hérétiques.

Il ne faut pas confondre cette fausse sécurité, par laquelle on se trompe soi-même, avec cette droiture, cette sincérité qui justifient devant Dieu; l'illusion n'est pas la bonne foi.

D'ailleurs, ces malheureux sont privés des secours que l'homme trouve dans les sacrements, l'homme toujours faible dans le sacrement d'Eucharistie, l'homme coupable dans le sacrement de Pénitence.

de la *vision intuitive*, de la *participation à la raison de Dieu*, principes semés sans discernement et sans prudence, dans les écoles philosophiques, que s'est faite la grande révolution religieuse qui se poursuit encore.

[1] M. d'Hermopolis, *Confér. sur le salut des hommes*, t. III, p. 199.

Quel moyen convient-il d'employer pour les ramener?

Suivrez-vous la méthode que vous avez employée à l'égard des savants, des penseurs? Leur parlerez-vous du principe de la réforme, de ses conséquences et de ses dangers? Ces hommes simples ne vous comprendront pas : ils ne connaissent pas le principe du *libre examen*, ils ne le suivent pas; ils se dirigent d'après le *principe d'autorité*, mais ils en font une application fausse : aidez-les à en faire une application juste et complète.

Lorsque vous leur demandez ce qui les retient dans le protestantisme, ils vous répondent qu'ils *suivent la religion de leurs pères*; ils avouent le principe qui doit les conduire à la vérité. Vous suivez la religion de vos pères : ont-ils suivi la religion des leurs, et si la plus ancienne est la seule vraie, interrogez vos premiers ancêtres et non leurs coupables descendants. Ouvrez leurs tombeaux, il en sortira une voix qui vous instruira.

L'histoire à la main, montrez à ces esprits égarés que leurs pères ont abandonné la religion de leurs ancêtres : faites-leur voir l'époque, les monuments de cet abandon ; prouvez-leur que l'abjuration du protestantisme ne sera pas pour eux un changement de religion, mais le retour à l'ancienne religion que leurs pères ont quittée.

Pour éclairer les populations protestantes, on peut tirer un grand parti des croyances catholiques qu'elles conservent, des monuments de la foi qu'elles vénèrent encore.

Si, par exemple, elles conservent encore le *symbole des Apôtres* et *celui de Nicée*, si elles récitent ces paroles : *Je crois..., l'Église, une, sainte, catholique et apostolique*, on leur développe le sens et la portée de cet article du symbole, on leur expose les caractères ou les notes de la véritable Eglise, de l'Eglise de Jésus-Christ. Cette exposition doit être appuyée sur des passages de l'Ecriture, les monuments de la tradition des premiers siècles de l'Eglise, les écrits des saints Pères qui ont paru à cette époque, on peut aussi l'expliquer par des considérations tirées de la raison et accommodées à l'intelligence de celui que l'on instruit ; la raison prouve que l'unité doit être un des caractères de la véritable Eglise.

« Comme de la vérité, l'unité sera le caractère essentiel de la » société qui n'aura que la vérité pour objet, c'est-à-dire de la » société spirituelle. Il n'y a pas, il ne peut pas y avoir deux so- » ciétés spirituelles, elle est de sa nature unique et universelle[1]. »

[1] M. Guizot, *Cours d'histoire moderne*, t. I, p. 426, 12e leçon.

Ces principes établis, on en fait l'application; on montre que les caractères de l'Eglise véritable, de l'Eglise de Jésus-Christ, ne conviennent pas aux sociétés dissidentes.

Ce fait est constant, évident pour tout homme qui connaît l'histoire et dont les vues s'étendent au-delà du village qu'il habite et de l'État dont il fait partie. Il sait qu'à l'Église romaine seule conviennent toutes ces marques de la véritable Eglise.

L'*Unité* : l'Eglise romaine est une dans sa foi : ce qu'elle croyait il y a 18 siècles, elle le croit encore aujourd'hui. Ce que l'on croit à Rome, on le croit en Allemagne, en Espagne, en France, en Amérique, en Asie. Il n'en est pas ainsi des sociétés séparées de l'Eglise. Là des variations, des contradictions infinies, les professions de foi s'y succèdent, les sectes particulières s'y multiplient comme les feuilles sur les arbres. Dans la seule ville de Londres et les environs, on compte aujourd'hui cent neuf religions opposées.

L'Eglise catholique est une dans sa communion et son ministère. Tous ses enfants sont soumis à la même autorité, sont unis par la participation aux mêmes sacrements, au même sacrifice, aux mêmes prières, au même culte.

Rien de semblable dans les sectes séparées, point de subordination entre leurs ministres, point d'unité de culte.

L'Église romaine est *catholique* d'une triple catholicité.

1° Catholicité de *doctrine :* héritière de toutes les vérités révélées, l'Eglise romaine enseigne sans augmentation ni diminution tout ce que son fondateur a daigné lui apprendre ;

2° Catholicité de *temps :* Révélées à nos premiers pères, transmises par les patriarches, développées sous la loi, complétées » sous l'Evangile, confiées aux apôtres par l'Homme-Dieu lui-» même, par eux propagées dans toutes les parties de l'Univers, » transmises jusqu'à nous par une tradition constante, les véri-» tés enseignées par l'Eglise romaine remontent jusqu'aux pre-» miers jours du monde et seront par elle annoncées à toutes les » générations futures jusqu'à la consommation des siècles. Son » symbole est le symbole du genre humain, en ce sens que tout ce » qu'on rencontre de vrai chez tous les peuples, lui appartient » comme la branche appartient à l'arbre, le membre au corps [1]. »

3° Catholicité de *lieux :* Parcourez tout l'Univers, passez dans les cinq parties du monde depuis la Chine, au nord de l'Amérique,

[1] M. Gaume, *Cat. de persév.*, leçon 52, t. IV, p. 487.

depuis l'Afrique aux contrées septentrionales de l'Europe, vous trouverez des catholiques.

Les sectes dissidentes ne possèdent aucune de ces trois catholicités :

Catholicité de *doctrine* : elles ont diminué les vérités révélées, mutilé la doctrine du Christ ;

Catholicité de *temps* : elles ne remontent pas au-delà du 16e siècle ;

Catholicité de *lieux*, elles ne s'étendent guère au delà d'une ou deux contrées ; ce sont des Eglises nationales.

3° L'*apostolicité ;* l'Eglise romaine remonte aux apôtres par sa doctrine ; elle croit, elle enseigne, elle a toujours cru et enseigné la doctrine qu'elle a reçue des apôtres.

L'Eglise romaine remonte aux apôtres par son ministère, c'est un fait clair comme l'existence du soleil. En partant de notre saint Père le pape Pie IX, on remonte, par une succession non interrompue de 258 papes, jusqu'à saint Pierre : ainsi des autres Eglises catholiques : toutes également montrent à leur tête un apôtre ou un envoyé des apôtres qui les a établies et commencé la chaîne de la tradition.

Cette vénérable antiquité, cette suite non interrompue, est l'éternelle confusion des hérétiques [1].

Quelle est leur antiquité ? trois cents ans au plus. Nul ne les a envoyés, ils se sont envoyés eux-mêmes.

Tels sont les faits qu'il faut faire connaître et prouver à celui qui les ignore, soit parce qu'il n'a pas étudié l'histoire, soit parce qu'il l'a étudiée dans des livres où la vérité était altérée.

Pour justifier leur séparation, les Réformateurs ont prétendu et prétendent encore que la doctrine de Jésus-Christ et des apôtres avait été corrompue par l'Eglise romaine, qu'ils sont revenus à la foi des quatre premiers siècles de l'Eglise.

Il y a deux manières de répondre à cette difficulté. La première est de prouver que ce changement a été impossible.

Cette impossibilité résulte et des promesses de Jésus-Christ et de la nature des choses.

1° Des promesses de Jésus-Christ : avant de quitter la terre, l'Homme-Dieu a promis à ses « apôtres d'être avec eux jusqu'à la

[1] M. Gaume, *Cat. de persévér.*, leçon 52, t. IV, p. 482.

» consommation des siècles, que les portes de l'enfer ne prévau-
» draient pas contre l'Eglise. » Ces paroles n'auraient aucun sens si l'Eglise pouvait se tromper ou laisser l'erreur s'introduire dans son sein.

2° La nature des choses : Il n'est pas possible qu'une grande société laisse altérer la doctrine de son fondateur, partout et sur les mêmes points. Il existerait des traces de ce changement, des réclamations se seraient élevées, et se sont élevées en effet toutes les fois que l'on a voulu changer la croyance primitive et universelle. La conduite de l'Eglise à l'égard des hérétiques est une preuve de la vigilance, de la fidélité qu'elle a toujours apportées à la conservation du dépôt qui lui a été confié.

La seconde manière est de prouver qu'il n'y a pas eu de changement dans la foi de l'Eglise, qu'elle croit et enseigne ce qu'elle croyait, ce qu'elle enseignait dans les quatre premiers siècles et dans les siècles suivants. Les monuments de la foi et de l'enseignement de l'Eglise existent, on peut les comparer avec sa doctrine au 16e siècle. L'Eglise grecque fournit un témoignage irrécusable de l'identité de la foi de l'Eglise catholique, à l'époque de la réforme, avec sa foi et sa doctrine avant ce schisme. La croyance de l'Eglise grecque est identiquement la même que celle de l'Eglise catholique.

De Lahaye.

Hagiographie Catholique.

EXAMEN DES TRAVAUX DES

NOUVEAUX BOLLANDISTES.

TROISIÈME ARTICLE [1].

Deuxième partie des nouveaux actes des Saints.

Les actes du 16 octobre appartiennent exclusivement aux restaurateurs de l'œuvre bollandienne, et ce début leur fait honneur. La réserve que nous mettions précédemment à nos éloges n'atteignait que leurs devanciers. C'est justice d'être désormais plus

[1] Voir le 2e article au n° précédent, ci-dessus p. 411.

hardis à louer, et de reconnaître que les nouveaux travailleurs, s'ils ne surpassent leurs prédécesseurs immédiats, au moins en diffèrent, même sur des points de critique fondamentaux.

Ainsi ont-ils posé en thèse générale que tout acte des saints a sa valeur, comme témoignage historique; même le document le plus récent représente l'opinion d'une époque; même le plus suspect doit être pris au sérieux, si le témoin est de bonne foi. La tradition continue d'une Eglise, à quelque distance que l'on soit, est d'un grand poids; elle possède, à titre de prescription, s'il n'y a pas de documents positifs contraires [1]. L'argument négatif est au-dessous du doute. Douter, c'est attendre et chercher; nier en forme, parce que l'enquête est incomplète, c'est se murer dans le scepticisme [2]. Que rien toutefois ne soit affirmé sans être prouvé: l'histoire des saints est trop grave pour en faire un tissu de conjectures. « J'aime mieux, dit un bollandiste, paraître ignorant que » d'être téméraire. [3] » Une autre loi de la critique, et l'une des premières, c'est d'être constant à soi-même [4] : scinder un témoignage, en accepter une part et rejeter l'autre, croire à un témoin sur la vie, sur la mort, sur des faits vulgaires, et le décréter de fin de non-recevoir, s'il arrive à un miracle, c'est inique et inconséquent [5].

Nous le répétons: ces données de bon sens sont nouvelles, sinon dans les *Acta*, au moins dans l'hagiographie, telle qu'on nous l'a faite depuis plus d'un siècle. Il s'est formé, au milieu même des grands travaux d'histoire et d'hagiographie du 17ᵉ siècle, une école parasite, qui, croissant à l'ombre et à la table des maîtres, a entrepris, qu'on nous passe le mot, de digérer, à sa manière, les actes des saints, les légendes de l'Eglise, les titres du martyrologe. Dédaigneux et prudents zoïles, sans fronder en face, sans afficher

[1] Ecclesiarum traditiones plurimi sunt ponderis, quamdiù adversa eis sententia probata non sit. 16 oct., p. 824, n° 8.

[2] 16 oct., p. 851, et alibi passim.

[3] Malo ignarus videri quam temerarius esse. 16 oct., p. 856, not. in fine.

[4] Prima criticæ regula in eo est, ut quis sibi constet. 16 oct., p. 910.

[5] Ces règles sont admirablement développées dans le livre trop peu consulté du P. Honoré de S.-Marie : *Réflexions sur les règles et sur l'usage de la critique touchant l'histoire de l'Eglise, les ouvrages des pères, les actes des anciens martyrs, la vie des saints, etc.*, Lyon, 1712-1720, 3 vol.

ni foi, ni irrévérence, ils ont appliqué sournoisement aux vies des saints leurs étroites conceptions, un système de mutilation, l'acception des personnes, les timides capitulations, on ne sait quelle horreur du surnaturel. De là le vide et la sécheresse de ces biographies monotones, étiolées, ravalées au niveau le plus vulgaire. Devant ces ombres décolorées et tristes, le peuple a passé indifférent, et la lecture de la vie des saints a cessé dans les familles [1].

Les nouveaux hagiographes ont souvent rencontré, et n'ont jamais ménagé cette école, aussi arrogante avec les saints que peureuse devant leurs ennemis; plus attentive à se débarrasser d'une vision ou d'un miracle compromettant, qu'à défendre les droits de l'histoire. Sous prétexte de saine critique, il fut permis d'aller aux inconséquences, aux contradictions, aux témérités les plus étranges. Baillet, le coryphée, porta un titre que n'eût pas dédaigné Voltaire, lui aussi, *dénicheur des saints*. Citons un trait pris dans les nouveaux *Acta* : il suffira pour caractériser cette façon de procéder. Baillet arrange, de son plein chef, un voyage de saint Maimbœuf à Rome, sous le pape saint Grégoire-le-Grand; cela fait, suivent ces quatre lignes : « On dit qu'il en rapporta » des reliques de saint Jean-Baptiste, *quoique ce saint pape se* » *montrât assez difficile sur ce point;* mais, ajoute Baillet avec

[1] Nous n'osons dire qu'Alban Butler appartient à cette école. Il écrivit toutefois sous le persiflage des déistes anglais, au milieu d'un fanatisme protestant très-intolérant, et pour ces anciens catholiques d'Angleterre qui s'ingéniaient à se cacher, à se glisser sans heurter personne, qui tremblaient surtout d'être entrepris sur l'article des saints. La préoccupation était si étrange encore, il y a vingt ans, que dans son monument d'histoire nationale le docteur Lingard, catholique et prêtre, déroulait toutes les annales de l'*Ile des Saints*, sans nommer un seul d'entre eux par sa glorieuse appellation de *Saint*. Les protestants disaient au moins *divus*, et traduisaient *beatus* par le grec ὁ μακαριότης. Quand les puseyistes abordèrent à leur tour les antiquités de l'église, quoiqu'encore séparés, ils furent glacés de ces timidités, et leur premier pas décisif fut de refaire à neuf et sans réticence la Vie des saints d'Angleterre. Godescard transporta Butler en France, et dut s'imposer, en face de la philosophie, non moins de réserve. Il mourut sans achever sa traduction. Continuée à partir du 18 juillet par un abbé Bourdier, cette traduction a été depuis tellement remaniée, amplifiée, disloquée en France, en Belgique, en Allemagne, qu'il s'y trouve les bigarrures les plus disparates. A côté des savantes notes des premiers éditeurs et de leurs notices au moins exactes, se rencontre une foule de notes additionnelles et d'appendices qui sont loin d'orner le premier travail.

» sa candeur, *il n'y a pas beaucoup d'apparence* qu'il (le saint) » les eût *voulu faire passer sous le nom* de saint Jean-Baptiste, » *comme le rapportent ses actes*[1]. » Entendons bien : saint Maimbœuf a-t-il pu se trouver à Rome sous saint Grégoire? C'est impossible[2]. Ce grand pape n'accordait-il pas de reliques? Les faits contraires abondent[3], mais il n'importe : le doute est lancé. Saint Maimbœuf pouvait-il même penser à une supercherie? Baillet répond : *peut-être* : mais y aurait-il un mot de la plus minime allusion dans ses actes? Pure invention d'un bout à l'autre. Voilà ce qu'on appelait *les vies des saints* COMPOSÉES *sur ce qui nous est resté de plus* AUTHENTIQUE *et de plus* ASSURÉ *dans leur histoire*. Voilà l'école qui faillit, de par Joseph II, mettre la main sur les *Acta sanctorum*, quand, par un pacte qui devait rester secret par pudeur, et qui, par bonheur, demeura presque non avenu, il fut décrété que désormais, il n'y *aurait plus de commentaires* aux actes, sinon pour des *questions et des faits d'importance;* plus d'actes *réédités, à moins de circonstances particulières et de raisons très-fortes*; plus d'actes *inédits* tant soit peu suspects; quelques extraits devant suffire pour montrer leur peu d'autorité; plus de miracles *non avérés*[4], etc. Plutôt que de livrer l'arche des saints à ces incirconcis, Dieu voulut que leur main, que leur race entière séchât avant de rendre à l'Eglise les Bollandistes.

Ils nous sont revenus. C'était vraiment un devoir à eux de débuter par une rupture éclatante avec ces prétendus critiques. Baillet a bien d'autres déconvenues que celles que nous avons relevées[5]. Le renégat Oudin se soutient plus mal encore[6], mieux peut-être que van Espen[7] et Fleury en plus d'une rencontre fâ-

[1] Baillet, les *Vies des Saints*. 16 oct., p. 255, in-4°.

[2] Les Bollandistes le démontrent, p. 935, n° 30.

[3] Le P. Van Hecke les cite, même page, n° 29.

[4] Nous avons donné d'amples détails sur cette persécution dans les articles publiés par l'*Univers*.

[5] P. 800, 803, 809, 864, etc., etc.

[6] Le P. Van Hecke a discuté à fond, et le premier que nous sachions, la question de l'auteur des traités qui se trouvent dans les Œuvres de saint Ambroise, sous ce titre : *Libri de mysteriis*, *de sacramentis*, 16 oct., p. 1037, § III. Oudin prétendait habilement les faire passer sous le nom de saint Ambrois de Cahors.

[7] 16 oct., p. 827.

cheuse. Tillemont même [1] et de Marca, les deux infaillibles, défaillent sur leur plus solide terrain [2]. Le pied manque au chanoine Lebœuf, même à Auxerre, à propos des saints de sa cathédrale. Il faut voir encore ce que devient un avocat rouergat, Cathala-Coture, à qui on a fait par trop d'honneur en lui donnant pour pilori une colonne des *Acta* [3]. Il n'y a pas meilleur quartier ni pour les savants historiens du Languedoc [4], ni pour dom Lobineau et son dernier éditeur, à son tour, revu et corrigé [5]. Deux accusations inconsidérées de Ghesquières contre saint Mummolein sont relevées en forme [6], et le belliqueux Stilting n'échappe pas à une correction qui atteint jusqu'aux derniers bréviaires de Saint-Omer et d'Arras [7]. L'hagiographe ailleurs intervient brusquement, au milieu d'un travail de ses devanciers, pour noter d'indécence une sorte de persiflage d'un *Propre* de Quimper de 1789, où l'on « s'égayait à dire dans une légende, qu'au *pré spirituel de Guénégan*, tant de violettes, de roses, de lis, de primevères éblouissaient à la fois, *qu'on ne savait plus trop que voir* [8]. »

On comprendra l'importance d'une œuvre qui venge l'Eglise et les saints de toutes ces humiliations ; et pourquoi nous avons insisté sur la nouvelle critique des Bollandistes, leur trait le plus tranché, à notre avis, et le plus consolant des *Acta*.

Mais ils édifient, après avoir détruit, avec non moins de supériorité. Parmi les trente-six actes qui viennent de prendre place dans la collection, il en est qui sont traités avec l'ampleur des maîtres. Saint Gal, saint Lulle, saint Élof, saint Berchaire, saint Maimbœuf, saint Baudry de Mont-Faucon, saint Ambrois de

[1] *De S. Salvio, in agro antissiodorensi*, p. 853 et suiv.

[2] *De S. Bertrando, archidiacono toletano*, p. 1150.

[3] 16 oct., p 872 et alibi.

[4] *De S.Bertrando*, passim.

[5] P. 968 et suiv.

[6] P. 958, 17.

[7] 16 oct., p. 1036, n°° 11, 12, 13, 14.

[8] On nous permettra, on nous demandera même de citer cette espèce d'idylle, aussi pauvre de forme que de fond : « Hoc spirituale pratum Cognogani *ingressi*, *nobis* idem evenit, *ut si quis* in pratum *ingressus* (sic) et *multas* rosas, violas *multas*, ac lilia *et alios* vernos flores *varios*, ac *diversos* (sic, sic) intuitus, ambigat *quem primo loco*, *quem secundo* perspexerit, dum singuli flores oculos ad se rapiant... » Nous citons, avec les Bollandistes, d'après la nouvelle édition *des Vies des saints de la Bretagne armorique*, p. 626. Brest, 1837.

Cahors, saint Bertrand de Comminges sont de la meilleure époque bollandienne. Nous réservons sainte Thérèse.

Volontiers nous en appellerions aux savants de l'Irlande et de l'Allemagne pour apprécier entre autres les actes de saint Gal et de saint Lulle [1]. Il a fallu au P. van Hecke redresser un de ses devanciers, trompé par Lecointe sur l'année natale de saint Gal; rétablir contre Mabillon la fraternité de saint Dèle, fondateur de Lûre; contre Wilkins, l'authenticité des canons de saint Colomban, qui manquent aux conciles d'Angleterre; demander compte à Baillet de son hypothèse gratuite sur l'époque où saint Gal reçut le sacerdoce; relever nos historiens français sur des faits nationaux; aller sur l'Irlande au-delà de son docte historien Lanigan; rectifier et compléter de Muller, Newgard, Pertz et van Arx sur leurs antiquités germaniques; coordonner, par une série régulière, une chaîne de faits, contre lesquels avaient échoué Valois, Mabillon, Lecointe, Schœpflin, et Gerbert [2].

Saint Lulle [3] offrait un champ non moins vaste et aussi épineux; ruiner d'abord une assertion leste et tranchante de Châtelain sur l'authenticité du culte; relever les actes dédaignés par Mabillon; dissiper une confusion de faits qui avaient troublé les éditeurs belges de Godescard, Baillet et Lecointe; reprendre Pagi sur une date, Mansi sur un concile, Harzeim et Binterim sur le premier synode de Germanie; puis, en expliquant le dissident survenu entre saint Lulle et saint Sturm, surprendre une interpolation dans une ancienne chronique, ruiner un diplôme de Pépin, et fortement ébranler une bulle du pape Zacharie; puis, en expliquant pourquoi saint Lulle fut vingt ans sans obtenir de conciles, discuter encore l'authenticité d'une épître d'Adrien II à Tilpin de Reims, et reprendre, après dom Ruinart, la question du *pallium*, sans craindre [4] d'aller, un peu hardiment peut-être, à des vues nouvelles. Tout

[1] Déjà ces deux pièces remarquables ont été appréciées au-delà du Rhin. Le docteur Binterim, si compétent, a loué sans réserve les actes de S. Gal (*Katholische Blætter*. Jun., 1846), et un docteur protestant de Marbourg, nommé Rether, tout en faisant ses réserves hétérodoxes contre les actes en masse et le nouveau volume en particulier, n'hésite pas à louer les actes de S. Lulle (*Gœttingsche Anzeige*, febr., 1847.)

[2] P. 856-909.

[3] P. 1050-1081.

[4] Nous ne devons pas dissimuler qu'en ce qui concerne le pallium comme signe du droit métropolitain l'opinion du savant hagiographe a rencontré de

ce travail nous reporte aux beaux commentaires d'Henschenius, si sûrement, si habilement tissus à travers d'inextricables difficulés.

Nous avons même pensé à la fameuse découverte des trois Dagobert, en retrouvant, dans les actes de saint Baudry, quatre Mérovingiens inconnus jusqu'ici dans les séries les plus complètes que nous sachions [1].

Que n'aurions-nous pas donné pour lire quelques mois plus tôt les actes inédits de saint Maimbœuf, et y trouver un archidiacre de Poitiers, Agéric, successeur de saint Léger, un évêque même, inconnu jusqu'ici, mais qu'il faudra classer à côté de saint Emmerand, parmi les chorévêques ou évêques régionnaires, créés, ce semble, à Poitiers, pour une vaste mission à peu près inconnue, destinée à la Thuringe et à la Bavière [2]. Il faut véritablement avoir longtemps battu un sentier difficile, et, au terme de ses fatigues, reprendre la route avec un Bollandiste, pour goûter le charme des *Acta sanctorum*. Qu'on nous laisse motiver encore cette pensée. Amené à étudier de près les contemporains de saint Mummolein, nous les trouvâmes en grand nombre, comme élèves ou comme maîtres, dans une école palatine, antérieure de deux siècles à celle de Charlemagne, créée par l'inféodation germanique des nobles enfants, sous le nom de *Recommandation*, anoblie par l'Église, entourée de toute la sollicitude des évêques gallo-francs. Il nous semblait que la succession des maîtres se continuait ininterrompue jusqu'à un point où la chaîne se rompait; le su-

la part du docteur Binterim de graves objections. Nous ne pouvons nous poser comme arbitres; nous nous contenterons de renvoyer à Dom Ruinart qui a fait une dissertation spéciale *de usu pallii*. V. Mabill., *Œuvres posthumes*, t. III. Peut-être le *Pallium*, sur ces confins de la chrétienté, au 8e siècle, doit-il être considéré autrement qu'ailleurs. Mozzi, dans son excellente *Histoire des révolutions d'Utrecht*, fait remarquer que S. Willibrord, sans avoir ni suffragants, ni autorité métropolitaine, reçut le *pallium* comme une distinction toute personnelle; cet honneur fut également accordé à S. Syagre d'Autun.

[1] P. 912 et suiv., nos 14-19.

[2] L'épiscopat de Didon, oncle de S. Léger, ne donne aucune place à ce nouvel évêque de Poitiers; car il s'étend jusqu'en 673, comme le remarquent les Bollandistes, et même au-delà comme on peut l'induire d'un passage de la vie de S. Philibert, nos 24, 27. *Acta SS. ord. S. Benedic.*, Sæc. II. Nous pourrions faire remarquer qu'il y a quelque confusion dans le commentaire aux actes de S. Maimbœuf, n° 47, en ce qui concerne diverses dates. S. Léger quitte l'archidiaconat de Poitiers en 652, et un peu plus loin son successeur ne le remplace qu'en 661; ce n'est peut-être qu'une faute typographique.

jet nous reportant ailleurs, nous laissâmes l'école sans maîtres. Mais c'était l'époque précise, l'an 628, où il arrivait, au palais, trois savants moines de Luxeuil, saint Bertin, saint Ebertram, saint Mummolein ; ce dernier, plus âgé, prêtre, orateur, fameux dans les sept arts, lisant savamment les saintes Bibles, versé dans les langues latine, romane, barbare, enfin chancelier de Clotaire II. Évidemment c'est le chef, ce sont les maîtres qui manquaient à notre *chapelle* palatine, et à qui il manque dans les *Acta* les disciples que nous croyons avoir nommés en grand nombre. L'école du palais explique seule leur départ de Luxeuil, leur séjour de dix années à la cour. Mummolein mène à son successeur Rémacle, et, par eux, l'institution s'en va florissante jusqu'au moment où elle passe, avec tout le palais, sous la haute administration de saint Léger d'Autun.

Que d'autres fassent la même expérience, et nous leur prómettons des rencontres peut-être plus inespérées. N'y aurait-il point, aux belles vallées des Vosges, un ami du vieux temps, cherchant aux parfums de leurs pas les saints qui ont peuplé cette thébaïde des Gaules. Qu'il descende du Saint-Mont, couronné jadis de neuf oratoires, où s'exhalait, jour et nuit, le *laus perennis;* et, laissant à sa droite la croix des cinq abbayes des Vosges, derrière lui Épinal, la cité des vieilles images, qu'il aille, avec les pèlerins de la Lorraine et de l'Alsace, sur les débris de la voie romaine, aux antiques lieux de *Grande*, de *Solimariaca;* appellations de la carte antonine que le nom d'un jeune martyr a effacées : Élof est tout en ces lieux et y vit encore. Voici, au chœur de l'église, son tombeau orné de curieuses sculptures, couronné d'une statue qui porte sa tête, un lion couché à ses pieds. Au cimetière gît la pierre où il s'assit, en montant à la colline, décapité, et s'appuyant sur un bâton qui fit jaillir cette fontaine voisine : c'est, plus loin, la roche qui s'ouvrit devant lui et le déroba aux fureurs de Julien. Or, voyez tout, interrogez les traditions vivantes, les monuments muets; et, à votre retour, reprenez votre Ruyr, le Pallade des ermites de la Vosge; relisez une dernière fois Baillet, Butler, D. Calmet ; que si, par aventure ensuite, les nouveaux actes bollandiens se rencontrent sous vos yeux, ce sera toute une révélation, depuis le nom du saint, jusqu'à la dernière translation, en 1792 [1].

[1] 16 oct., p. 799-816.

Nous pourrions pousser plus loin cette revue légitimement élogieuse, mais on nous croirait peut-être résolu, par système, à tout louer; donc et à nos risques, à regret, nous ferons un moment la part de l'hypercritique.

Nous dirons qu'il y a peut-être ceci à retoucher, apparemment celà à retrancher, quelque chose assurément à ajouter.

Il y aurait, disons-nous, à revoir quelques mots trop décisifs contre l'antique apostolat de saint Clément de Metz [1], lequel, sur plus d'un titre sérieux, peut remonter jusqu'à saint Pierre [2]. N'est-ce point trancher au vif, que de renvoyer aux fables, sans exception, tous les saints *céphalophores* [3], expression nouvelle dans les *Acta* et qu'il faut laisser à nos savants mythographes? Peut-on affirmer sans réserve que les translations de corps saints n'ont commencé dans l'occident qu'au 7e siècle [4] ?

Les prétendus sermons de saint Bernard en langue romane ne sont, au jugement des savants, qu'une assez moderne version, qu'il n'est guère possible de prendre au sérieux [5]. Mais cette sérieuse considération nous semble de rigueur pour tout acte transmis de bonne foi, même pour les légendes irlandaises. L'un des jeunes Bollandistes n'a-t-il point laissé à son impatience décocher quelques traits trop vifs sur saint Colman [6]?

Il faut, ce nous semble, mettre avec respect, hors de ligne, la plupart des légendes irlandaises, et pour plus d'un motif: le plus ou moins de merveilleux importe peu; car il abonde dans les actes les plus avérés, dans le vénérable Bède et les biographes contemporains, comme dans les féeries les plus imaginaires. Il s'agissait, d'une part, d'arracher un peuple naïf et fort au magisme druidique, évidemment poussé là, par d'occultes puissances, à un formidable prestige, qui dût grandir au contact de l'Odinisme anglo-saxon; et d'autre part, il fallait préparer cette terre de miracles à la plus

[1] P. 818, n° 5.

[2] Une brochure qui vient de paraître reprend à neuf cette question; elle est due à M. l'abbé Chaussier, supérieur du petit séminaire de Metz et a pour titre : *De l'origine apostolique de l'église de Metz.* — Paris, libr. archéolog. de V. Didron, 1837.

[3] P. 819, n° 10.

[4] P. 824, n° 9.

[5] P. 968, n° 44.

[6] P. 852, n° 4.

terrible épreuve infligée à une nation chrétienne. Le salut d'un peuple est la suprême loi. Que devant celle-ci beaucoup d'autres aient fléchi, nous le croyons.

Mais nous tombons nous-mêmes dans un second grief allégué contre les *Acta*, quelques longueurs. On dit que ce défaut est inhérent au génie belge. Les Bollandistes n'accepteront pas cette excuse ; ils ne se prévaudront pas même des tâtonnements inévitables d'un premier essai. Devant compter avec eux, comme avec des maîtres exercés, nous tenterons de leur demander si, dans la double dissertation sur *l'empêchement du vœu*, insérée dans l'une des plus courtes vies, un professeur de droit canonique ne s'est pas trop souvenu de sa chaire ? si l'un des jeunes Bollandistes n'a pas déployé avec luxe son érudition, dans une dissertation, remarquable d'ailleurs, sur l'*Ave Maria* et l'*Angelus* [1] ? S'il n'eût pas été plus opportun, à l'article de saint Ambrois, de renvoyer en quelques mots Oudin devant ses juges naturels, les auteurs de patristique [2] ? Nous réclamerons plus hardiment des réductions au chapitre des étymologies. Il est par trop docte de remonter du nom lorrain ou champenois de saint Elof, non-seulement au grec ἔλαφος, mais aux vocables les plus scandinaves des Edda [3]. Une prétermission à l'adresse des savants ou du lecteur impatient suffit-elle pour faire défiler toutes les déclinaisons du nom de saint Berchaire, *Berer*, *Ber*, et même *Herrer*, ce qui pourrait bien être *Erfheer* (*hæreditatis herus*) si ce n'est pas autre chose [4] ? En passant par *Lugdunum-Convennarum* pour arriver à Saint-Bertrand de Comminges, faut-il que même les Bollandistes s'arrêtent, comme tant d'autres, et sur *Lug*, et sur *dunum*, et sur *convennæ*, *cominhium*, *cominicum*, *comejum*, *comenge* [5] ? Mais qui verra, de grâce, le dernier tour du kaléidoscope des étymologistes ?

[1] P. 827, 829. Il était important du reste de relever Van Espen et de rectifier des erreurs assez communes sur les vierges chrétiennes et les vœux religieux aux premiers siècles de l'Église. Nous ne saurions nous plaindre d'une seconde dissertation insérée dans les mêmes actes sur l'usage des ariens de rebaptiser. La question est tout à fait neuve et importante. Elle se lie à la fusion assez obscure des donatistes et des ariens et peut-être au double baptême inexpliqué de Constantin.

[2] P. 1108 et suiv., p. 1173.

[3] P. 799, n° 4.

[4] P. 991.

[5] P. 1175, not. f. et 1154, n° 54.

N'aurait-on pu substituer à ces quelques longueurs une ou deux pièces désirables? Nous regrettons surtout un travail achevé et annoncé sur les limites de l'ancien évêché des Morins. Nous l'attendons en tête du prochain volume. Il est fâcheux que par défaut d'espace l'historien de saint Gal, d'ailleurs si éminent et si riche, ait renvoyé à saint Othmar les illustrations, les monuments, la gloire posthume de saint Gal, dans son abbaye impériale ; qu'il n'ait pu éditer l'œuvre métrique que Wallafrid Strabon poursuivait, quand la mort le frappa ; qu'il ait dû uniquement renvoyer à Canisius, pour le seul fragment littéraire qui nous reste du fondateur de l'abbaye la plus lettrée de l'Allemagne[1]? Un sermon de saint Gal, mentionné dans sa vie, prononcé à une consécration d'église, devant un évêque, par un privilége qui a frappé un moment l'attention de l'hagiographe, une homélie exposant le plan catéchétique des apôtres qui ont converti et civilisé l'Allemagne méritait, ce semble, une réimpression dans les *Acta*, et un paragraphe spécial dans les prolégomènes de saint Gal. Les savants disciples de saint Colomban, saints Mummolein et Bertin, amenaient avec eux, l'un l'étude de la première école palatine, et l'autre l'examen d'un cartulaire récemment publié et le contrôle des premières chartes de saint Bertin.

Mais il deviendrait puéril d'insister davantage sur ces plans rétrospectifs qui ont sûrement été pesés, avant nous, et négligés pour de bonnes raisons.

Résumons plutôt ce qui demeure, grâce aux nouveaux Bollandistes, acquis, aux lettres, à l'histoire, à l'Eglise, ce que la France en particulier leur doit de reconnaissance. En somme, ce 54e volume met en lumière 59 saints sous un titre consacré et 895 martyrs innommés.

Parmi les saints illustrés, *nominatim*, il y a quinze évêques,

[1] Nous réclamons d'autant plus volontiers que le P. Van Hecke traite largement les questions littéraires. Outre sa thèse contre Oudin dont nous avons parlé, il nous a donné de belles études sur les épîtres de S. Lulle, un aperçu du commerce des livres au 8e siècle entre l'Allemagne et la Bretagne, et quelques notes précieuses dignes d'un développement plus ample sur les vers léonins. S'il a une nouvelle occasion de revenir sur ce sujet assez important pour la critique et l'âge des monuments, il lui sera facile de faire remonter le vers léonin non-seulement au 9e siècle, mais à Sédulius qui le recherche visiblement, mais à Perse et Juvénal et aux meilleurs classiques; et cette hérésie littéraire a pour garants Casaubon, Rittershuis, P. Burmann, Gebauer, et encore Maffeï et Fabricius!

appartenant à quatorze siéges différents; seize confesseurs de l'ordre monastique, dont deux illustres fondateurs d'abbayes : saint Gal et saint Berchaire; neuf vierges, sainte Thérèse en tête, forment un groupe angélique complet.

Parmi les actes publiés, six sont entièrement inédits, d'autres restitués à neuf ou retirés de collections introuvables, ou puisés jusque dans les limbes des *incunables*.

Parmi tous les siècles chrétiens, deux seuls ne sont pas spécialement compulsés; dix-sept autres sont enrichis de documents nouveaux ou d'études qui éclairent toutes les époques, et parmi ces âges des saints, le 7e conserve, en ce volume comme dans toute la série des *Acta*, sa richesse et sa fécondité privilégiée.

Bien que ces actes ne durent que deux jours, ils ne laissent pas de rayonner sur toute l'Eglise; et pour la France surtout, ce sont à la lettre *deux jours de gloire;* la moitié de ces saints, vingt-cinq nommément lui appartiennent, et chaque province peut en revendiquer. Il y a pour l'Alsace, saint Aurèle; pour la Lorraine, saint Elof et saint Baudry; pour la Champagne, saint Berchaire, saint Sauve, sainte Bologne; pour la Bourgogne et le Nivernais, saint Baldry et saint Léonard; pour l'Auvergne et le Limousin, sainte Bonète, saint Junien, saint Sauvin; pour l'Anjou et la Bretagne, saint Maimbœuf, saint Vital, saint Anastase, saint Guénégan; pour le nord, saint Mummolein. saint Gourdinel; pour le midi, les saints Ambrois, Dié, Bertrand, Cannat, Antonin, Antioque et la bienheureuse Philippe de Champs-le-Milan. Malgré cette belle part, faite à la France, les autres contrées ne sont pas disgraciées, puisque, entre autres, l'Allemagne a saint Lulle et saint Gal; l'Espagne, sainte Thérèse; et la Belgique, tout l'honneur des *Acta*.

D. PITRA.
De l'abbaye de Solesmes.

Missions Catholiques.

LETTRE SUR L'ÉTAT DES MISSIONS
ET LES PROGRÈS DE LA RELIGION CATHOLIQUE DANS L'INDE.

CHAPITRE II [1].

Départ de Paris. — Voyage de Bordeaux. — Embarquement sur la Gironde.

Egredere de domo tuâ et de cognatione tuâ et de domo patris tui, et veni in terram quam monstrabo tibi.
(*Genèse*, XII, 1.)

C'était le jour où la sainte Eglise, notre mère, célèbre la fête de saint Thomas, l'apôtre des Indes; il était six heures du soir, le temps était pluvieux et triste comme il l'est si souvent au mois de décembre au millieu des brouillards de la vieille et infidèle Lutèce. Nous quittâmes *probablement* pour toujours [2] cette maison des Missions-Etrangères où mon bon maître a continué à me faire tant de grâces. J'étais calme et paisible parce que j'avais confiance en la mission que j'ai reçue; je ne l'avais pas désirée, j'avais même souffert beaucoup pour m'y résigner [3]; je m'en allais donc plein de confiance en celui qui tire sa gloire de la faiblesse, du néant et de la misère. Je n'éprouvais pas non plus de bien vifs regrets à quitter mon pays, ma famille, ceux que j'aime; il y a longtemps que j'ai compris qu'il n'est plus pour moi d'autre jouissance sur

[1] Voir le ch. I au n° 40 ci-dessus, p. 342.

[2] Ce mot *probablement* a été mis ici autrefois pour indiquer l'impression tout-à-fait extraordinaire que je ressentis alors. Bien que je fusse dans la disposition de ne pas retourner en Europe; bien que rien absolument ne pût en particulier me faire songer à un nouveau voyage en Italie, au moment où je montais en voiture dans la cour du séminaire je ressentis intérieurement de la manière la plus involontaire l'assurance positive que l'Inde était pour moi le chemin de Rome. Quelque temps avant mon retour de Pondichéry j'éprouvai de même plusieurs impressions semblables.

[3] On peut juger de cette impression d'après ce qui se trouve dans la note, p. 554 des *Lettres à Mgr l'évêque de Langres sur la congrégation des Missions-Étrangères*.

la terre hormis celle d'aimer et de servir Dieu que j'ai si longtemps méconnu; de me sacrifier pour sa gloire et pour les intérêts des âmes rachetées de son sang.

Mes compagnons de voyage étaient mes excellents confrères MM. *Fâvre*, du diocèse d'Orléans, et *Martin*, du diocèse de Tarentaise, destinés pour le collége de Pulo-Pinang; MM. *Sohier*, du diocèse du Mans et *Degoust*, de celui d'Auch, choisis pour la Cochinchine; M. *Virot*, du diocèse de Besançon [1], que j'accompagne à Pondichéry; M. *Venault*, du diocèse de Poitiers, dont la destination définitive n'était pas encore déterminée, et enfin M. *Journet*, du diocèse de Carcassonne, désigné pour la mission de Siam. Nous partîmes donc après avoir reçu les embrassements et les derniers conseils de nos vénérables supérieurs. Nos confrères de Meudon et de Paris nous accompagnèrent à la voiture ainsi que quelques amis, et bientôt la diligence nous faisait traverser Versailles, puis Chartres, la ville de Marie, où j'ai bien regretté de passer de nuit sans pouvoir saluer, au moins de loin, le sanctuaire vénéré où cette mère du bel amour est entourée d'un culte si touchant de respect et de reconnaissance. Quand le jour parut, nous nous trouvions dans une campagne où je voyais de temps en temps s'élever vers le ciel, comme des pensées de foi, les flèches élancées des villages placés près de la route [2]. Et cette vue me faisait du bien; parce que là, dans l'enceinte indiquée par ces tours, je savais que reposait, anéanti pour mon amour au fond de ces divins tabernacles, notre béni Sauveur. Et cette pensée me consolait un peu de la privation qui m'était imposée de ne pas immoler de plusieurs jours sur l'autel cette sacrée victime du salut du monde. Aujourd'hui et bien d'autres fois encore avant la fin de ce long voyage, je ne recevais pas dans ma poitrine votre chair adorable, ô mon Jésus! Aujourd'hui et bien d'autres fois encore, jusqu'au moment où mes pieds auront foulé le sol de la nouvelle patrie terrestre que vous me préparez, je ne sentirai pas les fécondes ardeurs dont votre sang inonde mon âme

[1] M. Virot est mort du choléra dans l'Inde, quelque temps après mon retour en Europe.

[2] Les flèches élancées d'églises forment un des plus agréables et des plus pittoresques ornements de nos paysages du nord. Il y a de plus quelque chose de religieux dans cette forme que rien ne remplace complétement en Italie et dans les autres contrées méridionales qui en sont privées.

en coulant sur mon cœur; mais au moins vous me bénirez de loin, vous vous communiquerez d'une autre manière également ineffable, quoique moins prodigieuse, à ma faiblesse, à ma misère. Mon Jésus, vous vivrez en moi et vous y augmenterez par les désirs cette vie divine en qui seule est et sera mon espérance et mon bonheur.

Apres quelques heures nous nous trouvâmes en face de Vendôme, avec son vieux château sur la montagne et ses tours élancées d'églises qu'entouraient les habitations de la ville. Ce fut là pour moi une touchante image de la différence qu'on remarque entre l'empire et l'action des hommes toujours impérieux, toujours durs, et le doux empire, et la bienveillante action de Dieu sur nos âmes qu'il aime comme un père, comme la plus tendre des mères. Autour du château, en effet, pas d'habitations, pas de paix, mais l'isolement, mais l'aspect de la guerre. Autour des églises, au contraire, les habitations les plus humbles se confondent avec la demeure opulente des riches, dans une douce égalité de protection et d'amour. Car l'église c'est la maison du peuple et la maison des grands; c'est là que le cœur du riche et le cœur du pauvre trouvent, en égale abondance et dans la même charité, les encouragements et les consolations, hélas! si nécessaires à nous tous, grands et petits, dans le pénible et dangereux pèlerinage de ce monde.

En entrant dans la ville, la première chose que j'eus à remarquer, fut une de ces églises profanées et détournées de sa sublime et pieuse destination; une église convertie en magasins militaires. Pauvre France! viendra-t-il jamais le jour où tu effaceras entièrement de ton front les tâches imprimées ainsi à tes cités par l'impiété furieuse qui nous a laissé un si triste héritage! En quittant Vendôme nous trouvâmes une route très-monotone; nous traversâmes de nuit Tours et Poitiers; seulement le jour commençait à poindre quand nous quittâmes cette dernière ville. La route alors parcourait des collines rocailleuses et accidentées comme celles de ma terre natale; cette terre où ma pauvre mère m'attendit pendant bien longtemps pour mourir heureuse; et cette pensée, en m'attristant le cœur, me rapprochait de mon Dieu.

Le temps brumeux continua tout le jour; et rien dans la campagne que nous parcourions ne pouvait exciter notre attention. Nous traversâmes Angoulême de nuit comme les autres villes. Enfin

après avoir passé le pont vraiment aérien de Cubzac, nous entrâmes à Bordeaux au point du jour.

L'accueil que nous reçûmes au grand séminaire fut tel que nous pouvions l'attendre de la charité des respectables prêtres de Saint-Sulpice qui le dirigent; et pendant tout le temps que nous y séjournâmes on ne se relâcha pas un seul instant de toutes les prévenances et des soins paternels dont nous avions été l'objet dans le principe.

Dans cette bonne et pieuse maison, la célébration des divins offices me rendit cette abondance de consolations que je n'avais plus ressenties depuis mon départ de Saint-Sulpice[1].

Le soir de notre arrivée on célébrait la messe de minuit; je me vis, il est vrai, par suite des fatigues du voyage, forcé à regret de n'y point assister. Mais au matin notre bon maître me récompensa bien libéralement de cette pénible privation. Trois fois de suite il me fut donné de prononcer sur les espèces sacramentelles les paroles fécondes de la consécration de son corps sacré et de son adorable sang; trois fois de suite ce breuvage divin coula sur mon cœur et inonda mon âme de délices; trois fois de suite la chair adorable qui nourrit pour la vie éternelle, vint fortifier en moi la vie d'amour que la miséricorde de mon Père céleste a redonnée à mon âme. Puis l'heure de la messe solennelle arriva, et alors me rappelant avec bonheur les délicieuses impressions reçues à Saint-Sulpice, je répétais avec d'ineffables charmes ces mots que j'ai si souvent prononcés dans les jours de mon séminaire; ces mots que j'ai revus ici gravés sur la porte de la chapelle : *Quam dilecta tabernacula tua Domine virtutum* [2]! » Qu'ils sont chers à mon » cœur vos saints tabernacles, ô Dieu des vertus! Qu'elles sont » belles tes tentes, ô Jacob! Mon cœur et mon corps défaillent » d'amour à la pensée du Dieu vivant qui réjouit les derniers jours » de ma trop coupable jeunesse [3].

[1] A l'époque de mon séjour aux Missions-Étrangères les dispositions de la chapelle convertie en paroisse n'offraient pas à beaucoup près tous les avantages nécessaires pour que les élèves du séminaire pussent retirer tout le fruit désirable de l'assistance aux divins offices. On y a complétement remédié depuis ce temps par l'établissement d'une chapelle intérieure suffisante.

[2] *Ps.* LXXXIII, 2.

[3] Quam pulchra tabernacula tua Jacob! — *Num.*, XXIV, 5. — Cor meum et caro mea exultaverunt in Deum vivum. — *Ps.* LXXXIII, 3. — Introibo ad altare Dei, ad Deum qui lætificat juventutem meam. — *Ps.* XLII, 4.

Ainsi se passèrent pour moi bien des heures délicieuses pendant tout le mois que nous fûmes obligés de séjourner à Bordeaux. Ce bonheur dont le souvenir me suivra longtemps, fut encore augmenté par les rapports pleins d'édification qu'il m'a été donné d'avoir avec les pieux élèves, avec les vénérables supérieurs de cette maison. J'ai rencontré chez les uns et chez les autres ce qui m'a rempli et me remplira toujours de respect, d'affection et de reconnaissance pour la modeste compagnie de Saint-Sulpice dont la mission est si bien sentie dans l'église de France. J'ai reconnu dans les pieux ecclésiastiques qui dirigent la maison cet esprit d'abnégation, de dévouement obscur et de sainteté que leur saint fondateur a légué en héritage tout spécial à ses enfants. Ils nous ont accueillis, nous le répétons, infiniment mieux que nous ne le méritions. Ils nous ont reçus comme des pères reçoivent leurs fils. Leur charité prévenante nous a entourés de mille égards; leur humilité nous a confondus plus d'une fois. Aujourd'hui encore je ne puis me rappeler sans émotion, qu'au moment où je m'agenouillais devant leur vénérable supérieur, pour le prier de bénir au nom de Jésus-Christ le pauvre missionnaire qui allait le quitter pour toujours, lui aussi s'est agenouillé devant moi; et j'ai dû consentir à le bénir moi-même après que sa main se serait levée sur mon front[1].

Que dirai-je maintenant de ces âmes généreuses, aimantes et dévouées qu'il m'a été donné de connaître parmi les élèves des deux séminaires confiés à de pareils guides[2]? J'emporte d'eux avec moi des souvenirs non moins précieux que ceux dont je viens de parler; et je regarderai toujours mes relations avec ces pieux jeunes gens comme une grâce dont il me sera demandé compte

[1] Le supérieur du grand séminaire de Bordeaux au moment où nous y fîmes notre séjour était M. *Hamon*, prêtre du diocèse du Mans, véritable auteur de la belle *Vie du cardinal de Chéverus*. Parmi les autres directeurs, j'aimerai surtout à me rappeler M. de *Cambis*, l'un des plus distingués d'entre les prêtres de Saint-Sulpice, et l'excellent M. de *Changran* à qui je m'adressai pour la confession pendant mon séjour à Bordeaux.

[2] Le grand séminaire de Bordeaux se compose de deux divisions ayant chacune leur supérieur et leurs directeurs particuliers. La première division comprend le cours complet de *théologie*; la *philosophie* forme l'autre. Elles se trouvent établies dans le même bâtiment, mais les élèves n'ont entre eux que de rares communications, à l'exception des promenades qui se font en commun.

aussi bien que de tant d'autres faveurs dont la bonté de Jésus m'a si abondamment comblé. Je me rappellerai ces précieuses communications qu'ils m'ont faites plus d'une fois, lorsqu'ils ouvraient devant moi les trésors de grâces déposés dans leur cœur par notre commun maître; lorsqu'ils me disaient leur ardeur au service de Jésus, leur tendre confiance en Marie, l'esprit d'amour et de sacrifice dont ils étaient animés. O mes amis et mes frères, que le divin Sauveur de nos âmes, que sa sainte Mère et la nôtre gardent votre cœur, et rendent fécondes pour la vie éternelle les semences de bien répandues en vous!

Non-seulement les exemples que j'avais sous les yeux, mais tout, jusqu'aux objets matériels, dans cette sainte maison, a contribué puissamment à faire de mon séjour ici un tems de piété, d'édification et de bonheur. La paix, le silence, la régularité de la maison; ce cloître anciennement habité par les capucins, et dont la galerie me rappelait la première impression que j'ai ressentie en entrant dans la grande cour de Saint-Sulpice[1]; tout cela me touchait, me disposait à la piété, me remplissait de cette paix qui surpasse tout sentiment[2]. Aussi, pendant tout ce temps, éprouvai-je une véritable répugnance à sortir toutes les fois que je fus obligé de le faire. J'étais heureux de demeurer ici dans ma chère cellule, ou bien encore dans la chapelle, aux pieds de Jésus.

Indépendamment des sujets d'édification que j'ai eus dans l'intérieur du grand séminaire, il m'a été donné d'en rencontrer encore plusieurs non moins touchants, dans les différentes communications que nous fûmes obligés d'avoir avec l'extérieur, par suite de la position où nous nous trouvions. Quelques heures passées au petit séminaire me sont restées bien précieusement gravées dans la mémoire. J'y ai vu le modèle d'une maison conduite avec un esprit vraiment ecclésiastique, l'indulgence d'un père et la fermeté d'un bon directeur. Je ne pus me dispenser d'exprimer au dehors ce que je ressentais, en même temps qu'au fond de mon âme je m'efforçais d'en rendre grâce au souverain auteur de tout

[1] La première fois que j'entrai dans la cour de Saint-Sulpice à Paris, je reçus une impression très-profonde et très-religieuse à la vue du cloître que forme cette cour.

[2] Pax Dei, quæ exsuperat omnem sensum, custodiat corda vestra, et intelligentias vestras in Christo Jesu. — *Phil.*, IV, 7.

ce qu'il y a de bon, de tout ce qu'il y a d'aimable, de tout ce qu'il y a de parfait en ce monde.

Ailleurs je rencontrai plusieurs de ces âmes privilégiées, de ces hommes de zèle que Dieu suscite, au milieu même de la corruption du siècle, pour devenir l'exemple et la consolation des élus dans toutes les conditions de la vie humaine [1].

Mais, par-dessus tout, je n'oublierai jamais ce que j'ai ressenti de consolation dans les différentes visites que nous fîmes à la *Maison de la Miséricorde*, fondée pour les filles repenties par l'héroïque mademoiselle de Lamouroux, l'une des femmes les plus saintes et les plus remarquables de notre époque. L'esprit de foi, de confiance en Dieu, d'amour et de saint abandon qu'on y remarque et qui formait le caractère distinctif de la fondatrice, me frappa profondément et me fit de nouveau louer le divin dispensateur des trésors d'une miséricorde dont l'infini seul est la mesure. Ici, parmi ces pauvres filles sorties naguère de la plus honteuse vie, on voit briller l'éclat d'une innocence réparée bien souvent d'une manière si parfaite, que plus d'une Madelaine coupable y est devenue immédiatement l'amante sanctifiée de l'époux des vierges. Ici vraiment on apprend à comprendre que souvent pour un cœur reconquis à l'honneur chrétien, si Jésus est toute la vie, mourir dans sa grâce est un gain [2]. Ici l'on paraît plus qu'ailleurs peut-être, et par une merveille de grâce sublime, oublier la crainte pour ne songer qu'à l'amour ; afin que toujours on sente se vérifier

[1] J'ai surtout en vue dans ce moment le fondateur de plusieurs œuvres de charité, l'excellent M. Germainville. M. Germainville est ancien commis de magasin, homme dévoué aux bonnes œuvres de toute nature, plein de tact et d'adresse pour ramener à Dieu les gens du peuple au milieu desquels sa charité lui fait passer sa vie et surtout les militaires dont il est véritablement l'apôtre. Une charité si étrangère aux habitudes égoïstes du monde devait nécessairement être calomniée et le fut en effet. « Sous je ne sais quel prétexte de politique on l'accusa près des chefs supérieurs de la garnison de Bordeaux de réunir chez lui des militaires dans le but de leur inspirer des opinions légitimistes. » De là défense affichée dans les casernes de retourner à la réunion Germainville sous peine de huit jours de prison. Peu à peu, cependant, grâce à l'intervention pieuse d'un chef de bataillon au 63e de ligne, M. Rouvière, cette persécution s'affaiblit, et au moment où nous quittâmes Bordeaux on avait trouvé un moyen de reprendre l'œuvre presque abandonnée. — M. Rouvière est un ancien officier de l'empire ; c'est un homme d'une piété éminente et d'une douceur de mœurs vraiment remarquables.

[2] Mihi vivere Christus est, et mori lucrum. — *Phil.*, I, 21.

cette parole du Maître : « Il lui a été beaucoup pardonné, parce » qu'elle a beaucoup aimé[1]. »

On nous citait à ce propos bien des traits qui nous atrendrirent jusqu'au fond du cœur. Une de ces bienheureuses pénitentes (c'était la fille d'un notaire) avait été conduite ici par son père pour qui, au milieu même de ses désordres, elle avait toujours conservé une respectueuse affection. Elle voulut lui en donner une preuve en consentant à entrer à la *Miséricorde*. « Mon pre- » mier pas sur le seuil fut pour mon père, disait-elle plus tard » dans sa reconnaissance ; mon second fut pour Dieu ; car en ce » moment mon cœur endurci fut changé, et je résolus d'expier » les crimes de ma vie. » En effet elle les expia, car quelques années plus tard, elle mourut comme une sainte, après avoir fait l'édification de ses compagnes et des saintes filles dévouées à leur conduite.

Une autre éprouvait de grandes craintes à l'heure de la mort, ce qui est tout à fait extraordinaire dans cette maison où la mort est presque toujours accompagnée de consolations très-sensibles. On lui demanda ce qu'elle éprouvait pour trembler ainsi. Elle répondit qu'elle craignait de ne pas redouter assez les jugements de Dieu et d'avoir trop de confiance en sa miséricorde. Quand on l'eut rassurée, elle entra dans une grande paix et mourut au milieu d'une joie et d'un bonheur incomparables.

A une autre encore, sur le point de mourir, on demandait si elle redoutait beaucoup la justice divine, et elle répondit qu'elle n'éprouvait aucune crainte à cet égard ; « J'aime le bon Dieu, di- » sait-elle, mais je n'en ai pas peur. » Cette même fille avait contribué beaucoup à faire recueillir dans la maison une pauvre enfant bien exposée ailleurs, et dont on lui avait ici donné la tutelle après l'admission. « Vous allez donc mourir, lui dit un jour l'en- » fant ; vous allez me laisser ici, et vous irez voir le bon Dieu » sans moi ; demandez-lui, je vous prie, quand vous serez près de » lui, qu'il me prenne aussi avec vous, afin que j'aille au ciel. » » — Mon enfant, lui dit la malade, si tu es bien sage, je ferai ce » que tu me dis là ; mais je te le répète, sois bien sage. » La jeune fille mourut comme on s'y attendait ; huit jours après, l'enfant qui se portait bien, demanda à être mise au lit, parce que, disait-

[1] Remittuntur ei peccata multa, quoniam dilexit multum. — Luc, VII, 47.

elle, *Landrine* (c'était le nom de la pénitente) *m'appelle et je m'en vais aussi voir le bon Dieu.* On n'ajouta pas d'importance à ce qu'elle disait ; cependant comme elle se plaignait d'un grand mal de tête on la coucha, et elle ne se releva plus. Elle aussi, au bout de quelques jours, elle *était allée voir le bon Dieu.* D'autres demandèrent également à ne pas survivre à leur bonne mère, mademoiselle Lamouroux, morte depuis quelques années ; plusieurs l'obtinrent, et la supérieure fut obligée de leur défendre de faire de semblables prières.

Voilà quelques traits au milieu de mille autres également frappants ; ils suffisent pour donner une idée de l'esprit qui règne dans la maison. Du reste on est loin de s'en étonner quand on considère les inébranlables fondements sur lesquels la fondatrice a établi son œuvre. Nul appui dans les hommes, toute confiance en Dieu ; voilà en deux mots la pensée dont elle fut constamment animée dans toute la suite de cette entreprise. Comme elle le fit inscrire sur la chaire de la chapelle, elle voulait uniquement dépendre de celui qui nourrit les oiseaux des champs et donne aux lis des campagnes une parure plus brillante que celle du roi Salomon dans toute sa gloire. Dans ce but, elle refusa constamment les dotations que le gouvernement lui fit offrir pour son établissement ; voulant tout recevoir immédiatement de Jésus par les mains de Marie, qu'elle établit première supérieure de sa congrégation. Aussi Dieu justifia-t-il plusieurs fois d'une manière vraiment prodigieuse cette confiance héroïque, cette foi robuste à laquelle a été promise la puissance d'opérer des merveilles.

Nous eûmes le bonheur d'immoler la sacrée victime sur l'autel au pied duquel, bien souvent, elle a répandu ses ferventes prières. Nous vîmes ce tabernacle à la porte duquel elle frappa plusieurs fois en disant à N. S., que sa foi lui faisait adorer sous le voile des espèces sacrées : « Mais, mon Dieu, vous n'y pensez » donc pas ; ne savez-vous pas que vos enfants n'ont pas de pain, » et rien pour en acheter ? » Et à la suite de cette prière, le secours demandé arrivait d'une manière aussi imprévue bien souvent, que libérale et abondante.

Une autre fois une de ses nièces, dévouée comme elle à cette œuvre bien justement appelée *de la Miséricorde*[1] vint la préve-

[1] Deux des nièces de mademoiselle Lamouroux se con[illegible]rèrent comme elle

nir qu'il n'y avait plus de farine pour le pain de la journée et qu'on était absolument sans argent pour s'en procurer. Mlle de Lamouroux réfléchit quelques instants; puis elle demanda à sa nièce un livre où se trouvaient des invocations à la sainte Vierge, pour chaque jour du mois. Elle lui fit chercher celle qui tombait ce jour-là; en voici le sens : *Sainte Marie, notre mère, secourez-nous dans nos pressants besoins.* « C'est bien, dit ensuite la » pieuse fondatrice; va au grenier avec une de ces directrices; » mais ne prends aucune des filles avec toi. Récitez l'une et l'au» tre cette invocation, et allez, mesurez la farine nécessaire pour » le pain qui vous manque. » On fit ce qu'elle avait prescrit; et quoique le reste de farine qui se trouvait au grenier fût infiniment au-dessous de la quantité nécessaire pour la maison, cette farine se multiplia au point de fournir abondamment aux besoins du jour. Quand ensuite on vint en admiration en rendre compte à Mlle Lamouroux : « C'est bon, c'est bon, répondit-elle; voilà » comme vous êtes, vous voyez toujours de l'extraordinaire par» tout. »

Je n'en finirais pas si je voulais noter ici tout ce qu'on nous a rapporté de remarquable au sujet de cette sainte fille en qui l'esprit de foi régnait d'une manière si éminente, qu'on n'en voit pas de plus frappants exemples peut-être dans les plus grands serviteurs de Dieu. On peut du reste en voir le détail dans la vie qu'on se préparait à publier, lors de notre voyage à Bordeaux [1].

Les filles de Mlle Lamouroux conservent d'elle une mémoire si remplie d'une juste vénération, qu'elles ne font rien aujourd'hui sans la consulter encore comme si elle vivait au milieu d'elles. On a conservé sa chambre, telle qu'elle se trouvait au moment de sa mort; on a placé son portrait à sa place, sur son fauteuil, et là, on vient prendre toutes les délibérations relatives à l'administration de la communauté. Ce portrait du reste semble avoir participé à la vertu de sainteté que respiraient les traits qu'il représente. Dernièrement un homme d'une excessive violence voulait

au service des pauvres filles repenties: l'une, mademoiselle Marie-Joseph-Françoise-Laurence Labordère, dite sœur de saint Jean-de-Dieu, désignée par elle pour lui succéder, dans la charge de supérieure, la remplace aujourd'hui. L'autre est mademoiselle Joseph-Marie-Daniel Labordère, dite sœur saint François-Xavier. Nous parlons ici de cette dernière.

[1] Cette vie en effet a été publiée depuis.

à toute force faire sortir de la maison sa fille qui s'était réfugiée dans cette retraite. Après avoir supporté, pendant assez longtemps, les premières invectives de cet homme, Mme la supérieure parvint à le calmer un peu, et par une heureuse inspiration, elle lui demanda s'il ne serait pas bien aise de voir le portrait de la fondatrice de le maison. — Cet homme accepta et on le conduisit en face du portrait de Mlle de Lamouroux. A cette vue, toute colère cesse immédiatement en lui : « Ça devait être une bien brave » femme, dit-il ; puis il ajoute : Eh bien ! puisque ma fille se » plaît avec vous, qu'elle y reste ; j'y consens volontiers mainte- » nant. « Et il se mit à pleurer. On lui donna ensuite une copie du portrait lithographié, qu'il reçut avec la plus vive expression de reconnaissance, en ajoutant que chaque soir il promettait de réciter un *Pater* et un *Ave Maria* devant cette image.

Je terminerai tout ceci par une parole adressée à ses derniers instants aux directrices de l'établissement par la pieuse fondatrice. Après leur avoir recommandé de conserver précieusement l'esprit de leur institut, elle ajouta : « N'allez pas vous aviser de vou- » loir devenir de grandes dames et de prendre des airs ; car si » cela vous arrivait jamais, je demanderais au bon Dieu la per- » mission de revenir vous appliquer à chacune, sur la joue, un » soufflet avec une main bien froide. »

Cette réponse, où l'on trouve à la fois la vivacité d'esprit et l'humilité de sentiments de cette belle âme dépeint d'un seul mot toute la conduite de la fondatrice de la Miséricorde.

Ces sentiments, nous les avons retrouvés conservés avec le plus grand soin et la plus grande fidélité dans les admirables femmes qui se dévouent à la continuation d'une aussi grande œuvre ; et ce ne fut pas, nous l'avouons, un des moindres sujets d'édification que cette maison nous donna.

Les détails suivants nous intéressèrent tout particulièrement aussi, et nous donnèrent une nouvelle idée de l'esprit de foi qui animait le cœur de la fondatrice.

Dès les premières années où, à la suite de la grande révolution de France, la société des Missions-Étrangères commençait à envoyer de nouveau quelques ouvriers au grand travail de l'apostolat, il se forma une association de prières et de bonnes œuvres entre nos confrères et la maison de la Miséricorde. Mlle de Lamouroux, et après elle ses compagnes, établirent même un registre

où sont consignés différents actes relatifs à cette union, et diverses lettres parmi lesquelles s'en trouvent plusieurs écrites par nos vénérables martyrs. Depuis près de deux ans il n'était pas venu de missionnaires à la *Miséricorde;* en sorte que notre visite fut un jour de fête pour la maison. Le lendemain, la fête fut encore plus complète ; nous vînmes y dire la sainte Messe, dans la matinée ; et après le dîner, comme le mauvais temps avait empêché la semaine précédente de faire la procession usitée chaque mois pour obtenir les bénédictions divines en faveur des missions étrangères [1], on la fit solennellement aujourd'hui et nous y assistâmes tous. L'un de nous officia et adressa quelques mots d'édification à la communauté ; d'autres portèrent la statue de la sainte Vierge, et pendant la procession, comme déjà le matin, à la sainte Messe, ces bonnes filles chantèrent des cantiques d'une manière si touchante, que c'était à en verser des larmes [2]. Nous dressâmes ensuite notre acte personnel d'union à l'institut, et les pénitentes nous donnèrent leurs noms pour le faire porter aux enfants que nous devions baptiser dans les missions et qu'elles adoptaient d'avance pour filleuls.

Ce sont là, dira-t-on, de petits détails ; aux yeux du monde peut-être, mais grands et très-grands aux yeux de la foi.

Au moment de notre passage, la *Miséricorde* renfermait 400 pénitentes partagées fort sagement en huit classes de 50 chacune, afin de faciliter la surveillance si nécessaire dans un semblable établissement.

Dans les autres courses que nous fîmes dans la ville soit pour visiter les églises, soit pour régler les affaires de notre embarquement, j'eus occasion d'observer plusieurs choses bien propres à former un sujet de grave enseignement pour les individus et pour

[1] Ces pauvres filles portent l'image de la Sainte Vierge dans cette procession, et par une fiction touchante, elles se font accompagner en esprit, pendant la cérémonie, par ceux des infidèles qu'elles ont choisis sans les connaître, afin de prier plus spécialement pour leur conversion à la foi chrétienne. C'est là une des belles idées de mademoiselle de Lamouroux.

[2] Jamais je n'oublierai l'impression que je ressentis à entendre chanter par les pénitentes de la division de sainte Thérèse des cantiques si convenables à leur position. La voix magnifique de quelques-unes ; la beauté des pieuses paroles appliquées à leur vie actuelle et à leurs désordres d'autrefois avaient quelque chose de touchant qu'on ne saurait rendre.

les cités; bien propres à faire adorer ici comme en toutes choses la puissante action de Dieu sur le monde aveugle que sa providence dirige.

J'ai vu la ville ancienne, le vieux *Bordeaux*, avec ses rues étroites, ses vénérables et antiques églises, Saint-André, devenue cathédrale après la basilique primitive de Saint-Seurin; Saint-Seurin elle-même, et ailleurs Sainte-Croix, de construction en partie romane, comme cette dernière. J'ai vu l'ancien quartier de Saint-Michel, d'où le commerce s'est complétement retiré, surtout depuis l'empire, lors de la construction du pont magnifique qui est jeté sur la Garonne. J'ai vu ailleurs les rues vastes et somptueuses de la moderne cité, les allées de Tourny [1], les fossés de l'Intendance, les quais, la Bourse, les temples protestants, la promenade des Quinconces, l'immense théâtre et les médiocres églises. Puis comparant l'état autrefois si florissant du commerce de cette ville avec ce qu'il est devenu aujourd'hui, j'ai été vivement frappé de cette justice de Dieu qui se plaît ainsi à confondre l'orgueil et à tirer des fautes commises le châtiment des coupables. Bordeaux chrétienne, et par conséquent probe dans son commerce et fidèle à ses engagements, prospère et s'enrichit; puis quand elle s'élève contre Dieu, par sa dépravation de mœurs, par l'infidélité dans les transactions commerciales, Bordeaux voit son haut commerce tomber, sa rade abandonnée des navires de toutes les nations qui s'y rendaient en foule autrefois. Elle voit les cités rivales recueillir pour elles-mêmes une prospérité qui lui échappe, et dont l'avenir est loin de lui promettre le retour. Et, il n'en faut pas douter, car les hommes étrangers à la foi le reconnaissent eux-mêmes en partie, et cherchent à y porter remède; une des grandes causes de la décadence de Bordeaux vient de la défiance inspirée contre le commerce de cette ville par les fraudes de plusieurs maisons.

Je sais, il est vrai, que l'état actuel des relations de la France avec les nations du nord de l'Europe [2], la prospérité toujours

[1] M. de Tourny contribua puissamment, dans le dernier siècle, aux agrandissements et à l'embellissement de Bordeaux; on lui doit le Jardin public et les allées qui portent son nom et où la reconnaissance municipale lui fit élever une statue en marbre.

[2] Ceci était écrit, comme on le voit, en plusieurs passages depuis un certain nombre d'années; les choses ont bien changé depuis.

croissante du Havre, que sa position appelle à devenir, avec Marseille, le centre de toutes les grandes opérations commerciales de la France avec les pays d'outre-mer. Je sais que les inconvénients attachés à la position de Bordeaux, trop retiré dans les terres, au-dessus de l'embouchure du fleuve [1]; l'absence de bassins pour les navires [2]; les frais considérables qu'un pareil état de choses entraîne à sa suite; le défaut d'intelligence commerciale qu'on remarque encore, soit dans les riches propriétaires de vignobles, soit chez certaines négociants eux-mêmes [3]; tout cela, et plusieurs autres raisons encore, ont amené, et entretiennent l'état de malaise dont on se plaint ici. Mais s'il est vrai de dire que bien souvent Dieu envoie aux rois dont il veut briser le trône, l'esprit d'erreur et d'imprudence qui les aveugle, en punition de leurs fautes, pourquoi se refuserait-on à croire qu'il ré-

[1] Cette position entraîne en effet après elle dans l'expédition des navires de fréquents retards, toujours désagréables à essuyer, soit à l'entrée, soit à la sortie du fleuve, à la suite duquel il reste encore à quitter le golfe de Gascogne pour se trouver pleinement en sûreté. Nous en avons eu un sensible exemple à notre départ. Nous avons vu de même le navire *le Paris* s'engraver dans le sable au-dessous de Bordeaux, après avoir dérivé un jour de brouillard.

[2] Il y a quelques années Bordeaux se créa de la manière la plus avantageuse un véritable port; mais elle ne sut pas en profiter. Elle se trouvait alors dans un état de prospérité qu'elle ne prévoyait pas devoir finir aussitôt; car alors la paix procurée à la France par la restauration avait fait reprendre aux navires, de l'Angleterre et des autres puissances maritimes du nord, des relations si longtemps interrompues par les guerres. D'ailleurs les fraudes commerciales des derniers temps n'avaient pas encore eu le temps de décréditer la place comme elles l'ont fait depuis. L'occasion dont je parle s'offrit lorsqu'il fut question d'utiliser l'ancien emplacement du Château-Trompette. Au lieu de le transformer en promenade, comme on le fit à grands frais, si l'on eût profité des anciens travaux des fossés pour creuser un bassin, on eût obtenu un résultat bien autrement utile, bien autrement monumental qu'en y plantant une vulgaire promenade.

[3] Le commerce du Havre a mieux compris que Bordeaux la puissance du système d'association que l'Angleterre a réalisé sur l'échelle la plus grandiose dans l'établissement et dans le maintien de sa royale compagnie des Indes. A Bordeaux, au contraire, on semble vouloir s'en tenir aux anciens errements d'un commerce à courtes vues qui finira par réduire cette ville aux conditions d'une simple place secondaire d'où les grandes maisons auront disparu. Sans associations puissantes, pas de grandes entreprises et par conséquent pas de ce commerce qui fait le bien-être et la grandeur des nations.

pand sur les cités coupables ce même esprit d'aveuglement, lorsqu'il veut y préparer de grandes ruines ?

Telles sont les réflexions que m'inspirait la considération des faits qu'on indique comme cause de la décadence de Bordeaux et de l'état critique de l'industrie vignicole de ces contrées. J'entends dire qu'on adressa à ce sujet de pressantes doléances au gouvernement, à qui l'on demande de créer de nouveaux débouchés pour écouler l'encombrement excessif des produits ; comme si le gouvernement pouvait venir en aide puissamment à cette immense misère ; comme si l'intelligence et la probité du commerce lui-même n'étaient pas le plus efficace de tous les instruments pour ouvrir au dedans et au dehors les débouchés qu'on réclame.

Pour ce qui regarde en particulier les riches propriétaires du Médoc qui se plaignent de l'encombremen des produits, on peut leur demander s'ils ont fait d'efficaces efforts personnels pour y porter remède ; s'ils ont, par exemple, comprenant la nécessité de la condition humaine exprimée par cette parole de nos saintes lettres : *Que celui qui ne travaille pas ne mange pas* [1], travaillé réellement, travaillé à la sueur de leur visage à se procurer ce pain de chaque jour que la Providence veut nous faire payer chèrement à tous, riches comme pauvres, dans les temps où nous sommes.

On peut leur demander s'ils ont su former entre eux un corps d'association honnête pour l'exportation de leurs produits oisifs ; si armant chaque année dix, vingt, trente navires chargés de leurs riches récoltes, ils vont porter à la Hollande, à la Russie, à l'Amérique, à l'Inde elle-même des vins exempts de ces fraudes dont on use si souvent aujourd'hui dans les expéditions d'un ignoble commerce. Qu'ils le fassent avec honneur, et ils verront si la Hollande, la Russie, l'Inde et l'Amérique n'apprennent pas bientôt à reprendre confiance dans une probité dont on leur aura ainsi donné de constantes preuves.

Que les négociants, de leur côté, les imitent ; que ces négociants suivent cette voie pour les expéditions de farines, de parfumerie et des autres marchandises dont Bordeaux s'enrichissait aux jours de sa probité reconnue : « Que de plus, la cité s'oc-

[1] Si quis non vult operari, nec manducet. II *Thes.*, III, 10.

cupe à rendre les frais de sa rade égaux, à cause du port rival qui l'a tué [1]; et si des circonstances indépendantes des volontés humaines ne permettent pas de rendre à Bordeaux une splendeur à jamais perdue, du moins pourra-t-on arrêter enfin les progrès d'un mal dont les suites peuvent devenir si funestes à cette belle, et autrefois si florissante cité.

Au moment de notre départ de Paris, nous comptions trouver le navire prêt à descendre la rivière au premier instant, et en effet, le jour même de notre arrivée à Bordeaux on avait passé la revue de l'équipage; mais ensuite le départ fut retardé, le mauvais temps arriva et le 23 janvier seulement nous prîmes le bateau à vapeur pour Pauillac. Le mauvais temps ayant repris aussitôt après notre arrivée dans cette petite ville, nous fûmes obligés d'y faire encore un séjour bien plus long que nous le pensions d'abord. Là encore nous eûmes occasion d'admirer la bonté de notre divin maître qui semble partout envoyer devant nous l'ange de son amour, afin de préparer nos voies et nous combler de ses soins même pour ce qui concerne notre bien-être temporel.

Nous étions à Pauillac depuis le 23 janvier, lorsque le jour de la Purification de Marie, au moment où, après avoir offert le divin sacrifice, nous adressions quelques paroles d'adieux à une pieuse confrérie formée sous les auspices de la sainte Vierge, tout se préparait au navire pour un départ que le beau temps de la matinée favorisait. Nous partîmes donc et nous prîmes de nouveau possession du navire au nom de Marie, comme nous l'avions fait à Bordeaux, à notre première visite à bord. Nous mîmes ainsi notre navigation, nos personnes et tous nos compagnons de voyage sous la protection spéciale de cette étoile de la mer. On leva l'ancre, et nous eûmes bientôt perdu de vue Pauillac et la tour d'église qui domine la ville et dont la vue réveillait en nous de pieuses mémoires.

Plusieurs navires descendaient en même temps que nous la rivière; le *Paris*, entre autres, ayant à bord six frères des écoles chrétiennes destinés pour Bourbon, et l'*Edouard*, dont le capitaine, M. Julian, s'était noyé à Richard, peu de jours auparavant,

[1] Diverses causes, parmi lesquelles on doit mettre au premier rang l'absence de bassin dans la rade de Bordeaux, élèvent les frais au point que des marchandises vendues plus cher dans cette ville qu'au Havre ont néanmoins rapporté moins de bénéfices nets que les autres.

en voulant retourner à son bord sur une embarcation, pendant la tempête.

Dans l'après-midi, nous mouillâmes devant Richard. Le temps qui était devenu beau subitement change de nouveau dans la soirée ; la rivière grossit bientôt, et le lendemain il n'y eut pas moyen de songer à descendre au delà de quelques milles, et on jeta l'ancre de nouveau. Comme à ce moment il n'y avait pas d'apparence prochaine de beau temps, on résolut de rétrograder. Le lendemain au soir nous débarquâmes de nouveau à Pauillac. Le mal de mer m'avait pris assez fortement pendant ce temps, ainsi que plusieurs de mes confrères. Nous n'étions donc pas très-fâchés de retourner nous remettre à terre. D'ailleurs c'était une grande consolation pour nous de passer la journée du dimanche à Pauillac, où le samedi soir, à l'entrée de la nuit, nous débarquâmes en effet. Le mauvais temps continua ensuite pendant plusieurs jours, et le 7 février seulement, dans l'après-midi, nous pûmes retourner à bord.

J.-O. LUQUET,
Evêque d'Hesébon.

Sciences historiques et législatives.

ÉTUDE SUR DAGUESSEAU,

AVOCAT GÉNÉRAL AU PARLEMENT DE PARIS, PROCUREUR GÉNÉRAL, PUIS CHANCELIER DE FRANCE.

1668 - 1751.

PREMIER ARTICLE.

Vue générale de ce travail. — Le père de Daguesseau. — Éducation du jeune Daguesseau. — Daguesseau littérateur, savant, homme vertueux. — Magistrat jusqu'à son élévation à la dignité de chancelier.

1668 - 1717.

De toutes les institutions sociales que la révolution française a détruites, nulle ne paraît plus radicalement et plus irrévocablement anéantie que le pouvoir politique de la magistrature : quelquefois utile contre-poids à la volonté de la Cour, souvent aussi tracassier et séditieux sous les princes faibles, notamment dans les

derniers temps de notre ancienne monarchie dont ses menées ont hâté la chute. Il a bien mérité la sienne propre pour son système constamment suivi de défiance, d'usurpation, puis de révolte et de tyrannie envers l'Eglise. Sur ce pouvoir s'est accompli cette parole de Dieu : « Le temps viendra où je jugerai les justices [1]. » Une étude sur la vie et les ouvrages d'un personnage éminent de la magistrature d'autrefois nous a paru propre à mettre en évidence ceci : la lutte parlementaire contre l'Eglise a été une des principales causes de la ruine de la foi catholique et de l'ordre social en France à la fin du dernier siècle. La *philosophie* irréligieuse a décidé la révolution ; les doctrines et la conduite des parlements en matière ecclésiastique avaient décidé la *philosophie* irréligieuse. Frappés d'impuissance par leur propre révolte contre le Saint-Siége, quand ils ont voulu combattre le voltairianisme, ils ne l'ont pu vaincre. Puis les idées révolutionnaires, s'étant fait jour jusque dans leur sein, les ont précipités au premier rang des destructeurs de l'ordre monarchique, et presque aussitôt à leur ruine et aux échafauds.

Si le jansénisme, et le gallicanisme parlementaire son acolyte, eussent contenu le principe de salut pour la société, c'est-à-dire, la vérité religieuse et l'esprit de discipline, bases de toute vérité et de toute stabilité politique, il semble que la société n'eût pas dû être ébranlée dans ses fondements, et bouleversée, comme l'ont vue nos pères, puisqu'il a été donné à ce parti de compter parmi ses représentants des hommes d'un grand talent et d'une vertu austère, qui ont eu en main une part très-importante des pouvoirs publics. Parmi eux, le chancelier Daguesseau eût été un des plus capables d'opérer un grand bien, sans l'orgueil de secte qui a rendu stériles et même nuisibles, sous un certain rapport, sa vertu et son beau talent. En venant examiner sa vie à un point de vue si différent de celui de ses panégyristes, nous n'en serons pas moins empressés à reconnaître cette vertu et ce talent, à juste titre également admirés de son vivant et après sa mort. Outre que nous ne cherchons que la justice, le lecteur verra bien que notre thèse n'a aucun intérêt à les amoindrir. Tout au contraire, pourvu que l'on sache voir dans la révolution française, un coup de la Provi-

[1] Cum accepero tempus, ego justitias judicabo. *Psalm.* LXXIV, 3. Voyez ce passage du psalmiste cité par Daguesseau (51e plaidoyer, 1er dans l'affaire de la Pivardière *Œuvr.*, t. v, p. 70).

dence qui, en brisant la vieille monarchie gallicane, a en même temps servi à punir l'incrédulité et le libertinage répandus dans toutes les classes de la nation, pourvu que l'on reconnaisse dans ce terrible cataclysme le résultat de la *philosophie* impie. S'il demeure établi que le jansénisme et le gallicanisme parlementaire ont très-fort contribué à amener et le philosophisme et la révolution, ceux des sectaires qui avaient de la vertu et du talent, n'en ont évidemment que mieux accrédité l'erreur et l'esprit de désordre : donc plus Daguesseau aura eu de vertu et de talent, plus il est clair que ses doctrines antiromaines étaient fausses et pernicieuses. Lui-même l'a bien senti et l'a manifesté par des actes. Nous pourrons ainsi établir, sur les preuves les plus positives, ce changement de l'illustre chancelier, bien qu'une partie de la secte des gallicans *philosophes* ait cherché à le dissimuler autant que possible. Dans le même temps qu'il commençait à se détacher du quesnellisme, dont la bannière réunissait le jansénisme et le gallicanisme combattant de front, déjà il avait écrit ces deux lignes, qui peuvent me servir d'épigraphe :

« Le mélange des défauts rend souvent les vertus même dangereuses [1]. »

Mais, avant d'entrer dans l'histoire de sa participation aux querelles dont l'Eglise fut affligée, nous avons à apprécier en lui le littérateur, le savant, l'homme de bien, le magistrat, membre, puis chef du parquet au parlement de Paris [2].

[1] 4e *instruction à son fils*, 1719 (*Œuvres*, t. XV, p. 120). Nous suivrons toujours, pour nos indications, l'édition in-8°, 1819, 16 vol. — La date de cette instruction est donnée par le recueil d'une petite partie des œuvres, 1 vol. in-12. Paris, 1773, mentionné dans la note suivante.

[2] Afin de ne pas multiplier sans utilité les citations à l'occasion de détails biographiques suffisamment attestés pour n'être pas susceptibles de difficulté, nous présentons la note des principales sources :

Œuvres, passim, particulièrement : *Discours sur la vie et la mort de M. Daguesseau, conseiller d'état*, par M. Daguesseau, chancelier de France, son fils, et *instructions* (t. XV).

Lettres familières, publiées par D. B. Rives, directeur des affaires criminelles t des grâces au département de la Justice ; 2 vol. in-8°, 1823, de l'imprimerie royale, et l'*introduction* en tête du premier volume.

Avertissements en tête des 13 vol. de l'édition in-4° des *Œuvres*, 1759 à 1789.

L'état de la France, 5 vol. in-12, t. III, p. 282 ; t. IV, p. 7 à 9.

Vie de M. le chancelier d'Aguesseau, en tête du premier recueil de ses discours, publiée en 1756, réimprimée dans le premier volume des *Œuvres*, édit. in-4°, et dans une nouvelle édition des discours, in-12, 1773 (ladite édition non indiquée par Querard, *France littéraire*, article *d'Aguesseau*).

HENRI-FRANÇOIS DAGUESSEAU [1] naquit à Limoges, le 27 novem-

Note relative aux éloges de Daguesseau, par de Morlhon et par Thomas. — *Discours pour la présentation des lettres de M. le chancelier d'Aguesseau*, prononcé au parlement par Mᵉ Tartarin, avocat au parlement de Paris, le 27 avril 1717. (*Œuvres*, édit. in-4°, t. 1ᵉʳ.) — *Discours* prononcé à la cour des Aydes, par Mᵉ Terrasson, avocat au parlement de Paris, le 2 juin 1717. (*Œuvres*, édition in-4°, t. 1ᵉʳ, et recueil des discours susmentionné, 1773.) — *Discours* prononcé au grand conseil, par Mᵉ Cochin, avocat au parlement de Paris, le 23 février 1717. (*Œuvres*, édition in-4°, t. 1ᵉʳ.)

Epitaphe du chancelier Daguesseau. (*Œuvres*, édition in-4°, t. 1ᵉʳ, et édition in-8°, t. XVI, p. 344.)

Discours prononcé en 1759 à l'audience présidiale de Toulouse, par M. de Morlhon, juge-mage, lieutenant-général et président premier du présidial. « Ce discours a été fait à l'occasion de l'enregistrement de l'arrêt du conseil qui termine toutes contestations sur l'exécution de l'édit de réunion des vigueries, prévôtés et justices royales aux siéges présidiaux, du mois d'avril 1749. » (*Œuvres*, édit. in-4°, t. 1ᵉʳ.)

Essai sur la vie de madame la comtesse de Chastellux (fille du chancelier), par madame la marquise de la Tournelle, sa fille. (En tête de la correspondance familière du chancelier, t. 1ᵉʳ.)

Dictionnaire de Moréri, augmenté par Drouet, édition de 1759, t. X, à la fin, notice sur la famille Daguesseau.

La Chesnaye Desbois, *Dictionnaire de la noblesse*, t. 1ᵉʳ, 1770, art. d'Aguesseau, et supplément, t. 1ᵉʳ, 1783, article d'Aguesseau.

Eloge de Henri-François d'Aguesseau, chancelier de France, qui a remporté le prix de l'académie française, en 1760, par Thomas. (Paris, vᵉ Brunet, 1760, in-8°, *Œuvres*, édition in-4°, t. 1ᵉʳ; édition in-8°, t. 1ᵉʳ.)

Mémoires du duc de Saint-Simon sur le siècle de Louis XIV et sur la régence.

Mémoires de Duclos, Paris, Belin, 1821, œuvres compl., 3 vol. in-8°. Les mémoires sont dans le t. III.

Dictionnaire historique publié au 18ᵉ siècle par une société de gens de lettres, 7ᵉ édition, 1789, et 8ᵉ, 1804, revue et augmentée par Chaudon et Delandine, article d'Aguesseau.

Biographie Feller, article d'Aguesseau. Elle n'a presque fait que copier le *Dictionnaire historique* en le corrigeant un peu.

Biographie Michaud, article d'Aguesseau, par B.-E. (Barante). Avis de l'éditeur de 1819.

Discours sur les ouvrages du chancelier d'Aguesseau, par M. Pardessus, professeur à la faculté de droit de Paris. (En tête des Œuvres, édition in-8°, t. 1ᵉʳ).

Notice sur le chancelier d'Aguesseau, par M. le comte de Ségur, de l'académie française, époux de la dernière héritière du nom; broch. de 36 p. Paris, 1822, Bibl. roy. Cette notice, en style pompeux et plus que gallican, contient plusieurs erreurs de fait importante, notamment p. 9, 10, 11, 18 et 26.

[1] Ou, si l'on veut, *d'Aguesseau*. C'est l'orthographe de ses ancêtres (Ar-

bre 1668 [1], de Henri Daguesseau, d'abord conseiller au Parlement de Metz; ensuite maître des requêtes, président du grand-conseil; successivement intendant de Limoges, de Bordeaux et de Languedoc; conseiller d'État, conseiller au conseil royal des finances, titre qui se changea sous la régence en celui de conseiller au conseil de la régence pour les affaires de finance; mort en 1716; et de Claire Le Picart de Perigny, fille d'un maître des requêtes. Le jeune Daguesseau était doué des plus heureuses dispositions. A un naturel bon et doux, il joignait beaucoup de facilité pour apprendre, une mémoire prodigieuse, une imagination vive. Son père fut presque son seul maître. C'était un de ces magistrats chez lesquels s'était conservé l'amour de la vertu et de la science, et dont,

mand Maichin, *Histoire de Saintonge*, citée infra), reprise par ses héritiers avec d'autant plus de droit que le nom originaire paraît avoir été *Aguesseau*, suivant la généalogie dressée au 18e siècle dans le Dictionnaire de Moréri, édit. Drouet, 1759. Mais, comme on l'a souvent remarqué avant nous, il signait toujours *Daguesseau*, ainsi que son père (voy. les *fac-simile* placés au t. XVI des Œuvres, p. 516, et au t. Ier des Lettres familières. Voy. aussi l'avertissement en tête de ce même volume, etc. Les lettres du père, dont nous avons les *fac-simile*, sont datées de 1676 et de 1716; celles du fils de 1730 et 1749). Était-ce par esprit d'humilité qu'ils supprimaient ainsi de leur nom la virgule nobiliaire? Peut-être. On peut penser aussi que c'était par esprit d'opposition parlementaire à la noblesse féodale, et comme pour mieux représenter dans leurs personnes le triomphe toujours croissant de la bourgeoisie. Si les Daguesseau n'eussent pas tenu à l'orthographe qu'ils avaient adoptée, on ne la trouverait certainement pas dans l'*État de la France*, almanach royal du temps, publié à Paris avec privilége du roi; 5 vol. in-12; les trois premiers, 1712, les deux autres, 1722; t. III, p. 282, article *Messieurs les gens du Roy*; t. IV, p. 7 à 9, *Notice sur Henri-François Daguesseau, présentement chancelier*. Le nom de son fils aîné, reçu avocat général le 5 décembre 1721, est écrit de même (t. IV, p. 298). Le duc de Saint-Simon, le Philopœmen de la féodalité, ne l'a jamais orthographié autrement dans ses *Mémoires*. Nous croirions ôter à l'homme que nous allons étudier une partie de sa physionomie, si nous écrivions son nom autrement qu'il l'a écrit lui-même pendant toute sa vie.

[1] *L'État de la France*, notice, t. IV, p. 7. — Vie en tête de l'édition in-4°. — Thomas, note 1. — De Morlhon, *Disc.* — La *Biographie* Feller et la *Biogr.* Michaud indiquent fautivement le 7 novembre; Saint-Simon, le 26 nov. (*Mémoires*, t. XIV, chap. 20, p. 335.) Je suivrai toujours l'édition en 21 vol. in-8°, publiée par M. le marquis de Saint-Simon, pair de France). Même date du 26 dans le *Dictionnaire de la noblesse*, art. d'Aguesseau, corrigée dans l'article du supplément où on lit le 27.

plus tard, l'auteur des *Mercuriales* opposait l'exemple à la corruption commune : « Ce relâchement des mœurs que nous déplo-
» rons n'est pas si général qu'il n'y ait encore des âmes privilé-
» giées qui retracent à nos yeux l'innocence des premiers âges du
» sénat, etc.[1] » Il s'était acquis l'estime de Colbert en combattant avec courage son sentiment dans une affaire dont il était rapporteur au conseil. Ce ministre le consultait en tout ce qui regardait le bien public. Ses sollicitations, sa vertu, l'amour des peuples, qu'il savait se concilier, ramenaient à la foi catholique beaucoup de protestants dans les Cevennes, jusqu'au moment où le gouvernement ayant adopté contre les « rebelles[2] » des mesures militaires, il allégua l'affaiblissement de sa santé pour se démettre de son intendance. C'est à ses soins qu'est dû l'achèvement du canal des deux mers. De retour à Paris, il continua de se rendre utile. Il était chargé, entre autres commissions et fonctions, de la direction générale du commerce et des manufactures du royaume; puis il fut à la tête du conseil de commerce, lorsqu'il l'eut fait établir. Le roi lui donna l'inspection des affaires du duc du Maine, la direction des économats et de la régie des biens confisqués sur les religionnaires fugitifs, et voulut qu'il fît partie du conseil qui se tint pendant plusieurs années au sujet de la religion prétendue réformée. On lui doit la naissance et les règlements de l'ordre de Saint-Louis. Pieux, désintéressé, plein d'esprit et de lumière, d'une modestie « qui allait jusqu'à l'humilité, » dit Saint-Simon. « Pen-
» dant que les magistrats, ajoute Valincour, se faisaient un faux
» honneur de surpasser les financiers par le luxe de leur équipage,
» par le nombre de leurs valets, il venait à Versailles avec un seul
» laquais et dans un petit carrosse gris traîné par deux chevaux,
» qui souvent avaient assez de peine à se traîner eux-mêmes[3]. »
« — Représentant au naturel, continue Saint-Simon, ces vénéra-

[1] 18e mercuriale, *de la Discipline*, à la fin, 1715. Voyez aussi 2e merc., *la Censure publique*, 1699, à la fin; 15e merc., *la Fermeté*, 1711; et les deux belles pages qui terminent la 16e, *l'Emploi du temps*, 1714, tableau de la vie des anciens magistrats. Les rapprocher du *Discours sur la vie*, etc. (Œuv., t. xv, p. 381 et passim.)

[2] Voy. sur la révolte des Cevennes, le *Discours sur la vie et la mort de M. Daguesseau père*, p. 309 à 329, Œuv., t. xv.

[3] Voy. tout le passage dans les notes de l'*Essai sur la vie de madame de Chastellux*, en tête de la correspondance familière de Daguesseau, t. 1er, p. 18.

» bles et savants magistrats de l'ancienne roche qui sont disparus » avec lui, soit dans ses meubles et son petit équipage, soit dans » sa table et son maintien. Sa femme était de la même trempe, » avec beaucoup d'esprit. Il n'avait aucune pédanterie; la bonté » et la justice semblaient sortir de son front. Il avait laissé en Lan- » guedoc les regrets publics et la vénération de tout le monde. » — Grand et aisé travailleur, exact à tout et ne perdant jamais » un instant; — son esprit était si juste et si précis, que les lettres » qu'il écrivait des lieux de ses différents emplois disaient tout [1], » sans qu'on ait jamais pu faire d'extrait de pas une [2]. » Boileau disait de lui : *C'est une vertu qui désespère l'humanité* [3]. Valincour rapporte de sa charité un trait admirable [4]. Sa mort excita

[1] Cf. Disc. sur la vie, Œuv., t. XV, p. 373, 378.

[2] *Mémoires*, t. XIV, chap. 17, p. 266; t. II, chap. 21, p. 330. Voyez encore son éloge et son portrait dans le t. V, chap. 13, p. 203 et suiv., à propos du procès intenté par M. de Guémené et Mme de Soubise au duc de Rohan-Chabot, et de la part qu'il prit à la décision rendue par le conseil du roi en faveur du duc de Rohan.

[3] *Œuvres* du chancelier d'Aguesseau, édit. in-4°, t. XIII, *Avertissement*, p. XII, XIII, et *Remarques*, p. XLV à LIII. Ces remarques contiennent la notice des ouvrages de Daguesseau père, p. XLIX à LII. Ce sont 27 discours prononcés aux États de Languedoc, des mémoires sur des objets d'administration, et dix plans d'études pour son fils.

[4] « Ses meubles étaient si simples, dit-il, que ses amis trouvaient qu'il y » avait de l'excès. Enfin, ayant été appelé par le roi dans le conseil royal des » finances, ses amis lui représentèrent qu'il devait avoir au moins une maison » meublée d'une manière conforme à sa nouvelle dignité, et que cette négli- » gence, dans un homme qui ne pouvait être soupçonné d'avarice, serait re- » gardée par tout le monde comme une singularité outrée. Il se rendit à leurs » remontrances; et ayant mis vingt-cinq mille livres dans un sac, il les porta » à Mme d'Aguesseau, la priant d'ordonner au plus tôt pour elle et pour lui » des meubles convenables. Elle lui répondit : Il est vrai, monsieur, que ce » lit et ces meubles sont bien vieux et ne sont plus à la mode, car il y a cin- » quante ans qu'ils nous servent; mais ils nous serviront bien encore jusqu'à » la fin de notre vie qui n'est pas éloignée. Cependant, il y a dans Paris beau- » coup d'honnêtes familles réduites à coucher sur la paille, faute de lit, et qui » passent souvent la journée entière sans manger, parce qu'elles n'ont pas de » pain ni personne qui leur en donne : ne serait-il point plus à propos d'em- » ployer cette somme à soulager leur misère? Ces paroles tirèrent des larmes » des yeux de ce vénérable vieillard; et ayant embrassé sa femme : J'ai eu » dessein, lui dit-il, de vous proposer la même chose, mais puisque vous » m'avez prévenu, distribuez vous-même cette somme à ceux que vous juge- » rez qui en ont le plus de besoin. » (Valincour, loco cit., p. 19 et 20.)

de vifs regrets, surtout dans les trois provinces qu'il avait gouvernées autrefois en qualité d'intendant. « Les peuples, dans plusieurs endroits, lui rendirent d'eux-mêmes des honneurs funèbres, et firent pour lui des prières publiques [1]. » Les monuments du temps, d'accord à célébrer ses vertus et son mérite, confirment le *Discours sur sa vie et sa mort*, que nous a laissé son fils, discours, au reste, que le chancelier, pendant sa disgrâce, a composé uniquement pour ses enfants, sans dessein de le rendre public [2], mais où le parfum de la vertu, le naturel du sentiment et la perfection du style attachent de l'intérêt même aux moindres détails. Daguesseau prit si bien son père pour modèle, qu'il lui a ressemblé [3] dans presque tous les traits essentiels, et que dans ce discours, comme dans ses mercuriales, il s'est peint lui-même sans le vouloir [4]. La grande et longue influence d'un tel père demandait au moins ce résumé d'une vie ainsi consacrée au service de l'État : magistrat véritablement « accompli, » s'il n'eût inculqué à son fils, avec les plus belles vertus et les connaissances les plus variées, l'esprit de subtilité janséniste, l'orgueil des doctrines parlementaires et la défiance gallicane à l'égard du Saint-Siége [5].

Le duc de Saint-Simon a dit d'une façon un peu méprisante au début d'une de ses deux longues tirades sur le chancelier, qui nous occuperont plus tard : « Le père de son père était maître des » comptes ; il est bon de n'aller pas plus loin [6]. » Lui-même il mentionne les honorables alliances de la famille Daguesseau ; et il se trompe sur le grand-père du chancelier, *Antoine d'Aguesseau*, chevalier, qui fut successivement maître des requêtes, président du Grand-Conseil, conseiller d'État, intendant de Picardie, enfin

[1] *Discours sur la vie*, etc. — Tartarin. — Terrasson. — Cochin. — De Morlhon. — Thomas. — Armand Maichin, *Histoire de Saintonge*, liv. 1er, chap. 4, p. 135 et suiv., édition de 1671 ; l'extrait relatif à la famille Daguesseau a été inséré dans le recueil susmentionné de 1773, où on indique fautivement, *seconde partie*, p. 135, au lieu de liv. 1er, chap. 4, p. 135. — Dictionnaire de la noblesse, supplément.

[2] P. 273 et 437 (*Œuv.*, t. xv). Voyez Œuv., édit. in-4°, t. xiii, *Avertissement*, p. xv à xvii et *Remarques*, sur la p. xv.

[3] Tartarin (disc.) et M. Pardessus (*Disc. prélim.*) l'ont dit sans flatterie.

[4] *Œuv.*, édit. in-4°, t. xiii, *Avertissement*. p. xv.

[5] Nous traiterons à part de ce qui regarde les affaires de l'Eglise. Voy. le 2e article.

[6] *Mém.*, t. xiv, chap. 20.

premier président du parlement de Bordeaux, fort loué dans l'histoire de Saintonge [1]; dont le père, *Pierre Aguesseau*, lieutenant-général de Saint-Jean-d'Angely pendant plusieurs années, mentionné dans le rôle de l'arrière-ban des nobles de 1557, donna, suivant le témoignage d'Armand Maichin, « des marques éclatantes de sa vertu et de sa capacité, et surtout de sa fidélité inébranlable, de sa fermeté et de son ardeur pour le service du Roi et la défense de l'Église » dans le temps des troubles. Il était fils d'*Olivier Aguesseau*, seigneur de Mastas, Rabesne, Saint-Martin, la Cailletière et autres lieux de Saintonge, au commencement du 16e siècle [2]; duquel on remonte jusqu'à *Jacques Aguesseau*, seigneur de Mastas, gentilhomme de la reine Anne de Bretagne, femme de Charles VIII, présent à la bataille de Fornoue (1495)[3].

L'homme célèbre qui a transmis à la postérité le nom de cette amille aujourd'hui « éteinte » [4], HENRI-FRANÇOIS DAGUESSEAU, dont nous écrivons l'histoire, fut élevé dans la pratique de la religion catholique et instruit avec le plus grand soin; son père s'appliquait à le former, même dans le temps où des conjonctures difficiles lui donnaient le plus d'occupation dans l'intendance du

[1] Loco cit. — *Disc. sur la vie*, etc., p. 296 (*OEuv.*, t. XV). — Tartarin. — Terrasson. — Cochin. — de Morlhon. — Thomas.

[2] *Hist. de Saintonge*, loc. cit.

[3] *Hist. de Saintonge*, loco cit. — *Dictionn.* de Moréri, édit. Drouet. — *Dictionn. de la noblesse*, t. Ier, et Supplément, t. Ier. — Thomas, notes, 1.

[4] Du moins quant à la postérité masculine, « dans la personne de *Henri-Cardin-Jean-Baptiste d'Aguesseau*, petit-fils du chancelier. Député aux États généraux en 1789, ministre plénipotentiaire de France auprès du gouvernement danois en 1800, sénateur en 1808, pair et chevalier du Saint-Esprit en 1814, il obtint aussi une place à l'Académie française, et mourut le 22 janvier 1826. » (*Biogr.* Feller complétée par M. Henrion). C'est lui qui figure en tête de la liste des députés de la noblesse aux États généraux fidèles à la religion et au roi, dans les souvenirs de Mme de Créquy, t. VI. Il avait commencé par remplir avec succès les fonctions du ministère public en qualité d'avocat du roi au Châtelet, puis d'avocat général au Parlement de Paris, 31 déc. 1774; ensuite il visita « les peuples les plus célèbres de l'Europe. » Marié le 18 janvier 1775 à Marie-Catherine de Lamoignon, il eut des enfants qui sont morts jeunes. Il était fils de *Jean-Baptiste-Paulin d'Aguesseau de Fresne*, et frère de Mme de Segur (*Dictionnaire de la noblesse*, supplément et œuv., édit. in-4°, t. XIII, *Avertissement*, p. XLII). Sa veuve, Mme la marquise d'Aguesseau, est morte le 24 février 1849, à l'âge de 90 ans.

Languedoc. Les fréquents voyages qu'il était obligé de faire étaient pour son fils, qui l'accompagnait presque toujours avec quelques personnes d'esprit, autant d'exercices littéraires. Après les premières études du français, du latin, du grec, de l'histoire, des règles de l'art oratoire, etc., il le guida dans l'étude de la philosophie, en lui faisant « observer exactement les justes limites de la raison « humaine, jusqu'où elle peut aller sans témérité, en quel endroit « elle est obligée de s'arrêter et de se remettre entre les mains de « la Religion qui seule peut la conduire à son véritable objet [1]. » Aussi le goût du jeune Daguesseau pour les ouvrages de Descartes put bien parfois lui embrouiller les idées sur des matières graves, comme nous aurons occasion d'en faire une étude curieuse [2], mais ne l'éloigna jamais de la foi. Il y prit la méthode de raisonnement qui consiste à partir d'un point évident pour arriver à une démonstration assurée [3]; méthode excellente, sans doute, mais que Descartes n'a pas « inventée, » et dont les grands esprits du moyen-âge, n'en déplaise à Messieurs du Parlement et aux accadémiciens du 18e siècle [4], savaient fort bien faire usage. Nous nous proposons de consacrer plus tard à Daguesseau, considéré comme philosophe, un article détaillé. — M. Daguesseau père (je laisse parler le chancelier) était « persuadé que l'esprit humain, comme les » autres productions de la nature, a besoin d'un long travail et » même de l'opération secrète du temps pour parvenir à une heu- » reuse maturité. Aussi condamnait-il souvent cette ambition mal » entendue qui porte la plupart des pères à vouloir prévenir l'âge » marqué par les lois pour procurer à leurs enfants des dignités

[1] *Discours sur la vie*, etc., p. 390 (*OEuv.*, t. xv). Suivent immédiatement ces mots : « Et qui commence précisément où la raison finit. » Daguesseau, dans ce passage, avait sans doute en vue les mystères, car vers le même temps il écrivait à M. de Valincour : « La religion n'est autre chose dans ses pré- » ceptes moraux que la perfection de la raison. » (Œuv., t. xvi, p. 316).

[2] D'après des écrits, hâtons-nous de le dire, auxquels il n'a pas mis la dernière main et qu'il n'aurait jamais publiés.

[3] *Vie* en tête de l'édit. in-4°. — Thomas, note 18.

[4] Voyez 2e *Instruction*, p. 43 ; 3e, p. 114 (*OEuv.*, t. xv) : « l'on dirait que ce » soit lui (Descartes) qui ait inventé l'art de faire usage de la raison. »— Thomas, *Éloge*, note 24 : « La logique lui prêtait (à Daguesseau) la méthode in- » ventée par ce génie aussi hardi que sage, qui a été le fondateur de la phi- » losophie moderne. » Ce beau titre pourra bien occasionner, de notre part, dans le cours de cette *Étude*, quelque petit démêlé avec Descartes.

» prématurées, qui leur ôtent presque toujours l'envie et souvent » le loisir de travailler à les mériter. C'était, selon lui, une des » plus grandes causes de cette décadence sensible de la science » et de la vertu, qu'il déplorait dans les états, mais surtout dans » celui de la magistrature, et ce fut pour cette raison qu'après que » j'eus achevé l'étude de la philosophie, il me fit employer une » année entière à me fortifier dans l'étude des belles-lettres par la » lecture, par la traduction, et souvent par une imitation libre » des plus grands originaux..... [1]. J'avais donc près de dix-neuf » ans lorsque je commençai l'étude de la jurisprudence. — J'eus » de la peine à goûter l'étude du droit romain. Mon père sut m'y » ramener doucement et avec plaisir, en m'élevant au-dessus du » droit positif, pour chercher dans les lois ces premiers principes » tirés de la nature de l'homme et du bien général de la société..., » remontant comme par degré jusqu'à la justice suprême et im- » muable, considérée dans sa source et dans le sein de Dieu même, » qui seule peut nous consoler de l'imperfection des lois hu- » maines, etc.[2]. » Un goût décidé pour les mathématiques contribua à donner à l'éloquence de Daguesseau cette majestueuse régularité, parfois trop soutenue, qui est au reste, sauf les exceptions connues, la forme caractéristique du siècle de Louis XIV, depuis le solennel monarque et les jardins de Versailles jusqu'aux vers de Boileau et de Racine. La société de ces deux grands poètes faisait les délices de la jeunesse de Daguesseau. Il devait rencontrer auprès d'eux les PP. Bouhours et Rapin, jésuites, Nicole, de Valincour, La Bruyère, La Fontaine ; c'était les gens de lettre que Racine voyait le plus souvent [3]. Peut-être [4] se trouvait-il à Auteuil, chez Despréaux, ce jour où Racine, entouré

[1] Démosthènes, Tacite, Platon, Homère, Cicéron. — Thomas (*Éloge*, p. LXI) mentionne les trois premiers, et de Morlhon (Disc.) le premier et les deux derniers. Une lettre de M. l'abbé de ***, citée dans l'édition des Œuvres in-4° attribue à la lecture assidue de Cicéron et des poètes anciens et modernes l'harmonie du style de Daguesseau (Avertissem. du t. XIII, *Remarques*, p. XLVII).

[2] *Disc.* sur la vie, etc., p. 388 à 391 et 435 (Œuv., t. XV).

[3] *Mémoires de Louis Racine contenant quelques particularités sur la vie et les ouvrages de Jean Racine, de l'Académie française* (Œuv. de Louis Racine, édit. 1808, t. V, p. 124).

[4] C'est une simple conjecture : Daguesseau n'est nommé non plus que son père, ni dans les Mémoires de Louis Racine, ni dans la lettre de Valincour sur Jean Racine.

de MM. Nicole, de Valincour, et de « quelques autres amis d'un mérite distingué, récita l'*Œdipe* de Sophocle tout en- » tier, le traduisant sur-le-champ, et s'émut à un tel point, » dit Valincour, que tout ce que nous étions d'auditeurs, nous » éprouvâmes tous les sentiments de terreur et de compassion » sur quoi roula cette tragédie [1]. » Les poètes anciens étaient extrêmement familiers à Daguesseau : il a su les citer dans ses écrits et dans sa correspondance avec sobriété et à propos. Un jour lisant un poète grec avec le savant Boivin : *Hâtons-nous*, dit-il, *si nous allions mourir avant d'avoir achevé !* Il avait même, dit-on, le talent des vers latins et français et en composa jusqu'à ses dernières années, sans avoir jamais voulu les faire connaître [2]. Plus tard, malgré l'utilité qu'il avait retirée de la connaissance des poètes pour animer ses discours et faire ainsi mieux triompher la justice [3], il se faisait un reproche de sa *passion pour* les belles-lettres, qui ont été, dit-il, *pour moi une espèce de débauche d'esprit*, et regrettait de ne pas avoir apporté « assez de suite et » d'exactitude » à l'étude de l'histoire [4]. Quant aux langues, c'était pour lui, suivant son expression, *un amusement* de les apprendre : outre le français, le latin et le grec, il savait un peu d'hébreu, d'arabe et d'autres langues orientales, l'italien, l'espagnol, l'anglais et le portugais. « Saintement avare du temps, » sa règle était de ne se délasser que par le changement d'occupation : on le voyait, fatigué des affaires, prendre un livre de géométrie ou d'algèbre. Il ne faisait aucun voyage, même à Versailles, sans lire ou se faire lire en chemin quelque ouvrage de philosophie, d'histoire ou de critique ; et ce fut ainsi, qu'au milieu des fonctions les plus pénibles il trouva moyen d'étendre toujours ses connaissances

[1] Valincour, *Lettre à l'abbé d'Olivet*, sur Jean Racine (*Histoire de l'Académie*, t. II, p. 365). L. Racine, dans ses *Mémoires*, p. 121, 122, rapporte le même fait d'après cette lettre.

[2] Nous ne possédons de lui qu'un dixain en vers français de huit syllabes, adressé au cardinal de Polignac, et rapporté par le comte de Ségur (*Notice*, p. 26), et une petite pièce de poésie légère de seize vers qu'on trouve parmi les notes de la *Vie de Mme de Chastellux* (en tête de la *Corresp. famil.*, t. Ier, p. 14).

[3] Voyez 4e Instruction, *OEuv.*, t. XV, p. 118 et 126. Voyez aussi les 37e et 51e plaidoyers (2e dans l'affaire du prince de Conti, et 1er dans l'affaire de la Pivardière. *OEuv.*, t. III, p. 505, et t. V, p. 90).

[4] 2e et 3e Instructions (*OEuv.*, t. XV), p. 30 et 93.

jusqu'à la fin de sa vie. Il entretenait une correspondance avec plusieurs savants étrangers. Il a laissé « des remarques curieuses et instructives sur la géométrie de l'infini et des solutions de plusieurs problèmes difficiles [1]. » Consulté dans sa dernière année par la société royale de Londres sur la réformation du calendrier anglais, il fit une réponse « lumineuse et pleine de réflexions utiles [2], » que les Anglais suivirent. Ses lettres à son ami de Valincour renferment de judicieuses pensées, de bons jugements sur divers auteurs ; quelques-unes même forment de petits traités sur des points de métaphysique, de morale, d'histoire de la religion et de la philosophie, de physique relativement au système du monde, et de littérature [3]. L'examen de ses ouvrages et particulièrement de sa philosophie complétera plus tard sur Daguesseau, littérateur et savant, cet aperçu propre à donner, dès à présent, une idée générale de la culture de son esprit.

Ses mœurs passèrent toujours pour très-pures, dans sa jeunesse comme à l'âge de sa maturité. Les biographes célèbrent à l'envi sa bonté, son désintéressement, sa vie laborieuse, frugale, son peu d'empressement à rechercher les honneurs, sa « rare modestie ; » mais, par un singulier contraste, la timide simplicité de son caractère se changeait en inexorable superbe, dès qu'il s'agissait, en qualité d'officier du parquet, de soutenir contre le Pape la plus mince *liberté* ou la plus grosse sottise *gallicane*. Alors le Vatican devait céder à la toge. En toute autre circonstance « il avait une défiance extrême de ses lumières. Il en faisait usage, non pour paraître au-dessus des autres, mais pour leur être utile. » Les principes de religion et la pratique de la piété chrétienne éloignaient de lui toute autre vue que celle de faire du bien, et lorsque les idées gallicanes ou quesnellistes l'égaraient, il croyait remplir les plus impérieuses obligations de sa charge. A l'exemple de son père, l'idée du devoir domina toute sa vie ; quand il se trompa, ce fut, nous le pensons, de bonne foi, et comme entraîné par l'esprit du

1 Avertissement du t. XII; *OEuv.*, édit. in-4°, p. XXVIII. Ces écrits n'ont point été imprimés, parce qu'on a craint qu'ils ne parussent « étrangers au plan » de l'édition, » (*ibid.*) principalement destinée aux jurisconsultes. L'édition in-8° ne les renferme pas non plus.

2 Les éditeurs des *OEuvres* n'ont pu s'en procurer de copie (Avertissement de l'édition in-4°, t. XII, p. XXVIII).

3 *OEuv.*, t. XVI. Cf. édit. in-4°, t. XII, et Avertissement.

parlement, dont il avait été imbu de bonne heure. Dans la dernière moitié de sa carrière, son retour à la soumission due au siége apostolique perfectionna toutes ses vertus.

Voyons en lui maintenant le magistrat. Reçu avocat du roi au Châtelet, le 29 avril 1690, à l'âge de vingt-un ans, « il fixa d'abord les regards et l'admiration du public. » Peu de mois après (12 janvier 1691), il fut appelé à remplir une troisième charge d'avocat général qui venait d'être créée au parlement de Paris[1]. Louis XIV la lui accorda, malgré sa jeunesse, sur la seule recommandation de son père, par préférence à un autre sujet, en disant qu'« il voulait faire plaisir à M. Daguesseau qui était incapable de » le tromper même sur son propre fils. » Mon père, dit le chancelier, « fit le lendemain son remercîment au roi; en me présentant » à Sa Majesté, qui ajouta encore la grâce de la parole au mérite » de celle qu'il m'avait faite, ou plutôt à mon père[2]. » Le nouvel avocat général fit d'autant plus grande sensation, que jusqu'à lui, dans nos discours judiciaires, la science était assez rarement accompagnée du bon goût[3]. Denis Talon, qui avait obtenu beaucoup de réputation dans cette même place, et qui était alors président à mortier, dit : *Je voudrais finir comme ce jeune homme commence.* Toujours « soutenu par les lumières, les conseils et les exemples de son père[4], » s'attachant comme lui à la science du droit « par devoir » plus que par inclination, il approfondit les lois romaines, les ordonnances royales, le droit coutumier, dont il rechercha la source dans les antiquités du droit féodal, sans négliger même l'étude des lois étrangères. Nous parlerons en un autre endroit de celle qu'il fit des lois ecclésiastiques[5]. Facilement accessible à tous (et il continua de l'être dans les fonctions de procureur général et de chancelier), appliqué à l'examen des plus petites comme des plus importantes affaires, il devint bientôt l'*aigle du parlement*[6]. Les éloges unanimes de ceux qui l'ont entendu.

[1] Au mois de novembre 1690. (*Discours sur la vie*, p. 342.)

[2] *Discours sur la vie*, etc., p, 342, 344. (*Œuvres*, t. xv.)

[3] M. Pardessus, *loco. cit.*, et La Harpe qu'il cite.

[4] *Discours sur la vie*, etc., p. 344, 391. (*Œuvres*, t. xv.)

[5] Les six opuscules de jurisprudence que nous avons de lui, en dehors des plaidoyers, des requêtes et des mémoires, seront mentionnés dans la notice des œuvres.

[6] Expre sion de Saint-Simon, *Mém.*, t. I[er], c. 33, p. 358.

et qui étaient le plus capables de le bien juger, notamment du célèbre Cochin, attestent la perfection de son éloquence. Un jugement solide, une érudition profonde, une heureuse facilité avec laquelle il répandait l'ordre et la lumière sur les affaires les plus difficiles et les plus obscures, une imagination brillante qui proportionnait les ornements au genre des causes, il réunissait toutes les qualités propres à entraîner les esprits les plus irrésolus. Une matière déjà épuisée en d'autres mains, se renouvelait dans les siennes; c'était la même cause par les circonstances et par les faits; ce n'était plus la même par la manière, par les tours. La fraude et l'artifice étaient dépeints avec des couleurs si odieuses, la vérité avec tant d'évidence et de grâce, que non-seulement il persuadait les juges, mais aussi quelquefois les plaideurs contre lesquels il se prononçait. Saint-Simon rapporte que dans l'affaire des ducs contre M. de Luxembourg, « le barreau et les parties mêmes auraient donné les mains à en passer par son avis[1]. » Ce plaidoyer, dans lequel il trace l'histoire de la pairie (janvier 1696), sa harangue de *la connaissance de l'homme* (1695), ses plaidoyers dans le procès entre le prince de Conti et la duchesse de Nemours (1696, 1698), et dans l'affaire de la Pivardière (1699), lui donnèrent une très-grande réputation[2]. Sa mémoire extraordinaire, dit un témoin de ses merveilleux succès, « a soutenu des discours rapides, de plusieurs heures, sans se méprendre un instant, je ne dis pas sur une citation ni sur un fait, mais sur un nom et sur une date. » — « Dans chacune des dix années, pendant lesquelles ce laborieux magistrat a exercé les fonctions d'avocat général, il a, suivant les éditeurs de ses œuvres, porté la parole sur plus de cent-vingt causes[3]. » Ses principaux plaidoyers, au nombre de cin-

[1] *Mém.*, t. Ier, c. 33, p. 258-366.

[2] Sur les principaux plaidoyers, voy. *Œuv.*, édit. in-4°, t. III, IV et V, avertissement. Dans la cause des pairs, «l'arrêt, quoique différent de ses conclusions, fut conforme à ses principes, et conduisit enfin à une décision émanée du roi qui les autorisa (t. III, avertissement, p. X et XIII). » Voy. le plaidoyer et l'arrêt dans les Œuvres, édition in-8°, t. IV, et la note de la p. 135. — Le premier des deux plaidoyers, dans l'affaire du prince de Conty, offre un trait d'érudition remarquable qui étonna le barreau. (Œuvres, édition in-4°, t. III, avertissement, p. XII.) C'est une ingénieuse explication d'une loi obscure au Digeste par le texte grec des Basiliques. Voyez Œuvres, t. III, p. 189 à 194, et Dig., l. XIII et XIV, *Tractabatur*, etc.; l. XXIX, *De test. militis* combinée avec Dig. l. XLII, *Antonius*, etc., lib. XL, *de fideicommissariis libertatibus*.

[3] *Œuvres*, édition in-4°, t. II, avertissement, p. XII.

quante-huit, nous ont été conservés[1], précieux modèles de science, de sagacité et de style. Jamais il ne s'assujettit à les prononcer littéralement, pensant avec raison que l'orateur produit ainsi une impression plus vive que par le récit froid et inanimé d'un discours écrit. « Souvent il n'écrivait dans un style suivi que l'exorde, une partie de la narration et le commencement de son avis où il rappelait les principes généraux. » Il se bornait même d'ordinaire à marquer le plan, et réservait le travail d'une composition exacte pour les grandes causes ou pour les *mercuriales* et *réquisitoires* qu'il fit lorsqu'il fut devenu premier avocat général[2]. Presqu'au début de cette éclatante carrière, le 4 octobre 1694, il avait épousé *Anne Le Fèvre d'Ormesson*, fille d'un maître des requêtes, qui » m'apportoit, dit-il, avec un bien suffisant à mes désirs, des ri- » chesses de pudeur, de sagesse, de modestie, préférables à toutes » celles qu'on offrit à mon père avec des partis d'ailleurs très- » convenables. Il en a remercié Dieu comme moi, dans tout le » reste de sa vie[3]. »—« C'est à son sujet, dit Thomas, que M. de Coulanges, esprit aimable et facile de ce temps-là, dit qu'on avait vu pour la première fois les grâces et la vertu s'allier ensemble[4]. » Epouse et mère de famille parfaite, elle avait le singulier mérite d'épargner à notre magistrat philosophe l'ennui de gérer sa fortune. Sa piété ne paraît pas l'avoir entièrement garantie de l'influence du quesnellisme répandu tout autour d'elle dans la famille Daguesseau. Il est à croire cependant qu'elle a fini par mériter sans restriction l'éloge que son mari lui a donné dans son épitaphe:

Fidei et religionis *simplicitate*
Tam bene comparata [5].

Elle contribua à perpétuer les bonnes traditions qui faisaient des Daguesseau une maison si distinguée par les vertus privées

[1] *Œuvres*, t. I, p. 284 et suiv., t. II, III, IV et V.

[2] *Œuvres*, t. I, p. 1 à 283, Discours, mercuriales, réquisitoires de Daguesseau, soit comme avocat général, soit comme procureur général. Voyez, sur ses principes et sa méthode oratoires, les 2e et 3e discours, l'avertissement en tête du premier volume des Œuvres, édition in-4°, et M. Pardessus.

[3] *Discours sur la vie*, etc., p. 330, 344, 345. (Œuvres, t. XV.)

[4] *Eloge*, note 29. — Dictionn. hist. — Biogr. Feller. — La biogr. Michaud, en répétant le mot, le traduit ainsi afin d'en mieux fixer le sens : « M. de Coulanges avait dit, *au sujet de cette union*, que, etc. »

[5] *Œuvres*, t. XVI, p. 343.

comme par les vertus publiques, par l'exactitude dans l'accomplissement des devoirs religieux, le soin donné à l'éducation des enfants, l'abondance des aumônes et la plus parfaite union [1]. Daguesseau était à la campagne, pendant les vacances, jouissant de son bonheur domestique et de la société de quelques amis savants, lorsqu'on vint lui apprendre sa nomination à la charge de procureur général (19 novembre 1700), vacante par la mort de M. de la Briffe. Il n'avait que trente-deux ans. Louis XIV l'avait choisi pour la remplir, sur ce que M. de Harlay, premier président, lui avait dit de son mérite. « A peine mon père fut-il arrivé à Fontainebleau, dit-il, qu'il eut le plaisir d'apprendre que je sortois » de la place d'avocat général qui commençoit à l'inquiéter pour » ma santé, et que j'entrois dans celle de procureur général, où » j'ai eu le bonheur d'être assisté de ses conseils pendant seize » années entières, c'est-à-dire pendant presque tout le temps que » je l'ai remplie [2]. » Dans ces nouvelles fonctions, Daguesseau déploya dans un degré remarquable le genre de talents qu'elles exigent. Il régla les juridictions qui étaient du ressort du parlement, entretint la discipline dans les tribunaux, corrigea les abus, traita l'instruction criminelle d'une manière supérieure, alliant l'humanité au zèle pour la justice. « On a remarqué que pendant tout le temps qu'il fut procureur général, les exécutions furent extrêmement rares. » Scrupuleux à prendre tous les éclaircissements possibles, judicieux dans la discussion des moyens, il se déterminait lentement, mais avec pleine connaissance de cause [3]. « Ses réponses aux lettres des officiers qui le consultaient formaient comme une suite de décisions sur la jurisprudence [4]. » Dans les questions relatives aux intérêts du domaine il étonna par ses recherches : il déterra un grand nombre d'anciens titres ensevelis jusqu'alors dans l'obscurité, et les fit valoir par des écrits pleins d'érudition [5].

[1] *Discours sur la vie*, etc., passim, et correspondance familière. — Cochin. — Tartarin. — Madame de la Tournelle, etc. Voyez Œuvres, t. xv., les *instructions* adressées par Daguesseau à l'un de ses fils, sans doute à celui qui devint quelques années après avocat général. Nous devons faire nos réserves, surtout à l'égard de la 3e, en ce qui a rapport aux doctrines gallicanes.

[2] *Discours sur la vie*, etc., p. 357-358. (Œuvres, t. xv.)

[3] Voyez fragment sur les preuves en matière criminelle (Œuvres, t. xiii, p. 242 à 244), et avertissement du t. xii de l'édition in-4°, p. xxvi, etc.

[4] Elles n'ont pas été recueillies.

[5] *Requêtes* (Œuvres, t. vi et vii, jusqu'à la p. 532, et les dix premiers *Mé-*

Il fut l'auteur de plusieurs réglements autorisés par des arrêts. Le chancelier de Pontchartrain, d'autres ministres et le roi lui-même lui demandaient souvent des mémoires sur différentes matières importantes de jurisprudence et de législation. On y loue avec raison le savoir, la clarté, la sagacité [1]. Une partie de ces mémoires a pour objet la discussion de projets de déclarations qui étaient confiés à son examen ou qu'il provoquait lui-même, quelquefois la critique d'édits nouvellement publiés [2]. C'est d'après ses judicieuses observations qu'un certain nombre de dispositions législatives ont été portées [3]. Son père l'initiait à la science

moires (t. VIII, p. 1 à 236), dont l'avertissement du t. VII de l'édition in-4° des œuvres donne l'analyse (p. XX à XXXV), sur les requêtes dit avertissement, p. I à XVII, et avertissement du t. VI; — M. Pardessus, p. XXXI; Terrasson; Thomas, note 7 et *alii*.

[1] Avertissement de l'édition in-4°, t. VII, XII et XIII. De Morlhon, etc.—Nous faisons toutes réserves au sujet des mémoires gallicans que nous examinerons plus tard.

[2] *Œuvres*, partie des t. VIII, IX et X. — Avertissement, édition in-4°, t. V, p. XXIII; t. VII, p. XXXV à XLIV; t. XII, p. XVII à XXV; et t. XIII, p. XXXIII à XXXV. — Nous croyons ne pas devoir donner ici l'analyse ou même l'énoncé des mémoires, non plus que les renseignements y relatifs, liés nécessairement à l'étude des objets qui y sont traités. Le lecteur curieux, de lire ces pièces, pourra facilement se reporter aux volumes que nous indiquons.

[3] Notamment l'art. 5 de l'édit des pairies (Voyez Œuvres, édition in-4° avertissement, p. XXXV, XXXVI, et les *observations*.—Œuvres, édition in-8°, t. VIII, p. 137 à 146; l'édit dans le *Recueil des anciennes lois françaises*, règne de Louis XIV, publié par MM. Decruzy et Taillandier, t. XX, n° 2172; Marly, mai 1711, Reg. P. P., 21 mai. (Archiv. — Néron, II, 449.) — Déclaration qui défend aux parties de prendre des transports sur les juges devant lesquels elles plaideront, depuis le jour que leurs procès auraient été portés devant lesdits juges au jugement ou arrêt définitif. Versailles, 27 mai 1705, reg. au grand conseil, 13 juin (Ord. 45, 5 G., 333. — Archiv. — Néron, II, 366. — Recueil des anciennes lois, t. XX, n° 1956). D'après le mémoire inséré au t. IX des Œuv., p.267 à 270. Voyez Œuv., édition in-4°, t. XIII, avertissement, p. XXXIV. — Déclaration portant règlement sur la juridiction des présidiaux et des baillis et sénéchaux dans la province de Bourgogne. Versailles, 29 mai 1702, reg., P. P., 16 juin. (Ord. 42, 5 D., 218. — Néron, II, 324. — Archiv. — Rec. des anc. lois, t. XX, n° 1802.) D'après le mémoire inséré au t. IX, p. 304. Voyez Œuv., édit. in-4°, t. XIII, avertissement, p. XXXV. — Déclaration portant règlement sur les fonctions des adjoints aux enquêtes. Marly, nov. 1704, reg. P.P., 24. (Archiv. — Rec. des anc. lois, t. XX, n° 1931.) Sans doute d'après les deux mémoires, t. IX, p. 331 à 340. — Voyez Œuv., t. IX, p. 271 à 278, le mémoire sur la Juridiction des trésoriers de France et le projet de déclaration qui le termine. Lorsque Daguesseau fut chancelier, il fit donner une déclara-

du législateur en le faisant travailler avec lui aux lois et réglements dont ils étaient chargés [1]. Pontchartrain lui prédit qu'il le remplacerait un jour. L'administration des hôpitaux fut améliorée

tion conforme au projet, 14 mai 1717. (Denisart, édition 1771, au mot *Appel* n° 19, t. Ier, p. 133, 134. — Œuv., édition in-4°, t. XIII, avertissement.) Enfin, il paraît que c'est au mémoire sur les juridictions consulaires (t. IX, p. 511 à 524) qu'on fut redevable de la déclaration du 7 avril 1759, Versailles, Reg., P. P., 12 mai (Rec. cons. d'état. — Rec. des anc. lois, règne de Louis XV, publié par MM. Decrusy et Taillandier, t. XXII, n° 763.) Voyez Œuv., édition in-4°, t. XII, avertissement, p. XXV.

[1] *Discours sur la vie*, p. 374 (Œuv., t. XV). Le passage du *Discours sur la vie*, etc., doit modifier l'assertion de plusieurs biographes qui ont dit que Daguesseau avait été chargé de la rédaction de plusieurs lois par le chancelier de Pontchartrain (Vie en tête de l'édition in-4°. — Moréri, édition Drouet, notice. —Thomas, note 7, copiée par le *Dictionnaire historique*, et par la biogr. Feller.) Il est à remarquer qu'aucun d'eux ne spécifie ces lois, et que de Morlhon ne renouvelle pas leur assertion, quoiqu'il mentionne le mot de Pontchartrain. (Disc.) Ces auteurs ont attribué ainsi au fils une mission qui était confiée au père, comme le prouve le *Discours sur la vie*, p. 373 et 356-357. On y lit : « Toutes » les difficultés qui naissoient dans l'ordre de la justice, toutes les consultations » importantes des parlements, tous les règlements dont ils avoient besoin, et » *toutes les lois nouvelles* qu'ils demandoient, étoient confiés à l'examen de mon » père, qui, travaillant véritablement en chancelier de France, sans en avoir » le titre, envoyait à M. de Pontchartrain, non-seulement des matériaux ex» cellents, mais des ouvrages parfaits, auxquels il ne manquoit plus que le nom » de chancelier ou le caractère de l'autorité royale. » (Cf La Chesnaye Desbois, *Dict. de noblesse*, supplément, t. I, art. famille d'Aguesseau, notice sur Henri d'Aguesseau.)« Il aurait bien souhaité, ajoute l'auteur (je me borne à résumer le passage) que M. de Pontchartrain eût entrepris de réformer ou de perfectionner l'administration de la justice dans le royaume; mais les projets de législation n'étaient nullement du goût de ce ministre, et c'est en partie ce qui a privé le public des grands avantages qu'un chancelier plus législateur aurait tirés des lumières et du travail de mon père. D'ailleurs, pendant presque toute la durée du ministère de M. de Pontchartrain, la France eut à soutenir la guerre, et il fallait avoir, comme mon père, un excès de zèle, si je puis parler ainsi, pour oser entreprendre de travailler au milieu de la guerre même, à un ouvrage qui paraît réservé pour un temps de paix. » La législation de Louis XIV, sous le ministère de Pontchartrain , est en effet assez peu importante (Rec. des anc. lois françaises, partie du t. XX). Si la « capacité pro» fonde et vaste » (S. Simon) du père Daguesseau ne fut pas même utilisée par ce ministre qui avait en lui une entière confiance « (Disc. sur la vie, p. 356)», il est à croire qu'il ne chargea point le fils encore jeune de la rédaction des lois. — La confusion des deux Daguesseau existe également dans la table des Mémoires de Saint-Simon, art. Daguesseau, où, de plus, le chancelier a été confondu avec Dangeau, avec renvoi au t. XVII, p. 444.

par « l'ordre qu'il y établit et les réglements qu'il leur fit prescrire ; » il ne négligeait rien pour soutenir ces « asiles de tant de misères, que la piété a édifiés, dit un panégyriste contemporain, et que le malheur des temps a si souvent menacés d'une ruine prochaine [1]. » On lui conseillait un jour de prendre du repos. « Puis-je me reposer, répondit-il généreusement, tandis que je sais qu'il y a des hommes qui souffrent ? » Durant le fameux hiver de 1709, où la disette se joignit aux désastres de la guerre, il fut un de ceux qui contribuèrent à sauver la France des extrémités de la famine. Le contrôleur général Desmarets forma une commission à la tête de laquelle il mit M. Daguesseau père, et voulut que le procureur général y entrât aussi « pour être comme le lien des opérations du » conseil et de celle du parlement en cette matière. Il suivoit avec » une entière déférence tous les avis de mon père, dit le fils, et » il ne faisoit presque que signer les ordres et les instructions qu'il » en recevoit toutes dressées pour les envoyer dans les provinces [2]. » C'est donc principalement au père qu'il faut donner la gloire, jusqu'ici entièrement attribuée au fils par les biographes, d'avoir fait renouveler des lois utiles, d'avoir réveillé le zèle de tous les magistrats, et étendu partout une vigilance qui diminua l'excès du mal et en abrégea la durée. Il faut dire cependant que l'activité du procureur général participa aussi à ce résultat, surtout en dédécouvrant les amas de blé qu'avait faits l'avarice pour s'enrichir du malheur public. *(La fin au prochain numéro.)*

(L'AUTEUR de l'étude sur Montesquieu[3].)

[1] Tartarin, disc. — *Monuments de grandeur et de misère*, suivant l'éloge couronné au dix-huitième siècle par l'Académie (note 8), *qui accusent la constitution de l'État par le grand nombre de malheureux qu'ils renferment*, (voyez le progrès des idées et des lumières !) *mais qui font l'éloge de l'humanité par les secours qu'y reçoivent* TOUS LES BESOINS. Si tous les besoins y reçoivent des secours, les *malheureux* que plaint Thomas, cessent de l'être, et il démontre lui-même la sottise de sa réflexion. Bientôt après, la révolution française devait fournir le tableau d'un peuple *heureux*...., mourant de faim, décimé par la corruption par la guerre européenne et par la guillotine.

[2] *Disc. sur la vie, etc.*, p. 361 (Œuv., t. XV).

[3] Voir le 1er article de cette étude dans le tome VII, p. 443 de la 1re série.

Compte-Rendu.

A NOS ABONNÉS.

En commençant ce *compte-rendu*, nous ne pouvons nous empêcher de parler à nos abonnés du témoignage de haute estime et d'honneur qui vient d'être rendu à deux des fondateurs et directeurs de l'*Université catholique*. Toute l'Église sait maintenant que l'un, M. l'*abbé Salinis*, a été désigné par le gouvernement français et préconisé par Pie IX, le 2 avril dernier, comme *évêque d'Amiens*. L'épiscopat est la plus haute dignité dans l'Église après celle du vicaire du Christ. Quand celui qui en est honoré a fondé et donné ses soins à une œuvre spéciale d'enseignement et de polémique, on peut, jusqu'à un certain point dire que cette œuvre en reçoit une sorte d'approbation et de sanction. Or, parmi toutes les œuvres auxquelles Mgr de Salinis a prêté son concours et donné ses sympathies, aucune ne les a eues plus nombreuses, aucune n'a été plus durable que l'*Université catholique*. Or, nous pouvons promettre à nos lecteurs que cette œuvre continuera à recevoir ses conseils, à suivre la haute direction qu'il lui a imprimée dès le commencement, et que si son nom ne peut plus figurer comme *directeur spécial*, rien ne sera changé dans ses sympathies et ses préférences, et il en deviendra naturellement le *protecteur*.

Un deuxième honneur est encore venu récompenser vingt ans de travaux soutenus pour la religion, dans la personne de M. l'*abbé Gerbet*. Mgr l'archevêque de Paris, qui n'ignore aucun mérite, aucun genre de travail fait dans l'intérêt de la religion, et qui sait les récompenser tous, a nommé M. l'abbé Gerbet *professeur d'éloquence sacrée* à la chaire de la Sorbonne, vacante par l'élévation de M. l'abbé Cœur au siége de Troyes. Nous osons le dire, personne plus que M. l'abbé Gerbet n'était plus digne de venir enseigner cette jeunesse, qui se presse aux portes de la Sorbonne, et qui malheureusement n'y a pas toujours entendu des enseignemens purs de toute hétérodoxie. Avec M. l'abbé Gerbet, ce n'est pas seulement la hauteur des vues, la pureté du dogme, la com-

préhension de la polémique chrétienne actuelle, c'est encore l'éloquence, et cette grâce de l'éloquence, l'onction, qui monteront sur cette chaire. Voilà des symptômes consolants pour le rétablissement d'un enseignement vraiment chrétien et catholique. — Et maintenant que M. l'abbé Gerbet est à Paris, nous pouvons annoncer que dans peu de temps son *Esquisse de Rome chrétienne* sera achevée ; le 2e volume paraîtra sous peu de jours, et le 3e, qui est fini en très-grande partie, le suivra de très-près, et satisfera l'attente et l'impatience que la lecture du premier volume avait fait naître.

Jetons maintenant un coup d'œil sur les travaux qui sont entrés dans ce volume. Ils nous fourniront l'occasion de parler de l'état présent des études, et des nécessités de la polémique actuelle, à laquelle ils sont destinés à venir prêter aide et secours.

M. l'abbé Jager a continué dans ce volume le cours qu'il avait commencé *sur l'histoire de l'Église vers la fin du 18e siècle et pendant la triste époque de la révolution française.* Il nous fait assister à la mise en pratique des funestes principes enseignés dans les livres et dans les écoles, sur la souveraineté du peuple, et sur la souveraineté de la raison. Car l'une est la suite nécessaire de l'autre ; ce qu'il n'a pas assez peut-être fait remarquer, c'est que c'est bien moins dans le *contrat social*, que dans les *cours de philosophie* même dite *chrétienne* que la souveraineté de la raison, et par conséquent la souveraineté du peuple, est enseignée. Rousseau ne l'a pas *inventée*, il l'a seulement *formulée* et en a montré l'application, mais sa base est en entier dans la philosophie des écoles ; c'est là même qu'on l'enseigne encore. On y enseigne l'*indépendance* de l'individu, qui n'est pas dans la nature, l'*égalité absolue*, qui n'est pas dans l'Évangile, et la *liberté radicale*, avec laquelle rien ne subsiste et rien ne saurait subsister ; et de plus, et comme couronnement de ce cours de sagesse, on commence par consigner à la porte, la *tradition*, c'est-à-dire, le *verbe* de Dieu, sa parole faite chair, le *Christ Jésus*. Voilà ce que l'on enseigne encore dans nos *cours de philosophie.*

M. Jager, montrant donc l'application de ces principes, nous fait assister à la convocation des États généraux, à la division, et par conséquent à la ruine du pouvoir ; à l'humiliation systématique, et puis à l'avilissement de la royauté, à la prise de la Bastille, et à l'inauguration de ce règne de la terreur, qui a effrayé l'univers

entier. Dans tout le cours de cette histoire on aura remarqué un principe funeste, qui a influé si tristement sur le bonheur et la prospérité des peuples, c'est que le *pouvoir ne devait pas se défendre contre le peuple.* « Je ne veux pas, disait Louis XVI, qu'une goutte de sang soit versée *pour ma cause.* » La même parole a été dite par Charles X, et peut-être par Louis-Philippe ; or il n'est pas de principe plus funeste et plus mal formulé. Ce principe, en apparence si libéral et si humain, est en réalité rempli d'un *égoïsme insensé ;* il suppose que c'est pour eux que les rois règnent, et que la cause du pouvoir est distincte et séparée de celle du peuple ; or cela est faux, est impie, et prouve combien la notion du pouvoir était défigurée chez les rois comme chez les peuples. Les rois règnent *pour les peuples*, pour la sécurité, la tranquillité, le bonheur des peuples, ils doivent aux peuples, par justice et par humanité, — je répète le terme : par humanité, — de les préserver des révolutions, de les délivrer des méchants ; quand un roi punit les malfaiteurs, les conspirateurs, les révoltés, il protége et défend son peuple sur lequel tombent toujours, en dernière analyse, les malheurs des révolutions. Ce principe, si longtemps obscurci, semble renaître de nos jours. Le *droit de résistance*, contre ces turbulents qui s'appellent le *peuple*, a commencé à reprendre une place honorable dans la conscience des peuples, à dater du 23 juin 1848. C'est à la république française, c'est au général Cavaignac que le droit public en devra le bienfait. C'est sous ce point de vue réel et non fantastique, vraiment humain et sauveur, qu'il faut juger la conduite du Pape, et non, d'après je ne sais quels principes de *confraternité avec les méchants*, que le P. Ventura voudrait inaugurer, et que quelques enfants aveugles essayent de nous enseigner comme des principes chrétiens.

— M. l'abbé Jager continuera, comme par le passé, à nous donner assidûment deux leçons par cahier.

Après M. l'abbé Jager, M. de *Lahaye* a été aussi notre constant collaborateur, il a continué dans ce volume son *cours de la méthode appliquée à la théologie*, et nous osons dire qu'il y a montré très-souvent des modifications et des améliorations bien importantes à faire dans l'enseignement scholastique. Il a traité dans ce volume des moyens d'éviter l'erreur en théologie, de la méthode de discussion avec les divers incrédules, avec l'hérétique, avec le déiste ; de la méthode d'autorité et de la méthode d'examen, à l'é-

gard des idolâtres, des mahométans et des populations hérétiques. Partout il a montré la faiblesse de quelques-unes des armes ordinaires, et la nécessité de les changer ; on a été bien aise sans doute des détails donnés sur les croyances de la secte musulmane ; car ce n'est purement et simplement qu'une secte, moitié juive et moitié chrétienne. Nous avons continué aussi à joindre quelques *notes* au travail de notre ami, pour mettre en présence quelques idées que nous croyons justes, sur l'enseignement des écoles, et sur tout le plan de la polémique chrétienne.

Nous devons ici des remerciements à M. le comte de *Milly* pour le travail à peu près complet qu'il nous a donné sur *les défenseurs de la propriété*. Il a fait connaître par une analyse savante et raisonnée, les judicieuses observations de MM. Troplong, Guizot, Thiers, Faucher, Bugeaud et Marc-Girardin, sur cette première base de la famille et de la société humaine ; bien plus il a montré ce qui manquait à ces différents travaux qui la plupart ont oublié que ce n'est que sur la parole et l'autorité de Dieu que l'on peut asseoir solidement la société humaine ; tout autre fondement est sans consistance,ans durée, et livre la société aux attaques de tous ces enfants perdus, qui sous le nom de *socialistes* et de *communistes*, veulent étourdiment établir un état qui serait la négation même de la société.

M. *Cenac-Moncaut* nous a donné aussi trois articles où il traite comme à son ordinaire quelques-unes de ces questions radicales qui ont été mal saisies ou plutôt défigurées dans nos enseignements modernes. Celle du *tyrannicide* ou si l'on veut du *régicide*, est tout à fait une question à l'ordre du jour. Car si tous les rois n'ont pas été assassinés physiquement, toutes les autorités sont assassinées moralement tous les jours, à chaque instant, et ces assassins ne sont pas toujours des Mucius Scevola, des Fieschi ou des Charlotte Corday, mais c'est vous, c'est nous, ce sont tous ces honnêtes citoyens qui calomnient, jugent, défont les rois, les présidents, les magistrats et supérieurs de tous degrés temporels et spirituels. C'est là le mal du siècle. M. Cenac-Moncaut nous montre le crime, le crime réel, l'assassinat réel, loué, prôné, exalté, divinisé même, depuis 2 à 300 ans dans nos classes et dans notre enseignement ; c'est le *bon* Rollin, ce sont de graves et saints ecclésiastiques, des religieux, qui établissent en principe qu'un individu peut *tuer un tyran* sans autre autorité que celle de ce qu'ils

appellent sa *conscience* ou le *droit naturel*. C'est encore là que nous prenons en flagrant délit d'enseignement pervers cette *morale naturelle* que l'homme tire de lui-même ou de l'essence des choses, et non de la *loi positive de Dieu*, morale que l'on enseigne encore dans nos cours de philosophie surnommée catholique. Quand est-ce que l'on mettra un terme à cet égarement?

Monseigneur *Luquet* a commencé un récit vraiment apostolique de ses *Courses dans l'Inde;* le missionnaire nous a fait connaître cette maison des Missions étrangères qui envoie tous les ans, ses enfants dans l'Inde, le Tonquin, la Cochinchine, la Chine, la Tartarie, pour y porter la révélation extérieure de Dieu. Dans les prochains articles nous verrons le missionnaire à l'œuvre et nous aborderons cette terre de l'Inde où la foi a déjà fait de si grandes choses.

Nos lecteurs auront remarqué sans doute les renseignements si curieux que M. l'abbé *André* nous a donnés sur les traditions et les croyances renfermées dans les livres chinois. Les notions sur Dieu renfermées dans les *Kings* et le *Tao-te-king* sont dignes de fixer l'attention des théologiens et des philosophes, et nulle part on ne les trouvera aussi judicieusement et aussi fidèlement résumées. Plusieurs autres travaux nous sont annoncés par ce laborieux apologiste.

Son confrère et son ami, M. l'abbé *Chassay*, au milieu de ses nombreux travaux, a trouvé le temps de nous esquisser l'esprit et l'influence de Madame de *Staël*, cette philosophe tant prônée par ses admirateurs.

Un travail important d'érudition et de critique a été commencé par dom *Pitra* sur le volume que viennent de faire paraître les nouveaux *Bollandistes*. On aura remarqué que ce volume est bien digne de figurer à côté des anciens. On peut dire aussi que la critique de dom Pitra ne serait pas déniée par les anciens bénédictins ses prédécesseurs.

Nos lecteurs auront trouvé plus d'un sujet de réflexion dans le jugement que MM. *Considérant* et *Proudhon*, ces chefs de sectes nouvelles, ont porté l'un sur l'autre. Voilà pourtant la valeur des réformateurs et de leurs réformes, aux yeux de ces hommes qui ont pris à tâche de renverser la société actuelle et d'en établir une nouvelle. Nous espérons qu'il arrivera un temps où ce qui étonnera le plus, c'est que l'on ait pu prêter quelque attention à ces

utopistes sans prudence, sans bon sens, qui n'ont de bon que ce qu'ils ont emprunté à la société réelle, c'est-à-dire ce qui ne leur appartient pas.

On a pu voir la même chose après la lecture de l'article où l'on cite les inqualifiables paroles du P. *Ventura*.

On ne sait ce qu'il faut le plus, gémir ou s'indigner en voyant un simple prêtre se poser en régulateur de la société spirituelle et temporelle, s'élevant contre le pape, tranchant toutes les questions, calomniant tous les pouvoirs, exaltant tous les révolutionnaires et nous donnant sa pensée, son idée, sa conscience pour garantie de toutes ses excentricités. N'avons-nous pas raison de dire que la notion même de raison, de conscience, de morale, a été viciée dans la plupart des esprits, et qu'il est grand temps qu'on examine de plus près ce que l'on enseigne dans les écoles sur ces diverses questions?

Nous ne pousserons pas plus loin ce *compte rendu*. Nous espérons qu'il prouvera que *l'Université catholique* continue, selon ses forces, à attaquer dans leur base et dans leur principe toutes les erreurs. Elle continuera cette tâche aussi longtemps que ses lecteurs lui continueront leur concours. Elle en a besoin plus que jamais; car, comme nous le disions dans notre dernier compte rendu, elle est réduite au strict nécessaire; c'est donc à ses lecteurs qu'elle s'adresse pour obtenir la continuation de leur assistance, de leur dévouement, et même un surcroît de propagande et d'association.

A. B.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

(*Voir la table des articles au commencement du volume.*)

FIN DE LA TABLE.

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE,

RECUEIL RELIGIEUX,

PHILOSOPHIQUE, SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE.



L'UNIVERSITÉ

CATHOLIQUE

RECUEIL RELIGIEUX,

PHILOSOPHIQUE, SCIENTIFIQUE ET LITTERAIRE,

PARAISSANT SOUS LA PROTECTION SPÉCIALE
DE MGR DE SALINIS, ÉVÊQUE D'AMIENS,

ET SOUS LA DIRECTION

De M. l'abbé **GERBET**, professeur d'éloquence sacrée à la Faculté de théologie de Paris; — de M. le comte de **MONTALEMBERT**, membre de l'Assemblée législative; — de M. **BONNETTY**, de l'Académie de la Religion Catholique de Rome et de la Société Asiatique de Paris.

LISTE ALPHABÉTIQUE DES AUTEURS
DONT LES TRAVAUX SONT ENTRÉS DANS CE VOLUME :

M. l'abbé ANDRÉ, professeur de rhétorique. — M. AUDLEY. — M. BONNETTY, de l'Académie de la Religion catholique de Rome. — M. CENAC-MONCAUT. — M. l'abbé CHASSAY, professeur de philosophie. — M. l'abbé DARBOY. — M. l'abbé FALCIMAGNE. — M. l'abbé GERBET, vicaire-général de Paris, professeur d'éloquence sacrée à la Sorbonne. — M. ALGAR GRIVEAU DE VANNES, juge au tribunal de Chartres. — M. l'abbé HÉBERT DUPERRON, professeur de philosophie. — M. l'abbé JAGER, professeur d'histoire ecclésiastique à la Sorbonne. — M. Victor LECLERC, de l'Institut. — Mgr LUQUET, évêque d'Hésebon. — M. de MILLY. — M. le comte de MONTALEMBERT, membre de l'Assemblée législative. — Dom PITRA, bénédictin.

TOME XXVIII DE LA COLLECTION.

2e SÉRIE. — TOME VIII.

PARIS,

AU BUREAU DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE,

RUE DE BABYLONE, 10 (FAUB. SAINT-GERMAIN).

1849.

Paris. — TYPOGRAPHIE DE H. V. DE SURCY ET Ce, RUE DE SÈVRES, 37.

TABLE DES ARTICLES.

(*Voir la table alphabétique des matières à la fin du volume.*)

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

NUMÉRO 43. — JUILLET 1849.

Cours de la Sorbonne.

COURS D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE,

PAR M. L'ABBÉ JAGER.

TREIZIÈME LEÇON [1].

Influence des clubs sur les votes de l'Assemblée nationale. — Les orateurs du Palais-Royal. — L'expédition de Saint-Hurugué. — Nouveaux moyens d'intimider l'Assemblée. — Situation des finances. — Complot contre la famille royale.

L'Assemblée nationale avait démoli d'une main ce qu'elle avait construit de l'autre; d'un côté elle avait reconnu la couronne héréditaire dans la famille régnante, proclamé la personne du roi inviolable selon le vœu général de la France et de l'autre elle avait anéanti le pouvoir en lui ôtant le *veto*, refus de la sanction, car par cette dernière mesure le roi se trouvait obligé d'obéir à la volonté de la Chambre législative et de faire exécuter des lois qu'il n'avait point consenties; il n'était donc plus que l'exécuteur aveugle et forcé des volontés du parlement. Dès lors il n'y avait plus de monarchie, on était en république sans en avoir le nom, et la Convention, en établissant la République, a seulement donné un nouveau nom à un nouvel ordre de choses établi par l'Assemblée constituante. Je pense, messieurs, que vous avez compris ces assertions qui sont avouées par tous les historiens et qui sont d'ailleurs incontestables.

L'Assemblée ne serait peut-être pas allée aussi loin si elle n'avait point été dominée par des influences étrangères. Maury et Mirabeau, sans parler d'autres députés, avaient fait valoir les raisons les plus fortes et les plus profondément politiques, pour assurer au roi cette dernière prérogative; ils avaient employé toutes les ressources de leur génie et de leur éloquence : ils ont triomphé, on

[1] Voir la 12e leçon au numéro précédent, t. VII, p. 485.

peut le dire, par la force de la raison et de la saine politique; leurs arguments étaient sans réplique. Cependant l'Assemblée s'est déclarée contre le *veto* absolu et en faveur d'une chambre unique qui devait se renouveler, mais rester en permanence. Ces décisions qui convenaient sans doute à un grand nombre de députés n'auraient pas eu le suffrage de la majorité sans les menaces et les craintes du dehors. Je vous citerai pour exemple la déclaration *des droits de l'homme*; elle avait été rejetée dans 28 bureaux sur 30, mais elle fut adoptée dans la discussion publique sous le coup des menaces des tribunes[1].

Le *veto* suspensif qui attaquait si cruellement le pouvoir royal a été voté sous les mêmes influences. L'Assemblée avait délibéré sous la pression des clubs qui commençaient alors à exercer le pouvoir suprême qu'elle avait confisqué à son profit : cela devait être. Quand une fois le pouvoir est déplacé et divisé, chacun accourt pour en avoir une portion. Alors des partis se forment, se divisent et se subdivisent. Ceux qui sont aujourd'hui à la tête sont demain à la queue, parce que derrière eux sont d'autres ambitieux qui veulent régner à leur tour, et qui sont bientôt obligés de céder la place à de nouveaux venus. Telle est l'histoire de toutes les révolutions religieuses ou politiques. Necker, naguère l'idole du peuple de Paris, est déjà descendu de son piédestal, et bientôt il sera brisé. Mirabeau ne conserve son ascendant qu'à force d'éloquence. Bailly n'a plus d'autorité. Le pouvoir arraché au roi n'est plus dans l'Assemblée nationale ni à l'Hôtel-de-Ville ; il a passé dans les clubs et surtout dans celui du Palais-Royal qui commence à l'emporter sur tous les autres pouvoirs. L'influence qu'il a exercée sur les votes de l'Assemblée va nous le démontrer.

On avait discuté à la fois le système de deux chambres, la permanence de l'Assemblée législative et le *veto*; le club du Palais-Royal se mêlait activement à ces débats, les discutait dans son sein. Les trois questions débattues au sein de l'Assemblée furent résumées sous le mot si court et si expéditif de *veto*. Dès le 29 août une effervescence pareille à celle du 14 juillet, s'était manifestée au palais royal. Danton, Camille Desmoulins et d'autres orateurs ambitieux qui aspiraient déjà au pouvoir se promenaient au jardin du Palais-Royal, montaient sur une chaise ou sur une table et haranguaient la foule dont le jardin était toujours

[1] Poujoulat, *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 139.

plein. Ils faisaient les hypocrites, car tantôt ils étaient mornes et silencieux, tantôt ils laissaient échapper quelques paroles entrecoupées : « La révolution, disaient-ils, est en danger ; tout ce qui » a été fait est anéanti ; si le *veto* absolu est adopté, le roi en usera » pour s'opposer aux décrets du 4 août : c'est le rétablissement » de la tyrannie [1]. » Les orateurs avaient à peine fini de parler que des émissaires envoyés par les clubs couraient répandre dans les différents quartiers de Paris les mêmes alarmes, la province les partagea bientôt et partout on ne s'entretenait que de *l'infâme veto*. Le peuple qui est toujours dupe des intrigants qui le trompent et l'immolent à leur ambition, n'entendait rien à ce mot. Il le prenait tantôt pour un impôt qu'il fallait abolir, tantôt pour un aristocrate conspirateur qu'il fallait mettre à la lanterne. On alla jusqu'à demander à quel dictrict appartenait le *veto*, on voulait le découvrir et le punir. L'idée qu'on y attachait le plus généralement c'était la tyrannie. Être pour ou contre le veto, c'était vouloir ou repousser la tyrannie [2].

Il était égal aux agitateurs quel sens on attachait au mot *veto*, le peuple était agité, il leur était facile de le mettre en mouvement, cela suffisait à leurs desseins, car ils trouvaient toujours dans la foule des hommes d'action dont ils faisaient des espèces de généraux pour commander et conduire le peuple. Dans ce nombre figurait un marquis, un habitué du Palais-Royal, c'est Saint-Hurugue, ancien noble que les passions avaient abruti et que ses vices avaient dégradé. Il avait dissipé dans la débauche une grande partie de sa fortune, et plusieurs fois il avait été mis en prison : c'était alors un titre plus honorable que celui qu'il tenait de sa naissance. Déjà bien souvent on l'avait vu à la tête des groupes formés sur les places publiques ou dans le jardin du Palais-Royal. Avec une grande force dans les bras et une voix mugissante qui couvrait les voix les plus élevées, il perçait les groupes, se faisait entendre et suivre de la foule. Souvent, après avoir péroré sur la place publique, il entrait dans les cafés, chez les libraires et chez les marchands de vin, invitant ceux qui s'y trouvaient à le suivre pour visiter les maisons des aristocrates et assommer les propriétaires. Les adversaires du *veto* trouvèrent en lui un homme tout

[1] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. 1, p. 101.
[2] Poujoulat, *Hist. de la Révol.*, t. 1, p. 144.

prêt à l'action, ils s'en servirent comme d'un général d'armée. Saint-Hurugue entra parfaitement dans leurs desseins. Suivi d'une troupe de séditieux, il monta sur une banquette du café de Foi (Palais-Royal) et invita tous les assistants à le suivre à Versailles pour y demander justice des partisans du *veto*. « Sa harangue, » dit un témoin oculaire, était un ramas d'horreurs contre les » prêtres et les nobles ; la décence et la pudeur ne permettent pas » de les répéter[1]. » Un grand nombre de personnes y applaudirent, mais d'autres plus honnêtes furent épouvantées de pareils propos. Une d'elles prit la parole et parla le langage de la raison et du bon sens, elle fit impression : une partie de la foule se sépara du démagogue. Celui-ci qui s'était proposé d'aller à Versailles avec 20 ou 30 mille hommes ne se trouva plus accompagné que de 15 cents. Ce nombre diminua encore dans le trajet du Palais-Royal à la barrière, il n'était plus que de 200 que la garde nationale envoyée par Lafayette n'eut aucune peine à disperser. Saint-Hurugue rebroussa chemin et rentra dans Paris. (Ceci se passait le 30 août 1789.) Cette expédition n'était pas bien dangereuse, mais elle jeta l'alarme dans l'Assemblée nationale et influa beaucoup sur son vote[2].

Les agitateurs ne se tinrent pas pour battus, le lendemain (31 août) ils font jouer tous les ressorts de leur politique pour intimider l'Assemblée nationale et empêcher le *veto*. Il ne vint dans l'idée de personne que Mirabeau pût les soutenir. Ils envoient à la fois une députation à la Commune de Paris, une autre à Versailles, et puis ils adressent une foule de lettres anonymes et menaçantes aux députés qui soutenaient la prérogative royale. La députation envoyée à la commune de Paris était chargée de demander la convocation des districts pour improuver le *veto*, révoquer les députés qui le soutenaient. et les remplacer par d'autres plus patriotes. La commune les repoussa deux fois avec la plus grande fermeté. Une troisième députation vint menacer de la lanterne les représentants de la commune s'ils n'accédaient pas à leurs désirs, mais elle éprouva le même refus. La commune, depuis l'échec de Saint-Hurugue, croyait pouvoir montrer plus de fermeté. Elle fit afficher une proclamation dans laquelle on menaça de faire arrêter

[1] *Biogr. univ.*, art. Saint-Hurugue.
[2] *Ibid.*

les séditieux. Et, en effet, Saint-Hurugue fut mis en prison, mais relâché au bout de quelques jours sans autre punition [1].

La députation envoyée à Versailles, composée d'un ingénieur et d'un avocat, s'adressa avec de grandes menaces à Lally-Tolendal, comme à un des plus ardents défenseurs du *veto;* ils lui dirent que le peuple de Paris ne voulait pas le *veto*, qu'il regardait comme traîtres les députés qui le soutiendraient, qu'il va les révoquer et en faire justice. Ils lui remirent en même temps le nom des députés proscrits. Lally, sans se laisser intimider, se rendit à l'Assemblée avec la députation, monta à la tribune, lut l'adresse du club du Palais-Royal, donna la liste des députés proscrits, et dénonça avec courage ce complot ourdi contre la représentation nationale [2]. Cette lecture produisit une vive sensation. Alors divers députés montrèrent des lettres anonymes qu'ils avaient reçues, et qui les menaçaient d'incendie et de meurtre, s'ils continuaient de défendre le *veto*. L'Assemblée entière fit éclater son indignation. Mounier, qui avait aussi reçu de ces lettres, proposa de poursuivre les auteurs secrets de ce complot, et pressa l'Assemblée d'offrir cinq cents mille francs à celui qui les dénoncerait. Clermont-Tonnerre parla dans le même sens, et proposa de faire venir Bailly et Lafayette pour leur demander s'ils peuvent répondre de la liberté de l'Assemblée, sinon elle ira, avec l'autorisation du roi, siéger dans une ville plus éloignée, à l'abri des insultes et de la tyrannie de la capitale [3].

Les députés révolutionnaires qui étaient en rapport avec les clubs commencèrent à s'alarmer de la tournure que prenait cette affaire. Craignant d'être éloignés de Paris, ils s'empressèrent de demander l'ordre du jour. Duport, un des plus exaltés du côté gauche voulut y mettre un terme en disant qu'il était indigne de l'Assemblée nationale de s'occuper de lettres anonymes. Mirabeau, ardent défenseur du *veto* absolu, trouva moyen de ménager sa popularité en excusant les adversaires du *veto* et en s'opposant à toute mesure de rigueur proposée contre eux. Il ajouta qu'il avait aussi reçu des lettres anonymes, comme Lally et Mounier, et qu'il était sage et digne de n'en tenir aucun compte. Le député Chasset, qui avait proposé la suppression de la dîme, demanda

[1] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. I, p. 193.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.* p. 196.

à donner lecture d'une lettre anonyme qu'il venait de recevoir. Elle était censée venir de la part d'un membre du clergé, et tendait à rendre odieux le corps auquel il appartenait. La lettre était conçue en ces termes :

« J'avais canonicat, prieuré, bénéfice.... Tout le revenu que » me procuraient mes places était en dîmes ; tu m'as tout enlevé ; » tu ne m'as laissé que le désespoir : tremble ! Je t'attends au » moment où tu décideras de mon sort ; et s'il n'est pas tel que » j'ai le droit de le demander, tu me connaîtras à ma vengeance : » tu ne périras que de ma main. » Cette lettre, fabriquée à Versailles, et peut-être au sein de l'Assemblée, avait un double but : celui de rendre le clergé odieux, et de provoquer l'ordre du jour. Ce but fut atteint, l'ordre du jour fut adopté, surtout après la nouvelle donnée par Target, qui avait annoncé que l'ordre était rétabli dans Paris[1].

Sans doute l'ordre n'était point troublé, l'échauffourée de Saint-Hurugue avait échoué ; mais l'effervescence populaire, loin d'être éteinte, croissait au contraire à mesure qu'on mettait des obstacles à son éclat. On cherchait à dépopulariser Lafayette, on le comparait à Cromwell ; la garde nationale qu'il commandait était appelée aristocrate. D'un autre côté, on répandait les bruits les plus alarmants pour intimider les députés défenseurs du *veto*, et même pour effrayer le roi et ses ministres ; on annonçait la guerre civile, un bouleversement général, si le *veto* était adopté. On appelait donc à son secours le mépris et l'intimidation, moyens ordinaires des ambitieux. Il faut rendre justice à Mirabeau, il ne recula point devant les menaces, et continua de défendre le *veto* absolu, qu'il regardait comme le seul principe d'ordre entre le despotisme et l'anarchie. Mais les autres députés n'eurent pas le même courage. Necker lui-même fut effrayé de tant d'oppositions, et il conseilla au roi de se contenter du *veto* suspensif, qui fut adopté à une grande majorité. Cette victoire était due à la puissance des clubs. L'Assemblée avait cédé à la peur et agi contre sa conscience. C'est ce qu'on voit quand on lit le discours de Mirabeau, qui avait développé avec tout son talent oratoire des raisons si solides et si profondément politiques : « Sachons, » avait-il dit, que, dès que nous avons placé la couronne dans

[1] *Ibid.* p. 196.

» une famille désignée, que nous en avons fait le patrimoine des » aînés, il est imprudent de les alarmer en les assujettissant à un » pouvoir législatif dont la force reste entre leurs mains, et où » cependant leur opinion serait méprisée : ce mépris revient enfin » à la personne, et le dépositaire de toutes les forces de l'empire » ne peut pas être méprisé sans les plus grands dangers[1]. » Cette dernière phrase renferme une grande vérité politique : un chef d'État dépouillé de tout prestige, de toute puissance morale, n'est pas loin de sa chute. Le mépris qu'on a jeté sur le gouvernement de la dernière monarchie, l'a renversé. Louis XVI est tombé par la même cause. L'Assemblée a livré au mépris son pouvoir, en lui ôtant la sanction, en faisant de la personne du roi un commis, un exécuteur forcé de ses volontés. Les considérations de Mirabeau auraient dû l'éclairer ; mais non, elle est aveugle, et ne cesse d'affaiblir le pouvoir exécutif, en lui imposant ses volontés. Le roi n'avait pas encore approuvé les décrets du 4 août. L'Assemblée lui demanda cette approbation. Le roi fit des réflexions sages, avec un ton extrêmement modéré. Mais l'Assemblée lui en demanda impérieusement la promulgation ; et, par une contradiction inconcevable, Mirabeau fut un des plus exigeants. Il voulait sans doute rétablir sa popularité, tant soit peu ébranlée par la défense du *veto* absolu. Le roi fut obligé de céder et de promulguer les décrets[2].

Mais ces décrets avaient supprimé bien des revenus qui n'étaient point remplacés, et qui tenaient le service public en souffrance, comme le roi l'avait fait observer. Le trésor était vide. Le roi et la reine avaient été obligés d'envoyer leur vaisselle à la monnaie pour avoir un peu de numéraire. Les députés avaient détaché de leurs souliers les boucles d'or et d'argent pour les offrir à la patrie, à l'exemple des *dames artistes* qui étaient venues apporter à l'Assemblée leurs bijoux. Mais tout cela était un grain de sable jeté dans un profond abîme[3]. Les capitalistes, ayant perdu confiance dans l'avenir, ne prêtaient pas leur argent. Necker avait échoué dans les deux emprunts qu'il avait proposés. Il n'avait plus de quoi subvenir aux besoins de l'État. Il vint à l'As-

[1] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. I, p. 199.
[2] *Id.* p. 209.
[3] *Id.* p. 210. — Poujoulat, *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 136.

semblée faire l'aveu de cette déplorable situation et proposer une contribution patriotique fixée au quart du revenu de toutes les propriétés et des traitements. Ce sacrifice paraissait exorbitant, soit à ceux qui avaient déjà tout perdu, soit à ceux qui étaient partis de leurs provinces avec l'espoir et la promesse d'alléger les fardeaux publics. La proposition de Necker éprouva donc la plus vive opposition. On sait avec quel brillant éclat a paru Mirabeau dans cette circonstance; il accepta la place du ministre dont il était l'ennemi, mais en lui en laissant toute la responsabilité. Trois fois il avait paru à la tribune sans pouvoir convaincre, il y monta une quatrième fois, et ne se contenta plus de faire briller la lumière du raisonnement, il remua les passions par le spectre de *l'infâme banqueroute* ouvrant un gouffre où allaient s'engloutir leur fortune et leur honneur. L'orateur emporta une victoire complète, et fit oublir la défaite au sujet du *veto* absolu (26 septembre). Ce fut au milieu de cette discussion que l'archevêque de Paris offrit à la nation toute l'argenterie des églises, qui ne serait pas strictement nécessaire à l'exercice du culte. Son don généreux fut accepté [1].

Pendant qu'on était occupé à fournir quelques ressources au ministre des finances, il se formait au club du Palais-Royal un complot qui eut les suites les plus déplorables, mais qui n'était qu'une conséquence des principes adoptés par l'Assemblée nationale. Celle-ci avait fait un appel au peuple pour abaisser le pouvoir royal : par cet appel elle s'est donné un maître plus dur et plus impérieux que celui dont elle venait de secouer le joug, et c'est ce qui arrive à tous les révolutionnaires qui s'appuient sur la force populaire pour renverser ce qui existe.

Le roi avait perdu son autorité monarchique en perdant le refus de la sanction; cependant sa cause n'était point perdue, elle avait encore de fortes racines en France, à l'exception des clubistes de Paris et d'un certain nombre de représentants du côté gauche, personne ne désirait le renversement de son trône. Il pouvait donc facilement rompre ses chaînes, il n'avait qu'à s'éloigner du lieu de sa captivité, se transporter au centre de la France ou dans une des places fortes du nord, appeler à lui ses fidèles sujets, ses soldats et ses généraux dévoués. Avec eux il pouvait briser la tyran-

[1] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. I, p. 217.

nie de l'Assemblée et celle du peuple de Paris et reprendre son autorité. Le roi n'en avait pas la pensée, du moins à l'époque qui nous occupe, mais les révolutionnaires en voyaient la possibilité. C'est pourquoi ils résolurent d'amener à Paris le roi et la représentation nationale pour tenir l'un et l'autre sous leur garde et leur dépendance. Tel est le plan formé au sein des clubs de Paris et approuvé secrètement par plusieurs membres de l'Assemblée. Comme les faits ont été mal exposés par plusieurs historiens, je vais les représenter dans toute leur exactitude. Nous y verrons les théories de J.-J. Rousseau mises en pratique.

Dès la fin du mois d'août (1789), le club du Palais-Royal a eu la pensée de lancer à Versailles le peuple de Paris : c'était sous prétexte d'empêcher le *veto;* mais il est permis de croire que l'intention des clubistes allait plus loin ; Saint-Hurugue, qui, comme nous l'avons vu, était le chef de la bande, a échoué dans son entreprise devant le bon sens du peuple et la fermeté de la garde nationale. Mais les clubistes ne renoncèrent pas à leur projet ; ils décidèrent qu'on irait à Versailles vers les premiers jours d'octobre pour amener à Paris le roi, et la représentation nationale. Les membres constitutionnels de l'Assemblée eurent connaissance de ce complot dès le 14 septembre (je vous prie de remarquer cette date), car le lendemain ils s'occupèrent des moyens de le déjouer Ils proposèrent au roi de transférer l'Assemblée à Tours, et de s'y transporter avec elle [1]. Mais le roi ne pouvait s'y résoudre dans la crainte que le duc d'Orléans ne profitât de son éloignement pour se faire proclamer lieutenant-général du royaume, chose dont il avait déjà été précédemment question.

Ce qui prouve encore qu'à cette époque on avait le projet bien arrêté de lancer le peuple de Paris contre le château de Versailles, c'est que les anciennes gardes-françaises qui avaient été incorporées dans la garde nationale de Paris, dont ils étaient les grenadiers, demandèrent à retourner sous leurs drapeaux, et à reprendre, auprès du roi, le service qu'ils avaient si lâchement abandonné. C'étaient des soldats infidèles dont on devait se défaire parce qu'ils étaient disposés, comme on le soupçonnait, à donner la main au peuple, lorsqu'il arriverait à Versailles. Le général Lafayette s'opposa à leur projet, en écrivit au ministre de la

[1] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. I. p. 219.

guerre Saint-Priest, et plaça à Sèvres et à Saint-Cloud des détachements de la garde nationale pour garder ces deux passages. Il rassura le ministre, mais sans dissimuler les mauvais desseins et les ressources inépuisables des cabaleurs. Cette lettre était datée du 17 septembre [1].

La cour n'ignorait pas le complot ourdi contre elle. D'ailleurs, il était connu dans les rues de Paris où l'on criait au peuple qu'il fallait aller à Versailles pour amener le roi à Paris. La lettre de Lafayette fit faire de sérieuses réflexions. Les amis de la monarchie étaient d'avis qu'il fallait conseiller au roi de quitter Versailles et de se retirer à Metz. Cet avis était fort sage, car on n'avait point de forces suffisantes à Versailles pour se défendre; d'ailleurs on devait se défier de la faiblesse du roi en cas d'attaque: rien n'était donc plus juste et plus raisonnable que le projet d'emmener le roi dans une place forte où il fût à l'abri du danger. Le roi a-t-il eu connaissance de ce projet? c'est ce que nous ne savons pas. Ce qui est certain, du moins, c'est que, s'il en avait connaissance, il n'y consentait point. Il avait trop peur des machinations du duc d'Orléans.

Mais du moment que le roi avait résolu de ne pas quitter Versailles, il était nécessaire de prendre des mesures de sûreté, car le danger était imminent. Il aurait fallu une armée de 30 à 40 mille hommes; mais que de cris n'aurait-elle pas soulevés! le roi n'aurait pas eu le courage de les braver pour réunir une armée. D'ailleurs il n'en avait plus le droit; l'Assemblée constituante le lui avait ôté pour le transmettre aux municipalités qui seules pouvaient faire un appel à la force publique. La commune de Versailles, pressée par le comte d'Estaing, commandant de la garde nationale, qui trouvait ses bataillons insuffisants pour résister à l'attaque des Parisiens, demanda au pouvoir exécutif le renfort d'un régiment, et désigna le régiment de Flandre qui était en route pour escorter, de Douai à Paris, un convoi d'armes destinées à la milice parisienne. On pensait que ce choix devait donner moins d'ombrage, parce que le colonel de ce régiment, le marquis de Lusignan, appartenait au parti populaire: il était l'un des quarante-sept gentilhommes qui s'étaient réunis les premiers au tiers Etat.

[1] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. I, p. 221. — Thiers, t. II, p. 158.

Il est certain, messieurs, que ce faible renfort ne pouvait pas être destiné à renverser les décrets du 4 août, et à rendre au roi son autorité absolue. Outre que le roi ne le voulait pas, il n'avait pas de forces suffisantes ; cette troupe était donc uniquement destinée à veiller à la sécurité du palais, et à déjouer le projet des Parisiens. La municipalité de Versailles était fortement intéressée à ne pas laisser transférer le siége du gouvernement.

QUATORZIÈME LEÇON.

Projet de ruer la population de Paris sur Versailles. — Moyens perfides qu'on emploie pour l'exécution. — Envahissement de l'Hôtel-de-Ville. — Départ d'une troupe de femmes pour Versailles. — Départ de Lafayette avec la garde nationale. — Délibération de l'Assemblée.

Nous sommes arrivés, Messieurs, à un des événements les plus graves et les plus ignominieux que présente l'histoire de France. Une troupe de femmes du plus bas étage, accompagnée d'hommes qui avaient pris leur costume, se rend à Versailles, envahit le château et l'Assemblée nationale, force le roi à quitter sa demeure, et le conduit d'une manière ignominieuse à Paris, où il va perdre successivement sa liberté, sa couronne et même sa vie. Voilà l'événement que je vais vous exposer avec d'autant plus de soin, qu'il a été défiguré par bien des historiens.

Le projet d'emmener le roi à Paris, et d'y transporter le siége du gouvernement, a été formé au club du Palais-Royal, de concert avec un certain nombre de députés. Déjà vers la fin d'août (1789), on devait l'exécuter ; mais la population de Paris, qu'on avait vivement agitée, à l'occasion du *veto*, montra peu de goût pour cette expédition. Saint-Hurugue, qui s'était promis d'y conduire 20 ou 30 mille hommes, n'en avait plus que 200 à son arrivée à la barrière. L'expédition était manquée ; il fallait la remettre à un moment plus propice. Je vous ai expliqué le motif de cette entreprise. Les clubistes voulaient asservir le gouvernement et l'Assemblée nationale ; il était donc nécessaire de tenir sous leur garde et leur autorité un roi qui pouvait leur échapper, et trouver dans les sentiments du pays et dans la fidélité de l'armée le moyen de briser ses chaînes, et de le soustraire à la tyrannie de l'Assemblée nationale et à celle des clubs. Le dessein qu'ils avaient de s'emparer de l'autorité publique rendait nécessaire le séjour du roi à Paris. Mais il n'était point facile de faire violence au roi et de l'em-

mener à Paris. On n'était pas sans quelque défiance à Versailles, surtout depuis l'arrivée du régiment de Flandre. D'un autre côté, le peuple de Paris, du moins le peuple honnête, n'était point hostile au roi; il y avait à peine six semaines qu'il avait salué de mille acclamations sa présence à l'Hôtel-de-Ville. En détruisant la Bastille, le peuple prétendait seulement abattre son autorité absolue: il n'en voulait ni à sa personne, ni à sa dynastie; en cela il se trouvait d'accord avec le vœu de toute la France. Il n'était donc pas facile de ruer la population de Paris sur Versailles, et de faire violence au roi.

Mais les chefs des clubs ne désespéraient de rien. Ils savaient entraîner le peuple, en le trompant et en lui cachant soigneusement leurs desseins. D'un côté, ils affaiblissaient toutes les forces qui pouvaient s'opposer à l'exécution de leurs détestables projets. Ainsi ils attaquaient les ministres, censuraient leurs actes et jusqu'à leurs intentions. Le roi et la reine n'étaient pas plus ménagés. On donnait à Lafayette le nom de Cromwell. On appelait la garde nationale aristocrate. Les gardes du corps, ces fidèles serviteurs du roi, étaient surtout l'objet de leur haine et de leurs injustes attaques. De l'autre, ils fortifiaient leur parti, en intéressant à leur cause le peuple, l'armée et une partie de la garde nationale, et pour cela ils employèrent tour à tour le mensonge, la calomnie, la corruption. Tous les moyens sont bons, pourvu qu'ils fassent arriver au but. Vous voyez donc, Messieurs, que les moyens qu'on emploie aujourd'hui pour renverser les gouvernements ne sont point nouveaux. On cherche, avant tout, à rendre le gouvernement odieux, à détruire la force morale de tous ceux qui sont en place. Ensuite on s'attache le peuple, on le caresse, on le flatte, on l'égare par de fausses nouvelles, on le met en mouvement sous de faux prétextes. Vous allez voir, Messieurs, par quelles manœuvres habiles on a entraîné le peuple en 1789. Elles étaient concertées entre les chefs des clubs et plusieurs membres de l'Assemblée nationale.

L'arrivée du régiment de Flandre à Versailles excitait le mécontentement parmi les députés du côté gauche. Tout ce qui pouvait tant soit peu fortifier le pouvoir exécutif les contrariait. Mirabeau fit entendre ses condoléances, et comme on lui objectait la demande de la municipalité de Versailles, il alla jusqu'à dire que la municipalité était sortie de ses attributions, oubliant ainsi un

décret de l'Assemblée nationale précédemment porté, qui donnait aux municipalités le droit de recourir à la force publique en cas de danger. Il ne fut pas difficile d'imposer silence à Mirabeau, et l'Assemblée passa à l'ordre du jour.

On inspira le même mécontentement à la garde nationale de Versailles, à celle de Paris, et surtout au peuple de l'une et de l'autre ville. Bailly, qui est un témoin non suspect de ce mécontentement, s'en plaint et l'attribue à la malveillance [1]. N'ayant pu empêcher l'arrivée du régiment de Flandre, on se mit à le corrompre en prodiguant de l'or aux soldats, et en leur envoyant les courtisanes du Palais-Royal. L'or, comme on le croyait, venait de la maison d'Orléans, et ce qui confirmait cette opinion, c'est que le duc d'Orléans fit à cette époque un emprunt de six millions en Hollande [2].

En s'affaiblissant d'un côté, on se fortifiait de l'autre. On s'attachait le peuple de Paris, qui devait servir à l'expédition, et pour l'exciter on lui disait que le roi n'était plus libre, qu'il vivait sous l'empire des aristocrates qui voulaient l'enlever et le conduire dans une place forte, où l'on se concerterait avec les puissances étrangères et les princes émigrés pour dicter des lois à l'Assemblée nationale et renverser la révolution. Ces alarmes étaient répandues dans les quartiers de Paris, grossies dans les journaux. Loustalot publiait dans *les Révolutions de Paris* (nº 11), que les courtisans avaient le projet bien arrêté d'emmener le roi à Metz, et qu'il fallait marcher sur Versailles pour empêcher son enlèvement.

Vous voyez, par ces propos, qu'on prenait le peuple par de nobles sentiments, qu'on profitait de son attachement au roi pour le mener à Versailles, et qu'on était loin d'indiquer au peuple le but réel, qui était de rendre le roi prisonnier, de l'emmener à Paris, et de le tenir sous bonne garde. Il paraît même, d'après les Mémoires de Bailly, que les factieux portaient déjà leurs vues plus loin, qu'ils voulaient changer la forme du gouvernement et établir la république sous le nom et le patronage du duc d'Orléans [1].

[1] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. I, p. 225.
[1] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. I, p. 226.
[2] *Id.* p. 240.

Ce bruit étant répandu, on se servit de l'arrivée du régiment de Flandre pour le confirmer ; on disait donc au peuple que ce régiment était destiné à protéger l'enlèvement du roi ; ce bruit se répandit à tel point, que la mairie de Paris se crut obligée de publier une proclamation qui exposait les vrais motifs de l'appel de ce régiment, et mettait en même temps sous les yeux du public la demande de l'état-major de la garde nationale et l'arrêté de la municipalité de Versailles[1]. Ces sórtes d'affiches pouvaient faire impression sur la classe éclairée, mais ne détruisaient pas les préventions de la multitude, préventions qu'on avait soin d'entretenir par les journaux, les clubs, par les émissaires et leurs harangues prononcées sur la place publique.

Les agitateurs trouvèrent bientôt un autre prétexte, qu'ils ont exploité avec la plus insigne mauvaise foi, pour exciter le mécontentement du peuple et le décider à se mettre en mouvement. Selon l'usage militaire des garnisons, qui existe encore aujourd'hui, les gardes du corps offrirent un banquet aux officiers du régiment nouveau venu ; ils invitèrent aussi quelques sous-officiers et soldats, et les officiers de la garde nationale de Versailles ; le repas fut donné le 1er octobre dans la grande salle de spectacle du château. Des spectateurs nombreux remplissaient les loges. La reine y envoya madame de Campan, en la chargeant de lui rendre un compte fidèle de la fête. La plus franche gaîté, comme la plus cordiale fraternité, régnèrent pendant ce repas. On porta, bien entendu, la santé du roi, de la reine et de la famille royale, et l'on manifesta un sincère et entier dévouement. L'intention de la famille royale n'était point de se montrer. Le roi était allé à la chasse ; à son retour, on le pria d'honorer de sa personne cette fête, dont on entendait au loin le retentissement. Le roi se rendit au vœu des officiers. Il vint avec la reine et Madame Elisabeth ; un garde-du-corps portait le jeune dauphin dans ses bras. A leur entrée dans la salle éclata le plus vif enthousiasme ; la musique, qui joua peu après des airs patriotiques, enflamma encore des sentiments si chauds et si touchants. Tous les convives accompagnèrent le roi jusqu'à son appartement, et l'on dansa sous les fenêtres du roi. Voilà en deux mots ce qui s'est passé dans la nuit du 1er au 2 octobre. La famille royale, abreuvée de peines et de

[1] *Id.* p. 239.

chagrins depuis plusieurs mois, avait goûté un moment de bonheur; mais elle devait l'expier bientôt par de cruelles amertumes.

En effet, ce repas fournit aux révolutionnaires un ample sujet de déchaînement, où l'on remarque la plus insigne mauvaise foi. On fit contraster ce repas splendide avec la misère du peuple, et on l'appela une orgie; on accusa les convives d'avoir omis de porter la santé de la nation, ce qui n'était point en usage alors, ni même aujourd'hui; on les accusait encore d'avoir pris la cocarde blanche, et l'on prétendait qu'on avait vu un garde du corps fouler aux pieds la cocarde tricolore aux applaudissements de plusieurs convives. Le fait n'a jamais été bien éclairci. Tout cela fut colporté dans les rues de Paris et grossi par la malveillance. Dès le lendemain, le journaliste Gorsas, rédacteur du *Courrier de Versailles*, signala ce repas à la vindicte publique comme une réunion de conspirateurs, où des imprécations avaient été proférées contre la nation, et où les projets les plus sinistres contre la révolution avaient été résolus [1]. Cela était faux; on n'avait fait aucune imprécation. Mais ces sortes d'articles faisaient une grande impression sur des esprits déjà prévenus. Les clubistes ne restèrent pas en arrière pour exciter l'indignation du peuple au sujet des orgies du palais de Versailles. Le hasard vint leur fournir un nouveau stimulant. Quelques jeunes gens, voyant la chute de la monarchie, parurent dans les rues de Paris avec des cocardes noires en signe de deuil (4 octobre); à cette vue, le peuple irrité les poursuivit, les maltraita, et ils n'échappèrent à la lanterne que par la protection d'un piquet de la garde nationale. La municipalité en prit occasion pour interdire toute autre cocarde que la tricolore [2].

L'agitation avait été grande, mais le peuple honnête n'y avait pris aucune part; on avait beau lui crier que le roi allait partir pour Metz et qu'il était nécessaire d'aller le chercher à Versailles, personne ne se mit en mouvement, ce qui désespérait les artisans de troubles. Mais ceux-ci ne se découragent pas; ils travaillent pendant la nuit du 4 au 5 octobre pour profiter de l'agitation de la veille, et pour ruer le peuple sur Versailles. Mais quel peuple trouvent-ils? des femmes. Encore a-t-il fallu les tromper et les pousser par la faim. Par leurs émissaires ils avaient persuadé les

[1] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. I, p. 241.
[2] *Ibid.*

boulangers de cuire moins de pains, par la raison qu'ils le vendraient plus cher, et auraient plus de bénéfices. Le lendemain, les femmes se portent chez les boulangers. Le pain vint à manquer, une jeune fille de Saint-Eustache prit un tambour, parcourut différents quartiers en battant la caisse, et se fit suivre d'une multitude de femmes. Elles coururent à l'Hôtel-de-Ville pour se plaindre aux représentants de la commune; ceux-ci n'étaient pas encore en séance, et un bataillon de la garde nationale rangé sur la place, obstruait le passage. Les femmes auxquelles s'étaient joints des hommes armés, se précipitèrent sur le bataillon et le firent reculer à coups de pierres. L'Hôtel-de-Ville est envahi; on fait sonner le tocsin, on pousse des cris de mort contre les représentants de la commune, on les menace de la lanterne, sans excepter Bailly ni Lafayette. Aucun fonctionnaire de l'Hôtel n'était encore à son poste, à l'exception d'un ecclésiastique qui était du comité des subsistances, et qui remplissait là un office de charité. Il fut saisi, pendu et laissé pour mort. Une des femmes, touchée de pitié, revint sur ses pas, coupa la corde et sauva la victime qui n'avait point encore expiré. La fureur était extrême; on s'empara de munitions, de huit cents fusils et de deux pièces de canon; on se préparait même à livrer l'Hôtel-de-Ville au pillage et à y mettre le feu. Lafayette, qui avait accouru au premier bruit, se débattait en vain avec cette foule, il ne put la maîtriser. La confusion était horrible et c'est ce que désiraient les agitateurs. Maillard, un des vainqueurs de la Bastille, arriva à point nommé : il prit un tambour, attira la foule sur la place de Grève et exhorta les femmes à le suivre à Versailles, où elles trouveraient le moyen de se procurer du pain. Le moment était bien choisi, la foule était irritée, il était facile de la traîner à Versailles. Maillard se mit donc à la tête d'une nombreuse troupe de femmes auxquelles se joignirent aussitôt des hommes déguisés en femmes, et envoyés par le club du Palais-Royal.

Jamais, Messieurs, on n'avait vu une troupe plus hideuse : elle était composée de cinq ou de six mille femmes qui étaient le rebut de la population de Paris. C'est que les artisans de troubles n'avaient pas trouvé une âme honnête pour un attentat contre le roi; il fallait se servir de misérables. A leur tête se trouvait Maillard, homme sanguinaire, véritable bourreau qui va se faire un nom par ses atrocités. On y remarquait Jourdan, qui va recevoir le

surnom de *Coupe-Tête*, qui se vantait alors d'avoir arraché le cœur aux cadavres de Foulon et de Berthier. On y remarquait encore Théroigne de Méricourt, courtisane et furie de ce temps-là, âme dévouée au parti du duc d'Orléans. Déjà, depuis quelque temps, elle se rendait presque tous les jours à Versailles, où elle tenait un club politique fréquenté par plusieurs représentants, et entre autres par Péthion [1]. Les autres femmes étaient du plus bas étage; elles étaient armées de bâtons, de coutelas, de sabres, de fusils ou de pistolets. Les unes se traînaient le long du chemin; les autres, grotesquement affublées, étaient assises sur les affûts des canons qu'on avait pris à l'Hôtel-de-Ville et qu'on conduisait à Versailles. Telle était l'armée qui marchait sur Versailles sous les ordres de Maillard. Il tombait une pluie battante; le froid et la boue ajoutaient encore à l'horreur de cette hideuse scène [2].

Cependant cette singulière armée était plus puissante qu'on ne pouvait le penser. Ces femmes dégradées par le vice étaient hardies et entreprenantes, sans peur comme sans pudeur; elles marchaient sous la protection des clubistes et d'un certain nombre de représentants; elles étaient appuyées par le parti d'Orléans, parti puissant à cette époque; et puis elles n'étaient que l'avant-garde; des hommes devaient les suivre dans la journée, et qui les ont suivies en effet. Ensuite elles étaient fortes par leur faiblesse même; on savait fort bien que le roi n'emploierait pas la force contre une troupe de femmes. Ainsi, quand on examine de près le plan des clubistes, on trouve qu'il n'était pas mal combiné. Et en effet, tout a réussi à merveille. Le départ des femmes avait été un stimulant pour les hommes : à peine étaient-elles parties que plusieurs compagnies de la garde nationale qu'on avait rassemblées pour le maintien de l'ordre, demandèrent à partir aussi pour Versailles. Lafayette était en proie à la plus vive anxiété et ne savait quoi faire; mais les six compagnies des grenadiers lui envoyèrent une députation pour le presser et lui dire qu'il trahissait ou qu'il était trahi; qu'il fallait aller à Versailles exterminer les gardes-du-corps et le régiment de Flandre, pour avoir osé fouler aux pieds la cocarde nationale; enfin, que si le roi était trop faible pour porter la couronne on couronnerait son fils, et que tout irait mieux. Ces paroles, prononcées avec un ton résolu, accusaient

[1] *Biogr. univ.*, art. Jourdan, Theroigne.
[2] Gabourd, *Hist. de la Révol.*, t. I. p. 208.

un plan bien arrêté. Lafayette déconcerté fit des représentations; c'était son arme habituelle contre les insurgés; mais il ne fit aucune impression. On lui disait que s'il ne voulait pas marcher, on partirait sans lui. Il descendit alors sur la place pour haranguer la garde nationale et la détourner d'aller à Versailles; mais il entendit les mêmes cris; et puis, du sein de la foule qui s'était jointe à la garde nationale dans le but de la suivre à Versailles, sortaient des menaces et des imprécations. « Il trahit, s'écriait-on, » la cause du peuple. Il est d'accord avec les aristocrates! Qu'il » meure, s'il ne veut pas se mettre à notre tête! Nous irons bien » sans lui chercher le roi à Versailles et châtier les gardes-du-corps » et le régiment de Flandre. » Le projet qu'on avait caché aux femmes était clairement manifesté. On avait excité les femmes sous prétexte de demander du pain, mais le vrai projet était d'emmener le roi à Paris et d'exterminer les soldats qui le défendraient. Lafayette, plus embarrassé que jamais, veut haranguer encore la foule, mais ses paroles se perdent au milieu de mille cris, comme à travers le bruit d'une grande tempête. Voyant qu'il était inutile de résister, et craignant les excès de cette populace si elle allait seule à Versailles, il annonce à la foule qu'il allait demander à la Commune l'ordre de partir. La foule passe alors des menaces aux applaudissements; tous s'écrient qu'ils ne quitteront pas leur général, et qu'ils sont prêts à le suivre. Lafayette s'applaudit de cette docilité et se rendit à l'Hôtel-de-Ville. Bailly venait d'y arriver; il avait entendu les menaces et les cris de la foule; il craignait, avec les représentants de la commune, une nouvelle attaque et une seconde invasion de l'Hôtel-de-Ville. Il fit donc expédier bien vite, pour le général Lafayette, l'autorisation et même l'ordre de se transporter à Versailles [1], bien content de pouvoir ainsi se débarrasser d'une foule inopportune et menaçante. La ville de Versailles s'en tirera comme elle pourra. Cependant il fit partir à la hâte un exprès pour prévenir l'assemblée nationale et les ministres du roi de ce qui se passait. Lafayette avait déjà écrit pour annoncer le premier mouvement [2], en cherchant à tranquilliser la cour sur le maintien de l'ordre.

C'étaient là de vaines promesses, car il ne pouvait répondre de rien. Lafayette n'était pas maître de son armée, ni Bailly du

[1] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. 1, p. 247.
[2] *Id.* p. 247.

peuple. Au lieu de diriger le mouvement, ils sont obligés de le suivre; l'autorité ne leur appartenait plus, elle était dans les clubs; le chef de l'armée était, du moins pour le moment, Maillard, qui se trouvait à la tête des femmes. Lafayette pouvait tout au plus empêcher quelques excès, mais il n'était plus maître, et c'est ce qui arrive à tous les hommes de révolution. Ils ont, comme Bailly et Lafayette, la prétention de conduire le peuple à leur gré, mais bientôt ils sont débordés et obligés de suivre et d'obéir au lieu de commander, si toutefois ils ne veulent pas être immolés. Lafayette, qui avait été menacé de mort, se mit en marche vers cinq heures du soir, à la tête de la troupe indisciplinée, et au milieu de mille cris qui partaient de la foule : *Amenez-nous le roi.* Une multitude d'hommes à piques, étrangers à la garde nationale, s'étaient introduits dans ses rangs; il ne pouvait pas les repousser. Cependant Lafayette avait aussi avec lui des compagnies d'honnêtes gens, généralement dévoués à la monarchie; il comptait sur elles pour maintenir tant soit peu l'ordre à Versailles[1]. Aussi écrivit-il d'Auteuil au ministre de la guerre, comte de Saint-Priest, pour le prévenir de sa marche et le prier d'assurer le roi qu'il répondait du maintien de l'ordre[2].

Au milieu de ces circonstances si critiques et avec la menace journalière d'une invasion de la populace de Paris, que faisait-on à Versailles? La cour avait compté sur le renfort de troupes sans songer à aucune autre précaution. Dans l'assemblée nationale, on se livrait à des récriminations au sujet du banquet des gardes-du-corps; on répétait ce qu'avaient dit les journaux; et puis on cherchait depuis quelques jours à humilier le roi, en exigeant de lui l'acceptation de la déclaration des droits de l'homme, et des dix-neuf articles de la constitution déjà votés. L'assemblée se refusait à décréter l'emprunt patriotique proposé par Necker, si l'on n'accédait pas à ses désirs. Pour la seconde fois, le roi adressa des observations à l'assemblée avec le ton le plus modéré. Il donnait son *accession* aux articles de la constitution, mais en mettant la condition positive que le pouvoir exécutif aurait son entier effet entre ses mains; il trouvait de bonnes maximes dans la déclaration des droits de l'homme, mais aussi des articles susceptibles d'interprétations *différentes* (il n'osait pas dire *fausses*), dont

[1] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. I, p. 247.
[2] Poujoulat, *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 164.

le sens a besoin d'être fixé par les lois subséquentes : le tout enfin ne pouvait être jugé que lorsque l'ensemble de la constitution serait achevé[1]. Ces réflexions étaient fort sages, car il n'était pas naturel d'approuver une constitution qui n'était point achevée, et dont on n'avait encore voté que dix-neuf articles. C'étaient ceux qui concernaient le pouvoir exécutif, et qui avaient porté une si grave atteinte à l'autorité royale, par le *veto* suspensif. Le roi, dans la même réponse, avait attiré l'attention de l'assemblée sur un autre point bien plus pressant, c'était le rétablissement de l'ordre public et de la liberté, qui avaient souffert de si graves atteintes par les troubles des factieux. « Dans l'état actuel des » choses, disait le roi, je ne puis protéger ni la perception des » impôts, ni la circulation des grains, ni la liberté individuelle. Je » veux cependant remplir ces devoirs essentiels de la royauté; le » bonheur de mes sujets et le maintien de l'ordre social en dépen- » dent. Ainsi, je demande que nous levions en commun tous les » différents obstacles qui pourraient contrarier une réforme aussi » désirable et aussi nécessaire[2]. » Voilà, en effet, un objet dont il était nécessaire de s'occuper promptement; car les bandes de Paris s'approchaient de Versailles; mais l'assemblée n'y fit aucune attention. Après une nouvelle discussion qui dura plusieurs heures, et après des récriminations contre le banquet des gardes-du-corps, elle décida qu'on demanderait au roi une acceptation pure et simple des articles votés, avec promesse de les promulguer.

C'était humilier la majesté royale, ou plutôt, si nous considérons les circonstances, c'était la trahir. Les hordes sauvages que nous avons vu partir de Paris, entraient dans Versailles, et c'est dans ce moment que l'assemblée nationale, au lieu d'entourer le roi et de le protéger de leurs corps, lui commandent impérieusement d'accepter et de signer les premiers articles et la déclaration des droits de l'homme. Cette prétendue grandeur qu'on attribuait à l'homme dans cette déclaration, contrastait singulièment avec cette perversité brutale dont le château de Versailles va nous offrir le hideux spectacle.

L'abbé Jager.

[1] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. I, p. 234.
[2] Degalmer, *id.*, p. 237.

Sciences historiques et législatives.

ÉTUDE SUR DAGUESSEAU,

AVOCAT GÉNÉRAL AU PARLEMENT DE PARIS, PROCUREUR GÉNÉRAL PUIS CHANCELIER DE FRANCE.

1668 - 1751.

PREMIER ARTICLE (*suite*[1]).

Vue générale de ce travail. — Le père de Daguesseau. — Éducation du jeune Daguesseau. — Daguesseau littérateur, savant, homme vertueux. — Magistrat jusqu'à son élévation à la dignité de chancelier.

1668 - 1717.

L'usage des *mercuriales* à Pâques et à la Saint-Martin lui fournissait l'occasion de censurer les vices des magistrats et de tracer leurs devoirs, et il l'a fait avec une supériorité qui a mis ces discours au rang des chefs-d'œuvre *classiques*, sans qu'ils aient obtenu, dans le temps où ils furent prononcés, un grand résultat quant à la discipline et aux mœurs[2]. On ne lit pas sans émotion, encore aujourd'hui, le bel éloge funèbre de M. Le Nain, avocat général, qui fit passer si vivement dans l'auditoire le sentiment profond de l'orateur[3]. Ces quatre pages sont admirables par la touchante simplicité, expression d'une douleur véritable; mais, généralement, ce qui domine dans ces *mercuriales*, au point de vue littéraire, c'est la noblesse, c'est l'harmonie et non la facilité du style; le style est au contraire trop travaillé, un peu compassé, parfois trop régulièrement antithétique et trop également élevé. Daguesseau ne parvenait jamais à être content de ses ouvrages. Il consultait un jour son père sur un de ses discours. « Le défaut de » votre discours, lui répondit son père, est d'être trop beau ; il le » serait moins, si vous le retouchiez encore. » Il racontait lui-même ce fait qui montre à la fois sa « candeur » et le « goût ex-

[1] Voir le commencement au n° précédent, t. VII, p. 548.

[2] Nous dirons pourquoi dans un des articles suivants.

[3] XIIIe mercuriale, *La science du magistrat*, à la fin, 1709 (Œuvre, t. Ier, p. 175 à 178). Thomas, *Eloge*, en tête des œuvres, t. Ier, p. LXXVII, et note 24, in fine.

quis » du vieux conseiller d'État, un peu moins ami que son fils des périodes ornées [1].

Sur la fin du règne de Louis XIV, on le crut menacé de disgrâce à cause de sa résistance à l'enregistrement pur et simple de la bulle *Unigenitus*, qui condamnait le fameux ouvrage du P. Quesnel, alors chef de la secte jansénienne, lorsque la mort du roi (1er sept. 1715) vint changer la direction des affaires religieuses. Louis XV, son successeur, n'avait que cinq ans et demi. Le testament du roi attribuait une partie du pouvoir au duc du Maine, un de ses fils légitimés et n'accordait au duc d'Orléans qu'une autorité fort restreinte par celle du conseil de régence, dont il le déclarait le chef sans lui donner le titre de régent [2]. On sait que ce testament fut cassé par le parlement, et la régence déférée au duc d'Orléans sans difficulté. Une discussion s'engagea devant la cour entre le prince et le légitimé sur la disposition en vertu de laquelle le duc du Maine, chargé de l'éducation du jeune roi, avait aussi la garde de sa personne et l'entier commandement de sa maison civile et militaire. Le duc d'Orléans rompit habilement la séance et la remit à l'après-dîner, en annonçant qu'il rendait dès maintenant au parlement l'ancienne liberté des remontrances (supprimée depuis 1673) [3]. Dans l'intervalle il fit venir Daguesseau et le premier avocat général Joly de Fleury. « L'un et l'autre, dit » Duclos, comprirent également qu'il ne s'agissait plus d'examiner si l'exécution du testament eût été préférable ou non à la » régence déjà déférée au duc d'Orléans. Ils sentirent le danger » de séparer l'autorité militaire d'avec l'administration politique. » Le régent, appuyé des princes et des pairs contre les légiti-

[1] *Œuv.*, édit. in-4°, t. Ier, avertissement, p. XX; t. XIII, avertissement, remarques, p. XLVII, lettre de M. l'abbé de *** à M ***. — *Discours sur la vie*, p. 376, 377. On y lit que Daguesseau père « ne s'accommodoit pas... de ces » antithèses perpétuelles et de cette cadence trop marquée, qui plaît d'abord » par sa justesse et qui ennuie bientôt par son uniformité. » — M. Pardessus, p. XXIV. — Thomas, note 24. — *Dict. hist.* — *Biog.* Feller.

[2] Voy. le testament et les deux codiciles de Louis XIV dans le *Recueil des anciennes lois françaises*, t. XX, nos 2245, 2246, 2247, d'après Dumont, *corps diplom.*

[3] Voyez à ce sujet la déclaration confirmative du 15 sept. 1715, Vincennes, Reg. P. P., 16 sept. (Néron II, 419. — *Rec. des anc. lois fr.*, t. XXI, n° 6 : « même jour pareilles déclarations pour les cours des comptes, des aides » et autres cours supérieures. » Même recueil, *ibid.*, en note.

» més, se serait bientôt servi de l'autorité qu'il avait déjà obtenue. » pour s'emparer de celle qui lui serait refusée; ce qui ne pour- » rait se faire qu'en troublant l'État; au lieu que le duc du Maine » étant dépouillé de tout, sa timidité répondait de la paix[1]. » D'après un autre historien, les deux magistrats n'avaient pas attendu au dernier moment pour prendre leur parti. Peu de jours avant la mort du roi, raconte Marmontel, « la reconnaissance du » prince avait prévenu le succès de leur zèle, et ne dut pas le ra- » lentir. A d'Aguesseau il avoit promis la place de chancelier à la » mort de Voysin, et à Fleury celle de procureur général, quand » d'Aguesseau la laisseroit vacante[2]. » Ce qui se réalisa en effet. A la vérité le duc de Saint-Simon, généralement peu favorable à Daguesseau, dans ses mémoires, ne parle pas de ces promesses[3];

[1] *Mémoires*, p. 98. Cf. procès-verbal de la séance du parlement. 2 sept. 1715 (*Rec. des anc. lois fr.*, t. XXI, n° 2, p. 21, d'après les Archiv.).

[2] *Régence du duc d'Orléans*,, t. Ier, p. 76 (Edit. Paris, Xhrouet, 2 vol in-8°, 1805).

[3] C'est l'argument que fait valoir contre l'assertion de Marmontel l'annotateur de l'*Essai sur la vie de Mme la comtesse de Chastellux*, par Mme la marquise de la Tournelle (en tête de la corresp. famil.; t. Ier, p, 21) : « Marmontel est le seul qui attribue les soins que ce grand magistrat se donna dans cette mémorable circonstance à la promesse de la place de chancelier, à la mort de Voysin. Si la reconnaissance du prince avoit ainsi prévenu le succès de son zèle, Saint-Simon n'auroit certainement pas manqué de le dire. » — Il est certain qu'il avait été question du procureur général, pour la place de chancelier, dans une conférence qu'eurent entre eux le duc de Saint-Simon et le duc de Noailles, sur ce qu'il y aurait à faire après la mort du roi. Noailles, dit Saint-Simon, « applaudit surtout à la destruction des secrétaires d'État » et à la disgrâce du chancelier (Voysin), sur laquelle nous disputâmes en » amitié pour les sceaux. Il les désiroit pour le procureur général; je les » croyois mieux placés entre les mains du père; outre que, placés là, ils in- » fluaient sur le fils, c'étoit un échelon de convenance au mérite de l'un et » de l'autre, que la perspective d'y pouvoir succéder (Mém., t. XII, ch. XXVI, » p. 406). » Saint-Simon, en effet, avoit conseillé au duc d'Orléans, pendant la maladie du roi, de se débarrasser du chancelier Voysin, comme partisan de Rome et du duc du Maine, « et de donner les sceaux au bonhomme Da- » guesseau, » dont l'éloge revient alors sous sa plume en parallèle du mépris qu'il jette sur Voysin, « et, ajoute-il, père du procureur général qui avoit aussi » une grande réputation, etc. » Le duc d'Orléans avait approuvé ce choix (t. XII, chap. XIX et XX, p. 309); mais, depuis, Voysin avait livré au prince connaissance du testament et du codicile du roi mourant, et avait acheté ainsi la conservation de sa place (t. XIII, chap. 14, p. 237; Marmontel, *Régence*, chap. II, d'après Saint-Simon). Si le duc d'Orléans fit au procureur général les promesses

mais elles n'en sont pas moins assez vraisemblables, d'autant qu'il n'est pas dit que Daguesseau ait rien demandé : l'initiative serait venue du prince. Marmontel ne pouvait pas avoir d'intention malveillante à l'égard de la mémoire de Daguesseau, qu'il a loué dans ses mémoires. Voici ce qui précède le passage cité : « De Mesme, » premier président, lui était contraire (au duc d'Orléans), et il le » savait ; mais il avait à lui opposer deux hommes de plus d'im» portance, Daguesseau, par l'autorité de ses lumières et de ses » vertus ; Joly de Fleury, par l'ascendant de son éloquence. » L'auteur ajoute, quelques pages après, que le duc d'Orléans (toujours avant la mort du roi) fut « servi avec chaleur auprès du par» lement, par Daguesseau et Fleury [1]. » Rejetons, si l'on veut, le motif de leur fortune personnelle. Ils en avaient un autre pour agir ainsi, c'était leur acharnement contre la bulle *Unigenitus*. Chose bien digne d'attention ! Ils pensaient avoir tout à attendre en faveur du gallicanisme jansénisté d'un régent sans religion et sans mœurs. « Le parlement, dit Marmontel, espérait beaucoup du » duc d'Orléans contre le joug de Rome, que Louis XIV avait voulu » faire subir à cette compagnie [2]. » Aux magnifiques promesses pour le bien de l'État, qu'il avait faites le matin, le duc, dans la séance de l'après-dîner, ajouta celle de « former un conseil de conscience, » composé de personnes attachées aux maximes du royaume, et... » il espéroit que la compagnie ne lui refuseroit pas quelques-uns » de ses magistrats, qui, par leur capacité et leurs lumières pus» sent y soutenir les droits et les libertés de l'Église gallicane. » Sur quoi les gens du roi applaudirent ainsi : « Le dessein qu'il a » d'associer à l'examen des affaires ecclésiastiques de son royaume » des magistrats instruits des maximes de la France sur ces ma» tières justifie pleinement le désir qu'il a de soutenir nos plus » saintes lois [3]. » Cette raison dut entrer pour beaucoup dans leur

que rapporte Marmontel, il ne s'en ouvrit pas à son sévère confident, surtout après avoir manqué par son marché avec Voysin, à celle qu'il avait faite en faveur de Daguesseau père.

[1] *Régence*, t. Ier, p. 81, 82.

[2] *Régence*, t. Ier, p. 60.

[3] Procès-verbal de la séance du parlement (*Rec. des anc. lois fr.*, t. XXI, p. 16, 18. Cf. discours du premier président au lit de justice, du 12 sept. suivant, où l'arrêt du parlement sur la Régence fut confirmé (Rec. cité, t. XXI, n° 4, p. 32, d'après les Archiv.).

détermination. Au reste, il faut le dire, la mort du duc de Bourgogne ne laissait à la France d'autre alternative qu'entre l'élève de l'abbé Dubois et le fils d'un double adultère. Le duc du Maine était repoussé par la tache de sa naissance ; ainsi s'explique le succès si facile de son compétiteur. Le duc d'Orléans, ayant « tout » concerté avec Daguesseau et Fleury, retourna sur les quatre » heures au parlement qui l'attendait [1]. » Dès qu'on fut rentré en séance, « on passa tout d'une voix, comme en tumulte, à l'en» tière abrogation » des volontés royales, même avant que les gens du roi eussent donné leurs conclusions, « qui furent en tout et » partout favorables à M. le duc d'Orléans. » L'usage voulait que le premier avocat général portât la parole. Cependant Daguesseau dit aussi quelques mots, « conformes » au discours de son collègue. En vertu de l'arrêt, le duc du Maine demeura seulement surintendant à l'éducation du roi [2].

Satisfait assurément de cette manifestation, le régent accorda à Daguesseau la plus grande confiance, même sur les affaires d'État [3]. Trois nouveaux conseils ayant été ajoutés à ceux qui existaient sous le règne précédent, il le nomma membre de celui de conscience ou des affaires ecclésiastiques. Le parlement fut flatté

[1] Marmontel, *Régence*, t. Ier, p. 90.

[2] Saint-Simon, *Mém.*, t. XIII, chap. XIV, p. 225. Procès-verbal de la séance du Parlement, 2 sept. 1715, et du lit de justice du 12 sept. suivant. *Rec. des anc. lois fr.*, loco. cit.).

[3] *Vie* en tête de l'édition in-4°. — Cochin, *disc.* — De Morlhon, *disc.* — Moréri, *Dictionn.*, art. *d'Aguesseau.*—*Biog.* Michaud, art. d'Aguesseau.—Plusieurs mémoires ont été faits pour le régent, quelques-uns sur des matières ecclésiastiques (*Œuvres*, t. VIII, p. 62 à 67, 167 à 188, 464 à 474 (?) ; t. IX, p. 156 à 230, 341 à 360; t. X, p. 32 à 50. Voyez détails dans l'édition in-4° des *OEuvres*, t. V, avertissement, p. XVII, XVIII ; t. VII, Avertissement, p. XXXIX à XLI ; t. XIII, Avertissement, XXXIII, XXXIV. Cf. le mémoire (t. IX, p. 341) avec l'édit portant règlement sur les amendes en matière d'eaux et forêts. Paris, mai 1716. Reg. P. P., 20 juin (Archiv. — Néron, II. — Baudrillart, I, 210. — *Rec. des anc. lois fr.*, t. XXI, n° 66). Cf. aussi le *Mémoire* (t. IX, p. 484 à 510), dont la date est 1702 (voy, p. 502), avec l'ordonnance concernant le règlement pour le service, la police, et la discipline des maréchaussées du royaume. Paris, 1er juillet 1716. (Archiv. *Rec. cass.* — Rec. des anciennes lois fr., t. XXI, n° 79). Le mémoire (t. X, p. 32 à 50) a été fait lorsque d'Aguesseau était chancelier, en 1720 (Œuv., édit. in-4°, Avertissement, p. XXXIII). On a encore de lui, du temps de son ministère, un autre mémoire, postérieur à 1738 (t. IX, p. 295 à 298) *Sur l'exécution des jugements entre les souverains.*

de cette distinction, et, comme nous le verrons en son lieu, le parti janséniste triompha. « On crut même, dit M. de Ségur, que » le chancelier de Voysin serait disgracié, et que d'Aguesseau se » verroit chargé des sceaux [1]. » Mais le procureur général, « quoi- » que instruit des dispositions du duc d'Orléans à son égard, » disent les biographes [2], peut-être précisément, selon nous, parce qu'il en était instruit, refusa de faire aucune démarche pour son élévation. « A Dieu ne plaise, dit-il, que j'occupe jamais la place » d'un homme vivant! » Mot vanté comme sublime, qui paroîtra seulement de bon goût, si l'on réfléchit aux promesses du prince. Daguesseau, suivant Thomas, était « presque assuré du succès [3]. » A moins de rejeter comme fausse la convention du duc d'Orléans avec Voysin, qui paraît d'autant mieux établie que celui-ci est demeuré en place [4], c'était évidemment tout le contraire; or, Daguesseau pouvait peut-être connaître cette convention, et savoir ainsi qu'il n'avait pour le moment aucune chance de succès. D'ailleurs, le mot lui-même ne semble-t-il pas reporter à la mort du chancelier des espérances alors impossibles à réaliser? Que même la promesse de la place ne lui ait pas été faite, et, à plus forte raison, au cas où il eût reçu cette promesse du prince, il pouvait, âgé de quarante-huit ans à peine, attendre patiemment, sans grand effort de vertu, pour revêtir la première charge de l'Etat, la mort d'un chancelier sexagénaire. Voysin mourut en effet bientôt après, d'apoplexie, dans la nuit du 1er au 2 février 1717.

« Daguesseau, dit Saint-Simon, compta si peu que cette grande » place pût le regarder, qu'il ne s'en donna pas le moindre mou- » vement. Il s'habilla tranquillement, et s'en alla avec sa femme à » sa grand'messe de paroisse, à Saint-André-des-Arcs. » Mais

1 Notice, p. 10.

2 Vie en tête de l'édit. in-4°. — *Dictionn.* de Moréri. édit. Drouet.

3 *Eloge*, note 27. — Copié par le dict. hist. et par Feller.

4 Sur cette convention, v. ci-dessus la note 3 de la p. 29. — On voit, par le langage du duc d'Orléans au début de la séance du parlement le 2 sept., qu'il connaissait d'avance le testament de Louis XIV. Sans cela eût-il dit : « Je vous » demande donc, lorsque vous aurez lu le testament que le feu roi a déposé » entre vos mains, et les codiciles que je vous apporte, de ne point confondre » mes différents titres (à la régence), et de délibérer également sur l'un et » sur l'autre, c'est-à-dire sur le droit que ma naissance m'a donné, et sur celui » que le testament y pourra ajouter..., *en commençant par le premier.* » (Procès-verbal cité, p. 5.)

quelqu'un travaillait pour lui : « Le duc de Noailles (ami de sa fa-
» mille et), qui voulait devenir premier ministre, s'était persuadé
» qu'il gouvernerait cet esprit doux [1], qui se trouverait comme un
» aveugle au milieu du bruit et des cabales, et qui se sentirait
» heureux qu'un guide tel que le duc de Noailles voulût le con-
» duire. Plein de cette idée qui ne le trompa point, il alla trouver
» le régent dès le matin, » et en lui apprenant la mort de Voysin,
« bombarda la charge pour Daguesseau. » Le duc d'Orléans « sor-
» tait de son lit » à ce moment, « et venait se mettre sur sa chaise
» percée, l'estomac fort indigeste et sa tête fort étourdie du som-
» meil et du souper de la veille, comme il était tous les matins en
» se levant, et du temps encore après. » En cet état, s'il n'eût pas
arrêté son choix à l'avance, il eût probablement remis une telle
décision à un peu plus tard. Son assentiment, au contraire, ne
peut avoir été que spontané. « Le régent, dit un panégyriste, n'hé-
» sita pas sur le choix, *déjà préparé dans son cœur*, du succes-
» seur de Voysin [2]. » Noailles se chargea donc de mettre prompte-
ment la volonté du prince à exécution [3]. « Tout de suite [4] il manda
» le procureur général au Palais-Royal, où il se tint jusqu'à son
» arrivée pour plus grande précaution. Dans cet intervalle, La-
» rochepot, Vaubourg et Trudaine, conseillers d'État, le premier
» gendre, les deux autres beaux-frères de Voysin, vinrent rappor-
» ter les sceaux au régent qui mit la cassette sur sa table, et les
» congédia avec un compliment. Le messager, qui avait été dépê-
» ché à Daguesseau, ne le trouvant point chez lui, le fut chercher
» à sa paroisse. Il vint, continue Saint-Simon, sur-le-champ au
» Palais-Royal, comme M. le duc d'Orléans venait d'achever de
» s'habiller et avait demandé son carrosse. »

Les autres récits signalent ici quelques circonstances qu'il est
bon de ne pas négliger : « Dès le matin, dit Thomas, M. le régent
» envoya chercher M. d'Aguesseau. Il était sorti. Ce prince envoya
» chez lui de nouveau ; l'on dit que M. d'Aguesseau était à l'église.
» On y alla ; M. d'Aguesseau répondit qu'il entendroit, après la
» messe, ce qu'on avoit à lui dire [5]. » Duclos ajoute que sur cette

[1] Saint-Simon ajoute « incertain. »
[2] De Morlhon, *disc.*
[3] Saint-Simon, suite.
[4] « Sur les huit heures du matin, » Marmontel, *Régence.*
[5] *Éloge*, note 11. Cf. Marmontel, *Régence.*

réponse« le régent fut obligé de lui envoyer ordre de venir sur-le-» champ au Palais-Royal[1]. » — «Après la messe, continue Thomas, » il monte en carrosse et arrive au Palais-Royal. M. le régent, en » le voyant, lui donne le nom de chancelier; M. d'Aguesseau s'en » défend, fait des représentations au prince, allègue son incapa-» cité pour une si grande place. M. le régent, pour la première » fois, refusa de le croire. M. d'Aguesseau se vit enfin obligé de » consentir à son élévation[2]. » D'autres témoignages, dont plusieurs sont contemporains de l'événement, confirment la modestie de Daguesseau dans cette circonstance importante[3]. Le chancelier affirma lui-même publiquement, dans un discours prononcé quelques semaines après que c'était « par un choix aussi peu désiré » que mérité qu'il se trouvoit honoré de cette fonction[4]. » On ne saurait donc concevoir de doute sur la sincérité de ses objections : car les actions d'un homme doivent être interprétées d'après les circonstances qui les accompagnent, d'après ses mœurs et son caractère. La religion faisait à Daguesseau un crime du mensonge et lui apprenait à craindre les honneurs. Son caractère le portait à une extrême circonspection peu éloignée de la timidité. Les circonstances nous amènent également à penser qu'il ignorait entièrement les sollicitations que fit pour lui, auprès du régent, le duc de Noailles. Si Noailles l'avait d'avance averti qu'il les ferait en cas de mort du chancelier, on peut croire que Daguesseau avait cherché à l'en dissuader, et que le duc n'en avait pas moins poursuivi son dessein, jugeant avec assez de vraisemblance que le procureur général finirait par se laisser faire. Tout indique qu'ils n'eurent entre eux aucune conférence durant la courte vacance du ministère : la mort de Voysin, arrivée subitement dans la nuit du 1er

1 *Mémoires*, p. 12[illegible] et Marmontel, *Régence*.

2 *Éloge*, note 11.

3 Tartarin, *discours* : « Le public se livre à la joie et la reconnaissance; le » seul chancelier refuse, combat; contraint d'accepter, on le voit frémir et » trembler à la vue de cette grande dignité. » Les discours de Cochin, Terrasson, et de Morlhon (voy. la note indicative des sources au commencement de cet article), quoique moins positifs, viennent à l'appui du discours de l'avocat Tartarin. Cf. *Vie* en tête de l'édition in-4°, t. Ier, et *Vie de Mme de Chastellux*, p. 21 : « Cette place qu'il n'avait ni briguée, ni désirée, etc. » — Marmontel, *Régence*.

4 Discours à la chambre de justice, 22 mars 1717 (*OEuv.*, t. x, p. 2).

au 2 février, était tout à fait imprévue. » Le duc de Noailles, qui » sur les huit heures du matin[1] » avait déjà obtenu l'assentiment du régent, qui se trouvait par conséquent au Palais-Royal à l'aube du jour, avait-il eu le temps de courir éveiller Daguesseau pour s'entretenir avec lui? On ne saurait le supposer raisonnablement. Il fit donc sa démarche de son propre mouvement. Paris apprit « en même temps[2] » la mort inattendue de Voysin et la nomination de son successeur. Mais s'il est vrai que ce choix ait « étonné la » modestie de celui sur qui il est tombé[3], » les promesses que Marmontel attribue au duc d'Orléans, n'auraient donc pas été faites? A cela nous répondons que le duc d'Orléans avait pu lui insinuer avant la mort du roi cette brillante perspective, sans que Daguesseau en ait moins « redouté, » comme plusieurs l'attestent, le fardeau d'une si grande dignité[4]. « En revenant du Palais-Royal, con» tinue Thomas, il rencontra M. Joly de Fleury qui était aussi » mandé par M. le régent. Il lui annonça qu'il était chancelier; » *mais ce qui me console*, ajouta-t-il, *c'est que vous êtes procureur » général*[5]. « Joly de Fleury obtint en effet cette place dans laquelle il poursuivit la lutte de Daguesseau contre Rome, en faisant rejeter par le parlement l'office de Grégoire VII, et retarder la réception de la bulle pour la béatification du héros de la charité catholique, Vincent de Paul[6]. Ainsi fut installé au pouvoir, sous un prince impie et dépravé, le gallicanisme quesnelliste. Voici maintenant la suite du récit de Saint-Simon[7]: » Daguesseau trouva le » duc de Noailles avec M. le duc d'Orléans dans son cabinet, qui, » avec les compliments flatteurs dont on accompagne toujours de » pareilles grâces, lui déclara celle qu'il lui faisoit. (Pas un mot de la » résistance de Daguesseau, non plus que dans Duclos.) Fort peu » après, il sortit de son cabinet, et prenant Daguesseau par le bras,

[1] Marmontel, *Régence.*

[2] Tartarin, *Disc.*

[3] Terrasson, *Disc.*

[4] Tartarin; Cochin; de Morlhon, *Disc.* Remarquons aussi que Marmontel est un de ceux qui mentionnent « le refus modeste qu'il faisait d'accepter les sceaux. » (*Régence.*)

[5] Thomas, *éloge*, note 11.

[6] *Histoire de France pendant le dix-huitième siècle*, par Charles Lacretelle, t. II.

[7] Duclos n'a fait que l'abréger et en rendre le style plus correct (loco cit.); mais nous préférons reproduire l'original.

» il dit à la compagnie, qu'ils voyaient en lui un nouveau et très-» digne chancelier; et tout de suite faisant porter la cassette des » sceaux devant lui, il alla monter en carrosse avec la cassette et le » chancelier. Il le mena aux Tuileries, en fit l'éloge au roi, puis » lui présenta la cassette des sceaux sur laquelle le roi mit la main » pour la remettre à Daguesseau, tandis que M. le duc d'Orléans la » tenait.

» Daguesseau l'ayant reçue de la sorte, fut modeste à l'affluence » des compliments; il s'y déroba le plus tôt qu'il put, et s'en alla » chez lui avec la précieuse cassette, où tout était plein de parents » et d'amis en émoi du message de M. le duc d'Orléans, qui, dans » l'occurence de la vacance, avait fait grand bruit à Saint-André-» des-Arcs et dans tous les quartiers voisins. Daguesseau, dans sa » surprise, ne vit qu'un étang, et ne se remit que dans son carrosse » en allant chez lui, seul avec les sceaux[1]. Après les premières » bordées qu'il fallut essuyer en y arrivant, il monta chez son » frère[2], espèce de philosophe voluptueux, de beaucoup d'esprit » et de savoir, mais tout des plus singuliers. Il le trouva fumant » devant son feu en robe de chambre. Mon frère, lui dit-il en en-» trant, je viens vous dire que je suis chancelier. » L'autre se tour-» nant : « chancelier, dit-il, qu'avez-vous fait de l'autre? — Il est » mort subitement cette nuit. — Oh! bien mon frère, j'en suis bien » aise, j'aime mieux que vous le soyez que moi. » C'est tout le compliment qu'il en eut[3]. « Le duc de Noailles en reçut de beau-» coup de gens. Il était visible qu'il avait fait le chancelier, et il » était bien aise que personne n'en doutât[4]. « Les félicitations ne furent pas épargnées non plus au régent, surtout de la part de la magistrature[5].

Le compliment de Valjouan pouvait paraître un peu froid au milieu de l'enthousiasme universel qui, au dire des parlementaires, des jansénistes et gallicans de toute nuance, accueillit cette

[1] Ce commencement d'alinéa n'est pas dans Duclos.

[2] Daguesseau de Valjouan. Cf. *Disc.* sur la vie, Œuv., t, xv, p. 427. M. Daguesseau père lui avait recommandé en mourant de lire l'Écriture sainte et « de n'être pas trop philosophe. »

[3] *Mémoires* du duc de Saint-Simon, t. XLV, chap. 20, p. 332 et suiv. — Duclos, loco cit. : Et Valjouan « continua de fumer sa pipe. »

[4] Saint-Simon, *ibid.*

[5] Tartarin, *Disc.*; Cochin, *Disc.*; Terrasson, *Disc.*

nomination. Mais en réalité le fardeau du pouvoir devenait bien lourd à une époque où la corruption, en s'accroissant chaque jour, commençait à miner le corps social et à rendre le gouvernement très-difficile. Il eût fallu alors à la tête des affaires l'homme politique le plus accompli. Daguesseau suffit à peine à arrêter quelque temps la société sur le penchant de sa ruine. Les articles suivants le montreront impuissant à en raffermir les bases, et d'abord chercheront à expliquer cette impuissance qui peut paraître au premier coup d'œil si extraordinaire dans un ministre de tant de vertu et de mérite.

L'AUTEUR de l'*Etude sur Montesquieu.*

Hagiographie Catholique.

EXAMEN DES TRAVAUX
DES

NOUVEAUX BOLLANDISTES.

QUATRIÈME ARTICLE [1].

Actes de sainte Thérèse.

Au moment de nous séparer des bollandistes et de nos lecteurs, nous rencontrons sainte Thérèse et le travail le plus considérable qui se soit encore vu dans toute la collection des *Acta sanctorum*. Le P. Van der Moere aura fait son début et son *exegi monumentum*. En digne fils de Bolland, et sans se préoccuper du vaste champ qui s'ouvrait à lui, il s'est dévoué à une œuvre unique, qui a épuisé sa vie littéraire. Il a vécu d'un jour et d'un nom, il a commencé et fini, en commentant ces deux lignes du martyrologe :

« *A Avila, en Espagne, sainte Thérèse, vierge, mère et maîtresse des frères et sœurs de la stricte observance de l'ordre du Carmel.* »

Cet ordre du Carmel, qui a causé tant de déboires aux anciens bollandistes, qui faillit même entraîner la chute des *Acta*, fournit ici, sans un seul mot qui rappelle les anciennes querelles, une illustre réparation. Papebroch est vengé à la manière des saints, et sur

[1] Voir le 4e article au no précédent, tome VII, p. 420.

le Carmel la Justice et la Paix s'embrassent. Sainte Thérèse inaugure les travaux des nouveaux bollandistes, qui, par une consécration spéciale, inscrivent, dans leurs fastes privés, sa fête et son patronage [1]. Le premier de leurs *anciens*, comme épuisé après six ans de labeur dans cet holocauste de la science, apparaît et se retire avec sainte Thérèse, laissant un seul commentaire de plus de six cents pages à la gloire du Carmel.

Ce morceau n'a-t-il point dépassé toutes les limites? Et à ce propos, ne faut-il pas demander compte aux bollandistes des proportions énormes de leur œuvre? Nous allons droit à une question qui vient à trop de lecteurs pour ne pas nous la faire à nous-mêmes et y répondre. Nous demanderons ensuite, à notre tour, si rien ne manque à ces actes si longs. N'y a-t-il pas, dans cette collection volumineuse, surabondance d'une part, lacune de l'autre; nous nous expliquons.

D'estimables censeurs, des admirateurs même des bollandistes, se sont plaints d'une prolixité qui rend l'ouvrage inabordable. Graveson, entre autres, a écrit [2] : « Cette œuvre colossale, poussée » à plusieurs tomes, avec un labeur inouï et une rare science, je » l'avouerai, me semble avoir pris des dimensions exagérées. Elle » comprend déjà tant de volumes (trente-deux alors, maintenant » cinquante-quatre), que pour les lire une vie d'homme suffirait » à peine [3]. »

Il nous semble qu'une réduction dans les *Acta* ne peut tomber que sur quatre choses : ou sur le nombre des saints, ou sur les actes sincères, ou sur les actes douteux, ou sur les commentaires.

Réduire le nombre des saints, serait peu orthodoxe; tronquer les actes sincères, autant vaudrait se faire iconoclaste; retrancher les actes douteux, ce serait au détriment de la critique, de l'his-

[1] *Acta S. Theresiæ. Glor. posthuma*, n° 59, p. 765, t. VI, oct.

[2] *Hist. ecclés.*, part. III, tom. VIII, colloq. V. *de Scriptor. Societ.* p. 207 et 1730.

[3] Même après Graveson et l'œuvre étant doublée, il y a eu de robustes lecteurs qui ont pu la suivre d'un bout à l'autre. Nous pourrions citer, entre autres, M. Gœrres. Nous l'affirmons du docteur Binterim qui ne dissimule pas tout ce qu'il doit à cette vaste lecture. Il en donne au reste le secret qui la rend moins prodigieuse, moins impossible qu'il ne semble. Il suffit de lire attentivement l'analyse marginale qui court de page en page, en s'arrêtant, pour passer au texte, à chaque indication d'un point plus neuf et plus notable.

toire et des lettres; mutiler enfin les commentaires, ce serait renverser l'œuvre bollandienne.

La première réduction irait à la témérité; la seconde serait trahison [1]; la troisième, après tout, deviendrait insignifiante; la dernière, en apparence la plus plausible, resterait la plus irréparable. Évidemment cette encyclopédie des saints, dégagée des commentaires, cesserait de répondre à sa mission [2]. Non-seulement le trophée qui rend à nos saints leurs splendeurs et les venge des railleries passées, serait renversé; on briserait encore une arme qui, pour des combats imminents, sera plus nécessaire que jamais.

Voici que le rationalisme en finit avec les monuments révélés; il passe aux traditions humaines et se promet bien plus beau jeu, armé de toute la poussière de l'Orient, des mythes, des momies et des poésies, il s'abat sur tous les monuments de l'histoire; il ne respectera pas même les titres de famille, les actes publics, les pièces enregistrées et vidimées à la face du soleil. Ainsi verra-t-il encore, comme Semler, une officine d'apocryphes à Alexandrie, d'où sortirent la plupart des apologistes fondus au même moule, saint Irenée, saint Justin, saint Hippolyte, Clément Alexandrin, Tertullien même en partie [3]. D'autres ont découvert à Éphèse une bande de jongleurs, remontant à un prêtre Jean, qui aurait si habilement joué le rôle d'apôtre et gardé son masque, jusqu'à une vieillesse décrépite, qu'Éphèse, Rome et le monde et la postérité s'y sont trompés; c'est le fondateur de *presbytériens* et de *johannites*, qui ont fabriqué, outre quelques évangiles et épîtres, les œuvres d'Ignace, de Polycarpe, de Papias, d'Hégésippe, de Meliton [4]. Il en est qui, plus habiles, plus heureux, ont véritablement trouvé, dans les ruines de la Thébaïde, un amas de manuscrits

[1] Ce fut l'une des intolérables conditions que la censure autrichienne imposa aux anciens bollandistes, dans leurs derniers volumes. On pourra remarquer qu'à partir du IVme volume d'octobre, il n'y a plus qu'une seule vie dans chacun des actes, même les plus développés.

[2] G. Henrici Schüz prof. hist. Ingolstad: *Comment. critic. de Scriptis et scriptorib. historic.* Ulm. et Lips., 1763. p. 37.

[3] Tertull. *opp.* ed Semler. Hal. 1769 in append. *dissert. de indol. et fontib. opp. quor. Tertulliani.*

[4] *Hegesippus*, princeps auctor rer. christiann. nunc primum seorsim, quantum ex reliquiis fieri potuit, *penitùs recognitus et secundum antic. histor. exploratus*, curâ Joh. Schulthess. Turici, 1833.

interpolés et tronqués par des sectaires, et pourtant de la plus singulière antiquité; on les publie en Angleterre, et on s'engage à changer par là, de fond en comble, les traditions des six premiers siècles [1].

On passera de là, et on y est déjà venu, aux monuments les plus importants des mille ans du moyen âge, aux actes des saints. Pense-t-on qu'ici les utopies seront moins hardies? Il n'y a pas très-longtemps qu'au sein du protestantisme sérieux de la Hollande et dans l'une de ses plus doctes universités, on a réimprimé les *opuscules* de Jablonsky [2]. Et certes, un nom pareil peut être pris pour type. Or Jablonsky, l'un des pères de l'orientalisme, auteur du *Pantheon Ægyptiacum*, établit dans l'un de ces opuscules, qu'un bon nombre de saints sont des plagiats sur les Grecs et les Romains. Ainsi, partant des arguments de Tillemont [3] contre les actes de saint Marius, il affirme intrépidement que ce prétendu martyr persan est le dictateur Manlius Marius, que le fils du martyr Abachus est le roi cimbre Teutobochus, *nomine parcè retorto;* quant aux deux autres martyrs, sainte Marthe et saint Audifax, c'est un seul personnage, une sybille, dont parle Plutarque et qui dit à Marius : AUDI VATEM! de là, ce nom barbare : AUDI-FAX! Jablonsky dévorait et débitait ces énormités, bien qu'il eût vu au premier tome des *Acta* [4], la série de quatorze monuments établissant l'existence et le culte des saints martyrs persans, le témoignage de saint Grégoire le Grand, énumérant les miracles opérés sur leur tombeau, une inscription en marbre placée sur ce tombeau

[1] On a débuté par saint Ignace : sept épîtres ont été réduites à trois, et ces trois mutilées et dépouillées des textes les plus importants. On n'en a pas moins calqué le grec sur ce syriaque ainsi réduit, et on a déclaré apocryphe tout ce qui excédait ce lit de Procuste. On a réclamé en Angleterre, en France, en Allemagne; mais là déjà le procès est jugé contre saint Ignace; une édition récente et splendide, donné pour texte définitif, avec variantes et notes *variorum* les trois seules épîtres mutilées. L'édition, dans quelques années, passera du Hanovre à Paris, et un docte professeur de collége de France révèlera qu'il y a erreur sur le compte de saint Ignace, lequel n'a jamais écrit plus de trois fragments d'épîtres. De là, dira-t-il, jugez de tout le reste.

[2] P. Ern. Jablonzcki *opuscula quibus lingua et antiquitas Ægyptiorum difficilia librorum sacr. loca et historiæ ecclesiasticæ capita illustrantur* etc., edit. J. Guil. te Water. Lugd. Bat. 1804-1813, 4 vol. in-8°.

[3] *Mém. ecclés.* sur saint Denys, pape, not. IV.

[4] *Acta SS. Jan.* ad diem XIX. Toutes les objections de Tillemont ont été refutées en détail par de Magistris dans ses *acta SS. MM. Ostiensium*. p. 26-39.

en 1228, huit translations ou visites authentiques se succédant pendant huit siècles jusqu'à la dernière, en 1590, qui eut lieu sous les yeux de Baronius. Aidé encore ou égaré par Baillet [1], qui a confondu témérairement deux saints Adriens en un seul, Jablonsky faisait de cet *unique*, l'empereur Adrien, au moment et peut-être après que Stilting eût publié, avec de très-doctes commentaires, des actes inédits, remontant au 4e siècle, à peine postérieurs de cent ans au saint martyr que la Belgique honore d'un culte immémorial et fameux aux portes de la Hollande. Stilting donnait ces actes cinq ans avant la mort de Jablonsky, et ni lui, ni son dernier éditeur de Leyde, n'ont un seul mot de réplique ni de rétractation [2].

On pensera que nous exhumons des excentricités d'un autre âge qui n'atteindront jamais que des points nébuleux et lointains de l'hagiographie. Sainte Thérèse est d'hier et resplendit comme le jour. Eh bien ! il y a quelques jours que des professeurs du collége de France, des bibliothécaires de notre Institut, des lauréats universitaires dans leurs thèses doctorales, faisaient de sainte Thérèse une sybille, la nommaient une Sapho, et la livraient aux ignominies du magnétisme animal et aux rêveries de la fable.

Sainte Thérèse, femme supérieure devant laquelle s'inclinèrent tous les docteurs contemporains, aura rendu compte de ses actes jour par jour, aura vécu sous les yeux, sous le contrôle d'hommes aussi savants que Suarès, Banez, Sanchès, Louis de Léon, Alvarès, Possevin, Henriquès, aussi éminents que Mendoza, Ferdinand d'Albe, Philippe II, aussi saints que Jean de la Croix, Pierre d'Alcantara, François de Borgia, Louis Bertrand ; pendant vingt-cinq ans sa cause aura été pendante à Rome, discutée dans le plus sévère détail [3]; les actes du procès auront passé sous les yeux du monde entier,.... il n'importe, sainte Thérèse est demeurée méconnue et

[1] Tillemont avait d'ailleurs frayé le chemin à Baillet qui s'en est ici donné tout à l'aise. Stilting ne lui a pas fait grâce d'une seule bévue (*ad die. VIII septeb*). Il montre que Tillemont a rejeté les actes sans les lire jusqu'au bout, que Baillet n'a lu que Tillemont, et qu'il ne doit qu'à lui seul le pêle-mêle des deux saints Adrien, sur qui il a fabriqué une seule vie, avec une audace que Stilting déclare n'avoir jamais vue, dans les œuvres les plus décriées de Métaphraste.

[2] Jablonsky mourut en 1757. Stilting publiait son travail en 1710. M. Water prenait dix ans pour réimprimer Jablonsky, avec nombre de corrections et additions tirées des papiers de l'auteur.

[3] *Act. S. Theresiæ*, § XCIV, XCV, XCVI, p. 523-537.

doit être convaincue ou de catalepsie ou de mélancolie hystérique. S'étonnera-t-on qu'un « bollandiste, heurté par de pareils arrêts, » sorte des bornes et poursuive dans tous ses souterrains cette cri- » tique audacieuse qui s'interpose entre l'Église et ses saints [1] ? »

Parmi les faits les mieux constatés de cette belle vie, il en est un que la sainte elle-même a raconté, qu'une fête publique a consacré : la transfixion de son cœur, lequel subsiste encore, vivant et permanent témoignage. Des témoins, par milliers, l'ont vu, le voient encore ; un procès-verbal en fut dressé en 1726, et le pape Benoît XIII, institua en commémoration, une fête motivée sur le rapport d'un promoteur de la foi nommé alors Lambertini, plus tard Benoît XIV. Il n'importe : on a été dupe d'un jeu d'enfant. Cent ans après sainte Thérèse, Alphonse Cano s'avisa de peindre son cœur percé d'une flèche, avec cette mystique légende ; *quoniam sagittæ tuæ infixæ sunt mihi.* Là est tout le secret, et cette découverte, avec beaucoup d'autres, a été affichée à la porte de l'institut, avec un étalage d'érudition où l'auteur épuise tout le catalogue de sa bibliothèque. Il sera donc nécessaire à l'hagiographe non-seulement de relever cette bévue, mais d'amasser, même sur les questions de culte secondaire, tous les documents capables de prévenir ces aberrations.

Mais ce sont ou des ennemis ou des étrangers qui jugent ainsi de nos saints comme le feraient des Mandarins, tombant de Pékin à Paris. Plût à Dieu qu'il n'y eût pas à se défier, même des amis, même des panégyristes ! Il y a au fond de notre époque, fille de la philosophie railleuse, une incrédulité ou une légèreté latente à qui pèse tout ce qui est surnaturel. On se ferme aux choses divines, ou on les scrute témérairement ; on fera des livres, des articles, des études, où il sera beaucoup question de génie, d'amour, de poésie ; mais quant à l'action de Dieu et de la grâce, c'est par trop incommode et si obscur, que si d'aventure on en parle, c'est pour aller étourdiment d'un bond jusqu'à l'hétérodoxie ; c'est ainsi qu'un estimable auteur parlant de sainte Thérèse ravie, l'élève à l'apothéose, disant que pour elle *il n'y avait plus de mytère.* Combien d'autres, sans aller jusque-là, appellent sainte Thérèse *un docteur de l'Eglise* [2] ? C'est prévenir un décret du Saint-Siége, lequel se donne

[1] *Essai sur les légendes*, par L. F. A. Maury. Paris, 1843. Voir *acta S. Theresiæ*, n° 228, p. 172.

[2] Emery, *Esprit de S. Thérèse*. p. xv, — Duserre-Figon, *Panégyr. de S. Thé-*

avec une si solennelle lenteur, que saint Bernard même n'a obtenu ce titre que sous Pie VIII[1]. Cependant sainte Thérèse a été assistée d'un secours spécial[2]. Ce serait une nouvelle erreur plus grave, que d'attribuer ses admirables écrits, ses contemplations sublimes à la richesse de son génie, aux élans de sa sensibilité. Si Muratori tomba dans cette méprise[3], si Villefore est allé jusqu'à dénaturer les paroles mêmes de sainte Thérèse sur son phénomène extraordinaire, et lui faire dire qu'elle n'ajoutait pas foi à ces sortes de choses[4], n'est-il pas nécessaire que l'hagiographe, se plaçant d'un pied ferme au milieu de tous ces écueils, élève un fanal pour éclairer ces profondeurs des clartés de la théologie mystique[5] ?

Ainsi, les actes de sainte Thérèse nous suffisent pour rendre compte de la marche générale des *Acta* et qualifier les commentaires copieux et approfondis. Dès le début de ces actes, l'hagiographe rencontre les filiations croisées de onze enfants et une généalogie qui se lie aux plus nobles familles de l'Espagne. Ceux qui savent ce que coûte une pareille étude, admireront la sobre concision du jeune bollandiste, qui, sans rien dire de ses recherches, en donne modestement le résultat dans un tableau synoptique, où pour tout voir, le lecteur n'a besoin que d'un coup d'œil.

Quarante-sept années de cette vie sont racontées par la sainte elle-même ; d'innombrables lettres suppléent au récit des vingt dernières années. Il eût été plus court et plus commode de résumer ces mémoires autographes ; mais pour ne pas nous priver de cette parole inspirée et resplendissante, l'hagiographe se tait, s'efface et traduit cet insaisissable langage avec une fidélité aussi élégante que

rèse, p. 33. — *Biogr. univ.* art. *S. Thérèse*, — S. Anton. à S. Joachim, *Annus teresian.* in titul. — Boucher, *vie de S. Thérèse*. Prol. p. IX, etc. Il y a plusieurs modernes qui affirment, sans fondement, que Grégoire XV et Urbain VIII ont donné ce titre à S. Thérèse, ajoutant soigneusement qu'aucune autre femme n'a obtenu ce titre. Il est reçu, toutefois, en Espagne de peindre S. Thérèse en costume de docteur de Salamanque, avec la *borla* et le *capirotte* blancs, l'anneau au doigt, la plume et le livre en main. Il y a dans les actes de canonisation et l'office de S. Thérèse quelques expressions qui élèvent très-haut sa doctrine ; mais ce n'est point encore la dignité de *docteur* prise dans sa rigueur liturgique.

[1] *Ibid.*, p. 468-470.

[2] *Ibid.*, p. 464-468.

[3] *Ibid.*, p. 516, § XCIII, p. 516-522.

[4] *Ibid.*, n° 92. p. 151.

[5] *Ibid.*, § XII, p. 165. — § XCI, p. 510. — § XCII, p. 513.

rigoureuse. Il mène ainsi le lecteur trompé et souvent ravi par un chemin plus long, mais facile et doux, fleuri même et plein de parfums, sans laisser entrevoir ce que des mains, novices encore, ont dû arracher de ronces et d'épines pour frayer cette voie commode[1]. Au milieu de ses extases, cette femme forte, gouverne avec une active et suprême sérénité, un tourbillon d'affaires graves, fonde et dirige trente-deux monastères. Il a fallu passer par toutes ces sollicitudes, et concilier des récits mêlés, des dates interverties, des incidents enchevêtrés et contradictoires[2].

L'un des plus admirables monuments de notre sainte et qui n'a rien d'analogue, ce sont ses lettres : saint Jean de la Croix les portait sur lui, renfermées dans une bourse avec la Sainte Bible. Mais cette correspondance a été publiée par lambeaux, à des siècles de distance, au fur et à mesure que les fragments tombaient sous la main, et par des éditeurs téméraires qui ont osé supprimer et tronquer des pièces considérables. Des traducteurs perfides ont envenimé les plaies et ajouté au désordre. Nul n'avait encore, d'une main aussi ferme que celle du P. Van der Moere, sondé ces ténèbres, flétri ces profanations, restitué le rang, la date, la pensée de chaque épître, et restauré le monument tout entier [3].

Prophétesse et thaumaturge, comme sainte Hildegarde, comme elle sainte Thérèse fut soupçonnée d'avoir maudit les plus belles tentes d'Israël. Au nom du Carmel et de ses frères martyrs, le bollandiste montre à qui la prophétesse présageait l'anathème ; et quelles victimes, elle voyait dans l'avenir, monter au ciel sur le char ardent des tribulations ; trois ordres sont à la fois glorifiés : le Carmel conserve son oracle ; l'institut de saint Ignace, son innocence ; et l'ordre de saint Dominique, un mystérieux avenir où la pourpre du martyre semble devoir teindre sa robe blanche. Nous n'avons pu nous défendre d'une émotion que nos lecteurs partageront, si cette page des *Acta* vient jusqu'à eux[4].

Il nous reste de la béatification et de la canonisation les actes les plus volumineux qui soient en ce genre. Ils ne sont pas seulement

[1] Nous indiquerons, sans choisir, la traduction des récits de S. Thérèse sur son enfance, et de sa fameuse vision de l'enfer, p. 124 et suiv., 180 et suiv.

[2] § XVI-LII.

[3] § LXXVII, LXXVIII, LXXXIV, LXXXV.

[4] § LXXXIII, p. 476. Nous regrettons que l'espace manque à la citation des trois prophéties de S. Thérèse.

ici reproduits *in extenso*, et annotés sous tous les points difficultueux. La cause est comme reprise en sous-œuvre; de nouveaux témoins sont appelés et se succèdent jusqu'à nous de génération en génération; une dernière fois l'enquête est ouverte et fermée avec les historiens; les éditeurs et les traducteurs plus ou moins trompeurs ou trompés,—Villefore, Boucher, Arnaud d'Andilly, la mère de Meaupou, les historiens de l'Eglise et les hagiographes détracteurs, tels que Baillet[1] les témoins à charge, sont cités de nouveau. On va jusqu'à écouter les sectaires et les jansénistes, les philosophes qui par leur feinte admiration, leur apparente candeur ou leur colère, ont tour à tour outragé notre sainte. Puis, pour lui offrir sa couronne vivante la plus chère, l'hagiographe rassemble autour d'elle les plus vénérables filles du Carmel; et les actes se ferment au martyre des treize carmélites de Compiègne, montant à l'échafaud au chant du *Te Deum* et du *Veni Creator*[2]. Tout cet harmonieux ensemble captive involontairement. Quand le docte Binterim en fut arrivé à ces actes si considérables, il hésitait; mais à peine eut-il commencé, qu'il fut entraîné jusqu'au bout; il n'eut plus ni la pensée de se plaindre de la longueur, ni la patience de soumettre au microscope de la critique une œuvre aussi considérable, pour y surprendre çà et là quelques taches ou quelque poussière. On nous permettra de l'imiter[3].

Cependant nous avons promis de soumettre ce travail et l'ensemble des *Acta* à une seconde enquête. Si volumineuse que soit cette collection, n'y aurait-il point des lacunes à combler? Il est surtout un genre d'observation très à la mode, et que plus d'un lecteur candide a vainement cherché dans les *Acta*. On se figurait autrefois que pour connaître un personnage historique, il fallait avant tout s'assurer de son nom, de sa patrie, de son époque, de ses gestes; on y joignait, avec mesure et circonspection, une étude parallèle des hommes et des choses mêlées au premier plan; le tout était rangé et classé avec des dates sûres, un lieu bien circonscrit et des synchronismes précis; on se réservait alors de réfléchir sur l'ensemble; l'historien même se dispensait volontiers d'ex-

[1] Cet inconcevable frondeur dit lestement que le Saint-Siége agit irrégulièrement et à la légère dans ce procès qui dura vingt ans, et dont les pièces sont le monument le plus capital des *actes de canonisation*.

[2] P. 779 *Gloria posthuma*, n° 96.

[3] *Katholische Blatter*. II. Jahr. p. 222.

poser la synthèse de son œuvre, et, se fiant à l'intelligence de ses lecteurs, les laissait à toute l'indépendance de leur appréciation finale. Nous allons plus vite aujourd'hui ; la première idée qui nous vient, c'est la dernière ; la première question posée sur le nom historique le plus obscur, c'est l'influence sur le siècle, le poids dans la balance universelle, la philosophie du sujet. On se plaint donc que les *Acta sanctorum* n'ont ni philosophie ni synthèse. On voudrait que, dès son début, le P. Bolland, quand il enregistrait les onze cents actes de Janvier, eût condensé le monde entier en chacun de ses saints et donné pour appendix à chaque vie, l'histoire universelle. Mais que ne l'a-t-on fait au moins pour les *sommités*, pour les *spécialités?* Comment n'a-t-on pas donné sainte Thérèse et son siècle, avec une introduction sur sa mission dans le monde et sa part à la civilisation du globe ? Conçoit-on qu'on emjambe le 16e et le 17e siècle, entre Henri IV, Sixte V et Philippe II, sans grouper les papes et les rois aux pieds de sainte Thérèse ? Était-ce l'occasion qui manquait ? N'y a-t-il pas quatre lettres à Philippe II en tête de la correspondance de la sainte ? [1] N'y a-t-il pas eu d'autres lettres échangées et perdues, et surtout des monitions mystérieuses qui sont arrivées à leur royale adresse et dont le secret n'a pas transpiré. Évidemment, avec des avis inédits, des lettres supprimées, des relations inconnues, il y a tout un drame et un vaste système. Nous l'avouons ingénument : on ne trouvera, dans aucun volume, dans aucune vie des *Acta*, ces grandes choses de l'histoire moderne, la philosophie et le drame, le système et le roman intime.

Nous voulions pourtant prendre la chose au sérieux. Les mémoires intimes, ce sont les secrets de l'âme ; le drame de la vie, c'est la lutte et la correspondance entre Dieu et l'homme ; le système d'une existence, c'est la pensée du Créateur sur une vocation ; la philosophie de l'histoire, c'est la théologie. Vous ne trouverez cela nulle part, si ce n'est dans les vies des saints.

Voyez sainte Thérèse dans ses Actes ! Cette âme s'y découvre tout entière ; elle-même révèle ses secrets les plus profonds, et même jusqu'au berceau de ses pensées, quand, héroïque et naïve

[1] En d'autres temps on eût trouvé que les bollandistes traitent Philippe II, avec une politesse peu révérencieuse en répétant l'analyse des lettres qui lui sont adressées, dans une note perdue au bout des derniers commentaires, p. 740, note *ee*.

enfant, elle prenait par la main son jeune frère pour courir aux Arabes et mourir. Si elle n'est pas allée aux plages africaines, elle a trouvé la plume d'Augustin pour continuer les plus belles pages des Confessions. On n'a entendu que deux fois, dans les jardins de l'évêque Valère et sous les mystiques ombrages d'Avila, ces accents de l'ange humilié, tirant de ses gémissements les célestes cantiques, retrempant dans ses larmes sa blancheur, et secouant la poussière mortelle pour remonter vers les cieux. La lutte est achevée, la vierge forte, abattue, se relève et monte dans les hauteurs de la contemplation; montée par les hauteurs de la contemplation, elle en compte et décrit, aussi longtemps que le peut la parole humaine, tous les degrés, du plus humble au plus resplendissant. Il n'est pas de spectacle plus digne d'attention. Quel palais de marbre et d'or est comparable *au château* de cette âme habitant avec Dieu, vivant en lui, n'ayant plus qu'en lui seul opération, vie et mouvement! Libre et captive, indifférente aux choses créées, elle se repose, abîmée en Dieu, fond et s'anéantit dans son amour, se dissout comme l'or dans le creuset, se transforme si vivement, si nettement, qu'elle perd jusqu'au sentiment de son abandon entre les mains divines. Un géant, dit-elle, n'enlève pas plus aisément une paille que Dieu ne ravit cette âme en sa force impétueuse. Peut-elle résister contre un géant, sans retomber comme brisée? Ne pas céder à cette vertu secrète qui l'attire, sans savoir ni ce que c'est, ni comment cela se fait? Elle se voile et s'abat, comme le chérubin aux pieds de Dieu; pourtant elle n'est pas au ciel; mais elle ne tient plus à la terre; elle demeure suspendue et comme crucifiée, rassasiée de délices et abreuvée de souffrances, entre l'agonie qui défaille et le ciel qui s'entr'ouvre. Que ne pouvons-nous redire l'inexprimable et intraduisible langage de cette âme privilégiée!

Cantico.	Cantique.
Vivo, sin vivir en mi	Je vis hors de moi ravie,
Y tan alta vida espero,	J'aspire à plus noble vie,
Que muero porque no muero.	De ne pas mourir je meurs.

On serait tenté de croire, et c'est une opinion assez commune, que ces âmes d'élite, ainsi transfigurées, ne descendaient plus de leur Thabor, abîmées dans la contemplation et perdues pour la terre. Sainte Thérèse étonne autant par l'activité de sa vie, par la fécondité de ses actes, que par ses ravissements dans le monde

invisible. Après trente ans d'hésitation, c'est en prenant son essor vers ces régions sublimes, qu'elle entre à grands pas dans la voie de réformatrice. Déjà au seuil de la vieillesse, elle s'arrête bientôt de fatigue et de faim, et meurt en route dans un coin obscur de l'Espagne, au moment où s'en allait croûler cette grande monarchie que le soleil ne voyait finir ni à l'orient ni au couchant. Que si une femme meurt et un empire se dissout, voici un autre royaume qui s'élève, celui de la Prière, le Carmel réformé. Les trente-deux monastères, fondés par sainte Thérèse, se dilatent, comme le cénacle au souffle de Dieu, et s'étendent à trente-trois provinces qui embrassent le monde; chaque province est une légion, quelque part que le soleil se lève, il trouve debout cette armée qui a sauvé l'Église et par elle l'Europe et le monde chrétien. L'Église chassée de l'Allemagne, traquée entre les Belges et les Bataves, martyre en Angleterre, captive à Rome, pillée au Vatican, presque trahie par la France à l'avènement du douteux Béarnais, n'a vraiment eu pour rempart qu'une poignée de saints; l'Espagne les lui a donnés presque tous, et tous ces forts d'Israël ont trempé leur héroïsme au feu de sainte Thérèse. *Seigneur! je suis fille de l'Eglise*, disait-elle en mourant et comme tenant l'étendard aux portes du ciel. Thérèse n'est rien, mais Thérèse et Dieu, c'est tout. C'est la nouvelle Debbora, a dit le vicaire de Dieu quand il la présentait à la vénération de la ville et du monde avec saint Ignace, saint François Xavier, saint Isidore de Madrid et saint Philippe de Néry. « C'est la nouvelle Debbora suscitée dans l'Église pour se » vaincre d'abord par sa virginité toujours pure, puis dompter le » monde par la merveille de son humilité, et renverser toutes les » inventions du Diable, par l'héroïsme de ses vertus sans nombre. » Qui nous dira combien de légions ennemies tombèrent quand, levant ses bras avec ses trois cents filles, Thérèse disait au sommet du Carmel : « Regardez, ô mon Dieu, mes désirs et mes larmes » qui vous implorent, et, à cause de vous, oubliez mes œuvres et » prenez pitié de tant d'âmes qui périssent; aidez votre Église et » ne permettez plus, Seigneur, des perditions dans la chrétienté. » Éclairez enfin ces ténèbres. » Et encore : « Seigneur, quand nous » vous demandons honneur, fortune ou richesse, et tout ce qui » est du monde, ne nous écoutez pas; mais quand nous vous prions » pour l'honneur de votre Fils, Père éternel, pourquoi ne nous » exaucez-vous pas, nous qui mille fois livrerions honneur et vie

» pour vous? » Qui nous dira ce que cette croix du Carmel, la risée de nos païens, le scandale de nos juifs, la folie de nos sages, a versé de bénédiction sur les peuples, et combien elle a épargné de fléaux, même à ceux qui l'ont insultée?

Les annales des peuples racontent les œuvres de sainte Thérèse, même après sa mort, et l'histoire publie sa gloire posthume. Qu'il nous soit permis d'ouvrir une dernière fois les *actes*, et de citer l'un de ces faits que nous livrons en terminant aux méditations de nos lecteurs.

En 1622, le 1er décembre, par une nuit sereine, Maurice de Nassau, à la tête d'une nombreuse troupe, avec ses mesures habilement prises et l'assurance d'un plein succès, arrivait inopinément au port d'Anvers et s'en allait emporter, d'un coup de main, le boulevard de la Belgique catholique. Il disait dans sa confiance à ses compagnons : « Si Dieu ne s'en mêle pas, je suis aussi sûr de « prendre la ville que de vous donner cette poignée de mains[1]. » Dieu s'en mêla. Sainte Thérèse intervint, la vénérable mère Anne de Barthélemi, à minuit, est saisie d'une soudaine terreur; elle se jette en prières, les bras tendus; elle y demeure longtemps, et comme ses bras s'affaissaient, une invisible main les soutenait et une voix lui disait : « Il n'est pas encore temps, lève les bras » toujours. » A l'aurore, elle fut trouvée accablée de fatigue, mais exaucée. « J'ai combattu, dit-elle, contre une armée entière, nous » apprendrons quelque chose. » On sut qu'un vent tempétueux et glacé avait saisi, en face de la ville, la flotte de Maurice, dispersé ses bateaux, noyé ses gens et le stathouder à la rive, dans des périls extrêmes. Il échappa, brisé de fatigue et emportant la maladie qui le mit au tombeau. Des actes juridiques de cet événement furent dressés et subsistent encore; on possède un rapport officiel adressé, le 8 décembre, par le prince Maurice aux États de Hollande. Un écrivain protestant le rapporte dans un ouvrage publié à Rotterdam, en 1848, et conclut par ces mots : *Il est évident que la volonté de Dieu fut la cause de ce sinistre événement.*

D. PITRA, *de l'abbaye de Solesmes.*

[1] Het was dan ook duidelijk Gods werk hetwelk dien aanslag deed mislukken C. M. Vander Kemp, *Hist. du prince Maurice*, t. IV, p. 162. Roterd., 1843. Cf. Leo van Aitzema, *Saken van Staet en oorlogh*, a. 1669, t. I, p. 132.— Joh. van den Sande, *Histoire abrégée de la patrie*. Amsterd., 1650, lib. VII, à l'ann. 1652.— Alex. Vander Capellen, *Comment.* Utrecht, 1777, t. I, p. 126 et 316.

Missions Catholiques.

LETTRES SUR L'ÉTAT DES MISSIONS
ET LES PROGRÈS DE LA RELIGION CATHOLIQUE DANS L'INDE.

CHAPITRE III [1].

Départ de France. — Tempête. — Les Canaries. — Le banc d'Arguin et le naufrage de la Méduse. — La Comète. — Le Négrier. — Passage de la Ligne. — Conversions parmi les officiers et les hommes du bord.

Et eritis mihi testes à Jerusalem, et in Judæâ, et Samariâ, et usque ad ultimum terræ. *Act.*, I, 8.

Dans la soirée qui suivit notre départ de Pauillac, nous ne descendîmes pas au delà de Richard. Le lendemain, à dix heures, nous étions en mer; à midi nous avions perdu les côtes de France [2].

La mer était belle, le vent favorable; nous marchions toutes voiles dehors, mais peu à peu la brise fraîchit. Quand nous fûmes dehors du golfe, la mer grossit beaucoup, et nous payâmes presque tous largement le tribut de souffrances que la navigation impose à ceux qui n'en ont pas l'habitude. Dans la nuit du 11 au 12, le temps devint encore plus mauvais, et quelques-uns de nos confrères en conçurent quelques craintes. L'un de ceux qui s'étaient levés à cette occasion vint me dire dans ma cabine qu'ils venaient de promettre de dire la sainte messe et de chanter un *Te Deum* à Pondichéry, s'ils échappaient à ce danger, et qu'ils m'engageaient à en faire autant. J'y consentis volontiers, sans pour cela m'effrayer, car je ne croyais pas au danger extrême qu'on m'annonçait; mais j'étais heureux de donner ainsi une marque de confiance et d'amour à celle que mon indigne cœur veut désormais aimer tous les jours de ma vie. J'étais heureux aussi de me sentir plus qu'à l'ordinaire placé immédiatement dans

[1] Voir le ch. II au n° précédent, tome VII, p. 532.

[2] Ici encore, je dois le dire, je sentais intérieurement comme une certitude de n'avoir pas quitté la France pour toujours.

les mains paternelles de mon bon Maître de qui toute vie dépend. Je me rappelle avec un véritable bonheur l'impression que je ressentis alors, en m'abandonnant sans réserve à la garde de mon Père céleste, de mon Maître, de mon sauveur Jésus, le roi de mon âme.

Quelques jours se passèrent ainsi avec plus ou moins de gros temps; mais dans la nuit du 18 au 19 la tempête augmenta. Ce fut pour nous une nouvelle occasion de bénir Notre-Seigneur de la grâce qu'il nous faisait en nous envoyant cette épreuve. C'est un grand bonheur, en effet, d'être, comme nous l'étions, mis à même de nous abandonner plus parfaitement et plus sensiblement que jamais à la divine volonté, à la sainte garde du Seigneur.

Pendant cette même nuit une lame couvrit le navire d'un bout à l'autre; le canot trop chargé d'eau par une lame rompit ses amarres et tomba à la mer; le timonier se fit attacher à la barre pour se soutenir contre le roulis du navire, qu'on cessa ensuite de gouverner. On se mit à la cape. Quelque temps après, un coup de mer couvrit la dunette; l'eau tomba en abondance dans la chambre, éteignit la lampe du compas, et pendant ce temps les cris lamentables des animaux sur le pont, le mugissement des vagues, le sifflement du vent dans les manœuvres, l'agitation de ceux qui se trouvaient levés à cet instant, tout cela pouvait bien causer une certaine émotion à ceux d'entre nous que leur grande jeunesse rendait plus faciles à impressionner par la crainte. Pour ce qui me concerne, j'étais extrêmement fatigué du manque de repos et des suites du mal de mer; mais je n'avais point de peur, je me sentais livré plus entièrement que jamais à la garde de Jésus et de Marie, et j'aimais à m'y abandonner sans réserve, avec le plus de foi et d'amour qu'il me fût possible. Le spectacle de cette agitation furieuse de la mer ne fut même pas sans charmes pour moi. J'avais déjà, quelques jours auparavant, admiré, même au milieu de l'abattement causé par le mal de mer, l'effet des vagues magnifiquement éclairées pendant quelques heures d'une des dernières matinées de tempête. Dans cette nuit d'orage, c'était également un imposant spectacle de voir la mer toute phosphorescente, avec ses vagues de feu qui venaient jaillir en mille étincelles sur le pont, et qui blanchissaient au loin la lame sur toute l'étendue de l'horizon.

Cependant le beau temps revint après une quinzaine de jours

d'assez grandes fatigues, qui suffirent pour me faire toucher du doigt ma faiblesse et m'humilier de mon néant devant Dieu. Je ne pus, en effet, pendant tout ce temps, faire autre chose que réciter mon office, et encore avec beaucoup de peine. Bientôt après je me sentis la force de me livrer à quelque travail sérieux; en conséquence, je ne tardai point à me mettre à l'œuvre, priant N. S., pour qui seul j'avais la conscience d'agir, de bénir mon travail et ma peine[1].

Le 26 février au matin nous aperçûmes l'île de Canarie, que nous longeâmes pendant tout le jour, ayant à notre droite Ténériffe, qu'on ne reconnut bien que vers le soir. Je n'ai jamais vu de terre plus pittoresque, ni mieux découpée, que la partie sud de la première de ces îles, tout hérissée qu'elle est de rochers volcaniques. A ce moment, le soleil couchant en colorait de la manière la plus remarquable l'élégante dentelure. Le pic de Ténériffe lui-même, malgré sa grande élévation[2], ses lignes imposantes, et l'éclat de la neige qui en recouvrait le sommet, me frappa moins que la plus haute des montagnes et la pointe de Canarie. Je croyais au pic des pentes plus abruptes et plus d'isolement, par rapport aux autres terres, et j'y ai retrouvé l'Etna au lieu du Vésuve, ou mieux encore du Stromboli[3], que je m'attendais à rencontrer ici avec des proportions gigantesques. Vers le soir nous étions assez près de Ténériffe pour discerner les arbres de la forêt du pic, qui se dessinaient sur l'horizon, et pour distinguer dans la nuit les feux du rivage. Le lendemain matin, le soleil levant éclairait derrière nous le sommet de la montagne; on apercevait aussi de loin Palma, l'une des grandes îles de ce groupe. Bientôt toutes ces terres disparurent, après avoir béni devant nous, dans leur muet langage, le Roi éternel, dont l'univers entier célèbre les grandeurs. Nous étions de nouveau, et pour bien longtemps, au milieu de l'Océan, sans autres limites pour les regards que l'ho-

[1] Il s'agissait là de la révision et de la suppression d'une partie de mon premier voyage d'Italie.

[2] Le pic de Ténériffe est situé par 28° 16′ 21″ de latitude nord et par 18° 58′ 59″ de longitude ouest; sa hauteur est de 3710 mètres. — *Connaissance des temps*, etc., *publié par le bureau des longitudes*. In-8°. Paris, Bachelier, 1840, p. 378.

[3] Petit volcan isolé de l'archipel de Lipari dans la mer de Sicile.

rizon des mers, cet horizon si vivant et si animé malgré l'habituelle uniformité de ses lignes.

Dans la nuit du 1er au 2 mars nous passions à vingt lieues du banc d'Arguin[1], devenu trop fameux, il y a une vingtaine d'années, par le naufrage de *la Méduse*. Le beau tableau de Géricault[2] conservera longtemps en France le souvenir de cette grande catastrophe. Mais ce qu'on ne devrait jamais oublier non plus, afin de comprendre ce que doit être un commandant de navire à son bord, ce sont les causes funestes d'un semblable malheur. Ignorance de la part du capitaine, à qui, dans les jours d'exigences où elle se trouvait, la Restauration avait confié ce navire, indiscipline de la part des équipages et des soldats de transport, qui n'avaient ni les uns ni les autres confiance dans leurs chefs, voilà, en deux mots, ce qui, dans cette circonstance, a entraîné la perte de tant de victimes et d'un beau navire!

C'était le 2 juillet 1816. Une flottille, commandée par M. Leroi de Chaumareys, et composée de la frégate *la Méduse*, de la corvette *l'Echo*, de la flûte *la Loire* et du brick *l'Argus*, faisait voile de France au Sénégal, pour porter aux anciens établissements rendus par les traités le nouveau gouverneur et 400 militaires ou passagers. Par suite d'une impardonnable imprudence du capitaine, la frégate, qui n'avait pas répondu aux signaux faits la nuit précédente par la corvette *l'Écho*[3], venait de toucher sur le banc, par une mer très-grosse et un fort courant, qui ne laissaient plus l'espérance de sauver le navire. Avec un équipage soumis et bien discipliné, aucun homme n'eût péri avant d'arriver à la côte; mais malheureusement les chefs supérieurs n'avaient la confiance ni des militaires, ni des marins, et ce fut là ce qui perdit tout. Après quelques heures d'une délibération pendant laquelle une partie des hommes s'étaient enivrés pour oublier la mort qui les menaçait, les officiers et presque tout l'équipage quittèrent la frégate pour descendre dans les embarcations. Par ce

[1] Ce banc se trouve par les 20° 33′ 2″ de latitude nord et 19° 16′ 5″ ouest. —*Nouvelles tables astronomiques et hydrauliques*, par V. Bagay. In-4°. Paris, Didot, 1829, p. 106.

[2] Ce tableau d'un grand peintre, mort dans sa jeunesse, représente l'instant où les malheureux naufragés du radeau aperçoivent le brick l'*Argus* envoyé à leur recherche.

[3] Ce dernier navire s'était aperçu du danger à temps.

moyen ils se sauvèrent à la côte d'Afrique et de là au Sénégal. Les 148 passagers ou soldats qui restèrent furent déposés sur un radeau tellement mal construit, que pour l'empêcher de submerger dès le premier instant, on se vit contraint de jeter la plupart des provisions à la mer.

Pour comble de malheur, les embarcations qui devaient le remorquer ne le firent pas; et c'est alors que commença pour ces malheureux un enchaînement de souffrances dont le récit fait frémir. La mer devint furieuse dans les deux premières nuits; les matelots et les soldats désespérant de leur salut s'enivrèrent de nouveau avec le vin conservé et se concertèrent dans leur délire pour égorger leur chef et pour détruire le radeau. Deux fois de suite les officiers, aidés des sous-officiers et de quelques passagers, eurent à soutenir, pour défendre leur vie, un sanglant combat où bien des hommes furent victimes de leurs propres violences. Leurs cadavres servirent de nourriture à ceux qui restaient; car dans le tumulte une partie des provisions avait encore été jetée à la mer. Quatre jours après une nouvelle révolte eut lieu parmi les passagers demeurés jusqu'alors fidèles à leur devoir, et cette fois un seul malheureux y périt.

Après sept jours passés ainsi, le vin qui restait ne suffisait plus pour attendre le moment où l'on pourrait toucher à la terre. On se consulta sur ce qu'il fallait faire des malades, et le résultat de cette affreuse délibération fut qu'on les jetterait à la mer pour sauver les autres. C'est ce qu'on fit en effet. Enfin, le 17 juillet, au moment où il ne restait plus à ces malheureux que quelques bouteilles de vin pour toute ressource, et que la chair des cadavres commençait à leur inspirer une répugnance horrible, le brick l'*Argus* envoyé à leur recherche, les rejoignit et recueillit à son bord les *quinze* personnes qui restaient des 148 embarquées primitivement sur le radeau. Encore sur ce nombre, six moururent peu de jours après leur arrivée à Saint-Louis. Cinquante-deux jours après le naufrage, une goëlette expédiée pour recueillir les débris de la frégate échouée, trouva encore à bord trois malheureux sur le point d'expirer, et qu'on finit par sauver à force de soins. Ils étaient restés dix-sept sur la frégate lors du départ des embarcations et du radeau. Après cinquante-deux jours d'attente inutile, douze d'entre eux construisirent un radeau sur lequel ils périrent avant d'arriver à la côte. Un autre ayant voulu

se sauver sur une cage à poules, fut submergé presqu'aussitôt. Enfin, l'un des quatre autres mourut avant l'arrivée de la corvette qui avait été retardée pour s'être trouvée deux fois de suite contrainte de relâcher au Sénégal. Tant que ces malheureux avaient eu des provisions, ils avaient vécu en paix; mais dans les derniers jours, ils se tenaient chacun loin l'un de l'autre, et quand ils se rencontraient, ils couraient les uns sur les autres en se menaçant du couteau; circonstance qui se reproduisit, du reste, bien souvent en d'autres occasions analogues.

Le capitaine Leroi de Chaumareys dont l'incapacité entraîna un pareil malheur, fut traduit devant un conseil de guerre à son retour en France. On le déclara déchu de son grade et indigne de servir l'État [1].

Deux jours après que nous eûmes passé en face du banc, c'est-à-dire le 4 mars, à 4 heures du soir, on aperçut dans l'Ouest une bande lumineuse qu'on reconnut bientôt pour une comète fort remarquable par les dimensions et l'éclat de la queue. La tête se distinguait difficilement à l'œil nu. Le lendemain, on fit à bord des observations à l'aide desquelles on reconnut que la comète se trouvait située à 50° 52′ d'Aldébaran, et à 59° 48′ de Rigel. Le surlendemain, de nouvelles observations donnèrent la comète à 53° 50′ de Rigel, et à 47° 16′ d'Aldébaran, ce qui faisait une déclinaison de 30° 30′. On était ce jour-là par 1° 00 latit. N. et 22° 17′ long. On continua les observations les jours suivants, jusque vers le 15 avril où l'on ne voyait presque plus la comète.

Un incident qui pouvait avoir des suites très-graves se présenta le 9 du même mois, au moment où nous étions à dîner sur la dunette. On aperçut tout à coup dans le S.-E. un navire qu'on n'avait pas signalé jusqu'alors et qui se trouvait déjà assez rapproché de nous. Sa voilure triangulaire inaccoutumée et toujours un peu suspecte dans ces parages, attira l'attention du capitaine qui l'examina aussitôt, et reconnut à la longue-vue qu'il avait beaucoup de monde à bord et portait une forte pièce de canon à pivot sur l'arrière de son grand mât. Comme de plus il était évident qu'il faisait route sur nous, le capitaine prit ses dispositions afin de se dé-

[1] Voir pour les détails, les journaux du temps et l'ouvrage suivant : *Histoire des naufrages* par Deperthes, augmentée d'un choix des naufrages *modernes les plus remarquables, par M. Duromesnil, ancien officier de marine, membre de la Légion d'honneur*. In-12. t. II, p. 41.

fendre en cas d'attaque, ou tout au moins pour intimider ce navire au moment où il pourrait s'apercevoir de la contenance qu'on faisait à notre bord. Par un heureux hasard, ou plutôt par une disposition toute providentielle de notre divin maître, le capitaine avait fait dégager, dans l'après-midi, les deux pièces de huit dont le navire était armé. Il avait fait nettoyer les affûts, percer les sabords, en sorte que tout se trouva d'avance prêt pour le moment où il fut nécessaire de se mettre en défense. On chargea donc et on amorça ces deux pièces; on prépara les gargousses et les boîtes à mitraille destinées à les alimenter, ainsi que les deux pierriers de la dunette, et l'on tint la mèche allumée près des canons. D'un autre côté, on préparait les sabres et les fusils; et lorsque tout fut ainsi disposé, le navire suspect se trouvait à portée de voix. A ce moment notre capitaine hissa le pavillon français, à quoi l'autre navire répondit en mettant dehors un pavillon espagnol. En même temps à notre bord, le capitaine fit carguer les basses voiles et la brigantine pour être prêt à tout événement et faire voir qu'il pouvait se défendre. L'Espagnol mit alors une embarcation à la mer et nous pûmes examiner en détail son navire, en même temps qu'on veillait à sa manœuvre, afin d'éviter toute surprise. C'était un chébec, portant deux voiles latines et un grand foc. Il était peint tout en noir et avait son pont chargé de monde avec un homme en vigie.

Je ne pus m'empêcher d'admirer la forme et la grâce de ce navire, construit pour marcher rapidement et par tous les temps, avec cette élégante voilure triangulaire qui me rappelait les petits navires de la Méditerranée. L'embarcation mise dehors pour venir à nous, avait aussi quelque chose de très-pittoresque. C'était une de ces pirogues formées d'un seul tronc d'arbre; de forme légère et très-élancée, elle glissait sur la mer avec une grande rapidité, à l'aide des faciles efforts de deux nègres. Ces derniers la manœuvraient à l'aide d'avirons très-courts et très-légers dont ils se servaient d'une seule main, ramant alternativement sur un bord et sur l'autre. Le costume de ces deux hommes, avec leur couteau suspendu à leur ceinture et leur anneau d'ivoire au bras, était également fort remarquable.

Ces nègres amenaient à notre bord, un officier du navire espagnol et un inteprète. A peine nous eurent-ils accostés, que ces deux derniers montèrent sur notre pont, sans avoir rien demandé préa-

lablement. L'un des nègres se tint debout sur le bordage, tandis que l'autre, demeuré dans l'embarcation, semblait examiner l'arrière du navire. Après avoir, selon l'usage des forbans ou des négriers qui veulent extorquer de l'argent ou des provisions aux navires, demandé au capitaine s'il pouvait lui vendre des vivres, les deux Espagnols adressèrent quelques autres questions dont le but évident était de s'assurer de l'état du bâtiment et de la résistance qu'ils pourraient rencontrer. Ils déclarèrent ensuite qu'ils venaient de Sierra-Leone d'où ils se rendaient à Porto-Ricco; qu'ils étaient frétés par le gouvernement anglais et qu'ils portaient des noirs venant de différentes prises faites par les navires de guerre sur les négriers. On n'ajouta aucune foi à ce récit; cependant on leur donna quelques paniers de pommes de terre et on les invita à se retirer à leur bord et à se mettre hors de portée; car pendant ce temps, le chébec nous avait approchés sous le vent, comme s'il eût voulu nous prendre à l'abordage [1]. Telle était l'opinion de notre capitaine, homme d'une nature peu impressionnable, et qui l'a consigné comme il suit dans son journal :

« D'après ce que nous avons compris, son intention était de
» nous prendre à l'abordage ; mais voyant tout le monde armé [2]
» et quatre pièces de canon chargées, il a renoncé à son entre-
» prise. »

En effet, peu de temps après le retour de l'embarcation à bord du chébec, nous le vîmes s'éloigner en gouvernant à l'O.-N.-O. On se tint prêt cependant jusque vers minuit, alors la brise se leva et on ne le revit plus; on l'avait entièrement perdu de vue dès les 10 heures du soir. Nous nous trouvions alors par le 5° 12, de latitude nord, et 20° 54' de longitude ouest.

Cet événement fut pour moi la source de bien des observations que je ne crois pas inutiles de noter ici. Et d'abord je sentis par moi-même combien il est vrai de dire que le véritable esprit de l'Église, notre sainte mère, inspire une profonde horreur du sang.

[1] Pendant la visite de l'officier envoyé à notre bord pour nous examiner, on entendit une voix partant du chébec, mais on ne comprit pas la question adressée à cet officier. Seulement celui-ci répondit en espagnol : *Il y a des canons, il est tout prêt.*

[2] Nous étions 26 à bord, y compris le pilotin et le mousse âgés l'un et l'autre de 15 ans. L'Espagnol nous dit qu'il avait 65 hommes dans son navire, quoiqu'il fût beaucoup moins fort que le nôtre.

Oui, je l'ai bien compris : *Arma clericorum sunt orationes et lacrymæ*[1]. Quand je vis à notre bord ces pauvres gens pâles, décharnés, épuisés de fatigue par le misérable métier qu'ils ont embrassé pour la perte de leurs âmes, quand j'eus réfléchi que peut-être dans quelques instants il faudrait, pour notre légitime défense, contribuer à leur donner la mort dans un combat ; j'avoue que j'ai ressenti à ce moment une excessive répugnance à verser le sang ; et cependant par caractère j'aime la guerre, et la pensée d'une bataille a toujours fait tressaillir de joie ma bouillante jeunesse. Ici je le sentais, c'était le mouvement de l'esprit divin vivant dans mon âme d'une manière toute particulière, par suite de la consécration sacerdotale qui dominait en moi l'inclination dépravée du vieil Adam ; c'était la mansuétude de mon maître, qui adoucissait ainsi la violence de la nature.

Profondément pénétré de cette pensée, j'élevai mon cœur vers Jésus, je m'adressai à Marie, suppliant cette tendre mère d'éloigner de nous et de ces pauvres âmes un si déplorable malheur. Et cette prière me fit du bien, elle m'inspira une grande confiance que le sang ne serait pas répandu.

Plus tard, quand le danger fut complétement passé, la pensée de ces pauvres âmes qui se perdent à mener une semblable vie me toucha plus sensiblement encore qu'elle n'avait fait dans le premier moment. Je priai beaucoup pour elles et j'engageai mes confrères à s'offrir pour elles comme victimes devant la majesté de Dieu. Et ainsi nous les poursuivions de nos vœux, ces malheureux dont le sort est si triste, et dont la vie criminelle autant que misérable attristait et remplissait l'âme d'amertume.

Tous mes confrères du reste, en ce moment de danger, témoignèrent une égale résolution, et donnèrent un exemple du courage que donne la confiance de mourir dans la grâce de son Dieu ; nul d'entre eux, par conséquent, n'éprouva les impressions que je vis se manifester chez plusieurs autres personnes du bord, à qui la pensée de la mort était bien plus importune qu'à nous. J'en ai vu plusieurs, surtout parmi ceux qui parlaient le plus haut avant et après le danger, pâlir au moment où il fallait montrer le plus de résolution. Je les compris ; ils songeaient sérieusement alors à cet avenir dont ils se jouaient quand la main de Dieu ne leur semblait

[1] Les armes des clercs sont les prières et les larmes.

pas aussi près de les frapper. Et je vis que la véritable force, que le véritable héroïsme se trouvent bien rarement en qui ne saurait s'appuyer sur le témoignage d'une bonne conscience. Sans cela, il est vrai, on peut être brave, et on l'est souvent en effet; mais on l'est comme un furieux, ou, ce qui arrive le plus souvent encore, on est brave parce qu'on n'est pas seul, et que l'amour-propre, comme tous les amours, est plus fort que la mort.

Le 13 du même mois, on fit à bord ce que les matelots appellent le *baptême de la ligne*. On l'avait annoncé, dès la veille, avec le burlesque appareil qui l'accompagna plus solennellement encore le lendemain. Je suis convaincu que les matelots n'ont aucune pensée de mépris impie dans l'imitation à laquelle ils se livrent par rapport aux cérémonies du baptême. Cependant, comme il y a toujours inconvenance pour un prêtre de Jésus-Christ à prendre part à des plaisanteries où les plus grands mystères de notre foi sont traités d'une manière peu respectueuse, nous fîmes à cet égard nos observations au capitaine qui avait déjà donné ordre de nous exempter des grosses plaisanteries auxquelles on se livre en pareille circonstance. Nous en fûmes quittes en conséquence pour donner une petite rétribution à l'équipage et tout se passa très-convenablement. Du reste, il faut le dire ici, jamais nous n'avons eu à nous plaindre de qui que ce soit à bord, pas plus de la part des officiers que de l'équipage. Tout le monde a été constamment plein d'égards pour nous, avantage d'autant plus appréciable que nous savions que d'autres missionnaires avaient eu à souffrir sur certains navires.

Cette considération, jointe au désir que nous avons au fond du cœur de voir toutes les âmes se remplir de la divine charité de Jésus-Christ, nous engageait puissamment à faire tout ce qui dépendait de nous pour contribuer au salut des personnes qui nous entouraient et qui ne s'étaient pas approchées des sacrements depuis un plus ou moins grand nombre d'années. Deux matelots et le mousse avaient, il est vrai, demandé à se faire instruire pour leur première communion dès les premiers jours. Nous avions chargé de ce soin charitable trois de nos confrères que leur habitude du saint ministère et leur caractère plein de bonté rendaient plus propres que d'autres à s'en acquitter avec fruit. Mais, parmi les chefs ou les matelots du navire, la plupart d'entre eux semblaient être bien éloignés de vouloir participer aux divins sacre-

ments. Le temps de Pâques approchait, et rien ne semblait indiquer que personne dût en profiter pour se réconcilier avec Dieu. Nous ne cessions de prier pour eux ; nous sacrifiions une grande partie de nos soirées et même de nos nuits à rester sur la dunette pour nous entretenir avec eux de leurs affaires, de leurs familles et de leurs affections, espérant par là venir à bout de gagner leur confiance et leur parler de conversion. Notre bon maître daigna bénir nos efforts; et nous eûmes particulièrement à le bénir des fruits de la confiance que nous avions placée dans le pouvoir d'un saint, à qui, suivant le témoignage de sainte Thérèse, on n'a jamais rien demandé en vain. Un des officiers se rendit d'abord, puis l'autre, puis différentes personnes de l'équipage. Et voici quelle en fut l'occasion. Je note ceci afin qu'on y trouve un nouveau motif de confiance à l'égard du grand saint dont la puissance a eu tant de part à ce triomphe de la grâce de Jésus-Christ.

Quelque temps avant l'époque dont je parle, M. Sohier, l'un de nos confrères, âme candide et sainte qui inspirait à tous une sincère affection, parlait à l'un des officiers du pouvoir de saint Joseph, et lui rapportait ce qu'en dit sainte Thérèse. Cette pieuse conversation porta son fruit.

Le jour même où l'Église célèbre la fête de ce grand patriarche, l'officier en question se trouvait de quart au moment où M. Sohier disait la sainte messe dans la chambre; l'officier jeta un coup d'œil sur l'autel, et tout en continuant sa conversation sur la dunette avec une autre personne, il lui vint en pensée de demander à Dieu sa conversion en s'appuyant sur ce que lui avait dit notre cher confrère. Il était alors environ sept heures du matin. Le soir à peu près à la même heure, j'étais seul assis dans un coin de la dunette, attendant toujours, comme nous le faisions tous, le moment où je trouverais un cœur disposé à recevoir une parole de salut. Ce moment était venu pour l'officier dont je parle. Il passa près de moi, je lui adressai la parole. Après avoir pendant assez longtemps causé de choses indifférentes, la conversation arriva aux choses sérieuses de la foi. Vers minuit il était à mes pieds m'avouant ses fautes et demandant à Jésus pénitence et repentir. Avant cela il m'avait raconté ce qui lui était arrivé le matin, et l'un et l'autre nous nous réunîmes en action de grâce pour le grand saint à l'intercession duquel l'heureux converti devait une telle faveur. Nous nous revîmes ensuite pendant plusieurs nuits, et enfin il eut le

bonheur de s'approcher de la table sainte et de consoler ainsi notre cœur à tous.

Cette grâce ainsi obtenue me toucha, et pour augmenter ma foi autant que pour témoigner à Dieu et à son serviteur ma vive reconnaissance, je fis vœu de célébrer une fois la messe en l'honneur de saint Joseph, pour chaque personne qui s'approcherait ainsi des sacrements jusqu'à notre arrivée à Pondichéry. Cette marque de confiance ne fut pas vaine non plus; car peu de jours après, le lieutenant du bord consentit avec la plus grande bonne volonté à faire ce qui dépendait de lui pour rentrer en grâce avec Dieu. Le temps pascal n'était pas encore écoulé lorsqu'il eut le bonheur de se nourrir aussi de la chair sacrée de Jésus.

D'autres personnes du navire témoignèrent également le désir de suivre la même voie. Quelques-uns le firent; d'autres n'eurent pas le courage de résister aux tentations qui les en détournèrent. Daigne le divin maître leur pardonner à tous l'abus des grâces qu'il se préparait à répandre sur eux!

J. O. Luquet,
Evêque d'Hésebon.

Voyage.

JOURNAL EN FRANCE

DURANT LES ANNÉES 1845 ET 1848,

ET ACCOMPAGNÉ DE LETTRES SUR L'ITALIE EN 1847,

TOUCHANT L'ÉGLISE ET L'ÉDUCATION;

Par Th. W. Allies. — Londres, 1849 [1].

Voici venir un des livres les plus curieux que j'aie lus depuis plusieurs années; c'est celui d'un ministre protestant et puseyiste, qui rend compte jour par jour, heure par heure, de ses impressions en France et dans l'Italie septentrionale sur les dogmes et les usages de l'Eglise catholique, ainsi que sur la grande question de l'enseignement. Pendant que les autres touristes visitent nos

[1] *Journal in France in* 1845 *and* 1848, *with letters from Italy in* 1847, *of things and persons concerning the church and education.* By Thomas William Allies. London, 1849.

musées, nos théâtres, nos chambres et nos clubs révolutionnaires, en voici un, pèlerin religieux, qui court partout où il y a une grand'messe à chanter, un petit séminaire à étudier, une vieille basilique à contempler, un saint à honorer, une fête patronale à célébrer. Tantôt vous le trouvez répétant dévotement ses heures anglicanes devant le Saint-Sacrement qu'il *adore;* tantôt examinant avec une pieuse anxiété les extatiques du Tyrol; tantôt enfin entonnant un hymne d'admiration et d'étonnement à la vue de nos évêques si humbles, si dévoués, si apostoliques au sein de leur pauvreté. Il respire dans cet ouvrage un parfum de bonne foi, une soif de vérité qui feraient rougir l'indifférence de beaucoup de catholiques. Aussi ne faut-il pas s'étonner des colères qu'il a soulevées en Angleterre, ni des attaques multipliées dont il a été l'objet; car M. Allies, il ne faut pas l'oublier, reste protestant, reste ministre anglican. De retour chez lui, dans son presbytère de Launton, il a repris et son prêche et son formulaire de prières, ni plus ni moins que s'il n'eût pas adoré Jésus-Christ dans le mystère de l'autel, ou assisté avec édification aux offices de la sainte Vierge à Notre-Dame-des-Victoires. N'avais-je pas raison d'affirmer que ce *Journal en France* est un des plus curieux de nos jours, où l'on voit pourtant tant de choses curieuses? Ouvrons-le donc, pour y observer de près un remarquable épisode de l'histoire du puseyisme.

Le point de vue principal, qui est commun à l'auteur avec la plupart des puseyistes, c'est qu'au fond l'Eglise catholique et l'anglicanisme sont seulement deux faces différentes de la même vérité. C'est faute de se connaître que ces deux sœurs n'ont pas encore réussi à s'entendre, et si de part et d'autre on y mettait un peu de bonne volonté, les choses ne tarderaient pas à s'arranger. Nous avons fort souvent remarqué cette fausse donnée chez les puseyistes, et qui pourra les retenir encore longtemps dans leur erreur. C'est une inspiration de l'orgueil, M. Allies nous permettra de le dire, inspiration par laquelle ce démon empêche ces sectaires de faire le dernier pas. Il est de fait que les Newman, les Ward, les Faber, les Seager, les Ornsby n'ont renoncé à cette funeste erreur que du jour qu'ils ont reconnu franchement leur Eglise comme hérétique. Aussi de ce jour-là seul ils ont pu rentrer dans le sein du catholicisme. Nous croyons que Dieu fera la même grâce à M. Allies, en faveur de sa bonne foi

parfaite. Cependant, nous avons hâte de le dire, il est un point où nous sommes de l'avis de notre voyageur : non, les catholiques n'étudient pas assez les doctrines de l'anglicanisme. Dans un moment où la controverse chrétienne a pris un caractère si nouveau, si imprévu de l'autre côté de la Manche, il peut être souvent fort utile pour les âmes avides de vérité de rencontrer chez nos prêtres une connaissance précise des points par lesquels l'établissement religieux de l'Angleterre se rapproche ou s'éloigne de la vérité catholique. Il est fort triste pour un anglican d'avoir à subir des objections ou des réponses qui sont très-propres à réfuter le déisme de Calvin ou de Socin, mais qui satisfont mal les doutes et les hésitations de l'enfant d'Albion. M. Allies en a fait plus d'une fois l'épreuve, et nous avons lieu de croire que ses compatriotes ont été en maintes occasions exposés au même désappointement. Qu'on nous permette donc d'appeler sur ce point important l'attention du clergé français. Quelques études sur ce sujet spécial lui assureraient peut-être la conquête de plus d'une âme égarée dans le sentier de l'erreur. La récompense est assez belle pour chercher à l'obtenir.

Mais si M. Allies se plaint justement de notre ignorance à cet égard, il est plus explicite encore quand il flétrit celle dont font preuve les anglicans, sur tout ce qui concerne le catholicisme. « Plût à Dieu, s'écrie-t-il dans son introduction, que je pusse détruire chez eux un seul préjugé, ou redresser une seule idée fausse. Sans doute mes moyens d'information ont été limités, et le temps m'a été dispensé d'une main avare, mais j'en ai assez vu pour être convaincu que les hommes portés à dénoncer, à détester avec le plus de violence l'Église catholique, ne le font pas plus cordialement qu'elle ne haïrait et dénoncerait ce qu'il leur plaît d'appeler l'Église catholique....

» Aussi le seul mérite de ce journal, s'il en a un quelconque, consiste à considérer les choses telles qu'elles sont réellement dans le système catholique romain, à laisser de côté toute idée préconçue, à ne pas condamner ce qui paraît contraire aux usages établis, mais à le comprendre d'après le principe même sur lequel il se fonde. En général, mes observations se bornent à la France, mais peut-être ce pays forme-t-il aujourd'hui la partie la plus intéressante de la communion romaine. Là, le divorce que tous les gouvernements de la chrétienté font avec l'Église, s'est accompli

avec plus de dureté, de dédain et de tyrannie que partout ailleurs. Les vastes propriétés abandonnées par le clergé français, dans une noble confiance en la générosité de la nation, ont été acceptées par l'État, qui a donné en retour à ce clergé une stipende annuelle, si misérablement insuffisante, que le rouge doit monter au visage de chaque français, rien qu'en y songeant. La grande majorité des curés en France, reçoivent seulement un salaire de 800 francs; dans certaines villes il s'élève jusqu'à 1,200 et parfois jusqu'à 1,500 francs. En outre, l'État a fait en France ce qu'il s'efforce de réaliser en Angleterre : dans chaque commune il établit un maître d'école incrédule, chargé d'enseigner à l'enfance les éléments des connaissances utiles, excepté, bien entendu, toute foi définie, et de se poser en adversaire du curé. Et puis, la génération actuelle chez les Français a été élevée dans un temps où le flot de l'incrédulité avait inondé le pays, en sorte que non-seulement elle est pratiquement impie, mais jamais elle ne peut se reporter aux souvenirs chrétiens de son enfance. On receuille la grande moisson semée par la révolution de 1789 ; l'incrédulité marche la tête haute dans tout le pays ; il y a mieux, elle le gouverne : partout j'ai trouvé l'accord unanime sur ce point, c'est que le respect humain est contre l'Église et la religion. Quel fait culminant pour juger la situation d'un pays !

» Donc, cette raison m'a paru décisive pour étudier en France l'Église de Dieu agissant d'après ses forces virtuelles ; l'Église opprimée, ravalée par le monde au point que la vie indestructible de l'Évangile peut seule pénétrer une société placée dans de telles conditions. Dieu veuille qu'un semblable état de choses ne soit pas réservé à l'Angleterre ! Dieu veuille qu'au jour de l'épreuve, notre Église à nous trouve des serviteurs et des maîtres, des prêtres et des sœurs de charité, aussi désintéressés, aussi laborieux, aussi patients, aussi zélés que ceux dont le Seigneur a doté la France ! Ajoutons enfin que si la France, comme nation, revient un jour sous le joug de son Sauveur, il ne faudra jamais désespérer d'aucune société quelconque, jamais douter de la force de l'Église chrétienne pour surmonter les obstacles les plus gigantesques[1]. »

Telles sont donc les dispositions de notre voyageur, et assurément elles ne sont rien moins que malveillantes ; elles sont comme le

[1] P. 3-7.

miel qu'il rapporte à la ruche et le fruit de tout son voyage. Nous le suivrons dans ses courses, en lui empruntant ce laisser-aller qui n'est pas sans charme à cause de sa simplicité, et qui va parfaitement à des impressions de voyage.

La première visite de M. Allies est au petit-séminaire d'Yvetot, où il se rend en compagnie de M. Marriot, un de ses confrères dont le but est identique avec le sien, savoir: étudier de près les institutions catholiques. Il faut voir avec quelle admiration nos deux pèlerins parlent de l'affection des maîtres pour les élèves, de leur vie toute d'abnégation et d'austérité chrétienne. Pas un détail ne leur échappe, ni le maigre salaire des professeurs, ni la pratique des sacrements, ni le prix de la pension, ni le règlement de la maison, ni même le catéchisme auquel ils eurent soin d'assister. « En vérité, s'écrie tout d'un coup M. Marriot, ils ont l'air de n'être qu'une seule famille composée de 225 enfants! »

« Et de fait, reprend M. Allies, nous fûmes particulièrement frappés dans ce collége, de l'intimité qui règne entre les maîtres et les enfants; la présence des premiers ne sert pas seulement à maintenir l'ordre pendant les leçons, mais leur influence se fait sentir partout et toujours. La confession sans doute est la cause de tout cela. En quittant ces braves gens, nous étions pleins d'admiration pour leur zèle, pleins de gratitude pour leurs bontés[1]. »

Hâtons-nous d'arriver à Paris avec nos deux voyageurs, qui n'eurent rien de plus pressé que de courir au séminaire de Saint-Sulpice pour en étudier le règlement, les études, la vie tout entière dans ses plus minutieux détails. Ils ne se lassent pas d'y revenir sans cesse, de discuter avec M. l'abbé Galais sur les plus graves questions qui séparent l'Église anglicane des catholiques. Obligés que nous sommes de nous borner, nous passerons sur des sujets qui sont familiers à nos lecteurs, mais qui excitent au plus haut degré l'intérêt et l'envie de M. Allies et de son compagnon. Bientôt il se trouve en face des deux grands prédicateurs de nos temps, le P. Lacordaire et le P. de Ravignan. Ici, nous ne pouvons nous abstenir de citer *in extenso* :

« Nous avons pris la liberté de faire une visite au P. Lacordaire, et bien nous en a pris de notre hardiesse, puisqu'elle nous a procuré une heure de conversation fort animée avec lui. Imaginez-vous

[1] P. 10-16.

un vrai moine, une sorte de saint Bernard ressuscité pour ainsi dire en chair et en os dans toute son énergie virile : sous son blanc vêtement de dominicain, il semblait le beau idéal du guerrier chrétien, armé de pied en cap pour combattre l'hérésie et s'avançant sans crainte au milieu des périls de la vie, du choc des systèmes qui s'écroulent. Sa figure fraîche et rosée, son œil vif et sombre, son expression animée, en faisaient un des personnages les plus frappants que j'aie jamais contemplés. Il méritait à lui tout seul le voyage de Paris. Peut-être la pensée que j'avais devant moi un des prédicateurs les plus éloquents, agissait à mon insu sur moi.

« La conversation roula sur le mouvement anglican ; il parla aussi du malheureux état de l'Université en France : « Au lieu » d'être locale, dit-il, elle s'étend partout et manque ainsi de co- » hésion. A vrai dire, ce n'est point un corps ; on promène ses pro- » fesseurs d'un bout de la France à l'autre, selon le bon plaisir du » gouvernement. Nous sommes maintenant engagés dans une grande » lutte pour la liberté des ordres religieux, lutte presque gagnée ; » la liberté arrivera sans aucun doute. Quant au protestantisme, » il montre l'état de mort dans lequel il croupit par son impuis- » sance à produire des institutions monastiques : pour moi cette » preuve est convaincante. Si vous aviez parmi vous l'esprit de vie, » comment seriez-vous incapables d'enfanter une chose si intime- » ment en harmonie avec l'esprit de la croix ? »

« Au bout de quelque temps, je repris à mon tour : « Permettez- » moi une question : supposez une personne douée de quelque in- » telligence et d'une parfaite bonne foi, qui est prête à faire tous » les sacrifices pour la religion et à employer tous les moyens pour » arriver à la connaissance de la vérité. Supposez une telle per- » sonne convaincue que l'Église anglicane est une branche de » l'Église catholique, quoique malheureusement séparée d'elle ; » condamneriez-vous cette personne, en d'autres termes la croi- » riez-vous hors de la voie qui mène au salut ? »

« Monsieur, répondit le Dominicain, il n'y a qu'une chose qui » puisse excuser une personne de ne pas appartenir à l'Église, » c'est l'ignorance invincible. Vous savez que dans certains cas un » païen lui-même peut être sauvé. Mais une telle personne ne » peut arguer de l'ignorance invincible, car il n'y a que trois » choses qui puissent empêcher l'homme d'atteindre la vérité : ou » la vérité sera elle-même incapable de le convaincre ; ou il y

» aura un défaut dans son propre entendement ; ou, enfin, sa vo-
» lonté sera corrompue. Quant à la première hypothèse, elle est
» hors de question. La vérité se suffit toujours à elle-même ; sup-
» poser le contraire, ce serait faire injure à Dieu. Vient ensuite
» le défaut d'intelligence ; mais en ce qui concerne les chefs du
» mouvement anglican, la chose est aussi hors de question, car ce
» sont des hommes d'une grande puissance intellectuelle, d'une
» grande distinction. Reste donc l'hypothèse d'une volonté cor-
» rompue, et assurément cette corruption est souvent si subtile
» que les hommes en subissent l'influence sans le savoir. Néan-
» moins, aux yeux de Dieu, c'est bien la volonté qui cause l'er-
» reur, et dès lors de pareils hommes sont condamnés sans pou-
» voir exciper de l'ignorance invincible. Que si vous en venez à
» l'individu, je ne prendrai pas sur moi de juger, car il est écrit :
» *Nolite judicare*, et il est absolument impossible de connaître
» l'état intérieur d'autrui. Mais, je le répète, cette classe de
» personnes ne peut plaider une ignorance invincible ; par consé-
» quent, l'obstacle ne peut être que dans leur volonté, quand
» même l'individu n'en aurait pas la conscience. Mille considéra-
» tions de famille, de fortune, d'habitudes acquises circonvien-
» nent un homme, et le font insensiblement dévier ; mais il est
» toujours sous le coup de la condamnation, car c'est sa propre
» volonté qui est corrompue. Si j'allais, moi, sur une des places
» publiques de Paris, et que je ressuscitasse trois hommes d'entre
» les morts, pensez-vous que tous les gens présents à ces miracles
» voudraient y croire ? — Certainement non, répliquai-je. — D'où
» vient donc cela ? — C'est qu'il se trouve dans leur volonté
» quelque obstacle secret. » Vainement cherchâmes-nous à lui faire comprendre qu'une personne pouvait, après les études les plus profondes, arriver à la conviction intime que l'Eglise anglicane est une partie de la véritable Eglise, jamais le Père ne put ou ne voulut accepter cette idée.

» Je citai alors l'exemple de l'Eglise gréco-russe. Il mit hors de cause les pauvres et les ignorants ; mais quant aux gens instruits, c'était, disait-il, l'esprit du schisme qui les détournait en secret de la vérité. « Cependant, interrompis-je, ils ont de leur
» côté des évêques, des moines et une foule de personnes pieuses
» qui mènent une vie austère, sans jamais reconnaître les droits
» du siége romain. »

« Ah ! reprit le P. Lacordaire, il en a toujours été ainsi : au » temps du Sauveur, on attribuait ses miracles à Béelzébub ; » comment se fait-il que les témoins de la résurrection de Lazare » allèrent en informer les prêtres ? » Bref, son esprit était tellement convaincu de la vérité du système romain, qu'il ne pouvait concevoir une conclusion différente de la part d'une personne éclairée et sincère. Nous en posions seulement l'hypothèse ; mais, même sous cette forme, il la regardait comme une chose moralement et métaphysiquement impossible.

« Je voudrais bien, ajoutai-je, pouvoir vous montrer à nu l'es» prit de N***. Né et élevé dans le sein de l'anglicanisme, il a » donné toute son attention à la vérité religieuse, et en particu» lier aux points en question. Tout ce qu'il désire, c'est d'être » dans le sein de l'Eglise catholique, de travailler pour elle ; mais » il croit que l'anglicanisme en est une branche, détachée d'elle » par des circonstances particulières, et se trouvant aujourd'hui » comme en état d'appel. Il croit accomplir un devoir en restant » dans son état actuel. Que pensez-vous de ce cas ? » — « Je ne » puis porter un jugement sur des cas personnels, » répondit-il, et il reprit la même série d'arguments. « L'affaire, dis-je, est une » question de faits, et il y a en Angleterre des faits que vous ne » connaissez pas. » En somme, il nous parut peu au fait de notre position. Il nous parla avec une grande énergie et beaucoup de talent : je pus même me faire une idée de sa puissance en chaire. »

Cette conversation laissa dans l'esprit de M. Allies une impression profonde, et, trois ans après, nous le retrouvons encore engageant une nouvelle discussion avec le P. Lacordaire. Cette fois-ci la question de la primauté du Saint-Siége est sur le tapis. M. Allies refuse au pape la primauté de juridiction, tout en lui accordant une primauté d'honneur. Il est clair qu'aucun catholique instruit ne pouvait accepter le débat sur ce terrain, qui détruirait virtuellement les droits du Saint-Siége, et par conséquent toute l'harmonie de l'Eglise. Le ministre anglican s'appuie principalement sur le silence des premiers siècles à cet égard, ce qui, au fond, ne prouve rien, à raison de l'obscurité dont les temps primitifs sont enveloppés. Il est curieux de voir combien d'idées fausses végètent, pour ainsi dire, dans les esprits protestants, malgré toute la bonne foi dont ils peuvent être doués. Le P. Lacordaire faisait observer qu'au sortir des persécutions et de la

tempête la plus violente, la primauté du Saint-Siége apparaît d'une façon éclatante dans le concile de Nicée, auquel présidèrent les légats du pontife romain. A cela que répond M. Allies? Osius, évêque de Cordoue, signe le premier et préside comme commissaire impérial, non comme légat. Le fait est inexact, et le P. Lacordaire eut raison d'insister sur ce point. Gélase de Cysique, écrivain grec et par conséquent peu suspect, dit expressément qu'Osius tenait la place de saint Sylvestre, avec les prêtres Viton et Vincent, envoyés de Rome dans le même but.[1] Il est d'ailleurs à remarquer que le célèbre évêque de Cordoue gouverna tous les conciles, suivant l'énergique expression de saint Athanase, et vingt-deux ans après nous le trouvons encore présidant au concile de Sardique. Or, si l'on rejette sa qualité de légat, on ne voit pas trop comment un simple évêque d'Espagne aurait été élevé au-dessus de tous les évêques du monde, en la présence même des patriarches d'Alexandrie et d'Antioche. « Enfin, ajoute Fleury à ce sujet, la pratique suivante y est conforme, dans les conciles œcuméniques, dont nous avons les actes : nous voyons les légats du pape à la tête, et c'est d'ordinaire un évêque avec deux prêtres[2]. »

Non content de cette erreur de fait, M. Allies attribue à l'Eglise catholique l'organisation d'une monarchie absolue. On conçoit que le P. Lacordaire se soit vivement récrié contre une pareille assertion.

« Nous ne considérons pas le moins du monde, dit-il, la papauté comme une monarchie absolue ; ceux qui vivent sous son gouvernement sentent fort bien que celui-ci est limité de bien des manières. Les évêques ont des droits auxquels le pape ne peut toucher ; il ne peut les suspendre de leurs fonctions sans en assigner la cause, sans rendre une sentence juridique en bonne forme. Le pape ne peut même enlever à un simple prêtre le droit de dire la messe et de confesser, sans un jugement analogue. »

La discussion continue sur ce ton pendant quelque temps, jusqu'à ce qu'enfin l'illustre dominicain éclate par une de ces belles

[1] Dans Labbe, *Con.*, t. II, p. 105.

[2] Fleury, *Hist. ecclés.*, t. III, p. 108. Édit. in-12, 1764. Ciacconius dit aussi : Ad hanc (Synodum) Osius, episcopus cordubensis, Viton et Vincentius presbyteri urbis Romæ, *à B. papa Sylvestro missi fuere.* Vitæ Pontif, t. I, p. 219.

improvisations que reconnaîtront sans peine ceux qui ont eu le bonheur de le fréquenter dans l'intimité. « A moins de vivre, » dit-il, sous le régime d'un système quelconque, il est presque » impossible de la comprendre. Tout précieux que sont les Écri- » tures, les œuvres des Pères, les conciles, ce ne sont que des » traditions *écrites* : on ne les comprendra pas sans une tradition » vivante et *orale*. L'Église regarde la vérité comme un corps vi- » vant; celle-ci circule dans ses veines. La même chose a lieu tout » autour de nous. Qu'un jeune homme étudie la diplomatie pen- » dant quatre, cinq ou six ans, il pourra posséder l'histoire et les » traités de l'Europe au bout de ses doigts, et cette science est » excellente; mais il lui manque ce qui seul en fera un vrai di- » plomate, l'initiation pratique, qui deviendra la partie la plus » essentielle de son instruction. Vous pouvez connaître parfaite- » ment le procédé pour coudre; mais si vous ne voyez faire des » habits, même sans entrer dans une foule de petits détails, ferez- » vous un habit? Voilà justement ce qu'on sent très-fortement » dans les ordres religieux : j'avais étudié de très-près les règles » des Dominicains, mais avant de les avoir vues en pratique, je ne » les comprenais pas du tout. Ou encore : dix minutes de conver- » sation avec une personne vous fera mieux apprécier son esprit, » ses sentiments, la tournure de sa pensée, que la lecture de dix » volumes écrits par lui. Il y a dans le contact avec les personnes » un je ne sais quoi que ne remplace aucune étude. Voulez-vous » un autre exemple, prenons une ville : une demi-journée passée » dans son sein vous en donnera une meilleure idée que toutes les » descriptions écrites. Vous en absorbez la connaissance par tous » les pores. Moi, j'ai lu beaucoup d'ouvrages sur Londres, mais » je vous assure que je ne m'en forme aucune idée. Un coup d'œil » m'en dirait plus que les livres. Ainsi en est-il de la tradition » orale dans l'Église : c'est la vie d'un corps organisé se répan- » dant dans les membres. Pensez seulement ce que seraient les » lois sans la jurisprudence; l'interprétation en est la partie la » plus importante. Un homme eût-il une connaissance complète » des lois, qu'il ne serait pas un jurisconsulte, s'il ne savait les » mettre en pratique. Or, voilà l'espèce de connaissance qui vous » manque, parce que vous êtes en dehors de l'Église : nous, nous » n'éprouvons aucunes difficultés; vous, vous les voyez toujours. »

— « C'est une chose fort difficile que de vous montrer notre véri-

» table position. La question n'est pas de savoir si l'on *peut* être » catholique ; à cet égard, je n'ai aucun doute ; nous admettons » tous que vous faites partie de l'Eglise. Il s'agit de savoir si je *dois* » me faire catholique ; si je *dois* renier toute ma vie passée, si je » *dois* affirmer que le schisme ou l'hérésie ôtent toute efficacité aux » sacrements. Nous voyons, nous déplorons la division de l'Eglise ; » mais ne peut-on pas permettre un pareil état de choses, et comme » le grand schisme d'occident dura quarante ans, celui-ci ne pour- » rait-il durer trois cents ans ? »

— « Quant à cela, supposez que la question de dogme fût hors de » cause, que vous puissiez interpréter les Trente-deux articles an- » glicans dans un sens catholique ; supposez qu'il n'y ait aucune dif- » férence dans le nombre des sacrements ; que vous, individuelle- » ment ou toute l'Eglise anglicane avec vous, vous admettiez la foi » de l'Eglise romaine, car c'est à vous de venir vers elle, non à elle » d'aller à vous, — alors il y aurait UNA FIDES, mais resterait l'U- » NUM CORPUS. Or toute branche séparée du tronc ne meurt pas sur- » le-champ ; quelquefois même on peut la planter de nouveau et » lui faire reprendre racine, lui faire porter des feuilles et des fruits ; » mais il n'y aura plus d'unité. Entre nous et les Grecs il y a beau- » coup de choses communes. En admettant que la question de la » procession fût résolue par leurs explications, resterait encore » celle de l'autorité du Saint-Siége. Vous aussi, vous avez con- » servé beaucoup plus que les Luthériens et les Calvinistes. » Ce que vous avez de bon est à nous, est catholique. Si parmi » vous il y a des personnes croyant en Dieu, à la rédemption, » menant une vie sainte, pratiquant de bonnes œuvres, je ne nie » pas que tout ceci ne soit catholique en eux ; et, s'ils sont ignorants, » quant aux péchés d'hérésie ou de schisme, leurs œuvres catho- » liques peuvent suffire à *leur salut*. Quand j'entends dire : ce- » ci est bien chez les protestants, j'y crois toujours et je me dis : » Voilà une partie de ce qu'il nous ont emporté ; ils ont une cer- » taine racine, mais pourtant ils ne sont pas unis à l'arbre. Voyez » donc : Mahomet lui-même a emprunté une grande part de vérité » à la foi catholique ; et bien qu'il y ait mêlé beaucoup d'alliage, » le mahométisme vit toujours de ces débris de vérité. Ainsi en » est-il de ceux qui se sont séparés de l'Eglise : Elle seule possède » la vérité entière, la plénitude de l'unité. Des portions de vé- » rité, des étincelles de vie peuvent exister dans d'autres corps,

» et celles-ci suffiront au salut de ceux qui, sans aucune faute de leur » part, sans aucune conscience de leur situation, continuent de » de vivre dans un corps ; mais encore une fois, l'Eglise seule a » la vérité, l'unité tout entière. Maintenant savoir si vous pou» vez rester hors de son sein avec sécurité, voilà ce qui dépend de » votre degré d'instruction. »

— « Je le répète, c'est une chose malaisée que de vous exposer » nos difficultés. »

— « Oui, parce que ce sont des affaires de détail : vous étudie» riez la question pendant soixante ans que vous n'arriveriez jamais » à un résultat, à moins que vous ne commenciez par établir des » principes clairs. Admettons qu'au temps de Luther l'Eglise était » dans un affreux état de corruption, que le pape avait exercé une » grande tyrannie en Angleterre, était-ce là une raison suffisante » pour se séparer? Il y a toujours des causes semblables à l'œu» vre. Les hommes ne sont jamais tout à fait absurdes ; ils ne font » pas des révolutions pour rien : nous venons de le voir. Pour» quoi Louis-Philippe a-t-il été chassé, à tort ou à raison, si ce » n'est parce que personne ne se souciait de le défendre? En ac» cordant donc qu'il y ait eu des raisons plausibles pour votre » schisme, peuvent-elles excuser votre séparation ? »

Après cet admirable dialogue, M. Allies se retira en déclarant que le P. Lacordaire lui a paru plus fort sur les principes que sur les faits, nous le croyons sans peine; c'est justifier le reproche même du père, celui de chicaner toujours sur les détails et ne jamais poser des principes solides. C'est, en un mot, tourner éternellement dans un cercle vicieux; mais respectons, jusques dans ses écarts, l'anxiété d'un esprit désireux d'arriver à la vérité, quoiqu'il manque peut-être de bonne volonté, de cette simplicité, sans lesquelles tout le reste est peu de chose.

Les entretiens de M. Allies avec le P. de Ravignan paraissent avoir fait sur lui une impression non moins profonde. Il y revient toujours et toujours avec de nouvelles expressions de gratitude et d'affection. « Il a, dit-il, les manières les plus aimables, l'ensemble le plus attachant que j'ai jamais rencontrés... Le père de Ravignan, continue-t-il ailleurs, nous a reçus ce matin avec la plus grande cordialité. Nous n'avons pas fait de polémique, car sa charité si fraternelle ne permet pas de donner ce nom à notre conversation... Je lui demandais si nous pouvions venir le revoir. « Venez dix fois,

vingt fois, répondit-il, aussi souvent que vous voudrez. » Le calme, la charité de tout son maintien nous enchantaient... Il m'embrassa en partant et me demanda de venir le revoir. Assurément, s'il y a jamais eu sur la terre un cœur rempli d'amour chrétien, c'est celui du P. de Ravignan. »

Comme on peut bien le penser, les entretiens roulaient sur des points de controverse et particulièrement sur la primauté de juridiction du Saint-Siége, sur l'état de l'Eglise en France et en Italie. Nous laisserons de côté le premier sujet où les arguments sont à peu près les mêmes de part et d'autre pour exposer les vues du P. de Ravignan sur l'avenir du catholicisme en France.

« Rien de plus incertain, dit-il, que l'avenir de la France : quant » à l'Eglise, elle a peu à espérer du faux libéralisme du jour, qui » maintiendra aussi longtemps que possible l'asservissement de » l'Eglise. »

— « Mais, repris-je, le Saint-Siége soutient suffisamment les évê» ques contre un tel état de choses ; autrement l'Assemblée natio» nale pourrait se passer la fantaisie d'intervenir dans les ques» tions de dogme.

— « Et voilà ce qu'elle ne fera pas, car elle se briserait. Mais la » pauvreté absolue des évêques est-elle même devenue un bien. » On sait qu'ils n'ont pas la centième partie de ce qu'il leur fau» drait pour le bien de leurs diocèses ; rien pour les petits sémi» naires et très-peu pour les grands. Il en résulte que la charité » des fidèles vient puissamment à leur secours. Quant aux libé» raux, ce sont de faux libéraux, toujours prêts à appliquer leurs » principes à l'état, mais jamais au domaine de la pensée. Ils sont » libéraux *contre* l'Eglise, des despotes pour elle..... Mais qu'im» porte ? La France est aujourd'hui la partie de l'Eglise romaine » où il y a le plus de vitalité. L'Italie en est toujours la tête et le » cœur ; comme dans tous les temps, il s'y rencontre bien des » prêtres menant une vie sainte et pure. Toutefois on ne saurait » nier qu'une certaine réforme n'y soit nécessaire, réforme qui » devra, bien entendu, s'opérer par l'Eglise, non malgré elle. Cela » revient seulement à dire que partout où il y a des hommes, il y a » tendance à dégénérer. Or, en France, nous avons déjà passé » par cette réforme. »

Nous avons voulu mettre en regard l'une de l'autre ces deux grandes figures chrétiennes qui exercent une si grande influence

sur les âmes dans nos jours mauvais. Nous voudrions pouvoir suivre M. Allies dans toutes ses courses et ses études pour arriver à une connaissance à peu près complète de nos mœurs et de nos institutions catholiques. On le lit toujours avec un vif intérêt, car partout, sous le regard de l'observateur, on retrouve aussi celui du chrétien inquiet sur sa situation présente et poussé comme par une force invincible à se prosterner devant tout ce que nous proclamons saint et sacré. De temps à autre, ce sont des élans du cœur comme celui-ci, quand l'auteur vient d'assister à Rouen aux offices de la fête du Sacré-Cœur. « Certainement la clef de tous les offices romains est celle-ci : *Le Verbe s'est fait chair et il a habité parmi nous.* La présence de l'Incarnation est comme un esprit qui se répand dans l'ensemble ; elle donne un sens à chaque génuflexion devant l'autel, de la vie à chaque hymne, de l'harmonie à cette merveilleuse légion de saints qui, à la suite de la Vierge mère, intercède auprès de l'auguste Trinité, et joint ses louanges à celles des chœurs angéliques et aux faibles voix des mortels soutenant encore la lutte contre la chair. Le culte tout entier gravite sans cesse vers ce mystère de l'Incarnation qui s'applique à la vie quotidienne; qui est présenté aux yeux et aux cœurs de manière à envelopper le pénitent dans le confessionnal et à élever l'âme du prêtre à l'autel. A son insu, l'enfant vit de ce mystère, et c'est à travers ce prisme que la mère regarde ses enfants, jusqu'à ce que l'amour maternel lui-même en devienne plus profond, plus ardent, plus sanctifié. Par la vertu de l'Incarnation, le prêtre supporte sa vie de travail et d'abnégation avec tant de facilité, que la Charité semble le souffle même qui le fait vivre. Quel est donc le secret de tout ceci? C'est qu'il s'approche chaque matin du Très-Saint; c'est qu'il reçoit chaque matin celui qui déifie la chair et le sang.

» Telles sont mes impressions après les offices de ce jour : oui, voilà de la vraie *dévotion!* voilà ce qui s'appelle faire monter le cœur vers le Seigneur! Ici, nous n'évoquons pas de perpétuels efforts pour agir sur l'esprit; mais on soulève jusqu'à Dieu cette haute puissance, l'âme de l'homme par laquelle tous sont égaux. Ici, l'on commence le matin par le saint sacrifice, et le soir s'achève par l'exposition de ce même sacrifice redoutable, par l'incarnation de l'amour. *Le verbe s'est fait chair et il a habité parmi nous*, voilà le premier et le dernier mot. Il vient entouré

d'une nuée de saints et ils sont puissants, parce qu'ils sont à lui ; et leurs œuvres sont grandes, parce qu'il opère toujours en eux; et leurs prières sont exaucées, parce qu'étant eux-mêmes chair et sang, ils sont devenus participateurs du Verbe fait chair. Mais elle est surtout puissante, celle dont il prit la plus ferme substance pour la faire sienne à jamais, de manière que ce qui provint d'elle se trouve joint par une union hypostatique avec Dieu, ou mieux, est Dieu même. Considérée sous ce jour, la communion des saints est une chose réelle qui touche notre vie journalière par mille points divers; elle est comme l'extension, comme le développement de l'Incarnation, au moyen desquelles et dans lesquelles ce mystère se fait comprendre. Pour ceux, au contraire, qui ne réalisent pas cette redoutable présence à l'autel, les saints et les saintes sont autant d'hommes et de femmes coupables dont on a fait des dieux et des déesses, tandis que leurs adorateurs sont des idolâtres. Mais combien ne perd-on pas par une idée aussi fausse! combien devient absolue l'impossibilité d'apercevoir la longueur, la profondeur, la largeur et la hauteur de la vérité! Après avoir divisé l'Incarnation par moitiés et par quarts, on ose se vanter de la comprendre seule! Pour les gens de cette sorte, les prières et les hymnes fréquentes ne sont qu'une forme, la prosternation du corps n'est qu'une moquerie, car ils ne voient pas celui qui marche au milieu des chandeliers d'or; tout est vide pour eux, car Il n'est pas là! »

Qui ne serait ému en lisant ces lignes où l'âme se trahit à chaque mot? Qui ne plaindrait cet *anglican* d'hésiter encore? Qui ne voudrait le voir se plonger sans regarder derrière lui, dans cet océan d'amour et de foi dont il paraît si altéré? Qui ne le plaindrait surtout d'être revenu à tout ce prosaïsme protestant qui excita si souvent sa colère et sa douleur; qui, par les anathèmes dont il le poursuit, donne à ses pages un cachet si profondément catholique? Mais patience, n'anticipons pas, nous avons encore à suivre notre auteur dans l'Italie septentrionale, où les observations ne lui manqueront pas

La première visite de M. Allies fut à l'*Albergo dei Poveri* ou Maison des Pauvres, à Gênes. Ce qui le frappe tout d'abord, c'est la profonde différence qui existe entre un dépôt de mendicité en Angleterre et un établissement du même genre dans la Péninsule. « Ce sont, dit-il, choses aussi opposées que le serait la pauvreté de la sainte Vierge et de Notre-Seigneur, et la pauvreté telle

qu'elle est traitée par nos comités d'indigence, c'est-à-dire au plus grand rabais possible. » Et alors vient une description de ce magnifique édifice de Gênes. « Mais, continue le voyageur, ce qui me plut davantage dans tous ces bâtiments, c'est l'art avec lequel on a su rendre sensible à chaque âme, les offices, les espérances et les consolations de la religion. Pour moi, je ne vois pas comment cela pourrait se faire sans les sœurs de charité, sans le système de la confession. Tout ce que je vois me fait sentir de plus en plus combien nous avons besoin d'une réforme complète si nous voulons, en tant que communion chrétienne, devenir une réalité et non une vaine apparence. (*a sham*)... Par exemple, une pleine et entière reconnaissance de la vie monastique, comme un état chrétien et le plus élevé de son genre, serait de la plus haute importance. Faute d'en jouir, toutes nos grandes institutions dont le but est, soit de conserver le dépôt du savoir, soit de diriger la jeunesse ou de soigner les malades, pèchent justement là où elles devraient se montrer fortes; elles n'ont pas d'*autorité*. Le monde avec ses vues, ses principes et ses mesures, les régit comme il régit la vie ordinaire, et la raison en est que l'on condamne, qu'on exclut la vie même qui, seule, s'élève au-dessus du monde. Sans doute, nous avons des hommes, de l'intelligence, de l'argent; mais comment retrouverons-nous les *principes* si dédaigneusement oubliés par nous? Mépriser le célibat et se priver d'ordres religieux, c'est vouloir le christianisme sans la croix. » A Venise et à Milan, les mêmes sentiments, les mêmes idées se font jour à chaque instant, mais par-dessus tout on sent chez l'auteur le vide que laisse en son âme l'aride symbole du protestantisme. En visitant l'admirable basilique de Milan, il ne peut arrêter le désir suivant qui s'échappe de son sein. « Il y avait quelque chose de profondément touchant dans la muette adoration d'un petit nombre de chrétiens épars dans l'Église au moment où, à huit heures du soir, nous nous tenions sous le lustre et que deux faibles lumières scintillaient à travers l'obscurité profonde, à mesure que les dernières lueurs du jour s'éteignaient dans les vitraux éclairés. De loin en loin, à l'autre extrémité de l'édifice, des voix criaient *si chiüde, si chiude*. On aurait voulu y rester toute la nuit. Sans doute il aurait fallu un certain courage pour le faire, mais je crois que je l'aurais eu, surtout si par là, j'avais pu arriver à la solution d'une ou deux questions : la châsse de saint Charles Borromée lui-même, neveu

d'un pape, grand seigneur, archevêque, cardinal, et usé par les austérités à l'âge de 56 ans; puis, le lieu où Ambroise avait enseigné, et Augustin été converti; où surtout la Vierge bénie, étendait ses mains protectrices, ce lieu semblait assez favorable pour aborder le monde invisible. »

Les projets de notre voyageur devaient le conduire devant les deux extatiques du Tyrol. L'on sait que l'une d'elles est morte l'année dernière, mais en 1847 elles vivaient encore toutes deux. Jamais peut-être le scepticisme protestant ne s'était trouvé soumis à une pareille épreuve, et il est curieux sans doute de surprendre les impressions du ministre anglican en face de faits qui ont provoqué le sourire de l'incrédulité chez des catholiques On peut bien penser que M. Allies s'entoura de précautions minutieuses pour éviter une surprise, et chacun doit lui en savoir bon gré. Sa première visite fut pour Marie-Dominica Lazzari, fille d'un pauvre menuisier de Capriana, dans le Tyrol italien. M. Allies se rendit chez l'Addolorata, comme on l'appelait, le jeudi soir, de compagnie avec un chirurgien des environs nommé Yoris. Nous passerons les détails de ses observations ce jour-là, pour arriver sur-le-champ à celles du lendemain. Le sang coulait en abondance les vendredis.

Vendredi, 30 juillet. — « Nous avons visité Dominica à cinq heures et demie ce matin, et le changement qui s'est opéré en elle est frappant. Les cicatrices endurcies qu'on remarquait hier sur l'extérieur de ses mains, étaient retombées au niveau de la chair pour devenir des plaies toutes fraîches et béantes, mais aucunement déchirées; il s'en échappait du sang qui coulait la longueur d'un doigt environ, *non perpendiculairement,* mais par le milieu du poignet. La blessure existant à l'intérieur de la main gauche, semblait, au contraire, profonde et comme labourée; une grande quantité de sang en jaillissait, et la main nous parut mutilée; quant à l'intérieur de la main droite, on ne pouvait le voir. Les stigmates autour du front venaient de saigner et étaient encore ouvertes, en sorte que le masque sanglant que j'avais observé hier était devenu plus épais et faisait peine à voir. L'endroit le plus foncé était précisément l'extrémité du nez, que le sang n'aurait pas dû naturellement atteindre, puisque l'extatique était couchée. Je dois encore faire observer que le sang coule absolument comme si elle était suspendue et non étendue. Ce spectacle est en lui-même

quelque chose de si affreux, qu'une personne nerveuse pourrait à peine le supporter. Pendant notre visite, la sœur de Dominica, qui demeure avec elle, se tenait à la tête du lit, s'efforçant de la soulever de temps en temps et de lui passer les mains sous la tête. L'extatique semblait soulagée quand nous l'éventions avec un grand éventail de plumes; elle est en proie à une fièvre continue; sa fenêtre reste ouverte nuit et jour, hiver et été, malgré la température la plus rigoureuse. Ce matin, je la trouvai mieux qu'hier et plus capable de parler, ce qu'elle fit plusieurs fois. Je lui demandai de prier pour nous, à quoi elle répondit : « Questo farò ben volen» tieri. — Prega che l'Inghilterra sia tutta cattolica, repris-je, che » non ci sia che una religione, perchè adesso ci sono molte. » Je crois qu'elle répliqua dans les termes même du catéchisme. « Si; » non vi è che una sola cattolica religione; fuori di questa non si » deve aver speranza. » Elle m'assura que d'autres Anglais lui avaient déjà demandé la même chose. L'addolorata a des yeux gris fort vifs qu'elle fixait sur nous l'un après l'autre avec des marques d'un intérêt très-réel. Nous lui fîmes savoir que l'évêque de Trente nous avait demandé d'aller la voir et de lui rendre compte de sa position. « Avez-vous quelque chose à lui dire, ajoutai-je? — Dites» lui, répondit-elle, que je désire avoir sa bénédiction, et que je » me soumets en toute chose à la volonté de Dieu et à celle de » l'évêque. Demandez-lui d'intercéder pour moi auprès de l'évêque » de Tous. — Piu si patisce qui, continuai-je, piu si gode dopo. » — Si : si deve sperarlo. » Avant de partir, W*** reprit : « Priez » pour nous tous et pour toute l'Angleterre. — Quanto io posso,» fut sa réponse. Nous prîmes congé au bout d'une heure, en exprimant le désir de nous retrouver là-haut. Il y a dans sa chambre un autel où on dit la messe une fois la semaine, et qui est orné de petites images pieuses. Tout annonce la plus grande pauvreté.

» Il est presque impossible de mener, pendant treize ans, une vie comme celle de Dominica. L'impression qui me resta de cette visite fut celle d'une maladie inexplicable et merveilleuse à laquelle la patiente est parfaitement résignée, maladie qui a pour symptômes les stigmates de la Passion, manifestés d'une façon miraculeuse et redoutable.

» Les points qui m'ont paru surtout contredire les lois ordinaires de la nature, sont les suivants :

» 1° Pendant treize ans elle n'a ni bu ni mangé, si l'on en

excepte le fragment de l'hostie qu'elle reçoit une ou deux fois par semaine.

» 2° Elle porte à l'extérieur et à l'intérieur des pieds et des mains les plaies de Notre-Seigneur, d'où l'on voit couler le sang de deux côtés. On ignore si les blessures traversent de part en part. Enfin, il y a au côté gauche une blessure d'où s'échappe également du sang.

» 3° Elle porte sur le front, et probablement tout autour de la tête, la marque de la couronne d'épines, formant autant de points, qui sont accompagnés d'une ligne rouge, comme si quelque chose avait pressé la tête.

» 4° Aujourd'hui, il sort du sang de toutes ces plaies, ce qui a eu lieu régulièrement depuis treize ans, dès le matin, chaque vendredi, mais ce jour-là seulement.

» En rapprochant la première observation de la quatrième, on arrive à un phénomène qui défie toutes les données de la science et qui m'a paru indiquer une intervention directe de la toute-puissance divine. « Les médecins, me dit le signor Yoris, sont venus » ici en grand nombre pour étudier ce cas, mais pas un d'entre » eux n'a pu en fournir la plus légère explication. » Il m'assura, en outre, qu'il avait vu cent fois les blessures des pieds, dont le sang coule en haut dans la direction des orteils, comme nous l'avions vu pour le nez. Depuis deux ans, la maladie ayant contracté les membres inférieurs, on ne peut plus voir les pieds. L'addolorata a refusé de laisser aucun homme regarder la plaie du côté, parce qu'elle n'avait pas besoin de subir un traitement médical; mais elle a offert de la montrer aux femmes de son village ou à celles des médecins. Elle est fort amaigrie, mais pas autant que j'ai eu lieu d'observer dans d'autres occasions. Rien ne peut être plus simple ni plus naturel que ses manières, ainsi que celles de sa sœur. Leur chaumière est toujours ouverte. On peut voir Dominica de très-près, mais non la toucher ni la manier. Il est vraiment impossible de tourner autour de cette couche sans être instinctivement frappé de respect; on y reconnaît trop les marques d'une douleur inénarrable, pour que la vérité du spectacle ne fasse pas sur l'esprit une impression profonde. Il n'y a pas un seul témoin oculaire, j'ose l'affirmer, qui puisse jamais y soupçonner la plus petite déception. »

Nos lecteurs nous sauront gré, sans doute, d'avoir fait passer

sous leurs yeux ce tableau empreint d'une couleur si locale, et tracé par un homme qui était alors, comme il est encore aujourd'hui, ministre de l'Église anglicane. Son témoignage avait trop d'importance pour que nous puissions en retrancher une ligne.

Parvenu au terme de son voyage religieux et de ses études pratiques sur nos institutions catholiques, M. Allies se recueille pour résumer en quelques pages rapides le résultat de ses impressions. Il y met en regard la situation de l'anglicanisme et du catholicisme, et ses conclusions sont invariablement toutes en faveur du dernier. Pour nous, ne pouvant tout citer, nous résumons son *résumé*.

Le grand dogme de la présence réelle est le principe générateur, la vie, le centre de tout le système catholique. Grâce à ce dogme, le prêtre trouve la force d'accomplir sa mission, les ordres monastiques se conservent; les sentiments les plus ardents, les plus sublimes sont engendrés; la religieuse goûte les ineffables douceurs de la vie contemplative, tandis que le simple fidèle y puise également l'énergie nécessaire pour remplir ses devoirs, pour soutenir les luttes incessantes de la vie. A la place de cette éternelle source de foi et d'amour, qu'a mis l'anglicanisme? Une table de bois de chêne ou de sapin recouverte d'un drap à demi-rongé par les vers. Est-il étonnant ensuite que l'anglicanisme ne puisse enfanter ni des frères de la doctrine chrétienne, ni des sœurs de charité? que le pauvre manque du pain céleste, que le malade meure dans un véritable paganisme, que les générations soient emportées à tout vent de doctrine, sans jamais arriver à la connaissance de la vérité?

La doctrine du culte des saints se lie intérieurement à celle de la présence réelle : on pourrait l'appeler la continuation, l'extension de celle-ci au point d'en faire comme un corollaire indispensable. Ainsi partout où la transsubstantiation disparaît, il est naturel de voir en même temps s'éteindre la foi en l'intercession des saints.

De plus, la confession est le nerf de la religion dans tous les pays catholiques. C'est là ce qui fait la force du catholicisme, parce qu'elle repose sur la pureté de la conscience intime. Cest encore le lien entre le pasteur et son troupeau; l'huile mystérieuse qui entretient les ressorts de la discipline, l'instrument de toute réforme. Aussi le prêtre est-il toujours vénéré, aimé par les fidè-

les, tandis que dans les contrées protestantes, il est au plus un prêcheur de sermons (*a preacher of sermons*). « Il a beau savoir que la peste ravage ses ouailles, celles-ci ne veulent pas être guéries par sa main ; il lui faut les voir périr l'une après l'autre, sans qu'elles lui permettent de les secourir. On l'appelle enfin quand la gangrène s'est déclarée, pour le rendre témoin d'une dissolution sans espoir, ou pour dire : Paix ! paix ! là où il n'y a aucune paix. »

On peut juger, par ce que nous venons de dire, l'impression, disons mieux, le scandale que causa en Angleterre la publication de ce livre. Il fut même d'autant plus grand qu'on vit M. Allies aller reprendre tranquillement l'administration de sa paroisse de Launton, et enseigner les doctrines de l'Église anglicane, célébrer ses offices, obéir aux formulaires prescrits par la loi. Il semblait donc brûler ce qu'il avait adoré la veille. La presse évangélique sonna l'alarme, les organes de l'anglicanisme suivirent cet exemple ; l'épiscopat même s'émut et on agita la question de savoir si M. Allies ne serait pas expulsé de sa cure. Mais la chose était fort embarrassante dans un pays où la possession est d'un si grand poids et où les dogmes chrétiens sont si singulièrement interprétés. Un évêque anglican n'est-il pas venu nous dire, il y a peu de semaines encore, que la doctrine de la régénération par le baptême est insoutenable. Comment faire un crime au recteur de Launton de trouver la présence réelle, la confession et le reste dans les Trente-neuf articles et dans le formulaire de prières ?

Les catholiques n'avaient pas manqué de remarquer aussi cette contradiction flagrante dans la conduite du curé de Launton, et le *Tablet*, dans un article trop violent, selon nous, la fit ressortir avec beaucoup d'énergie. M. Allies se crut obligé de répondre par une lettre dont nous extrayons les passages suivants :

« Ce que j'ai fait dans les églises du continent, je le fais encore et j'espère avoir toujours la grâce de le faire, quand je serai présent à la célébration de la sainte Eucharistie dans le sein de l'Église anglicane. Oui, j'*adore* le seigneur Jésus-Christ vraiment, réellement, personnellement, *substantiellement* (οὐσιωδῶς) présent sous les espèce du pain et du vin.

« Pour faire ceci, il n'est pas nécessaire de croire et je ne crois pas que les éléments subissent un changement physique, changement rejeté par l'article de l'Eglise anglicane, comme par saint Thomas lorsqu'il parle de la *conversio formalis*, qui,

ajoute-t-il, *continetur inter species motûs naturalis* (quæst. 75, art. 4). Il suffit de croire, ce que je crois et professe, que par la descente du Saint-Esprit sur les espèces, elles deviennent d'une manière indéfinissable et par le *plus grand miracle*, après celui de l'Incarnation elle-même, le corps et le sang de Dieu, verbe incarné.

» Ainsi, dans vos remarques vous avec accusé injustement et le formulaire anglican et moi-même ; vous prétendez que le formulaire condamne comme un acte d'idolâtrie ce qu'il ne condamne pas, et vous m'accusez sans fondement de mauvaise foi. »

Bientôt après, un prêtre catholique se chargea de prouver à M. Allies que, sur un passage isolé, il met saint Thomas en contradiction avec toute sa doctrine sur l'eucharistie, qui est, bien entendu, celle de l'Eglise. Cette nouvelle attaque est restée jusqu'ici sans réponse ; mais en même temps, le *Record,* journal anglican, reprenant la lettre du curé de Launton, lui montrait pièces en main, qu'il se trouvait en contradiction avec les principes mêmes de son Église. « Que dit, en effet, le 28e article, fait observer ce journal : « Le corps du Christ est au ciel et non ici-bas. » Que dit M. Allies ? « Le Seigneur Jésus est ici personnellement, substantiel- » lement. » Selon l'article, on n'offre, *on ne doit offrir* aucune adoration à une présence matérielle du corps et du sang naturels de Jésus-Christ. M. Allies, au contraire, *adore* et espère avoir toujours la grâce d'adorer Jésus-Christ substantiellement présent.

» Mais comment M. Allies conciliera-t-il sa foi romaine avec l'article 29e ? « Par le plus grand des miracles, dit le premier, le » pain et le vin deviennent le corps et le sang de Dieu, le Verbe » incarné. » « Ceux, dit l'article, qui n'ont pas une foi vive, ne » mangent pas le corps et le sang de Jésus-Christ, et ne sont en » rien les participateurs du Christ. »

On le voit la position est embarrassante, et le *Record* s'en prévaut avec avantage ; il cite encore à l'appui de son opinion un long extrait de l'évêque Ridley, un des patriarches de l'Église anglicane qui fut mis à mort sous Marie Tudor ; aussi rien n'égale la colère de la feuille anglicane. « Qui nous débarrassera de cet hérétique ? s'écrie-t-elle. N'y a-t-il pas un évêque d'Oxford ? Et s'il refuse d'agir, n'y a-t-il donc aucun remède à cet état de choses ? » Il faut croire que non, puisque le *Record* n'en indique pas et semble se résigner à ce qui fait son épouvante.

Pour nous-même, nous ne prendrons pas sur nous de prononcer un jugement sur M. Allies; sa position est assez pénible, sans que nous venions ajouter par des paroles amères, à ses angoisses, à ses doutes, à ses hésitations. Il y a dans le cœur de l'homme tant de mystères insondables, que nous reculons devant l'idée de porter le jour dans ces ténèbres, que l'œil de Dieu *seul* a le droit de pénétrer. Nous nous contenterons de prier pour lui, afin qu'il puisse enfin trouver à Rome, où il se rend aujourd'hui, la solution de *ces deux ou trois questions* qui se présentaient à son esprit dans la basilique de Milan. Mais assurément son ouvrage et son voyage forment un des épisodes les plus instructifs de ce puseyisme, dont nous avons esquissé l'histoire dans le *Correspondant*. Ici, nous devions, avant tout, nous effacer pour laisser parler l'auteur, et nous nous estimerons heureux si nous avons pu faire passer dans l'âme du lecteur une faible partie de ce que nous avons éprouvé en lisant ces *impressions*. Puissent d'autres anglicans suivre l'exemple de M. Allies; puissent-ils venir étudier de près, prendre sur le fait cette puissante organisation de l'Église catholique, que leurs pères ont eu le malheur de rejeter loin d'eux comme une chose de vil prix! Qu'ils viennent, qu'ils viennent, sûrs de rencontrer parmi nous, et une loyauté parfaite, et un accueil fraternel, et une charité ardente! Dieu veuille aussi qu'ils emportent en retour cette paix, ce bonheur, dont est encore privé le recteur de Launton!

C.-F. AUDLEY.

Études sur le moyen âge.

SAINT BERTRAND DE COMMINGES.

PARALLÈLE DE LA CIVILISATION CATHOLIQUE ET DE LA BARBARIE AU MOYEN AGE.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

Nous avons, dans un précédent article sur l'abbaye de l'Escaladieu et le château de Mauvezin, montré le clergé régulier aux

[1] Voir le 1er article, t. VII, p. 81.

prises avec la barbarie du moyen âge, et faisant briller la civilisation chrétienne au-dessus des ténèbres de la féodalité. Nous allons compléter cette étude de philosophie historique, par un tableau rapide où les lumières de l'Évangile seront répandues sur les peuples ignorants par un autre agent de l'autorité ecclésiastique, par l'Épiscopat; les Pyrénées seront encore le théâtre de cet admirable et touchant épisode catholique....

Histoire de la Cité de Saint-Bertrand.

A l'entrée d'une des plus pittoresques vallées des Pyrénées, au point où la Garonne après une course longue et rapide, à travers la haute chaîne, quitte son lit de rochers et s'étend plus paisible et plus large, il est un vallon autour duquel s'élève un réseau de montagnes, comme les gradins d'un amphithéâtre elliptique. Là, au centre, et comme au cœur de l'arène de ce cirque naturel, se dresse brusquement du sein des moissons, un immense équille de rocher, que l'on prendrait pour le *menhir* élevé par une race de géants antédiluviens.... Sur les flancs de cette capricieuse création de la nature, se groupent, s'éparpillent quelques maisons solidement bâties; mais que la solitude recouvre d'un voile continuel de tristesse. Au sommet de ce bourg aérien, une cathédrale gothique dessine dans l'azur du ciel la silhouette de son clocher découpé, de ses contre-forts gracieux... Ce bourg, cette église, formait Saint-Bertrand de Comminges, cette ville fut autrefois florissante et célèbre, lorsqu'elle n'était que la forteresse de la cité inférieure, dont les vestiges se retrouvent encore parsemés dans les plaines sous le nom de village de Valcabrère: elle fut forte et puissante à l'époque où les forteresses attiraient les populations derrière leurs remparts protecteurs; mais elle n'est plus qu'un bourg abandonné, depuis que les peuples, moins tracassés par les invasions, ont recherché leur bien-être industriel dans le voisinage des fleuves, dans les plaines fertiles, près de routes commodes....

Pour dernière couleur descriptive: figurez-vous un Saint-Michel sur mer, baignant les pieds de son rocher dans une vallée et non dans une grève balayée par la marée montante; ayant pour horizon des montagnes au lieu des flots agités de la mer de Bretagne, et votre esprit se formera l'idée la plus exacte de Saint-Bertrand de Comminges.

Avant d'entrer à pleines voiles dans l'épisode catholique qui

forme le principal objet de notre récit, un mot d'introduction historique.

Saint-Bertrand de Comminges sortit des mains illustres et fondatrices du grand Pompée; cet émule malheureux de César, vainqueur d'abord en Espagne où il réduisit le parti de Sertorius, voulut, avant d'aller mourir à Pharsale, laisser des traces de son passage chez les Cantabres pour récompenser les peuples des Pyrénées qui avaient puissamment secondé ses conquêtes dans l'Ibérie. Il leur bâtit la ville formidable de *Lugdunum Convenarum;* nom formé des mots gaulois : *lug* corbeau, *dunum* montagne, et *convenæ* peuples réunis.

Telle est la version de saint Jérôme, confirmée par Strabon, Pline, Ptolomée, Grégoire de Tours, l'itinéraire d'Antonin, version que nous préférons à celle de Polybe, qui fait fonder Lyon de Comminges par Scipion l'Africain; mais nous ne repoussons nullement l'opinion de M. du Mége et autres historiens, qui donnent à Lugdunum une origine gauloise plus ancienne ; nous croyons même probable que Pompée trouva le noyau d'une bourgade tout formé, mais nous avons la conviction qu'elle bornait son enceinte à la crête du rocher et que Pompée l'étendit dans la plaine, selon les habitudes des Romains de cette époque qui commençaient à fuir les hauteurs escarpées. Ainsi les Gaulois auront fondé la forteresse, et Pompée la grande ville dont les ruines de Valcabrère et les fouilles archéologiques prouvent chaque jour davantage l'ancienne splendeur.

Après la mort de son fondateur Pompée, Lugdunum, conquis par Crassus, au nom de César, et bientôt après réunie à l'empire Romain avec le reste des Gaules, par Auguste, obtint le droit si apprécié de colonie romaine; il fut mis au quatrième rang des villes gauloises, orné d'aquéducs, de bains, d'arènes, de théâtres et entouré de murailles à l'exemple des autres grandes cités de la Narbonnaise.

Ce fut dans cette situation florissante, que Lyon de Comminges, très-étendu dans la plaine de Valcabrère, comme le rapporte Scaliger, et au milieu duquel la montagne proprement dite, s'élevait comme l'Acropolis à Athènes ou le Capitole à Rome; ce fut dans cette situation, disons-nous, qu'il traversa intacte la funeste période de l'invasion des barbares; il vit les Vandales et les Visigoths ravager le midi de la Gaule, franchir les Pyrénées, sans que ce tor-

rent pût violer l'enceinte formidable que lui avaient donnée les Romains.

Mais, chose étonnante, alors que le fléau barbare semblait avoir épuisé sa fureur, un événement inattendu vint attirer sur la capitale des Convenæ, de la part des descendants de Clovis, toutes les dévastations dont une cité puisse tomber la victime.

Clotaire, fils de Clovis, avait laissé quatre fils, entre lesquels il avait partagé le vaste royaume des Gaules. Aux discordes jalouses, inséparables de ces déplorables partages de la première et de la seconde race, vint bientôt se joindre la complication d'un nouveau prétendant au trône. Gomdebaut, fils naturel de Clotaire, retiré près de l'empereur de Constantinople, fut excité à livrer un libre cours à cette ambition si puissante chez tous les hommes, si violente chez les barbares. Il se dirigea vers les Gaules pour faire valoir ses prétentions, et débarqua à Marseille. C'était l'époque où renaissait plus vivace que jamais la nationalité gallo-romaine. Encouragée par la faiblesse et la désunion des enfants de Clovis, la Gaule poussait un sourd murmure de liberté depuis le Rhin jusqu'aux Pyrénées; mais le midi, où les mœurs et la civilisation romaine avaient jeté de plus profondes racines, changeait ce murmure en cri de révolte; il ne fallait qu'un mot de ralliement pour faire arborer l'étendard de l'indépendance. Le bâtard Gomdebaut prononça ce mot et leva l'étendard... Protégé par l'empereur de Constantinople, secrètement préféré par les Gaulois aux usurpateurs francs, conseillé par Marée, généralissime des Romains en Italie, Gomdebaut, à peine arrivé en Provence, vit l'évêque gallo-romain de cette ville, Théodore, le saluer comme roi légitime, le célèbre général de race également gallo-romain, Mummolus, abandonner son roi Childebert et se ranger sous sa bannière, l'évêque de Gap, Sagitaire, et bientôt après Bertrand, évêque de Bordeaux, mettre toute leur influence à ses ordres. Fort de ce premier noyau d'adhésions, qui le rendait le représentant et le libérateur de la nationalité gallo-romaine, Gomdebaut marcha bientôt à la tête d'une armée nombreuse avec laquelle il conquit le Limousin, s'empara d'Angoulême et même de Toulouse, malgré la résistance de l'évêque franc, Magnulphe.

Cependant Gontran, roi de Bourgogne, fils de Clotaire, le plus vivement lésé par les succès de Gomdebaut, réunit une puissante armée et confia au général Lendegisile la mission de vaincre Gom-

debaut et de détruire son parti. Lendegisile se mit à sa poursuite en 585, et Gomdebaut, comprenant la gravité de sa situation, chercha dans le midi une ville dont la force stratégique pût lui permettre de résister à son adversaire. Il ne crut pouvoir mieux faire que de se fortifier dans le formidable *Lugdunum Convenarum*. Rufinus, quatrième évêque de Comminges, en occupait alors le siége. Suavi, son premier prélat, avait figuré au concile d'Agde en 506; Prasidius, le second au concile d'Orléans en 533; et Amelius, le troisième au cinquième concile d'Orléans en 549. Gomdebaut, quoique froidement accueilli par Rufinus, se serait néanmoins trouvé à l'abri de tout péril dans sa capitale, si la trahison n'était venue renverser toutes ses précautions, rendre inutiles tous les avantages de cette place forte.

Lendegisile ayant mis le siége devant la basse ville, bâtie par Pompée, se rendit maître de cette première partie sans trop de peine; la destruction des monuments romains, l'incendie, le pillage et le massacre en furent la suite funeste.... Mais c'était là un succès qui n'inquiétait que faiblement Gomdebaut, réfugié dans la haute ville, véritable Acropolis imprenable comme nous l'avons déjà dit. Sur ce point, en effet, étaient concentrées d'abondantes provisions de bouche, et tout ce que l'art de la guerre connaissait en fortifications et en machines.

Lendegisile donna plusieurs assauts à la forteresse; mais, malgré la chaleur de l'attaque, le courage des assiégés, secondés par la position des lieux, rendit tous ses efforts inutiles. Après ces tentatives infructueuses, Lendegisile résolut d'avoir recours à la ruse ou, pour mieux dire, à la trahison. L'histoire ne nous a pas fait connaître les considérations de politique ou d'intérêt personnel sur lesquels il dut s'appuyer pour gagner Munmolus et Sagitaire. Quoi qu'il en soit, ces deux méprisables chefs du parti gallo-romain, séduits par le chef franc, promirent de livrer Gomdebaut. Sous un prétexte que nous ignorons encore, ils engagèrent ce malheureux roi à sortir de la ville, peut-être pour traiter de la paix avec Lendegisile, et au moment où il franchissait le pont-levis, Munmolus referma la porte sur lui, et l'infortuné se trouva seul entre les mains des soldats de Lendegisile. Ceux-ci le précipitèrent dans une fondrière où ils achevèrent de l'écraser à coups de pierres....

Munmolus, Sagitaire et les autres conspirateurs, rentrés main-

tenant dans le parti de Lendegisile, ne crurent pouvoir mieux lui témoigner leur dévouement qu'en pillant les maisons de Lugdunum, et jusqu'aux églises elles-mêmes ; mais ils ne jouirent longtemps, ni de leur trahison, ni de leur pillage. Lendegisile étant entré sans coup férir dans la forteresse dont ils lui ouvrirent les portes, les fit mettre impitoyablement à mort, craignant qu'une nouvelle trahison ne les rendît dangereux au parti de son roi. Ce double meurtre devint le signal de ces actes de démence et de fureur qu'inspiraient à des soldats ivres de sang et de rage, les prétendus droits des prises d'assauts. Tout fut égorgé, pillé, brûlé, détruit de fond en comble, dans la citadelle comme dans la basse ville. Le clergé périt dans le massacre général, l'évêque fut chassé, et Lendegisile et ses soldats, chargés de butin, ne laissèrent derrière eux, en retournant en France, que des ruines labourées par les flammes, noircies par la fumée, tachées de sang, infectées de loups et de vautours qui accouraient pour y déterrer et s'y disputer les cadavres. Voilà l'état lamentable où fut réduit au 6ᵉ siècle, le puissant Lyon de Comminges. Il y resta pendant cinq cents ans, jusqu'à la venue de l'évêque *Bertrand de l'Isle,* dont la vie sainte, laborieuse, touchante, va nous reposer des horreurs et des trahisons que nous venons de raconter.

VIE DE L'ÉVÊQUE SAINT BERTRAND.

Il est, selon nous, une étude trop négligée et dont on pourrait tirer cependant des leçons inappréciables; c'est celle d'un intérieur de famille au moyen âge, et de la direction donnée à l'éducation et à la vocation des enfants. Pénétrons dans une maison de gentilshommes et remarquons d'abord que le degré de fortune apporte peu de changement au tableau. Châtelains pauvres ou barons puissants et riches, procèdent d'une façon identique... Les enfants presque toujours nombreux sont d'abord élevés sous l'œil vigilant de la mère, ils reçoivent une éducation austère, forte, simple; une instruction morale et catholique. A l'âge de 15 ou 18 ans, les filles vont au couvent où elles restent si la vocation religieuse les inspire, d'où elles sortent pour se marier ou rentrer dans la maison paternelle, si la vie claustrale ne touche par leur cœur. Les jeunes gens vont chez quelque grand parent évêque, abbé, ou prêtre, auprès duquel ils prennent une teinte de théologie, de belles-lettres, de sciences ; à 18 ou 20 ans, ils entrent chez les religieux de Saint-Benoît ou de Cîteaux, pour donner à leurs études une consécration

dernière, et c'est de ce dernier échelon de la science, de l'expérience, de la maturité, de la raison, qu'ils se lancent dans la carrière des armes ou dans l'état ecclésiastique....

Bertrand de l'Isle, fils d'Aton Raymond, comte de l'Isle, et de la fille de Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, naquit vers le milieu du 11e siècle, et suivit ces diverses phases d'éducation. Instruit de tous les principes d'une religion alors sans controverses sérieuses, sous les yeux de ses parents, qui commencèrent à les lui inculquer par le précepte et la pratique, il fit éclater bientôt des dispositions naturelles, une aptitude à la méditation et à la vertu, qui engagèrent son oncle Guillaume, archevêque d'Auch, à l'appeler près de lui pour développer ces qualités premières.

Après quelques années d'études sérieuses, fortifiées par les exemples constants, encore plus que par les leçons qu'il recevait dans l'archevêché d'Auch; lorsque son âme fut bien façonnée par la raison et la conviction à toutes les vertus, à toutes les lumières du catholicisme, son oncle, heureux de ses progrès et de ses tendances au bien, confia le perfectionnement de sa doctrine aux religieux de Cîteaux de la Case-dieux, dans le diocèse d'Auch, aux environs de Marciac. Là, l'étude approfondie de la rhétorique et de la philosophie, acheva de donner à ses connaissances théologiques, ce caractère de force, basée sur l'universalité des connaissances humaines, qui devaient mûrir son talent et faire de lui l'homme complet que nous verrons bientôt entrer sur la scène du monde.

Cette ardeur des parents à l'instruire, n'était nullement inspirée par le parti pris de le faire entrer dans les ordres. Ils voulaient d'abord former l'homme, baser sa force sur la religion, la morale, la raison, la science; ils laissaient ensuite à la vocation, appelée alors inspiration divine, le soin d'ouvrir une carrière au chrétien qu'ils avaient façonné...

Bertrand se décida d'abord pour le parti des armes, il le suivit avec assez de distinction pendant quelques années, sans que l'histoire nous ait transmis cependant le nombre ni le lieu de ses expéditions. Mais Bertrand, né surtout pour la vertu, le service de Dieu et du prochain, brillait même dans sa carrière militaire, par la résignation, le respect de la discipline, la continence et la piété, plus encore que par ces emportements de la valeur qui font l'éclat le plus apparent des hommes de guerre. Ce n'est pas que sa bravoure ne fût irréprochable, mais après le combat il revenait toujours avec

prédilection à ses dispositions naturelles. La puissance de ses penchants finit par l'emporter ; il quitta ses compagnons d'armes, et renonçant à l'avenir que sa noblesse et sa grande fortune lui assuraient dans cette carrière, il entra dans l'état ecclésiastique, avec cette résolution désormais immuable que donnent l'expérience du monde, le désenchantement des grandeurs, la méditation et surtout l'amour de la vérité.

Après l'éducation qu'il avait reçue et avec ces dispositions prononcées, il n'est pas étonnant qu'il entra tout d'abord dans le chapitre des chanoines réguliers de Toulouse. L'évêque Isaru, désireux de maintenir et de fortifier l'institut régulier de Saint-Augustin, qu'il venait récemment de faire adopter par ses chanoines, crut obtenir un véritable succès en l'attachant à son chapitre. Cet évêque, frappé bientôt de sa supériorité et de son zèle, ne tarda pas à l'élever à l'archidiaconat afin de trouver en lui un aide à l'exercice de ses fonctions sacerdotales. Enfin, après avoir révélé un nouveau talent et le plus important de tous pour la mission évangélique et civilisatrice du clergé, après avoir pendant longtemps prêché avec le plus grand éclat à Toulouse et dans le diocèse, Bertrand de l'Isle entra dans la nouvelle et dernière phase de sa vie.

Le clergé du Comminges, *ayant consulté le peuple* sur le meilleur successeur à donner à son quatorzième évêque Ogger, qui venait de mourir, ce peuple que la renommée avait instruit des éminentes qualités de Bertrand, fixa son choix sur lui, et le clergé du diocèse partageant cette préférence avec enthousiasme, envoya une députation à Toulouse pour le retirer du chapitre et l'élever au siége épiscopal....

Nous ne nous arrêterons pas longtemps à ses refus, aux instances pressantes dont il fallut l'entourer pour triompher de sa répugnance et de son humilité; nous avons hâte de le faire sacrer par son oncle Guillaume et de le conduire au nouveau siége, où tant de travaux l'attendent, où tant de bien lui est réservé.

Nous avons laissé *Lugdunum Convenarum*, ruiné de fond en comble par les Francs de Lendégisile. Pendant les cinq cents ans qui s'étaient écoulés jusqu'à l'avénement de Bertrand, quelques masures étaient sorties de ces décombres, une église avait été bâtie au sommet de la montagne; une misérable bourgade enfin avait germé sur le sol de l'antique et puissante cité. Deux cents ans s'étaient écoulés après sa destruction, avant qu'elle ne retrouvât son

cinquième évêque; nous ignorons son nom ainsi que celui de ses successeurs, jusqu'à Bernard, qui vivait en 1035. Guillaume occupait ce siége en 1060, puis vint Ogger auquel succéda l'évêque dont nous nous occupons. Mais hélas! l'abaissement du pays de Comminges ne se bornait pas à la destruction de sa capitale; nous avons vu que l'élite de la population, sans en excepter son évêque chassé, avaient été dispersés par la proscription de Lendegisile. Avec le clergé avaient disparu sciences, hautes vertus, instruction religieuse, morale, et le peuple réduit à quelques malheureux échappés au carnage, n'avait pu relever çà et là que quelques misérables villages, dans lesquels s'étaient propagés les superstitions les plus honteuses, les vices les plus dégradants... L'homme, fait enfant de Dieu par l'établissement du christianisme, était redevenu sauvage et bestial par la dispersion de ses chefs ecclésiastiques et temporels. Ce n'est pas qu'un simulacre de clergé ne se fût rétabli sur les cendres de Comminges; mais ses membres, pour la plupart aventuriers intrus, usurpateurs des cures et des bénéfices, n'agissant que par ambition sordide, traînaient le sacerdoce dans toutes les passions de l'humanité, propageaient la corruption par le trafic des sacrements, et rendaient la religion dérisoire, en la mêlant à toutes les superstitions que le paganisme avait répandues jadis dans ces contrées reculées.

Bertrand arrive dans le bourg de Lyon de Comminges. Pénétré de la profondeur du mal, il se considère comme un véritable missionnaire perdu chez les infidèles, comme un soldat du Christ qui a tout à reconquérir et à reconstituer; mais son courage est à la hauteur de sa mission; et d'abord, pour ne pas endormir les pervers par cette molle complaisance qui croit mieux corriger en atténuant le mal, il réunit le clergé et lui dévoile la grandeur du danger et l'urgence d'une prompte réforme..... Les abus ont toujours trouvé de zélés défenseurs dans ceux qui les ont créés ou qui les exploitent : aussi pouvons-nous entrevoir que l'éloquent plaidoyer de Bertrand dut soulever des murmures et des bouderies. Toutefois, la puissance de sa renommée, la persuasion de sa foi, ébranlèrent les uns, intimidèrent les autres, et quand il proposa au clergé de sa cathédrale d'adopter la vie commune de saint Augustin, comme il la menait lui-même à Saint-Étienne de Toulouse, conformément à l'usage introduit dans une foule de cathédrales d'Europe, une satisfaisante majorité répondit favorablement

à ses désirs..... Bertrand saisit à la gorge, pour ainsi dire, ce premier mouvement approbatif. A côté de la cathédrale, dressée au sommet du roc, restait un étroit préau d'à peine douze mètres carrés, serré entre les contre-forts de l'église et l'escarpement de la montagne; de là, on plongeait à pic dans un affreux précipice, à travers les ormeaux et les hêtres enracinés dans les feuilles du schiste. Ce fut sur cet espace étroit, inaccessible et sans autre issue que la porte de l'église, que Bertrand éleva le cloître de ses chanoines: cloître rétréci, mais élégant, gracieux dans ses galeries à colonnettes romanes, autant que pittoresque par sa situation; cloître dans les ruines duquel nous avons rêvé au second fondateur de Lyon de Comminges, et médité avec charme sur cette puissance fondatrice du catholicisme, qui répandit la civilisation et la vie dans les plus sauvages contrées.....

C'était l'époque où le clergé, initié à la pompe de l'Eglise d'Orient, comprenait admirablement l'influence que le luxe des cérémonies et des temples exerçait sur les imaginations méridionales. S'il basait la fraternité chrétienne sur l'humilité et la simplicité, il cherchait à concentrer toute l'ardeur artistique de l'homme, vers le Dieu qui se manifeste à nous par les splendeurs de la nature..... Il faut remarquer, en effet, que l'amour du grand et du beau fait toujours irruption dans les âmes ardentes; vouloir éteindre complétement ce feu est une entreprise insensée; et cependant cette soif de luxe est une source inépuisable de haines et de crimes, quand elle n'est destinée qu'à flatter notre vanité. Le clergé catholique sut faire du vice une vertu; il régularisa, il sanctifia cet élan civilisateur en le faisant consacrer à Dieu. C'est là une admirable tactique de moralisation qui n'a peut-être pas été assez suffisamment comprise et à l'examen de laquelle nous accorderons plus tard quelques pages d'étude.

Saint Bertrand, qui marchait à si grands pas sur les traces des réformateurs, ne se contenta pas de bâtir l'élégant cloître de marbre dont nous avons déjà parlé; il apporta tout ce qu'il put d'ordre et de pompe aux cérémonies, de luxe et de richesses aux ornements, aux habits sacerdotaux, et mit enfin le sceau à cette noble offrande de l'homme à Dieu, en bâtissant laborieusement la belle cathédrale moderne. Quelques basiliques gothiques l'éclipsent de leur sublime majesté, sans doute; mais elle n'en est pas moins, pour l'époque où elle fut bâtie, une œuvre d'architecture remar-

quable, où les formes les plus pures se retrouvent en germe dans les cannelures des piliers, les nervures des voûtes, les trèfles, les hautes fenêtres à deux baies, les dentelures de rosace, les piliers arcs-boutants ciselés et le clocher percé de fenêtres superposées.

Nous devançons peut-être l'ordre chronologique de la construction de cet édifice, mais la chronique se tait sur l'heure de la fondation et de son achèvement; nous savons, d'ailleurs, que les cathédrales étaient l'œuvre non des années, mais des siècles; chaque saison, chaque quête dans la province, venait élever sa couche de pierre, faire monter d'un jet cet arbre du ciseau. Il est hors de doute, surtout avec les faibles ressources que le Comminges offrait à Bertrand de l'Isle, que son église, commencée dans les premières années de son pontificat, ne dut être entièrement achevée que par ses successeurs; nous en trouvons la preuve dans le style romain et plein cintre de la partie inférieure, y compris la grande porte, et dans l'ogive plus récent des voûtes et des hautes fenêtres. *Maurette* assure que plusieurs papes accordèrent de nombreuses indulgences en faveur de ceux qui contribuaient à son achèvement. Pierre de Querens légua mille florins pour cette destination. Nous avons la preuve que Hugues de Châtillon, évêque de Comminges, mort en 1352, mit la dernière main à l'édifice, sauf les boiseries qui ne furent terminées que dans le 15e siècle, puisque le chœur et la chaire portent le cachet authentique du célèbre Bachelier, le Michel-Ange toulousain!

Si nous nous étendons avec détail sur la cathédrale de Lyon de Comminges, c'est qu'à cette époque la majesté saisissante du temple chrétien formait une partie essentielle de la puissance civilisatrice du sacerdoce; il subjuguait l'imagination des peuples et servait de sanctuaire à l'autorité ecclésiastique...

Mais ce n'est pas dans Lyon de Comminges et dans l'édification de sa cathédrale que Bertrand circonscrit son amour du grandiose et son zèle pour le bien. Malgré les difficultés des sentiers, dans un des diocèses les plus montueux, les plus âpres du monde, malgré les neiges qui couvrent les montagnes, les ouragans qui les sillonnent d'avalanches, l'élévation extraordinaire de certaines bourgades, l'évêque se transportait partout, visitait le bourg le plus isolé, le plus inabordable sur sa mule, seul moyen de locomotive à l'usage des évêques du 12e siècle. Sur tous les points il

répétait ses réformes morales de Saint-Bertrand; il ramenait les prêtres ignorants et oublieux aux devoirs de leur ministère; il cassait les rebelles et les remplaçait par des ministres pieux dont il connaissait le zèle et la capacité. Secondé par des prédicateurs qu'il menait à sa suite, il organisait une vaste et perpétuelle mission de foi dans laquelle son éloquence et sa puissance logique attaquaient les erreurs des populations, leurs vices, leurs superstitions, et nous le voyons revenir à la charge, jusqu'à ce que son diocèse tout entier ait rouvert les yeux aux lumières du catholicisme et réalisé une complète transformation.

Dans les villages, comme à Lyon de Comminges, la pompe extérieure des objets du culte lui paraissait des auxiliaires de moralisation puissamment utiles; ses offrandes particulières stimulaient la générosité des populations; sous sa parole persuasive, ce superflu qui allait s'engloutir dans des dépenses de table ou de débauche, changea de direction et vint permettre au clergé d'acheter des vases sacrés, des ornements sacerdotaux, de bâtir des églises plus dignes de la majesté de Dieu. Ainsi double résultat; les populations étaient détournées de leurs habitudes corrompues et honteuses; elles étaient dirigées vers Dieu dont la bonté se révélait à leur esprit et subjuguait leur cœur. Bertrand ne borna pas ses missions au territoire du Comminges, il parcourut les Pyrénées presque entières, notamment le Béarn et le Bigorre, et renouvela les prodiges de ses conversions sur tous les points.

Mais il ne faut pas croire que cette régénération du diocèse fût obtenue sans opposition sérieuse, sans dangers pour l'infatigable prélat.

Et d'abord la moindre de ses courses devenait une véritable expédition, à laquelle la multiplicité des torrents, l'escarpement des rochers, l'absence de ponts et de routes, le nombre des malfaiteurs apportaient mille entraves. Il était peu de rivières dans lesquelles il ne dût s'exposer aux plus graves accidents en passant à gué, si même il n'était obligé d'improviser une passerelle tremblante en faisant abattre quelques arbres que l'on jetait à la hâte d'une rive à l'autre. Quelquefois la nuit le surprenait au milieu de ce travail, et l'évêque était obligé de supporter la neige et le froid, campé sous une cabane de branches. Presque toujours enfin, les sentiers à pics couverts de pierres roulantes l'obligeaient à descendre de sa mule et à gravir à pied les montagnes sous un soleil

ardent, sous la neige ou la pluie... Mais qui nous dira combien de fois son escorte fut assaillie par des loups affamés, tellement redoutables à cette époque, que l'histoire nous a conservé le souvenir de plusieurs provinces, notamment l'Albigeois, ravagées et terrifiées par l'invasion de ces animaux féroces? Qui nous dira combien de fois des bandes de malfaiteurs, de paysans révoltés, arrêtèrent la pieuse caravane et mirent les jours de l'évêque en péril?... Les bandits de profession ne formaient pas ses seuls ennemis. Nous avons dit que les 500 ans de barbarie, de misère et d'ignorance qui avaient pesé sur le Comminges après la destruction de sa capitale, avaient réveillé les anciennes superstitions druidiques et polithéistes... Le Dieu *Baezerte* était adoré tout à côté de Lyon de Comminges, au lieu appelé aujourd'hui le Baezert; des Priapes conservaient des statues dans les principaux établissements thermaux, notamment à Bagnères de Luchon (*Aquæ Lixoni*) et à Encausse; de nombreux autels votifs disséminés dans les habitations, dans les bourgades, rappelaient constamment au peuple les usages et les croyances de leurs aïeux; les passions attaquées si vigoureusement par Bertrand allaient puiser l'endurcissement du vieux fanatisme dans ces anciennes superstitions, et le prédicateur venait se heurter contre de véritables révoltes soulevées par les adeptes de la corruption et de l'idolâtrie. Pour ne citer qu'un exemple, Bertrand s'étant rendu dans la vallée d'Azun, diocèse de Tarbes, afin de pacifier les habitants qui se battaient continuellement avec leurs voisins, fut d'abord accueilli avec l'empressement que mérite un utile médiateur; mais des hommes pervers ameutèrent bientôt les montagnards; une bande d'insurgés se rua contre lui, coupa ignominieusement la queue de sa mule et le chassa de la vallée. Les grands caractères se vengent des méchants par des bienfaits, et lorsque, quelques années plus tard, ces montagnards frappés des fléaux de l'épidémie et de la famine, persuadés que ces malheurs n'étaient qu'une vengeance du ciel, vinrent supplier Bertrand d'apaiser sa colère. L'évêque s'empressa de les accueillir avec bonté, de prier pour eux; les fléaux cessèrent, et les habitants d'Azun reconnaissants s'obligèrent à payer annuellement au chapitre de Saint-Bertrand tout le beurre d'une semaine, pieux témoignage de reconnaissance qui fut régulièrement payé jusqu'à la révolution de 89. — Ce fait n'est pas le seul qui établisse l'état de perturbation dans lequel étaient les Pyrénées, et les efforts

constants que faisait l'évêque de Comminges pour en atténuer les rigueurs. Un capitaine espagnol, Sanctius Sparra, s'était jeté dans la vallée du Lavedant, qu'il ravageait avec la cruauté de cette époque barbare. Bertrand, appelé par les habitants, s'y transporta en toute hâte, joignit le ravageur et lui rappela les devoirs de la charité et les droits de l'humanité avec une persuasion si éloquente, que le chef de bande repassa les Pyrénées, laissant en paix une contrée longtemps et impitoyablement dévastée...

Nous ne nous étendrons pas sur les vertus ascétiques et contemplatives que célèbrent les biographes de Bertrand; nous ne parlerons pas de son ardeur ou de son extase, et de son recueillement dans la célébration des saints offices, de son zèle à confesser les pécheurs et à les ramener à la vertu; à côté de ces qualités fondamentales du prélat, nous aimons aussi à considérer cette activité administrative, ce zèle à réparer les désastres, à pacifier les populations...

La vie de saint Bertrand ne sera pas sans doute la seule biographie que nous écrirons; nous raconterons un jour la puissance municipale et politique de quelque évêque de Lyon, de Toulouse ou de Bordeaux. Nous ferons ressortir leur amour pour le peuple, prévenant les famines en formant des magasins de blé dans les temps de disette. Presque toujours chefs municipaux de ces grandes cités, nous montrerons ces évêques organisant les écoles, dirigeant les travaux publics, bâtissant des ponts et des hôtels-de-ville en même temps que des cathédrales, équipant même des miliciens pour résister aux ennemis armés... En attendant, nos recherches concentrées dans un diocèse pauvre, incivilisé, ne peuvent rencontrer que des actions moins éclatantes, d'un caractère de civilisation plus primitive, mais dont la simplicité, la variété en fait le charme...

Nous avons vu l'actif évêque bâtissant des églises, moralisant les populations; nous devons le suivre dans la cabane du pauvre, où il verse d'intarissables aumônes, dans les prisons et près des hommes de guerre d'entre les mains desquels il rachète les prisonniers. Dans les plus misérables bourgardes où il dépense ses revenus à rebâtir les chaumières incendiées, à soigner les malades, à reconstruire les fortifications indispensables à leur défense; témoin Lyon de Comminges, qu'il entoura de remparts et de chemins couverts. Souvent grand justicier populaire, il oblige à restitution les hommes

puissants qui ont usurpé le bien des communs. Un usurier s'était emparé d'un cimetière pour bâtir sa maison, il le força à rentrer dans les limites de sa propriété. Il fait venir à lui les criminels, il les interroge, et substituant sa parole persuasive à la torture et à la question judiciaire, il leur arrache l'aveu de leur crime et leur inflige des pénitences canoniques. Le Comminges était retombé dans la barbarie, la misère, la dégradation à la suite de l'invasion de Lendegisile; nous venons de le montrer se relevant à la civilisation et retrouvant prospérité, organisation, lumière, moralisation sous la main régénératrice de Bertrand de l'Isle. Le peuple reconnaissant trouva le moyen de constater solennellement ce fait immense par une tradition plus explicite que l'inscription, plus éloquente que la chronique, plus frappante que la légende et que la chanson: il prit un crocodile apporté d'orient par quelque pèlerin des dernières croisades et le suspendit au-dessus de la tombe du saint.

Ce monstre, assuraient les habitants de Saint-Bertrand, ravageait autrefois le Comminges; gens de guerre, meutes de chiens, balistes et catapultes, tout avait été pendant longtemps dirigé contre lui sans succès. Saint Bertrand arrive, marche seul vers le crocodile, le rencontre, et d'un coup *de son bâton pastoral* l'étend mort à ses pieds.... Les esprits forts rirent longtemps de cette légende. Quant à nous, nous n'essaierons pas d'établir que l'évêque ait eu à combattre un de ces amphibies des tropiques dans les eaux glacées de la Garonne; nous n'hésitons pas à dire cependant : oui, saint Bertrand mit à mort *avec sa crosse* le monstre qui ravageait le Comminges; mais ce monstre à plusieurs têtes: c'était la débauche, la superstition, la misère, la violence des gens de guerre, les brigandages des maillotins, les exactions, les empiétements des châtelains.... Aussi loin de sourire devant le crocodile de la cathédrale, nous ne pouvons qu'admirer l'instinct du peuple, qui conserva par ce naïf symbole, le souvenir de la régénération du Comminges. Ce symbole, nous le retrouvons dans l'histoire de sainte Marthe, à Tarascon, et dans celle de plusieurs saints des premiers siècles.

Tant de fatigues, tant de travaux unis aux abstinences et aux veilles, ruinaient peu à peu la forte constitution de Bertrand. Il tomba malade, et calme sous les étreintes du mal, presque heureux dans l'attente d'une mort qui devait être son repos et le commen-

cement de son éternelle récompense, il rendit le dernier soupir le 6 octobre 1126, sous Louis VII. Il était entouré de son clergé en larmes, et ne cessa de lui donner les ordres nécessaires à l'administration de son diocèse, de lui recommander le soulagement des pauvres, l'instruction du peuple.... « Puis, pendant que les anges » portaient son âme au ciel, dit son biographe, d'une manière » touchante, les prêtres qu'il avait réformés, les enfants qu'il avait » instruits, et les misérables qu'il avait soulagés, inconsolables de » l'avoir perdu, conduisirent son corps dans la chapelle destinée » à son tombeau, donnant à cette cérémonie funèbre une pompe » ineffable par l'étendue de leurs regrets, la profondeur de leurs » sanglots et l'ardeur de leurs bénédictions. »

Cette esquisse d'une vie si remplie, si agitée dans le calme de la vertu, si ardente à combattre les ténèbres, nous en apprend assez pour que nous soyons en droit de demander : Connaissez-vous dans le moyen âge rien de plus saisissant, de plus auguste que cette autorité épiscopale, qui, exercée par des mains fermes, sondait les blessures et les ressources de la société bouleversée, et s'appliquait à la guérir avec une admirable persévérance? Quel tableau plus grandiose que celui de cette lutte du Catholicisme et de la Barbarie, des ténèbres et des lumières, du mal et de la vertu, au milieu de laquelle intervenait vigoureusement l'épiscopat. Il faisait arme de tout élément, mettait à profit les plus légères circonstances, soulevait toutes les forces vitales de la société contre la décadence; et il conduisit si vaillamment cette croisade de la civilisation, qu'elle finit par triompher sur toute la ligne.

La croisade sociale de cette époque ne mérita jamais plus sérieux examen qu'aujourd'hui... De toutes parts nous entendons jeter le cri de désespoir d'un équipage qui sombre; et l'on se prépare sérieusement à s'ensevelir sous les débris. Le danger existe, sans doute, le mal est grand et il faut être prêt à lui tenir tête... Mais voulons avoir des forces, prenons exemple sur la société catholique qui traversa victorieusement la longue invasion des barbares du 3e au 14e siècle... Les précipices entourent notre organisation sociale, mais pensez-vous que la société de nos aïeux fût solidement assise, entre les barons usurpateurs et voleurs de grands chemins, des sectes sans nombre qui niaient le Christianisme tout entier, des peuples ignorants, des paysans misérables que la faim et l'oppression organisaient en brigands et lançaient

contre les voyageurs et les nobles, sans compter les guerres de dynasties et de races, celles des familles féodales et des grandes villes; horrible chaos qui faisait de l'incendie et du carnage l'état constant de la société.

Eh bien! au milieu de ce chaos bien plus terrible que celui qui nous menace, l'autorité ecclésiastique ne désespéra pas. Les moines défrichèrent, activèrent le travail, organisèrent l'assistance; les évêques, voyant partout l'autorité civile faire défaut par ignorance, incapacité ou peur, relevèrent courageusement le pouvoir municipal et judiciaire, en se mettant à leur tête. Nous ne venons pas, sans doute, donner aujourd'hui le conseil trop radical, de répéter ces tentatives à la lettre; mais nous dirons à l'épiscopat comme aux hautes classes, comme à tout ce qui a force encore par l'éducation et l'intelligence : Réunissez en faisceaux les ressorts de la civilisation; donnez-leur une nouvelle séve par des progrès raisonnables; prenez surtout votre point d'appui dans le catholicisme. Ce catholicisme a déjà sauvé la société au moyen âge, il la sauvera bien encore si les hommes de cœur ne lui font pas défaut.....

CENAC-MONCAUT.

Variétés.

Nous lisons dans le *Journal de Constantinople :*

« Au sujet de la déposition de l'ex-patriarche Anthime, la lettre vézirielle suivante a été adressée à la nation grecque. Nous la reproduisons d'après le texte grec publié dans le numéro 255 du *Télégraphe du Bosphore*. On y verra l'improbation caractérisée d'une conduite deshonorante et peu conforme à des fonctions religieuses, les conseils utiles donnés par le gouvernement, et sa louable exigence des qualités qu'il requiert du chef spirituel d'une nation.

Aux métropolitains réunis et aux primats de la nation des Romains (Romaiôn), c'est-à-dire des Grecs schismatiques.

« Considérant d'après le rapport adressé à la Sublime-Porte par les métropolitains assemblés, que les déportements de Mgr Anthime[1], patriarche de votre nation, contrairement à son devoir religieux, en sont venus à ce point qu'il a détourné à son profit les revenus légaux de la caisse nationale; que par suite de cela, cette caisse souffrant un déficit, a contracté de nouvelles dettes excessives; que d'ailleurs il a exercé presque ouvertement le métier condamnable d'accepter vénalement des cadeaux; qu'enfin tous les efforts pour l'en corriger ont été sans effet; qu'en conséquence sa destitution a été

[1] Mgr Anthime avait été déjà déposé une fois en 1841, puis il était parvenu, à force d'intrigues, à se faire réélire.

réclamée avec instance ; nous croyons superflu de répéter maintenant qu'un patriarche, comme chef d'une nation et comme père spirituel, est obligé par devoir religieux non moins que par devoir de la charge qui lui est imposée, d'écarter et de réprimer (si toutefois quelqu'un osait encore s'en rendre coupable) ceux qui exercent de semblables actes, condamnés et réprouvés de Dieu aussi bien que des hommes honorables et sages. Mais en les commettant lui-même, il a nécessairement et naturellement amoindri sa valeur personnelle, comme aussi une dignité aussi considérable que l'est celle du patriarcat.

« Nous jugeons encore superflu de redire ici, comme une chose déjà connue, que notre très-puissant souverain désire avant tout le bonheur de votre nation, portion de ses féaux sujets, et l'administration bien réglée de ses revenus, afin qu'ils ne soient pas vainement et sans fruit consommés ou dissipés par l'un ou par l'autre, mais au contraire qu'ils soient dépensés dans l'intérêt de l'enseignement public et pour soulager les pauvres nécessiteux. En un mot, Sa Majesté impériale considérant comme une nécessité de préserver la nation de toute vexation ou dommage quelconque, soit dans l'ordre spirituel ou temporel, nous faisons savoir, ainsi qu'il a été dit, que sur le témoignage unanime des métropolitains, colonnes de votre église, il a été ordonné en vertu d'un décret impérial de déposer le susdit sieur Anthime. Vous procéderez donc maintenant à l'élection de son remplaçant au siége patriarcal, et par un rapport vous instruirez de l'affaire la Sublime-Porte.

« Vous n'ignorez pas que plus la jouissance d'un droit, tel que celui de la présente élection, est honorable, plus aussi l'exercice en est difficile, délicat et important. Celui qui est nommé Père spirituel et chef de toute une nation et qui reçoit la direction des affaires religieuses, doit en être digne. Il n'est pas besoin de vous rappeler combien il est inconvenant et vil de mêler à une élection, au mépris du droit, des considérations de personnes et des passions. Il faut que celui qui est candidat à la dignité patriarcale soit sans défaut du côté de la religion et de la conduite, comme sous tout autre rapport ; il faut qu'il soit soumis au souverain, et capable d'apprécier, avec les droits acquis par les bienfaits du gouvernement impérial, le prix de la fidélité. Il faut enfin qu'il connaisse les devoirs de sa dignité qui sont d'être juste et droit. La nomination d'un tel homme réussira avec votre union et par une élection convenable prévenant toute animosité et intérêt personnel, conformément à la volonté de nótre très-juste souverain, et faite d'après les anciens priviléges et selon vos coutumes religieuses.

« Donc, après avoir procédé, comme le règlement l'exige, à la nomination d'un des métropolitains, en qualité de vicaire, vous vous occuperez de l'élection avec bon ordre et convenablement, comme il a été dit, tâchant de choisir d'un commun accord une personne douée des qualités requises, puis vous vous empresserez d'en référer à nous par un rapport général.

1264 le 1er Zi'lhidjé (octobre 1848).

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

NUMÉRO 44. — AOUT 1849.

Cours de la Sorbonne.

COURS D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE,

PAR M. L'ABBÉ JAGER.

QUINZIÈME LEÇON [1].

Secret des révolutionnaires. — Marche des Parisiens sur Versailles. — Discussion à l'Assemblée. — Réunion des ministres. — Mesures proposées. — Arrivée de Maillard avec sa troupe, qui envahit l'Assemblée, envoie une députation au château. — Dispositions prises par Lafayette. — Envahissement du château et massacre de plusieurs gardes-du-corps. — Départ forcé du roi pour Paris.

On ne fait presque jamais les révolutions *en disant le mot pour lequel elles se font. On s'empare de toutes les circonstances qui peuvent émouvoir l'opinion publique, et à l'aide d'un tour de main on renverse le gouvernement.* Voilà ce qu'a dit un témoin (Ledru-Rollin) devant la haute cour de justice de Bourges [2]. Ces remarquables paroles, échappées sans doute involontairement au témoin, nous donnent la théorie ou le secret de toutes les révolutions. Le mot qu'on met en avant pour émouvoir et pousser le peuple, n'est jamais le dernier des factieux; nous le savons par expérience. Au mois de février (1848) on faisait marcher le peuple au cri de la réforme, tandis qu'on cherchait à renverser la monarchie. Au 15 mai, le peuple croyait venir à l'Assemblée pour demander la délivrance de la Pologne, et les factieux couraient à l'Hôtel-de-Ville pour proclamer un nouveau gouvernement. Je n'ai pas besoin de vous parler de la manifestation du 13 juin (1849), dont le but apparent était de réclamer contre une prétendue violation de la constitution; on sait ce qui se passait dans le même moment au Conservatoire des arts et métiers. Duper, tromper le

[1] Voir la 14e leçon au numéro précédent ci-dessus, p. 17.
[2] *Séance* du 19 mars 1849.

peuple pour en faire des instruments d'ambition, tel est le moyen de tous les factieux, de ceux de 1789 comme de ceux d'aujourd'hui. Si, au mois d'octobre 1789, on avait dit au peuple qu'on allait à Versailles pour envahir le château et faire violence au roi, le peuple eût reculé d'horreur; mais on lui tenait un tout autre langage. Abusant de ses sentiments pour le roi, on lui disait que le monarque n'était point libre, qu'il fallait l'arracher à l'empire des aristocrates et l'emmener à Paris. Comme ce motif n'était pas assez puissant, on faisait contraster la misère du peuple avec l'abondance des courtisans, avec le banquet des gardes-du-corps. Enfin, pour le pousser à Versailles, on le laissa manquer de pain, en lui faisant entendre qu'il en trouverait à Versailles. Le manque de pain agissait sur les masses et les mettait en mouvement, et c'est ce que désiraient les factieux. Car toute leur industrie se réduit à mouvoir les masses; quand elles sont une fois soulevées, ils se chargent du reste.

La troupe de Maillard était partie dans la matinée du 5 octobre. Lafayette ne put partir qu'à cinq heures du soir. Dans un moment si critique, que faisait-on à Versailles? L'Assemblée nationale, qui semblait être d'accord avec les factieux, se livrait à des récriminations sur le repas des gardes-du-corps, et se disputait au sujet des observations que le roi avaient faites sur la déclaration des droits de l'homme et les dix-neuf articles de la constitution. Elle fut interrompue, vers onze heures, par la nouvelle du mouvement qui se préparait contre Versailles, ce qui ne l'empêcha pas de continuer la discussion, et de décider qu'on demanderait au roi l'acceptation pure et simple des articles déjà votés. Durant la discussion, Mirabeau s'était adressé à Mounier, qui présidait l'Assemblée, pour le prier de lever la séance, à cause des dangers que pouvaient courir les députés. Mounier, qui était déjà désabusé à cette époque, et qui voyait par la tournure des affaires, de quels dangers la patrie était menacée, répondit avec un ton de découragement : « Ils n'ont qu'à nous tuer tous; mais tous, entendez-vous » bien, les affaires publiques en iront mieux [1]. » Aveu bien remarquable. Mounier, instruit par l'expérience, comprenait les résultats de la conduite de l'Assemblée, et il disait avec une profonde

[1] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. I, p. 238;—Thiers, *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 166.

conviction que les affaires iraient mieux si on tuait tous les députés. Et, en effet, sans l'Assemblée nationale on aurait pu encore sauver le pays.

Le gouvernement, depuis le temps qu'il était menacé, n'avait pris aucune précaution. Le roi, chose étrange, était allé chasser dans les bois de Meudon. Saint-Priest, secrétaire d'État au ministère de la guerre, l'envoya aussitôt prévenir, en l'invitant à hâter son retour. Le roi, en apprenant que les femmes de Paris venaient lui demander du pain, s'écria : « Hélas! si j'en avais, je n'attendrais pas qu'elles vinssent m'en demander[1]. » Il faut remarquer, messieurs, que ces femmes n'avaient en général aucune idée de ce qu'on voulait faire : elles ne demandaient que du pain, et c'est pour cela qu'elles étaient venues à Versailles, mais il y avait parmi elles des hommes et peut-être aussi quelques femmes qui avaient le secret des clubs et le mot d'ordre. La demande du pain était le prétexte dont on se servait pour les mettre en mouvement, le *tour de main* devait être fait par des gens plus habiles qui se trouvaient mêlés dans la foule.

Le roi était loin de soupçonner leurs intentions perfides. Il ne voyait dans cette foule qui marchait sur Versailles que des femmes malheureuses qui venaient lui demander des secours. Aussi, quand le duc de Luxembourg, capitaine des gardes, lui parla de mesures défensives à prescrire, le roi lui répondit brusquement : « Allons donc, contre des femmes, vous plaisantez! » C'est précisément ce que les clubistes avaient prévu; ils connaissaient trop la bonté du roi pour savoir qu'il n'emploierait pas la force contre des femmes. A son retour le roi convoqua son conseil; tous les membres se réunirent, le moment était suprême, il s'agissait du sort de la monarchie et même de la vie du roi; jamais conseil n'avait eu en délibération un sujet plus grave et plus sérieux. Saint-Priest était d'avis de mettre, avant tout, la famille royale à l'abri d'un coup de main, de la renvoyer à Rambouillet et de prendre ensuite les mesures nécessaires pour repousser la multitude assaillante : tous les membres militaires du conseil appuyèrent cet avis. Necker, dont nous avons déjà plus d'une fois reconnu l'incapacité politique, était d'un avis contraire; il prétendait que la résistance serait le début de la guerre civile, que les Parisiens ne venaient à Versailles

[1] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. I, p. 250.

que pour supplier le roi d'habiter au milieu d'eux, et que si le roi prenait ce parti, il pourrait être sûr qu'il ne lui en arriverait aucun mal. Mais Saint-Priest rejeta cet avis avec chaleur, prétendant que si le roi était conduit à Paris, il n'y aurait plus de sûreté pour sa couronne ni pour sa vie [1]. Le roi ne savait prendre une résolution dans un moment si critique ; il renvoya son conseil pour le réunir plus tard. Pendant ce temps les bandes parisiennes arrivèrent, on ne pouvait plus songer à faire des dispositions militaires. Saint-Priest conseilla au roi de partir immédiatement pour Rambouillet avec sa famille et ses troupes. Le roi se décida malgré l'opposition de Necker ; on prépare les chevaux, des personnes de la cour prennent le devant, mais tout à coup, sur le conseil de Liancourt, le roi donne contre-ordre et se décide à rester [2].

La résolution de rester était honorable, car il y a des occasions où il faut se montrer et ne pas fuir devant le péril ; mais il eût fallu une seconde résolution, celle de se défendre, de déjouer par de sages précautions et au besoin par une énergique résistance, le projet des malveillants et prévenir *le tour de main.* La reine, digne fille de Marie-Thérèse, était de caractère à la prendre, car lorsque dans un de ces moments critiques où le roi avait dit qu'il fallait réfléchir, la reine répliqua : *il faut agir* [3]. Mais le roi était trop faible pour une pareille résolution, c'est ce qui jeta la cour dans la plus vive inquiétude. Les habitants de Versailles n'étaient pas moins inquiets : la municipalité avait requis la force armée et invité la garnison à maintenir l'ordre conjointement avec la garde nationale ; les troupes furent rangées en bataille [4].

Vers trois heures de l'après-midi, au moment où Mounier, président de l'Assemblée nationale, allait sortir pour porter au château le décret prescrivant au roi l'acceptation pure et simple de la déclaration des droits de l'homme et des 19 articles de la Constitution, on lui annonça qu'une députation se présentait à la porte, c'était Maillard à la tête de sa hideuse troupe. Mounier, qui montra dans cette journée une indomptable fermeté, ne veut admettre qu'un petit nombre de femmes. Elles entrent, mais bientôt les

[1] *Biogr. univ.*, art. Saint-Priest.
[2] *Ibid.*
[3] Gabourd, *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 276.
[4] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. I, p. 252.

portes sont forcées, l'Assemblée est envahie, la salle remplie de femmes qui, à demi vêtues, à moitié ivres, couvertes de haillons et de boue, s'assirent parmi les députés. Maillard était leur chef et leur orateur; il demanda en leur nom du pain et la punition des gardes-du-corps, qui, comme on le prétendait, avaient foulé aux pieds la cocarde nationale. Il accusait les aristocrates de vouloir les faire mourir de faim; il parla d'une lettre adressée à un meunier et lui promettant 200 livres par semaine s'il consentait à ne pas moudre [1]; il ajouta qu'un curé dont il ne se rappelait pas le nom devait dénoncer cette lettre à l'Assemblée. Ce curé était l'abbé Grégoire, qui avait fait en effet la dénonciation. On demandait de qui venait cette lettre, car tous les partis pouvaient l'avoir écrite. Les femmes s'écrièrent que c'était l'archevêque de Paris: ce nom leur avait été soufflé par quelques députés, le choix n'était pas heureux. L'archevêque qui avait offert au trésor la vaisselle d'or et d'argent des églises de Paris, l'archevêque qui avait vendu son argenterie, engagé son patrimoine et qui avait fait en outre un emprunt de 100,000 écus sous la garantie de son frère, pour soulager les pauvres de la capitale, ne pouvait être soupçonné d'une telle perfidie, aussi l'accusation, faite en haine de l'église, fut-elle repoussée par une indignation universelle, et les députés du côté gauche, qui avaient soufflé le mot, n'osèrent pas la continuer [2]. Cette indigne calomnie nous montre qu'on commençait déjà à attaquer le clergé pour le livrer plus tard à la vengeance populaire.

L'Assemblée nationale méritait le hideux spectacle qu'elle avait sous les yeux, elle l'avait provoqué par sa conduite précédente, en faisant un appel à la basse classe contre le pouvoir exécutif; elle devait s'attendre à être débordée, elle l'est dans ce moment, et, ce qu'il y a de plus humiliant, par des femmes, rebut de la populace de Paris. Elle a beau vouloir s'en débarrasser par un décret sur les subsistances, les femmes entrent et sortent, prennent la parole selon leur fantaisie. L'Assemblée qui se glorifiait d'être inviolable est obligée de les laisser faire.

Mounier, cependant, sort pour demander au roi, suivant le décret, l'acceptation pure et simple de la déclaration des Droits de

[1] Degalmer, *id.*, p. 252.
[2] *Ibid.*, p. 253.

l'homme et des 19 articles de la Constitution; le temps était bien choisi! Les femmes veulent le suivre au château et lui obstruent le passage ; on accourt pour le dégager, mais il est obligé de consentir à une députation. Il convient du nombre de six, mais il se voit bientôt forcé d'en admettre douze. Mounier les introduit, le roi les accueille avec bonté, elles sont émues. L'une d'elles, jeune fille de 17 ans, cédant à l'émotion qu'elle éprouve en présence du roi et à la vue de la magnificence de son palais, s'évanouit; le roi s'occupe lui-même de la secourir et lui fait donner des rafraîchissements. Ces femmes, touchées et attendries de cet accueil, se retirent en criant: *Vive le roi, vive la reine.* Celles qui étaient restées en bas, furieuses à ce cri, les appellent traîtres, se jettent sur elles et veulent les étrangler ; un poste voisin des gardes-du-corps les délivre, les reconduit chez le roi qui leur donne un ordre pour faire venir des grains de Senlis et de Lagny. Fort contentes de cet écrit signé du roi, elles redescendent triomphantes, le montrent comme un trophée et partent pour Paris avec Maillard dans les voitures du roi[1].

Le but de leur expédition était atteint; on avait demandé du pain, le roi venait de faire tout ce qui avait dépendu de lui pour en procurer: l'Assemblée nationale s'en était également occupée. Les femmes n'avaient donc qu'à s'en retourner à Paris, à l'exemple de celles qui venaient de partir avec Maillard; mais le tour de main n'était pas fait, on devait emmener le roi à Paris : c'était là le but réel des agitateurs, le pain n'avait été qu'un prétexte. Les femmes restent donc à leur poste, elles n'avaient plus de chef visible depuis le départ de Maillard, mais elles ne manquent pas de direction, et ne perdent pas un moment. Plusieurs d'entre elles se répandent dans les rangs des soldats, leur prodiguent leurs caresses et les exhortent à ne point tirer sur le peuple. Théroigne de Méricourt se promène dans les rangs distribuant de l'argent qu'elle tirait d'un panier plein de monnaie; tout cela annonçait des projets sinistres. Leurs efforts ne furent point infructueux, car les soldats du régiment de Flandre mettaient les baguettes dans leurs fusils pour montrer qu'ils n'étaient point chargés.

On n'avait point fait de tentatives de corruption auprès des gardes-du-corps, dont la fidélité paraissait au-dessus de toute

[1] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. I, p. 256,

épreuve; mais on les avait signalés à la haine du peuple et à la vindicte publique. Partout où on les rencontrait isolément, on les insultait, on les maltraitait, et plusieurs ont manqué de perdre la vie; mais on n'osait pas les attaquer quand ils étaient en ordre de bataille. Cependant, un homme plus hardi que les autres, suivi de quelques femmes, profite d'un léger intervalle, se glisse à travers les rangs, et s'avance jusqu'à la grille du château. Son but était évidemment de mettre le désordre dans les rangs, et d'en profiter pour un tour de main. M. de Savonnières, officier des gardes-du-corps, le poursuit; mais il reçoit par derrière un coup de feu qui lui casse le bras. Le fugitif s'échappe en criant que les gardes-du-corps attaquaient le peuple. D'autres bandes veulent tirer les canons qu'elles avaient emmenés de Paris et pointés contre eux; mais la poudre mouillée ne prit pas feu; en même temps quelques voix s'écriaient : *Arrêtez! il n'est pas encore temps;* paroles qui indiquaient de sinistres projets [1].

Ce n'était là qu'un coup d'essai qui avait été manqué; le désordre et la confusion que l'on espérait mettre dans les rangs n'avaient pu s'opérer; on attendait donc un moment plus favorable; peut-être comptait-on sur les bandes qui suivaient Lafayette, et même sur la garde nationale qu'il commandait. Le roi, qui avait entendu le coup de feu, fit ordonner à ses gardes de ne point tirer, de quitter le château et de se rendre à leur caserne. Voilà la défense qu'il voulait opposer à l'émeute; sa bonté et sa faiblesse devaient le perdre. Saint-Priest, témoin de cet ordre, pressa de nouveau le roi de s'éloigner, d'autant plus que les gardes-du-corps avaient essuyé, en se retirant, une décharge de mousqueterie de la part d'un détachement de la garde nationale de Versailles; c'était bien mauvais signe [2]. Mounier, qui était resté au château, était de l'avis de Saint-Priest; il proposait au roi de l'accompagner soit à Rouen, soit dans toute autre ville où les députés fidèles se réuniraient autour de lui [3]. Mais le roi, ne voulant pas laisser la place vacante au duc d'Orléans, ne pouvait se décider à partir, et la reine ne voulait point se séparer de lui. Le

1 Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. I, p. 258.

2 Degalmer, *id.*, p. 259.

3 *Biogr. univ.*, art. *Mounier.*

roi se confirma dans sa résolution, en apprenant par une lettre de Lafayette qu'il répondait du maintien de l'ordre[1].

Mounier reçut, vers dix heures du soir, l'acceptation pure et simple de la déclaration des Droits de l'homme et des premiers articles de la constitution, et il retourna à l'assemblée. A son grand étonnement, il la trouva dans le plus affreux désordre. Les femmes et les hommes qui les accompagnaient avaient envahi la salle en plus grand nombre. Ils mangeaient, buvaient, chantaient, se querellaient, et répétaient leur cri de ralliement: *Du pain! du pain!* Une de ces femmes s'était emparée du fauteuil et parodiait les fonctions du président. Mounier était indigné; il en voulait surtout aux députés qui avaient supporté au sein de l'assemblée une pareille orgie. A force d'efforts, il parvint à rétablir un peu d'ordre et à rappeler les députés sortis. Mais il n'était point en son pouvoir de faire sortir les femmes; il fut obligé de les laisser dans la salle. Il lut alors l'acceptation pure et simple de la déclaration des Droits de l'homme et des 19 articles de la Constitution. Les femmes y applaudirent comme les députés, sans y rien comprendre, car elles interrompirent le président en lui demandant si cela leur *donnerait du pain?* Cette demande n'était point déplacée; elle était un reproche pour les députés qui, au lieu de s'occuper à procurer du pain aux pauvres en rétablissant l'ordre public, ne songeaint qu'à la déclaration des Droits de l'homme, déclaration qui n'était propre qu'à fournir un nouvel aliment au désordre. Le président était fort embarrassé de répondre; il fit distribuer tout le pain qu'il était possible de se procurer[2].

Ce fut dans ce moment qu'arriva Lafayette à la tête de 20,000 gardes nationaux et de 10,000 brigands qui les avaient suivis, et qui allaient grossir la grotesque armée des femmes[3]. Il leur avait fait promettre par serment, au moment d'entrer à Versailles, d'être fidèles à la nation et au roi, et de ne faire ni de souffrir aucune violence. Lafayette, se confiant en cette promesse, se croyait maître de sa troupe. Il faut le dire à sa louange, il déploya une admirable activité; il rassura successivement la famille royale, et l'Assemblée distribua ses postes, ordonna de nombreuses

[1] Degalmer, *id.*, p. 261.
[2] Thiers, *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 169.
[3] Degalmer. *Hist. de l'Ass. constit.*, t. I, p. 268.

patrouilles, et prit toutes les dispositions militaires pour la sécurité publique et la garde extérieure du château.

Les révolutionnaires venus de Paris n'étaient pas contents de ces mesures qui contrariaient leurs projets; ils murmuraient contre Lafayette ; ils ne se gênaient pas devant lui, ils l'appelaient tout haut tantôt Cromwell, tantôt le complice des aristocrates et de l'Autrichienne. Mais Lafayette, se croyant maître du terrain, n'attacha pas grande importance à ces sortes de propos. Grâce à ses soins, tout était tranquille autour du château. Les gardes-du-corps, qui avaient été rappelés, faisaient le service de l'intérieur. La famille royale se livra au repos. L'Assemblée nationale, sur les assurances réitérées de Lafayette, se sépara pour se réunir le lendemain, mais les femmes et d'autres brigands refusèrent de se retirer : on fut obligé de les laisser. Mirabeau, Barnave, Péthion et plusieurs autres députés restèrent au milieu d'eux ; on dit que c'était pour conspirer [1]. Les autres insurgés avaient choisi pour passer la nuit des hangars, les églises ; les plus courageux bivaquaient sur la place d'armes et dans les avenues, autour de grands feux. Tout paraissait calme ; et Lafayette, succombant de fatigue, se retira dans l'hôtel de Noailles, à l'extrémité de la ville, où, après avoir pris un breuvage, il se jeta sur un lit pour prendre un peu de repos. On a eu tort de lui en faire des reproches. Mais les factieux ne dormaient pas; ils se réunirent à l'église de Saint-Louis pour s'occuper de l'exécution d'un infernal projet qui avait été concerté aux comités du Palais-Royal, et qui était d'assassiner la reine et peut-être aussi le roi; car ceux qui délibéraient étaient capables de tout : il devait être exécuté immédiatement. En effet, le 6 octobre, à cinq heures du matin, entre le jour et la nuit, le château fut envahi de tous côtés par une multitude armée. Les uns s'étaient introduits par le parc, les autres par une porte ouverte de la grille. Bientôt les corridors, les galeries sont tout remplis de brigands qui cherchent avec des cris de mort l'appartement de la reine, et se jettent sur les gardes-du-corps pour les égorger. Je passe sur les détails; l'histoire redira à jamais la lutte héroïque soutenue par une poignée de fidèles serviteurs contre des bandits armés. Les uns sont couverts de blessures, d'autres expirent misérablement massacrés ; mais ils ont encore

[1] Degalmer, *id.*, p. 269.

la force de crier : *sauvez la reine!* La reine, avertie par le cri des mourants, a tout juste le temps de courir, par un passage dérobé, dans la chambre du roi. Les brigands veulent la poursuivre, mais ils sont arrêtés de nouveau par des gardes-du-corps qui se barricadent derrière les portes. Le tumulte est alors au dehors; on poursuit et on traque les gardes-du-corps comme des bêtes fauves.

On voit partout des scènes d'horreur; à tel point que les anciennes gardes françaises, soldats infidèles qui étaient venus peut-être à Versailles pour grossir les rangs des brigands, sont touchés de pitié. Ils accourent au château et se mettent au rang des défenseurs. Lafayette, averti, arrive à la hâte, et parvint, au milieu des imprécations et des menaces, à sauver la vie à quelques malheureux que le peuple voulait égorger. Entré au palais, il s'entoure de la garde nationale et des gardes françaises, et dans un instant les brigands sont chassés de tout côté. On est maître du château. Lafayette, entouré de la famille royale en pleurs, reçoit ses caresses et ses remercîments. Il était appelé leur sauveur. Le roi n'eut point de remercîments à faire aux représentants. Mounier avait proposé à l'Assemblée de se transporter au château pour entourer et défendre le roi dans un tel danger. Mirabeau, soutenu par Barnave, y opposa la dignité de l'Assemblée, lui qui n'avait pas craint de s'abaisser jusqu'à prendre part à l'orgie de la troupe de Maillard. Mounier lui répondit noblement : *Notre dignité est dans notre devoir*; mais il ne put obtenir qu'une députation de trente-six membres pour aller au château [1].

Le coup de main des conspirateurs était manqué, du moins en partie. La reine avait échappé à leurs fureurs. Mais ils ne renoncent pas à une autre partie de leur projet : c'est de transporter le roi à Paris, et avec lui l'Assemblée et le siége du gouvernement. Ils étaient appuyés, pour cela, par des commissaires de la commune, par la garde nationale de Paris, et par tout le peuple chassé du château. Ils encombraient la place d'armes et la cour de marbre en criant de toutes leurs forces : *Le roi à Paris!* C'est une condition qu'on lui imposait, et il était difficile de s'y soustraire. Il aurait fallu, avant tout, chasser cette foule, répandre du sang, ce qui était d'autant plus difficile, qu'on ne pouvait compter

[1] *Biogr. univ.*, art. Mounier ; — Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. I, p. 278.

ni sur l'armée, ni sur la garde nationale, ni sur l'Assemblée. Aussi, après avoir délibéré avec ses ministres, le roi se décida à obéir à la foule et à la suivre à Paris. Le ministre de la guerre lui-même ne voyait plus d'autre parti. Le roi l'annonce au peuple du haut du balcon, et il est reçu par mille cris de *vive le roi!* La paix est faite; la reine même, qui parut à côté de son époux, est accueillie avec applaudissements: c'était une espèce de traité de paix fait avec le peuple. Tous, le roi, la reine, Lafayette, parurent au balcon aux applaudissements du peuple vainqueur. Le roi fit annoncer son départ à l'Assemblée nationale, qui désigna cent députés pour accompagner le roi, et se déclara inséparable de lui. C'était pour aller à Paris.

La première moitié de la journée du 6 octobre avait été pleine d'horreur : la seconde va être pleine d'ignominie. Le roi partit de Versailles à une heure avec toute la famille. Les cent députés suivaient dans leurs voitures celle de la famille royale, en avant; autour et à la suite des voitures marchait pêle-mêle cette troupe en guenilles, composée d'hommes et de femmes, entremêlée de gardes nationaux et de gardes-du-corps, dont plusieurs avaient les vêtements déchirés et couverts de sang. On hurlait des chants patriotiques et des chansons obscènes, où l'on appliquait à la reine des allusions grossières et outrageantes. Jourdan, qui avait mérité dans cette journée le surnom de *coupe-tête*, en coupant la tête à deux gardes-du-corps, était dans l'escorte couvert de sang; il montrait sa hache, qui en était encore teinte, comme l'instrument de sa victoire. Les deux têtes étaient portées sur une pique, par une avant-garde, qui était partie deux heures auparavant. On les fit friser et poudrer à Sèvres par un perruquier, qui en est mort de saisissement[1]. Par ordre de Lafayette, on leur a enlevé cet horrible trophée[2]. A l'entrée de Paris, la foule se grossit, comme vous pouvez le penser. A la hauteur du Palais-Bourbon, un coup de fusil, qui tua une femme près de la voiture du roi, ne laissait plus de doute sur le projet du parti orléaniste[3]. Mais la population de la ville n'était point hostile à son souverain, et d'intervalles en intervalles on entendait les cris de *vive le roi!* Mais les femmes de l'escorte y répondaient par d'autres cris; elles

[1] Poujoulat, *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 175.
[2] Thiers, *Hist. de la Révol*, t. I, p. 175.
[3] Degalmer, t. I, p. 291.

arrêtaient les passants en leur hurlant à l'oreille : « Courage! mes » amis, nous ne manquerons plus de pain ; nous amenons le bou- » langer, la boulangère et le petit mitron. » Il était impossible de pousser plus loin le mépris de l'autorité. C'est là qu'avaient conduit les principes du 18e siècle. Rousseau, s'il avait encore été vivant, aurait pu contempler les conséquences de ses théories. L'autorité ecclésiastique eut aussi son tour de mépris et de sinistres présages. A la vue des archevêques d'Aix et de Bordeaux, qui étaient parmi les députés, la foule s'écria : *Les évêques à la lanterne! Tous les prêtres à la lanterne*[1] ! Aussi, Messieurs, plus de respect pour aucune autorité, ni civile, ni ecclésiastique. Quand un pays en est venu là, il est perdu. J'ai presque oublié de vous dire que pour tromper les Parisiens et leur faire croire qu'avec le roi on amenait l'abondance, on avait fait suivre l'escorte de cinquante voitures de farines et de grains; ces voitures étaient entrées à Versailles au moment du départ; d'où venaient-elles? C'est ce qui n'a point été transmis à l'histoire[2]. Il était huit heures du soir, lorsque la famille royale arriva à l'Hôtel-de-Ville avec sa burlesque escorte. Je n'ai pas besoin de vous dire combien elle était triste et abattue. Le roi, après avoir reçu de la commune les compliments d'usage, fut obligé de promettre, après quelque hésitation, que désormais il habiterait Paris. C'est une nouvelle concession qu'on fut obligé de faire à la foule pour l'apaiser. Après cela on conduisit la famille royale aux Tuileries, qui n'avaient point été habitées depuis un siècle, et où l'on n'avait rien préparé pour la recevoir. Mais tout était bon pour des prisonniers, car la famille royale n'est plus que cela, en attendant qu'on la serre plus étroitement au Temple[3]. C'est là qu'en voulaient venir les chefs des clubs; ils avaient mis le peuple en mouvement sous le prétexte du pain, programme menteur, tandis qu'ils avaient pour but réel de prendre le roi prisonnier et de le conduire à Paris pour l'avoir sous leur dépendance. Vous voyez que pour atteindre ce but les révolutionnaires n'ont reculé ni devant le mensonge, ni devant l'assassinat, ni devant aucun genre d'ignominie. C'est l'histoire de tous les temps de révolution.

[1] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. I, p. 191.
[2] Degalmer, *id.*, p. 289.
[3] Degalmer, *id.*, p. 292.

SEIZIÈME LEÇON.

Position de la cour après l'attentat du 6 octobre. — Puissance de Lafayette. — Défiance de la cour. — Offres de service de Mirabeau; son plan de défense. — Raisons de sa conduite incertaine et équivoque.

Nous avons vu, messieurs, les honneurs que l'Église a rendus au pouvoir à l'ouverture des états généraux. La journée du 6 octobre nous fait voir ceux que lui réserve la philosophie. On peut s'écrier comme Bossuet : *Et nunc, reges, intelligite; erudimini qui judicatis terram.* La leçon est forte, puissent en profiter tous ceux qui ont l'autorité en main.

La journée du 6 octobre commence une ère nouvelle, parce qu'elle a changé toutes les positions : celles du roi, de l'Assemblée nationale et de l'Église gallicane. Je vais vous développer les différentes phases de ce changement, dont les détails sont curieux et instructifs. Je les exposerai avec une grande brièveté, comme avec une scrupuleuse exactitude.

Je ne vous parlerai pas de la ville de Versailles, qui a perdu, le 6 octobre, sa prospérité et sa grandeur politique; fréquentée auparavant par ce que l'Europe avait de plus illustre, elle est devenue une triste solitude, n'ayant plus qu'un palais vide et un parc désert. Le voyageur, en se rappelant les souvenirs, est saisi dans ces lieux d'une espèce de tristesse qu'il se hâte de fuir, après avoir visité le plus beau monument du monde. Eh bien, messieurs, on ne le croirait pas; c'est le peuple de Versailles qui, dans les journées des 5 et 6 octobre, a le plus contribué à ce changement. Plus forcené que celui de Paris, il s'est empressé de se joindre aux troupes envahissantes; quelques compagnies même de la garde nationale ont fait feu sur les gardes-du-corps. Bien loin de s'opposer au départ du roi, ils ont aidé ceux qui le prenaient prisonnier. Tel est l'aveuglement de la foule, quand elle est une fois séduite par des ambitieux.

La ville de Paris a gagné ce que celle de Versailles a perdu ; elle a acquis, depuis cette époque, une nouvelle importance politique. La France y a-t-elle gagné ou perdu? C'est une question qu'il ne m'appartient pas d'examiner. Ce qui est certain, c'est qu'il y a de grands inconvénients à établir le siége du gouvernement dans une ville si populeuse et si industrielle, où les surprises sont si faciles, et les conspirateurs en permanence. Depuis soixante ans, aucun gouvernement n'a pu s'y établir d'une manière solide. Paris est

comme un sol mouvant ou comme un volcan qui jette de temps en temps les flammes et qui s'entr'ouvre pour engloutir les trônes et les gouvernements.

Mais je passe à la situation de la cour. Certains historiens avancent que le roi a perdu par l'attentat des 5 et 6 octobre son autorité, ce n'est pas assez dire. Il a perdu non son autorité que depuis longtemps il n'avait plus, mais la liberté. L'autorité royale avait succombé devant la Bastille, l'Assemblée nationale s'en était emparée, et nous avons vu quel usage elle en a fait. L'attentat du 6 octobre lui a fait perdre sa liberté. Les deux événements qui se suivent dans l'espace de moins de trois mois ont une liaison intime. L'un est la conséquence de l'autre; après la prise de la Bastille, le roi n'était plus roi que de nom; après l'expédition de Versailles, il n'a plus été libre.

En effet, messieurs, le roi une fois installé aux Tuileries est gardé à vue; les gardes-du-corps, ces fidèles serviteurs, ne sont plus admis à veiller à sa sûreté : tous les postes du château sont occupés par la garde nationale sous le commandement de Lafayette. Le roi est prisonnier dans son palais, il est surveillé; jamais il ne sort sans qu'on le suive et sans qu'on sache où il va. Lafayette est son gardien. Le général s'indignait quand on l'accusait d'en être le geôlier; c'est que Lafayette ignorait sa position, il ne savait pas qu'il était l'instrument des clubs, le serviteur et le général de la révolution. Il avait rendu service à la famille royale en la préservant d'un crime; mais il avait rendu service également aux clubs dont il remplissait les intentions. Il avait agi, sans le savoir, sous leur influence; car ce n'est pas lui qui a demandé que le roi se rendît à Paris, c'est le peuple poussé par les clubistes du Palais-Royal [1]. Lafayette y était étranger, il n'avait pas voulu même assister au conseil qu'on avait convoqué pour délibérer si le roi devait se rendre aux vœux du peuple [1] dans la crainte de gêner sa liberté. L'impulsion était partie des clubs, et Lafayette en emmenant le roi à Paris, et en le gardant aux Tuileries, remplissait parfaitement leurs vues. Aussi Lafayette acquit-il, après l'attentat du 6 octobre, une immense popularité. La cour l'appelait son sauveur; les amis modérés de la monarchie lui tenaient compte de son dévouement; le peuple qui croyait qu'avec le roi il avait ra-

[1] Thiers, *Hist. de la révol.*, t. I, p. 174.

mené l'abondance, le comblait d'éloges; les clubistes eux-mêmes, qui nourrissaient des projets si noirs, étaient contents de lui, parce qu'il faisait bonne garde autour du château. Lafayette était donc l'homme du jour, l'homme de tous les partis, excepté celui d'Orléans; il était le véritable souverain. Mais la souveraineté reposait sur un appui bien fragile, sur la faveur populaire; il n'en est pas moins content, et il se propose de s'en servir pour l'ordre public.

La première chose qu'il fit, ce fut de se laver du reproche qu'on pouvait lui faire d'avoir fait violence au roi, et de l'avoir forcé à quitter Versailles pour habiter Paris. Il engagea donc le roi à publier une proclamation à tous les Français (9 octobre) pour les prévenir qu'il était venu librement habiter la capitale et qu'il n'avait qu'à se louer du respect et de la fidélité des Parisiens. Le roi qui vivait sous son autorité n'avait rien à lui refuser, il se conforma à ses désirs; mais les termes dont il se sert montrent assez combien il était peu libre. La pièce est importante, je vais vous en donner lecture. Elle est ainsi conçue :

« Le roi craignant que ses fidèles habitants des provinces n'apprennent avec peine le récit des circonstances qui l'ont déterminé à venir résider à Paris, croit devoir les avertir qu'informé à l'avance de la marche de la milice nationale de Paris, » et du désir qu'elle avait d'obtenir de Sa Majesté l'honneur de » lui servir de garde, il eût été facile au roi de se transporter de » Versailles ailleurs qu'à Paris; mais Sa Majesté a craint que » cette détermination de sa part ne fût la cause d'un grand trouble, et se reposant sur les sentiments qu'elle est en droit d'attendre de tous ses sujets indistinctement, elle est venue avec » confiance vivre dans sa capitale où elle a reçu les témoignages » les plus respectueux de l'amour et de la fidélité des habitants de » la bonne ville de Paris. Elle est certaine qu'ils n'entreprendront jamais de gêner en aucune manière la libre détermination » de leur souverain; et c'est au milieu d'eux qu'elle annonce à » tous les habitants de ses provinces, que lorsque l'Assemblée nationale aura terminé le grand ouvrage de la restauration du » bonheur public, le roi réalisera le plan qu'il a conçu depuis » longtemps d'aller, sans aucun faste, visiter les provinces, pour » connaître plus particulièrement le bien qu'il peut faire, et pour » leur témoigner dans l'effusion de son cœur qu'elles lui sont également chères. Il se livre d'avance à l'espoir de recevoir d'elles les

» marques d'affection et de confiance qui seront toujours l'objet » de ses vœux et la véritable source de son bonheur ; le roi se » flatte encore que cette déclaration de sa part engagera tous les » habitants de ses provinces à seconder, par leurs encourage- » ments, les travaux de l'Assemblée nationale, afin qu'à l'abri » d'une heureuse constitution, la France jouisse bientôt de ces » jours de paix et de tranquillité dont une malheureuse division » l'a privée depuis si longtemps [1]. »

On voit que Lafayette voulait éloigner tout reproche, et présenter la résolution du roi comme libre et volontaire. Il lui fallait cette pièce pour se justifier aux yeux des honnêtes gens et se raffermir dans sa position.

Cette position semblait être magnifique. Outre qu'il était appuyé sur l'opinion publique et la faveur populaire, il se trouvait à la tête de la garde nationale, composée de 60 mille hommes, dont il se croyait sûr; car cette garde lui avait juré fidélité, elle lui avait donné à Versailles des preuves de soumission et de dévouement. Lafayette se croyait donc maître de la situation. Deux hommes, seulement, lui portaient ombrage, parce qu'ils étaient à la tête d'un puissant parti. Ce sont Mirabeau et le duc d'Orléans. La voix publique faisait peser sur eux la responsabilité de l'insurrection des 5 et 6 octobre. On ne s'arrêtait pas à certaines invraisemblances de détails, ni à des contradictions dans les témoignages, ni à des justifications habilement préparées, on accusait le prince et son complice d'avoir ourdi et conduit le complot du 6 octobre [2]. On n'est jamais parvenu à démêler la vérité. Le tribunal du Châtelet qui a été chargé d'instruire cette affaire par un décret de l'Assemblée, et qui a employé près d'un an à entendre les témoins, n'a recueilli rien de certain et de positif, et l'attentat du 6 octobre est resté impuni [3]. Nous devons mentionner à cette occasion la généreuse et spirituelle déposition de la reine : *J'ai tout vu,* disait-elle; *j'ai tout su et j'ai tout oublié* [4]. On ne chercha pas d'autres coupables. Jourdan qui avait coupé la tête à deux gardes-du-corps, prétendant avoir droit à une récompense ;

[1] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t, I, p. 300.
[2] Gabourd, *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 278.
[3] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. II, p. 140.
[4] *Ibid.*

n'eut pas honte de demander à l'Assemblée une couronne civique [1]. Lafayette aurait été content de trouver contre les deux accusés des preuves claires et positives. Il s'en serait servi pour se débarrasser de l'un et de l'autre, détruire leur parti, et il n'aurait plus eu de rivaux. Telle était du moins son opinion. Mais, malgré ses recherches, il n'a rien trouvé de certain contre eux. Cependant comme le duc d'Orléans était accusé par tout le monde, il trouva moyen de s'en défaire sans perdre sa popularité. Il demanda au roi de l'exiler. Le roi le lui accorda, d'autant plus volontiers que la présence du duc d'Orléans l'inquiétait depuis longtemps. Lafayette, muni de cet ordre, va trouver le duc, le presse de partir pour se soustraire aux poursuites qui allaient être dirigées contre lui. Le roi l'envoyait en Angleterre sous prétexte d'une mission diplomatique. Le prince promit à Lafayette de partir.

A cette nouvelle le parti d'Orléans est alarmé, il craint d'être anéanti après le départ de son chef. L'effroi est dans le cœur de Mirabeau; il prévoit que si le duc vient à partir les soupçons et les accusations tomberont sur lui; il fait tous ses efforts pour s'opposer à ce départ. Le duc veut rester; mais Lafayette le presse de nouveau et lui commande impérieusement de quitter la France. « Mes ennemis prétendent, lui disait le prince, que vous avez des » preuves contre moi. — Si j'étais en état, répliqua Lafayette, de » produire des preuves contre vous, je vous aurais déjà fait ar- » rêter [2]. » Le prince eut peur et partit pour l'Angleterre, où il va rester huit mois. Mirabeau, en apprenant cette nouvelle par une lettre adressée au président de l'assemblée, dit avec dépit : *Il ne vaut pas la peine qu'on se donne pour lui* [3]. Comme on le voit, Lafayette a fait partir le duc, non parce qu'il avait contre lui des preuves positives de culpabilité, mais parce qu'il voulait anéantir son parti et rester seul maître. Il aurait fait volontiers la même chose à l'égard de Mirabeau, mais le député était au-dessus de ses atteintes; il ne pouvait y toucher. Mirabeau connaissait les sentiments de Lafayette à son égard; il lui voua une haine réciproque, d'autant plus qu'il était jaloux de son pouvoir, comme autrefois il l'était de celui de Bailly; car Mirabeau ne pouvait se contenter de la domination qu'il exerçait sur l'Assemblée natio-

[1] *Biog, univ.*, art. Jourdan.
[2] Poujoulat, *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 180.
[3] *Ibid.*

nale; il aspirait à la puissance suprême dans l'État, pour laquelle il se croyait né; la voyant entre les mains de Lafayette, il en était jaloux jusqu'à la fureur; il s'en consolait quelquefois en comparant la puissance de sa tête aux forces politiques de son rival. *Lafayette*, disait-il, *a une armée, mais ma tête est aussi une puissance*[1] : paroles qui montrent tout son dépit. Mais, pour le moment, ces deux hommes ne pouvaient rien l'un contre l'autre, ils étaient obligés de marcher côte à côte. Lafayette n'aimait pas Mirabeau, et celui-ci détestait Lafayette, qu'il appelait Cromwell[2]. Lafayette ne s'arrêtait pas à ces sortes de propos. Le départ du duc d'Orléans lui avait donné une puissance absolue, il résolut de s'en servir pour le maintien de l'ordre public et du trône constitutionnel; mais par-là même il devait bientôt déplaire aux anarchistes des clubs, comme aux absolutistes de la cour. Lafayette n'était point hostile à la famille royale, bien loin de là; il était bien décidé à la défendre contre tout attentat, si le roi acceptait la Constitution : *Je défendrai Louis XVI*, écrivait-il à son ami Washington, *s'il accepte la Constitution, sinon je l'abandonnerai*[3]. On sait que la monarchie, entourée d'institutions républicaines, a été la grande pensée de Lafayette et le rêve de toute sa vie, rêve qu'il a manifesté encore en 1830, lorsqu'il présenta à l'Hôtel-de-Ville Louis-Philippe comme *la meilleure des républiques*. Ce qu'il était en 1830, il l'était déjà en 1789; mais la famille royale ne le savait ou ne le croyait pas. De là vient cette sorte de défiance dont on lui a fait un crime. Il est pourtant facile de l'excuser. Lafayette avait manifesté, dès l'ouverture des états généraux, des idées opposées à celles de la cour; il avait été un des premiers à se prononcer en faveur de la révolution; de plus, il avait combattu en Amérique pour y établir une république, et il s'en faisait gloire. La cour, craignant ses idées républicaines, se défiait de lui. La reine surtout avait pour lui une sorte d'aversion qu'elle n'a jamais pu vaincre, à tel point qu'elle se trouvait humiliée de devoir son salut à Lafayette; vous en comprenez la raison. Cette défiance et cette aversion s'augmentèrent encore par la position actuelle de Lafayette. Celui-ci avait entre ses mains le pouvoir suprême, l'autorité exécutive. Le roi se

[1] *Biogr. univ.*, art. Mirabeau.
[2] Thiers, *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 177.
[3] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. I, p. 294.

trouvait, vis-à-vis de lui, dans un rang d'infériorité. En outre, Lafayette, opposé à toute tentative d'enlèvement ou de fuite, exerçait sur le château une grande surveillance, une sorte de police, qui gênait et humiliait la famille royale; car, après tout, le roi était prisonnier, et Lafayette son gardien. La reine, naturellement fière, avait de la peine à supporter cette position, et elle saisit un jour adroitement l'occasion de montrer à Lafayette le dépit qu'elle en éprouvait. Ayant exposé devant lui des plaintes sur le dénûment qu'elle avait à supporter dans sa nouvelle résidence, Lafayette lui répondit qu'il y pourvoirait. « Je ne savais pas, répliqua-t-elle aussitôt, que le roi vous eût nommé grand-maître de sa garde-robe. » Lafayette avait beau couvrir son autorité sous les formes les plus respectueuses, la position qu'il faisait à la famille royale n'en était pas moins humiliante. Qu'on ne reproche donc pas à la cour de l'ingratitude pour Lafayette, comme l'ont fait certains auteurs[1]; elle se trouvait dans une position à ne point l'aimer.

La cour ne savait pas entre quels bras se jeter pour sortir de cet état de gêne, d'humiliation et de souffrances morales. Mirabeau y vit l'occasion de réaliser son ardent désir de devenir quelque chose et offrit ses services par des voies détournées. Il affectait de manifester devant quelques seigneurs qui étaient en relation avec la famille royale, son étonnement de ce que la cour persistait à ne pas utiliser ses talents et sa bonne volonté[2]. S'étant trouvé en conversation avec un ami intime dans le parc de Versailles, durant la nuit, il développait un plan nouveau qu'il se promettait d'exécuter pour la gloire, le salut de l'État, et sa propre fortune. Ce plan consistait à mettre sa puissance entre les désorganisateurs et le trône et à consolider la monarchie, dont il voulait être un des ministres[3].

Il y a des auteurs qui prétendent que le principal motif qui poussait Mirabeau était la cupidité[4]. Sans doute, à cette époque, Mirabeau avait des dettes qui le réduisaient à emprunter les sommes les plus minimes; il ne serait donc pas étonnant qu'il eût cher-

[1] Thiers, *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 177.

[2] Degalmer, *Hist. de l'Assemblée constit.*, t. I, p. 312.

[3] Thiers, *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 179.

[4] Degalmer, *Hist. de l'Assemblée constit.*, t. I, p. 179.

ché une position plus lucrative, mais je doute fort que tel fut son principal motif. L'ambition l'emportait chez lui sur sa cupidité, Mirabeau désirait depuis longtemps avoir dans l'État la puissance, ce qu'il avait dans l'Assemblée, comme nous l'avons vu; il a fait à diverses reprises des tentatives pour être admis dans le conseil du roi. Ayant échoué, il a poussé en avant le duc d'Orléans sous la lieutenance duquel il espérait un portefeuille. Le départ du duc d'Orléans et son incapacité politique ayant anéanti ses espérances, il se tourna de nouveau du côté du trône, vers lequel le portaient d'ailleurs ses goûts et qu'il voyait entouré de ministres inhabiles. La jalousie que lui inspirait la puissance de Lafayette, et le péril extrême où il voyait la monarchie, pouvaient aussi entrer dans sa détermination; car Mirabeau comme Lafayette ne voulait pas la destruction de la monarchie. « Je serais désespéré, avait- » il souvent dit, de n'avoir fait qu'attacher mon nom à une vaste » destruction [1]. » Il voulait seulement détruire la superstition de la monarchie, et lui rendre, comme il le disait, son vrai culte [2]. C'est-à-dire, il voulait la monarchie constitutionnelle, et comme bien d'autres, il voyait qu'on avait dépassé le but.

Mais quel que soit le motif qui a déterminé Mirabeau, il est certain qu'à cette époque il faisait comprendre à des seigneurs par qui il savait que ses paroles seraient répétées, qu'il était disposé à mettre toute son influence au service de la monarchie.

La cour ne tarda pas à être instruite de ces propos; malgré le dégoût que devait lui inspirer le nom de Mirabeau, elle ne repoussa pas cette fois son concours. La reine avait dit dans un temps moins mauvais, en parlant de lui : « Le roi ne sera pas » sans doute assez malheureux pour être forcé d'en venir à de si » pénibles extrémités [3]. » Aujourd'hui les temps sont différents, le roi est assez malheureux pour ne pas refuser les offres de Mirabeau. Sa grande faute est de ne l'avoir pas fait plus tôt. Un prince étranger, le comte de Lamarck, lié avec les hommes de tous les partis, fut chargé des négociations. Un ami qui servait d'intermédiaire, fit sentir qu'on obtiendrait de Mirabeau un appui inébranlable si on voulait s'en tenir à la constitution, et que quant aux conditions, il fallait lui faire espérer le ministère, du moins pour

[1] Poujoulat, *Hist. de la Révol.*, t. 1, p. 200.
[2] *Biogr. univ.* Ibid.
[3] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. 1, p. 145.

l'avenir, et le mettre dans une situation honorable et indépendante, c'est-à-dire acquitter ses dettes, et pourvoir à ses besoins [1]. Il demandait 40 mille francs par semaine pendant un certain temps, somme qui, vu la pénurie du trésor, paraissait énorme [2]. Mais on fut obligé de passer par toutes les conditions, cependant les négociations ne furent entièrement terminées que deux ou trois mois après, c'est-à-dire dans les premiers mois de 1790 [3].

Mirabeau se voyait déjà ministre et en état de contre-balancer l'influence de Lafayette dont il était si jaloux. Une seule chose le gênait encore, c'est que les ministres n'avaient point le droit de parler dans l'Assemblée. Mirabeau n'étant point disposé à renoncer à l'empire que lui donnait sa parole et à disparaître de la tribune, théâtre de sa gloire et de ses triomphes, proposa à l'Assemblée d'accorder voix consultative aux ministres, ce qui lui donnait le droit de parler. Mais ses rivaux déjà instruits de ses négociations jetèrent de vives alarmes, s'opposèrent à cette motion de toutes leurs forces; ils ne se souciaient pas d'avoir contre eux un si puissant génie. Necker et le garde-des-sceaux, qui se croyaient déjà sur le point de perdre leurs portefeuilles, leur vinrent en aide par leurs intrigues secrètes, et la proposition de Mirabeau fut repoussée. Quelques députés du côté gauche, comme Lanjuinais et Blin, voulant couper le mal dans sa racine, proposèrent aussitôt de décréter l'incompatibilité entre les fonctions de ministre et celles de député : c'était anéantir les espérances de Mirabeau. La discussion fut violente, Mirabeau l'aborda avec une grande vigueur; mais prévoyant qu'il allait succomber, il fit un dernier effort que lui inspira son esprit fécond en ressources, et qu'il croyait devoir réussir. Mettant de côté toute dissimulation, il s'écria qu'il ne fallait pas, pour un seul homme, adopter un décret qui va renverser tous les principes monarchiques et qu'il suffirait de dire que le ministère est interdit à Mirabeau et ouvert aux autres députés. Ce coup de théâtre resta sans effet, le décret fut adopté à une immense majorité. Le côté droit s'était abstenu comme il le faisait déjà souvent, de prendre part à la délibération [4].

[1] Thiers, *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 181.
[2] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. I, p. 312,
[3] *Ibid.*, p. 313.
[4] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. I, p. 314;—Thiers, *Hist. de la Révol.*, t, I, p. 182.

Mais Mirabeau n'était pas homme à reculer : déjà, à cette époque, il dressait d'autres batteries contre l'Assemblée ; il méditait un plan qui devait mettre la royauté hors des atteintes de l'Assemblée et des clubs de Paris. Un mémoire secret, remis vers cette époque au comte de Lamarck, nous en explique toutes les dispositions. Mirabeau indiquait, comme moyen de salut, une coalition immédiate entre le roi et les peuples, hors de Paris, *qui*, comme il le disait, *engloutit tout*, *qui veut être tout le royaume*, *qui se perd et perd tout.* Il s'opposait à toute retraite à la frontière, ce qui serait abdiquer. à toute fuite à l'intérieur comme à tout appel à la noblesse, qui, selon lui, n'existait plus. Il voulait qu'on assemblât un corps de 40,000 hommes entre Paris et Rouen, tous français, point d'étrangers. Le roi devait se tenir à portée de ses troupes dans la Normandie, pays riche et dévoué à la monarchie ; adresser à ses peuples une proclamation pour leur annoncer qu'on lui avait fait violence à Versailles et qu'il n'était point libre à Paris ; appeler auprès de lui l'Assemblée, et puis en convoquer une autre, réduire ses dépenses personnelles, garantir la dette publique et donner des gages aux créanciers de l'État[1] : telles sont les principales dispositions de son plan, dont il modifiera plus tard quelques articles, suivant les circonstances. Ce plan était fort juste et pouvait sauver la monarchie. Mais il fallait se presser, viser à une exécution immédiate ; c'est ce que, pour son malheur, la cour n'a pas su faire.

Mirabeau, je crois, était sincère dans ses démarches : pour l'intérêt de sa gloire et de sa bourse, il voulait briser les chaînes du roi et les attacher aux pieds de ses ennemis. Cependant, messieurs, il ne renonce pas encore complétement à ses principes désorganisateurs ; nous le verrons encore quelquefois parlant dans le sens des démagogues. Il en avait besoin pour éloigner les soupçons et garder sa popularité. Il en avait besoin envers la cour, car voulant se rendre nécessaire, il avait soin de tenir la révolution debout pour lui faire peur et pour l'empêcher de reculer et de se sauver sans lui. De là viennent, messieurs, cette conduite équivoque de Mirabeau et ses perpétuelles contradictions dans sa marche politique, contradictions qui affligeaient tour à tour chaque parti, tandis qu'elles réjouissaient l'autre. Il sera plus respectueux

[1] Poujoulat, *Hist de la Révol.*, t. 1, p. 199.

envers la famille royale, mais il ne ménagera pas les ministres[1]. Mais chaque fois qu'on traitera une de ces grandes questions qui touchent à l'essence de la monarchie, nous verrons Mirabeau sur la brèche, combattant franchement avec toutes ses forces, et plus d'une fois sa puissante parole obtiendra satisfaction.

Je n'ai pas besoin d'un long résumé pour vous donner une idée nette de ce que je viens de dire. Le roi est prisonnier dans son palais, Lafayette est son chef et son gardien, ce qui devait nécessairement humilier la cour; elle cherche à en sortir. Mirabeau, orateur puissant, profond politique, offre ses services; la cour est disposée à les accepter. Telle est sa position après l'attentat du 5 et 6 octobre.

DIX-SEPTIÈME LEÇON.

Découragement général. — Résolution prise par la majorité de l'Assemblée nationale d'arrêter la révolution. — L'Assemblée se transporte à Paris. — Nouveaux troubles. — Loi martiale. — Les clubs. — La licence de la presse. — Position critique de l'Assemblée nationale en face de cette double puissance.

Les scènes hideuses de Versailles dans les journées des 5 et 6 octobre, et dont le contre-coup s'est fait sentir en province par des massacres populaires, ont fait une vive sensation dans toute l'Europe, et jeté les amis de la monarchie dans un découragement tel qu'ils désespéraient du sort de leur patrie. Aussi l'émigration peu nombreuse, après la prise de la Bastille, devint-elle considérable à cette époque, et déjà elle était accompagnée d'une pensée guerrière. Les gardes-du-corps si maltraités à Versailles, et journellement insultés à Paris, quittèrent en grand nombre la France, et allèrent chercher du service en pays étranger. Une foule de gentilshommes suivirent leur exemple. Calonne, l'ancien ministre des finances, eut l'idée de les organiser dans l'espérance de regagner par la force des armes ce que les États-Généraux leur avaient enlevé[1]; ce qui soumettra la France à de grandes épreuves dont elle sortira par d'héroïques efforts et d'éclatantes victoires. Le découragement n'était pas moins grand parmi les députés de l'Assemblée nationale. L'attentat des 5 et 6 octobre leur avait fait entrevoir l'affreux précipice qu'ils avaient creusé sous leurs pas. Un assez

[1] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. 1, p. 295.

grand nombre de députés, craignant d'y être entraînés, se hâtèrent de fuir, après avoir donné leur démission. Ce ne furent pas seulement des membres du côté droit, comme Lally-Tolendal, La Luzerne et autres; ce furent aussi des membres du côté gauche. La retraite qui a le plus étonné, fut celle de Mounier, président de l'Assemblée. Mounier qui avait provoqué le serment du jeu de paume, qui avait battu des mains à la prise de la Bastille, aux sacrifices de la nuit du 4 août, Mounier qui avait le plus travaillé aux institutions nouvelles. Eh bien, messieurs, il est désabusé de ses théories, il jette sa démission à la face de l'Assemblée, ne voulant plus être ni *coupable* ni *complice* de ses œuvres, et se retire dans le Dauphiné, où il espérait trouver des secours pour délivrer la monarchie captive [1]. On vit alors parmi les députés un découragement semblable à celui qu'on avait remarqué dans la réforme du 16e siècle. On rapporte que les principaux réformateurs, voyant les effroyables ruines qu'ils avaient amoncelées, l'anarchie religieuse que leurs doctrines avaient produite, et la démoralisation qu'elles avaient répandue dans toutes les classes, ouvrirent les yeux, et poussèrent des gémissements sur leur œuvre. Les uns appelaient la mort, les autres se la donnèrent volontairement. Un grand nombre furent ruinés par le chagrin, et frappés de mort subite, plusieurs perdirent la raison [2]. La déroute était complète. cependant ils n'eurent pas la force de reculer et de revenir au principe catholique. Quelque chose de semblable se fait remarquer dans l'Assemblée nationale. Tous sont dans la stupeur, tous sont déconcertés. Cependant la plupart sentirent le besoin de rester à leur poste, et formèrent dans l'Assemblée un parti qu'on pourrait appeler celui des *convertis*. Et il y avait bien de quoi se convertir quand on avait été témoin des hideuses scènes qui s'étaient passées à Versailles. Ce parti, à la tête duquel se trouvaient Malouet, Clermont-Tonnerre, Virieu, Bailly, Mirabeau, Dupont, les Lamothe, Lafayette, etc., voulait s'opposer au torrent, réprimer les excès populaires, et s'attacher à la monarchie constitutionnelle, comme à leur ancre de salut. Ils se proposaient d'arrêter la révolution, qui, à leurs yeux, avait dépassé ses bornes, et de s'opposer de tous leurs efforts à ce qu'elle allât plus loin. C'était un peu

[1] *Biogr. univ.*, art. Mounier. — Poujoulat, *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 186.
[2] *La Réforme*, par Dœllinger, trad. franç., t. II, p. 673.

tard! peut-être était-il encore temps. Mais pour cela, il y avait quelque chose de pressant à faire : c'était de fortifier le pouvoir exécutif, de lui mettre l'épée à la main, avec le commandement suprême; c'était de remettre en vigueur les bonnes doctrines, les principes de respect, de fidélité et de soumission que la religion peut seule commander, et que le peuple avait entièrement oubliés. Car pour rétablir la paix si profondément troublée, il fallait d'un côté l'autorité et au besoin la force, et de l'autre les bonnes doctrines qui sont l'âme de la société et les fondements de la paix publique. Eh bien! Messieurs, ces hommes qui forment la noble résolution d'arrêter les excès de la révolution, ne mettent aucune importance à ces deux choses si essentielles. Comme les réformateurs du 16e siècle, ils ne veulent pas reculer, parce qu'ils ne s'apercevaient pas que les scènes de Versailles et de Paris n'étaient que les conséquences de leurs principes. Sur ce point, leur instruction était encore fort incomplète. Au lieu de fortifier le pouvoir exécutif, ils le tiennent enchaîné et désarmé. Le soin de réprimer le désordre reste confié aux municipalités dont les droits étaient mal définis, la marche incertaine et l'action nulle [1]. Mirabeau reconnaîtra plus tard ce vice d'administration. Quand on portera à la tribune de nombreuses plaintes sur le désordre des provinces, il s'écriera : « Au lieu de ces inutiles lamentations, ranimez le pou» voir exécutif; donnez-lui de la vigueur par de bonnes lois : c'est » le seul moyen de ramener la paix [2]. » Mais ce même Mirabeau dira : « *Il faut décatholiser la France.* » Et tel était en effet le projet de la plupart de ces hommes d'ordre qui veulent arrêter la révolution. Élevés à l'école de Voltaire, ils ne comprenaient pas l'importance de la religion dans un État : au lieu de la mettre en honneur et d'y chercher leur appui, ils travaillent à sa destruction. Architectes inhabiles qui veulent fonder un nouvel ordre social sans savoir ce qui lui sert de fondement. On ne peut donc attendre rien de solide ni rien de durable de leur parti, d'autant moins qu'ils ont à leur côté une minorité factieuse, celle de l'extrême gauche, qui veut pousser la révolution jusqu'au bout, en tirer toutes les conséquences, et briser par la violence toute entrave opposée à leur entier développement. Elle avait pour chefs, Pé-

[1] Gabourd, *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 287.
[2] *Biogr. univ.*, art. Mirabeau.

thion, Lepeltier de Saint-Fargeau, Buzot, Merlin, Thibaudeau, Grégoire, Barrère, enfin, Roberpierre. C'étaient des hommes excentriques à idées fixes, à sinistres desseins.

Leurs discours, qui n'étaient point écoutés, sont autant de projets de loi pour la Convention. A l'avantage d'être plus conséquents que leurs collègues, ils joignent celui d'avoir pour eux la terrible logique des passions. Tôt ou tard ils devaient triompher : car si un particulier recule quelquefois devant les conséquences d'un mauvais principe, la société ne le fait jamais.

Voici donc la situation de l'Assemblée nationale après les journées des 5 et 6 octobre. Il se forme dans son sein un parti nombreux qui en grande majorité, veut arrêter la discorde et s'attacher à la monarchie constitutionnelle, mais sans l'investir d'une force suffisante au gouvernement de la société, et au maintien de l'ordre public; ils ont pour eux les membres de la droite, du moins dans toutes les questions d'ordre public, mais ils ont contre eux les membres de l'extrême gauche qui demandent à grands cris les conséquences d'une révolution qu'ils ont faite en communet qu'ils sont prêts à briser tous les obstacles qu'on voudra leur opposer. Ceux-ci, impotents et aveugles, se jettent dans l'inconnu, poursuivent les rêves et les utopies de J.-J. Rousseau, mettent en mouvement une machine dont ils ne connaissent ni les ressorts ni la puissance. Ils vont s'y accrocher et s'y faire broyer les membres.

L'Assemblée nationale avait décrété, au départ du roi pour Paris, qu'elle devait être inséparable de la personne du monarque pendant la durée de la session [1]. La municipalité de Versailles fit des démarches pour la retenir. Le roi l'invita à se transporter à Paris. C'est ce qu'elle résolut de faire par un arrêté du 9 octobre [2]. Mais au moment où on devait l'exécuter, un grand nombre de députés, surtout ceux du côté droit et du centre, manifestèrent une extrême répugnance d'aller à Paris! D'un côté, ils étaient peu disposés à prendre part aux délibérations d'une Assemblée qui marchait droit à l'anarchie, de l'autre ils avaient peur de la ville de Paris où se commettaient impunément tant d'assassinats. Plus de trois cents députés avaient demandé des passeports, à tel point que Mirabeau, craignant une dissolution prochaine, demanda qu'on n'en donnât plus sans l'assentiment de l'assemblée [3]. On ne

[1] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. I, p. 287.
[2] *Ibid.*, p. 299.
[3] *Ibid.*, p. 303.

peut louer la conduite de ces députés dans des moments aussi critiques : l'homme honnête doit rester à son poste : s'il ne peut pas toujours faire le bien, il peut parfois empêcher le mal. L'absence de ces députés s'est fait sentir dans bien des occasions, et l'on aurait empêché le mal, s'ils avaient été présents. Un grand nombre de ceux qui montraient le plus de courage avaient résolu de rester, tels que Maury, Cazalès, Malouet, Clermont-Tonnerre, Virieu. Ils demandèrerent avec instance des mesures protectrices contre les insultes et la violence de la populace de Paris. Ils étaient d'autant plus fondés à faire cette demande que plusieurs d'entr'eux avaient été insultés et menacés. Ainsi au passage des évêques qui accompagnaient le roi, on avait crié : *les évêques à la lanterne, tous les prêtres à la lanterne.* On avait demandé, dans ce même voyage, Virieu à une des voitures qui suivaient celles de la cour, en disant qu'il était un traître, qu'il méritait la mort et qu'il n'y échapperait pas, non plus que d'autres députés dont on avait la liste. On cita cet exemple à la tribune. L'abbé Grégoire qui était du parti le plus exalté manifesta aussi des appréhensions. « Il n'y » a pas de jours, dit-il, que des ecclésiastiques ne soient insultés à » Paris ; pense-t-on que les députés du clergé puissent s'y rendre, » et braver en sûreté les outrages et les persécutions dont ils sont » menacés[1] ? » On voit, par ce témoignage, que le clergé n'était plus respecté, comme après le 14 juillet. Vous ne devez pas vous en étonner. L'autorité civile avait été avilie, traînée dans la boue, l'autorité ecclésiastique ne devait pas s'attendre à un meilleur sort. Je reviens à mon sujet : Le député Cocherel qui avait reproduit les menaces contre Virieu, proposa donc fermement à l'assemblée des mesures pour protéger la vie et l'indépendance de ses membres : mais sa voix fut étouffée par celle d'un grand nombre de députés qui réclamèrent l'ordre du jour. Malouet, homme loyal, grave et modéré, citoyen vertueux qui avait voué un égal attachement au roi et à la liberté, monta à la tribune pour appuyer la proposition. Ses paroles sont remarquables, parce qu'elles peignent parfaitement la situation.

« L'assemblée, dit-il, peut-elle être indifférente sur les dangers » qui menacent ses membres ? Peut-elle ne pas délibérer, quand » ils lui sont dénoncés ? Je suis partie intéressée dans la dénoncia- » tion, car j'ai été insulté, menacé et poursuivi. S'il y a quelques

[1] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*

» reproches à faire à ma conduite, que l'accusateur s'élève et que » je sois puni. On égare le peuple, on l'enivre, en lui indiquant » des victimes qui, sans doute, sont innocentes ; il serait affreux » que l'assemblée se tût lorsqu'on proscrit ses membres ; il serait » affreux qu'ils fussent responsables de leurs opinions aux passants, » aux malheureux qui sont à votre porte. Plusieurs représentants » de la nation sont diffamés dans les journaux, dans les libelles » qu'on crie dans les rues, qu'on envoie dans les provinces, et l'on » appelle ces désordres la liberté. La liberté ne peut s'obtenir que » par la vertu, que par la modération. Combien j'ai gémi de » voir les spectateurs de nos travaux avilir les opinions et se por» ter à l'audace de les juger ! L'assemblée doit réprimer ces excès » par un moyen digne d'elle : je demande qu'en proscrivant les li» belles, elle enjoigne à la commune de Paris de défendre et d'em» pêcher par la force les attroupements ; et que, s'occupant de la » stabilité de la Constitution, elle réclame l'inviolabilité des droits » de l'homme, plus méconnus maintenant que jamais [1]. »

Les paroles de Malouet firent une vive sensation, il avait mis la main sur la plaie ; mais le côté gauche était décidé à ne laisser prendre aucune mesure contre les insultes et les menaces dont on se plaignait, parce qu'elles intimidaient ses adversaires, et lui assuraient la victoire. Mirabeau prétendait que la motion était inutile, puisque les députés étaient inviolables, et qu'il fallait se résigner, si ce caractère ne les garantissait pas. Ensuite, pour faire diversion, il accusa Saint-Priest avec un ton solennel et un air de triomphe, d'avoir dit à des femmes qui venaient lui demander du pain : « Quand vous n'aviez qu'un roi, vous ne manquiez pas de » pain ; à présent vous en avez douze cents, allez leur en deman» der [2]. » Ce propos que nia Saint-Priest, et qui était probablement de l'invention de Mirabeau, renfermait une grande vérité, car si le peuple était sans travail et sans pain, c'est parce que l'Assemblée avait usurpé le pouvoir exécutif, et qu'on avait douze cents rois au lieu d'un seul. On se disputait encore, lorsqu'on reçut une députation de la commune de Paris, qui venait inviter l'Assemblée à se transporter dans la capitale, en lui donnant l'assurance de la profonde soumission des Parisiens à ses décrets, et la promesse formelle de prendre tous les moyens pour maintenir la tranquillité et

[1] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. I, p. 305.
[2] Degalmer, *id.*, p. 306.

la liberté de ses délibérations, et pour garantir l'inviolabilité de chacun de ses membres [1]. Il n'en fallait pas davantage pour décider la majorité, qui aimait le séjour de Paris, à terminer la discussion. C'était le 10 octobre.

L'Assemblée nationale se transporta donc à Paris, siégea d'abord à l'archevêché et puis dans les bâtiments du manége, le long du jardin des Tuileries, aujourd'hui rue de Rivoli. Mais elle avait perdu cent-vingt membres, soit par démission, soit par absence indéfiniment prolongée. A peine était-elle arrivée à Paris, qu'elle fut témoin d'une scène populaire qui n'était point faite pour la rassurer. Des conspirateurs invisibles, dont le but était sans doute de profiter de quelques troubles pour renverser le gouvernement, soulevaient le peuple contre les boulangers. Car la cherté ou la rareté des subsistances était pour eux un puissant moyen d'agitation. Un boulanger, nommé François, fut arraché de sa demeure et pendu. On promena sa tête, et on eut même la cruauté de l'approcher du visage de la femme de la victime [2]. Mais Lafayette qui avait la puissance en main ne laissa pas ce crime impuni; les assassins furent arrêtés, jugés et exécutés dès le lendemain. Ce prompt et juste châtiment produisit un bon effet, la tranquillité fut rétablie momentanément. Lafayette et Bailly, pour prévenir ces scènes d'horreur, demandèrent à l'Assemblée la loi martiale, ce qui devint un sujet de vive discussion. Mirabeau et Barnave appuyèrent la pétition de la commune. Pétion, qui cachait depuis longtemps des idées démagogiques, la combattit; il fut appuyé par Buzot. Robespierre vint à leur aide, s'éleva avec violence contre la loi martiale et se dessina parfaitement dans cette circonstance. Robespierre avait une idée fixe qu'il méditait depuis longtemps et qu'il avait fortement gravée dans sa tête. « Il ira loin, avait dit » Mirabeau, parce qu'il croit tout ce qu'il dit [3]. » Son idée était de tout niveler, de *révolutionner* la France et d'abattre toute hauteur, c'est-à-dire tous ceux qui étaient élevés par leur naissance, leurs talents ou leur fortune. Ses moyens d'exécution, il les trouvait dans le peuple et dans la presse, c'est pourquoi il avait flatté le peuple et demandé la liberté illimitée de la presse. Tous ceux qui pouvaient être opposés à son idée, étaient, à ses yeux, des

[1] *Ibid.*
[2] Poujoulat, *Hist. de la Révol.*, t. 1, p. 184.
[3] *Biogr. univ.*, art. Mirabeau.

conspirateurs, des suspects qu'il signalait aux fureurs populaires, en attendant qu'il eût l'autorité de les immoler lui-même. Vous comprenez qu'avec cette idée, Robespierre devait plaider la cause du peuple dans la circonstance présente et repousser toute mesure répressive. C'est ce qu'il fit en employant un système qui eut beaucoup de vogue depuis, et qui, sans être nouveau, acquit une nouvelle force dans la bouche de Robespierre : ce fut d'accuser de provocation au désordre, ceux qui en étaient les victimes. Ainsi, à l'entendre, ce n'était point le peuple qui était coupable, c'étaient les ennemis de la révolution qui excitaient des mouvements populaires, pour trouver le moyen d'opprimer la liberté. Ces ennemis étaient, selon lui, les évêques qui publiaient des mandements incendiaires, les gouverneurs des provinces qui favorisaient l'exportation des grains. Il se déclara donc contre la loi martiale, en assurant que personne ne l'exécutera. « Les soldats, » disait-il, refuseront de marcher ; pourraient-ils se jeter sur un » peuple malheureux dont ils partagent les souffrances ? » Il demanda de sages décrets pour déconcerter la conspiration : car c'est la conspiration qu'il faut découvrir, c'est la conspiration qu'il faut étouffer. Il proposa pour cet effet un tribunal pris dans le sein de l'assemblée, chargé de juger les crimes de lèse-nation [1]. Cazalès, qui l'avait compris, le somme de dire ce qu'il sait sur la conspiration, ou il le déclare criminel envers l'Assemblée et la France. Robespierre ne répond pas, il reste avec son air sombre et son idée fixe qui, plus tard, fera de la France une véritable boucherie. Cependant il avait demandé l'abolition de la peine de mort; ne croyez pas que ce fût par humanité, son but était de ménager le peuple sur qui tombaient le plus ordinairement ces sortes de peines. La loi martiale fut décrétée malgré lui, mais elle ne fut pas bien accueillie par le peuple, qui combla Robespierre d'éloges, l'appelant l'*incorruptible* en même temps qu'il décerna à Péthion le titre de *vertueux* [2]. La loi martiale enjoignait aux municipalités, en cas d'attroupements séditieux, de déployer le drapeau rouge, de requérir l'intervention de la troupe et d'ordonner l'emploi de la force, si, après trois sommations, l'attroupement ne se dissipait pas [3].

[1] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. I, p. 317.
[2] *Biogr. univ.*, art. Robespierre.
[3] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. I, p. 319.

Vous voyez dans cette loi le même système, c'est à l'ordre des municipalités que se dissipent les attroupements. Le pouvoir exécutif reste désarmé, à cela près la loi était bonne et Lafayette était en mesure de la faire exécuter. Peut-être serait-il parvenu à maintenir l'ordre public, sans des pouvoirs occultes qui s'organisaient en dehors de l'assemblée nationale et de l'Hôtel-de-Ville. Les clubs, la presse étaient leurs moyens d'action. Nous avons appris, depuis le 24 février (1848), ce que peuvent les clubs et la licence de la presse. Aucun gouvernement, quelque fort qu'il soit, ne peut tenir devant leur formidable puissance : la presse excite et appelle les émeutiers, les clubs les enrôlent et en forment des bataillons. Ce que nous avons vu de nos jours n'était qu'une copie de ce qui s'est passé en 1789.

Les clubs étaient alors une chose nouvelle en France, ou comme on le disait une plante étrangère [1]. Le premier qu'on vit fut le club *Breton*, établi à Versailles, et composé principalement des représentants de la Bretagne. La noblesse bretonne n'y figurait pas, on sait qu'elle n'avait point envoyé de députés.

Ce club quitta Versailles avec l'Assemblée, et s'établit dans une salle de l'ancien couvent des Jacobins, rue Saint-Honoré, près du manége, en face de l'Assemblée nationale. Il prit le nom de club *des Amis de la Constitution ;* mais le peuple lui donna le nom de *Jacobins*, à cause du lieu où l'on s'assemblait. Ce club où dominaient Adrien Duport, Barnave et les Lameth, était extrêmement modéré à côté d'un autre qui s'établit, aussitôt, le club *des Cordeliers* fondé par Danton, Fréron, Marat et Camille Desmoulins. Là on remuait les passions les plus violentes, là on préparait les complots et les agitations de la rue. Le club des Jacobins eut bientôt aussi ses orateurs violents et anarchistes ; alors les hommes modérés, comme Lafayette, et ceux qui partageaient ses opinions, s'en séparèrent et formèrent le club *des Feuillants.* C'était peut-être une faute, car leur retraite rendit les autres plus ardents et plus dangereux. Le côté droit forma aussi son club, celui des *Impartiaux ;* mais, menacés journellement par les émissaires des Jacobins, ils furent obligés de se dissoudre. Je ne vous parlerai pas du club des *Patriotes* où figuraient Sieyès et quelquefois Mirabeau ; il n'eut pas plus d'importance que celui des Feuillants. Les

[1] Poujoulat, *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 193.

clubs qui ne remuent pas les passions ont en général peu de succès. Les Jacobins qui les remuaient profondément, acquirent une puissance colossale. Ils avaient des ramifications en province, et s'étaient fait à Paris un puissant moyen d'action qui s'appelait le *Sabbat.* C'était une association de dix hommes dévoués, prenant l'ordre de tous les jours, que chacun d'eux donnait ensuite à dix hommes de la garde nationale, et des districts. Par ce moyen, tous les affiliés recevaient à la fois la même proposition d'émeute, la même démonstration à faire contre les autorités constituées. Les séances se tenaient le soir, heure qui convenait aux députés et au peuple, et se prolongeaient fort avant dans la nuit. Je ne saurais vous dire quels orages on préparait dans ce lieu, destiné primitivement au silence et à la prière, et quelle oppression va bientôt exercer ce club sur l'Assemblée et le pouvoir exécutif[1].

A côté des clubs était le journalisme politique, ver rongeur qui s'attache à tous les pouvoirs, et qui, si on ne lui met un frein, ne cessera de détruire, jusqu'à ce que tout soit nivelé. Il était dirigé par des hommes égarés, des fous qui calomniaient, mentaient, alarmaient par de fausses nouvelles, et attaquaient avec une rage infernale, soit les institutions, soit les hommes qui avaient le malheur de leur déplaire. Camille Desmoulins provoquait journellement aux vengeances populaires : il s'était appelé lui-même, *le procureur général de la Lanterne.* Marat, fondateur de l'*Ami du peuple,* déclarait qu'il fallait pendre huit cents députés à huit cents arbres des Tuileries. Plus tard, il ne se contentera pas de si peu de chose, il demandera la tête de 270 mille personnes. Lafayette voulut l'arrêter d'après un mandat de la *Commune;* mais protégé par Danton, il sut s'évader et se cacher au fond d'une cave. Fréron qui, après 93, devait acquérir une si triste renommée par les exécutions faites à Marseille et à Toulon, était peut-être plus atroce encore dans l'*Orateur du peuple*, qu'il adressait aux ouvriers [2]. Le parti des honnêtes gens et les amis de la monarchie avaient aussi leur presse et même la supériorité du talent; mais, comme dans les clubs, ils ont été impuissants contre le débordement du parti démocratique [3].

Vous pouvez juger de l'effet que devaient produire ces provoca-

[1] Poujoulat, *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 193.
[2] *Biogr. univ.*, art. Marat; — Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. II, p. 20.
[3] Poujoulat, *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 196.

tions quotidiennes à la révolte, à la haine des citoyens les uns contre les autres. Les journaux qui se distribuaient aux coins des rues, soulevaient les masses, les clubs en formaient des bataillons qui agissaient d'après des ordres donnés. Dès ce moment, l'Assemblée n'était plus libre; elle dépendait des clubs qui prenaient l'initiative, devançaient les questions qui devaient être traitées dans son sein, formulaient des résolutions et des décrets qu'on lui imposait comme exprimant la volonté du peuple souverain. Des émissaires envahissaient les tribunes de l'Assemblée et couvraient la voix des députés de leurs applaudissements ou de leurs improbations. La foule qui stationnait au dehors y répondait par ses vociférations. Les députés qui votaient contrairement à leur volonté, étaient, à la sortie, insultés, poursuivis, et menacés de la lanterne. On connaît le propos spirituel de l'abbé Maury qui, dans une de ces occasions, répondit à la foule menaçante : « *Eh bien! quand vous me mettriez à la lanterne, y verriez-vous plus clair* [1]? Le peuple si léger, frappé de cet à-propos, passa des plus terribles menaces aux éclats de rire et aux battements des mains. Telle est et telle sera pendant toute la durée de la session, la position de l'Assemblée nationale. La constitution a été votée sous cette pression des clubs. Il n'est donc pas étonnant qu'elle ait eu si peu de durée.

L'Abbé JAGER.

Polémique Catholique.

EXAMEN DES PRINCIPES

ÉMIS PAR M. DAMIRON DANS SON TRAITÉ

De la Providence.

N'y a-t-il de nos jours aucune philosophie qui s'arroge la mission de marcher côte à côte avec le Christianisme, voire même de l'aider dans l'occasion à monter un peu plus haut, ou du moins de l'inviter à revêtir de son approbation quelque petit code de morale

[1] *Biogr. univ.*, art. Maury.

platonicienne très-propre à remplacer l'Évangile du Christ? Ce sont là de simples questions de fait que nous laisserons le soin de résoudre à ceux qui sont mieux que nous accointés avec le monde philosophique.

En attendant, voici venir M. Damiron qui pense bien que la philosophie « peut, comme la religion, donner aussi sa part de satis» faction aux esprits en les instruisant à la fois dans la vérité et la » vertu (p. 155). » Or, dans cette intention, il « publie un écrit » qui a pour but de développer, de fortifier et de défendre la foi » en la Providence. » Le dialogue suivant fera peut-être mieux comprendre qu'une froide analyse, si M. Damiron a réussi dans la tâche qu'il s'est imposée.

Un philosophe Catholique. — Qui êtes-vous?

Un philosophe Eclectique. — « Nous sommes de bons citoyens » de la pensée; car la patrie n'est pas seulement le sol qui nous » porte, mais l'esprit qui nous vivifie (p. 156). »

Le C. — Quel est votre but? Quels sont vos principes?

L'E. — Notre but le voici : « Une réparation de nos plus saintes » croyances est devenue nécessaire. L'œuvre en est urgente et ap» pelle toutes les mains. La philosophie ne saurait y rester étran» gère et indifférente (p. 155). »

C. — Je n'incidenterai pas sur l'expression : *réparation de mes plus saintes croyances*, expression qui me paraît tant soit peu ambitieuse. Mais enfin en quoi pensez-vous que la philosophie puisse venir en aide à la société travaillée de tant de maux divers ?

E. — La chose saute aux yeux; c'est en publiant des écrits qui ramèneront dans les âmes « la croyance en l'infinie et souveraine » bonté de Dieu et la foi en sa Providence (p. 12). » Oui, « science » de la Providence, telle est au fond la philosophie; et c'est en » quoi elle est excellente (p. 155). »

C. — Je crois la philosophie très-capable de multiplier les écrits. Mais vous ne me dites pas avec quelle autorité la philosophie se présentera aux peuples.

E. — Son autorité la voici : « C'est une sorte de sacerdoce dont » se trouve investi celui qui *prend sur lui* d'intervenir doctement » entre le Créateur et la créature pour les mieux rapprocher dans » une communion toute spirituelle (p. 100). »

C. — Je crois encore la philosophie très-capable de prendre beaucoup de choses *sur elle*, et peut-être de confondre la prétention à l'autorité avec l'autorité même. Or cependant, si je m'en tiens à vos propres paroles : « Enseigner, c'est avec la sainte obli- » gation d'être plus près de la vérité que ceux auxquels on s'a- » dresse et qu'on a le devoir d'y conduire, avoir mieux que la » bonne volonté, avoir le talent et la vertu de les y guider (p. 100). »

E. — Dites tout ce que vous voudrez, la philosophie aura toujours un poste à occuper dans le commun péril. Ce poste est celui qui est « plus particulièrement réservé aux études spéculatives » (p. 156). » Certes ce n'est pas en France que ce poste lui sera refusé. « La fortune de la France est depuis longtemps dans les » idées (p. 156). » Si les peuples sont reconnaissants envers la France, ils sauront aussi reporter à la philosophie le tribut de gratitude qu'ils lui doivent « pour leur avoir tracé la voie (p. 154). »

C. — Je serais vraiment curieux de savoir en quoi la philosophie a pu nous tracer la voie vers le dogme de la Providence. Vous-même vous nous avez dit que « depuis longtemps le Christia- » nisme l'a enseigné à l'humanité, et que la philosophie à son » tour s'est empressée de le lui proposer (p. 146). » Franchement, puisque l'Évangile a pris l'avance sur la philosophie, je ne conseille pas à celle-ci de donner une nouvelle édition du *Sermon sur la Montagne*.

E. — Trève d'épigrammes ; vous ne nous empêcherez point de traiter un sujet éminemment philosophique. Il s'agit de découvrir la meilleure méthode pour mettre en lumière le dogme de la Providence. Or, dans un pareil sujet, nous voulons « avant tout faire » appel à la raison (p. 15). »

C. — Je n'empêche, et je suis même très-désireux de voir comment vous prouverez la Providence par « le bien et le mal qui » se voient dans l'homme. »

E. — Rien de plus facile. Je montrerai que tout bien dans l'homme est ou un don ou une récompense, que tout mal est ou une punition ou une épreuve ; et de là je conclurai sûrement qu'il y a en Dieu sagesse et bonté (v. chap. 3).

C. — Ce n'est certainement pas la conclusion que je contesterai. Mais pour arriver à cette conclusion, que de principes à poser auparavant, et à poser avec une autorité souveraine ! Or vous qui

voulez démontrer à l'homme la Providence, savez-vous bien ce qu'est l'homme lui-même?

E. — Certainement! « L'homme est une créature intelligente, » sensible, et libre, en rapport avec le monde, la société et Dieu » (p. 15). »

C. — Il ne manque à votre définition qu'une chose, mais malheureusement une chose des plus capitales : c'est de déterminer la nature des divers rapports qui lient l'homme au monde, à la société, à Dieu ; car je ne pense pas que vous regardiez ces trois rapports comme identiques. Dites-moi, je vous prie, croyez-vous qu'il soit indifférent, par exemple, de savoir si l'homme n'a avec Dieu que des rapports *naturels* ou des rapports *surnaturels?*

E. — N'oubliez pas ce que j'ai dit. Vous savez bien que nous tâchons avant tout de faire appel à la raison. Nous voulons « parler pour l'entendement beaucoup plus que pour l'imagination. » Nous avons recours à la science plutôt qu'aux sentiments (p. 15). »

C. — Je sais bien que c'est la prétention de plus d'un philosophe d'éliminer absolument de la science les notions qui nous sont advenues par la révélation. Mais je ne sais trop si c'est le meilleur et le plus sûr moyen d'expliquer les divers rapports de l'homme avec *le monde*, *la société* et *Dieu*. Voyons un peu jusqu'à quel point se suffit à elle-même la philosophie réduite à ses propres lumières. Dites-moi, s'il vous plaît, quelles sont vos idées sur la douleur, considérée comme épreuve?

E. — La douleur qui nous est imposée comme épreuve est celle qui n'est pas en nous « la suite d'une faute, mais d'une nécessité, » de la condition même de notre nature (p. 91). »

C. — Ainsi vous admettez une douleur, et par conséquent un mal qui est en nous sans notre faute?

E. — Sans doute j'admets un mal qui n'est qu'une conséquence de notre état naturel, qui est une nécessité et non un vice. Ce mal, je le fais consister « d'abord en cela même que nous sommes » créatures, par conséquent limités. Or, dans la conviction que » nous avons d'être des créatures toujours, quoi que nous fassions, » plus ou moins limitées, nous éprouvons une tristesse d'un » genre particulier, qui se trouve au fond de toutes nos joies, » même les plus enivrantes, comme pour les tempérer et y mêler » la goutte d'amertume dont il semble que le bonheur humain ne » puisse jamais être pur (p. 86). »

C. — A merveille ! Mais voilà dans quelques mots bien des idées qui demandent une sévère analyse. Remarquez bien d'abord que je ne fais pas un tort à votre philosophie d'admettre la *possibilité* d'un mal qui n'est ni une faute, ni la suite d'une faute. L'enseignement catholique admet aussi cette hypothèse connue des théologiens sous le nom de *pure nature;* seulement il n'en fait pas une nécessité. Mais si votre philosophie était corroborée d'un peu plus de théologie, vous auriez compris qu'on ne saurait regarder le fait même de la *limite* dans la créature comme un *mal,* ni comme l'explication de cette tristesse *d'un genre* « particulier, » qui se trouve au fond de toutes nos joies. » Car à ce compte le bonheur même du ciel deviendrait impossible. La *béatitude* ne détruit pas la *limite.* »

E. — Je vois bien que sur ce premier article nous ne pourrons pas nous entendre. Mais je reconnais aussi une autre sorte de mal qui n'est pas absolument une condition même de notre être, et que Dieu y a surajoutée pour nous tenir en éveil et en action, pour nous aiguillonner et nous pousser au progrès et au développement (p. 76). Et cette explication se concilie parfaitement avec la sagesse de Dieu et sa souveraine bonté (p. 77).

C. — Ajoutez, s'il vous plaît : selon vos idées à vous, mais non pas toujours selon les idées de ceux que vous prétendez moraliser. Car, comme vous l'avez dit vous-même, il ne s'agit pas seulement ici « de donner une solution, il faut y joindre une consolation, et procurer aux esprits troublés par le malheur un » contentement à la fois d'entendement et de cœur, qui les fortifie » en les éclairant (p. 88). » Croyez-moi, pour consoler les hommes, il ne suffit pas de leur dire, comme vous faites : « Mourir » ce n'est pas simplement finir la vie présente, c'est la finir en » une dernière et mystérieuse douleur (p. 111). » Ou bien encore : « Vieillir, ce peut-être devant les hommes décliner et décheoir : » devant Dieu, c'est grandir (p. 113). » Convenez-en, la religion chrétienne explique d'une manière plus satisfaisante l'existence du mal en cette vie, en même temps qu'elle y oppose de plus efficaces consolations.

E. — Vous êtes vraiment par trop difficile : au moins conviendrez-vous que j'ai des explications satisfaisantes touchant la douleur considérée comme *punition.*

C. — Je le voudrais pour l'honneur de votre philosophie, car

cette seconde espèce de douleur est la conséquence du mal moral. Et vous-même vous avouez que c'est le mal moral qui embarrasse surtout ceux qui débattent ces questions (p. 78). Or, justement, c'est touchant l'existence de ce mal que vous laissez d'étranges lacunes dans vos explications.

E. — Comment! Est-ce que je n'ai pas démontré que Dieu a dû raisonnablement, quoique impeccable lui-même, souffrir le péché (p. 81)? Est-ce que je n'ai pas démontré que la liberté est un vrai bien, que c'est le meilleur de tous ceux que Dieu dans sa bonté pouvait nous conférer, et que, comme Créateur, Dieu est à cet égard pleinement justifié (p. 81)?

C. — Je ne dis pas que vos démonstrations à cet égard pèchent de tout point. Mais faites attention que pour simplifier le problème et vous donner facilement raison, vous éliminez maintes difficultés des plus sérieuses. Par exemple, vous ne dites rien de ce penchant au mal que la théologie désigne sous le nom de *concupiscence.* Ils existent pourtant ces *deux hommes* que sentait saint Paul en lui même, que n'ignorait pas Louis le Grand, et qu'un illustre poëte déplorait en beaux vers. Croyez-moi, ici encore la théologie complèterait votre science; surtout elle ne vous laisserait pas dire: « Quand on examine *la nature du mal moral*, on » y reconnaît, comme on vient de le voir, avec quelque chose » *qui est de l'homme*, c'est-à-dire la perversion, quelque chose » *qui est de Dieu*, c'est-à-dire le pouvoir, la faculté du bien » (p. 86). » Est-il possible, sans confusion d'idées, de faire entrer la faculté du bien dans la *nature* du mal moral?

E. — Je reconnais bien là les arguties de la scolastique. Mais enfin que me dites-vous de mes explications sur l'existence du *bien?*

C. — Si vous voulez que nous discutions d'abord vos explications sur le bien, en tant qu'il est un *don*, une *faveur*, je vous dirai qu'à force de vouloir rendre raison de tout, avec votre maître Leibnitz, vous pourriez tous les deux finir par être fort peu raisonnables.

E. — Est-ce que j'aurais tort de dire, avec Leibnitz, que « Dieu » ne saurait agir au hasard, par un décret absolument absolu; » et que par conséquent « il a ses raisons dans la *grâce* comme dans » toutes ses opérations (p. 60)? »

C. — Saint Paul qui, je crois, se connaissait en fait de diffi-

cultés sur la grâce, pensait qu'en certains cas il fallait en venir à cette solution dernière : *O altitudo!*

E. — Mais alors c'est de la foi, ce n'est plus de la science.

C. — Je dis que c'est de la science encore, et de la plus profonde. Je dis même que c'est de la raison ; car la raison ne fit jamais d'elle-même un meilleur usage que de se mettre au service de la foi.

E. — Mais enfin est-ce que je n'explique pas très-rationnellement l'inégalité des dons et des faveurs? Est-ce que je ne justifie pas parfaitement la Providence, en montrant que « les *élus de la* » *grâce* sont des serviteurs de Dieu au profit de l'humanité, et non » de vains objets d'une faveur sans motif (p. 61). »

C. — Et avec votre perspicacité de rationaliste, vous n'apercevez pas une dernière instance du murmurateur, qui vous dira : « Mais enfin pourquoi celui-là est-il plutôt que moi l'*élu de la* » *grâce?* » Vous voyez bien qu'en dernière analyse, il vous faudra parler comme saint Paul.

E. — Du moins, vous ne me ferez pas dire que « Dieu fait tout » en nous et cela même qu'on appelle *libre,* qu'il y fait *l'agir* » comme le *pouvoir* (p. 55). » Je vous déclare que je ne conçois le bien moral qu'autant qu'il est notre fait et non celui de Dieu (V. p. 63). « J'admettrai que notre volonté est comme environnée » de tous côtés par l'opération divine, mais avec la réserve expresse » que cette opération ne s'étend pas jusqu'à notre dernière détermination, et que c'est à l'âme seule à donner ce coup (p. 55).

C. — Voilà qui est assez clair pour une décision émanée du pur rationalisme ; cela est même tellement clair qu'on peut s'en servir pour élucider ce que vous dites ailleurs, savoir : que la vertu est un *don*, mais aussi un *travail* (V. p. 19). Nous voyons bien mieux maintenant ce que vous refuseriez d'admettre touchant le dogme de la grâce ; mais comme les décisions du rationalisme ne sont pas des oracles infaillibles à nos yeux, nous ne déserterons pas pour cela les écoles où l'on nous enseigne que, du moins dans l'ordre surnaturel, l'âme n'est jamais *seule* à faire quoi que ce soit. Nous en croyons celui qui a dit avant saint Thomas, avant saint Augustin, et même avant saint Paul : *Sans moi vous ne pouvez rien faire*[1]. Quant à vous, je ne m'étonne pas que vous préten-

[1] Sine me nihil potestis facere. Jean, xv, 5.

diez isoler ainsi l'homme dans l'accomplissement du bien, puisque vous prétendez l'isoler jusque dans la *récompense* et lui faire trouver le bonheur en lui-même.

E. — M'avez-vous bien compris?

C. — Je ne sais; mais je lis : « Qu'est-ce que le bonheur, sinon » le doux sentiment du bien, sinon le bien qui se sent et se plaît » en lui-même, qui se traduit en félicité pour l'âme qui le voit en » elle (p. 23)? » Et encore : « Le bonheur est le bien parvenu à » la maturité, et s'achevant, se complétant dans l'intime percep- » tion et la joie de lui-même (p. 24). » Or, vous appliquez ces notions également et à la récompense de la vertu, et à la récompense du talent. Pour l'une et pour l'autre, vous faites consister le prix du mérite dans « le contentement personnel, l'estime et la » satisfaction de soi-même (p. 27 et 28). » Ce qui est justement, je crois, le contrepied de l'humilité chrétienne, et aussi de la *béatitude*, telle que l'entend la théologie.

E. — Mais je ne l'entends pas bien différemment du christianisme, puisque toute ma philosophie consiste à « rapporter cette » vie à l'autre, ce monde-ci à l'autre, la terre au ciel et l'homme » à Dieu, comme à son souverain bien (p. 149). »

C. — Votre apologie serait parfaite si vous consentiez à me dire ce qu'est, dans votre philosophie, *le ciel, le souverain bien;* mais comme tout ce que vous pouvez m'en dire, c'est d'opposer « aux » choses d'ici-bas, dont la valeur n'a qu'un temps, celles d'en » haut dont le prix est éternel (p. 149), » je dois en conclure qu'il ne s'agit absolument pour vous, en ceci, que de la durée; et si, dans ce bas-monde, le bonheur consiste dans le contentement personnel, l'estime et la satisfaction de soi-même (p. 27), il en sera éternellement de même. Ainsi, « cet efficace appaisement, » cette religieuse satisfaction, ce ferme appui des âmes (p. 146), » que promet votre science, ne serait que la culture de tout ce qu'il y a de plus raffiné, de plus subtil dans le poison de l'orgueil, et la souveraine béatitude n'en serait que l'éternel épanouissement.

E. — Voilà comment vous rendez toute conciliation impossible. Que pouvez-vous reprocher à une philosophie qui arrive aux conséquences que voici : « Ne nous bornons pas aux croyances et » aux affections, mais passons aux actions; ce sera achever par » les mœurs ce que nous aurons commencé par l'entendement et » le sentiment, et nous élever de la préparation à la consomma-

» tion de notre œuvre..... Que dans notre conduite tout remonte » et se termine par une suite de rapports que rien ne peut trou- » bler, à un premier et souverain Être, etc. (p. 153)? »

C. — N'oubliez pas que je procède avec vous en vrai philosophe et en philosophe chrétien. Or, ce ne sont nullement vos intentions qui sont dans le débat, ce sont vos principes. Outre que votre qualité de philosophe me donne le droit de circonscrire la discussion sur ce terrain, n'oubliez pas le poste que vous vous êtes assigné à vous-même et à votre philosophie, qui est celui des *études spéculatives* (p. 156).

E.—Vous allez donc nous interdire même la consolation d'un *peut-être*, quand nous n'avons aspiré « qu'à bien mériter de la patrie » par la philosophie, de la société par la science (p. 157). »

C. —Je ne voudrais certes pas, parmi nos communes tristesses, vous interdire aucune des consolations qui fortifient l'âme; mais je voudrais pouvoir vous interdire précisément ce qui rend toute consolation impossible, et qui nous ferme « le vrai sanctuaire de » lumière et de paix (p. 156), » je veux dire la confiance présomptueuse dans votre raison individuelle, confiance qui, après tout, ne peut aboutir qu'à un bien triste *peut-être*. Croyez bien que je vous parle sans aucun esprit de parti. J'ai lu avec la plus grande impartialité tout ce que vos collègues en éclectisme ont écrit sur la Providence. Or, je vous le déclare, une ligne de l'Evangile m'en disait bien davantage. Non, je ne vois point ce que je gagnerais à glaner avec eux dans les écrits de Leibnitz ou de Platon. Je vois encore moins ce que gagnerait ma *foi* et mon *espérance* à ne naître que d'une *idée* (V. p. 146).

E. — Vous voulez donc, parmi toutes les convulsions qui déchirent notre pays, empêcher les sages de bâtir « ces sanctuaires » de lumière et de paix dont parle le poète :

Edita doctrinâ sapientûm templa serena[1].

C. —Vous aurez certainement de par nous toute liberté d'édifier et de construire. Vos petits traités pourront se multiplier et se succéder sans restriction aucune, dussent-ils former une Babel moderne. Seulement, si le succès ne répond pas à votre attente, n'oubliez pas que votre philosophie a prétendu employer une méthode nouvelle. Effectivement, si elle n'avait pas prétendu inno-

[1] Lucrèce.

ver, ce n'était pas la peine de tant s'empresser à venir proposer ce que « depuis longtemps le christianisme avait enseigné à l'hu» manité. » Oui, vous avez cru que si les peuples n'acceptaient pas « l'aumône morale de ce pain nourrissant de l'âme qui s'appelle » le bon conseil, » la faute était sans doute à la méthode évangélique, et vous vous êtes mis à philosopher..Reconnaissez au moins en quoi diffèrent *philosopher* et *évangéliser*. L'Evangile avait un sacerdoce, et *l'envoyé* ne se donnait pas à lui-même sa mission. L'Evangile avait une doctrine, mais cette doctrine ne prétendait ni donner dès ici-bas tant de « solutions satisfaisantes, » ni « faire » appel à la raison seule. » L'Evangile avait une science qui devait conduire l'esprit humain jusqu'à des hauteurs où il faut se contenter d'adorer et de croire, mais cette science n'allait pas jusqu'à présumer de *comprendre l'humanité et Dieu* (p. 155). L'Evangile avait une sanction, mais il définissait mieux que votre philosophie les peines et les récompenses. Il ne disait pas précisément que « le rapport entre le bien et le bonheur est constant » et général (p. 24). » Il ne disait pas non plus, en ce qui regarde les peines, que « l'autre monde *remettra le méchant* dans la con» dition de souffrance où il doit être pour *se corriger* (p. 39). » Modernes apôtres de la Providence, vous avez changé tout cela. L'expérience prononcera sur la valeur des méthodes.

L'abbé FALCIMAGNE.

Polémique Catholique.

LE CHRIST ET L'ÉVANGILE,

HISTOIRE CRITIQUE DES SYSTÈMES RATIONALISTES CONTEMPORAINS SUR LES ORIGINES DE LA RÉVÉLATION CHRÉTIENNE,

PAR M. L'ABBÉ FRÉDÉRIC-EDOUARD CHASSAY,
Professeur de philosophie au grand séminaire de Bayeux.

2e VOLUME DE LA SECONDE PARTIE; L'ALLEMAGNE [1].

Malgré les graves préoccupations auxquelles tous les esprits

[1] Paris, J. Lecoffre, rue du Vieux-Colombier, 29. — Un volume in-12, 2 fr. 50 cent.

sont en proie, l'attention des lecteurs sérieux s'attache de plus en plus à cet ouvrage, qui fut très-remarqué, il y a deux ans, dès le premier volume. Les évènements ne semblent pas même avoir refroidi l'activité de l'auteur. Qu'importent, en effet, les révolutions? « Le Christ était hier, il est aujourd'hui, il sera dans tous les siècles[1]. » Un écrivain qui comprend si bien les devoirs que le talent impose, n'a pas à craindre que le public l'oublie. En ces jours où une voix semble sortir de toute chose pour nous répéter, comme un refrain mélancolique, les paroles du poëte : « *Pulvis et umbra sumus,* » qui de nous n'éprouve un vif besoin de reporter son cœur et sa pensée vers celui qui a dit que son royaume n'est pas de ce monde? Quand le pain de la patrie est presque aussi amer que celui de l'exil, comment ne pas tendre ses bras découragés vers l'ami des hommes, qui nous a promis une nourriture au-dessus de toute substance[2]! La crise redoutable dans laquelle la société est entrée a eu ceci de particulier, qu'elle a plus ou moins ramené vers Jésus tout ce qui avait encore un peu de Christianisme au fond de l'âme, tous ceux dont la conscience n'avait pas encore prononcé l'apostasie, et qui n'auraient jamais voulu répudier formellement l'Évangile. Excepté quelques raisonneurs superbes et solitaires, tout le monde est convaincu maintenant que le Catholicisme n'est pas seulement *bon pour le peuple*, mais qu'il est nécessaire à tous, et que Jésus-Christ est toujours le Rédempteur de l'humanité. Rien ne rend accessible à la vérité comme l'infortune. Souvent, il est vrai, l'on est arrivé à cette conclusion, que le dogme et la morale catholiques sont l'éternel palladium de la société, par des motifs d'un ordre très-secondaire, et en quelque sorte par l'instinct de la conservation ; mais n'est-ce pas dans ces circonstances surtout que la vérité subjugue et arrache l'hommage le plus sincère?

Cette *idée*, que Jésus-Christ est la pierre angulaire même de la société civile, est aujourd'hui tellement répandue, que ce nom divin trouve une place dans presque tous les systèmes. Tel utopiste qui, dans la ferveur de son impiété, avait nié Dieu, est venu faire une sorte d'amende honorable, la main sur l'Évangile. Même quand on veut clouer l'homme à ce globe de boue, et lui fermer

[1] Jesus Christus heri, et hodiè, ipse et in secula. *Heb.*, XIII, 8.
[2] Panem supersubstantialem. Saint Matth., VI, 2.

le monde surnaturel, même quand on veut porter sur le terrain d'autrui le cordeau du partage, on essaie de s'emparer de notre Sauveur, et de lui faire signer cet éternel évangile de la concupiscence. Aussi semble-t-il que nous soyons arrivés à quelqu'une de ces époques prédites, où de faux Christs surgiront de toutes parts pour séduire les hommes, et les élus mêmes, s'il était possible[1]. Le moindre personnage n'a-t-il pas le sien, qu'il présente comme le véritable? Pour juger combien cette figure divine est méconnue, il suffit de se rappeler que la foule d'aujourd'hui, comme celle de Jérusalem, consent à mettre Jésus à sa tête, à condition qu'il lui fera des miracles et satisfera ses appétits grossiers. Elle veut bien du Jésus qui crie: « Malheur aux riches! » mais non de celui qui a dit: « Bienheureux sont les pauvres! »

C'est là une des phases que devaient parcourir ces venimeuses théories élaborées depuis environ un quart de siècle par des penseurs peu populaires alors, et dont les idées paraissaient bien abstraites et bien inoffensives. Quelque nuageuse et quelque insaisissable qu'elle soit, toute idée mauvaise porte la mort dans ses flancs. Vous employez des formules incompréhensibles et des procédés de philosophie transcendante pour dire que le Christ n'est pas Dieu, ou qu'il n'a jamais existé, tel du moins que l'Église le comprend et l'enseigne! Le peuple, il est vrai, ne s'occupe guère de pénétrer vos formules et se soucie fort peu de vos procédés transcendants; mais il a fini par savoir que, dans votre opinion, à vous, philosophe et savant, l'Église n'entend rien à l'Évangile et adore un Messie apocryphe. Qu'en a-t-il conclu? Que ceux qui suivent la religion catholique sont « les plus misérables des » hommes[2], » et qu'il faut s'attacher à ces esprits puissants que la rigueur des lois, les préjugés de leur époque, en un mot, une société contre nature forcent à retenir la vérité captive. C'est pour essayer le savoir-faire de ces nouveaux apôtres, qu'il les a nommés ses représentants. Qui n'a pas été frappé de ce fait, qu'en France et en Allemagne, presque tous les auteurs de christologies impies ont été envoyés aux assemblées constituantes ou législatives?

M. Chassay avait vu l'abîme sur la pente duquel nous sommes aujourd'hui, et au bord duquel la France était alors endormie,

[1] Saint Matthieu, XXIV.

[2] Si Christus non resurrexerit.... miserabiliores sumus omnibus hominibus. S. Paul *aux Corinth.*, XV.

quand il écrivait, le 2 mars 1847, en tête de son premier volume :

« En venant contredire dans ce livre[1] les prétentions des successeurs de Voltaire, nous croyons non-seulement remplir notre » devoir de chrétien, mais encore *travailler pour les véritables intérêts de la France.* Il nous semble que l'Évangile seul peut » donner une solution sérieuse et pratique aux problèmes que » soulèvent parmi nous tous les esprits sérieux. Le christianisme, » appuyé à la fois sur la révélation et sur les tendances les plus » énergiques du sens commun, peut seul donner des lois fermes et » durables à tant d'esprits flottants qui s'agitent avec angoisse » entre les convoitises du *despotisme* et les menaces de *l'anarchie.* » *Seul, il pourra poser une barrière invincible à cette féodalité* » *industrielle et financière, qui corromprait bien vite chez nous* » *toutes les traditions généreuses ; seul, il peut conserver ce sen-* » *timent de la fraternité humaine, qui commence à n'être plus* » *dans bien des bouches qu'une expression sonore.* Les hommes » du peuple, en apprenant de lui leur dignité d'enfants de Dieu » et de l'Église, sauront respecter en même temps les droits d'une » société qui puise son origine dans la volonté du Créateur. Tous » entendront de la bouche du christianisme que, sans la charité, » la richesse est une tentation et comme un malheur, et que sans » la résignation et la douceur de l'âme, les souffrances de cette » vie passagère ne mériteront jamais la couronne de gloire pro- » mise aux pauvres et aux petits. Le principe fécond de la cha- » rité, puisé aux sources les plus pures de l'Évangile, rétablira, » dans les entrailles de la société déchirée, l'unité, qui fait la » force, et l'ordre, qui fait le bonheur. *Par ces fécondes applica-* » *tions, il terminera cette guerre de la richesse et du proléta-* » *riat, qui menace la société moderne des plus effrayantes* » *catastrophes. Il n'y a que lui qui puisse conserver, du moins* » *dans une sainte harmonie, les droits imprescriptibles de celui* » *qui possède et de celui qui souffre.* »

Il était naturel que celui qui avait si profondément mesuré et si exactement prédit le mal, comprît aussi les conditions du remède. Le savant professeur de Bayeux les a conçues, ce nous semble, de la manière la plus large et la plus efficace tout à la

[1] *Le Christ et l'Evangile.* — La France, *introduction*, p. LXXI.

fois. Le plan abrégé de son ouvrage, qu'il a inséré à la fin de son deuxième volume, nous met en demeure d'en juger.

Qu'a fait le Rationalisme moderne? Il a travaillé de tout son pouvoir et de toute sa science à jeter des ténèbres et à prouver des erreurs sur la divinité de Jésus; il a fouillé dans tous ses arsenaux, et a même forgé des armes nouvelles pour amoindrir cette grande figure qui domine l'histoire de l'humanité. Mais n'a-t-elle pas été divinement burinée par les écrivains sacrés? Est-il possible de parcourir les Évangélistes sans se sentir ému par quelque chose d'indéfinissable, sans éprouver le besoin de tomber à genoux et de s'écrier : Voilà vraiment l'Homme, et voilà vraiment le Fils de Dieu? Il fallait donc, de toute nécessité, attaquer l'Évangile, ce livre redoutable, « tant de fois rejeté par les incrédules, » et qui les a tous écrasés. » Il fallut montrer que ces pages ne résistaient pas à la science ni à l'histoire. A cette condition-là seule, le Rationalisme pouvait altérer et refaire la notion de Jésus, et l'introduire dans le moule de ses misérables systèmes.

Le rationalisme prétend être venu à bout de cette grande tâche, et avoir réussi au delà de ses désirs. Il s'imagine que parce qu'il a lancé toutes ses flèches, la citadelle doit être prise. De là toutes ces *Vies de Jésus*, dont le titre seul est un blasphème; de là toutes ces christologies où notre Sauveur devient le plagiaire de tous les cultes et de tous les symboles; l'Évangile, le produit de l'imagination populaire; et l'Église, l'usurpatrice des prérogatives sacrées et des droits imprescriptibles de l'humanité.

Le profond apologiste de Bayeux a commencé par citer au tribunal du sens commun et de l'histoire les philosophes qui travaillent à dérober à Notre-Seigneur sa divinité, pour en parer je ne sais quelle abstraction, l'humanité, leur idole. C'est en France et en Allemagne que la lutte est engagée. Le premier adversaire de l'Évangile que M. Chassay a interrogé, est M. Pierre Leroux, le *savant* des socialistes. Sa théorie ténébreuse sur Jésus-Christ ayant été exposée d'après l'*Encyclopédie nouvelle* et le livre de l'*Humanité*, cette exposition a été presque suffisante pour montrer de quelles absurdités se repaît un esprit d'ailleurs original et puissant quand il s'est inoculé le mal de l'erreur[1]. Après avoir jeté la lumière sur la « fantasmagorie ridicule » de M. Pierre Leroux, M. Chassay ajourne les christologies, d'ailleurs très-cu-

[1] M. l'abbé Duperron a rendu compte ici de ce volume.

rieuses, de MM. Salvador, Jean Reynaud, Guizot, etc., et passe en Allemagne. L'incrédulité française nous a tant de fois et d'un ton si triomphant renvoyés à l'Allemagne, comme si notre cause y était ruinée à jamais, que cette partie du travail de l'apologiste excite nécessairement l'intérêt de tous ceux qui pensent. C'était en outre tout un monde à pénétrer et même à découvrir. M. Chassay n'a pas reculé devant cette tâche. Les études nombreuses qu'il a insérées sur ce sujet dans les *Annales de philosophie chrétienne* montrent que la question est immense, et qu'il l'a cependant approfondie. Dans son premier volume sur *l'Allemagne*, après avoir montré les précurseurs du docteur Strauss, Semler, Schleiermacher et de Wette, il se prend corps à corps avec ce géant du rationalisme, expose le système mythique, et l'écrase en en montrant d'une manière générale les impossibilités. Tous ceux qui les ont lus, se souviennent de ces chapitres éloquents et les reliront plus d'une fois [1]. Dans le deuxième volume, celui qui vient de paraître, M. Chassay met à découvert la première base ruineuse du système mythique, laquelle consiste à supposer l'impossibilité des faits miraculeux. Le volume suivant continuera cette réfutation, et montrera la seconde base ruineuse du système mythique ; la présupposition de prétendues contradictions dans l'histoire évangélique. Là, l'auteur résumera, outre les travaux français, anglais et italiens les plus solides et les plus estimés, les observations les plus judicieuses des savants allemands qui ont travaillé sur l'Evangile : J.-D. Michaëlis, Hoffmann, Osiander, Cellérier, Mussard, Stolberg, Hess, Kuhn, Hirscher, Eschenmayer, Néander et Sepp.

Ces travaux formeront les deux premières parties de l'ouvrage de M. Chassay, c'est-à-dire: — la christologie rationaliste en France; — la christologie rationaliste en Allemagne.

Après avoir ainsi montré que ces tristes systèmes ne sauraient être sérieusement opposés à l'Évangile, l'auteur fera ressortir, dans la troisième partie, l'autorité du livre divin : son authenticité inattaquable, son intégrité certaine, son irrésistible crédibilité. Cette partie renfermera la réfutation des objections soulevées par Semler, Schleiermacher, de Wette, Bretschneider, Schultze, Sueffert, Schneckenburger, Strauss et Bruno-Baüer, qui ont attaqué tour à tour les quatre Évangiles canoniques.

[1] M. l'abbé Duperron a encore rendu compte de ce volume dans ce recueil.

Dans la quatrième et dernière partie, M. Chassay remplira un vide plus grand encore peut-être. Malgré le travail du comte de Stolberg, nous n'avons pas encore la *Vie* de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Sans doute, la biographie du Verbe incarné se trouve dans les quatre Évangiles; mais les éléments en sont disséminés, et quelle étude, quelle force de réflexion, quelle science même ne faut-il pas pour les réunir et pour en former cet ensemble harmonieux, cette personne adorable, qui fut celle de Fils de Dieu? Si Jésus était ainsi exposé, vivant sous nos yeux, pour ainsi dire, et en quelque sorte palpable, les objections dirigées contre lui feraient-elles la même impression? N'aurait-on point un peu plus de pudeur de le présenter comme le soleil, ou de le transformer en mythe et ses doctrines en légendes? Ici, les difficultés sont sans doute grandes et multipliées, mais le public sait maintenant que M. Chassay est à la hauteur de sa tâche, et qu'il n'a pas trop présumé de ses forces en se traçant ce cadre aussi beau qu'immense. Sa jeunesse et son talent nous donnent droit d'espérer qu'il le remplira dans toute son étendue.

On voit, par ce plan, que *le Christ et l'Évangile*, œuvre de toute une vie, est l'Apologétique du 19e siècle. Depuis quelques années surtout, le besoin d'un livre de ce genre se faisait vivement sentir. C'était la conséquence logique et inévitable du mouvement qui fut imprimé à l'esprit humain par un homme de génie, il y a 50 ans. Quand l'ouvrage de Chateaubriand eut montré tout ce qu'il y a de suave, de touchant, de surhumain, tout ce qu'il y a de poésie dans le christianisme, et eut ainsi réconcilié l'imagination avec la religion, qu'on ne voyait plus qu'à travers les vapeurs ténébreuses de l'incrédulité, il fallait pour amener graduellement l'entendement au même résultat, réconcilier la raison avec elle-même. Ce fut surtout l'objet des conférences de Frayssinous. Quand il fut prouvé que l'ensemble des dogmes que l'on désigne ordinairement sous le nom de religion naturelle était loin d'être autant d'absurdités ou de chimères, il restait à faire voir que le christianisme est le système — je demande pardon de me servir ici de ce mot — le plus rationnel, le plus en rapport avec les exigences bien comprises de l'esprit humain, le seul qui explique les faits et réponde véritablement aux besoins de notre nature; en un mot, il restait à faire voir que le christianisme est essentiellement raisonnable, *rationabile obsequium vestrum*. Or, n'avons-nous

pas eu le P. de Ravignan et le P. Lacordaire ? Après leurs travaux, il n'y avait plus, pour que l'apologie de notre foi fût complète pour l'époque où nous sommes, il n'y avait plus qu'à montrer que le christianisme n'a jamais été entamé et ne l'est pas encore, par les attaques les plus vigoureuses, et à repousser les bandes forcenées qui essaient d'envahir le sanctuaire. M. Chassay le fait dans *le Christ et l'Evangile.* Ainsi, après *le Génie du Christianisme,* M. Frayssinous ; après M. Frayssinous, MM. de Ravignan et Lacordaire ; après MM. de Ravignan et Lacordaire, M. Chassay. Ainsi toujours Dieu suscite à l'heure précise où ils sont nécessaires, les défenseurs de son Église et de son Évangile, les avocats de sa cause et de son Christ.

On dira peut-être qu'en fait d'objections contre le Christ et l'Évangile il n'y a plus rien de nouveau sous le soleil, que les anciens apologistes avaient déjà tout résolu, et que les incrédules d'aujourd'hui ne sont que les échos souvent affaiblis des incrédules de tous les siècles passés.

Quand cela serait, en faudrait-il conclure l'inutilité de toute apologétique contemporaine ? Que l'erreur soit souvent la même au fond, je l'accorde ; que presque toutes les difficultés possibles contre notre foi et contre nos livres sacrés aient été soulevées, je le crois ; mais qu'une erreur ait perdu tout prestige parce qu'elle aura vu le jour sous une forme, cela n'est pas ; qu'un sophisme, même suranné, reproduit dans des circonstances favorables soit certainement inoffensif, cela n'est pas davantage. Voltaire ne fit que remettre à neuf et aiguiser avec l'esprit français les objections de Julien, de Celse ou de Porphyre : le venin qu'il a jeté sur les âmes en a-t-il été moins mortel ! Croyez-vous que la société doive se rassurer et puisse s'endormir tranquille au 19e siècle, parce que les Anabaptistes du 16e se ruèrent sur la propriété en vociférant que « c'était un vol fait au pauvre[1] », et massacrèrent, sous prétexte d'égalité, après avoir proscrit les arts, tous ceux qu'un peu d'intelligence ou de savoir rendaient recommandables ? Le sophisme qui traduit par licence le mot sacré de liberté est aussi vieux que l'humanité même : a-t-il pour cela perdu de ses dangers aujourd'hui ? La parole de la vie a une toute autre puissance que la voix de la mort ; un cri de haine et de guerre est bien

[1] M. Michelet, *Précis de l'histoire moderne*, l'Allemagne au XVIe siècle.

affaibli quand ceux qui l'ont jeté ne sont plus qu'un peu de cendres stériles. C'est que chaque époque a ses nuances, ses sentiments, sa personnalité, son langage, et que l'action qui s'exerce sur elle à distance perd de son intensité. Il faudrait plus que l'intérêt de la vérité pour exciter une génération longtemps indifférente à feuilleter de longs et savants volumes afin de sortir de ses doutes ou de dissiper ses erreurs. Mais si cette génération, qui sent son malaise dans les ténèbres trouve sous sa main un livre écrit dans son langage, écrit pour elle par quelqu'un qui connaît ses plaies, ses douleurs et le baume propre à les guérir, lors même que ce livre résumerait uniquement les travaux des Pères et des savants de tous les siècles, il sera avidement recherché, il sera lu avec intérêt et plaisir. Que sera-ce quand on trouvera dans cet ouvrage, avec une érudition prodigieuse, un talent distingué, un style remarquable, un calme impassible, une sérénité chrétienne et une charité inaltérable? Possédant les qualités de celui que nous annonçons, il en aura le sort : M. Chassay surveille en ce moment la deuxième édition de son premier volume.

Mais l'époque actuelle avait des titres plus particuliers à posséder une apologétique à elle. Sans compter une foule de questions de détail qu'il fallait éclaircir, le rationalisme contemporain, qui a trouvé que Dieu égalait le néant, a voulu emprisonner le Christianisme et son auteur dans des formules non moins impies. Se pouvait-il que ceux qui ont prétendu construire l'histoire *à priori* admissent quelque chose du Christianisme? L'homme n'aurait jamais inventé ces miracles de la charité divine. Il fallait une époque aussi glacée que la nôtre, une école aussi étrangère à l'amour de Dieu que celle de Hégel, et un cœur aussi froid que celui d'un compatriote de Kant pour enfanter le système mythique, ce triste système.

C'est à faire crouler la première base sur laquelle Strauss a construit son pesant édifice, qu'est consacré le volume que M. Chassay publie aujourd'hui. Ce volume est un plaidoyer éloquent. Les raisons y sont pesées, les objections approfondies et souvent même fortifiées avant d'être détruites; les preuves anciennes étudiées, éclaircies, épurées, puis présentées dans toute leur force et dans tout leur jour. On voit que l'auteur n'a rien voulu admettre qui ne puisse résister à l'examen de la critique la plus susceptible. Il y a dans la discussion et la manière de

M. Chassay quelque chose de belliqueux ; on pourrait dire qu'il trace son plan comme un général et qu'il l'exécute comme un soldat.

Après avoir ramené les mythologues à la question, qui consiste non pas à débattre dans les champs de la métaphysique la *possibilité* des faits surnaturels, mais à démontrer par l'histoire la *réalité* de ces faits, M. Chassay précise ainsi l'importance et le plan de cette partie de son travail :

« La discussion que nous allons commencer est, on n'en peut » pas douter, la plus importante que nous ayons entreprise jus- » qu'ici ; car il ne s'agit plus simplement de Strauss, de De Wette » et de Schleiermacher, mais de toutes les écoles rationalistes » contemporaines qui s'entendent, quand il le faut, pour contes- » ter la possibilité des faits surnaturels. Les disciples de Kant, de » Hégel, de Rousseau, de M. Cousin, doivent donc peser sérieu- » sement les preuves accablantes que nous allons produire, et qui » suffisent à elles seules, nous osons le dire, pour rendre à jamais » respectable à nos adversaires la foi des Augustin et des Bossuet. » Puisqu'on nous interdit le livre sacré de l'Évangile, et qu'on le » récuse quand nous le produisons en faveur de notre cause, » nous puiserons dans les annales de l'humanité des démonstra- » tions invincibles. Si l'on a entrepris de transformer les récits » des Évangélistes en légendes populaires, on n'osera peut-être » pas en faire autant de l'histoire universelle. Quand le Christ sur » l'arbre de la croix prononça sa dernière parole, les morts sorti- » rent de leurs tombeaux pour lui rendre témoignage. Ils vont » donc encore, secouant la poussière des siècles, sortir de leurs » sépulcres noircis pour proclamer le nom trois fois saint du » Verbe plein de grâce et de vérité[1]. »

Ce sont d'abord les Apôtres qui, avec le caractère que leur donne le livre *historique* des *Actes*, et avec la mission humainement inexplicable qu'ils remplissent, viennent déposer en faveur de la divinité de leur maître et de l'autorité de l'Évangile. C'est ensuite saint Paul, dont la vie si positive et si réelle, l'âme si noble et si grande, repoussent bien loin toute accusation d'enthousiasme ou d'imposture que les mythologues sont obligés de faire peser sur les premiers prédicateurs du Christianisme. Saint

[1] *Le Christ et l'Evangile*, l'Allemagne, II, 18-19-20.

Paul un visionnaire! Un système qui s'étaie de pareilles absurdités ne devrait-il pas être jugé, condamné par cela seul? En discutant le simple fait de la conversion du grand Apôtre, M. Chassay a tracé une inattaquable réfutation de Strauss. Malgré leur malveillance pour notre littérature, nous défions les Allemands de qualifier de *rhétorique française* ces pages où brillent le jour si doux du sens commun et la lumineuse clarté de l'évidence.

Après les Apôtres, M. Chassay interroge les païens et les juifs eux-mêmes, et ces « adversaires de l'Église primitive viennent à » leur tour condamner par leurs aveux l'incrédulité des hommes » de ce temps-ci. Les rationalistes de notre époque écouteront » peut-être sans défiance les Celse, les Hiéroclès, les Porphyre et » les Julien. » Les archives de l'empire parlaient des faits extraordinaires qui accompagnèrent la mort de notre Sauveur : M. Chassay discute la valeur de ces documents. Dans les premiers siècles de l'Église, les païens les plus forcenés n'osaient pas nier les miracles de Jésus-Christ; seulement Celse prétend que les *faiseurs de tours* en font autant *tous les jours;* Hiéroclès, que ce sont là de *petits prodiges*, et Julien, que ce n'est pas une bien grande merveille de guérir des boiteux et des aveugles. A cette occasion, l'auteur examine l'opinion de ceux qui attribuent les miracles de Jésus à une science inconnue ou à l'hallucination, et les compare avec ceux que les légendes orientales rapportent aux fondateurs ou aux réformateurs des grands cultes de l'Asie. Nous recommandons ce chapitre aux savants et à tous les chrétiens qui ont quelque souci de leur foi; ceux-ci y trouveront un grand sujet d'édification et de joie, ceux-là une abondante matière de réflexions sérieuses.

La synagogue n'a pas osé non plus contester les miracles de notre Sauveur, et Josèphe les avoue.

A tous ces témoignages, M. Chassay joint ceux des premiers chrétiens, et termine son volume par l'appréciation critique du fait de l'apparition de la croix à Constantin.

Dans sa première entrevue avec Châteaubriand, Napoléon l'aborda et lui dit : « Le Christianisme! les idéologues n'ont-ils » pas voulu en faire un système d'astronomie? Quand cela serait, » croient-ils me persuader que le Christianisme est petit? Si le » Christianisme est l'allégorie du mouvement des sphères, la géo-

» métrie des astres, les esprits forts ont beau faire, malgré eux
» ils ont encore laissé assez de grandeur à l'*infâme*. »

En fermant le volume de M. Chassay, je me suis rappelé ces paroles et je me suis dit : Les rationalistes ont voulu faire du Christianisme une mythologie! croient-ils pour cela l'avoir rapetissé? Ils n'ont fait que mesurer son ombre; mais, malgré eux, cette ombre a encore la hauteur du colosse. Même en admettant que le Christianisme fût une mythologie, il faudrait, pour être logique, reconnaître que cette mythologie serait trop gigantesque, trop extraordinaire, trop surhumaine pour n'être pas divine et révélée.

L'abbé C.-M. André.

Économie sociale.

ÉTUDE
SUR
LES DÉFENSEURS DE LA PROPRIÉTÉ.

CINQUIÈME ÉTUDE [1].

Revue des erreurs socialistes répandues par les Saint-Simoniens, — Georges Sand, — Lamennais, — Louis Blanc, — Proudhon.

Si dans cette grande lutte du bien et du mal, dont nous sommes les témoins, les acteurs et peut-être les futures victimes, si toutes les mauvaises passions sont conviées à la destruction de l'ordre social, les écrivains dont l'intelligence n'est pas viciée par le poison de la fausse philosophie, ne font point défaut et à quelque spécialité qu'ils appartiennent, philosophes, historiens, économistes, tous descendent dans l'arène avec les armes qui leur sont familières. Nous avons vu les hommes les plus graves s'élancer avec dévouement à ce combat général. Maintenant, après les hautes réputations acquises dans la direction des affaires du pays, dans l'enseignement, nous allons avoir à étudier les travaux d'écrivains moins célèbres sans doute, mais apportant le même courage, la

[1] Voir la 4e étude au n° 42, t. VIII, p. 474.

même résolution que les personnages éminents, et trouvant dans la spécialité de leurs études, dans la verdeur de leur jeunesse, des forces autres, mais non moins utiles.

La *Revue des deux Mondes* a vu, depuis un an surtout[1], ses feuilles s'enrichir d'études très-sérieuses et très-étendues sur le socialisme.

Nous éprouvons une véritable satisfaction à rendre aux courageux auteurs de ces articles la justice qui leur est due; ils ont éclairci singulièrement une matière obscure, surtout par la volonté de ceux qui calculaient comme moyen de succès sur cette obscurité même; c'est l'une des habiletés du sophisme que de se rendre impénétrable par ses propres ténèbres, et le danger le plus positif de l'erreur est justement dans la difficulté de sa compréhension. Combien de sang n'a-t-on pas versé pour un mot incompris !

Le socialisme n'existera plus le jour où tous sauront ce qu'il est en réalité. Honneur donc aux hommes de talent qui se dévouent à lui arracher les voiles sous lesquels il dissimule sa vanité et son absurdité; le jour où il lui sera donné de se présenter dans le silence des passions, dans sa nudité et dans sa réalité aux regards impartiaux et attentifs de tous, ce jour-là sa défaite sera complète, car alors personne ne saura plus douter de la honte de son origine, de l'impossibilité de sa réalisation, de l'immoralité de son action, du péril qu'entraîne après lui l'essai de ses doctrines.

Si devant cette grande hérésie, le premier devoir à remplir était de courir au secours de la propriété et de la famille, comme l'ont senti les écrivains que nous avons déjà étudiés, il n'était pas moins important de sonder dans toute sa profondeur, cette négation de l'ordre établi; il ne s'agissait pas seulement d'élever des forteresses devant cet ennemi, il convenait de marcher à lui et de l'attaquer vivement corps à corps, de le frapper au cœur, et ainsi a-t-il été fait.

Pendant trop longtemps l'attention publique a été détournée de l'appréciation du danger de ces attaques dirigées avec persévérance contre l'ordre établi. En 1830, le Saint-Simonisme n'apparut à la masse des esprits qu'à travers le ridicule dont l'entou-

[1] Voir la *Guerre du socialisme* dans la *Revue des deux Mondes*, 1er décembre 1848.

rait la nouveauté de sa prédication. On plaisanta des prétentions de la femme libre, des excentricités du costume. Cet essai de communisme se perdit par sa persistance à se présenter comme les conséquences d'une révélation. Le Fouriérisme ne fut jugé que par son côté extravagant, et les romans d'un auteur célèbre [1], écho fidèle d'une philosophie peu connue autrement que par les gens du métier, répandaient des idées que plus tard un romancier [2] non moins célèbre popularisait dans une série de feuilletons accueillis par le journal le plus répandu. Il est vrai que l'histoire, de son côté, préparait singulièrement cet avénement prochain de l'hérésie nouvelle par la glorification [3] des hommes le plus odieusement infâmes de la révolution, et par la justification de leurs cruautés, et par la critique injuste et amère des classes élevées de la société [4]. L'économie politique, science douteuse, non fixée si l'on veut, voyait une série de systèmes [5] nouveaux se dresser contre ce qu'elle avait toujours considéré comme des axiomes ; les esprits sérieux se préoccupaient singulièrement de cette tendance d'une certaine école. Ils prévoyaient déjà avec effroi la lutte qui inévitablement s'ouvrirait ; la marche de la philosophie en Allemagne, l'invasion si puissante du panthéisme, la progression constante du sensualisme vers son point extrême, cette réunion de faits moraux, disons-nous, tous plus inquiétants les uns que les autres, pris même séparément, assombrissaient l'horizon aux yeux de ceux qui regardaient l'avenir. Ils voyaient une révolution arriver, ils la jugeaient bien plutôt sociale que politique, et ils avaient raison.

Les politiques étaient loin d'en être là, peu leur importait le trouble des intelligences ; la rue était calme, l'Europe paisible, et si la Suisse annonçait une guerre religieuse et sociale, on s'en occupait peu, et indifférent à la cause du Christianisme, on riait de l'expulsion des ordres religieux, des actes de vandalisme commis par une multitude furieuse. Qui eût prophétisé le sac des Tuileries en s'appuyant sur le sac du collége des Jésuites, eût eu le sort de Cassandre. Souvenons-nous de la manière dont fut accueilli un discours fameux [6].

[1] G. Sand, *Spiridion*, *Consuelo*, *Le péché de M. Antoine*.
[2] Sue, *Le Juif errant*.
[3] Lamartine, Louis Blanc.
[4] Louis Blanc.
[5] Proudhon, la *Démocratie pacifique*, Louis Blanc.
[6] Celui de M. de Montalembert à la chambre des pairs sur la Suisse.

Et cependant l'ennemi était à nos portes; un débat léger, ce semble, en lui-même, une lutte peu importante d'abord, amenèrent successivement une révolution complète; l'ordre ébranlé jusque dans ses bases, menacé d'un renversement absolu par l'explosion de doctrines presque inconnues, résista par un de ces miracles dont Dieu a le secret, et dont la grandeur ne frappe pas tout d'abord. Plus d'une fois, la guerre sociale a semblé changer de caractère, et au fond elle n'a pas varié; elle a dirigé ses coups toujours dans le même sens. Elle a marché toujours suivant la même ligne; et partant du sensualisme du dernier siècle, elle est arrivée à la négation de Dieu et de la société.

Qu'on ne s'y trompe pas, une doctrine qui apparaît avec un dogme, une morale, une science sociale, une économie politique à elle-même, formant un ensemble complet, enchaîné, a de la grandeur et de la puissance. Il ne s'agit pas ici de l'une de ces utopies éphémères, née au matin, morte au soir; il s'agit de l'une des plus grandes erreurs dont soit capable l'esprit humain, erreur ancienne, revenant souvent au milieu des choses humaines, se grandissant toujours, ne s'étant formulée qu'imparfaitement depuis le paganisme, mais se présentant aujourd'hui dans tout son développement, frappant de mort dans ses prétentions la loi religieuse et la loi politique, et la loi sociale des peuples de l'Europe; faisant table rase et reconstruisant le monde moral sur des bases nouvelles, sinon inconnues.

Suffit-il encore une fois de défendre l'un de ces points attaqués? Non, et si nous avons dû entamer ces études par l'examen des ouvrages des publicistes, nous devons tout autant étudier les travaux des philosophes et des économistes. Il est d'expérience que l'erreur capitale de tout système se rencontre dans sa philosophie, au centre de laquelle elle se tient et d'où elle rayonne sur l'ensemble des principes constitutifs.

II.

L'un des rédacteurs de la *Revue des Deux-Mondes*, M. Eugène Forcade, a parfaitement compris de quelle importance il était d'attaquer le socialisme dans sa *philosophie*, nous le laissons parler :

« En politique, les démocrates-socialistes prétendent que la » volonté du plus grand nombre est l'expression infaillible de la » justice et de la loi, et donne toujours à la vie sociale l'inspira-

» tion la plus intelligente et la plus sûre; en économie politique, » ils prétendent, en assujettissant toute liberté individuelle, tout » intérêt particulier à l'intérêt prétendu et à la volonté du plus » grand nombre, trouver la combinaison économique qui doit » assurer le bonheur de tous. Voilà la prétention nouvelle que les » démocrates-socialistes ont introduite dans le monde, sous la forme » la plus directe et la plus immédiate par la révolution actuelle. » Approfondissez le sens et calculez la portée de cette prétention. » Il n'y a plus seulement ici une question de travail et de pain, de » droits politiques et de loi électorale. Le socialisme démocratique » se vante de posséder les lois absolues et définitives de la volonté » sociale et du bonheur social. Il se vante de posséder le mot jus» qu'ici en vain cherché par toutes les philosophies et mystérieu» sement révélé par la religion, le mot de la destinée humaine. Il » se vante de connaître toute la mission de l'homme sur la terre, » où il l'enchaîne par la promesse du bonheur, et par conséquent » de connaître ses rapports avec Dieu et avec la création. Avant » d'être un système politique ou économique, le socialisme est » donc un système philosophique. Pour faire accepter à la raison » individuelle, à la liberté individuelle, à l'intérêt individuel, les » sacrifices qu'elle veut lui imposer, la démocratie socialiste est » obligée de chercher dans les plus lointaines investigations philo» sophiques ses titres prétendus et l'autorité persuasive à laquelle » seule peuvent obéir les consciences humaines. La société a donc » deux choses à défendre contre le socialisme démocratique; avant » de lui demander compte de ses panacées et de ses utopies écono» miques, elle doit attaquer au cœur sa philosophie. Telle est » désormais la double condition et le double caractère de la polé» mique sociale. »

M. Forcade a choisi, comme on le voit parfaitement, le point culminant, il reconnaît que les Saints-Simoniens avaient escamoté la question, et que l'empirisme de Fourier restait au-dessus de la critique philosophique. M. Pierre Leroux avait émis des hypothèses *semi-politiques, semi-métaphysiques*, mais la formule, la conclusion manquait. M. Proudhon, seul, avait présenté un ensemble, mais il restait isolé et peu compris. Tel était l'état des choses au moment de la révolution de Février. Mais aujourd'hui, ce qui n'était qu'une tendance, pour ainsi dire, instinctive avant la révolution, a reçu toute la précision et tout l'enchaînement d'une analyse philosophique. La démocratie socialiste a maintenant sa

métaphysique, elle en a même deux : M. Proudhon lui avait donné celle autour de laquelle il s'est fait tant de bruit depuis Février; M. de Lamennais vient de lui en fournir une seconde, en publiant le livre : *de la Société première, ou de ses Lois, ou de la Religion.*

Il ne s'agit plus pour le socialisme de se couvrir de quelques lambeaux de christianisme, de se déguiser sous des vêtements d'emprunts; il est lui maintenant, et par l'organe de ces deux écrivains *en qui se personnifient ses deux tendances les plus diverses; il répudie avec éclat le dogme chrétien, en proclame la fin et prétend s'emparer de son héritage.*[1]

Chose étrange, inexplicable pour qui ne sait jusqu'où l'orgueil peut conduire un esprit, le champion actuel du panthéisme est, parmi nous, l'auteur de l'*indifférence en matière de religion.* Il en est ainsi, et M. Forcade a exposé avec une rare clarté les idées primordiales de M. de Lamennais.

D'abord M. de Lamennais rejette le Christianisme et toutes les religions qui ont le tort de se fonder sur un ordre surnaturel, *qui ne peut tomber dans les conditions de la connaissance rationnelle et qui n'est accessible qu'à la foi.* Il faut laisser *ces vaines rêveries, fables surannées des peuples enfants, et chercher, avec le secours de la raison virile et de la science certaine, les véritables bases de la législation spirituelle.*

Mais que mettra-t-il à la place de ces religions, quelle solution donnera-t-il aux grandes questions que le Christianisme prétend avoir résolues.

« Qu'est-ce d'abord que l'homme d'après M. de Lamennais? Le » caractère de l'homme, être intelligent, est de se connaître, » parce qu'il connaît Dieu. L'intelligence naît d'une affirmation, » du premier jugement par lequel la pensée de l'homme affirme » l'existence du monde extérieur et la sienne propre; mais ce » jugement implique la connaissance de l'être absolu, infini, par » conséquent, de Dieu. Au moment où l'intelligence s'ouvre, elle » découvre l'être absolu par une *vision immédiate*, et elle le » proclame par un *acquiescement spontané* et un acte de foi né- » cessaire. » Telle est la condition primitive de la connaissance, « et, » comme l'objet de la connaissance des êtres intelligents est infini, » qu'en pénétrant en Dieu par la *vision de l'esprit*, ils y décou- » vrent successivement *tout ce que renferme l'être* absolu, iné- » puisable, source des réalités contingentes, leur première loi est » celle du progrès éternel dans le vrai et dans le bien. » De cette

condition de la connaissance, procèdent, en même temps que la loi du progrès, la liberté de l'homme et l'origine du mal dans l'humanité. « Les êtres intelligents étant en relation *immédiate* » avec le fini et l'infini, avec deux termes incommensurables, qui » leur fournissent respectivement des motifs d'action souvent oppo- » sés, sont libres par cela même... d'une liberté relative... d'au- » tant plus grande que leurs facultés supérieures ont atteint un » plus haut développement. Ils connaissent leurs lois et doivent les » connaître toujours mieux. En cela surtout consiste le progrès, » et cette connaissance, qui fonde leur liberté, fonde aussi le pou- » voir redoutable dont ils sont investis de violer l'ordre, ou d'in- » troduire dans l'univers le mal qui ne pourrait s'y introduire » autrement. Ainsi, chose étrange au premier aspect, en tant que » possible, il dérive de la perfection même incomparablement plus » grande des êtres intelligents et libres ; il est pour eux la condi- » tion du bien, selon le mode, où ils y participent et sont destinés » à l'accomplir. » Enfin, la loi du progrès ne peut s'accomplir pour l'homme qu'au sein de la société, laquelle, « sous sa no- » tion la plus générale, représente parmi les êtres multiples et » divers, le principe qui, suivant les lois de leurs natures respec- » tives, les unit entre eux, de sorte que de proche en proche ils » soient tous ramenés à l'unité universelle. » Le caractère le plus » marqué de la nature qui distingue exclusivement l'homme est » le progrès, un progrès continuel, indéfini, et tout progrès se » résume en un progrès social, et aucun progrès n'est possible » que dans la société, par l'excitation mutuelle des esprits, la diver- » sité des fonctions dans le travail commun, la succession cons- » tante des efforts, la transmission de leurs résultats, qui crée, » pour chaque génération, un point de départ plus avancé. *L'homme* » *seul* n'est donc qu'*un fragment d'être ; l'être véritable* est *l'être* » *collectif, l'humanité*, qui ne meurt point, qui, dans son unité, » se développe sans cesse, recevant de chacun de ses membres le » produit de son activité propre, et lui communiquant, selon la » mesure où il peut y participer, le produit de l'activité de tous : » corps dont la croissance n'a point de termes assignables, qui » suivant les lois immuables de sa conservation et de son évolution » distribue la vie aux *organes* divers qui perpétuellement le renou- » vellent en se renouvelant eux-mêmes perpétuellement. »

M. Forcade, comme on le voit, se contente d'exposer. Comment discuter en effet de semblables rêveries? Elles ne peuvent l'être

une à une, c'est dans leur point de départ qu'il faut les saisir, et quel est-il ce point de départ? Il nous semble que ce n'est ni plus ni moins que le Panthéisme, non pas dans sa simplicité, mais recouvert de plusieurs couches de sophisme, et dès lors un peu défiguré! « *Tout dérive de l'être infini et y est contenu; l'univers » n'est donc substantiellement que la substance infinie même.* » Ceci est fort clair et n'exige pas de commentaire; ce qui suit jette assez d'obscurité sur cette déclaration : « *Affecté d'une limitation qui lui donne, au dehors de l'être essentiellement un, un » autre mode d'existence.* » Aussi M. Forcade s'écrie-t-il : « Trouvez-vous l'explication assez claire; fallait-il répudier comme » une erreur profonde et comme des enfantillages indignes de la » raison virile, ces mystères révélés que Bossuet appelait « les » saintes obscurités de la foi, » pour nous faire entendre, au nom » de la *science certaine*, cet indéchiffrable langage. »

M. Forcade se livre ici à une argumentation puissante que nous reproduisons : « M. de Lamennais croit à la création; il croit que » l'univers a eu un commencement; avant ce commencement, la » substance infinie et l'être essentiellement un, hors desquels il » n'y a rien et ne peut rien y avoir, sont un seul et même être, » une seule et même substance. Et voilà que M. de Lamennais » détache une portion de la substance infinie et la pose *au dehors* » de cette même substance, pour lui donner un *autre mode* » d'existence, et sa logique admet sans objection cette con» ception contradictoire, et il trouve que cette hypothèse ne sort » point de l'ordre naturel; et, remarquez-le bien, en faisant de » tous les êtres finis, de l'homme de l'univers, d'*autres modes* » d'existence de la substance infinie, ce qui est le Spinosisme pur, » il se flatte d'avoir détruit à jamais le Panthéisme! Ce n'est point » encore assez de contradictions; si l'univers est une limitation » de la substance infinie, contenue en elle, par conséquent, l'uni» vers a toujours existé en Dieu, « sans quoi, d'une part, la durée » de l'être infini ne serait pas une, et d'une autre part, renfermant » quelque chose qu'il n'aurait pas renfermé toujours, il ne serait « pas infini. » Mais l'univers, tel qu'on est obligé de concevoir qu'il » a toujours existé dans l'être infini, n'y a pu être que sous la » condition d'unité absolue qui est de son essence, conséquem» ment encore sous la condition d'une existence purement idéale, » compatible avec la distinction typique des choses *exclusives de » toute division, de toute séparation réelle ou physique.* Or, cette

» dernière forme d'existence, caractérisée par la division ou la
» séparation réelle ou physique des choses, est à la fois pour
» l'homme *un fait indémontrable* et *invinciblement admis;* et
» comme, à l'égard de l'esprit, *il n'implique aucune nécessité,* on
» est contraint d'en chercher la raison là où seulement on peut
» la trouver, dans une *volonté libre de Dieu,* dont l'action, quelle
» qu'elle soit, pour opérer ce passage de l'existence purement
» idéale de l'univers en lui à l'existence réelle ou physique de ce
» même univers hors de lui, est proprement ce qu'on a nommé
» *création.* » Ce qui signifie que la création est un *acte arbitraire*
» *de Dieu*, un fait de l'ordre surnaturel, auxquels ne peuvent
» s'appliquer les lois naturelles de la raison. Voilà ce que m'en-
» seigne sur ma venue au monde ce philosophe qui m'a interdit
» de croire aux révélations religieuses, « dont les lois, disait-il
» avec un présomptueux dédain, ne sont ni les lois internes de
» Dieu, ni les lois propres de l'univers, identiques à celles de la
» raison, mais des volontés de l'être absolu, lesquelles, n'ayant de
» raison qu'elles-mêmes, ne peuvent, en ce sens, être conçues que
» comme *arbitraires.* » Cahoté de contradiction en contradiction, il
» me rejette, après y avoir éteint la foi, dans les ténèbres du mystère. »

Où va l'humanité? Quelle est sa fin? qu'est-ce que la mort pour l'homme? Ces questions ne reçoivent pas une solution plus satisfaisante ni plus claire, elles amènent une négation *hautaine* et *méprisante* de l'ordre surnaturel. « La fin de l'homme, qu'est-ce
» donc, sinon la fin de la nature humaine, puisque l'homme n'est
» lui-même que cette nature, réalisée au sein de l'univers ou in-
» carnée dans des organes individuellement distincts, indéfini-
» ment multipliés? Toute autre fin est donc non-seulement chimé-
» rique, mais contradictoire.... »

Mais, la nature humaine, l'univers, qu'est-ce que tout cela sinon une partie de l'être absolu. Ces parties tendent en *vertu de leurs lois naturelles, à s'approcher de Dieu;* mais ce terme auquel l'homme tend, il ne l'atteindra pas, *parce qu'il ne sera jamais l'être infini.*

Mais l'immortalité de l'âme..... « Il n'est point de foi plus uni-
» verselle, plus profonde, plus indestructible, que celle à la per-
» sistance ininterrompue de l'être, de la perpétuité de la vie, cette
» foi spontanée, antérieure à tout raisonnement, à tout système
» conçu par l'esprit, repose sur un *pressentiment* qui est dans
» l'homme la voix de la nature même. »

Ainsi, après avoir repoussé avec dédain l'ordre surnaturel, on arrive à cette déclaration.

Quelle desséchante doctrine...! Quelle destinée que celle de l'homme! Quelle distance entre ces pages et les pages du premier livre de M. de Lamennais; s'il a ici à se prononcer entre le bien et le mal, comment fera-t-il? Il restera dans ce chaos sans nom, dans ce *tohu-bohu* philosophique dans lequel il est tombé!

M. Forcade n'a pas poussé plus loin l'examen des funestes doctrines de M. Lamennais. Il arrive à cette déduction d'une vérité incontestable.

« Des mêmes promesses, le logicien le moins subtil ferait aisé» ment sortir *l'indifférence complète du bien et du mal.* Suivez » en effet l'enchaînement de ce système. Le mal, c'est l'individua» lité, c'est-à-dire la limite de l'être, c'est-à-dire la condition de » la création, puisque la création, comme on l'a vu, c'est la » limitation de la substance infinie, c'est-à-dire encore la loi de » la réalisation de Dieu dans l'univers, puisque, comme il a été » dit ci-dessus, Dieu se réalise sous la condition de la limite; c'est» à-dire enfin, pour résumer cette vaste équation, *le mal c'est le* » *bien.* Arrêtons-nous ici. Il serait inutile d'aller plus loin dans » l'examen du système de M. de Lamennais; nous en savons assez » pour mesurer la puissance ou plutôt la funeste portée de ses con» clusions morales. Que M. de Lamennais expose maintenant avec » un mysticisme minutieux et une aride prolixité, ce qu'il appelle » les *lois internes de Dieu* et les *lois naturelles de l'univers;* qu'il » s'efforce de calquer sur ces lois, *œuvre de sa raison*, les lois » fondamentales d'une *religion* soi-disant *naturelle;* qu'il oppose » le devoir au droit, qu'il prescrive à l'homme le sacrifice de son » individualité, qui confine au mal et qui correspond au droit, » à la société humaine, qui converge au bien et qui cimente le de» voir; qu'il nous montre le prix du devoir accompli dans le pro» grès éternel et infini de l'humanité ou la peine de la loi violée » dans une déchéance passagère, durant la série sans limite des » métempsychoses individuelles; qu'il nous invite à aimer Dieu, ou, » pour parler son langage, à nous *plonger toujours plus avant*, » par notre obéissance aux lois de l'humanité, *dans la substance* » *infinie de l'être :* toute cette métaphysique arbitraire s'envole au » vent comme un fil cassé dont les bouts flottants ne tiennent à rien. »

Car sans compter que la philosophie de M. de Lamennais se détruit, comme on l'a vu, elle-même, sans qu'il vaille la peine de

l'attaquer en règle et d'en renverser les prémisses posées par un dogmatisme que la science ne tolère plus depuis Kant, « ce système ne *peut produire une morale;* disons mieux, sa morale est l'assemblage des erreurs où tombent les écoles les plus contraires. Elle réunit l'indifférence du déiste, le quiétisme vaporeux du mystique, l'optimisme complaisant du panthéiste, l'inertie désespérée du fataliste, conclusions qui, directement ou indirectement, attachent l'homme à la terre et conspirent au triomphe du sensualisme. En effet, Dieu et l'*aspiration vers Dieu*, voilà toute la philosophie de M. de Lamennais, la connaissance de Dieu subordonnée aux lois de la nature et de la raison, l'assimilation de Dieu opérée par l'obéissance et le sacrifice de l'homme aux lois de l'humanité découvertes et sanctionnées par l'intelligence et la volonté du plus grand nombre. Or, un Dieu qui n'est accessible qu'à notre raison, ne peut être pour nous qu'une chose abstraite, sans influence possible sur nos facultés affectives et actives, parlant aussi peu à nos cœurs que la figure d'un triangle équilatéral, aussi incapable d'inspirer l'amour que l'anatomie d'un squelette de réveiller l'épanouissement radieux de la beauté, ou la décomposition des couleurs dans la chambre obscure de suppléer à la blonde lumière du soleil. A quel titre M. de Lamennais m'impose-t-il la reconnaissance comme un devoir envers ce Dieu dont je suis moi-même une partie, une réalisation fragmentaire? Que m'importe un dieu dont vous me déclarez que je serai toujours séparé par l'infini et par l'éternité? Pourquoi garderais-je devant ma pensée cette image qui, m'attirant et me fuyant sans cesse, ne doit être pour moi qu'une tromperie éternelle? Vous me promettez le progrès, mais vous me le représentez tel que les mythologies dépeignent les supplices infernaux; votre progrès est une faim sans apaisement, une soif jamais assouvie. Laissez-moi donc retourner toutes mes aspirations vers la vie terrestre; laissez-moi poursuivre, selon les impulsions de ma nature, tout ce que je pourrai saisir dans la fuite de mon existence, de bonheur ou d'ombre de bonheur; et, si vos hypothèses doivent se réaliser au delà de la mort, laissez-moi encore marcher avec sécurité vers mes destinées futures, sur la foi de la devise que Maupertuis a léguée aux socialistes. « Tout ce qu'il » faut faire en cette vie pour y trouver le plus grand bonheur dont » notre nature soit capable, est sans doute cela même qui doit nous » conduire au bonheur éternel. »

M. Forcade termine ainsi son exposition du système de M. de Lamennais :

« Celui qui proclame ainsi d'une voix si hautaine et si téméraire la fin des religions, est le philosophe dont nous entendions tout à l'heure le balbutiement confus, contradictoire, inintelligible! celui qui a écrit ces lignes s'appelle Lamennais! Et lui-même il a écrit autrefois cette phrase : « Oui, quiconque ayant cru cesse de » croire, cède à un intérêt d'orgueil ou de volupté, et, sur ce point, » j'en appelle sans crainte à la conscience de tous les incrédules. » Qu'ajouter à la douloureuse éloquence d'un pareil rapprochement? M. de Lamennais pense donc que le Christianisme « réduit les » hommes à l'aveugle obéissance des brutes. » Je ne répondrai pas moi-même; mais Bossuet a répondu pour toujours à « ce su- » perbe qui croit s'élever au-dessus de tout et au-dessus de lui- » même, quand il s'élève au-dessus de la religion qu'il a si long- » temps révérée. » Écoutez cette raison majestueuse et souveraine: « C'est contre cette autorité que les libertins se révoltent avec un » air de mépris; mais qu'ont-ils vu ces rares génies, qu'ont-ils vu » plus que les autres? Quelle ignorance est la leur! et qu'il serait » aisé de les confondre, si, faibles et présomptueux, ils ne crai- » gnaient d'être instruits! car pensent-ils avoir mieux vu les diffi- » cultés à cause qu'ils y succombent, et que les autres qui les ont » vues les ont méprisées? Ils n'ont rien vu, ils n'entendent rien... » Leur raison qu'ils prennent pour guide ne présente à leur esprit » que des conjectures et des embarras; les absurdités où ils tom- » bent en niant la religion deviennent plus insoutenables que les » vérités dont la hauteur les étonne, et, pour ne vouloir pas » croire des mystères incompréhensibles, ils suivent l'une après » l'autre d'incompréhensibles erreurs. » Trouvez-vous que la parole chrétienne ait vieilli dans la bouche de Bossuet? Vous qui avez suivi les pénibles aberrations de l'auteur de la *société première*, dites, après les insolents arrêts de mort portés contre le Christianisme, de quel côté resplendit la vie immuable et triomphante.

Nous avons cité de longues pages du beau travail de M. Forcade pour deux raisons : la première, c'est qu'elles font connaître à fond le nouveau système de M. de Lamennais; la seconde, c'est qu'elles le réfutent parfaitement... Voilà donc le grand métaphysicien du socialisme! le voilà arrivé à un degré d'obscurité difficile à comprendre chez un esprit si lucide à son début dans la

science! le voilà niant tout ce que jadis il adora! le voilà arrivé à une forme panthéistique digne des rêves des Indous. Jadis, l'auteur de *l'Indifférence* dans ces jours où il croyait à une religion révélée, fut amené à rappeler à la foi chrétienne un jeune homme que le rationalisme avait égaré. Après avoir demandé à son jeune interlocuteur s'il admettait Dieu, et s'il l'admettait comme infini, après qu'il eut reçu en même temps une réponse affirmative et une déclaration négative de la croyance en la révélation, M. de Lamennais fit au déiste, qu'une amie commune dont il n'a pas probablement perdu la mémoire, avait mis en rapport avec lui, cette simple question : « Vous croyez en un Dieu, être infini, vous niez la » révélation; mais comment êtes-vous parvenu à le connaître? » Comment le fini peut-il connaître l'infini, si l'infini ne s'est pas » révélé à lui. » Le jeune homme demanda à réfléchir.

Huit jours s'écoulèrent, il médita avec une grande bonne foi la question de M. de Lamennais, et il revint déclarant que l'objection restait insoluble pour lui. Il lui fut répondu : « Ou vous êtes de » bonne foi, ou non; si oui, vous devez être chrétien, dès lors ren» trez dans le sein de l'Église; si non, je n'ai rien à vous dire. » De ce jour le jeune homme devint catholique et combien n'a-t-il pas prié pour celui qui a cessé de l'être. Ne peut-on pas reporter aujourd'hui, à l'auteur de la *Religion*, la question qu'il faisait il y a trente ans à notre jeune déiste? — On vient de voir comment il prétend la résoudre, et devant cette négation dont il ne peut sortir, n'est-il pas permis de lui rappeler sa conclusion? M. de Lamennais aura beau faire, il n'échappera pas à la qualification que son système mérite; il est panthéiste et de la manière la plus formelle. Il doit en être ainsi; on ne peut suivre trois routes là où il n'y en a que deux; ou il faut admettre que l'homme est Dieu, ou il faut admettre qu'il n'est qu'une créature; ou il faut admettre la raison virile menant à la connaissance des véritables bases de la législation spirituelle, ou il faut admettre la révélation. Le panthéisme est l'*ultima ratio* de la philosophie rationaliste, comme le socialisme est l'*ultima ratio* de la morale du sensualisme.

M. Forcade a donc rendu un bien véritable service à la société en ramenant la question à sa simplicité; il a parfaitement compris que le premier métaphysicien sur lequel il devait tout d'abord appeler les regards est celui qui, après avoir poursuivi le rationalisme avec une énergie qui dépasse les bornes du vrai, dans cette

discussion à jamais mémorable, où le premier il rendit populaires les conséquences de cette exaltation de la raison humaine dont le domaine certain se réduisait selon lui à si peu de chose, arrive graduellement, poussé par le sentiment qui avant lui a égaré tant de grands esprits, à nier successivement tout ce qu'il avait affirmé et finit par faire de cet être auquel il permettait à peine d'être homme, un Dieu. Il semble que par un seul la divine sagesse que nous adorons a voulu montrer quels ennemis sont les siens; l'histoire des variations de M. de Lamennais serait-elle à elle seule l'histoire mythique du socialisme?

M. Forcade n'a pas moins bien choisi l'autre type du socialiste philosophe en M. *Proudhon;* nous allons faire l'exposé de cette partie du travail de l'auteur de la guerre du socialisme contre la société.

III.

M. PROUDHON.

Le socialisme a non-seulement pour métaphysicien, d'après M. Forcade, M. de Lamennais, mais encore M. Proudhon, l'homme aux formes ardues, à la logique brutale, au sang-froid imperturbable. A ses yeux le christianisme est mort et la vie éternelle gît avec lui en son tombeau. Aussi l'homme n'a rien à régler avec le passé et l'avenir; le présent, voilà son temps unique, et ce présent... qu'en fera M. Proudhon? Il le donne à l'humanité, pour qu'elle en jouisse promptement et par parts égales; « il ne veut » pas, lui, fonder la société sur le sentimentalisme, » comme le dit si bien M. Forcade.

« Il part de l'individualité : chacun ne doit à la société que dans la proportion de ce qu'il reçoit d'elle; le droit vient avant le devoir; donnant donnant, voilà les conditions du marché que l'individu passe avec l'humanité; on ne vous demande pas de sacrifices, on réclame son dû; ce dû, c'est l'égalité complète entre les hommes dans les conditions matérielles de l'existence surtout; quiconque a plus que moi, me vole et m'assassine. Fraternité, chanson à lanterner les imbéciles; c'est solidarité qu'il faut dire. Qu'on ne parle plus d'abnégation, de charité, de récompenses dans une autre vie; vous avez affaire à un frère Jean, qui ne donne pas la vie présente à crédit, qui la vend au comptant, à un Panurge qui mieux estime cul-de-jatte vivant qu'empereur mort ou saint en niche. Ce féroce goguenard a trouvé l'affaire de la pauvre humanité : il l'organisera en une vaste commandite, sous la raison

sociale : Humanité, compagnie générale d'assurance et banque universelle d'échange. Dans cette belle machine, où s'accompliront sans repos, jusqu'à la fin des temps, la thèse, l'antithèse et la synthèse de l'échange, règnera le bien-être sous le pontificat des teneurs de livres; mais la sainteté, l'héroïsme et le génie sont exclus de ce paradis, comme oisifs, parasites ou monopoleurs. — Dans ce cas, répliquez-vous galamment avec tous les gens de cœur et d'esprit, nous nous tiendrons à la porte. — Oui, et vous nous donnerez des nouvelles du christianisme et de la propriété ! »

M. Forcade, pour cette métaphysique proudhonnienne, renvoie à M. Saint-René Taillandier, dont nous aurons à parler à l'instant.

Qu'on ne suppose pas que le talent manque à l'ennemi de la propriété, ni le talent, ni la culture ; ce n'est point, comme Pierre Leroux, un paysan du Danube; M. Proudhon est écrivain, logicien, économiste, mais par-dessus tout révolutionnaire; de ses qualités il ne s'en sert que pour exciter la fureur des masses; chez lui la haine va si loin, qu'elle semble l'égarer lui-même, et qu'on ne sait s'il raisonne ou s'il déraisonne à plaisir. En tout c'est un Protée, mais Protée sérieux, qui se prend dans ses propres évolutions, dans ses propres embûches, même à celles qu'il tend à l'ignorance des peuples.

M. Forcade est amené, par l'un des sophismes de M. Proudhon, à défendre contre lui la vie du christianisme, et nous ne pouvons mieux faire que de citer au long ce morceau.

« La liberté a tué le Christianisme ; on a besoin de persuader ce mensonge au peuple, parce que le christianisme, plaçant au-dessus de cette vie la fin de l'homme, est l'antagonisme radical, invincible, éternel, du socialisme. Mais, toutes les fois que M. Proudhon oppose les conquêtes de la liberté à la religion, il commet historiquement et philosophiquement deux méprises grossières. La religion, dans les sociétés humaines, s'est toujours trouvée mêlée plus ou moins aux institutions politiques, et il ne pouvait en être autrement, puisque la politique et la religion se partagent le même empire, qui est l'homme. Il est donc arrivé, dans la suite des siècles, que telles ou telles institutions purement politiques, passagèrement associées à la religion, en ont été détachées et ont disparu. Le plus grand progrès accompli à travers tant de maux depuis la réforme, est précisément la séparation qui s'est opérée, dans l'organisation des sociétés modernes, entre le double domaine de la religion et de la politique. Ce partage, il

faut le dire, s'est fait au nom et en vertu de la liberté, mais, tous les événements de ces trois siècles le proclament, dans l'intérêt de la liberté religieuse aussi bien que dans l'intérêt de la liberté politique. La religion s'était placée sous le protectorat despotique de César, ou s'était emparée elle-même des institutions temporelles de l'empire : aujourd'hui elle s'est progressivement dégagée d'une situation antipathique à sa vraie nature, où elle échangeait quelques-uns des plus tristes priviléges de la tyrannie matérielle contre des chaînes spirituelles qui étouffaient sa puissance propre ; aujourd'hui, les croyances religieuses et les opinions philosophiques ne subissent plus le joug du pouvoir temporel, et les opinions politiques ne relèvent plus du dogme religieux. La foi, revenue à la liberté native, qui est son essence, ne s'adresse plus qu'à l'intimité des consciences, et n'invoque pour ses lois que la sanction morale qu'elle possède, dans l'adhésion spontanée du croyant. Elle n'exerce sur les âmes aucune action violente ; elle n'emprunte au pouvoir politique aucune de ses pénalités : la religion et l'État se partagent l'homme par une limite fatale, le tombeau ; et la foi n'atteint plus par les récompenses ou les expiations, que l'homme renaissant à l'immortalité de l'autre côté du sépulcre. Dieu, enfin, a remis une seconde fois au fourreau le glaive de saint Pierre. Ceci explique pourquoi M. Proudhon peut nier la présence réelle sans craindre, Dieu merci ! le bûcher. Mais en quoi cela prouvera-t-il qu'il y ait incompatibilité historique entre la foi et la liberté, et que celle-là doit s'anéantir dans les sociétés où celle-ci prévaut? La société s'est sécularisée, elle s'est faite exclusivement laïque, elle a proclamé dans ses institutions politiques, non certes comme le disait autrefois M. de Lamennais, son athéisme, mais son incompétence. Politiquement donc, au lieu de tuer le christianisme, la liberté l'affranchit de ses liens terrestres et le ramène à la pureté de son origine et de sa fin. »

Il ne suffit pas à M. Forcade d'avoir démontré en aussi bons termes l'accord et la coexistence de la religion et de la liberté, il prouve aussi qu'il n'y a pas d'incompatibilité réelle entre la science et la foi, et enfin il arrive à répondre en ces termes à ceux qui veulent soutenir qu'il y a antagonisme entre la philosophie et le christianisme ;

« L'antagonisme de la philosophie est plus réel, je l'avoue ; mais reste à savoir s'il est redoutable. Dans cette confusion qui trouble la Babel philosophique, sur cette spirale toujours croulante et

qu'elle reconstruit sans cesse avec les ruines de ses propres systèmes, je ne comprends pas l'aveugle impertinence avec laquelle chaque idéologue nouveau vient annoncer la fin des religions. La philosophie moderne a accompli depuis le 16ᵉ siècle deux révolutions gigantesques : la première par l'initiative de Descartes, la seconde sous l'impulsion de Kant ; et deux fois, après d'innombrables tours de force de logique et d'imagination, elle est revenue à son point de départ. « La philosophie, à sa dernière heure, écrivait M. Proudhon lui-même, au début de ses *Contradictions économiques*, ne sait rien de plus qu'à sa naissance, comme si elle n'eût paru dans ce monde que pour vivifier le mot de Socrate ; elle nous dit, en se couvrant solennellement de son drap mortuaire : Je sais que je ne sais rien. » Or, rappelons-nous la prétention de la philosophie contre la religion : elle se vante de pouvoir éclairer et diriger l'homme sur les problèmes de sa destination, de lui dire ce qu'il est, d'où il vient, où il va ; de lui apprendre s'il y a un Dieu, s'il a une âme immortelle, si la création a un but, et quel est le sens de la vie. Si la philosophie avait apporté jamais à ces problèmes une solution fixe, concluante, rassurante, répandant et imposant la conviction par l'impérieux rayonnement de son évidence, la philosophie aurait détrôné la religion, et pourrait prononcer la déchéance du christianisme ; mais depuis qu'il y a des philosophes qui pensent, qui cherchent, qui nient, qui dogmatisent, en est-il un seul qui ait terrassé le doute et délivré Prométhée du rongeur éternel ? Descartes n'a point suffi à Spinoza, lequel n'a point entraîné Leibnitz, qui n'a pas convaincu Kant, lequel n'a point satisfait Fichte, qui n'a point contenté Schelling, au-delà duquel a marché Hegel, dépassé lui-même par les humanistes et par M. Proudhon. Le dernier mot de ceux-ci est-il acceptable à la conscience du genre humain ? C'est au contraire celui qui la révolte le plus, et qu'elle repousse comme sa mort ; car, désespérant de résoudre le problème, ne découvrant, par la puissance d'une logique effrénée, que l'impuissance radicale de la Raison, ils pensent faire disparaître la difficulté en la réduisant par une sorte de négation furieuse, comme si elle n'était qu'une création arbitraire de l'esprit humain. La philosophie avait commencé par un acte d'humilité dans la bouche de Socrate, elle finit par une imprécation dans la bouche des philosophes du jour. Comme elle n'a pu parvenir à prouver l'existence d'un Dieu per-

sonnel et distinct de l'univers : Dieu, c'est l'humanité, disent les jeunes hégeliens ; Dieu, c'est le mal, dit M. Proudhon, il faut le chasser de notre conscience. C'est avec une conclusion qui fait frémir l'esprit humain et bafoue le sens commun, que ces forcénés viennent nous annoncer la fin de la religion ! Ils ne voient pas que les avortements de la philosophie, et ils en sont au milieu de nous l'exemple le plus éclatant, apportent en tous les temps à la religion cette confirmation mathématique qu'on appelle la preuve par l'absurde. »

A quelles profondeurs de déraison n'arrive pas le sensualisme, quand on parcourt en compagnie de M. de Forcade ses cercles différents.

Ce critique si sûr, chez lequel la vérité donne à la parole une éloquence vive, pressée, naissant du profond dégoût qu'une âme honnête éprouve pour le mensonge, ne quitte pas son adversaire sans l'avoir mis en relief sous toutes ses faces principales. Cette qualité, nous l'avons appréciée quant à M. de Lamennais ; si ici il ne suit point d'aussi près M. Proudhon, c'est que M. Taillandier a pris la place ; il ne quittera pas la lutte cependant sans nous montrer l'auteur de *La propriété c'est le vol*, disant à l'homme : « Il faut que vous saisissiez les rênes du progrès ; ces rênes qu'a tenues seule jusqu'ici l'incompréhensible Providence !... La Providence qui nous a conduits jusqu'à cette heure est incapable par elle-même de nous mener plus loin. A l'homme de prendre sur le char la place de Dieu !... »

A ce blasphème, digne d'un échappé de l'enfer, M. Forcade répond :

« La conscience se soulève tout entière contre ce hideux cri de rage d'un orgueil aride dont les excès même proclament l'impuissance. Pour fuir l'horreur de ces sinistres conséquences qui la remplissent de désolation, elle se réfugie dans la foi avec une confiance plus vivace. L'humanité est trop enveloppée de faiblesses et de misères pour s'enrôler dans cette expédition de Titan. Des multitudes en démence pourront répondre un jour par le meurtre à l'impie férocité de provocations comme celles-ci : « Non ! par les flammes de Némésis, quand le peuple ne se venge pas, il n'y a plus de Providence. » Mais l'humanité ne peut croire à une doctrine désespérante, qui, irritant jusqu'à la fureur le sentiment de nos maux, nous emprisonnant sur la terre et nous interdisant de

chercher les consolations et le repos plus haut et plus loin, déchaînerait sur cette vie tous nos devoirs et toutes nos convoitises, nous mettrait les armes aux mains pour disputer à nos semblables la plus fugitive apparence du bien-être et du plaisir, transformerait ce monde en un radeau de naufragés s'entre-dévorant sur un océan noir et sans rivages, et ferait naître tous les crimes de la société même instituée pour les prévenir.

» La foi se redresse donc victorieuse sous le choc de ce duel à outrance; la foi seule, aujourd'hui comme au temps de saint Augustin, comme au temps de Bossuet, explique aux hommes la signification de la vie; avec elle renaît l'amour, et le sacrifice retrouve un aliment et une sanction. Tout prend un sens : la résignation qui l'accepte et la charité qui la soulage savent ce qu'est la souffrance. La vie présente s'élève et s'épure en se réflétant sur l'immortalité. L'homme, au lieu de pousser ce cri de désespoir que lui arrache le vide des satisfactions humaines quand il les a goûtées, bien plus douloureusement que leur mirage lorsqu'il les poursuit sans les atteindre, sait que la vie, suivant le mot de Bossuet, est l'apprentissage de la mort. La liberté est comprise, et en même temps la destination de l'individu et la marche providentielle de l'humanité. C'est la liberté qui périt sous les systèmes socialistes. Le socialisme s'occupe exclusivement de l'humanité; il voit la forêt et n'aperçoit pas les arbres; il organise la vie sociale, et après il abandonne l'individu, sans songer que toutes les altérations du milieu qu'il traverse ne changent rien à la nature de l'homme personnel et libre; qu'on n'a rien fait pour son bonheur et sa sécurité en augmentant les objets de ses désirs et le cercle de sa puissance; que tout dépend enfin du choix de sa liberté et de la façon dont elle gouverne ses libertés agrandies. Il est faux, et il répugne au Christianisme comme à notre nature, que les destinées de l'individu soient asservies aux destinées prétendues de cet être abstrait, impersonnel, idéal, qu'on appelle l'humanité. L'humanité, quelle est cette femme? pourrait-on demander en répétant la question de M. de Maistre sur la nature. »

Un tel langage rend l'espérance; une cause défendue avec cette chaleur, cette haute raison, n'est point une cause perdue. Pourquoi la vérité est-elle si souvent vaincue pour un temps au moins? c'est que l'ignorance domine le monde; c'est que le mensonge surtout, sentant sa faiblesse propre, appelle à son aide toutes les

mauvaises passions. Il sait leur langue, il connaît leurs allures, il entre avec elles dans la cave humide de l'ouvrier, il le suit avec elles à l'atelier, il l'attend avec elles à la porte et ne le quittera qu'après l'avoir enivré; il ne le quitte pas, et la vérité, cette fille du ciel, méprise dans sa force tous les artifices; elle marche seule, prête à répondre à tous, mais ne provoquant personne, parlant sa langue et n'en empruntant aucune; dédaignant de descendre jusqu'à la flatterie, elle laisse à toute chose son âpreté; trop fière peut-être, elle ne sait s'abaisser, elle reste dans son sanctuaire accessible au petit nombre. Qu'elle le comprenne, aujourd'hui elle doit être partout, aujourd'hui elle doit, et d'un devoir étroit, se populariser; les apôtres prêchèrent à la foule bien avant que Paul entrât à l'aréopage.

Avant de nous séparer de M. Forcade en tant que philosophe, remercions-le encore; disons-lui, parce que cela est vrai, que nul mieux que lui n'a compris la philosophie du socialisme; que nul n'a mieux que lui ramené la question à sa valeur véritable. Grâces lui soient rendues; nous sommes bien certains du plaisir que nous aurons fait à nos lecteurs en leur donnant ces belles pages d'un auteur que nous ne connaissons que par ses chaleureuses inspirations.

IV.

M. Forcade ne s'est pas contenté de combattre le socialisme sur le terrain philosophique, il l'a suivi dans le champ de l'économie politique, et il n'a pas été moins pressant contre ses économistes que contre ses métaphysiciens.

La longueur de cette étude et les développements de celle qui l'a précédée ne nous permettront pas de suivre d'aussi près que nous le désirerions l'auteur de ce beau travail[1].

Le socialisme critique d'abord et dogmatise ensuite. Il prétend démontrer en premier lieu que le sort des classes ouvrières est de plus en plus misérable : « Le paupérisme est la conséquence forcée du salariat et de la concurrence. »

Il nous semble qu'on est tombé dans une erreur très-grave dans la discussion de ce point; on a donné une explication erronée du paupérisme; de ce malentendu sont nés d'interminables

[1] *Revue des deux Mondes*, n° du 15 décembre 18[illegible] *Guerre du socialisme. II. Économie politique révolutionnaire et sociale.*

débats; nous effleurons la question, nous ne prétendons pas la traiter.

Le paupérisme, qu'il faut bien distinguer de la pauvreté, est réellement né de l'industrie; le paupérisme n'existe pas dans les pays purement agricoles, où règne cependant une affreuse pauvreté; le paupérisme prend naissance dans les conditions d'existence du travailleur industriel. Le moindre chômage le plonge dans le besoin le plus réel, résultat de son imprévoyance, de sa corruption, et de l'impuissance où il est de se donner un autre gagne-pain que sa fonction habituelle.

Est-ce à dire que le paupérisme soit la conséquence du salariat? Non, car l'ouvrier des campagnes reçoit aussi un salaire.

Est-ce à dire que le paupérisme soit une conséquence forcée de la concurrence? Non, car la concurrence n'amène pas forcément ni le chômage, ni l'imprévoyance, ni la débauche.

Est-ce à dire que le paupérisme soit une conséquence *forcée* de l'industrie? *Forcée*, non.

Peut-il être remédié à cette plaie honteuse et croissante des sociétés modernes? Nous l'espérons, nous le croyons; mais ce n'est certes pas par les moyens proposés par le socialisme.

Quand le socialisme prétend avoir porté remède à tous les maux de la société par une organisation nouvelle du travail, nous voyons ce qu'il invente : son atelier national. Quand il dogmatise, il n'est pas plus heureux; il tombe dans des aberrations profondes aux yeux de la saine philosophie; il n'est pas plus habile en face de l'économie politique. Nous regrettons bien sincèrement de ne pouvoir suivre M. Forcade dans cette partie importante de sa discussion, elle nous semble péremptoire; il la termine par cette belle déclaration :

« Le socialisme est toute la révolution de Février, disent ceux qui ont pris à cette révolution la part la plus active et la plus militaire; mais jusqu'à présent, grâce à Dieu, le socialisme n'a été encore pour la France, comme la révolution de Février, qu'une leçon et une menace, c'est-à-dire un avertissement.

» La France est toute puissante encore contre ce fléau : au bout de cette guerre, c'est son existence qui est en question; elle se défendra, nous le voyons bien depuis dix mois, avec ce victorieux instinct de conservation que Dieu a départi aux peuples comme aux individus. Dans tout ce qui l'a conduite au bord de l'abîme,

— hommes, partis et doctrines, — elle voit maintenant des ennemis qu'il faut repousser. Dans tout ce que le socialisme attaque, religion, liberté, propriété, hiérarchie, discipline, elle voit sa sauve-garde et son salut. Pour nous tous, nous pouvons continuer la lutte avec confiance, car nous avons avec nous le progrès, la science et la foi. D'ailleurs, tous ceux qui aiment la France avec la fierté des souvenirs ont brûlé leurs vaisseaux; car si le génie de notre nation devait, après avoir subi ces affronts qui l'ont humilié depuis dix mois, jamais succomber sous le désastre d'une république socialiste, quel est celui de nous qui voudrait lui survivre? »

V.

M. Forcade nous a renvoyé à M. Saint-Réné Taillandier pour le développement de la métaphysique de M. Proudhon, et nous savons un gré extrême à l'auteur de *la guerre du socialisme* de nous avoir forcé à relire l'excellent article inséré dans la *Revue des Deux-Mondet*, sous le titre : *L'athéïsme allemand et le socialisme français* [1]. Ce travail ne cherche pas seulement la clef de la métaphysique de notre fougueux socialiste, il initie à une foule de notions curieuses, piquantes, utiles. La parenté du socialisme français et de l'athéisme allemand donne l'explication de relations mystérieuses qui, sans les révélations de M. Charles Grün, seraient restées dans une obscurité complète.

M. Grün, élève de l'école hégélienne, est venu à Paris, il y a plus de trois ans, pour sonder notre socialisme. Cet adepte, de la plus avancée des philosophies, dut se mettre en rapport avec nos chefs d'école; il fut admis à leurs confidences, et le jugement émané de ce jeune hégélin, aussi spirituel qu'enthousiaste, aussi espiègle que savant, aussi mordant que louangeur, n'est pas une chose de peu de valeur.

Mais avant tout il n'est pas intempestif de rappeler que l'école des jeunes hégéliens est « celle des turbulents docteurs qui, tantôt continuant, tantôt défigurant la pensée d'Hégel, ont fini par » nier l'absolu et proclamer une religion dont vous et moi sommes » les dieux. » Charles Grün est un des plus fougueux prédicants de cette religion : « Dieu, à ses yeux, n'est autre chose que l'idéal » religieux et philosophique que nous portons en nous [2]. » Voilà le

[1] *Revue des deux Mondes*, n° du 5 octobre 1848.

[2] Anatole de Gallier, cité par M. Chassay, *Pureté du cœur*, page 103.

philosophe qui passait le Rhin pour faire connaissance avec les représentants des *opinions avancées de notre patrie.*

Or, M. Grün prétend que le saint-simonisme est le germe de toutes les utopies qui fourmillent chez nous, et il conclut sa démonstration par cette plaisanterie remplie de sens et de vérité, que « le saint-simonisme est une pièce de théâtre pleine tout ensemble d'émotions et de bouffonneries. L'auteur quitta le monde avant qu'on eût joui de son œuvre; le régisseur mourut pendant la représentation, alors les acteurs jetèrent là leur costume, reprirent leur habit de ville et s'en allèrent chacun chez soi. »

C'est là que les a poursuivis M. Charles Grün, et, il faut le dire, vus ainsi, ils ne lui ont pas paru, pour la plupart, dignes de la réputation dont ils jouissent. Il est vrai qu'il est difficile, et qu'il ne porte pas Robespierre aux nues; il l'en descend, au contraire, et cela à cause de ses velléités de théisme. Il faut marcher droit avec le jeune hégélien. M. Pierre Leroux n'est pas beaucoup mieux traité que le sanguinaire montagnard; c'est que M. Pierre Leroux a aussi des tendances très-marquées vers l'Être-Suprême; de plus, il paraît que ce bon M. Leroux s'est singulièrement fourvoyé quand il a voulu parler philosophie allemande; aussi il est très-fort fustigé par l'ami de la *logique* et de la *phénoménologie* de Hégel. Si d'après lui Pierre Leroux est le Schelling de la France, Fourrier en est le Hégel; mais si Chârles Grün est doux envers le maître, il est rude avec les disciples; il ne voit en eux que des *Philistins qui se nourrissent de la chair d'un seul homme, et d'un homme mort.*

M. Louis Blanc qui parle si souvent de Dieu (duquel? il ne l'a pas dit, mais l'apparence de la théodicée met M. Grün en colère), ne trouve pas plus grâce. Notre voyageur n'attaque pas toutefois l'homme de l'atelier social, il le trouve trop mince philosophe pour mériter même un mot de réfutation. Comment s'occuper d'un socialiste qui ne comprend pas la plus petite parcelle de la philosophie allemande? il est laissé dans la béate contemplation de l'organisation du travail. Chez Cabet c'est bien pis : Grün parle hégélin, le bonhomme icarien, impossible de s'entendre.

La visite au n° 36 de la rue Mazarine a eu tout autre succès : là se rencontre « un homme vêtu d'un gilet de laine, les pieds dans des sabots, un homme au visage couvert, aux yeux bruns, lou-

chant un peu, ce qui le rend charmant, au langage avide, concis, au cœur plein de calme, d'assurance, à l'esprit complétement libre de préjugés, » M. Proudhon, enfin.

Voilà l'homme que Charles Grün cherchait, voilà comme il dépeint le père de la réciprocité ; il est bien vrai que l'auteur de la *Propriété c'est le vol*, ne connaît pas parfaitement Hégel, ses disciples Feuerbach, Stirner, mais il les a à peu près devinés : « Quand il est illuminé par la science, c'est à la fois le *prophète* Jéhovah et l'ange exterminateur en une même personne. » Et cependant Proudhon a encore des torts : il a une théologie, qui s'en douterait? Or, ni Feuerbach, qui n'admet rien au-dessus de l'humanité, pour lequel Dieu n'est qu'un reflet de nous-mêmes ; ni Stirner, qui est venu démontrer que cette religion de l'humanité n'existe pas pour l'homme, que l'homme ne doit pas se soumettre à quelque chose d'extérieur à lui, qu'il n'y a d'autres droits que les droits de l'individu, *homo sibi Deus*, ne doivent considérer comme un vrai croyant le Spartacus français empêtré dans une théodicée peu gênante, il est vrai, peu apparente; mais enfin, quelque théodicée que ce soit, même à l'état d'embryon, elle est un blasphême philosophique aux yeux des jeunes hégéliens.

Lors de la visite de Ch. Grün, le système des *Contradictions économiques* n'avait pas encore paru ; à sa publication, notre socialiste connaissait au moins par son visiteur l'athéisme allemand, ce n'est donc plus fortuitement qu'il arrive à blâmer ou à approuver les maîtres d'outre Rhin, il est volontairement un *orthodoxe* ou un *hérésiarque*.

La vraie doctrine de M. Proudhon est consigné dans le *Système des contradictions*, il y expose sa philosophie et son économie sociale. Dans sa logique, notre philosophe rejette et le syllogisme d'Aristote et l'induction de Bacon, il prend l'instrument de Kant, l'*antinomie*, instrument qui « réunissant les propriétés du syllogisme et de l'induction, parle à la fois du particulier et du général, menant de front la raison et l'expérience, imitant en un mot le dualisme qui constitue l'univers et qui fait sortir toute existence du néant, conduisant toujours infailliblement à une vérité positive. » Une fois monté sur ce dada il ne le quittera plus, l'*antinomie en affirmant une idée, affirme immédiatement son contraire le fini et l'infini; l'antinomie* ne peut être là fin de la

science, elle n'en est que le commencement; Hégel avait aussi pris cette arme.

Voilà la méthode de Proudhon, l'antinomie; elle produira des miracles. Quels progrès a-t-elle fait faire à la métaphysique entre les mains de l'auteur *des Systèmes?* Ceci nous importe seulement, car on le sait si nous l'oublions, nous, c'est de la métaphysique proudhonnienne que nous avons prétendu nous occuper.

Eh bien le dada emporte son hardi écuyer, il chevauche de tous côtés, mais bien plus dans la région des ténèbres que dans la région de la lumière. Cette cruelle antinomie ne laisse pas un moment de repos à celui qui s'en sert, aussi pas une découverte importante qui n'amène après elle un mal; *quatre mille kilomètres de chemin de fer donneront à la France un supplément de* 50,000 *serfs.*

« Dans cette dramatique histoire des évolutions sociales que je n'ai point à juger ici, dans ce diabolique tableau, peint par le désespoir, M. Proudhon a encore bien des antinomies à nous signaler jusqu'à ce qu'il arrive à celle de la propriété et de la communauté, toutes les deux infâmes, et maudites toutes les deux. Ici cependant, à la fin de son premier volume, assis à ce noir carrefour où il nous a conduits, il se pose la redoutable question : Pourquoi le mal? qui est le coupable dans ce drame sinistre? Est-ce l'homme? Non, l'homme n'est pas coupable : nous l'avons vu lutter de toutes ses forces pour produire le bien; sans cesse il y a réussi, et sans cesse ce bien menteur lui échappant est devenu une misère de plus. C'est donc Dieu qui a commis le crime? Oui, répond le philosophe! Si quelqu'un a mérité l'enfer, c'est Dieu. »

L'antinomie a tourné vers Dieu. Et que trouve notre libre penseur? la philosophie, le bon sens affirment que Dieu est infiniment bon, infiniment puissant!... L'auteur, lui, prend les antinomies.

Puisque Dieu est infini dans sa bonté, sa liberté, sa bonté, sa science sont absolument le contraire de la liberté, de la bonté, de la science de l'homme, Dieu donc est un être « essentiellement anti-civilisateur, anti-libéral, anti-humain. De là une haine à mort entre l'homme et Dieu. » Dieu et l'homme s'étant pour ainsi dire distribué des difficultés antagonistes de l'être dont le commandement de l'univers est le prix : A l'un, la spontanéité immédiate, l'infaillibilité, l'éternité; à l'autre, la prévoyance, la déduction,

la mobilité, le temps. Dieu et l'homme se tiennent en échec perpétuel et se fuient sans cesse l'un l'autre; tandis que celui-ci marche sans se reposer jamais dans la réflexion et la théorie, le premier par son incapacité providentielle semble reculer dans la spontanéité de sa nature.

Que vous semble du Dieu de M. Proudhon? le préfèrerez-vous aux dieux d'Homère qui se battaient avec les hommes? Après tout il n'y a aucune nouveauté dans ces systèmes si neufs en apparence, ce sont des jeux de mots que ces axiomes métaphysiques; on fait trop d'honneur à ces hommes en les combattant, et encore une fois les citer suffit pour arriver à une réfutation satisfaisante. M. Proudhon est un ancien ouvrier typographe. On serait en vérité tenté de croire qu'il a pris dans le casier des mots tout faits, et que sa grande méthaphysique est simplement de les opposer les uns aux autres. Tout est-il en définitive que M. Proudhon se déclare contre l'humanisme. « Il m'est impossible, dis-je, d'accueillir cette religion nouvelle à laquelle on cherche en vain à m'intéresser en me disant que j'en suis le Dieu, et c'est parce que je suis forcé de répudier, au nom de la logique et de l'expérience, cette religion aussi bien que toutes ses devancières, qu'il me faut encore admettre comme plausible l'hypothèse d'un être infini, mais non absolu, en qui la liberté et l'intelligence, le moi et le non moi, existent sous une forme spéciale, inconcevable, mais nécessaire, et contre lequel ma destinée est de lutter, comme Israël contre Jéhovah, jusqu'à la mort. » *Fiat lux!* J'ignore si les hégéliens seront plus habiles que moi et s'ils devineront le sens de cette dernière phrase, résumé du système de M. Proudhon. Je serais tenté d'admettre l'ironique définition de Voltaire : « Quand celui à qui l'on parle ne comprend pas, dit ce roi du bon sens, et que celui qui parle ne se comprend plus, c'est de la métaphysique. » C'est au moins de la métaphysique proudhonnienne.

Qui redira toutes les contradictions de cet ami de l'antinomie? — Vous venez de l'entendre, vous le comprenez peu, mais enfin vous croyez le saisir, écoutez encore, écoutez, M. Taillandier va parler :

« Ce serait un travail consolant de rechercher au milieu des contradictions sans nombre qui troublent ce mâle esprit, les symptômes d'un retour possible au bon sens, à la saine philoso-

phie, à la poursuite sincère du bien. On verrait le blasphémateur emporté dans ses moments lucides, par la force irrésistible de la vérité, prononcer de nobles paroles sur ce Dieu bienfaisant que son système outrage. Ne s'est-il pas contredit de manière à nous désarmer, quand il a écrit cette phrase : « L'humanité accomplit lentement, avec inquiétude et embarras, le décret de la raison éternelle; et cette réalisation, pour ainsi dire à contre cœur, de la justice divine par l'humanité, est ce que nous appelons le progrès. » Et cette belle formule : « Le divin artiste qui nous a commis la continuation de son œuvre. » Et cette déclaration à propos des niaiseries de M. Cabet : « Le communisme dans la science comme dans la nature, est synonyme de nihilisme, d'indivision, d'immobilité, de nuit, de silence; c'est l'opposé du réel; le fond noir sur lequel le créateur, dieu de lumière, a dessiné l'univers. » De même, après avoir soutenu que le dogme de l'immortalité de l'âme ébranle tous les fondements de la certitude, ne revient-il pas à ce dogme, quand il s'écrie : « L'ordre dans la société, si parfait qu'on le suppose, ne chassera jamais entièrement l'amertume et l'ennui; le bonheur, dans ce monde, est un idéal que nous sommes condamnés à poursuivre toujours, mais que l'antagonisme infranchissable de la nature et de l'esprit tient hors de notre portée? S'il est une continuation de la vie humaine dans un monde ultérieur, ou si l'équation suprême ne se réalise pour nous que par un retour au néant, c'est ce que j'ignore.... Tout ce que je puis dire, c'est que nous pensons plus loin qu'il ne nous est donné d'atteindre, et que la dernière formule à laquelle l'humanité vivante puisse parvenir, celle qui doit embrasser toutes les positions antérieures, est encore le dernier terme d'une nouvelle et indescriptible harmonie. » On voit que, dans cette dernière phrase, l'immortalité de l'âme niée d'abord ou du moins mise en doute comme impossible à démontrer, est annoncée brusquement en d'éloquentes paroles. L'auteur a d'abord fermé le ciel; mais, entraîné malgré lui, il entr'ouvre tout à coup à l'âme désolée des perspectives lumineuses! »

Tout est possible dans les variations de l'esprit humain; pourquoi M. Proudhon ne reviendrait-il pas à la vérité, puisque M. de Lamennais s'est enfoncé dans le panthéisme?

Que conclure? sinon que le socialisme est au 19e siècle le comble de la folie et qu'il semble que les temps sont venus dans les-

quels la raison ou *virile* ou *souveraine* subira la dégradante humiliation d'avouer par ses propres aberrations sa profonde impuissance à démontrer les vérités les plus simples quand elle abandonne la voie tracée par la divinité.

ALPH. DE MILLY.

Études sur le moyen âge.

SAINT BERTRAND DE COMMINGES.

PARALLÈLE DE LA CIVILISATION CATHOLIQUE ET DE LA BARBARIE AU MOYEN AGE.

TROISÈME ARTICLE [1].

HISTOIRE DES RELIQUES DE SAINT BERTRAND.

Mais Bertrand de l'Isle ne mourut pas tout entier le 6 octobre 1126. Loin de là, il semble au contraire avoir puisé une nouvelle existence en passant par la purification du tombeau... L'immortalité terrestre est le cachet des hommes éminents; l'amour, l'admiration posthumes des peuples est la consécration de cette immortalité: saint Bertrand en donne un éclatant exemple, car peu d'hommes ont trouvé dans la mort une gloire plus populaire. Cette immortalité ne se renferme pas dans une froide inscription funéraire, dans des sermons ou des légendes; son départ d'entre les vivants donna à son âme une auréole spirituelle qui traversa glorieusement les siècles; elle alla toujours grandissant; elle vit encore étonnante de sève et d'ardeur chez les populations pyrénéennes; elle les soulève à certaines époques avec une électrique et irrésistible puissance; l'on voit les vallées se dépeupler pendant quelques jours, et pousser processionnellement tous leurs habitants vers Lyon de Comminges, bannière en tête, le bourdon à la main, au milieu des encensoirs, des fleurs et des cantiques....

Notre récit n'est donc pas clos avec la mort de l'évêque; jamais diocèse, jamais contrée n'identifia plus étroitement leur histoire avec celle de leur régénérateur. La biographie de l'évêque saint

[1] Voir le 2e article, au numéro précédent ci-dessus, p. 83.

Bertrand complète la chronique de *Lugdunum Convenarum* ; et pour témoignage plus frappant d'identité, le bourg prit à sa mort le nom de Saint-Bertrand de Comminges, que nous lui donnerons dorénavant.

Mais que disions-nous? ce n'est pas le souvenir de saint Bertrand qui va seul régner et agir sur les populations; c'est son corps pieusement conservé, ce sont ses ossements.... Oui, après l'histoire de l'homme, nous allons faire l'histoire de ses reliques... Des reliques, ce mot qui eût fait éclater d'un rire insensé tout le 18e siècle philosophique, ne fera sourire que bien peu de gens aujourd'hui; nos philosophes ont donné et donnent journellement à leurs devanciers le plus éclatant démenti... N'avons-nous pas vu, en effet, toute la génération napoléonnienne, une des plus dédaigneuses envers les formes catholiques, saluer avec l'enthousiasme le plus éclatant une croisade entreprise, à grands frais, pour rendre à la vénération de la France les ossements d'un héros?... N'avons-nous pas vu récemment, enfin, l'influence de ces reliques belliqueuses, réveiller tellement la reconnaissance publique, qu'un incroyable élan national a porté sur le siége de la présidence républicaine l'homme heureux qui n'avait d'autres titres que celui de représenter vivantes les reliques qui reposent sous le dôme des Invalides.... Ah! loin d'avoir un mot de dérision, un instant de sourire pour ce grand fait d'une grande nation, nous n'avons qu'admiration et louange. Admiration, parce que tout ce qui fut glorieux et fort, alors même que quelques tâches le ternissent, mérite nos hommages; louange, parce que le culte des reliques de Sainte-Hélène est la plus éclatante justification du culte des reliques des saints, ce levier puissant du christianisme, ce besoin intime du cœur de l'homme. Si le sang des martyrs est une semence de foi dans les temps de persécution, le culte des reliques est cette semence de vérité à toutes les époques.... Pourquoi? parce que ce culte est l'immortalisation palpable des grands hommes; c'est la transfusion des vertus des morts dans l'âme des vivants.

Nous ne nous étendrons pas sur les nombreux faits miraculeux que les biographes du saint attribuent à ses reliques. On le sait, notre habitude n'est pas de faire de l'ascétisme, mais de l'histoire. Et comme nous le disions ailleurs [1] « négligeant les faits en eux-

[1] L'*Eglise romaine et la Liberté*, p. 90.

mêmes, le don de miracle attaché à un saint, par la voix publique, nous paraît avoir une haute portée au point de vue historique et moral; » *vox populi vox Dei*, disent nos esprits les plus dégagés de préjugés; nous leur demanderons si cette confiance populaire dans le pouvoir surnaturel d'un homme, n'est pas le témoignage le plus éclatant de l'autorité de sa vertu et de sa pureté? Quoi de plus touchant, de plus concluant pour la puissance morale de saint Bertrand, que de voir des hommes de toutes les classes, de tous les pays, implorer ses cendres comme on l'aurait imploré lui-même, pour obtenir la guérison d'une infirmité, d'une maladie, la cessation d'un fléau. Et ces invocations, ces prières, à combien de milliers se sont-elles élevées depuis que saint Thomas de Cantorbéry envoyait un malade guéri porter à son sépulcre le tribut de ses remerciements?

A peine Bertrand était-il enseveli, que, béatifié dans la vénération publique, les populations accouraient en foule pour prier sur son sépulcre. Trente ans après, le clergé du Comminges se joignit au cardinal Hyacinthe et à Guillaume II Dandofielle, archevêque d'Auch, légat du Saint-Siége et neveu de saint Bertrand, pour demander au pape sa canonisation; mais d'abord le chanoine d'Auch, Vital, fut chargé de préparer l'instruction de l'affaire en écrivant la vie de saint Bertrand. Le pape Alexandre III, étant venu tenir un concile à Montpellier, examina les preuves, il proposa saint Bertrand à l'église comme digne de l'invocation et de la piété des fidèles, et autorisa l'office que l'on retrouve encore dans un vieux bréviaire. Son nom dut être écrit alors sur le dyptique, ou catalogue conservé dans chaque cathédrale, pour inscrire le nom de tous les martyrs ou confesseurs morts en odeur de sainteté, et que l'on mentionnait au canon de la messe.

Sitôt après cette autorisation d'Alexandre III, plusieurs églises célébrèrent la fête de saint Bertrand, notamment Toulouse, Auch, le Puy, Narbonne, Rieux, Tarbes et Lectoure. Le peuple ratifia cette béatification en accourant avec plus d'empressement autour de son tombeau.

Cependant, ce respect pour la mémoire de saint Bertrand ne pouvait encore éteindre toutes les passions haineuses qui agitaient les montagnards. En 1305, les habitants de Valcaburi et de la vallée de Barousse, se brouillèrent avec le chapitre, refusèrent de reconnaître son autorité et attaquèrent Saint-Bertrand dont ils

prirent les faubourgs; mais la haute ville ferma ses portes et résista, l'excommunication frappa les coupables qui se repentirent et obtinrent le pardon de la clémence du Saint-Siége; les habitants de la ville, toujours dominés par le souvenir des grandeurs de saint Bertrand ne manquèrent pas d'attribuer à ses reliques la résistance de la cité; et qui oserait nier que les mutins, très-audacieux loin de saint Bertrand, se sentirent intimidés au moment d'attaquer la capitale où se dressait dans les airs la cathédrale imposante qui servait de tombeau au grand évêque?

Cette première béatification d'Alexandre III acquit plus d'authenticité et de pompe sous un de ses successeurs; l'évêque de Comminges, Bertrand de Miremont, qui avait succédé à Roger de Nir, mort en 1143, étant lui-même descendu au tombeau, Bertrand de Goth lui fut donné pour successeur en 1295; il ne tarda pas à être transféré au siége de Bordeaux par Boniface VIII, mais il n'oublia jamais son premier siége. A la mort de ce pape, Bertrand de Goth, chaudement appuyé par la France, fut élu pape, couronné à Lyon, et pour premier acte de reconnaissance envers Saint-Bertrand de Commingues, il accorda à leur saint évêque le second degré de gloire céleste, la canonisation. A cet effet, il se rendit à Saint-Bertrand en 1309, et là, ayant examiné attentivement les témoignages irrécusables de sainteté de son prédécesseur, il exhuma ses ossements, les exposa à la vénération des fidèles et permit de les porter dans les processions et de leur rendre le culte que l'église accorde aux reliques; enfin, il fit confectionner une châsse d'argent richement sculptée, et le 16 janvier il canonisa officiellement saint Bertrand en présence de quatre cardinaux, deux archevêques, six évêques et cinq abbés; il décréta trois fêtes au 2 mai, au 16 octobre et au 16 janvier. Mais son bienfait le plus notable, bienfait que la foi vient encore saluer de temps à autre avec toute sa force primitive, fut la création d'un jubilé pour la fête de la Sainte-Croix, toutes les fois que le 3 mai se rencontre un vendredi. Ce jubilé, le second du monde chrétien, et le premier qui ait été établi dans une église particulière, obtint une faveur immense dès l'origine; et chose remarquable, après sept siècles, le zèle des montagnards ne s'est pas encore refroidi. L'influence des reliques de saint Bertrand ne tarda pas à franchir les Pyrénées: quelques temps après sa mort, Barcelone avait bâti un ermitage en son honneur sur la montagne de Montjani, en mémoire de la déli-

vrance du capitaine Sparra, qui, échappé des prisons des Maures, avait attribué sa liberté à l'intercession du saint.

L'Europe ploya bientôt sous un ouragan dévastateur qui ravagea principalement la contrée sous-pyrénéenne; les calvinistes, protégés, soudoyés par la maison de Navarre, y promenèrent longtemps le fer et le feu... Dans ces circonstances funestes, les reliques de saint Bertrand, pour lesquelles on craignait peut-être les profanations du fanatique Montgommery, furent transportées à Lectoure, ville plus éloignée du théâtre des dévastations calvinistes. A peine avaient-elles quitté le Comminges, que les habitants de Saint-Bertrand tombaient dans la prostration du désespoir et ployaient la tête sous un ciel d'airain qui semblait gros d'orages prêts à fondre sur eux. Ces pressentiments n'étaient pas fallacieux. Au milieu de cette guerre sauvage et cruelle, le capitaine Sus, armé par Jeanne d'Albret, et renfermé dans le repaire de Mauvezin, projette de s'emparer de Saint-Bertrand où il espérait réaliser un butin immense en pillant une cathédrale renommée pour ses richesses. Sus, habile dans les trahisons, que l'homme ne parviendra jamais à justifier en leur donnant le nom de ruses de guerre, vint dans le Comminges en 1584, et s'approcha, avec peu d'hommes de Saint-Bertrand. Sachant bien qu'il ne pourrait prendre les fortifications à force ouverte, il attira la garnison bourgeoise dans un piége; il la rendit en partie prisonnière en tombant sur elle avec ses nombreux soldats cachés dans les forêts, et entra dans la ville avant qu'on n'eut le temps d'en refermer les portes.... Maître de Saint-Bertrand, Sus extorqua aux habitants une écrasante contribution, pilla la cathédrale, la maison des chanoines, l'évêché, et rentra dans le Castel de Mauvezin chargé d'un butin considérable. Là, ne se bornèrent pas les malheurs de Saint-Bertrand. Cinq ans après, les religionnaires revinrent mettre le siége devant la ville; fatigués de tenter des assauts inutiles contre une forteresse défendue avec d'autant plus de courage, que les souvenirs de la prise de Sus étaient présents à tous les esprits, les calvinistes cherchèrent encore à s'en rendre maîtres par la trahison; ils parvinrent à gagner quelques habitants en leur promettant de l'or et la vie sauve, et les portes leur furent ouvertes..... Les calvinistes exercèrent les plus affreuses cruautés, un grand nombre de prêtres et de laïques furent massacrés, et quelques-uns soumis à des tortures inouïes dans le but de leur faire découvrir où gisaient les trésors de l'évêque et

des chanoines; une femme ne pouvant supporter les tourments auxquels on l'avait exposée, finit par indiquer les reliques, l'argenterie et les archives cachées dans le cloître; aussitôt l'argent fut enlevé, les archives et les reliques brûlées, et le pillage général vint compléter le butin. Cette fois les calvinistes voulaient se fortifier dans Saint-Bertrand, qui semblait avoir perdu sa vie catholique depuis l'absence des reliques; mais trois jours après leur victoire, le vicomte et le baron de Lasbourt vinrent à la tête de leurs vassaux faire le siége de la ville; les religionnaires se défendirent pendant quarante-huit jours; mais le 8 juin les bourgeois de la ville combinèrent un dernier effort avec leurs auxiliaires de Lasbourt, et leur attaque simultanée obligea les calvinistes à prendre la fuite, laissant un grand nombre de morts aux pieds des remparts. L'évêque et le chapitre de Saint-Bertrand célébrèrent pendant longtemps l'anniversaire de leur délivrance par une fête solennelle et une procession pendant lesquelles les habitants du Lasbourt venaient fraterniser avec ceux de Saint-Bertrand.

En 1594, les conséquences funestes de l'absence des reliques de saint Bertrand se manifestèrent de nouveau par un troisième siége des calvinistes; la ville fut encore prise et les ennemis achevèrent d'enlever dans un sac général le peu d'argent et de meubles qu'ils y avaient précédemment oubliés. Le pillage d'une ville deux fois ruinée ne pouvait être considérable; les pillards se vengèrent de ce mécompte par l'incendie du palais épiscopal et le massacre de quelques bourgeois..... Il faut se reporter à ce siècle de foi, dans la patrie régénérée par saint Bertrand, et si longtemps protégée par lui, pour comprendre toutes les réflexions qu'inspiraient à une population désolée la coïncidence de ces prises d'assaut successives avec l'absence des reliques.... Deux grands partis devaient diviser la ville; l'un qui voulait à tout prix retrouver ce sacré palladium et proposait de le réclamer au chapitre de Lectoure; l'autre qui aimait mieux endurer toutes les calamités qu'exposer les restes du saint évêque aux profanations sacriléges qu'ils avaient vu exercer envers d'autres reliques brûlées et jetées aux vents.

Enfin, le triomphe d'Henri IV et le rétablissement du catholicisme dans toute la France, permirent aux Commingéens de reporter les reliques dans leur patrie naturelle, où toute sécurité leur était assurée désormais; la magnifique châsse donnée par Ber-

trand de Goth, fut replacée solennellement dans la cathédrale de Comminges, derrière le chœur où les pèlerins vont encore s'agenouiller aujourd'hui. Dès ce jour, la ville de Saint-Bertrand vécut tranquille à l'abri des injures de la guerre, sous la protection du palladium national; chaque année, une fête sollennelle rappela le 31 mars. Ce grand événement de la translation est presque de nos jours, au 18e siècle; un événement imposant vint ajouter un nouvel épisode à cette histoire dramatique des cendres de saint Bertrand.....

Translation d'une relique de saint Bertrand.

Depuis 600 ans, l'Isle Jourdain, petite ville du diocèse d'Auch-sur-la-Save, où le saint évêque avait reçu le jour, désirait posséder une parcelle de ses ossements. *Les habitants*, assure une chronique, *auraient sacrifié leur bien et leur vie pour procurer à leur patrie cet objet vénéré.* De nombreuses instances avaient été faites dans ce but et à diverses reprises, auprès du chapitre de Saint-Bertrand; des difficultés, des réponses évasives, avaient toujours fait échouer ces tentatives; enfin, le zèle impatient des Islois se réveilla au commencement du 18e siècle, et le clergé de la ville envoya deux chanoines en députation à Saint-Bertrand pour reprendre l'affaire de la cession d'un ossement. Les considérants avaient été élaborés avec un soin extrême, les docteurs avaient réuni tous leurs arguments; ils s'appuyaient notamment sur le droit qu'avait la patrie native d'un saint à posséder quelque chose de lui; sur le besoin qu'éprouvait le diocèse d'Auch de ranimer la ferveur des fidèles par la vue d'un objet de vénération populaire et nationale; les émissaires plaidèrent si éloquemment la demande des Islois, auprès de l'évêque de Comminges, qu'ils le mirent dans leurs intérêts, et le chapitre, capitulairement assemblé à cet effet, adhéra par sa déclaration authentique du 6 juin 1733, à la cession demandée. La cérémonie fut fixée au 6 septembre.

Au retour des chanoines à l'Isle, la joie publique éclata dans tout le diocèse; une quête immédiatement organisée assura la pompe et la solennité de la cérémonie; le temps fixé approchant, le chapitre de l'Isle choisit des députés dans son sein; des prêtres et des diacres leur furent adjoints pour servir de lévites. Les conseillers municipaux, un juge, un consul et quelques bourgeois complétèrent la députation. Cette ambassade, d'un genre tout spécial, se choisit des intendants et des majordomes afin d'assurer les

vivres et le logement dans le cours de ce voyage de dix lieues.....

Nous connaissons peu de relations aussi curieuses au point de vue des mœurs simples et ferventes de nos aïeux. Le ton solennel des chroniques, l'importance qu'elles attachent aux moindres détails, peuvent caractériser l'immense intérêt populaire qui s'attachait à cet événement. Les ambassadeurs de l'Isle étant désignés, nous les voyons se diriger vers Saint-Bertrand, et se donner rendez-vous sous les murs de la ville.... Pendant ce trajet, *messieurs* de l'Isle sont rejoints par l'archevêque de Narbonne, M. de Comminges et M. de Tarbes..... La procession se repose un instant dans le couvent de Saint-Antoine à Valcabrère...., puis au bruit des carrillons et des cantiques, elle fait son entrée triomphale dans la ville, grossie d'une foule de fidèles de toutes les classes, et introduite par le chapitre de Saint-Bertrand. Arrivée dans l'église, un motet solennel termine cette première journée....

Le lendemain, grand'messe chantée, vêpres et autres cérémonies religieuses, après lesquelles les évêques ouvrent la grille de la châsse et prennent deux os qu'un médecin reconnaît être une *costa legitima* et un *thorax*, de tout quoi il est dressé procès-verbal. Le troisième jour, 6 septembre, le concours des fidèles devient si considérable pendant les matines, que la foule refoulée de l'église, où elle ne peut contenir, reflue à flots entassés sur la place, dans les rues adjacentes. Les messes se succèdent, les chants grégoriens redoublent, la pompe catholique est au comble; l'évêque fait un sermon aux envoyés de l'Isle, avec une invocation aux reliques du saint; après quoi ces reliques sont placées dans le pavillon de voyage. Alors commence à défiler la procession formée des habitants et du chapitre de Saint-Bertrand mêlés à l'ambassade de l'Isle; les premiers ne se séparent des Islois qu'à une certaine distance de la ville, et ceux-ci portant leur arche sainte, vont coucher la première unit à une lieue de là dans la petite ville de Montrejean.

Le jour suivant, on part de grand matin porte-croix en tête, suivi de six chanoines à cheval, chantant constamment des hymnes; puis vient le pavillon du reliquaire, porté par quatre lévites... On s'arrête à Boulogne pour dîner et l'on n'en repart que le lendemain.

Le cinquième jour, on fait la première étape à Puymaurin; le curé offre un repas splendide à la procession voyageuse. Au dé-

part, la population presque entière de ce bourg, vêtue de ses plus beaux habits, portant pavillons et bannières, accompagne l'ambassade qui va coucher à Lombez.

Le 9 septembre, enfin, on arrive au terme de ce laborieux et touchant pèlerinage. La population enthousiasmée de l'Isle Jourdain est accourue, les prêtres et les femmes en procession avec croix, bannières et cierges; les bourgeois en armes avec drapeau, fifres et tambours. La relique est portée à l'église paroissiale, et cette journée de fête sur l'allégresse de laquelle il serait impossible de suivre les détails et l'exaltation du chroniqueur, est terminée par un feu de joie, des symphonies, des décharges de mousqueteries, une illumination au flambeau et des fusées........

Mais la pompe de cette translation n'était pas à son terme; le lendemain, la ville chôme et demeure en fête. Pendant les cérémonies de l'église, on montre la relique au peuple avant de la sceller dans son reliquaire.

Le jour suivant, on voit accourir des processions de toutes les communes environnantes. Les offices solennels, la fête religieuse et civile ne se clôturent que le 12 septembre, huitième jour de cette translation; ce fut une véritable Odyssée. La procession, pendant son trajet, au petit pas, avait vu les populations accourir sur son passage, les curés conduire leurs paroissiens, les moines des couvents voisins se joindre au cortége, les simples curieux s'agenouiller au loin sur les coteaux ou se percher sur les arbres pour contempler ce saisissant spectacle....

Ce solennel hommage rendu au grand évêque, précédait de bien peu d'années une époque funeste au catholicisme. Quatre-vingt-neuf passa sur Saint-Bertrand, emporta l'évêché, le chapitre, et clôtura violemment cette longue et vénérable série d'évêques du Comminges qui avait fourni après Bertrand de Goth...., Bernard, présent au concile de Lavaur en 1360, Bertrand de Chanac, nommé cardinal par Grégoire II, et mort à Avignon en 1374, Amélie de Lautrec, autre cardinal, et décédé à Avignon en 1390, Pierre de Fois, décédé dans la même ville en 1464, Jean de Mauléon, qui vivait en 1524, Jean de Bertrand, nommé évêque de Sens, après l'avoir été du Comminges, Charles Caraffa, napolitain, élevé à ce siége sous Henri II, Pierre Dabbret, qui lui succéda, Charles de Bourbon, frère naturel d'Henri IV, Urbain de Saint-Gelais, qui vivait du temps des guerres des calvinistes; en-

fin, Gilles de Souvré. Cette malheureuse cité, privée depuis la destruction de son siége épiscopal de la sève ecclésiastique qui lui donnait quelque éclat, est peu à peu tombée dans ce dépérissement et cette solitude, dont l'aspect nous a tout d'abord frappés. L'herbe a grandi dans ses rues au point d'y voir pacager les chèvres. Les belles maisons des anciennes familles bourgeoises, maintenant abandonnées, fermées, n'évitent la démolition que par l'impossibilité où l'on serait d'en vendre les matériaux, et la cité, devenue bourg presque sans habitants, ne respire plus que par sa belle cathédrale. Le voyageur vient pieusement y déposer un regret, il admire ses boiseries, son architecture, la châsse du saint, ses pantoufles, sa chasuble, sa mitre, son anneau, son bâton pastoral fait d'une corne de licorne de cinq pieds de long, et que les naturalistes étudient avec surprise..... Quelquefois cependant, Bertand renaît tout à coup de ses cendres, il retrouve son éclat, ses chants de fêtes, ses cantiques, ses processions, sa vieille splendeur catholique tout entière; enfin, il voit vingt à trente mille montagnards encombrer son enceinte, tous les prêtres des environs, quelquefois l'archevêche de Toulouse, venir solenniser le jubilé établi par Clément V.

Si les hommes du monde étaient tentés de taxer la biographie que nous venons d'écrire d'exagération dévote, digne d'un autre siècle, nous les prierions de se rendre à Saint-Bertrand, à une de ces époques solennelles, nous les prierions de nous dire, après avoir été témoins de l'ardente dévotion qui éclate chez ces vingt mille pèlerins, par toutes les formules, tous les actes, toutes les manifestations possibles, si nous avons exagéré la gloire chrétienne de l'évêque saint Bertrand, et l'autorité de ses reliques... Ces hommes du monde verraient les vallées entières arriver en procession en chantant des cantiques et des litanies; ils verraient les enfants, les vieillards, les infirmes et les malades portés sur des chars et des ânesses, camper un instant, pour réparer leurs forces, sous le rocher de Saint-Bertrand, puis monter à la cathédrale, les mains jointes sur la poitrine. Ils verraient les valides gravir cette montagne de Sion en récitant le chemin du Calvaire, quelques-uns même cherchant à expier leurs fautes en se traînant à genoux.

Que l'on se représente alors Saint-Bertrand submergé dans cette mer houleuse de vingt mille pèlerins, divisés en groupes. Ils

assaillissent les prêtres nombreux accourus des communes voisines et du séminaire de Polignan. Chaque chapelle de la cathédrale, chaque coin de la place, chaque rue de la ville devient un confessionnal où les pèlerins se pressent pour obtenir une dernière absolution; après la grand' messe ils envahissent la cathédrale, la table sainte est littéralement assaillie, mais avec ordre et recueillement. Quinze ou vingt prêtres consacrent plus de deux heures à offrir le saint des saints à ces fidèles avides de réconciliation. Après vêpres, et quand la nuit approche, chaque paroisse se range sous sa bannière à la voix de son prêtre, et alors quel spectacle plus touchant, plus sublime que celui de ces centaines de processions blanches et brunes, qui sillonnent la plaine au bruit des cantiques, s'éloignent peu à peu, disparaissent successivement au détour des vallées, au tournant d'une route dans une forêt, ou sillonnent la crête d'une montagne jusqu'à ce que la nuit les dérobe aux regards du spectateur.

Puis, au milieu de la nuit, les touristes de Bagnères, de Luchon, les bourgeois de Saint-Béat, de Montrejean, d'Arrau, de toutes les villes voisines enfin, se sentent réveillés au bruit des litanies, chantées par le chœur limpide de cent voix de jeunes filles, auxquelles répondent autant de voix plus mâles et mieux timbrées; ils ouvrent leurs fenêtres et voient avec étonnement et jamais sans une profonde émotion une procession de pèlerins qui rentre dans son village, après quinze heures de marche, et souvent sous une forte pluie d'orage; les jeunes filles ont mis leur *capulet* et retroussé leur robe, les hommes ont pris leur manteau. Tous marchent nu-pieds dans l'eau froide et la boue.....

Mais ils ont été réchauffés de foi au tombeau de saint Bertrand, la pluie ne peut plus refroidir leur zèle; la fatigue, la nuit ne peuvent arrêter leurs pas......

Puissent les baigneurs indifférents qu'attirent les eaux des Pyrénées jeter les yeux sur ces quelques pages. S'ils ont eu déjà le bonheur d'entendre les pèlerins de Saint-Bertrand chanter sous leurs fenêtres, ils désireront, nous en sommes convaincus, remonter avec nous dans ce cours des âges, et étudier les mœurs primitives que nous venons d'esquisser..... Si l'existence de saint Bertrand leur est révélée par cet article, peut-être auront-ils le désir de réchauffer leur foi blasée près du tombeau de Lyon de Comminges, au jour solennel et dramatique du jubilé...

Cénac Moncaut.

Bibliographie.

SOLUTION DE GRANDS PROBLÈMES

PAR L'AUTEUR DE *PLATON-POLICHINELLE*.

PARIS, J. LECOFFRE.

Dans un premier article [1], nous avons examiné le premier problème résolu par l'auteur de *Platon-Polichinelle* : « Peut-on encore être homme sans être » chrétien ? » Aujourd'hui nous complèterons le compte-rendu de ce livre, sur le mérite duquel nous avons appelé l'attention des lecteurs, amis de la science présentée sous des formes peu ardues, des saines doctrines expliquées avec clarté et de la controverse basée sur le bon sens.

L'auteur avait dû, dans le premier volume, combattre le rationalisme, l'indifférentisme, le panthéisme et l'athéisme; dans le second, il est en face du protestantisme : « Peut-on encore être chrétien sans être catholique ? » Tel est le deuxième problème. Quoique la réforme, sous quelque couleur qu'elle apparaisse, soit singulièrement pressée par la philosophie d'une part, et par le catholicisme de l'autre, elle n'en a pas moins son importance, et, chose singulière ! elle est encore aujourd'hui presque ignorée dans ses formes, dans ses actes, par la plupart des orthodoxes.

On a beau faire, beau se débattre contre la nécessité, l'esprit humain n'échappe pas à celle de la révélation; la *raison souveraine* donne, dans ses divagations, gain de cause à la doctrine des mystères, et le protestantisme, quand il prétend allier l'un et l'autre système, arrive à une inconséquence monstrueuse. Que veut-il ? Soumettre toute croyance à l'interprétation individuelle de la Bible; mais comment parvenir, même individuellement, à la sécurité sur ce premier point : Le livre que j'ai entre les mains est-il bien la vraie Bible ? Des difficultés presque infranchissables se groupent autour du néophyte; les conséquences de l'isolement, du défaut d'autorité, de la fluctuation des interprétations de l'Écriture sont effrayantes; l'auteur a dû présenter ce tableau, puis mettre en regard l'harmonieuse unité du catholicisme, la simplicité de sa marche; passant à la discussion des détails, combien, il faut le dire, les divagations nécessaires de la réforme paraissent misérables, auprès de cet accord de dix-neuf siècles dans un enseignement toujours uniforme. Les Sacrements attaqués avec tant de persévérance, l'Eucharistie surtout, soumise à des va-

[1] Voir t. VII, 2e série, p. 98.

riations si honteuses dans le dogme des docteurs protestants, sont l'objet d'une exposition claire, précise, de la part du *solitaire auvergnat*, qui ne venge pas avec une moindre supériorité de raison et de science le culte des saints et de Marie surtout. Combien on est heureux de voir, et le célibat ecclésiastique, et la confession, et la nécessité du culte extérieur, défendus avec cette force de logique, cette raison pratique, qui distinguent spécialement le modeste apologiste.

Nous nous laissons sans cesse reprocher, nous autres catholiques, l'intolérance de nos doctrines, l'intolérance de nos actes, et nous ne nous doutons pas de tous les excès auxquels sont arrivés et arrivent tous les jours les prétendus amis de la *tolérance*. Qu'on lise ce volume, qu'on se donne la peine de le suivre, et on restera stupéfait de la manière dont un souverain, en 1834, prétendait établir un dogme et faisait confesser son infaillibilité doctrinale, comment ce pape prussien imposait son *rituel*. C'est une histoire bien curieuse que celle des religions royales.... pas plus curieuse, au reste, que celle de toutes les variations du dogme protestant, si on peut donner ce nom si sérieux à toutes les variations d'esprits cédant aux intérêts des passions les plus capricieuses. Quoi d'étonnant, au reste, pour qui réfléchit, où ne doit pas atteindre l'homme livré aux aberrations de la *raison souveraine*, de cette raison qui a parcouru tous les cercles qui séparent le théisme protestant de l'athéisme de l'école des jeunes Hégéliens.

« La société peut-elle se sauver sans redevenir catholique? » Tel est le troisième problème. Notre auteur n'est pas le seul à poser cette question. S'il est un point sur lequel les attaques sauvages dont la forme sociale actuelle est l'objet, a réuni tous les esprits dégagés de l'erreur, c'est celui-ci : Le Christianisme peut seul sauver le monde. D'avance la question avait été résolue par notre inconnu, il en avait seulement élargi les limites et précisé les termes, en déclarant que le catholicisme *seul* donnerait le salut tant désiré par ces millions d'hommes effrayés par le débordement des aberrations des utopistes de toutes les couleurs; ses prévisions sont des prophéties, ou, pour être vrai, sont des études rétrospectives et attentives. Que devient le monde *sans les œuvres*? Que devient le monde avec l'isolement de la raison? Quelle doctrine a prêchée le protestantisme primitif, sinon l'indifférence des œuvres, en prétendant établir le principe *de leur nécessité de la foi justifiante?* Quelle morale résistera à la déclaration de Luther : « La foi seule est nécessaire pour notre justifica-
» tion, aucune autre chose n'est commandée ni défendue? » Comment s'étonner des forfaits de « ces cent mille paysans, enfants aînés de la réforme, qui,
» la Bible d'une main, le glaive et la torche de l'autre, promenèrent le pillage,
» le meurtre, l'incendie dans l'Allemagne, l'Alsace et la Lorraine, véritables
» *chiens enragés*, au dire de Luther lui-même, à l'extermination desquels il
» convia les princes comme à la plus sainte œuvre? »

Une société reposant sur une base semblable peut-elle subsister? Eh! non, sans doute. Aussi les pays protestants ne sont-ils sortis des inconséquences pratiques des principes posés par les fougueux auteurs de la réforme, qu'en se réfugiant ou dans le despotisme des princes ou dans le despotisme d'une aris-

tocratie omnipotente, tristes refuges que le flot démocratique sape chaque jour et qu'il emporte alors que le jour du dernier effort est arrivé.

Comment avait agi l'Église catholique? Elle civilisait le monde payen, le monde des barbares, par la pratique des vertus qui engendrent le dévouement social; elle organisait à l'ombre de la papauté la sage liberté des peuples, calquée sur la liberté qu'elle donne à ses enfants.

Il est curieux de revoir ce tableau si beau de la civilisation européenne, œuvre du catholicisme, retracé en peu de pages, avec autant de vérité que d'à-propos, en regard du désordre apporté par la réforme dans cette même partie du monde. Il est d'un intérêt extrême de voir aujourd'hui où on les poursuit au nom de la liberté, ce qu'ont opéré pour la liberté le pape et le monachisme. Que de ruines ont faites, que de ruines ont préparées ceux des historiens qui, dans un étroit et odieux esprit de parti, ont depuis trois cents ans faussé l'histoire.

La Réforme n'a pas seulement nié le mérite des œuvres, par là elle ébranlait le monde social; elle a établi la liberté d'examen, ou, en d'autres termes, elle a proclamé la souveraineté de la pensée, et dès lors elle a créé *la Babel des Babels;* elle a préparé, amené, justifié la négation des vérités les plus élémentaires; et ici les déductions de l'auteur de ce livre si plein prennent un caractère imposant de saine philosophie. Que répondre à Fichte, disant à ses auditeurs: « Aujourd'hui nous allons créer Dieu. » Pourquoi la raison de Fichte ne créerait-elle pas Dieu? Pourquoi la raison des jeunes hégéliens ne nierait-elle pas la création de Fichte? En brisant le premier anneau, le protestantisme a détruit la chaîne entière.

Eh mon Dieu! nous le dirons avec grande douleur, que n'a pas brisé le Protestantisme!... Que d'efforts il lui a fallu! Mais il n'a pas accompli son œuvre-œuvre qu'il n'avait point vue sans doute. Le Catholicisme vit d'une vie bien virile, et nous pourrions dire: lisez et voyez.

Lisez et voyez où en seraient sans lui, et les sciences, et les arts, et la civilisation! voyez ce qu'il a fait et ce qu'il fait encore! Lisez et voyez du 15e siècle à la moitié du 16e! Cette croyance fait des esclaves.. Lisez et voyez! Où sont les esclaves dans cette longue période, où est la dignité de l'homme? dans le camp du libre examen, ou dans le camp de l'autorité?

Mais qu'est-ce que l'*ultima ratio* de la doctrine du libre examen, sinon son application à la théorie sociale? qu'est-ce, sinon sa forme dernière: le *communisme?* Si les rois et les princes applaudirent à l'apparition du dogme nouveau, en vertu duquel ils pouvaient satisfaire à leur incontinence et à leur cupidité, suivez l'application, par les masses, de ce dogme à leurs passions brutales; que les rois battent des mains, exaltent Luther, qu'ils répudient leurs femmes, qu'ils écoutent leurs honteux penchants, qu'ils s'enrichissent du bien des moines, que la noblesse se rue sur les riches abbayes et les transforme en châteaux: les peuples se font rois du même coup qui fait leurs rois papes; eux aussi se ruent, aux noms de leurs féroces passions, sur ce qu'ils convoitent. Si Luther dit: la Bible est à tous; les anabaptistes répondent: la terre est le patrimoine commun. Vous êtes tous papes, prêtres, dit Luther; les anabaptistes: nous sommes tous princes, magistrats, seigneurs; massacrez les acca-

pareurs de nos droits, et en moins de deux ans la Thuringe, la Saxe, la Franconie, la Souabe, la Bavière, le Tyrol, la Corinthie, la Styrie, l'Alsace, la Lorraine, une partie de la Suisse nagent dans le sang, et la guerre la plus terrible, la guerre des paysans, dévaste ces belles contrées.

Voilà le passé, et quels cris n'entendons-nous pas aujourd'hui ! N'avons-nous pas nos Storch et nos Münzer ?

On ne crie plus : mort aux rois ! ils sont partis ; mort aux seigneurs ! il n'y en a plus ; mais on crie : mort à Jésus ! il reste toujours ; mort aux propriétaires, ils ont remplacé les seigneurs ! On ne crie plus : à bas le pape ! on est plus franc : vive l'enfer ! vive la guillotine !

Notre auteur a été prophète, car il disait et il écrivait, avant l'année dernière, ces mots : « Déjà on escarmouche sur toute la ligne, une grande bataille paraît inévitable : quelle en sera l'issue ? » Il espère que Dieu n'écoutera que son amour ; puisse-t-il avoir raison !

Portant un regard assuré autour de lui, il a constaté les causes de ce profond malaise dont est tourmentée une société au sein de laquelle les ravages produits par les causes inhérentes à la Réforme sont tels, que les vertus sociales sont remplacées par leurs contraires ; son esprit éclairé a sondé bien des profondeurs, a soulevé bien des questions. Prêtre catholique, notre solitaire n'a pas reculé devant la dure obligation de parler aux uns et aux autres le langage sérieux de l'Evangile ; de dures vérités ressortent de son examen, et il a su les adresser aux aînés comme aux puînés de la grande famille. Ecoutées avec légèreté, elles paraîtront dangereuses aux uns, amères aux autres ; recueillies dans le silence de la conscience, elles deviendront utiles à tous. Il ne suffit pas à l'écrivain catholique de poser comme axiomes certaines allégations de la science encore douteuse des économistes, son domaine est plus vaste ; la vérité ne brille pour lui que quand à sa lumière resplendissent ces grandes vertus sur lesquelles repose, comme sur ses bases, le monde social. Il ne se perd ni dans les utopies trompeuses des socialistes, ni dans les déductions accablantes de l'école protestante ; c'est à la charité, à la résignation qu'il demande la paix de la terre, en attendant qu'elles ouvrent les portes du ciel. Lisez et voyez, disons-nous, avant de condamner ; mais lisez et voyez, car bien des choses vous apparaîtront sous un jour nouveau, à vous tous qui ne considérez le Catholicisme que comme une doctrine de conduite individuelle, ou comme une religion de vieilles femmes et d'ignorants. Si dans ces pages quelques mots vous blessent, pesez-les, et rappelez-vous qu'ils n'ont été prononcés que dans un temps où vous ne vouliez pas croire au danger.

On regrette que l'auteur des *grands problèmes* ait donné un aussi vaste développement dans ce travail à la question protestante, et qu'il ne se soit pas étendu davantage sur les grandes hérésies actuelles. On regrette, d'un autre côté, les négligences de sa diction. Il a voulu être à la portée de tous, et il est arrivé à atteindre ce but ; mais ce but n'eût pas été dépassé en écartant quelques expressions un peu choquantes, un peu triviales. Que le lecteur ne se laisse pas arrêter par ces petites imperfections, la discussion est trop grave, trop belle, trop savante, trop profitable, pour qu'il n'oublie pas promptement ce qui lui aura parfois paru insolite dans la forme.

Ce livre est à sa troisième édition, puisse-t-il en avoir beaucoup encore; puisse l'auteur, dont la charité est si grande, retoucher un peu la fin du troisième volume, donner à cette partie si importante de son ouvrage (le Socialisme) les larges dimensions qu'elle comporte; puisse-t-il, entrant dans les entrailles de la question, éclairer les points restés encore obscurs, et ne pas perdre de vue cette vérité : c'est qu'aujourd'hui ce sont les grands qu'il faut défendre contre les petits, c'est-à-dire celui qui a contre celui qui n'a pas; qu'il redise à tous, avec sa chaleureuse conviction : « La société actuelle, si elle continue » à marcher dans la voie du progrès matériel sans le tempérament du principe religieux, court à une perte certaine. »

A. DE M.

LE CHRISTIANISME AVANT JÉSUS-CHRIST,

Ou *Histoire de la religion chrétienne écrite par les prophètes*, *depuis l'avénement du Messie jusqu'à la ruine de la nation juive et à l'abolition de l'ancienne loi*, *ouvrage dédié au clergé*, par le docteur P. BLAUD, médecin en chef de l'hôpital de Beaucaire, etc. — 2 vol. in-8° de 438 et 475 pages (1848), chez Seguin, à Avignon, et chez Périsse frères, à Lyon et à Paris; — prix : 12 fr.

Le titre de cet ouvrage est à lui seul un des plus beaux éloges de la religion chrétienne; seule elle a eu le glorieux privilége d'avoir non-seulement des écrivains pour enregistrer, dans de nombreuses et authentiques relations, les faits principaux accomplis dans son sein, mais encore des historiens inspirés qui l'ont précédée pour raconter d'avance les prodiges qui devaient accompagner sa naissance, son établissement, ses persécutions et ses triomphes. C'est cette gloire unique en son genre que M. le docteur Blaud a voulu constater dans son *Christianisme avant Jésus-Christ,* singulier rapprochement de mots qui semblent se combattre, et qui cependant se combinent dans l'expression d'une incontestable vérité, puisque bien des siècles avant Jésus-Christ, les événements de son apparition, de sa vie et de sa mort, étaient déjà consignés dans les oracles des Juifs, avec une clarté, une précision qui ne permettent pas de les méconnaître. Saint Augustin, dans sa *Cité de Dieu*, a parcouru rapidement les différents prophètes et leurs écrits, choisissant dans chacun d'eux quelques traits des plus frappants, pour esquisser comme une courte et rapide ébauche du plan surnaturel et divin de la Providence; mais la nature de son sujet ne permettait pas d'en sonder et d'en découvrir tous les détails. L'auteur semble s'être proposé de combler cette lacune nécessaire, mais regrettable, dans l'admirable composition de l'évêque d'Hippone, et l'on peut dire qu'il n'a rien négligé pour rendre son travail aussi complet qu'il pouvait l'être.

Après une Dédicace *au clergé de France*, qui ne contient que ces mots avec la signature de l'auteur, et qui paraîtra un peu sèche, le docteur Blaud débute par un Prologue où il expose le plan de son livre; il donne ensuite dans une introduction préliminaire quelques idées générales sur les prophètes

et leur mission, puis il trace brièvement une notice historique de chacun d'eux, depuis Jacob jusqu'à l'auteur de la Sagesse, et il termine enfin par un aperçu sur les Évangélistes, l'authenticité de leurs ouvrages, et la vérité des faits qu'ils racontent. Ce préambule achevé, il entre dans son sujet, qu'il divise en cinq livres ou époques : 1° Depuis l'avénement du Messie jusqu'à son ministère ; 2° depuis le commencement de son ministère jusqu'à son entrée triomphante à Jérusalem ; 3° depuis son entrée à Jérusalem jusqu'à sa mort ; 4° depuis sa mort jusqu'à la descente de l'Esprit saint sur les apôtres ; 5° enfin depuis l'effusion du Saint-Esprit jusqu'à la ruine de Jérusalem et à l'abolition de la loi. Chacune de ces grandes divisions est ensuite partagée en chapitres, où l'on fait concorder l'Évangile avec les prédictions des prophètes, dont on cite les propres paroles traduites avec soin, et accompagnées de commentaires, d'éclaircissements, d'examens sur les points contestés, de réponses aux objections des incrédules, de notes explicatives, géographiques, historiques, critiques et grammaticales pour faciliter l'intelligence des textes prophétiques, ou des récits évangéliques, ou des passages empruntés aux auteurs profanes. Un appendice placé à la fin et en dehors du cadre principal renferme des *discussions diverses* qui roulent sur la certitude de la tradition mosaïque, sur la création de l'univers, sur l'origine des peuples, sur l'établissement de l'Église de Rome, et sur la prétendue légalité de la condamnation de Jésus-Christ par les Juifs. Trois tables servent de complément à l'ouvrage : l'une alphabétique, indiquant les matières qui y sont traitées ; l'autre géographique, renvoyant aux divers passages où sont expliquées les particularités des pays divers ; la dernière contenant la liste des écrivains cités, et rappelant le lieu où il en est question. Néanmoins, qui le croirait? avec cette abondance de tables, il en est une que nous reprocherons à l'auteur d'avoir omise ; c'est la table des livres et des chapitres : elle ne se trouve nulle part, et cependant elle serait bien essentielle pour prendre du premier coup-d'œil une idée de l'ouvrage entier.

A l'exception de cette légère critique, nous n'aurons que des éloges à donner à M. le docteur Blaud ; partout il se montre éclairé, sage, exact, instruit dans les langues hébraïque et grecque, qu'il rapproche et compare avec avantage ; zélé à résoudre les difficultés soulevées par une orgueilleuse philosophie, et par-dessus tout franchement et sincèrement catholique. Enfin, nous aimons à le dire, le *Christianisme avant Jésus-Christ* est un bon livre, qui peut être utile, non-seulement au clergé auquel il est particulièrement offert, mais à tous ceux qui désirent fortifier leur foi par la méditation des grandes révélations qui servent de fondement à l'édifice sacré que Notre-Seigneur est venu élever sur la terre. (*Bibliographie catholique.*) A.-B. C.

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

NUMÉRO 45. — SEPTEMBRE 1849.

Cours de la Sorbonne.

COURS D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE,

PAR M. L'ABBÉ JAGER.

DIX-HUITIÈME LEÇON [1].

Droit de propriété reconnu par l'Assemblée constituante. — Motion faite contre les biens du clergé. — Application des mêmes arguments aux propriétés particulières. — Communisme. — Erreur fondamentale, c'est que l'État est maître de la propriété. — Égalité des fortunes, impossible. — Vains essais chez les Grecs. — Propriété chez les Romains. — Sous le Christianisme.

L'Assemblée nationale, après de grands débats et de longues méditations, avait achevé et arrêté le 12 août (1789), *en présence et sous les auspices de l'Être-Suprême*, la déclaration des droits de l'homme destinée à servir de base à la nouvelle constitution; elle avait déclaré ces droits *naturels, inaliénables* et *sacrés*, devant servir de règle à tous les citoyens, et faire leur bonheur commun [2]. L'Assemblée était émerveillée de son ouvrage, elle croyait avoir fait un chef-d'œuvre qui passerait à la dernière postérité et la rendrait à jamais immortelle. Elle s'est hâtée de présenter sa déclaration au roi avec d'instantes prières de l'approuver et de l'accepter. Le roi ayant fait des observations sur plusieurs articles, l'Assemblée fit de nouvelles instances, enfin elle profita des troubles des 5 et 6 pour forcer en quelque sorte le roi à l'accepter, et elle obtint sous les menaces des Parisiens, l'objet de ses ardents désirs.

D'après les efforts qu'elle avait faits on ne devait pas croire, qu'avant deux mois elle déchirerait une partie de son ouvrage, en violant sa déclaration dans un de ses points les plus essentiels

[1] Voir la 17e leçon au numéro précédent, ci-dessus p. 123.
[2] Gabourd, *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 252.

C'est pourtant ce qu'elle a fait au grand étonnement de tous les gens sensés. Certains historiens n'ont pas craint d'y applaudir.

L'Assemblée avait déclaré dans son 17e et dernier article :

« La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut » être privé de ses propriétés, si ce n'est lorsque la nécessité » publique, légalement constatée, l'exige évidemment et sous la » condition d'une juste et préalable indemnité[1]. »

Rien n'est plus vrai et plus juste que cet article, il appartient au droit naturel, au droit divin. Eh bien ! Messieurs, l'Assemblée, après l'avoir si solennellement reconnu, l'a violé en attaquant les biens ecclésiastiques, et en les confisquant au profit de l'État, sujet dont je vais vous entretenir aujourd'hui.

Je ne vous exprimerai aucun regret relativement à la perte de ces biens. J'ai déjà eu occasion de vous dire qu'ils étaient plus utiles à l'État qu'à l'Église elle-même. Jamais l'Église n'est plus respectable que quand elle est pauvre, pourvu qu'elle ait le strict nécessaire. Je ne vous parlerai donc que du principe de la spoliation et de ses funestes effets dans la société.

L'Église de France avait d'immenses richesses, je vous ai dit ailleurs l'usage qu'elle en faisait. Il y avait sans doute des abus dans leur administration, il y avait eu dans tous les temps des bénéficiers qui usaient mal de leurs revenus; mais ces abus qu'il était facile de corriger n'étaient pas une raison pour détruire la chose elle-même : d'ailleurs ces abus n'étaient rien en comparaison des biens que faisaient nos vertueux prélats. Tant d'établissements de charité, tant de maisons d'instruction publique qui faisaient accourir les jeunes gens de toute l'Europe, montrent le noble usage que faisait l'Église de France de ses richesses. Mais l'Assemblée est décidée à les lui ôter. Les uns sont mus par la cupidité, les autres par la haine qu'ils avaient contre la religion et ses ministres : Le but de tous est d'ôter au clergé son indépendance, et de le réduire au rang d'officiers civils payés par l'État.

La première motion faite contre les biens du clergé partit de la bouche d'un évêque, celle de Talleyrand-Périgord, évêque d'Autun. Entré dans l'état ecclésiastique sans vocation, Talleyrand s'était associé à la révolution aussitôt qu'elle eut éclaté, dans l'espérance de s'y faire un avenir; son espérance ne fut point trompée.

[1] Gabourd, *Ibid.*, p. 255.

Avec des talents réels, un sang-froid imperturbable et une finesse d'esprit qui ne se laissait jamais pénétrer, il a su se soustraire à tous les orages de la révolution, et se créer dans la diplomatie un rang qui le rendra à jamais célèbre. C'est lui que choisit le conseil des finances pour porter le premier coup à la propriété des biens ecclésiastiques.

Le 10 octobre (1789), l'Assemblée était encore à Versailles. Talleyrand vint exposer à l'Assemblée nationale les besoins de l'État, et la pénurie du trésor, et il indiqua les biens du clergé comme une ressource disponible pour y remédier [1].

« Le clergé, dit-il, n'est pas propriétaire à l'instar des autres » propriétaires, il n'est qu'usufruitier. La nation peut détruire » les agrégations de cet ordre qui lui paraissent inutiles, et s'em- » parer de leurs biens ; une portion cependant, celle qui est » nécessaire à la subsistance des titulaires leur appartient; mais la » nation peut se l'approprier en leur donnant un salaire équiva- » lent. Le reste est la propriété des temples et des pauvres ; la » nation peut encore se l'adjuger, en se chargeant des obligations » dont ces biens ont été grevés dans le principe. Le produit des » dîmes dont le clergé a déjà fait le sacrifice est de quatre-vingts » millions, celui des biens-fonds est de soixante-dix au moins ; » il faut laisser au clergé les deux tiers de cette somme et les lui » assurer par privilége spécial, en assurant que le traitement des » curés sera au moins de 12,000 livres, et employer le surplus » pour les besoins de l'État [2]. » Vous entendez le raisonnement de Talleyrand. Les biens du clergé n'ont d'autre destination que celle de subvenir aux dépenses du culte, à l'entretien de ses ministres et aux besoins des pauvres ; l'État en prenant à sa charge les diverses dépenses, peut s'en emparer; tel est le raisonnement de son rapport, dont la lecture fut accueillie avec transport par le côté gauche, avec stupeur par le côté droit, et avec douleur par les membres du clergé. Plusieurs s'écrièrent : « Vous dites que nous » ne sommes pas propriétaires ; eh ! voyez, nous possédons depuis » plus de douze cents ans. » L'abbé Grégoire, lui-même, un des plus exaltés révolutionnaires, attaqua les conclusions du rapport. L'abbé Sieyès qui s'était écrié à l'occasion de la suppression des

[1] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. I, p. 322.
[2] Degalmer, *Ibid.*

dîmes : *Ils veulent être libres et ils ne savent pas être justes;* publia une brochure, pour montrer l'injustice de cette spoliation. Mais sa pressante logique qui exerçait tant d'empire quand il s'agissait de quelque mesure révolutionnaire, n'en avait plus quand il parlait en faveur de l'Église ; très-peu de députés comprenaient la portée politique de la motion; cependant il y avait là une question immense sur laquelle il faut nous arrêter tant soit peu, parce qu'elle touche à la base de l'ordre social. Je vous ai déjà rappelé et je ne saurais le faire trop souvent, le mot de Frédéric-le-Grand au sujet de la conduite de Joseph II qui supprimait les couvents, et en confisquait les biens. « *Chez nous*, disait-il, *chacun reste comme il est ; et je respecte le droit de possession sur lequel la société est fondée*[1]. » L'empereur Napoléon professait le même principe. « *La propriété est inviolable*, disait-il dans une séance du conseil d'État (18 septembre 1809). *Napoléon lui-même avec les nombreuses armées qui sont à sa disposition ne pourrait s'emparer d'un champ*[2]. » Tel est le vrai principe de la société humaine.

Jamais on ne le discute sans de grands dangers, et jamais on ne l'enfreint sans de grandes calamités. Il fait partie de ces conventions sacrées, inviolables, d'où dépendent essentiellement la liberté, l'ordre et la durée des empires. En effet, Messieurs, quelle liberté ; quel ordre y aurait-il dans un pays où la propriété ne serait pas garantie, où il serait permis soit à l'État, soit au particulier de s'en emparer? N'y verrait-on pas la plus horrible confusion? Mais, remarquez-le bien, du moment qu'on touche à une propriété quelconque, légalement acquise, du moins sans une juste et préalable indemnité, aucune propriété particulière n'est en sûreté. Violer le droit de propriété dans un seul, disait Napoléon dans la même séance, c'est le violer dans tous[3]. Toutes les propriétés reposent sur un même fondement, sur le droit de possession, droit naturel, antérieur à tout état civil. La propriété ecclésiastique datait depuis 1,200 ans, elle avait été donnée par les princes et les fidèles, augmentée par l'acquisition, améliorée et embellie par le travail, sous la protection de la loi. Elle avait un droit particulier aux respects de l'Assemblée. Car dans tous les temps, même païens, les biens consacrés au culte de la divinité et à l'entretien

[1] Lettre 226 à d'Alembert.

[2] *Ap.* Troplong, *La propriété*, p. 129.

[3] *Ibid.*

de ses ministres, ont été protégés d'une manière spéciale, c'est un fait que nous montre l'histoire de tous les siècles ; l'Écriture nous en offre même un exemple chez les païens. Ainsi, lorsque sous l'administration de Joseph, les Égyptiens furent obligés de vendre leurs terres au roi pour avoir du pain, on excepta les biens des sacrificateurs qui recevaient leur nourriture des greniers publics, et qui ne furent point obligés de vendre leurs terres comme les autres [1]. Les biens consacrés au culte ont reçu, sous le règne du Christianisme, une nouvelle destination qui les rendait plus respectables aux yeux du législateur ; ils sont devenus le patrimoine des pauvres. L'Église qui en avait la propriété les administrait en leur nom, après avoir pris le nécessaire pour l'entretien du culte et de ses ministres, selon le principe de saint Augustin [2]. Ainsi les biens de l'Église étant consacrés au culte de la divinité et aux besoins des pauvres, devaient trouver devant nos législateurs plus de grâces que toute autre propriété. Si on les attaque, c'en est fait du droit de possession, fondement de toute société. En effet, les arguments qu'on faisait valoir contre ces biens, s'appliquaient à toute propriété particulière. On en a abusé, disait-on, mais l'abus donne-t-il le droit de dépouiller ? Dans quel pays a-t-on vu une pareille législation ? Le clergé, disait-on encore, n'est pas propriétaire comme les autres, il forme un corps que l'État peut dissoudre. Mais en vertu de quel droit l'État peut-il dissoudre la hiérarchie de l'Église et détruire la religion, si ce n'est le droit du plus fort? Le clergé n'est pas propriétaire comme les autres; et pourquoi ? Est-ce parce qu'il possède en commun ? Mais ces sortes de possessions n'étaient-elles pas autorisées par la loi? N'y a-t-il pas aujourd'hui chez nous, et chez tous les peuples, des associations d'industrie et de commerce qui possèdent en commun ? Le clergé fera-t-il exception à la loi ? « Mais, disait Talleyrand, en se » chargeant des frais du culte et du soin de soulager les pauvres, » il peut s'adjuger ses biens. » Singulier argument. C'est comme si l'on eût dit à un riche propriétaire : » Vos biens servent à nour- » rir, à élever vos enfants, et à faire des aumônes. L'État en se » chargeant de ces dépenses peut s'adjuger vos biens. » C'est le Communisme de nos jours, lequel est une conséquence immédiate de l'aliénation des biens ecclésiastiques : les communistes ne font

[1] Genèse, c. XLVII, 22.
[2] *Ad Bonifacium ep.*, 185. August. *op.*, t. II, p. 657.

que répéter contre les bourgeois, les arguments que ceux-ci faisaient en 1789 contre le clergé, et je défie un auteur quelconque qui approuve l'expropriation de l'Église en 1789, de leur répondre. Les communistes le savent bien, aussi opposent-ils cet argument à leurs adversaires, qui sont dans l'impossibilité de le réfuter.

Il y a là dedans une erreur fondamentale qui mérite notre attention, parce qu'elle menace d'envahir la société pour la détruire de fond en comble et nous jeter dans la barbarie. C'est que l'État est maître de tout. Ainsi il suffit aux yeux de certaines gens d'être d'un gouvernement provisoire pour avoir le droit de rompre tous les contrats, de s'emparer des biens des particuliers, des ateliers d'industrie, des chemins de fer, et en général de toutes les richesses nationales. Nous avons entendu depuis le 24 février (1848) ces monstrueuses doctrines qui ont eu même un commencement d'exécution. Ainsi ce champ que le propriétaire a acquis par son travail, qu'il a arrosé de ses sueurs, amélioré et embelli par des constructions et des plantations, n'est pas à lui, mais à l'État. Un homme intelligent élève une fabrique aux dépens de sa fortune, il donne du travail au pauvre, et il ne serait pas possesseur de son établissement : un sculpteur se procure un bloc de marbre, et en fait un chef-d'œuvre d'art, et il ne lui appartiendrait pas. L'État peut s'en emparer. Cela révolte le bon sens.

Les membres de l'assemblée constituante comme les communistes de nos jours, ont oublié que le gouvernement est établi pour protéger les intérêts préexistants et non pour se les adjuger, autrement ce ne serait plus un gouvernement, mais un brigandage [1]. La propriété, est de droit naturel; un corps législatif peut régler le mode de transmission, mais il ne peut pas toucher à la propriété elle-même. Pour le sentir, remontons à l'origine de la société. La terre dans l'origine était au premier occupant. Celui-ci l'a trouvée couverte de ronces et d'épines, il l'a cultivée, embellie, il y a fixé sa demeure. Se trouvant trop faible pour résister à un ravisseur, il s'est fait une arme, s'est serré à un voisin pour faire tête à l'ennemi. Les familles, s'étant multipliées, se sont donné un chef qu'elles entretenaient du fruit de leur travail. Ce chef était-il choisi pour les dépouiller, les déposséder? Non. Il était

[1] Le mot est de saint Augustin. *Remotâ justitiâ, quid sunt regna, nisi magna latrocinia*, t. VII, p. 90.

constitué pour les protéger, pour marcher à leur tête contre l'ennemi commun. Voilà la société et la royauté dans son origine, les voilà dans l'état primitif, avec leurs droits et leurs devoirs. La société s'agrandit et le chef avec elle ; les intérêts se multiplient, mais les droits et les devoirs restent les mêmes, parce qu'ils sont fondés sur l'éternelle justice, sur une loi invariable qui est antérieure à toutes les institutions politiques. Le gouvernement qui est établi pour la protection de tous, n'est donc pas maître de la propriété, fruit du travail, de l'industrie, de l'ordre et de l'économie des sujets. Le précepte : *Tu ne déroberas point*, le regarde aussi bien que le simple particulier. Voilà des principes vrais, parce qu'ils sont dans la société telle que Dieu l'a créée.

Il est vrai, Messieurs, qu'il y a eu en divers siècles des insensés qui ont voulu faire prévaloir des principes opposés. Étaient-ce des hommes d'état, de savants jurisconsultes, de grands docteurs ? Non, Messieurs, c'étaient des rêveurs qui se sont donné le beau nom de philosophes, et qui ont mis de côté les traditions primitives et les notions de la justice pour s'attacher à leur sens individuel qui, en politique comme en religion, devient une source d'erreurs et de bouleversements. Nous en trouvons dans l'ancienne Grèce. La République de Platon et ses lois donnent à l'État la propriété de tous les biens et même de toutes les familles [1]. La philosophie grecque avait besoin de ce principe pour réaliser un autre rêve ; l'égalité de la fortune, qui est une chose impossible même sous le gouvernement le plus despotique. Car faites aujourd'hui un partage égal des biens, dans huit jours il n'existera plus : l'inégalité d'économie, de conduite et de prévoyance l'aura fait disparaître. Forcez les hommes par une loi sévère à conserver leurs biens, et donnez à tous une égale portion de terrain, de maisons ; fournissez les mêmes outils, l'homme qui aura plus d'intelligence, de goût, de force et d'ordre, réalisera, sur un même terrain plus de bénéfices, et aura plus de fortune. Pour établir une semblable égalité, il faudrait commencer par reformer la nature humaine, donner à tous les mêmes goûts, la même industrie, la même adresse, la même force et les mêmes inclinations ; ce qui est au-dessus de la puissance des philosophes. Tant que le monde existera, il y aura toujours des hommes intelligents, et des hommes bornés,

[1] Troplong, *La propriété*, p. 78.

des hommes forts et des hommes faibles, des hommes actifs, aimant le travail, et des hommes paresseux, évitant toute peine, et par conséquent des riches et des pauvres. Telle est la société, comme Dieu l'a créée dans les secrets de son éternelle sagesse. Il a voulu que les hommes eussent besoin les uns des autres, et qu'ils fussent liés entre eux par la loi de la nécessité. L'égalité de fortune, l'égalité des salaires, qu'on a voulu réaliser de nos jours, sont des rêves incohérents qui ne supportent pas la discussion, et qui n'ont pu se loger que dans le cerveau malade de quelques philosophes; ils ont pris modèle sur ceux de la Grèce, qui dans leur téméraire présomption, ont voulu ramer contre vents et marées. Pour établir l'égalité des fortunes, ils ont proclamé l'État propriétaire de tous les biens, et maître d'en disposer à son gré. « Je » vous déclare en ma qualité de législateur, disait Platon, que je » ne vous regarde ni vous ni vos biens, comme étant à vous-même, » mais comme appartenant à votre famille, et toute votre famille » avec ses biens comme appartenant encore plus à l'État [1]. » Ainsi biens et familles, tout appartient à l'État : tel est le principe qui a présidé à la législation grecque et que nous trouverions encore dans plusieurs états despotiques de l'Orient. Qu'en est-il résulté? La communauté des biens a amené la communauté des femmes et celle des enfants. Saint Chrysostôme en fait un reproche au paganisme [2]; c'était une conséquence fort naturelle, car la femme et les enfants sont aussi une propriété : si l'on abolit la première, on doit abolir la seconde. On sait que les communistes de nos jours comprennent l'une et l'autre dans leur proscription : en cela ils sont conséquents, nos anciens l'étaient également. A Sparte, une femme qu devenait mère, ne pouvait pas caresser son enfant, il lui était enlevé par les satellites du pouvoir, porté aux berceaux communs de la République. « Il y aura, dit Platon, » des gardiens préposés à l'allaitement des enfants; ils conduiront » les mères aux berceaux tant qu'elles auront du lait, et veilleront » à ce qu'aucune d'elles ne puisse *reconnaître son propre enfant* [3]. » Et quelles ont été les conséquences de cet état de choses? L'infanticide légal, l'extinction de tous les sentiments

[1] Troplong, *La propriété*, p. 79. — Platon, *Les lois*, liv. II.
[2] T. VII, p. 11, édit. Gaume.
[3] *Les lois*, liv. V.

moraux, la dégradation de la femme, et puis une effroyable corruption. La pudeur se révolte au récit des historiens [1].

Mais ont-ils réussi dans l'égale répartition des biens? Non, Messieurs, ils n'ont abouti qu'à faire pousser des cris plaintifs, qu'à causer des révolutions. C'est Aristote qui en fait l'observation [2]. L'invincible nature s'est jouée de tous leurs desseins. La disproportion dans les fortunes n'a jamais cessé d'exister, et à Sparte moins qu'ailleurs, malgré les lois de fer de Lycurgue. Du moins ils étaient libres. On le disait, et il est des philosophes qui le croient, parce qu'on était en démocratie. Mais la première loi d'un gouvernement qui s'approprie tout, est l'oppression, la servitude. Peut-il y avoir liberté là où il n'y a ni propriété, ni famille? Dira-t-on libre un pays où à côté de citoyens en petit nombre, on comptait des milliers d'esclaves, véritables bêtes de somme, qu'on pouvait tuer, maltraiter à volonté. Dans l'Attique, il y avait 350 mille esclaves pour 20 mille citoyens. A Sparte, il y avait 200 mille ilotes, que les jeunes Spartiates, pour s'exercer à la chasse, allaient traquer et tuer sur le même sol qu'ils avaient cultivé et arrosé de leurs sueurs [3]! Et, chose remarquable aucun des philosophes n'a jamais élevé la voix en faveur de ces malheureux, ils trouvaient au contraire cet état de choses très-légitime, parce qu'il faisait partie de leur système; car point de communisme sans esclavage.

A Rome, où il y avait moins de philosophes et plus d'hommes d'état, la propriété a reçu dès le commencement de la conquête le caractère d'un droit personnel et inviolable, et la famille a été respectée. Pour rendre ce droit plus sacré, on le mettait sous la protection de la Divinité, qui, pour contenir l'avidité des hommes, avait séparé la propriété par des bornes qu'on ne pouvait pas déplacer sans encourir son courroux. De là vient le culte du dieu *Terme* [4]. Cicéron, bien loin d'attribuer la propriété à l'État, prétend : « Que le devoir le plus sacré de celui qui gouverne la » République est de veiller à ce que chacun conserve sa propriété, » et qu'il ne soit porté aucune atteinte aux biens des particu-

[1] Voir Cantu, *Hist. univ.*, t. II, p. 195.
[2] *Ap.* Troplong, *La propriété*, p. 81.
[3] Cantu, *Hist. univ.*, t. II, p. 89,
[4] Cantu, *Hist. univ.*, t. II, p. 423.

liers[1]. » Il rejette loin de lui le système égalitaire des Grecs qu'il regarde comme une peste dans l'État ; *quâ peste quæ potest esse major?* La demande des lois agraires qui a excité tant d'agitation à Rome, ne touchait pas au principe de la propriété, elle avait seulement pour but de répartir entre tous une partie des biens que l'État s'était réservés après la conquête, et qui étaient devenus la proie des patriciens, et de leur conférer à tous le droit des auspices, source de tous les autres droits civils, qu'on ne pouvait acquérir que par la possession d'un champ, dans l'enceinte du territoire sacré de la métropole [2]. Sous les premiers empereurs on a voulu renouveler la théorie des Grecs. Sénèque, l'instituteur, le ministre et le favori de Néron, qui a donné à son maître, pour dernière récompense, l'ordre de s'ouvrir les veines et de mourir, a dit que tout appartenait à César ; *jure civili omnia regis sunt... Cæsar omnia habet* [3]. Cette maxime convenait sans doute à Néron, mais elle ne trouva pas d'écho et se perdit dans le désert. D'ailleurs la loi chrétienne était déjà publiée, et faisait disparaître toutes les fausses idées des philosophes.

Le christianisme, Messieurs, a donné de nouvelles garanties à la propriété, en la représentant comme de droit primitif et de droit divin, en enseignant que l'inégalité des conditions et de la fortune entrait dans les desseins de la Providence et qu'il fallait les adorer. Il a prescrit aux riches d'aimer les pauvres et de les secourir dans leur nécessité ; et aux pauvres, d'être reconnaissants, de respecter les propriétés des riches et de ne pas les envier, parce qu'elles sont une tentation et souvent un piége pour le salut éternel. Il a appris aux uns et aux autres à mépriser les biens de ce monde et à tendre sans cesse vers d'autres biens moins périssables, et à supporter avec résignation les peines dont cette vie est traversée. Il faut lire l'histoire des premiers siècles de l'église pour savoir quel effet ont produit ces nouvelles doctrines prêchées dans toutes les parties du monde ; combien elles ont raffermi les bases de la société et les biens de la fraternité, et combien elles ont rapproché les conditions, sans toutefois les égaliser. La communauté des biens s'est établie, non plus par des lois de fer, non plus aux dépens de l'ordre public et de la liberté, mais d'une manière volon-

[1] *De offic.*, II, 21.
[2] Cantu, *Hist. univ.*, t. II, p. 509. — Troplong, *La propriété*, p. 96.
[3] *De beneficiis*, liv. VII, 4, 6.

taire, sans troubles, comme sans servitude. Elle ne pouvait pas durer toujours, car elle ne convenait qu'à une société naissante ; mais elle a toujours moralement existé partout où le christianisme a exercé son heureuse influence. Les empereurs d'Orient, devenus chrétiens, respectèrent et firent respecter par leurs lois le droit de propriété, et laissèrent dans l'oubli les utopies des philosophes ; la famille, protégée dans ses affections et dans ses biens, jouit d'une entière liberté. Un monde nouveau avait succédé à l'ancien.

L'abbé JAGER.

Économie sociale.

ÉTUDE
SUR
LES DÉFENSEURS DE LA PROPRIÉTÉ.

SIXIÈME ÉTUDE [1].

M. ÉMILE SAISSET.

N'avions-nous pas bien raison de dire que personne ne déserterait son parti, quel qu'il fût, dans ce combat général des intelligences? M. Emile Saisset descend aussi dans l'arène [2].

Le but de cet écrivain est de donner *quelques conclusions sur le passé du socialisme, de lui adresser quelques avertissements utiles, et enfin de hasarder quelques conjectures probables sur son avenir.*

M. Forcade a cherché le mot de la philosophie du socialisme, puis le considérant au point de vue économique, il a suivi jusqu'au fond sa doctrine essentielle. Ainsi n'a pas agi M. Saisset, laissant de côté la thèse philosophique, la doctrine économique seule attiré son examen.

[1] Voir la 5e étude au n° précédent ci-dessus, p. 153.

[2] *Passé et avenir du socialisme*, dans la *Revue des deux Mondes*, n° du 1er février 1849.

A ses yeux, le socialisme est sorti de l'excès des maux causés par l'abus du principe de la liberté de l'industrie; la concurrence indéfinie engendre la guerre des capitaux, partant l'immobilisation de la position de l'ouvrier, sa misère dans le cas de chômage et son abrutissement par les conséquences mêmes de cette position.

Selon lui, le socialisme, d'une voix à peu près unanime, proclame deux remèdes à ce déplorable état de choses, l'association libre, l'intervention de l'État.

Le principe d'association que M. Saisset exalte et dont il désire l'application dans les limites de la liberté, n'appartient pas du tout à Fourrier, auquel on en assigne la découverte; ce principe est bien ancien, on le retrouve partout; son application à l'universalité de l'industrie est seulement une idée nouvelle.

Qui niera la nécessité de l'intervention de l'Etat dans la réglementation de l'industrie? Personne; mais de cette intervention bienfaisante et raisonnable, à l'intervention de l'Etat, organisateur du travail, directeur du travail, dispensateur du travail, il y a la distance qui sépare la liberté sage, réglée, du despotisme brutal. Cette question a déjà été traitée et nous poursuivons.

Le socialisme n'est pas nouveau. M. Saisset le trouve en germe dans le *spiritualisme platonicien* et dans le *mysticisme évangélique*. Ici le savant professeur repousse toute solidarité avec ceux qui prétendent recouvrir d'un manteau chrétien la nudité du socialisme; seulement, il prétend induire « qu'il y a dans cette noble » philosophie de Platon, dans cette sublime religion du Christ, » tel principe qui, privé de ses justes contre-poids et tombant » dans un esprit que la logique pousse jusqu'à l'absurde, ou que « l'enthousiasme égare jusqu'au délire, aboutira nécessairement « aux derniers excès du socialisme. »

Dans notre premier article, à propos de M. Troplong, nous avons vu l'opinion de Platon sur la propriété et nous en savons assez sur cette *noble* philosophie qui supprime la propriété et la famille. Que M. Saisset défende l'*élève du sage Socrate,* en déclarant qu'il n'a prétendu tracer qu'un idéal, libre à lui; qu'il s'entende avec Platon; pour nous, nous ne boirons pas à la coupe que

[1] Voir notre t. VII.

ce philosophe nous offre, coupe où tant d'autres ont trouvé l'ivresse.

M. Saisset se demande si des esprits ardents n'ont point mal interprété cette parole du Christ : *Quiconque d'entre vous ne renonce pas à tout ce qu'il a ne peut être mon disciple.* Nous lui demanderons de nous donner une parole dont le sens ne puisse être travesti. Quelle est l'hérésie qui ne se soit présentée armée des textes les plus significatifs aux yeux de ses propres partisans? n'a-t-on pas fait de J.-C. le premier *sans-culotte* du monde? n'a-t-on pas, ces jours-ci, vu la fête de sa naissance parodiée par une honteuse orgie au *Jardin-d'Hiver*? Si le socialisme, d'un côté, nous invite à l'amour mutuel, de l'autre, ne crie-t-on pas en son nom : *Vive la guillotine* et *à bas Dieu*? Empêcher les hommes d'abuser de la parole, c'est opérer le plus grand des miracles; empêcher d'abuser des textes de l'Évangile, c'est parvenir à donner aux esprits une pente uniforme vers le vrai qu'ils n'auront jamais. Le socialisme a-t-il seul dénaturé le langage évangélique ? Non, certes; il est de mode parmi les novateurs de tous les temps, de se poser en successeur des apôtres. Tous ces excès ne prouvent qu'une chose, c'est qu'il ne faut pas séparer la parole du Christ de la tradition qui l'explique; c'est la nécessité d'une autorité visible et vivante, chargée de préciser et de fixer le sens des paroles du Christ. Or, c'est dans l'Église catholique seule que l'on trouve cette autorité.

M. Saisset convient sans peine de cette fraude du socialisme. S'il l'a mise en relief, ce n'est pas par un mauvais dessein, il a voulu seulement prouver que l'on abuserait au besoin du Christianisme comme du platonisme, et de plus, nous ne serions pas étonné qu'il eût été assez flatté de ce premier rapprochement entre l'élève de Socrate et le Christ.

Quoi qu'il en soit, M. Saisset a la volonté, philosophe éclectique qu'il est, de ne pas lâcher la doctrine nouvelle sans découvrir en elle quoi que ce soit de bon; aussi, après être convenu que le caractère commun de tous les socialistes est de ramener l'homme au niveau de la bête, après être convenu que M. Guizot avait, en s'accordant avec beaucoup d'excellents esprits, pu prendre M. Proudhon pour expression du socialisme, il relève cette doctrine et déclare qu'au 19e siècle sa portée est plus haute, que sa tendance n'est pas seulement cette tendance naturelle de l'homme

vers le bien-être matériel, tendance légitime d'ailleurs en une certaine mesure, mais qu'il est *né* d'un sentiment vif et profond du morcellement actuel de la société; que sous les chimères et les folies brutales qui le déshonorent, il recèle deux principes respectables, l'esprit d'*association fraternelle* chez les particuliers et la *charité* dans l'État.

M. Saisset trouve suffisantes à l'explication du développement du socialisme, les causes qu'il a indiquées; il combat facilement ceux qui prétendent que la crise de Février lui a donné naissance, et il dit avec raison que la preuve du contraire est dans ce fait que le socialisme a fait, lui, la révolution de Février; nous sommes de son avis; sans aucun doute, la marche du dernier gouvernement a singulièrement favorisé ce développement. Nous avons déjà exprimé notre pensée à cet égard, nous ne suivrons pas M. Saisset dans le détail de la sienne; nous pensons avec lui que cette révolution a été la défaite de la bourgeoisie, sévèrement punie de son égoïsme et de son aveuglement.

Ce serait peut-être ici le lieu d'entrer en discussion avec M. Saisset, sur les opinions qu'il émet quant au socialisme, nous préférons exposer d'un trait sa doctrine et revenir ensuite à son examen.

Une fois admis que le lendemain de Février le socialisme était au pouvoir, cette question se pose : Qu'y a-t-il fait? Les *ateliers nationaux* se présentent comme son œuvre première, tel est le langage de la vérité, tel n'est pas le langage du socialisme; je n'ai rien fait, dit-il; il a tort et ne se rend pas justice, car il a fait beaucoup, et quoiqu'il repousse la création des ateliers nationaux, force est bien qu'il les accepte à son compte avec tant d'autres choses que nous passons sous silence.

Malgré cette prétention à l'inaction, le socialisme avoue l'*atelier national* de M. Louis Blanc, le *phalanstère* de Fourier et la *banque d'échange* de M. Proudhon.

Notre écrivain déclare qu'il centralisera ses observations sur ces trois types du socialisme; nous regrettons de le voir, lui professeur de philosophie, se borner à un travail d'économiste, étude déjà faite par des hommes spéciaux, et de l'entendre déclarer la non-existence d'une philosophie dans le socialisme. Aussi, le suivrons-nous avec peine dans un champ si souvent moissonné, et nous contenterons-nous de voir avec lui en M. Louis Blanc, le *stoïcien*

de cette doctrine, lui qui donne la vertu pour aiguillon au travail; l'*épicurien* en M. Considérant qui lui donne le plaisir pour moteur. Louis Blanc fait de l'atelier un monastère, les phalanstériens, un lieu de débauche. Reste M. Proudhon, qui n'est pas caractérisé et dans lequel nous retrouvons le *cynique* de ce système.

La déconfiture de sa banque est caractéristique; cette banque, dans laquelle on a vu une niaiserie, n'était pas absurde seulement à nos yeux, nous apercevions en elle une planche aux assignats un peu déguisée, un premier essai de papier-monnaie dont le bon sens a fait justice. M. Proudhon sait très-bien que la propriété peut tout aussi habilement être attaquée de côté que de front et il a manœuvré en conséquence. Il demandait, on ne l'a pas oublié, faute de mieux, le *droit au travail* dans la Constitution, et nous sommes loin de partager l'étonnement dont a été saisi M. Saisset en voyant ce fameux droit admis un instant dans la Constitution; quoi de plus simple que cette inadvertance d'une assemblée neuve sur tant de choses, fluctuante par sa propre essence, sans principes fixes; comment eût-elle été à la hauteur d'une discussion de ce genre? elle a reconnu le piége quand les horreurs de juin le lui ont montré. Serait-il vrai qu'il n'eût fallu rien de moins que ce sang versé pour éclairer les esprits sur le socialisme!...

M. Saisset reproche avec une grande justice, aux écoles socialistes prises pour type, leur ignorance de la nature humaine; M. Louis Blanc, donnant pour sanction à l'atelier national la vertu, est aussi loin de la vérité que Fourier invitant au travail au nom du plaisir, que M. Proudhon réduisant l'homme à être une sorte de machine à produire et à consommer et trouvant son bonheur dans l'exactitude de l'équation, enfermé qu'il le fait dans son individualité, ayant rompu tout lien avec la terre et avec ses semblables, sans patrie, sans foyer, sans Dieu.

Nous n'insisterons pas sur la discussion du *droit au travail*; grâce aux travaux déjà cités, la propriété, en tant que principe, a été défendue avec succès et talent, et grâce au grand nombre de propriétaires que compte la France, elle sera préservée des attaques de ses ennemis.

Il y a dans le droit au travail le droit à l'assistance, la charité de l'État, ce droit peut-il être méconnu? La distinction entre l'obligation stricte, étroite de l'État, de secourir l'ouvrier réclamant ce secours au nom de la justice, et l'obligation sacrée de la charité,

est posée avec beaucoup d'intelligence et de vérité par M. Saisset. Le droit au travail était, nous l'avons dit, une attaque indirecte à la propriété, de même que l'introduction du droit progressif de mutation, que l'impôt progressif, de même que la mobilisation de la propriété au moyen des banques immobilières, et qu'enfin toute introduction de papier-monnaie, pensée fondamentale de tout système communiste, et avouée par M. Ledru-Rollin.

Ainsi donc au pouvoir ou hors du pouvoir, par ses actes ou par ses théories, le socialisme n'a produit que désordres ou chimères, voilà son passé. Est-ce à dire qu'il soit définitivement vaincu ? Non, chaque jour il s'insinue davantage parmi les classes populaires, et bouillonnant aux profondeurs de la société, il n'attend qu'une issue pour replonger le pays dans une crise plus effroyable encore.

M. Saisset se pose alors devant les deux genres d'adversaires que le socialisme rencontre, les optimistes qui ne regardent la révolution de Février que comme un accident, d'autres qui, selon lui, voient le mal d'une vue plus claire, mais tout en se trompant sur les causes et sur les remèdes. « A les en croire, le socialisme a sa » racine dans l'esprit révolutionnaire, qui n'est lui-même qu'un » développement de l'esprit philosophique et anti-religieux. Le » jour où la raison individuelle a commencé dans le monde, le » triomphe du mal a commencé. » Après avoir attaqué la religion, renversé la monarchie absolue et les vieilles aristocraties, elle s'acharne contre la famille et la propriété. Il faut donc ranimer les vieilles croyances et les opposer au flot de doctrines incendiaires.

Ces deux opinions, « d'accord dans leur aversion pour toute » réforme sociale, sont cependant d'une origine fort différente ; » l'école des optimistes qui croit la société actuelle sans défaut » accepte franchement la révolution ; l'école néo-catholique s'y » risque sincèrement peut-être, mais à coup sûr elle ne l'aime » pas et ne peut pas l'aimer. » Il est naturel qu'elle continue sa croisade contre la philosophie ; mais ce que M. Saisset se refuse à croire, « c'est que des hommes qui ont associé leur carrière et » leur gloire à la cause de la révolution se soient enflammés d'un » zèle subit pour la gloire de la tradition catholique, et qu'ils ne » veuillent reconnaître d'autre sauvegarde à notre société, fondée » par l'esprit nouveau, que la foi de saint Anselme et de Bossuet. » Le socialisme aurait fait là un prodige, lui qui promettait tant

» de choses impossibles en aurait réalisé au moins une, c'est d'al-
» lier contre la philosophie les pieux fils des croisés avec les en-
» fans de Calvin et de Voltaire. »

Le professeur de l'école normale proteste également contre ces deux tendances, l'une qui endort la société dans un optimisme trompeur, l'autre qui prétend rejeter la société en arrière et faire capituler la révolution et l'esprit humain. Il pense qu'il y a des institutions à réformer, d'autres à développer, d'autres à créer, selon lui ce travail incombe aux hommes spéciaux.

Se tournant ensuite vers les catholiques, le docte professeur déclare avant tout que « son opinion, déjà vieille et mûrie par l'ex-
» périence, est que le Christianisme, qui a tout fait pour fonder et
» améliorer la société moderne, est appelé aujourd'hui autant et
» plus que jamais à la consolider et à la défendre. La seule ques-
» tion à résoudre est de savoir s'il y a contradiction entre l'esprit
» du Christianisme et l'esprit de la révolution. Il en serait ainsi, si
» la révolution et la philosophie étaient le principe du socialisme
» contemporain, et cela n'est pas; si on consulte l'histoire, elle
» nous dira que le socialisme est sorti tout aussi bien de la religion
» chrétienne que de telle ou telle philosophie; le socialisme revêt
» mille formes, tantôt il se présente comme une école d'économie
» politique, tantôt comme une secte religieuse. Autrefois, du
» temps des gnostiques, du temps des anabaptistes, il invoquait
» l'Évangile; aujourd'hui, il essaie de s'appuyer sur la tradition
» philosophique et révolutionnaire. » Prétention peu fondée; car, qui a combattu pour la liberté, sinon la philosophie? qui combat le socialisme, sinon elle? Il est vrai que la doctrine chrétienne enseigne convenablement la résignation, l'humilité, la vie présente comme une épreuve la vie éternelle; comme une récompense. Mais, se demande M. Saisset, pourquoi ces vérités sont-elles dans le Christianisme? c'est que ses sublimes enseignements sont le fond même de la *conscience du genre humain*. Le Christianisme n'est après tout que l'Écho du *spiritualisme naturel* du genre humain.

« L'histoire nous montre les progrès laborieux, mais irrésisti-
» bles de ce spiritualisme. Il se développe sous trois formes : les
» arts, les religions, les philosophies.... Si le *Christianisme* est
» la plus parfaite des religions, c'est qu'*elle exprime plus fidèle-
» ment que toutes les autres le spiritualisme naturel de l'huma-*

» *nité*. Se confier au Christianisme, c'est, qu'on le sache ou » qu'on l'ignore, se *confier à notre nature* (A). »

Ces paroles laissent peu de doute, et d'après elles il serait difficile de croire que le Christianisme soit d'*origine divine* aux yeux de la philosophie. Aussi, M. Saisset n'admet-il pas cette origine divine, aussi convie-t-il en ces termes à l'union la philosophie et la religion :

« Réduit à lui-même, à la brutalité sauvage de ses négations, à » la fragilité de ses folles utopies, au mensonge éprouvé de ses » promesses, il se dissipera par degrés comme les vains fantômes » que chasse la clarté du jour ; mais si l'on s'obstine à ne voir » dans l'aspiration ardente des classes populaires vers la richesse, » la lumière, la science, le bonheur, que les basses convoitises de » la chair, si, pour les combattre, on compte exclusivement sur le » *mysticisme* d'un autre temps, on donne alors au socialisme une » force déplorable, la seule, il est vrai, qu'il puisse avoir, celle » d'agiter sans relâche et de bouleverser périodiquement l'État. » La philosophie, la révolution, le Christianisme doivent se ré- » concilier aujourd'hui dans une œuvre commune : l'affranchis- » sement progressif de tous les membres de la famille humaine par

(A) Aux considérations si concluantes de M. de Milly qu'il nous soit permis d'ajouter les nôtres. Nous voulons, en effet, faire remarquer que cette définition, toute naturelle, du Christianisme, est la conséquence directe de la philosophie enseignée dans les écoles depuis 300 ans. Que l'on y fasse attention ; quel est le but de la philosophie même catholique ? C'est de prouver que sans avoir recours à la *tradition* ou *révélation*, on peut connaître Dieu, ses perfections, l'homme, ses devoirs envers Dieu, envers les hommes, envers lui-même, et constituer ainsi une société civile complète. Il est vrai qu'ensuite on prétend que pour arriver au Christianisme il faut sortir de ces connaissances naturelles et les laisser à l'écart. Mais la main sur la conscience, que l'on nous dise si ce n'est pas par des considérations et des raisons *naturelles*, que l'on nous prouve cette nécessité ; d'où il ressort toujours que ce n'est pas Dieu qui est venu à nous, nous a parlé, nous a instruits, nous a aimés le *premier ;* mais que c'est nous qui allons vers lui. Ne vient-on pas d'entendre, tout récemment, un curé des plus distingués de Paris dire au sein du Congrès de la paix, que l'Évangile n'était que la *raison humaine restaurée et étendue ?* Il a cru, en s'exprimant ainsi, être dans une orthodoxie parfaite ; et en effet, c'est là le Christianisme de la philosophie de nos écoles, celui de l'abbé Maret, du P. Ventura et de tous les philosophes. M. Saisset a donc exprimé une pensée strictement vraie, philosophiquement parlant. Il faut le dire afin d'ouvrir les yeux à tant d'aveugles et de sourds.

» l'extension des lumières, par le soulagement de toutes les » souffrances, par la fusion des classes, en un mot, l'esprit d'as- » sociation et de charité. »

II.

Nous avons exposé, nous n'avons pas discuté, notre but a été de développer dans son ensemble le travail de M. Saisset, nous voudrions en rester là, car ce travail contient de très-bonnes choses, mais nous ne le pouvons; il nous faut revenir à un examen plus attentif de cet article qui tire une grande partie de son importance de la renommée et de la position de son auteur.

Nous regrettons qu'un professeur de philosophie aussi éminent que M. Saisset, n'ait vu dans le socialisme qu'une réforme économique et qu'il n'ait pas cherché si, sous les voiles transparents des études d'économie politique, ne se cachait pas une *philosophie puissante*. Cette philosophie a frappé les regards de plusieurs autres écrivains, et M. Forcade vient de donner dans la *Revue même des Deux-Mondes* un excellent travail sur la métaphysique du socialisme. Comment ignorer le dernier ouvrage de M. *de Lamennais* et les productions d'un homme tel que M. *Proudhon?* comment croire, ou plutôt prétendre faire croire, qu'une doctrine aussi vaste que celle-là soit sans philosophie? M. Saint-René Taillandier a développé, avec la lucidité qui lui est propre, les rapports de M. *Proudhon avec les jeunes Hégéliens;* nos espérances ont été déchues; en ouvrant le livre, nous espérions assister à une joute curieuse et utile entre l'un des champions les plus réputés de la philosophie éclectique et les adeptes du socialisme.

Quoi qu'il en soit, nous avons trouvé un travail curieux et d'une grande importance à un certain point de vue.

Il faut, une fois pour toutes, trancher la question de l'*origine du socialisme;* un homme a étudié avec suite les diverses écoles socialistes, et cet homme a porté sur elles ce jugement : « Jusqu'ici la compression des mauvais instincts et la lutte contre les passions sensuelles avaient constitué l'un des plus beaux titres de l'homme et l'un des plus nobles emplois de sa volonté. Dans cette victoire incessante sur lui-même, dans cette action de la raison sur les appétits, on s'accordait à voir le vrai signe de sa grandeur, l'éclatant témoignage de son origine... Ce que notre morale glorifiait, ils l'ont déprécié, ce qu'elle condamnait, ils l'ont absous; se maîtriser, au sens de nos réformateurs, est une folie, s'abstenir

une puérilité!... La loi qui gouvernait l'île de Ciroé a trouvé des promulgateurs et des apôtres, l'un d'eux l'élève à la hauteur d'un principe religieux, l'autre en fait un ressort social, le troisième un agent essentiel de nos destinées.... La distinction du bien et du mal est elle-même une subtilité superflue, vieillie, funeste, etc. »

Ces paroles, M. Louis Reybaud les prononçait en 1841.

Comment la raison humaine a-t-elle pu s'égarer jusqu'à ce point que la distinction du bien et du mal soit une superfluité?

Nous sommes fâchés que M. Saisset ne l'ait pas vue, mais il y a là une question bien plus philosophique qu'économique. Quel espace n'a pas dû franchir l'esprit humain pour en venir à cette confusion du bien et du mal? M. Forcade nous a donné la clef de cette énigme, en nous exposant le système de M. de Lamennais et en nous montrant le *panthéisme* dominant le *socialisme*. Qu'avons-nous dit alors? Ce que nous répétons encore aujourd'hui, c'est que le panthéisme est l'*ultima ratio* du rationalisme, comme le socialisme est l'*ultima ratio* du sensualisme. La raison souveraine fait l'homme Dieu, comme la passion devenue sainte proclame la réhabilitation de la chair.

Que la donnée économique paraît peu de chose, en comparaison de tout ce monde moral qui se fait, de cette société qui se construit, de cette puissance infinie, qui d'un souffle renverse tout ce qui est, et réédifie, sur de nouvelles bases, un autre monde, une autre humanité pour ainsi dire.

Il s'agit bien d'organiser, de réglementer l'industrie, quand il ne reste plus ni Dieu ordinaire, ni homme ordinaire, ni propriété, ni société, ni famille; au reste, puisqu'il a plu à M. Saisset de rapetisser la question, nous le suivrons dans le champ très-circonscrit dans lequel il s'est placé. L'état de l'industrie le préoccupe, et devant cette nécessité des machines et des grands capitaux, devant cette misère si souvent complète de l'ouvrier, il implore l'association libre et l'intervention de l'État; nous l'avons dit, il a été répondu précédemment à ce cri poussé par l'individualité vers l'association; d'un principe utile, sans doute très-ancien, quoi qu'en pense M. Saisset, mis en pratique de temps immémorial peut-être dans les conditions où il pouvait être accepté, on veut faire une panacée; les essais n'ont pas été heureux, on l'a vu; voyez, au contraire, les associations de pêcheurs de nos côtes; et vous trouverez l'association florissante. La grande question de l'industrie ne sera

pas résolue par ce système. Soutenir que l'État ne doit intervenir en aucune façon, dans la question de l'industrie, c'est une véritable absurdité; il intervient de tout temps et d'une façon, mais intervenir en roi, en directeur, là est le commencement d'une chaîne dont un anneau très-rapproché est le despotisme le plus lourd. Loin donc que le morcellement produit par la révolution soit une cause du socialisme, comme on veut le voir, il faut remonter plus loin; aussi, M. Saisset est-il amené à ce que nous l'avons entendu citer de Platon et même du Christianisme. Nous avons dû lui répondre un seul mot et nous n'irons pas plus loin, et malgré son opinion, sa volonté de voir le socialisme du 19e siècle doué d'une portée plus haute que la recherche du bien-être matériel, quelque appuyé qu'il le voie sur l'association fraternelle et la charité dans l'État, nous en resterons, nous, à ce principe de la réhabilitation de la chair, proclamé par Louis Blanc, à la satisfaction de nos appétits, quelque grossiers et brutaux qu'ils soient, assignés à l'homme comme but de son existence, par Fourier et Cabet; nous resterons de l'avis de M. Reybaud, dont les paroles citées à l'instant sont assez claires, et nous regarderons comme très-secondaires, dans le véritable socialisme, les idées de fraternelle association et de charité dans l'État.

Si vous en croyez M. Reybaud, l'autorité ne peut rien à la solution du grand problème posé par l'économie politique, « l'association y pourrait tout, mais sa formule complète échappe encore à la pénétration de l'homme. » M. Saisset ne nous l'a pas donnée; il signale bien *la charité dans l'État*, mais il ne nous donne pas l'explication de cette formule.

Nous lui rendrons justice, sa discussion du 11e paragraphe est judicieuse, et son argumentation contre Louis Blanc, Fourier et Proudhon, péremptoire. Nous nous étonnons, encore une fois, qu'après une telle dissertation, il n'ait pas reconnu une philosophie au fond de ces systèmes ou qu'il ait cru possible de se dispenser de la discuter; on trouve, au reste, dans cette discussion, cette disposition constante des éclectiques à justifier toutes choses, tant qu'elles peuvent l'être; aussi, n'est-ce pas une sorte d'excuse des incroyables excentricités du phalanstère que ces paroles : « *On s'est scandalisé et égayé de la liberté amoureuse de Fourier; il suivait la pente de son système, etc.*, » et vous savez à quel bourbier menait cette pente.

Devant les dangers que l'irruption des doctrines socialistes présente au monde, M. Saisset cherche aussi son remède, et, comme nous l'avons dit, il trouve très-mauvais que l'on prétende opposer la religion chrétienne comme unique rempart aux doctrines socialistes dont il signale aussi judicieusement le danger; dans sa mauvaise humeur, il a des boutades pour tout le monde, et il en lance une aux *néo-catholiques*, qu'il accuse de ne point aimer et de ne pouvoir aimer la révolution.

Ici, la discussion devient un peu plus sérieuse, un peu personnelle, et il faut s'entendre, ce que nous aimons beaucoup.

D'abord, nous demanderons à M. Saisset ce qu'il entend par le mot de *Néo-catholique*. Nous qui croyons appartenir à l'école que nous supposons qu'il veut qualifier de cette sorte, nous lui dirons que *néo-catholique* semble, en langage ordinaire, vouloir dire *nouveau catholique*. Or notre catholicisme n'est pas nouveau, nous le croyons le même que celui des apôtres et des pères, nous ne trouvons rien de nouveau en nous; et si nous avions la conviction, même la plus légère, qu'il se rencontrât une nouveauté dans nos doctrines religieuses, nous l'abjurerions sans hésitation.

Ensuite, il faut entrer dans une autre explication; cette école est accusée de ne pas aimer, de ne pouvoir aimer la *révolution?...* Que devons-nous entendre par ce mot révolution ? Est-il question de la révolution de Février ? Non, sans doute, car il serait puéril de trouver singulier que nous eussions tort de ne pas chérir l'œuvre du socialisme, il s'agit donc de la première révolution? Comme celle-ci a opéré de très-grandes choses, mais très-opposées, il faut encore s'entendre; trouvera-t-on singulier que les catholiques détestent les assassinats des carmes et des prisons, la guillotine, les noyades, les fusillades, les mitraillades, les spoliations, le renversement des autels, les décrets contre la religion, les fêtes de la déesse Raison, les folies, les infâmies, les atrocités, les orgies de gens ivres de sang et de déraison; s'il faut aimer ces choses, le Christianisme ne le peut; s'il faut déifier Robespierre, Marat, Danton, Saint Just, Babœuf, il ne le peut. Si on prétend dire que le Christianisme ne peut aimer certaines doctrines que la révolution est censée avoir apportées aux hommes, la liberté, l'égalité, la fraternité, nous ne comprendrons plus ce que l'on aura voulu dire, car si on rappelait ces paroles en 1793; dix-huit siècles plus tôt, le Christ, notre divin maître, les avait apprises aux hom-

mes; nous nous étonnerions que nous ne puissions aimer ce qui chez nous est fondamental. Qui a, en effet, affranchi le genre humain du despotisme païen, sinon le Christ, qui a appris aux hommes la loi de l'égalité devant Dieu, sinon celui qui leur a dit : Vous êtes frères!

Il reste encore une explication à provoquer de M. Saisset; qu'entend-il par *esprit révolutionnaire?* Ce mot a été expliqué fort simplement et fort nettement par M. de Champagny [1] après M. Guizot.

« Certes je ne nierai pas les grandes choses qui sont sorties du mouvement de 1793, pas plus que je n'ai nié les grands principes d'égalité et de liberté que le mouvement de 1789 a eus, en partie, ou pour point de départ ou pour prétexte : la liberté dans les lois, l'unité dans l'administration (je ne dis pas l'unité nationale, car elle avait depuis long-temps toute sa force), l'industrie émancipée, le sol fécondé, les armes de la France rendues glorieuses. Mais comme le mouvement de 1789 avait aussi ses deux torts fondamentaux, l'esprit d'irréligion et l'esprit de révolution, il a eu ses conséquences funestes : l'anarchie transformée en pouvoir suprême et facilement transformée en tyrannie, la démocratie poussée à la démagogie la plus extrême; les despotismes les plus divers acceptés avec une docilité toujours également servile, le mépris de l'autorité contrastant avec ce servilisme envers le pouvoir; l'instabilité des formes sociales, la faveur acquise d'avance à tous les coups de main qui pourraient s'appeler révolution, la France après ses triomphes vaincue et amoindrie. » Nous acceptons aussi cette définition, et nous ne voyons pas en quoi elle peut déplaire à M. Saisset.

Reste l'esprit *anti-religieux;* ici il n'y a pas de définition à donner, d'explication à provoquer, ce mot s'entend parfaitement.

Vient aussi l'*esprit philosophique*, celui-là personne n'en avait parlé; mais, avant tout, M. Saisset veut sauvegarder cet esprit. Nous ne repoussons pas le moins du monde l'esprit philosophique, pourvu qu'il ne soit ni révolutionnaire ni anti-religieux, et dans notre bouche, anti-religieux signifie anti-catholique. Nous sommes très-loin de partager le mécontentement que le savant professeur éprouve et qu'il domine peu. Il paraît que *des hommes qui ont*

[1] M. de Champagny, le *Correspondant*, n° du 21 janvier 1849.

associé leur carrière et leur gloire à la cause de la révolution, se sont enflammés d'un zèle subit pour la tradition catholique, et ne veulent reconnaître *d'autre sauvegarde à notre société*, que la foi de saint Anselme et de Bossuet. On ajoute : « Que le socialisme aurait allié contre la philosophie les pieux fils des Croisés avec les fils de Calvin et de Voltaire ! »

Qu'est-ce que cela veut dire? pourquoi cette colère ?

Nous avouons avec la plus grande sincérité que nous ne nous sommes alliés avec personne, pas plus avec les fils de Calvin qu'avec les fils de Voltaire : nous sommes restés dans la foi de saint Anselme et de Bossuet.

Il est bien vrai que nous voyons tous les jours des hommes qui en d'autres temps avaient cru voir la vérité dans certaines doctrines philosophiques, qui avaient peut-être vu dans le christianisme une vieillerie ou une croyance de vieille femme, ou simplement un système humain, déclarer en suivant la marche des choses, les conséquences des principes, l'erreur dans laquelle ils étaient tombés; le catholicisme entend si souvent de ces déclarations, qu'elles ne l'étonnent jamais.

Ce qui nous étonne, c'est de voir M. Saisset protester avec humeur, car il en a, contre cette tendance, de certains esprits élevés à reconnaître ce qui est, lui qui, après les formules les plus formelles de sincérité et de loyauté, proclame, comme nous l'avons vu, que : » *Le christianisme qui a tant fait pour fonder et améliorer la société moderne, est appelé aujourd'hui, autant et plus que jamais, à la consolider et à la défendre.* » Eh! mon Dieu, qu'a-t-on dit de plus?...

Nous craignons que le crime commis par ceux qu'on appelle les fils de Calvin et de Voltaire, ne consiste en cela qu'ils n'auraient pas fait les réserves de M. Saisset. Ils auront simplement dit, qu'au socialisme il convenait d'opposer le christianisme; à l'une des plus grandes aberrations de l'esprit humain, opposer la loi de Dieu.

Ici est l'hérésie à la philosophie de M. Saisset, car pour lui le christianisme n'est pas plus divin que la philosophie-Saisset; l'une et l'autre comme toutes les religions, comme toutes les philosophies, sont une expression du *spiritualisme naturel de l'humanité*, et se confier au christianisme, c'est se confier à *notre nature*.

Or, cette expression du *spiritualisme humain* qu'on appelle chris-

tianisme, a sans doute sa valeur et une très-grande valeur contre le socialisme, mais il ne suffira pas aux yeux de M. Saisset; qu'il s'unisse à l'esprit révolutionnaire et philosophique, et alors le socialisme est perdu. Ceci est nouveau sans doute, mais assez peu clair, en vérité; car encore une fois, qu'est-ce que l'esprit révolutionnaire? Tous les jours les gens de la montagne nous en parlent, tous les jours les clubs nous hurlent des hymnes à Danton, à Babœuf, à Robespierre, inspirées par l'esprit révolutionnaire. Est-ce cet esprit-là? Non certes, car ou nous nous trompons, ou cet esprit est identique avec l'esprit du socialisme.

Voyons l'esprit philosophique; peut-être nous donnera-t-il la clef que nous cherchons. Est-ce l'esprit de la République de Platon? c'est le communisme. Est-ce l'esprit philosophique de Spinosa? c'est le panthéisme. Est-ce l'esprit philosophique de la jeune Allemagne? c'est encore le panthéisme. Est-ce l'esprit philosophique du dernier siècle, Mably par exemple? c'est le socialisme, l'esprit du contrat social, vous avez entendu M. Trolong. Est-ce l'esprit philosophique de M. Pierre Leroux, celui de G. Sand, celui de M. de Lamennais? Choisissez et dites. Et non, c'est l'esprit philosophique de M. Saisset; c'est cet esprit-là qui propose alliance au catholicisme contre l'ennemi commun, le socialisme, mais à une petite condition, c'est que le christianisme laissera l'esprit philosophique tranquille, qu'il ne signalera pas ses dérèglements, parce que ledit esprit philosophique à son tour laissera aussi le christianisme parfaitement tranquille.

Voici ce que l'on nous propose: alliance contre le communisme, en conservant une neutralité armée entre nous, exigence de l'abandon de nos prétendus alliés les fils de Calvin et de Voltaire.

Est-ce acceptable, voyons?

D'abord, esprit philosophique par qui êtes-vous représenté? Par la philosophie Saisset. — Très-bien! — Ce représentant est-il admis par tous les esprits philosophiques? — Non. — Vous n'avez donc pas reçu de pouvoirs collectifs? — Non. — Eh bien! c'est égal, j'en prends, je me porte fort pour les autres, nous venons tous de la même source, de la souveraineté de la raison, et avant tout je vous demanderai de reconnaître cette souveraineté.

Le christianisme reste stupéfait, car c'est au nom de la raison souveraine que combat le socialisme panthéiste de M. de Lamennais, c'est au nom de la raison souveraine qu'on fait au christia-

nisme une guerre acharnée; cette souveraineté de la raison, mais c'est tout simplement sa négation. Le traité ne peut se préparer, on le voit, les pouvoirs mêmes ne peuvent s'échanger.

On comprend maintenant parfaitement pourquoi M. Saisset a admis le socialisme aux minces dimensions d'une question d'économie politique, pourquoi il s'irrite des déclarations des gens de bonne foi en faveur du christianisme, pourquoi il propose une alliance contre un ennemi dangereux reconnu, si bien ennemi qu'il va lui falloir le combattre seul et avec ses armes propres, si cette alliance est refusée; on comprend aussi avec qu'elle convenance cette alliance serait acceptée par le catholicisme, commençant sa part par une négation de sa divinité.

Combattons tous et courageusement, mais chacun avec nos armes, chacun avec nos couleurs. Quant à nous, nous ne déserterons pas la croix et nous ne l'abaisserons pas.

Supposons pour un moment que l'alliance impossible fût possible, voyons quelles forces l'esprit philosophique apporterait au christianisme? Au dire de M. Saisset, si on compte exclusivement sur le mysticisme d'un autre temps, « contre l'aspiration ardente des classes populaires, vers la richesse, la lumière, la science, le bonheur, on lui donnera une force déplorable. »

M. Saisset fait son allié bien petit, et nous ne comprenons pas pourquoi il a débuté par lui faire des avances, car cet allié ne semble pas pouvoir grand'chose contre *cette aspiration*.

Mais lui-même, M. Saisset, que fera-t-il à l'endroit de cette aspiration? La satisfera-t-il? ce serait le plus tôt fait.

La soif des richesses, comment l'étancher? La lumière, comment la faire pénétrer dans les ténèbres? Au nom de qui? de la *raison souveraine?* mais qui a dit que la *raison virile* ne lui fermera pas la porte de la science? Comment la répandre? car votre science qui découle du *spiritualisme naturel de l'humanité*, rencontrera le matérialisme de M. Proudhon et la science certaine de M. de Lamennais. Le bonheur, comment le fournir? Fourier l'entend d'une façon autre que la vôtre. Sera-ce au nom de Platon que vous parlerez? Prenez garde, sa coupe donne l'ivresse, vous le savez, et le phalanstère répudierait peut-être les principes du maître. Comment ferez vous? De la philosophie transcendante, on l'écoutera peu. Vous résoudrez la difficulté par des axiomes d'économie politique, vous organiserez la société et obvierez à son mor-

cellement par l'association fraternelle libre, et par l'intervention de l'État dans l'industrie.

Mais tout ce que vous ferez, pourquoi le christianisme ne le ferait-il pas? Pourquoi ne résoudrait-il pas aussi facilement que vous le problème de l'association fraternelle si ce problème est soluble, car il a en lui le germe de la fraternité; tout le monde lui emprunte ses idées monacales, sauf les vertus par lesquelles il les réalise; il a l'association dans son sein, seulement il la considère comme exception. Lui, qui fait une vertu primordiale de la charité, n'aura pas grand'peine à la placer dans l'État; lui, qui immédiatement après l'amour de Dieu place l'amour de l'homme, et cela sous peine de mort, pourra, à bon droit, obtenir l'assistance et plus encore, c'est-à-dire toutes ces mesures propres à améliorer autant que possible la position des ouvriers; lui, qui meurt par l'ignorance, qui aspire toujours, quoi qu'on en dise, à être vu à la lumière la plus vive; lui, qui ne demande que la liberté de se faire voir, qui ne réclame que la liberté de la parole, qui a à sa disposition des dévouements de tous les genres, qui a son entrée toute faite partout, qui ne craint pas que la *raison souveraine* soit niée en sa souveraineté par la *raison virile*, parce qu'il parle au nom de Dieu; lui, qui a des professeurs qui meurent pour prouver la vérité de leur enseignement, il ne serait pas ce que vous seriez, et pourquoi encore une fois?...

Mais la richesse, le bonheur. La richesse... ? Il apprend à s'en passer, à en user; il ne la donne aux uns que pour aider les autres. Le bonheur... ? Quand vous aurez dit en quoi il consiste, on vous répondra.

A. DE MILLY.

Missions Catholiques.

LETTRES SUR L'ÉTAT DES MISSIONS
ET LES PROGRÈS DE LA RELIGION CATHOLIQUE DANS L'INDE.

CHAPITRE IV[1].

La Guinée. — Premières missions catholiques dans ce pays. — Causes d'insuccès. — Tentatives des Missions-Étrangères. — Établissement tout récent des missionnaires du Saint-Cœur-de-Marie. — M. Moussa, le prêtre noir.

Tibi vehementer gratulamur quo in alumnis ad sacrum missionum ministerium sedulo erudiendis illos ad indigenæ præsertim cleri institutionem omni ope et opera procurandam excitare, inflammare non intermittis, quemadmodum hæc apostolica sedes assidue inculcavit.

Bref épistolaire de Pie IX à M. Barran, directeur aux Missions-Etrangères.

Nous continuâmes pendant quelque temps notre navigation sans autres événements dignes d'intérêt. En suivant la route la plus avantageuse pour se rendre d'Europe au cap de Bonne-Espérance, nous avions fini par nous trouver dans les mers d'Amérique, entre la terre ferme et l'île de la Trinité. Il nous avait donc été complétement impossible d'apercevoir, même de loin, des contrées qui n'étaient pas sans intérêt particulier pour notre congrégation ; je veux parler de la Guinée, cette terre dont le climat a dévoré, presque sans aucun fruit durable jusqu'à présent, tant d'ouvriers évangéliques.

Les premières semences de la foi y furent jetées à l'époque des grandes conquêtes portugaises, conquêtes qui produisirent pour l'église l'avantage et les inconvénients que nous aurons à signaler d'une manière plus spéciale au sujet des missions de l'Inde. Nous en trouvons du reste une indication suffisante, en ce qui touche la Guinée, dans le célèbre rapport d'Urbano Cerri au pape Innocent XI. On y lit en effet, au sujet des missions d'Angola et de Congo : « Ce pays fut converti à la foi chrétienne par les *Portugais*, » environ l'an 1590, et le pape *Clément VIII* leur accorda un » évêque, érigea une cathédrale dans la ville capitale, appelée » *Saint-Salvador*, du nom de cette église, et déclara cet évêché » suffragant de l'archevêque de *Lisbonne*. Mais les *Portugais*, » qui prétendaient avoir la nomination de cet évêché, par la raison » qu'ils le fournissaient d'une certaine somme d'argent, le trans- » férèrent de *Saint-Salvador* à *Loanda*, et ne l'appelèrent plus

[1] Voir le ch. III au n° 43, ci-dessus p. 50.

» l'évêché de *Congo* ou de *Saint-Salvador*, mais *d'Angola*[1]. »

Urbano Cerri fait également connaître la principale des causes qui ont motivé, en bien des lieux, la substitution temporaire des vicaires apostoliques aux évêques. « Ils ont fait, dit-il, en parlant » des capucins envoyés dans les mêmes contrées par la Propagande, » ils ont fait de grands progrès dans ces royaumes, et converti un » grand nombre d'habitants, qui ont *souvent demandé que le* » *Saint-Siége voulût leur envoyer quelques évêques*. Sur quoi la » Congrégation, *pour éviter les difficultez au sujet de la susdite* » *nomination, résolut qu'on envoyeroit un évêque in partibus* » *dans le Congo*, et elle choisit *D. Francesco Staibano, napoli-* » *tain*; mais cette résolution fut sursise pour des raisons politiques » alléguées par le ministre de *Portugal*[2]. »

Nous trouvons enfin dans le même document d'autres détails non moins importants sur la question fondamentale du clergé indigène. « Pour ce qui est du défaut de prêtres chrétiens, dit-il, il » est certain qu'il n'y en aura jamais assez, à moins qu'on ne con- » fère les ordres à des Natifs, suivant ce que la Congrégation a » souvent déclaré. Cette société même écrivit au roi de *Congo*, » pour l'exciter à établir un séminaire, qu'on pourroit entretenir » des dîmes; mais jusqu'ici la chose n'a eu aucun effet[3]. » Et plus loin, après avoir mentionné avec éloge les généreux efforts des capucins, pour y maintenir et propager la foi au moyen de missionnaires renouvelés le plus abondamment possible, il croit pourtant devoir ajouter : « Je crois qu'il vaudroit mieux pour ces » peuples de leur envoyer un vicaire apostolique avec le titre » d'évêque, qui, étant là avec les *capucins*, pourroit ordonner des » prêtres, après les avoir fait instruire par ces religieux, par où il » seroit en état de mieux affermir ces royaumes dans la foi catho- » lique. Mais *je crains qu'un si pieux dessein ne trouve beaucoup* » *d'opposition de la part du roi de Portugal*; qui, depuis peu, a » envoyé à *Angola* un évêque nommé par ce prince et confirmé » par le Saint-Siége. Cet évêque ne sera pas d'une grande utilité » dans le *Congo*, tant à cause de la grande étendue de ce pays que

[1] *État présent de l'Église romaine dans toutes les parties du monde, etc.*, par Monsignor Urbano Cerri, secrétaire de la Congrégation *de Propaganda fide*, in-8°. Amsterdam, Humbert. 1716, p. 237.

[2] *Loc. cit.*, p. 238.

[3] *Loc. cit.*, p. 240.

» *pour des raisons politiques, qui pourront faire prendre de*
» *l'ombrage au roi, si ses sujets ont quelque communication avec*
» *les Portugais* [1]. »

A toutes ces considérations déjà si graves dans la bouche d'une personne placée comme l'était Urbano Cerri, nous en ajoutons quelques autres qui ne sont pas non plus sans importance ; nous les empruntons au remarquable travail du fondateur d'une congrégation de missionnaires, dont nous aurons bientôt à nous entretenir [2].

L'auteur de ce travail, parlant des anciens succès et de la ruine de la mission d'Angola en particulier, s'exprime ainsi : « Nous » croyons qu'il ne faut pas attribuer la rechute de cette contrée à » des causes intrinsèques tirées de la nature des populations, mais » plutôt à la marche qui a été suivie dans le cours de cette mis- » sion. Les missionnaires que la sacré Congrégation envoya dans » ce pays... auront produit des chrétientés nombreuses, peut-être » sans que ces fervents missionnaires eussent pris les moyens suf- » fisants pour consolider les fruits de leurs travaux, en donnant » à ces chrétientés la forme stable d'une église.

» La sacrée Congrégation, dans sa sagesse ordinaire, pour con- » solider et assurer l'avenir de ces églises, y a établi l'épiscopat ; » mais ce n'était que le principe du bien. Les intentions si éclai- » rées du Saint-Siége auraient eu besoin d'être bien comprises et » bien senties par les missionnaires. L'évêque, nouvellement » établi, ne devait plus se contenter d'avoir un camp volant de » missionnaires, il devait former un clergé attaché au pays, un » ordre hiérarchique indigène. S'il ne l'a pas essayé, la déchéance » de cette chrétienté s'explique facilement ; s'il l'a tenté, il paraît » alors n'avoir pu employer des moyens efficaces pour former son » clergé local.

» Les prêtres blancs lui étaient sans doute nécessaires dans le » commencement ; mais si la conservation d'un clergé uniquement » blanc était une règle de conduite que l'on se proposait pour » toujours ou pour un temps trop considérable, la décadence de- » venait nécessaire.

[1] *Loc. cit.*, p. 240.

[2] *Mémoire sur les missions des Noirs en général et sur celles de la Guinée en particulier, présenté à la S. C. de la Propagande*, par M. l'abbé Libermann, supérieur des missionnaires du Saint-Cœur-de-Marie. 1846.

» Dans tous les cas, le clergé naturel n'existant pas, la mission » a dû être obligée, avec le temps, de recevoir tous ceux qui se » présentaient, souvent des prêtres médiocres pour la science et » faibles pour la piété. Ce clergé dut même diminuer sensiblement, » et enfin manquer presque tout à fait.

» Le peuple, déjà négligé pendant quelque temps pour l'instruc- » tion religieuse, et enfin abandonné, devait nécessairement tom- » ber au plus bas degré.

» La civilisation de son côté était bien faible, au temps même » le plus florissant; elle n'avait peut-être jamais pénétré propre- » ment dans le peuple. De plus, une civilisation qui n'est pas » accompagnée d'une instruction assez développée, n'est qu'une » ébauche, un commencement de civilisation qui devait tomber et » se perdre avec la décadence de la foi et l'absence de soins des » prêtres étrangers. Cette civilisation ne pouvait consister géné- » ralement que dans une connaissance fort médiocre de l'agri- » culture, des métiers et d'un petit commerce, connaissance qui » a dû prendre à peine racine chez ces peuples, et qui n'a dû leur » procurer qu'une aisance très-faible. Or, sous un soleil brûlant » comme celui de Congo, où l'on doit être porté à la mollesse, la » civilisation doit tomber si elle ne pénètre pas dans le peuple, » si elle n'est pas portée à un certain point de perfection, si elle » n'est pas accompagnée de l'étude et de l'exercice des sciences, » et si elle n'est pas soutenue par la pratique de la religion [1]. »

A ces causes de ruines inhérentes au défaut d'organisation signalé avec une égale force et une grande vérité par Urbano Cerri et par le supérieur des nouveaux missionnaires, il faut en joindre une autre tirée des événements politiques de l'Europe, en particulier de la ruine de la puissance portugaise; il faut y joindre enfin les obstacles naturels du climat, obstacles des plus graves que M. Libermann met avec raison parmi les principales difficultés rencontrées par les missionnaires. « La première de ces difficultés, » disait-il, c'est l'insalubrité du climat, la plus grande de toutes » celles que nous avons à vaincre. Nous ne trouverons les popu- » lations noires que sous les tropiques et généralement les pays » tropicaux, surtout les parties habitées par les noirs sont insa- » lubres, quelquefois au point que les Européens y échappent

[1] *Loc. cit.*, p. 10.

» difficilement à la mort; le plus grand danger surtout existe » pendant certaines saisons mauvaises, qui durent quatre et quelquefois cinq mois.

» Le mal provient de ce que l'Européen qui arrive sur ces » côtes doit subir une crise pour la transformation de son tem» pérament; ce point par lui-même exige déjà de grandes précau» tions : une des premières consiste à ne pas venir dans les sai» sons qui hâtent trop cette transformation et rendent la crise trop » subite.

» A ce premier inconvénient se joint celui des miasmes pesti» lentiels produits surtout sur les côtes et sur le bord des rivières » par les marécages, l'humidité et l'air malsain qui vient de cer» taines parties de l'intérieur; ces causes existent plus ou moins » sur une côte que sur l'autre, et c'est ce qui fait la différence de » l'état sanitaire entre elles.

» Les maladies produites par ces exhalaisons malfaisantes sont » les fièvres hépatiques, les fièvres pernicieuses, les fièvres ty» phoïdes-cérébrales et les dyssenteries. Sur les cinq missionnaires » que nous avons eu le malheur de perdre sous Monseigneur l'É» vêque d'Eucarpie, vicaire-apostolique de la Guinée, deux sont » morts de la fièvre pernicieuse, un de la fièvre hépatique; un » autre de la fièvre typhoïde-cérébrale et le cinquième d'apoplexie, » maladie pour laquelle son tempérament avait des dispositions.

» La cause à laquelle il faut attribuer ces désastres était que les » missionnaires sont arrivés sur la côte dans une saison mauvaise; » ils se sont fixés à des endroits malsains, ils ne prirent pas assez » de précautions avant d'être malades, et n'eurent pas les soins » convenables pendant leurs maladies.

» Les coups de soleil sont aussi dans ces pays infiniment dan» gereux. Un frère Irlandais déjà bien acclimaté s'étant exposé au » soleil sans prendre les précautions nécessaires, tomba mort su» bitement sous le coup d'un de ces rayons brûlants du soleil tro» pical [1]. »

La réunion de toutes ces causes engagea constamment le Saint-Siége à faire de persévérants efforts pour triompher de tous les obstacles et fixer définitivement la foi chrétienne dans ces contrées. Au dévouement et au zèle des missionnaires qui succom-

[1] *Loc. cit.*, p. 12.

baient ou devenaient victimes des persécutions et des injustes préventions de la politique, on substitua plus d'une fois le zèle et le dévouement d'autres ouvriers que les souffrances de leurs devanciers loin de décourager excitaient. Plus d'une fois on essaya de lutter avantageusement contre l'oppression réelle d'une nation trop exclusive dans ses vues, en introduisant sur les travaux évangéliques des missionnaires de nations différentes. En un mot le Saint-Siége ne négligea rien de ce qui pouvait contribuer à planter la foi d'une manière stable sur cette portion du sol ingrat d'Afrique. S'il n'y a pas réussi, la faute en est à d'autres; la faute en est à ceux en particulier, qui poussés par des intérêts trop humains n'ont pas craint de chercher à restreindre l'action des missionnaires dans la limite de leurs vues politiques. Telle fut, comme nous l'avons déjà indiqué plus haut, comme nous le développerons encore dans la suite; telle fut, parmi les éléments de ruine dans ces missions, l'une des plus grandes causes des maux qui les affligèrent.

Clément XIII en particulier tenta d'y remédier en chargeant la société des Missions-Etrangères d'y faire une tentative dans le courant du dernier siècle. Et cette tentative bien que passagère; cette tentative dont nous n'avions pas connaissance à l'époque de notre premier travail sur cette même œuvre [1], est encore une de nos gloires.

Nous en donnerons une idée sommaire d'après la relation qu'on en conserve aux archives du séminaire à Paris.

Voici comment l'auteur de cette relation s'exprime en parlant du voyage et de l'arrivée des missionnaires à Loango. On y verra d'une part combien était déjà profondément triste l'affaiblissement de la foi parmi les équipages français à cette époque. On s'y formera de l'autre une idée des espérances et des difficultés constamment offertes aux missionnaires par les populations de ces côtes.

« La divine providence après avoir aplani une foule d'obstacles
» dont le détail remplirait une relation particulière, disent les
» missionnaires, fit enfin embarquer MM. Belgarde et De Clais sur
» un navire de la rivière de Nantes nommé les *Deux Marguerites*,
» armé pour la Coste de Loango et commandé par M. Bigot.

[1] *Lettres à Mgr l'évêque de Langres sur la Congrégation des missions étrangères.* In-8°, Paris, Gaume, 1842.

» Ces missionnaires considérèrent en s'embarquant les difficultés » multipliées qu'ils avaient rencontrées à leur passage, et qu'ils » devoient préférer dans la concurrence le bien de leur mission à » tout autre, et résolurent en conséquence de ne faire aucunes » fonctions ecclésiastiques dans le vaisseau que de l'agrément du » capitaine, et de lui causer le moins d'embarras qu'il seroit pos- » sible, afin que le récit qu'on feroit de leur manière d'agir rendît » plus facile le passage des missionnaires qui les suivroient..... » Mais leur capitaine était un homme de bien, fort pieux, qui se » faisoit un singulier plaisir de passer à Loango les premiers mis- » sionnaires français. Il ne tarda pas à les prier de prêcher et de » faire le catéchisme, et depuis ce temps ils ont ordinairement fait » tous les dimanches avant les vêpres une petite exhortation à l'é- » quipage, et beaucoup plus souvent le catéchisme aux garçons de » chambre et aux matelots qui n'avoient pas fait la première com- » munion. Ils espéroient recueillir beaucoup de fruit de leurs pe- » tits travaux à cause du bon exemple de leur capitaine, qui se » proposoit de communier le jour de Saint-Jacques son patron, » mais la mort l'ayant prévenu d'une manière assez précipitée, » n'ayant eu que le temps de se confesser et de recevoir l'extrême » onction, ceux qui se proposoient de l'imiter pendant sa vie, sans » être assez touchés de son accident, ont tant différé que les mis- » sionnaires les ont quittés sans qu'ils aient satisfait le foible désir » qu'ils témoignoient d'approcher des sacrements; et, à l'exception » de ceux qui ont fait leur première communion, ou qui ont été » dangereusement malades, ils n'ont pas été fort utiles dans le vais- » seau.

» Il ne leur est rien arrivé d'extraordinaire pendant la traversée » qui a été assez courte. Etant partis de Maindin à l'embouchure » de la Loire, sur les 5 heures du matin, le 10 juin, ils sont venus » à terre, au cap Sainte-Catherine, le 16 août au matin, lieu où ils » pensent que commence leur mission. On mit le canot à la mer » le 26, afin de l'envoyer à terre pour s'assurer de l'endroit où on » était alors. Un des missionnaires s'y embarqua, mais ils ne pu- » rent descendre à terre, la mer y étant trop grosse. Ils virent seu- » lement sur le rivage beaucoup de nègres qui leur témoignèrent » beaucoup d'amitié et d'envie de les voir de plus près afin de les » régaler du vin de Palme, et d'être régalés à leur tour d'eau-de- » vie. Le 30, ils mouillèrent dans la baye de Malombe et les ba-

» bitants du lieu leur firent dire, sur les informations qu'ils avoient » fait faire, qu'ils seroient bien reçus à Loango, le roy étant chré- » tien comme les Européens, quoique idolâtre en même temps » comme les autres nègres. Ils jugèrent de là que les ancêtres de » ce roi avoient été chrétiens, conformément à la relation du père » Bernardin de Hongrie, rapportée dans presque toutes les géogra- » phies modernes au mot Loango, et que le roy actuel, quoique ido- » lâtre, conservoit encore ce nom glorieux : c'est ce qui leur fit » changer le dessein qu'ils avaient d'abord conçu de se fixer dans » le royaume de Malimbe ou de Cacongo à cause de la salubrité » de l'air. - Quelques jours après qu'ils furent sortis de Maïombe, » ils rencontrèrent le navire le Badin dans lequel était leur cher » confrère M. Sibire, parti un mois après eux. Cette heureuse ren- » contre les remplit de joie. Ils apprirent en même temps la déser- » tion de leur frère chirurgien qui avait manqué de courage après » trois ou quatre jours de séjour à bord du navire dans lequel il de- » vait passer.

» Le navire les *Deux Marguerites* mouilla l'ancre devant Loan- » gue, c'est la même chose que Loango, le 10 septembre, afin » d'envoyer le canot à terre pour savoir si la traite y seroit avan- » tageuse ; un des missionnaires y fut aussi afin de vérifier ce qu'on » leur avoit dit de Mayombe, il ne trouva rien d'approchant : le » roy étoit mort depuis six mois, lequel ne doit avoir de succes- » seur que dans un an lorsqu'on mettra son corps en terre, sui- » vant l'usage du pays. Le missionnaire s'adressa au Mafouque, » premier ministre pendant la vie du roy, et régent pendant les » interrègnes ; il lui exposa simplement et sans préparation son » dessein : le Mafouque ne vouloit pas croire que des Européens » voulussent fixer leur demeure dans le pays, parce qu'il n'en » avoit point vu d'exemple. Le missionnaire le lui persuada de » son mieux, en ajoutant qu'il ne s'en retourneroit jamais en » France si les nègres vouloient l'écouter avec docilité et se faire » chrétiens : le Mafouque lui dit enfin qu'il pouvoit aller lui et ses » confrères partout où bon lui sembleroit, que personne ne leur » feroit de mal ; ce fut alors que le missionnaire lui promit un » petit présent, ajoutant qu'il seroit de peu de valeur parce qu'ils » n'étoient point riches. Il s'en retourna tout de suite à bord afin » de faire transporter leur bagage à Loango, le navire les *Deux* » *Marguerites* devant aller jusqu'à Cabinde faire sa traite ; il revint

» le lendemain avec son confrère, et trouvèrent le *Badin* mouillé
» à Loango. Dès le lendemain matin, Messieurs Belgarde et Sibire
» descendirent à terre afin de chercher un lieu où pouvoir se fixer.
» Ils s'adressèrent au Mafouque très-mécontent de voir les *Deux*
» *Marguerites* aller plus loin, afin qu'il leur donnât un guide pour
» les conduire où ils voudroient aller; il leur en assigna un et s'en
» fut, mais ils l'eurent bientôt perdu dans la foule : ils cherchè-
» rent long-temps le Mafouque qui ne voulut plus les écouter.
» Les capitaines français témoins de leur embarras, les plaignoient
» sans les aider. Ils alloient et venoient en délibérant s'ils se met-
» troient en route sans guide, et s'y seraient déterminés sans que
» la divine Providence, satisfaite de cette petite épreuve, permît que
» Kisinga ou le prince Zinga passât par là ; ils s'adressèrent à lui
» sans le connaître, il les écouta avec plaisir et leur dit qu'il avoit
» une petite terre assez éloignée de Loango, qu'il les y feroit con-
» duire moyennant deux pièces de marchandises, et que si le lieu
» leur convenoit qu'il leur y feroit faire des cazes. Comme ils ne
» vouloient pas le payer d'avance, un capitaine de Nantes nommé
» M. Guenichon, homme de bien et ami des missionnaires, se
» mit caution des deux pièces, et ils partirent avec un petit sac
» de biscuit qu'on leur avoit donné par charité sous un bras, une
» pièce de mouchoirs des Indes et leur bréviaire sous l'autre, ils
» arrivèrent le soir à la ville de Loango, nommée en langue du
» pays Boati. Cette ville capitale du royaume leur parut distante
» de la mer d'environ une lieue et demie. On les conduisit chez
» Kisinga qui arriva le même jour fort tard et fit meubler une caze
» pour nos missionnaires ; cette caze pouvoit avoir 8 ou 10 pieds
» sur toutes ses faces, elle étoit faite comme toutes les autres de
» feuilles de palmier ; les meubles consistoient dans quatre pièces
» de bois jointes en carré et posées sur le sol, sur quoi on mit
» deux nattes épaisses ensemble d'une demi-ligne avec deux oreil-
» lers fort minces, et ce fut là la table, les chaises et le lit. On
» leur apporta à souper dans leur chambre, et le prince y vint
» manger avec eux; les mets étoient un seul ragoût de vieux pois-
» son et des bananes, fruit assez bon avec force piment, de sorte
» que le feu étoit encore dans la bouche une heure après le repas.
» Le prince avoit aussi apporté un peu de magnoc, racine qui fait
» la principale nourriture du peuple, et par honneur il en man-
» geoit un morceau à demi en mordant dedans, et le présentoit

» ensuite aux missionnaires du côté qui avoit été dans sa bouche ;
» ils n'avoient garde de ne pas répondre à ses courtoisies. Ils té-
» moignèrent avoir envie de reposer après le souper ; le prince
» voulut leur donner un garçon pour coucher dans leur caze
» qu'ils refusèrent ; ils s'enfermèrent le mieux qu'ils purent et
» essayèrent de prendre un peu de repos ; mais la mauvaise habi-
» tude qu'ils avoient contractée dès leur enfance de coucher plus
» mollement, bannit entièrement le sommeil ; ils ne furent pas
» paresseux à se lever, mais ils eurent assez de peine à déterminer
» leurs conducteurs à se mettre en route : encore n'avoient-ils pas
» fait cent pas dans la ville qu'ils refusèrent d'aller plus loin, à
» moins qu'on ne leur donnât du biscuit. Comme la provision
» n'étoit pas forte et qu'on savoit que les nègres ne se contentent
» pas de peu, on leur refusa constamment ; on prit même le parti
» de se mettre en route sans eux, pensant qu'ils ne tarderoient
» pas à suivre, ce qu'ils firent en effet. Les missionnaires traver-
» sèrent ainsi la ville de Loango qu'on dit avoir une lieue de cir-
» cuit, et si peuplée, disent les nègres, qu'on ne sauroit en nom-
» brer les habitants. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'un des mis-
» sionnaires dont la vue est un peu courte l'auroit toute traversée
» sans y voir une seule maison, quoi qu'il fît grand jour, si par
» malheur il eût oublié ses lunettes, tant les maisons sont basses,
» éloignées les unes des autres, entourées d'arbres et de foin haut
» de 8 à 9 pieds dont toutes les rues sont garnies, de sorte qu'il
» ne reste au milieu qu'un très-petit sentier. Ils sortirent enfin de
» la ville après avoir fait bien des circuits, et marchèrent fort
» long-temps sans trouver ni nègres, ni villages, ni fontaines.
» Enfin, à force de marcher, ils aperçurent un village sur le haut
» d'une petite colline, ils y burent un grand coup d'eau qu'ils
» trouvèrent excellente. Ils n'eurent pas plutôt quitté ce village,
» qu'ils descendirent dans un grand marais qui leur parut fort
» étendu ; leurs guides se déshabillèrent et leur firent signe d'en
» faire autant, et continuèrent leur route ; les missionnaires les
» suivirent quelque temps en marchant sur des roseaux non sans
» faire bien des faux pas ; lorsqu'ils virent néanmoins que les
» nègres avoient de l'eau jusqu'à la poitrine, et qu'ils ne pouvoient
» les suivre plus loin sans se mettre aussi à l'eau, ils jugèrent que
» l'affaire étoit sérieuse et revinrent sur leurs pas pour délibérer
» plus à leur aise : leurs conducteurs après s'être fait prier, re-

» vinrent aussi. Après avoir employé une petite demi-heure à » prendre toutes les informations qu'ils pouvoient dans les circonstances où ils se trouvoient, et à se rafraîchir un peu, ils » prirent enfin le parti de quitter seulement leur soutane afin » d'avoir quelque chose de sèc à prendre en arrivant à la couchée, » et s'abandonnèrent enfin entre les bras de la divine Providence. » Ils se mirent à l'eau et suivirent leurs guides le mieux qu'ils » purent, et passèrent heureusement ce marais large suivant leur » estime d'une demi-lieue. Ils arrivèrent peu après midy, après » avoir fait environ deux lieues depuis la ville de Loango au village » de Kibota sans soupçonner que ce fût le lieu qu'on leur destinoit. Se trouvant trop près de la ville, ils y reçurent en peu » d'instants la visite de tout le village; hommes, femmes et enfants, » tous voulurent les voir entrer dans la petite caze, leur donner » la main; mais les missionnaires prièrent les femmes de rester à » la porte. Elles ne se firent pas prier, et se dédommagèrent de » leur curiosité en se faisant part de leurs réflexions les unes aux » autres, ce qui faisoit un épouvantable bruit, car les femmes » sont très babillardes en ce pays. Ils eurent bien de la peine à » congédier pour un instant cette foule, afin de s'enfermer et de » changer : ce fut un nouveau sujet d'admiration pour tous ces » infidèles, en voyant leurs soutanes et tous les habits de dessous » qu'ils avoient quittés; les nègres n'ont ordinairement qu'un » morceau d'étoffe pour tout habillement, qui leur descend depuis la ceinture jusqu'à mi-jambe, et s'ils en mettent un second » sur les épaules, c'est plutôt par vanité que par modestie; les » femmes sont sur ce point même comme les hommes; ils en » aperçurent néanmoins quelques-unes dans la foule habillées » assez modestement; ils leur en donnèrent les louanges à cet » égard, et bientôt la plupart ne paraissoient point devant eux sans » être bien couvertes.

» Kizinga arriva au bout de deux ou trois jours sur le soir; les » missionnaires prirent leur petit bagage, afin d'aller le trouver » un peu plus loin, où il s'étoit fait porter. Pendant qu'ils s'entretenoient avec luy, on luy apporta les deux côtés, les deux » pignons et le toit d'une caze qu'on lui monta sur-le-champ, afin » qu'il passât la nuit dedans; il proposa aux missionnaires d'y » coucher aussi, qui le remercièrent, disant qu'ils retournoient » coucher dans leur ancienne caze. Ils le quittèrent en effet, afin

» de si rendre, mais ils la cherchèrent en vain partout le village, » chacun leur parloit en riant, sans qu'ils comprissent ce qu'on » leur disoit. Ennuyés de chercher, ils en acceptèrent une autre » qu'on leur offroit; ils n'apprirent que le lendemain que celle » qu'ils avoient tant cherchée étoit celle-là même qu'ils avoient vu » transporter pour Kizinga. Ce prince s'obligea de leur faire faire » trois cazes, deux petites pour servir de chapelle et pour coucher » leur esclave lorsqu'ils en auraient un pour les servir, et » vne grande élevée sur des pieux, afin de les loger eux-mêmes » moyennant vingt pièces, et il leur permit en outre de faire labou- » rer de la terre tant qu'ils voudroient, moyennant quinze pièces. » Leurs trois cazes devoient être entourées d'une palissade. Ces » travaux sont presque achevés au moment qu'on écrit cette re- » lation.

» M. Sibire partit le lendemain avec Kizinga pour faire transpor- » ter les effets de la mission; mais son tempérament délicat n'a pu » supporter ces fatigues dans vn climat aussi chaud; il tomba » dangereusement malade peu de temps après son arrivée à Loango; » il luy reste encore vne fièvre continue qui, quoique peu consi- » dérable, le laisse dans vn état de langueur dont il ne sortira » peut-être pas sitôt. On le souhaite fort à Kibota, où l'air est » plus sain; mais il faut des forces pour s'y rendre.

» Le 18 septembre, M. Belgarde receut à Kibota quelques ba- » gages avec M. de Clais qui l'accompagnoit, porté sur un hamac, » auquel les nègres ont fait bien de la misère pendant la route, » ayant refusé par deux fois différentes de poucer plus loin luy et » ces bagages, à moins qu'il ne s'obligeât à leur payer trois pièces » de plus qu'on étoit convenu; il le leur promit; mais le préfet de » la mission s'est bien gardé d'autoriser de pareilles violences, et » il a trouvé le moyen d'avoir le paquet qu'on refusoit de luy » rendre sans satisfaire à leur injuste prétention. On ne sait pas si » Kizinga, avec lequel on avoit fait marché pour le transport des » effets, n'étoit pas d'accord avec ces porte-faix pour exiger le » surplus. Quoi qu'il en soit, M. de Clais eut bien de la peine à » tirer sa redingotte d'entre ses mains, et il fut contraint de luy » laisser vn mouchoir qu'il lui avoit prêté la veille et deux barils » d'eau-de-vie qu'il faisoit transporter à Kibota. Il est vrai qu'on » a mis de son consentement ces deux barils sur son compte. Voilà » qui sert à faire connaître le génie des nègres. Ils paraissent

» tous fort intéressés, enclins au vol, mais au vol d'adresse, car
» ils sont trop timides pour voler à force ouverte, et les mission-
» naires se croyent aussi en sûreté parmi eux, quoique leurs cazes
» ne soient fermées qu'avec des feuilles de palmier, que s'ils étoient
» dans une citadelle. Ils sont d'ailleurs doux, affables, et voyant
» avec plaisir les missionnaires, ce qui leur fait espérer que les
» lumières célestes détruiront ce qu'il y a de mauvais dans leur
» cœur, pour leur faire baisser la tête sous le joug aimable de la
» religion. Ils n'ont presque pas de superstition ny de religion, au-
» cuns sistèmes; ils croyent sans hésiter et sans faire d'objections
» les vérités naturelles que les missionnaires peuvent leur faire
» entendre, comme qu'il n'y a qu'un seul Dieu, créateur du ciel
» et de la terre et de toutes choses; qu'il a fait l'homme pour le
» connaître, l'aimer et le servir; que ceux qui se seront bien ac-
» quittés de ces obligations seront abondamment récompensés
» après leur mort, et que les autres brûleront dans vn grand feu
» qui ne s'éteindra jamais. Ils paroissent frappés de ces vérités,
» qu'on ne leur développe pas assez faute de sçavoir la langue.
» C'est l'étude actuelle des missionnaires, qui vont aussi baptiser
» les enfants aussitôt que leur chapelle sera achevée, étant per-
» suadés qu'aucuns parens ne refuseront de faire recevoir ce sa-
» crement à leurs enfans. Ils ont rencontré depuis peu, parmi les
» esclaves de Nizanga, vn chrétien qui se souvient d'avoir reçu le
» baptême d'un père capucin, dans le comté de Sogne, au sud du
» Zaire, à l'âge de 5 à 6 ans, après quoi il fut transporté à Loango,
» où il n'a reçeu ny pû recevoir aucune instruction sur la religion.
» Il témoigne vn grand désir d'être instruit, et les missionnaires
» espèrent trouver en luy beaucoup de docilité et de ferveur; ils
» luy ont témoigné beaucoup d'amitié et même d'honneur devant
» les autres nègres, afin de leur faire comprendre la différence
» qu'il y a entre vn chrétien et vn infidelle.

» Kizinga veut être le père du préfet de la mission et fixer son séjour
» à sa terre de Kibota, lorsqu'il sera chrétien. Mais voudra-t-il l'être
» lorsqu'il sçaura qu'il ne pourra avoir qu'une femme? Que Dieu
» luy en fasse la grace. Les nègres ont eux-mêmes remarqué de
» la différence entre les mœurs des missionnaires et des autres
» européens. Ceux-cy, disoit le mafouque, il y a quelque tems,
» jurent sans cesse, et cela n'est pas bien, ajoutoit-il, mais ceux-
» là ne jurent jamais.

» Il leur fit visite à Kibota, afin d'avoir le petit présent qu'on » luy avoit promis. On lui a donné une pièce d'indienne à fleur » argent dont il a paru content. Son fils est venu les voir aussi » plusieurs fois : il prend la qualité de Fou-mou ou de Roy; les » missionnaires ne se gênent pas néanmoins avec luy, et lorsqu'ils » luy ont donné deux ou trois coups d'eau de vie (mellée de moi- » tié d'eau), ils luy disent tout vniment qu'il n'en aura pas davan- » tage; s'ils se mettoient sur le pied de donner aux nègres soit » grands, soit autres, ce qu'ils demandent, leurs petits effets » seroient bientôt dissipés, et ils seroient contraints d'abandonner » leur mission faute d'y pouvoir subsister à moins que Dieu ne » pourvût à leur subsistance d'une manière extraordinaire, au » lieu qu'en économizant et continuant à vivre la pluspart du tems » de magnoc, ils pourront se soutenir 15 ou 18 mois, et pendant » ce tems recevoir le petit secours que la charité des fidelles vou- » dra bien leur fournir. Tout est extremement cher ici, un mou- » ton coûtant quatre pièces, un cabric deux, ainsi du reste; » trente magnocs gros comme nos navets leur coûtent un quard » de pièce, et c'est là le fondement de leur nourriture; c'est ce » qui leur tient lieu de pain, et souvent ils le mangent seul.

» La divine Providence, sur la fin de septembre, a préservé les » missionnaires d'un accident considérable, de l'incendie de leurs » cazes et des effets qu'ils avoient deja receûs, la flâme ne fut » qu'à deux pieds et demi de leur principale caze où il auroit sans » doute pris, et l'auroit en peu reduite en cendre, sans que Dieu » envoyât à leur secours un nègre qui empêcha le progrès des » flammes : on avoit mis le feu aux herbes sèches, comme on fait » tous les ans avant les pluies, afin d'en purger la terre. Ces herbes » sont fort hautes, et le vent étoit violent, de sorte qu'on les au- » roit prises pour un torrent de feu. Les missionnaires ne sachant » quel remede apporter à ce malheur, s'occupoient à faire des » actes de resignation pendant que le risque dura. et à remercier » Dieu ensuite de les en avoir délivrés, et pris une ferme résolution » de ne plus laisser d'herbes seches autour de leurs cazes.

» Leur vie actuelle imite plus celle des peres de la Trape que » celle des missionnaires ne pouvant encore evangeliser; ils s'oc- » cupent à faire leur petite cuisine, à aller puiser de l'eau aux » ruisseaux fort éloignés, à chercher du bois, etc.; n'ayant point » encore de domestique, ils travaillent eux mêmes à faire la porte

» et l'autel de la chapelle, à labourer leur jardin; parmi les choses » qui y sont semées, le bled de Turquie, les pois de Rome et la » chicorée, sont les seules choses qui leur promettent du rappôrt; » le bled sarazin surtout y croît d'une vitesse étonnante; ils vont » faire planter un champ de magnoc afin de diminuer par là leur » dépense, et se mettre en état, lorsqu'il sera en rapport (ce sera » dans 5 ou 6 mois), d'élever de jeunes negres pour en faire des » catéchistes. Les peres ne demanderont pas mieux que de les leur » confier : ce sera là leur principal soin; mais ils sont trop peu de » trois, vu surtout l'état d'accablement de M. de Clais, dont il ne » reviendra pas (à ce que l'on croit), pour soutenir cette œuvre » longtems; aussi ont-ils recours souvent au maître de la moisson, » afin qu'il y envoye des ouvriers. Ils n'oublient pas non plus » leurs bienfaiteurs, et afin de se souvenir d'eux d'une manière » plus spéciale, à la sainte messe, ils vont placer le tableau de » ceux qui leur sont connus dans leur chapelle vis à vis l'endroit où le pretre s'habillera, et lorsqu'ils auront appris le decès de » quelques uns d'eux, ils ne manqueront pas de leur faire part des » trésors de l'Eglise dont notre Saint Pere le Pape les a fait dépo- » sitaires [1]. »

Ces détails et ces difficultés démontrent la sagesse des vues renfermées dans le mémoire présenté de nos jours à la propagande pour préparer, par une sage et complète organisation, le moyen d'y affermir définitivement la foi chrétienne.

Voici comment s'exprimait dans ce mémoire le supérieur des nouveaux missionnaires : « Nous croyons, disait-il, que la foi ne » pourrait prendre une forme stable parmi ces peuples, ni les » églises naissantes avoir un avenir assuré que par le secours de » la civilisation perfectionnée jusqu'à un certain point.

» De plus, il nous semble que la formation et la consolidation » de nos églises d'Europe sont dues à l'établissement d'une civilisa- » tion complète. Nous croyons que nos églises auraient été diffici- » lement en état de recevoir, encore moins de conserver l'organi-

[1] *Relation du voyage de MM. Belgarde et Astelet de Clais, premiers missionnaires envoyés par notre Saint-Père le pape Clément XIII, dans le royaume de Loango, en Guinée, en* 1766, *de l'heureuse rencontre de M. Sibire leur confrère et de leur établissement au village de Kibota.* — Manuscrit conservé aux Archives es missions étrangères à Paris.

» sation canonique si essentielle à l'Eglise catholique et si nécessaire » pour garantir sa perpétuité sans cette civilisation.

» Nous appelons civilisation perfectionnée celle qui a pour » fondement outre la religion, la science et le travail.

» La civilisation grossière, qui n'apprend qu'à manier médio- » crement la bêche et l'outil, n'a qu'une très-petite portée pour » opérer un changement dans les mœurs des peuples, et ne peut » être que de courte durée. Il ne suffit donc pas de montrer à ces » hommes neufs la pratique du travail; il faut, peu à peu, leur » inculquer les théories des choses, afin de les mettre par là peu » à peu en état de n'avoir plus besoin du secours des missionnai- » res pour continuer l'œuvre; autrement les peuples resteront » toujours dans leur enfance, et dès que les missionnaires vien- » dront à leur manquer, ils retomberont dans leur barbarie. La foi » alors ne survivra pas à la civilisation.

» Il faudra un temps considérable sans doute pour obtenir le » résultat désiré; mais on est sûr de ne l'obtenir jamais, si l'on » n'y vise pas dès l'origine, tout en faisant les choses imparfaite- » ment dans les commencements.

» Le deuxième principe est que la civilisation est impossible » sans la foi. De là c'est la tâche du missionnaire, c'est son devoir » d'y travailler, non seulement dans la partie morale, mais enco- » re dans la partie intellectuelle et physique, c'est-à-dire, dans » l'instruction, l'agriculture et les métiers. C'est lui seul qui, par « son autorité surnaturelle d'envoyé de Dieu, par sa charité et son » zèle sacerdotal, est capable de produire un effet complet; c'est « donc sur lui seul que repose l'œuvre.

« De plus, si le missionnaire se charge seulement de la partie « morale sans s'occuper du reste, d'autres s'en occuperont, et il « verra souvent détruire en peu de temps, par eux, ce qu'il aura « tâché d'édifier avec beaucoup de peines et de travaux [1]. »

Il est vrai que pour en arriver là, il faut de la part des missionnaires du S. Cœur de Marie plus que du dévouement jusqu'à la mort, plus que du zèle et de la vertu, même au-dessus de l'ordinaire. Ceux qui les ont précédés avaient toutes ces choses. Nous pouvons en particulier, pour ce qui regarde les prêtres des missions étrangères, nous en former une idée par cette lettre où l'un

[1] *Mémoires sur les missions des Noirs*, etc., p. 20.

d'entre eux s'exprimait ainsi : « Echappé depuis peu, disait-il, à » une fièvre maligne qui a manqué de mettre fin à ma vie, je com- » mence à me rétablir un peu, mais tout le monde sçait qu'en ces » païs extrêmement chauds, les convalescences sont souvent l'af- » faire de plusieurs mois ; grâces à l'infinie miséricorde du Sei- » gneur, je suis entièrement tiré d'affaire ; mais il me reste un » fond de foiblesse qui, je pense, ne s'en ira qu'à la longue..... » Nous avons choisi pour le lieu de notre séjour un endroit qui » paroît fort sain ; il ne nous manqueroit rien ici si nous avions le » bonheur de sçavoir la langue, car je crois les negres, tout inté- » ressés qu'ils sont, fort portés pour nous, si une fois ils connois- » soient le prix du tresor que nous sommes venus leur apporter. » Avec quels transports de joie et de reconnoissance n'avons- » nous pas vu ces aimables contrées, baisé les sables brûlants, » pénétré dans l'intérieur de ces païs, théâtre de nos travaux, re- » ceptacle de nos sueurs ! Qui pourrait vous décrire la paix que » l'on goûte à tout sacrifier pour un si bon maître ! On se voit sou- » vent sans ressource du côté du temporel, mais qu'on est ample- » ment dedommagé de ce qu'on souffre pour son service !

» Les negres ne peuvent concevoir comment nous avons pu » quitter la France pour venir à perpetuité chés eux leur faire » connoître le Dieu qui les a formés ; mais au deffaut de connois- » sance de notre part, cette pensée frappante les laisse à peu près » tels qu'ils sont. Dieu veuille bientôt les tirer de l'erreur, et vous » sentés assés qu'il faut necessairement que la divine Providence » mette la main à l'œuvre qu'elle a commencée pour tirer de leur » esprit les différents prejugés, fruits de leur ignorance, de leur » paresse et de leur convoitise [1]. »

Il faut encore que les circonstances religieuses et politiques de l'Europe, il faut que les ressources de la nouvelle congrégation la mettent à même de suivre pendant longtemps, et avec une invincible persévérance le plan si sagement tracé par elle dans le mémoire déjà cité, où l'on dit : « Considérant donc ces choses, nous » nous sommes effrayés. Nous nous sommes dit à nous-mêmes : si » tant d'hommes éminents en lumières et en vertus apostoliques » ne sont pas parvenus à donner à leurs grandes œuvres la stabi- » lité et la solidité nécessaires, que pouvons-nous espérer, nous

[1] Lettre écrite de Kibota par M. Sibire, le 2 novembre 1766.

» qui sommes si faibles et si dépourvus de tout ce qui brillait en » eux avec tant d'éclat? Nous avons d'autant plus à craindre, que » nos missions offrent des difficultés spéciales, peut-être incon» nues ailleurs.

» Étant donc intimement convaincus que nos succès resteront » inférieurs à ceux des autres missionnaires, nous désirerions au » moins former solidement et d'une manière permanente le peu » qu'il plaira à la divine bonté de nous faire opérer.

» Or, pour y parvenir, une seule voie nous semble praticable, » c'est de nous appuyer, dès le principe, sur une organisation » stable et inhérente au sol que nous voulons cultiver. Nous » sommes déjà assez au fait de l'état du pays et de la population » dans les principales contrées qui nous occupent maintenant pour » concevoir un plan qui entre dans ces vues. D'ailleurs il y a de » ces règles générales qui vont à toutes les missions et qui peuvent » suffire pour tout un plan d'organisation, alors même que l'on ne » connaîtrait pas en détail l'état de chaque mission.

» Nous l'avons déjà dit, et nous ne saurions trop le répéter, la » pensée que, pour réussir avec la faiblesse de nos ressources, il » ne nous suffit certainement pas d'aller au hasard avec la pensée » générale de convertir les infidèles. Il faut nous proposer, dès » l'origine, un résultat plus sérieux, plus positif, plus déterminé. » Il faut, pour obtenir ce résultat, dès l'origine, fixer une » somme de moyens, qui, dans leur ensemble et dans toute » leur portée, tendent avec efficacité à fixer invariablement notre » sainte religion sur le sol. Or, pour cela il faut un plan prémé» dité et une organisation hiérarchique très-puissante. »

« Pour obtenir un résultat stable, il faut une pensée d'avenir » présidant aux projets, et une pensée de temps pour l'exécu» tion des détails, qui demande une grande patience et persé» vérance.

« Il faut beaucoup de temps donc; il faut s'y prendre dès l'origine. » Plus tôt on commence, plus tôt on arrive aux résultats désirés » et si désirables. Jamais on ne commence trop tôt, mais bien sou» vent trop tard; ou plutôt on ne commencera pas du tout, si l'on » n'agit dans ce but dès le commencement.

« Si cette théorie est vraie dans toutes les missions, elle devient » pratique dans les nôtres. Dans l'état actuel des choses, toutes » les circonstances favorisent l'exécution du plan et de l'organi-

» sation que nous proposons humblement à Vos Éminences illus-
» trissimes; si nous attendons encore, ces circonstances disparaî-
» tront, d'autres les remplaceront, et la pratique de notre projet
» pourrait devenir inexécutable. Il faut de la *patience* et de la
» *persévérance* dans l'exécution des moyens; or, s'il n'y a pas un
» plan, une organisation tracée d'avance, il ne peut y avoir de
» persévérance dans l'emploi de ces moyens. Ces moyens sont
» nombreux, sont variés, ne sont pas toujours conformes au goût
» des missionnaires; ils offrent quelquefois de grandes difficultés
» dans l'exécution; s'ils ne sont pas réglés d'avance par un plan
» et une organisation positive, comment les missionnaires pour-
» ront-ils y persévérer?

« Par exemple, nous nous proposons de former un clergé indi-
» gène; nous disons tous qu'il faut faire son possible pour en
» avoir un; dans la première ardeur de nos désirs nous y tra-
» vaillerons avec courage; puis, les difficultés surviendront plus
» grandes peut-être que l'impatience du missionnnaire n'osait le
» prévoir, et le plus triste découragement sera la suite de cet
» empressement hâtif sans prévisions, sans règle, sans portée.

« D'ailleurs, sans plan et sans organisation il n'y a pas d'ordre;
» et là où il n'y pas d'ordre, la persévérance est impossible, aussi
» bien que le succès.

« De plus, si nous ne commençons pas dès l'origine, les mis-
» sionnaires s'y prêteront mollement lorsque plus tard nous vou-
» drons commencer. Ils s'y livreront d'abord par devoir, mais
» bientôt ils se relâcheront, parce que ce sera contre leur goût et
» leurs habitudes précédentes. Ils obéiront; mais ils n'agiront
» point par conviction, parce qu'ils verront l'effet de leurs efforts
» dans le lointain, et cet effet paraîtra fort incertain, tandis
» que leur première manière d'agir produisait des effets immé-
» diats.

« Ils ont besoin d'être élevés, nourris dans ces idées, dès le
» commencement de leurs travaux, même dès le temps de leur
» noviciat.

« Les chefs des missions et les supérieurs de notre société
» pourraient eux-mêmes devenir, dans la suite, un obstacle à
» une bonne organisation, pour des motifs qu'il est inutile de
» décliner ici; mais si, dès les premiers pas que nous faisons dans
» la carrière, nous avons un plan et une organisation approuvée,

» ordonnée par la S. Congrégation, tous, supérieurs comme » inférieurs, marcheront dans cette voie et sans réplique et sans » difficulté [1].

« Du reste, ayant étudié, approfondi la mémorable Instruction » publiée par la S. Congrégation et revêtue de la sanction de » l'auguste pontife, qui, avant de terminer sa glorieuse carrière, » a voulu encore donner cette dernière marque de son zèle plein » de lumière et de sa charité pontificale pour les missions, ayant » donc étudié cette belle instruction, nous y avons trouvé tout le » plan et les points les plus importants de l'organisation que nous » prenons la confiance de proposer à Vos Éminences [2]. »

Or, nous ne craignons pas de le dire, pour quiconque a vu, comme nous, l'origine providentielle et les rapides progrès de la Congrégation du S.-Cœur-de-Marie, il est impossible de douter des grandes vues de Dieu sur cette œuvre [3]; il est impossible, en particulier de ne pas concevoir de véritables espérances sur ce qui regarde les missions récemment ouvertes dans la Guinée [4].

Ces espérances sont d'autant plus fondées en ce qui touche l'œuvre capitale des missionnaires du S.-Cœur-de-Marie, que M. Libermann, d'après les témoignages les plus certains, n'hésitait point à dire, en répondant aux objections faites contre les noirs : « Ils ne sont pas moins intelligents que les autres peuples. » Mes confrères de l'île Bourbon et de la Guinée m'assurent que » l'on en trouvera un grand nombre capables de faire les études » classiques et d'y réussir.

« Les noirs, au nombre de plus de six mille, que mes confrères » ont dans leurs catéchismes aux îles Bourbon et Maurice, appren- » nent généralement très-bien et avec facilité la doctrine chré- » tienne. Souvent, ils font des réponses pleines de clarté, de sa- » gacité et d'intelligence. Il faut leur enseigner, il est vrai, d'une

[1] Instruction de la propagande à tous les missionnaires, 23 nov. 1845.

[2] *Mémoire sur les missions des Noirs*, etc., p. 15.

[3] Dans son Mémoire à la S. C., M. Libermann donne un aperçu extrêmement intéressant sur l'origine et la pensée de son œuvre, nous en avons conservé nous-même des détails plus précis dans les notes mss. réunies sous ce titre : *Journal d'un missionnaire*, Voir dans cette collection, t. III, p. 37, 66, 135 et 243.

[4] Ces espérances sont d'autant plus grandes maintenant, que depuis peu le séminaire du Saint-Esprit se trouve réuni à la nouvelle Congrégation.

» manière très-simple et parler leur langage grossier; le manque » absolu de toute éducation leur rendrait un langage plus élevé » incompréhensible; mais pour le fond des vérités, ils les com- » prennent parfaitement et en rendent compte avec intelligence » et fidélité. Or si, dans l'état d'abandon où ils sont et dans la » stupide ignorance dans laquelle on les élève, ils sont capables » de bien saisir et de concevoir parfaitement les vérités renfer- » mées dans la doctrine chrétienne, est-il croyable que ces » mêmes hommes étant civilisés, bien instruits dès leur enfance, » et recevant une éducation soignée, ne puissent devenir de bons » pères de famille, être placés dans les différentes classes de la » société et produire des prêtres capables de faire du bien dans » l'Église? Un de nos missionnaires de Bourbon me dit que plu- » sieurs noirs de son catéchisme de persévérance seraient en état » de disputer le prix dans les premiers catéchismes de Paris, non » sans doute quant à la manière de s'exprimer, l'absence de toute » instruction les en rend incapables, mais quant à la connaissance » du fond de la matière.

» Il y a quatre ou cinq ans, un homme d'un excellent juge- » ment, né dans les colonies, m'a souvent assuré qu'on trouvait, » même parmi eux, des esprits transcendants; il me raconta deux » faits qui le prouvent.

» Il a connu un noir qui, ne sachant ni lire ni calculer, avec » toute sa grossière éducation d'esclave, était un excellent méca- » nicien. Un jour, on lui fit voir une machine à vapeur très- » compliquée; après avoir examiné tous les détails du méca- » nisme, il en donna l'explication avec la plus ponctuelle exac- » titude.

» Le second fait: Une trentaine d'esclaves formèrent une con- » juration pour leur délivrance. Les mesures étaient si bien con- » certées que, s'ils n'avaient pas été trahis, en moins de six heures » de temps, ils auraient eu plusieurs milliers de noirs sous leurs » ordres, avant que les blancs eussent pu seulement s'en aper- » cevoir. Le secret fut parfaitement gardé; quelques heures seule- » ment avant le moment de l'exécution, l'un d'entre eux, touché » de remords à la vue du massacre qui aurait été la suite du » succès, en prévint ses maîtres qui étaient désignés comme » les premières victimes. Sans doute, ces malheureux faisaient

» une chose détestable, mais ils prouvèrent par là qu'il se trouve » dans la race africaine des hommes de tête et de résolution.

» En Amérique, où les noirs sont traités avec mépris et où ils » se trouvent dans un avilissement tel, que nous osons à peine » ajouter foi à ce que l'on nous en dit, cependant, malgré ce de- » gré d'avilissement, il s'en trouve un grand nombre, parmi les » émancipés, qui ont acquis des fortunes considérables; il faut » donc qu'ils aient un certain développement d'intelligeuce et » d'industrie pour acquérir ces fortunes dans un tel état de » choses.

» Nous pourrions citer bien d'autres faits à l'appui de notre » assertion [1]. »

A quoi nous pouvons ajouter une autre preuve de fait qui regarde un prêtre noir élevé en France [2], un prêtre avec qui la Providence nous mit en relation, il y a quelques années, et dont un évêque des plus distingués, parmi les missionnaires, nous rendait ce consolant témoignage : « Vous ne serez pas fâché, pour plus » d'une raison, nous écrivait-il, de lire l'extrait suivant d'une » lettre que j'ai adressée de Rio-Janeiro à M. Langlois [3], en date » du 4 avril 1843.

« Nous ne sommes restés que quatre à cinq jours à Gorée, et cette » courte relâche, dans un pauvre îlot, ne me fournit rien de bien » remarquable à vous signaler. Je vous dirai seulement. M. le Su- » périeur, que nous avons été admirablement reçus par le curé » de cette petite colonie. C'est un homme de trente ans environ, » très-capable, très-versé dans les sciences humaines et ecclésias- » tiques, et par-dessus tout un très-vertueux prêtre. De l'aveu de » tous ceux qui l'ont vu, il passerait, en France même, pour un » ecclésiastique extrêmement distingué. — Il semble que nous de- » vons trouver dans ce fait un grand encouragement pour une » œuvre bien difficile, et qui passe cependant pour l'œuvre prin- » cipale de notre Congrégation : la formation d'un clergé indi- » gène au milieu des peuples que nous évangélisons. Ce prêtre, » si recommandable, est un nègre ! Or, si avec un nègre (nous

[1] *Mém. sur les missions des Noirs*, etc., p. 4.

[2] M. Moussa, prêtre du Sénégal, dont le roi Louis-Philippe voulut conserver le portrait.

[3] Supérieur du séminaire des Missions-Étrangères à Paris.

» les avons vus de près, les nègres; nous les avons vus esclaves » chez les Européens; nous les avons vus libres sur le continent » africain), si avec un nègre on a pu faire un tel prêtre, que ne » pourra-t-on pas, que ne devra-t-on pas faire, Dieu aidant, avec » d'autres hommes beaucoup moins disgraciés, bien plus haut » placés sur la longue échelle de l'espèce humaine!

» Il n'y a rien d'exagéré sur le compte de cet honorable curé, » continue le même évêque; moi je l'ai vu et examiné de très » près, je ne crois pas me tromper à son sujet; j'ai beaucoup in- » terrogé, et les témoignages ont été unanimes — c'est un de ces » petits négrillons *pur sang* amenés en France il y a une quinzaine » d'années par les partisans de l'émancipation des noirs, qui vou- » laient prouver par des faits authentiques ce que plusieurs s'ob- » stinent encore à nier, que le nègre est autre chose qu'une brute, » et que son intelligence peut se plier à tous les développements. » Sur une douzaine, je crois, trois seulement, prêtres aujour- » d'hui, ont parfaitement réussi[1]; de retour depuis peu de temps » dans leur pays, ils se proposent de travailler au plutôt à la con- » version des nègres indépendants du continent. Le curé de Gorée, » qui passe pour le plus capable des trois, était dans l'intention » de renoncer à cette cure pour fonder et diriger un séminaire de » nègres; le gouvernement devait en faire à peu près tous les frais. » L'intention du digne homme est de former un clergé nègre » complet[2]. »

De semblables faits répondent d'eux-mêmes à tant d'objections faites par des esprits superficiels ou prévenus contre une œuvre d'une nécessité telle que l'est, dans les missions, la formation d'un clergé indigène chez toutes les nations et pour tous les peuples.

Mais reprenons pour un instant le cours de la narration d'un voyage qui nous fournira des observations de semblable nature pour d'autres contrées encore.

[1] Ces enfants étaient au nombre de 25; plus de 15 sont morts en France des effets du climat.

[2] Lettre que Mgr Forcade, évêque de Samos, vicaire-apostolique du Japon, m'écrivait de Macao le 31 mars 1844.

CHAPITRE V.

Le cap de Bonne-Espérance et les oiseaux de mer. — Récits de naufrages. — Découverte française de l'Australie.

Mirabiles elationes maris !
Ps. xcii, 6.

A mesure que nous approchions du cap de Bonne-Espérance, les oiseaux de mer devenaient plus communs; les albatros, les pétrels et toute cette puissante famille des alcyons donnaient une nouvelle vie à la mer. J'aimais à les contempler ainsi étendant leur vol majestueux sur les vagues ou se jouant dans l'air en luttant contre les vents avec cette vigueur, cette énergie dont les oiseaux terrestres ne peuvent donner qu'une imparfaite idée. Je les suivais des yeux pendant bien longtemps et je puisais dans cette vue la matière d'une profonde méditation. C'était pour moi l'image des saints, remplis de la grâce et de la force d'en haut luttant d'une manière bien plus admirable encore contre les orages de la vie et soutenus dans ce combat par la même puissance qui, aux jours de la création, donnait aux oiseaux des mers l'armure nécessaire pour vaincre la tempête. Je les voyais encore entourer les appâts qu'on jetait du bord pour les prendre; et, là aussi, je puisais pour moi même et pour les hommes mes frères, de nouveaux sujets d'enseignement. Ces oiseaux imprudents, excités par la faim qui les tourmentait, surtout après l'orage, venaient se précipiter sur l'appât trompeur où d'autres avaient déjà trouvé leur perte. N'était-ce pas l'image de ce que nous sommes, lorsqu'emportés par nos passions, nous nous précipitons vers le bien mensonger qui nous a séduits? Pendant longtemps, comme eux, nous hésitons, nous luttons contre la pente qui nous entraîne; puis l'aveuglement augmente, et notre pauvre âme se laisse prendre et enchaîner sous une dure servitude. Parmi les oiseaux dont la vue m'inspirait cette pensée, on en prit deux à peu près en même temps : c'étaient deux albatros. A peine furent-ils déposés sur la dunette qu'on leur jeta un morceau de viande; ils se précipitèrent dessus pour le dévorer et ils se battirent pour le prendre. O hommes! me dis-je, encore ne sommes-nous pas ainsi faits! et les insensés qui se massacraient sur le radeau de la Méduse, suivaient-ils moins que ces oiseaux la brutalité d'un instinct que la raison et la foi ne gouvernaient plus. Oh! combien le péché dégrade l'homme!

et avec quelle triste vérité nous pouvons dire comme le faisait un grand serviteur de Dieu, [1], mais dans un autre sens que lui : bêtes de la création, lorsque les passions nous conduisent, oui nous sommes vos frères et vos sœurs !

La chasse qu'on s'amusait à faire à ces oiseanx dans un jour de temps assez calme faillit devenir l'occasion de la perte d'un de nos matelots [2]. C'était le 28 mars ; un albatros avait été abattu d'un coup de fusil, et l'on avait manœuvré de manière à faire arriver le navire sur l'oiseau qui se trouvait très près du bord, lorsque le matelot dont je parle eut l'imprudence de se jeter à la mer pour le saisir. Il n'y avait que quelques brasses à parcourir pour atteindre l'oiseau, mais au moment où il s'en emparait, le vent fraîchit un peu ; le navire doubla sa marche, et la ligne de pêche tendue à l'arrière cassa au moment où l'homme venait de la saisir pour se soulager. Le malheureux se vit bientôt à une assez grande distance de nous pour craindre la mort à laquelle il se crut un moment dans l'impossibilité d'échapper. On lui jeta une cage à poule pour l'aider à se soutenir sur l'eau jusqu'au moment où l'on aurait mis le canot à la mer, mais il était déjà trop éloigné pour la voir et il ne put s'y diriger comme on le pensait. Malgré l'em-

[1] Rien n'est plus touchant que la naïveté avec laquelle saint François d'Assise s'adressait quelquefois aux animaux qu'il appelait ses frères, comme œuvres de Dieu. On en peut lire quelques traits dans l'ouvrage suivant publié, il y a peu de temps, par un jeune écrivain catholique : *Histoire de saint François d'Assise* (1182-1226), par Émile Chavin de Malan, ancien professeur d'histoire au collége de Juilly. In-8°. Paris, Debécourt, 1841.

[2] Ce matelot se nommait Auguste Carbonnel. Étant à Pondichéry, je donnai ce sujet pour narration à l'un des petits indiens qui venaient nous demander des leçons de latin et de français. Voici textuellement comme il le rendit : « Par ordre du pape Grégoire, huit prêtres sortent de Paris pour aller au pays » qui leur est destiné ; pendant le chemin ils voient un oiseau grand et gros, » le capitaine tire un coup de fusil sur cet oiseau qui tombe sur la mer ayant » les ailes brisées. Un matelot bien courageux prend la résolution de descen» dre sur la mer et de le prendre : il y descend, nage et le prend ; mais » comme il avait un bec grand, le mordit au poitrine. Celui-ci ne pouvant » nager par cette blessure, crie et gémit. Les matelots le voyant ainsi, pre» nent une canote, viennent auprès de ce malheureux et le mettent sur leur » canote ; alors il était sans respiration. Après qu'il fut venu à lui, on lui de» mandait à quoi il pensait alors ; il disait qu'il n'avait pensé qu'à son père et » à sa mère, non à Dieu le tout puissant. »

Cet enfant s'appelle Tambissamy.

pressement qu'on mit à le secourir, le temps passait rapidement et nous entendions de loin ses cris de détresse. Comme c'était un des deux matelots qui se disposaient à faire leur première communion, nous avions toute confiance que Marie ne l'abandonnerait pas ; on pria pour lui dans ce moment, et bientôt le canot monté par quatre hommes et par le second du navire l'avait atteint. Il était temps, car au moment où on le joignit, ses forces s'épuisaient et il tomba presque sans connaissance dans l'embarcation qui ramena à bord la cage à poule jetée à la mer et même l'albatros devenu l'occasion d'un si grand danger pour ce matelot. Ce dernier, du reste, était un jeune homme de 20 ans, d'un caractère ardent et qui avait déjà commis une grande imprudence en se baignant à la mer, le jour de la fête de la ligne, une demi-heure seulement avant l'instant où nous aperçûmes un requin près du navire.

Le second danger qu'il courut devint pour nous une nouvelle preuve de la nécessité où nous sommes tous de nous préparer de loin à la mort sans attendre l'instant où elle doit arriver, comme un voleur, ainsi que s'exprime l'éternelle vérité. Malgré les bonnes dispositions dans lesquelles ce jeune homme aurait dû se trouver par suite de l'instruction qu'il recevait pour sa première communion, il nous avoua que dans ce moment il avait été bien loin de ce qu'on devait exiger de lui sous ce rapport. Il pleurait en songeant à la peine que la nouvelle de sa mort causerait au père et à la mère qu'il laissait en ce monde ; mais il ne pensait pas ni à son père céleste, ni à la sentence qui doit suivre l'instant redoutable où notre âme tombe dans les mains du juste juge des vivants et des morts. Que dis-je ! par une de ces aberrations criminelles de l'esprit qu'on peut à peine comprendre, pour éviter les angoisses ordinaires à la mort d'un homme qui se noie, il songeait à se couper la gorge avec son couteau pour en finir plus vite.

Bientôt après cet évènement les gros temps recommencèrent ; nous approchions du cap que nous doublâmes le 25 avril. La mer était furieuse, mais nous étions favorisés par le vent et nous marchions avec une grande vitesse au milieu de ces montagnes d'eau qui se soulevaient avec tant de majesté derrière nous et nous emportaient comme un morceau de liége abandonné sur les flots. De cette manière le navire ne fatiguait pas ; et nous eûmes nous-mêmes beaucoup moins à souffrir que nous ne pouvions nous y at-

tendre. Debout à l'arrière de la dunette où la lame parvenait rarement malgré la grosse mer, nous aimions à contempler ces flots soulevés; nous aimions à entendre la grande voix qui s'élevait au loin pour célébrer la puissance de notre Dieu, la puissance de Jéhova, le Dieu des sublimes et perpétuelles magnificences, le Dieu des puissances et des vertus dont cette imposante scène nous annonçait les grandeurs! Nous aimions à contempler ces puissants oiseaux de mer luttant contre la tempête, se balançant dans l'orage avec plus d'énergie et de force que nous n'avions pu le voir jusque-là; et ce spectacle était pour nous la source d'un bonheur qu'il serait difficile de bien exprimer.

Il est encore une autre impression dont on ne saurait bien se rendre compte à terre; c'est celle qu'on ressent au récit de naufrages racontés sur les lieux-mêmes où ils ont eu lieu, surtout quand on s'y trouve exposé comme nous l'étions, aux mêmes dangers que ceux dont on rappelle le malheur.

En passant au Cap, par exemple, nous nous entretenions de la récente perte du navire, la *Jeune Lise*, naufragé sur les rochers du port, il y a très peu d'années. Ce navire portait un négociant de Bordeaux revenant avec sa famille de l'île Maurice, où il avait fait une assez belle fortune. Ces malheureux espéraient bientôt passer des jours tranquilles sur la terre natale, cette terre si douce au cœur de l'homme, cette terre que rien au monde ne saurait complétement remplacer pour quiconque oublie la véritable patrie où la mort doit nous introduire. Ils revenaient en France avec leurs rêves de bonheur, lorsque la main de Dieu s'appesantit sur eux d'une façon bien terrible. Au lieu de la terre de France, c'était le rivage de l'éternité qu'ils devaient toucher bientôt.

D'après une convention spéciale faite par le négociant avec le capitaine, le navire devait toucher au Cap. Les passagers voulaient rendre la traversée moins pénible, et c'est en y abordant qu'ils firent un si triste naufrage. Le capitaine se trompa sur la position du feu de la ville; et par suite de la mauvaise direction qu'il fit prendre en conséquence, le navire toucha sur les rochers de la côte. Comme le bâtiment avait talonné sur l'arrière, l'avant ne souffrit pas d'abord, mais après quelques instants d'une cruelle anxiété, l'arrière s'ouvrit. Alors les officiers, le négociant et sa famille qui occupaient cette partie du navire, furent engloutis dans la mer où ils se noyèrent tous. L'équipage au contraire, et

un passager qui se trouvaient sur l'avant, purent demeurer sur la partie encore intacte de la coque jusqu'au moment où l'on vint à leur secours, et on les sauva. O impénétrables desseins de Dieu, qui n'adorerait vos sublimes profondeurs!

Cependant le vent nous favorisait toujours et nous faisions de rapides journées; nous passâmes le Banc des Aiguilles, et comme nous courions toujours dans la même latitude, nous ne pouvions espérer le beau temps. Plusieurs fois, pendant la soirée, le ciel devint orageux; de continuels éclairs brillaient à l'horizon, et le tonnerre se faisait entendre. Une nuit, le capitaine lisait le passage suivant dans les *Instructions nautiques*[1] : « Le *Thames*, » petit navire du Bengale, était à l'accore du banc, par 35° 15' » S. et 25° E., le 30 novembre 1801; il ventait grand frais de O., » la mer était grosse, il tombait de la grêle, et l'on voyait des » éclairs de tous côtés. A sept heures du matin, plusieurs éclairs » sillonnèrent le navire; au même moment, la vergue du grand » perroquet fut cassée, deux hommes tombèrent à la mer et péri- » rent; trois autres tombèrent du haut des mâts sur le pont, et » furent grièvement blessés. Un homme fut tué sur le mât de mi- » saine et un autre mutilé sur le pont. La vergue du petit hunier » était en feu, et dans cette scène horrible le bâtiment était assailli » par un vent violent et de la grêle. Le 16 mai 1829, par 37° S. » et 17° E., le navire de la compagnie *The Macqueen*, eut son » grand mât de perroquet et son grand mât de hune brisés en » morceaux par la foudre. On sentit sur tout le pont une forte » odeur de souffre, et parmi les hommes qui étaient en bas à » dîner, il y en eut quelques-uns d'atteints, mais heureusement » personne ne le fut grièvement. » Au moment où notre capitaine lisait ceci, nous nous trouvions à peu près dans les mêmes parages que les navires dont on parle dans cette note; le temps était aussi orageux, le tonnerre grondait depuis quelques heures. Enfin, un coup plus rapproché se fit entendre; la foudre tomba près de nous dans la mer, à la distance de deux ou trois longueurs de navire. L'ange du seigneur nous annonçait ainsi de nouveau que la divine Providence nous protégeait.

[1] *Instructions nautiques sur les merè de l'Inde*, tirées da la première édition de l'ouvrage anglais publié par James Horsburgh, et traduites par M. Le Prédour, capitaine de frégate. In-8°. Paris, Imprimerie royale, 1834, t. I, p. 49.

Du reste, dans la tourmente qui nous faisait avancer rapidement sur notre route, d'autres navires revenant en Europe furent bien moins favorisés que nous. En arrivant à Pondichéry, nous apprîmes en effet que deux bâtiments anglais s'y étaient perdus, à peu près dans le moment où nous y passions[1]. *In manibus portabunt te*[2]. Voilà, ô mon Dieu! ce que nous pouvons bien répéter dans les transports de notre éternelle reconnaissance.

On doit à de semblables tempêtes dans ces parages, une découverte à laquelle se rattachent d'intéressants souvenirs du passé, de belles espérances pour l'avenir; je veux parler de la découverte française de l'Australie.

Qu'on nous permette de suspendre un instant le récit de notre voyage pour en rappeler quelque chose au double point de vue religieux et français. Nous puiserons nos observations dans un travail des plus remarquables publié au 17e siècle par le chanoine Paulmyer, descendant du premier australien conduit en Europe[3].

Ce travail, dont il existe un manuscrit aux archives des Missions-Étrangères, indépendamment de l'intérêt général qu'il présente pour l'église, en offre encore un particulier pour cette congrégation. On y reconnaîtra d'ailleurs une nouvelle preuve de l'excellente tendance observée en France dans l'esprit du clergé séculier, à la suite des grandes réformes produites par le concile de Trente. On y trouvera l'expression du zèle apostolique qui s'y réveillait alors d'une manière si consolante. On y trouvera enfin l'exposé des principes hiérarchiques dont l'application faite sous nos yeux d'une manière de plus en plus complète, sera la gloire de notre temps, et placera notre époque parmi les plus grandes dans l'histoire des Missions. Sous ce rapport donc il y a non-seulement intérêt général pour l'église à faire connaître ici un semblable travail, mais intérêt particulier pour les Missions-Étrangè-

[1] La frégate française, *La Cléopâtre*, recueillit à son bord quelques hommes de ces équipages.

[2] *Ps. XC.*, 12.

[3] Ce travail est intitulé : *Memoires touchant l'etablissement d'vne mission chrestienne dans le troisième monde, autrement appelé : La Terre australe, méridionale, antartique et inconnuë. Dediez à Notre S. Père le Pape Alexandre VII, par vn ecclesiastique originaire de cette mesme Terre.* In-12. Paris, Cramoisy, 1663.

res dont l'institution par le Saint-Siége contribua si puissamment à relever ces mêmes principes.

Voici de plus comment l'auteur de ces mémoires indique ses rapports avec les illustres fondateurs de notre congrégation. Ces mémoires « furent, dit-il, principalement minutez pour être vus par » quelques ecclésiastiques, et entre autres, par *Monsieur Piques,* » *curé de Saint-Iosse à Paris*[1], qui a fort utilement agi en plu- » sieurs manières, pour le succès et la continuation des missions » de la Chine, et autres contrées éloignées : et par lui ils furent » communiqués à Messeigneurs Palus et Lambert, Euesques d'Hé- » liopolis et de Berythe[2]. »

Ce travail fut incontestablement d'un grand secours à ces hommes vraiment apostoliques, tant pour les soutenir au milieu des contradictions soulevées contre leur œuvre, que pour les éclairer sur la marche qu'ils devaient y suivre. L'aperçu rapide que nous en donnerons le fera clairement comprendre. Indiquons préalablement ici ce que nous trouvons dans le même livre d'honorable et de peu connu pour la France. Je veux parler de la découverte des terres de l'Australie, attribuée faussement à d'autres qu'à des Français.

L'auteur, après avoir mentionné les différentes dénominations sous lesquelles on désignait alors cette terre, qu'on regardait comme faisant partie d'un immense continent, ajoute : « Il y en » a qui lui donnent encore le nom de *Magellanique,* à cause qu'on » croit vulgairement que Ferdinand Magellan est le premier des » Européens qui l'aient veüe.

« De Liements en son *Enchiridion géographique* excuse les anciens d'avoir déféré cette gloire à ce Portugais... Mais il dit ne pouvoir souffrir ce sentiment à nos modernes[3]... De laquelle terre Magellan aurait eu nouvelles par le rapport de quelques matelots de peu de nom, qu'un coup de tempête y aurait jetés, ainsi que l'estime Bernardin Pacheco, cordelier, son compatriote et contemporain; *et c'est à ces inconnus, quels qu'ils soient* (poursuit de Liements) *que l'honneur est dû de la première découverte des terres Australes, comme les ayant vues auparavant Magyellan ;*

[1] L'un des premiers zélateurs de l'œuvre des Missions-Étrangères.
[2] *Mémoires*, etc., avertissement, p. 3.
[3] *Mém.*, p. 4.

mais la même fortune ennuyeuse qui supprima les noms de ceux qui enseignèrent le nouveau monde à Colomb, a rendu ce pareil mauvais office à ces aventuriers dont parle Pacheco, inventeurs des régions méridionales [1]. »

Quant à ces *aventuriers*, signalés comme auteurs primitifs de la découverte de l'Australie, le chanoine Paulmyer les fait connaître clairement en parlant comme il suit : « La flotte portugaise » du généreux Vasquez de Gama, s'étant heureusement ouvert le » chemin des Indes Orientales, et les rois de Portugal ayant soi- » gneusement fait poursuivre cette pointe, Lisbonne se vit en peu » de temps remplie des richesses de l'Orient, dont l'éclat donna » dans les yeux de quelques marchands Français, qui trafiquaient » au port de cette capitale, de sorte qu'ils formèrent le dessein de » marcher sur les pas des Portugais, et d'envoyer un navire vers » ces Indes fameuses. Ce vaisseau fut équipé à Honfleur, ville ma- » ritime du Baillage de Rouen et du diocèse de Lizieux ; la con- » duite en fut donnée au sieur de Gonneuille, lequel leva les ancres » au mois de juin de l'année 1503, et doubla le cap de Bonne- » Espérance que les fréquentes tempêtes avaient autrefois fait nom- » mer le Cap tourmenteux et le Lion de l'Océan ; il expérimenta » que tels noms lui convenaient fort bien, souffrant sur cette hau- » teur une longue et furieuse tourmente, laquelle lui fit perdre sa » route ; et enfin, le laissa pour s'abandonner à un calme ennuyeux » dans une mer inconnue, où nos français furent consolés par la » vue de plusieurs oiseaux, qui semblaient venir et aller du côté » du Sud, ce qui leur persuada qu'il y avait de la terre vers le » Midi ; et la nécessité qu'ils avaient d'eau et de radoub, les obligea » d'y faire voile : ils rencontrèrent ce qu'ils cherchaient à savoir, » une grande contrée, que leur relation appelle les *Indes méridio-* » *nales* selon l'usage de leur temps, qui appliquait assez indiffé- » remment le nom des *Indes* à tous les pays nouvellement dé- » couverts.

» Ils mouillèrent dans un fleuve qu'ils comparent à la rivière » d'Orne, qui est celle dont les eaux baignent les murailles de la » ville de Caen. Le séjour qu'ils y firent fut d'environ six mois en- » tiers, lesquels ils furent obligés d'employer à remanier et rebâtir » leur vaisseau, et à chercher de quoi le charger pour le retour en

[1] *Loc. cit.*, p. 5.

» France, qui fut résolu par le refus que l'équipage fit de passer
» outre, sous prétexte de la faiblesse et du mauvais état du navire.

» Dans ce long intervalle, ils eurent assez de loisir pour remarquer les qualités de cette terre et les mœurs de ses habitants, et ils l'auraient fait fort curieusement ; mais ils furent si malheureux que de tomber entre les mains d'un corsaire anglais, à la vue des Iles de Iersey et Grenesey et des côtes de Normandie, dont ils rendirent leurs plaintes au siége de l'admirauté, et l'accompagnèrent d'une déclaration de leur voyage : le procureur du roi l'ayant ainsi requis, conformément à la disposition des anciennes ordonnances de la marine, lesquelles ont sagement et utilement désiré que le matelot français dépose au greffe de ces siéges les journaux et les mémoires des navigations de long cours.

» Cette déclaration du capitaine de Gonneuille est une pièce judiciaire et authentique datée du 19 juillet 1505, signée des principaux officiers du navire [1]. »

Il cite ensuite différents passages de cette relation, entre autres le suivant, qui peut donner une indication assez précise du lieu découvert, d'après les mœurs des habitants : » Item disent (*ce sont les paroles de l'original*) que pendant leur demourée en ladite terre, ils conversaient bonnement avec les gens d'icelle; après qu'ils furent apprivoisez avec les chrétiens, au moyen de la chère, et petits dons qu'on leur faisait ; étans lesdits Indiens gens simples, ne demandans qu'à mener joyeuse vie, s ansgrand travail, vivan's de chasse et pesche, et de ce que leur terre donne de soy, et d'aucunes légumages et rachynes qu'ils plantent, allant nu-pieds, les jeunes et communs spéciaulment; portent manteaux, qui de nattes déliées, qui de peau, qui de plumasseries, comme sont en ces pays ceulx des Egyptiens et Boëmes, fors qu'ils sont plus courts, avec manière de tabliers ceints par dessus les hanches, allans jusques aux genouils aux hommes, et à mi-jambe aux femmes. Car hommes et femmes sont accoutrez de mesme manière, fors que l'habillement de la femme est plus long; et portent lesdittes femmelles colliers d'os et coquiles, non l'homme, qui porte au lieu arc, et flèche, ayant pour vireton un os proprement affilé et un épieu de bois très-dur, brûlé, et affilé par en haut, qui est toute leur armure. Et vont les fem-

[1] *Loc. cit.*, p. 9.

» mes et filles teste nude, ayant leurs cheveux gentiment teurchez,
» de petits cordons d'herbes, teintes de couleurs vives et luisantes.
» Pour les hommes, portent longs cheveux ballants, avec un tour
» de plumasses hautes, vif teintes et bien atournées.

» Disent oultre, auoir entré dans le dit pays, bien deux iournées auant et le long des costes dauantage, tant à dextre que senextre, et auoir remerché le dit pays estre fertile pourueu de force bestes, oyseaux, poissons, et autres choses singulières, inconnues en chrestienté, et dont feu monsieur Nicole le Febure, d'Honfleur, qui estoit volontaire au viage, curieux, et personnage de sçauoir, auoit pourtrayé les façons; ce qui a est éperdu, avec les iournaux du veage, lors du piratement de la nauire, laquelle perte est à cause qu'icy sont maintes choses obmises[1]. »

Et ce qui montre l'esprit de foi qui animait alors nos équipages de navire français[2] : « Item, disent que voulant laisser marches

[1] *Loc. cit.*, p. 13.

[2] A ce touchant récit d'un fait si honorable, arrivé il y a trois siècles, nous en ajouterons un tout récent où l'esprit de foi du pieux commandant Marceau s'est fait remarquer d'une manière également touchante. Nous l'empruntons à la lettre d'un missionnaire embarqué sur l'*Arche-d'Alliance*, qui venait de relâcher en Patagonie : « En attendant les vents propices, dit-il, M. le commandant rédigeait ses notes, et nous dans nos courses, au sein de ces solitudes, nous aimions à attacher des médailles de la sainte Vierge sur les arbres, en signe du domaine que nous la conjurions de prendre sur ces plages désolées. Toutefois, il restait à M. Marceau un projet à réaliser : il aurait emporté un regret amer, s'il n'avait pu arborer sur cette terre l'étendard de la croix. Les huit jours de relâche au Port-Galant lui permirent d'exécuter ce pieux dessein. Une belle croix de trente pieds fut préparée, et l'on choisit pour emplacement un petit îlot au milieu de la baie, qui sert d'entrée au port, afin que ce monument, élevé par nos mains, pût être un signe de salut pour tous, d'abord pour les tribus sauvages qui pourront facilement l'apercevoir du haut des collines, puis par les navigateurs, auxquels il servira de signe de reconnaissance. Le 4 mars, jour de cette touchante cérémonie, tous ceux qui n'étaient pas rigoureusement nécessaires pour la manœuvre, descendirent sur l'îlot. Le navire était orné de ses beaux pavillons. Une salve de vingt-et-un coups de canon salua le signe du salut. Vingt hommes, M. le commandant à leur tête, prirent la croix sur leurs épaules, et elle fut portée ainsi processionnellement autour de l'île. Pendant la marche nous chantions *Christus factus est.... Vexilla regis prodeunt..* . Après la bénédiction et le sermon, la croix s'élève triomphante, et nous entonnons avec allégresse les psaumes *Exurgat Deus et dissipentur inimici ejus... Dominus regnavit*, et autres qui ont rapport au règne et à la victoire de Jésus-Christ. Sur cette

» audit pays, qu'il auoit là abordé des chrestiens, fut faite une
» grande croix de bois haute de trente-cinq pieds, et mieux bien
» peinturée, qui fut plantée sur vn tertre à veuë de la mer, à belle
» et deuote ceremonie, tambour et trompette sonnant a iour ex-
» près choisy, sçauoir le iour de la grande Pasques, mil cinq cenq
» quatre, et fut la croix portée par le capitaine et principaux de la
» navire, pieds nuds; et aydoient ledit seigneur Arosca [1] et ses
» enfans, et autres greigneurs indiens, qu'à ce on inuita par hon-
» neur, et s'en montroient ioyeux : suiuoit l'*equipage* en armes,
» chantant la letanie, et vn grand peuple d'Indiens de tout aage, à
» qui de ce long-temps deuant on auoit fait feste, coys et moult
» entensifs au mistere. Ladite croix plantée fure faites plusieurs
» descharges de scoppeterie et artillerie, festin et dons honnestes,
» audit seigneur Arosca et premiers Indiens; et pour le populaire
» il n'y eut cil, à qui on ne fist quelque largesse de quelques me-
» nuës babiolles, de petit coust, mais d'eux prisées; le tout à ce
» que du fait il leur fust memoire; leur donnant à entendre par
» signes et autrement, au moins mal que pouuoient, qu'ils eussent
» à bien conseruer et honorer ladite croix; et à icelle étoit en-
» gravé d'vn costé le nom de nostre saint père le pape de Rome,
» et du roy nostre père, de monseigneur l'admiral de France, du
» capitaine, bourgeois et compagnons, depuis le plus grand iusques
» au petit; et feist le charpentier de la nauire et œuure, qui l'y
» ualut vn présent de chaque compagnon; d'autre costé fut en-
» graué vn deuxain nombral, latin, de la façon de maistre Nicole
» le Feure dessus nommé, qui par gentille manière declaroit la
» datte de l'an du plantement de ladite croix, et qui plantée l'auoit,
» et y auoit,

« HIC Sancta PaLMarIVs, posVIt GonIVILLa BInotVs, GreX
» SoCIVs parIter ne VtraqVe progenIes [2]. »

» croix l'on a gravé ces mots : *Mundi salus*, *Arche d'Alliance*, 2 mars 1846.
» (On espérait faire la cérémonie ce jour-là.) Avec diverses médailles on a
» formé les monogrammes du Sauveur et de Marie; à chaque extrémité des
» croisillons on a planté un petit crucifix indulgencié; enfin, derrière, sur le
» pied de la croix, se trouvent ces trois lettres : D. D. M. (Deo dedicavit Mar-
» ceau.) Ce jour a été, vous le comprenez, un des plus consolants de notre tra-
» versée. Plaise au Dieu sauveur des hommes, qu'un jour, que bientôt des
» missionnaires partis de France, viennent fixer leur tente auprès de cette
» croix. » — *Arche d'Alliance*, p. 253.

[1] L'un des chefs des indigènes.

[2] *Mémoires*, etc., p. 19.

Enfin, le capitaine de Gonneville rapporte dans sa relation qu'il emmena sur son bord deux habitants, dont un fils de chef, nommé Essomericq, et l'autre Namoa; que ce dernier tomba dangereusement malade dans le cours de la navigation, « et fut mis en doute » de le baptiser pour euiter la perdition de l'ame; mais ledit maistre » Nicole disoit que ce seroit prophaner baptesme en vain, pour ce » que ledit Namoa ne sçauoit la croyance de nostre mère sainte » Église, comme doiuent sçauoir ceux qui reçoiuent baptesme, » ayant aage de raison, et en fut creu ledit maistre Nicole, comme » le plus clerc de la nauire. Et pourtant d'empuis en eut scrupule, » si que l'autre ieune Indien, Essomerieq, estant malade sa fois, » et en peril fut de son aduis baptisé, et luy administra son sacrement ledit maistre Nicole, et furent les parrains ledit *de Gonneuille* capitaine, et *Antoine Thierry;* et au lieu de marraine » fut pris *Andrieu de la Mure* pour tiers parrain, et fut nommé » *Binot* du nom de baptesme d'iceluy capitaine; ce fut le quatorzième septembre que ce fut fait. Et semble que ledit baptesme » seruit de medecine à l'ame et au corps; parce que d'empuis ledit » Indien fut mieux, et se guérit [1]. »

C'est donc avec un grand fondement de vérité que le chanoine Paulmyer conclut de la manière suivante, au sujet des véritables auteurs de la découverte des terres australes : « Il y a bien de l'apparence que de Gonneuille et ses compagnons sont ces braves » inconnus auxquels de *Liements* attribuë l'honneur de la decouverte des regions australes, aprés le temoignage du *P. Pacheco,* » cordelier portugais, ainsi que nous l'auons remarqué cy-dessus : » la fortune en a toutefois donné la principale gloire à *Ferdinand* » *Magellan*, qui en découurit quelque chose peu de temps après » aux dépens de Charles V. De sorte qu'il ne se faut pas beaucoup » étonner si l'entreprise obscure, fortuite et malheureuse d'vne » personne priuée est restée comme éblouye de l'éclat d'vne plus » haute, faite aux frais d'vn grand roy, formée nonobstant les » oppositions d'vn monarque voisin, couronnée de succès désiré, » illustrée de l'euenement memorable de la premiere navigation autour de la terre; honorée par tant de plumes et publiée par tant » de bouches, que leur bruit a facilement étouffé la voix d'un » simple particulier, réclamant ce petit avantage qu'vn hazard luy

[1] *Loc. cit.*, p. 23.

» auoit offert, contre son desir et son esperance, lequel d'ailleurs » il a sceu si mal ménager que la memoire en seroit entièrement » éteinte s'il n'auoit esté excité par la requisition des gens du roy » d'vn siége d'amirauté, à mettre en leur greffe, conformement aux » anciennes ordonnances de la marine la relation d'vn voyage où » le public auoit intérêt. La diligence de ces officiers est certaine- » ment loüable, mais il auroit esté à souhaitter que leur zèle, » franchissant les bornes étroites du deuoir de leurs charges, les » eust poussez à faire paroistre en lumiere, ce qu'ils ne tirerent » que pour l'enfermer dans les archives de leur greffe. S'il en auoit » esté usé de cette sorte, la France ne seroit pas aujourd'huy » obligée de se plaindre que sa negligence a laissé emporter à des » estrangers l'honneur de la découuerte des terres australes [1]. »

Telles sont les observations que nous avions à faire sur la portion de gloire que la France peut revendiquer dans cette importante découverte. Il nous reste maintenant à indiquer ce que l'auteur des mémoires sur l'établissement d'une mission dans ces contrées a développé de vastes vues dans le projet d'ensemble qu'il présentait pour y réussir.

Nous le ferons avec un certain détail dans le chapitre qui va suivre.

J. O. Luquet, évêque d'Hésebon.

Sciences historiques et législatives.

ÉTUDE SUR DAGUESSEAU,

AVOCAT GÉNÉRAL AU PARLEMENT DE PARIS, PROCUREUR GÉNÉRAL, PUIS CHANCELIER DE FRANCE.

DEUXIÈME ARTICLE [2].

Lutte de Daguesseau contre le Saint-Siége. — Préliminaires. — Éducation de Daguesseau quant aux matières ecclésiastiques. — Le jansénisme. — Les doctrines *gallicanes*.

1° LE JANSÉNISME.

1668 - 1699.

Pour suivre la chronologie, nous avons à nous occuper mainte-

[1] *Loc. cit.*, p. 25.

[2] Voir le 1er art. au n° 42, t. VII, p. 548, et la suite au n° 43, ci-dessus p. 27.

nant des affaires religieuses jusqu'à l'année 1720, époque où le changement de Daguesseau commence à se produire. Ce sera aussi l'ordre logique ; car, selon nous, la cause fondamentale de l'impuissance sociale de cet homme illustre est dans sa lutte contre le Saint-Siége, dans le secours qu'il a prêté si malheureusement durant la première partie de sa carrière aux idées *gallicano-quesnellistes*, c'est-à-dire aux principes de rebellion et de désordre.

On ne saurait apprécier avec justice la part qu'il prit à ces luttes déplorables, sans connaître au moins en substance les objets et l'histoire antérieure des querelles ; on ne saurait non plus apprécier la responsabilité qui lui appartient par rapport aux funestes secousses qui s'en sont suivies, sans connaître les premières impressions qu'il reçut à cet égard dans sa jeunesse de son père et de la société qu'il fréquentait, les conseils qui l'engagèrent et l'égarèrent longtemps dans cette voie pleine d'écueils. Son père lui inspirait une certaine confiance, et lui communiqua les maximes *gallicanes* comme un évangile inviolable. Son entourage janséniste ou quasi-janséniste le pénétra de l'esprit de cette secte. Autant donc nous regardons comme essentiel de faire sentir combien a été fâcheuse pour les intérêts de l'église et de la société sa participation à une œuvre de mensonge et de révolte, autant nous sommes disposé à ne pas lui reprocher trop sévèrement cette faute. Il s'est efforcé lui-même de la réparer pendant trente ans. « Ne lui en faisons plus un crime, dit M. Picot, puisque, dans la » suite, il revint à d'autres idées [1]. »

I. Le jansénisme va fixer d'abord notre attention. Quelques notions sur cette secte précèderont l'histoire de l'influence qu'elle a exercée sur Daguesseau.

Le jansénisme descend en droite ligne de Luther et de Calvin, et « n'est au fond qu'une phase du calvinisme [2]. » Leurs erreurs sur la grâce et le libre arbitre avaient été condamnées par le concile de Trente ; plus récemment, les papes Pie V et Grégoire XIII avaient condamné également (1567, 1579) plusieurs propositions produites par un professeur de l'Université de Louvain, le docteur Michel de Bay ou *Baïus*, et Baïus en avait fait une rétractation

[1] *Mémoires pour servir à l'Hist. ecclésiastique pendant le* 18e *siècle*, 2e édition, t. IV, liste chronologique des écrivains, art. d'*Aguesseau*, sous l'année 1751.

[2] De Maistre, *de l'Église gallicane*, liv. I, chap. I.

publique (1580). Environ 40 ans après, Corneille Jansen ou *Jansénius*, de qui le Jansénisme a tiré son nom, disciple de Baïus, et son successeur dans la chaire de théologie de Louvain, s'étant persuadé comme lui que, faute d'entendre saint Augustin, tous les scholastiques avaient abandonné les sentiments de ce père sur la grâce, entreprit de les rétablir dans un livre qu'il intitula *Augustinus*, comme ne contenant que la pure doctrine de ce saint. Il mourut en 1638, à Ypres, dont il avait été fait évêque, et protesta en mourant qu'il soumettait son livre et sa doctrine au jugement de l'Église romaine. Environ deux ans après sa mort, son livre fut imprimé et publié. Quelques docteurs de Paris se montrèrent favorables à cet ouvrage, et il s'en fit successivement plusieurs éditions. Mais aussi d'autres théologiens l'attaquèrent, et ce fut alors que l'on commença à donner aux partisans de l'*Augustinus* le nom de *Jansénistes*, comme eux donnèrent à leurs adversaires celui de *Molinistes*, voulant les faire passer pour les disciples d'un jésuite qui avait publié dans le siècle précédent un livre sur la manière d'accorder le libre arbitre avec la prédestination et la grâce, et dont le système était pourtant loin d'être adopté par tous ceux qui combattaient l'*Augustinus*.

Ce dernier ouvrage fut d'abord prohibé par une bulle d'Urbain VIII, du 6 mars 1641, comme renouvelant plusieurs des propositions déjà condamnées par Pie V et Grégoire XIII. L'archevêque de Paris ordonna la réception de cette bulle dans son diocèse; la Faculté de Théologie de Paris défendit de soutenir les propositions censurées, et l'Université de Louvain, quoique après bien des délais, reçut la bulle. Mais les partisans de l'évêque d'Ypres ne se montraient pas disposés à suivre les intentions de ce prélat mourant. Parmi eux se distinguaient en France Jean du Verger, abbé de *Saint-Cyran*, et le docteur *Arnauld*, fort jeune encore. Le premier, ami intime de l'évêque, travaillait avec beaucoup d'ardeur à répandre la doctrine de son livre, et l'introduisit en effet à Port-Royal de Paris, dont il était le directeur. Le cardinal de Richelieu l'avait fait emprisonner; la mort de ce ministre lui rendit la liberté (1642). Il ne lui survécut qu'une année; mais il la mit bien à profit pour constituer le parti naissant, qui, après lui, acquit de nouvelles forces sous l'impulsion de l'élégant et actif Arnauld d'Andilly.

Pour terminer les discussions, le clergé de France porta la cause

au tribunal d'Innocent X (1651). Après deux ans d'examen et de conférences, le pape donna la bulle *Cum occasione*, par laquelle il condamnait avec la note d'hérésie et autres notes cinq propositions extraites du livre, ou plutôt qui, suivant l'expression de Bossuet, «étoient tout le livre [1], » destructives du libre arbitre et de la doctrine catholique sur la grâce (31 mai 1653).

Cette constitution fut reçue en France le 11 juillet suivant, par une assemblée de trente évêques tenue à Paris. La Faculté de Théologie de cette ville l'enregistra; les universités, les corps ecclésiastiques, les ordres religieux s'y soumirent, et en Flandre même, où la bulle d'Urbain avait trouvé tant d'opposition, celle-ci fut publiée et acceptée sur-le-champ. Les partisans de l'*Augustinus*, tout en souscrivant à la condamnation des propositions, ne cessèrent de se plaindre de la bulle, trouvant mauvais que le pape n'eût pas spécifié les sens dans lesquels il condamnait lesdites propositions, comme si ce n'était pas le sens naturel qu'elles présentent, et lui reprochant aussi d'avoir donné à entendre qu'elles étaient tirées de Jansénius, tandis que, selon eux, elles étaient forgées à plaisir et fort éloignées des sentiments de cet évêque, qui n'avait exprimé que la pure doctrine de saint Augustin. Et voilà l'origine de la question *de fait* qui depuis est devenue la principale, les opposants prétendant d'abord que la doctrine condamnée des cinq propositions n'était point celle de Jansénius, et en second lieu que ce n'était là qu'un fait, sur lequel l'Église n'étant point infaillible, on ne devait à sa décision qu'un *silence respectueux*. Mais en réponse à ces subterfuges, une déclaration du clergé de France reconnut que la constitution d'Innocent avait condamné les propositions comme étant de Jansénius et au sens de cet auteur, et une lettre du pape à cette assemblée s'expliqua de manière à ne laisser aucun doute à ce sujet. Bientôt parut un écrit d'Arnauld, dans lequel ce docteur prenait ouvertement le parti de l'*Augustinus*, disant qu'il n'y avait pu trouver les propositions, et même contredisait la bulle sur la doctrine. La *Lettre à un ami* fut censurée par la Faculté de Théologie, et cette censure reçue par la Sorbonne.

L'assemblée du clergé de 1656 déclara que, dans les questions *du fait inséparable des matières de foi ou des mœurs générales de*

[1] La première seule est textuelle.

l'église, l'église *juge avec la même autorité qu'elle juge de la foi*, « autrement il arriverait que toutes les vérités chrétiennes seraient » dans le doute et l'incertitude, qui est opposée à la vérité con- » stante et immobile de la foi [1]. » Puis elle écrivit au pape pour lui rendre compte de ce qu'elle avait fait. Une bulle d'Alexandre VII, *Ad sacram*, datée du 16 octobre même année, se prononça sur la question de fait, en qualifiant *perturbateurs du repos public et enfants d'iniquité* ceux qui soutenaient que les cinq propositions ne se trouvent point dans le livre de Jansénius, ou qu'elles n'ont point été condamnées au sens de cet auteur. Le 17 mars 1657, l'assemblée du clergé reçut cette bulle, et en recommanda l'exécution dans tous les diocèses.

Vers ce temps-là parurent les *Provinciales* de Pascal. Rome les condamna, et Louis XIV, de son côté, nomma pour examiner ce livre treize commissaires, dont quatre évêques, les autres, docteurs ou professeurs de théologie, qui donnèrent l'avis suivant : « Nous, soussignés, etc., certifions, après avoir diligemment » examiné le livre qui a pour titre : *Lettres provinciales* (avec les » notes de Wendrock-Nicole), que les hérésies de Jansénius, » condamnées par l'Église, y sont soutenues et défendues..... ; » certifions, de plus, que la médisance et l'insolence sont si na- » turelles à ces deux auteurs, qu'à la réserve des Jansénistes, ils » n'épargnent qui que ce soit, ni le Pape, ni les évêques, ni le » roi, ni ses principaux ministres, ni la sacrée Faculté de Paris, » ni les ordres religieux, et qu'ainsi, ce livre est digne des peines » que les lois décernent contre les libelles diffamatoires et héré- » tiques. » Fait à Paris, le 4 septembre 1660 [2]. » Sur cet avis, le livre fut condamné au feu par arrêt du conseil d'État.

[1] *Procès-verbal* de l'Assemblée de 1656, cité par Fénelon, *instruct. pastor.* Apud le card. de Bausset, *Hist. de Fénelon*, édition de 1817, liv. v, n° 4, t. III, p. 337, 338.

[2] Cette pièce est rapportée dans l'excellent ouvrage de l'abbé Dumas, intitulé : *Histoire des cinq propositions* (Liége, Moumal, 1699), souvent cité par De Maistre dans son *Église gallicane* et parfaitement résumé par M. Picot (*Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiast. du 18e siècle*, t. I, Introduction, 3e partie). En resserrant de beaucoup ce résumé, nous avons eu soin de noter tous les faits essentiels. Voyez aussi l'abrégé des mêmes faits donné par M. de Bausset, *Hist. de Fénelon*, t. III, pièces justificatives du livre v, n° I, et commencement du livre v, même tome. — Petitot, *Notice sur Port-Royal*, dans la collection des *Mémoires sur l'Hist. de France*, et surtout l'ouvrage de M. Varin, dont nous parlerons infra.

Pour se former une juste idée de cet ouvrage et de Pascal, il faut lire un beau chapitre du comte de Maistre sur Pascal. « On » connaît peu, dit de Maistre, cette décision qui est cependant » d'une justice évidente.... D'abord, Pascal avait soutenu que les » cinq propositions étaient bien condamnées, mais qu'elles ne se » trouvaient pas dans le livre de Jansénius (XVIIe et XVIIIe *lettres* » *prov.*) ; bientôt il décida, au contraire, que les papes s'étaient » trompés sur le droit même; que la doctrine de l'évêque d'Ypres » était la même que celle de saint Paul, de saint Augustin et de » saint Prosper [1]. » Opinion qui le brouilla avec plusieurs de ses amis. Il mourut hérétique obstiné, ainsi que le docteur Arnauld.

En reconnaissant le mérite littéraire des *Petites lettres*, on conviendra, sans doute, avec de Maistre « qu'une grande partie de la » réputation dont il jouit est due à l'esprit de faction intéressé à » faire valoir l'ouvrage, et encore plus, peut-être, à la qualité des » hommes qu'il attaquait. C'est une observation incontestable et » qui fait beaucoup d'honneur aux Jésuites, qu'en leur qualité de » *Janissaires de l'Église catholique*, ils ont toujours été l'objet » de la haine de tous les ennemis de cette Église. Mécréants de » toutes couleurs, protestants de toutes les classes, jansénistes » surtout, n'ont jamais demandé mieux que d'humilier cette fa- » meuse société ; ils devaient donc porter aux nues un livre des- » tiné à lui faire tant de mal, etc. [2] »

Un formulaire d'adhésion aux bulles qui condamnaient le jansénisme fut dressé par l'assemblée du clergé de 1661, et il fut décidé qu'on ferait le procès aux réfractaires. Néanmoins, l'opposition durait toujours, et une tentative de conciliation, par M. de Choiseul, évêque de Cominges, fut tellement entravée par le docteur Arnauld qu'elle n'eut point de résultat. Le 29 avril 1664, le roi ordonna à tous les ecclésiastiques, sous peine de privation de leurs bénéfices, de signer le formulaire prescrit. Aussitôt *on ne vit que signatures*, dit le P. Gerberon. Toutefois, on contestait, à de simples assemblées du clergé, le droit de prescrire des formulaires de doctrine qui pussent obliger tout le corps des évêques. Pour écarter ce prétexte, et à la demande du roi et de l'épiscopat, Alexandre VII donna, le 15 février 1665, une bulle qui prescri-

[1] *De l'Église gallicane*, liv. I, chap. 9.

[2] *Ibid.*

vait un formulaire, le même pour le sens que celui des évêques. Le roi ordonna aussitôt l'exécution de cette bulle, par une déclaration enregistrée au parlement le 29 avril. Alors eut lieu la singulière et opiniâtre résistance des religieuses de Port-Royal, dont M. de Péréfixe, archevêque de Paris, disait avec raison *qu'elles étaient pures comme des anges et orgueilleuses comme des démons.* Cette résistance trouva malheureusement un appui dans quatre évêques, qui prétendirent distinguer le fait du droit; c'étaient MM. Pavillon, d'Alet (il avait peu auparavant soutenu la bonne doctrine); Arnauld, d'Angers, frère d'Arnauld d'Andilly et du docteur du même nom; Caulet, de Pamiers, et de Buzanval, de Beauvais. Leurs mandements furent flétris à Rome et déclarés nuls par un arrêt du Conseil. Le Saint-Siége nomma une commission pour juger ces quatre évêques récalcitrants; en même temps, le nonce de Clément IX tâchait de les ébranler; mais ils avaient eu le temps de former un parti. Dix-neuf évêques écrivirent au Pape et au roi en leur faveur. La *Lettre au roi* ayant été supprimée par un arrêt du conseil, l'un d'eux, M. de Gondrin, archevêque de Sens, entama une négociation avec le nonce. On parvint avec peine à obtenir des quatre évêques, qu'ils feraient faire une nouvelle souscription du formulaire, et à leur faire signer une lettre de soumission au souverain pontife, dont toutes les expressions marquaient un *changement* complet de sentiments. Ils n'en persistèrent pas moins dans des procès-verbaux clandestins, à soutenir que, sur la question de savoir si le livre de Jansénius était hérétique, l'Église n'avait droit qu'à un silence respectueux, et non à une véritable croyance. Le bruit s'en répandit à Rome; mais un certificat des prélats médiateurs, et surtout une attestation des quatre évêques, portant « qu'ils avaient signé et fait signer sincèrement le formulaire, » rassurèrent le Pape. Clément IX leur répondit par des brefs dans lesquels il leur marquait, en acceptant leur soumission, qu'*il n'aurait jamais à cet égard admis ni exception, ni restriction quelconque.* La paix fut ainsi rétablie (1668) [1], mais non d'une manière durable, parce que les quatre évêques n'abandonnèrent pas au fond leurs sentiments. Le parti a même osé prétendre que, dans cet accommodement, ils avaient triomphé du Saint-Siége, qui leur avait accordé, disait-on,

[1] C'était l'année de la naissance de Daguesseau.

la distinction du fait et du droit [1], ce qui était précisément le sujet de la contestation ; tandis qu'au contraire le pape ne leur parla jamais que *d'obéissance vraie et parfaite*. Telle fut la conduite des adversaires si acerbes des *restrictions mentales*. Un arrêt du Conseil condamna, en 1676, une ordonnance de l'évêque Arnauld, rendue en conséquence de la doctrine secrète de son procès-verbal.

Le Jansénisme profita donc de la *paix de Clément IX* pour s'accroître et se fortifier. Port-Royal rentra dans les droits qu'il avait mérité de perdre, et devint encore le centre de l'opposition contre les deux puissances. De la Flandre, Arnauld exilé, Nicole, Quesnel et autres chefs, entretinrent et propagèrent durant la fin de ce siècle les erreurs proscrites. La même année où naquit Voltaire, en 1694, Arnauld mourut plus qu'octogénaire dans les bras de Quesnel, après avoir protesté dans son testament qu'il persistait dans ses sentiments. Quesnel lui succéda comme chef de la secte, et à partir de 1698 les querelles recommencèrent.

Parmi les auteurs qui ont porté un exact jugement sur le Jansénisme, on lira surtout avec intérêt le comte de Maistre, à cause de sa verve spirituelle unie à une grande connaissance des faits. Comme il commente avec finesse les Lettres de Madame de Sévigné, cette naïve admiratrice des opposants ! et comme il en fait ressortir « l'atrocité des dogmes jansénistes, l'hypocrisie de la secte et la » subtilité de ses manœuvres ! Cette secte, continue l'auteur, la » plus dangereuse et *la plus subtile que le diable ait tissue*, » comme disaient le bon sénateur (M. de Gaumont, conseiller au » parlement de Paris, mort en 1665) et Fleury qui l'approuve [2], » est encore la plus vile à cause du caractère de fausseté qui la » distingue. Les autres sectaires sont au moins des ennemis avoués » qui attaquent ouvertement une ville que nous défendons. — Le » Jansénisme a l'incroyable prétention d'être de l'église catholique » malgré l'église catholique ; il lui prouve qu'elle ne connaît pas » ses enfants, qu'elle ignore ses propres dogmes, qu'elle ne com-

[1] « La distinction du fait et du droit en avait été la base, » répète Daguesseau d'après ses instituteurs (*Mémoires historiques* sur les affaires de l'Église de France, Œuv., t. VIII, p. 189).

[2] *Nouveaux opuscules* de Fleury, Paris, Nyon, 1807 ; lettre de M. Fleury sur la vie de M. de Gaumont, p. 227, 228. — Cf. l'oraison funèbre du card. de Fleury citée par Feller, *Biog. univ.*, art. *Card. de Fleury*.

» prend pas ses propres décrets, qu'elle ne sait pas lire enfin ; il » se moque de ses décisions, il en appelle, il les foule aux pieds, » tout en prouvant aux autres hérétiques qu'elle est infaillible et » que rien ne peut les excuser[1]. » Sur la distinction du fait et du droit, le judicieux magistrat cité plus haut disait : « Entre les ju- » risconsultes, la question de savoir quel est le sens d'une loi et » ce que signifient ses paroles, est une question de droit et non » de fait. Or, c'est la même question de savoir si les cinq proposi- » tions sont dans le livre de Jansénius : il ne s'agit pas d'y trou- » ver certaines paroles, mais d'y trouver le sens condamné de ces » propositions : par conséquent c'est une question de droit[2]. » Au reste, question de fait, si l'on veut : l'Église avait toujours décidé souverainement ces sortes de questions[3]. Que faisait cependant le parti frappé des condamnations les plus formelles? Sa tactique fut de chercher à persuader que *cette hérésie* (nous soulignons les mots comme Madame de Sévigné) était une pure imagination sortie du cerveau des Jésuites. Madame de Sévigné trouvait « *saint Augustin bien janséniste et saint Paul aussi.* » Les Jésuites ont *un fantôme* qu'ils appellent Jansénius, auquel » ils disent mille injures, et ne font pas semblant de voir où cela » remonte[4]. » C'est aussi ce que vingt ans plus tôt Arnauld d'Andilly s'efforçait inutilement de faire croire à la reine Anne d'Autriche. La publication très-curieuse que vient de faire M. Varin sur la famille Arnauld à l'aide des papiers de cette famille et de sa correspondance inédite déposés à la bibliothèque de l'Arsenal[5], a jeté un jour nouveau sur les coryphées du jansénisme, et principalement sur d'Andilly, qui fut « à la tête » des opposants après la mort de l'abbé de Saint-Cyran (1643) jusqu'en 1664, que le docteur son frère s'empara décidément de la direction théologique[6]. Ce ne sont plus les Jésuites ou leurs amis qui dénoncent « la répu-

[1] *De l'Église gallicane*, liv. I, chap. 3.

[2] Lettre déjà citée de Fleury, p. 228. Voyez surtout les *Instructions pastorales* de Fénelon, dans l'*Histoire de sa vie*, par M. de Bausset, liv. v, n° 1, t. III, p. 309 à 320, et n° 4, p. 330 à 348.

[3] *Instruct. pastor.* de Fénelon (*Hist. de Fénelon*, liv. v, n° 4, t. III, p. 343, 344.

[4] Lettre du 9 juin 1680, et corresp., passim.

[5] *La vérité sur les Arnauld*, 2 vol. in-8°, 1847.

[6] Varin, *La vérité sur les Arnauld*, t. I, p. 272, ch. 3, sect. 1, art. 2.

» tation mensongère de vertus construite par la secte[1]. » M. Varin, par un sentiment d'impartialité qu'il reconnaît lui-même excessif, a mis leurs témoignages entièrement de côté. Ce sont les lettres, les documents inédits émanés des Arnauld qui mettent à nu maintenant toutes les hontes des chefs du parti. Nous y voyons d'Andilly ambitieux et bas courtisan, circonvenant la régente pour obtenir l'éducation de Louis XIV, rêvant la curatelle de tous les ducs d'Orléans, homme de mœurs suspectes, « au moins léger, caqueteur et assez galant, » père sans entrailles, relâchant ou dissolvant les liens de sa propre famille dans un intérêt de secte, accapareur des consciences de choix, témoins ses efforts quelque temps couronnés de succès auprès de Fabert et de Rancé; enfin, niant effrontément ses opinions de sectaire dès que l'exige l'intérêt de sa fortune ou de celle d'un fils préféré. Nous y lisons ses lettres à la reine-mère : « Je dirai sans crainte à V. M. que ce » prétendu jansénisme est une telle chimère, que je puis *en la* » *présence de Dieu* protester à V. M., *sur mon salut*, qui m'est » plus cher que mille vies, que je ne sais du tout ce que c'est[2]. » Et au cardinal Mazarin : « Que si le refus qu'on oppose à mon » fils est étrange, j'ose dire, Monseigneur, qu'il ne l'est pas moins » de voir qu'il n'ait autre fondement que ce prétendu jansénisme » dont mon fils n'a garde d'être coupable, puisqu'on ne l'en accuse » qu'à cause de moy, et que non-seulement j'en suis innocent, » mais que je ne sçaurois ne l'être pas; car comment pourrois-je » m'intéresser dans une opinion que je déclare *devant Dieu* n'être » qu'une pure chimère[3]. » Ainsi parlait l'homme à qui le jansénisme avait dû ses développements en France, l'homme qui avait exercé son prosélytisme à la cour pendant que Saint-Cyran, de concert avec lui, exerçait le sien dans le clergé et au sein des corporations religieuses[4]. La reine-mère qui perdait son temps à

[1] Les mots entre guillemets sont de De Maistre, *de l'Eglise gallicane*, livre I, chap. 5.

[2] 23 juin 1659 (Apud Varin, t. II, p. 80, chap. 4, sect. 2, art. 1, § 3).

[3] *Ibid.*, p. 81.

[4] Varin, t. I, p. 23, chap. 2, sect. 1, art. 3, § 2, et p. 360, note G bis. — L'auteur appuie par des indices assez vraisemblables la conjecture piquante, que Molière aurait eu en vue dans son *Tartufe*, non pas les jésuites, comme on l'a prétendu, mais bien les jansénistes et en particulier Arnauld d'Andilly. Voyez le spirituel rapprochement de la correspondance de celui-ci avec les

lui répondre lui disait : « J'appelle Janséniste celui qui ne reçoit » pas avec une humilité toute chrétienne et une soumission en- » tière la décision du Saint-Siége sur cette matière, qui a été sui- » vie de l'acceptation et du consentement universel de toute » l'église[1]. » Le Jansénisme s'est presque toujours nié lui-même, portant ainsi traîtreusement ses coups. C'était tellement l'habitude de la secte de se dissimuler, que nous allons la retrouver chez ses partisans moins décidés et plus honnêtes. Nous arrivons à l'influence exercée sur Daguesseau par diverses personnes plus ou moins attachées au jansénisme.

D'abord par son père. Le chancelier, dans un ouvrage qu'il ne destinait qu'à ses enfants, a cherché à justifier son père du reproche de jansénisme. Il le représente comme n'ayant eu de « pente secrète » ni pour les doctrines de ce parti, ni pour ses adeptes ; il insinue que l'évêque de Chartres[2], qui dirigeait Mme de Maintenon, avait si bien réussi à lui « faire voir le jansénisme où il n'était pas, » que tout ce que M. Daguesseau père, d'ailleurs courtisan très « peu assidu, » pouvait espérer de mieux, était qu'elle ne lui fût pas contraire lorsque la place de chancelier devint vacante par la mort de Boucherat (2 septembre 1699). « Ainsi, « ajoute-t-il, s'évanouirent toutes les espérances que les amis de « mon père avoient conçues de l'élévation de sa fortune, et l'on « reconnut bientôt que sa destinée était de mériter les premières « places sans jamais y parvenir[3]. » Le duc de Saint-Simon dit en effet, dans ses Mémoires, que Daguesseau père fut un de ceux « dont on parla le plus » pour succéder à Boucherat, et après avoir fait son éloge[4], il ajoute : « Tant de vertus et de talents lui avaient « acquis l'amour et la vénération publiques et une grande estime « du Roi[5]; mais il avoit une fille dans les *Filles de l'Enfance*, « cette institution de Mme de Mondonville que les jésuites avoient si

principales scènes de la comédie de Molière (*La vérité sur les Arnauld*, t. I, p. 182 à 212, chap. 2, sect. 2, art. 2, § 6).

[1] Dr juin 1659 (D. Gerberon, *Hist. du jansénisme*, t. II, p. 430; Varin, t. II, p. 84, 85, chap. 4, sect. 2, art. 1, § 3).

[2] M. Godet-des-Marais, mort en 1709.

[3] *Disc. sur la vie*, œuv., t. XV, p. 351, 352.

[4] Voyez notre 1er article.

[5] Cf. *Disc. sur la vie*, notamment, p. 348.

« étrangement se détruire [1]. Lui et sa femme, aussi vertueuse que « lui et de plus d'esprit encore, mais dont l'extérieur n'était pas « aimable comme le sien [2], étaient soupçonnés de jansénisme. « Avec cette tare, c'était merveille comme ses vertus et ses talents « l'avoient porté sans autre secours où il était arrivé, mais c'eût « été un vrai miracle si elles l'eussent conduit plus loin [3]. » Au reste, suivant le récit du fils, M. de Pontchartrain n'obtint la place de chancelier que parce que le roi, commençant à se lasser de lui comme contrôleur général, voulait en avoir un nouveau; que Mme de Maintenon, à qui Pontchartrain avait résisté quelquefois, ne pouvait plus le souffrir, et qu'on ne pouvait placer M. Chamillart sans déplacer M. de Pontchartrain, à qui il paraissait impossible d'ôter le titre de contrôleur général sans le faire chancelier [4]. Quoi qu'il en soit des motifs qui déterminèrent Louis XIV à ce choix, il paraît certain que le soupçon de jansénisme aurait suffi

[1] Cf. *Disc. sur la vie*, p. 358, 360. C'était la sœur aînée du chancelier: « Peu de temps avant que mon père revînt du Languedoc, dit-il, le goût na» turel qu'elle avoit pour la retraite lui avoit inspiré la résolution de se consa» crer à Dieu dans la maison des filles de l'Enfance, établie à Toulouse par » Mme de Mondonville. Elle y trouvoit une grande régularité, sans aucune des » austérités corporelles que la délicatesse de son tempérament ne lui auroit » pas permis de soutenir dans une autre maison religieuse. Mon père et ma » mère suspendirent longtemps l'exécution de son dessein, soit par la peine » qu'ils avoient à se séparer d'elle pour toujours, ou plutôt pour mieux éprou» ver sa vocation; mais sa fermeté l'emporta enfin sur leur résistance, et quoi» que je fusse encore bien jeune, je la vis entrer avec douleur dans une com» munauté qui étoit dès lors en butte à des ennemis si puissants que je » craignois, comme bien d'autres, qu'elle ne pût y résister. L'événement ne » justifia que trop mes pressentiments. A peine mon père fut-il sorti du Lan» guedoc, que malgré le concours des deux puissances qui avoient également » conspiré en faveur de ce nouvel établissement, il fut renversé par un coup » d'autorité, et ma sœur obligée de venir se refugier dans l'asile de la maison » paternelle, avec Mme Le Guerchois (autre sœur de Daguesseau, mariée en » 1709, *ibid.*, p. 358), que ma mère avoit laissée auprès d'elle, et qui n'avoit » alors que six ou sept ans. » Le reste du passage a trait à la sainte vie que menait Mlle Daguesseau dans la maison de son père et aux charmes que Daguesseau, « fatigué du travail et de l'ennui des affaires, » trouvait dans la société de sa sœur, dont il appréciait beaucoup la gaîté, la raison et les grâces.

[2] Cf. *Disc. sur la vie*, p. 283.

[3] *Mémoires*, t. II, chap. 21, p. 330.

[4] *Disc. sur la vie*, p. 354 (œuv., t. XV). — *Mémoires hist.* sur l'Église de France (œuv., t. VIII, p. 220 à 223).

pour faire écarter M. Daguesseau. Le passage suivant du *Discours sur sa vie*, où son fils entreprend de le justifier, fera peut-être penser que ce soupçon n'était pas trop mal fondé. Il est bon d'en peser toutes les expressions : « Ceux qui l'ont accusé d'avoir du » penchant pour le jansénisme et de favoriser *un parti plus que* » *l'autre dans l'Eglise*, connaissoient bien mal son caractère; » il n'y en eut jamais ni de plus éloigné de toute extrémité ni de » plus opposé à l'esprit de dispute et de contention ; il disoit, » comme l'auteur de l'*Imitation*, qu'il aimoit bien mieux sentir » la grâce que de chercher à la définir. (Mais l'Église n'avoit-elle » pas défini quelle devoit être la croyance des fidèles ? *l'esprit de* » *dispute* n'existoit donc que parmi les opposants.) Loin de vou- » loir sonder l'obscurité d'un mystère impénétrable à l'esprit hu- » main, il ne se permettoit pas même la lecture des ouvrages polé- » miques dont notre siècle a été inondé sur cette matière. (C'étoit » une singulière indifférence ; un bon soldat s'émeut quand l'en- » nemi cherche à surprendre la place.) Rempli de la charité qui » édifie, et non de la science qui enfle, il se contentoit de gémir » en secret des divisions dont l'Église étoit affligée, et se tenant » toujours dans les derniers rangs de ses enfants les plus soumis ; » il ne prenoit part aux disputes qui la troublent que par des prières » ferventes qu'il offroit sans cesse à Dieu pour lui demander d'af- » fermir toujours la vérité par la charité (c'est-à-dire sans doute par » l'union des esprits et des cœurs. La première condition de cette » union dans l'Église est l'obéissance au souverain pontife et aux » pasteurs légitimes). Je lui dois même la justice de vous dire ici, » mes chers enfants, que dans toutes ces occasions délicates où » le ministère que j'exerçois m'obligeoit à faire quelque démarche » importante sur les affaires qui avoient rapport au jansénisme, » c'étoit toujours lui qui me donnoit les conseils les plus sages et en » même temps les plus modérés. (Le lecteur sera mis à même de » juger de cette modération charitable dans laquelle le jansénisme » trouvoit son appui.) Esprit véritablement pacifique, si tous ceux » qu'on a malignement enveloppés dans le nom général de jansé- » nistes eussent été de son caractère, il y a longtemps que l'Église » jouiroit d'une heureuse paix. Ennemi de toute prévention, et » surtout de ce qu'on appelle partialité, il ne voyoit dans ceux » qui avoient besoin de lui que l'homme et le chrétien, sans y » apercevoir ce qu'on appeloit le janséniste, le moliniste, le sul-

» picien. Les jésuites à qui il avoit plu, je ne sais par quel motif, » de le rendre suspect sur cette matière, étoient obligés d'avouer » qu'ils avaient toujours reçu des marques de sa justice et même » de sa bonté. Mais il étoit destiné, peut-être comme son fils, à » justifier cette définition que le maréchal d'Harcourt donnoit du » jansénisme, lorsqu'il disoit qu'*un janséniste n'étoit souvent* » *autre chose qu'un homme qu'on vouloit perdre à la cour* [1]. » Ce passage, on le voit par le ton qui y règne, se ressent des premières idées de l'auteur ; il y était encore attaché lorsqu'il parlait ainsi du jansénisme, comme d'une contestation non décidée ni susceptible de l'être, et vantait cette irrésolution de son père entre la doctrine fixée par le Saint-Siége, reconnue par l'Église, et celle qui avait été si souvent et si formellement condamnée. Chaque phrase est empreinte du style et de l'esprit des opposants. Rien ne saurait mieux établir dans quel sens le chancelier avait été instruit à cet égard.

A l'influence que M. Daguesseau père exerça naturellement sur son fils, se joignit celle de deux hommes de lettres célèbres, *Jean Racine* et *Boileau-Despréaux*, avec lesquels, comme nous l'avons dit [2], Daguesseau fut fort lié dans sa jeunesse, et qui étaient liés eux-mêmes d'amitié avec les chefs du parti janséniste. Racine, élève de Port-Royal, y avait une tante abbesse [3], à laquelle « il croyait » avoir des obligations infinies. C'est elle, dit-il, qui m'apprit à » connaître Dieu dès mon enfance, et c'est elle aussi dont Dieu » s'est servi pour me tirer de l'égarement et des misères où j'ai été » engagé pendant quinze années [4]. » Il était admirateur des *Provinciales* de Pascal et s'est fait l'apologiste de Port-Royal, oubliant alors les dures vérités qu'une mauvaise humeur passagère avait

[1] *Disc. sur la vie*, p. 398, 399.

[2] Article 1.

[3] La mère Agnès de Sainte-Thècle Racine. De plus, la mère de Racine, Marie des Moulins, veuve de bonne heure, s'était retirée à Port-Royal des Champs (note de l'abbé d'Olivet sur la lettre de Valincour au sujet de J. Racine, *Hist. de l'Académie*, t. II, p. 348).

[4] Lettre à Mme de Maintenon. Voyez celle de la mère Agnès à Racine (1665 ou 1666), où elle prêche son neveu de changer de vie (œuv. de Racine), et sur l'opinion que Racine avait du théâtre après sa conversion, et en particulier de ses tragédies quant au compte qu'il en aurait à en rendre à Dieu, ses lettres à Boileau, du 28 septembre (1694) et du 4 avril (1696) ; et *Mémoires* de Louis Racine (*Œuvres* de L. Racine, édition 1808, t. V, p. 2, 81, 154, 155).

fait sortir de sa bouche contre le parti [1]. Ses deux lettres à Nicole, dit M. Varin, « valent bien les Provinciales. » Aussi, lorsqu'il attaqua si fortement Nicole et ses amis, « tout le parti s'interposa » pour apaiser cette voix vengeresse [2], qui, avec quelques paroles » de plus, eût détruit l'ouvrage de Montalte [3]. » C'était au commencement de 1666. Racine se décida à ne pas imprimer sa seconde lettre *à l'auteur des hérésies imaginaires*, et, sur l'avis de Boileau, retira même tous les exemplaires de la première qu'il put trouver. Sa paix avec Nicole fut bientôt faite. Boileau le conduisit chez Antoine Arnauld, qui l'embrassa [4] et qui ne cessa de lui témoigner beaucoup d'amitié [5]. Peu de temps avant la mort d'Arnauld, il composa l'*Histoire de Port-Royal* [6]. Tout indique que Racine persévéra dans ses sentiments, à l'égard de cette maison, jusqu'à la fin de sa vie, arrivée le 22 avril 1699. « Il voulut être enterré à Port-Royal, auprès du docteur Hamon, afin de n'être plus séparé même par la mort de ses anciens instituteurs [7]. » Aussi, la lettre qu'il a écrite à Mme de Maintenon pour se disculper de jansénisme « ne fut point approuvée de tous ses amis [8], » et ne paraît pas

[1] M. Varin n'a pas manqué de les relever avec soin (*La vérité sur les Arnauld*). Voyez à la fin du t. II l'indication des passages cités, table des auteurs, art. *Racine* (Jean).

[2] Racine, *Œuv.*, t. VI, édition Geoffroi, 1808, p. 82.

[3] *La vérité sur les Arnauld*, t. II, p. 119, chap. 4, sect. 2, art. 1, § 4. Louis de Montalte est le pseudonyme sous lequel les provinciales furent publiées. Cf. *Biog.* Michaud, art. *Racine* (Jean), par un partisan de Port-Royal, M. R. R. (Roger), mais du reste fort bien fait.

[4] *Mémoires* de L. Racine, p. 40 à 44, 87 à 89. — *Biog.* Michaud, *ibid.* La seconde lettre à Nicole n'a été rendue publique qu'en 1719 (*Ibid.*).

[5] Le fils aîné de Racine, Jean-Baptiste, celui auquel une grande partie des lettres de Racine sont adressées, parle, dans une lettre à son frère Louis, le poète, « du respect ou pour mieux dire de la passion qu'il (leur père) avait pour » M. Arnauld, dont j'ai, dit-il, plusieurs lettres où il le traite de son *cher ami* » (6 nov. 1742). » (Recueil des lettres de Racine.) Voyez les trois lettres d'Arnauld à Racine, datées de Bruxelles 1685, 1692 et 1693 (dans le Recueil des lettres de Racine). Voyez aussi les vers de Boileau et de Racine sur la tombe d'Arnauld (apud L. Racine, *Mém.*, p. 151, 152).

[6] La *Biog. Michaud* dit d'abord, vers 1693, ensuite vers 1695, sous le titre d'*Abrégé de l'histoire de Port-Royal.* Cet ouvrage n'a paru que longtemps après la mort de l'auteur, la première partie en 1742, la totalité en 1767 (*Biog. Michaud*, *ibid.*).

[7] *Biog. Michaud*, *ibid.*

[8] *Mémoires* de Louis Racine, p. 171. Aussi la rapporte-t-il incomplètement.

d'une très-grande sincérité; il va jusqu'à dire : « Je vous puis pro-
» tester devant Dieu que je ne connais, ni ne fréquente aucun
» homme qui soit suspect de la moindre nouveauté [1]. » Cependant, le 19 septembre de la même année, il écrivait à son fils aîné, placé auprès de l'ambassadeur de Hollande : « Je ne sais point ce
» que c'est que l'*Histoire du jansénisme* dont vous me parlez, ni
» si c'est pour ou contre les gens que nous estimons. Mais je vous
» conseille de ne témoigner aucune curiosité là-dessus, afin qu'on
» ne puisse vous nommer en rien. Quand la chose sera imprimée,
» je prierai M. de Torcy [2] d'en faire venir quelques exemplaires. »
Et quelles étaient les gens qui avaient alors son estime en fait de doctrine? Au commencement de novembre, à l'occasion de l'entrée en religion d'une de ses filles, il écrivit à sa tante l'abbesse :
« M. Fontaine qui, comme vous savez, est retiré à Melun, assista
» à toutes les cérémonies, et me parut très-édifié de ma fille.... Je
» n'ai point été surpris de la mort de M. du Fossé, mais j'en ai été
» très-touché. C'était, pour ainsi dire, le plus ancien ami que
» j'eusse au monde [3]. » Fontaine et du Fossé étaient deux solitaires de Port-Royal, l'un et l'autre fort attachés aux doctrines des opposants [4].

Les tendances (on ne pourrait pas dire les opinions arrêtées) de Boileau, sur le même objet, sont une preuve de ce que disait Racine dans une de ses lettres à Nicole : « L'enjouement de M. Pas-
» cal a plus servi à votre parti que tout le sérieux de M. Ar-
» nauld [5]. » L'admiration de Despréaux, pour les qualités littéraires des *Provinciales*, avait fait tout son jansénisme. On le voit évidemment par l'étrange scène que raconte Mme de Sévigné [6], et qui eut lieu entre ce poète et un jésuite, compagnon de Bourdaloue, à un dîner chez M. de Lamoignon, en présence des évêques de

[1] A Marly, ce 4 mars 1698.

[2] Ministre des affaires étrangères et gendre du premier marquis de Pomponne, fils d'Arnauld d'Andilly (Voy. Varin).

[3] A la mère Agnès Sainte-Thècle Racine, abbesse de Port-Royal des Champs, Paris, 9 novembre 1698.

[4] Voy. *Biog. Feller*, art. Fontaine; sur du Fossé, *Biog. Michaud*, art. du Fossé; et M. Varin, t. II, p. 140, 141, chap. 4, sect. 2, art. 2, § 3. Cf. les *Mémoires* de Thomas du Fossé et de Fontaine, souvent cités par cet auteur. Du Fossé était mort le 4 novembre.

[5] Lettre à Nicole (*Œuv.* de Racine, t. VI, p. 25, apud Varin, t. 2, p. 119).

[6] Lettre du 15 janvier 1690.

Troyes et de Toulon et du sieur Corbinelli. Sur ces paroles du jésuite : « Pascal est beau autant que le faux peut l'être, — le » faux, reprit Despréaux, le faux ! sachez qu'il est aussi vrai qu'il » est inimitable. On vient de le traduire en trois langues; » et là-dessus, il s'échauffa beaucoup. L'influence du jansénisme a été remarquée sur ces vers de l'*Art poétique* :

> De la foi d'un chrétien les mystères terribles
> D'ornements égayés ne sont point susceptibles[1].

Boileau, du reste, lorsqu'il était de sang-froid, ne se fixait à aucun avis sur la doctrine de la grâce, comme il va nous l'avouer dans un instant. Ses liaisons avec plusieurs jésuites distingués dans la littérature, notamment avec les PP. Rapin et Bouhours, balançaient un peu son enthousiasme pour le « génie merveilleux » de Pascal[2] et son « admiration *passionnée* pour l'illustre M. Arnauld[3]. » Il est curieux de lire cet endroit d'une de ses lettres à Racine ; « Le P. Bouhours et le P. Rapin étoient dans mon cabinet quand » je la reçus (votre lettre). Je leur en fis la lecture en la décache- » tant, et je leur fis un fort grand plaisir. Je regardois pourtant de » loin, à mesure que je la lisois, s'il n'y avoit rien dedans qui fût » trop janséniste. Je vis vers la fin le nom de M. Nicole, et je sau- » tai bravement, ou pour mieux dire, lâchement par-dessus. Je » n'osai m'exposer à troubler la grande joie et même les éclats de » rire que leur causèrent plusieurs choses fort plaisantes que vous » me mandiez.... Ils sont, je vous assure, tous deux fort de vos » amis, et même de fort bonnes gens[4]. » Les premières personnes à qui Boileau lut son *Épître sur l'amour de Dieu* furent six jésuites, et il y inséra huit vers que Racine n'approuvoit point et que le P. de la Chaise, confesseur du roi, lui fit redire trois fois :

> Qui fait exactement ce que ma loi commande
> A pour moi, dit ce Dieu, l'amour que je demande, etc.[5]

Racine n'en trouvait pas moins que cette épître ne devait pas

[1] Chant 3 (*Œuv.* de Boileau). — Rohrbacher, *Hist. de l'Église*, liv. LXXXVIII, t. XXVI, § 5, p. 343. Voir aussi l'*Épitaphe* d'Arnauld faite par Boileau.
[2] Lettre à Brossette, 15 mai 1705 (*Œuv.* de Boileau).
[3] Au même, 27 mars 1704.
[4] Paris, 5 sept. (1687).
[5] Lettre de Boileau à Racine, Auteuil, mercredi (1696 ou 1697).

contribuer « à consoler les jésuites » des attaques dont ils étaient alors l'objet [1]. Quelques années après (Racine alors n'existait plus) Boileau, piqué d'un article du *Journal de Trévoux*, contre lui et contre son frère, y répondit par deux épigrammes :

Mes révérends pères en Dieu, etc.
Non le livre des Flagellants, etc.

A ce propos Boileau faisait ainsi à Brossette sa profession de foi : » La vérité est que je me déclare dans mes ouvrages ami de M. Arnauld; mais en même temps je me déclare aussi ami des écrivains de l'école d'Ignace, et partant je suis tout au plus un molino-janséniste. C'est ce que je vous prie de faire entendre à vos illustres amis les jésuites de Lyon, que je ne confondrai jamais avec ceux de Trévoux, quoiqu'on me veuille faire entendre que tous les jésuites sont un corps homogène, et que qui remue une des parties de ce corps remue toutes les autres; mais c'est de quoi je ne suis point encore parfaitement convaincu [2]. »

Un mois après, il écrit au même : « J'ai tardé jusqu'à l'heure qu'il est, Monsieur, à vous écrire, parce que j'attendois pour le faire que MM. de Trévoux eussent répondu à mes épigrammes dans leur nouveau volume, afin de voir et de vous mander si j'avois la guerre ou non avec ces bons pères; mais étant demeurés dans le silence à mon égard, voilà toutes nos querelles finies, et vous pouvez assurer messieurs les jésuites de Lyon que je ne dirai plus rien contre aucun de leur compagnie, dans laquelle, quoique extrêmement ami de la mémoire de M. Arnauld, j'ai encore d'illustres amis, et entre autres le P. de la Chaise, le P. Bourdaloue et le P. Gaillard; car pour ce qui regarde le démêlé sur la grâce, c'est sur quoi je n'ai point pris parti, étant tantôt d'un sentiment et tantôt d'un autre. De sorte que m'étant quelquefois couché janséniste tirant au calviniste, je suis tout étonné que je me réveille moliniste approchant du pélagien. Ainsi, *sans les condamner ni les uns ni les autres*, je m'écrie avec saint Augustin : *O altitudo sapientiæ!* Mais après avoir quelquefois en moi-même traduit ces paroles par : *Oh que Dieu est sage!* j'ajoute aussi en même temps : *Oh que les hommes sont fous!* Je m'imagine que vous entendez bien pourquoi cette der-

[1] Lettre de Racine à Boileau, Fontainebleau, 8 oct. (1697).
[2] A Brossette, Paris, 7 nov. 1703.

» nière exclamation, et que vous n'y comprenez pas un petit nombre » de volumes [1]. »

Dans la lettre suivante au même, Paris, 25 janvier 1704, il dit : « Mon accommodement avec MM. de Trévoux est maintenant » complet et le père Gaillard est venu de la part de MM. les jésuites » de Paris, témoigner à mon frère le chanoine qu'on avoit fort » lavé la tête à ces aristarques indiscrets, qui assurément ne » diroient plus rien contre moi. » Enfin, un peu après, au même : « Je suis bien aise que mon frère vous ait écrit le détail de notre » accommodement avec MM. de Trévoux. Je n'ai pas eu de peine » à donner les mains à cet accord.

« Aujourd'hui vieux lion, je suis doux et traitable [2]. »

» Et d'ailleurs, quoique passionné admirateur de l'illustre M. Ar» nauld, je ne laisse pas d'estimer infiniment le corps des jésuites, » regardant la querelle qu'ils ont eue avec lui sur Jansénius » comme une vraie dispute de mots, où l'on ne se querelle que » parce qu'on ne s'entend pas, *et où l'on n'est hérétique de part » ni d'autre* [3]. »

A part les différences résultant des caractères, on remarquera la ressemblance du ton de cette lettre avec celui du passage de Daguesseau, que nous avons cité plus haut. Ces messieurs paraissent toujours faire abstraction des bulles des papes, et raisonnent sur la querelle tout comme si l'Église n'eût porté aucun jugement. D'Alembert n'a pas manqué de faire valoir l'exclamation de Boileau. Bientôt Voltaire tirera bon parti de cette façon si *pacifique* d'envisager les choses pour jeter le ridicule sur la religion, réduite, suivant le philosophisme, à deux partis également dignes de risée.

En retraçant les idées des deux grands littérateurs dont la société « faisait les délices » de notre futur chancelier, nous avons déjà en partie fait connaître les siennes. Arnauld, Nicole, Pascal étaient, grâce à leur talent littéraire, les demi-dieux théologiques de cette société. Nous verrons que l'admiration de Daguesseau pour ces auteurs revêtit le même caractère.

[1] Lettre du 7 déc. 1703, Paris.

[2] Épître 5, v. 18 (*Œuv. de Boileau*).

[3] Auteuil, 27 mars 1704. Les relations de l'auteur de la satire *Sur l'équivoque* (1705), avec les jésuites, durèrent jusqu'à la fin de sa vie (lettre à Brossette, 14 juin 1710. C'est la dernière lettre de Boileau).

Une importante liaison commune à Jean Racine [1] et à la famille Daguesseau [2] était celle des Noailles, très-puissants à la cour. L'un d'eux occupa, avec la dignité de cardinal, d'une manière bien désastreuse pour l'église, pendant plus de trente ans, le siége archiépiscopal de Paris. Si, par faiblesse et opiniâtreté, ce prélat se laissa entraîner à perpétuer la lutte contre le Saint-Siége, on peut dire aussi que l'autorité de sa position et de son nom contribua à en égarer plusieurs, et assurément son influence agit sur Daguesseau en même temps que notre procureur général l'entretenait dans ses dispositions hostiles.

Enfin, on verra au début de la lutte l'impression que quelques paroles de Bossuet, à l'assemblée du clergé de 1700, durent produire sur l'esprit du nouvel athlète, au moment où, au-dessus de toutes les questions sur la grâce, s'agitait celle de l'autorité du pape et de l'église.

Algar Griveau, de Vannes.

Philosophie sociale.

DU ROLE DE L'ÉTAT DANS L'ANTIQUITÉ.

PREMIER ARTICLE.

I. La Chine.

La Chine. — Principe sur lequel repose son organisation sociale. — Deux phases dans l'histoire de son développement. — I. I[ers] Empereurs. — Caractère de leurs travaux et de leur administration. — II. Sous leurs successeurs, la Chine commence à sentir le vice de son organisation. — Tyrannie des empereurs, *Chéou-tsin*. — Administration de *Wou-wang*. — La tyrannie recommence. — Corruption des hauts fonctionnaires. — Misère du peuple. — Sectes de *Yang* et de *Mé*. — Rôle de *Meng-tseu*. Conclusion.

> Chez les anciens, la terre était la propriété de la République ; en *Asie*, elle est celle du despote.
> M. Thiers, *De la Propriété*, p. 28.

Il y a, dans l'Asie orientale, un vaste et puissant empire.

Ses limites sont : au nord, l'Asie russe ; à l'ouest, la Tartarie indépendante et la Confédération des Seikhs ; au sud, les royaumes de Népal et de Siam, l'empire birman et la mer de la Chine ; à l'est, sur une immense longueur, les mers de la Chine, du Japon et d'Okhotsh, brisent leurs vagues contre ses côtes découpées d'un grand nombre de baies profondes.

[1] Voy. les *lettres* de Racine, passim, et surtout à son fils, Paris, 16 mars 1698.

[2] *Disc. sur la vie*, œuv., t. xv, p. 351 : « des liaisons que mon père avoit » avec la maison de Noailles et que le Languedoc avoit formées. » — Cf. Saint Simon, *Mémoires*, t. xiv, chap. 20, p. 332.

3,500 kil. du nord au sud, 8,000 de l'est à l'ouest, voilà à peu près l'étendue de pays comprise entre ces limites.

Cet empire, c'est la Chine. On évalue à plus de 300,000,000 le nombre de ses habitants.

Un seul homme les gouverne. Son pouvoir est absolu, sa volonté toujours obéie. Quand il paraît en public, une pompe imposante le précède et l'environne. On se prosterne sur son passage; le respect qu'il commande va jusqu'à l'adoration. Grand-prêtre de la religion, il prend les titres de *fils du ciel* et de *seul gouverneur du monde*. Ainsi firent les empereurs qui l'ont précédé sur le trône de la Chine.

Si haut que l'on remonte dans l'histoire de ce pays, on voit se produire et s'imposer le système de la domination absolue de l'*état*[1]. Pas un pied de terre qui n'appartienne à l'empereur. De là, dans la vie des populations, des jours quelquefois heureux, mais plus souvent mauvais. Au 3e siècle avant Jésus-Christ, un philosophe, célèbre par la hardiesse et l'élévation de ses pensées, par son opposition constante à toute espèce de tyrannie, *Meng-tseu* disait déjà : « Il y a long-temps que le monde existe[2]; tantôt c'est le bon gouvernement qui règne, tantôt c'est le trouble et l'anarchie[3]... Grandes étaient, comme nous allons le voir, les cala-

[1] Nous avons montré sous quelle forme cette doctrine se produit dans les systèmes socialistes. V. *Attaques contre la société*, dans les *Annales de la philos. chrét.*, t. XIX, 3e série, p. 32.

[2] On sait quelle antiquité fabuleuse les Chinois se sont donnée. Leurs annales, à les entendre, ne remonteraient pas à moins de 80 à 100,00 ans. Mais les travaux des savants modernes ont renversé tous ces faux calculs. Leur ère historique a été reconnue commencer vers l'an 2,637 avant. J.-C. *Fo-hi*, leur premier législateur, et *Yen-ti* ou *Ching-nong*, leur premier agriculteur, paraissent avoir vécu vers le 30e siècle avant J.-C. V. Bouillet, *Diction. univers. d'Hist. et de Géog.*, art. Chine.

[3] Voir *Meng-tseu*, 4e livre classique de la Chine, p. 303, *édit.* Pauthier. L'auteur de cet ouvrage, le philosophe *Meng-tseu*, nommé *Mencius* par nos anciens missionnaires, naquit vers 400 avant J.-C., et mourut à 84 ans. Il est, après Confucius, regardé comme le premier des philosophes de sa nation. Longtemps il étudia ou se contenta de mettre en ordre les *Kings*, livres sacrés de la Chine; il voulut enfin écrire lui-même afin d'éclairer et d'améliorer ses semblables. Son plus beau titre de gloire est un traité de morale qui porte son nom, le *Meng-tseu*, et que l'on joint à ceux de Confucius. Il y parle aux princes avec une grande hardiesse. Le style est en général fleuri et élégant. Le Meng-tseu a eu des milliers d'éditions: il a été traduit en latin par le P. Noel

mités enfantées par cette anarchie, suite nécessaire du despotisme. Mais parlons d'abord des *bons* gouvernements.

Quand Meug-tseu veut nous les montrer, il lui faut remonter vers le passé et nous faire assister aux premiers jours de la monarchie chinoise. Alors se présentent à nos regards des empereurs vraiment dévoués au bonheur de leurs peuples. Lutter avec eux, pour la soumettre, contre une nature sauvage, faire couler dans le sein de leurs sujets les immenses richesses concentrées entre leurs mains, leur rendre la vie plus facile et plus douce, telle paraît avoir été l'occupation de ces princes. Meng-tseu n'a pas trop d'éloges pour *ces saints hommes de l'antiquité*, comme il les appelle. Pour bien comprendre l'état social de la Chine à cette époque reculée, pour suivre dans tous ses développements et sous toutes ses formes le système dont nous avons à parler, il importe d'avoir une idée de leurs travaux et de leur administration. Nous avons recueilli dans le *Meng-tseu* les détails qui suivent :

L'auteur de cet ouvrage nous transporte sous le règne d'*Yao*, vers l'an 2.297 avant l'ère chrétienne. A cette époque, de grandes eaux, débordées de toutes parts, inondaient l'empire. Les moissons n'arrivaient plus à maturité, les oiseaux et les bêtes fauves, les serpents et les dragons se multipliant à l'infini, causaient partout des ravages; il n'y avait plus pour le peuple de lieu sûr dans lequel il pût fixer son séjour. « Ceux qui demeuraient dans » les plaines se construisaient des huttes comme des nids d'oiseaux; » ceux qui demeuraient dans les lieux élevés se construisaient des » habitations souterraines. *Yao* était seul à s'attrister de ces cala- » mités. Il éleva *Chun* [1] (à la dignité suprême) pour l'aider à » étendre les bienfaits d'un *bon* gouvernement [2]. »

(Prague, 1711), en français par M. Stan. Julien, 1824-26, par M. Pauthier, 1841.» M. Bouillet, *ibid.*, art. Meng-tseu. — M. Bouillet se trompe, M. Stan. Julien n'a donné qu'une édition latine *mot à mot* de *Meng-tseu ;* c'est M. Pauthier qui l'a traduit en français en refaisant la traduction que l'abbé Pluquet avait faite sur le latin de Noël.

[1] *Meng-tseu*, l. I, c. 5, art. 4, p. 285, édit. Pauthier.

[2] *Chun* fut élu par le peuple pour succéder à *Yao*. Meng-tseu nous apprend que, dans ces premiers temps, la nation tout entière était appelée à choisir un empereur. Le suffrage universel se produisait sous trois formes : l'adhésion des grands vassaux, celle du commun du peuple, puis les chants des poètes. Voici comment on procéda pour l'élection de *Chun :* « *Yao* étant mort, et le » deuil de *trois* ans étant achevé, *Chun* se sépara du fils de Yao, et se retira

Meng-tseu nous trace le tableau des efforts tentés par ces hommes afin d'adoucir les maux qui pesaient sur le peuple. On commença, dit-il, par *incendier* les montagnes et les fondrières : les oiseaux de proie et les bêtes fauves furent ainsi contraints de chercher des retraites profondes. Meng-tseu nous a conservé le nom de celui qui dirigea ces travaux : il se nommait *Pé-i*. Chun lui donna pour mission « de présider au feu. »

Un autre, *Yu*, fut chargé de « maîtriser et de diriger » les eaux qui couvraient la surface de l'empire. Il rétablit donc le cours des *neuf* fleuves de la Chine ; les rivières rentrèrent dans leurs lits ; des canaux, creusés sous sa direction, portèrent les eaux à la mer. Tout semble indiquer que ces travaux s'exécutèrent sur une vaste et grande échelle : Meng-tseu nous apprend qu'ils absorbèrent huit années de la vie d'*Yu*. Et cependant la vie de cet homme était active ; il paraît avoir poursuivi sa mission avec ardeur et dévouement. Nous le voyons, en effet, « passer trois fois devant la porte de sa maison sans y entrer[1] : » c'est là un trait caractéristique qu'on ne peut omettre. A la mort de *Chun*, le peuple, pour témoigner à *Yu* sa reconnaissance, le porta sur le trône. Le sceptre, dans ces premiers temps, passait toujours entre les mains du plus digne : juste récompense du dévouement et de la vertu.

Quand les travaux commandés par *Yao* et par *Chun* eurent rendu les plaines de l'empire habitables, des terres furent *concédées* au peuple. Il paraîtrait assez que la surface seulement lui était abandonnée, mais on ne lui accordait pas le fond. Nous ignorons dans quelle proportion ces concessions eurent lieu ; nous savons, tout

» dans la partie méridionale du fleuve méridional (pour lui laisser l'empire).
» Mais les grands vassaux de l'empire, qui venaient au printemps et en au-
» tomne jurer foi et hommage, ne se rendaient pas près du fils de *Yao*, mais
» près de *Chun*. Ceux qui portaient des accusations ou qui avaient des procès
» à vider, ne se présentaient pas au fils de *Yao*, mais à *Chun*. Les poètes qui
» louaient les hauts faits dans leurs vers et qui les chantaient, ne célébraient
» point et ne chantaient point le fils de *Yao*, mais ils célébraient et chantaient
» les exploits de *Chun*. Après cela, Chun revint dans le *royaume du milieu*
» (c'est-à-dire le royaume suzerain qui se trouvait placé au milieu de tous les
» autres royaumes feudataires qui formaient avec lui l'empire chinois). Il
» monta alors sur le trône du fils du ciel.... Le ciel et le *peuple* lui avaient
» donné l'empire. » *Meng-tseu*, l. II, c. 3, art. 5, p. 354.

[1] V. *Ibid.*, p. 283, 303, et *Les livres sacrés de l'Orient*, p. 60.

tefois, quelles conditions furent imposées : *Yao* et *Chun* exigèrent le *dixième* du produit [1].

Afin que le prélèvement de cet impôt ne fût pas trop onéreux, on apprit au peuple à cultiver et à féconder la terre, à semer et à moissonner. On voulait qu'il pût jouir du fruit de ses travaux. Et de fait, il eût « de quoi se nourrir et se vêtir, » dit le Meng-tseu [2].

» Mais si tout en satisfaisant leur appétit, en s'habillant chaudement, en se construisant des habitations commodes, les hommes manquent d'instruction, alors ils se rapprochent des brutes.

» Les saints hommes (*Yao* et *Chun*) furent affligés de cet état de choses. *Chun* ordonna à *Sie* de présider à l'éducation du peuple, et de lui enseigner les devoirs des hommes, afin que les pères et les enfants aient de la tendresse les uns pour les autres; — que le prince et ses ministres aient entre eux des rapports équitables; — que le *mari* et la *femme* sachent la différence de leurs devoirs mutuels; — que le vieillard et le jeune homme soient chacun à sa place; — que les amis et les compagnons aient de la fidélité l'un pour l'autre [3]. »

Ce système de morale sociale nous paraît conçu sur des bases assez larges. Remarquons ce qu'il suppose. Nous touchons aux premiers jours de la monarchie chinoise, nous l'étudions, en quelque sorte, dans son berceau, et déjà les diverses classes de la société sont, non pas confondues, mais distinctes. Point de communauté de femmes et d'enfants. Mais, d'un côté, des princes et leurs ministres, des amis et des compagnons. — De l'autre, non pas seulement des hommes qui s'unissent pour un instant à des femmes, et les délaissent ensuite, mais des femmes et des *maris*. Or, ce dernier mot n'a-t-il pas réveillé toujours, dans la langue de tous les peuples, l'idée d'un lien, d'une union durable entre l'homme et la femme ? — *Sie* n'a donc pas alors, pour mission, de *créer la famille* : elle existe [4], il est né, il a grandi dans son sein. Mais il s'attachera à élever, à rendre plus purs ses senti-

[1] *Meng-tseu*, l. II, p. 414.

[2] *Meng-tseu*, l. I, c. 5, art. 4, p. 286.

[3] *Ibid.*, p. 286.

[4] L'institution de la famille, comme l'a très-bien montré M. Bonnetty, remonte au berceau de l'humanité. Voir son travail intitulé : « *S'il est vrai que » l'histoire de tous les peuples ait commencé par la communauté des biens et des » femmes.* Dans les *Ann.*, t. XVIII, 3e série, p. 367.

ments ; il tracera à chacun la voix dans laquelle il doit marcher ; il fera connaître à tous les hommes, quel que soit leur rang, les rapports qu'ils ont à soutenir entre eux. Nous trouvons là les éléments d'une morale individuelle et sociale. Elle n'a pas, il est vrai, la grandeur, la sublimité et surtout la sanction qu'elle nous présentera dans Moïse. Toutefois, il faut le reconnaître, le cadre tracé à *Sie* était magnifique. Comment fut-il rempli ? L'histoire paraît muette sur ce point. »

» *Yao* chargea *Sie* d'une mission qui se rattache à la précédente et semble en être le complément. « L'homme aux mérites éminents [1] disait (à son frère *Sie*) : va consoler les populations, appelle-les à toi, ramène-les à la vertu, corrige-les, fais-les prospérer, fais que par elles-mêmes elles retournent au bien, en outre, répands sur elles de nombreux bienfaits [2]. »

Ajoutons que les premiers empereurs de la Chine ne se reposaient pas toujours sur leurs ministres du soin d'améliorer le sort de leur peuple. Ils se faisaient un devoir de parcourir eux-mêmes, deux fois, chaque année, toutes les parties de leur empire. « Au printemps, ils inspectaient les champs cultivés, et fournissaient aux laboureurs les choses dont ils avaient besoin. En automne, ils inspectaient les maisons, et ils donnaient des secours à ceux qui ne récoltaient pas de quoi leur suffire [3]. » Quand, dans ces voyages, ils trouvaient les champs et les campagnes bien cultivés, les sages honorés, les vieillards entretenus sur les revenus publics, les emplois confiés à des hommes remarquables par leurs talents et par leur probité, il y avait des récompenses pour les princes régnants : ils recevaient un accroissement de territoire. Dans le cas contraire, des châtiments leur étaient infligés. On s'attachait surtout à chasser des emplois publics les exacteurs et les hommes d'argent [4].

Il faut le reconnaître, ces empereurs avaient un grand zèle pour le progrès physique, intellectuel et moral de leurs sujets. Leur sceptre était léger, leur autorité paternelle, leur puissance féconde en bonnes œuvres. Alors la concentration du sol entre

[1] *Yao*, ainsi appelé par ses ministres. (Commentaires.)
[2] *Meng-tseu*, l. I, c. 5, art. 4, p. 287.
[3] *Meng-tseu*, l. I, c. 2, p. 223. — l. II, c. 6, p. 409.
[4] *Ibid.*, p. 409.

leurs mains, loin de les porter au despotisme, leur était un moyen de satisfaire un penchant prononcé pour la bienfaisance. Aussi, les populations se laissaient-elles conduire, sans résistance, dans la voie qu'ils leur traçaient. Elles étaient heureuses. Bonheur éphémère, qui dépendait du caprice d'un empereur!... Il n'en resta bientôt plus que le souvenir!

I.

Les hommes supérieurs qui fondèrent les trois premières dynasties, s'attachèrent à poursuivre l'œuvre civilisatrice de leurs prédécesseurs. A la tête de l'administration se trouvèrent des hommes probes et vertueux; les écoles publiques devenant plus nombreuses, l'instruction se répandit dans les masses; des marchés furent ouverts pour l'échange des produits [1], l'organisation sociale s'établit sur des bases plus larges.

Toutefois, les vertus antiques ne tardèrent pas à s'altérer d'abord, puis à s'effacer. A l'intérêt général on préféra l'intérêt privé. L'exemple, comme il arrive toujours, partit du sommet de la société. Il était mauvais; aussi se propagea-t-il avec une rapidité effrayante. « Les fondateurs des trois premières dynasties avaient obtenu l'empire par leur humanité; leurs successeurs le perdirent par leur inhumanité et leur tyrannie [2]. »

Une fois ces princes corrompus assis sur le trône, l'aspect de la cour et celui du royaume changèrent. Des hommes cupides envahirent les premiers emplois, et tombèrent, comme des oiseaux de proie, sur les provinces. Destitution brutale des fonctionnaires probes et vertueux, violation et abrogation des lois anciennes, augmentation des impôts, taxation des produits vendus sur les *marchés* de l'empereur [3], oppression de toutes les classes, voilà ce qu'ils portèrent avec eux. Il y a longtemps, comme on le voit,

[1] L'intention de celui qui, dans l'antiquité, institua les marchés publics, était de faire échanger ce que l'on possédait contre ce que l'on ne possédait pas. Ceux qui furent commis pour présider à ces marchés n'avaient d'autre devoir à remplir que de maintenir le bon ordre. « *Meng-tseu*, l. I, c. 4, art. 11, p. 270.

[2] *Ibid.*, l. II, c. 1, art. 3, p. 314.

[3] « Un vilain homme se trouva, qui fit élever un grand tertre au milieu du marché pour y monter. De là, il portait des regards de surveillance à droite et à gauche, et recueillait tous les profits du marché. Tous les hommes le regardèrent comme un vilain et un misérable. C'est ainsi que, depuis ce temps-là, sont établis les droits perçus dans les marchés publics; et la coutume d'exiger des droits des marchands date de ce vilain homme. » *Ibid.*, l. I, c. 4, p. 470.

que les mauvais instincts de l'humanité trouvent l'occasion de se produire sur un grand théâtre. La Chine, comme notre France, a traversé des jours d'orage, et les tempêtes, pour elle, sortirent des utopies qu'on a voulu nous imposer.

Au temps dont nous parlons, commença à peser sur les populations le système qui établissait l'empereur seul possesseur du sol. Ces populations furent bientôt regardées comme de purs instruments de travail qu'il fallait exploiter à son profit. Aussi, les arracha-t-on quelquefois des lieux qui les avaient vu naître, qu'elles avaient arrosés de leurs sueurs, pour les jeter, selon le caprice de l'empereur, dans d'autres contrées [1]. Là, condamnées à un travail pénible, mais stérile pour elles, elles ne devaient pas encore fixer leur tente, car un ordre venu d'en haut pouvait, à chaque instant, les appeler ailleurs. Pour l'autorité supérieure, point d'autre considération que celle-ci : le sol tout entier appartient à l'empereur et doit être cultivé; pour fermiers, il a ses sujets; leurs bras lui appartiennent; à lui donc d'indiquer les points sur lesquels ils doivent s'exercer. Aussi, comme l'homme n'était pas propriétaire du sol, il ne s'y attachait pas, il lui refusait ses sueurs, et le sol, que les sueurs de l'homme ne fécondaient pas, était avare de ses fruits, et parfois la misère dévorait les populations. Toujours et partout la prospérité a été proportionnée au respect qui environne la propriété [2].

Au reste, quand, dans un royaume, il n'y a de volonté que celle du prince assis sur le trône, quand une fois on a proclamé le règne de l'arbitraire, rien n'arrête. Il se produit alors des choses qui nous paraîtraient incroyables, si l'histoire de la Chine n'était là pour nous les attester. Voici :

« Des princes cruels et tyranniques apparurent pendant une longue série de générations. Ils *détruisirent* les demeures et les habitations pour *faire* à leurs places des lacs et des étangs, et le peuple ne *sut* plus où trouver un lieu pour se reposer. Ils *ravagèrent* les champs en culture pour en faire des jardins et des parcs de *plaisance;* ils firent taut que le peuple se trouva dans l'impossibilité de se *vêtir* et de se *nourrir*. Les *discours* les plus pervers, les actions les plus cruelles vinrent encore souiller ces temps dé-

[1] *Ibid.*, l. I, c. 2, art. 11, p. 233.

[2] Voir M. Thiers, *De la Propriété*, p. 46; voir aussi M. Lamartine, dans le *Droit au travail à l'Assemblée nationale*, édit. Jos. Garnier, p. 47-49.

sastreux. Les jardins et les parcs de plaisance, les lacs et les étangs, les mares et les marais pleins d'herbe se multiplièrent tant que les oiseaux de proie et les bêtes fauves reparurent, et lorsqu'il tomba entre les mains de *Chéou* ou *Chéou-sin* (1154), l'empire parvint au plus haut degré de trouble et de confusion [1]. »

L'histoire nous présente ce prince, comme le plus cruel et le plus débauché qui soit jamais monté sur le trône de la Chine. « Il n'existait pas un pied de terre qui ne fût sa possession [2]. » On ne voyait que parcs royaux dans lesquels il entretenait à grands frais, pour ses plaisirs, des tigres, des léopards, des rhinocéros, des éléphants. Enfin, un libérateur se leva. Quand il eut vaincu les armées de *Chéou-sin*, renversé ses grands vassaux, il lui fallut combattre contre les bêtes sauvages que ce prince avait réunies de toutes parts [3].

III.

Sous le règne de *Wou-Wang*, fondateur de la *troisième dynastie*, il fut donné à la Chine de respirer et de se développer à l'ombre d'un bon gouvernement. La retraite forcée des princes vassaux dont les exactions l'avaient ruinée, les dignités de l'empire furent mieux distribuées, les droits, les pouvoirs et les revenus des fonctionnaires publics nettement déterminés, les abus prévenus par une surveillance active et sévère, tout contribua à ramener, pour quelque temps, des jours calmes, heureux et prospères [4]. Le sol fut aussi rendu à la culture. « Voici ce que les laboureurs obtenaient des terres qu'ils cultivaient. Chacun d'eux en recevait 100 arpents (pour cultiver). Par la culture de ces 100 arpents, les premiers ou les meilleurs cultivateurs nourrissaient 9 personnes; ceux qui venaient après en nourrissaient 8; ceux de second ordre en nourrissaient 7; ceux qui venaient après en nourrissaient 6; ceux de la dernière classe, ou les plus mauvais, en nourrissaient cinq. Les hommes du peuple, qui étaient employés dans différentes magistratures, recevaient des appointements proportionnés à ces différents produits [5]. » Ajoutons que les vieil-

[1] *Meng-tseu*, l. I, c. 6, art. 9, p. 304.

[2] *Ibid.*, l. I, c. 3, art. 1, p. 241.

[3] P. 305. *Cheou-sin*, à la suite d'une défaite, s'enferma dans son palais, et termina ses jours, comme Sardanapale, sur un bûcher, au milieu de ses femmes et de ses trésors.

[4] *Meng-tseu*, l. II, c. 4, art. 2, p. 366-69.

[5] *Ibid.*, p. 369.

lards, les veuves et les orphelins devinrent l'objet d'une attention particulière [1].

Il en fut ainsi pendant quelque temps; puis, les principes d'humanité et de justice furent de nouveau foulés aux pieds; l'oppression recommença, et s'étendit sur tout l'empire, traînant à sa suite, pour les populations, la misère et la mort. Triste destinée que celle d'une nation dont la vie tout entière reposait ainsi entre les mains d'un seul homme! Cette alternative de biens et de maux était une conséquence nécessaire de l'organisation sociale de la Chine.

IV.

Au temps de Meng-tseu, la licence des grands vassaux et des hommes d'État ne connaissait plus de bornes. Quels tableaux il nous trace de leur vie! Quelle flétrissure il imprime à leur conduite! Comme, au spectacle de leurs bassesses et de leurs exactions, son cœur vertueux et probe se soulève d'indignation! Il nous montre les premiers administrateurs dans leurs rapports avec les princes. Alors, ils n'ont qu'une pensée, celle d'augmenter, par des adulations, des flatteries et des conseils, les vices des maîtres qu'ils servent [2]. Vous les voyez ensuite dans leur intérieur. Là, les mets de leurs festins « occupent un espace de plus de dix pieds; » des centaines de femmes les assistent dans leurs débauches; ils s'abandonnent à toutes les voluptés et se plongent dans l'ivresse; quand ils vont à la chasse, des coursiers rapides les entraînent et des milliers de chars les suivent. Dans leurs rapports avec les populations, ils se transforment en spoliateurs. Meng-tseu les compare à des voleurs qui arrêtent les passants sur les grands chemins [4].

[1] « Les vieillards qui n'avaient plus de femmes étaient nommés *veufs* ou *sans compagne* (*kouan*); la femme âgée qui n'avait plus de mari était nommée *veuve* ou *sans compagnon* (*koua*); le vieillard privé de fils était nommé *solitaire* (*tou*); les jeunes gens privés de leurs père et mère étaient nommés *orphelins sans appui* (*kou*). Ces quatre classes formaient la population la plus misérable de l'empire, et n'avaient personne qui s'occupât d'elles. *Wen-wang*, en introduisant dans son gouvernement les principes d'équité et de justice, et en pratiquant dans toutes les occasions la grande vertu de l'humanité, s'appliqua d'abord au soulagement de ces quatre classes. » *Ibid.*, l. I, c. 2, p. 226.

[2] *Ibid.*, p. 411.

[3] *Ibid.*, p. 451.

[4] *Ibid.*, p. 373.

A ce tableau, il oppose celui de la misère publique. « Aujourd'hui, dit-il, la constitution de la propriété privée du peuple est *telle*, qu'en considérant la première chose de toutes, les enfants n'ont pas de quoi servir leurs père et mère, et qu'en considérant la seconde, les pères n'ont pas de quoi entretenir leurs femmes et leurs enfants; qu'avec les années d'abondance, le peuple souffre jusqu'à la fin de sa vie la peine et la misère, et que, dans les années de calamités, il n'est pas préservé de la famine et de la mort [1]. »

Il nous montre des vieillards et des infirmes, se précipitant, pour échapper aux horreurs de la faim, « dans des mares ou dans des fossés pleins d'eau; » des jeunes gens, forts et vigoureux, sont réduits, pour chercher leur nourriture, à se disperser « dans les quatre parties de l'empire. « Pendant ce temps, les greniers du prince regorgeaient d'approvisionnements; ses trésors étaient pleins et aucun chef ne l'instruisait de ces souffrances [2]. » — « Vos chiens et vos pourceaux, dit un jour Meng-tseu au roi de *Liang*, dévorent la nourriture du peuple, et vous ne savez pas y remédier. Le peuple meurt de faim sur les routes et les grands chemins, et vous ne savez pas *ouvrir* les greniers publics. Quand vous voyez des hommes morts de faim, vous dites : *Ce n'est pas ma faute, c'est celle de la stérilité de la terre.* Cela diffère-t-il d'un homme qui, ayant percé un autre homme de son glaive, dirait : *Ce n'est pas moi, c'est mon épée* [3]. »

Voilà donc ce qui peut advenir, quand le sol est la propriété d'un seul. Oh! MM. les socialistes, si toutes les propriétés individuelles venaient à être concentrées entre les mains de l'Etat, les premières places, les honneurs, les dignités, les hautes administrations vous iraient assez [4], nous le savons; vous ne seriez pas des

[1] *Meng-tseu*, l. I, c. 1, p. 215.
[2] *Ibid.*, l. I, c. 2, p. 234.
[3] *Ibid.*, l. I, p. 204.
[4] Saint-Simon a écrit quelque part : « Vous entourerez d'hommages et d'affections ceux qui vous entraînent à votre bonheur, parce qu'ils y songeaient avant vous; donnez-leur des noms qui n'appartiennent qu'à eux, que les arts embellissent leur demeure, et l'entourent de tout ce que la poésie peut imaginer de plus brillant. Placez-les si *haut*, que tous les yeux puissent contempler en eux le symbole vivant des destinées sociales. » *Introduction à la Doctrine de Saint-Simon, exposition, 1re année*, p. 39-40. Il y a, au moins, de la franchise dans ce langage; il nous dévoile les secrets de la secte. Les successeurs de Saint-Simon y mettent plus de prudence. Pour connaître leur arrière-pensée, il faut les

derniers à demander la création d'un *ministère* du travail; votre dévouement pour le bien public vous porterait, sans doute, à en accepter le portefeuille. Vous avez fait vos preuves; on connaît vos goûts pour les palais richement décorés, pour les splendides festins, pour les beaux chevaux, etc., etc. Tout cela, c'est fort bien! Mais écoutez : si nous vous cédons volontiers le premier pas dans la voie des honneurs, nous n'en aimons pas moins que vous la liberté; il y aurait, de notre part, lâcheté et félonie à laisser confisquer ce bien précieux que nos pères ont conquis au prix de leur sang. Or, nous savons que dans tout État où il n'y a qu'un propriétaire unique, l'homme ne s'appartient plus, que sa personnalité disparaît, qu'il reste la *chose* de la République ou de l'empereur; nous savons que cette République ou cet empereur peut l'enlever, pour des corvées forcées, aux lieux qui l'ont vu naître; nous savons que si ce propriétaire unique ouvre ses greniers, les peuples vivent, mais que s'il les ferme, « les campagnes se couvrent des cadavres des personnes mortes de misère [1]. » Tout cet avenir est loin de nous sourire. Pour le repousser, nous lutterons sans cesse, car nous voulons vivre et mourir libres; le règne de l'arbitraire est trop pesant.

V.

L'histoire nous fait encore d'autres révélations. Elle nous apprend que les utopies de nos socialistes sont bien anciennes. Tandis que la Chine était en proie aux calamités dont nous venons de parler, on répandait des sophismes semblables à ceux qu'on nous jette. Oui, il y avait alors des hommes qui professaient les principes les plus opposés et les plus étranges.

Alors, certains sectaires ne voulaient pas reconnaître de princes. Rapportant tout à eux-mêmes, ils se seraient assez volontiers emparés de l'autorité. Ils préconisaient la liberté, mais leur cœur n'en était pas moins plein d'égoïsme. Ils cherchaient à détruire, mais c'était afin de s'élever sur les ruines qu'ils auraient amoncelées. Il y a des hommes qui, pour arriver au pouvoir, n'ont d'espérance que dans les tempêtes. Ils les appellent donc à leur secours. Elles peuvent, il est vrai, engloutir la société; mais qu'importe ? Ils ont leurs théories; il faut qu'ils les essaient.

voir au pouvoir. Mais alors tout devient si clair qu'on s'empresse de les renverser.

[1] *Meng-tseu*, p. 204.

Voici d'autres utopistes. La propriété individuelle n'existant pas en Chine, ils ne pouvaient pas dire, comme on le répète aujourd'hui, *la propriété est un vol*. Mais, pour la famille, avec quel emportement ils l'attaquaient! Ne point reconnaître de *parents*, aimer tout le monde indistinctement, c'est-à-dire n'aimer personne, mettre en commun, par conséquent, femmes et enfants, tel était l'état social qu'ils rêvaient [1]. Ajoutons que les doctrines de l'empire, les doctrines professées au nom de l'État rentraient dans l'une ou l'autre de ces deux sectes [2]. Singulier rapprochement! Au 19e siècle, certains hommes du pouvoir ont proclamé des principes, qui ont plus d'un rapport avec ceux des sectaires *Yang-tchou* et *Mé-ti*. Pour les répandre, des livres ont été imprimés aux frais de l'Etat, et ces livres ont pénétré dans nos écoles! Et quand un homme a eu le courage de protester contre cette invasion, on lui a imposé silence, on l'a forcé à descendre du poste élevé qu'il avait conquis par ses veilles et ses travaux [3].

Il faut voir comment Meng-tseu traite tous ces systèmes et leurs auteurs. Et cependant, qu'on le remarque bien, notre philosophe était un défenseur infatigable des droits du peuple; jamais, peut-être, voix plus éloquente ne s'est élevée contre l'oppression. Il disait donc : « Ne point reconnaître de parents, ne point reconnaître de princes, c'est être comme des *brutes* et des bêtes fauves... Si les doctrines des sectes *Yang* et *Mé* ne sont pas réprimées; si les doctrines de *Khoung-tseu* (*Confucius*) ne sont pas remises en lumière, les discours les plus pervers abuseront le *peuple*, et étoufferont les principes salutaires de l'humanité et de la justice. Si les principes salutaires de l'humanité et de la justice sont étouffés et comprimés, alors non-seulement ces discours porteront les bêtes féroces à dévorer les hommes, mais ils exciteront les hommes à se *dévorer* entre eux... Une fois que ces doctrines

[1] « La secte de *Yang* rapporte tout à soi; elle ne reconnaît pas de princes. La secte de *Mé* aime tout le monde indistinctement; elle ne reconnaît point de parents. » *Meng-tseu*, l. I, p. 306.

[2] « Les doctrines des sectaires *Yang-tchou* et *Mé-ti* remplissent l'État; et les doctrines de l'empire (celles qui sont professées par l'État), si elles ne rentrent dans celles de *Yang*, rentrent dans celles de *Mé*. » *Meng-tseu*, p. 306.

[3] M. l'abbé Daniel, recteur de l'Académie de Caen, révoqué sous l'administration Carnot-Reynaud-Charton. M. de Falloux l'a réintégré dans ses fonctions. Honneur au ministre qui a su récompenser le mérite méconnu. Le pays lui sera reconnaissant pour cet acte.

perverses sont entrées dans les cœurs, elles corrompent les actions; une fois qu'elles sont pratiquées dans les actions, elles corrompent tous les devoirs qui règlent *l'existence sociale*[1]. » Quel jugement porté, il y a plus de 2,000 ans, sur des doctrines qui, de nos jours, ont fait couler des flots de sang!

Pour arrêter leur envahissement, pour leur opposer une digue puissante, Meng-tseu voulait imprimer profondément dans les esprits les devoirs dont il vient de nous parler. Aussi, sa voix s'élevait-elle souvent dans les palais et sous les lambris dorés des princes. Aujourd'hui, alors que la société n'est pas encore remise des secousses violentes qui l'ont agitée, on éprouve le besoin de répéter ses conseils, ses exhortations pressantes. « Prince, disait-il, conduisez votre peuple dans la voie de la vertu... Veillez attentivement à ce que les enseignements des écoles et des colléges propagent les devoirs de la piété filiale[2]. Il n'y a pas de faute plus grave pour l'homme que d'oublier les devoirs qui existent entre les pères et mères et les enfants, entre les princes et les sujets, entre les supérieurs et les inférieurs... La base du royaume existe dans la famille; la base de la famille existe dans la personne[3]. »

Tandis que les sophistes s'efforcent d'étouffer les sentiments les plus sacrés, tandis qu'ils ébranlent l'édifice social, on aime à voir ce philosophe étendre ainsi le bras pour le soutenir, tracer d'une main ferme et hardie la voie dans laquelle doit marcher l'enseignement de l'Etat, puis proclamer lui-même ces vérités éternelles, immuables, qu'il faut partout répandre, partout implanter. Apôtre infatigable, Meng-tseu parcourait la Chine, protestant sans cesse

[1] *Meng-tseu*, l. I, p. 203, 216.

[2] *Ibid.*, l. II, p. 432. « S'il est question du plus haut degré de la piété filiale, » rien n'est aussi élevé que d'honorer ses parents (p. 352). — Celui qui a une » grande piété filiale aime jusqu'à son dernier jour son père et sa mère. Jus- » qu'à cinquante ans, chérir (son père et sa mère) est un sentiment de piété fi- » liale que j'ai observé dans le grand *Chun* (p. 346). — C'est dans les funérail- » les qu'on fait à ses parents que l'on manifeste sincèrement les sentiments de » son cœur. *Teng-tseu* disait : si pendant la vie de vos parents vous les servez » selon les rites; si après leur mort vous les ensevelissez selon les rites, si vous » leur offrez les sacrifices *tsi* selon les rites, vous pourrez être appelé plein de » piété filiale. » *Ibid.*, l. I, c. 5, art. 2, p. 275. Il n'y a que les sophistes qui puissent méconnaître ce langage.

[3] *Meng-tseu*, l. II, c. 1, art. 5, p. 315.

contre l'erreur, flétrissant les tyrans, et leur adressant des conseils pleins de force et d'autorité.

Cet homme, à la parole libre, au regard pénétrant, jeté au milieu d'un peuple rongé par la misère, ne pouvait manquer de chercher la cause des plaies qu'il avait sous les yeux. Souvent sa puissante intelligence dut se recueillir, son attention se porter sur l'organisation sociale de sa patrie, pour la condamner ou l'absoudre, pour la recommander aux générations futures ou la proscrire. Grâce au Ciel, le résultat de ses méditations n'est pas perdu pour nous. Que les ennemis de la propriété, que les socialistes de toutes les écoles et de toutes les couleurs pèsent les paroles suivantes : « C'est là l'avis du peuple. Ceux qui ont une propriété *permanente*, suffisante pour leur entretien, ont l'esprit constamment tranquille; ceux qui n'ont pas une telle propriété permanente n'ont pas un esprit constamment tranquille. S'ils n'ont pas l'esprit constamment tranquille, alors violation du droit, perversité du cœur, dépravation des mœurs, licence effrénée, il n'est rien qu'ils ne commettent[1]. » Quelles terribles conséquences d'un mauvais principe! Avec quelle effrayante rigueur elles s'enchaînent dans la pensée de Meng-tseu! Et malheureusement, les traits de son tableau ne sont pas chargés; voyez plutôt ces taches de sang qui couvrent les pages de notre histoire contemporaine! Oh! comme le principe qu'il combat a été pour nous fécond en ruines!

Nous retrouvons la pensée de Meng-tseu exprimée par un de nos économistes les plus distingués. Après nous avoir dépeint l'état d'anarchie où se trouvait la société européenne à la fin du 12e et au 13e siècle, M. Blanqui aîné conclut : « Il n'y a de repos et de stabilité que pour la propriété foncière[2]. » C'est ainsi que les intelligences supérieures se comprennent et se répondent à travers les siècles, ou plutôt se font l'écho de la vérité, dont la grande voix dominera toujours les bruyantes, mais confuses clameurs du sophisme et de l'erreur.

L'abbé V. HÉBERT-DUPERRON.

[1] *Meng-tseu*, l. I, p. 278.

[2] M. Blanqui aîné, *Histoire de l'Economie politique en Europe*, t. I, c. 19, p. 228, 3e édition.

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

NUMÉRO 46. — OCTOBRE 1849.

Cours de la Sorbonne.

COURS D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE,

PAR M. L'ABBÉ JAGER.

DIX-NEUVIÈME LEÇON [1].

Propriété au moyen-âge. — Partage des terres. — Biens de l'Église. — Prétentions des souverains. — Propriété à vie. — Propriété héréditaire. — Immobilité des biens ecclésiastiques. — Leur culture. — Prétentions de Frédéric Barberousse, de Richard II, de Louis XI, de Henri VIII et de Louis XIV. — Conséquences de leurs principes. — École des économistes.

La propriété, Messieurs, est restée intacte dans les Gaules sous l'empire des lois romaines et de celles du Christianisme, jusqu'à l'invasion des barbares, qui eut lieu au 5e siècle. Alors, trois grands peuples s'emparèrent du sol de notre patrie : les Visigoths qui se partagèrent le midi, les Bourguignons qui occupèrent le centre, et les Francs qui prirent possession du nord [2]. A la suite de ces conquêtes qui furent successives, la France tomba dans le chaos, dans un pêle-mêle universel où l'on ne voyait plus que confusion. Le sort de la propriété participa pendant assez longtemps à cet état d'incertitude et d'instabilité, et passa d'une main à une autre sans pouvoir se fixer [3]. Cependant, peu à peu, avec la renaissance de l'ordre, la propriété prit une marche plus régulière. Mais nous y voyons reparaître l'idée de l'ancienne Grèce, c'est que l'État ou le souverain est maître absolu de toutes les terres conquises. Voilà l'idée qui préside à la première organisation du régime féodal. Mais on ne s'en sert plus, comme chez les Grecs, pour égaliser les fortunes, pour rendre les repas communs, et pour détruire la famille. Non, on va à l'extrémité opposée, on éta-

[1] Voir la 18e leçon au numéro précédent, ci-dessus p. 197.
[2] Guizot, *Hist. de la civil.*, t. I, p. 233.
[3] *Id.*, p. 254.

blit l'inégalité des conditions et des fortunes sur une vaste échelle. Les propriétés furent réparties et concentrées entre les mains d'un petit nombre de grands propriétaires qui en avaient la souveraineté, et qui avaient à leurs ordres des guerriers, des colons, des esclaves et de nombreux serviteurs. C'est de là que se sont formées plus tard nos provinces. Ce partage était le résultat de la conquête. Les chefs de bandes, ou les rois, si vous le voulez, avaient à récompenser d'autres chefs de tribus qui les avaient suivis, servis et aidés dans leurs incursions aventureuses, et ils leur donnaient des terres, en se réservant, bien entendu, les plus gros lots; de là est venu le régime féodal qui a duré si longtemps, et qui est devenu général dans l'Occident.

L'Église, quoiqu'elle n'eût point participé à la conquête, eut aussi sa part dans ce grand partage et y acquit, comme vous le savez, une grande puissance. Le pays était chrétien, du moins en grande partie, avant l'invasion des barbares. Le clergé, comme le corps le plus éclairé, avait pris racine dans le pays, et jouissait de certains droits civils. Les évêques étaient ordinairement les chefs de leur ville épiscopale; ils battaient monnaie, levaient des impôts, donnaient des ordres aux magistrats, et maintenaient le bon ordre de la cité. Les barbares, loin de les déplacer, comme ont fait les membres de l'Assemblée constituante, les ont mis sous leur protection, les ont pris pour leurs conseillers et leurs guides dans l'administration du pays. Car tout barbares qu'ils étaient, ils sentaient que, pour gouverner un peuple, il ne suffisait pas d'avoir la force, qu'il fallait des doctrines, une religion, des devoirs de conscience, sans quoi le gouvernement est impossible. Les évêques, admis dans leur conseil, leur donnèrent de sages avis; de plus, ils les convertirent au Christianisme, et firent ainsi un même peuple des vaincus et des vainqueurs. Service éminent que nous ne savons pas assez apprécier. Les barbares ont montré plus de justice et de reconnaissance, ils ont su apprécier les services de l'Église, et ils les ont récompensés en la faisant entrer dans leurs gratifications [1]. Et voilà la première origine des biens féodaux de l'Église. Ils furent le fruit de la reconnaissance; je ne vous dissimulerai cependant pas qu'ils furent aussi l'œuvre de la politique des princes. Ceux-ci, trouvant dans les évêques des conseillers fidèles et des

[1] Guizot, *Hist. de la Civil.*, t. I, p. 255.

hommes puissants, leur donnèrent des grands domaines avec la souveraineté, pour contre-balancer la puissance des autres seigneurs de qui ils avaient toujours à craindre. J'ai traité ailleurs ce sujet.

La grande division du pays ne resta pas bien longtemps dans son premier état; les grands propriétaires ou seigneurs, chefs de tribus, avaient aussi des services à récompenser, et ils le faisaient au moyen de terres; de là sont venus de petits fiefs, des arrière-fiefs, et une multitude de propriétaires, qui se fixèrent dans leurs terres, y bâtirent des châteaux, qui bravèrent la durée du moyen-âge et qui, pour la plupart, étaient encore debout au commencement de notre révolution [1]. L'Église divisa aussi ses biens en un très-grand nombre de bénéfices, qui servirent à l'entretien du culte et de ses ministres; les pauvres ne furent point oubliés. Ils eurent une large part aux bénéfices de l'Église. Il faut remarquer que dès le commencement il y eut des terres *allodiales*, libres et indépendantes, qui ne faisaient pas partie des fiefs.

Mais, après le partage des terres, les rois ont-ils renoncé à toute prétention sur la propriété? ou se regardaient-ils encore comme le principal propriétaire, ayant droit de reprendre leurs concessions quand ils voulaient? Malheureusement, Messieurs, nous trouvons cette idée chez la plupart des souverains, du moins dans les premiers temps qui suivirent la conquête. Les rois se croyaient maîtres souverains de tous les bénéfices, ayant droit de les ôter aux uns et de les donner aux autres suivant leur fantaisie, et ils ne craignaient pas d'en user. Montesquieu cite des exemples, tirés de Grégoire de Tours, qui ne laissent aucun doute à ce sujet [2]. Les rois donnaient et ôtaient, selon leur bon plaisir ou leur système de politique. Les seigneurs faisaient la même chose dans les ressorts de leur souveraineté, ce qui causa bien des troubles et bien des luttes violentes, comme il arrive toujours quand on va contre nature. L'homme libre qui avait reçu des terres en récompense de ses services, qui les avait cultivées avec soin et y avait établi sa demeure, ne se laissait pas dépouiller impunément; il prenait les armes pour se défendre, et vaincu, il se récriait contre l'iniquité, soutenait qu'on n'avait le droit de reprendre ses biens qu'en cas

[1] *Id.*, p. 262.
[2] *Esprit des lois*, liv. XXX, chap. 16.

d'infidélité. Et, en effet, l'infidélité envers le patron, et le crime d'hérésie, infidélité envers Dieu, sont devenus des causes de spoliation dans les lois du moyen-âge.

Cet état de choses, source de troubles et de guerres, et nuisible aux progrès de l'agriculture (car, quel plaisir pouvait-on avoir à cultiver et à améliorer une terre dont on pouvait être dépossédé sans raison et sans motif), ne devait pas durer. Ce qui est contre nature ne dure pas. Les rois et les seigneurs furent obligés, dans l'intérêt de leurs sujets et de la prospérité du royaume, de renoncer à l'arbitraire. La propriété acquit alors plus de consistance. On ne pouvait plus ôter les biens sans raison légitime, sans faute de la part du propriétaire, sans un jugement préalable dicté *par l'équité et la raison.* Telles sont les règles que nous trouvons dans les capitulaires de nos rois [1]. Cependant, les souverains se regardaient toujours comme maîtres des propriétés, mais ils les accordèrent à vie, de sorte que le souverain n'en pouvait plus disposer qu'à la mort du vassal. C'était un progrès [2]. Le possesseur était plus encouragé dans son travail, lorsqu'il était sûr d'en jouir pendant sa vie. Mais plus nous avançons, plus la propriété cherche à se fixer, et à devenir héréditaire, qui est son état naturel. Vers la fin du 7e siècle, nous voyons déjà beaucoup de fiefs accordés à perpétuité, avec faculté de les transmettre aux descendants, ou à qui l'on voudra [3]. Cependant, tout en accordant des terres à perpétuité, les souverains ne renonçaient pas encore à leurs prétentions, mais ils se contentaient de faire sentir qu'ils étaient maîtres de la propriété, et qu'ils l'accordaient à leurs sujets par pure libéralité; de cette manière, ils les contenaient dans le devoir de l'obéissance. De là un usage fréquent que nous trouvons au moyen-âge, et qui ne disparut qu'à la fin du 10e siècle. L'héritier de la personne qui venait de mourir se présentait devant le seigneur ou le roi, lui faisait hommage de ses biens, et demandait à être confirmé de nouveau dans leur possession. Ce qui s'accordait sans difficulté. Les souverains ne voulaient qu'une chose, c'était d'être reconnus pour maîtres de la propriété [4], et de faire croire que tous les sujets la

[1] Baluze, *Capit.*, t. I, p. 8, 14; t. II, p. 5.—Guizot, *Hist. de la Civil.*, t. III, p. 252.
[2] Guizot, *Id.*, p. 257.
[3] Guizot, t. III, p. 259.
[4] Guizot, *Id.*, p. 260.

tenaient de leur libéralité. Cette propriété concédée à vie, perpétuée dans la famille au moyen d'une nouvelle confirmation, différait peu de la propriété héréditaire. Cependant, ce n'était pas encore l'hérédité dans toute sa rigueur, la propriété n'avait pas encore sa liberté et son indépendance, mais elle tendait sans cesse à y arriver[1]. Elle y arriva, en effet. Charles-le-Chauve reconnut, en 877, l'hérédité des bénéfices, et vers la fin du 10e siècle, c'était leur condition commune et dominante. Les empereurs renoncent totalement à leurs prétentions, du moins en France. Ils conservent seulement la souveraineté des biens. En Allemagne, les souverains ont été plus longtemps à soutenir leurs prétendus droits. Ce fut seulement au 12e siècle, sous Conrad III, en 1137 (le 28 mai), que l'hérédité des bénéfices fut pleinement reconnue par un décret dont voici les termes :

« Les fiefs ne peuvent être enlevés à aucun vassal, évêque, abbé, » comte ou margrave, à aucun vassal de la couronne ou de l'É» glise, à moins que ses pairs ne l'aient déclaré (pour crime) in» digne de la posséder. Les grands vassaux peuvent en appeler de » ce tribunal au roi, les petits aux juges royaux. Les fiefs passent » du père au fils, du frère au frère. Un seigneur ne peut disposer » de son fief sans le consentement du vassal[2]. »

Déjà précédemment on avait décidé « que le roi ne pouvait ad» ministrer aucun duché, c'est-à-dire le retenir pour lui, et s'il » s'en trouvait un vacant, il était tenu de le conférer à un nou» veau titulaire dans l'espace d'un an et d'un jour[3].

Voilà donc la propriété affranchie de toute entrave, la voilà libre, indépendante, héréditaire, et tel est son état naturel.

Je vous dirai, Messieurs, que les biens ecclésiastiques n'ont pas été sujets à cette mobilité des premiers temps. Toutes les donations faites à l'Église ont été à perpétuité, et je ne vois nulle part que les souverains aient manifesté, sur les biens ecclésiastiques, les prétentions qu'ils élevaient sur les autres propriétés : on aurait crié au sacrilége. Charles Martel s'est emparé sans doute de plusieurs domaines ecclésiastiques pour les distribuer à ses guerriers ; mais l'Église protesta contre cette spoliation et elle croyait en avoir

[1] Guizot, *Id.*, p. 259.
[2] Muratori, *Ant. ital.*, t. I, p. 609.
[3] *Id.*, t. III, p. 242.

le droit. Pepin étant devenu le chef des Francs, l'Église réclama ses domaines. Pepin ne contesta pas ses droits; mais comme il lui était difficile de dépouiller des guerriers dont il avait besoin, il fit une espèce de transaction. Il obligea les possesseurs de ces biens à payer un cens à l'Église, et ordonna qu'à leur mort, les biens seraient restitués [1]. Preuve bien claire que le souverain ne se croyait pas le droit de déposséder l'Église ou de retenir ses biens.

Cette immobilité des propriétés ecclésiastiques fut une des causes de leur amélioration. L'Église, pour défricher ses terres, s'associa des familles pauvres, dont elle fit bientôt de riches fermiers. Son administration était douce et paternelle. Elle exigeait peu et donnait beaucoup, et souvent elle accordait la jouissance gratuite ou à peu près gratuite de ses terres par un contrat connu sous le titre de précaire, *precarium*. Nous voyons même des rois et des maires du palais employer leur crédit auprès des églises, pour obtenir à leurs clients ces sortes d'usufruits. « A la recommandation » de l'illustre Ebroin, maire du palais, le nommé Jean Robert ob» tint, du monastère de Saint-Denis, le domaine dit Taberniacum, » à titre de précaire [2]. »

Les moines défrichèrent eux-mêmes leurs terres; on connaît les services qu'ils rendirent à l'agriculture, dans un temps où la terre était si peu cultivée. « Les bénédictins, dit M. Guizot, ont été » les défricheurs de l'Europe; ils ont défriché en grand, en asso» ciant l'agriculture à la prédication. Une colonie, un essaim de » moines, peu nombreux d'abord, se transportaient dans des lieux » incultes, ou à peu près, souvent au milieu d'une population en» core païenne, en Germanie, par exemple, en Bretagne, et là, » missionnaires et laboureurs à la fois, ils accomplissaient leur » double tâche, souvent avec autant de péril que de fatigue [3]. » Je n'ai rien à ajouter à ce témoignage qui est fondé sur cent monuments de l'histoire. Ainsi la propriété ecclésiastique était fondée sur deux titres qui ont toujours été sacrés aux yeux des nations civilisées : sur le travail, et des donations volontaires faites en récompense de services rendus. Otez ces droits, et toute société s'écroule, plus de gouvernement possible. Il est vrai que, quand les

[1] Baluze, *Capit. en* 743, t. I, p. 149.
[2] *Recueil des Hist. de France*, t. V, p. 701. — Apud Guizot, *Hist. de la civil.*, t. III, p. 254.
[3] *Hist. de la civil.*, t. I, p. 418.

terres étaient cultivées, améliorées, couvertes de constructions et de plantations, elles ont excité l'envie des puissants qui ont profité de toutes les occasions pour s'en emparer. Tous les siècles nous signalent de pareilles usurpations; de là de perpétuelles querelles entre l'Église et les usurpateurs; mais l'Église protesta dans ses conciles, et obligea les détenteurs à la restitution. En défendant ses biens, elle défendait ceux des autres; elle faisait prévaloir les droits de la justice et donna à la propriété plus de garantie.

Les rois et les empereurs semblaient avoir oublié leurs prétendus droits, lorsqu'au 12e siècle, vers 1139, se présenta Arnaud de Bresse, disciple d'Abeilard, dont j'ai eu l'occasion de vous parler et qui prétendait qu'il n'y avait pas de salut pour les clercs, les moines et les évêques qui possédaient des biens immeubles, que ces biens appartenaient au prince, qui pouvait en disposer à volonté, mais seulement en faveur des laïques; c'était un langage tout nouveau qu'on n'avait jamais entendu dans les siècles précédents [1]. Arnaud fut condamné et proscrit, mais il revint plus tard à Rome pour soutenir ses principes au sein de la capitale, contesta au pape son pouvoir temporel, et y établit la République. Les papes furent obligés de fuir, de vivre en exil, et de laisser la république s'établir et s'user. Enfin, Arnaud de Bresse, après avoir excité bien des troubles, fut arrêté par Frédéric Barberousse, jugé, condamné et exécuté à Rome en 1155. Mais ses doctrines ne périrent pas avec lui. L'empereur, lui-même, qui l'avait fait arrêter et livrer au préfet de Rome, semblait en être imbu, et se croire maître non-seulement des biens ecclésiastiques, mais de toutes les propriétés particulières. Il trouva des légistes, autre espèce de philosophes, assez complaisants pour lui reconnaître ce droit. Dans une diète en Italie, à Roncaglia, en 1158, il fut reconnu pour le maître du monde et de tous les biens possédés par les particuliers. Aucun fief n'était excepté. Sa simple volonté devenait une loi suprême, obligatoire pour tous [2]. Cette décision paraissait si extraordinaire et si exagérée, qu'on se demanda si les légistes avaient eu leur bon sens; ce qui fut contesté par plusieurs [3]. Le fait est que ces sortes de doctrines ne trouvèrent aucun écho et tombèrent dans un entier oubli.

1 Fleury, *Hist. ecclés.*, t. xiv, p. 530.
2 Cherrier, *Hist. de la lutte des Papes*, t. i, p. 181.
3 Baron., an. 1158, n°9, 10.

Cependant, elles se réveillèrent encore dans la tête de quelques souverains absolus, non sans éprouver aussitôt une vive résistance. Parmi les causes qui ont fait déposer Richard II, roi d'Angleterre, se trouve celle d'avoir avancé qu'il était le maître des propriétés de ses sujets [1]. Louis XI semble aussi avoir eu ces idées, car Jean Juvenal des Ursins, archevêque de Reims, se crut obligé de le rappeler à des doctrines plus saines et de lui dire : « Quelque chose qu'aucuns disent de votre puissance ordinaire, » vous ne pouvez pas prétendre le mien ; ce qui est mien n'est point » vôtre. En la justice, vous êtes souverain, et va le ressort à vous; » vous avez votre domaine, et chaque particulier a le sien [2].

Loyseau ajouta un peu plus tard : « Les rois n'ont (pas) droit » de prendre le bien d'autrui, parce que la puissance publique ne » s'étend qu'au commandement et autorité, et non pas à entre» prendre la seigneurie privée des biens des particuliers [3]. » On voit par ces témoignages combien les évêques et les jurisconsultes avaient de peine à étouffer dans l'esprit des souverains la prétention d'être maîtres de la propriété de tous leurs sujets. Malgré leurs efforts, cette prétention ne s'éteignit pas ; les souverains furent favorisés en cela par les réformateurs du 16e siècle, qui, pour attacher les nobles et les grands à leur cause, les proclamèrent maîtres souverains des biens ecclésiastiques. L'Église catholique fut dépossédée en Allemagne, et partout où la réforme devint dominante. De là, il n'y avait plus qu'un pas à l'expropriation des particuliers. Les anabaptistes, sortis de la réforme, n'ont pas craint de le franchir.

Henri VIII, une fois déclaré chef de l'Église d'Angleterre, se crut aussitôt maître de tous les biens ecclésiastiques. Il supprima les monastères, et s'appropria leurs biens. Il les vendit ensuite à vil prix aux gentilshommes de chaque province, où ils étaient situés, pour les engager dans sa prétendue réforme [4]. Ceci n'a rien d'étonnant de la part d'un prince protestant qui a poussé l'absolutisme au dernier degré ; ce qui est étonnant, c'est que Louis XIV professe des sentiments analogues, non qu'il eût l'intention de porter atteinte à la propriété ecclésiastique ou laïque; non, cela

[1] Troplong, *La propriété*, p. 102.
[2] *Id.*, p. 103. — *Biog. univ.*, art. Ursins.
[3] *Seigneuries*, c. III, n° 42.
[4] Bossuet, *Hist. des variat.*, liv. VII.

était loin de lui ; mais c'est parce qu'il voulait avoir le droit suprême, et s'ouvrir une large carrière dans les impôts et les confiscations. Il formula ses droits sur la propriété de tous ses sujets dans un édit du mois d'août 1692 [1]. Il les exprima encore dans son instruction au Dauphin, en se servant de ces termes : « Tout » ce qui se trouve dans l'étendue de nos États, de quelque nature » qu'il soit, nous appartient au même titre. Vous devez être bien » persuadé que les rois sont seigneurs absolus, et ont naturelle» ment la disposition pleine et libre de tous les biens qui sont pos» sédés aussi bien par les gens d'église que par les séculiers pour » en user comme de sages économes [2]. » Ces paroles sont claires, le roi se regarde, et cela avec conviction, le propriétaire de tous les biens de ses sujets. Par là, on peut voir ce qu'il voulait dire, par ces mots : l'*Etat*, *c'est moi*. Louis XIV avait puisé ses prétentions dans celles des souverains du moyen-âge, et dans les livres des légistes. Galland avait dit dans son traité du *Franc alleu* (1629) : « Que le roi était le seigneur universel de toutes » les terres qui sont dans son royaume (cap. 6). » A la même époque (1629), Marillac avait énoncé le même principe dans un discours prononcé à un lit de justice [3]. Louis XIV aimait trop l'autorité absolue pour ne point prêter l'oreille à de pareilles maximes. Il trouva d'ailleurs assez d'adulateurs pour le confirmer dans ses idées. Son ministre Louvois, lui dit dans son *Testament politique :* « Tous vos sujets, quels qu'ils soient, vous doivent leur » personne, leurs biens, leur sang, sans avoir droit de rien pré» tendre. En vous sacrifiant tout ce qu'ils ont, ils font leurs de» voirs, et ne vous donnent rien, puisque tout est à vous [4]. »

Je n'ai pas besoin de vous dire ce que peuvent devenir de pareils principes entre les mains de gens inexpérimentés ; on n'a pas attendu jusqu'à nos jours pour en tirer des conséquences subversives de tout ordre social et de toute civilisation. Mably et Morelly, tous deux auteurs et philosophes du 18e siècle, voyaient dans ce principe la possibilité de réaliser leurs rêves, de nous jeter en arrière de plus de 19 siècles, et de nous faire revenir aux institutions démocratiques de la Grèce. Le premier ne trouve d'état parfait

[1] Furgole, *Franc-alleu*, c. XIII, n° 185.
[2] *OEuvres de Louis XIV*, t. II, p. 93.
[3] Troplong, *La propriété*, p. 104.
[4] *Id.*, p. 105.

que dans la communauté des biens, que dans l'égalité des conditions et de la fortune; sans quoi, point de véritable prospérité pour les États. Aussi fait-il l'éloge le plus pompeux des lois de Lycurgue. Platon, par son système d'égalité, lui semble avoir atteint le degré le plus sublime de la sagesse humaine[1]. Le second, developpant les mêmes principes, a prétendu que tous les maux et tous les crimes naissaient de l'idée de propriété, qui n'est qu'une illusion et non un droit, de l'inégalité des conditions qui est une autre illusion, et une autre barbarie; qu'on éviterait tous les maux et tous les crimes en mettant à profit les affections bienfaisantes et sociales, qui, selon lui, suffiraient pour maintenir la société, si on leur donnait pour fondement la communauté des biens[2]. C'est d'après de pareilles idées que J.-J. Rousseau a écrit son *Contrat social* et son discours sur l'*Inégalité des conditions*. Tous, pour réaliser leurs rêves, partaient du principe de Louis XIV : que l'État est maître de toutes les propriétés.

Ces principes qui révoltaient les gens sensés et qui décourageaient l'agriculture, firent naître une association qu'on appelait la secte des *économistes*. Ils avaient pour but d'améliorer l'administration et de favoriser l'agriculture et le commerce. C'étaient à leurs yeux les deux sources de la prospérité publique, et elles le sont en effet. Quesnay était le premier chef de cette secte. Turgot, qui en faisait partie, devait réaliser au ministère les nouvelles idées. Puisque l'agriculture entrait comme partie principale dans leur plan, ils sentirent le besoin d'affranchir la propriété de toute crainte et de l'établir sur des fondements solides. Ils la proclamèrent donc inviolable et sacrée. Mercier de la Rivière, qui a donné le plus d'évidence et d'autorité à la théorie des économistes, s'attacha à démontrer la vérité de cette proposition de Quesnay : « Jamais il n'a été juste d'attenter à la liberté et à la propriété » d'autrui. Il n'y a point d'homme qui en ait le pouvoir; en au- » cun temps, aucun homme n'en a eu le droit; en aucun temps, » ni par aucune institution, aucun homme ne pourra l'acquérir[3]. »

C'était trancher jusqu'au vif, c'était ruiner les principes de Louis XIV et ceux des nouveaux philosophes. Les économistes s'é-

[1] *De la législation, ou principes des lois*. — *Biog. univ.*, art. Mably.
[2] *Basiliade*. — *Biog. univ.*, art. Morelly.
[3] Apud Troplong, *La propriété*, p. 109.

garaient quelquefois dans les détails, ils avaient des idées fausses, impossibles à réaliser; mais ils en avaient de fort justes sur la propriété comme sur l'impôt.

La propriété n'est rien, si le souverain peut la ruiner et l'attirer à soi par des impôts arbitraires et exorbitants.

Les économistes l'ont fort bien compris, c'est pourquoi ils ont établi en principe « que le revenu de l'État doit être institué d'une » manière qu'il ne puisse jamais être préjudiciable aux droits sa- » crés de la propriété dont les sujets doivent jouir; que l'in- » stitution du revenu public, étant faite en faveur de la pro- » priété, elle ne peut ni ne doit être destructive de la propriété [1]. » Ces idées sont d'une extrême justesse, l'impôt est établi pour fournir à l'État les moyens de protéger la propriété, il ne doit donc pas la ruiner ni la détruire.

Voltaire n'était point indifférent aux travaux des économistes; plus que personne il était attaché au principe de la propriété, et il lançait les pointes de sa satire contre ceux qui lui paraissaient y porter la moindre atteinte. Mais, comme nous le verrons, ces philosophes, en bannissant Dieu et sa loi de l'ordre social, ont ôté à la propriété la seule base solide et la plus belle garantie.

Je termine en deux mots. Les souverains mal avisés ont eu bien de la peine à renoncer aux droits qu'ils prétendaient avoir sur la propriété. Mais l'invincible nature l'a emporté. La propriété amovible, d'abord, s'est successivement fixée : elle est devenue viagère, et s'est perpétuée dans la même famille au moyen d'un nouveau titre; enfin, elle s'est affranchie de cette obligation et est devenue héréditaire. Tel a été l'état de la propriété au moyen-âge.

VINGTIÈME LEÇON.

Services rendus par les économistes. — Loi civile, seul fondement de la propriété. — Conséquences de ce principe, sa fausseté. — Discussion relative aux biens ecclésiastiques. — Raisons pour et contre. — Décision funeste. — Ses conséquences par rapport à la propriété.

Comme nous l'avons vu, Messieurs, l'école des économistes, au 18e siècle, avait pour but de favoriser l'agriculture et l'industrie, qu'elle regardait, avec raison, comme les deux sources de la prospérité publique. Elle devait donc naturellement assurer la propriété, l'affranchir de toute crainte et la mettre à l'abri de toute

[1] Apud Troplong, *La propriété*, p. 112.

attaque. Aussi, commença-t-elle par renverser les prétentions de Louis XIV et les conséquences dangereuses qui en découlaient, dans le but de prouver que la propriété était une chose sacrée, inviolable, qu'on ne pouvait y toucher *en aucun temps*, sous aucun prétexte et *par aucune institution*, que l'impôt étant établi pour favoriser et protéger la propriété, ne devait pas l'écraser, ni la ruiner, ni l'abolir. Ces maximes étaient extrêmement justes, conformes à la loi de Dieu, et les économistes, en cherchant à les faire prévaloir, ont rendu des services réels à la société. Mais il y avait au fond de leur théorie un principe qui attaquait le droit de propriété par sa base, et lui enlevait la sécurité qu'ils s'étaient proposé de lui donner. C'est que, imbus des principes philosophiques et irréligieux de leur époque, ils excluaient Dieu de l'ordre social; ils voulaient fonder une société en dehors de Dieu et de l'ordre qu'il avait créé. C'est ainsi qu'ils fondaient l'autorité publique, ils humanisaient le pouvoir et la société elle-même. La propriété a eu le même sort; de l'ordre naturel elle est passée dans l'ordre civil, de divine elle est devenue humaine. Je m'explique, et vous allez me comprendre.

En bannissant Dieu de la société, on a cru et prétendu que la propriété, comme le pouvoir, reposait non sur la nature et l'ordre exprès de Dieu, mais sur des conventions humaines, purement législatives, conventions, de leur nature, mobiles et changeantes. Montesquieu, qui d'ailleurs n'était pas irréligieux, a le plus contribué à ce système par son livre de l'*Esprit des lois*. Vous savez quel bruit a fait l'apparition de ce livre (1748), quels éloges on a donnés à son auteur, quel tribut d'admiration on lui a payé dans toute l'Europe. Et, en effet, il était digne d'éloges, il avait déposé dans son livre les méditations d'un grand et profond génie [1]. Eh bien! Messieurs, c'est lui qui a ôté à la propriété sa base la plus solide, et qui a fait naître les idées fausses qui ont dominé pendant notre première révolution, et qui menacent aujourd'hui la société d'une entière ruine. Cependant, n'allez pas croire que Montesquieu fût ennemi de la propriété, qu'il désirât, comme Mably et Morelly, la communauté des biens et l'égalité des conditions. Non, il en était bien éloigné. Il tenait, au contraire, au principe de propriété, il le regardait comme le fondement de la liberté et de l'ordre public,

[1] M. Algar Griveau a fait sur Montesquieu une *étude* qui tempère convenablement les éloges donnés ici. Voir nos tomes VII à XIV, 1re série.

il ne voulait pas que l'État pût exproprier sans avoir compté avec le propriétaire et lui avoir donné une juste et préalable indemnité [1]. En quoi ruinait-il donc la propriété ? En la fondant uniquement sur des conventions humaines, sur la loi civile. C'est une aberration qu'on aurait de la peine à concevoir dans un si grand homme, si l'on ne connaissait pas l'influence que peuvent exercer les idées dominantes d'un siècle sur les plus nobles génies. Quand il a proclamé la propriété comme le fondement de la liberté et de l'ordre public, il aurait dû en conclure que la propriété est de droit naturel, par conséquent, de droit divin. Car Dieu veut la liberté, Dieu veut l'ordre et le bonheur public. Mais non, Montesquieu regarde la propriété comme l'ouvrage des hommes, comme une émanation du droit civil, et non du droit naturel [2]. Ainsi, selon lui, les successions prennent leur origine dans les conventions humaines. L'enfant ne succède pas même à son père, en vertu du droit naturel [3]. C'est le principe de Louis XIV sous une autre forme. Car, si la propriété ne repose que sur la loi civile, un roi absolu ou une chambre législative qui a le droit de réformer et de changer la loi, peut, d'un seul trait de plume, déclarer que toutes les propriétés sont à la disposition de l'État. Montesquieu nous dira que c'est contre l'ordre et le bonheur public. Mais n'y a-t-il pas des philosophes qui prétendent que le désordre vient de l'inégalité de la fortune et des conditions ? N'y en a-t-il pas qui avancent hardiment que cette inégalité est une source de crimes, de meurtres, et que la communauté des biens nous délivrerait de tous ces maux ? Tel a été le sentiment de Mably et de Morelly, comme nous l'avons vu, et tel a été également le sentiment de J.-J. Rousseau. Ce dernier met d'abord en principe que la propriété est l'ouvrage du fondateur de la société civile. « Le premier, dit-il, qui, » ayant enclos un terrain, s'avisa de dire : *Ceci est à moi*, et » trouva des gens assez simples pour le croire, fut le vrai fondateur » de la société civile. » Ainsi, selon lui, la propriété est l'ouvrage des conventions humaines, de la loi civile. Mais voici la conclusion qu'il en tire : « Que de crimes, de guerres, de meurtres, que de » misères et d'horreurs n'eût point épargnés au genre humain » celui qui, arrachant les pieux ou comblant le fossé, eût crié à

[1] *Esprit des lois*, liv. XXVI, chap. 15.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*, ch. 6.

» ses semblables : *Gardez-vous d'écouter cet imposteur; vous êtes*
» *perdus si vous oubliez que les fruits sont à tous et que la terre*
» *n'est à personne* [1]. »

Remettez le gouvernement à des gens qui professent ces principes, ils se trouveront à l'aise dans le vaste champ des confiscations; ils pourront abolir la propriété, établir la communauté des biens, l'égalité des conditions, et jeter la société dans la confusion et le chaos. Il leur suffira pour cela de changer la loi civile, puisque la propriété repose uniquement sur elle. On dira que c'est injuste. Mais ceux qui professent ces principes se croient en droit de créer la justice. Car la justice, comme le pouvoir, comme la propriété et la société elle-même, est l'ouvrage de la loi civile. Rousseau avait dit que la volonté générale était toujours *droite* [2]. Comme la loi, selon lui, n'est autre chose que l'expression de la volonté générale, elle est toujours juste; on crée donc la justice comme la loi. Mais cette justice, créée par la loi, n'aura rien de fixe et de stable; elle sera arbitraire, puisque, selon le même Rousseau, *le peuple est toujours le maître de changer les lois, même les meilleures* [3]. Selon Robespierre, il est *impeccable* et ne peut jamais mal faire [4]. Ainsi, le peuple ou ses représentants peuvent, en changeant la loi, disposer de toutes les propriétés, sans avoir à craindre de blesser les droits de la justice.

Tels sont les principes que nos philosophes ont posés au 18e siècle, qui ont prévalu pendant la révolution française, et dont on cherche à tirer aujourd'hui les dernières conséquences. Le fond du système revient à bannir Dieu, à méconnaître sa parole extérieure, et à tout baser sur des conventions humaines. De là, tout est devenu précaire, rien de stable, rien de fixe. Le pouvoir est faible, et pour ainsi dire anéanti, parce qu'on n'y voit plus rien de divin. La justice et la propriété ont eu le même sort, parce qu'on les a basées sur le même fondement, la loi civile. Pour fortifier le pouvoir et assurer la propriété, il faut remonter jusqu'à Dieu, et examiner l'ordre qu'il a établi, nous verrons alors que la propriété a sa racine, non dans la loi civile, de sa nature changeante, mais dans la loi naturelle, loi extérieure révélée à Adam et à sa race,

[1] *Disc.* sur l'inégalité des conditions.
[2] *Contrat social*, liv. II, chap. 3.
[3] *Id.*, chap. 12.
[4] Apud Troplong, p. 120.

et qui est antérieure aux institutions politiques. L'enfant à qui on donne un jouet s'en croit le maître, et si on veut le lui enlever, il le défendra du moins par ses pleurs; il ne connaît pas encore la loi civile, mais il a l'idée de la propriété. Le sauvage qui se procure sa nourriture par la chasse ou par la pêche croit qu'elle lui appartient, et, si un autre voulait la lui enlever, il la défendrait, s'il était plus fort, ou du moins il crierait à l'injustice, s'il était trop faible. Une tribu nomade, qui n'a encore fixé nulle part sa demeure, croit avoir la propriété de ses tentes, de ses troupeaux, de ses flèches et du gibier qu'elle tue. Si elle se fixe, pendant quelques mois de l'année, sur une terre qu'elle veut labourer, elle croit que les fruits qu'elle recueille lui appartiennent, et mal s'aviserait celui qui voudrait les lui disputer. Voilà le droit de propriété antérieur à toute législation civile, à la société elle-même, s'il est possible. L'homme a la propriété de son intelligence, de son adresse, de la force de ses bras, il est donc propriétaire de tout ce qu'il se procure par ces facultés. Si, dans la suite, le nomade se fixe et devient agriculteur, la terre qui n'était à personne devient la sienne; il possède au même titre que le fabricant qui tire de ses laines une étoffe, que le sculpteur qui, d'un bloc de marbre, fait un chef-d'œuvre d'art. Telles sont les règles de tous les siècles, depuis l'état sauvage jusqu'à l'état le plus civilisé. Plus la société fait de progrès, plus on s'attache à l'idée de propriété. Les philosophes de la Grèce, les légistes et les hérétiques du moyen-âge ont pu s'écarter des traditions, et se livrer à leurs rêves et à leur sens individuel. Mais ils n'ont causé que des troubles, des guerres, des meurtres; enfin, après une longue série de malheurs, l'invincible nature s'est jouée de leurs desseins. La propriété s'est affranchie de toutes ses entraves, elle s'est individualisée et est devenue héréditaire, parce que tel était son état normal, son état naturel. La loi civile n'a rien à y voir, elle est obligée de s'y conformer; elle peut préciser ses rapports, régler le mode de transmission, mais elle ne peut pas toucher à la propriété elle-même qui est inviolable et sacrée, parce qu'elle est fondée sur l'ordre naturel, sur la loi de Dieu, qui ne change pas et qui est antérieure à toute loi civile.

Tel n'était pas le sentiment d'un grand nombre de députés de l'Assemblée constituante. Entraînés par les doctrines de Montesquieu et de J.-J. Rousseau, ils croyaient la propriété uniquement

fondée sur la loi civile. Mirabeau énonce bien clairement cette opinion dans les débats qui eurent lieu sur les biens du clergé. « Une propriété, a-t-il dit, est un bien acquis en vertu des lois. » *La loi seule constitue la propriété*, parce qu'il n'y a que la vo- » lonté politique qui puisse opérer la renonciation de tous et don- » ner un titre commun, un garant à la jouissance d'un seul [1]. » Rien n'étonne de la part de Mirabeau, chez qui le vice avait éteint le sentiment de la justice. Ce qui étonne, c'est que Tronchet, honnête homme, ami de l'ordre, partisan de tous les bons principes de l'ancienne constitution, était également de ce sentiment, tant le sophisme assiége les plus nobles esprits. « C'est l'établissement » seul de la société, dit-il, ce sont les lois conventionnelles qui » sont la véritable source du droit de propriété [2]. » C'est la raison principale qui a fait croire aux membres de l'Assemblée constituante, qu'il leur était permis de s'emparer des biens ecclésiastiques. Comme ils avaient droit de changer la loi civile, ils croyaient donc pouvoir disposer de la propriété de l'Église sans aucun scrupule de conscience. Cependant, on a fait valoir encore d'autres sophismes, je vais vous en donner connaissance.

La motion contre les biens ecclésiastiques, faite à Versailles le 10 octobre, a été reprise à Paris, dans les salles de l'archevêché où siégeait provisoirement l'Assemblée, par le comte de Mirabeau. La discussion fut longue et animée, elle dura plusieurs jours. Camus, Malouet, Saumetz, les abbés d'Eymar, de Montesquiou et Maury défendirent les droits de la propriété. Mirabeau l'attaqua de toutes ses forces et à plusieurs reprises, faisant valoir les sophismes de l'évêque d'Autun et de Montesquieu. Il était soutenu par Thouret, Treilhard, Chapelier, Garat et Barnave. Pour voir les sophismes qui sont contre la propriété et les raisons qui luttent en sa faveur, il faudrait lire en entier les discours de cette solennelle discussion, qui était nouvelle dans les annales de l'histoire de France. Je me contenterai de vous donner un résumé des arguments employés de part et d'autre.

L'évêque d'Uzès a prouvé que le clergé était propriétaire : « car, » disait-il, le don libre, le travail, les acquisitions sont des titres » sacrés de propriété; » il s'est élevé avec force contre l'injustice

[1] *Hist. parlement.*, t. v, p. 325.
[2] *Ibid.*, t. ix, p. 302.

de cette spoliation ; il en a montré les conséquences, en disant qu'elle était incompatible avec la liberté, qu'elle autoriserait le peuple à demander la loi agraire [1]. Ce qui était très-vrai.

Treilhard a répondu à l'évêque par des arguties; il prétendait que « le clergé n'était pas propriétaire, parce qu'il n'avait pas le droit » d'user et d'abuser, qu'il était un corps moral salarié par des » biens-fonds, et qu'il peut l'être autrement; il prétendait encore » que les fondateurs en donnant à l'Église, ont donné à la nation. » Je n'ai pas besoin de vous faire sentir la futilité de ces raisons. Mirabeau les a reprises et les a développées avec toute son éloquence, mais ne leur a pas donné plus de force. Le clergé, à ses yeux, est un corps formé par la société; l'État peut le dissoudre, et devenir héritier de ses biens. Il compare les propriétés de l'Église aux domaines de la couronne, dont l'État peut disposer. La religion, disait-il, est un service public, ses ministres sont des officiers d'État, la nation peut changer les moyens d'y subvenir. Mirabeau s'appuie ensuite sur le principe de Montesquieu, c'est que la propriété repose sur la loi civile, et la nation peut la changer quand cela lui convient. Il est inutile de vous répéter que ce principe, développé par Mirabeau, attaquait le fondement de toute propriété particulière. Mirabeau avait revêtu ses sophismes des formes brillantes et oratoires qui appartenaient à son beau talent. L'impression qu'il avait produite était grande. L'abbé Maury chercha à la détruire, et il devint, dans cette circonstance, le vrai défenseur de la propriété. Ses raisons, comme celles de ses collègues, se réduisent à celles-ci :

Le droit de propriété des individus et celui des corps ou des associations, ne diffèrent pas entre eux, puisqu'ils sont fondés sur les mêmes raisons. L'État peut dissoudre les corps qu'il a formés, mais il ne peut dissoudre le clergé, qui a existé avant lui; c'est plutôt le clergé qui a formé l'État. L'abbé Maury est remonté à l'origine du prétendu droit que s'attribuait l'Assemblée. Il le trouve dans les maximes de Sénèque, maximes qui ont été soutenues par divers légistes français, mais que Louis XV a proscrites comme dignes de Machiavel.

L'abbé Maury répondit énergiquement à la raison qu'on avait alléguée que le clergé n'était pas propriétaire comme les autres,

[1] Gabourd, *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 372.

parce qu'il ne pouvait pas aliéner. « Lui a-t-on disputé, dit-il, la » propriété lorsqu'il a payé la rançon de François Ier et payé les » dettes de Charles IX? Ne nous aura-t-il été permis de posséder » pendant 1400 ans, pour nous déposséder en un seul jour? Si » cela était, il ne faudrait pas dire que nous sortons des forêts de » la Germanie; mais il faudrait répondre aux auteurs de ces maxi» mes qu'ils veulent nous y ramener. La suppression des biens ec» clésiastiques ne peut être prononcée que par le despotisme en » délire; voudrait-on nous les prendre comme des épaves ou bien » par droit de confiscation? C'est l'idée la plus immorale; car, il » n'a jamais été permis de succéder à un corps à qui on donnait la » mort... On dit qu'il importe de multiplier les mutations; est-il » des propriétés qui changent plus rapidement de mains? Tous les » 20 ans, il y a mutation [1]. »

L'inaliénation des biens de l'Église ne touchait pas au fond de la question. On est propriétaire sans droit d'aliéner. D'ailleurs, l'inaliénation devait rendre les biens de l'Église encore plus respectables; car elle était l'ouvrage de la loi civile, qui voulait ainsi donner plus de garantie à la propriété, forcer le clergé à la conserver.

Mais les biens de l'Église n'étaient pas tellement immobiles, qu'ils ne pouvaient jamais être échangés. Tous les 20 ans, comme le disait Mauri, il y avait mutation. Et puis l'Église en avait souvent aliéné une partie pour venir au secours de l'État, qui alors ne lui contestait pas ce droit. Le consentement de l'Église et de l'État suffisait pour l'aliénation; mais il fallait le consentement de l'un et de l'autre. Jamais, comme on le faisait observer, l'État ne s'en était approprié la plus petite portion sans le consentement de l'Église.

Cette dernière assertion a frappé l'Assemblée, et en effet elle était concluante : l'histoire de plus de 14 siècles en attestait la vérité. L'abbé de Montesquiou porta le défi de prouver le contraire. Mirabeau s'écria qu'il le ferait, et le lendemain il monta à la tribune, en annonçant qu'il venait le faire. Mais que pouvait-il alléguer? Rien. L'exemple de Charles Martel n'établissait aucun droit. C'était une usurpation que Pepin a cherché à réparer. Mirabeau ne surmonta donc la difficulté qu'en l'évitant, et le côté gauche lui en tint compte, comme s'il l'avait vaincue [2].

[1] Gabourd, *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 379.
[2] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. I, p. 329.

Cependant le succès de la lutte paraissait encore incertain. Mirabeau, malgré les efforts et les éclats de son éloquence, n'avait point convaincu tout son monde. Target, député et avocat de Paris, qui avait flatté le clergé, lorsqu'il s'était agi de le réunir au Tiers-État [1], et qui était aussi contre les biens ecclésiastiques, fit diversion par un coup d'adresse dont le succès devait influencer les votes de l'Assemblée. Il proposa donc, à la fin d'une séance où les députés du clergé étaient peu nombreux (28 octobre), la suspension des vœux monastiques. Le but était de condamner les communautés religieuses à une extinction plus ou moins prochaine pour pouvoir s'emparer de leurs biens. C'était un moyen détourné, une ruse de la part de Target. Les membres présents du clergé, quoiqu'en petit nombre, s'élevèrent contre cette proposition. Mais l'Assemblée décréta, tout en violant le règlement qui prescrivait trois jours de discussion, que l'émission des vœux monastiques serait suspendue, et le 1er novembre le roi fut obligé d'accepter ce décret [2]. C'est le premier empiétement de l'Assemblée sur les droits de l'Église et la liberté de conscience. Elle pouvait retirer aux communautés la sanction civile, les déclarer libres; mais elle n'avait pas le droit d'empêcher ou de suspendre les vœux approuvés par l'Église et qui sont une affaire de conscience et de liberté individuelle. L'abbé Maury avait le droit de s'écrier avec une sorte de désespoir :

« Le talent de régénérer ne sera-t-il donc que l'art malheureux » de détruire? Vous l'avez dit vous-mêmes avec amertume. Vous » êtes environnés de ruines et vous voulez augmenter les décombres qui couvrent le sol où vous deviez bâtir. Tout est en fermentation dans le royaume; est-ce en faisant de nouvelles victimes » que vous croyez opérer le bien public? Le plus terrible despotisme est celui qui prend le masque de la liberté [3]. »

Mirabeau n'ayant pas réussi à faire déclarer les biens de l'Église propriétés de l'État, usa d'artifice à son tour. Il insinua aux curés que son unique but était d'établir une répartition plus équitable des biens ecclésiastiques, que cela était devenu nécessaire par la suppression de la dîme. Pour les confirmer dans cette opinion, et les gagner à sa cause, il présenta une nouvelle rédaction d'après

[1] *Biog. univ.*, art. Target.
[2] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. I, p. 330.
[3] *Id.*, p. 331.

laquelle les biens de l'Église étaient mis à la disposition de la nation, au lieu d'être déclarés propriétés de l'État. Ce moyen lui réussit, et le décret ainsi modifié passa à une majorité de 568 voix contre 346. Il était ainsi conçu :

« 1° Tous les biens ecclésiastiques sont à la disposition de la na-
» tion, à la charge de pourvoir d'une manière convenable aux frais
» du culte, à l'entretien de ses ministres et au soulagement des
» pauvres, *sous la surveillance et d'après les instructions des pro-*
» *vinces.* (Je vous prie de remarquer ces derniers termes.)

» 2° Selon les dispositions à faire pour les ministres de la reli-
» gion, il ne pourra être affecté à la dotation des curés moins de
» 12,000 livres, non compris le logement et jardins indépen-
» dants [1]. »

Je vous dirai que très-peu de membres comprenaient la haute portée de leur décision et les conséquences qui en découlaient. Les ecclésiastiques, surtout ceux du second ordre, ne pouvaient se persuader qu'on oserait vendre les biens de l'Église qui étaient fondés sur le travail, l'acquisition et sur une possession de plus de 14 siècles, et qui avaient toujours été honorés d'une protection spéciale. Les députés laïques ne pensaient pas qu'ils venaient d'ouvrir une immense brèche aux confiscations de tout genre qui ont laissé de longues traces dans notre patrie. Car, c'est d'après l'exemple et le principe de l'Assemblée nationale qu'on a porté la main jusque sur les biens des hôpitaux, ces biens si recommandables par leur destination sacrée, ce patrimoine de l'indigent et du malade, cette ressource assurée de tant de familles malheureuses. On n'a rien épargné, les établissements si précieux, érigés par la charité chrétienne, furent dépouillés de leurs biens et de leur rente. Mais au moins respectera-t on les biens des particuliers, les biens des individus dont on a tant parlé dans la discussion? Mais quand on s'approprie les biens consacrés au culte et au soulagement des pauvres, croyez-vous qu'on ait plus d'égards pour les biens des particuliers? Non, Messieurs; un peu plus tard il suffira d'avoir été obligé de fuir pour échapper à une mort certaine pour qu'on ait le droit de vendre les biens. Il suffira que quelqu'un ait été déporté ou condamné à mort pour qu'on ait le droit de dépouiller sa famille, et souvent, pour avoir son bien, on le fera déporter ou con-

[1] Degalmer, *Ibid.*, p. 332.

damner. La propriété de sa nature sacrée et inviolable sera un crime. Voilà comme on a entendu le droit de propriété pendant notre première révolution. C'était une conséquence qui découlait du principe de Montesquieu. L'Assemblée constituante en a fait l'application aux biens ecclésiastiques, Robespierre aux biens des particuliers. Aussi, savez-vous comment ce dernier a défini la propriété dans sa déclaration des droits de l'homme? *Le droit de jouir de la portion de bien qui est garantie par la loi* [1].

Les despotes de l'orient ne donneraient pas une autre définition. Le propriétaire est un simple usufruitier, il n'a que le droit de jouir. Robespierre se garde bien de dire qu'il a le droit de disposer, ce qui entraînerait la succession, la donation, le testament et par conséquent l'inviolabilité. Déjà il s'était déclaré contre le testament [2]. « L'homme, avait-il dit, peut-il disposer de cette terre » qu'il a cultivée lorsqu'il est réduit lui-même en poussière [3]? » Ainsi, le propriétaire n'a que la jouissance de son bien, encore cette jouissance est-elle limitée à la part que la loi consent à lui garantir. Changez la loi, et la jouissance est confisquée. Rien ne s'oppose à ce que l'État se déclare maître de toutes les propriétés, maître de lever des impôts tellement exorbitants et vexatoires, que le propriétaire est obligé d'abandonner sa terre et de s'en aller. Tout cela est arrivé après qu'on eût porté une main sacrilége sur les biens ecclésiastiques. Voilà ce qu'est devenue la propriété entre les mains des philosophes du 18e siècle. Leur système y conduisait inévitablement. L'erreur a ses conséquences comme la vérité, et l'erreur politique comme l'erreur religieuse. Luther avait mis le sens privé à la place de l'autorité, le 18e siècle a introduit le sens privé dans la politique. De là chacun se croyait souverain, chacun se mêlait des affaires de l'État comme s'il était ministre, chacun méprisait l'autorité. Du moment qu'on avait méconnu les grandes vérités sociales, et que des institutions divines on avait fait des institutions humaines, tout s'est affaibli, le pouvoir, la loi, la justice et la propriété. Le pouvoir, comme vous savez, s'est anéanti; il n'a plus de force, parce qu'il n'a plus de prestige depuis qu'il est devenu humain. La loi n'est plus respectée, parce qu'on la re-

[1] Apud Troplong, *La propriété*, p. 115.
[2] *Ibid.*, p. 116.
[3] *Ibid.*

garde comme la volonté capricieuse des hommes. Le sentiment de justice est presque éteint, et la probité inconnue. La propriété est devenue précaire depuis qu'on ne lui a laissé que la faible garantie de la loi civile. Et pourquoi ? Parce qu'on ne respecte pas assez les institutions humaines. Et comment voulez-vous qu'on les respecte? Quand on a appris à un peuple à mépriser la loi de Dieu, peut-on exiger qu'il respecte celle des hommes. Celui qui a secoué le joug de Dieu, supporterait-il longtemps celui de ses semblables ? Non, Messieurs, il ne le fera pas, nous le savons par une triste expérience. Autre chose est quand on parle à un peuple de foi et qu'on lui dit : cette autorité vient de Dieu, celui qui ne la respecte pas est responsable devant lui. Cette loi, quoique civile, est dans la nature des choses, c'est Dieu qui l'a faite, la conscience vous oblige de l'observer. La propriété est dans la volonté de Dieu, c'est pourquoi il est écrit : *Tu ne déroberas point, tu ne désireras pas le bien d'autrui.* Voilà la seule et véritable garantie du pouvoir, de la justice, de la propriété. Aussi tous les grands hommes d'État ont-ils cru la religion nécessaire à la société. « Jamais, dit Rousseau, un État ne » s'est formé sans que la religion ne lui servît de base. »

L'abbé Jager.

Discipline ecclésiastique.

DISCOURS

Prononcé par

M. L'ABBE GERBET,

POUR LA CLOTURE DU CONCILE DE SOISSONS.

Tous les catholiques savent maintenant que l'Église de France s'est mise en possession d'un droit que la royauté avait, aveuglément, et on ne sait à quel profit, enlevé à nos évêques. Dieu qui dirige toutes choses pour le bien de ses fidèles et de son Église, a fait ressortir des derniers bouleversements de la société, le droit et le pouvoir de faire de nouveau revivre ces graves et importantes réunions où les évêques, de concert avec quelques-uns de leurs coopérateurs, traitent des moyens de conserver la foi, la

règle morale et la discipline parmi les hommes. On ne connaît encore de ces mémorables réunions que le *titre* des décrets qui y ont été portés. Nous ne les donnerons pas, parce qu'ils n'apprennent que peu de chose; nous attendons que les décrets eux-mêmes aient été publiés, ce qui n'aura lieu, d'après l'usage et le devoir, que lorsque le chef de la hiérarchie ecclésiastique leur aura donné son approbation. Mais ce que nous devons dire dès ce moment, c'est la part, et nous pourrions dire la grande part, qu'ont prise à ces assemblées deux des fondateurs et directeurs de l'*Université*, Mgr l'évêque d'Amiens et M. l'abbé Gerbet. M. l'abbé Gerbet a assisté au concile de Paris en qualité de théologien de Mgr l'archevêque, et, de plus, il a été admis, avec le même titre, au concile de Soissons, auquel assistait Mgr de Salinis, en qualité d'évêque d'Amiens. C'est le 23 octobre, jour de la clôture de cette assemblée, qu'il a prononcé le discours suivant qui résume à lui seul l'ensemble des travaux de cette savante assemblée :

« Messeigneurs,

» Je vous demande, au nom de mes collègues et au mien, la permission de vous exprimer les sentiments dont nous sommes remplis. Ce concile a été pour nous une grande source de lumières et un grand sujet d'édification. Le bien qu'il est destiné à faire a commencé par se produire en nous. Témoins quotidiens de vos saints exemples, nous en avons recueilli les inspirations. Associés à vos travaux, nous en avons compris le but, nous en avons senti l'importance, et puisque la grande œuvre accomplie par vous est l'objet de nos remercîments, permettez-nous de vous dire comment nous nous la représentons, afin de mieux expliquer les motifs de notre reconnaissance.

» En récapitulant aujourd'hui, après la session de clôture, les travaux du concile de Soissons, nous avons vu avec bonheur le vaste cercle qu'ils embrassent.

» Votre concile provincial, Messeigneurs, a commencé par où les conciles universels doivent commencer eux-mêmes. Vous vous êtes tournés vers le siége apostolique, en qui résident la solidité de la foi et la plénitude du pouvoir dans le gouvernement de l'Église. Pour exprimer votre attachement inviolable à la chaire de Pierre, vous n'avez pas eu à chercher un langage nouveau. Tout votre décret est tissu d'expressions que les monuments de la tradition catholique vous ont fournies. Le concile de Florence y répond à

celui de Chalcédoine. Vous redites à Pie IX ce que l'ancienne Église d'Afrique disait au pape Théodore. Vous avez résumé en quelques mots la voix de l'Orient et de l'Occident, en proclamant le grand devoir de l'obéissance catholique aux enseignements du Saint-Siége, à ces enseignements qui règlent la conscience des fidèles, et qui n'ont pas besoin d'emprunter à aucun appui terrestre leur force obligatoire qu'ils reçoivent de plus haut. Le sentiment de respect pour la conscience est aujourd'hui assez répandu, assez puissant en France, pour que ceux mêmes qui n'ont pas le bonheur d'avoir la foi, reconnaissent qu'on profanerait le caractère auguste de la religion, si l'on faisait dépendre l'autorité de ses enseignements, de la sanction incertaine et variable des pouvoirs politiques.

» Si votre concile se fût tenu à une autre époque, vous eussiez pu, en parlant du Saint-Siége, ne faire mention que de son pouvoir spirituel. Mais les événements contemporains vous ont imposé un autre devoir. Vous avez prémuni les fidèles contre les erreurs qui présentent comme illégitime et contraire à l'Évangile la souveraineté temporelle du pape établie dans l'intérêt général de toutes les nations catholiques, et qui ne pourrait disparaître sans que le monde politique, le monde moral lui-même ne vît s'ouvrir à sa place un gouffre que d'affreux malheurs ne parviendraient pas à combler.

» Après avoir rendu hommage et obéissance aux jugements du Saint-Siége, notamment à ceux qui ont été portés depuis la conclusion du concile de Trente jusqu'à nos jours, vous avez fait d'autres décrets dont le but est de resserrer les liens de l'unité à tous les degrés de la hiérarchie catholique et de maintenir l'observation des saintes règles. Votre décret sur l'autorité et les devoirs des évêques sera particulièrement remarqué. La partie de ce décret qui est relative à leur autorité, renferme sans doute tout ce qui est essentiel, mais elle est comparativement courte. Vous n'avez trouvé de longs développements que pour expliquer leurs devoirs. Honneur au pouvoir qui ne craint pas de dérouler devant les peuples confiés à ses soins le tableau des obligations dont il aura un jour à rendre compte devant le souverain juge !

» Votre concile a porté ensuite ses regards sur les faux et funestes systèmes propagés de nos jours. Vous avez condamné certaines erreurs principales qui sapent les fondements de la religion

et qui détruisent les lois de la justice et de la charité. On trouvera peut-être que quelques-unes des erreurs signalées dans vos décrets sont bien métaphysiques, et par là même moins dangereuses. Mais, outre qu'elles sont la source de beaucoup d'autres, vous avez remarqué qu'elles descendent aujourd'hui dans tous les rangs, sous des formes accessibles aux intelligences vulgaires, et que les doctrines avec lesquelles on cherche à ébranler les bases même matérielles de la société, se lient dans beaucoup d'esprits égarés à de vastes principes d'erreur qui attaquent les dogmes les plus élevés.

» D'autres décrets rentrent particulièrement dans le domaine de la théologie morale. Sans doute, le devoir des Conciles est de fortifier l'observation des lois générales de l'Église, et vous l'avez fait dans un grand nombre de vos décrets. Mais votre attention s'est portée aussi sur un autre besoin. Il y a des usages, des règlements de discipline locale qui peuvent être modifiés, adoucis et même supprimés lorsque les raisons qui les avaient fait établir ont cessé d'exister, et que quelques-uns d'entre eux semblent être devenus plus nuisibles qu'utiles. Il y a aussi des points à régler pour l'application des lois générales aux besoins présents. Enfin, il est important de présenter les préceptes tels qu'ils sont, en les dégageant d'exagérations avec lesquelles des personnes peu instruites les confondent, au grand détriment de la religion. Ces diverses pensées ont présidé à plusieurs de vos décrets, soit à ceux qui sont relatifs à l'admission aux sacrements, à la sépulture ecclésiastique, aux comédiens que vous ne rangez pas parmi les excommuniés, soit à ceux dans lesquels vous expliquez ce qui concerne la messe paroissiale et ce qui suffit pour l'accomplissement du devoir pascal, soit enfin à ceux dans lesquels, traçant les règles que les prêtres doivent suivre pour l'administration du sacrement de pénitence, vous n'avez eu qu'à rappeler les paroles d'un grand Pape de nos jours, de Léon XII, pour exclure un dangereux rigorisme. Grâce à l'esprit de prudence et de mansuétude qui a inspiré ces décrets, vous aurez, Messeigneurs, écarté bien des pierres d'achoppement, vous aurez prévenu bien des difficultés fâcheuses et des scandales peut-être, vous aurez, autant que cela dépendait de vous, ouvert la porte de réconciliation à des âmes exposées à un funeste désespoir, et l'on peut espérer que vous ne tarderez pas à voir les heureux effets des dispositions que vous avez prises.

« Mais, à cet esprit de mansuétude, vous avez uni un esprit de fermeté bien approprié aussi aux besoins de notre époque. Vos efforts ont constamment tendu à dégager la législation ecclésiastique des éléments étrangers qui pourraient l'altérer. Je me borne à citer ici le décret dans lequel vous avez déclaré qu'il suffit que le mariage soit contracté sans aucun empêchement canonique dirimant, pour qu'il soit valide aux yeux de la conscience. En proclamant cette vérité, vous n'avez assurément pas voulu détourner les fidèles de l'observation des lois civiles, qui règlent un ordre de choses dont l'Église n'a pas à s'occuper. Loin de là, vous avez recommandé expressément aux ministres de la religion de ne procéder à la célébration des mariages qu'après s'être assurés que les prescriptions civiles ont été accomplies. Mais vous n'en avez pas moins maintenu un principe d'une haute importance, et en cela vous n'avez fait que suivre l'esprit et les maximes du Saint-Siége, exprimés dans plusieurs actes pontificaux des derniers temps. Si votre décret eût paru, il y a quelques années, il eût peut-être excité des récriminations fâcheuses; mais aujourd'hui, un sentiment d'équité avertit tout le monde que la législation civile, qui s'est placée en dehors de la loi religieuse, ne doit pas y rentrer pour l'asservir ou l'entraver, et qu'il est bien juste au moins que la loi religieuse profite de cette séparation pour assurer sa légitime indépendance. Vous avez donc pu poser à cet égard un principe salutaire, sans que votre prudence ait eu à craindre d'irriter des préventions qui ont fait place généralement à des sentiments plus calmes et plus éclairés.

» Le culte ne vous a pas moins préoccupés que la discipline. Votre décret sur la liturgie exprime une pensée éminemment catholique. Vous avez senti combien il importe qu'on observe en cette matière l'unité prescrite, qu'on en assure la stabilité, et que les plus fortes garanties préservent, d'une manière permanente, les livres liturgiques de tout ce qui pourrait paraître blesser, directement ou obliquement, l'orthodoxie ou la piété. Votre Concile a donc formé à cet égard un vœu qui aura du retentissement, le vœu de voir se rétablir, conformément aux constitutions du Saint-Siége, l'unité liturgique dans toute l'étendue de votre province ecclésiastique. Vous avez même chargé chaque évêque d'y pourvoir dans son diocèse. Mais en même temps, vous avez tenu compte des circonstances locales qui pourraient retarder, du

moins partiellement, cet heureux retour au rite ancien et universel, de sorte que ceux-mêmes qui regretteront le plus les livres liturgiques auxquels ils sont accoutumés, ne pourront s'empêcher de reconnaître la prudence avec laquelle vous avez cru devoir procéder en cette matière.

» Vous n'avez pas négligé une autre partie du culte, qui, sans être fondamentale, n'en a pas moins une grande importance. Dans tous les temps, l'Église a convoqué les arts dans le temple. Elle a voulu que la peinture, la sculpture, la musique fussent les nobles servantes de la piété, les compagnes de la prière. Mais des abus peuvent s'y glisser. La simplicité ou le mauvais goût tolèrent de temps en temps des tableaux peu dignes de la majesté du lieu saint. Trop souvent l'orgue, ce magnifique instrument du culte catholique, se prête à des airs profanes qui blessent la piété des fidèles, et que les personnes les moins scrupuleuses se plaignent d'entendre parmi les chants sacrés. Un de vos décrets tend à la réforme de ces abus.

» Le cercle qu'embrassent les décrets dont je viens de parler sommairement est déjà bien vaste. L'autorité de l'Église, sa hiérarchie, les dogmes, la morale, l'administration des sacrements, les règlements disciplinaires, la liturgie, avec les diverses parties du culte, y sont compris. Mais vous n'avez pas cru devoir vous arrêter là. Outre les règles que vous avez rappelées ou établies pour l'organisation des Chapitres, la bonne administration spirituelle et temporelle des paroisses, le régime et la prospérité des communautés religieuses, le Concile a posé les fondements d'institutions que l'état actuel de l'Église de France vous a paru réclamer.

» Chacun sait pour quelles raisons la plupart des ecclésiastiques, exerçant les fonctions de curé, ne peuvent pas être investis parmi nous d'un titre inamovible. Toutefois, considérant que l'antiquité de plusieurs paroisses, leur nombreuse population et le mérite d'un grand nombre de curés semblent réclamer un pareil titre, vous avez exprimé le désir que, dans chaque canton, deux, trois ou quatre curés, outre le doyen, fussent pourvus de l'inamovibilité canonique et jouissent des priviléges qui y sont attachés. Vous avez donc décidé que les évêques de la province s'efforceraient d'obtenir, à cet égard, le consentement du gouvernement, requis par le Concordat, afin de réaliser le plus tôt possible le vœu du Concile.

» Il a rendu aussi des décrets pour l'institution et l'organisation de tribunaux chargés de prononcer sur les matières ecclésiastiques. Dans chaque diocèse, le pouvoir judiciaire réside dans l'évêque; il est heureux qu'il en soit ainsi. Sa haute position, son inamovibilité, son indépendance, donnent les meilleures garanties d'une impartiale justice. Il serait donc à désirer que l'évêque, entouré de ses conseils, jugeât toujours lui-même. Mais, de nos jours surtout, l'Episcopat français est tellement surchargé par les soins de l'administration, que l'exercice direct de son pouvoir judiciaire dans toute son étendue, pourrait souffrir trop de lenteurs dans des choses même importantes. En conséquence, vous avez cru devoir décréter l'établissement de tribunaux diocésains, desquels ressortiront les causes que l'évêque ne se réserve pas pour les juger sans éclat. Vous avez, par la même raison, rétabli le tribunal métropolitain, auquel on peut appeler de l'officialité diocésaine dans les cas prévus par le droit. Au-dessus se trouve le tribunal du Souverain-Pontife. Voilà les divers décrets de la juridiction pour les causes ecclésiastiques. Elles doivent être jugées en famille. Des erreurs, des abus même, peuvent sans doute s'introduire dans la hiérarchie judiciaire la plus régulièrement établie. Mais, incontestablement, le plus grand des abus serait de confondre les juridictions, en invoquant, dans des causes essentiellement spirituelles, une intervention dont l'État lui-même, aujourd'hui du moins, reconnaît les inconvénients et les dangers.

» Enfin, Messeigneurs, vous avez pourvu, par un long décret, au perfectionnement des études ecclésiastiques. Vous avez senti qu'il fallait, à cet égard, une impulsion puissante, telle qu'un Concile peut la donner. Votre décret, comme tout ce que fait l'Eglise, est éminemment conservateur. L'Eglise ne bouleverse pas, elle développe; il y a toujours quelque chose d'ancien dans ce qu'elle produit de nouveau. Mais en s'appuyant sur tout ce qui est consacré par l'expérience, le Concile a voulu réaliser un véritable progrès. Le cercle des matières d'enseignement dans les petits et grands seminaires a été élargi sous plusieurs rapports. On y a introduit des éléments nouveaux, correspondant à la culture intellectuelle de la société au milieu de laquelle le clergé doit vivre et agir. Vous avez en même temps tracé les règles les plus propres à favoriser l'émulation des élèves et le zèle des professeurs.

» Votre décret sur les études va encore plus loin. Il suit les ec-

clésiastiques hors des limites des séminaires, il a posé les bases d'une institution nouvelle, qui, moins brillante que les anciennes Facultés de théologie, mais, à certains égards, plus généralement utile, formera dans chaque diocèse une pépinière de savants versés dans toutes les branches de la science ecclésiastique.

» Tel est, Messeigneurs, l'ensemble de vos travaux, que vous soumettez à l'approbation du Saint-Siége, et que vous avez placé, par un acte particulier, sous la protection de la Très-Sainte-Mère du Verbe incarné, en émettant, au sujet de son culte, un vœu conforme aux sentiments universels de la piété catholique.

» Je m'arrête, Messeigneurs, quoique j'eusse encore beaucoup de choses à ajouter; mais j'en ai assez dit, je crois, pour expliquer les principaux motifs de notre respectueuse reconnaissance. Elle sera partagée, nous n'en doutons pas, par tout le clergé de cette province ecclésiastique. Il ne nous reste plus qu'à vous remercier de cette bonté si affectueuse que l'illustre métropolitain de Reims et ses vénérables collègues nous ont constamment témoignée depuis l'ouverture du Concile jusqu'à son dernier jour. Qu'il me soit permis d'adresser, au nom de tous, des remerciements particuliers à Mgr l'Evêque de Soissons, qui nous a donné une bien douce hospitalité. Nous n'oublierons pas plus son affabilité si gracieuse, ornement de toutes ses autres vertus, que nous ne perdrons le souvenir des belles paroles qu'il nous a fait entendre hier dans la chaire de son antique cathédrale. En agréant nos adieux, bénissez tous, Messeigneurs, bénissez les sentiments que nous emportons de ce Concile; ils seront toujours pour nous une consolation et un encouragement dans tous les travaux de notre ministère et dans toutes les agitations de cette vie. »

L'abbé PH. GERBET,
Professeur à la Faculté de théologie.

Politique Catholique.

DISCOURS

DE

M LE COMTE DE MONTALEMBERT

SUR LES AFFAIRES DE ROME ET DE L'ITALIE.

A la suite du discours de M. l'abbé Gerbet, l'*Université* doit à ses lecteurs de consigner dans ses pages l'admirable discours prononcé par un autre de ses directeurs le 19 octobre dans le palais de l'Assemblée législative. Il est peu de lecteurs catholiques qui ne connaissent déjà ce discours et l'effet qu'il a produit. Nous ne dirons rien des applaudissements qu'il a enlevés, de l'accord unanime qui l'a placé parmi les plus beaux succès de tribune auxquels soient jamais arrivés les orateurs français; nous ne ferons ressortir qu'un mot, une expression, c'est quand l'orateur a dit que l'Église était *notre mère*. On sait que toute l'Assemblée s'est levée comme un seul homme pour applaudir à cette majestueuse et véridique parole. La plupart des organes de la presse en ont conclu que cela prouvait que les Français étaient encore catholiques: nous partageons aussi ce sentiment; mais ce qu'aucun journal n'a dit, ce que l'*Université* fait seule remarquer en ce moment, c'est que cette parole si vraie et si profonde est la condamnation de cette malheureuse philosophie que l'on persiste à enseigner encore dans nos maisons catholiques. Dans les *cours de philosophie*, expressément et de propos délibéré, on met, dès l'abord et rigoureusement, l'Eglise à la porte. Bien loin de reconnaître l'Eglise, c'est-à-dire, la Révélation extérieure et la tradition dont elle est seule gardienne, comme l'origine et la source des vérités obligatoires de foi et de morale, on a la prétention de les tirer de soi, de les avoir inventées, découvertes, *conçues* en soi-même, et enfantées sans nul besoin de la tradition. Alors de quel droit venez-vous applaudir à la parole que l'Eglise est *notre mère?* — Voilà ce que nous voulions faire remarquer; car il faut savoir que cette parole est vraie non pas seulement comme un admirable trait d'éloquence, mais comme une vérité philosophique. Il faudra

bien que tôt ou tard on le reconnaisse, si l'on veut asseoir la raison et la société humaine sur quelque chose de stable.

DISCOURS DE M. DE MONTALEMBERT.

Messieurs, le discours que vous venez d'entendre [1] a déjà reçu le châtiment qu'il méritait dans les applaudissements qui l'ont accueilli.

A droite. Très-bien! très-bien! (Vives réclamations à gauche.)

Un membre à gauche. Vous êtes un insolent!

Voix nombreuses à gauche. A l'ordre! à l'ordre! (Agitation bruyante.)

M. LE PRÉSIDENT (DUPIN). Ce n'est pas parlementaire, monsieur de Montalembert.

A gauche. Nous demandons le rappel à l'ordre!

M. LE PRÉSIDENT. J'ai fait observer à l'orateur que son expression n'était pas parlementaire.

A gauche. Mais c'est une insolence! A l'ordre! à l'ordre!

M. LE PRÉSIDENT. J'ai dit à l'orateur ce que je devais lui dire. (Cris: A l'ordre! — Tumulte.)

M. ARNAUD (de l'Ariége). Pourquoi de telles provocations de la part d'un chrétien? Nous avons applaudi aussi, nous!

M. DE MONTALEMBERT. Vous n'êtes pas chargé de ma conscience de chrétien.

A gauche. A l'ordre! à l'ordre!

M. LE PRÉSIDENT, s'adressant à la gauche. C'est vous que je rappelle à l'ordre maintenant, car vous le troublez. (A l'ordre! à l'ordre! — L'agitation est à son comble.) Ce n'est pas à vous à rappeler à l'ordre, c'est à moi!

A gauche. Et bien! rappelez-y donc!

M. LE PRÉSIDENT. Si vous aviez gardé le silence, vous auriez entendu mes paroles.

M. de Montalembert a maintenant le droit de s'expliquer; il a la parole.

Voix à gauche. Et bien! nous écoutons.

M. LE PRÉSIDENT. C'est fort heureux que vous vouliez bien vous soumettre au règlement.

A gauche. Pourquoi tolérer des provocations?

M. LE PRÉSIDENT. Vous venez d'en dire cent fois plus que M. de Montalembert. (Vives rumeurs à gauche.) Je ne céderai jamais à la violence, quelle qu'elle soit! (Très-bien!)

Voix à gauche. Nous ne laisserons pas parler l'orateur.

M. LE PRÉSIDENT. Est-ce que vous vous croyez les maîtres ici? C'est-à-dire qu'il dépendra de vous, Messieurs, d'empêcher la séance de continuer! Gardez le silence. L'orateur a la parole, vous ne l'avez pas! Il a la parole pour s'expliquer. (Écoutez! écoutez!)

M. NADAUD. Je prends l'engagement de ne jamais insulter personne, mais je ne me laisserai pas insulter non plus.

M. LE PRÉSIDENT. Ajoutez-y l'engagement de vous taire et d'observer le règlement. (Très-bien! très-bien!)

M. DE MONTALEMBERT. Puisque le mot de châtiment vous blesse, Messieurs,

[1] Celui de M. Victor Hugo, dirigé contre le Pape et l'Église.

je le retire et j'y substitue celui de *récompense.* (Rires et approbation à droite. — Murmures à gauche.)

Je dis donc que l'orateur a déjà recueilli pour récompense les applaudissements de l'extrême opposition, mais que la majorité dont il a fait partie jusqu'aujourd'hui, que les électeurs modérés de Paris qui, comme moi, l'ont nommé... (interruption), qui l'ont nommé pour représenter le grand parti et les grands intérêts de l'ordre; que ces électeurs-là auront le droit de se demander si c'est pour recueillir de tels applaudissements qu'ils l'ont envoyé à cette tribune. (Exclamations à gauche.)

M. A. THOURET et *plusieurs autres membres.* C'est une nouvelle injure!

M. FLANDIN. Il y a une double injure, et contre l'orateur et contre ceux qui l'ont applaudi!

M. GRÉVY. L'orateur a injurié une partie de l'assemblée. (Agit.) Monsieur le Président, vous ne devez pas tolérer cela.

M. LE PRÉSIDENT. L'expression qui vous a blessés a été retirée. (Exclamations nombreuses à gauche.)

Un membre. Elle a été aggravée!

M. GRÉVY. Vous n'auriez pas toléré cela de la part d'un orateur de la gauche.

Voix à droite. Vous n'avez pas la parole! A l'ordre!

M. DE MONTALEMBERT. L'avenir lui garde, à l'honorable préopinant... vous me permettrez de lui dire cela... l'avenir lui garde un autre châtiment.... (Nouv. exclamations à gauche.)

M. LE PRÉSIDENT. C'est trop personnel.

M. A. THOURET. M. Victor Hugo n'est pas là! Attendez qu'il y soit! Vous attaquez un orateur absent, cela n'est pas digne de vous! (Vive agitation.)

Un certain nombre de représentants de la gauche se lèvent et paraissent se disposer à quitter la salle. — Un grand tumulte éclate.

A droite. A l'ordre! à l'ordre! Assis! assis!

M. LE PRÉSIDENT, à l'orateur, au milieu du bruit. Vous devez laisser M. Victor Hugo en dehors de votre discussion. Si c'est une attaque personnelle, je ne la tolérerai pas!

M. DE MONTALEMBERT. Je n'attaque pas la personne de M. Victor Hugo...

M. LE PRÉSIDENT. Répondez à ses raisonnements, mais n'attaquez pas sa personne. (Très-bien!)

M. A. THOURET. A la bonne heure, c'est de la justice.

M. LE PRÉSIDENT (s'adressant à l'extrême gauche). Mais vous ne voulez pas même entendre ce qu'a dit le président, à force de faire du bruit. Vous le lirez demain, puisque vous ne voulez pas l'entendre aujourd'hui. Vous cédez trop à la violence, je vous le dis. (Exclamations à gauche.)

M. PASCAL DUPRAT. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. LE PRÉSIDENT. Qu'est-ce que c'est que ce rappel au règlement?

M. PASCAL DUPRAT. Je vais vous le dire; je veux m'adresser à l'Assemblée.

(M. Pascal Duprat monte à la tribune et se présente à côté de M. de Montalembert.)

A droite. A l'ordre! à l'ordre! Vous n'avez pas la parole!

(M. le président invite M. Pascal Duprat à descendre de la tribune. Après quelques paroles échangées avec lui, M. Pascal Duprat quitte la tribune.)

M. LE PRÉSIDENT. Je répète qu'on n'a pas le droit de me dire que je devais rappeler à l'ordre l'orateur, parce que c'est moi qui en suis juge.

M. PASCAL DUPRAT. Vous oubliez le règlement.

M. LE PRÉSIDENT. A la première phrase de M. de Montalembert, je lui ai fait remarquer que cette phrase n'était pas parlementaire; il avait le droit de s'expliquer; il a retiré le mot qui vous avait blessés et l'a remplacé par un autre.

A gauche. Par un autre plus blessant.

M. LE PRÉSIDENT. A sa seconde phrase, qui me semblait trop personnelle, je lui ai dit: « Répondez aux raisonnements de l'orateur et n'attaquez pas sa personne. » (Très bien !)

J'ai cru remplir en cela mon devoir, et quant à l'injonction de rappeler à l'ordre, j'en suis juge sous ma responsabilité. (Rumeurs à gauche. — Vive approbation à droite.)

Je ne rappelle à l'ordre que les interrupteurs violents. (Nouvelle interruption.)

Je le répète : j'en suis seul juge, vous n'avez pas le droit de me dicter mon devoir. (Très-bien ! très-bien !)

Écoutez maintenant. M. de Montalembert a la parole.

M. DE MONTALEMBERT. On me demande de répondre à l'orateur ; c'est mon désir, mon droit, mon devoir, et, en même temps, on me fait remarquer qu'il est absent et que je ne dois pas parler de lui en son absence.

Il est cependant bien difficile de suivre un discours aussi passionné, aussi véhément, aussi emporté que celui que vous venez d'entendre (mouvements divers) sans être nécessairement entraîné, non pas à attaquer la personne de l'orateur, rien n'est plus loin de ma pensée (interruption), mais à lui adresser des interpellations auxquelles on n'a pas le droit de m'opposer son absence.

Plusieurs membres à droite. Vous avez raison ; il devrait être là !

M. DE MONTALEMBERT. Je ne crois pas qu'un orateur quelconque ait le droit de laisser la chambre sous le coup des paroles et des idées qu'il a énoncées devant elle, et puis de s'éloigner, et de ne pas rester là pour écouter la réponse. (Mouvements divers.)

Du reste, Messieurs, vous allez juger ; permettez-moi d'achever ma pensée, et vous jugerez ensuite si elle a quelque chose d'injurieux et de trop personnel.

Voici ce que je voulais dire de l'avenir que j'annonçais à l'honorable préopinant. Je lui disais qu'un jour, peut-être, il irait lui-même à Rome, dans cette ville incomparable, il irait y chercher le repos, le calme, la paix, la dignité dans la retraite, tous ces biens qu'a assurés à cette ville éternelle, depuis tant de siècles, ce même gouvernement clérical qu'il a insulté tout à l'heure à cette tribune. Il ira peut-être chercher un jour ces bienfaits ; il les trouvera, et alors il bénira le ciel d'avoir inspiré aux nations chrétiennes la pensée de maintenir en Europe un seul lieu, un seul asile pour ces biens si précieux, à l'abri de ces orages, de ces calomnies, de ces mécomptes, de ces violences de la vie politique, où son inexpérience semble aujourd'hui placer le bonheur

suprême des peuples et des individus. Et bien! là il se repentira d'avoir fait le discours qu'il vient de prononcer, et ce repentir sera son châtiment. Je ne lui en souhaite pas d'autres. (Rumeurs à gauche.)

Il se repentira alors d'avoir lancé l'injure.....

Voix à gauche. Donnez-lui l'absolution!

M. DE MONTALEMBERT. Il se repentira alors d'avoir lancé l'injure, et ne me permettrez-vous pas de dire la calomnie? contre le chef vénéré de l'Église, contre l'oracle vivant de nos cœurs, de nos consciences et de nos âmes. Oui, la calomnie. C'est calomnier la France que de lui prêter les instincts et les pensées dont il s'est fait l'organe à cette tribune? Et c'est surtout calomnier le Pape que de le supposer capable d'entretenir un moment la pensée des supplices, des proscriptions, des rigueurs, des violences, qu'il lui reproche. (Approbation à droite. — Rumeurs à gauche.)

Où sont donc ces gibets, ces bourreaux, ces supplices qu'il a essayé de nous montrer? Où ont-ils jamais existé dans la pensée de Pie IX, ou même sous ses prédécesseurs? (Exclamations à gauche.)

Non, pas même sous ses prédécesseurs. Depuis trois siècles...

Une voix à gauche. L'histoire est là!

M. DE MONTALEMBERT. Oui, l'histoire est là, et l'histoire dit que depuis trois siècles il n'y a pas eu à Rome un seul Pape cruel, dur ou tyrannique. Voilà ce que dit l'histoire.

M. ANTONY THOURET. L'histoire du père Loriquet!

M. DE MONTALEMBERT. Vous le savez bien, le Pape pardonne toujours; il est obligé de pardonner. Vous l'avez dit, vous le comprenez, il doit toujours pardonner, et c'est pourquoi il est obligé, dans cette amnistie que vous avez injurieusement qualifiée de proscription, non pas de dévouer tels ou tels individus, qu'il en a exceptés, aux supplices, aux bourreaux, aux prisons même, mais simplement de les tenir éloignés du domaine que vous venez de reconquérir pour lui, afin qu'ils ne recommencent pas à lui rendre son gouvernement impossible. Et il le fait par cela seul qu'il ne peut pas les punir comme d'autres puissances peuvent le faire, comme on le fait même en France. Il est obligé d'avoir recours au système préventif, parce que le système répressif lui est plus difficile et plus impossible qu'à qui que ce soit (Approbation à droite.)

Vous parlez d'amnistie, et vous faites reposer toute la discussion, du moins la partie la plus véhémente de la discussion sur ce point, et vous oubliez, vous qui vous faites l'orateur du Gouvernement et du président de la République, vous oubliez que c'est un glaive à deux tranchants, vous oubliez que le Gouvernement du président de la République, d'accord avec l'immense majorité de cette Assemblée, a refusé l'amnistie que sollicitaient avec tant d'instance, pour d'autres coupables, les hommes qui vous applaudissent aujourd'hui. (Approbation à droite.)

Une voix à gauche. Ce n'est pas la même question!

M. DE MONTALEMBERT. Vous parlez d'amnistie et vous oubliez que Pie IX l'a déjà donnée. Quel a été donc le premier acte de son pontificat? L'amnistie la plus complète, la plus étendue, la plus universelle. Le lendemain du jour où il a ceint la tiare, il a donné cette amnistie, il l'a donnée à qui? A des

hommes qui sont tous, ou presque tous, devenus parjures; à des hommes qui avaient juré de ne pas l'attaquer, qui avaient tous solennement juré de respecter son pouvoir, tel qu'ils le trouvaient en rentrant dans ses États, à des hommes qui ont communié de ses mains, en prêtant ce serment. (Sourires sur quelques bancs de la gauche.)

Oh ! je rends cette justice aux démagogues, aux révolutionnaires français; ils peuvent approuver ces parjures, mais ils ne les imiteraient pas; ils n'auraient jamais commis un acte aussi sacrilége. (Très-bien ! très-bien !)

Voilà ce que le Pape a fait, voilà la récompense qu'il a reçue, et vous osez lui reprocher encore de n'avoir pas donné l'amnistie, quand c'est là la récompense qu'il a reçue pour la première amnistie qu'il a donnée ! (A droite : Très-bien ! très-bien !)

Messieurs, Bossuet a parlé de je ne sais quoi d'achevé que le malheur ajoute à la vertu. Eh bien! Pie IX a connu ce je ne sais quoi d'achevé ; il a connu le malheur, mais il a connu en outre ce qu'il y a de plus poignant, de plus cruel dans le malheur, l'ingratitude. Et cependant je ne l'en plains pas, je l'en honore, j'oserai presque dire je lui en porte envie. Ne fait pas des ingrats qui veut ; pour faire des ingrats, il faut avoir fait du bien à ses semblables, il faut avoir tenté de grandes choses pour l'humanité. Il n'est pas donné à tout le monde de faire des ingrats, mais malheur à ceux qui le sont, et malheur à ceux qui se font les organes et les orateurs de l'ingratitude ! (Vive approbation à droite.)

Il a trouvé l'ingratitude non-seulement à Rome, non-seulement en Italie, mais en Europe, mais ici ! Car c'est être souverainement ingrat envers le Souverain-Pontife que de méconnaître à ce point ses vertus et ses services. C'est être ingrat envers lui que de répondre à sa conduite et à sa vie par les virulentes attaques du préopinant et par des injures grossières dont la sévérité légitime de notre président a fait justice l'autre jour, mais que le *Moniteur* garde pour l'instruction de la postérité indignée. (Nouvelle approbation à droite.)

Eh bien ! à cette ingratitude, qui a trouvé ici, à cette tribune même, un piédestal si déplorable, qu'il me soit permis d'opposer ici le tribut solennel de mon admiration, de ma reconnaissance et de mon amour. *A droite :* Très-bien ! très-bien !)

Un membre à gauche. Il se croit en carême.

M. DE MONTALEMBERT. Un mot encore avant de quitter ce terrain, où il m'a été si douloureux et si dur de descendre à la suite de l'honorable préopinant. Vous l'avez entendu affecter, pendant tout le cours de son discours, de séparer le Souverain-Pontife de ce qu'il appelle son entourage. Eh bien, Messieurs, je viens protester contre cette ruse de guerre, contre cette ruse de tribune. Non, Messieurs, de deux choses l'une, ou le Pape Pie IX sait ce qu'il veut et fait ce qu'il veut, et alors toutes les invectives que vous adressez au gouvernement clérical et à son entourage tombent sur lui; ou bien il ne sait pas ce qu'il veut, il est l'instrument d'autrui, et alors il ne mérite aucun des éloges dérisoires que vous daignez encore accorder à sa personne. Choisissez. (Approbation à droite.)

Cette distinction, Messieurs, est une bien vieille rubrique, une vieille rubri-

que révolutionnaire que l'honorable M. Victor Hugo aurait dû trouver au-dessous de lui : elle est d'ancienne date. Savez-vous pour qui a été inventée cette distinction entre le chef de l'État et son entourage ? Je vais vous le dire. C'est pour l'infortuné Louis XVI. Oui, quand Louis XVI a commencé sa carrière de réformateur comme Pie IX, il a été entouré des applaudissements de tous, par l'enthousiasme hypocrite d'un grand nombre.

Un membre à gauche. Il a trahi la France ! (Marques de réprobation à droite.)

M. DE MONTALEMBERT. On s'est mis à le séparer de son entourage, à le distinguer de sa famille, de ses serviteurs et amis, et on a dit : Le Roi est bon ; il a de bonnes intentions, mais ce qui est détestable, c'est ce qui l'entoure, ce qui le dirige, ce qui inspire son action et sa pensée. Et après qu'on a eu séparé, emprisonné et immolé ses serviteurs, ses amis, on l'a pris, lui, seul, dépouillé, isolé de tous, et on l'a jeté au bourreau sous le nom de Louis Capet. (Vive adhésion à droite. — Sensation prolongée.)

Un membre à gauche. On a eu raison. (Protestations vives et nombreuses à droite.)

M. DE MONTALEMBERT. Maintenant, si vous voulez me le permettre, je rentrerai dans l'examen de la question même. Elle embrasse trois faces, que la plupart des orateurs précédents ont mêlées comme à dessein. La souveraineté temporelle du Pape, la conduite de l'expédition à Rome, et la nature des institutions ou des libertés qu'il s'agit de garantir aujourd'hui à l'État romain. Je compte laisser complétement de côté les deux premières questions que je viens d'indiquer. Je les crois tranchées par des votes de l'Assemblée. Oui, quant à la souveraineté temporelle du Pape, en soi, et quant à la conduite de l'expédition, les votes souverains de l'Assemblée législative ont prononcé.

Il n'y a pas de recours contre ces arrêts souverains, si ce n'est devant l'avenir. Dans le présent, je ne connais plus qu'une question vraiment essentielle, celle du degré de liberté que la France doit et peut réclamer, après avoir rétabli le Pape dans Rome et sur son trône temporel. Je veux la débattre, la préciser, l'approfondir autant que possible.

Le plus grand nombre des orateurs qui se sont fait entendre ici ont déclaré qu'on ne pouvait pas réclamer pour les États romains ce que M. le ministre des affaires étrangères a appelé la grande liberté politique.

Je tâcherai d'examiner avec vous si, ce principe étant admis, on peut et on doit demander autre chose que ce qui est contenu dans le *Motu proprio* du 12 septembre. Ce *Motu proprio*, remarquez-le bien, n'est qu'un programme. C'est en quelque sorte, comme on vous l'a dit, je le crois, la déclaration de Saint-Ouen qu'a faite Louis XVIII, avant de donner la Charte de 1814. C'est un acte qui renferme les principes et les bases du gouvernement futur des États romains. On vous l'a dit, et je demande la permission de le redire pour bien fixer le point de la discussion, cet acte assure quatre principales garanties ; d'abord la réforme de la législation civile, ensuite la réforme des tribunaux ; en troisième lieu, de grandes libertés provinciales et municipales ; libertés plus grandes, comme a semblé le dire hier M. le président du conseil, que celles que nous avons et que nous aurons même en France ; si grandes que

vous n'osez pas, quant à présent, en faire jouir la ville de Paris elle-même, et vous avez bien raison. (Rire approbatif à droite.)

Voilà pour les franchises provinciales et communales ; le Pape ne fait aucune exception.

En quatrième lieu, le *Motu proprio* garantit la sécularisation de l'administration, en ce sens qu'il n'y a pas exclusion des ecclésiastiques, mais admission des laïques. Il est bon de dire d'abord que cette admission des laïques est déjà aujourd'hui, sous le pontificat de Pie IX, tellement générale, que, d'après une statistique de tous les emplois de l'État pontifical, qui a été publiée dernièrement à Naples, d'après la statistique officielle de tous les emplois et charges dans l'ordre politique, judiciaire et administratif, et des traitements qui leur sont respectivement assignés en 1848, il y a en tout 109 ecclésiastiques seulement et 5,059 laïques. Voilà quelle est la proportion actuelle.

Un membre de la commission. Il y en a 243.

M. DE MONTALEMBERT. Oui : mais ce nombre comprend 134 aumôniers des prisons.

Maintenant, il ne peut entrer dans la pensée de personne, ce me semble, de vouloir exclure les ecclésiastiques du petit nombre de places éminentes qu'ils remplissent aujourd'hui ; je dis éminentes, parce que le Souverain étant lui-même ecclésiastique... à moins que vous ne vouliez peut-être que le Pape soit un laïque (Rires approbatifs à droite), il faut nécessairement qu'il ait autour de lui, comme principaux ministres de sa souveraineté, des ecclésiastiques comme lui, et vous allez le comprendre. Prétendre imposer au Pape l'obligation d'exclure les ecclésiastiques des principaux offices de ses États, ce serait comme si vous imposiez à l'empereur de Russie, souverain essentiellement militaire, l'obligation de gouverner uniquement par des avocats. (Rires approbatifs à droite.)

Au lieu de cela, que fait l'empereur de Russie ? Il place sans cesse à la tête de ses ministères et de ses principales administrations, des militaires comme lui, et il a eu longtemps pour ministre des finances un général d'infanterie, et ses finances ne s'en sont pas plus mal portées, au contraire. (Exclamations et rires.)

Une voix à gauche. Il n'avait pas le titre de général.

M. DE MONTALEMBERT. Si, c'était le général Cancrine. Remarquez d'ailleurs que le *Motu proprio* se prête à tous les développements, à toutes les applications des principes, des concessions, des libertés qui y sont contenues, comme l'a dit M. le ministre des affaires étrangères, en germe. Je suis tout à fait d'accord avec lui pour désirer que le gouvernement français insiste sur l'exactitude et l'intégrité de ces applications.

J'insisterais comme lui, dans le double intérêt d'abord de la dignité de notre politique à l'extérieur, et ensuite dans l'intérêt même de la sécurité du pouvoir temporel du Pape. Là-dessus nous sommes parfaitement d'accord.

A droite. Très-bien ! Très-bien !

M. DE MONTALEMBERT. Mais veut-on plus, veut-on des institutions, des libertés politiques dont aucune mention n'est faite dans le *Motu proprio* ? S'il en est ainsi, je crois qu'on se trompe et qu'on court risque de se briser sur un

écueil, parce que ces libertés sont incompatibles avec la nature même des choses.

Je voudrais d'abord bien établir pourquoi et en quoi certaines libertés sont incompatibles avec la souveraineté temporelle du Pape. Ce n'est pas la liberté en soi qui est incompatible avec cette souveraineté. Elle a existé partout pendant le moyen âge; alors des libertés très-considérables, locales, individuelles et générales ont co-existé dans les États romains avec la souveraineté temporelle des papes, comme elles co-existaient dans d'autres pays avec la souveraineté des rois.

Mais, qu'est-il arrivé dans ces derniers temps? C'est que la démocratie moderne a établi une synonymie à peu près complète entre la liberté et la souveraineté du peuple. Certes, cette synonymie n'est pas au fond des choses, car il y a une très-grande liberté en Angleterre, où il n'y a pas de souveraineté du peuple; il y a eu une grande liberté politique en France sous la Restauration, alors que le principe de la souveraineté du peuple n'était pas proclamé. C'est ce principe de souveraineté du peuple, comme le général Cavaignac l'a parfaitement établi à cette tribune, qui est absolument incompatible avec la souveraineté temporelle du Pape; et c'est parce que l'on confond toujours la liberté avec la souveraineté du peuple, qu'on est amené à dire et à prouver que certaines libertés, généralement réclamées, sont incompatibles avec la souveraineté du Pape. (Approbation à droite.)

J'irai même plus loin, et je dirais presque que la souveraineté du peuple elle-même, à un certain degré, ne serait peut-être pas incompatible avec la domination temporelle du Pape; mais il faudrait pour cela que cette souveraineté consentît à s'effacer, à rester dans le vague, à fixer seulement l'origine du pouvoir, comme cela s'est fait en Belgique, comme cela s'est fait en Amérique, lorsque les États-Unis se sont constitués. Mais ce n'est pas là ce qu'entendent les politiques et les démocrates de notre temps.

Ils entendent par la souveraineté du peuple, non pas le droit qu'a un peuple de créer son gouvernement et de fonder ses institutions, mais le droit de les changer comme il l'entend, de tout renverser, de tout remettre en question, tous les jours, sans prétexte, sans cause, sans provocation même, uniquement au gré de sa volonté. Voilà ce qui est absolument incompatible avec la notion catholique de l'autorité; et voilà cependant ce qu'on entend aujourd'hui par la souveraineté du peuple; voilà ce que les Romains notamment ont entendu par la souveraineté du peuple (Vives réclamations à gauche.)

S'ils avaient voulu se contenter de la liberté modérée, ils auraient aujourd'hui et les deux Chambres et la garde civique, et la liberté de la presse, et toutes les libertés qu'avait données Pie IX. Ils n'en ont pas voulu; ils ont préféré aux concessions de Pie IX les excitations de je ne sais quels démagogues titrés ou non titrés; ils ont préféré la révolution à la liberté, et maintenant ils portent la peine du choix qu'ils ont fait; ils perdent la liberté politique pour avoir voulu la confondre avec l'exercice arbitraire, inique, de la souveraineté du peuple. (Très-bien!)

Je veux écarter, autant que possible, toutes les questions vagues, je veux sortir du vague avant tout; c'est le premier besoin de la question.

Je dis donc que les grandes libertés politiques des modernes consistent sur-

tout, comme l'a dit M. de Tocqueville, dans trois choses : la garde nationale, la liberté de la presse et la liberté de la tribune, ou pour mieux dire la souveraineté de la tribune, car partout où la tribune est libre elle est souveraine; nous écartons donc la liberté de la tribune, la garde civique et la liberté de la presse.

Quant à ce qui touche la liberté de la presse, je ne sais pas de meilleur moyen de répondre à l'objection qu'on fait à ce sujet que de citer le mot d'un homme d'État anglais en 1814, à je ne sais quel congrès, où l'on discutait sur les institutions, sur la constitution qu'on donnerait à l'île de Malte, qui était une nouvelle acquisition de l'Angleterre. Cet homme d'État déclara que l'Angleterre ne donnerait pas à l'île de Malte la liberté de la presse. « Comment ! lui dit-on, vous, Anglais, qui avez la liberté illimitée chez vous, vous n'aimez donc pas la liberté de la presse?

Si fait, répondit-il, je l'aime beaucoup; mais je ne l'aime pas sur un vaisseau de ligne. » Eh bien ! si un Anglais pouvait comparer l'île de Malte à un vaisseau de ligne, à plus forte raison le monde catholique a-t-il le droit de comparer la ville de Rome à un vaisseau de ligne et d'y maintenir une certaine discipline incompatible avec la liberté de la presse. (Rires ironiques à gauche.)

Mais, nous dit-on, nous ne demandons rien de tout cela, nous ne demandons aucune de ces grandes et difficiles libertés que vous venez de citer; nous ne demandons qu'une seule chose qui se trouve dans l'annexe d'une des dépêches que le Gouvernement a lues à la tribune hier.

Cette chose, c'est le suffrage délibératif en matière d'impôts accordé à la Consulte qui est créée par le *Motu proprio*.

Eh bien, Messieurs, je conçois parfaitement que le Gouvernement ait demandé cette condition, mais j'approuve très-fort qu'il n'en ait pas fait l'objet d'un *ultimatum*, et voici pourquoi : c'est que cette chose, si petite en apparence, est grosse comme le monde, elle renferme en soi tous les principes de la souveraineté parlementaire. Donner le suffrage délibératif en matière d'impôts à une Assemblée, c'est constituer en sa faveur le partage de la souveraineté; ce n'est pas autrement que les Parlements d'Angleterre et de France sont devenus souverains.

En effet, lisez l'histoire d'Angleterre, et voyez comment la Chambre des Communes est parvenue successivement à dominer la Couronne et la Chambre des Pairs, c'est uniquement parce qu'elle a été investie du vote des subsides et de la faculté souveraine de refuser le budget.

Mais en France, croyez-vous que quand Louis XVIII donnait la Charte de 1814, il avait l'intention de créer la souveraineté parlementaire? Quant à moi, je n'en sais rien, mais je ne le suppose pas. Comment a-t-il été amené à reconnaître cette souveraineté parlementaire? Parce qu'il a accordé, entre autres choses, dans sa Charte, le vote souverain de l'impôt, et cette puissance délibérative en matière de finances réclamée pour la Consulte de Rome. Pas autre chose. Ce n'est pas la composition des Chambres qui a fait leur souveraineté, ce n'est pas même le suffrage électoral dont l'une d'elles émanait, c'est cette faculté d'accorder ou de refuser les finances au Roi. En effet, voyez ce qui est arrivé la première fois que le Roi a voulu user du droit que la Charte de 1814 lui assurait, le droit de faire la paix ou la guerre, la guerre d'Espagne

en 1823; comment s'y est-il pris? Est-ce qu'il a pu la faire comme il l'entendait? Pas le moins du monde; il a été obligé de venir demander aux Chambres, à la Chambre des Députés, l'argent nécessaire pour faire la guerre, et c'est la Chambre des Députés qui a décidé, en donnant ou en refusant des millions, qu'il y aurait la guerre ou qu'il y aurait la paix. A partir de ce jour-là, la souveraineté parlementaire a été créée en France dès avant la Charte de 1830.

Il en serait de même à Rome, il en serait de même si la Consulte ou une assemblée quelconque était investie du suffrage délibératif en matière de finances. (Bruit en sens divers.) Mais voyez, Messieurs, ce qui arriverait. Toutes les fois que dans cette assemblée se manifesterait un esprit hostile à la direction donnée par le Saint-Père, même aux affaires de l'Église, savez-vous ce qui arriverait? On lui refuserait les subsides, ou on le menacerait de ce refus; on menacerait du refus de budget un Pape qui ne voudrait pas suivre telle ou telle voie dans le gouvernement général de l'Église, exclure, par exemple, telle ou telle congrégation; vous verriez venir à la tribune de l'assemblée romaine tel orateur qui, s'inspirant des idées exprimées, il n'y a pas longtemps, à celle-ci par l'honorable M. Pierre Leroux, viendrait prouver l'incompatibilité de telle ou telle congrégation religieuse, de la Compagnie des Jésuites, par exemple, avec le progrès moderne, en accompagnant son argumentation du *baculus* et du *cadaver*, et de tout le cortége habituel... (on rit), et puis joindre à sa proposition la menace du refus du budget.

Quel remède aurait le chef de l'Eglise, et quel remède trouverait le monde catholique tout entier dans une position si délicate et si difficile? Comprenez bien, Messieurs, que si on voyait à côté du Pape une Chambre législative investie de cette grande prérogative, les catholiques du monde entier ne sauraient plus à quoi s'en tenir. Leur position deviendrait, sous certains rapports, plus délicate, plus difficile, plus pénible, que si le Pape était captif d'une autre puissance, ou même sujet, ouvertement sujet de la République romaine. Alors, au moins, les catholiques sauraient à qui ils ont affaire.

Mais avec une Chambre investie du suffrage délibératif à côté de lui, on serait toujours dans le doute; la souveraineté serait partagée, elle serait par conséquent anéantie. Le Pape serait nominalement le chef, mais réellement le sujet; il serait condamné à faire la volonté d'autrui, au nom de sa propre volonté; ce serait pour lui, comme pour nous, la position la plus fausse, la plus équivoque, la plus terrible; la raison, la conscience et la bonne politique nous invitent également à l'éviter. (Très-bien! très-bien!)

Un membre. — Et la monarchie représentative...

M. DE MONTALEMBERT. Dans la monarchie représentative, l'honorable interrupteur le sait aussi bien que moi, le Roi n'est au fond que ce que je viens de dire tout à l'heure; il n'est que le chef nominal; il n'est pas le chef réel de la politique; ceci a été consacré en 1830. (Approbation à droite.)

Eh bien! voilà l'état que nous ne pouvons pas admettre pour Rome, et qu'aucun esprit, vraiment politique, ne saurait infliger, je ne dis pas seulement au Souverain-Pontife, mais au monde catholique; car alors, en allant rétablir le Pape dans sa souveraineté, vous auriez manqué complètement votre but; cette souveraineté, vous l'auriez divisée, partagée, anéantie, et tôt ou tard, vous l'auriez condamnée à subir le sort du patriarche de Constantinople, c'est-

à-dire à perdre son indépendance, son autorité et sa dignité dans je ne sais quel dédale de factions et de partis politiques, dont sa souveraineté réelle et effective peut seule le préserver. C'est ce qui est arrivé au patriarche de Byzance. (Approbation à droite.)

Maintenant, qu'avez-vous été rétablir à Rome? Ce n'est pas un souverain, comme par exemple le grand-duc de Toscane, car vous n'avez pas été rétablir le grand-duc de Toscane quand il a été détrôné!

Ce n'est pas non plus, comme l'a dit l'honorable général Cavaignac, ce n'est pas un homme infiniment respectable...

A gauche. Ah! ah! (Bruit.)

M. DE MONTALEMBERT. Certes, le Pape est à la fois un souverain et un homme infiniment respectable ; mais je dis que ce n'est ni le souverain ni l'homme infiniment respectable que vous avez été rétablir ; c'est le Pape, le pontife, le chef spirituel des consciences catholiques que nous avons été rétablir. Eh bien! maintenant, quel est votre intérêt après la grande œuvre que vous avez entreprise et accomplie? c'est de rétablir et de maintenir ce Pape dans la plénitude de son autorité morale sur les consciences catholiques que vous avez voulu servir et affranchir du plus grand des dangers. Mais, sachez-le bien, cette autorité morale peut être plus ou moins entière.

Je touche ici un sujet infiniment délicat. Si le Pape faisait les concessions que demande l'honorable M. Victor Hugo et plusieurs autres membres de cette Assemblée...

Mon Dieu! je ne voudrais rien dire qui pût porter atteinte le moins du monde au respect que je lui dois, à l'autorité infaillible qu'il a sur toutes les consciences catholiques, mais je suis obligé de le dire, il ne jouirait peut-être plus de cette grande et si juste popularité dont il a été investi par les acclamations unanimes de toutes les nations catholiques du moment où il est monté sur le trône apostolique.

Je ne parle pas de ces acclamations hypocrites qui n'ont été pour Pie IX que le signal de la perfidie et de la conspiration ; je parle de cet enthousiasme sincère, universel, dont le monde catholique, hors de l'Italie, hors de Rome, l'a salué et entouré. Si on voyait Pie IX profiter si peu de l'expérience douloureuse qu'il a faite et vouloir recommencer à courir les risques, les dangers de la situation où il s'est déjà trouvé ; si on le voyait rétablir, non pas même la liberté de la presse, non pas même la garde civique, mais seulement ce pouvoir parlementaire que le *Motu proprio* refuse, je dis humblement, sincèrement, que la confiance, la profonde et filiale confiance que nous avons en lui serait alarmée ; je ne dis pas ébranlée, mais alarmée. (Mouvement.)

Permettez, je le disais tout à l'heure, qu'est-ce qui fait donc l'empire du Pape? Je ne veux pas parler, comprenez-moi bien, de l'autorité dogmatique, infaillible, qui lui resterait toujours ; je parle de l'autorité personnelle du Pape actuel ; de la popularité du Pape du moment ; cette autorité-là serait ébranlée dans l'opinion des catholiques si on le voyait, après la grande et glorieuse épreuve qu'il a faite (et que je le féliciterai toute ma vie d'avoir entreprise), si on le voyait recommencer cette carrière pleine de périls pour lui, pour l'Église, pour la charge dont il n'est, après tout, comme il le dit lui-même chaque jour, que le dépositaire. (Assentiment à droite.) Et il faut bien, après tout, puisqu'on

lui recommande tant de tenir compte de l'opinion publique, qu'il compte pour quelque chose celle des catholiques.

Maintenant, si, comme je le crois, il est établi que le suffrage délibératif accordé à la Consulte est identique avec le gouvernement parlementaire, je dis que le Souverain Pontife et ceux qui défendent sa politique ici ont le droit d'opposer à la création, ou plutôt au rétablissement du pouvoir parlementaire dans l'Etat romain, différents ordres d'objections que je vais rapidement parcourir devant vous. Ils ont d'abord le droit d'examiner quels sont ceux qui demandent ces institutions. Je parle des institutions parlementaires, de ce qu'on appelait tout à l'heure la monarchie représentative.

Or, il y a deux espèces d'hommes qui demandent ces institutions; les premiers sont ceux qui les ont détruites en France; ce sont ceux qui s'appellent les républicains de la veille.

Comment peuvent-ils demander en Italie des institutions qu'ils ont détruites en France? (Rire d'assentiment à droite.)

Savez-vous pourquoi ils le font? J'en trouve l'explication dans un passage du journal *le National*, qui porte la date du 12 septembre 1649, la même date que le *Motu proprio*.

Une voix. La concordance de date est curieuse.

M. DE MONTALEMBERT. Voici ce que dit ce journal:

« Quoi que fasse Pie IX, le peuple romain n'acceptera pas franchement les libertés nouvelles qui lui seront données; il ne s'en servira que pour renverser le prince qui aura cru pouvoir les lui accorder et pour se débarrasser de son autorité. » (Ah! ah! — Hilarité prolongée à droite.)

Un membre. Va pour le *Motu proprio* du *National*.

M. DE MONTALEMBERT. Je trouve les hommes qui parlent ce langage très-logiques. Je ne dirai même pas qu'ils sont incompétents dans la matière. Au contraire, je les trouve très-compétents. (Nouvelle hilarité.) Seulement, je déclare que leur opinion prouve contre eux, qu'ils parlent *pour* ou qu'ils parlent *contre*, et qu'il faudrait que le Pape et ses conseillers fussent bien aveugles pour ne pas être éclairés par des aveux aussi francs, aussi logiques.

Voilà pour la première classe de ceux qui demandent le gouvernement représentatif en Italie.

Maintenant, il y en a une autre; et ceux-là sortent de la nombreuse classe d'hommes qui ont, non pas renversé le gouvernement parlementaire en France, mais qui l'ont, au contraire, aimé, servi, pratiqué. Je suis de ce nombre. J'ai aimé beaucoup ce gouvernement représentatif; j'ai fait plus que l'aimer, beaucoup plus, j'y ai cru. J'ai cru de bonne foi, et même, si vous voulez que je vous l'avoue, j'y crois encore..... (Rire prolongé à gauche.)

Plusieurs voix. Très-bien! très-bien! (Rumeurs à gauche.)

M. DE MONTALEMBERT. Je crois qu'en théorie, et vu l'imperfection humaine, c'est le meilleur des gouvernements. (Murmures,)

Mais vous m'avez enseigné une pratique toute différente de la théorie (on rit), et, après avoir vu que ce gouvernement, conduit, dirigé comme il l'était de part et d'autre, dans le pouvoir et dans l'opposition, par les hommes éminents que je vois devant moi, M. Barrot, M. Thiers, M. Dufaure, M. Molé

et tant d'autres ; après avoir vu que ce gouvernement, ainsi conduit, ainsi dirigé, avec toutes les conditions possibles de prospérité, de succès et de durée, a fini, comme vous l'avez vu, par une surprise qui l'a renversé net de fond en comble en un jour... (Vives réclamations à gauche.)

A droite. Très-bien ! très-bien ! — C'est très-vrai ! (Agitation.)

Un membre, au milieu du bruit. C'est un escamotage !

M. DE MONTALEMBERT. Je dis qu'après avoir vu se terminer ainsi ce grand et puissant gouvernement constitutionnel en France par..... vous ne voulez pas que je l'appelle une surprise..... par une révolution qui l'a renversé..... (Bruit à gauche.)

A droite. Allez ! allez ! Très-bien !

M. DE MONTALEMBERT. Après l'avoir vu finir de la sorte, je suis bien obligé de me dire à moi-même que là n'est pas la perfection en fait de politique, et je conçois, par conséquent, que le pape ou tout autre souverain, à qui j'aurais été tenté moi-même, en 1836 ou 1837, de conseiller le gouvernement représentatif, nous réponde : « Avant de le conseiller aux autres, vous auriez bien dû réussir à le garder vous-même. » (Rire d'adhésion à droite.)

Une voix à gauche. Et la monarchie absolue, l'avez-vous su garder ?

M. DE MONTALEMBERT. Non, car je n'y ai jamais cru ; je ne l'ai jamais défendue nulle part.

Voilà pour les personnes qui recommandent le gouvernement constitutionnel au pape et leurs deux catégories.

Mais j'ajoute qu'il y a une autre objection, plus puissante encore, tirée des expériences qu'on a faites de ce gouvernement constitutionnel en Italie.

Il y a encore un pays qui possède un gouvernement constitutionnel en Italie, c'est le Piémont. Quel usage y a-t-on fait du gouvernement représentatif et de la souveraineté parlementaire ? Je vous prie de réfléchir à ceci, et d'y répondre, si vous le voulez.

Oui, il est venu un moment où le roi de Sardaigne a donné à son peuple le gouvernement constitutionnel qu'on veut aujourd'hui contraindre le pape à accepter. Eh bien ! quel usage la majorité de la Chambre piémontaise a-t-elle fait de ce nouveau pouvoir ?

Elle a d'abord, comme vous le savez, précipité le roi Charles-Albert dans la dénonciation de l'armistice avec les Autrichiens et dans la catastrophe de Novarre. Et puis, comment a-t-elle supporté ce malheur ? Vous souvenez-vous du tableau qu'a fait, à cette tribune même, notre honorable collègue M. Drouyn de Lhuis, à l'Assemblée constituante, qui était quelquefois plus tolérante que vous, Messieurs ? (Approbation à droite.)

Vous souvenez-vous du tableau qu'il a tracé de cette opposition piémontaise qui, lorsque les Autrichiens faisaient mine d'entrer par une des portes de Turin, comme par cette porte-là, s'en allait par celle-ci. (Mouvement.)

Vous souvenez-vous de ce tableau ? Pour moi, il est resté gravé dans ma mémoire.

M. BIXIO. Il n'a pas dit cela ! (Réclamations et mouvements divers.)

M. DE MONTALEMBERT. Mais dès que l'ennemi s'est retiré, l'opposition est

rentrée par sa porte. Et qu'a-t-elle fait depuis qu'elle est rentrée, car c'est elle qui a la majorité ? Elle rend le gouvernement impossible en Piémont, de l'aveu de tout le monde, de l'aveu des amis sincères et dévoués de la liberté italienne, de la liberté constitutionnelle en Italie. Elle répond par des bravades aux Autrichiens qui sont loin, et au Gouvernement qui est sous sa main, elle rend le pouvoir impossible. Elle complique les difficultés, crée mille embarras, et rend insupportable le fardeau du gouvernement aux hommes généreux et dévoués qui en sont chargés, à la dynastie nationale et patriotique, qui est la seule garantie de l'indépendance de ce pays. (Approbation à droite.)

Voilà les conséquences que donne la pratique du seul gouvernement constitutionnel d'Italie. Voilà les encouragements qu'il donne à Pie IX. J'oublie même que ces grands hommes d'État sont occupés depuis quelque temps à tourmenter, à vexer les évêques et l'Église même, en Piémont. (Exclamations et rires ironiques à gauche.)

Voulez-vous que Pie IX, le chef des évêques, ne s'inquiète pas de la manière dont ils sont traités par la Chambre piémontaise ? Croyez-vous qu'il n'a pas l'œil ouvert sur toutes ces choses ? Croyez-vous que ce soit un encouragement pour lui que de voir la manière dont l'Assemblée délibérante et parlementaire du Piémont traite et dirige les affaires ecclésiastiques de ce pays, là, à sa porte ? Croyez-vous que ce soit un argument en faveur du gouvernement constitutionnel à Rome ?

Et cependant les Piémontais n'ont pas affaire à un gouvernement clérical ; le Gouvernement est dans les mains des laïques, des hommes, à ce qu'on prétend, les plus indépendants, les plus éclairés et les plus libéraux de l'Italie actuelle. Eh bien ! ils leur rendent, je le répète, le gouvernement impossible ; ils font douter les amis de la liberté italienne de la possibilité d'avoir un gouvernement parlementaire dans ce pays. (Très-bien !)

Mais il y a une autre expérience ; c'est celle qu'a faite Pie IX lui-même.

Est-ce qu'il n'a pas donné à son pays, comme je le disais tout à l'heure, toutes les libertés qu'on réclame, et plus encore ? Il a donné la liberté de la presse ; il a donné la garde civique. Il a donné les deux Chambres, le Statut constitutionnel. Eh bien ! quel en a été le résultat pour lui ? La presse l'a renversé moralement avant qu'il fût renversé de fait. La garde civique l'a assiégé dans son palais du Quirinal. Et les deux chambres sont restées muettes et impassibles quand son ministre a été assassiné ; et c'est le chef du parti constitutionnel de ce temps-là, Mamiani, qui s'est constitué le successeur du ministre assassiné et le geôlier du Saint-Père.

Voilà l'expérience qu'a faite le pape du gouvernement constitutionnel. (Rumeurs à gauche. — Approbation à droite.)

Les uns disent que le pape a changé ; les autres diraient volontiers qu'il s'est trompé. Je ne crois ni l'un ni l'autre. Non, Pie IX n'a ni changé, ni erré ; il ne s'est ni trompé, ni transformé.

Il ne s'est pas trompé en essayant de donner la liberté à son pays et à l'Italie ; quand il a invité, non pas comme on l'a dit, l'Église à se réconcilier avec la liberté... l'Église réconcilie, elle ne se réconcilie pas, elle n'a besoin de se réconcilier avec personne... (Mouvement.)

Mais, quand il a invité la liberté moderne à se réconcilier avec l'Église, trop longtemps méconnue par elle.....

S'il n'avait pas fait ce grand essai, cette grande et noble épreuve, et cela avec une droiture et une bonne foi incomparables, on aurait pu douter de la grandeur de son âme ; on aurait pu croire, quelques esprits étroits auraient pu croire que l'autorité pontificale repoussait systématiquement le progrès, la civilisation, la liberté. Mais maintenant, après l'épreuve qu'il a faite, il est hors de doute que si la liberté n'a pas pris racine à Rome, ce n'est pas la faute de Pie IX, c'est la faute de ceux à qui il a donné cette liberté. (Vive approbation à droite.)

Il ne s'est donc pas trompé non plus en entreprenant cette noble et grande œuvre qui l'immortalisera, et dont, pour mon compte, je le féliciterai toujours.

Il ne doit pas avoir changé non plus ; je suis convaincu qu'il n'est nullement disposé à sacrifier la cause de la liberté, de la liberté du bien au culte de la force; mais il a vu, il s'est éclairé, il a eu les yeux ouverts, il a profité de la leçon que Dieu lui a donnée par les événements, et il serait inexcusable de ne pas en profiter.

Et, du reste, s'il avait changé, ce que je ne crois pas, est-ce qu'il serait par hasard le seul qui ait changé en Europe, en France et partout ailleurs ?

On a parlé hier de l'apostasie du grand parti libéral.

Et bien ! Messieurs, que s'est-il passé en effet dans le monde depuis quelques années ? Croyez-vous qu'en effet les hommes de sens, de cœur, de conscience, y aiment la liberté, ou croient en elle, croient à la marche ascendante du genre humain, au progrès indéfini de la civilisation et des institutions, comme ils le faisaient il y a deux ou trois ans ? (Mouvement en sens divers.) Croyez-vous qu'en France, en Europe, partout, les consciences, les cœurs, les intelligences les plus hardies n'aient pas été ébranlés ? croyez-vous qu'une lumière sanglante ne s'est pas levée dans bien des intelligences et bien des consciences ? (Nouvelle approbation à droite.)

Et si vous doutez de notre compétence, de notre impartialité, à nous, hommes politiques, nous, hommes parlementaires, usés et dégoûtés par les fatigues de la vie politique, eh bien ! alors je vous dirai : Allez sonder les profondeurs des nations, allez auprès de n'importe quel foyer modeste interroger des patriotes obscurs, mais généreux et intelligents : allez demander aux hommes qui ne se sont jamais mêlés aux affaires, qui sont toujours restés loin du bruit, de l'agitation, des dégoûts de la vie politique; frappez à la porte de leur cœur, sondez leur conscience, et demandez-leur s'ils aiment le progrès et la liberté du même amour qu'ils l'aimaient autrefois ; ou bien si, en l'aimant toujours, ils croient avec la même foi, avec la même confiance ? Vous n'en trouverez pas un sur cent, pas un sur mille. (Vive et longue approbation à droite. — Murmure et dénégations à gauche.)

Ah ! cela est triste, c'est une triste vérité ; je conçois la douleur qu'elle vous inspire, elle m'en inspire aussi à moi ; mais c'est une vérité, et je défie de la nier. Faites cette recherche que je vous indique : allez sonder les cœurs, vous n'en trouverez pas un sur cent, pas un sur mille parmi les libéraux d'autre-

fois qui aient la même foi, la même ardeur qu'ils avaient il y a deux ou trois ans. (C'est vrai! c'est vrai! — Non! non!) Mais hier vous l'avez dit; l'un de vos orateurs que nous avons écouté avec le silence du respect, si ce n'est celui de la sympathie, l'un de vos orateurs l'a dit lui-même hier à cette tribune; il l'a signalé, il l'a défini, il a qualifié cela d'apostasie du grand parti libéral; je tâche de venir vous expliquer ce phénomène, et vous m'interrompez, et vous regardez cela comme une injure.

J'ai bien plus à vous dire. je dis que ce phénomène est universel, et je vais maintenant en donner la raison. Pourquoi ce changement? Parce que le nom et le drapeau de la liberté ont été usurpés par d'impurs et d'incorrigibles démagogues, qui l'ont souillé et qui s'en sont servis pour faire triompher le crime. (Violente exclamation à gauche. — Vive approbation à droite.)

Pourquoi donc, Messieurs (l'orateur se tourne vers la gauche), voulez-vous prendre ce que je dis pour vous? (Rires à droite.) Pourquoi ne voulez-vous pas m'écouter? Laissez-moi donc faire ici de l'histoire.

Je dis que partout d'impurs et incorrigibles démagogues ont souillé la cause de la liberté... (Nouvelle interruption à gauche.)

Un membre à gauche. Ce sont les Jésuites qui l'ont salie. (Exclamations et rires à droite.)

M. DE MONTALEMBERT... Je dis que partout, au pied du Capitole comme à la barrière de Fontainebleau, dans les faubourgs de Francfort comme sur le pont de Pesth, partout le poignard démocratique a été indignement uni au drapeau de la liberté. (Vives réclamations à gauche. — Nouvelle et plus vive approbation à droite.)

M. LE PRÉSIDENT. Laisez donc la liberté de parler contre l'assassinat!

M. V. LEFRANC. A-t-on parlé de ceux de la Hongrie?

M. CHARRAS. Et les gibets monarchiques!

M. DE MONTALEMBERT. J'entends une interruption que je saisis au passage. On m'objecte les gibets monarchiques.

Croyez-vous que j'ai deux poids et deux mesures? Jamais! C'est moi qui ai flétri autrefois les massacres de Gallicie à la Chambre des Pairs. Je ne m'en repens pas, je ne rétracte rien.

Vous m'objectez les supplices de la Hongrie, les supplices du comte Bathiani et autres. Je n'hésite pas à déclarer ici que si les faits que les journaux rapportent sont vrais, que s'il n'y a pas d'autres motifs pour ces exécutions que ceux publiés...

A gauche. Ah! ah! vous en doutez?

A droite. Laissez donc parler!

M. DE MONTALEMBERT... S'il en est ainsi, je réprouve ces exécutions; je les réprouve, je les déplore, je les déteste; mais j'ajoute après tout: ce sont des représailles provoquées par le meurtre du comte Zichy, du général Latour... (Exclamations ironiques à gauche.)

Voix à gauche. C'est là de la charité chrétienne!

M. FRICHON. Ce n'est guère catholique.

M. WOLOWSKI. On se déshonore par des représailles pareilles.

M. DE MONTALEMBERT. Je poursuis, et je dis que ce sont les forfaits, les

assassinats, les crimes commis par tous au nom de la liberté, qui ont glacé et désolé les cœurs les plus dévoués à sa cause.

Savez-vous ce qui éteint dans les cœurs la flamme rayonnante et féconde de la liberté ? Ce n'est pas la main des tyrans. Voyez la Pologne ! Depuis trois quarts de siècle, est-ce que cette flamme de la liberté n'y brûle pas inextinguible sous une triple oppression ? Savez-vous ce qui l'éteint ? Ce sont eux, eux ! ces démagognes dont je parlais tout à l'heure, ces anarchistes (vive et longue approbation à droite ; — réclamations à gauche), ces hommes qui déclarent partout une guerre impie et implacable à la nature humaine, aux conditions fondamentales de la société, aux bases éternelles de la vérité, du droit et de la justice sociale. Voilà les hommes qui éteignent l'amour de la liberté. (Nouvelle approbation.)

Voyez, je vous en conjure, ce qui se passait en Europe il y a trois ans. La liberté étendait partout graduellement son empire ; les rois venaient tous, tour à tour, en regimbant, je le veux bien... (on rit) ; mais ils venaient tous, tour à tour, déposer, en quelque sorte, leur couronne aux pieds de la liberté, lui demander un sacre nouveau, une investiture nouvelle. Le pape lui-même, le symbole vivant de l'autorité, l'incarnation du pouvoir le plus auguste et le plus ancien... (Rire ironique à gauche.)

M. LE PRÉSIDENT. Je dois constater, à la charge de qui il appartiendra, qu'on n'a pas pu attaquer l'assassinat, la démagogie et l'anarchie, sans exciter des réclamations, et qu'on ne peut pas rendre hommage à ce qui est respectable, sans exciter les rires et la dérision ! (Vifs applaudissements sur tous les bancs de la droite. — Rumeurs à l'extrême gauche.)

Vous blessez tous les sentiments publics. (Nouveaux applaudissements.)

M. DE MONTALEMBERT. Pie IX lui-même, le symbole le plus auguste et le plus ancien de l'autorité sur la terre, avait cru pouvoir demander à la liberté, à la démocratie, au progrès, à l'esprit moderne, un rayon de plus pour sa tiare. Eh bien ! que s'est-il passé ? Vous avez arrêté tout cela, vous avez tout bouleversé, tout détruit : vous avez arrêté, détourné tout ce courant admirable qui nous inspirait, à nous, vieux libéraux, comme vous dites, tant de confiance et d'admiration. Ce courant s'est perdu. Vous avez détrôné quelques rois, c'est vrai, mais vous avez détrôné bien plus sûrement la liberté ! (Applaudissements à droite.)

Un membre à gauche. Nous avons la première manche, vous avez la seconde : nous verrons qui aura la belle.

M. LE PRÉSIDENT. Ce sont là des expressions d'estaminet dont on devrait bien s'abstenir.

M. DE MONTALEMBERT. Les rois sont remontés sur leurs trônes, la liberté n'est pas remontée sur le sien, elle n'est pas remontée sur le trône qu'elle avait dans nos cœurs. Oh ! je sais bien que vous écrivez son nom partout, dans toutes les lois, sur tous les murs, sur toutes les corniches. (L'orateur montre la voûte de la salle. — Longue approbation et hilarité à droite.) Mais dans les cœurs, son nom s'est effacé. Oui, la belle, la fière, la sainte, la pure et noble liberté que nous avons tant aimée, tant chérie, tant servie... (violents murmures à gauche), oui, servie, avant vous, plus que vous, mieux que vous (nouvelles rumeurs) ; cette

liberté-là, elle n'est pas morte, j'espère, mais elle est éteinte, évanouie, écrasée, étouffée (nouvelles rumeurs à gauche) entre ce que l'un de vous a osé appeler la souveraineté du but, c'est-à-dire la souveraineté du mal, et, de l'autre, ce retour forcé vers l'exagération de l'autorité, dont vous avez fait un besoin pour la nature humaine, pour la société et pour le cœur humain, effrayé de vos excès. (Marques d'approbation et longs applaudissements sur les bancs de la majorité.)

Eh bien! ce même mouvement que je signalais, que vous signalez, que vous reconnaissez vous-mêmes dans le monde politique, ce mouvement s'est produit dans l'Église et dans ce monde catholique dont vous discutez aujourd'hui les destinées.

Oui, quand Pie IX est monté sur son trône, et quand, voyant devant lui la liberté, la démocratie moderne, il a marché droit à elle et il lui a dit : Vous êtes ma fille et je suis votre père... (Rires ironiques à gauche.)

M. LE PRÉSIDENT. C'est le comble de l'indécence!

Voix nombreuses à droite. Très-bien! très-bien! — Attendez le silence!

M. DE MONTALEMBERT. Ce jour-là il s'est manifesté immédiatement deux opinions dans l'Église catholique. Les uns, c'était la minorité, les gens prudents, un peu peureux, un peu diplomates, les gens expérimentés, âgés, les sages, disaient volontiers : Mais le pape entreprend là peut-être quelque chose de bien risqué, de bien dangereux, qui tournera mal pour lui. Les autres, et c'était la grande majorité, et j'en étais, moi, Messieurs; oui, moi, mes amis, ce qu'on appelait alors le parti catholique, nous avons salué avec passion, avec enthousiasme, ce mouvement du pape. Eh bien! nous sommes obligés de le dire, nous avons reçu un effroyable démenti. L'épreuve a tourné non pas contre nous, non pas contre Pie IX, mais contre la liberté. (Bravos nombreux à droite.) C'est pour cela que je voudrais tenir ici, devant moi, tous ces démagogues, tous ces perturbateurs dont je parlais tout à l'heure, et je voudrais leur dire une bonne fois la vérité, et la voici. (Vive approbation à droite. — Rumeurs à gauche.)

A droite. Très-bien! très-bien! — Parlez! parlez!

M. DE MONTALEMBERT. La voici cette vérité. Si je pouvais m'adresser à tous ensemble, je leur dirais : Savez-vous quel est devant le monde le plus grand de tous vos crimes? ce n'est pas seulement le sang innocent que vous avez versé, quoiqu'il crie vengeance au ciel contre vous; ce n'est pas seulement d'avoir semé à pleines mains la ruine dans l'Europe entière, quoique ce soit le plus formidable argument contre vos doctrines. Non! c'est d'avoir désenchanté le monde de la liberté. (Acclamations à droite. — Très bien! très-bien!) C'est d'avoir en quelque sorte désorienté le monde!

C'est d'avoir compromis, ou ébranlé, ou anéanti dans tous les cœurs honnêtes cette noble croyance! c'est d'avoir refoulé vers sa source le torrent des destinées humaines. (Applaudissements prolongés sur les bancs de la majorité.)

Je demande mille pardons à l'Assemblée de la retenir encore à une heure si avancée.

A DROITE. Parlez! parlez!

M. DE MONTALEMBERT. J'aime à croire que Pie IX n'accepte pas la déplo-

rable alternative que je signalais tout à l'heure ; j'aime à croire, et même je suis convaincu, qu'il reconnaît qu'il y a un milieu à garder entre cette souveraineté du mal que la fausse liberté réclame et le retour exagéré et absolu vers le despotisme. Mais au moins vous tous, amis sincères et fidèles de cette pauvre liberté dont je vous peignais tout à l'heure les douleurs et les catastrophes, aidez-le dans sa tâche, ne le découragez pas, ne l'embarrassez pas, ne compliquez pas sa situation déjà si difficile et si douloureuse ; prêtez-lui le concours de vos sympathies et de vos respects, et aidez-le à trouver dans la sainteté de sa conscience et dans la pureté de ses intentions ce milieu que nous désirons, nous tous qui croyons encore, malgré tout, à la liberté. (Vifs applaudissements à droite.)

Mais enfin, supposons, et c'est par là que je devrais terminer : vous m'êtes témoins que si je vous ai fatigués trop longtemps à la tribune...

A droite. Non ! non ! Parlez !

M. DE MONTALEMBERT. Vous savez que mes interrupteurs ont occupé au moins la moitié du temps que je vous ai pris. (Rire approbatif à droite.)

Maintenant, je ne puis pas cependant descendre de la tribune sans examiner une supposition menaçante. Je suppose que je me trompe, que M. Thiers se trompe, que la commission se trompe, que le Pape se trompe, que tout le monde se trompe, excepté MM. de l'opposition, et une certaine portion que je ne sais comment appeler : de la plaine ou de l'ancien parti modéré, dont M. Victor Hugo s'est fait l'orateur. (Réclamations violentes sur les bancs que veut désigner l'orateur.) Nous avons tous tort de trouver que le Pape accorde assez par son *Motu proprio;* il faut donc exiger plus : il faut, comme l'a dit M. Victor Hugo, le contraindre à faire plus. Voyons donc comment vous vous y prendrez, vous, pour le contraindre ; car, avant tout, il ne faut pas rester, comme on l'a fait jusqu'à présent, dans le vague ; il faut voir où l'on va, où l'on marche. Je suis convaincu que personne ici ne veut, à l'heure qu'il est, user de violence. Quant au Gouvernement, le langage intelligent et généreux qu'a tenu hier M. le ministre des affaires étrangères ne me permet pas de supposer un instant qu'il veuille jamais avoir recours à la contrainte, à la violence. Je suis même convaincu que personne, ni dans la majorité, ni même dans la minorité, n'a cette pensée, quant à présent. Ne me démentez pas, je vous en supplie. (Interruption.)

Une voix à gauche. Ah! comme c'est gentilhomme !

M. DE MONTALEMBERT. Je dis que personne ici, ni d'un côté ni de l'autre, ne veut, de propos délibéré, employer contre le Saint-Père une violence quelconque. (A gauche : Non !) Nous sommes donc d'accord.

Eh bien, maintenant, puisque vous ne voulez pas employer cette violence, puisqu'il n'entre dans l'esprit de personne sans exception, de renouveler contre Pie IX des attentats qui ont été commis contre Boniface VIII et tant d'autres papes, évitez d'entrer dans la voie qui peut conduire, qui peut aboutir à cette violence dont vous désavouez d'avance la pensée.

Mais laissez-moi vous le demander : Croyez-vous que les hommes qui ont été conduits à porter la main sur le Saint-Siége, sur les Souverains-Pontifes eux-mêmes, sont entrés avec cette pensée dans leurs luttes contre le Saint-

Siége? Croyez-vous qu'ils se sont dit tout d'abord : Je ferai le Pape prisonnier ou je lui forcerai la main par tous les moyens que peut fournir la violence ou la contrainte? Je suis convaincu qu'il n'en est rien : mais ils y ont été conduits comme vous y seriez conduits vous-mêmes si vous entriez dans cette voie, par le dépit, par l'impatience, par la menace maladroitement faite, qui manque son effet, et à laquelle un détestable amour-propre force de rester fidèle; voilà comme on aboutit à la contrainte et à la violence. (Sensation.)

Napoléon lui-même, quand il a fait Pie VII prisonnier, croyez-vous qu'en commençant à lutter avec lui il a envisagé d'avance la nécessité où il s'est cru placé, de traîner Pie VII à Savone et à Fontainebleau?

Je suis convaincu du contraire; et puisque j'ai cité ce nom et cette histoire, qui a déjà été citée dans cette discussion par M. le général Cavaignac, si je ne me trompe, je m'y arrêterai un instant. Je sais bien que c'est un lieu commun de l'histoire, que cette défaite de Napoléon par Pie VII; il doit être familier à tous les esprits, cependant il renferme de bien grands enseignements. D'abord, il renferme celui-ci, dont on ne paraît pas toujours assez préoccupé. On dit : Mais, après tout, nous ne luttons avec le Saint-Siége que sur un objet purement temporel; il ne s'agit pas du tout de l'autorité spirituelle, de la vérité dogmatique. C'est très-vrai; mais Napoléon, lui aussi, quand il luttait avec Pie VII, était-ce pour un objet spirituel, dogmatique? Pas le moins du monde. C'était bel et bien pour un objet purement temporel, pour un règlement de police et pour une question de guerre: pour une question de ports que Pie VII ne voulait pas fermer aux Anglais, pour une question de guerre qu'il ne voulait pas déclarer aux Anglais; tout comme Pie IX, qui a été détrôné par ses sujets pour n'avoir pas voulu faire la guerre aux Autrichiens. Cela n'a pas empêché l'Europe et le monde de voir en Pie VII le martyr des droits de l'Eglise.

Et qu'en est-il résulté de cette lutte entre Napoléon et Pie VII? Une grande faiblesse et une grande déconsidération pour le grand Empereur, et, en fin de compte, une grande défaite. Car, et ceci est ce qu'il y a de plus grave, c'est ce qui doit frapper tous les esprits, même les plus prévenus, même les moins sensibles aux préoccupations que l'on suppose peut-être dominer chez moi en ce moment : ce n'est pas seulement le discrédit et la déconsidération qui, tôt ou tard, s'attachent à ceux qui luttent contre le Saint-Siége, mais c'est encore la défaite! Oui, c'est l'insuccès qui est certain ; certain, notez-le bien!

Et pourquoi l'insuccès est-il certain? Ah! remarquez bien ceci: parce qu'il y a entre le Saint-Siége et vous, ou tout autre qui voudrait combattre contre lui, il y a inégalité de forces. Et sachez bien que cette inégalité n'est pas pour vous, mais contre vous. Vous avez 500,000 hommes, des flottes, des canons, toutes les ressources que peut fournir la force matérielle. C'est vrai. Et le Pape n'a rien de tout cela, mais il a ce que vous n'avez pas, il a une force morale, un empire sur les consciences et sur les âmes auquel vous ne pouvez avoir aucune prétention, et cet empire est immortel. (Dénégations à gauche. — Vive approbation à droite.)

Vous le niez; vous niez la force morale, vous niez la foi, vous niez l'empire de l'autorité pontificale sur les âmes; cet empire qui a eu raison des plus fiers

empereurs. Eh bien, soit! mais il y a une chose que vous ne pouvez pas nier, c'est la faiblesse du Saint-Siége. Or, sachez-le, c'est une faiblesse même qui fait sa force insurmontable contre vous. Ah! oui, il n'y a pas dans l'histoire du monde un plus grand spectacle et un plus consolant que les embarras de la force aux prises avec la faiblesse. (Nouvelles et nombreuses marques d'adhésion à droite.)

Permettez-moi une comparaison familière. Quand un homme est condamné à lutter contre une femme, si cette femme n'est pas la dernière des créatures, elle peut le braver impunément, elle lui dit: Frappez, mais vous vous déshonorerez, et vous ne me vaincrez pas. (Très-bien! très-bien!) Eh bien! l'Église n'est pas une femme, elle est bien plus qu'une femme, c'est une MÈRE. (Très-très-bien! — Une triple salve d'applaudissements accueille cette phrase de l'orateur.)

C'est une MÈRE, c'est la mère de l'Europe, c'est la mère de la société moderne, c'est la mère de l'humanité moderne. On a beau être un fils dénaturé, un fils révolté, un fils ingrat, on reste toujours fils, et il vient un moment, dans toute lutte contre l'Église, où cette lutte parricide devient insupportable au genre humain, et où celui qui l'a engagée tombe accablé, anéanti, soit par la défaite, soit par la réprobation unanime de l'humanité. (Nouveaux applaudissements.)

Figurez-vous, Messieurs, Pie IX en appelant à l'Europe, en appelant à la postérité, en appelant à Dieu contre les violences et contre la contrainte de la France, de la France qui l'a sauvé, et qui viendrait ainsi ajouter la plus ridicule des inconséquences à un crime qui n'a jamais porté bonheur à personne depuis que l'histoire existe. (Très-bien! très-bien! — Longue approbation.)

En outre, Messieurs, sachez bien que vous n'en viendrez pas à bout, parce que l'Église a des ressources infinies pour la résistance. (Hilarité et violente interruption à gauche.)

M. Charras. Nous le savons bien ; demandez plutôt à Ravaillac!

M. de Montalembert. S'il vous arrive jamais, ce qu'à Dieu ne plaise, d'être engagés dans une lutte sérieuse avec elle, vous ne ririez pas longtemps, je vous le promets.

Voix à gauche. — Nous le savons bien!

M. de Montalembert. Je dis qu'elle a des ressources infinies pour la défense. Oh! pour l'attaque, quand cela lui arrive, et si cela lui est arrivé quelquefois, je conçois son infériorité; elle n'a rien de ce qu'il faut pour l'attaque, pour le rôle agressif. Mais pour la défense, je vous assure qu'elle est incomparable. C'est le contraire des places assiégées dont je vous parlais la dernière fois que j'ai paru à cette tribune. Je vous disais que les places assiégées, et c'est un axiome de la science stratégique des modernes, sont toujours prises, tôt ou tard. Eh bien! pour la citadelle de l'Église, c'est précisément le contraire; elle est imprenable.

Un membre à gauche. Elle n'existe plus! (Rires ironiques.)

Voix à droite. Le nom de l'auteur!

M. de Montalembert. Vous devez le savoir, Messieurs, elle a un vieux texte, *non possumus*, dans un vieux livre appelé les *Actes des Apôtres*, qui a été inventé par un vieux Pape appelé saint Pierre. (Rire général et approbation.) Et

avec ce mot-là, je vous jure qu'elle vous conduira jusqu'à la fin des siècles sans céder. (Rumeurs à gauche.)

Je sens qu'il faut finir, et je voudrais cependant répondre encore un mot à M. Victor Hugo, qui a prétendu que les *idées* étaient tout aussi invincibles et aussi durables que les *dogmes*. C'est bien là la prétention du monde moderne, de *créer des idées* et de leur donner l'éternité et l'omnipotence des dogmes.

Eh bien ! je suis bien aise de vous le dire en passant, c'est une prétention chimérique... (Rumeurs à gauche) ; oui, chimérique. Aucune idée ne peut avoir cette résistance contre les canons et contre la force que lui prêtait M. Victor Hugo. Par trois raisons : la première, c'est que les idées sont variables et que les dogmes sont immuables. (Très-bien ! très-bien !) La seconde, c'est que les idées sont fabriquées par vous et par moi... on connaît les officines où elles se fabriquent... (Rire général et marques prolongées d'approbation à droite.) Les dogmes, au contraire, ont une origine mystérieuse et surnaturelle.....

A gauche. Oh ! oh !

A droite. Oui ! oui ! Très-bien ! très-bien !

M. DE MONTALEMBERT. Et en dernier lieu, les idées ne règnent que pour un temps : et sur quoi ? sur l'imagination, tout au plus sur la pensée, sur la raison, sur la passion. Les dogmes règnent sur la conscience. Voilà la différence. (Applaudissements prolongés à droite.)

Du reste, quand M. Victor Hugo m'aura trouvé une idée qui dure depuis dix-huit siècles et qui a cent millions de fidèles, alors je consentirai à reconnaître à cette idée-là les droits que je réclame pour l'Eglise. (Rires approbatifs à droite.)

Je termine, en relevant un mot qui m'a été sensible, comme à vous tous, sans doute : on a dit que l'honneur de notre drapeau avait été compromis dans l'expédition entreprise contre Rome, pour détruire la République romaine et rétablir l'autorité du Pape. (A gauche : Oui ! oui !)

A ce reproche, tous, dans cette enceinte, doivent être sensibles et le repousser comme je viens le faire en ce moment. Non, l'honneur de notre drapeau n'a pas été compromis ; non, jamais ce noble drapeau n'a ombragé de ses plis une plus noble entreprise. (Réclamations à gauche. — Applaud. à droite.)

L'histoire le dira. J'invoque avec confiance son témoignage et son jugement.

A gauche. Nous aussi.

M. DE MONTALEMBERT. Vous aussi, soit ! L'histoire, si je ne me trompe, jettera un voile sur toutes ces ambiguïtés, sur toutes ces tergiversations, sur toutes ces contestations que vous avez signalées avec tant d'amertume et une sollicitude si active pour faire régner la désunion parmi nous (très-bien) ; elle jettera le voile sur tout cela, ou plutôt elle ne le signalera que pour constater la grandeur de l'entreprise par le nombre et la nature des difficultés vaincues. (Nouvelle approbation à droite.)

Mais l'histoire dira que mille ans après Charlemagne et cinquante ans après Napoléon, mille ans après que Charlemagne eut conquis une gloire immortelle en rétablissant le pouvoir pontifical, et cinquante ans après que Napoléon, au comble de sa puissance et de son prestige, eut échoué en essayant de défaire l'œuvre de son immortel prédécesseur, l'histoire dira que la France est restée fidèle à ses traditions et sourde à d'odieuses provocations.

Elle dira que 30,000 Français, commandés par le digne fils d'un des géants de nos grandes gloires impériales (vifs applaudissements à droite) ont quitté les rivages de la patrie pour aller rétablir à Rome, dans la personne du pape, le droit, l'équité, l'intérêt européen et français. (Nouveaux applaudissements à droite. — Réclamations à gauche.)

Elle dira ce que Pie IX lui-même a dit dans sa lettre d'actions de grâces au général Oudinot :

« Le triomphe des armes françaises a été remporté sur les ennemis de la société humaine. » Oui, ce sera là l'arrêt de l'histoire, et ce sera une des plus belles gloires de la France et du dix-neuvième siècle.

Cette gloire, vous ne voudrez pas l'atténuer, la ternir, l'éclipser, en vous précipitant dans un tissu de contradictions, de complications et d'inconséquences inextricables. Savez-vous ce qui ternirait à jamais la gloire du drapeau français? ce serait d'opposer ce drapeau à la croix, à la tiare qu'il vient de délivrer, ce serait de transformer les soldats français de protecteurs du Pape en oppresseurs; ce serait d'échanger le rôle et la gloire de Charlemagne contre une pitoyable contrefaçon de Garibaldi. (Vifs et longs applaudissements à droite.)

Ce discours, dit le *Journal des Débats*, est suivi d'applaudissements tels qu'on ne se souvient point d'en avoir entendu dans les Assemblées délibérantes.

Missions Catholiques.

LETTRES SUR L'ÉTAT DES MISSIONS
ET LES PROGRÈS DE LA RELIGION CATHOLIQUE DANS L'INDE.

CHAPITRE VI [1].

Organisation proposée au 17e siècle pour la mission d'Australie. — Établissement actuel de l'épiscopat dans ces contrées.

Jampridem per omnes provincias, et urbes singulas ordinati sunt Episcopi. S. Cyp., epist., 52.

Dans son plan d'organisation, l'auteur des *Mémoires* envisage la question des missions au double point de vue qu'il importe en effet de ne jamais négliger en pareille matière.

Au point de vue matériel, il fixe une particulière attention non-

[1] Voir le ch. v au n° précédent, ci-dessus p. 247.

seulement sur les moyens de transport et d'entretien pour les missionnaires, ce qui est de première nécessité ; mais encore sur la possibilité de leur assurer sur les lieux des ressources permanentes à l'aide d'une colonisation et de la civilisation des indigènes. Il en donne ainsi la raison avec la naïveté de langage qui ajoute un nouveau prix à son travail : « Il ne faut pas, dit-il en » parlant des australiens, employer moins de medecins spirituels » pour leur guerison que s'il s'agissoit de celle d'un royaume civi- » lisé ; mais il est besoin de les accompagner de différentes per- » sonnes, dont on se pourroit facilement passer si les malades » respiroient l'air benin d'une douce politique [1]. »

En conséquence, il rappelle la formation de la première société française, fondée en 1642, pour la navigation au delà du cap de Bonne-Espérance, dans le but d'exploiter le commerce de Madagascar. Il montre ensuite qu'on pourrait s'appuyer sur les expéditions de cette société pour la correspondance avec l'Australie ; il propose enfin la réalisation d'un plan exécuté en partie seulement plus tard pour l'Inde, grâce au zèle et à l'intelligence des premiers évêques de la société des missions étrangères, particulièrement de l'illustre évêque d'Héliopolis [2]; il propose l'exécution d'un plan que nous voyons sur le point de se réaliser complétement, sous nos yeux, depuis la création de la *Société de l'Océanie* [3]. Ce

[1] *Mém.*, etc., p. 110. — Dans nos *Lettres à Mgr l'évêque de Langres*, nous avons donné des détails très-exacts sur l'origine de l'œuvre de la Propagation de la Foi. Quelque temps après on compléta ces détails dans une Notice sur l'œuvre insérée dans les *Annales*. L'auteur de cette Notice paraît avoir évidemment craint de laisser une trop grande part à la Congrégation des Missions-Étrangères dans la création de l'association providentiellement suscitée dans ces derniers temps. En conséquence il s'efforce, mais à tort, d'en faire remonter l'origine jusqu'au Mémoire de l'abbé Paulmyer ; or, c'est là une erreur. La société proposée par ce dernier est exactement la société actuelle de l'Océanie. L'œuvre de la Propagation de la Foi, au contraire, est née de la pensée qui inspirait les premiers fondateurs des Missions-Étrangères, quand ils proposaient au Saint-Siége d'approuver des associations à répandre parmi les fidèles. Cette œuvre prit naissance surtout en 1817.

[2] Voir *Lettres à Mgr l'évêque de Langres*, etc., p. 22.

[3] Voir les bulletins publiés par cette association sous le nom de l'*Arche d'Alliance*, Paris, 1847 et années suivantes. Nous avons déjà cité ailleurs ce Recueil. — Voir aussi le compte-rendu de la séance du *Cercle catholique* de Paris, 10 décembre 1845, et le bulletin publié à Paris sous ce titre : *Société de l'Océanie*, 10 mai 1847.

plan était l'organisation d'une nouvelle société de navigation, de commerce et d'industrie dans le but direct et principal de soutenir l'œuvre des missions. En cela il voulait s'appuyer sur le sentiment si chrétien et si français exprimé à ce sujet, il y a peu d'années, dans une réunion du *cercle catholique* : « Entre tous les peuples » qui ont habité, qui habitent ou qui habiteront sur le globe, le » français se distinguera toujours par un caractère qui vient du » ciel et que l'on ne contrefait point. Le français veut jouir des » dons de Dieu, mais il ne jouit pas s'il jouit seul, et sa félicité se » compose de la félicité d'autrui.

« Ce caractère, Messieurs, explique les croisades du moyen-âge, » les angéliques filles de Saint-Vincent-de-Paul, les missionnaires » et les martyres du 19e siècle, l'œuvre si grande et si populaire » de la Propagation de la foi ; il expliquera de même la nouvelle » œuvre, dont la fin essentielle est de répandre jusque dans les îles » sans nombre de l'immense Océanie les lumières de la foi, les » consolations de l'espérance, les bienfaits de la charité ! Les » moyens pour atteindre cette fin sublime seront l'industrie et le » commerce, mis cette fois au service de Dieu et de la sainte » Eglise [1]. »

La société proposée devait, quant à la partie maritime, s'occuper, comme le fait aujourd'hui celle de l'Océanie, de la navigation au long cours entre l'Europe et les terres de colonisation, du cabotage sur les côtes d'une terre à l'autre, d'une île à l'île voisine, d'une mission à l'autre mission. Or, l'importance de ces moyens permanents de communication est tellement réelle pour ces contrées, qu'un des apôtres de l'Océanie, parlant naguère au Saint-Siége des plus grandes difficultés de son ministère, n'hésitait point à dire : « Un navire appartenant au vicariat apostolique était comme » une condition nécessaire au succès des travaux pour le salut des » peuples en ces parages [2]. »

Quant au commerce, il devait être conduit et dirigé comme l'indiquait le grand évêque d'Héliopolis dans un mémoire où il s'efforçait de démontrer la nécessité de former une compagnie française pour l'Inde et pour la Chine. « Il n'y a point d'autre

[1] Séance du *Cercle catholique* du 10 décembre 1845.

[2] *Notice historique et statistique sur le vicariat apostolique de l'Océanie occidentale*, par Mgr Pompallier, premier vicaire apostolique de la Nouvelle-Zélande, p. 78.

» moyen, disait-il en parlant du transport des missionnaires par » l'Océan, pour faciliter cette voye, que celui du commerce, lequel » nous debuons croire auoir esté mis dans l'esprit des hommes » par l'esprit de Dieu bien plus pour exercer la charité et ayder à » retirer des mains du démon vn nombre innombrable de pauvres » âmes nées dans l'idolatrie que pour des profitz particuliers..... » La bonne foy est au commerce ce que l'âme est au corps de » l'homme et là où elle manque le commerce cesse de mesme » qu'un corps cesse de viure lorsqu'il est priué de son ame et tout » ce quy se fait soulz le nom de commerce ou de negosse sans la » bonne foy n'est que fraude et tromperie laquelle estant contraire » à la fin pour laquelle il a esté estably de Dieu produit tousiours » de mauuais succès [1]. »

La culture des terres et l'industrie introduites parmi les indigènes étaient également envisagées au plus juste point de vue, et l'auteur des *Mémoires* en sentait bien toute l'importance quand il disait : « Il faut en ce rencontre enuoyer auec les ecclésiastiques » quelques gens de bras, pour cultiver autant de terre qu'il en sera » requis pour les aliments de ceux qui composeront cette mission, » afin que toute cette troupe viue sans estre à charge aux origi- » naires et qu'elle se guarentisse des désordres où l'on a vû tom- » ber quiconque a négligé cet innocent moyen de se maintenir dans » les terres découvertes en ces derniers temps.

» Il sera bon d'embarquer avec eux diuers artisans choisis » d'entre ceux dont les métiers sont les plus commodes à » la vie ; comme sont les charpentiers, menuisiers et tous » ouvriers entendus à la tixture, à la forge et à choses sembla- » bles.

» De cecy il arriueroit deux grands biens : l'vn que cette mis- » sion australe en tireroit plusieurs vtilitez et mesme une entière » subsistance, par le débit qu'on pourroit faire aux naturels du » pays des ouurages des ces artisans : l'autre, que ces arts estant » pour la pluspart inconnus aux peuples des nouuelles terres, leur » rareté les y fait estimer, et leur commodité les fait aimer de telle » sorte que c'est l'vn des puissans moyens de s'insinuer dans les » affections de leurs habitants, que de leur enseigner l'vsage des » métiers ; ce que tous ceux qui les ont fréquentez ont observé ;

[1] Mémoire ms. conservé aux archives des Missions-Étrangères.

» entre lesquels le sieur l'Escarbot en son histoire de la *Nouvelle* » *France,* dit qu'il a des témoignages certains et une connoissance » occulaire, que celuy qui leur fera ce plaisir sera leur Dieu; » qu'ils croiront tout ce qu'il leur dira ; et que ressentans les fruits » de cet vsage des arts, ils aioûteront foy à quiconque leur en » aura donné les lumières [1]. »

Et un peu plus loin il ajoutait en parlant de bien déplorables abus : « Neanmoins cette méthode n'est presque point suiuie par » ceux qui font des établissements dans les provinces nouuellement » découuertes; dont l'vnique raison est qu'ils cherchent plûtost » le lucre du commerce, que la propagation de l'Evangile : ce qui » fait qu'ils ne sont pas si imprudents que d'embrasser un moyen, » lequel, à la vérité, pourroit contribuer au progrès du christia- » nisme, mais nuiroit au traffic qui est le principal but de leurs » intentions.

« Car si les arts deuenoient communs parmy les Indiens, ainsi » qu'il arriueroit en les leur enseignant, ils n'auroient plus en ad- » miration nos manufactures, ny toutes ces babioles qu'on leur » porte; et ils ne donneroient plus leurs riches marchandises pour » des choses de peu et de néant; toutefois, si les profits du com- » merce en diminuoient, il est aisé à iuger qu'vne communication » si obligeante de nos métiers leur seroit vn témoignage visible, » que nous ne désirerions que leurs auantages. Ils cesseroient de » croire que nous ne les recherchons que pour le seul motif de » l'intérest; et le profit qu'ils trouueraient dans l'vsage des mé- » tiers, dont on les rendroit capables, seruiroit de clef pour nous » ouurir la porte de leurs cœurs; puisqu'il est constant que l'ami- » tié se contracte fort facilement et très-fermement, lorsque ceux » auxquels on en fait offre estiment qu'elle leur doit être profita- » ble. Et comme, d'vn autre costé, l'vn des fruits ordinaires de » l'amitié est la créance aux paroles de l'amy, l'on peut probable- » ment espérer, qu'autant d'arts, dont on rendra les Austraux ca- » pables, seront autant de raisons agréables pour les persuader de » subir le joug de la foy chrestienne. De là, il faut conclure que le » gain de l'affection de ces peuples, estant vn grand acheminement » à leur baptesme, et les arts estant vne monnoye de bonne mise » pour acheter leur affection ; ce sera agir avec prudence que de

[1] *Mém. touchant l'ét. d'une miss. chr. dans le troisième monde*, etc., p. 110.

» donner aux ecclésiastiques de la Mission antarctique, quelques » artisans pour compagnons de leur voyage [1]. »

En cela, du reste, il ne faisait qu'exprimer les sentiments répétés si souvent, et pour tant de lieux divers, par des missionnaires de toutes les nations et de tous les âges. Vérités que nous indiquerons suffisamment, en rapportant ici quelques passages de précieux mémoires venus à notre connaissance.

Ainsi, le respectable archevêque d'Orégoncity, Mgr Blanchet, parlait ainsi sur cette matière dans son Mémoire pour l'organisation d'une province ecclésiastique dans ces contrées : « Les missionnaires ont toujours compris que, pour fixer la foi parmi les » sauvages, il fallait, en même temps, s'efforcer de leur faire prendre des habitudes sédentaires, en les appliquant aux travaux » qu'emporte avec soi la civilisation. A cela, on trouve dans la » foi et dans la raison plusieurs motifs qui expliquent parfaitement cette nécessité. Il est inutile de parler des derniers; nous » en rappellerons seulement un puisé dans la foi; nous le regardons comme le plus fondamental de tous.

» Depuis l'instant fatal où, tombé victime de son orgueil, » l'homme fut condamné au travail et à la mort, ce double arrêt » pesa irrévocablement sur toute sa race. Personne donc ne peut » légitimement s'affranchir de l'un, pas plus que se racheter de » l'autre. Par conséquent, la vie oisive et errante des sauvages ne » peut être conforme aux vues de Dieu. Le premier soin des missionnaires, lorsque la foi pénètre parmi les tribus, doit donc être » de les ramener à la vie régulière, où se rencontre l'accomplissement de la peine portée contre Adam et contre ses fils [2]. »

L'évêque de Perth, en Australie, disait de même : « Le devoir » principal des missionnaires est de répandre les doctrines de l'Évangile; cela est incontestable; ce motif les détermine à renoncer » aux douceurs de la patrie, à s'arracher aux embrassements de » la famille. Cependant, il n'est pas là tout entier. La religion a » deux buts : le premier, de préparer des élus pour le ciel, le second, de former des citoyens sur la terre. Il y a, par conséquent, » deux enseignements qui doivent se développer sur deux lignes

[1] *Loc. cit.*, p. 112.

[2] *Mémoire sur l'importance et la nécessité d'une province ecclésiastique dans l'Oregon*, p. 37.

» parallèles ; l'enseignement religieux et l'enseignement social ; le » second est le complément du premier, parce que les vérités so- » ciales sont toutes renfermées dans les vérités religieuses, c'est- » à-dire qu'elles sont les corollaires naturels de la révélation di- » vine.

» Il faut donc enseigner la vie sociale aux peuplades sauvages. » Mais cet enseignement doit être étranger aux procédés purement » humains, si l'on veut qu'ils produisent des résultats féconds; car » les théories les plus ingénieuses, placées hors du principe reli- » gieux, vaines et fragiles comme la raison qui les enfante, ne pro- » duisent que de vains et fragiles résultats. L'initiation à la vie so- » ciale ne peut donc poser sa base ailleurs que dans la Religion. » La société humaine est fondée sur le travail; or, précisément, le » Créateur a, dès le commencement, imposé à l'homme l'obliga- » tion du travail. L'enseignement social doit ainsi nécessairement » commencer par l'explication de ce devoir important; sa néces- » sité souveraine doit dominer toutes les instructions relatives au » travail données aux sauvages, puisque c'est de là qu'elles tireront » leur sanction. Il faut apprendre à ces peuples que l'obligation du » travail a sa source dans la volonté expresse de Dieu; que le tra- » travail est la première pénitence imposée par Dieu au premier » père de la race humaine pour le punir de sa première prévarica- » tion ; que, frappée avec Adam par la même sentence, sa posté- » rité infortunée est elle-même condamnée à la subir. Car Dieu a » dit : tu cultiveras la terre; tu gagneras le pain qui te nourrit à la » sueur de ton front. Les populations, déjà instruites des princi- » cipales vérités de l'Évangile, accepteront ce précepte, quelle » qu'en soit la rigueur, parce qu'il s'offrira d'abord à leurs yeux » comme l'accomplissement d'un point de la loi divine, ensuite » comme l'expiation des fautes commises par la corruption des » hommes.

» La démonstration des avantages temporels attachés au travail » sera en même temps donnée aux sauvages. L'homme n'est pas » assez parfait pour n'être conduit que par des moyens surnatu- » rels; son imperfection a besoin de ménagements; la faiblesse » des néophytes surtout mérite d'être protégée; la prudence con- » seille d'exciter leur émulation par des considérations person- » nelles. D'ailleurs, il est permis de présenter à leurs actions des » bénéfices matériels ; l'utilité qu'ils retireront de ce qu'ils auront

» fait sera une excitation nouvelle pour le faire ; le profit n'altère » point la bonté de l'acte ; seulement, il est sage de les habituer à » le sanctifier par l'intention de satisfaire aux prescriptions du » Seigneur[1]. »

C'est enfin dans le même but que, parlant des établissements d'éducation dont l'importance lui semblait être tout à fait majeure, le fondateur de la société des missionnaires du S.-Cœur-de-Marie disait : « La 3e classe des sujets que nous élèverons dans cette mai- » son centrale seront ceux que l'absence du goût, des vertus ou » de la capacité éloigneront des fonctions saintes.

» Nous diviserons ceux-ci en deux catégories : celle des labou- » reurs à qui nous tâcherons d'apprendre l'agriculture, telle » qu'elle pourra être exercée dans leur pays, et le profit qu'ils » pourront en tirer par la suite pour leurs familles.

» La seconde catégorie est celle des arts et métiers[2]. »

Du reste, pour ce qui regardait cette partie du projet, non moins peut-être que pour les choses appartenant directement au ministère évangélique, l'auteur des *Mémoires* sentait la nécessité de la protection divine, promise à quiconque s'efforce d'attirer sur son œuvre les bénédictions de J.-C. par l'organe de son vicaire. « Traittant » icy, dit-il, de ce qui est à obseruer dans l'établissement de la » Mission-Australe, nous n'auons point parlé de la bénédiction » apostolique, qui est le ressort, sans lequel toute cette machine » demeureroit déconcertée, le leuain qui seul peut preparer cette » masse, le sel qui la garantit de la corruption ; et la chaleur qui » l'anime. Il aurait esté superflu de dire, que cette benediction est » absolument nécessaire, puisqu'vne mission cesse d'estre mission » sans cela[3]. »

C'est ainsi qu'en ce point, comme en beaucoup d'autres, il entrait d'avance dans les sentiments de ceux qui, deux siècles plus tard, obtenaient du Saint-Siége apostolique pour une œuvre semblable, le témoignage suivant : « C'est avec un très-vif plaisir que » nous vous adressons ces lettres, par lesquelles nous accordons

[1] *Relation de la mission de la partie occidentale de la Nouvelle-Hollande, présentée à la sacrée Congrégation de la Propagande*, p. 8.

[2] *Mém. sur les missions des Noirs*, etc., p. 19. — Voir aussi ce que nous avons rapporté au chapitre IV extrait de ce même *Mémoire* sur la question de civilisation des indigènes.

[3] *Mém.*, etc., p. 127.

» les louanges qui lui sont dues à la Société que vous avez établie » pour une si louable fin ; nous voulons aussi que vous soyiez » bien persuadés que nous serons très-heureux de pouvoir faire » tout ce qui pourra augmenter l'utilité, la prospérité, l'honneur » et la splendeur de cette société. Aussi avons-nous la ferme espé- » rance que nos vénérables frères les évêques, partageant notre » sollicitude, et connaissant parfaitement par quelles fraudes, » embûches, machinations, les fabricateurs de mensonge et les » défenseurs des dogmes pervers s'efforcent de guerroyer contre » la religion catholique, ne cesseront jamais d'entourer votre » société de soins, de zèle et de ferveur, afin que les enfants de » notre mère la sainte Église augmentent en nombre et en mérites » partout et chez tous les peuples [1]. »

Du reste, pour des entreprises de cette nature, les bénédictions du ciel, et par suite la conduite vraiment chrétienne qui seule peut les mériter, sont tellement nécessaires, que l'auteur des *Mémoires* n'hésite point à exposer en toute véracité les faits qui suivent : « Quiconque a parcouru ces Relations (celles des diffé- » rents missionnaires), aura vu que moins les Europeans laïcs ont » de commerce auec ces Gentils, plus les Ecclésiastiques y font de » fruit ; et qu'ainsi les missions profitent d'auantage aux lieux où » les seuls missionnaires sont connus qu'en ceux où nous auons » des facteurs et des négociants, et plus en ceux-là qu'aux autres » dans lesquels, outre le commerce, ils ont des forteresses et des » villes . »

Un peu plus loin, il dit encore : « Je veux croire que le zele des

[1] « Alacri, libentique animo has ad vos litteras damus, quibus societatem » ipsam a vobis tam salutari fine institutam meritis laudibus prosequimur, vo- » bisque persuasissimum quoque esse volumus nobis gratissimum fore ea om- » nia peragere, quæ ad majorem ejusdem societatis utilitatem, prosperitatem, » decus, splendorem magis in Domino pertinere posse noverimus. Atque in » eam profecto spem erigimur fore ut omnes venerabiles fratres episcopi, in » sollicitudinis nostræ partem vocati, probe noscentes quibus fraudibus, insidiis, » machinationibus fabricatores mendacii, et perversorum dogmatum cultores » catholicæ religioni bellum inferre conantur, societatem ipsam singulari cura, » studio, contentione, favore, juvare nunquam intermittant, quo sanctæ matris » ecclesiæ filii, merito ac numero ubicumque gentium, ubicumque terrarum » magis magisque augeantur.

[2] *Arche d'Alliance*, p. 1.

[3] *Mém.*, etc., p. 94.

» ouvriers éuangéliques est partout égal; mais l'exemple qui est » vne Predication viuante et touchante, y souffre de notables dif- » férences. Il est meilleur où l'on ne rencontre que des hommes » apostoliques, qu'où se trouuent des soldats, des marchands et » des matelots, qui sont ordinairement tels, que quelques sages » qu'en soient les Chefs et les Directeurs, il leur est comme im- » possible de contenir dans le deuoir ces personnes dont souuent » les mœurs deprauées et les mauuais déportemens rendent leur » Nation odieuse aux étrangers, ou du moins leur doctrine mé- » prisable [1]. »

Parlant aussi de l'emploi de certains moyens violents que la conquête crut plus d'une fois devoir mettre en usage pour répandre et affermir la foi de Jésus-Christ, il expose également sur ce point un ensemble de réflexions de la plus haute sagesse. Voici entre autres choses ce qu'il en dit dans un remarquable passage : « Ceux d'entre nos Europeans qui dans ces derniers siecles ont » decouuert ces vastes prouinces du Nouueau-Monde, l'ayant » trouué habité d'hommes, dont les mœurs estoient tres-contraires » à celles des habitants des païs de l'ancien Monde, où le Chris- » tianisme a esté étably, ont estimé que les malades d'vn tempe- » rament si different, pouuoient estre traitez d'vne autre méthode, » que celle qui auoit esté suiuie pour nous purger du venin des er- » reurs de la gentilité et de l'idolatrie. Ils ont crû qu'il estoit de cette » prudence du serpent, qui n'a pas moins esté recommandée que la » simplicité de la colombe, de ne s'amuser point à combattre auec » les seules armes de la raison ces peuples sauuages, qui n'estoient » prests que d'opposer des coups à nos demonstrations : et ils se » sont persuadez que deçà, où les Nations estoient sçauantes et » bien aguerries, le seul raisonnement y auoit esté necessaire, et » que la force y auroit esté plûtost nuisible qu'vtile; mais que par » delà, où la barbarie regnoit, et où l'adresse des armes estoit in- » connuë, il estoit plus conuenable de commencer par dompter » ces hommes grossiers, puisque c'estoit vne chose aisée, que non » pas de penser à les instruire; veu qu'il sembloit que c'estoit vn » rude et très-infructueux trauail, et vne peine en quelque façon » perdüe, iusqu'à ce qu'on les eust subiugez, et que leur fierté eust » esté corrigée auec la verge de fer [2]. »

[1] *Loc. cit.*, p. 95.

[2] *Loc. cit.*, p. 88.

« Qu'on n'obiecte point, ajoute-t-il encore, qu'aller dans ces » nouuelles Régions, remplies de nations non moins sauuages » qu'inconnües, c'est s'exposer gratuitement à vne perte certaine, » et cela sans esperance d'aucun fruit; si ceux qui s'engageront à » cette chrestienne et heroïque entreprise, ne trauaillent à leur » conseruation par les voyes que la nature apprend aux animaux » mesmes, à sçauoir de repousser la force par la force [1]..... je » réponds avec *Barthelmy de las Casas*, Euesque de *Chippa* en » Amérique, en son Histoire des Indes Occidentales, qu'il est peu » d'hommes si barbares, qu'ils veüillent tremper leurs mains dans » le sang de leurs semblables, sans en auoir receu quelque sorte » d'offense. Il nous asseure, que ces peuples nouueaux, ou ne » sçachant ce que c'est que Religion, ou la tenant pour vne chose » indifferente, ne se mettent point en peine d'empescher par le fer » le progrès de la nostre : Et il aioûte, que s'ils ont mis à mort » quelques Predicateurs, cela est arriué, ou pour les iniustices » qu'ils auoient receües des Europeans, ou dans la creance que » c'estoient des espions de nos conquerans, dont le nom et la ter- » reur estoit paruenüe iusques à eux.

» Il obserue que les Ecclesiastiques et les Religieux ont presque » tousiours esté fauorablement acüeillis dans les Prouinces Occi- » dentales, qu'ils ont abordées seuls; et que les mesmes y venant » depuis auec des Colonies, ont souuent esté miserablement mas- » sacrez; d'autant que les Originaires se trouuant greuez par le » nombre des nouueaux venus, ou irritez par les démeslez, qui » pouuoient suruenir entre les soldats et eux, ou bien apprehen- » dant la perte de leur liberté, par l'établissement des forces » étrangeres, immoloient à leur vengeance et à leur seureté, les » innocens et les coupables, le missionnaire et l'homme de guerre » sans distinction aucune.

» Ceux qui ne tendoient qu'à leur donner le Ciel, leur estoient » agréables; mais ils ne pouuoient endurer ceux qui pretendoient » conquerir leur Terre : ils embrassoient ceux qui s'estoient pre- » sentez pour les seruir; et ils taschoient de se défaire de ceux qui » songeoient à les asseruir. Vn petit nombre d'hommes apostoli- » ques ne leur donnoit point d'ombrage; et une bande de soldats, » qui s'en vouloient faire acroire, les allarmoit, et les portoit à

[1] *Loc. cit.*, p. 96.

» chasser, ou tuer leurs premiers hostes, comme les auant-coureurs » d'vne troupe ennemie[1]. »

Il en conclut avec raison que les missionnaires produiront des fruits d'autant plus durables, qu'ils se conformeront mieux sur ce point à la vieille pratique des temps primitifs où l'Apostolat se faisait par des hommes que le Seigneur envoyait « denuez de toutes » commoditez temporelles, pour estre baffouez, battus et massa- » crez. Ce que luy-mesme leur asseure deuoir arriuer pour le plus » grand bien de leur Mission[2]. »

Il insiste également avec la plus grande force sur l'importance pour les missionnaires modernes de suivre sur deux autres points fondamentaux la pratique des premiers âges. Je veux parler de la formation d'un clergé local, et de l'établissement d'un épiscopat nombreux et fort.

« L'Église, dit-il, en parlant de ce dernier point, appelle ordi- » nairement les Euesques, les Anges, les Chefs, les Gardiens, les » Pasteurs, les Espoux et les Pères des Églises, titres augustes, » mais qui ne nous declarent pas moins la necessité de leur mi- » nistere, que les éloges de leur dignité.

» De là on peut iuger combien il est auantageux à vne contrée » fraischement conquise à Iesus-Christ par la Predication, d'auoir » quelques-vns de ces Anges tutelaires, qui luy seruent de defen- » seurs contre les attaques de Sathan, et de ses Anges malheu- » reux : et au contraire, combien il est déplorable de la voir vn » corps sans chef, vne frontiere sans gardes, un troupeau sans » pasteur, vne épouse sans mary, et vne orpheline sans pere.

» En vn mot, vne Eglise particulière ne peut subsister d'elle- » mesme sans le secours de l'Episcopat, sans lequel elle demeure » seulement comme vne simple Parroisse, encore qu'elle embras- » sast trente Royaumes, ne pouuant auoir la perfection et la » fecondité de son espece ; attendu que les seuls Euesques engen- » drent en l'Eglise, par l'imposition des mains, les Ministres et » Dispensateurs des Sacremens, et que c'est particulierement à » eux qu'il appartient de perfectionner les baptisez, et acheuer, » pour ainsi dire, de les faire Chrestiens par l'onction du Saint- » Chresme.

[1] *Loc. cit.*, p. 97.
[2] *Loc. cit.*, p. 88.

» C'est pourquoy il ne faut pas s'étonner d'auoir veu plusieurs » Missions heureusement commencées dans les Indes, finir beau- » coup plus tost que nos esperances, ou du moins languir et dége- » nerer [1]..... Vne assistance éstrangere est rare, souuent incer- » taine, ordinairement foible, tousiours lente, et tousiours one- » reuse : les frais en sont excessifs, les fruits mediocres, les » inconueniens tres-grands, et les difficultez ennuyeuses.

» L'vnique et le souuerain remede est de creer des Euesques en » ces lieux-la [2]. »

Citant à ce sujet une autorité des plus respectables [3], il ajoute encore : « *Le chemin estant ouuert a l'Euangile, et plusieurs » ayant embrassé la vérité, il faut auoir soin de les faire perse- » uerer dans la creance orthodoxe et dans la piété : c'est pour- » quoy il y faut établir des Pasteurs, des Euesques et des » Curez.*

» Cette pensée est vrayement apostolique; neantmoins vn » conseil si excellent se pratique rarement dans nos Missions éloi- » gnées; ce qui arrive souuent par la propre ialousie, et par les » artifices de quelques Missionnaires, qui sont bien-aises d'estre » exempts de la iurisdiction Episcopale, et de ne point voir des » testes plus éleuées que les leurs.

» Ambition pernicieuse, ialousie ruineuse, pratique dangereuse » et tres-opposée à cette loüable coustume de l'Eglise primitiue, » qui auoit si bien reconnu l'vtilité de l'Episcopat pour la propa- » gation de la Foy, qu'elle décoroit de ce sacré caractere presque » tous ses anciens Missionnaires, et qu'elle ne laissoit point de » Prouinces, non pas mesme de villes tant soit peu considerables, » sans y ordonner des Euesques; par vne tradition Apostolique, » qui nous est rapportée par saint Cyprian, lorsqu'en son Epistre » cinquante-deuxième, il dit, *Iampridem per omnes Prouincias, » et per vrbes singulas ordinati sunt Episcopi* [4]. »

Quant à la question non moins importante de la formation immédiate d'un clergé parmi les indigènes, il en parle comme il

[1] *Loc. cit.*, p. 157.

[2] *Loc. cit.*, p. 159.

[3] Philippe Rouennius, archevêque de Philippes, vicaire apostolique en Hollande, dans son *Traité des missions.*

[4] *Mém.*, etc., p. 155.

suit, après avoir exposé la différence de ressources et de difficultés entre l'œuvre des premiers apôtres dans l'empire romain, et celle des missionnaires modernes au milieu des peuplades non civilisées : « Il est vray, dit-il, que dans celuy-là, les Euangelisans » auoient l'auantage de ne pas manquer d'Ouuriers qu'ils pûssent » substituer en leur place, attendu qu'y estant plusieurs sçauans » hommes entre Neophytes, il ne leur estoit pas difficile de ren- » contrer des personnes capables d'enseigner ce qu'ils auoient » appris.

» Dans ceux-cy, il faut ordinairement que les Ouuriers soient » étrangers ; ce qui est vn grand empeschement à la propagation » de la Foy, auquel il est très-important de remedier, afin qu'ils » ayent chez eux, sans frais, et auec abondance, ce qu'ils sont » contraints d'emprunter ailleurs, et qu'ils ne peuuent obtenir que » tres-difficilement, et auec une notable perte de temps, qui se » consomme à s'instruire des Langues du pays.

» Nos temps ont trouué vn souuerain remede contre ce mal, » dans l'vsage des *Seminaires*, qui sont les Académies, et les » Escholes, où s'instruisent et se façonnent les Docteurs et les » Ouuriers de l'Euangile et de la Croix. Aussi le saint Concile de » Trente a iugé ces Seminaires si necessaires, pour faire fleurir » l'Eglise, qu'il a tres-salutairement ordonné plusieurs choses » touchant leur institution ; et l'Archeuesque Rouenius cy-deuant » cité, discourant des moyens d'auoir promptement et facilement » grand nombre d'ouuriers, capables de procurer le salut du pro- » chain, en iustifie l'utilité par des raisons puissantes, et des » exemples non moins illustres que recens.

» Ces seminaires sont touiours fructueux, mais particulierement » si l'on vient à les remplir de la ieunesse de ces pays nouueaux, » desquels on entreprend la conuersion, veu qu'alors ces peuples » simples et ignorans sont rauis de ioye, de voir les leurs appren- » dre et sçauoir ce qu'ils admirent en nos Européans. Le bien » qu'on procure par l'instruction à quelques-vns de la nation, » l'oblige toute entière. Les enfans deuenus fideles, sanctifient » leurs peres infideles. Ces Seminaristes facilitent la connoissance » de la place ennemie qu'il faut attaquer, et donnent entrée en » diuers lieux, lesquels sans leur aide demeureroient ou fermez, » ou inaccessibles ; et ils ne seruent pas moins à vne Mission » Chrestienne et étrangère, que profite à vne armée l'intelligence

» de quelques-vns des assiegez auec le camp des assiegeans[1]. »

A tout ceci nous n'ajouterons plus qu'une chose, c'est que, grâce à l'intelligence et au zèle éclairé de quelques évêques établis récemment dans l'Australie, les vues du chanoine Paulmyer commencent à s'y réaliser à peu près partout de la manière la plus consolante.

Si, en effet, dès l'année 1842, l'archevêque actuel de Sydney, Monseigneur Polding[2], a eu le courage de demander et le bonheur d'y obtenir l'établissement de siéges titulaires; deux années plus tard, Monseigneur Brady[3], évêque de Perth, sut plaider noblement la cause du clergé indigène. Tout récemment enfin, Monseigneur Serra[4], évêque de Victoria, dans les mêmes contrées, a posé les premières bases solides de cette colonisation bénédictine, partout si féconde en fruits précieux pour l'Évangile.

Du reste, comme nous avons déjà eu l'occasion d'exposer ailleurs notre sentiment et nos profondes convictions sur ces différentes matières; comme plus tard nous serons conduits à le faire encore, nous n'insisterons pas davantage là-dessus en ce moment[5], et nous continuerons pour un moment le récit de notre voyage.

J. O. LUQUET,
Evêque d'Hésebon.

[1] *Loc. cit.*, p. 153.

[2] Mgr Polding, bénédictin anglais, est l'un des plus remarquables évêques missionnaires que j'aie connus. Il a néanmoins un grand défaut, qui peut avoir un jour les plus funestes conséquences. Il est comme anglais, tellement exclusif, qu'on peut tout craindre sous ce rapport.

[3] Du clergé séculier irlandais.

[4] Bénédictin espagnol.

[5] Sans parler des célèbres travaux de l'évêque dominicain Las Casas en faveur des indigènes d'Amérique, on peut voir, quant à leur capacité, ce qu'en dit un autre évêque du même ordre, Julien Garcès, premier évêque de Tlascada, dans sa lettre à Paul III. — *De Indiarum jure*, etc., par Folozzano. — In-4°. Madrid, 1629, p. 321. — Voir aussi les décrets rendus par le Pape, à ce sujet, en 1537. — *Loc. cit.*, p. 329 et 733.

Histoire Ecclésiastique.

DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

DES

ORDRES RELIGIEUX AU 13e SIÈCLE.

Dans le compte-rendu de la séance publique annuelle des cinq académies, qui a eu lieu le 25 octobre 1848, nous trouvons un *mémoire* de M. Victor Leclerc, sur le gouvernement intérieur des ordres religieux au moyen-âge, qui nous paraît digne de fixer l'attention de nos lecteurs. Ce n'est pas, nous en prévenons à l'avance, que nous approuvions toutes les idées, toutes les expressions de M. Victor Leclerc, mais il nous a semblé qu'il y avait une étude attentive et réfléchie du mécanisme intérieur de ces grandes institutions qui ont rendu tant de services à l'Église. Nous espérons que nos lecteurs seront de notre avis.

La république chrétienne du moyen âge n'est peut-être pas encore tout à fait connue; on ne sait pas assez par quels moyens énergiques et simples elle exerçait son pouvoir respecté, ni quelle part la France prit à cette domination.

Nous n'indiquerons qu'un point d'une si grande histoire, les *chapitres généraux des ordres religieux*, qui, surtout depuis l'avènement des deux puissantes communautés de Saint-Dominique et de Saint-François, se mêlent de plus en plus aux affaires temporelles des divers peuples. Il faut connaître quelques-uns de ces nombreux parlements de l'Église, si l'on veut avoir une idée moins incomplète de cette vaste fraternité chrétienne, humble et docile sous le joug de la croyance, mais qui avait pourtant ses élections, ses fréquentes et libres assemblées, ses luttes d'ambition, et qui ne défendait point d'arriver, par l'habileté comme par la foi, au gouvernement du monde.

L'ordre de Cîteaux, issu de l'ordre antique de Saint-Benoît, paraît avoir excellé dans la pratique de cette autorité législative, garantie d'union et de puissance. La règle qui lui fut donnée en 1119, sous le titre de *Charte de Charité*, comme pour rappeler, par ce titre même, une austère congrégation à une si douce et si sainte loi, prescrit un chapitre général annuel au chef-lieu de l'ordre, à Cîteaux. Nous avons en partie les décrets qui y furent votés pendant le 13e siècle; mais l'analyse en serait difficile, car il se traitait là, tous les ans, au mois de septembre, une multitude infinie d'intérêts et d'affaires. Chaque abbé, chaque prieur, était obligé de s'y rendre; et comme ce peuple de moines couvrait presque tout l'ancien monde, le procès-verbal effleure à peine d'un mot les questions les plus importantes de cette immense adminis-

tration. Il arrive que, dans une seule page, la souveraineté capitulaire décrète la révocation d'un provincial de Calabre ou de Sicile, les injonctions à envoyer en Suède et en Norwège, l'établissement de nouvelles maisons destinées à étendre l'empire de Cîteaux jusqu'au fond de la Pologne ou de l'Angleterre, la réponse à des demandes adressées, des contrées les plus lointaines, par des évêques ou par des princes.

Les délibérations du chapitre général de l'an 1227 nous offrent deux terribles exemples de haines claustrales : des moines de Chaalis ont menacé de mort leur abbé ; un moine de Joui a mis un rasoir ouvert sur le siége où son abbé allait s'asseoir, et il parle d'incendier le couvent. Les punitions sont infligées de manière à permettre aux coupables le repentir et l'espérance. La même réserve dans les châtiments se montre partout : il s'agit évidemment d'une justice qui compte toujours sur les terreurs de la confession.

Cinq ans après, il est enjoint aux cisterciennes ou bernardines de Molaizes, qui osent porter des voiles blancs, des robes fourrées, les cheveux longs, de rentrer dans la règle, ou de cesser de faire partie de l'ordre. Le conseil suprême refuse, à plusieurs reprises, d'augmenter le nombre des monastères de femmes. Ce n'est pas trop de l'intervention pontificale pour vaincre cette répugnance, fondée sur les rapports des visiteurs ou commissaires envoyés par les chapitres généraux. En vain l'inspection fut-elle rigoureuse : il y eut toujours quelque chose à dire sur les voiles blancs, sur les cheveux longs, peut-être sur la loi du silence, comme plus tard chez les jésuitesses, que saint Ignace lui-même ne put, dit-on, parvenir à diriger (A).

En 1234, on défend aux religieux d'être recteurs ou desservants dans les paroisses, et l'on révoque tous ceux qui se sont ainsi mêlés au clergé des églises. En effet, Cîteaux respecta la hiérarchie diocésaine. Voilà un ordre ancien qui se montre bien autrement désintéressé que les instituts nouveaux de François et de Dominique. Il est vrai que ceux-ci ne tardèrent pas à lui enlever l'ascendant que de grandes vertus, de grands services, et la gloire récente de saint Bernard, lui avaient justement acquis. Ces deux ordres se firent craindre, Cîteaux s'était fait aimer. Philippe-Auguste, en danger de naufrage à son retour de Palestine, disait : « Rassurez-vous ; il est minuit ; c'est l'heure où mes amis » de l'ordre de Cîteaux chantent matines et prient pour nous. »

Un statut de l'an 1242 recommande de n'élire abbés que des hommes qui sachent assez bien la langue latine pour être en état, dans les chapitres particuliers, d'expliquer la parole de Dieu, et, dans les assemblées générales, de s'exprimer correctement. Sinon, l'abbé indigne sera déposé, et les électeurs condamnés au pain et à l'eau. Cet article devait être lu avant le scrutin. La crainte d'être mis au pain et à l'eau pouvait du moins préserver les électeurs d'un mauvais choix.

(A) Nous ne savons où M. Leclerc a puisé cette anecdote sur saint Ignace. Les *Jésuitesses* ont été fondées par le P. Girard après la mort de saint Ignace. Elles ont été supprimées, par une bulle d'Urbain VIII, en 1631, par la raison principale qu'elles n'avaient pas été autorisées par le Saint-Siége. Nous avons donné cette bulle en extrait dans les *Annales de philosophie*, tome XIX, p. 230 (3e série).

A la session de l'an 1275, après quelques égards manifestés jusqu'alors aux deux nouveaux ordres, éclate enfin un cri de colère et presque de vengeance contre les entreprises insolentes des *frères Mineurs*, qui battent les moines et même les abbés de l'ordre de Cîteaux, comme ils ont fait dernièrement en Espagne. Tout rapport est interdit avec ces orgueilleux, ces téméraires; pour eux, point d'hospitalité, point d'aumône ; que toute religieuse qui se confesserait à eux soit excommuniée. Un des annalistes des frères Mineurs avoue que les Cisterciens se montrèrent en effet peu favorables à son ordre, et il regrette que des incidents tout personnels, qu'il n'explique point, les aient portés, selon son étrange style, « à jeter la cause dans le puits, non de l'oubli, mais » d'une haine perpétuelle. » De semblables déclarations de guerre ne sont point rares entre ces membres de la grande confédération : si elle était restée unie, elle règnerait peut-être encore.

On ne saurait douter du soin de l'ordre de Cîteaux à recueillir et à conserver les décrets de ses assemblées annuelles, puisqu'un de ses chefs, élu en 1286, fut chargé, par ordonnance capitulaire, d'en surveiller la *collection*, et que souvent il s'y trouve des renvois à tel règlement, à tel article, dont toutes les maisons de l'ordre avaient certainement la copie. Ces administrations fermes et prudentes, qui avaient une grande part dans la direction de la société civile elle-même, devaient sans doute attacher beaucoup de prix au recueil de leurs lois ; mais ces lois n'ont point cessé d'être instructives pour les historiens, qui, outre les volumineuses *annales* de chaque ordre, peuvent consulter, dans tous ces codes faits pour des couvents, une législation plus régulière que celle que leur offriraient alors certaines nations devenues depuis de grands Etats.

L'historien de l'Église, Fleury, blâme la réunion des chapitres généraux, non plus même annuelle, mais seulement triennale, prescrite, depuis l'an 1215, pour tous les ordres, par le concile de Latran ; il craint que ces longs voyages des représentans des communautés, ces inspections des visiteurs envoyés par eux dans les provinces de leur dépendance, n'entraînent de graves inconvéniens, tels que la dissipation, la dépense ; et il regrette la simplicité de l'ancienne règle de saint Benoît, lorsque chaque monastère n'était surveillé que par son abbé, et chaque abbé par son évêque. Mais les temps étaient bien changés : les dépositaires d'une puissance qui n'avait presque plus de limites, avaient reconnu le besoin de ces délibérations centrales, qui resserraient, avec le lien de l'unité, celui de l'obéissance. Les Cistersiens surtout, que la nouvelle loi canonique n'empêchait pas de conserver leurs assemblées annuelles, se seraient bien gardés de renoncer à une institution qui leur avait donné le premier rang dans le gouvernement fédératif de l'Église, et d'y renoncer au moment où d'ambitieux rivaux s'élevaient à leurs côtés On croyait même chez eux, et sans doute autour d'eux, que les résolutions prises en chapitre général par ce grand État monastique avaient une telle importance pour la prospérité de la cité chrétienne, que, suivant une vieille tradition, pendant la tenue de leurs comices sacrés, une échelle miraculeuse communiquait de la terre au ciel, et les anges y montaient incessamment pour aller porter à Dieu lui-même la nouvelle de ce que Cîteaux venait de décréter.

Un dernier fait, raconté par les chroniqueurs de l'ordre, prouvera que nous sommes loin d'élever trop haut l'opinion qu'on s'était faite de sa grandeur

temporelle. Ils prétendent qu'en 1142, Alphonse Ier, roi de Portugal, déclara son royaume feudataire de l'abbaye cistercienne de Clairvaux; et Clairvaux avec ce titre, en 1578, quand le roi Sébastien eut disparu, se mit en effet sur les rangs des nombreux compétiteurs au trône de Portugal.

Comme les simples États politiques, les ordres religieux avaient leurs vicissitudes. Il est triste de voir celui de Saint-Benoît, le plus ancien et longtemps le plus révéré, tellement déchu, que le saint-siége lui impose, pour la tenue de ses chapitres provinciaux, la tutelle de cet ordre de Cîteaux naguère sorti de son sein, ou même la surveillance de l'ordre encore plus récent des Chartreux. Dans une suite de dispositions, assurément fort sages, souvent charitables et hospitalières, rédigées ainsi, en 1226, sous les yeux d'abbés cisterciens, par les Bénédictins de la province de Narbonne, il n'est pas une seule ligne qui rappelle la congrégation destinée à s'illustrer un jour par la gloire des lettres, ni qui fasse la moindre mention d'études. S'il y est question d'écrivains, ils sont comptés parmi les moines artisans, qui peuvent être utiles au couvent par leur industrie. On n'y désigne point d'autres livres que le bréviaire et les psaumes. En revanche, pour ne point rester au-dessous des ordres Mendiants, bien jeunes encore, mais déjà puissants par l'abnégation de toute propriété, il est dit que si un moine est trouvé, à sa mort, propriétaire de quelque chose, il sera, en signe de perdition, enterré dans le fumier.

Laissons plusieurs autres communautés, celles des Chartreux, des Carmes, de Prémontré, du Val-des-Choux, de Grandmont, qui nous ont transmis, mais avec beaucoup de réserve, quelques décisions votées dans leurs plus anciens chapitres; arrivons aux deux grandes tribus monastiques du 13e siècle.

Les Dominicains ou frères Prêcheurs, cette compagnie alors savante et active, que son institution même appelait à conduire les peuples par la prédication, la confession, l'enseignement, et dont presque tous les chefs ont été, dans ces premiers temps, d'illustres écrivains, n'avaient conservé de *procès-verbaux* réguliers de leurs assemblées qu'à compter de l'an 1234; elles étaient annuelles, et se tenaient d'ordinaire à la Pentecôte. Il est un usage à remarquer dans cet ordre, comme dans celui de Prémontré : les statuts n'avaient de force qu'après avoir été admis consécutivement par trois chapitres généraux. C'est ce qui fait que souvent le manuscrit des anciens Dominicains de Toulouse répète trois fois les mêmes constitutions. Ainsi, dans le parlement anglais, un bill n'est accepté par les communes qu'après la troisième lecture en séance générale. On sait tout ce que les tribunaux doivent à la procédure canonique; il ne serait pas moins intéressant de chercher quels usages, quelles formes, les délibérations politiques de l'Europe moderne ont empruntés des grandes assemblées des ordres religieux. Adoptons leurs trois lectures; mais un si long intervalle entre chacune, l'intervalle d'une année tout entière, n'est plus guère possible : les esprits, les événemens, marchent si vite en trois jours, qu'ils ne pourraient s'accommoder d'une méditation de trois ans.

Sous le béat Jordan, successeur immédiat de saint Dominique, on tint à Paris, en 1228 et en 1236, deux grands chapitres, appelés *généralissimes*, les deux seuls de l'ordre qui aient porté ce nom. Le premier de ces conseils souverains ajoute aux huit provinces dominicaines la Pologne, le Danemarck, la Grèce et la Terre-Sainte. Le second, où se montrent déjà de pénibles et vains

efforts pour ne se point brouiller avec les Franciscains, promulgue cette ordonnance, qui, répétée de siècle en siècle aux frères Prêcheurs, fut une des principales causes de l'accroissement de leur pouvoir : « Dans toutes les pro- » vinces, dans tous les couvents, apprenez d'abord la langue du pays. » Le choix de Paris pour l'une et l'autre assemblée constituante prouve assez combien ces milices pontificales, lancées de l'Italie sur le monde, comme autrefois les légions romaines, étaient habilement dirigées, et quel prix on mettait à s'assurer la conquête de la France.

L'austérité, qui ne leur permet que des images peintes et non point sculptées, des fenêtres avec une simple croix et sans vitraux de couleur, des manuscrits où ne brillent nulle part les lettres d'or, ne les empêche pas d'être fort généreux lorsqu'il s'agit de fournir des livres à leurs étudiants, à leurs prédicateurs : nous connaissons peu de documens de ce genre où il soit plus question de travaux littéraires. On exprime en 1243, la confiance la plus respectueuse pour l'Université de Paris, à laquelle on allait bientôt faire une guerre qui ne cessa plus : « Effacez de vos cahiers, est-il dit à tous les frères, effacez » les erreurs condamnées par les maîtres de Paris. » La guerre n'en éclata pas moins, ardente, implacable; et, chose singulière, après tant de siècles et de révolutions, il y en a qui s'imaginent encore que cette guerre n'est point finie.

Plusieurs actes nous font voir les disciples du couvent de Saint-Jacques se distinguant de plus en plus par leurs progrès dans les lettres, par leurs succès dans les épreuves publiques. Il est seulement recommandé, en 1293, de ne pas envoyer de sujets turbulens aux écoles parisiennes. Les luttes continuelles des frères avec le clergé séculier qui fréquentait les cours, et même avec la foule, qui répétait contre eux, lorsqu'ils passaient, les vers satiriques de Rutebeuf, rendaient cet avertissement nécessaire. Les jeunes moines aussi n'étaient pas toujours fort attentifs; car les prieurs et les visiteurs sont chargés, en 1300, de faire en sorte qu'on veuille bien écouter jusqu'au bout l'explication du *Maître des Sentences*, pendant laquelle les frères désertaient l'auditoire. Voilà de bien petits détails, mais qui attestent que ces hautes discussions ne dédaignaient rien de ce qui se rapportait aux études. On aime à voir l'instruction, avec tous ses périls, triompher des défiances de cet ordre qui a eu le malheur de fonder et d'exercer en France l'inquisition.

L'ordre de Saint-François, institué, ou du moins reconnu par la cour de Rome, très-peu de tems après celui de Saint-Dominique, et qui devait fournir, comme son rival, des conseillers et des ambassadeurs aux princes, des confidens aux souverains pontifes, passe pour avoir tenu son premier chapitre général à Assise en 1216, et le second en 1219, où, dit-on, assistèrent déjà plus de 5,000 frères, et, selon quelques-uns, 30,000. On ajoute, il est vrai, que, dans le même moment, non loin de là, cachés au fond d'une gorge des Apennins, entre Notre-Dame des Anges et Assise, 18,000 diables tenaient aussi chapitre, pour délibérer par quelles tentations infernales ils pourraient renverser ce nouvel État qui s'élevait contre eux. La troisième assemblée, en 1223, est regardée quelquefois comme la première. Tous ces commencemens sont obscurs; la règle qui prescrivait, comme chez les Camal-

dules, des chapitres triennaux à la Pentecôte, ne fut pas observée, ou, s'ils se réunirent, la trace en est perdue.

Ces chapitres, convoqués le plus souvent en Italie, ont moins de rapport avec la France. Un des plus célèbres toutefois, réuni à Narbonne, en 1260, par Bonaventure lui-même, général des nouveaux frères, nommés frères Mineurs, vit naître un recueil de leurs *constitutions*; mais il fut défendu, par le général, de le communiquer à des étrangers. Aussi ne connaissons-nous qu'un petit nombre d'actes émanés des conseils de l'ordre. Cet ordre, quoiqu'il ait produit quelques écrivains très-féconds, n'aimait pas à écrire. Son fondateur, le plus inflexible adversaire du tien et du mien, qui ne voulait pas que l'on eût rien en propre, ni même en commun, avait peu de goût pour les livres. Le chef d'une de ses provinces, comptant soustraire ceux qu'il avait recueillis avec beaucoup de peine à l'austère proscription de toute proprieté, veut savoir de François même ce qu'il est permis à un frère Mineur de posséder : « — La robe, répond celui-ci, la corde qui l'attache, » et des sandales, s'il ne peut s'en passer. » — « Que ferai-je donc de mes » livres, qui me sont si chers? » — « Je ne m'exposerai point pour vos li- » vres, réplique le maître, à violer le livre de l'Évangile, qui nous interdit de » rien posséder en ce monde. Faites de vos livres ce qu'il vous plaira, mais » vous n'aurez point ma permission. »

La robe, et la corde pour la nouer : voilà tout ce que possédait lui-même, grâce à la pitié publique, lorsqu'il vint demander à Innocent III la consécration de son ordre, ce hardi fondateur, qui porta jusqu'à l'excès, non point peut-être l'humilité, puisqu'un si prodigieux abaissement a son orgueil; mais l'ivresse de la piété et de l'extase, puisqu'il reçut ou crut recevoir d'en haut les saints stigmates; mais la fraternité, puisqu'il appelait le loup : Mon frère, et qu'il lui faisait contracter l'engagement de ne plus dévorer personne; qui, exagérant sans doute aussi la dévotion de la misère, prétendit que Jésus et sa mère n'avaient vécu que d'aumône, et s'inquiéta peu, pour vivre ainsi, de mettre en péril la société, sans laquelle cependant sa congrégation indigente et oisive n'était point possible ; car enfin, pour que les uns mendient, il faut bien que les autres donnent. Comme le pape refusait d'abord de l'approuver, un cardinal lui dit : « Saint père, prenez garde que si vous condamnez ce pauvre » homme, vous ne condamniez l'Evangile. » Mais les meilleurs juges, et les plus religieux, ont depuis reconnu que le pape comprenait mieux le livre si étrangement interprété, lorsqu'il hésitait à permettre une telle épreuve sur le monde chrétien (B).

L'épreuve, en effet, fut terrible; les populations se précipitèrent en foule dans cette communauté de mendians; les Augustins, les Carmes, tant d'autres, le devinrent aussi; mais, plus que tous les autres, les Franciscains ou Cordeliers effrayèrent l'Italie de leur pauvreté ambitieuse et menaçante; puissance nouvelle, qui donna Ximenès à la couronne d'Espagne, Sixte-Quint

(B) Nous répétons encore, ici, que nous n'approuvons pas toutes les expressions de cet article; mais tel quel, nous croyons que nos lecteurs le liront encore avec fruit et plaisir.

et Clément XIV à la papauté. Les historiens de ces moines quêteurs qui ont régné, de ces frères Mineurs qui ont grandi par le renoncement à tout bien temporel, ne nous ont pas expliqué leur pensée, lorsqu'ils ont dit qu'au chapitre de Notre-Dame des Anges, en 1219, si près de leur origine, ils étaient déjà plus de 5,000, pour ne pas aller jusqu'aux 30,000 de leurs légendaires. Supposera-t-on qu'il n'y eut là que des chefs, des supérieurs de couvens? Une telle propagation d'un ordre naissant passerait toute vraisemblance; car, si l'ordre de Cîteaux, au bout de 50 ans, avait déjà 500 abbayes, on avoue que François, à sa mort, n'en laissa pas plus de 80. Il admit donc à délibérer, dans ses chapitres généraux, le peuple entier des frères. C'était alors le droit de suffrage pour tous, c'était la plus complète *égalité*.

Cette immense confrérie, presque démocratique à son berceau, répandue comme une armée conquérante sur toute la terre, se composait encore, dit-on, il y a 60 ans, malgré les calamités dont le 16e siècle l'avait frappée, d'une réserve formidable, répartie, sous divers titres et avec diverses espèces de capuchons, au nombre de 115,000 hommes, dans 7,000 monastères.

On a quelquefois dit que ce grand mouvement, si puissant, si rapide, manifesté et proclamé, dans ces jours d'enthousiasme et d'espérance, au pied de la montagne d'Assise, affranchissait du moins les pauvres du servage féodal; mais la mendicité, même avec la prière, ne peut pas être la liberté.

Nous ne savons rien de ces premières assemblées, et presque rien des suivantes. C'est qu'il ne faut pas croire que ce fut une chose ordinaire, dans les corps religieux, que de trahir par une publicité profane le secret de leurs délibérations. Les Chartreux et les Prémontrés ne le virent jamais qu'avec peine. Un Dominicain très-éclairé s'étonne que son plus cher confrère ait laissé lire trop facilement à un curieux, peut-être à un ennemi, les procès-verbaux des chapitres de l'ordre; et il est probable que lorsqu'ils furent publiés par deux Bénédictins, les frères Prêcheurs furent peu satisfaits. Quant aux frères Mineurs, il suffit de dire que celui de leurs annalistes qui n'arrive de l'an 1208 à l'an 1300 qu'à la fin de *cinq énormes volumes*, assez épais pour contenir sans effort l'histoire universelle, y fait entrer, comme pièces justificatives, non les actes des assemblées de l'ordre, mais les bulles des papes qui lui avaient accordé des priviléges: les bullaires étaient, pour les sociétés monastiques, la partie la plus précieuse de leurs annales.

Aussi recommandons-nous à quiconque veut connaître à fond le moyen âge, la recherche et la comparaison de ce qui a transpiré des lois portées dans les chapitres généraux, soit qu'on se borne, pour le 13e siècle, aux *statuts* que nous indiquons ici, soit qu'on en recueille d'autres. Il s'est trouvé certainement, dans les divers cloîtres dont nous venons de parcourir les archives, des hommes capables d'exercer la double domination du caractère et de la parole, de généreuses ambitions, de nobles esprits. On a vu même que l'instruction était pour quelques-uns de ces ordres, avec la foi, les austérités, la prière, un moyen de puissance. Les actes qui ont fait vivre jusqu'à nous plusieurs de leurs pensées, quoique réduits à la forme de simples décrets, quoique privés aujourd'hui de l'intérêt des vives discussions qui devaient animer ces grandes assemblées délibérantes, sont dignes cependant encore de notre étude, et souvent de notre respect. Parce que le monde

a changé de maîtres, ne soyons pas ingrats pour ceux qui ont su jadis le gouverner.

VICTOR LECLERC,
Membre de l'Institut.

Sciences historiques et législatives.

ÉTUDE SUR DAGUESSEAU,

AVOCAT GÉNÉRAL AU PARLEMENT DE PARIS, PROCUREUR GÉNÉRAL, PUIS CHANCELIER DE FRANCE.

TROISIÈME ARTICLE [1].

1668 - 1699.

I. Lutte de Daguesseau contre le Saint-Siége. — Suite des préliminaires. — II. Les doctrines gallicanes. — III. Comment Daguesseau fut instruit du droit ecclésiastique.

II. Le jansénisme, qui a prétendu remontrer à l'Eglise catholique sa propre foi, ses propres dogmes, s'est greffé sur les doctrines dites *gallicanes*.

Le gallicanisme, avec profusion de paroles de *respect*, de *déférence* et de *soumission* pour le Saint-Siége et l'Église, a imaginé de défendre les droits de l'Église contre son chef et contre elle-même parfois avec l'appui de quelques-uns de ses membres plus ou moins séduits, et de lui remontrer sa discipline.

Le gallicanisme même clérical pose deux insupportables assertions au sujet de ses doctrines : la première consiste à en faire remonter la perpétuelle vigueur en France jusqu'à l'origine de la monarchie ou plutôt jusqu'aux premiers siècles du christianisme [2]; la seconde à les présenter comme *le droit commun* de l'Eglise abandonné par les autres nations catholiques *assujetties à la servitude*, et toujours conservé parmi nous [3].

[1] Voir le 2e article au n° précédent, ci-dessus p. 259.

[2] Recueil des *Libertés de l'Église gallicane*, par Pithou, art. 3. — Déclaration de 1682, proemium. — Daguesseau, *Mémoires*, passim, et en particulier *Mémoire sur la théologie de Poitiers* (Œuv., t. VIII, p. 519). — Héricourt, *Lois ecclésiastiques*.

[3] Code Pithou, art. 2. — Daguesseau, 1er mémoire relatif à l'affaire de l'é-

Cette double base historique à laquelle s'est confié Daguesseau après Bossuet, tombe devant l'examen attentif des faits de l'histoire et des monuments de la législation. La lutte à laquelle Daguesseau a participé pendant la première moitié du 18e siècle se rattache à celles des temps antérieurs ; mais nous livrer au récit même abrégé d'une suite d'événements qui, durant plusieurs siècles, remplissent les annales de l'Eglise, à la discussion compliquée de doctrines qui touchent à tout le droit ecclésiastique, et sur lesquelles on a tant écrit de part et d'autre, ce serait placer un assez grand ouvrage dans une simple monographie. D'ailleurs beaucoup d'entre nos lecteurs sont au courant de ces discussions que le débat sur la liberté religieuse a naguère renouvelées. Ils savent qu'un célèbre magistrat s'est évertué à fortifier les *organiques* de 1802 des vieux articles des *libertés gallicanes* de Pierre Pithou, etc., et s'est donné la peine de commenter jusqu'à des dispositions entièrement dénuées aujourd'hui de la moindre applicabilité. C'est par précaution, et, dit-il, pour le cas auquel il y aurait de nouveau des bénéfices en France. Il aurait voulu que la connaissance des cas *d'abus, jadis dévolus aux parlements*, fût *restitués aux cours d'appel* sur la poursuite des procureurs généraux [1] : vain espoir de ressusciter les usages abusifs d'un temps qui n'est plus ! La condamnation qu'ont portée de ce commentaire presque tous les évêques de France, montre assez dans quel esprit il a été fait, en dépit des brevets d'orthodoxie et de logique que lui a décernés le conseil d'État. On a, de plus, fort savamment répondu au fameux *Manuel* par un *Memorandum des libertés et des servitudes de l'église gallicane* [2], où l'on pourra prendre une connaissance exacte de ces libertés tant vantées, dont il faut presque toujours, pour être vrai, changer le nom en celui de honteuses servitudes. On y trouvera notamment l'histoire des doctrines gal-

vêque de Saint-Pons (Œuv., t. VIII, p. 418, 419). *Mém.* sur la juridiction des chapitres (Œuv., t. IX, p. 392). — Héricourt, *Lois ecclésiastiques de France*, in-fol., édition de 1771, 1re partie, chap. 17, n° 5, p. 297. — Bossuet, *Sermon sur l'unité*. Voy. les observations du comte de Maistre sur le passage (*Eglise gallic.*, liv. 2, chap. 14). Cf. les lamentations de M. Frayssinous sur le *vague* de cette définition (*Les vrais principes de l'Eglise gallicane*, chap. 3).

[1] *Manuel de droit public ecclésiastique français*, par M. Dupin aîné, introd., § 4, 7, et commentaire sur l'article 81 de Pithou.

[2] Par M. Guillemin, avocat, 1847, 1 vol. in-8°.

licanes depuis 1789. Les discours de M. le comte de Montalembert à la chambre des pairs, et les pamphlets de Timon se sont éloquemment réunis aux plaintes et aux écrits des évêques de France pour réclamer précisément le *droit commun* et la simple liberté refusés à l'action bienfaisante et civilisatrice de l'Eglise [1]. Espérons que dans notre pays elle cessera d'être entravée au nom de la liberté. « Aujourd'hui, a très-bien dit M. le vicomte de Cormenin, les ultramontains défendent la liberté, aujourd'hui les gallicans défendent le despotisme. » Il ajoute : « Je ne sais pas ce » que les uns et les autres faisaient jadis, il ne m'importe

[1] *Institutions diocésaines*, par Mgr Sibour, évêque de Digne, depuis archevêque de Paris, 1 vol. in-8°, 1845 : 2e partie, observ. prélimin., p. 194; 1re sect., ch. 4, § 3, p. 275; 2e sect., chap. 3, § 2, p. 340. — Voyez aussi les ouvrages de Mgr de Parisis, évêque de Langres, de l'abbé Rohrbacher et ceux de Mgr Affre, dont la mort a glorifié Dieu et honoré l'Église. — Entre autres discours de M. de Montalembert, celui qu'il a prononcé à la séance du 19 mai 1847 à la Chambre des Pairs, etc. — Les pamphlets *Oui et Non*, et *Feu! Feu!* par Timon (1845). — *De la paix entre l'Eglise et les États*, par Clément Auguste, baron de Droste-Vischering, archevêque de Cologne, traduct. de M. le comte d'Horrer, 1 vol. in-8°, 1844 ; — *Lettres sur les quatre articles dits du clergé de France*, par le cardinal Litta, composées en 1813, 3e édit., 1816 ; — *Du Pape et de l'Eglise gallicane*, par le comte de Maistre ; — *De Auctoritate summi pontificis*, par Fénelon, publié pour la première fois en 1820 ; —La réfutation de Bossuet, par le cardinal Orsi, 1741 ;—Les opuscules de Muzzarelli ; — *Le triomphe de l'Eglise et du Saint-Siége*, par le Rev. Maur Capillari, depuis Grégoire XVI, etc., etc., et surtout le *De summo pontifice*, du cardinal Bellarmin, jésuite, de qui l'on remonte aux docteurs du moyen-âge et autres auteurs, aux témoignages des premiers papes, des premiers conciles et des pères qu'il cite, de toute la tradition, en un mot, résumée dans son ouvrage. — Nous n'avons pas à mentionner ici les auteurs gallicans, parmi lesquels l'avocat de Héricourt et Durand de Maillane tiennent le premier rang au 18e siècle, MM. Portalis et Dupin au 19e. Les colonnes du gallicanisme ecclésiastique étaient Bossuet et l'abbé Fleury. Bossuet a passé vingt ans à faire, défaire et remanier jusqu'à six fois son ouvrage, dont la dernière rédaction inachevée n'a pas plu aux éditeurs jansénistes et ne nous est point parvenue, sauf le titre de *Gallia orthodoxa*, remplaçant celui de *Défense de la déclaration de* 1682 (Voy. De Maistre, *Eglise Gallicane*, liv. 2, chap. 8 et 9). — Fleury a laissé des opuscules où il renverse ses premières doctrines. — Enfin, notre siècle a vu le cardinal de La Luzerne qui a cherché à réfuter Orsi (*Sur la déclaration de* 1682, 1 vol. in-8°, 1re édition, 1821), en reproduisant principalement les arguments de Bossuet; et Mgr Frayssinous, évêque d'Hermopolis, dont le livre, plein d'inconséquences et d'aveux explicites, forme comme la transition aux sentiments actuels de l'épiscopat français dont il a dû contribuer à dessiller les yeux (*Les vrais principes de l'Eglise gallicane sur la puissance ecclésiastique*, troisième édition, 1826).

» guères [1]. » Cette connaissance du passé serait cependant très-utile, et la portion comprise dans notre travail, montrera bien que la tendance et l'objet du gallicanisme étaient à cette époque, comme de nos jours, l'affaiblissement de l'autorité du Saint-Siége et l'asservissement plus ou moins complet de l'Eglise au pouvoir temporel. Les mémoires de Daguesseau devant nous fournir l'occasion de toucher quelques-uns des principaux points de ce grand débat, qu'il a soutenus ou traités, nos lecteurs nous sauront donc gré d'abréger ces préliminaires en répondant en quelques mots seulement à ces cinq questions :

1° De quelle époque date le gallicanisme!

De la fin du 13e siècle.

C'est le catholicisme, par conséquent l'union avec le Saint-Siége qui a civilisé les Franks, fondé et fait grandir notre monarchie à travers les désordres de la barbarie contre lesquels l'Eglise ne cessa de lutter. L'harmonie entre les deux puissances spirituelle et temporelle qui commença d'être gravement troublée aux 11e et 12e siècles, en Allemagne et en Italie, par la querelle des *investitures*, ne subit en France d'altération sérieuse qu'à partir de la fin du 13e siècle. Une lutte énergique, de 56 ans, soutenue par la papauté, avait abouti au triomphe de la liberté de l'Eglise, et elle jouissait de la paix depuis un demi-siècle qui fut marqué par le beau règne de saint Louis, lorsque la querelle entre le roi Philippe-le-Bel et le pape Boniface VIII, commencée sur une question d'argent, et dont le fond était toujours celle de la collation des bénéfices ecclésiastiques, c'est-à-dire de la liberté de l'Eglise, détermina entre le Saint-Siége et la France une division qui a ressemblé à une plaie souvent cicatrisée, mais facile à se rouvrir au premier heurtement. Les deux principes fondamentaux qui vont être exposés au 2°, sont dès-lors professés par le trône et par ses légistes *oppresseurs des églises*. C'est à ce moment que remonte le gallicanisme, dans notre pays, et non au règne de saint Louis : la pragmatique attribuée à ce prince, sous la date de 1268, porte les marques assez visibles de sa fabrication au 15e siècle [2]. Il est d'ail-

[1] *Feu! Feu!* par Timon, 1845, 8e édition, p. 65, 33.

[2] Voyez là-dessus un article remarquable de l'*Univers*, n° du 19 fév. 1847, à propos de l'*Histoire universelle de l'Eglise de* Jean Alzog et d'après les travaux de MM. Lenormant, Thomassy, de Carné, et de Mgr Affre, *de l'appel comme d'a-*

leurs établi que sous le règne de ce roi canonisé, autant que dans les siècles précédents, la France reconnaissait le droit qu'a la puissance spirituelle de juger en certains cas la souveraineté temporelle, et de réprimer, comme l'ont fait les papes et les conciles, par l'excommunication, quelquefois suivie de la déposition, les crimes, l'impiété et la tyrannie des chefs des nations catholiques oublieux de leurs devoirs et de leurs serments [1].

2° Qu'était-ce que le gallicanisme? Quelles en étaient les principales maximes?

Le gallicanisme a été une lutte d'argent et de pouvoir. Ses principales maximes ont été :

1° Le pape n'a en aucuns cas de puissance sur les souverains ou chefs d'Etats, par rapport aux choses temporelles;

2° L'Eglise assemblée en concile général est supérieure au Pape.

3° Contre qui et par qui le gallicanisme a-t-il été introduit, développé, maintenu?

Par les rois de France, les Etats-généraux, les parlements et quelquefois l'Eglise de France contre les papes; par les rois et les parlements contre l'Eglise de France; par les parlements contre les rois.

4° Quels en ont été les résultats pour les pouvoirs qui le maintenaient et pour la société?

Pour la royauté et les parlements la ruine la plus complète et la plus affreuse, l'échafaud; pour l'Eglise de France l'asservissement partiel au pouvoir temporel, la nécessité d'une régénération par le sang.

Pour la société l'anarchie révolutionnaire, les ignominies d'un schisme et la plus dure tyrannie.

5° Enfin, relativement à la participation de chacun de ces pouvoirs à la querelle, nous nous bornerons à deux observations très-importantes :

1re. Si la révolution régicide qui a jeté au vent les cendres de tant de rois n'a pas éclaté plus tôt, c'est sans doute que la royauté n'a pas poursuivi avec la dure persévérance des parlements la

bus, 1re part., art. 2 (1845). Voyez aussi Guillemin, *Memorandum*, sur l'art. 10 du Code Pithou.

[1] *Pouvoir du Pape au moyen-âge*, par l'abbé Gosselin, 2e partie, nos 80, 81, 86 à 92, 107 à 116, 127 à 135, 256.

lutte contre le Saint-Siége, et que la piété de nos rois a mieux aimé manquer de logique que de véritable « respect pour l'Eglise. » « Dans cette crainte qu'ils ont eue de *paroître* entreprendre (il » faut dire d'entreprendre réellement) sur ses droits, » Daguesseau, gallican, a vu des « sentiments dignes de leur piété et de » leur religion [1]; » on peut y voir aussi la cause du salut de la France, ou du moins du retard de la catastrophe qui aurait pu attirer plus tôt, sur la tête de nos pères, l'impertinence judaïque des parlements, si elle eût été laissée sans aucun frein.

2°. Jusqu'à 1682 l'Eglise de France avait, il est vrai, quelquefois manqué de fermeté, en se rangeant du côté de la royauté contre les papes, ou du moins en ne soutenant pas les papes comme elle aurait dû le faire. L'occasion de ces différends était surtout dans ces biens à la fois avantageux et nuisibles à l'Eglise, dans ce côté humain et périssable de son existence, et par suite dans les questions d'élections, de finances et de juridiction ecclésiastiques. Ces biens, si utiles pour faciliter l'action de l'Eglise, ont causé aussi la plus grande partie de ses maux, soit en appelant quelquefois dans son sein des ministres indignes, soit en servant de prétexte à l'envie ou à la haine pour lui jeter des entraves : ce qui a été l'œuvre déplorable du gallicanisme. Par ses concessions au pouvoir civil et principalement par sa participation à la fameuse pragmatique de Bourges (1438), indocile écho du concile révolté de Bâle, l'église gallicane ne fit que donner prise sur elle aux rois et aux parlements, en même temps qu'elle offensa vivement la papauté. La pragmatique abolie par Louis XI, malgré les remontrances du Parlement (1461, 1464), le plus souvent inexécutée et jetant la confusion dans l'administration des bénéfices, comme le prouvent les ordonnances royales, ayant été de nouveau ouvertement soutenue par Louis XII, auquel se joignit l'Eglise de France, attira sur le royaume la terrible bulle *In cœna Domini* fulminée par Jules II. Enfin, le concordat de Léon X et de François Ier (1516), en sanctionnant plusieurs dispositions de cette pragmatique, réglementa les droits de collations, les appels, etc., abolit les *grâces expectatives* et les *réservations*, principaux objets des réclamations depuis le grand schisme, mais changea entièrement le système d'élections aux principaux bénéfices. Deux fois le système d'élec-

[1] 7e plaidoyer, 1691 (Œuv., t, I, p. 453).

tions, d'abord conformément au concile de Nicée, par le clergé et le peuple, aux 5e et 6e siècles, puis par les chapitres, de la fin du 12e jusqu'au concordat, avait donné lieu à trop de désordres et d'abus. Il fallut, nonobstant l'opposition du clergé et du Parlement, recourir à l'intervention royale, comme il était déjà arrivé en 615, par l'édit de Clotaire II [1]. L'Eglise de France, dès qu'elle se fut soumise au nouvel acte d'accord, devenu dans le langage des rois synonyme des *libertés et observances du royaume* [2], cessa de prendre part à aucune opposition contre le siége romain. En 1614, par l'éloquence courageuse du savant cardinal du Perron, elle empêche la première maxime gallicane, relative à l'indépendance absolue des souverains vis-à-vis du Saint-Siége, de prévaloir aux Etat-généraux ; en 1639, vingt-deux évêques dénonçant à leurs confrères le recueil des *Libertés de l'église gallicane* de Pithou, déclarent ne voir dans les *libertés* qu'on leur imposait que des *servitudes* [3]. Enfin, l'Eglise de France sollicita constamment la réception des canons de discipline du concile œcuménique de Trente dans le royaume [4]. Le cri de guerre du gallicanisme était depuis deux siècles : *réforme des bénéfices*. Le concile décréta cette réforme complète et générale, nonobstant tous concordats ou coutu-

[1] *Recueil des anciennes lois françaises*, t. I, Mérovingiens, n° 19. — M. Dumont, contre l'opinion du P. Thomassin (*Ancienne et nouvelle discipline*, part. 2, liv. 2, chap. 30, nos 12 à 14, chap. 33, n° 5) considère l'édit comme ayant été consenti par les évêques qui, seulement, ne voulurent pas poser en règle une concession utile, mais non essentielle et qui restreignait la liberté de l'élection (*Cours d'histoire de France*. 39e leçon ; *Université catholique*, 2e série, n° 3, p. 231 et notes, même page). Cf. la manière dont est formulée la sanction pénale de l'édit (Apud Sirmond *Concilia Galliæ*, t. I, p. 476 : Quicumque vero hanc deliberationem quam *cum pontificibus* vel tam magnis viris optimatibus aut fidelibus nostris in synodali consilio instituimus, temerare præsumpserit, in ipsum capitali sententiâ judicetur, qualiter alii non debeant similia perpetrare.

[2] Aux termes d'une déclaration de François Ier confirmative de la forme *des mandats apostoliques* prescrite par le concordat, Paris, 29 mars 1528, enreg. au Grand-Conseil le 13 juillet 1528 (*Anciennes lois françaises*, t. XII, n° 152. — Fontanon, IV, 446.).

[3] *Servitutes potius quam libertates*, t. III des Procès-verbaux du clergé de France, pièces justificatives, n° 1, cité par J. de Maistre, *Eglise gallicane*, liv. 2, chap. 14.

[4] Les preuves de ces demandes réitérées ont été réunies dans une excellente brochure, Avignon, Séguin, 1825, in-8°, 20 pages.

mes contraires. C'était une nouvelle occasion de dissentiment que les Parlements ne laissèrent pas échapper : ils refusèrent toujours d'admettre les canons de discipline sous prétexte du maintien des *libertés de l'Eglise gallicane* (ce fut alors que Pierre Pithon réunit les 83 articles de ces *libertés* en manière de code) ; mais en réalité parce que ce concile avait, comme dit Fleury converti : « ôté plus d'abus que l'on ne le vouloit en France [1]. » C'est pour le maintien des *abus* et des *priviléges* dont ils profitaient que les parlementaires ont lutté avec tant d'acharnement, quelquefois pour le maintien des mêmes abus qu'ils avaient critiqués à l'encontre des papes, et trouvaient bons dans la main des rois. Les mémoires de Daguesseau nous le feront voir.

La royauté chercha au moins à introduire dans la législation une partie des sages règlements que le Concile de Trente avait portés : remède souverainement inefficace qui ne témoignait pas moins de ses prétentions hautaines de s'immiscer dans le gouvernement de l'Eglise que de son désir de maintenir le bon ordre. Elle laissa les parlements ravir à l'Eglise sa juridiction temporelle (ordonnance de 1539), en attendant qu'au 18e siècle ils prétendissent lui ravir la spirituelle, et qu'au nom des *libertés gallicanes* « fût proclamée *la déplorable constitution civile du clergé* (c'est » M. Frayssinous qui parle, inconséquent admirateur de ces *liber-* » *tés*), que notre Eglise fût bouleversée de fond en comble, que le » pontife romain fût persécuté, dépouillé, jeté dans les fers [2]. » Depuis le concordat de 1516 et le Concile de Trente, la royauté fut néanmoins, au sujet des matières religieusess, souvent en lutte avec le Parlement qui eût fini certainement par y succomber, si les rois eussent adopté une marche entièrement décidée, si Louis XIV n'eût cédé à la suggestion perfide d'étendre la *régale* [3] à tous les diocèses du royaume (ordonnance de 1673) : mesure à laquelle le pape Innocent XI s'opposa pour le maintien des canons, et qui donna à l'assemblée du clergé de France, excitée par le ministre

[1] *Libertés de l'Eglise gallicane*, l'un des *Nouveaux opuscules* de Fleury, p. 113, édition, 1807.

[2] *Les vrais principes de l'Eglise gallicane*, préface. Voy. Rohrbacher, *Hist. de l'Eglise*, liv. 88, § 3, t. XXVI, p. 211, 212.

[3] La régale était le droit que s'étaient attribué les rois et que la puissance ecclésiastique avait sanctionné, quoiqu'à regret, d'administrer le temporel et de disposer des revenus de certains évêchés pendant la vacance.

Colbert, l'occasion de *rappeler le pape à l'observation des canons*, tels qu'il plaisait à cette assemblée, qui ne représentait pas l'Eglise de France, de les faire ou de les comprendre, suivant le bon plaisir de S. M. le roi.

Par la déclaration de 1682, la position du clergé de France fut pire qu'elle n'avait jamais été. Au temps de la pragmatique, s'il avait eu les plus grands torts dans la forme, au moins sur quelques points le concordat et même le Concile de Trente l'ont justifié sur le fond, notamment par l'abolition générale des réservations et des grâces expectatives [1]. Maintenant, sans aucun grief, il portait au Saint-Siége l'atteinte la plus grave, au grand détriment de l'Eglise et de sa liberté. Vainement Bossuet, le rédacteur des *quatre articles*, a-il ensuite affirmé dans un écrit, qu'il ne voulait point publier de son vivant, que *les prélats français n'ont jamais approuvé ce qu'il y a de répréhensible dans Fevret, dans Pierre Dupuis : et ce que leurs prédécesseurs* (des prélats) *ont tant de fois condamné* [2]; vainement croyait-il avoir expliqué *les libertés*, dans le *sermon sur l'unité, de la manière que les entendent les évêques, et non pas de la manière que les entendent nos magistrats* [3]: en réalité les quatre articles sont la reproduction obscure, mais exacte au fond, des articles 3, 4, 5 et 40 du code Pithou. Or, nous savons que si « les » particularitez de ces libertez peuvent sembler infinies, néant- » moins estant bien considérées, elles se trouveront dependre des » deux maximes, *que*, suivant Pithou et Daguesseau, *la France a* » *toujours tenues pour certaines*, » à savoir de l'indépendance *absolue* des rois au temporel et de la supériorité du concile général sur le pape, impuissant même avec le concours de l'Eglise universelle à changer les anciens canons une fois interprétés et reçus en France, c'est-à-dire convertis en lois de l'État. « De ces deux » maximes *connexes*, » générales et principales « dépendent ou » conjointement ou séparément toutes les autres particulières [4], »

[1] Voyez le commentaire de M. Guillemin sur l'article LIV de Pithou. Il cite le texte du concile de Trente qui se trouve dans Labbe, t. XIV, p. 892. C'est le chap. 19 du décret *de reformatione*, sess. 24, 11 nov. 1563.

[2] *Déf. de la déclaration*, liv. 2, chap. 20.

[3] Lettre au cardinal d'Estrées, ministre de France à Rome (Bausset, *Hist. de Bossuet*, liv. 6, n° 5. — *Corrections et additions pour les nouveaux opuscules de Fleury*, p. 68.).

[4] Code Pithou, art. 3, 6.

qui en sont le développement, dit Durand de Maillane, c'est-à-dire de la première jusqu'à l'article 39, et de la seconde les articles 41 à 83. La déclaration du clergé aboutit donc forcément au gallicanisme parlementaire, et en assurant la prépondérance des parlements, elle a notablement contribué à la ruine de la monarchie.

On peut voir dans Joseph de Maistre, *de l'Église gallicane*, dans le cardinal de Bausset, *histoire de Bossuet*, et dans l'abbé Rohrbacher, *histoire de l'Eglise*, livre 88, § 3, t. XXVI, l'histoire de la déclaration de 1682 et de ses suites. Bausset, gallican impassible, cite au long le mémoire historique de Daguesseau intéressant à consulter à ce sujet [1]. Ce mémoire paraît avoir été fait pour le Régent à une époque où Daguessau était encore gallican, mais déjà plus modéré.

Ce fut au milieu de cette atmosphère d'opposition contre le Saint-Siége presque généralement répandue en France que Daguesseau atteignit l'âge où l'éducation s'achève, où les idées se forment. Nous allons retrouver l'influence de son père dans la manière dont le jeune magistrat fut habitué à envisager les droits et les rapports des deux puissances.

III. Nous pouvons facilement apprécier l'étendue de cette influence, d'abord par les instructions de Daguesseau à son fils aîné, dans lesquelles il n'a fait que reproduire pour le fond celles qu'il avait reçues de M. Daguesseau père. Voici en effet ce qu'on lit dans une lettre contenant la notice des œuvres de ce dernier. L'auteur de cette lettre fait un grand éloge des *instructions* du fils, très-remarquables en effet, et ajoute : « une matière si importante, » mais si sèche, ne diminue en rien le prix des plans d'études antérieurement rédigés par M. d'Aguesseau son père et son instituteur. Ceux-ci peuvent être regardés comme le germe des *instructions* qui ont été imprimées... ; à l'étendue près, *ce sont les* » *eaux du même fleuve ;* elles ont la même profondeur et la même » limpidité.

« Le père a laissé dix mémoires ou plans d'études. Ce sont autant de traités qui, quoique fort abrégés, réunissent tout ce qu'il » importe au public que sachent ceux qui aspirent à devenir des » citoyens dignes d'être distingués. On trouve partout et l'on voit

[1] Œuv., t. VIII, p. 464 à 474. — Bausset, *Hist. de Bossuet*, liv. 6, n° 20 à 23.

» du même coup d'œil le but et les moyens de l'atteindre. Ces » ouvrages ont certainement guidé M. le chancelier dans sa jeu- » nesse, puisqu'il est évident qu'ils ont servi de base aux *instruc-* » *tions* publiées dans le premier volume de ses œuvres [1]; mais il » n'appartenait qu'à un élève si heureusement né d'entreprendre » et d'exécuter le riche édifice qu'il a élevé sur cette base [2]. »

De ce passage nous pouvons, ce nous semble, conclure avec assurance que les indications transmises par Daguesseau à son fils aîné sur le droit ecclésiastique, comme sur le reste, ne sont aucunement différentes dans les points essentiels de celles que lui avait données son père. Nous connaîtrons donc par les *instructions* l'esprit et les idées qui présidèrent aux études de notre chancelier en matière de droit ecclésiastique.

Dans la première, datée de Fresnes [3] le 27 septembre 1716, « contenant un plan général d'études et en particulier celle de la » religion et celle du droit, » et envoyée à son fils au moment où celui-ci venait « d'achever avec succès le cercle ordinaire de l'é- » tude des humanités et de la philosophie, » il commence à l'entretenir du droit canonique [4]. En attendant que son élève fasse une étude approfondie de cette grande matière qui pourra devenir un des principaux objets de ses fonctions, s'il se rend digne de remplir celles du ministère public, il veut qu'il s'en forme au moins une juste idée, et pour cela il cherche à le prémunir contre les « très-mauvais principes qu'il pourroit prendre sur les bornes » des deux puissances, s'il lisait le texte et les interprètes du droit » canonique sans précautions; » il lui indique en conséquence quelques auteurs propres à lui inculquer les maximes générales nécessaires à en faire un *juste* discernement, notamment le traité de M. Le Vayer, *de l'autorité des rois dans l'administration de l'Eglise*, dont lui-même il avait fait un extrait.

Dans la seconde instruction intitulée *étude de l'histoire*, qui est probablement de 1718 [5], il appelle de nouveau son attention sur ce qui regarde les personnes, les biens et la discipline ecclésiasti-

[1] Edition in-4°. Dans l'édit. in-8°, elles font partie du t. XV.

[2] Lettre de M. A. à M. ***, dans l'avertissement du t. XIII des œuv., édition in-4°, p. LII, *remarques* sur la p. XV.

[3] Maison de campagne du chancelier.

[4] De la p. 25 à la p. 29 (Œuv., t. XV).

[5] Voy. la fin de la première, p. 29, 30.

ques, les libertés de l'Église gallicane et les maximes du royaume [1].

Nous avons de cette même époque une lettre écrite par le chancelier de son exil de Fresnes (12 juillet 1718) à son fils aîné qui se préparait à « soutenir bientôt sa thèse » sur le droit civil et sur le droit canonique. Au sujet du dernier, il lui confirme le conseil de M. Amiot, docteur ès droits et professeur des écoles de Paris, de « lire les titres du *décret* et des *décrétales* qui ont rap- » port à sa matière ; il faut y joindre aussi les titres semblables du » *sexte*, des *clémentines* et des *extravagantes ;* mais tout cela ne » nous occupera pas beaucoup. » Il l'engage à prendre dans sa bibliothèque le *Corps du Droit canonique* de M. Pithou, édition Le Peletier. « Je vous conseille de faire votre extrait du droit ca- » nonique le plus court et le plus abrégé que vous le pourrez, » parce que le temps que vous y emploierez est un temps presque » perdu, *le droit canonique devant être étudié tout autrement* » *qu'on ne le fait dans les écoles.* » Daguesseau aîné et M. de Fresnes son frère soutinrent leur thèse peu après avec un grand succès [2].

La quatrième instruction, sur l'étude et les exercices qui peuvent préparer aux fonctions d'avocat du roi (1719) [3], ne renferme au sujet du droit canonique qu'un petit paragraphe. « Il n'est pas » encore temps de former un plan entier de l'étude de ce droit, à » laquelle il faut nécessairement que celles qui sont plus pressées » fassent une espèce de tort, mais à condition que ce tort sera ré- » paré dans la suite. On se réduira donc ici à ce qui est absolu- » ment essentiel pour avoir des notions générales du droit ecclé- » siastique, qui puissent au moins mettre notre futur avocat du roi » en état d'étudier les questions qui se présenteront dans cette » matière. » Il lui indique la lecture des *institutions* de l'abbé Fleury, du livre de Le Vayer, de l'histoire de la *Pramatique-Sanction et du Concordat* faite par Du Puy, et du texte de l'une et de l'autre ; de l'édition in-4° des articles de Pithou avec les notes

[1] P. 66 et 74.

[2] Voy. les lettres suivantes des 4, 8 et 15 août 1718 (Corresp. famil., t. I, p. 104 à 115.

[3] Cette date nous est fournie par le Recueil in-12 de 1773, p. 312 (Voy. la note indicative des sources au commencement de notre 1er article). — La 3e instruction est sur l'étude des belles lettres; elle est inachevée.

abrégées qui y sont mises, enfin des principaux ouvrages de Van Espen, en joignant à chaque matière traitée par cet auteur les articles de nos ordonnances qui peuvent y avoir rapport, afin « d'approprier davantage ce travail à nos usages ; » enfin, dit-il, on ne saurait se rendre ces ordonnances trop familières [1].

Le fils aîné du chancelier étant passé à la fin de l'année 1721 de la charge d'avocat du roi au Châtelet dans celle d'avocat général au Parlement de Paris, Daguesseau entreprit alors pour lui une cinquième instruction détaillée, mais qui n'a pas été achevée, sur l'étude du droit ecclésiastique [2]. Nous croyons utile d'en présenter l'analyse, qui montrera encore mieux que ce qui précède la méthode, l'esprit et l'étendue des leçons qu'il avait lui-même reçues.

§ 1er. Le droit ecclésiastique est l'ouvrage des deux puissances spirituelle et temporelle, comme contenant un grand nombre de matières *mixtes*, dans lesquelles les deux puissances « doivent » se prêter un secours mutuel. » Ce droit se compose donc des règles établies par l'Église et des lois que les princes y ont ajoutées [3].

§ 2. Nécessité pour le jeune avocat général de s'instruire « 1° de la nature, de l'étendue et des bornes de ces deux puissan- » ces, toujours amies dans l'ordre et dans les desseins de Dieu, » mais souvent ennemies par l'ignorance [4] ou par les passions des

[1] P. 105, 106 (Œuv., t. xv).

[2] Œuv., t. xv, p. 130 à 156. Daguesseau, fils aîné, fut nommé le 11 sept. 1721 (Lettre de Mme la chancelière à M. Daguesseau, fils aîné, 12 sept. 1721). Voyez aussi lettre du chancelier au même, afin de l'engager à abréger le temps de son délassement et à profiter des vacations pour se mettre, sous sa direction, au courant des affaires du parquet, 13 sept. 1721. (Corresp. familière, t. I, p. 160 à 167). Sa réception eut lieu le 5 déc. même année (*Etat de la France*, t. IV, p. 298). En rapprochant de ces dates deux endroits de la 5e instruction (p. 132 avec la note, et p. 139, Œuv., t. xv), on voit assez positivement que cette instruction fut composée dans l'année qui suivit la nomination du nouvel avocat-général, c'est-à-dire en 1722.

[3] Si ce droit se compose des règles de l'Église, il faut, pour y faire entrer les lois des princes, que ces lois soient faites et maintenues d'accord avec l'Église et ne contrarient point ses règles. Autrement, sous prétexte de prêter secours à l'Eglise, l'Etat l'opprime.

[4] *Par l'ignorance*. Voyez à ce sujet les judicieuses réflexions de M. l'abbé Gosselin, *Pouvoir du Pape*, 2e partie, n° 183, p. 529.

» hommes, dont la plus forte et la plus dangereuse est la jalousie » de pouvoir et d'autorité; »

2° Des « questions de puissance, souvent agitées dans les différents âges de l'Eglise, presque toujours mal soutenues *des deux* » *côtés*, plutôt apaisées que clairement décidées... Rien n'est plus » utile que de s'instruire à fond de cette longue suite de querelles, » d'en étudier exactement les faits, d'en peser attentivement les » raisons, » travail trop long pour que notre jeune avocat-général l'entreprenne dès à présent, mais auquel il devra consacrer plus tard « tous les intervalles de repos que les autres occupations de » sa charge pourront lui laisser. »

§ 3. Étude du fond des matières. Préliminaires. Histoire du droit canonique; connaissance qu'il faut acquérir des collections de canons, source du droit ecclésiastique. — Lecture des meilleures institutions ou des premiers éléments de la jurisprudence ecclésiastique.

§ 4. Deux parties distinctes dans le droit ecclésiastique, la partie supérieure et la partie inférieure.

La première comprend la hiérarchie, toutes les règles concernant la discipline générale de l'Église, l'ordre et les degrés de la juridiction ecclésiastique, la forme des jugements qui s'y rendent, etc.

La seconde partie se compose de celles qui « regardent plus directement les titres et les intérêts particuliers de certaines per» sonnes ecclésiastiques que l'ordre ou le bien général de tous... » Tels sont par exemple les droits des gradués, des indultaires et » des autres expectants pour requérir des bénéfices, » et généralement les règles relatives à la collection des bénéfices, « les ques» tions qui s'agitent sur les dîmes, sur l'entretien et la réparation » des églises et des presbytères, etc. »

§ 5. Il convient de faire marcher de front l'étude des deux parties, « parce qu'on trouve la théorie et les maximes générales » dans l'une, la pratique et les règles particulières dans l'au» tre. »

§ 6. D'ailleurs on ne saurait morceler l'étude des textes où elles se trouvent réunies.

Plan de l'étude du droit ecclésiastique.

Deux objets principaux dans cette étude comme dans celle de toute espèce de jurisprudence.

« Le premier et le plus essentiel, mais qui cependant a besoin » du second, est la connaissance exacte des lois, des actes et des » autres monuments publics qui forment comme le fond du droit » dont on veut s'instruire. » Il comprendrait « toute la suite des » canons, des conciles généraux ou particuliers, sur tout ce qui a » rapport à la discipline de l'Église, toutes les lois des empereurs » romains et toutes les ordonnances de nos rois sur les matières » ecclésiastiques, plusieurs lois étrangères et grand nombre d'ar- » rêts des parlements, » dont la jurisprudence a fixé les règles en certaines matières.

« Le second est l'étude des jurisconsultes » auteurs de commentaires sur les textes ou de traités où sont développés les principes de la jurisprudence ecclésiastique.

A l'égard du premier objet qui serait trop immense si on voulait l'embrasser dans sa vaste étendue, Daguesseau dispense pour le moment son élève de tout l'ancien (ce qui est en effet très-prudent), et se réduit au moderne « parce qu'il est d'un usage plus » pressant que tout le reste; » il fait donc commencer l'étude des lois, des actes et des monuments ecclésiastiques au temps de la Pragmatique-Sanction, c'est-à-dire à l'année 1438.

Cette étude doit porter principalement 1° sur ladite Pragmatique, suivant lui « plus respectée et plus respectable en effet que » le Concordat, » 2° sur le concordat fait entre François Ier et le Saint-Siége, « longtemps combattu et enfin passé en usage; » 3° sur le concile de Trente, afin « de bien le comparer avec les » lois du royaume qui l'ont imité dans plusieurs points, et » de « sentir par cette comparaison seule par quelles raisons on a em- » prunté une partie de ses dispositions, pendant qu'on a négligé » les autres, et pourquoi on a mieux aimé mettre sous le nom du » roi ce qui a été tiré du concile que de l'autoriser sous le nom du » concile même. » — « Nous ne reconnaissons, dit-il ailleurs (et » il tenait cela de Bossuet), l'autorité du dernier concile que pour » les dogmes de la foi et non de la discipline [1]. » Singulière prétention de faire prévaloir sur *les nouveaux canons qui sont pour le pape,* comme dit Daguesseau, *les anciens canons et la discipline*

[1] 7e plaidoyer (Œuv., t. I, p. 453). Voyez les pauvres raisons qu'en donne le gallicanisme, *Mémoire sur la juridiction royale*, 1710, § LX (Œuv., t. IX, p. 92). Mémoire sur la juridiction des chapitres (même tome, p. 380).

primitive, en quoi, ajoute-t-il, *nous faisons consister principalement les libertés de l'église gallicane*[1]*!* En vertu de ces *libertés*, il était interdit à l'Eglise de France d'obéir à la volonté de l'Eglise universelle, et pour le maintien de ces *saintes* libertés gallicanes, dont le dépôt était confié aux Parlements, et particulièrement à celui de Paris, le roi, source « et centre » de la puissance temporelle[2], ou plutôt *de toutes choses*[3], était déclaré *protecteur* des canons et particulièrement des anciens, que les parlementaires dénommaient *droit commun* et *antiques institutions des saints Pères*[4]. Règles anciennes portées cependant *pour honorer la mémoire de l'apôtre saint Pierre* et *le siége romain* qui *a toujours eu la primauté*[5], règles enfin que les gallicans le plus souvent n'ont pu invoquer qu'en les traduisant tout de travers, comme ils ont fait du 6e canon du concile de Nicée, ou en dénaturant l'esprit et le but de ces vénérables assemblées de Nicée, de Sardique, de Carthage, de Calcédoine. L'examen des mémoires de Daguesseau nous fournira l'occasion d'en donner quelques preuves.

4° Etudier les principales ordonnances, celles de 1539, d'Orléans, de Moulins, d'Amboise, de Blois, de Melun, les édits de 1606, ceux de 1678, 1684 sur les procès criminels des ecclésiastiques, l'édit de 1673 et la déclaration de 1682 sur la régale, les déclarations de 1686 et de 1690 sur les portions congrues; enfin

[1] 2e Mémoire relatif à l'affaire de l'évêque de Saint-Pons (Œuv., t. VIII, p. 449, 450). — Mémoire sur la juridiction des chapitres (Œuv., t. IX, p. 300). — Cf. Pithou, article V des *Libertez*, et Guillemin, *Memorandum*, p. 52 à 54; Héricourt, *Lois eccl.*, édition de 1771, 1re partie, chap. 25, n° 9, et chap. 17, n° 5, p. 297.

[2] Daguesseau, Œuv., t. XV, p. 130, début de la 5e instruction.

[3] Lettres de Mme de Sévigné, 24 nov. 1679.

[4] *Recueil des anciennes lois.* — Code Pithou, art. 3 et *Preuves des libertés*, citées dans le commentaire de M. Guillemin, *Memorandum*, p. 41-44. — Héricourt, *Lois eccl.*, 1re partie, chap. 25, n° 29. — Cf. Daguesseau, 2e instruction (Œuv., t. XV, p. 74); *Mémoires*, Œuv., t. VIII, p. 336, 344, 418, 421 à 427, 447, 448, 449.

[5] *Si vobis placet, sancti Petri apostoli memoriam honoremus.* Concile de Sardique, année 347, can. 3 (can. 4, version d'Isidore), Labbe, t. II, p. 630, 645, 652. — Voici le commencement du 6e canon de Nicée d'après le codex romain lu et approuvé au concile général de Calcédoine (451) : *Quod ecclesia romana semper habuit primatum.* ἡ ἐκκλησία Ῥώμης πάντοτε ἔσχε τὰ πρωτεῖα (Conc. calced., act. 16, apud Labbe, t. IV, p. 809 à 812, et conc. Nic., t. II, notes de Labbe, p. 46, 47, de Binius, p. 72, 73.

les lettres-patentes en formes d'édit de 1695 concernant la juridiction ecclésiastique; les édits et les déclarations qui ont suivi jusqu'à présent.

Afin de s'initier dans *les mystères* et dans les grands principes de la partie supérieure du droit ecclésiastique, lire encore :

5° « Les articles de M. Pithou sur nos libertés, ouvrage si estimé et » en effet si estimable, qu'on l'a regardé comme le *palladium* de la » France et qu'il y a acquis une sorte d'autorité plus flatteuse » pour son auteur que celle des lois mêmes, puisqu'elle n'est fon» dée que sur le mérite et la perfection de son ouvrage qui serait » cependant encore susceptible d'un bon supplément. » Aussi regarde-t-il les preuves de cet ouvrage comme « plus utiles encore » que l'ouvrage même[1]; »

6° Les discours des avocats-généraux qui montrent « les vérita» bles maximes. »

7°. Méthode pour étudier les ordonnances; réunir sous différents titres les dispositions relatives aux mêmes matières, comme avait fait le président Brisson[2].

Indication de divers auteurs dont plusieurs avaient déjà été mentionnés dans les instructions précédentes : Le Vayer; Grotius, *de imperio summarum potestatum circa sacra; Le songe du Verger* dont l'auteur est inconnu; Loiseau, Domat, Bossuet, *défense de la déclaration de* 1682, 3° partie, etc, etc. Florent, La Coste, Van Espen. Après les docteurs qui ont écrit suivant *nos maximes*, ou qui s'en sont rapprochés, il veut bien citer aussi quelques anciens interprètes « ultramontains, qui doivent êtres lus avec » précaution, » Innocent IV, l'abbé de Palerme, Adrien VI, Fagnan, Gonzalez. L'avocat-général remarquera dans les écrits de plusieurs d'entre eux « tout ce qui tend à confirmer la doctrine » de la France ou à faire mieux sentir les excès des ultramontains » modernes. » Ici la plume du professeur gallican s'arrête au

[1] Cf. *Mémoire sur la question d'un principal de collége*, etc. (Œuv., t. IX, p. 237).

[2] Il est à noter que Daguesseau ne parle pas du grand ouvrage de l'avocat de Héricourt, *Les lois ecclésiastiques de la France dans leur ordre naturel*, assez favorable cependant à ses idées et conforme à son plan, et dont la 1re édition avait paru en 1719, la seconde en 1721 (*Biog.* Michaud, art. de Héricourt). Feller se trompe en disant que la première publication en a été faite en 1729, à moins que ce ne soit une faute d'impression (Voy. sa *Biog. univ.*, art. de Héricourt).

moment où il allait parler des interprètes plus récents. Pourquoi lui tombe-t-elle des mains? C'est ce que nous ne devons rechercher que plus tard. Mais où avait-il puisé les principes, où avait-il pénétré les *mystères* auxquels il initiait à son tour son fils aîné? Evidemment dans les leçons de son père, puisque ses instructions ont pour *base* les *plans d'études* du conseiller d'Etat qui l'avaient « guidé dans sa jeunesse. » Ce sont, nous le savons, *les eaux du même fleuve*. Il est évident par ces mêmes *instructions*, comme par les différents *mémoires* touchant des matières ecclésiastiques, que le gallicanisme de Daguesseau renferme toutes les erreurs ; et déterminément ou implicitement toutes les détestables prétentions des parlementaires à l'égard de l'Eglise. Ce qu'il a de particulier, c'est l'excuse qui résulte jusqu'à un certain point de cette éducation, et surtout le retour de l'auteur aux véritables principes.

Algar GRIVEAU DE VANNES.

Histoire Ecclésiastique.

CAMERACUM CHRISTIANUM,

OU

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DU DIOCÈSE DE CAMBRAI,

D'APRÈS LA *GALLIA CHRISTIANA*,

Avec des Additions considérables et une continuation jusqu'à nos jours;
par M. LEGLAY, correspondant de l'Institut, etc. [1].

On sait que des mains savantes avaient entrepris d'élever, sous le titre de *Gallia christiana*, un beau monument en l'honneur de l'église de France. Plusieurs vies d'hommes s'y usèrent, ensuite la révolution vint et dispersa les matériaux rassemblés pour l'achèvement de ce grand travail qui demeure suspendu.

Il semble toutefois qu'on peut arriver aisément à la complète exécution du plan primitif, un peu de temps et quelques hommes y suffiraient. Car il n'y a pas de diocèse qui ne puisse faire du

[1] In-4° de LXVIII, 542 pages. Paris, Sagnier et Bray; Lille, Lefort.

loisir à deux ou trois prêtres pour recueillir, contrôler et réduire en récit les éléments de son histoire, pour rappeler ses vieux titres, sa naissance à la foi, la vie de ses évêques, l'origine de ses monuments religieux, de ses abbayes, de ses pèlerinages, de ses écoles et de ses hôpitaux. Quant à la publication de ces fragments dont l'ensemble formerait l'histoire des provinces ecclésiastiques qui manquent au *Gallia christiana*, il y faut si peu de frais matériels que ce poids de la question ne crée vraiment aucun embarras sérieux. Du reste, si quelques esprits conservaient des doutes réels sur la possibilité de compléter un si important ouvrage et même de le réimprimer, en partageant les recherches nécessaires entre les divers diocèses de France, l'apparition du *Cameracum christianum* serait une réponse péremptoire à toutes les difficultés.

Le *Cameracum* donne, en effet, l'idée de ce qu'on pourrait essayer pour répandre dans les rangs du clergé la connaissance approfondie de l'histoire de l'église gallicane. Il est vrai qu'on ne doit pas se flatter de trouver partout un savant aussi distingué que M. Leglay ; ses études antérieures, ses *recherches sur l'église métropolitaine de Cambrai*, son édition de la *chronique d'Arras et de Cambrai* par Balderic, son *mémoire sur les bibliothèques publiques et sur les principales bibliothèques particulières du département du Nord*, son *Glossaire topographique de l'ancien Cambrésis*, l'ont préparé, depuis vingt ans, au travail qu'il vient de faire paraître. Mais on peut imiter du moins ce qu'il serait difficile d'égaler.

Voici, du reste, comment M. Leglay a compris et exécuté son œuvre. Il a extrait des IIIe et Ve volumes du *Gallia christiana* le texte latin qui forme la principale partie de son livre ; et il en a donné une traduction mise en regard. Il a joint à ces matériaux déjà précieux par eux-mêmes une foule de notes explicatives, et il a conduit jusqu'à nos jours l'histoire du siége de Cambrai. Les suffragants et les coadjuteurs des pontifes qui ont gouverné ce grand diocèse au titre d'archevêques ou d'évêques, les prévôtés des églises collégiales, les couvents des divers ordres, les hospices et établissements de charité sont mentionnés avec soin par le savant archiviste. Un appendice considérable, rejeté à la fin du volume, présente l'état actuel du diocèse.

Les notes et éclaircissements révèlent une connaissance très-étendue des mémoires, discussions et travaux publiés, depuis cin-

quante ans, sur les époques les plus reculées et les faits les plus obscurs de notre histoire. On sent que M. Leglay a passé la moitié de sa vie au milieu des monuments et des chroniques laissés par tous nos écrivains, et dans de fortes études de diplomatique et de paléographie.

En tête du livre, se trouve une *introduction* remarquable où M. Leglay a résumé l'histoire des contrées qui ont appartenu ou appartiennent encore au diocèse de Cambrai. On ne peut dire plus de choses en moins de mots, ni mieux faire ressortir, dans un exposé si rapide, l'influence civilisatrice de la religion, le travail politique qui allait s'accomplissant sous la main des évêques et posant les bases solides de la monarchie française, l'origine, la marche, le développement complet des institutions communales, les périls créés à l'Eglise par l'immixtion des laïques dans les affaires du clergé, les modifications graduellement introduites dans l'ordre social par les pèlerinages, les fondations de monastères, etc. Il nous semble que ces pages portent jusqu'à l'évidence et font toucher du doigt les propositions suivantes : les provinces qui bordent l'Escaut, la Sambre et la Somme, en proie à un paganisme grossier, issu des superstitions du Nord et de l'idolâtrie romaine, présentaient le spectacle de mœurs atroces et fangeuses ; — des missionnaires courageux, exclusivement occupés de gagner des âmes à Jésus-Christ, ont en même temps gagné des barbares à la civilisation, en proclamant la grandeur de la chasteté, la dignité des pauvres, la sainteté de l'âme humaine rachetée par un Dieu ; — l'exemple et la leçon du travail qui enrichit le sol et moralise l'ouvrier furent donnés par ces moines aujourd'hui méprisés qui ont desséché les marais, abattu les forêts, conquis à la culture la moitié de la terre française, et auxquels des hommes qui font les fiers doivent tout, religion, science et agriculture.

M. Leglay explique très-bien aussi l'origine de la plupart des villes qui là, comme ailleurs, commencèrent par un cloître ou une église. « Autour de l'église sont venues se grouper les populations ; mais bientôt l'église, les prêtres et les fidèles furent exposés aux attaques extérieures, et pour protéger la colonie nouvelle, on creusa de larges fossés, on éleva de hautes murailles. Puis à cette multitude garantie contre les agressions du dehors, mais non contre les divisions intestines, il fallut un magistrat municipal ; de là, l'hôtel-de-ville avec l'échevinage ; de là enfin, la cité

proprement dite. Ainsi une église, un beffroi, une forteresse : tel est le triple élément de nos villes modernes. A Lille le cloître de Saint-Pierre, à Douai celui de Saint-Amé, à Dunkerque l'église de Saint-Eloi, à Maubeuge, à Elnon, à Berghes, les monastères de Sainte-Aldegonde, de Saint-Amand, de Saint-Winoc furent pour chacune de ces cités ce qu'avait été pour Rome la chaumière bâtie sur le mont Janicule par la royale pauvreté d'Evandre [1]. »

Le récit de M. Leglay traverse tout le moyen-âge, en nous rappelant les principaux faits religieux et politiques, les personnages éminents qui ont illustré, en ce temps, la seconde Belgique ; les croisades, les hérésies des Lollards et des Béguards, l'apparition et le développement des ordres religieux, les saints qui répandent dans tous le Cambrésis le parfum de leurs bons exemples et la salutaire influence de leur parole, les guerres dont la contrée devient le théâtre, les hommes célèbres comme Pierre d'Ailly, Henri de Berghes : tels sont les plus grands traits du tableau plein de vie esquissé par le laborieux archiviste. Il arrive à l'époque moderne où sa plume rencontre Fénelon et se heurte contre Guillaume Dubois ; enfin il conduit jusqu'à M. le cardinal Giraud son précis historique, digne d'être proposé comme modèle et comme règle à ceux qui voudraient aussi reproduire les richesses et combler les lacunes du *Gallia christiana*. L'ABBÉ G. DARBOY.

Bibliographie.

DESCRIPTION DE LA VILLA

ET

DU TOMBEAU D'UNE FEMME ARTISTE GALLO-ROMAINE,

Découverte à Saint-Médard-des-Prés (Vendée), par B. Fillon ; Fontenay et Paris ; Dumoulin, 1849 ; 66 pages et 5 pl. in-4°.

Une série de découvertes d'un haut intérêt pour l'archéologie a été faite, il y a quelque temps, à Saint-Médard-des-Prés, à un kilomètre de la ville de Fontenay. M. Fillon, déjà connu par la publication de divers documents relatifs à la Vendée, vient de publier à ce sujet un mémoire fort curieux, que nous allons résumer en quelques mots.

En 1845, des ouvriers occupés à extraire des cailloux dans un champ près de Saint-Médard, découvrirent, à une profondeur d'un mètre, les murs d'une salle pavée de grandes dalles, des tuiles romaines, une cave en pierre, et des colonnes brisées. En continuant leur travail, ils trouvèrent encore des con-

[1] *Introd.*, p. VIX-XV.

duits en plomb, des fragments de poteries, un moulin à bras en granit, des monnaies d'argent et de cuivre, dont les plus récentes étaient de Constantin, c'est-à-dire du 3e siècle. Enfin, lorsque les recherches purent être dirigées par des hommes compétents, on parvint à mettre au jour différentes parties d'une villa, savoir : l'atrium, quatre petites chambres, une cuisine qui contenait deux fournaux en maçonnerie percés par le haut, et une salle dont l'aire reposait sur une épaisse couche de débris de revêtements de murailles, ornés de peintures représentant des personnages et des paysages.

Au mois d'octobre 1847, quelques vases en verre d'une conservation parfaite ayant été retirés de terre à environ quatre-vingts mètres de la villa, M. Fillon, avec l'aide de quelques amis, entreprit de fouiller lui-même le terrain d'où provenaient ces objets. « Le résultat, dit-il, dépassa toutes nos espérances; car, après plusieurs jours de travail, j'avais sous les yeux le tombeau d'une femme artiste gallo-romaine, dont le squelette était entouré de tous les instruments de son art. La fosse était carrée, avait quatre mètres de côté dans sa partie inférieure, six dans sa partie supérieure, et deux de profondeur. On ne voyait aucune trace de maçonnerie; quelques grandes pierres, jetées sans ordre, recouvraient simplement le tombeau. Le cercueil et les objets placés au fond avaient été entourés de sable fin, et de terre rendue noire par la décomposition des matières organiques. Le tassement avait brisé plusieurs des vases et ustensiles. » Néanmoins, outre un mortier en albâtre, outre des vases en verre, des assiettes en terre cuite, des amphores, des débris de boîtes et de coffres en bois, on put retirer de la fosse un coffret de fer contenant une boîte à couleurs, un godet, un étui et deux petites cuillers de bronze, deux instruments en cristal de roche, des manches de pinceaux et une palette en basalte; de fioles grandes et petites en verre blanc, dont l'une contenait à l'intérieur une matière bleue, et l'autre de la résine; enfin, un vase de terre noire était rempli de terre de Sienne et de bleu égyptien.

Quelques échantillons des peintures de la villa et les matières contenues dans les fioles ont été envoyés à M. Chevreul, qui les a analysés avec sa science habituelle.

Ces curieuses découvertes furent communiquées à l'Académie des inscriptions par M. Letronne, dont elles avaient vivement piqué la curiosité, et qui écrivait à l'auteur « qu'il avait entre les mains un trésor unique en son genre. » Nous renvoyons le lecteur au mémoire lui-même, pour y lire les intéressants commentaires dont M. Fillon a accompagné le récit de ses trouvailles. Voici les principaux résultats auxquels il est arrivé :

Les peintures de l'intérieur de la villa de Saint-Médard étaient exécutées soit à la détrempe vernie, soit avec des couleurs mêlées à la chaux humide. — La femme artiste était d'origine gauloise, et avait rapporté du midi les instruments de son art. — Les substances colorantes dont elle se servait étaient le bleu égyptien, la terre de Sienne, du vert de gris, du peroxyde de fer, de la poudre d'or mélangée avec une matière gommeuse, etc.

Il serait fort à désirer que les dissertations qui se publient chaque année sur des découvertes archéologiques fussent aussi instructives et aussi sagement écrites que celle de M. Fillon. Lud. L.

(*Bibliothèque de l'Ecole des Chartes.*)

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

NUMÉRO 47. — NOVEMBRE 1849.

Cours de la Sorbonne.

COURS D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE,

PAR M. L'ABBÉ JAGER.

VINGT-UNIÈME LEÇON [1].

Organisation départementale. — Opposition tardive et inutile des parlements. — Prétextes d'agitation. — Pénurie du trésor. — Première émission d'assignats. — Prétendus complots de la cour. — Discours du roi à l'Assemblée. — Enthousiasme et fêtes. — Serment civique. — Critique des journalistes. — Refroidissement de l'Assemblée.

Pendant les nombreux intervalles de la discussion sur les biens du clergé, l'Assemblée constituante s'occupa de l'organisation de l'intérieur du royaume. Elle divisa la France en départements, et effaça le nom de provinces, dont les priviléges avaient déjà été abolis. Les parlements furent suspendus, les chambres des vacations devaient rendre la justice en attendant qu'on eût organisé un nouveau corps judiciaire ; c'était la destruction des parlements qui, comme il arrive toujours, devinrent victimes d'une révolution qu'ils avaient provoquée. La loi électorale, qui fut votée, admettait deux degrés. Les assemblées primaires choisissaient les électeurs, et ceux-ci choisissaient les députés. Pour être électeur et éligible, il fallait être citoyen actif, c'est-à-dire payer une contribution équivalente à un marc d'argent, dont la valeur fictive fut fixée plus tard à trois journées de travail [2]. Je passe sous silence bien d'autres réformes qui sont parvenues jusqu'à nous, et que je laisse apprécier aux hommes politiques. Mais les clubs et les journaux entretenaient toujours une grande agitation dans le peuple. Les travaux de l'Assemblée, quelque sages qu'ils fussent, devenaient l'objet de leurs attaques et de leurs censures. Rien ne

[1] Voir la 20e leçon au n° précédent, ci-dessus, p. 303.

[2] Gabourd, *Hist. de la Rév.*, t. I, p. 290.

pouvait leur plaire, rien ne pouvait les contenter. Marat surtout faisait des provocations criminelles, et il sut se soustraire aux poursuites dirigées contre lui. Lafayette, soutenu par les députés modérés qui avaient résolu de maintenir la tranquillité publique, déploya un grand zèle. La garde nationale, par le seul effet de sa hiérarchie et de sa discipline, eut assez de force pour contenir, du moins pendant quelque temps, les artisans de troubles et de pillage. D'ailleurs, depuis l'événement des 5 et 6 octobre, il n'y avait plus une grande cause irritante qui pût remuer les masses et les porter à une insurrection générale. Cependant les clubs et les rédacteurs de journaux n'avaient point renoncé à la puissance qu'ils voulaient exercer sur l'Assemblée et sur la cour. Ils avaient encore entre leurs mains de puissants prétextes auxquels ils cherchaient à associer les masses pour les pousser à la révolte; c'étaient la disette et les projets de conspiration qu'on attribuait à la cour. Ils surent les exploiter avec habileté.

Le peuple était impatient : on lui avait promis l'abondance, le bonheur, et sa misère n'avait fait que s'accroître. Les denrées étaient extrêmement chères ; la disette, qui n'avait pas cessé dans les provinces, avait reparu dans la capitale; le numéraire était devenu extrêmement rare, surtout depuis l'émigration de tant de nobles familles. Chacune avait emporté tout ce qu'elle avait pu réaliser, cela se comprend facilement. Ainsi chèreté des subsistances, rareté du numéraire et cessation du travail, qui sont les premiers résultats de toute révolution, et qui retombent toujours sur la classe pauvre, étaient de puissants prétextes d'agitation. L'Assemblée nationale, qui s'était emparée de tous les pouvoirs, comprenait toute la responsabilité qui reposait sur elle, et le compte que chacun était en droit de lui demander. Elle rejetait ses embarras sur les ministres, leur enjoignait de déclarer quels étaient leurs moyens d'assurer les subsistances du royaume et notamment de la capitale; et voulut les rendre responsables de l'exécution des lois à ce sujet. Les ministres, dans un mémoire envoyé à l'Assemblée, déclinèrent cette responsabilité, et indiquèrent les vraies causes de la désorganisation du royaume qu'ils trouvaient dans la désobéissance des agent, dans le découragement des tribunaux, dans la licence de la presse, dans la division qui existait au sein des districts et de la garde nationale. « Partout, disent-ils, on cherche en vain

» la paix et la subordination [1]. » Tout cela était l'ouvrage de l'assemblée constituante, et les ministres ne manquèrent pas de le lui faire entendre sans le lui dire expressément. Ils offrirent au reste de se retirer si l'on trouvait des personnes qui eussent les moyens qui leur manquaient [2]. Le mémoire des ministres frappa l'assemblée de stupeur. Il était évident que la cause du mal venait de sa conduite envers le pouvoir exécutif, et de la protection dont elle couvrait les excès populaires. Les ministres, sans se servir d'aucune parole offensante, le lui avaient fait comprendre. L'assemblée qui avait cru embarrasser les ministres se trouvait embarrassée elle-même. Dans la crainte que l'opinion exprimée dans le mémoire ne se propageât au dehors, et n'entrât dans le domaine public, elle n'engagea aucune discussion à ce sujet, et ne permit pas même que le mémoire fût imprimé et distribué; mais ce silence ne remédiait pas au mal qui allait toujours croissant. Le déficit du trésor avait pris des proportions effrayantes: de trente et de quarante millions qu'il était, il s'élevait déjà à cent soixante-dix. Et comment songer aux subsistances sans argent ? Mais les biens du clergé étaient là, ils avaient été mis à la disposition de la nation. On proposa donc d'en vendre une partie. Les ecclésiastiques, qui virent alors qu'on les avait trompés, combattirent vivement ce projet: ils représentèrent que le décret même qui leur avait enlevé leurs biens, avait imposé à l'état l'obligation de pourvoir à leur entretien et aux frais du culte; qu'il était de toute justice de remplir d'abord cet engagement et d'assurer leur sort, avant de procéder à la vente de leurs biens: qu'autrement ils courraient grand risque de voir leur spoliation consommée sans avoir la dotation qui leur avait été promise [3]. Ces raisons étaient fort justes : avant de mettre en vente les biens ecclésiastiques, il fallait assurer le sort du clergé, pourvoir au besoin des pauvres. Le décret l'exigeait, la probité, la justice et l'humanité le réclamaient impérieusement. Mais comme on avait besoin d'argent on n'écouta aucune raison, on décréta la vente des biens du domaine et de l'église jusqu'à concurrence de 400 millions. De là, Messieurs, la première émission des assignats qui furent hypothéqués sur les

[1] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. II, p. 13.
[2] *Ibid.*
[3] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t, II, p. 15.

biens ecclésiastiques, en attendant qu'on pût les vendre, elle était de 400 millions. L'abbé Maury l'avait vivement combattue, il avait sonné l'alarme chez les banquiers et les commerçants. Il avait eu une lutte corps à corps avec Mirabeau, défenseur des assignats. Mais on était aveuglé. Ceux mêmes dont les assignats devaient causer la ruine, y applaudissaient. Mirabeau triompha et fut couvert de lauriers, tandis que son adversaire, l'abbé Maury, faillit être assommé, ce qui ne l'empêcha pas de prédire, avec une mâle éloquence, les désastres que devaient produire les assignats. Je n'ai pas besoin de vous rappeler le mal qu'ils ont fait, leur souvenir ne s'effacera jamais de la mémoire des hommes. Eh bien ! Messieurs, ils prirent leur origine dans la spoliation du clergé : sans les biens de l'église, on n'aurait pu les créer, parce qu'on n'aurait pas trouvé sur quoi les hypothéquer. La ruine de tant de familles, la honteuse banqueroute de l'État étaient la conséquence de la spoliation du clergé. Il est donc prouvé, de nouveau, par les faits de l'histoire qu'on ne porte jamais atteinte à la propriété sans causer une infinité de maux.

Cependant il s'écoula encore plusieurs mois avant qu'on procédât à la vente des biens ecclésiastiques, et l'on espérait toujours que le décret spoliateur ne serait point exécuté. Mais l'exécution était bien résolue : si l'on y apportait des délais, c'est qu'on craignait de ne pas trouver d'acheteurs.

L'émission de 400 millions d'assignats qui eurent cours forcé fournit au gouvernement le moyen d'assurer les subsistances de la capitale. Les ambitieux ne pouvaient plus guère prendre le prétexte de la pénurie des denrées pour remuer les masses. Mais ils en avaient d'autres qu'ils exploitèrent avec habileté, et pour cela ils trouvèrent de l'écho jusque dans l'Assemblée. Depuis longtemps on attribuait à la Cour des projets de conspiration et de fuite. On disait que la Cour était opposée aux nouvelles institutions, que le roi ne cherchait que l'occasion de fuir, afin de reprendre son autorité absolue. Voilà ce qu'on disait dans l'Assemblée, ce qu'on répétait dans les clubs, et ce qu'on répandait dans le peuple par les voies de la presse; les esprits étaient extrêmement agités. Le bruit n'était pas sans quelque apparence de fondement ; car à cette époque (1790, janvier), Mirabeau recevait des sommes considérables de la Cour, et il méditait les plans pour tirer la famille royale de sa captivité, et pour lui rendre non le

pouvoir absolu, mais le pouvoir constitutionnel. Le plan de Mirabeau resta secret : cependant on n'était pas sans quelques soupçons. Vous savez, que selon le plan de Mirabeau, le roi devait aller à Rouen, se faire suivre d'un corps de troupes et y transporter l'Assemblée. Le marquis de Favras, qui concertait avec Monsieur frère du roi un autre plan, était moins discret ; son projet qui était d'enlever le roi, et de le conduire à Péronne, fut connu et divulgué dans le public. Le Comité des recherches de l'Assemblée nationale le fit arrêter, ce qui confirma l'opinion publique sur les projets d'évasion qu'on prêtait à la Cour. Favras fut accusé « d'avoir tramé contre la révolution, d'avoir voulu introduire la » nuit dans Paris des gens armés, afin de se défaire des trois » principaux chefs de l'administration (Bailly, Lafayette, et Necker). attaquer la garde du roi, enlever le sceau de l'État et » entraîner le roi et sa famille à Péronne [1]. » Vous pouvez juger facilement quel parti pouvaient tirer les clubistes et les journaux de pareils projets et que semblait confirmer l'arrestation de Favras, pour remuer les masses et les porter à l'insurrection. Monsieur, frère du roi, se hâta d'aller à l'Hôtel-de-Ville pour démentir les bruits de sa complicité, et il n'osa rien dire en faveur de Favras qui était un ancien lieutenant de sa garde. Pour contenter la multitude dont l'exaltation était au plus haut point, il a fallu livrer Favras au tribunal du Châtelet. Favras nia les faits, et, en effet, on ne trouva rien de positif contre lui. Mais les juges n'étaient point libres, il étaient assiégés pendant tout le temps de la procédure par une populace furieuse qui les menaçait de la lanterne, s'ils ne condamnaient pas Favras. Ce fut sous la pression de cette foule, qu'ils le condamnèrent, on peut dire sur des accusations sans preuves, à faire amende honorable devant l'Église de Notre-Dame, et à être pendu en place de Grève, supplice qu'il endura avec une admirable dignité et une héroïque résignation [2]. C'était une proie jetée à la multitude pour apaiser sa fureur.

Louis XVI s'était aussi cru obligé de démentir les bruits de complicité dans les projets de complots qu'on prêtait à la Cour; il le fit avec éclat et d'une manière à ne plus laisser aucun doute sur la pureté de ses intentions. Le 4 février (1790) il se rendit à

[1] *Biog. univ.*, art. Favras.
[2] *Ibid.*

l'Assemblée nationale, sans autre appareil qu'une escorte de deux officiers de la garde nationale, et fit un discours qui, selon moi, est un véritable chef-d'œuvre pour la circonstance. Après avoir rappelé les troubles auxquels la France s'est trouvée en proie, les efforts qu'il a faits pour les calmer et pour assurer la subsistance du peuple, il récapitule les travaux des représentants en déclarant qu'ils n'avaient fait que remplir les vœux que lui-même avait émis, il y a plus de dix ans, et qu'il avait cherché à réaliser dans les Assemblées provinciales. Il se déclare donc l'ami sincère des nouvelles institutions, bien résolu de les maintenir et de les défendre, et pour ne plus laisser aucun doute dans l'esprit des députés, il dit, que de concert avec la reine, il y préparera de bonne heure l'esprit et le cœur de son fils.

Je favoriserai, dit le roi, en parlant de la division de la France en départements, je seconderai par tous les moyens qui sont en mon pouvoir, le succès de cette vaste organisation, d'où dépend, à mes yeux, le salut de la France... Je défendrai, je maintiendrai la liberté constitutionnelle, dont le vœu général, d'accord avec le mien, a consacré les principes. Je ferai davantage, et, de concert avec la reine qui partage tous mes sentiments, je préparerai de bonne heure l'esprit et le cœur de mon fils au nouvel ordre de choses que les circonstances ont amené. Je l'habituerai, dès ses premiers ans, à être heureux du bonheur des Français et à reconnaître toujours, malgré le langage des flatteurs, qu'une sage constitution le préservera des dangers de l'inexpérience, et qu'une juste liberté ajoute un nouveau prix aux sentiments d'amour et de fidélité dont la nation, depuis tant de siècles, donne à ses rois des preuves si touchantes [1].

Après s'être déclaré franchement dévoué aux institutions nouvelles, de manière à ne plus laisser le moindre doute, il pose les principes éternels de tout bon gouvernement. Il demande avant tout un pouvoir suffisant pour gouverner, et faire le bonheur de ses sujets. Il demande ce pouvoir, non pour lui, mais pour l'intérêt de la nation : ses paroles sont remarquables.

Vous vous occuperez sûrement, dit-il, avec sagesse et avec ardeur, de l'affermissement du pouvoir exécutif, cette condition sans laquelle il ne saurait exister aucun ordre durable au dedans ni aucune considération au dehors. Nulle défiance ne peut raisonnablement vous rester ; ainsi, il est de votre devoir, comme citoyens et comme fidèles représentants de la nation, d'assurer au bien de l'État et à la liberté publique, cette stabilité qui ne peut dériver que d'une autorité active et tutélaire. Vous aurez sûrement présent à l'esprit, que, sans une telle autorité, toutes les parties de votre système de constitu-

[1] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. II, p. 24, 28.

tion resteraient à la fois sans lien et sans correspondance ; et en vous occupant de la liberté que vous aimez, et que j'aime aussi, vous ne perdrez pas de vue que le désordre en administration, en amenant la confusion des pouvoirs, dégénère souvent, par d'aveugles violences, dans la plus dangereuse et la plus alarmante de toutes les tyrannies.

Ainsi, non pas pour moi, ajoute-t-il, qui ne compte point ce qui m'est personnel près des lois et des institutions qui doivent régler le destin de l'empire; mais pour le bonheur même de notre patrie, pour sa prospérité, pour sa puissance, je vous invite à vous affranchir de toutes les impressions du moment, qui pourraient vous détourner de considérer dans son ensemble ce qu'exige un royaume tel que la France, et par sa vaste étendue, et par son immense population et par ses relations inévitables au dehors [1].

Vous voyez, messieurs, combien le roi appuie sur la grande question du pouvoir dont l'affaiblissement causait tout le mal d'alors. Mais les membres de l'Assemblée constituante n'entendaient rien à cette question, comme je vous l'ai déjà fait observer. Dans la crainte de donner trop de pouvoir, ils n'en donnaient pas assez. Ils voulaient la liberté, et ils ne savaient pas que la liberté, pour prendre son essor, a besoin d'une autorité tutélaire : autrement il n'y a qu'oppression et abîme.

Le roi appuie sur d'autres vérités non moins essentielles, et qui montrent la justesse de ses vues. Ainsi la propriété, à ses yeux, est intimement liée à l'ordre social.

Donnez-lui (à la nation), dit-il, l'exemple de cet esprit de justice qui sert de sauvegarde à la propriété, à ce droit respecté de toutes les nations, qui n'est pas l'ouvrage du hasard, qui ne dérive point des priviléges d'opinion, mais qui se lie étroitement aux rapports les plus essentiels de l'ordre public et aux premières conditions de l'harmonie sociale [2].

Le roi n'avait pas vu avec plaisir l'atteinte portée aux propriétés de l'Église. Mais il exhorte le clergé, en rappelant ses sacrifices personnels, à imiter sa résignation et à se dédommager de ses pertes par les biens que la constitution nouvelle promet à la France. Du reste il élève la Religion au-dessus des intérêts terrestres et en fait sentir l'importance aux députés. « Le respect dû aux ministres » de la religion, dit-il, ne pourra non plus s'effacer, et lorsque » leur considération sera principalement unie aux saintes vérités » qui sont la sauve garde de l'ordre et de la morale, tous les ci- » toyens honnêtes et éclairés auront un égal intérêt à la maintenir » et à la défendre [3]. »

[1] *Ibid.*, p. 29.
[2] *Ibid.*, p. 30.
[3] *Ibid.*, p. 27.

Comme vous le voyez, le roi appuie sur les trois grandes questions sociales, le pouvoir, la propriété, la religion, et les recommande à l'attention des députés. Il termine par ces belles et éloquentes paroles :

Puisse cette journée où votre monarque vient s'unir à vous de la manière la plus franche et la plus intime, être une époque mémorable dans l'histoire de cet empire; elle le sera, je l'espère, si mes vœux ardents, si mes instantes exhortations peuvent être un signal de paix et de rapprochement entre vous. Que ceux qui s'éloigneraient encore d'un esprit de concorde, devenu si nécessaire, me fassent le sacrifice de tous les souvenirs qui les assiégent, je les paierai par ma reconnaissance et mon affection. Ne professons tous, à compter de ce jour, ne professons tous, je vous en donne l'exemple, qu'une seule opinion, qu'un seul intérêt, qu'une seule volonté, l'attachement à la constitution nouvelle et le désir ardent de la paix, du bonheur et de la prospérité de la France [1].

Ce discours qui avait été applaudi dans ses diverses parties, excita un enthousiasme qu'il serait difficile de décrire : la journée était bonne. Louis XVI avait montré par les paroles les plus franches et les plus loyales, qu'il consentait à être roi constitutionnel, et qu'il était digne de l'être par les qualités du cœur et de l'esprit. Ses ennemis qui avaient exploité les bruits de conspiration de la Cour, étaient réduits au silence. Le roi fut reconduit aux Tuileries par une foule de peuple et de députés. La reine vint au-devant d'eux pour confirmer les sentiments de son époux. « Je » partage, dit-elle, tous les sentiments du roi. Voici mon fils, je » l'entretiendrai sans cesse des vertus du meilleur des pères. Je lui » apprendrai à chérir la liberté publique, et j'espère qu'il en sera » le plus ferme appui. » Ces paroles furent accueillies par d'unanimes applaudissements. L'Assemblée dans son enthousiasme vota une adresse de remercîments, qu'elle envoya, par une députation, au roi et à la reine. Elle termina sa séance, par le serment civique qui fut répété par chaque député en ces termes : « Je jure d'être » fidèle à la nation, à la loi, au roi, et de maintenir de tout mon » pouvoir la constitution, décrétée par l'Assemblée nationale, et » acceptée par le roi. » Remarquez que la constitution n'était point encore faite. Mais tous lui avaient juré fidélité, les ecclésiastiques comme les autres : un seul, l'évêque de Perpignan, avait voulu faire ses réserves, mais sur l'interpellation du président, il

[1] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. II, p. 32.

donna son assentiment pur et simple[1]. Le soir même, le serment fut prêté par la commune et par l'immense multitude qui s'était réunie sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Le lendemain, Paris fut illuminé et il y eut une revue générale de la garde nationale. L'enthousiasme se communiqua à la province, chaque municipalité eut sa fête, et le serment civique fut répété jusque dans les communes les plus reculées[2].

Tout cela était beau, on se croyait sauvé. La France, frappée naguère de stupeur, se ranimait et se flattait de belles espérances. La minorité factieuse avait été obligée de céder à l'entraînement général et de garder le silence. Elle ne pouvait plus exploiter les bruits de conspiration de la Cour, le discours du roi les avait complétement détruits. Une parole si loyale et si franche ne pouvait plus laisser de doute dans l'esprit de personne. Mais la minorité ne se tint pas pour battue, elle ne cherchait que l'occasion de ressaisir l'autorité qu'elle voulait exercer sur l'Assemblée nationale; la constitution qui avait excité tant d'enthousiasme, et qui avait été l'objet de tant de fêtes et de serments, quoiqu'elle ne fût pas encore faite, devint l'objet d'amères critiques, tendant à la ruiner par sa base. On se demandait d'où venait cette constitution ? On répondait qu'elle était l'ouvrage de l'Assemblée, acceptée par le roi. Mais, disaient les révolutionnaires, on a compté sans le peuple, on a méconnu sa souveraineté, on a méprisé la majesté nationale. Une constitution sans l'assentiment du peuple est radicalement nulle. Et remarquez bien, Messieurs, que par le peuple, on entendait la populace de Paris, que les révolutionnaires tenaient toujours sous la main. Tel était le sinistre langage de la minorité factieuse. Loustalot, rédacteur *des révolutions de Paris*, le rendit en ces termes.

Citoyens, nous avons juré sans réfléchir ; réfléchissons après avoir juré..... Jurer de maintenir une constitution qui n'est pas encore faite; jurer de la maintenir par cela seul qu'elle est l'ouvrage de l'Assemblée, acceptée par le roi, sans égard pour la volonté générale, sans acquérir la ratification du peuple en personne, c'est, il faut en convenir, se jouer de toutes les règles du bon sens, des premières notions politiques, de la majesté nationale. Mais si nos représentants nous ont manqué de respect, à nous, nation; s'ils ont méconnu notre souveraineté, il semble qu'ils peuvent être excusés, parce qu'ils avaient pour objet d'enchaîner à la révolution quelques députés qui retardaient leur travail. Mais nous, rien ne peut nous excuser de nous être man-

[1] Gabourd, *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 302.
[2] *Ibid.*

qués à nous-mêmes, en reconnaissant que la volonté de 1,200 députés peut, indépendamment de la nôtre, devenir loi, et fonder la constitution..... S'il fallait jurer de maintenir quelque chose, c'était la révolution, puisqu'elle existe, et non la constitution, puisqu'elle n'existe pas [1].

Vous voyez là des principes dont la première conséquence était la ruine de la constitution. Vous voyez là les prétentions d'une troisième puissance dans l'État, puissance qui s'élève au-dessus de celle de l'Assemblée, et annule ses actes. Ce langage colporté dans les rues, trouvait de nombreux échos dans le peuple, l'égarait sur le sens de la souveraineté, et refroidit bientôt son enthousiasme.

Ce refroidissement se communiqua à l'Assemblée. Malouet, qui avait donné dans toutes les nouvelles idées, et qui était revenu sur beaucoup de choses après les journées des 5 et 6 octobre, voulait le lendemain 5 février, profiter de l'enthousiasme de la veille pour fixer l'attention de l'Assemblée sur les grands objets renfermés dans le discours du roi; son intention était sans doute d'obtenir quelques mesures favorables au pouvoir exécutif, et au droit de propriété. Il proposa donc de relire le discours du roi en entier; mais ses efforts furent vains, l'enthousiasme était passé, l'Assemblée redevenue froide et glaciale passa à l'ordre du jour.

Le discours du roi, qui renfermait de si sages conseils, et qui avait été tant applaudi, n'a donc produit qu'un effet éphémère. Il faut croire que l'entraînement révolutionnaire est bien puissant quand il s'empare d'une nation. Tous étaient sourds, tous étaient aveugles. Je ne parle pas des clubs, où il n'était plus possible de faire entendre une parole raisonnable. Mais l'Assemblée nationale composée d'hommes si distingués, l'Assemblée qui avait si vivement applaudi les sages conseils du roi, et qui l'en avait solennellement remercié, ne changera-t-elle rien à sa conduite? On devait l'espérer. Mais non, elle va continuer de suivre sa marche, de porter la main sur la propriété et les droits de l'Église. Au lieu de fortifier le pouvoir exécutif, elle l'affaiblira encore davantage, au lieu de respecter la Religion, sauvegarde de la société, elle va la détruire complétement par la *constitution civile du clergé* comme nous aurons l'occasion de le voir.

[1] Gabourd, *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 303.

VINGT-DEUXIÈME LEÇON.

Pacte du roi avec son peuple. — Le roi l'observe. — L'Assemblée le viole. — Désordres dans les provinces. — Proclamation. — Discussion relative à la dissolution de l'Assemblée. — Nouveaux désordres. — Demande de dictature. — Discussion relative au droit de paix ou de guerre. — Suppression des titres de noblesse.

Le roi avait fait un pacte avec son peuple. Il s'était prononcé franchement (4 février 1790) en faveur de la constitution, à condition cependant qu'on observerait ces règles éternelles sans lesquelles tout gouvernement est impossible, c'est-à-dire qu'on respecterait la propriété, la religion, qu'on s'unirait au pouvoir exécutif, et qu'on lui donnerait la force nécessaire pour faire exécuter les lois. Ces conditions ont été acceptées par l'Assemblée nationale et par toute la France avec enthousiasme, avec remercîments. Elles ont été le sujet d'un serment solennel répété jusque dans les communes les plus éloignées. Voilà ce que nous avons vu dans notre dernière réunion. Cependant elles n'ont point été observées. De quel côté vient la violation? Est-ce du côté du roi, ou est-ce du côté de l'Assemblée? C'est la question qui va nous occuper aujourd'hui.

Il y a des auteurs qui insinuent, sans oser l'avancer ouvertement, que la violation vient du côté de la cour, et la raison qu'ils donnent, c'est que la famille royale ne s'est pas assez attachée à Lafayette et n'a pas écouté ses conseils [1]. C'est un malheur sans doute que Lafayette n'ait pas eu la confiance de la cour, car il ne lui était pas hostile, quoi qu'en disent certains historiens : il voulait établir et maintenir le gouvernement constitutionnel. Mais comme la cour se trouvait humiliée d'être gardée par Lafayette, et qu'elle se trouvait dans un état d'infériorité, elle ne pouvait pas l'aimer ni lui accorder sa confiance. Je vous ai expliqué ailleurs ces raisons. Mais la défiance que la cour portait à Lafayette ne prouve nullement qu'elle n'a pas voulu observer le pacte constitutionnel, comme elle l'avait promis : car on sait qu'à cette époque elle payait des sommes considérables à Mirabeau pour se l'attacher. Or, Mirabeau ne s'était engagé à soutenir le roi, qu'à condition qu'on adhérerait à la constitution. Ces conventions mêmes montrent jusqu'à l'évidence que le roi n'avait pas l'intention de

[1] Thiers, *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 197.

s'écarter des dispositions énoncées dans son discours. D'ailleurs, il n'y a de la part du roi aucun acte ni aucune démarche opposés aux conditions convenues.

Mais en est-il de même du côté de l'Assemblée nationale? change-t-elle sa conduite à l'égard du roi? lui donne-t-elle plus de force et de pouvoir, comme le roi l'avait demandé? respecte-t-elle la propriété, la religion, qui sont la sauvegarde de toute société? Nous pouvons répondre catégoriquement à ces questions, parce que les actes de l'Assemblée ont été discutés en public, et font partie du domaine de l'histoire. Nous pouvons les juger en pleine connaissance de cause.

Je vous ai déjà parlé de l'ordre du jour de l'Assemblée, lorsque Malouet voulut exciter son attention sur quelques principaux articles du discours royal; cet ordre du jour montrait que l'Assemblée ne voulait rien changer à l'ordre de choses actuel. Et en effet, le roi était toujours prisonnier aux Tuileries; il aura bien la permission de passer quelques mois à Saint-Cloud, mais il sera surveillé, gardé à vue, et restera dépouillé de son autorité; et cela au moment où le besoin de cette autorité, sur laquelle *repose le bonheur du peuple,* comme Mirabeau l'avait dit au sujet du *veto* (1er discours), et d'où dépend la tranquillité publique, se faisait sentir tous les jours d'avantage. Des désordres affreux se commettaient dans les provinces. L'abbé Grégoire annonça, au nom du comité des rapports, que dans le Quercy, le Rouergue, le Limousin, le Périgord et la Bretagne, des bandes de paysans armés portaient la désolation dans les propriétés nobles et roturières, qu'elles avaient à leur tête des hommes porteurs de faux ordres du roi, des ministres ou de l'Assemblée, que d'autres s'érigeaient en réparateurs des torts, qu'ils jugeaient de nouveau des procès terminés depuis 20 ou 30 ans, qu'ils rendaient des sentences et les exécutaient à l'instant; c'étaient là certainement de graves désordres constatés par des rapports officiels. L'Assemblée était loin de les approuver, mais elle repoussait le vrai remède indiqué par Mirabeau. « Ranimez, avait-il dit, le pouvoir exécutif; donnez-lui de la vigueur par de bonnes lois; c'est le seul moyen de ramener la paix [1]. » Maury se trouva d'accord avec lui : il réclama des mesures énergiques de répression, et proposa d'autoriser la force armée à marcher sans la réquisition des municipalités, à

[1] *Biog. univ.*, art. Mirabeau.

arrêter les perturbateurs et à les déclarer coupables du crime de lèse-nation. A ces derniers mots, des cris violents couvrirent la voix de l'orateur, et peu s'en fallut qu'il ne fût déclaré lui-même coupable du crime qu'il venait de nommer. Lanjuinais proposa des moyens de douceur et de conciliation. Robespierre, toujours empressé de justifier les excès populaires, en trouva la cause dans les oppresseurs, c'est-à-dire dans les victimes; c'était son système ordinaire [1]. Enfin, Messieurs, après de vifs débats, l'Assemblée se décida à faire une proclamation au peuple, que Talleyrand fut chargé de rédiger (le 11 février 1790).

Toujours donc des proclamations, lorsqu'il était nécessaire de punir et de faire sentir le poids d'une haute autorité. Tout le monde en sentait le besoin. Malouet, pénétré de l'insuffisance du pouvoir ordinaire, en présence de pareils désordres, se présenta le 20 février 1790, et demanda pour le roi une dictature de trois mois. Il fut soutenu par Cazalès. La dictature n'était point dangereuse entre les mains de Louis XVI, mais la proposition fut repoussée à une forte majorité. On devait s'y attendre de la part de l'Assemblée [2].

Les gens sensés s'affligeaient des graves désordres du royaume, et voyaient avec peine que l'Assemblée ne voulait y apporter aucun remède efficace. Il ne leur restait qu'une seule espérance, c'était de dissoudre cette Assemblée et d'en faire élire une nouvelle. Plusieurs bailliages avaient limité à un an le mandat donné à leurs députés; l'on approchait du mois de mai et l'on en concluait, non sans raison, que les pouvoirs de l'Assemblée allaient expirer, et qu'on devait faire de nouvelles élections. On y insista d'autant plus, que le peuple allait s'assembler pour nommer les magistrats en vertu de la loi municipale; on voulait profiter de ces réunions pour nommer de nouveaux députés, mais les membres du côté gauche ne partageaient pas cet avis, ils se trouvaient bien où ils étaient, et ne voulaient pas courir les chances d'une nouvelle élection. Ils prirent le devant, et proposèrent de décréter que les mandats limités de quelques députés seraient regardés comme subsistants jusqu'à la fin de la constitution [3], ce qui n'était autre chose que l'exécution du serment du jeu de paume.

[1] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. II, p. 37.

[2] *Biog. univ.*, art. Malouet. — Poujoulat, *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 240.

[3] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. II, p. 61.

L'abbé Maury entra en lice, et se montra austère défenseur des droits du peuple; il en appela à sa souveraineté, et dit qu'on ne pouvait pas plus longtemps se mettre à la place de la nation et prolonger des pouvoirs qui n'étaient que temporaires. « Peut-on exister comme mandataires, disait-il, après que le mandat est expiré. » Il demande à quel titre l'Assemblée s'est déclarée souveraine; d'après lui, elle ne pouvait l'être qu'en l'absence de tout gouvernement, et il appuya son assertion sur des faits historiques. Enfin, il fit ce dilemme, bien propre à faire impression : ou vos pouvoirs sont limités, alors vous n'êtes point une convention souveraine; ou ils sont illimités, alors vous pouvez renverser tout l'empire, vous pouvez déposer le roi et déclarer le trône vacant. De tout cela, il conclut que la distinction qu'ils voulaient établir entre l'Assemblée nationale et la législature était chimérique[1]. Il n'était pas facile de répondre à des arguments si tranchants. Pethion et Garat essayèrent de le faire, mais ils restèrent au dessous de leur tâche. Mirabeau, qui n'était pas non plus disposé à quitter un poste où il avait remporté de si beaux triomphes, se chargea de répondre à l'abbé Maury. Il le fit avec l'éclat qui appartenait à son beau talent, mais sans réfuter les raisons de son adversaire.

Les députés du peuple, dit-il, sont devenus convention nationale le jour où, trouvant le lieu de l'Assemblée des représentants du peuple hérissé de baïonnettes, ils se sont rassemblés, ils ont juré de périr plutôt que d'abandonner les intérêts du peuple ; ce jour où l'on a voulu, par un acte de démence, les empêcher de remplir leur mission sacrée, ils sont devenus convention nationale pour renverser l'ordre des choses où la violence attaquait les droits de la nation [2].

C'était, messieurs, un sophisme habilement tourné et qui se réduisait à ceci. Le roi voulait tenir une séance royale; on nous a interdit l'entrée de la salle, à cause des préparatifs qu'on y faisait. Nous avons profité de l'occasion pour nous déclarer convention souveraine, avec serment de ne point nous séparer avant d'avoir achevé la Constitution.

Mirabeau va par gradation : après son premier sophisme, il s'appuie sur le consentement du peuple pour légitimer la souveraineté de l'assemblée; cette raison est présentée avec une grande force d'éloquence.

[1] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. II, p. 61.
[2] *Ibid.*, p. 68.

Je dis que, quels que fussent nos pouvoirs, ils ont été changés ce jour-là; que s'ils avaient besoin d'extension, ils en ont acquis ce jour-là; nos efforts, nos travaux, les ont assurés; nos succès les ont consacrés; *les adhésions, tant de fois répétés de la nation, les ont sanctionnés.*

Mirabeau termine par un coup de théâtre. Sentant bien qu'au jeu de paume, on était sorti de la légalité, il excuse l'assemblée par le salut qu'elle a procuré à la patrie.

Vous vous rappelez, dit il en se tournant vers le côté gauche, le trait de ce grand homme, de ce Romain qui, pour sauver sa patrie d'une conspiration, avait été obligé de se décider contre les lois de son pays avec cette rapidité que l'invincible tocsin de la nécessité justifie. On lui demandait s'il n'avait point contrevenu à son serment, et le tribun captieux qui l'interrogeait croyait le mettre dans l'alternative dangereuse ou d'un parjure ou d'un aveu embarrassant. Il répondit : *Je jure que j'ai sauvé la République.* Messieurs, je jure que vous avez sauvé la chose publique.

Ces dernières paroles furent suivies d'un tonnerre d'applaudissements. L'assemblée tout entière, entraînée comme par une inspiration soudaine, decréta à l'instant que les mandats temporaires continueraient d'avoir leur effet (19 avril 1790) [1]. L'assemblée resta donc malgré le vœu des électeurs de plusieurs bailliages, et elle continua ses travaux de constitution; mais elle fut souvent interrompue par de tristes rapports qui venaient de la province. Sa proclamation, comme on pouvait s'y attendre, n'y avait produit aucun effet. Les troubles et les massacres allaient leur train. A Toulon, à Brest, à Rochefort, il y eut des insurrections. A Valence, le commandant Voisins qui avait voulu dissiper une émeute, fut assassiné; à Marseille, la garde nationale s'empara des forts, en chassa la garnison et massacra le major de Bausset qui avait essayé de lui résister [2]. A Paris, les clubs devenaient de plus en plus violents. Le côté droit de l'assemblée, voulant opposer clubs à clubs, forma des réunions sages et modérées : mais elles furent en butte à des rassemblements tumultueux, à tel point, que la municipalité fut obligée de les dissoudre. Il ne resta donc que les clubs violents, où l'on avait pour but de faire naître, d'entretenir ou de ranimer l'agitation et la fièvre révolutionnaire. Plus que jamais on sentait le besoin d'une autorité forte, d'une véritable dictature. Mais il n'y avait rien à attendre d'une assemblée qui marchait à l'aveugle, et qui s'obstinait à affaiblir le pouvoir exécutif.

[1] *Ibid.*

[2] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. II, p. 70.

En effet, ce pouvoir déjà si amoindri, réduit à l'inaction, elle va l'abaisser encore, en le dépouillant de tout ce qui pouvait lui donner quelque prestige, et sans prestige, vous le savez, il n'y a point de pouvoir. J'ai presque oublié de vous dire, que dans plusieurs diocèses, on faisait des prières publiques pour la conservation de la religion, ce qui donna au côté gauche l'occasion d'attaquer violemment les prêtres, sous prétexte qu'ils se conduisaient comme si la religion était en danger. Car c'est ainsi qu'on s'exprimait au moment où l'on se proposait de la proscrire [1].

Déjà précédemment, un évêque, celui de Tréguier, Le Mintier, avait été renvoyé devant le tribunal du Châtelet, comme prévenu de lèse-nation, pour avoir dit dans un mandement :

Il est donc vrai que le diadême est garni de pointes cruelles qui ensanglantent la tête des rois, et que dans la crise excitée par des libellistes fougueux, le trône est ébranlé, la religion anéantie, et ses ministres réduits à la triste condition de commis appointés.... Il y a des abus; mais, pour les réformer, faut-il faire couler le sang?.... Ces systèmes d'égalité dans les rangs et les fortunes ne sont que des chimères.... Vous qui partagez nos fonctions, ministres de Dieu, montez dans vos chaires; faites entendre ces vérités : dites au peuple qu'on le trompe [2].

Les paroles de l'évêque frappaient juste; mais l'Assemblée était susceptible, et elle ne souffrait pas qu'on dît que la religion était menacée ou que le trône était ébranlé, quoiqu'elle en sapât de plus en plus les fondements; car elle va lui ôter son prestige, sans lequel il n'y a pas de véritable autorité. En effet, en terminant vers la fin de mai (1790), tout ce qui était relatif à l'organisation du corps judiciaire, organisation au reste extrêmement sage, qui existe encore aujourd'hui, à peu de modifications près, elle ôta au roi, d'où devait émaner toute justice, la nomination des juges, et même la faculté de refuser ceux élus par le peuple. Cette belle prérogative avait eu pour défenseur, Cazalès, qui s'était appuyé sur les leçons du passé et l'expérience des peuples. L'Assemblée alla plus loin encore, elle ôta au roi le droit de faire grâce, c'est le coup qui a le plus affligé le cœur de Louis XVI, il le dira plus tard [3].

Restait encore une prérogative précieuse, qui se rattachait à la sûreté et à l'indépendance du pays : celle de faire la guerre ou la

[1] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. II, p. 73.
[2] Degalmer, *ibid.*, p. 4.
[3] *Id.*, p. 76.

paix. Les députés du côté gauche voulaient l'enlever au roi, et la réserver exclusivement à la nation, c'est-à-dire à l'Assemblée. Barnave était leur principal organe. Tous les amis de la monarchie se réveillèrent à cette proposition. Maury, Cazalès, la repoussèrent avec énergie, et défendirent le droit séculaire de la couronne. La discussion fut longue et solennelle; elle durait déjà depuis cinq jours, et Mirabeau n'avait pas ouvert la bouche, ce qui étonnait tout le monde. Enfin il parut dans l'arène; voulant garder un juste milieu, il proposa de décréter que le droit de paix ou de guerre serait dévolu concurremment au pouvoir législatif et au pouvoir exécutif, ce qui était assez conforme à l'esprit du gouvernement constitutionnel. Cette proposition, que Mirabeau soutint en homme d'état, déplaisait aux deux partis. Elle fut combattue d'un côté par Cazalès, qui défendit vivement le droit antique de la royauté, de l'autre, par Barnave, qui soutint le droit exclusif de l'Assemblée; celui-ci laissa de côté Cazalès et Maury, pour s'attacher à l'opinion de Mirabeau, qu'il réfuta dans son principe et dans ses conséquences avec beaucoup d'adresse et d'artifice. On croyait pour un moment qu'il allait emporter le vote de l'Assemblée, tant il avait ébranlé la majorité. Ce ne fut qu'avec peine que Mirabeau, aidé par Cazalès, obtint le renvoi de la discussion au lendemain. Par ce moyen il gagnait du temps, pour laisser s'affaiblir l'effet produit par Barnave, et se préparer lui-même à la lutte qu'il allait soutenir. Il en avait bien besoin, car les clubs s'étaient mêlés de la question et y avaient associé le peuple. Barnave fut porté en triomphe à sa sortie de l'Assemblée, et Mirabeau menacé de la lanterne. Le lendemain matin, on colportait et l'on criait dans la rue, *la grande trahison du comte de Mirabeau*. Le peuple s'était impressionné au delà de toute expression, et il venait vociférer jusque sous les fenêtres de Mirabeau. Mais celui-ci avait préparé les foudres de son génie, et il avait le courage de s'en servir. Il ne craignit pas de traverser une foule de 20,000 personnes qui s'était ramassée autour de l'Assemblée, et qui le couvrait d'outrages. Un ami était inquiet pour lui, mais Mirabeau le rassura en disant qu'on *l'emportera d'ici ou triomphant ou en lambeaux*. Il arriva enfin à l'Assemblée, monta à la tribune pour jouir du plus beau triomphe qu'ait jamais obtenu un orateur. L'histoire ne nous en offre qu'un seul exemple, celui de Démosthènes écrasant Eschine sous le poids de ses arguments. Son exorde est grave

et magnifique, chaque parole va droit au fait, droit au cœur de l'ennemi. Les *vengeances populaires*, *les haines de la rivalité*, *l'irritabilité de l'amour-propre substitué au culte de la patrie*, sont fustigées en passant, par l'amer dédain de son génie. L'inconstance des faveurs de la multitude et l'ovation populaire de Barnave lui inspirèrent ensuite ce mouvement tant de fois cité. « Et moi aussi, on voulait, il y a peu de jours, me porter en » triomphe, et maintenant on crie dans les rues, *la grande tra-» hison du comte de Mirabeau*... Je n'avais pas besoin de cette » leçon, pour savoir qu'il est peu de distance du Capitole à la » Roche Tarpéienne. » Il ne s'arrêta pas dans sa course, il mit en déroute les arguments de Barnave, posa et développa de nouveau ses principes; son talent s'agrandit, et sa logique devint plus irrésistible à mesure qu'il se sentait vainqueur. Bientôt il a tout dit, il a répondu à tout, le champ de bataille lui reste. L'Assemblée entraînée par l'enthousiasme, vote dans le sens de l'orateur. Le droit de paix ou de guerre est délégué au roi et à l'Assemblée [1]. Ce jour est le plus beau de la vie de Mirabeau, et un des plus célèbres de l'éloquence parlementaire.

Mais la démagogie, qui avait décidé dans ses clubs qu'on ôterait au roi le droit de paix ou de guerre, pour le rendre à l'Assemblée, n'était point satisfaite. Elle exhala son mécontentement dans *l'Orateur du peuple*, rédigé par Fréron.

Si le droit de la guerre, de la paix, disait-elle, avait été accordé au roi, c'en était fait : la guerre civile éclatait dans la nuit du samedi au dimanche, et aujourd'hui, Paris nagerait dans le sang. A minuit, le tocsin aurait appelé les citoyens aux armes, le château des Tuileries eût été livré aux flammes; le peuple aurait pris sous sa sauvegarde le monarque et sa famille. (Cette phrase tendait à ménager l'opinion publique qui n'était point hostile au roi.) Mais St-Priest, mais Necker, mais Mont-Morin, mais Laluzerne (c'étaient les ministres), auraient été lanternés, et leurs têtes promenées dans la capitale... On conseille au comte de Mirabeau de marcher droit dans les sentiers du patriotisme.... Qu'il sache que plus de cent mille Argus ont les yeux sur lui.... Mirabeau, Mirabeau, moins de talents et plus de vertus, ou gare la lanterne [2].

Les membres du côté droit n'étaient guère plus contents. Le roi se chargea de leur faire des remontrances, de les rallier autour de la constitution; de cette sorte il donna de nouvelles preuves qu'il ne voulait pas rompre le pacte fait au 4 février. Il

[1] Poujoulat, *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 213.
[2] Gabourd, *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 340.

adressa à l'Assemblée une proclamation où il les exhorte à cesser toute opposition, à se rallier autour de la loi, à favoriser de tout leur pouvoir l'établissement de la constitution, à avoir confiance, comme il en donne l'exemple, dans les représentants de la nation [1]. Le côté gauche applaudit à la lecture de cette proclamation, des remercîments furent votés au roi. Ce fut le 29 mai 1790. Pour le recompenser on lui vota par acclamation une liste civile de 25 millions [2].

Mais en même temps qu'on donnait de l'argent on détruisait le dernier rempart de la royauté. Je veux parler de la noblesse qu'on a mise au tombeau le 19 juin (1790) par l'abolition des titres. C'était une question bien plus importante qu'on ne pensait, et l'Assemblée constituante l'a traitée avec une extrême légèreté. L'égalité des conditions est aussi impossible que l'égalité de la fortune. Dans l'Etat le plus démocratique, il y aura toujours trois sortes d'inégalités, celle du mérite, de la fortune et de la naissance. L'homme qui a rendu de grands services à la patrie sera toujours au-dessus de celui qui lui est inutile; l'homme qui appartient à une famille illustre ou honnête sera au-dessus de celui qui a pour père un repris de justice; l'homme qui a de la fortune, ou du moins qui a quelque chose, sera au-dessus de celui qui n'a rien. Qu'on fasse tout ce qu'on voudra, on ne parviendra jamais à effacer ces distinctions. La France avait des enfants nobles qui depuis longtemps faisaient sa gloire, et qui donnaient à la nation l'exemple de cette politesse et de ces mœurs douces, tant admirées par les étrangers. Ils tenaient leurs titres de leurs ancêtres et les regardaient comme leur plus précieux héritage. Ils servaient de rempart à la royauté, et d'intermédiaires entre le roi et le peuple. La nuit du 4 août (1789) les avait dépouillés de leurs priviléges, et les avait rendus égaux devant la loi; mais selon les vœux de la France, exprimés dans les cahiers des charges [3], l'institution était restée debout comme devant servir de stimulant à tous ceux qui voudraient bien servir la patrie, car la carrière de la noblesse avait été ouverte à tout le monde. Le roi, plus profond politique que les représentants, tenait beaucoup à la

[1] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. II, p. 85.
[2] *Ibid.*, p. 86.
[3] *Ibid.*, p. 87.

conservation de l'ordre. Il avait prononcé dans son discours du 4 février ces remarquables paroles :

Tout ce qui rappelle à une nation l'ancienneté et la continuité des services d'une race honorée, est une distinction que rien ne peut détruire; et comme elle s'unit aux devoirs de la reconnaissance, ceux qui, dans toutes les classes de la société, aspirent à servir efficacement leur patrie et ceux qui ont déjà eu le bonheur d'y réussir, ont un intérêt à respecter cette transmission de titres ou de souvenirs, le plus beau de tous les héritages qu'on puisse faire passer à ses enfants [1].

Mais les députés qui avaient paru goûter ces réflexions, en applaudissant le discours, n'en tinrent aucun compte; ils proposèrent l'abolition des titres, et ce qu'il y a de plus étonnant, ils furent aidés en cela par plusieurs députés distingués de la noblesse. L'abbé Maury, qui était d'une basse extraction, se crut obligé, dans l'intérêt de l'Etat, de défendre les titres contre ceux qui les portaient. Il établit par l'histoire, que la noblesse purement honorifique était une nécessité sociale, que tous les peuples, dans tous les temps, l'avaient admise, et que là où elle n'existait pas dans la loi, elle existait dans l'opinion. Puis, découvrant le véritable motif de ses adversaires, il s'écria : « Ne pourrait-on pas » dire à ceux qui demandent avec acharnement toutes ces inno» vations, ce que quelqu'un répondit à un philosophe orgueil» leux : *Tu foules à tes pieds le faste, mais avec plus de faste en» core.* »

Le discours de l'abbé Maury fut inutile, les titres, les armoiries, et tous les honneurs qui y étaient rattachés, furent abolis, au grand dépit de la noblesse, qui fut plus peinée de la suppression des titres que des autres pertes qu'elle avait subies depuis la révolution (19 juin 1790). Ce fut une grande faute politique, car il n'y a pas de pouvoir solide dans l'Etat, lorsqu'il n'y a pas de corps intermédiaire entre le roi et le peuple; c'était également une injustice, car le titre est un héritage de famille, le plus précieux de tous, comme le disait Louis XVI, qu'on ne peut enlever sans porter atteinte au droit de propriété. Le roi ne voulant mettre aucune opposition aux travaux de l'Assemblée, sanctionna la suppression des titres, malgré les avis de Lafayette et d'autres seigneurs [2]. L'abbé Jager.

[1] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. II, p. 27.
[2] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. II, p. 93-99.

Économie sociale.

ÉTUDE
SUR
LES DÉFENSEURS DE LA PROPRIÉTÉ.

SEPTIÈME ÉTUDE [1].

M. HIPPOLYTE DESPRÉZ[2].

M. Saisset proposait au rationalisme et au christianisme une transaction. A ses yeux, ces deux grandes puissances de l'intelligence sont appelées à combattre l'ennemi de la société, le Communisme. M. Saisset a reconnu que, loin d'être hors de combat, l'Église possédait encore une force telle, que son appui est indispensable à cette pauvre société attaquée dans sa base et prête à s'écrouler sous les efforts réunis des aveugles qu'elle briserait dans sa chute qu'ils provoquent. Nous avons eu à nous expliquer sur le traité de paix proposé par M. Saisset[3].

Un écrivain à l'allure franche, à la parole nette, observateur attentif de l'état intellectuel de notre pays, M. H. Desprez, vient aussi de proclamer la nécessité de l'entrée en lice de l'Eglise et de la philosophie. M. Desprez ne va pas aussi loin que M. Saisset, il ne propose pas au christianisme une transaction impossible; quoiqu'il ne le dise pas, il est évident que cette transaction lui semble irréalisable; mais, se posant sur un terrain aussi élevé que solide, il examine et la cause du mal et les moyens par lesquels il se propage, et ceux par lesquels il peut être attaqué et vaincu.

En considérant le scepticisme, la maladie du temps, en déclarant que la ruine de la foi antique s'est accomplie sans qu'une foi nouvelle lui ait été substituée, autrement que par un appel au bien-être matériel; en concluant qu'à l'*enseignement seul* il appartient de guérir les plaies qu'il a sondées, M. Desprez a fait

[1] Voir la 6e étude au n° 45, ci-dessus, p. 207.

[2] *De la littérature et de l'enseignement populaire en France.* — Polémique du rationalisme et du socialisme, par Hippolyte Desprez. *Revue des Deux-Mondes*, livraison du 1er mars 1849.

[3] Voir l'*Étude sur M. Saisset*, dans la 6e étude, la précédent, ci-dessus, p. 207.

preuve d'une haute raison et d'une véritable fermeté d'esprit. Sans doute, des préoccupations anciennes, une connaissance incomplète du christianisme ont amené dans son travail des erreurs importantes; quoi qu'il en soit, cet écrivain a rendu un très-grand service à la cause sociale, et tout en le combattant sur quelques points, nous aurons à le remercier et à nous unir à lui pour beaucoup d'autres. Selon lui, l'esprit à combattre n'est-il pas l'esprit révolutionnaire?

Il n'est malheureusement que trop facile de constater notre défaut de foi religieuse et politique; il est bien vrai que les révolutions successives par lesquelles nous avons passé ont détruit en France l'enthousiasme; un triste et froid sentiment d'indifférence politique a remplacé dans les âmes les convictions ardentes de nos pères; l'appel aux intérêts matériels, sans cesse répété par le dernier gouvernement, la corruption gouvernementale embrassant tout le cercle d'action de ce gouvernement, la corruption érigée en système, ont nécessairement produit un égoïsme étroit, excluant toute pensée de dévouement et de sacrifice. Aussi l'histoire aura-t-elle un compte sévère à demander aux hommes de ces dix-huit années: cette doctrine de l'intérêt, cet appel au bien-être par l'obtention des faveurs gouvernementales, cette facilité d'arriver à la fortune et aux honneurs en répondant aux avances du pouvoir, par un peu de complaisance, ce marchandage des consciences, ces habitudes d'immoralité des gens haut placés, cet abaissement de la morale publique et de l'honneur individuel, ont provoqué, comme conséquences, l'amour de la jouissance, les désirs immodérés de fortune, les appétis les plus désordonnés de tous les plaisirs, la soif de l'or, le culte de l'intérêt privé. Ce gouvernement eut des intéressés, mais point d'amis, et le jour où une tempête l'emporte, pas un ne suivit pour ainsi dire, sa mauvaise fortune. Ce culte de la jouissance avait endormi dans un sommeil trompeur les heureux du jour; mais, descendu plus bas, il avait remué parmi ceux auxquels la peine et la privation restent toujours, les passions les plus actives, les convoitises les plus ardentes. Ceux-là avaient, eux aussi, perdu le sentiment de l'abnégation ; eux aussi, en voyant le monde se ruer sur la jouissance, appeler la jouissance et le plaisir; eux aussi, ils soupiraient après le bonheur matériel. Les enseignements ne leur avaient pas manqué : dès l'enfance, la foi antique avait été niée, défigurée, cons-

puée devant eux, et la contagion ne s'arrêta qu'à un point extrême? A ces hommes conviés par des bouches aussi nombreuses qu'harmonieuses, au banquet du bien-être, que manquait-il soi-disant pour y atteindre? La volonté de se servir de leur force : ils la montrèrent et le gouvernement disparut. Ce gouvernement, il faut le dire, avait tout préparé pour sa chute; développant à l'extrême et autant qu'il était en loi les forces industrielles de la France, sans avoir su ou pu assurer à ces masses de produits des débouchés certains, il marchait vers l'une de ces grandes crises favorables aux révolutions sociales. Avec quelle imprudence n'avait-il pas attiré vers les grands centres industriels ces bras arrachés à l'agriculture! Et aussi, ces bras restés inactifs par l'effet de l'une de ces maladies commerciales si fréquentes, se mirent à démolir la société, croyant trouver dans ses ruines le trésor promis à leur convoitise.

De même que par les gains faciles de la bourse, des fortunes immenses s'étaient scandaleusement élevées, souvent à l'aide de honteux moyens; de même que Paris devenait par les spéculations douteuses le centre d'action de ceux chez lesquels la cupidité avait été excitée; de même que devant ces appétits nouveaux, ces hommes quittaient le toit paternel pour courir après la fortune; de même les ouvriers de l'agriculture abandonnèrent la charrue et la houe, répondant à l'appel de la voix mugissante des usines promettant un lucre assuré, un bien-être certain. Les uns et les autres trouvèrent, en définitive, le même résultat : la désillusion et la misère.

A ce gouvernement qui avait, disait-on, donné la jouissance et le bonheur, le peuple en substitua un autre duquel il attendait, lui, la jouissance et le bonheur : nous vîmes la République.

Les utopistes de tout genre, les mécontents de toute couleur, comptaient sur la république pour arriver; sinon à la réalisation de leurs plans, au moins à l'accaparement du pouvoir; le peuple, bercé de chimériques espérances, fier de sa victoire, attendait de cette forme gouvernementale le règne du bien-être matériel qui lui avait été promis, et se confiant dans une pensée que les précédents lui avaient inspiré et qu'ils avaient dû lui inspirer, il attendait, non de lui-même, mais du gouvernement improvisé, sorti on ne sait comment de la défaite du système constitutionnel; ce bonheur matériel, cette satisfaction de ses appétits comprimés et si souvent trompés.

Pour se rendre compte de cette disposition des esprits, qui alors sauva le pays, il faut se souvenir que dans sa marche progressive, depuis Richelieu, au 24 février, l'État a sans cesse tendu vers ce but : confondre en lui-même toute la France. La révolution de 89, avec son amour exagéré de l'unité, a courbé le pays aux exigences de la plus complète centralisation, l'État a voulu être tout, et par la force des choses, les existences provinciales, les institutions conservatrices de la liberté, les institutions charitables mêmes tendaient vers une absorption complète que l'État amenait à son profit par sa bureaucratie, son administration tout entière, sa force d'attraction : conséquence forcée de l'unité centrale; l'État avait donc la prétention de faire tout, de diriger tout; on devait donc tout attendre de l'État ; un événement imprévu ne détruit pas, en sa spontanéité, les idées préexistantes. De plus, les utopistes corroboraient singulièrement cette idée, car leur pensée définitive n'est-elle pas aussi la confusion de tout dans l'État, sans en excepter la famille et la propriété.

Mais l'État, comment apparaissait-il, sinon comme souverain absolu, régulateur absolu, dispensateur absolu ? Aux yeux des masses expectantes, c'était la providence, providence matérielle, tenant sous sa main un Eldorado dont il lui appartenait d'ouvrir la porte, de laisser couler les fleuves chargés d'or ; l'État, être mystérieux, devait, nouvel enchanteur, changer tout en or, renouveler la face de la terre. Or, l'État, dont on attendait tout, dont on devait attendre tout, l'État était, le 25 février, encore plus impuissant que le 22, devant tous ces appétits, car l'État était en proie à une crise bien plus forte, bien plus résolue; l'État qui n'a que ce qu'il reçoit, recevait moins et avait moins à donner; l'État, ce jour-là comme les suivants, était impuissant devant les prétentions irréalisables, filles d'un amour insatiable de jouissances, d'un besoin incessant de bien-être matériel, d'un bouleversement complet des lois d'humanité.

Les masses attendaient donc de l'État ce que depuis longtemps on leur promettait, et l'État, moins que jamais, pouvait répondre aux promesses imprudentes ou fallacieuses faites en son nom.

Car l'État ce n'est point un enchanteur, ce n'est point Monte-Christo possédant des mines de diamant et jetant à tout venant la fortune et le plaisir ; l'État est tout simplement un être collectif, représentant le pays, le dirigeant sans doute, mais ne pouvant que dans la mesure des forces de la nation. L'État n'a pas de ba-

guette magique, de trésors cachés ; l'État, encore une fois, n'a à sa disposition que ce qu'il reçoit et pas autre chose.

En février la crise était profonde, les utopistes le savaient, ils surent aussi en profiter devant l'impuissance, impuissance qu'ils n'avouaient pas, quoiqu'elle leur fût notoire; ils avaient beau jeu pour reporter à l'organisation sociale toute la responsabilité de la souffrance publique ; le moment était favorable, ils ne le laissèrent point échapper : cent voix attaquèrent la société avec passion, avec habileté, Dieu la sauva ; mais au fond des cœurs le désir de la jouissance resta comme une pensée immuable, arrêtée dans sa réalisation par un accident, mais exaltée sans relâche par une prédication passionnée.

En réponse aux appels des passions bouillonnantes en son sein, que trouve l'humanité ? M. Desprez l'a dit : le Scepticisme.

Sur les notions de devoir et de droit repose la société, ces notions découlent des croyances; si les croyances disparaissent, les notions de devoir et de droit disparaissent aussi.

Pourrait-on dire qu'en France les croyances antiques aient été arrachées des cœurs ? Ce serait exagérer le mal, car nos grandes crises nous ont prouvé que si, dans une portion de la masse il en est ainsi, dans une autre, le contraire existe. Toutefois, si les croyances religieuses ne sont pas éteintes, si elles survivent à un état où à un autre, elles sont ébranlées, obscurcies, défigurées dans l'esprit du plus grand nombre de ceux qui les conservent, souvent à leur insu, même comme principe d'action ; quant aux croyances politiques, il faut l'avouer, personne ne croit à la valeur de telle ou telle forme spéciale du gouvernement, en tant que nécessité sociale définitive, et le scepticisme ici est complet. L'appréciation de M. Desprez est malheureusement juste :

« C'est partout le même scepticisme, la même absence d'idées et de convictions : nul enthousiasme pour aucun système, pour aucune politique, aucun plan arrêté, aucune foi en un principe ou une doctrine dont on veuille poursuivre la réalisation. La puissance des intérêts, puissance respectable sans doute, parce qu'elle est d'une certaine façon une force morale, possède seule de l'efficacité et de la vertu ; elle est seule consultée, elle est le seul guide et le seul mobile des partis. Elle a, il est vrai, sauvé le pays du chaos ; mais, si l'on peut considérer les idées comme une nourriture dont le corps social a besoin pour se soutenir, il est certain

que l'idée d'intérêt, que ce goût de bien-être divinisé à l'envi, tout aussi bien par la bourgeoisie que par le socialisme, n'est point pour ce grand corps moral une nourriture substantielle et salutaire. Le jour où la société ne reposerait plus que sur le sentiment des intérêts, le jour où la propriété ne serait plus défendue que par le Code civil et toutes les baïonnettes que l'on voudra, l'ordre social n'aurait plus de garanties suffisantes. C'est par l'idée de devoir et de droit qu'il se conserve, s'établit, se perpétue; il dépérit ou prospère, suivant qu'elle s'affaiblit ou se fortifie. C'est la sève de l'arbre; à mesure qu'elle s'épuise, les branches se dessèchent l'une après l'autre; un coup de vent les sépare du tronc, et il ne faudrait plus qu'un coup de vent pour coucher ce vieux débris sur le sol.

» La société d'aujourd'hui n'en est pas là, j'en conviendrai volontiers. Il y a, si l'on veut, dans les individus et dans la masse, dans la vie privée et dans la vie publique, l'honnêteté et la probité que commande naturellement l'opinion avec ses regards curieux, alertes, et la sanction plus ou moins équitable de ses jugements. Malheureusement, toutes ces vertus se traînent humblement terre à terre sans énergie, sans essor, pourquoi? Parce que le souffle d'en haut, une inspiration religieuse leur manque; parce qu'il y a incertitude ou plutôt indifférence dans les esprits; parce que les vieux principes de croyance ont disparu, sans que d'autres principes les aient remplacés; parce qu'à la suite de révolutions sur le terrain de la science, de bouleversements politiques dans lesquels les croyances se sont vues engagées, la discussion, le désenchantement, ont ruiné l'antique foi, sans qu'une foi nouvelle ait pu s'établir sur les ruines irréparables du passé. »

M. Desprez ajoute avec raison : « C'est la grande plaie de ce temps-ci, et à la lueur de nos récents orages, quelques intelligences semblent l'avoir entrevue. »

M. Desprez aurait pu aller plus loin, et dire : toutes les hautes intelligences « l'ont entrevue, » alors qu'elles ne sont pas passionnées.

Il n'est que trop vrai que le culte des intérêts, culte avoué et conséquence nécessaire des tendances sensualistes et matérialistes, sera impuissant pour éteindre la lutte déplorable qu'il suscite. Tant que nous resterons devant cet autel auquel aboutit en dernière analyse le système suivi depuis dix-neuf ans, nous

n'avancerons pas la question d'un pas; l'expérience parle, et avant elle le bon sens. Ce culte doit faire place à autre chose, si on veut sortir des combats matériels et sanglants. Il faut « éveiller des préoccupations plus élevées, susciter de plus grands mobiles dans les âmes étiolées par l'abus du raisonnement. »

Le problème est ici posé avec netteté, et si sa solution embarrasse la philosophie, il embarrasse peu le christianisme, quant au fond. Car, après tout, le mal est venu de ce que l'on a *ruiné l'antique foi*, même aux yeux de M. Desprez, qui ajoute, « sans qu'une foi nouvelle ait pu s'établir sur les ruines irréparables du passé. »

Le Christianisme sait que la foi antique n'est pas *ruinée;* il sait que cette foi vit et d'une vie positive; il sait que les *ruines* qu'on a faites sont *réparables*, il s'inquiète donc peu à cet égard; il sait aussi que si une foi nouvelle n'a pu s'établir sur ces prétendues ruines, c'est que toute foi qui n'est pas la sienne n'est pas une foi de vie; ici l'impuissance même de l'établissement de toute foi nouvelle se substituant à la sienne et contre elle, est l'un des arguments les plus formels en faveur de la foi ancienne.

II.

Après avoir constaté l'existence du scepticisme, M. Desprez, avant de rechercher le remède à un mal si profond, remonte aux causes qui l'ont amené.

Il trouve d'abord, que « les adversaires de la société ont, en général, de grandes prétentions apostoliques et se recrutent, à quelques exceptions près, parmi les intelligences maladives et rêveuses. » Il ajoute : « Hélas! je ne saurais, pour mon compte, rien qu'à demi de ces sectaires d'un genre nouveau. Je ne puis voir, en effet, dans leurs élancements mystiques, dans leurs aspirations incohérentes vers l'inconnu, que les symptômes de l'une de ces maladies morales communes aux époques de transformation intellectuelle. »

De tout temps les novateurs ont pris ce langage *apostolique*, car, de tout temps, ils ont prétendu agir sur les masses, et ils savent fort bien que ce langage *inspiré* trouve les oreilles attentives à ses paroles et les esprits disposés à les recueillir; ce langage varie dans ses formes, suivant les époques. On ne prophétise plus aujourd'hui comme au temps de Storck et de Münzer, et l'on dit cependant les mêmes choses. Oui, sans doute, ces pré-

tendus *inspirés* se recrutent parmi les intelligences maladives et rêveuses, car ces intelligences plus impressionnables que solides acceptent avec facilité les plaintes exagérées que poussent au nom de la misère et de la souffrance les ennemis de la société. Voir parmi ces sectaires nouveaux seulement des esprits malades, serait une faute; oui, sans doute, il est parmi eux des intelligences souffrantes, mais il est bien plus d'esprits audacieux, rêvant la ruine complète d'un ordre de choses dans lequel leurs vices, leur ambition, ne peuvent avoir place, et qui, nouveaux Jean de Leyde ou Babœuf ressuscités, appellent un ordre de choses où leurs sauvages passions dominent à l'aise les peuples trompés et soumis.

Oui, sans doute, le rire était de saison alors que M. Cabet écrivait le *Voyage en Icarie;* un sentiment d'un tout autre genre éclatait alors que, traînant ses dupes au fond de l'Amérique, il les livrait à la mort et aux maladies, à la faim. Le communisme amenait la discussion, quoiqu'il inspirât la pitié par le peu de concordance de ses doctrines, par leur futilité, alors qu'il se produisait seulement dans les livres; il excite l'indignation, alors qu'il se traduit par l'appel aux armes et par une lutte sanglante. M. Desprez est de cet avis, et tout honnête homme en sera.

En recherchant les causes du scepticisme qui nous travaille, M. Desprez rencontre d'abord la littérature actuelle, et surtout deux écrivains qu'il signale. M. Sue et G. Sand. L'un, le dernier, pour lequel les souvenirs de l'adolescence lui inspirent le regret d'avoir à parler un langage sévère; pour nous qui avons lu *Lælia, Valentine, Jacques; Spiridion, Leone Leoni Horace* et *Consuelo* dans notre âge mûr, alors que nous avons eu à nous expliquer et sur ces romans et sur la *Comtesse de Rudolstadt,* nous n'avons pas éprouvé le même regret et nous avons dit alors [1] notre manière de voir sans ménagement et sans peine, et nous l'avouons, les *Lettres au peuple* ne nous ont paru que la conséquence des écrits qui les ont précédées. Nous n'avons éprouvé non plus aucun étonnement à la vue de la marche progressive de M. Sue, et l'auteur du *Juif errant,* à nos yeux, a suivi simplement sa voie, en prostituant un beau talent à la peinture des scènes les plus dégoûtantes, et à l'excitation des passions les plus dégradantes. Il

[1] Voir la revue analytique et critique des romans contemporains.

faut le dire, G. Sand, Eugène Sue ne forment pas eux-seuls l'école de la réhabilitation de la chair, cette idée fondamentale de l'une des doctrines du communisme, ils ont joué seulement le rôle d'auxiliaires et d'auxiliaires très-puissants.

Sans doute, cette littérature imprégnée de haine, saturée de fatalisme, irréligieuse, matérialiste, a singulièrement aidé à introduire le scepticisme dans les masses; mais elle n'était elle-même qu'un reflet d'un foyer bien autrement puissant, bien autrement vaste : *Spiridion* et la *Comtesse de Rudolstadt* s'inspiraient de la philosophie de M. Pierre Leroux, et M. Eugène Sue, dans le *Juif errant*, habillait des haillons échappés aux littérateurs du siècle précédent, des personnages de son temps. Le scepticisme revendique une origine bien autrement ancienne, et pour faire sa généalogie, nous aurions à remonter à l'apparition du dogme de la souveraineté de la raison. Les évolutions disparates de la philosophie l'ont engendré, et comment ne se serait-il pas fortifié, nourri qu'il a été par l'épigrammatique philosophie de Voltaire dans le 18e siècle, où les souverains, les princes, les puissants, s'enivraient de ses mordantes critiques, de ses décevantes doctrines, de son sensualisme effronté, aux petits soupers de Versailles et de Sans-Souci. Comment ne se serait-il pas fait homme et peuple aux désastres révolutionnaires, aux fêtes de la déesse Raison? comment ne serait-il pas devenu roi et dominateur suprême, répandu qu'il a été pendant vingt-cinq ans par toute la presse, par l'enseignement, le roman populaire et le culte des intérêts? Quelle raison serait assez forte pour résister aux efforts et aux erreurs de tout genre, sans cesse répétés au nom de la souveraineté de la raison, au nom des passions, au nom des intérêts, à l'humanité dépourvue de croyances religieuses et jetée nue au milieu de cette fournaise incandescente.

Le mal produit, le scepticisme venu, le communisme proposé, menaçant, on s'est effrayé, les intelligences se sont émues.

L'Académie des sciences morales a rompu le silence qu'elle gardait depuis longtemps; on dirait qu'un coup de foudre n'était pas de trop pour ce grand réveil. Ses membres les plus distingués n'ont pas balancé à descendre dans l'arène, et tout à l'heure nous suivrons M. Desprez dans l'appréciation de leurs efforts. Avant, nous le suivrons dans l'examen des causes qui ont amené le scepticisme; ces causes, il ne les fait pas remonter aussi loin que

nous. M. Desprez ne combat pas la souveraineté de la raison. Comme nous, il déplore les résultats du voltairianisme, il en veut parler « non point avec la haine passionnée d'un dévot, mais avec le regret de l'historien qui voit dans l'œuvre de Voltaire beaucoup de mal à côté d'un bien plus grand encore. » Nous ne sommes pas un *dévot* dans le sens que M. Desprez donne à ce mot, nous ne nous croyons pas de haine passionnée pour personne, et cependant nous nous sentons une indignation profonde pour ceux qui trompent les peuples, pour les écrivains se servant du talent que Dieu leur donna, pour ruiner les sociétés, pour jeter les hommes, à l'aide de paroles mensongères, dans l'abîme du scepticisme, du matérialisme.

M. Desprez nous dit: « Oui en travaillant à la ruine des préjugés, des croyances surnaturelles, Voltaire voulait, sans nul doute, ruiner la théologie du christianisme, telle que la comprend l'église; mais il n'avait nullement la pensée de dessécher dans les cœurs la foi religieuse. » M. Desprez ne nous indiquant pas le bien si grand opéré par Voltaire, nous ne pouvons l'apprécier avec lui. Nous lui demanderons comment on peut espérer, *en travaillant à la ruine des croyances surnaturelles, ne pas dessécher dans les cœurs la foi religieuse?* Quand M. Desprez nous aura expliqué ce phénomène, nous discuterons avec lui *la pensée* de Voltaire, Voltaire qu'il a lui-même condamné justement, en développant les conséquences pratiques de *cette terrible propagande de raillerie et de scepticisme.* Nous laissons, au reste, M. Desprez déduire lui-même les conséquences des doctrines du philosophe de Ferney, dans la période révolutionnaire.

« La révolution de 89 a ouvert au voltairianisme, d'innombrables voies à travers le pays tout entier, dans le peuple comme dans la bourgeoisie. Bien que cette révolution fût un progrès de la morale chrétienne, un effort de la fraternité évangélique, pour passer du domaine de la conscience dans la constitution de la société elle-même, et comme l'épanouissement de la fleur dont l'Église nourrissait depuis 18 siècles le précieux germe, les révolutionnaires de 89 niaient ouvertement le Christianisme : ils cultivaient avec amour, ils couvaient de leurs pieux regards cette fleur éclose; mais ils déclaraient que le tronc de l'arbre était épuisé, incapable de produire désormais. Le scepticisme lui enlevait, en effet, un dernier reste de sève; mais le fruit à son tour se flétrissait avant

d'atteindre sa maturité, lorsqu'il n'eût peut-être fallu, pour rendre à cet arbre antique une fécondité vigoureuse et éternelle, qu'en émonder les branches. La révolution, en adoptant la morale chrétienne, frappait donc le dogme, et sans le vouloir, elle épuisait, elle rendait pour longtemps impossible cette foi chaleureuse, sans laquelle le bon sens ne sait plus que faire de sa virilité. C'est en vain que depuis la révolution, sous trois gouvernements successifs, le Christianisme a essayé de prendre racine dans les consciences travaillées par un déplorable besoin de critique et de raillerie; la théologie a cessé d'avoir prise sur les intelligences, et ce qui est un malheur plus grand, le sentiment religieux s'est insensiblement affaibli avec elle au point où nous le voyons tombé sous nos yeux. Quant à la foi politique, elle était nécessairement atteinte par le scepticisme dont la foi religieuse était frappée, et l'esprit révolutionnaire, établi en permanence, accumulant ruine sur ruine, faisant succéder l'une à l'autre dans l'espace d'un demi-siècle, toutes les formes du gouvernement, n'était pas de nature à rétablir ce respect de la loi qui fait la force des institutions. La classe, naguère énergique et forte, aux mains de laquelle la révolution avait mis le pouvoir, la bourgeoisie, s'est trouvée en quelque sorte énervée au moment même où son règne commençait. Tandis que la vieille noblesse, déroutée par l'esprit moderne, et ne comprenant plus rien aux choses du siècle, s'enfermait dans une vaniteuse oisiveté, et que les populations laborieuses travaillaient sans se préoccuper des affaires publiques, mais non sans les juger quelquefois, la bourgeoisie oubliant ses vieilles traditions parlementaires et cette puissante passion du bien, cette hauteur de conception qu'elle eut sous l'ancienne monarchie à l'égal de la noblesse, s'absorbait dans de vulgaires jouissances, comme si le bien-être eût dû être le terme de son histoire. Par la faute des hommes, la *religion de l'intérêt* s'introduisait ainsi, à la place *du culte de l'idée*, dans l'esprit de la bourgeoisie; cette religion pénétrait et s'établissait commodément dans les cœurs; elle aveuglait les regards, diminuait les caractères, rétrécissait les vues; elle traînait après elle grands et petits, le talent et le génie comme l'ignorance. Le mot de justice avait presque disparu du langage. Celui-là eût été raillé qui, au lieu de parler de la force, eût osé parler du droit, et qui au lieu de raisonner sur l'intérêt, eût argumenté sur le devoir. »

En face de toutes ces causes de scepticisme, quelles sont les forces vives, selon M. Desprez, dans les campagnes où se sont réfugiés le sentiment religieux, le respect des choses d'autrefois, et particulièrement de l'autorité religieuse, le curé et le maître d'école? Du premier, il faut le dire, le portrait est sévère, peu gracieux, et si quelques parties en sont vraies, d'autres sont fausses. Sans doute, tout le monde regrettera avec M. Desprez que le prêtre soit presque toujours le fils d'un ouvrier ou d'un petit cultivateur, car le dénuement où il vit arrête l'exercice de sa charité, et ce même dénuement a trop hâté, trop restreint les études du lévite. A qui la faute, nous le demandons à la bonne foi de l'auteur? Plus que personne, nous appelons de nos vœux l'élargissement du cadre des études cléricales; plus que personne, nous désirons que des idées émises dans ce recueil même, par un homme compétent de toute façon, se réalisent promptement et complétement; quoi qu'il en soit, nous nous permettons encore de dire à l'honorable écrivain, nous qui vivons au milieu des champs, qu'il nous arrive bien souvent d'être fort surpris de trouver sous l'humble toit de chaume des presbytères, des hommes d'une science très-vaste, très-digérée, et *pour lesquels l'histoire des peuples*, tout en restant l'histoire de la providence, n'en est pas moins parfaitement étudiée et comprise. Il est bien vrai que partout chez ces prêtres du Christ, cette doctrine qui déplaît à M. Desprez : hors l'Église il n'y a qu'erreur et mensonge, est une doctrine primordiale. La souveraineté de la raison n'est point reconnue au presbytère, et quelque vieilli que soit le pasteur, quelque *mûri* qu'il soit par la vie réelle, nous ne l'avons jamais vu, tant qu'il n'est pas en enfance, « laisser de côté les livres pour se *replier sur lui-même, interroger sa conscience* qui lui parle un langage plus vrai que la théologie; » car toutefois, « la théologie, c'est le dogme, c'est le fondement de la foi, c'est l'orthodoxie, et sitôt que le prêtre enseigne *ex-cathedra*, il est forcé de redevenir théologien, de faire la guerre à l'homme et à la raison. » Or, nous avons bien peu connu de prêtres qui ne fussent pas orthodoxes. Comment se fait-il que M. Desprez veuille que le prêtre modèle cesse d'être *orthodoxe*; comment veut-il qu'il abandonne le dogme, le dogme qui est suivant lui, comme suivant tout le monde, le fondement de la foi. Où M. Desprez a-t-il vu des prêtres dont la conscience fût en désaccord avec le dogme, c'est-à-dire avec le fondement de la

foi? Où a-t-il vu surtout que le dogme fît la *guerre à l'homme et à la raison?* Pourquoi, si le christianisme déclare la guerre à l'homme et à la raison, l'appeler au secours de la société? Et nous parlons ainsi à dessein, car, qu'on le sache bien, le christianisme sans son dogme n'est plus le christianisme.

Pour en finir sur cette esquisse du curé de campagne, nous le déclarons, sous cet habit si modeste, dans ces hommes dévoués aux fonctions les plus pénibles, nous découvrons tous les jours des intelligences éclairées, développées par la science et l'étude intime de l'humanité, des hommes fort au courant de la marche des idées, dont l'érudition embarrasserait plus d'un rationaliste. Et cependant, à cet homme dont la charité est la vie, dont toutes les heures appartiennent aux autres, auquel l'aumône dérobe l'argent des livres, dont l'éducation première a été négligée, à cet homme, disons-nous, la société des autres hommes manque, pour ainsi dire, aussi bien que les trésors auxquels le plus mince étudiant peut puiser à tout instant. A cet homme cependant, nous souhaitons, toutefois, des études plus complètes et plus en rapport avec les besoins de notre âge.

M. Desprez n'a pas connu le curé de campagne, ou il a pris un type faux et incomplet.

A côté du curé se place l'instituteur, l'instituteur qui trop souvent enseigne tout autre chose que ce que le curé enseigne, l'instituteur que l'école normale a initié au rationalisme, mais encore d'une manière insuffisante, l'instituteur qui croit savoir beaucoup et qui sait peu, « qui aime l'époque où nous sommes comme une époque d'affranchissement pour l'esprit. Vainement voudrait-il enseigner à cet égard un système dont il n'a pas toujours le secret, ou prêcher une croisade en règle contre la tradition au profit du rationalisme qu'il n'a point approfondi; il pense, du moins, et il agit sous l'empire de ce sentiment, qu'à côté de la science théologique il y a la *science rationnelle* qui vaut mieux. Ce sentiment éclate à son gré ou à son insu dans toutes ses paroles et dans toute sa conduite. »

Ce portrait, vrai quant à une masse considérable d'instituteurs, ne l'est certes pas pour tous : il y a parmi eux de très-bons chrétiens, il y a aussi parmi eux des hommes bien autrement avancés devenus professeurs de Communisme.

Quoi qu'il en soit, en général, l'antagonisme entre le pasteur et

le maître d'école est fréquent, et M. Desprez ajoute comme conclusion ces observations, d'une vérité malheureusement usuelle :

« Telle est la double source des idées morales dans les campagnes. Un principe de croyance croît donc à côté d'un autre dans le cœur d'un enfant. Tandis que le prêtre pousse son élève avec tout le prestige et toute l'autorité de l'Église vers les croyances révélées, les mystères inexplicables, le surhumain et le surnaturel, l'instituteur le dirige vers les croyances rationnelles, les sources humaines et naturelles du devoir et du droit. Qu'arrive-t-il par la force des choses? C'est que ces deux principes sont des éléments de lutte, qui s'introduisent au sein des consciences : trop heureuses encore, les populations chez lesquelles la lutte n'est pas engagée hautement entre le prêtre et l'instituteur, provoquée par l'un et par l'autre, quand le prêtre n'a pas signalé à l'opinion l'instituteur comme un suppôt du démon et un professeur d'impiété, et quand l'instituteur n'a point dénoncé le prêtre comme un ignorant mal intentionné, qui spécule sur les préjugés humains! Comment des intelligences simples, qui n'ont point les ressources de l'étude ni du raisonnement philosophique, feraient-elles un choix entre ces deux mobiles qui pèsent sur leurs résolutions? Comment distingueraient-elles la vérité de l'erreur, elles qui ne possèdent ni les lumières de la science ni les enseignements de la raison? Impuissantes à retrouver par elles-mêmes une croyance nette, forte et capable de remplacer la foi qui leur échappe, elles tombent, par une pente naturelle, dans une sorte de léthargie morale. Et qui donc pourrait les en tirer? Serait-ce l'opinion? Seraient-ce les émanations de la civilisation générale qui arrive à pas lents et par des chemins détournés jusqu'au village? Seraient-ce les lumières que nous faisons rayonner sur la commune du foyer de nos corps savants et de nos assemblées publiques? Mais que sommes-nous donc nous-mêmes au sein de nos villes, sinon l'original dont la commune est une pâle image? Nous aussi, nous nous formons sous la double influence de l'Église et de l'École, qui, non contentes de rester simplement séparées, se combattent et se nient réciproquement, l'une enseignant comme point de départ de toute sagesse, que l'intelligence humaine est impuissante, l'autre que la révélation surnaturelle n'est ni nécessaire, ni vraisemblable. L'homme de nos sociétés éclairées, que le paysan aime à prendre pour modèle, se trouve, lui aussi, scindé en deux parts; d'un

côté, il incline vers les croyances religieuses qui ont dirigé son esprit dès le berceau ; de l'autre, il est entraîné vers les doctrines philosophiques qui l'ont saisi et enveloppé dès l'adolescence. Il y a ainsi, en général, dans chacun de nous, deux hommes qui se combattent, se paralysent, et ne laissent survivre en nous que la seule critique en compagnie du scepticisme. Voilà l'exemple que nous donnons au paysan dans les plaisirs de la villégiature et dans les professions libérales des petites villes; voilà les enseignements que nous lui portons du sein même de la civilisation. Quelquefois la nécessité l'amène à son tour dans les grandes villes, au contact de nos idées et de nos mœurs. Chaque jour son fils vient nous coudoyer au milieu de nos travaux de la pensée et du luxe de nos arts; il vient comme soldat ou comme compagnon d'un métier, il ne s'assied pas au foyer de notre vie privée, mais il partage les joies et les douleurs de notre vie publique; il est de nos réunions libres, il est de nos fêtes, de nos révolutions et de nos batailles. Eh bien! qu'on dise avec quelles croyances il rentre dans la famille, après avoir mené l'existence de l'atelier et des camps! On le comprend trop bien, si quelques débris des vieilles traditions avaient survécu à la lutte sourde ou patente de l'Église ou de l'école, et restaient encore debout dans la commune, ils seraient à chaque moment battus en brèche par l'esprit railleur et sceptique que le fils du paysan rapporte de la caserne ou de son tour de France.

« Il est vrai, bien que les populations agricoles, à l'exception peut-être de celles de quelques départements de l'ouest et du midi, soient sous l'empire de cette indifférence religieuse, elles ne cessent pas de croire, si vaguement que ce soit, à l'existence d'un Être suprême. S'il est des hommes qui aient pris l'athéisme pour principe et pour règle de conduite, il ne faut point les chercher dans nos campagnes, au milieu des phénomènes, qui, à chaque moment, et durant toutes les saisons, révèlent à l'homme une puissance inconnue et mystérieuse au-dessus de toute puissance humaine. L'agriculteur ne travaille point sur une matière brute, à laquelle son intelligence, sa volonté et son bras, aidé de machines dont il connaît le secret, suffisent pour donner la forme. Il travaille de concert et concurremment avec une force indépendante de lui-même, et qui, indispensable pour féconder son labeur, peut aussi le stériliser. Cette force dépasse en effet quel-

quefois les espérances du travailleur, et quelquefois les trompe ; elle intervient toujours. L'homme lui fournit les éléments, mais c'est elle qui crée et donne la vie. Le paysan laboure, sème et récolte ainsi sous une influence mystérieuse. La force créatrice reste vague pour son esprit, il ne sait pas toujours bien quel nom lui donner; mais elle ne cesse pas d'agir sur son intelligence, et de l'entretenir dans une certaine curiosité qui la laisse ouverte à la foi religieuse. Curiosité féconde, si l'enseignement savait lui fournir la nourriture dont elle avait besoin ! Mais que songe-t-il au contraire à lui offrir ? »

III.

Voilà donc les causes qui ont dû amener le scepticisme, et devant elles M. Desprez n'aperçoit que « la théologie qui ne satisfait point la raison, et le rationalisme qui ne satisfait point le sentiment, sans compter que l'un et l'autre, grâce à leur désaccord manifeste, grâce à une égale ambition de régner isolés, semblent avoir entrepris de s'affaiblir et de se déconsidérer mutuellement aux yeux des populations. »

Jusqu'à ce moment, nous avons laissé M. Desprez parler en théologie comme il l'a entendu, nous ne pouvons continuer ce système de mutisme que nous avions dû nous imposer, et il faut bon gré mal gré que nous lui adressions quelques observations.

Qu'est-ce que M. Desprez entend par théologie ?

En général, la théologie s'entend ainsi : l'*Enseignement des révélations de Dieu, contenues dans les livres saints et la tradition*. Est-ce cet enseignement que l'auteur combat ? est-ce la manière dont il est entendu ? est-ce le mode ? est-ce le fond ?

Si M. Desprez s'arrête à la forme seulement, nous lui dirons qu'au sein du sacerdoce il est un grand nombre d'hommes, et ce ne sont pas les moins vertueux, ni les moins orthodoxes, ni les moins éclairés, qui réclament de toutes leurs forces des modifications dans *la forme* de cet enseignement. Il est bien vrai que tout en proclamant la nécessité d'une réforme dans les études cléricales, ils ne se basent pas sur ce que M. Desprez établit ici en fait. Ils ne pensent pas, eux, que la théologie ne satisfait pas la raison. Tel n'est pas leur point de départ, et tel il ne peut être, par le motif fort simple qu'aux yeux des chrétiens la théologie, loin de blesser la raison, est en parfait accord avec elle.

Nous aimons la précision et la clarté, et nous serons donc forcé

d'en venir à dire à M. Desprez, que s'il entend par raison ce que le rationaliste entend par ce mot : *la souveraineté absolue de la raison humaine*, il est impossible que le *désaccord manifeste* qu'il observe entre l'Église et le rationalisme ne subsiste pas comme il a toujours existé, comme il existera toujours. Ce désaccord ne subsiste pas dans la forme, il surgit du fond. M. Desprez a sans doute étudié le Christianisme, et dès-lors il sait qu'il repose sur la révélation, qu'il part de la révélation et qu'il nie la puissance absolue de la raison humaine; car à ses yeux la règle est la révélation, la parole de Dieu, parole enseignant à l'homme des vérités au dessus de sa raison, mais non pas contre sa raison. Le Christianisme ne nie pas la raison humaine, il nierait l'homme; tant s'en faut, seulement il nie la *souveraineté absolue* de cette raison; il admet sa puissance, mais dans le domaine circonscrit de cette raison; le Christianisme vit par ces croyances surnaturelles à la ruine desquelles Voltaire travaillait.

Ainsi donc, car nous ne pouvons faire ici un livre sur l'acord de la religion et de la raison, et ce livre subsiste sous des formes diverses, nous répèterons : si vous demandez des modifications dans le mode d'enseignement théologique, nous aussi, nous unissant à tant d'hommes éminents, nous réclamons ces améliorations; si vous confondez la *méhode d'enseignement* avec le dogme même, la forme avec le fond, nous ne pouvons vous rien accorder, car nous nierions le Christianisme, et certes, ce n'est pas une négation que vous prétendez obtenir des chrétiens. Si par malheur telle est votre pensée, le *désaccord manifeste* que vous signalez subsistera jusqu'à la fin; car, vous le savez, il ressort de la nature des choses, car vous-même avez reconnu cette impossibilité dans l'appréciation si juste que vous avez faite de l'époque révolutionnaire, vous avez parfaitement résolu la question : on ne peut toucher au tronc sans épuiser la sève de l'arbre. Voudriez-vous conserver la fleur en émondant les branches? Mais quelle branche livrez-vous à la serpe? M. Desprez n'a point encore prononcé. Poursuivons : au nom de la théologie, *le prêtre fait la guerre à l'homme et à la raison!*

Pour répondre, nous sommes placé dans l'embarras le plus complet, car on ne nous révèle pas le moins du monde quelle est cette guerre, ainsi que nous venons de le dire; M. Desprez reste dans le vague le plus absolu, et nous ne savons pas combattre des fantômes. Si on a entendu spécifier seulement que le prêtre dé-

clare la guerre au dogme rationaliste de la souveraineté de la raison, nous conviendrons qu'il en est ainsi, et nous ajouterons qu'il doit en être ainsi. *Il fait la guerre à l'homme !* Oh ! alors nous ne comprenons plus, à moins que l'on n'ait confondu l'homme avec l'orgueil humain, avec les passions humaines. En ce cas, le prêtre resterait dans la vérité, et l'accusation tomberait devant son énoncé, car qu'attend-on de leur concours, sinon cette guerre.

Reste l'enseignement de l'école nouvelle. Ici M. Desprez trouve moins de ressources encore ; dans la littérature, dans cet appel constant à la sublimité de la passion, à la réhabilitation de la chair, il est loin de rencontrer ce qu'il cherche, et cependant il n'a pas poussé loin son examen. Nous avons poussé la course jusqu'à son terme, à ce que nous croyons, dans notre travail spécial sur le roman, et nous y renvoyons le lecteur.

Toutefois, quelque superficiel que soit l'examen de notre auteur, il amène cette conclusion significative :

« Voilà donc, en matière religieuse, à quoi se réduit l'enseignement de l'école nouvelle: l'affranchissement de l'imagination et des passions, le rêve, la satisfaction, le bien-être. Je ne suis pas de ceux qui regrettent le vieil ascétisme chrétien et ses folies stoïques. Je n'aime pas, je l'avoue, que l'on me représente le fardeau du travail comme une condamnation surnaturelle, car je le porte avec orgueil, comme l'honneur de l'homme, et je suis peu disposé à subir le joug accablant des traditions mal interprétées, lorsque je crois sentir *une émanation de Dieu même dans ma conscience*[1]. Néanmoins, je préfère, malgré sa rigueur accablante, le despotisme de la vieille Église, à cette anarchique liberté que me promet le mysticisme moderne ; je préfère la servitude, la misère et l'ascétisme des premiers cénobites, à cette facile et dégradante béatitude que le matérialisme me propose. Comme but, l'ascétisme et le servage de la raison peuvent faire quelquefois des hommes, l'histoire du passé en porte le témoignage ; le matérialisme et le mysticisme ne feront jamais que des eunuques, le temps actuel en offre mille preuves vivantes. »

Passant aux efforts de l'académie des sciences morales, aux *petits traités*, M. Desprez les considérant au point de vue qu'il a choisi, ne se fait pas illusion sur l'effet qu'ils ont dû produire. A ses yeux, leur influence a dû être nulle, car la science n'est pas

[1] Notons en passant cette profession pure de panthéisme.

du domaine universel. Aussi arrive-t-il à cette autre conclusion.

« Les philosophies n'ont d'influence vraie qu'à la condition de devenir populaires, et elles n'ont chance d'arriver jusqu'au peuple que par cette voie essentiellement démocratique du sentiment. En vain aurez-vous donné à vos doctrines métaphysiques tous les charmes de l'art le plus délicat, en vain les aurez-vous développées avec toutes les ressources de l'éloquence et du style: elles pourront plaire aux esprits éclairés, les convaincre même, bien qu'elles puissent difficilement les passionner, mais elles resteront toujours incomprises des petits: elles n'éveilleront jamais en eux ni foi, ni enthousiasme; elles n'aboutiront point à une règle pratique, et vous serez toujours, par l'influence immédiate, au-dessous du dernier des fondateurs de sectes, au-dessous de la plus informe des religions. »

Nous ne serons pas plus sévère que M. Desprez, et à son point de vue il a raison et parfaitement raison.

Nous avons rendu compte de quelques-uns de ces petits traités, et nous les avons loués : nous louerons encore le travail de M. Franck sur le communisme ; en peu de pages l'auteur porte, de par l'histoire, les coups les plus terribles à cette hérésie sociale soi-disant nouvelle et remontant à Sparte et au divin Platon. Aux yeux des hommes d'étude, le petit livre du savant professeur est un chef-d'œuvre. Nous savons un gré immense à M. Blanqui de la publication de son enquête sur les classes ouvrières; des productions de ce genre ont une valeur fort considérable, et si elles ne sont pas destinées à devenir populaires, elles auront leur importance sur les classes studieuses de la société. Elles ne ramèneront pas *à la foi antique*, cela n'est pas douteux, elles ne placeront pas une foi nouvelle sur les ruines de celle-ci, et cependant elles auront un effet salutaire.

Sans doute nous tiendrons compte à M. Cousin de son intention, et quoique la publication de la profession de foi du *Vicaire savoyard* nous rappelle, malgré nous, le procédé de Lafontaine proposant à son confesseur de refaire une édition de ses contes pour en employer le prix en bonnes œuvres, nous voulons penser que le savant philosophe s'est proposé un but honorable et moral. A nos yeux, adresser au peuple cette page de Rousseau n'est pas un moyen de le ramener à la foi, mais le point de vue de M. Cousin n'est pas le nôtre, et nous ne pouvons accepter sa manière de juger les crises terribles dont nous sommes les témoins.

« Ainsi va le genre humain, dit-il, de forme en forme, de révolution en révolution, ne marchant que sur des ruines, mais marchant toujours. Le genre humain, comme l'univers, ne continue de vivre que par la mort; mais cette mort n'est qu'apparente, puisqu'elle contient le germe d'une vie nouvelle. Les révolutions, considérées de cette manière, ne consternent plus l'ami de l'humanité, parce qu'au-delà de destructions momentanées il aperçoit un renouvellement perpétuel, parce qu'en assistant aux plus déplorables tragédies, il connaît l'heureux dénouement, parce qu'en voyant décliner et tomber une forme de société, il croit fermement que la forme future, quelles que soient les apparences, sera meilleure que toutes les autres. Telle est la consolation, l'espérance, la foi sereine et profonde du philosophe. »

Nous n'espérons pas que la *forme future* soit meilleure que les autres, parce que nous ne croyons pas au progrès indéfini de l'humanité. L'espérance du philosophe ne serait-elle pas ici un indice de son impuissance? Il laisse à l'avenir la formule de foi que le présent ne lui donne pas encore. Illusion naïve, dans laquelle la philosophie se berce et s'endort; pour nous l'expérience nous démontre que toutes les révolutions emportent un lambeau de la foi, et fortifient ce scepticisme odieux, que nous combattons comme l'école à laquelle appartient M. Desprez.

« La philosophie populaire n'est pas trouvée, s'écrie-t-il; M. Cousin ne doit point se faire à cet égard illusion; » mais, à l'avis de notre écrivain, l'Église doit aussi reconnaître qu'à tort ou à raison, la *vieille théologie* n'agit plus ou n'agit pas avec l'autorité qui crée la foi... Il faut que la philosophie et l'église résolvent au plus vîte le problème urgent de la ruine du scepticisme. Ces désirs sont on ne peut mieux motivés, on ne peut plus louables. Le scepticisme existe, il règne, il porte la mort en tous lieux, et certes jamais problème ne demanda une solution avec plus d'urgence. Nous avons répondu au reproche adressé à la vieille théologie. Passons.

IV.

Nous arrivons à la partie la plus importante sans doute de la question, car nous devons toucher à sa solution. M. Desprez, avec cette force d'observation qui le caractérise, spécifie le plus redoutable de nos ennemis, le ver rongeur de notre époque:

« La société nourrit dans son sein un ennemi redoutable dont le socialisme lui-même n'est que l'effet; c'est, pour l'appeler par

son nom, l'*esprit révolutionnaire*, qu'un parti tout entier voudrait donner pour principe générateur à nos institutions; ce serait, à proprement parler, établir la révolution en permanence, comme si la tempête devait être l'état naturel de la société. On peut approuver, on peut aimer, on peut chérir la révolution qui nous a donné la liberté et l'égalité, et je suis de ceux qui la vénèrent; mais substituer à l'idée de justice qui a inspiré ce sublime mouvement de 89, l'idée de révolution, ce n'est pas seulement manquer de foi en la justice, c'est mettre le glaive aux mains du scepticisme; ce n'est pas seulement ruiner telle ou telle institution, c'est stériliser tout principe; ce n'est pas préférer la république ou le socialisme à la monarchie, c'est établir au gouvernement la souveraineté de la force. Plus malheureux que les peuples barbares, qui ont du moins pour ressources de robustes préjugés, le respect de leurs traditions bonnes ou mauvaises, et l'âpre rigueur des caractères simples, sous l'empire prolongé de l'esprit révolutionnaire, nous retomberions, nous, nation vieille et de mœurs raffinées, dans cet état de décomposition politique et morale dont Robespierre lui-même s'effrayait, lorsqu'il forma le dessein d'ériger le Déisme en religion positive. Or, l'esprit révolutionnaire, bien différent de l'idée de progrès, d'innovation, et même de république, est un ennemi incessamment actif, qui ne cesse de ronger les institutions et les consciences. Et si, pour rendre à la loi l'autorité dont elle veut être entourée, si, pour en finir une bonne foi avec l'indifférence religieuse et politique, nous devons attendre l'avènement de la *philosophie populaire* de M. Cousin, tout éloquent que soit l'illustre fondateur de l'éclectisme, la société peut être d'ici là amenée au bord de l'abîme. »

Déjà les périls vers lesquels l'esprit révolutionnaire entraîne notre société, avaient été signalés par un esprit éminent [1], dont nous avons rapporté les paroles dans l'une des études précédentes. Oui, sans doute, le socialisme actuel n'est qu'un effet de cet esprit de destruction et de mort auquel le scepticisme donne des forces effrayantes; mais comment le vaincre ?

Par l'*enseignement*. Cette opinion est aussi la nôtre. Aux yeux de M. Desprez, jusqu'à ce jour, agissant séparément, l'art, la science et la religion ont été impuissants, même la législation,

[1] M. de Champagny.

« parce que le mal est bien moins dans les lois que dans les consciences. »

Oui, sans doute, le mal est surtout dans les consciences; mais comment l'y atteindre? Comment le vaincre là, dans ce que l'homme a de plus intime? Que pourrons-nous contre lui? « l'art et la religion, qui tiennent l'empire du sentiment, doivent dans cette vaste carrière, leur concours aux louables tentatives de la science. »

» A vrai dire, l'art ne semble guère réclamer son rôle dans le labeur de la journée. »

Si on jugeait ce que l'on est convenu d'appeler l'art, d'après nos romanciers célèbres, cet auxiliaire, loin d'être utile au labeur de la journée, compte seulement comme l'un des grands agents des ruines qu'il s'agit de relever. Moins sévère que M. Desprez, nous n'accuserons pas, nous, en masse, l'école romantique. Si elle réclame G. Sand, Eugène Süe, *Jocelyn* et *la Chute d'un Ange*, elle revendique le *Génie du Christianisme*, les *Méditations* et M. Guiraud; mais nous applaudirons de toutes nos forces à ce vœu de l'auteur de l'article de la *Revue des deux Mondes :*

« Que se proposait en effet la jeune école romantique? Enivrée par une certaine exubérence de la vie et par le débordement d'imagination qui succédait alors dans toute la société à un long assoupissement du génie littéraire, elle a donné dans tous les travers, dans tous les caprices de la fantaisie et de la personnalité. L'art a besoin aujourd'hui, s'il veut revivre utilement, de se retremper aux vraies sources du beau et de l'honnête; il doit, en renouant les traditions rompues du génie national, revenir à la pensée des anciennes écoles, qui fut, non point d'étouffer l'imagination, mais de la régler, non point de méconnaître les passions, mais de leur imprimer une direction fière et haute, de former le goût, qui est la perfecion du jugement, et, enfin, de fournir à l'esprit des idées droites, et à la volonté d'énergiques mobiles. L'opinion elle-même, après un long égarement, reconnaît que la vraie beauté littéraire est de ce côté, c'est donc aussi de ce côté que l'art doit avoir les yeux tournés, s'il ambitionne de retrouver son chemin, si l'intérêt de la pensée le touche, s'il désire s'associer honorablement aux efforts nouveaux de la science, aux vicissitudes aventureuses, dans lesquelles la société est lancée à toutes voiles. »

Avant cette rénovation, et elle est tellement fondamentale qu'elle doit être longuement attendue, l'art reste ou ennemi ou impuissant: restent la religion et la science.

Quels sont les devoirs de l'Église aux yeux de M. Desprez? Ecoutons :

» La religion, avec un caractère plus sacré et une autorité plus grande, est conviée, comme l'art et la science, à participer à la régénération morale du pays. Le pays lui laisse voir ou même lui déclare hautement qu'il ne juge point son appui inutile. Comment va-t-elle accueillir cet appel, ou plutôt comment le va-t-elle comprendre? Question qui méritait bien d'être abordée de haut et avec franchise. Si l'Église veut avoir sa part dans l'action de la pensée, si elle veut revivre un jour de sa vie glorieuse d'autrefois, elle a un grand effort à faire sur elle-même, et, pour trancher le mot, un grand progrès à accomplir. L'Église repose sur le culte de la tradition, soit. Qu'elle ne prenne conseil que de sa propre histoire. Que lui enseigne-t-elle? l'immobilité au milieu de l'universel mouvement des choses humaines? Bien au contraire: elle déroule devant ses yeux le spectacle du progrès le mieux réglé, mais aussi le plus constant et le plus vigoureux qui fût jamais organisé. Depuis la prédication de l'Evangile, jusqu'au 17e siècle, l'histoire de l'église est un perpétuel *enfantement d'idées* et de vertus nouvelles, un *développement* successif des dogmes de l'église primitive, un commentaire incessamment perfectionné de la morale évangélique, le plus magnifique exemple de ce *progrès de la pensée* que l'église d'à présent tient pour son ennemi. Eh quoi! parce que, s'étant oubliée un jour dans un commode repos, elle a laissé passer son initiative aux mains de la société laïque, s'obstinera-t-elle à se proclamer immobile, et croira-t-elle assurer son éternité en s'isolant toujours davantage? Le malheur serait grand, car les circonstances actuelles, l'agitation des choses et des hommes, le besoin de croire plus pressant que jamais, lui ouvrent dans la démocratie nouvelle un chemin sûr, où elle ne pourrait pas refuser d'entrer sans manquer entièrement à sa destinée. Qu'elle se lève donc et qu'elle marche, puisque la vieille église marchait. C'est l'erreur fatale de ceux qui la défendent aujourd'hui par la presse, de travailler à l'endurcir dans une sainte terreur du progrès intellectuel, et de créer une sorte d'intimidation autour de ceux qui éprouveraient dans son sein le besoin de lui rendre quelque jeunesse,

Cette idée d'un rajeunissement de l'église perce pourtant par intervalles, en dépit de tant d'entraves, et, si ce n'était que les fonctions ecclésiastiques n'offrent plus assez d'attraits pour les grandes ambitions et les vastes intelligences, ce vœu de quelques natures vives et pénétrantes, aurait déjà porté des fruits. On se rappelle sans doute la courte mais profonde ferveur qui entraînait, il y a plusieurs années, beaucoup de jeunes esprits à la suite de deux prédicateurs éminents. Qui ne voit, sous l'impression de nos révolutions récentes, combien l'élan religieux aurait aujourd'hui plus d'ensemble et d'ardeur, si l'Eglise voulait y répondre, et si, en se conformant aux traditions de sa primitive histoire, elle consentait à marcher avec la pensée humaine.»

M. Desprez, dans cet exposé n'a oublié qu'une chose, elle était essentielle, définir ce qu'il entend par le mot *progrès*. Ce mot, il le répète trop pour ne pas attacher à sa signification une valeur considérable. Il sait, comme nous, quelle variation il a subi ; il sait comme nous, lui qui a étudié G. Sand et l'école dont elle n'est qu'un écho, que le *progrès* est le dieu de la religion nouvelle : il sait que le *progrès* est le *dieu inconnu*, le dieu auquel on sacrifie quand on ne croit plus à aucun autre. Un écrivain de la valeur de celui-là, ne jette pas un mot comme un reproche, ou un vœu, sans donner la valeur qu'il assigne dans sa pensée à ce mot. Ceci est bon pour ceux qui n'ont rien à dire, rien à spécifier. Eh bien! *quel progrès* l'Eglise a-t-elle à accomplir? « Elle ne doit pas rester immobile au milieu de l'universel mouvement des choses humaines. » Où est l'immobilité de l'Eglise? Etait-elle immobile à Rome, alors que Pie IX, ce pape béni, y introduisait de sages réformes dont l'ingratitude la plus noire l'a payé? Était-elle immobile en Allemagne, où elle se révèle par une sorte de concile, dès qu'un peu de liberté lui est acquise? Était-elle immobile, quant à la science? Que M. Desprez jette un seul regard sur les innombrables écrits scientifiques que l'Eglise produit, et qu'il ne peut ignorer. N'enfante-elle plus de vertus? Le temps est mal choisi pour le penser ; la France n'a pas oublié le sang répandu sur les barricades, par cet ange de paix qu'elle vénère comme un saint ; la France tout entière sait quel a été le dévouement de ses prêtres, de ses religieuses, de ses jeunes fils, au jour de l'épidémie qui nous frappe encore : le pauvre, sait, lui, qui le visite et le console. L'Eglise est-elle restée immobile dans nos crises politiques?

L'assemblée nationale écoute avec bonheur la parole d'un évêque digne des premiers siècles et tout à fait à jour avec son temps; cette assemblée compte bon nombre de catholiques connus par leurs travaux, par leur zèle et par leurs vertus! Est-ce elle qui s'est faite immobile devant la société laïque : n'est-ce pas plutôt la société laïque qui a prétendu la rendre immobile en lui refusant la liberté. — « Qu'elle se lève donc et qu'elle marche! » Mais elle est debout l'Église, mais elle marche ce qu'elle peut marcher. Enlevez les entraves que la loi lui a imposées et elle marchera sa voie.

« Qu'elle marche avec la pensée humaine. » Voici encore l'une de ces obscurités que l'on regrette de rencontrer dans un travail tel que celui-ci. Qu'est-ce que la pensée humaine? G. Sand donnera un sens à ce mot, M. Cousin un autre, M. Proudhon prétendra que sa pensée est la pensée humaine. Est-ce avec cette pensée-là que l'Église doit marcher? Est-ce avec la triade de M. Pierre Leroux? Est-ce avec la raison virile de M. de Lamennais? Est-ce avec la pensée phalanstérienne? Est-ce avec la souveraineté absolue de la raison? M. Desprez sait que l'Église part de la Révélation, qu'elle vit par *la tradition;* il ne peut vouloir qu'elle touche au dogme immuable de l'Église primitive; il sait que toucher au dogme est impossible, il sait que la morale découle du dogme; que veut-il dire? En vérité, nous l'ignorons.

M. Desprez ne nous a pas expliqué plus clairement ce qu'il attend de la science, que ce qu'il attend de l'Église; cependant il appelait l'Église à concourir aux efforts de la science. Il est resté dans une sorte d'expectative; il convie les intelligences d'élite à une lutte sérieuse, dont le but doit être « la conciliation des divers principes de croyances, et l'établissement d'une foi nouvelle sur les ruines du scepticisme religieux et politique. »

Au milieu des nuages où se tient M. Desprez, voici donc les rayons d'espérance que la nuée laisse échapper: «Une foi nouvelle, » victorieuse du scepticisme, naissant de la conciliation des di- » vers principes de croyance. »

Quels sont ces divers principes de croyance? Le catholicisme avec la révélation, la tradition, la négation de la souveraineté absolue de la raison humaine, et le Rationalisme, sans doute; car, en ce siècle, la philosophie prend exclusivement le nom de science, comme dans le siècle précédent ce beau nom était monopolisé par

les sciences exactes, le Rationalisme donc avec la négation de la révélation, la négation des croyances surnaturelles, l'affirmation de la souveraineté absolue de la raison humaine. Mais quelle conciliation M. Desprez peut-il espérer, entre des principes de croyances aussi éloignées, aussi divergentes?

Pour nous, nous n'espérons pas cette conciliation, parce que nous la regardons comme impossible; nous n'aspirons pas après une foi nouvelle, parce que nous avons une foi ancienne, et malgré les vagues reproches adressés à cette foi, nous la regardons comme assez puissante contre le scepticisme, le communisme, l'esprit révolutionnaire. Aussi, appelons-nous de nos vœux les plus ardents les ouvriers à la vigne; aussi appelons-nous de tous nos vœux une réforme dans *la méthode* des études cléricales; aussi appelons-nous de tous nos vœux, la loi qui rendra ces réformes possibles et nécessaires; aussi appelons-nous de tous nos vœux, la conciliation entre les hommes de bien, contre l'ennemi commun; mais aussi nous le disons hautement : N'attendez pas une conciliation sur les dogmes, celle-la est impossible. A. DE MILLY.

Sciences historiques et législatives.

ÉTUDE SUR DAGUESSEAU,

AVOCAT GÉNÉRAL AU PARLEMENT DE PARIS, PROCUREUR GÉNÉRAL, PUIS CHANCELIER DE FRANCE.

QUATRIÈME ARTICLE [1].

1699.

Commencement de la lutte contre le Saint-Siége. Réquisitoire au sujet de la condamnation du livre des *Maximes des Saints*.

Le conseiller d'État non-seulement admettait et inculquait à son fils les maximes du gallicanisme parlementaire, mais il agissait en conséquence de ces maximes et poussa son fils dans la même voie. Nous savons qu'il le dirigea dans toute sa carrière de procureur général, et que spécialement sur les questions ecclésiastiques son fils le consultait toujours [2]. Avant même que le jeune magistrat

[1] Voir le 3e art. au no précédent, ci-dessus, p. 367.

[2] Voy. nos 1er et 2e articles.

eût été placé à la tête du parquet, M. Daguesseau avait profité d'une circonstance favorable pour le faire participer aux misérables mesures de précaution que le parlement avait coutume de prendre contre le Saint-Siége. C'était à l'occasion de la réception en France du bref d'Innocent XII qui condamnait le livre des *Maximes des Saints* (1699).

Il n'est pas nécessaire à l'intelligence de la conduite du père et du fils dans cette affaire de raconter ici la querelle du Quiétisme, fort triste sous beaucoup de rapports, mais qui se termina heureusement par le triomphe de la vraie doctrine et la soumission de Fénelon. Les histoires de Fénelon et de Bossuet par le cardinal de Bausset produisent les faits de cette dispute avec beaucoup de développements. Daguesseau en a laissé aussi une « légère ébauche, » dans laquelle, tout en admirant Fénelon, il laisse un peu percer quelquefois certaines préventions des ennemis de ce grand évêque. Ce récit abrégé est placé vers le commencement de ses *Mémoires historiques sur les affaires de l'Eglise de France* depuis 1697 jusqu'en 1710, après quelques pages sur l'état des affaires ecclésiastiques depuis la paix de Clément IX (1668). Ces mémoires (qu'au reste il n'avait jamais destinés à l'impression) ont pour objet la part qu'il a prise [1] aux discussions religieuses pendant plusieurs années. Ils sont remplis des idées et des démarches gallicanes du père et du fils : *Habemus confitentem reum*. Nous allons y trouver le détail de leurs actes au sujet de l'acceptation du bref, et nous y suivrons, à propos de différents débats leur participation au gallicanisme, avec lequel le jansénisme chercha alors à se fondre, sans doute pour y chercher un appui.

La cause de Fénelon, comme on sait, avait été portée à Rome, sans qu'il fût intervenu d'abord aucun jugement des évêques en première instance. « Le roi trouva bon, dit Daguesseau, quoique » ce fût une espèce de plaie aux libertés de l'église gallicane, » qu'une affaire née dans le royaume n'y fût pas décidée avant » que d'être portée à Rome ; mais on se persuada que comme » c'était l'archevêque de Cambrai qui l'y portait volontairement » et avec la permission du roi, le mal étoit moindre, et qu'en tout » cas il pourroit être réparé par la manière dont on recevroit la » décision du pape [2]. »

[1] Voy. ces *Mémoires* (Œuv., t. VIII), p. 195 et 252.

[2] *Mém. hist.* (Œuv., t. VIII, p. 200, 201).

Quand le bref eut été envoyé au roi, il fallut donc déterminer les « voies dont il se serviroit pour le faire publier dans ses États.

« Le premier président de Harlay fut consulté sur ce sujet, » et il ouvrit l'avis d'assembler les évêques par provinces, et de » faire accepter le bref dans ces assemblées pour le revêtir ensuite » de lettres-patentes qui seraient enregistrées au parlement.

« Cette forme *nouvelle....* fut approuvée par le roi [1]. » Mais pour se soumettre *comme la plus humble brebis du troupeau* [2], l'archevêque de Cambrai, continue notre auteur, « n'attendit pas » même que le roi eût fait la moindre démarche pour autoriser » le bref dans ses États: *quoiqu'aucun décret de la cour de » Rome ne puisse y être reçu sans l'aveu du souverain;* il fit, en » prévenant cet aveu, une de ces fautes heureuses qu'il n'appar- » tient qu'aux grands hommes de hasarder (ceci donne déjà un » échantillon du style de ces mémoires). Son mandement court et » touchant consola tous ses amis, » etc.

» Les assemblées provinciales se tinrent successivement dans » chaque province avec une parfaite uniformité, soit pour la con- » damnation du livre de l'archevêque de Cambrai, soit pour la » conservation du droit des évêques dans les jugemens de doctrine » et des libertés de l'église gallicane. Il s'excita sur ce dernier point » une noble émulation entre les différentes provinces [3]; chacune » voulut avoir l'honneur d'avoir mieux soutenu le pouvoir attaché » au caractère épiscopal, de juger ou avant le pape, ou avec le » pape, ou après le pape, et le droit dans lequel les évêques sont » de ne recevoir les constitutions des papes qu'avec examen et par » forme de jugement. Ce qu'il y eut de plus remarquable dans ce » témoignage solennel que l'église gallicane rendit à sa doctrine,

[1] *Ibid.*, p. 208. — Cf. *Mém.* de Saint-Simon, t. II, chap. 19. — Bausset, *Hist. de Fénelon*, t. II, liv. III, n[os] 87 à 99.

[2] Ce fut l'expression dont il se servit dans son acte de soumission. *Mémoire hist.*, p. 208.

[3] Voir cependant *ibid.*, p. 210, en parlant de l'assemblée métropolitaine de Cambrai : « Ce fut presque la seule province où l'on parla faiblement du droit » des évêques et des clauses contraires à nos libertés qui étoient dans le bref; » il échappa même au saint et vénérable évêque d'Arras, qui n'a jamais pu » se résoudre à prendre un parti décisif sur l'infaillibilité du pape, de parler » en quelque manière contre lui-même, en disant : A Dieu ne plaise que je » veuille juger de nouveau ce que le Saint-Siége a décidé! » Nous citons ce passage, parce que M. de Bausset a jugé à propos de le passer sous silence.

» c'est qu'il fut placé dans un temps où nous n'avions aucun démêlé « avec la cour de Rome, et où le roi vivoit dans une parfaite intel- » ligence avec le pape dont il ne craignoit rien et n'avoit rien à » craindre ; en sorte que ce fut à la vérité seule et non à la néces- » sité des conjectures, que l'on fut redevable d'une déclaration » des sentiments du clergé si authentique et si unanime [1]. » M. de Bausset a cité deux fois ce passage pour faire ressortir « le » concert unanime de l'église gallicanne dans l'application (qu'elle » avoit pour la *première* fois *occasion* de faire) des célèbres maximes » que Bossuet avoit proclamées dans l'assemblée de 1682 [2]). » Mais il cite au même endroit, sans paraître en apercevoir la valeur, un autre passage des *mémoires* sur « la condamnation du » livre de l'archevêque de Cambrai, » contenant un de ces aveux assez fréquents chez les hommes d'un sens droit qui se laissent entraîner à l'erreur, et particulièrement chez Daguesseau : « exem- » ple peut-être unique dans l'église, dit-il, d'une querelle de doc- » trine terminée sans retour *par un seul jugement* qu'on n'a cher- » ché depuis ni à faire rétracter ni à éluder par des distinctions » spécieuses [3]. » *Par un seul jugement!* Ce n'était donc pas par autant de jugements qu'il y avait d'assemblées métropolitaines que la querelle avait été terminée. C'était aussi à ce jugement suprême que Fénelon s'était soumis sans attendre les réunions provinciales. La *plaie* était donc bien réelle pour le gallicanisme. Si « le jugement du Saint-Siége, comme le prétend M. de » Bausset, reçut toute sa force du concert des évêques avec le chef » de l'église, » pourquoi ce cardinal ajoute-t-il? « Ce grand exemple » servit à montrer qu'il existe dans l'église catholique *un centre* » *d'unité et d'autorité* dont l'action *suffit* pour réprimer toutes » les hérésies, lorsque l'entêtement et la mauvaise foi ne sont pas » unis à l'erreur [4]. » Ce centre, c'est le pape, j'imagine.

« Suivant nos maximes, disait Bossuet dans un mémoire à » Louis XIV, un jugement du pape en matière de foi ne doit être » publié en France, qu'après une acceptation solennelle de ce

[1] *Ibid.*, p. 209.

[2] *Hist. de Bossuet*, liv. x, n. 24. — *Hist. de Fénelon*, liv. iii, n° 90, t. ii, p. 289.

[3] *Mém. hist.*, p. 218.

[4] *Hist. de Bossuet*, liv. x, n. 24. — Voy. à peu près dans les mêmes termes *Hist. de Fénelon*, liv. iii, n° 97, t. ii, p. 312 à 314.

» jugement fait *dans une forme canonique* par les archevêques et » évêques du royaume ; une des conditio s essentielles à cette ac» ceptation est qu'elle soit parfaitement libre [1]. »

Là-dessus il faut lire les judicieuses observations de J. de Maistre : « S'il s'agit seulement de reconnaître l'authenticité du res» crit, il est inutile de parler de nos maximes : car ce sont les » maximes vulgaires, universelles, indispensables de tout gouver» nement imaginable, où les édits de l'autorité suprême sont tou» jours reconnus et acceptés par les autorités inférieures qui les » font exécuter. S'il s'agit d'un jugement proprement dit, si le » jugement doctrinal du pape ne peut être publié en France » qu'après avoir été accepté *librement* par l'Église gallicane, il » s'ensuit évidemment qu'elle a droit de le rejeter ; car le juge qui » ne peut dire *oui* et *non* cesse d'être juge ; et comme toute église » particulière a le même droit, la catholicité disparoît [2]. »

D'après Fleury, « qui, comme dit J. de Maistre, a très-bien » corrigé ses œuvres dans ses opuscules [3], » le résultat des maximes françaises est que les évêques français n'auront plus de juge [4].

En quoi d'ailleurs cette forme *nouvelle* d'acceptation était-elle plus canonique qu'un concile national par exemple, comme l'eut préféré Daguesseau [5] ? L'Eglise gallicane en se permettant de juger les décisions du Saint-siége, se plaçait sous le joug du pouvoir civil. Parmi les maximes décorées du nom de libertés de cette église, était celle-ci : *Les bulles venues de Rome ne peuvent être publiées en France ni exécutées qu'en vertu de lettres-patentes du Roi, après avoir été examinées en parlement* [6].

Aussi, quand les évêques eurent donné leur adhésion au bref, tout ne fut pas fini. « *Il n'était plus question que de* dresser les

[1] *Hist. de Bossuet*, liv. x, n° 22. — *Hist. de Fénelon*, liv. III, n° 89, t. II, p. 288.

[2] *De l'Église gallicane*, liv. II, chap. 15.

[3] *Ibid.*, liv. II, chap. 14.

[4] Lettre au duc de Beauvilliers, 26 avril 1710 (*Nouveaux opuscules*, p. 132). — De Maistre, de l'*Eglise gallicane*, liv. II, chap. 15.

[5] *Mém. hist.*, p. 208.

[6] Fleury, *Discours sur les libertés de l'Eglise gallicane*, parmi les *Nouveaux opuscules*, p. 63. — *Code* Pithou, art. 77. — De Maistre, de l'*Eglise gallicane*, liv. II, chap. 15.

» lettres-patentes qui devaient mettre le sceau de l'autorité royale » aux délibérations des juges ecclésiastiques, et le premier président de Harlay fut chargé d'en faire le projet[1]. »

Nous arrivons à l'intervention de Daguesseau père et fils. Transcrivons le récit du fils.

« Il (le président de Harlay) suivit d'abord trop fidèlement le » modèle des lettres-patentes qui avoient été expédiées sur les » bulles d'Innocent X et d'Alexandre VII, contre le jansénisme. » Le style de ces lettres-patentes, était contraire à l'autorité du » parlement, et ne convenoit pas mieux aux intérêts bien entendus du gouvernement. Le roi y marquoit qu'il avoit fait examiner ces bulles dans son conseil, et que n'y ayant rien trouvé » de contraire aux droits de sa couronne et aux libertés de l'Église » gallicane, il ordonnoit qu'elles seroient enregistrées et publiées » au parlement pour être exécutées selon leur forme et teneur. « *Par là tout examen était interdit au parlement;* (cette phrase » donne la clé de la persévérance parlementaire dans la lutte gallicane : le parlement y trouvoit un moyen d'entretenir son autorité de contrôle à l'égard des rois.) *Le roi étoit censé l'avoir » fait;* et il n'étoit plus permis à cette compagnie d'ajouter aucunes modifications en enregistrant les bulles des papes, par » rapport aux clauses ou abusives ou dangereuses qu'elles pourroient contenir. Cependant le président de Harlay, trouvant ce » style établi dans les derniers exemples, ou plutôt *dans les seuls* » que l'on eût jusqu'alors des bulles reçues solennellement dans » le royaume en matière de doctrine, crut, ou par prudence ou » par timidité, devoir suivre le même style de peur de se compromettre, en demandant *qu'on le changeât* et que l'on mît dans » ces lettres-patentes, la clause *s'il vous appert qu'il n'y ait rien » dans la bulle de contraire aux droits de notre couronne, libertés de l'Eglise gallicane, maximes et usages de notre royaume :* » clause, qu'on a accoutumé de mettre dans les lettres-patentes,

[1] Daguesseau, *Mém. hist.*, p. 211. M. de Bausset copie naïvement : « Il ne » fut plus question que de.... etc. (*Hist. de Fénelon*, liv. III, n° 93, t. II, p. 301). » C'était peu de chose! Le roi et le parlement juges de l'Eglise en dernier ressort! (De Maistre, *Eglise gallicane*, liv. II, chap. 15). On pourrait dire : Et le parlement juge du roi, comme on va le voir; car, la royauté payait ses usurpations. *Nil inultum remanebit.*

» qui s'expédient sur les bulles d'union de bénéfice, et autres ob-
» tenues pour des intérêts particuliers. »

M. de Pontchartrain, contrôleur général, ministre et secrétaire d'État, exerçait déjà les fonctions de chancelier pour M. Boucherat, fort affaibli par le nombre des années et par une longue défaillance. « Ce ministre qui avait une grande estime pour mon » père et qui m'honorait aussi de sa confiance [1], voulut avoir son » avis et le mien sur le projet du premier président de Harlay. Il » l'envoya donc à mon père et lui écrivit de m'en parler. Nous le » lûmes ensemble, et après avoir fait quelques observations légè- » res sur des défauts de style et de clarté, nous fûmes également » étonnés de voir qu'un premier président chargé de dresser des » lettres-patentes sur une constitution du Saint-Siége n'avait pas » profité d'une *occasion si favorable* pour demander que la clause, » *s'il vous appert*, y fût employée pour mettre le parlement en » état de conserver, selon son devoir, par de sages modifications, » les maximes du royaume et les droits de l'Église gallicane. Si » c'eût été le ministre qui les eût dressées, nous n'aurions pas été » étonnés qu'il eût suivi le style de la cour, et que, supposant » comme plusieurs de ceux qui ont été revêtus de ce caractère, » que tout l'esprit et toute la raison du monde résident dans le con- » seil [2], il eût regardé comme une témérité de vouloir examiner ce » qui y avait passé; mais qu'un premier président à qui un minis- » tre donne la carte blanche pour dresser un projet de lettres-pa- » tentes, oublie ou abandonne [3] le style du parlement pour pren- » dre celui du conseil, c'était ce qui nous paraissait si difficile à » comprendre que nous avions de la peine à en croire nos yeux [4], » et que nous soupçonnions presque le ministre d'avoir fait effa- » cer la clause, *s'il vous appert*, pour y substituer celle qui sup- » pose l'examen fait par le roi même. »

[1] Daguesseau était alors premier avocat général, et dans sa 31[e] année. Cf. le même récit abrégé dans le *Disc. sur la vie* (Œuv., t. xv. p. 352 à 354).

[2] Style d'opposition. Nous verrons Daguesseau chancelier trouver aussi tout naturel d'avoir raison.

[3] Mot inexact, puisqu'il s'agissait d'une innovation à introduire grâce à une *occasion favorable*.

[4] Nos lecteurs seront un peu moins *étonnés* dès qu'ils sauront que M. de Harlay était alors le « concurrent déclaré de Pontchartrain pour la place de » chancelier. *Disc. sur la vie*, Œuv., t. xv, p. 352.

M. Daguesseau chargea donc son fils « de dresser un mémoire » à M. de Pontchartrain suivant les vues » qui viennent d'être exposées et que confirme le *discours* du tome XV[1] en ces termes : « Mon père..... croyait en général qu'il étoit plus avantageux au » roi de mettre toujours son parlement entre lui et la cour de » Rome, pour le charger de la haine d'un examen ou de ces mo» difications que cette cour supporte si impatiemment ; et il sentit » d'autant plus la nécessité de suivre cet ancien usage, à l'égard du » bref d'Innocent XII en particulier, que nos évêques même ne » l'avoient reçu qu'avec plusieurs modifications par rapport aux » libertés de l'Église gallicane, qu'on y avoit assez mal ménagées. » Le jeune avocat général tâcha, nous dit-il, de faire voir principalement dans son mémoire « qu'il étoit de l'intérêt du roi même de » préférer un style qui donnoit à son parlement la liberté de pren» dre toutes les précautions nécessaires pour prévenir tous les » abus que l'on pourroit faire d'un décret du Saint-Siége contre » l'ordre public du royaume, et cela sans commettre ni la per» sonne ni l'autorité du roi même avec la cour de Rome, *en sorte » que* TOUTE L'INIQUITÉ *en retombât sur le parlement*, et que tout » ce qu'il y avait de gracieux et de favorable pour le pape fût tou» jours réservé au roi [2]. » Ce mémoire persuada M. de Pontchartrain qui « détermina le roi à suivre le style le plus favorable au » parlement. » Daguesseau ajoute : « ou plutôt aux intérêts du roi » même [3]. » C'est ainsi que « Sa Majesté, non seulement égalait, » mais *surpassait* le zèle de ses prédécesseurs pour la défense des » libertés de l'Église gallicane [4]. »

« Le premier président de Harlay fut bien surpris quand il vit » par la réponse de M. de Pontchartrain qu'on lui accordait plus » qu'il n'avait demandé. Il n'a jamais su néanmoins à qui il en » avait l'obligation ; je me gardai bien de m'en vanter auprès de » lui, prévoyant que la reconnaissance serait médiocre de sa » part, etc. Il me parla le premier (de cette réponse) ; car, comme » la lettre de M. de Pontchartrain lui marquoit que le roi désiroit » de savoir par avance les modifications que le parlement pour-

[1] P. 353.

[2] *Mém. hist.*, p. 211 à 213. — Cf. S. Matth., chap. VII, v. 23. Et tunc confitebor illis : Quia nunquam novi vos : discedite à me, qui operamini *iniquitatem*.

[3] *Ibid.*, p. 213. — *Disc. sur la vie*, p. 353.

[4] 1[er] *Mém.* relatif à l'affaire de l'évêque de Saint-Pons (Œuv., t. VIII, p. 422).

» roit employer en enregistrant le bref du pape, il voulut en dres-
» ser avec moi le projet, et il affecta de faire d'abord assez peu de
» cas en ma présence du pouvoir que le roi accordait ou rendait
» au parlement.

» Nous convînmes sans peine des modifications qui seraient né-
» cessaires en cette occasion ; et il se prêta de fort bonne grâce à
» tout ce que je lui proposai sur ce sujet [1].....

» Le projet de modifications fut envoyé à M. de Pontchartrain.
» Le roi le vit et l'approuva, les lettres-patentes furent expédiées, »
et le 14 août 1699, le premier avocat-général, en les apportant au
parlement [2], prononça un discours auquel nous devons attacher de
l'importance, puisque ce fut son premier acte public de gallicanisme, et le premier élan de l'impulsion qui mit pendant dix-sept
ans ses talents au service des « tracasseries » parlementaires.

Le gallicanisme ne pouvait pas avoir un plus éloquent interprète. Ce discours est un des plus achevés qui soit sorti de la plume de Daguesseau. « On ne sait, dit M. de Bausset, ce qu'on
» doit le plus admirer *dans ce monument immortel de la solidité
» des maximes de l'Église de France* (ce sont les expressions du
» président Hénault), ou de la sagesse et de l'éloquence avec la-
» quelle il concilia les véritables principes de l'Église et de l'État;
» ou, ce qui étoit peut-être plus difficile encore dans la circon-
» stance où il parloit, de sa juste administration pour le génie et les
» talents de Bossuet, à laquelle il sut mêler l'expression touchante
» de l'intérêt que la vertueuse soumission de Fénelon venait d'ex-
» citer dans tous les cœurs; on ne peut que répéter avec le pré-
» sident Hénault [3] que *ce discours est fait pour honorer à jamais
» la mémoire de ce grand magistrat.* »

Sans en extraire avec l'histoire de Fénelon ce qui regarde le quiétisme et l'archevêque de Cambrai en particulier [4], nous transcrirons seulement un trait de caractère. Avant de faire imprimer son discours avec les lettres-patentes et l'arrêt d'enregis-

[1] Le procureur général, M. de la Briffe, était alors malade (*Mém. hist.*, p. 215). Il mourut l'année d'après.

[2] *Mém. hist.*, p. 214, 215. — *Disc. sur la vie*, Œuv., t. xv, p. 353.

[3] *Hist. de France*, sous l'année 1699.

[4] Voyez le *Discours* dans le t. I des *Œuvres*, p. 258-269; les *Mém. hist.* t. VIII, p. 216 à 218. Cf. M. de Bausset, *Hist. de Fénelon*, liv. III, n° 94, t. II p. 302 à 307.

trement, il eut soin, d'après le conseil de son père, son « oracle » habituel, de le faire voir au roi. Louis XIV, qui loua beaucoup ce discours, ainsi que Mme de Maintenon, y fit cependant deux critiques, dont l'une était que l'avocat général y parlait trop favorablement de l'archevêque de Cambrai. Cette critique au reste ne coûte à Daguesseau « que le retranchement d'une ligne d'écri» ture, et en laissa assez pour remplir l'objet qu'il s'étoit proposé. » Mais que se proposait-il en y insérant des expressions flatteuses pour Fénelon, qu'il « avait beaucoup aimé? » —« d'adoucir l'amer» tume de sa disgrâce, et de le consoler en quelque manière par » ses paroles de ce qu'il était obligé de faire contre lui. » Fort bien; et il ajoute: « Je ne dissimulerai pas non plus que n'igno» rant pas combien les révolutions sont ordinaires à la cour, et » prévoyant que celui qu'on venait flétrir par une censure rigou» reuse pourroit y revenir un jour pour y jouer un premier rôle, » j'avois cru qu'il étoit de la prudence de ne point aigrir le mal » par la dureté des expressions, et de faire sentir à l'archevêque » de Cambrai que ne pouvant approuver les pieux excès de son » zèle, je n'avois jamais cessé d'admirer ses talents, et de res» pecter sa vertu [1]. » Ainsi il ménageait l'avenir. « La naïveté » (de cette phrase), dit M. de Bausset, désarme la critique [2], » je le veux; il sera bon cependant d'en tenir compte.

« Il ne m'est pas revenu, continue Daguesseau, que les quiétistes » se soient plaints (de mon discours). » Le « parti victorieux » (comme il le désigne), qui y était loué [3], en fut enchanté. « Il » paroît par les manuscrits de l'abbé Ledieu, dit M. de Bausset, » que M. d'Aguesseau s'était concerté avec Bossuet sur le plan » de son discours [4], » et il cite le passage suivant de l'abbé Ledieu, secrétaire de l'évêque de Meaux: « M. de Meaux ne cessait » de le louer (ce discours). Il en a long-temps vanté la saine et » exacte doctrine sur le centre d'unité qui est le pape; la supério» rité des conciles généraux, l'autorité des évêques de droit divin, » et le saint concours de toutes les églises pour faire une décision » infaillible. Il disoit que c'étoit précisément la doctrine de l'as-

[1] *Mém. hist.*, p. 216 à 218.
[2] *Hist. de Fénelon*, liv. III, n° 94, t. II, p. 303.
[3] *Mém. hist.*, p. 218 et 217.
[4] *Hist. de Bossuet*, liv. X, n. 21.

» semblée de Paris [1]; il louait l'éloquence, les tours, *l'insinua-* » *tion*, la douceur du réquisitoire, qu'il disoit être un ouvrage » digne du zèle d'un évêque et d'un théologien, plutôt que d'un » magistrat, parce que messieurs du parlement n'ont pas coutume » d'être si favorables à l'église. Aussi attribuoit-il le succès de » cette pièce à la bonne éducation de M. d'Aguesseau, à sa piété, » à son zèle pour l'église. Une seule chose qu'il n'approuvoit pas » étoit que l'auteur parlât comme de deux puissances, en parlant » de celle du pape et de celle des évêques, qui ne sont qu'une » seule et même puissance [2], sans compter quelques affectations » dans le style qui ne méritent pas d'être relevées.

» Quand, dans la suite, on a dit que Rome se trouvoit choquée » de ce réquisitoire, et qu'elle pensoit à en faire justice, *il ne* » *faut pas le craindre*, dit M. de Meaux, *après la satisfaction* » *que Rome a marquée du procès-verbal de l'assemblée de Paris,* » *puisque c'est la même doctrine, et c'est ce qu'on verra bien* » *quand on le lira avec attention. C'est la commune doctrine de* » *France, et les Romains savent bien qu'ils ne nous la feront* » *pas abandonner* [1]. »

Bossuet se concertant avec notre avocat-général âgé de 31 ans, Bossuet couvrant son discours d'éloges, c'est-là un fait immense à la décharge de Daguesseau !

La partie de son discours sur le droit prétendu des évêques de juger de la doctrine même après décision du premier siége n'est en effet que le développement du 4e article de la déclaration

[1] L'assemblée métropolitaine qui s'était réunie la première au sujet du bref (Voy. *Hist. de Bossuet*, *Ibid.*, et *Hist. de Fénelon*, liv. III, n° 90, t. II, p. 289).

[2] Peut-être le confident de Bossuet ne rapporte-t-il pas ici exactement ce qu'il lui avait entendu dire. Car nous ne pouvons guère supposer que Bossuet ait mal compris les termes du discours qui sont fort clairs aux deux endroits, où il est parlé des *deux puissances*, par lesquelles Daguesseau entend la spirituelle et la temporelle. Ce serait de plus un remarquable aveu à ajouter à ceux du rédacteur des quatre articles : en effet, si le pape et les évêques ne sont qu'une seule et même puissance, cela suppose un accord parfait qui réellement a été promis à l'Église catholique par son divin fondateur; mais alors la question gallicane s'évanouit, puisqu'elle suppose perpétuellement le désaccord entre le pape et l'épiscopat (Voy. là-dessus, entre autres auteurs, le cardinal Litta, *Lettres sur les quatre articles*, lettres 19 à 29, c'est-à-dire les dix dernières).

[1] *Hist. de Bossuet*, liv. X, n. 21.

de 1682. « Il faut au moins, dit-il et écrit-il sous la dictée de » Bossuet, il faut qu'ils examinent *séparément* ce qu'ils ont pu » décider en commun, et que leur consentement exprès ou tacite » imprime à une décision vénérable par elle-même le sacré carac- » tère d'un dogme de foi, » etc. Ici Bossuet est donc complétement uni avec les magistrats, et la conclusion de sa doctrine est que chaque évêque a le droit de juger le jugement du pape.

Pour appuyer ses « protestations *solennelles* » contre les « con- » séquences que l'ignorance ou l'ambition *des siècles à venir* » pourroit tirer *un jour* de l'extérieur et de l'écorce d'une consti- » tution qui ne renferme rien dans sa substance que de saint et de » vénérable, » Daguesseau invoqua la foi de ce serment qui l'avait dévoué, disait-il, à la défense des droits « sacrés de l'église et de » l'État, » et la « confiance et la *simplicité* avec laquelle il mar- » chait dans la route tracée par les pasteurs » (allusion aux assemblées métropolitaines, peut-être aux avis de Bossuet).

« Comme eux, *et même encore plus qu'eux,* » il se croyait « obligé de conserver religieusement le dépôt précieux de l'ordre » public [1], » c'est-à-dire, de même que les évêques prétendaient juger les décisions du pape, le parlement au nom de l'ordre public jugeait à son tour les évêques. Nous allons dans un instant en avoir la preuve de fait la plus positive. Notons d'abord les modifications demandées par l'organe du parquet et consignées dans l'arrêt. Deux clauses déplaisaient à MM. du Parlement. La première était la clause *motu proprio*, qu'ils ne paraissent pas avoir comprise dans son véritable sens, non plus que l'abbé Fleury. Elle n'est pas pour exclure l'idée « que le pape ait pris l'avis de quelqu'un, » comme l'a écrit Fleury; elle ne signifie pas que les décisions du pape ne soient pas formées avec le concours du collége des cardinaux, comme l'insinue le réquisitoire, puisqu' « aucune affaire impor- » tante, dit M. l'abbé Emery, ne se traite et ne se décide sans une » congrégation de cardinaux que le pape fait souvent tenir en sa » présence... C'est dans l'acte d'enregistrement de la bulle pour » l'érection de l'évêché de Paris en métropole, que le Parlement » s'éleva pour la première fois contre cette clause, sur le fonde- » ment que le pape aurait dû mettre, que l'érection avait été ob-

[1] *Req.* (Œuv., t. I, p. 261 à 265).

» tenue à la réquisition du roi. Mais apparemment, quand le pape » fait usage de cette clause, il veut faire entendre, non pas qu'il » n'a été excité par personne à porter le jugement, à accorder la » grâce dont il s'agit (il était bien connu à Rome et en France, » que l'érection du siége de Paris en archevêché avait été demandée par Louis XIII) ; mais que, quand même il aurait été sollicité, c'est cependant de son plein gré, sans aucune violence, » suggestion ou considération humaine, et uniquement en vue du » bien de la religion, qu'il s'est déterminé à accorder la grâce ou à » porter le jugement..... » Au reste, pour ce qui regarde en particulier le bref d'Innocent XII, « il était connu de toute l'Europe, » que M. de Fénelon avait déféré le jugement de son livre au tribunal du Saint-Siége ; que Louis XIV avait aussi sollicité ce » jugement ; que pour l'accélérer, il avait même fait de très-fréquentes et de très-vives instances ; que les consulteurs et les » cardinaux avaient tenu un très-grand nombre de congrégations ; » que plusieurs de ces congrégations avaient été tenues en » présence du pape ; et qu'enfin ce n'était qu'après une discussion prolongée près de deux ans sans interruption que le » jugement avait été prononcé [1]. » Mais le réquisitoire savoit prévoir toutes les plus fortes objections en opposant à la clause « la crainte des conséquences. »

« L'autre clause est celle qui prononce une défense générale de » lire le livre condamné, *même à l'égard de ceux qui ont » besoin d'une mention expresse.* » Cette fois l'organe du parquet ajoute : « trop de raisons nous empêchent de craindre un pareil » abus, pour vouloir en relever ici les conséquences. » Il est convaincu « qu'on n'abusera jamais de ce style ; » mais la clause est nouvelle » : c'en est assez « pour ne la pas recevoir [2]. » Nous avons vu que l'État ne se faisait pas scrupule de nouveauté d'une toute autre importance, par la manière d'acceptation qui avait été imaginée.

Le même jour, les lettres-patentes furent enregistrées avec les » modifications [3] » réclamées et convenues d'avance avec le premier président. Ces chicanes sur « l'extérieur et la forme » du

[1] Préface en tête des *Nouveaux opuscules*, de Fleury, note de la p. XXXVII.
[2] *Req.* (Œuv., t. I, p. 265, 266).
[3] *Mém. hist.*, p. 215. L'arrêt est daté du 14 août 1699 (Œuv., t. I, p. 260).

bref, dont le parlement était constitué juge sous le spécieux prétexte des « droits sacrés de la couronne et de la conservation des » saintes libertés de l'Église gallicane », n'étaient pas de nature à entretenir « l'heureuse concorde entre l'empire et le sacer» doce. » Elles n'allaient à rien moins qu'à placer le parlement au-dessus de l'Église (voire même au-dessus du roi), lorsque Daguesseau concluait gravement « vous l'affirmerez (cette concorde) » par la sagesse de vos délibérations, afin que les *vœux* communs » de l'Église et de l'État soient également exaucés. » Les *vœux?* remarquez ce mot. L'Eglise, qui avait prononcé, n'avait encore formé sur la question que des *vœux*. Suivons la phrase : « et que, » ne séparant plus les ouvrages de deux puissances qui procèdent » du même principe, et qui tendent à la même fin, nous respec» tions en même temps, selon la pensée d'un ancien auteur ec» clésiastique, et *la majesté* du roi dans *les décrets du souverain* » *pontife*, et *la sainteté* du souverain pontife dans les ordonnances » du roi : *ita sublimes istæ personæ tantâ unanimitate jungan*» *tur, rex in Romano pontifice, et Romanus pontifex inve*» *niatur in rege*.

« C'est dans cette vue que nous requérons etc. [1].

« Le premier président de Harlay, disent les *Mémoires histori*» *ques*, qui avait paru si indifférent à la clause *s'il vous appert*, » voulut néanmoins la faire valoir en finissant cette affaire ; et il » fit arrêter par sa compagnie que les gens du roi iraient de sa » part rendre grâce à S. M. de la bonté qu'elle avait eue de lais» ser à son parlement, pour le bien de son service, l'examen de » la forme extérieure de la *constitution* [2]. »

Le dimanche qui suivit l'arrêt, le roi reçut à Versailles Daguesseau et MM de Fleury et Portail, avocats-généraux ; il leur « parla fort obligeamment sur leur compte et sur celui du Parle» ment. » Ils surent « qu'à peine étaient-ils sortis du cabinet du » roi, S. M. avait fait leur éloge, disant qu'il n'avait pas de plus » dignes magistrats dans tout son royaume. Il faut si peu de chose, » ajoute naïvement notre auteur, pour repaître la vanité de » l'homme, que la nôtre ne laisse pas d'être assez flattée d'un dis-

[1] *Req.* (Œuv., t. I, p. 266, 267).
[2] *Mém. hist.*, p. 215.

» cours qui nous parut couler de source, et partir de l'abondance » du cœur [1]. »

Louis XIV avait été loué magnifiquement dans le discours du jeune magistrat, et « Mme de Maintenon (c'est Daguesseau qui parle) » en fut si charmée, qu'elle dit peu de jours après à l'archevêque » de Paris [2], par qui je l'ai su, qu'elle trouvait dans mon style je » ne sais quoi de supérieur et comme une espèce de langage » prophétique. »

Le prophète cependant, et c'était la seconde critique de Louis XIV, alarmait ce prince religieux par la qualité d'*évêque extérieur* qu'il lui donnait. L'expression fut cependant maintenue [3]. Elle n'aurait rien de répréhensible en elle-même; mais on peut dire que dans le sens où on voit qu'elle est prise par l'ensemble de tout le discours, elle éveillait justement les scrupules d'un roi catholique. Quel était en effet le dernier mot de tout cela ? c'est qu'il n'était permis à l'Eglise de France d'adhérer définitivement au bref et au centre de l'unité qu'après arrêt du Parlement. La décision du pape, toute sanctionnée qu'elle fût par les assemblées métropolitaines, était considérée comme un simple *vœu* de l'Église, jusqu'à ce que le Parlement eût réservé contre le pape le droit des évêques gallicans de juger autrement que le Saint-Siége. Par une juste réciprocité, les lettres-patentes du roi n'exprimaient qu'un vœu de l'Etat, tant que le Parlement ne les avait pas enregistrées : ce qui impliquait le droit de mettre la royauté en tutelle en paraissant défendre l'indépendance du trône.

Louis XIV, avec son « cœur royal et sacerdotal » dont le félicitait ce réquisitoire adulateur [4], avait le sentiment des tendances parlementaires, et les reconnut mieux encore plus tard. Il leur cédait cependant trop souvent; mais à la justification de ce prince si plein de « droiture [5], » il était alors trompé par l'intrigue; et notamment, quand il se réjouissait d'avoir dans Daguesseau et ses confrères de si dignes magistrats, il ne se doutait pas que sous l'austère modestie du conseiller d'État, père du brillant avocat-

[1] *Mém. hist.*, p. 215, 216. — Voyez aussi le compte-rendu par Daguesseau au parlement de cette visite (Œuv., t. I, p. 270, 271).

[2] M. de Noailles, successeur de M. de Harlay depuis 1695.

[3] *Mém. hist.*, p. 217, 218.

[4] Œuv., t. I, p. 261.

[5] *Mém. hist.*, Œuv., t. VIII, p. 198, 227 et 250.

général, s'était caché le ressort qui l'avait fait agir, lui le roi, au sujet de la réception du bref, contre le fond de ses intentions.

Le fait prouve ce que nous avançons sur la servitude de l'Eglise de France : « Toutes les assemblées métropolitaines, dit M. de Baus- » set, en adhérant par voie de jugement et d'acceptation au bref » du pape Innocent XII, étaient convenues que chaque évêque » publierait pour son diocèse un mandement particulier conforme » aux décisions prises dans les assemblées. C'est ce qui fut exécuté » dans toute la France *aussitôt que la déclaration du roi pour au- » toriser la publication du bref du pape eut été enregistrée au » Parlement*[1]. » « Voilà les libertés de l'église gallicane, s'écrie de Maistre : « elle est *libre* de n'être pas catholique[2]. »

Le discours de Daguesseau fut encore jugé par les jansénistes, par les protestans et par les « ultramontains. »

« Quelques critiques du parti des jansénistes trouvèrent qu'il y » avait trop loué le roi[3], » notamment sans doute comme « des- » tructeur de l'hérésie[4]. » — « Le ministre Jurieu, continuent les » *Mémoires historiques*, malgré son goût pour la satyre, *fut la* » *dupe des éloges* que j'avais donnés, en le commençant, au pape[5], » et ne sentit point le CONTRE-POISON de ces louanges répandu dans » tout le reste du discours (qu'on pèse ces paroles, elles sont gra- » ves!), où, après un encens qu'on ne pouvait refuser dans de » telles circonstances à un très-bon pape, j'avais placé en termes » mesurés, mais fort intelligibles, les principes les plus favorables » à l'autorité des évêques et les plus contraires *aux prétentions* » *modernes* des papes.

« Cependant, ce ministre crut avoir trouvé une occasion natu- » relle de triompher des variations de la cour de France, et d'in- » sulter à la faiblesse des magistrats qui changeaient de maximes » et de langage au gré du Souverain. Il voulut même rendre le » contraste plus sensible en faisant réimprimer à la fin d'un ou- » vrage qu'il publia alors, le discours que l'avocat-général Talon

[1] *Hist. de Bossuet*, liv. x, n. 21.
[2] De l'*Église gallicane*, liv. II, chap. 15.
[3] *Mém. hist.*, p. 218.
[4] *Req.* (t. I, p. 261).
[5] Voy. le réquisitoire (Œuv., t. I, p. 259) : « Un des plus saints pasteurs que » Dieu dans sa miséricorde ait jamais donnés à son Église, etc.

» avoit fait en 1690 dans l'affaire des franchises, et en y joignant » le mien, pour faire sentir par le parallèle ou plutôt par l'opposi- » tion de ces discours combien les maximes étoient peu durables » en France, et combien la puissance romaine y faisoit de pro- » grès.

« Les ultramontains, plus fins en cette occasion que le ministre » protestant, démêlèrent sans peine l'*ancienne* doctrine de ce » royaume au travers des louanges dont je l'avois assaisonnée, et » peu s'en fallut qu'ils n'engageassent le pape à s'en plaindre hau- » tement. J'ai su du moins qu'un jésuite italien dont j'ai à présent » oublié le nom, mais qui avoit la confiance du pape Innocent XII, » fit tout ce qu'il put pour l'irriter contre mon discours; mais le » saint-Père étoit déjà si affoibli par l'âge et par les infirmités qui » le conduisirent bientôt à sa fin, qu'il ne prit pas feu comme on » le désiroit, outre qu'il étoit naturellement doux, ami de la paix » et bien intentionné pour la France [1]. »

Ainsi, Daguesseau père et fils contribuèrent beaucoup à tourner en humiliation pour le Saint-Siége la soumission due à son décret, et à compliquer cette affaire de la réception du bref, par une susceptibilité contre le pape le plus « pacifique [2], » que rien ne motivait, que rien ne provoquait. Au moment où il semblait que l'Église catholique allait jouir enfin de quelque repos dans nos contrées, ils fomentèrent un nouveau levain de discorde. Le jansénisme va montrer à l'univers chrétien qu'il n'est pas un *fantôme*, en harcelant l'Église de ses attaques incessantes. Il puisera sa principale force dans son union avec le gallicanisme. De son côté, le gallicanisme ne laissera échapper pour se produire aucune des occasions que lui offriront les disputes du jansénisme, tant les deux doctrines se tiennent étroitement. Aussi l'histoire de ces deux doctrines, quant à la part qu'y a prise Daguesseau, doit-elle marcher de front dans notre récit.

ALGAR GRIVEAU DE VANNES.

[1] *Mém. hist.*, p. 219, 220.
[2] *Req.* (Œuv., t. I, p. 259.

Politique Catholique.

LA DÉMOCRATIE
DEVANT
L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE,

PAR Mgr P.-L. PARISIS,

Évêque de Langres 1.

On sait quel fut l'immense succès des *Cas de conscience*, ouvrage publié par Mgr l'évêque de Langres au moment même où la monarchie allait périr. Ce vénérable auteur donnait aux hommes qui gouvernaient alors, les plus sévères leçons. Il a donc acquis le droit d'adresser à la démocratie triomphante les conseils que les conservateurs refusèrent d'écouter.

Mgr Parisis signala en 1847, comme le plus éminent, un péril que l'on croyait généralement être encore éloigné : il annonça l'invasion prochaine du Communisme. « Il s'agit, disait-il, d'un système bien arrêté, bien complet et très-bien compris de tous ceux qui en poursuivent l'exécution : système dont presque tous les journaux irreligieux sont le programme, dont presque tous les romans modernes sont le tableau, dont toutes les mauvaises passions sont le mobile, dont l'organisation du travail est le mot d'ordre, dont le fourriérisme est l'utopie, mais dont le Communisme, en ce qui regarde surtout les propriétés, est le but réel, distinct et pratique.

On chercherait vainement à se le dissimuler, ce système est vivant dans les entrailles de la France. Chaque jour on voit qu'il s'accroît, qu'il se développe, qu'il passe de l'obscurité des théories dans la région des faits, qu'il marche enfin personnifié dans des millions d'hommes, comme une armée formidable contre toutes nos institutions. Voilà l'état des choses.

Cet état de choses dont l'expérience a fait voir l'effroyable réalité, les pouvoirs d'alors le reconnurent, ils dédaignèrent les avertissements de Mgr l'évêque de Langres ; ils persévérèrent dans une voie aussi coupable devant Dieu qu'imprudente devant les hom-

1 Paris. — J. Lecoffre.

mes, jusqu'au moment où l'ouragan populaire vint les saisir dans la sécurité de leurs forces et les emporta comme une feuille desséchée.

Une situation nouvelle étant faite aux défenseurs du christianisme, de nouveaux devoirs leur sont imposés.

Mgr Parisis a dit dans ses premiers *Cas de conscience* ce qu'étaient nos institutions constitutionnelles au point de vue de l'enseignement chrétien. Il a dit ce que les catholiques pouvaient faire et ce qu'ils devaient éviter, dans ce système de libertés civiles auquel l'Église se trouvait mêlée, non pour la première fois, mais dans des conditions nouvelles.

Maintenant il se propose de dire ce qu'est en présence du même enseignement notre état républicain ; ce que nous, catholiques, nous devons penser de certains mots et de certaines choses ; ce que les pouvoirs des journaux doivent et ce que nous leur devons ; dans quelles limites enfin, au milieu de ce débat entre un passé compromis et un avenir inconnu, nous pouvons et nous devons nous mêler au mouvement social.

La Révolution de février s'est faite en vertu de la souveraineté du peuple ; et c'est encore uniquement d'après ce principe que tout se constitue et se gouverne depuis cette époque. On dit que cette souveraineté était de droit divin, qu'elle était absolue, qu'elle était au-dessus de toutes les autres. Qu'y a-t-il de vrai dans ces allégations ? qu'est-ce que la souveraineté du peuple, au jugement de l'enseignement chrétien ? qu'est-elle, considérée comme un droit ? quelles sont ses conséquences légitimes ? quelles sont ses limites ?

Cette révolution a pris pour sa devise trois mots originairement empruntés à l'Evangile. Le sens qu'on leur donne est-il évangélique ? n'est-il pas souvent tout le contraire de ce que l'Evangile a dit et voulu ?

Mgr de Langres ne parle pas de l'abus évidemment sacrilége et grossièrement scandaleux que l'on fait quelquefois des noms les plus sacrés, même dans les orgies les plus dégoûtantes. Dans cet écrit comme dans le précédent, il s'adresse aux catholiques qu'il croit sincères, mais qu'il soupçonne abusés.

Un des premiers devoirs de l'apostolat catholique, c'est de conserver intact le dépôt de la foi ; et le grand apôtre en nous le recommandant, nous avertit que ce qui est surtout à craindre pour

la saine doctrine, ce sont moins les blasphèmes formels et les impiétés grossières, sur lesquels personne ne se méprend, que certaines interprétations et certaines nouveautés qui, tantôt sous des dehors de science, tantôt sous des motifs de perfection, détournent les esprits et les cœurs de la véritable voie.

Ainsi, ce que le fils de Dieu signale dans les faux prophètes, c'est qu'ils se couvrent de peaux de brebis, bien qu'ils soient au fond des loups ravissants [1], et ce qu'il veut que nous sachions spécialement sur l'ange des ténèbres c'est qu'il se transforme en ange de lumière [2].

Mgr l'évêque de Langres rend plus que personne justice à la pureté d'intention des catholiques qui ont, depuis la Révolution de février, *identifié* le christianisme avec la démocratie ; ils ont cru sincèrement que c'était une bonne fortune pour la religion ; leur plus grand tort est peut-être d'avoir pensé que l'église de Jésus-Christ avait besoin dans nos temps modernes, d'être appuyée sur le système politique auquel ils présument qu'appartient l'avenir des peuples, oubliant que l'Eglise, divinement fondée, n'a besoin pour se contenir d'aucun système humain, qu'elle ne peut pas plus vouloir désormais s'appuyer sur la démocratie qu'elle n'a pu vouloir autrefois s'appuyer sur la monarchie ; que les républiques aussi bien que les rois seraient coupables si elles pensaient que c'est sur elles que la religion repose, puisque, même sous la loi figurative, Dieu punissait en le frappant de mort, celui qui voulait de son bras de chair soutenir l'arche sainte [3].

Quoi qu'il en soit, au milieu des fracas de tant de ruines, du soulèvement de tant de projets, du tumulte de tant d'opinions opposées dans lesquelles l'Evangile est invoqué si hautement et si contradictoirement, Mgr l'évêque de Langres a cru entendre le grand apôtre lui adresser ces paroles : O Timothée, *depositum custodi devitans profanas vocum novitates et oppositiones falsi nominis scientiæ;* et c'est pour cela qu'il élève la voix [4].

[1] Attendite a falsis prophetis qui veniunt ad vos in vestimentis ovium, intrinsecùs autem sunt lupi rapaces. (Matth., VII, 15.)

[2] Ipse enim Satanas transfigurat se in angelum lucis. (2 Cor., XI, 14.)

[3] Extendit Oza manum ad arcam Dei.... Iratusque est indignatione Dominus contra Ozam et percussit eum super temeritate, qui mortuus est ibi juxta arcam Dei. (2 Reg., VI, 6, 7.)

[4] Nous avons dans l'analyse de ce plan conservé autant que possible les expressions mêmes du savant prélat.

Après avoir exposé le plan de Mgr de Langres, indiquons rapidement les questions traitées par l'auteur des *Cas de conscience* et des *Examens :* ce sera le meilleur moyen de faire sentir toute l'importance de son nouvel ouvrage.

Premier cas de conscience. — Souveraineté du peuple. — 1° Sa source. — Peut-on, sans attaquer l'enseignement chrétien, sur l'obéissance due aux pouvoirs constitués, admettre la souveraineté du peuple ?

Second cas de conscience. — Souveraineté du peuple. — 2° Sa nature. — Peut-on sans violer le droit naturel, qui est éminemment le droit divin, contester au peuple la souveraineté permanente ?

Troisième cas de conscience. — Souveraineté du peuple. — 3° Ses limites. — Peut-on sans nier le principe même de l'élection, que l'on vient de reconnaître comme venant de Dieu, refuser au peuple le droit de révoquer les pouvoirs qu'il peut instituer ?

Quatrième cas de conscience. — Liberté. — Peut-on, sans manquer à l'Évangile, qui a donné la liberté au monde, ne pas être partisan de la liberté démocratique ?

Cinquième cas de conscience. — Egalité. — Peut-on, sans offenser Dieu, devant qui certainement tous les hommes sont égaux, repousser le principe de l'égalité républicaine ?

Sixième cas de conscience. — Fraternité. — Peut-on, sans outrager la plus excellente des vertus chrétiennes, la charité, ne pas admettre le principe de la fraternité démocratique ?...

Mais, pour mieux faire connaître cette belle discussion théologique, nous croyons devoir citer quelques réflexions sur la souveraineté du peuple, qui jettent un grand jour sur cette délicate question.

L'illustre prélat reconnaît positivement que, sauf le cas tout exceptionnel de la théocratie, Dieu ne donne pas *immédiatement* le pouvoir aux princes de la terre, et c'est en cela qu'ils diffèrent des chefs de l'Église :

« Nos plus célèbres théologiens, dit-il, sont de ce sentiment, et enseignent que Dieu ne communique pas la puissance séculière de la même manière que les pouvoirs ecclésiastiques. Nous pouvons citer le savant cardinal Bellarmin, qui déplut tant au roi d'Angleterre pour avoir prouvé que le pouvoir des rois ne vient pas de Dieu immédiatement comme celui des pontifes. On peut aussi

consulter Suarez (*De Sum. pont. potest.*, cap. 2) ; le cardinal Cajetan (*apolog. seu tract.* 2, *de auct. pap.*, p. 2, c. 10); Castro (lib. 1, *De leg. pœnal.*, c. 1) ; Driedo (lib. 1, *De libert. christ.*, c. 19) ; V. Nerca (*de potest. civil.*, n. 8 et seq.); Soto (lib. IV, *De justit. disput.* 21) ; Molina (Tract. 2, *De justitiâ dipsatoriâ*, 21, n. 1).

Saint Thomas, sans être aussi formel que les auteurs précités, suppose toujours et insinue souvent que le pouvoir civil ne vient pas immédiatement de Dieu. Les jurisconsultes du droit romain partageaient généralement ce sentiment. Les SS. Pères ont constamment parlé du pouvoir de l'homme sur l'homme, comme immédiatement transmis par les volontés humaines. Ainsi, saint Ambroise (*Ad Coloss.*, 3), saint Augustin (*De Civit. Dei*, c. 15 et *lib. quæst in Gen.*, q. 15). saint Grégoire (lib. 21 *Moral.*, cap. 10, alias 11, et *in pastoral.*, p. 2, c. 6). Nous ne citerons que ce texte de saint Augustin (lib. III, *Confess.*, cap. 8, n° 3) : *Generale pactum est societatis humanæ obedire regibus suis* : d'où l'on peut conclure que le pouvoir des chefs de l'État et l'obéissance qui leur est due, ont leur fondement immédiat dans le pacte social, et ne dérivent ainsi que médiatement de la volonté de Dieu.

Un commentateur estimé de nos Saintes Écritures, résume en ces termes les doctrines des docteurs catholiques sur le point en question : « Potestas secularis est a Deo mediate, quia natura et
» recta ratio quæ a Deo est dictat et hominibus persuasit præficere
» reipublicæ magistratus a quibus sequuntur. Potestas vero eccle-
» siastica immediate est a Deo instituta, quia Christus ipse Petr... et
» et Apostolos Ecclesiæ præfecit (Cornel. à Lapid., in ca... ...nces qui
» *Ep. ad Rom.*, not. 1). » ...mes? Alors
...pas un devoir?

On peut faire remonter au temps de Louis de B...
des prétentions du pouvoir séculier au droit im... ...ître avec d'autant plus
Alors, dans une *constitution impériale* pu... ...ien, qu'elle est plus bru-
rain-Pontife, les princes de l'empire
dignité et la puissance impériales ...ope est en convulsion et en alarmes
Dieu seul : *Declaramus quod* populaires ; aujourd'hui que ces insur-
immediate a Deo solo. Cet... sur quelques points, étouffées sur quelques
pour la première fois, ...ntes partout, il faut bien en examiner la valeur
nié par deux Papes, pour apprécier ce qui s'est fait que pour guider
Clément VI, et ...ées dans ce qui pourrait se faire ou se tenter encore.
Depuis cett...

en général partisans zélés de l'origine divine du pouvoir civil par *communication immédiate* de Dieu, sans avoir pu produire en sa faveur aucun texte ni de la sainte Écriture, ni des saints Pères. Les protestants s'en montrèrent généralement les ardents défenseurs, quoiqu'on cite quelques luthériens qui combattirent cette exagération dans les prétentions des puissances séculières. Nous regrettons d'avoir à faire remarquer que la fameuse *déclaration de* 1682 favorisait manifestement ces mêmes prétentions. »

Mais il s'en faut de beaucoup que la doctrine des théologiens soit identique avec celle du *Contrat social*, professée par l'immense majorité des démocrates de notre temps. Cette différence est capitale à constater, et nous comprenons que Mgr de Langres se soit attaché à sonder les abîmes qui séparent ces deux théories. Pour se convaincre du peu d'analogie de la doctrine catholique et des opinions de l'auteur d'*Emile*, il suffit de suivre l'habile théologien des *Cas de conscience* dans quelques-unes des applications qu'il fait des principes qu'il a commencé par poser si nettement.

« Maintenant on demande si ce droit de nomination, qui est pleinement reconnu comme appartenant au peuple, est absolu entre ses mains, tellement qu'il puisse en disposer à son gré tout aussi bien pour révoquer la nomination que pour la faire ?

» Afin de bien évaluer la portée de cette question, considérons avant tout attentivement ce qui résulte de l'établissement régulier des pouvoirs suprêmes, surtout quand ces premiers pouvoirs sont complétés eux-mêmes par la hiérarchie des pouvoirs secondaires. ... résulte la constitution de la société.

... constitution sociale, étant légitime dans son principe et ... emble, établit et consacre pour tous et pour chacun ... s droits publics et particuliers, qui tous sont ré... défendus par la loi de Dieu ; c'est-à-dire que, ... ne, on ne peut leur porter atteinte sans ... Il faut donc raisonner ici en face de ... oit de se choisir des chefs pour ... ains, nous avions fait et ... ces droits acquis et ... constitution d'une ... ser des pou-

giq... veraine... question.

L'illustre pr... exceptionnel de la ... le pouvoir aux princes ... des chefs de l'Église :

« Nos plus célèbres théologi... enseignent que Dieu ne communiq... la même manière que les pouvoirs ec... citer le savant cardinal Bellarmin, qui dép... terre pour avoir prouvé que le pouvoir des r... Dieu immédiatement comme celui des pontifes.

voirs établis, reconnus, en plein exercice, alors il est impossible de ne pas en tenir compte.

» On voit donc déjà par ce seul énoncé que, dans la haute question qui nous occupe, la révocation est pour la conscience une œuvre beaucoup plus difficile, plus compliquée, plus étendue que l'élection.

» D'autant plus que changer, surtout par la violence, les pouvoirs établis, c'est faire une révolution, et qu'une révolution opérée par la force, indépendamment des intérêts qu'elle blesse et des droits qu'elle renverse, amène presque toujours des souffrances et des dangers publics. »

Or, la société, considérée dans son ensemble comme personne morale, a vis-à-vis d'elle-même des devoirs aussi formels, sinon plus rigoureux que ceux qui sont imposés à chacun de nous vis-à-vis de soi. Il ne lui est, dans aucun cas, permis de se nuire. Elle peut sacrifier des intérêts particuliers pour le bien général; mais le bien général, jamais, pour rien au monde, elle ne peut en faire le sacrifice.

Ainsi, le droit et l'intérêt de tous, les intérêts et les droits de chacun, voilà ce qui se dresse devant un peuple comme une immense protestation, quand il veut renverser son gouvernement et changer violemment ses chefs. Il est donc certain d'abord qu'il ne peut pas le faire arbitrairement.

Mais ne peut-il pas le faire au moins, quand c'est devenu un bien public? Ainsi, ne peut-il pas se défaire d'un oppresseur et d'un tyran? Ne peut-il pas renverser des pouvoirs publics qui abusent de leur position et sortent de leurs voies légitimes? Alors l'insurrection, bien loin d'être défendue, n'est-elle pas un devoir? Voilà la question capitale.

Mgr l'évêque de Langres l'accepte, et entre avec d'autant plus de calme et de franchise dans son examen, qu'elle est plus brûlante et plus actuelle.

« Aujourd'hui que toute l'Europe est en convulsion et en alarmes par suite des insurrections populaires; aujourd'hui que ces insurrections, triomphantes sur quelques points, étouffées sur quelques autres, sont menaçantes partout, il faut bien en examiner la valeur morale, autant pour apprécier ce qui s'est fait que pour guider s catholiques dans ce qui pourrait se faire ou se tenter encore.

»D'ailleurs, nous devons la vérité à tous : nous l'avons dite aux rois monarques, nous voulons la dire aux peuples rois.

»Toutefois, reconnaissons-le avant tout, au moins comme théorie et comme principe; il est pour les sociétés, aussi bien que pour les individus, des cas de légitime défense, puisqu'elles ont le rigoureux devoir de veiller et de pourvoir à leur propre conservation; elles ont le droit non moins rigoureux de réprimer tout ennemi, soit du dedans, soit du dehors, qui tendrait à les détruire. C'est pour cette situation, quand elle est poussée à la dernière extrémité, que quelques théologiens ont pu dire qu'il est permis de se défaire d'un tyran.

»Mais quelles sont ces circonstances extrêmes? Quelles conditions doivent-elles présenter pour rendre vraiment légitime une insurrection? Que doivent faire, avant de s'y déterminer, ceux qui se trouvent dans le cas d'y prendre part? Autant de questions particulières qu'il est indispensable d'examiner sérieusement pour avoir une solution complète sur la question générale.

»Quiconque a étudié la vie des nations, doit d'abord reconnaître, comme fait d'expérience, que des mécontentements, même très-considérables contre un gouvernement, ne sont pas toujours la preuve qu'il soit même légèrement dans ses torts. Il arrive quelquefois que les mesures les plus utiles et les plus nécessaires, en heurtant certains préjugés et certaines passions, soulèvent des mécontentements terribles dans une partie nombreuse de certaines populations.

»Dans le cas même où le gouvernement commet quelques fautes, elles sont, surtout aujourd'hui, bientôt exagérées par des commentaires injustes et des déclamations déraisonnables, tellement que, si on s'en rapportait aux récits et aux appréciations vulgaires, on serait porté à croire que le pouvoir est tout à fait sorti de la droite voie, qu'il ne remplit plus du tout son mandat; et qu'ayant sacrifié tous les intérêts publics, trahi et livré la nation, il est devenu inique, oppresseur, digne d'être éloigné comme un fléau.

»Et cependant, souvent alors, si l'on veut se rendre compte froidement de l'état des choses, on verra que, tout bien pesé, les torts énormes qu'on leur reproche sont compensés par des services nombreux et considérables, que ces torts sont d'ailleurs la suite

inséparable de l'infirmité humaine; que le pouvoir nouveau qu'on pourrait substituer à celui contre lequel on s'indigne, en aurait nécessairement d'autres, et peut-être de plus graves, d'autant plus que, souvent, ce nouveau pouvoir, c'est l'inconnu avec tous ses périls et quelquefois tous ses abîmes.

»La première chose donc qu'on est obligé de faire avant de recourir à ce moyen terrible que l'on appelle l'insurrection, et dont une révolution doit être la conséquence, c'est d'examiner sérieusement, longtemps, et avec le concours de toutes les lumières dont on peut disposer, si vraiment la situation l'exige.

»Or, pour que la situation l'exige, et par conséquent pour que cette tentative formidable puisse être permise, il faut être moralement sûr :

»1° Que, tout bien compensé, le pouvoir établi fait plus de mal que de bien, et que, par cela même, il n'est plus selon Dieu.

»2° Que les inconvénients toujours très-graves d'une révolution seront notablement moindres que ceux de la situation déjà faite.

»3° Qu'il n'y a pas d'autre moyen que l'insurrection pour sortir suffisamment de cet état de souffrance et de péril.

»4° Enfin, que telle est la conviction des hommes les plus capables de bien juger la question, et de ceux surtout qui occupent dans l'État la place la plus rapprochée des pouvoirs suprêmes. »

On peut juger par là jusqu'à quel point nos *insurrections* sont légitimes. L'abbé FRÉDÉRIC-ÉDOUARD CHASSAY.

Philosophie sociale.

CICÉRON
ET LES ENNEMIS DE LA PROPRIÉTÉ.

Les démagogues demandent à Rome le partage des terres et l'abolition des dettes. — Sages conseils donnés par Cicéron.

Il y a longtemps déjà que les doctrines communistes et socialistes se sont produites pour la première fois. Athènes et Rome ont eu aussi leurs sophistes. Hommes ambitieux et cupides, ils ne pouvaient, quand l'ordre régnait, arriver aux honneurs et aux dignités. Pour eux, point d'espoir que dans les violentes commotions sociales; aussi s'attachaient-ils à semer des tempêtes. L'histoire nous les montre, se plaçant entre le pauvre et le riche, je-

[1] Cicéron, *Traité des Devoirs*, l. II, c. 21, 22, 23, 24; *édit.* Nisard.

tant dans l'esprit du premier des pensées coupables, armant son bras et le soulevant contre le second. Pour engager et retenir les masses dans ces guerres sociales, on ne se contentait pas de remuer les passions mauvaises, on égarait leur intelligence. On travaillait à extirper partout les grandes et saintes notions du bien et du mal, du juste et de l'injuste, conservées dans toutes les sociétés. Pour se donner plus de poids et de crédit, on parlait au nom de la science; on la rendait complice des doctrines les plus monstrueuses. Quand les ténèbres étaient ainsi faites, — quand les masses n'entendaient plus d'autre voix que celle de la passion, — quand elles n'avaient plus d'autre guide que l'envie, alors le combat s'engageait, la lutte était terrible et le sang coulait sur les places publiques d'Athènes et de Rome.

C'est l'histoire de nos jours. « Dès le lendemain d'un grand changement politique, appelé *révolution*, voyez, dit M. Dupin, les ténèbres de la destruction [1] versées sur les lois immuables qui servent de base aux sociétés humaines, quels qu'en puissent être les noms et les formes : le respect de Dieu, qui commence la sagesse; le respect de la patrie, qui fait la nation puissante; le respect de la famille, qui défend la vertu privée; le respect des magistrats, qui défend la vertu publique; enfin, le respect du bien de chacun, qui protége à la fois la fortune de l'Etat et celle des citoyens, tout est obscurci, faussé; tout est attaqué, tout est nié, méprisé, conspué; tout cesse d'être compris : en un moment les lumières sacrées qui brillaient en l'honneur de la paix sociale, flambeaux disparus de la civilisation, ne réfléchissent plus dans les esprits que les rayons polarisés, c'est-à-dire inapercevables, d'une raison oblitérée.... Voilà par quel enchaînement, ou plutôt, voilà par quel déchaînement d'idées, nous avons vu se préparer et s'accomplir ces collisions à jamais lamentables qui, par la grandeur de la scène et la puissance insensée des bras égarés, ont paru comme une lutte des géants contre le ciel [2]. »

La *saine philosophie*, et c'est là un de ses plus beaux titres de gloire, a toujours élevé la voix dans ces circonstances malheureuses pour l'espèce humaine. Ni les clameurs d'une multitude

[1] Les ténèbres visibles de Milton.

[2] V. M. Ch. Dupin, *Concorde et bien-être des classes du peuple français*, p. 7, 8, 9, 10.

égarée, ni les menaces des sophistes, ne l'ont effrayée. Elle avait un devoir à remplir; la mission qui lui était confiée pouvait être périlleuse, mais elle ne l'a pas trahie. Toujours l'esprit d'erreur l'a trouvée sur son passage, — portant la lumière là où il répandait les ténèbres, — relevant les vérités qu'il avait renversées [1].

Voyez Cicéron. Tandis qu'il est au pouvoir, il a sans cesse à lutter contre les factions, contre tous les mauvais instincts déchaînés. A la tribune, dans le forum, au milieu des assemblées publiques, sa vie est un combat incessant. Et quel combat que celui-là! Quelles proportions effrayantes il prend parfois! Ce n'est pas seulement Rullus, ce n'est pas seulement Catilina qu'il s'agit de renverser, ces hommes traînent à leur suite des masses nombreuses [2]. Il faut arrêter ce flot populaire qui menace de tout en-

[1] Il faut être juste envers la philosophie : si elle a répandu de graves erreurs, elle a aussi travaillé puissamment au triomphe de la vérité. Platon, dans sa *République*, demande, il est vrai, la *communauté des biens et des femmes*. Mais remarquez avec quelle force il montre les *différences essentielles* du bien et du mal; comme il stigmatise le méchant et glorifie le juste! Quand il a ainsi *établi les principes éternels* du bon et du beau, il les donne pour base à l'État qu'il veut fonder : c'est la partie *sublime* de la *République*. Ces grandes vérités durent nécessairement exercer une influence sur les esprits. — Au reste, cet hommage, Bossuet l'a rendu à la philosophie : « Ce que fit la philo-
» sophie pour conserver l'État de la Grèce, n'est pas croyable, dit-il. Plus ces
» peuples étaient libres, plus il était nécessaire d'y établir, par de bonnes
» raisons, les *règles* des mœurs et celles de la société. Pythagore, Thalès,
» Anaxagore, Socrate, Archytas, Platon, Xénophon, Aristote et une infinité
» d'autres, remplirent la Grèce de ces *beaux préceptes*. Il y eut des extrava-
» gants qui prirent le nom de *philosophes*; mais ceux qui étaient suivis étaient
» ceux qui enseignaient à sacrifier l'intérêt particulier à l'intérêt général et au
» *salut* de l'État; et c'était la maxime la plus commune des philosophes, qu'il
» fallait se retirer des affaires publiques ou n'y regarder que le bien public (A). »
Discours sur l'Histoire universelle, 3e partie, t. 5, p. 362, *édit.* Delachapelle.

(A) Nous ne refusons pas à la philosophie d'avoir enseigné de belles doctrines, mais de les avoir mal enseignées. Au lieu de rattacher les doctrines à la *tradition*, d'où elle les a tirées, elle a prétendu les avoir *inventées*; presque toujours elle en a caché la source pour faire croire qu'elle en était l'auteur. Platon en particulier, comme dit M. Cousin, avait pris les traditions orientales pour l'étoffe de ses enseignements. Les *différences essentielles* qu'il pose entre le bien et le mal, même quand elles sont justes, manquent de *sanction*, et il n'avait aucune autorité pour *établir les principes éternels* du bon et du beau. C'est ce qu'on n'a pas assez remarqué. A. B.

[2] V. M. Duruy, *Hist. des Romains*, t. II, p. 368 et suiv.

vahir ; il faut étouffer, ou du moins comprimer les mauvaises doctrines qui le soulèvent et le poussent en avant. Entreprises glorieuses, mais difficiles. « L'histoire, dit M. Dupin [1], nous a conservé le souvenir d'une de ces tentatives subversives, faite il y a dix-neuf siècles, dans la capitale du plus grand empire qu'ait vu briller l'antiquité. Voici la relation textuelle des circonstances au milieu desquelles procédait la *démagogie romaine*, dans ses projets sur le *partage des terres*. On croira lire le récit de notre situation, il y a quelques mois : tant les mêmes passions amènent les mêmes désordres, au milieu des mêmes terreurs, quelle que soit la différence des mœurs, des lieux et des temps :

« Il se propage une grande erreur [2], par les dissimulations insidieuses de ces hommes qui se posent comme obstacles, et qui montent à l'assaut contre le bien-être; je ne dis pas assez, contre le salut du peuple; tandis qu'ils veulent, en agissant de la sorte, obtenir, pour prix d'éloquence, de *paraître populaires !*

« Je sais en quel état j'ai trouvé la chose publique, pleine d'appréhensions, pleine de terreurs ! Alors, il n'était aucun malheur, aucune adversité que les bons citoyens ne redoutassent, et que les *mauvais* n'espérassent. La foi dans la justice était perdue, non par le coup imprévu de quelque calamité nouvelle, mais par le soupçon, par la méfiance contre l'action paralysée des juges, et par l'infirmation des choses jugées. Alors surgissaient des dominations inaccoutumées, et l'on ne voyait plus seulement les fonctions insolites, mais les *royautés* du désordre, convoitées par l'ambition [3]. »

Rappelons un autre épisode de la vie de Cicéron, de cette vie si pleine, si engagée dans les grandes crises qui agitèrent Rome.

Des tribuns factieux ont proposé des lois pour l'*abolition des dettes* [4]. C'était une attaque dirigée *contre la propriété*. Cicéron

[1] V. *Bien-être et concorde des classes du peuple français*, p. 72.

[2] Versatur magnus error propter insidiosas nonnullorum simulationes, qui quum populi non solum commoda, verum etiam salutem oppugnant et impediunt, oratione assequi volunt, ut populares esse videantur. Cicero, II, *De lege agrariâ, contra Rullum.*

[3] Sublata erat de foro fides, non ictu aliquo novæ calamitatis, sed suspicione ac perturbatione judiciorum, infirmatione rerum judicatarum : novæ dominationes, extraordinaria non imperia, sed *regna*, quæri putabantur. Cic. II, *De lege agrariâ, contra Rullum.*

[4] Le citoyen Proud'hon n'a-t-il pas voulu soulever aussi les fermiers contre leurs locataires ? N'a-t-il pas condamné ces derniers à faire l'abandon des fer-

nous apprend avec quel frémissement de joie les passions mauvaises accueillirent ces lois. « Jamais, nous dit-il, les droits des créanciers ne furent plus violemment attaqués que sous mon consulat. Des hommes de tout ordre, de toute condition, prirent les armes, *formèrent* des camps. Je leur résistai si bien, que la République fut délivrée de ce grand fléau. Jamais les dettes n'avaient été si considérables, jamais elles ne furent ni mieux, ni plus facilement acquittées. L'espoir de frustrer ses créanciers une fois perdu, il fallut bien songer à les payer de bel argent [1]. » Que Cicéron nous paraît grand, quand sa forte et puissante éloquence remporte ces triomphes !

Mais, dans ces luttes, la victoire restait quelquefois aux ennemis de l'ordre, ou bien le pouvoir passait entre les mains d'un despote. Cicéron, gémissant sur le sort de sa patrie [2], se retirait alors dans une de ses maisons de campagne. Toutefois, ce n'était pas pour lui le moment du repos. Il y avait trop d'activité dans son esprit pour qu'il se condamnât à l'oisiveté. Le maniement des affaires, la connaissance des hommes et des choses, le spectacle de l'influence des mauvaises doctrines avaient accumulé dans son intelligence trop de pensées pour qu'elles ne jaillissent pas au dehors. Il lui restait de grandes vérités à faire entendre à ses concitoyens et à la postérité. Mais, comme il ne pouvait plus monter à la tribune, alors, dans la solitude, le philosophe remplaçait l'orateur.

Et le philosophe poursuivait le même but que l'orateur. Ce qu'il voulait toujours, c'était le triomphe de ces *principes éternels* sur lesquels reposent les sociétés. On voit cette pensée se produire surtout dans son *Traité des Devoirs*. Nous ne savons pourquoi, mais, quand nous parcourons ces pages, nous éprouvons comme une émotion religieuse. Est-ce parce qu'elles ont été écrites, en quelque sorte, sur le bord de la tombe ? Est-ce parce qu'elles contiennent le testament philosophique d'un des plus grands hommes

mages qui leur étaient dus ? C'est la même idée sous une autre forme. « Or, » ces lois sur l'abolition des dettes, que signifient-elles, demandait Cicéron, » sinon que vous achetez une terre avec mon argent, que vous gardez la terre » et que je perds mon argent ? » *Traité des Devoirs*, l. II, c. 23. — Partout et toujours la violation du droit. Les sophistes de tous les temps se ressemblent.

[1] Cic. *Traité des Devoirs*, l. II, c. 24.

[2] Quum lugere faciliùs rempublicam posset quam juvare. Cic. *Brutus*, II, de l'édition classique de Deschanel.

de l'antiquité [1]? Nous ne pouvons le dire. Toujours est-il qu'elles exhalent un parfum qui, pour nous, a ses douceurs et ses charmes. Nous aimons cette morale noble et élevée, qui nous apprend à sacrifier l'intérêt à la vertu, qui nous montre que le seul motif d'action vraiment grand, vraiment digne d'un homme raisonnable, le seul auquel la honte et le remords ne soient pas attachés, c'est *le devoir*. Aujourd'hui, ces pures et saintes vérités vont s'altérant dans les esprits; les idées de juste et d'injuste, si violemment attaquées [2], semblent s'affaiblir chez quelques hommes. Nous voudrions donc voir cette philosophie pénétrer dans les masses. Elle renferme des enseignements pour toutes les conditions. Il y a longtemps déjà que Louis XII exprimait cette pensée. Naudet nous apprend que ce roi, appelé le Père du peuple, faisait « un grand estat des *Commentaires* de César, et des livres de Cicéron traitant *du devoir d'un chascun en sa vocation*. »

Pour justifier quelques-unes de ces réflexions, nous nous bornerons à citer un passage de cet ouvrage. Cicéron le dirige contre les *ennemis de la propriété*, et il apprend aux gouvernements quelle attitude ils doivent prendre à leur égard :

« Un sage politique veillera surtout à ce que chacun conserve ce qui lui appartient, et à ce qu'il ne soit porté, au nom de l'intérêt public, aucune atteinte aux propriétés privées. Le tribun Philippus remua de bien mauvaises passions, en proposant *la loi agraire;* il est vrai qu'il la laissa facilement rejeter, et en cela il se montra d'une modération étonnante; mais en la soutenant dans un esprit tout populaire, il eut grand tort de dire qu'il n'y avait pas dans Rome 2,000 citoyens qui eussent un patrimoine [3]. C'était

[1] Quelques mois après avoir achevé son *Traité des Devoirs*, Cicéron prononçait les deux premières *philippiques* et se lançait dans cette lutte où la mort l'attendait.

[2] V. Proudhon, *Qu'est-ce que la propriété*? Premier mémoire, *nouv. édit.*, p. 194 et suiv.

[3] Nous avons vu le citoyen L. Blanc renouveler cette tactique *incendiaire*, comme l'appelle si bien Cicéron. Pour exciter à la guerre contre celui qui possède, il augmente, lui aussi, le nombre de ceux qui ne possèdent pas. (V. *Le socialisme et le Droit au travail*, passim). Au reste, c'est là le mot d'ordre de tous les socialistes. Faut-il ajouter que trop souvent ils atteignent le but qu'ils se proposent? Oh! oui, ils l'atteignent; mais dans ce cas, comme toujours, pour arriver là, ils ont encore foulé aux pieds la vérité. Lisez le livre de M. Dupin sur le *Bien-être et la Concorde des classes du peuple français*; il

là un discours incendiaire et qui n'allait à rien moins qu'à l'égalité des biens, c'est-à-dire au plus grand *fléau* du monde. Car les Etats et les cités se sont établis surtout, afin que chacun pût jouir de sa propriété. S'il est vrai que les hommes se sont d'abord *rassemblés* par une *impulsion naturelle,* ils n'ont cependant cherché un abri derrière les murailles des villes que dans l'espoir de mieux conserver leurs biens (B). Ceux qui veulent devenir populaires, et qui, par ce motif, proposent des lois agraires pour expulser de leurs biens les possesseurs légitimes, ou demandent avec instance que toutes les dettes soient remises, au détriment des créanciers; ceux-là *sapent* les fondements de la république, en détruisant d'abord la concorde, qui ne peut exister lorsqu'on dépouille les uns pour gratifier les autres; et ensuite l'équité, qui est anéantie du moment que chacun ne peut garder sa propriété. Nous avons dit, en effet, que la condition *essentielle* de toute cité, c'est de permettre à chacun de posséder ses biens librement et avec une entière sécurité. Et, en ruinant ainsi l'État, les hommes dont nous

vous prouvera « qu'aujourd'hui, dans la plupart de nos départements, le pro- » grès du bien-être populaire est tel, qu'il devient rare de trouver une famille » de campagne qui ne possède aucun bien-fonds, » p. 25. — « Eh bien, ajoute-t-il, tandis que l'effort combiné de toutes les intelligences et de tous les courages s'employait à produire ce grand résultat, un petit nombre d'esprits moroses et de cœurs pervers se prenait à maudire la société même, c'est-à-dire la patrie. Ils accusaient, ils calomniaient l'immensité de ses efforts pour nourrir sa famille croissante, et pour la rendre plus prospère. Ils s'imaginaient que cette société, telle qu'elle s'est reconstituée, et par degrés perfectionnée depuis la chute de l'empire romain et l'invasion des barbares, par tous les miracles des sciences et des arts, c'était une œuvre qu'on devait, non pas admirer et bénir comme un bienfait de la Providence, mais exécrer et détruire... Et c'est l'instant même où tout se réunissait pour accroître la félicité nationale, que la discorde a choisi pour souffler dans l'âme d'une foule d'ouvriers, qu'ils doivent être mécontents, qu'ils doivent protester par professions, par masses, contre le malheur de leur sort, contre l'iniquité du lot qui leur revient!.... Erreurs qu'il faut expier aujourd'hui par de longues et cruelles souffrances! » *Bien-être et concorde des classes du peuple français*, p. 65, 105, 130.

(B) Notons cette erreur qui est la cause de toutes les aberrations des anciens philosophes grecs et romains; ayant perdu le fil de la tradition, ils croyaient que le genre humain avait commencé par l'état de brute, *mutum et turpe pecus*, dit Horace; dès lors, ils ont dû croire que l'homme avait *inventé* toutes les vérités; ils sont excusables peut-être. Mais que penser de nous qui savons que l'homme a toujours été en société et qui soutenons pourtant que chacun a *inventé* Dieu? A. B.

parlons n'obtiennent pas *même* cette faveur publique qu'ils espéraient[1]. Celui qu'ils dépouillent devient leur ennemi, celui qu'ils enrichissent dissimule la satisfaction qu'il éprouve; le débiteur surtout cache sa joie, de peur qu'on ne pense qu'il était insolvable. Mais l'homme à qui on a fait injustice s'en souvient, et laisse éclater son mécontentement; et quand même ceux qui ont reçu une gratification inique seraient en plus grand nombre que ceux dont les droits ont été indignement méconnus, ils ne seraient pas ici le parti le plus important; car ici, ce n'est pas le nombre, c'est le poids qu'il faut voir. Quelle sorte d'équité est-ce là que d'enlever au possesseur un champ, qui est la propriété de sa famille depuis de longues années ou même depuis des siècles pour en faire jouir un intrus?... Jamais un bon citoyen n'aura d'autre politique et d'autre sagesse que de maintenir dans l'État la plus parfaite *égalité* de droit, et de ne mettre jamais aux prises les intérêts de ses concitoyens. Quoi! vous habiterez gratuitement la propriété d'autrui? Qu'est-ce à dire? Voilà une maison que j'ai achetée ou bâtie, que j'entretiens, où je fais des dépenses continuelles, et vous viendrez de force vous y installer? N'est-ce pas là évidemment ce qui arrive, quand on dépouille les uns pour enrichir les autres?...

» Ceux qui seront appelés à gouverner la république auront donc une *juste* aversion pour ces largesses, qui consistent à dépouiller les uns pour gratifier les autres. Ils veilleront avec un soin extrême à ce que les lois et les tribunaux assurent à chacun la libre possession de ses biens; à ce qu'on n'opprime pas les pauvres citoyens, impuissants à se défendre; à ce que l'envie n'empêche

[1] Tel est aussi, dit Démosthène, le sort du traître. Nous donnons ici la traduction de M. Plougoulm : « Ce n'est pas dans l'intérêt du traître qu'on lui » prodigue d'or; une fois maître de ce qu'il a vendu, on ne le consulte plus sur » le reste; autrement, il n'y aurait rien de plus heureux qu'un traître. Mais » il n'en est pas ainsi; non, non, il s'en faut bien. Dès que celui qui veut » dominer s'est établi le maître, il l'est aussi de ceux qui lui ont tout livré, et » comme il connaît leur bassesse, il s'en défie, il les déteste, il les méprise. » *Discours sur la couronne*, n° 15, p. 52, édit. classique de Landois. — On aime à voir les deux plus grands orateurs de l'antiquité confondre et accabler ainsi le méchant sous le poids de leur éloquence. *Traître*, ou *propagateur* de principes *subversifs* de l'ordre, on commet un acte infâme. Il faut un châtiment. Il viendra, nous disent Démosthène et Cicéron. Et le méchant qui voudrait marcher dans cette voie sera effrayé, et le juste s'affermira dans le bien, et la Providence sera vengée. Il faut aujourd'hui faire retentir partout ces vérités; il faut montrer sans cesse que le triomphe du méchant n'est que d'un jour.

point les riches d'user à leur aise de leur fortune et de poursuivre le recouvrement de leurs créances... Ceux qui rendent de tels services à la république lui procurent les plus solides avantages, et arrivent eux-mêmes au comble de la faveur et de la gloire. »

Égalité de droits pour tous, telle est donc la vraie doctrine sociale. En dehors de ce principe, il n'y a pour les peuples que tempêtes et bouleversements. Quant à vous, qui présentez la propriété comme un *vol*, vous êtes donc de mauvais citoyens. Au fond de vos doctrines se trouve la ruine de votre pays. Car ces doctrines ont un grand retentissement. Elles égarent les esprits, elles excitent la convoitise ; elles aigrissent toutes les douleurs. Alors des sociétés secrètes se forment, les bras s'arment pour le jour du combat, et des voix s'élèvent demandant le *pillage*. Comment se défendre de répéter, avec une douleur suprême, ces mots du poète : *ô tempora ! ô mores !*

L'abbé V. HÉBERT-DUPERRON.

Polémique catholique.

LE LENDEMAIN DE LA VICTOIRE ;

VISION

PAR M. LOUIS VEUILLOT [1].

M. Veuillot a voulu mettre sous les yeux d'une génération oublieuse et égarée le tableau de la société, telle qu'elle serait, si tous les utopistes qui sapent les principes anciens, pouvaient un jour être vainqueurs et appliquer leurs folles théories. La publication de ce travail est seule un événement qui mérite d'être signalé. S'il est un recueil qui ait servi à propager les *idées philosophiques* les plus contraires à l'Eglise, c'est bien la *Revue des deux Mondes ;* c'est là que MM. Cousin, Saisset, Libri, Lherminier, Rémusat, ont, depuis 1830, déposé leurs enseignements. C'est là qu'on a déclaré maintes et maintes fois que l'Église était morte et son Christ aussi. Or c'est là même que M. Veuillot vient courageusement déclarer que tout le mal actuel est dû aux funestes doctrines enseignées à la jeunesse par l'université actuelle, par ces mêmes professeurs qui avaient choisi cette Revue pour tri-

[1] Vol. grand in-18, à Paris, chez Lecoffre, prix : 3 fr. 50 c.

bune. Bien plus il vient leur prouver qu'il n'y a de salut que par le Christ et son Eglise; et pour comble de désagrément, il leur montre un Jésuite, consolant, bénissant, sauvant, seul debout quand tous les philosophes sont en fuite, ou cachés, ou socialistes par peur. Cela était dur, dur pour toute la rédaction. Mais il afa llu subir cette terrible vérité. M. Veuillot a voulu entrer dans la *Revue des deux Mondes*, avec son drapeau largement déployé, et il y est entré. Il faut savoir gré à son directeur, M. Buloz, d'avoir compris que c'est un honneur pour la Revue, et un service rendu à la cause de l'ordre que d'avoir donné accès à un tel travail.

Le *Lendemain de la victoire* est un drame où l'on voit dans une suite de tableaux la *république sociale* en action. Nous ne voulons pas les ébaucher tous ici. Il faut les lire dans l'ouvrage; nous préférons en donner en entier quelques-uns. On pourra ainsi juger plus facilement des autres.

Voici d'abord comment dans son *introduction* M. Veuillot fait lui-même le tableau de la dégénération de l'époque actuelle.

Il sera dit qu'une société existait, assez enflée de sa science, de sa force de sa richesse, de ses splendeurs, pour avoir cru qu'elle se *pourrait passer de Dieu*, et que même elle en serait d'autant plus grande, plus forte et plus heureuse; qu'en effet cette société a chassé *Dieu de ses lois*, de ses coutumes, de ses arts, de ses écoles et du cœur des peuples; qu'elle s'est glorifiée de *posséder des codes athées*, d'honorer partout les docteurs de mensonge, et que, souriant à ceux qui lui criaient malheur, elle a répondu : « Voyons ce que fera ce grand Dieu! » qu'alors la nuit s'est faite, et les tonnerres ont éclaté, et les superbes ont eu peur; qu'ils se sont rassurés promptement, parce qu'ils n'ont pas vu tomber partout la foudre; qu'ils ont repris leur audace, que leur aveuglement s'est accru; qu'ils ont dit : « Nos armées sont fidèles, la rente approche du pair; *décidément nous n'avons pas besoin de Dieu!* » que les sourds ébranlements de la terre ne les ont pas avertis; que, se jetant sur les restes du festin interrompu par l'orage, ils se sont écriés : « *Si Dieu veut revenir parmi nous*, il y sera le gardien de nos richesses et de nos plaisirs; nous lui fermons nos cœurs, mais nous consentons à placer sur la limite de nos champs ce fantôme encore respecté! » qu'enfin, de la fange des capitales, une armée s'est élevée, composée de tout ce qui faisait pitié et de tout ce qui faisait horreur, commandée par les hommes dont, après Dieu, on avait le plus ri; et que la société, tombée presque sans coup férir au pouvoir de leur foule abjecte, n'a pas même vu les visages et connu les noms de ces ignominieux vainqueurs.

C'est pourquoi je n'ai pas accordé la moindre importance à l'imbécillité des systèmes que les diverses sectes socialistes mettent en avant. La sottise n'en sera jamais mieux démontrée qu'aujourd'hui, et ceux qui auraient besoin pour s'en désabuser d'un essai de réalisation ne profiteront point de l'é-

preuve. Maîtres du pouvoir, les socialistes se préoccuperont de *supprimer* les incrédules, et nullement de les convertir. Je me persuade que quiconque y voudra réfléchir un instant se convaincra que je n'ai pas tort. S'attribuant, avec sa modestie ordinaire, les paroles et la puissance de Dieu, Proudhon dit : *Destruam et ædificabo.* Il sait bien ce qu'il veut détruire, et c'est à peu près tout ce qui existe ; mais il est encore à savoir ce qu'il veut édifier. Sa logique enragée n'a bien démontré que deux choses : la parfaite impuissance, sous ce rapport, de tous les socialistes, et la sienne, aussi radicale, aussi risible que toutes les autres.

Ce tableau est vrai ; mais à qui la faute? à cet enseignement stupide, qu'on nous passe ce terme en faveur de la vérité, qui depuis trois cents ans s'est établi dans nos écoles même catholiques. Il n'y a qu'un léger changement à faire, lequel est dans l'esprit de M. Veuillot : au lieu de dire que la société a prétendu se *passer de Dieu*, disons se *passer du Christ*, de la parole extérieure de Dieu. Oui, la philosophie, c'est-à-dire les sages entre les sages chrétiens ont prétendu qu'ils pouvaient trouver, établir Dieu, l'homme, la *société civile*, sans le Christ ; ils n'en ont pas chassé Dieu, mais ils l'ont privé de *sa parole*, et lui ont enseigné à ne parler que dans *leur âme*, et c'est là seulement la voix de Dieu qu'ils ont voulu écouter. C'est ainsi que ces docteurs ont fondé la société civile ; les législateurs, publicistes, etc., n'ont fait que mettre ces leçons et cet exemple en pratique. Ce sont ceux-là qui disent encore *décidément nous n'avons pas besoin du Christ.* Quant au Dieu sans parole, oh ! nos conservateurs en veulent, mais du Christ point. Je me trompe, humanitaires, panthéistes, éclectiques, protestants, veulent du Christ sans sa *parole vivante*, c'est-à dire sans l'Eglise ; et ils se placent ainsi dans la même position que ceux qui ne reconnaissent que Dieu seul sans le Christ. C'est ce que nous attaquons constamment dans notre *Université.*

Or, peindre les dernières conséquences et les applications logiques de ces principes, c'est une œuvre méritoire, une œuvre chrétienne, et éminemment utile, et c'est ce qu'a essayé M. Veuillot. Oui, on verra ce qu'est une société *sans l'Evangile.* Oui, la société actuelle, n'est qu'une application partielle et imparfaite encore de la société sans la parole extérieure, traditionnelle, vivante, par l'Eglise, la parole du Christ.

Ils viendront, les socialistes, dit à bon droit M. Veuillot, ils viendront pour punir, pour détruire, pour être punis et détruits à leur tour ; ils viendront pour nous apprendre où vont les sociétés qui se retirent de l'Evangile, et ce

que l'on rencontre dans les ténèbres dont se couvre la terre, lorsque les hommes, redressant sur le Golgotha l'arbre divin arraché des autels, y crucifient de nouveau Celui qui seul édifie et sauve.

En montrant la société au pouvoir de ces furieux, je lui fais l'honneur de croire qu'elle ne voudra pas périr. Je suppose une résistance, non pas seulement chrétienne, mais politique, non pas seulement passive, mais armée. C'est ici peut-être que mon imagination s'est trop donné carrière, et qu'on l'accusera d'avoir rompu le frein du bon sens. Il est vrai que la province est bien docile au télégraphe! Néanmoins, il me paraît difficile d'admettre que le socialisme, vainqueur par un coup de main, dominera partout, et ne verra pas se soulever presque immédiatement contre lui les adversaires qui doivent, dans un délai plus ou moins long, le dompter et le vaincre. Son règne ne peut être, à proprement parler, qu'une guerre civile.

Je donne à la résistance deux éléments : l'un, que chacun prévoit, tout politique; l'autre, auquel probablement on ne s'attend guère, tout religieux. Les politiques, débris des partis conservateurs ou se croyant tels, qui ont à diverses époques exercé le pouvoir, luttent péniblement. Ils ne savent point ce qu'ils veulent, ils sont divisés, ils ont à comprimer dans leur propre sein les semences de socialisme répandues partout. Je les tiens dans l'ombre; ce n'est pas de ce côté que j'espère. Les conservateurs défendront mal des principes qu'ils ont reniés et blessés, ils combattront mal des erreurs dont la source est en eux-mêmes.

Les catholiques n'ont qu'un plan, qu'un but, qu'une lumière, parce qu'ils n'ont qu'une foi. L'unité religieuse les met d'accord sur tout le reste. Ils savent ce qu'ils veulent sauver, et comment ils le peuvent sauver; ils ne perdent pas par les lois ce qu'ils ont acquis par les armes. Ils possèdent les deux forces qui ont vaincu le paganisme et fondé dans la liberté la civilisation européenne : le dévouement des martyrs et la sagesse des saints.

Je laisse rire les savants, qui ignorent comment se sont formées les sociétés modernes, et les *penseurs*, qui croient que la sagesse et la force créatrice de l'Église sont épuisées.

Comme nous ne voulons faire ressortir ici que la part que l'enseignement doit s'attribuer dans cette perte des anciens principes chrétiens, nous arrivons tout de suite au dialogue suivant entre *Démophile* et *Protagoras* sur la *raison*.

Démophile est un vieil orateur libéral, Protagoras un de ces philosophes qui parlaient religion dans les chaires et dans les cours. A la suite de la victoire des socialistes, ils sont frappés d'épouvante, ils se déguisent, l'un avec un emplâtre sur l'œil, l'autre en supprimant ses lunettes; puis, parés de la cocarde rouge, ils se hasardent à mettre le pied dans la rue. Au moment où ils s'abordent, sans se connaître, ils se font peur : *Citoyen, vive la République, sacrebleu!* crie Protagoras, — *démocratique*

et sociale, tonnerre! lui répond Démophile; puis la conversation s'engage, et le philosophe Protagoras s'exprime ainsi :

PROTAGORAS. Vous êtes un habile politique et un grand orateur, mon cher Démophile; mais vous n'avez pas fait assez de philosophie. Ce qui se passe est fâcheux pour nous, qui le voyons. Néanmoins, à travers ces incidents difficiles, un fait magnifique et consolant se développe : le christianisme succombe, et le monde enfante la raison.

DÉMOPHILE. Vous appelez cela la raison ?

PROTAGORAS. Sans doute. La raison pure, libre, souveraine, divine, telle enfin que l'Allemagne la comprend. Divine, elle sera créatrice; elle délivrera le genre humain, devenu viril, des langes où il a vécu jusqu'ici; elle formera un ordre social plein de délices et de liberté. Sous sa main puissante, la terre transformée redeviendra l'Éden.

DÉMOPHILE. L'esprit de contradiction vous emporte. Que me dites-vous ?

PROTAGORAS. Oui, la raison fera ce miracle; et si elle ne le faisait pas, que voudriez-vous qu'elle fît? *Homme et Dieu tout ensemble*, la *raison* réalisera ces enchantements que l'humanité prend pour des souvenirs ou pour des rêves, et qui sont tout simplement le pressentiment de sa gloire et de son bonheur.

DÉMOPHILE. Est-il possible, mon cher ami, dans les circonstances où nous sommes, que vous débitiez de pareilles balivernes?

PROTAGORAS. Vous m'étonnez! Vous n'avez donc rien compris à ce qui se fait depuis cent ans, à ce que j'ai fait devant vous, à ce que vous avez fait vous-même? Vous appelez balivernes la philosophie du siècle, enseignée par nous avec toute sorte d'applaudissemens, et dont toute la génération actuelle *est pénétrée!* Cette admirable philosophie a été le mobile du travail politique des derniers règnes; c'est dans son esprit, pour sa défense, pour son triomphe, que vous notamment, Démophile, vous avez jeté bas deux dynasties.

DÉMOPHILE. Vous vous moquez.

PROTAGORAS. Je me moque? Je m'assure, mon bon ami, que vous n'en croyez rien. Tout peu façonné que vous êtes au travail de la pensée, un si grand orateur, et qui m'a renversé du ministère, ne peut avoir absolument ignoré ce qu'il voulait et où il allait. A quoi bon, s'il vous plaît, tant d'admirables discours contre les restes de lois, de mœurs, de disciplines, d'institutions qui demeuraient encore, vestiges derniers du réseau de fer que la vieille Église avait jetés *sur la raison*? Dites-moi, je vous prie, pourquoi cette extension de toute liberté de parler, d'écrire, d'agir, toujours destinée à saper, à pulvériser et le préjugé théocratique et la racine même du préjugé? Evidemment votre génie vous menait, par des illuminations soudaines, à ce même point où nous autres gens d'école n'arrivions qu'à petits pas et à grands efforts. Vous étiez convaincu que l'instinct du goujat honorait plus l'humanité et la servait mieux que la fausse morale et l'étroite vertu du prêtre.

DÉMOPHILE. Moi?

PROTAGORAS. Sans doute, vous! Faut-il que je vous récite tant de beaux passages sur le droit évident et l'évidente nécessité de *discuter* tout, d'*attaquer* tout, de *renverser* tout? N'êtes-vous pas d'avis que l'espèce humaine,

du moment qu'elle écrit dans un journal, ou parle dans un barreau, ou pérore sur une place publique, est parfaite ? N'avez-vous pas soutenu qu'elle ne s'égare que dans la *chaire sacerdotale*, et que lui imposer silence partout ailleurs que là est un crime, le crime affreux qui justifie les révolutions ?

DÉMOPHILE. Sans doute ; mais...

PROTAGORAS. Mais quoi ! mon illustre ami, en dépit de toutes les objections, n'avez-vous pas rendu plus que personne à la philosophie l'éminent service de mettre l'*enseignement dans ses mains ?* Vous jugiez donc que la philosophie avait raison de vouloir ce qu'elle voulait, ce que portaient ses flancs gros d'un monde, vous le saviez, car certes elle n'en faisait pas mystère. Laissez-moi vous rappeler, dans cette heure d'abattement, que votre zèle surpassait le mien. Il était certes éloquent et impétueux. J'essayais à contenir le mouvement, vous le précipitiez d'une ardeur invincible ; je fus vaincu. Je restai sur le carreau, meurtri et plein d'admiration.

DÉMOPHILE. Vous prenez mal votre temps pour me persifler.

PROTAGORAS. Je ne persifle point. Je suis fort sérieux, et je le ferai voir. Il est vrai qu'étant de nature et de profession pacifiques, je me serais accommodé de ne point assister aux couches de la philosophie. J'aurais aimé, comme Voltaire, à caresser de mon lit de mort le berceau tout préparé de mon enfant, sans risquer d'entendre les cris de la mère et les vagissemens du nouveau-né ; mais puisqu'enfin il est venu, ce cher enfant, je dois veiller à ce qu'on ne l'étouffe point. Il aura des écarts de jeunesse qui indisposeront le public, et qui déplairont même, je le prévois, à plus d'un parent. Une réaction jésuitique est à craindre. On croira que l'ancienne morale avait du bon. Les théocrates reprendront la parole ; ils abuseront de quelques cas malheureux, de quelques misères, pour relever des dogmes que la raison redoute et proscrit. Voilà les ennemis et les doctrines qu'il faut combattre. Mon cher ami, faites comme moi, cachons-nous ; mais n'allons pas trop loin. Restons là pour sauver notre œuvre. Quand les premières folies seront faites, alors nous reparaîtrons. Nous laisserons par terre le *théocratique*, et nous assurerons l'*empire de la raison* en l'instruisant à se modérer.

DÉMOPHILE. Ne comptez pas sur moi ; je ne suis plus des vôtres.

PROTAGORAS. Impossible, mon cher ! A moins de devenir catholique, apostolique et romain, et de suivre désormais Valentin de Lavaur, vous êtes avec nous.

DÉMOPHILE. J'irai jusque-là, plutôt que d'honorer le débordement d'infamies que vous appelez la raison. J'ai pu être un sot ; je l'ai été, s'il est vrai que j'ai favorisé le triomphe de vos doctrines. C'est la faute du temps où je suis né, c'est la faute de mon esprit ; ce n'est pas la faute de mon cœur. Je ne suis pas méchant et je ne suis pas stupide.

PROTAGORAS. De sorte qu'à votre avis je suis l'un ou l'autre ?

DÉMOPHILE. Vous vous êtes trompé comme nous, plus que nous.

PROTAGORAS. Je ne me suis point trompé.

DÉMOPHILE. Mon cher ami, ne vous obstinez point dans une erreur dont vous voyez maintenant les conséquences horribles. Reconnaissez que nous avons été trop loin, beaucoup trop loin. Nous avons miné la base même de

l'édifice. En chassant le prêtre, nous avons chassé le gendarme, et descellé nous-mêmes les verrous qui nous défendaient des voleurs. Sans profit pour personne, nous avons plongé la patrie dans un abîme de maux.

PROTAGORAS. Homme de peu de foi! ne voyez pas la patrie, voyez l'humanité; ne songez pas à vous et au présent, songez à l'avenir.

DÉMOPHILE. Allez vous promener! Dans le présent, dans l'avenir, je ne vois que des ruines, des meurtres, et un peuple sans frein, noyant la civilisation dans un bourbier de fange et de sang.

PROTAGORAS. Taisez-vous donc! Je rougirais pour vous, si l'on pouvait nous entendre. Les jésuites ne parleraient pas autrement. Voulez-vous prendre leur place? Entre l'Eglise et moi, pas de milieu.

DÉMOPHILE. Eh bien! dût mon nom être couvert d'une réprobation éternelle, je le dirai! Oui, la main sur la conscience, s'il fallait choisir entre l'Eglise et vous, s'il fallait condamner l'humanité aux conséquences de la doctrine théocratique ou aux conséquences de la vôtre...

PROTAGORAS. Eh bien!

DÉMOPHILE. Eh bien! je n'hésiterais pas, et je dirais: Replongeons-nous dans la nuit du moyen-âge! Mais nous n'en sommes point là. J'ai foi aux lumières de mon temps et à la sagesse de mon pays. La civilisation suivra sa glorieuse route entre les écueils contraires où d'aveugles passions l'attirent. Elle échappera aux fanatiques du progrès comme à ceux de la résistance. Voilà ma foi.

PROTAGORAS. Nous ne sommes plus à la tribune: il faut parler raison. Sur quoi repose votre foi?

DÉMOPHILE. Le pays a le sentiment de la justice.

PROTAGORAS. Qu'est-ce que c'est que le sentiment de la justice?

DÉMOPHILE. Si vous ne le savez pas, je le sais.

PROTAGORAS. Voilà une réponse comme vous en avez fait beaucoup dans votre éblouissante carrière, et qui ne me paraît point concluante. Je vous dirai, moi, que le sentiment de la justice est celui pour lequel vous avez si longtemps combattu, qui ne veut point que la *raison d'un homme* soit soumise à celle d'un autre homme, ni qu'on vienne, au nom du ciel ou d'une prétendue nécessité sociale, condamner en nous des penchants naturels, sacrés, qu'enflamme la société même, dans l'intérêt de qui on voudrait les éteindre. Éveillé, fortifié, exalté par la philosophie, ce sentiment de la justice triomphe présentement, après des efforts séculaires. Il est destiné à de terribles attaques et à de lamentables trahisons: je le défendrai. J'ai vécu pour lui, je mourrai pour lui.

Il faut lire aussi le rôle joué par le poëte Phébus. Tout le monde le connaîtra, le portrait est frappant; c'est ce vieux prédicateur de déisme et de panthéisme qui s'est rajeuni lui-même sous le nom de *Raphaël*.

PHÉBUS. (*Il vient à la rencontre de Protagoras et l'arrête.*) Ne vous engagez pas dans ces rues, la lave les inonde.

DÉMOPHILE, *revenant sur ses pas.* La foule par là est considérable et très-animée. Nous sommes bloqués.

PHÉBUS. Ne craignez rien, je suis avec vous. Si le peuple déborde jusqu'ici je me ferai connaître, et je le calmerai.

PROTAGORAS. Merci : mais...

PHÉBUS. Quoi ?

PROTAGORAS. Franchement, je ne m'y fie pas.

PHÉBUS. Ne craignez rien, vous dis-je. J'ai vu la foule et je l'ai domptée.

DÉMOPHILE. Ne l'attendons point cependant, s'il est possible.

PHÉBUS. Vous aussi, Démophile, vous doutez du pouvoir de la parole ?

DÉMOPHILE. Très-fort, même de la vôtre. Le monstre ne veut plus de nos gâteaux, il a flairé la chair et le sang. Ah ! Phébus, Phébus ! qu'avons-nous fait.

PHÉBUS. Nous avons fait une belle page d'histoire, et nous pouvons la faire plus belle encore. Que la même voix qui a dit à la révolution, Va ! lui dise : Tu n'iras pas plus loin !

DÉMOPHILE. Vous vous flattez d'arrêter la révolution ?

PHÉBUS. Il n'y a pas à se flatter d'une chose si simple. Je monterai sur cette borne, et je la donnerai pour digue au torrent.

DÉMOPHILE. Le fat.

PROTAGORAS. Vous ne rendrez à l'humanité ni ce bon ni ce mauvais office.

DÉMOPHILE. A l'autre ! Mais celui-ci, du moins, n'a pas mis le feu au monde uniquement pour s'amuser.

PHÉBUS. L'humanité ! Vous me faites rire avec vos grand mots, mon cher philosophe. Il n'y a pas d'humanité. Il y a quelques hommes, fort peu, qui viennent à longs intervalles agiter les multitudes, afin de se donner à eux-mêmes le beau spectacle de leur puissance, et à ce qu'on appelle le genre humain de quoi s'occuper et admirer. Ainsi Moïse, ainsi Jésus-Christ, ainsi Mahomet, ainsi Luther, ainsi Robespierre...

PROTAGORAS. Et vous, n'est-ce pas ?

PHÉBUS. Et peut-être moi. Je crois qu'en effet je laisserai dans le monde quelques souvenirs et quelques idées...

PROTAGORAS. Des souvenirs c'est possible ; des idées, je ne vous en connais pas.

PHÉBUS, *souriant*. O jalousie ! Mes idées, mon cher, sont les vôtres. Vous ne les av. z pas inventées, mais dégrossies. Je leur ai donné d'abord les ailes de la poésie pour s'emparer de la terre, et ensuite, à mon commandement, elles sont devenues des faits. Maintenant ce que j'ai déchaîné, vous me verrez le contenir. Ce soir, ou demain, ou dans quinze jours, je serai dictateur, et je serrerai les freins de cette locomotive infernale qui parcourt en quelques mois le chemin des siècles. (*La foule remplit la rue et pousse des cris.*)

DÉMOPHILE. Mettez-vous donc à l'œuvre.

PROTAGORAS. Séparons-nous. Nous formons un groupe qu'on pourrait trouver suspect. (*Démophile et Protagoras s'éloignent. Phébus monte sur une borne, et se met en devoir de haranguer*).

UN HOMME DU PEUPLE. Qu'est-ce qu'il veut, celui-là ?

PHÉBUS. Mes amis...

AUTRE HOMME DU PEUPLE. Tiens, c'est Phébus !... Veux-tu te cacher !

VOIX DANS LA FOULE. A bas le réactionnaire! c'est un aristocrate! Faisons justice! (*On le fait descendre; il est hué et un peu battu.*)

UN ÉTUDIANT. Citoyens, soyons généreux. Il nous a trahis, mais il nous avait rendu des services. Que ses services et ses talents le protégent, et qu'il s'en aille en paix chanter l'amour?

VOIX DANS LA FOULE. Il mérite une punition.

L'ÉTUDIANT. C'est un vieillard. Pardonnons en lui les faiblesses de l'âge et les écarts du génie. (*Bas à Phébus.*) Monsieur, je vous demande bien pardon; mais c'est pour vous sauver (*Haut.*) Va, le peuple te pardonne! Ta carrière politique est finie, fais-toi oublier. (*Il le pousse par les épaules assez impoliment. Rires et huées.*)

PHÉBUS. Ils m'étonnent... Mon heure n'est pas encore revenue.

Mais ce qui surtout mérite de faire réfléchir, c'est le conseil tenu devant le consul, et où successivement les divers ministres viennent rendre compte de l'état de leur département. Nous prions nos lecteurs de peser les paroles du *ministre du progrès* et du *ministre de l'instruction publique*. Dans le premier ils n'auront pas de peine à reconnaître M. *Pierre Leroux*, et dans les paroles du second, la tendance générale de l'enseignement actuel. Ce sont ces paroles qui ont blessé le plus, et les anciens rédacteurs de la *Revue des Deux Mondes*, et quelques lecteurs amis de l'Université. Si M. Veuillot avait voulu dire que le socialisme était le but vu et voulu par les divers professeurs, on pourrait contester ses paroles. Mais M. Veuillot prétend dire seulement que l'état actuel de la société avec sa tendance au socialisme est le résultat, imprévu sans doute, mais direct, des principes semés dans l'enseignement. Réduit à ces expressions, nous sommes complétement de son avis; nous ajoutons seulement que ce ne sont pas les professeurs de l'Université seuls, mais encore bon nombre de professeurs catholiques, tous les prêtres et écrivains *idéalistes*, supprimant la parole extérieure de Dieu, qui en sont coupables, et il est difficile de penser autrement. Prenons une société, une famille quelconque et voyons ce qu'elle pense, quels sont ses dogmes, et assurons qu'on les lui a enseignés; l'enfant ni l'homme n'inventent ce qu'ils savent, on le leur enseigne. Les esprits actuels, quels qu'ils soient, sont les disciples de ceux qui les enseignent, parents, instituteurs, professeurs, livres, journaux, et parmi les instituteurs, il n'est pas parmis au *corps enseignant* de renier sa part dans cette formation des esprits: il peut et il doit en prendre la meilleure part. La génération actuelle est l'élève de l'*Université*; celle-ci ne peut la renier. Convenons que c'est elle qui lui enseigne les scien-

ces, les arts, la littérature actuelle; mais elle lui a enseigné aussi le *socialisme*, seulement sans le voir et le vouloir. C'est aux professeurs, en voyant les résultats de leurs livres, à examiner sérieusement, consciencieusement leurs doctrines. C'est en ce sens que nous reproduisons ce triste et curieux dialogue.

LE CONSUL. Citoyens, l'insurrection est complétement vaincue. C'est la huitième dont la république sociale triomphe depuis son glorieux avènement.

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR. C'est la douzième.

LE CONSUL. Douze victoires en quatre mois! Ce fait prouve avec quelle énergie le gouvernement que nous avons fondé saura se défendre contre les factions. Il prouve aussi l'assentiment que nous trouvons dans le pays, puisque, toujours attaqués par les ennemis éternels de toute liberté, nous sommes toujours vainqueurs. Cette fois, la victoire a coûté peu. Tout en usant d'une juste sévérité, le général Galuchet a su ne pas multiplier les victimes.

LE MINISTRE DU PROGRÈS. Il en a fusillé cent.

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR. Il en a laissé échapper beaucoup.

LE CONSUL. Je ne lui reproche ni sa rigueur ni son humanité. Une leçon était nécessaire, il l'a donnée; elle sera profitable. Que les factieux de toute couleur soient exterminés ou terrifiés: le règne de l'idée est à ce prix.

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. C'est sur le sang que l'on fonde. Sachons nous élever à la hauteur de la mission sociale, sacredié!

LE MINISTRE DU PROGRÈS. Je demande formellement qu'on ne s'occupe pas tant de tuer et un peu plus de civiliser. Nous nous traînons dans les vieilles ornières, nous ne développons que la crainte. Il faut développer l'amour. Cela est certain, cela est évident; car...

LE CONSUL. N'interromps pas l'ordre des délibérations. Tu parleras à ton tour.

LE MINISTRE DU PROGRÈS. On ne me laisse pas parler. Le ministre du progrès, qui devrait en quelque sorte diriger les délibérations du conseil, n'a jamais la parole qu'à l'heure de lever la séance. Le peuple murmure et demande ce que je fais.

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. Dis-lui que tu fais l'amour.

LE MINISTRE DU PROGRÈS. Mauvais plaisant!

LE CONSUL. Silence! Le ministre de l'intérieur me proposera les mesures nécessaires pour fortifier l'état de siége et assurer la tranquillité publique. Le ministre des affaires étrangères a la parole sur la situation de son département.

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. Citoyens, nous n'avons d'envoyés qu'auprès des gouvernements insurrectionnels. Ils n'ont pas tous été bien reçus. Leurs sentiments sont parfaits, mais en général ils manquent de capacité ou de prudence. Plusieurs ignorent la langue du pays où ils sont en mission; ceux qui savent la langue prêchent des doctrines trop avancées. Un seul se montrait plein de talent et de prudence, c'est l'habile Filoupin, dont vous connaissez tous les services démocratiques. Malheureusement la passion du jeu l'emporte.

LE CONSUL. Hé bien?

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. Il a eu des malheurs.

LE CONSUL. Il a beaucoup perdu?

LE MINISTRE. Non, il a beaucoup gagné. On nous le renvoie.

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. Calomnie! Filoupin est mon vieux camarade; nous avons été maîtres d'études dans le même établissement. Je réponds de lui comme de moi-même.

LE CONSUL, *à part*. Belle caution! — Le citoyen Filoupin sera réprimandé, — et je l'emploierai ailleurs.

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. Le personnel diplomatique exige de grandes réformes ou de grandes mutations. On l'a choisi parmi les écrivains et les orateurs, et il est excessivement ignorant. En outre, ses mœurs ne répondent guère à ce qu'on attend de l'austérité républicaine.

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. Veux-tu qu'ils aillent à confesse?

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. Ils compromettent ailleurs les secrets de la république.

LE CONSUL. J'aviserai.

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. Prends garde aux intrigants.

LE CONSUL. La parole est au ministre de la marine.

LE MINISTRE DE LA MARINE. Je n'ai rien de bien important à communiquer. Le vieil amiral Guillaume, convaincu d'incivisme, a été exécuté par jugement de la nouvelle commission martiale instituée pour épurer les cadres de la marine. Deux vice-amiraux, trois capitaines de vaisseau et plusieurs autres ci-devant officiers sont poursuivis pour le même crime. La commission fonctionne avec énergie et activité. Les nouveaux officiers, élus par leurs camarades, font preuve d'une ardeur républicaine qui ne laisse rien à désirer. Cependant l'esprit d'insurrection continue de se manifester à bord de plusieurs bâtiments. Je propose d'y envoyer des détachements de la force ouvrière...

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. On parle d'un sinistre?

LE MINISTRE DE LA MARINE. Oui : le citoyen Cancro, qui s'est montré si dévoué à la cause sociale sous l'ex-tyrannie, a éprouvé un malheur. Rentrant au port après une petite excursion sur les côtes, il a perdu son bâtiment. Néanmoins la capacité de Cancro est incontestable comme son civisme. Je le connais; il a été mon collaborateur au *Brûlot*. Il doit son grade au suffrage universel.

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. Il a tout de même perdu son navire. Je demande que Cancro soit mis en jugement.

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. Je demande que le ministre des affaires étrangères, qui se fait ici l'accusateur des meilleurs citoyens, et qui ne prend plus la peine de déguiser ses tendances modérantistes, soit lui-même décrété d'accusation.

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. Que mes collègues me délivrent de leur compagnie! J'aime autant servir la république dans ses bagnes que dans ses conseils. (*Plusieurs ministres se lèvent avec impétuosité, et interpellent le ministre des affaires étrangères en lui montrant le poing. D'autres s'interposent.*)

LE CONSUL. Du calme, au nom de la patrie! La parole est au ministre de la guerre.

LE MINISTRE DE LA GUERRE. Citoyens, je ne vous dirai pas que ça va chez nous comme sur des roulettes, mais ça va comme sur l'eau; autrement dit, pas trop bien, pour être franc et sincère, suivant la devise du troupier. Nous abatton tous les jours la graine d'épinards, et nous en faisons pousser d'autres à vue d'œil. Si c'est bon, c'est mauvais aussi. C'est bon pour la liberté et l'égalité, et pour ceux qui victimaient le soldat; c'est mauvais pour la discipline: pas moyen de se dissimuler la chose. Voilà un sergent, un caporal, un soldat, qui passent d'emblée capitaine, lieutenant, chef de bataillon; ils sont satisfaits ceux-là, c'est-à-dire tout juste. Ils demandent encore pourquoi ils ne sont pas colonels ou officiers-généraux; mais, clampins, il n'y en a pas pour tout le monde! Qu'est-ce que cela leur fait? Il y en a, ils en veulent. Et comme c'est le gouvernement qui choisit pour les hauts grades, tous mes propres à rien se mettent à invectiver, disant que le ministre fait des passe-droits. Et le soldat! vous croyez qu'il est content d'avoir nommé ses chefs? Oui, dans le moment, ça le flatte, vu que les postulants font des *extra* pour s'agglomérer les suffrages; mais le lendemain, va te promener! il ne les respecte plus, il les méprise. Les régiments se détériorent simultanément; ça devient pire qu'une garde nationale. Pour la désertion, je n'ose en parler. Il y a des compagnies qui fondent en un jour, des bataillons entiers qui disparaissent. Une si belle armée! Je leur envoie des proclamations tous les jours. Je ne veux pas vous lire les chansons qu'ils m'adressent en réponse, sur l'air: *Va t'en voir s'ils viennent!* Les lettres de leurs parents sont encore une grande cause de désertion. Les uns disent: « Viens défendre notre champ; » les autres: « Viens prendre le champ du voisin. » Ils partent deux ensemble, pour se flanquer des coups de fusil quand ils arriveront. Voulez-vous conserver l'armée? Défendez au soldat de correspondre avec sa famille... Mais ça ne s'arrangera guère avec la déclaration des droits de l'homme. — Autre misère. Le soldat n'est pas payé. Ce n'est rien encore: il n'est pas nourri. Le service des subsistances n'était déjà pas fameux; il a été démantibulé. Les anciens *riz-pain-sel* étaient des renards; ceux qui les ont remplacés sont des vampires. Je ne conteste par leurs vertus civiques: presque tous président plus ou moins un club; mais je défie qu'on trouve leurs pareils, même à la Plata. J'ai beau les surveiller; plus j'évente leurs frimes, plus ils les multiplient. Ils échappent aux châtiments, et nous n'échappons pas à leurs poisons. L'armée ne consomme plus que des viandes gâtées, des vins falsifiés, des farines avariées. Ces Israélites-là nous fournissent des souliers d'amadou et des habits de toile d'araignée. Il y a des régiments dont la moitié est à l'hôpital, où de soi-disant médicaments, préparés par d'autre gueux, les achèvent. Je me mange les sens de voir tant de voleries, et de n'y pouvoir rien du tout. Toutes les nuits, j'entends mes camarades qui me disent que je perds l'armée et que je les fais mourir. J'en ai assez, j'en ai trop... Citoyen consul, après y avoir bien réfléchi, je te donne ma démission. Tu t'es trompé, et moi aussi, quand nous avons cru qu'un sergent pouvait être ministre de la guerre. Pour ce poste-là, il faut une autorité, une expérience et des connaissances que je n'ai pas. On a beau faire, un briquet ne se change en épée que sur le champ de bataille, et avec le temps. Tu le tremperais cent fois dans l'urne électorale, que ce serait toujours un briquet. Donne la croix au soldat qui prend un dra-

peau, donne un grade à l'officier qui fait une action d'éclat et qui sait bien sa théorie ; ne donne le ministère qu'au vieux guerrier qui t'a donné des victoires, et qui a longtemps manié le commandement; pour quant aux pékins qui prétendent qu'on fait des officiers et des généraux comme on fait des représentants du peuple, procure- leur un logement aux Petites-Maisons ; sinon ils perdront l'armée et la patrie.

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. Le ministre de la guerre vient d'outrager grossièrement le suffrage universel. Je proteste.

PLUSIEURS AUTRES. Moi aussi !

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. (*Il secoue le ministre du Progrès, qui est endormi.*) Réveille-toi, et proteste.

LE MINISTRE DU PROGRÈS. Je proteste... Contre quoi ?

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. Contre le ministre de la guerre.

LE MINISTRE DU PROGRÈS. Certainement; il faut abolir la guerre et développer l'amour. (*Il se rendort.*)

LE CONSUL. J'honore la franchise du ministre de la guerre... et j'accepte sa démission.

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. Il faut nommer Galuchet.

LE MINISTRE DE LA GUERRE. Galuchet? Citoyen consul, tu trouveras mieux au bagne.

LE MINISTRE DE L'INTRUCTION PUBLIQUE. Vas-y remplacer ton successeur.

LE MINISTRE DE LA GUERRE. J'abdique aussi le grade de général que je n'ai point gagné, et je me retire simple soldat.

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. Homme de cœur !

LE MINISTRE DE LA MARINE. Imbécile !

LE MINISTRE DE LA GUERRE. Je perçois des murmures inconsistants et des paroles plus qu'osées. Certains, qui n'entendent pas mieux leur besogne que je n'entendais la mienne, m'inculpent de mauvais citoyen et d'imbécile, parce que je m'en vas. Je les réciproque de cambusiers, parce qu'ils restent. Leur opinion sur moi m'est inférieure : si la mienne sur eux ne leur va pas, je la mets dans le fourreau de mon sabre ; qu'ils viennent la retirer ! (*Il sort lentement.*)....

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS. Je crois que le citoyen ministre du progrès a parfaitement raison ; mais je pense que les faits, pour le moment, ne sont pas complétement d'accord avec sa théorie, et que le premier progrès que nous avons à réaliser c'est de vivre. Or, les ouvriers ne travaillant pas, ou parce qu'ils ne le veulent pas, ou parce qu'ils ne le peuvent pas, ils ne vivent pas, et nous non plus nous ne vivons pas. Pour les faire vivre, il faut donc les forcer à travailler. Je propose un moyen ; si le ministre du progrès en connaît un meilleur...

LE MINISTRE DU PROGRÈS. L'amour.

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS. L'amour est excellent ; mais on trouverait difficilement aujourd'hui deux hommes qui consentent à s'aimer, je dis plus, qui puissent passer ensemble quelques heures sans en venir aux coups, à moins qu'un troisième placé entre eux, et assez fort, ne les empêche. Comment les amènerons-nous à s'aimer, si d'abord nous ne les contraignons à se laisser vivre ?

LE MINISTRE DU PROGRÈS. Tu me persifles, parce que, faute de m'écouter à temps, la situation s'est empirée au point de n'avoir plus d'issue pacifique. Tu crois au phalanstère, parce que tu n'as pas eu le courage de lire mes livres. C'est bien; fais du phalanstère! fais du communisme! Assouvis de jouissances l'orgueil et la sensualité de quelques adeptes, et de misère et d'ignominie le reste du genre humain; je verrai combien cela durera, et je rirai à mon tour.

LE CONSUL. Terminons cet incident.

LE MINISTRE DU PROGRÈS. Comment! un incident? Mais il s'agit de l'existence même de la révolution et du socialisme! Vous ne devriez pas sortir d'ici que la question ne soit résolue. Vous devriez y employer au besoin la nuit.

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. Crois-moi, tu n'en verrais pas plus clair dans tes idées, ni nous non plus.

LE MINISTRE DU PROGRÈS. Toi je te regarde comme tout à fait inintellectuel. Je m'adresse au consul, il doit comprendre la situation. Est-ce que tu n'es pas épouvanté, citoyen consul, de l'état des choses et de l'état des esprits? Est-ce que tu vois en tout ce qu'on te propose un moyen de sortir de ce labyrinthe de folies où nous marchons, les pieds dans le sang? Le sang monte, monte d'heure en heure. Nous en avons jusqu'aux genoux, nous en aurons bientôt jusqu'aux lèvres, nous y serons noyés et étouffés. Le fleuve roule du sang et des têtes coupées..... Un autre l'avait vu déjà; son âme est entrée en moi, pleine d'horreur pour les crimes passés, et condamnée à les voir s'accomplir encore. Fouquier-Tinville était bon. Je m'en doutais.. je le vois maintenant aux transports d'amour que j'éprouve... J'aime l'humanité, je veux qu'elle soit heureuse... Vous, vous êtes des meurtriers; vous êtes des prêtres. Exterminons les prêtres... Ils ont une idole muette et voilée; ils lui donnent du sang. Vous dites: « Le salut par le sang; » je dis: « Le salut par l'amour. » O amour, amour, tu ne me jugeras pas avec ces coupables! Je t'ai toujours chanté, ils ne t'ont jamais compris. Si Lamartine avait été philosophe, lui et moi nous aurions possédé le monde, et nous ne lui aurions fait porter que des liens de fleurs; mais Lamartine est incomplet.... ce que on est à trois. Quant à ceux-ci, ils ne sont point! ils n'ont point d'ailes; ils sont faits pour ramper dans cette fange rouge et chaude qui se forme de sang versé. Dieu de Guide, écrase ces reptiles qui rongent la chair des cadavres; écrase-les et développe l'amour!

LE CONSUL. (*Il sonne; des huissiers paraissent.*) Reconduisez chez lui le ministre du progrès, atteint d'aliénation mentale.

LE MINISTRE DU PROGRÈS. Dieu d'amour, écrase-les! (*On l'emmène.*)

LE CONSUL. La parole est au ministre de l'instruction publique.

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. J'apporte des détails consolants. Les mesures énergiques décrétées immédiatement après l'avénement de la république sociale ont été couronnées du succès le plus flatteur. Les colléges de l'État sont pleins, les autres n'existent plus. Je n'ai eu que peu d'épurations à faire pour rendre le corps enseignant complétement digne de la haute mission dont il avait l'instinct, et à laquelle dès longtems il se préparait. Le socialisme a pris naissance parmi nous; il y comptait ses apôtres les plus actifs, ses coadjuteurs les plus utiles. C'est par notre travail incessant que le jésuitisme, l'obscurantisme, ont été minés, renversés, anéantis. Personne aujourd'hui ne

nous contestera cette gloire. Le corps enseignant peut donc lever la tête, et dire avec un saint orgueil : « S'il y a des socialistes, c'est moi qui les ai formés, c'est par moi qu'ils ont vaincu. » (*Approbation.*)

LE CONSUL. C'est vrai.

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. Très-vrai.

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. La république sociale n'a point compté, pour ainsi dire, d'adversaires dans nos rangs. Saluée dès le premier jour avec un enthousiasme unanime, c'est trop peu dire qu'elle est obéie et honorée : elle est adorée. Son esprit règne partout, coule partout à pleins bords. Elle remplit de la grandeur et de la beauté de ses maximes jusqu'au cœur des plus jeunes enfants. Donnez-moi trois ans, j'en aurai fini avec tous les préjugés qui arrêtent encore l'essor du monde dans les voies glorieuses qu'il s'ouvre en ce moment par le feu et par le fer. Dans trois ans, la contre-révolution ne pourra plus rien ; eût-elle à ses ordres vingt armées, elle ne pourra plus rien contre la puissance *de l'idée*, fortifiée à cette source féconde où boivent aujourd'hui toutes nos jeunes générations. Ce que vous voyez, ce que vous admirez d'élans généreux et irrésistibles vers le bonheur et vers la liberté, n'est pas comparable aux résultats que vous donnera l'effort unanime et sans frein du corps enseignant.

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. Je le crois.

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. Ce que tu ne crois pas et ce que tu pourras voir, c'est l'extinction définitive des haines et des malheurs qu'entraîne, depuis la création du monde, l'antagonisme barbare de la morale et de la liberté. Cette lutte anarchique cessera, suivant la parole des révélateurs, pour faire place à l'harmonie éternelle. Délivré des fausses solutions qui affaiblissent sa conscience et qui l'égarent, l'homme se donnera pour but de jouir ; il s'imposera le bonheur. Libérateurs du genre humain, je vous annonce la bonne nouvelle. Hosanna ! la cause de la jouissance est gagnée, gagnée dès à présent ! Dussions-nous rétrograder encore une fois, des choses ont été dites à l'homme et à l'enfant, que l'homme et l'enfant n'oublieront plus. Le lent effort de la pensée humaine a triomphé, Dieu est vaincu ; il est vaincu, il est vaincu ! Il a reculé devant l'homme. Que ceux qui croient en lui se préparent à le voir mourir. Nous sommes cent mille : depuis le dernier village jusqu'au sommet de la hiérargie sociale, nous tenons dans nos mains la conscience humaine ; nous la tenons à jamais ; nous enseignons, nous prêchons, nous catéchisons ; aucune voix ne s'élève contre la nôtre, aucune influence ne le dispute à notre influence, et nous disons partout, à toute oreille : « Dieu est vaincu, il est vaincu ; ses temples tombent, ses prêtres sont muets, ses fidèles sont écrasés ; il n'a plus de foudre, il n'a plus d'enfer ; il est vaincu ! »

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. Je n'en voudrais pas jurer.

LES AUTRES MINISTRES. Silence, donc ! Continue, Baisemain.

LE MINISTRE DE LA MARINE. Chante-nous l'hymne de la délivrance.

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. Oui, citoyens, mes amis, mes frères, nous sommes délivrés, et l'humanité est délivrée. Tenez pour accompli ce grand résultat, qui semblait hier encore si loin de nous. Mais ce que l'on croyait solide était déjà rompu. Tout l'édifice de la vieille morale a croulé, comme ces cadavres qui tombent en poudre au premier attouchement. Il faut

maintenant que cette poussière même s'envole. La république sociale y a pourvu en décrétant l'éducation uniforme, gratuite et obligatoire, et en chargeant le corps enseignant de cette mission auguste. Il saura la remplir. Au milieu des décombres de l'ancienne société, seul il reste debout pour façonner la société nouvelle. Ainsi les premiers chrétiens sont sortis des catacombes, vainqueurs du passé, maîtres de l'avenir. Partout une organisation habile nous avait préparé le terrain, partout nous l'avons occupé sans résistance. L'instituteur est le curé, le recteur est l'évêque, le grand conseil est le sacré collége, le ministre est le patriarche de la doctrine universelle. Nous avons vaincu par le doute, nous saurons régner par l'affirmation et gouverner par la foi. Ne craignez pas que le corps enseignant laisse entamer les vérités dont il a le dépôt, et permette d'élever autel contre autel. La tactique dont il s'est servi a réussi trop bien pour qu'il souffre qu'on l'emploie contre lui. Vous l'avez compris; comptez sur sa vigilance pour faire exécuter les lois qui garantissent le peuple de tout enseignement contraire à celui de la révolution. Toute voix suspecte qui voudra s'élever sur un point quelconque du territoire sera immédiatement étouffée.

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. C'est l'inquisition.

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. Oui, l'inquisition pour la liberté. Le corps enseignant ne rougira pas de l'employer, et saura l'exercer, s'il le faut, avec rigueur. Pourquoi donc le fanatisme aurait-il la permission de relever la tête plutôt que le royalisme, l'aristocratie ou la ploutocratie? Monarchien, aristocrate, riche ou jésuite, c'est tout un. Je ne vois dans celui qui veut ranimer la superstition, comme dans celui qui veut relever le trône, qu'un traître et qu'un rebelle.

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. A tout homme la liberté!

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. A tout rebelle la mort!

LE MINISTRE DE LA MARINE. Bravo, Baisemain!

LE VENGEUR. Tu parles comme il faut agir. (*Sensation.*)

LE CONSUL, *à part.* Voilà des paroles de sang.

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, *à part.* Ils ont soif.

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. Citoyens, un seul danger menace l'instruction publique, ou plutôt un seul obstacle s'oppose à son action. Les fonds manquent. Le service de l'instruction gratuite exige une dotation considérable. Confiants dans l'avenir, les instituteurs multiplient les efforts et les sacrifices. En attendant que le trésor puisse les rétribuer selon leurs services et leur rang, je demande qu'ils soient affranchis de tout impôt immobilier et personnel...

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. C'est la mainmorte.

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. Et qu'un prélèvement se fasse à leur profit sur tout revenu dépassant deux mille francs.

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. C'est la dîme.

LE VENGEUR. Rien ne me semble plus juste. Parmi mes hommes, je reconnais à la pureté de leurs sentiments tous ceux qui ont passé par les mains des instituteurs communaux.

LE CONSUL, *au ministre de l'instruction publique.* Tu prépareras le décret, et tu le feras précéder d'un rapport.

Nous ne pousserons pas plus loin nos citations, nos lecteurs en ont assez lu pour désirer connaître, en entier, le volume de M. Veuillot. A. B.

Bibliographie.

LES TROIS ROMES,

JOURNAL D'UN VOYAGE EN ITALIE,

Par M. l'abbé J. Gaume, vicaire-général de Nevers [1].

Rome, au milieu des révolutions et des combats qu'elles enfantent, Rome attire tous les regards. Naguère, nous tremblions tous à la seule pensée du souverain pontife chassé de la ville sainte, par ce peuple ingrat qu'il appelait à la liberté par des voies douces et sages; nous tremblions pour l'avenir et pour le présent. Quel serait le sort de la ville éternelle livrée aux fureurs d'une horde de barbares, venus de tous les points de l'Europe pour renverser le pouvoir temporel du Saint-Siége, préludant par de tristes et hideuses profanations à des projets plus hideux encore! nous tremblions pour tant de choses saintes, chères à tous les catholiques, pour les ruines vénérables d'un autre âge, pour les sublimes monuments du génie moderne. Et aujourd'hui, grâce à Dieu d'abord, puis à la valeur de nos jeunes soldats, à la patiente et intelligente sagesse de leur chef, à sa ferme volonté, nous nous livrons à l'espérance et à la reconnaissance. Le pontife tôt ou tard rentrera dans Rome, et il y rentrera comme il convient au chef de l'Église, miséricordieux, mais libre, libre de toute contrainte morale ou physique.

Pendant ces jours d'angoisses, nous relisions avec un intérêt puissant un livre qui nous montrait Rome sous ses trois points de vue : *Rome païenne, Rome chrétienne, Rome souterraine.* A l'aide des *trois Romes*, de M. l'abbé Gaume, nous suivions facilement le mouvement des choses se passant dans la cité des Césars et des papes; nous déplorions l'aveuglement de ce peuple que nous avions vu si dévoué à son père spirituel et temporel. Nous regrettions avec amertume ces sublimes cérémonies si bien senties, si bien décrites par le pieux voyageur, ennoblissant encore leurs pompes saintes et majestueuses de toute la grandeur des arts qui les rehaussent de leur éclat sans pareil.

En suivant M. Gaume dans sa pérégrination si savante au milieu des monuments antiques, il nous semblait parfois que les derniers jours de ces grands souvenirs avaient sonné; notre inquiétude était, il faut bien le dire, plus grande encore pour nos églises, bien plus riches en trésors chrétiens, bien plus chères à notre cœur par ces trésors, que par tous ces chefs-d'œuvre qui les ornent et les embellissent. Oh! si une bombe française eût atteint ces basiliques où reposent les martyrs, si la torche romaine eût porté le feu au Vatican, si le Colysée, où le prêtre français avait eu le bonheur d'assister à cette si imposante cérémonie du Chemin de la Croix, devant le souvenir de tant de martyrs, s'était ouvert à de nouvelles victimes; si les admirables collections de l'art de tous les âges, passant par les mains de ces barbares, eussent été enlevées à la ville de Léon X!

Nos inquiétudes s'aggravaient encore au charme du récit de notre guide; mais elles revêtaient un caractère de réalité en le suivant au milieu des hôpitaux, des asiles préparés au jeune âge, à la vieillesse, aux misères de tout genre, dans cette ville où la charité sait prendre toutes les formes, répondre à tous les besoins. Ici, nous ne pouvions nous le dissimuler, la force de nos armes, la prudence de leur emploi, ne pouvaient rien; le mal naissait de la révolution elle-même, et l'avidité des tyrans de Rome, de ces prétendus amis du pauvre, absorbait d'abord les réserves, puis les ressources journalières de tous ces établissements si sagement administrés; et devant ces évènements, le *Pénitencier des jeunes détenus, St-Michel*, les *Refuges de la Croix-de-Lorette*,

[1] 4 vol. in-8°. Chez Gaume frères, 4, rue Cassette, Paris.

de Ste Marie-in-Transtevere, *de la Divine Clémence*, se fermeraient-ils ainsi que *St-Sauveur*, *St-Jacques*, *St Gallicane*, *St-Galle*, *St-Louis*, ainsi que toutes ces écoles si fréquentées, si utiles. Eh! oui, sans doute; la main du socialisme a fermé pour longtemps les sources où s'alimentaient ces admirables œuvres de charité, si peu connues et si bien étudiées par M. Gaume.

C'est que M. Gaume sent par le cœur cette vertu si belle; il se plaisait, pendant son séjour à Rome, à visiter, à examiner ces maisons des pauvres, fondées par des papes, par des cardinaux, par des princes, par de pieuses associations, par des particuliers: nulle part, que nous sachions, Rome charitable n'apparaît mieux que dans son récit. Eh mon Dieu! le récit prend d'autant plus d'importance que ces admirables fondations sont frappées au cœur, et que d'ici à longtemps la générosité romaine, tarie dans sa source, sera impuissante pour relever les ruines faites par le triumvirat.

Le savant écrivain a examiné avec le même soin toutes les institutions romaines, et cette partie de son livre aura un intérêt rétrospectif d'une valeur particulière.

M. Gaume, comme chacun le savait déjà par ses précédents ouvrages, est homme de science; et dans celui-ci, il fait preuve d'une variété de connaissances bien rare à rencontrer, unie à une simplicité et à une modestie parfaites; l'antiquité païenne lui est familière, comme l'antiquité chrétienne. Ses immenses recherches sur les catacombes, les opinions qu'il émet, en s'appuyant sur des autorités aussi considérables que variées, ses études propres lui donnent une place bien belle parmi les archéologues, et lui en assurent une plus belle encore dans la reconnaissance des catholiques. Avant d'avoir lu ce IV[e] volume, on ne possède pas une idée juste ni de ces vastes nécropoles, ni de leurs origines, ni des mœurs des premiers chrétiens: Rome souterraine l'emporte en intérêt, à un certain point de vue sur les deux autres Romes, car celles-ci étaient déjà très-connues, et cependant M. l'abbé Gaume a su présenter sous un jour nouveau les merveilles de la ville éternelle. Il ne se contente pas de décrire, il donne l'histoire des monuments, des institutions, il rend compte de ses impressions, et comme elles partent du cœur, elles vont à celui du lecteur. Son livre est nouveau au milieu de tous ces ouvrages inspirés par la capitale du monde chrétien; son style, facile et naturel, exempt d'emphase comme de froideur, rend attachant le récit de ce voyage commençant à Nevers, et comprenant toute la Péninsule. Toutes les stations de ce voyage sont visitées avec intérêt, et cette intelligence des arts que donnent le bon goût, la science et l'amour du beau. Les anecdotes ne font pas défaut; mais, par bonheur, l'auteur sait en être sobre. Il n'est pas touriste, il parcourt l'Italie en chrétien, en ami des arts et en homme profondément instruit; aussi, les *Trois Romes* ont-elles leur place partout. On les lira avec fruit et au château et au presbytère, la jeunesse y puisera des connaissances utiles, des sentiments généreux, et l'âge mûr y trouvera un charme infini.

M. Gaume a terminé le IV[e] volume par un *Essai sur les inscriptions*, dont nous ne nous permettrons pas d'apprécier la valeur scientifique. Il en a une incontestable, même aux yeux des moins lettrés; il donne la clef des inscriptions et enseigne à les lire; de plus, les savantes *tables* qui le suivent rendent leur étude facile, en rappelant les noms des Romains illustrés par les dignités et l'époque à laquelle ils les occupèrent. Les abréviations admises dans la langue des inscriptions arrêtent dès l'abord celui auquel cette langue n'est pas familière, et le grand nombre des voyageurs et des visiteurs de musées en sont là. De plus, le travail de M. Gaume présente un avantage positif. Il apprend à distinguer les monuments chrétiens des monuments païens, et rend impossibles des confusions regrettables. L'auteur de l'*Essai* indique les sources où il a puisé, et les noms de Maffei, de Boni, de Guiter, de Gori, etc. etc., sont une garantie imposante. Ce IV[e] volume est enrichi d'un *plan* très-curieux de la catacombe de *St-Calixte*, et un beau *plan général de Rome* orne l'un des autres volumes.

M. l'abbé Gaume, par ce travail, et bien plus encore par ceux qui l'ont précédé, donne un démenti formel à ceux qui osent accuser le clergé français d'ignorance et d'indifférence. A. M.

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

NUMÉRO 48. — DÉCEMBRE 1849.

Cours de la Sorbonne.

COURS D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE,

PAR M. L'ABBÉ JAGER.

VINGT-TROISIÈME LEÇON [1].

Discussion relativement à la suppression des communautés religieuses. — Retrait de la sanction civile, mesure impolitique. — Vente des biens ecclésiastiques. — Motion de dom Gerle. — Troubles, dans le midi, causés par les décrets de l'Assemblée.

Nous avons vu, Messieurs, ce que l'Assemblée nationale a fait du pouvoir exécutif, et combien peu elle a tenu compte des idées si justes, renfermées dans les discours du roi. Nous avons à examiner aujourd'hui ce qu'elle a fait de la Propriété et de la Religion, deux points essentiels sur lesquels le roi avait également appelé l'attention des représentants. J'entre en matière sans autre préambule.

L'Assemblée avait suspendu, comme nous l'avons vu, l'émission des vœux monastiques ; c'était un premier pas vers la suppression de toutes les communautés religieuses. Déjà, elle s'était emparée de leurs biens qui étaient compris dans ceux du clergé : elle avait besoin, pour les vendre, de faire évacuer le terrain, c'est-à-dire, de mettre les religieux et les religieuses hors de leurs maisons et de leurs propriétés : c'est ce qu'elle fit, du moins, en grande partie, vers le milieu du mois de février 1790. Treilhard, qui s'était associé à ceux qui poursuivaient le clergé, en fit la première motion, au nom du comité ecclésiastique ; c'était le 11 février. Son rapport est fait avec une modération affectée ; le comité semblait avoir senti le besoin de certains ménagements, parce que dans bien des provinces, la cause des couvents était encore populaire, c'est pourquoi il fit l'éloge des couvents avant de parler des

[1] Voir la 22e leçon au n° précédent, ci-dessus, p. 399.

abus, qui, selon lui, forçaient à les supprimer ; d'ailleurs il ne va pas jusqu'à l'entière extinction des ordres religieux, il veut seulement donner la liberté aux moines qui veulent en sortir, et laisser en paix ceux qui aiment mieux y rester. Son but allait, sans doute, plus loin ; mais il n'osait pas l'indiquer. Ses paroles captieuses méritent d'être rapportées :

Votre comité, dit-il, a cru entrer dans vos intentions, en fixant vos premiers regards sur l'état actuel de cette partie immense du clergé qui se glorifie de devoir sa première existence à l'amour de la perfection, dont les annales présentent tant de personnages illustres et vertueux et qui compte de si grands services rendus à la religion, à l'agriculture et aux lettres : je veux parler du clergé régulier. Tel est le sort de toutes les institutions humaines, qu'elles portent toujours avec elles le germe de leur destruction. Les campagnes, fécondées par de laborieux solitaires, ont vu s'élever dans leur sein de vastes cités, dont le commerce a insensiblement altéré l'esprit de leurs fondateurs. L'humilité et le détachement des choses terrestres ont presque partout dégénéré en une habitude de paresse et d'oisiveté qui rendent actuellement onéreux des établissements fort édifiants dans leur principe. Partout a pénétré l'esprit de tiédeur et de découragement, qui finit par tout corrompre : la vénération des peuples pour ces institutions s'est donc convertie, pour ne rien dire de plus, en un sentiment de froideur et d'indifférence ; l'opinion publique, fortement prononcée, a produit le dégoût dans le cloître et les soupirs des pieux cénobites, embrasés de l'amour divin, n'y sont que trop souvent étouffés par les gémissements de religieux qui regrettent une liberté dont aucune jouissance ne compense aujourd'hui la perte. Le moment de la réforme est donc arrivé ; car il doit toujours suivre celui où des établissements cessent d'être utiles [1].

Après plusieurs autres considérations analogues, Treilhard fit connaître son projet de décret qui, sans abolir directement les congrégations religieuses et les vœux monastiques, déclarait, en principe, que la loi ne reconnaîtrait plus de tels engagements, et ne contribuerait plus à les valider.

Votre comité a pensé, dit-il, que vous donneriez un grand exemple de sagesse et de justice, lorsque dans le même instant où vous vous abstiendrez d'employer l'autorité civile pour maintenir l'effet des vœux, vous conserverez cependant l'asile du cloître aux religieux, jaloux de mourir sous leur règle. C'est pour remplir ce double objet que nous vous proposons de laisser à tous les religieux une liberté entière de quitter le cloître ou de s'y ensevelir. Sans doute vous ne refuserez pas à ces maisons le droit et le moyen de se régénérer.

Le projet de décret conçu en ces termes, s'il n'avait pas caché une pensée perfide, ne laissait pas grand chose à la critique. L'État pouvait retirer la sanction donnée jusqu'alors aux vœux monas-

[1] Gabourd, *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 382.

tiques et les laisser sans effets civils; restait seulement la question politique de savoir si le moment était opportun de lancer dans le monde des hommes sans expérience, et ennemis de leur règle; c'est à quoi les députés n'ont fait aucune attention.

Le rapport de Treilhard a paru trop modéré aux membres du côté gauche, tels que Péthion, Thouret, Barnave, Garat, qui voulaient l'entière suppression des communautés, et le renvoi de tous les religieux, pour vendre plus facilement leurs biens. Ils firent valoir tous les arguments philosophiques du 18e siècle mille fois réfutés; ils prétendaient, contre la décision de tant de conciles, que les religieux étaient inutiles, même dans l'ordre spirituel, qu'ils étaient dans un état contre-nature, et qu'il fallait les disperser. Les évêques de l'Assemblée ne restèrent pas muets dans cette grande occasion; celui de Clermont s'appuya sur le mandat de ses électeurs, qui s'opposait à toute suppression de monastères. Il contesta à l'Assemblée le droit de briser des barrières qu'elle n'avait point posées; il lui reprocha de vouloir enlever à la religion un abri, aux citoyens une ressource, à l'Évangile des apôtres. Il fit sentir qu'on ne pouvait proscrire les communautés religieuses, sans porter atteinte à la religion. « L'état monastique, ajouta-t-il, est le plus » propre à soutenir l'empire, parce que les prières influent sur la » prospérité des choses humaines, et que leur efficacité est un ar- » ticle de notre foi et une partie de notre symbole[1]. »

Ces raisons, empruntées aux croyances catholiques, ne firent pas une grande impression. M. de La Rochefoucauld demanda l'abolition immédiate de toutes les congrégations religieuses et de tous les ordres monastiques. L'abbé Grégoire, qui professait la plupart des opinions exaltées du côté gauche, n'était point de cet avis, il voulait qu'on conservât au moins quelques communautés; son discours mérite d'être conservé.

Je ne crois pas, dit-il, qu'on doive abolir en entier les établissements religieux. Le culte, les sciences et l'agriculture, demandent que quelques-uns soient conservés. Il n'y a pas assez de prêtres séculiers; il est nécessaire de se ménager des troupes auxiliaires. Les moines ne sont pas, dit-on, nécessaires à l'agriculture; non, mais ils lui sont utiles. On sait combien les campagnes ont perdu, à la suppression des jésuites. Je conviens, quant à l'éducation, qu'il n'est point encore indispensable de les charger d'y concourir; lorsqu'ils auront été élevés dans les principes de notre constitution, ils pourront être plus

[1] Gabourd, *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 384.

propres à ces sortes de fonctions que les citoyens libres, que des prêtres séculiers. Relativement aux sciences, en voyant ce qu'ils ont été, on verra ce qu'ils peuvent être. Les abbayes de Saint-Germain-des-Prés, de Sainte-Geneviève, rendent chaque jour aux lettres des services importants; elles sont remplies de savants distingués : on y continue, en ce moment, la *Gallia christiana*. Sous tous ces rapports, il serait impolitique et dangereux de supprimer en entier les établissements ecclésiastiques [1].

Barnave, élevé dans les préjugés du protestantisme et partisan des idées philosophiques du 18e siècle, s'élança à la tribune et chercha à démontrer que l'existence des ordres religieux était incompatible avec les droits de l'homme, avec l'ordre social et le bonheur public. M. de Lafare, évêque de Nancy, répondit énergiquement à Barnave, et démontra que ses principes étaient subversifs de l'ordre social et du bonheur public; sa principale raison se réduit à ceci : s'il est permis de rompre les engagements faits avec Dieu, à plus forte raison sera-t-il permis de rompre ceux qu'on a pris avec les hommes : alors tout lien social se dissout. L'argument était invincible.

On vous propose, s'écria-t-il, de rendre tous les religieux au siècle. Ainsi la volonté de l'homme pourra rompre des engagements volontaires et sacrés; ainsi on pourra désormais briser tout engagement civil et militaire, ainsi la religion et la morale seront attaquées : la religion en autorisant l'apostasie, la morale en introduisant le désordre dans le cloître et dans le siècle..... Quels moyens pour la régénération des mœurs! Que direz-vous aux provinces? Que diront les citoyens qui vous ont envoyés, lorsque vous serez de retour près d'eux? Devenus, sur leurs foyers, nos maîtres et nos juges, que leur répondrez-vous, quand ils verront les fondations de leurs pères dissipées, la religion ébranlée, ses ministres et ses autels dépouillés, les cloîtres profanés, les campagnes frappées de stérilité par la suppression de ces établissements religieux qui leur donnaient la vie; enfin, les biens de l'Église mis à l'encan?.... Ah! c'est assez de ruines; sortons de ces débris amoncelés, évitons ces remèdes empiriques qui promettent la vie et donnent la mort [2].

Garat voulut répondre, il se livra à des attaques violentes et outrageantes contre l'Église, jusqu'à dire qu'il n'y a jamais eu d'époque plus déplorable, pour la nature humaine, que celle où l'on a institué les ordres religieux; mais les interrupteurs couvrirent sa voix; et, malgré ses efforts, il ne put continuer son discours. Alors Lafare monta de nouveau à la tribune pour réparer l'injure qui venait d'être faite à la religion catholique; il proposa de la déclarer religion de l'État, conformément aux vœux des cahiers qui

[1] *Ibid.*, p. 385.
[2] *Idem.*

étaient unanimes à ce sujet. Dupont, Rœderer. Charles de Lameth, répondirent que demander cette déclaration, c'était faire injure aux sentiments religieux de l'Assemblée, en paraissant les révoquer en doute; que la religion catholique trouverait en eux ses véritables défenseurs, si elle courait quelque danger; qu'elle n'en courait aucun, pas plus que la royauté. Garat, lui-même, se disait aussi bon catholique que personne. Nous avons ici une nouvelle preuve que l'Assemblée ne voulait pas être accusée d'avoir ébranlé le trône ou l'autel, deux choses qui étaient encore chères au peuple; la motion de Lafare fut donc écartée, et l'on revint à la question des ordres religieux.

L'abbé de Montesquiou, craignant, sans doute, l'entière suppression des couvents, chercha à rendre la mesure le moins mauvaise possible. Il présenta un décret, d'après lequel la loi ne reconnaissait plus les vœux solennels de l'un et de l'autre sexe, mais les droits, quant au lien spirituel, étaient réservés à la puissance ecclésiastique. Les religieuses pouvaient rester dans leurs couvents, ce qui équivalait, pour elles, à un maintien provisoire. Les religieux, en se rangeant sous la dépendance des évêques, pouvaient quitter le cloître; pour ceux qui voulaient y rester, les départements devaient leur fournir des maisons commodes[1]. L'abbé Montesquiou fut applaudi; mais Barnave et Thouret le trouvant trop modéré, retranchèrent de son projet tout ce qui concernait la puissance spirituelle, et firent adopter un amendement qui déclarait que les ordres et congrégations de l'un et de l'autre sexe, étaient et demeureraient supprimés, en France, sans qu'il pût en être établis d'autres à l'avenir. Un deuxième article donné, à tous, la faculté de quitter le cloître, après avoir fait une déclaration devant la municipalité du lieu; on leur promet une pension convenable. Les religieux qui ne veulent pas quitter seront tenus de se retirer dans les maisons qui leur seront indiquées. Jusqu'à nouvel ordre, les maisons d'éducation publique et les établissements de charité devaient continuer de subsister. Les religieuses avaient la liberté de rester où elles étaient; elles n'étaient point obligées, comme les religieux, de réunir plusieurs maisons en une seule (13 février 1790). Tel est le décret par lequel se termina cette longue et tumultueuse discussion. Vous voyez qu'on a encore garde

[1] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. II, p. 43. 44.

certains ménagements, soit parce qu'on craignait l'opinion publique, soit parce qu'on était persuadé que tous quitteraient le cloître dès que les portes en seraient ouvertes. En effet, un grand nombre de moines, séduits déjà par les attraits du monde et les idées philosophiques du jour, se hâtèrent de rompre leurs liens et de prendre leur liberté. Ils vont s'associer aux excès populaires, servir d'instruments au schisme, figurer parmi les forcenés révolutionnaires et même parmi les régicides. D'autres, plus fidèles à leur vocation se réunirent dans les maisons qui leur furent momentanément désignées, et continuèrent à servir Dieu, et à édifier l'Église. Ils ne se croyaient pas relevés de leurs vœux, parce que l'Assemblée nationale ne voulait plus les reconnaître. Les religieuses, surtout, offrirent l'exemple d'un attachement sincère à leur état, et ces pieuses filles, dont les philosophes avaient affecté de déplorer le sort, qu'ils avaient présentées comme victimes des préjugés, comme gémissant sous la tyrannie la plus dure, donnèrent le démenti le plus formel à leurs détracteurs ; elles réfutèrent, par leur conduite, tant de fables débitées sur leur compte, et tant de fictions théâtrales où elles étaient livrées à une pitié insultante. Très peu profitèrent du décret de l'Assemblée nationale [1]. Nos philosophes ne s'attendaient pas à une pareille résolution : aussi les forceront-ils, plus tard, à faire ce qu'elles ne veulent pas faire volontairement, car leur but était, comme je vous l'ai déjà fait observer, de supprimer toutes les communautés religieuses, parce qu'ils convoitaient leurs biens.

Un historien contemporain, M. Gabourd, fait, sur la suppression des couvents, les réflexions suivantes que je trouve fort justes :

Ainsi, dit-il, l'Église de France était ruinée pierre à pierre ; l'assemblée nationale n'avait pas encore exercé le pouvoir durant douze mois, et déjà elle pouvait s'enorgueillir de ce qu'elle avait osé accomplir pour se montrer la digne héritière de la philosophie incrédule du siècle. Elle avait enlevé au clergé ses biens temporels, apanage des pauvres, et par là, elle l'avait déshérité du droit d'exercer la charité ; elle l'avait déclaré déchu à perpétuité du droit de former un ordre dans l'État, et lui avait enlevé toute administration spéciale ; elle avait mis en dehors de la loi ces ordres et ces congrégations monastiques, qui sont la milice avancée de l'Église, et qui, pendant tant de siècles, avaient distribué l'aumône, séché les larmes du peuple, conservé le dépôt des lettres et des sciences, couvert la France de monuments utiles, livré à la culture une

[1] *Mémoires pour servir à l'Hist. eccl.*, t. I, p. 147.

portion immense du pays. A ces bienfaits, dont le souvenir devait être impérissable et que rien ne pouvait remplacer, l'Assemblée avait substitué une bienfaisance officielle, une philantropie inintelligente et sèche; et le clergé, au lieu de secourir le malheureux, était désormais réduit à tendre la main aux préposés du fisc, et à recevoir, à titre de salaire, une parcelle de ses anciens revenus [1].

Cependant, à l'époque où nous sommes arrivés, aucune vente des biens ecclésiastiques n'avait encore été faite; ils étaient seulement mis à la disposition de la nation, hypothéqués pour la somme de 400 millions; le clergé espérait toujours qu'on ne les vendrait pas. Mais si l'Assemblée nationale a tardé de procéder à la vente de ces biens, c'était, non par scrupule de conscience, mais par crainte de ne pas trouver d'acheteurs. On avait encore trop le sentiment de la justice et le respect de la religion, pour s'empresser de s'enrichir par l'acquisition des biens consacrés au culte de la divinité et au soulagement des pauvres. Personne, du moins, ne voulait en être le premier acquéreur. Pour vaincre ce scrupule qui était d'ailleurs honorable et que l'Assemblée nationale aurait dû entretenir, Bailly proposa de les aliéner aux municipalités qui voudraient en faire l'acquisition, jusqu'à la concurrence de 400 millions. Cette proposition fut fortement combattue par le clergé. L'archevêque d'Aix, Boisgelin, renouvela la proposition qu'il avait déjà faite d'un emprunt de 400 millions, hypothéqués sur les biens du clergé [2]. Par cet emprunt, on pouvait racheter les assignats. L'abbé Maury s'est emporté dans cette discussion jusqu'à dire à une partie des représentants qu'ils n'avaient pas le courage de la honte. L'Assemblée, se croyant offensée, voulut l'exclure de son sein : mais, sur l'observation de Mirabeau, qu'il n'appartenait qu'à ses commettants, on se contenta de le censurer [3]. Le décret proposé par Bailly fut adopté et exécuté immédiatement (le 17 mars 1790). Les municipalités dont les membres n'encouraient aucune responsabilité personnelle, achetèrent ces biens, et les revendirent assez habilement [4]. La plupart restèrent entre les mains des fermiers, qui s'enrichirent ainsi à peu de frais. Les pauvres qu'on devait soulager d'après le premier décret, furent entière-

[1] *Hist. de la Révol.*, t. i, p. 388.
[2] *Biog. univ.*, art. Rochefoucauld.
[3] Thiers, *Hist. de la Révol.*, t. i, p. 205.
[4] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. ii, p. 57.

ment oubliés ; on avait le moyen de leur procurer des secours permanents, en dotant des maisons de charité, en faisant une retraite aux vieillards ; c'était peut-être l'unique occasion. Mais non, Messieurs, on n'a rien fait de semblable. Ces mêmes hommes qui avaient entraîné le peuple en lui donnant l'espérance d'améliorer son sort, n'ont rien fait pour lui, lorsqu'ils avaient tous les moyens entre leurs mains. La vente des biens du clergé n'a servi qu'à enrichir la bourgeoisie, qui était loin d'en user, comme le faisait l'Église ; la part des pauvres se trouvait supprimée.

Ces mesures, qui étaient hostiles à la religion, et qui, comme on le prévoyait, devaient être suivies de plus oppressives encore, portaient la désolation dans le cœur des catholiques. Partout on était inquiet ; partout, et notamment dans le midi, on faisait des prières pour la conservation de la foi qu'on croyait en danger. L'Assemblée nationale passait pour impie et anti-chrétienne aux yeux de tous les catholiques. Un chartreux, Dom Gerle, député réformateur, homme simple et sans expérience, qui s'était lié avec les députés incrédules, et qui croyait à leurs protestations, se proposa de justifier ses amis politiques du reproche d'impiété, qu'il regardait comme peu mérité. Il présenta donc le décret suivant, qui devait tranquilliser le pays et le rassurer sur le sort de l'antique religion ; son décret n'est que le développement de celui que Lafare, évêque de Nancy, avait déjà proposé.

Pour fermer la bouche à ceux qui calomnient l'Assemblée, en disant qu'elle ne veut pas de religion, et pour tranquilliser ceux qui craignent qu'elle n'admette toutes les religions en France, il faut décréter que la religion catholique, apostolique et romaine est et demeurera toujours la religion de la nation, et que son culte sera le seul autorisé.

Les députés du centre et du côté gauche ne pensaient pas comme Dom Gerle, il s'en fallait de beaucoup. Bien loin de favoriser le culte catholique et de le déclarer seul celui de l'État, ils étaient tout prêts à le détruire. Cependant ils avaient à cœur de ne point passer pour impies : ils firent donc leur profession de foi, en disant *qu'ils étaient et qu'ils voulaient vivre et mourir catholiques, apostoliques et romains*. Mais ils repoussèrent la motion de Dom Gerle, sous prétexte que la religion ne devait pas être l'objet d'une délibération publique ; qu'en faisant une loi, on lui donnerait un appui indigne d'elle, et qu'on révoquerait en doute des sentiments qui sont dans tous les cœurs[1]. Tel était le langage

[1] Degalmer, t. II, p. 59.

hypocrite du côté gauche et même celui de Mirabeau. Le côté droit fit tous ses efforts pour obtenir ce qui faisait l'objet de ses désirs, et ce qui se trouvait, comme nous l'avons vu, dans les cahiers des charges. Maury, Cazalès, Foucault, Montlosier et d'Epremenil, prolongèrent la discussion pendant deux jours; mais leurs efforts furent vains, Dom Gerle, étonné d'avoir excité de si vifs débats, retira sa motion, probablement par le conseil de ses amis, et l'on passa à l'ordre du jour [1].

Mais les catholiques du midi n'avaient pas grande confiance dans les protestations de l'Assemblée. A Toulouse, à Nîmes, à Montpellier, à Perpignan, ils tinrent des assemblées publiques ou secrètes dans le but de demander la révocation des décrets contraires aux intérêts ou aux principes de l'Eglise. Malheureusement, ces mouvements d'une généreuse résistance furent compromis par les royalistes, les partisans de la noblesse, et les mécontents de toutes les classes qui s'adjoignirent aux catholiques. La cause devint religieuse et politique : à Montauban, six cents femmes armées de piques et d'épées s'opposèrent à l'inventaire du mobilier que l'autorité avait ordonné de faire dans un couvent de Cordeliers; elles furent secondées par un bataillon de la garde nationale. Les protestants qui depuis plusieurs jours se tenaient sur leurs gardes, se crurent exposés à des attaques, et appelèrent des dragons à leur secours. L'Hôtel-de-Ville fut pris et repris et demeura aux catholiques, non sans morts et blessés. Pendant plusieurs jours, Montauban était en pleine contre-révolution, la cocarde blanche fut arborée. Mais la ville, étant mal secondée par les catholiques du midi, fut bientôt obligée de capituler [2]. Ce fut le 10 mai.

A Nîmes, on eut à déplorer des troubles plus graves, et là aussi les catholiques confondaient leur cause avec celle des royalistes, et s'abritaient sous les mêmes couleurs. Une cocarde blanche arrachée à un catholique par un soldat, fit naître une collision où se trouvaient d'un côté la garde nationale et les catholiques, et de l'autre la troupe et les protestants; il y eut des blessés de part et d'autre. Le baron de Marguerite, qui était député et siégeait au côté droit, fut accusé d'avoir favorisé les ennemis de la révolution et cité à

[1] *Ibid.*

[2] Gabourd, *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 399. — Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. II, p. 72.

la barre de l'Assemblée, où il ne lui fut pas difficile de se justifier. Après son départ éclatèrent de nouveaux troubles ; il y avait presque journellement lutte entre les citoyens des deux cultes. L'avantage demeura aux catholiques jusqu'au 14 juin 1790, mais ce jour-là, forcés de céder au nombre, ils furent poursuivis jusqu'aux extrémités de la ville, et obligés de se réfugier dans une tour, leur dernier asile. On tourna contre eux des pièces d'artillerie, des soldats pénétrèrent dans la tour, et plus de 80 catholiques furent massacrés sans résistance, et parmi eux étaient plusieurs prêtres que le hasard avait surpris dans l'émeute. Les prières et les larmes des victimes n'avaient pu trouver grâce devant leurs assassins. Des plaintes furent portées à l'Assemblée nationale : le baron de Marguerite défendit avec chaleur la cause des catholiques ; pour toute réponse, ceux-ci furent menacés et privés de leurs droits civils [1].

Je vous ai déjà parlé des troubles de Toulouse, de Marseille, de Valence, de Brest et de Rochefort : nous venons de voir que l'Assemblée, au lieu d'en empêcher le retour, prend les mesures les plus propres à les faire renaître ; qu'au lieu de resserrer les liens de la société si fortement ébranlée, elle les relâche encore davantage, ou plutôt elle les détruit totalement en violant le principe sacré de la propriété, et en portant atteinte aux devoirs de conscience. Mais la vente des biens ecclésiastiques et la suppression des communautés religieuses ne sont que le commencement des maux qu'elle va causer à l'Église, car elle va attaquer le catholicisme au cœur, après avoir détruit les institutions qui lui servaient de remparts.

VINGT-QUATRIÈME LEÇON.

Constitution civile du clergé. — Principes anti-catholiques de l'Assemblée. — Vice radical de cette constitution. — Discussion élevée à ce sujet. — Décret aussi impolitique qu'irréligieux. — Acceptation du roi, malgré l'avis du souverain pontife. — Exposition de principes donnée par les évêques à la demande du pape. — Obstination funeste de l'Assemblée.

L'assemblée constituante avait détruit l'influence temporelle du clergé en lui ôtant ses biens, et en le mettant au rang des salariés de l'État, le clergé n'existait plus comme corps politique. Pour des législateurs sages c'était une raison de plus de fortifier son in-

[1] Gabourd, *Id.*, — Degalmer, *Id.* — *Biog. univ.*, art. Marguerite.

fluence spirituelle. L'intérêt de l'État le demandait impérieusement. Le roi avait recommandé ce point dans son discours du 4 février. » Le respect dû aux ministres de la religion, avait-il dit, ne pourra » pas nonp lus s'effacer ; et lorsque leur considération sera princi- » palement unie aux saintes vérités qui sont la sauve-garde de l'or- » dre et de la morale, tous les citoyens honnêtes et éclairés auront » un égal intérêt à la maintenir et à la défendre. » Malheureusement les hommes modérés de l'Assemblée, qui étaient en majorité, ne connaissaient pas l'importance de la religion dans l'État; ils ne savaient pas quelles garanties d'ordre et de paix elle présente, ni quelle différence il y a entre des croyants dont la conscience est enchaînée par des principes fixes et invariables, et des incré- dules dont la raison est faussée par l'incohérence des idées phi- losophiques. Ils étaient égarés par les théories de J. J. Rousseau qu voulait réunir les deux pouvoirs en un seul, et « *tout ramener » à l'unité politique*, sans laquelle selon lui, jamais État ni gou- » vernement ne sera bien constitué[1]. »

Ils étaient persuadés comme Rousseau que le christianisme, tel qu'il était établi, ne prêchait que servitude et dépendance, qu'il était trop favorable à la tyrannie, incompatible avec la liberté, avec la démocratie, qu'il fallait le changer et en faire une religion civile. *Il faut décatholiser la France*, s'écriait Mirabeau dans son délire philosophique[2].

Ils croyaient en avoir le droit en vertu du principe de la souveraineté du peuple appliqué à l'Église ; je vous ai parlé de ce système inventé par Richer, soutenu par Febronius, et développé par Ricci dans son synode de Pistoie. Il consistait à faire résider dans le peuple le pouvoir spirituel comme le pouvoir temporel. Le pape, les évêques et les pasteurs n'étaient que les délégués ou les chefs *ministériels* du peuple ; ses représentants avaient tou pouvoir dans l'Église, ils pouvaient régler sa foi, sa morale, sa discipline, et les imposer même, suivant Rousseau, sous peine de mort.

Il y a donc, dit ce dernier auteur, une profession de foi purement civile dont il appartient au souverain de fixer les articles, non pas précisément comme dogmes de religion, mais comme sentiments de sociabilité, sans lesquels il est impossible d'être bon citoyen ni sujet fidèle. Sans pouvoir obliger

[1] *Contr. social*, liv. IV, c. 8.
[2] *Ibid.*

personne à les croire, il peut bannir de l'État quiconque ne les croit pas ; il faut le bannir, non comme impie, mais comme insociable, comme incapable d'aimer sincèrement les lois, la justice, et d'immoler au besoin sa vie à son devoir. Que si quelqu'un, après avoir reconnu publiquement ces mêmes dogmes, se conduit comme ne les croyant pas, qu'il soit puni de mort : il a commis le plus grand des crimes, il a menti devant les lois[1].

Réfléchissez, Messieurs, à ces étonnantes paroles, et vous verrez que les philosophes ont bonne grâce de crier contre l'intolérance du moyen-âge : au moins quand les lois punissaient de mort, elles punissaient pour la violation d'une religion qu'on croyait divine : ici on punit de mort pour une religion civile qu'on ne croit pas. Eh bien, Messieurs, ces principes, quelque absurdes qu'ils soient, sont ceux de la majorité de l'Assemblée constituante, et ils vont les mettre en pratique par une loi connue sous le nom de *Constitution civile du clergé.* Je vous dirai d'abord en quoi elle consiste, ensuite je vous montrerai combien elle est impolitique et anti-chrétienne.

Comme nous l'avons déjà vu, un comité ecclésiastique avait été formé dans le sein de l'Assemblée; la plupart de ses membres étaient des jansénistes ou des jurisconsultes, peu favorables à l'autorité de l'Église. Ce comité proposa de réduire le nombre des évêchés de 134 à 83, c'était un évêque par département; de faire une nouvelle circonscription des paroisses sur l'avis de l'évêque et des administrations des districts et des départements; de supprimer tous les chapitres des cathédrales et autres, de l'un et l'autre sexe ; de donner à l'évêque qui devait être le pasteur immédiat de la paroisse qu'il habitait, un nombre déterminé de vicaires qui devaient former son conseil, et dont il était obligé de prendre l'avis pour tout acte de juridiction. Les évêques étaient élus par le même corps électoral qui nommait les membres de l'Assemblée du département. Ils recevaient l'institution canonique des métropolitains ou des plus anciens évêques de la province. Il leur était expressément défendu de la demander au pape auquel ils devaient seulement écrire en témoignage de la communion qu'ils étaient résolus d'entretenir avec lui. L'élection des curés appartenait aux citoyens actifs de la paroisse; qu'ils fussent protestants, juifs, jansénistes, incrédules, tous avaient les mêmes droits électoraux. Le curé était confirmé canoniquement par l'évêque, comme

[1] *Contr. social*, liv. IV, c. 8.

celui-ci par le métropolitain. Évêques et curés étaient obligés de prêter serment de fidélité à la nation, à la loi, au roi et à la constitution décrétée par l'Assemblée nationale. Voilà les principaux articles de cette constitution qui produisit tant de persécutions et de malheurs. Il est des historiens qui la regardent comme un hommage rendu à la religion, comme un ouvrage de piété et un bienfait qui ramenait l'Église à ses usages primitifs. M. Thiers s'étonne de l'opposition que rencontra ce plan qui était *l'ouvrage des députés les plus pieux*.

C'était Camus, dit-il, et autres jansénistes qui, voulant raffermir la religion dans l'État, cherchaient à la mettre en harmonie avec les lois nouvelles... Sans Camus et quelques autres, les membres de l'Assemblée, élevés à l'école des philosophes, auraient traité le Christianisme, comme toutes les autres religions admises dans l'État, et ne s'en seraient pas occupés [1].

Il eût été fort heureux pour l'Église qu'ils ne s'en fussent point occupés. M. Thiers et d'autres historiens semblent être enchantés de cette constitution et n'y voient pas le moindre défaut : on n'avait touché, selon eux, ni aux doctrines de l'Église, ni à sa hiérarchie : les évêques étaient conservés, le pape restait, comme auparavant, le premier chef de l'Église. En soumettant, comme jadis, les curés et les évêques à l'élection populaire, l'Assemblée n'empiétait que sur le pouvoir temporel, qui choisissait les dignitaires ecclésiastiques. La constitution civile du clergé ne faisait donc aucun tort à la religion, et d'un autre côté, elle avait l'immense avantage de mettre l'Église en harmonie avec les institutions nouvelles. Rien n'était donc plus beau et plus naturel.

Tel est le raisonnement de ces hommes qui ne connaissent de la religion que l'extérieur, qui ne savent pas sur quoi elle est fondée. On a beau respecter l'extérieur d'un édifice, ses beaux appartements : si l'on en sape les fondements, il s'écroule, et tout tombe en ruine. Que manquait-il à cette constitution ? tout, tout, du moins des choses bien essentielles.

M. Thiers ne connaît pas la différence qu'il y a entre les orthodoxes et les hérétiques ou schismatiques, quelle que soit la piété de ces derniers. Il paraît croire que les députés *pieux* de l'Assemblée, en s'occupant du christianisme, de préférence à d'autres religions, l'ont honoré, *raffermi*, tandis qu'ils ont porté la destruction dans son sein. L'historien a cela de commun avec les gens du

[1] *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 229.

monde, qui s'imaginent qu'on ne porte aucune atteinte à la religion, tant qu'on conserve, en apparence, ses dogmes et sa morale. Mais, outre ces dogmes et cette morale, il y a des principes constitutifs, qui servent de fondements à l'Église, et auxquels on ne peut toucher sans détruire le tout. La constitution civile du clergé semblait respecter les dogmes et la morale de l'Église, mais elle méconnaissait son indépendance, sa hiérarchie, sa juridiction et sa discipline, qui font aussi partie de ses dogmes, et la partie la plus essentielle. Quelques observations suffiront pour vous faire comprendre le vice radical de cette constitution.

Son premier et principal vice était de séparer l'Église de France de son chef, qui conserve encore, si vous le voulez, une certaine primauté d'honneur, mais qui n'a plus celle de juridiction, puisque l'évêque reçoit sa confirmation du métropolitain, sans l'intervention du pape. Ce point est essentiel, il est tout. Une Église qui ne reçoit plus ses pouvoirs de son chef, est une Église acéphale et n'est plus chrétienne.

La constitution civile avait un autre vice non moins radical et qui se confond avec le premier, c'est qu'elle ôtait à l'Église un droit qui lui appartient essentiellement, et qu'elle avait exercé dans tous les siècles; c'est celui de se gouverner elle-même, de fixer sa discipline, d'instituer ses évêques, et de leur assigner le cercle de leur juridiction. L'Assemblée nationale, en réduisant les 134 évêchés à 83, a interverti toute juridiction, elle l'a enlevée en totalité à certains évêques, et en a donné une plus grande à d'autres. Par là, elle a usurpé les droits de l'Église, elle lui a ôté sa juridiction, son indépendance pour la soumettre entièrement avec ses dogmes, sa morale et sa discipline à l'autorité civile. Qu'on ne dise donc pas qu'elle n'a pas touché à ses dogmes; cela est faux, elle a touché à ses dogmes constitutifs, à son autorité, à son indépendance et à la suprématie de son chef; elle a touché également à sa discipline sous prétexte de rétablir les règles de l'Église primitive. Cependant, elle était bien loin de ces règles: dans la primitive Église, le peuple ne choisissait pas les évêques, il les désignait aux choix du clergé. L'élection tirait sa force, non du peuple, mais du consentement des prêtres et des évêques. L'élu recevait sa confirmation du métropolitain, il est vrai, mais celui-ci avait pouvoir, pour cela, du pape, comme je vous l'ai dit dans une autre occasion. D'ailleurs, les chrétiens qui concouraient

autrefois à l'élection des évêques, étaient tous de fervents catholiques : les hérétiques, les mauvais chrétiens et les pénitents mêmes en étaient exclus. Il n'y avait donc aucune ressemblance entre la discipline établie par l'Assemblée constituante et celle de la primitive Église : aussi les évêques le firent-ils sentir avec une modération digne de leur caractère. L'archevêque d'Aix, Boisgelin, prit la parole dès les premiers jours de la discussion, et posa la question avec une grande netteté.

On veut, dit-il, rappeler les ecclésiastiques à la pureté de l'Église primitive. Ce ne sont pas des évêques, successeurs des apôtres, ce ne sont pas des pasteurs, chargés de prêcher l'Évangile, qui peuvent rejeter cette réclamation; mais si l'on nous rappelle notre devoir, nous rappellerons aussi nos droits et les principes sacrés de la puissance ecclésiastique. J.-C. a donné sa mission aux apôtres pour le salut des fidèles : il ne l'a confiée ni aux magistrats ni aux rois; il s'agit d'un ordre de choses dans lequel les magistrats et les rois doivent obéir. La mission que nous avons reçue par la voie de l'ordination et de la consécration, remonte jusqu'aux apôtres. On vous propose aujourd'hui de détruire une partie des ministres, de diviser leur juridiction; elle a été établie et limitée par les apôtres : aucune puissance humaine n'a droit d'y toucher.

Ces paroles qui heurtaient les opinions des députés philosophes, excitèrent de violents murmures dans les rangs de la gauche; mais l'orateur insista, cherchant à faire comprendre que les démembrements des provinces ecclésiastiques ne peuvent se faire que par l'Église; il fait même entendre que la plupart pourraient être agréés, si l'on recourait à son autorité; mais il dit, qu'en aucun cas, les évêques ne peuvent renoncer aux formes prescrites par les conciles[1].

Ces éclatantes vérités, qui sont celles de tous les siècles, ne firent aucune impression sur des hommes déterminés à établir une religion civile. Robespierre, voulant tout niveler, et croyant, sans doute, que le célibat élevait les ministres de la religion au-dessus des autres citoyens, en demanda l'abolition, mais sa proposition paraissait encore si étrange, que des murmures unanimes accueillirent l'orateur et lui imposèrent silence. Le janséniste Camus lui succéda à la tribune, et étala son érudition historique pour appuyer les innovations dont il avait été un des principaux auteurs. Le curé de Roanne, l'abbé Goulard, qui lui répondit, démontra, par des arguments clairs et évidents, que la constitution civile présentée au clergé, était une tentative de presbytéranisme. S'adressant

[1] Gabourd, *Hist. de la Révol.*, t. 1, p. 393.

ensuite à ceux qui voulaient l'élection des évêques et des curés par le peuple, il leur demanda si les mœurs du clergé, qu'on se permettait de tant censurer, deviendraient plus pures lorsque les prêtres ne dépendraient plus que de la popularité et des districts, au lieu d'être soumis à la discipline et à l'autorité de leurs supérieurs hiérarchiques. Mais l'exemple du curé de Roanne ne fut pas suivi par tous les ecclésiastiques de l'Assemblée; plusieurs curés et mêmes quelques évêques parurent à la tribune, pour faire parade de leur révolte et de leur désertion. L'évêque de Clermont, vivement affecté, demanda, en vain, que la question fût renvoyée à un concile national, dont les résolutions seraient ensuite sanctionnées par le pape, ce que l'Assemblée nationale était loin d'accepter, puisqu'elle était décidée à ne rien accorder au pape, et à exercer elle-même le souverain pouvoir dans l'Église, selon les principes dont je vous ai parlé. Poussée par un sentiment de présomption et d'orgueil, elle adopta le projet de loi à une grande majorité (12 juillet 1790).

La France était décatholisée, selon les vœux de Mirabeau, elle avait une religion civile, selon ceux de J.-J. Rousseau, religion qui n'a plus son caractère divin, et qui, par conséquent, est sans force sur les âmes. Car, ce qui donne de l'empire à la religion, ce qui lui donne de l'influence sur les cœurs, c'est qu'elle est au-dessus de la volonté humaine, au-dessus de toutes les institutions politiques; du moment qu'elle passe pour une œuvre humaine, elle ne pénètre plus dans les profondeurs de la conscience, et elle ne peut plus rendre aucun service à la société : et tel a été le sort de cette religion civile : dès ses premiers jours elle s'est trouvée réduite à l'impuissance. Elle avait été humanisée, comme le pouvoir, et comme lui, elle est tombée dans le mépris. On ne peut comprendre la folie de la majorité de l'Assemblée, lorsqu'on pense au temps où elle a donné cette constitution; elle était occupée alors à rétablir la paix, à régénérer la société, et c'est ce moment qu'elle choisit pour détruire l'action religieuse qui, seule, donne la paix et la vie au corps social. Au moment où le lien social était disloqué, et où la division existait partout, elle vient jeter au sein de la France un nouveau brandon de discorde, car pouvait-elle croire que sa religion civile allait être acceptée par le clergé et les fidèles sans difficultés, sans contradiction et sans résistance; si elle le croyait, elle était coupable d'une grande ignorance du cœur

humain, et de l'état religieux en France ; si elle ne le croyait pas, elle était plus coupable encore, puisqu'elle travaillait à une guerre civile ; ainsi la constitution civile du clergé était une œuvre aussi impolitique qu'irréligieuse.

Louis XVI, qui comprenait mieux l'importance de la religion que l'Assemblée, était inquiet de cette constitution ; comme on a été plusieurs mois à la remanier et à la discuter, il avait eu le temps de s'adresser à Rome, pour adjurer le Souverain-Pontife de l'examiner, et de voir s'il n'était pas possible de faire des concessions dans la circonstance critique où se trouvait l'Eglise de France. Le pape Pie VI lui répondit par une lettre qui est une pièce importante pour l'histoire de France, comme pour l'histoire de l'Eglise.

A notre très-cher fils en J.-C., salut et bénédiction apostolique. Quoique nous soyons bien loin de douter de la ferme et profonde résolution où vous êtes de rester attaché à la religion catholique, apostolique et romaine, au Saint-Siége, centre de l'unité, à notre personne, à la foi de vos glorieux ancêtres, nous n'en devons pas moins appréhender que, les artifices adroits et un captieux langage, surprenant votre amour pour vos peuples, on ne vienne à abuser du désir ardent que vous avez de mettre l'ordre dans votre royaume, et d'y ramener la paix et la tranquillité.

Nous qui représentons J.-C. sur la terre, nous, à qui il a confié le dépôt de la foi, nous sommes spécialement chargé du devoir, non plus de vous rappeler vos obligations envers Dieu et envers vos peuples, car nous ne croyons pas que vous soyez jamais infidèle à votre conscience, ni que vous adoptiez les fausses vues d'une vaine politique ; mais, cédant à notre amour paternel, de vous déclarer et de vous dénoncer de la manière la plus expresse, que si vous approuvez les décrets relatifs au clergé, vous entraînez, par cela même, votre nation entière dans l'erreur, le royaume dans le schisme, et peut-être vous allumez la flamme dévorante d'une guerre de religion. Nous avons bien employé jusqu'ici toutes les précautions pour éviter qu'on ne vous accusât d'avoir excité aucun mouvement de cette nature, n'opposant que les armes innocentes de nos prières auprès de Dieu ; mais si les dangers de la religion continuent, le chef de l'Église fera entendre sa voix ; elle éclatera, mais sans compromettre jamais les devoirs de la charité.

Votre Majesté a, dans son conseil, deux archevêques, dont l'un, pendant tout le cours de son épiscopat, a défendu la religion contre les attaques de l'incrédulité ; l'autre possède une connaissance approfondie des matières de dogme et de discipline. Consultez-les, prenez avis de ceux de vos prélats en grand nombre, et des docteurs de votre royaume, qui sont distingués tant par leur piété que par leur savoir. Vous avez fait de grands sacrifices au bien de votre peuple ; mais s'il était en votre disposition de renoncer même à des droits inhérents à la prérogative royale, vous n'avez pas le droit d'aliéner en rien, ni d'abandonner ce qui est dû à Dieu et à l'Église, dont vous êtes le fils aîné.

Prenons confiance dans la Providence divine, et, par un attachement inviolable à la foi de nos pères, méritons d'en obtenir le secours dont nous avons besoin. Quant à nos dispositions particulières, nous ne pouvons désormais être sans inquiétude et sans douleur, à moins de savoir la tranquillité et le bonheur de votre Majesté assurés. C'est dans ce sentiment d'une affection toute paternelle que nous vous donnons, du fond de notre cœur, à Votre Majesté, ainsi qu'à votre auguste famille, notre bénédiction apostolique.

Cette lettre est datée du 10 juillet, par conséquent deux jours avant que la constitution civile du clergé fût définitivement adoptée. Le pape écrivit en même temps aux deux archevêques que le roi devait consulter, parce qu'ils étaient de son conseil ; c'étaient de Pompignan, archevêque de Vienne, et Champion de Cicé, archevêque de Bordeaux, deux prélats fort distingués, qui ont eu tort de tenir leur lettre secrète ; c'était probablement à la prière du roi. On leur a reproché de n'avoir pas détourné Louis XVI d'accepter la constitution civile du clergé. Ce reproche ne peut être fait à de Pompignan qui est tombé malade peu de temps après, et qui n'a plus assisté au conseil. On ne peut le supposer infidèle à la promesse qu'il avait faite au pontife, dans une réponse du 29 juillet, de faire tout son possible pour seconder ses vues [1].

Quant à l'archevêque de Bordeaux, il n'osa pas conseiller comme ministre ce qu'il pensait comme évêque : hâtons-nous de dire qu'il s'en est amèrement repenti, et qu'il a fait plus tard une humble et pieuse rétractation. Mais le roi était suffisamment averti par la lettre du Pontife et par sa propre conscience, et il n'eut pas la force de refuser sa sanction qu'on lui avait impérieusement demandée (le 24 août). Il contribua ainsi à l'établissement du schisme dans un royaume qui jusqu'alors s'était glorifié du nom de très-chrétien. Forcé de signer, il écrivit au pape pour le prier de confirmer au moins quelques articles de cette constitution. Pie VI, plein de bonne volonté, voulut connaître, avant de répondre, l'opinion des évêques de France, et il leur écrivit à ce sujet. De son côté il nomma une congrégation de vingt-quatre cardinaux pour examiner cette affaire.

Les évêques se sont empressés de répondre aux désirs du pape, et de donner leur avis motivé. Le 30 octobre (1790) parut l'*Exposition des principes sur la constitution civile du clergé*, sous le nom

[1] *Biog. univ.*, art. Pompignan.

de Boisgelin, archevêque d'Aix et signée par trente évêques, membres de l'Assemblée nationale. C'était une critique approfondie, juste et modérée de la constitution civile du clergé. L'auteur, avec une grande netteté et une profonde érudition, indiqua les limites qui doivent séparer, dans la question présente, les deux puissances ; il défendit la juridiction de l'Eglise, montra par les témoignages de la tradition son droit incontestable de fixer les métropoles, d'instituer les évêques, de leur donner la mission, et de faire des règlements de discipline. Il prouva par les mêmes témoignages que l'Etat n'a jamais érigé des métropoles, établi des évêchés, ou porté atteinte à ceux qui existaient sans le concours de l'Eglise. Il montra aussi la différence entre les élections actuelles et celles d'autrefois, qui se faisaient concurremment avec le clergé et les conciles provinciaux. Il se plaignit de la suppression des monastères et des ordres religieux, comme d'un attentat contre la liberté de conscience. Enfin il demanda qu'on eût recours au pape, et qu'on autorisât la convocation d'un concile national, afin qu'on ne fît aucun changement dans la discipline de l'Eglise, que selon les lois canoniques.

Cent dix évêques français joignirent leur adhésion à celle des trente premiers qui avaient d'abord signé l'Exposition. Cette déclaration devint donc un jugement de toute l'Eglise gallicane. J'ajouterai qu'elle devint le jugement de l'Eglise universelle par l'approbation du souverain Pontife.

Mais les membres de l'Assemblée, qui étaient bien déterminés à soumettre l'Eglise à leur pouvoir, ne s'arrêtèrent pas à ce jugement; ils firent même un crime aux évêques de l'avoir porté. Alors commencèrent les délations et les calomnies contre le clergé, on l'accusait d'être ennemi de la constitution, qu'on confondait à dessein avec la constitution civile du clergé. Or, aux yeux du peuple, être ennemi de la constitution, c'était être ennemi de l'âge d'or qu'elle devait amener, c'était être ennemi de la patrie et être coupable du crime de lèse-nation. Vous comprenez, Messieurs, combien il était facile aux révolutionnaires de tromper avec ces mots le peuple et d'exciter sa haine contre le clergé. Aussi le clergé fidèle fut-il livré au mépris et à l'insulte de la populace. Il n'y avait point d'invectives et d'outrages qu'on ne se permît contre lui. Les évêques ne manquèrent pas à ce qu'ils devaient à leur caractère. Beaucoup d'entre eux publièrent des in-

structions et des lettres pastorales pour montrer avec autant de science que de talent, le vice radical des changements décrétés, et éclairer les peuples qu'on cherchait à égarer. Ils furent secondés par des ecclésiastiques instruits, qui composèrent des écrits aussi solides qu'utiles. Des laïques même entrèrent dans la lice; bien plus, quelques écrivains du parti janséniste se mirent à réfuter Camus, leur confrère, et cela en se servant de ses propres armes[1].

Les lumières ne manquaient pas, elles étaient plus que suffisantes pour éclairer les membres de l'Assemblée et les faire reculer devant l'exécution de leur décret. Mais leur impiété et leur mauvaise foi envers le clergé ne leur permirent pas de reculer. Nous verrons prochainement ce qu'ils firent pour l'exécution de leurs décrets impies.

L'abbé JAGER.

Sciences historiques et législatives.

ÉTUDE SUR DAGUESSEAU,

AVOCAT GÉNÉRAL AU PARLEMENT DE PARIS, PROCUREUR GÉNÉRAL, PUIS CHANCELIER DE FRANCE.

CINQUIÈME ARTICLE[2].

SUITE DE LA LUTTE DE DAGUESSEAU CONTRE LE SAINT-SIÉGE.

Affaire du *Problème ecclésiastique*. — Assemblée du clergé de 1700. — Affaire du *Cas de conscience*. — Raison et caractères de la tendance de Daguesseau au jansénisme. — Condamnation implicite de la déclaration de 1682, par Daguesseau, dans le temps même où il se portait le défenseur des doctrines gallicanes.

1699—1711.

Depuis la paix de 1668, le jansénisme n'avait pour ainsi dire pas élevé de nouveaux troubles, grâce surtout à la modération du P. de la Chaise, confesseur du Roi, et à l'administration de l'archevêque de Paris, François de Harlay. Peu après l'avénement du successeur de M. de Harlay, Louis Antoine de Noailles, prélat

[1] *Mémoires pour servir à l'Hist. eccl.*, t. I, p. 157.
[2] Voir le 4e article au n° précédent, ci-dessus, p. 434.

respectable par la pureté de ses mœurs, mais d'un caractère à la fois trop facile et trop tenace, « les jansénistes, » las d'une si longue tranquillité, rompirent « un silence forcé qui cependant leur » avait été si salutaire[1], » et plusieurs « escarmouches » furent le prélude de la grande guerre que nous verrons éclater après la bulle *Unigenitus*..

Un libelle anonyme parut vers la fin de l'année 1698 ou au commencement de l'année 1699, sous le titre de *Problème Ecclésiastique*, dans lequel on opposait Louis-Antoine de Noailles, évêque de Châlons, approbateur des *Réflexions morales sur le Nouveau Testament*, par le P. Quesnel, et, ajoute Daguesseau, *de ce qu'en appelait le jansénisme dans ce Père*, à Louis-Antoine de Noailles, archevêque de Paris, qui avait condamné le même jansénisme dans un livre de l'*Exposition de la foi, touchant la grâce et la prédestination*, attribué par les *Mémoires* de notre auteur au P. Gerberon, et qui était de Barcas, neveu du célèbre abbé de Saint-Cyran.

« Le soupçon tomba d'abord sur les jésuites ; » l'impression que l'archevêque de Paris en conçut à leur égard ne s'effaça jamais entièrement, même lorsqu'ensuite « D. Thierry, bénédictin de la » congrégation de St-Vannes, et janséniste *des plus outrés*[2], » eut avoué qu'il était le véritable auteur du libelle. L'archevêque eut recours à l'autorité du parlement. Un arrêt du 29 janvier 1699, rendu sur les conclusions de Daguesseau[3], condamna le *Problème* au feu.

L'Assemblée du clergé qui se tint en 1700, fournit au parti janséniste un nouveau prétexte d'animosité.

L'Assemblée de 1682 avait voulu censurer certaines propositions de morale relâchée, extraites principalement des ouvrages de théologiens jésuites et déjà condamnées par l'inquisition à Rome; mais Louis XIV avait jugé à propos de ne pas lui en laisser le temps. En 1700 il laissa faire. Le clergé, conduit par Bossuet et par M. de Noailles, nouvellement élevé au cardinalat, tenait à condamner ces propositions, ce qui devait paraître au moins inutile après la sentence qu'avait rendue le premier siége.

[1] *Mém. hist.*, p. 192.
[2] *Ibid.*, p. 224.
[3] Le réquisitoire nous a été conservé (*Œuv.*, t. I, p. 246-249).

On voulut en même temps condamner les jansénistes « par rap-
» port à leur affectation de traiter toujours le jansénisme de fan-
» tôme[1]. »

Cette Assemblée eut donc un double tort, 1° d'affecter de renouveler les condamnations portées à Rome ; 2° de considérer les jésuites et les jansénistes comme *deux partis* entre lesquels elle prétendait tenir la balance égale. Par là elle semblait mettre sur la même ligne les serviteurs les plus fidèles de l'Eglise catholique, ses enfants les plus obéissants et ceux que le pape Alexandre VII avait appelés *perturbateurs du repos public et enfants d'iniquité.* La conduite de Bossuet dans cette circonstance montre combien la pente vers l'erreur est glissante pour celui qui y a seulement posé le pied. Après avoir dénoncé lui-même à l'Assemblée *les excès outrés du jansénisme,* il consentit, pour épargner la mémoire d'Arnauld, à ce qu'une des propositions jansénistes déférées à l'Assemblée ne fût pas censurée [2] ; et il disait : « On ne peut pas dire que *ceux qu'on appelle communément*
» *jansénistes* soient hérétiques, puisqu'ils condamnent les cinq
» propositions condamnées par l'Eglise. — Cette distinction du
» livre et des propositions, observe de Maistre, n'a de sens que
» dans l'hypothèse jansénienne qui refuse à l'Eglise le droit de
» décider dogmatiquement *qu'une telle proposition est dans un tel*
» *livre.* Mais depuis que l'Eglise a décidé *qu'elle avait droit de*
» *décider,* et qu'elle a usé de ce droit de la manière la plus expresse,
» il devient absolument égal de défendre les cinq propositions ou
» le livre qui les contient. » Le même auteur compare avec étonnement cette froideur de l'évêque de Meaux en face du jansénisme, « l'hérésie la plus dangereuse qui ait existé dans l'Eglise,
» précisément parce qu'elle est la seule qui ait imaginé de nier
» qu'elle existe, » et l'éclat qu'il fit à propos du livre des *Maximes des Saints* de Fénelon, dont les erreurs étaient d'un genre si excusable. Telle était l'affinité des principes de 1682 avec le jansénisme, qu'ils amenaient presque jusque dans les subtils détours de la secte un évêque éminent, qui n'a jamais cessé d'en réprouver la doctrine [3].

[1] *Mém. hist.*, p. 227.

[2] Bausset, *Hist. de Bossuet*, t. IV, liv. XI. Cf. liv. XIII, n° 2, et t. I, liv. II, n° 18.

[3] De l'*Église gallicane*, liv. II, chap. 11.

Ce langage, cette attitude de Bossuet ont dû nécessairement influer sur les opinions de Daguesseau. Remarquez des expressions analogues dans le rapport du premier et dans les écrits du second. Déjà le premier avocat-général avait pris les avis du prélat au sujet de certaines questions, en sorte que le réquisitoire du 14 août 1699, dans l'affaire de Fénelon, paraissait à Bossuet plutôt l'ouvrage d'un évêque et d'un théologien que d'un magistrat. Il avait donc confiance dans le rédacteur des Quatre Articles. Comment croire que les tendances de Bossuet, manifestées dans l'Assemblée de 1700, ne contribuèrent pas à déterminer ses vues sur le jansénisme, et ce simulacre d'impartialité à l'égard des *deux partis*, dont le secret se trahit par des traits fréquents de malveillance vis-à-vis des jésuites et par les équivoques et les actes les plus propres à favoriser l'audace des jansénistes [1]. On le verra surtout par un mémoire à l'occasion de la bulle *Vineam Domini*, que nous examinerons à sa date.

Si l'Assemblée de 1700 pensait consolider la paix de l'Eglise, elle fut loin de réussir dans son dessein. Notre auteur, qui voyait dans ses décisions une «égalité de justice contre les deux partis,» ajoute qu'elles n'aboutirent qu'à « leur inspirer de nouvelles » pensées de guerre [2].» Il est certain au moins, même d'après son récit, que le janséniste fut l'agresseur par la publication du *Cas de Conscience* (1702).

On y supposait un confesseur embarrassé de savoir s'il devait accorder l'absolution à un ecclésiastique de province qu'on lui a dit avoir des sentiments nouveaux et singuliers. Il a donc examiné cet ecclésiastique, qui lui a répondu, entre autres choses, qu'il condamnait les cinq propositions dans tous les sens condamnés par l'Église, et même dans le sens de Jansénius, comme Innocent XII l'avait expliqué dans son bref aux évêques des Pays-Bas [3]; mais que *sur le fait* il lui suffisait d'avoir une soumission de respect et de silence. « Un très-grand nombre de docteurs à qui la » consultation fut présentée, dit Daguesseau, ne sentirent ni les » piéges qu'on leur tendait, ni les conséquences de leur décision.» Il y en eut environ quarante qui « souscrivirent [4] sans beaucoup

[1] *Mémoires* (Œuv., t. VIII, passim).
[2] *Mém. hist.*, p. 228.
[3] Des 6 février et 24 novembre 1696.
[4] Le 20 juillet 1700.

» de réflexions à la décision qui leur fut présentée et qui devint » bientôt publique.... » (sur la fin de 1702 ou au commencement de 1703). Cet écrit excita les réclamations les plus vives. Condamné par l'évêque d'Apt, le 4 février, il le fut par le pape le 12 du même mois (1703), et de tous cotés par les évêques et par les facultés de théologie. Le cardinal de Noailles, en gardant le silence, parut de connivence avec les signataires ; mais il se hâta de suivre l'exemple du pape (22 février), et d'engager les docteurs à se rétracter. Il y parvint presque complétement avec l'aide de Bossuet qui s'était fortement prononcé contre le *Cas de Conscience*[1]. Un arrêt du Conseil du roi rendu à l'unanimité et copié mot pour mot sur celui de 1668, imposa silence « aux deux partis [2], » traitant ainsi « la vérité comme l'erreur, » ce qui favorisait indirectement le jansénisme, ainsi que le pape et ceux qui lui étaient unis s'en plaignirent bientôt après. Tout « semblait » fini, et, pour emprunter les expressions de Daguesseau en les retournant contre lui-même, « tout cela étoit plus que suffisant à n'envisager que le » bien de la chose ; mais tout cela n'étoit rien pour contenter la » prévention ou la passion de ceux qui avaient part à cette affaire[3]. » Le gallicanisme veillait, afin que l'Église ne fût jamais exempte de difficultés et de « tracasseries » (nous répétons le mot de Louis XIV[4].

L'étendue que l'auteur des *mémoires* a donnée à l'histoire de sa participation aux affaires religieuses jusqu'en 1710, nous oblige à en resserrer l'exposé autant que possible, sans cependant omettre aucun des actes les plus importants auxquels il se trouva mêlé. Nous ne prétendons pas établir au sujet des maximes gallicanes, une discussion détaillée à laquelle ne s'attacherait aucune autorité, et que tant d'excellents écrits sur ces matières difficiles et compliquées ont d'ailleurs rendue inutile. Encore quelques années, et Daguesseau laissera tomber sa plume gallicane, la lumière

[1] Voyez Picot, *Mémoires d'hist. eccl. du 18e siècle*, t. I, p. 21-25, sous l'année 1703. — Bausset, *Hist. de Fénelon*, liv. v, n° 1, t. III, p. 293 à 299, 301 à 303. — Daguesseau, *Mémoires historiques sur les affaires de l'Église de France*, Œuv., t. VIII, p. 189 (1re de ces *Mémoires*) à 233, et p. 253.

[2] *Mém. hist.* (Œuv., t. VIII, p. 231).

[3] *Ibid.*, p. 233.

[4] *Ibid.*, p. 267.

se fera pour lui. En racontant sa lutte contre la suprématie papale, lutte où son activité se manifeste par tant d'écrits et de démarches, nous ne craindrons donc pas de reproduire en partie les expressions passionnées dont il décrit les assauts livrés à l'esprit du grand roi, semblable à une place forte que se disputaient d'un côté les défenseurs de l'autorité romaine, les jésuites, les sulpiciens, l'évêque de Chartres, confesseur de Madame de Maintenon, de l'autre les magistrats du parlement, et à leur tête le premier président de Harlay.

Le style peint l'homme : la passion revêt chez l'historien de ces événements, qui en était en même temps un des principaux acteurs, un caractère particulier, celui d'une singulière naïveté qui adoucit l'affliction du lecteur catholique, et désarme la colère en excitant parfois le sourire.

Daguesseau était procureur-général depuis la fin de l'année 1700. Son mérite éminent lui avait fait obtenir cette place, comme on l'a vu, fort jeune encore. Il porta dans la lutte avec l'ardeur de l'âge viril le sang-froid d'une logique qui peut paraître quelquefois pressante dans ses déductions, mais n'en est pas moins vicieuse dans ses premiers principes. Ayant été averti « que l'on vouloit » engager le roi à interposer son autorité pour faire recevoir solen- » nellement le bref du pape dans son royaume, » il « crut devoir » prévenir le coup » par deux mémoires au chancelier de Pontchartrain pour « lui développer le venin *caché* dans ce bref, » c'est-à-dire « les abus et les entreprises de la cour de Rome » sur nos libertés » qui « *y éclatoient* de tous côtés [1]. » Ces deux mémoires dont Pontchartrain fit son profit afin de « détourner l'orage, » nous ont été conservés [2]. L'auteur y considère le bref comme ne présentant aucun des caractères d'un décret de doctrine, mais seulement comme une ordonnance de police bonne seulement pour Rome immédiatement soumise à l'autorité ordinaire du pape ; mais la France, n'en ayant *aucun besoin*, puisque ni ses évêques ni le roi, *protecteur de l'Église*, ne l'ont demandée, ne pourrait *que perdre en la recevant*. En effet « tout ce qu'une » puissance étrangère veut entreprendre et faire dans le royaume » doit être toujours suspect, quand même dans le fond on n'y

[1] *Mém. hist.*, p. 233, 234.
[2] *Œuv.*, t. VIII, p. 359 à 383.

» trouveroit rien que d'innocent ; ainsi le bref du pape sera, si l'on » veut, une ordonnance juste, nécessaire, avantageuse à la paix » de l'Église, » n'importe ! « Nos libertés, dont nos pères ont été » si justement et si saintement jaloux, ne consistent pas seulement » à ne pas recevoir des lois contraires à nos mœurs, mais encore » à n'avoir *point d'autres lois que les nôtres* dans ce qui regarde » la police et la discipline. » Si on envisage le bref comme un décret de religion, à l'évêque appartient le droit de juger en première instance d'un écrit publié dans son diocèse ; l'archevêque de Paris a jugé avant d'avoir pu connaître le bref[1] : s'il y avait eu appel, le droit de jugement aurait appartenu aux évêques comme supérieurs immédiats, et non au pape. « On ne peut examiner » sérieusement le bref sans découvrir les *pièges* qui sont *cachés* » sous une simplicité apparente. Quoiqu'on ait pris la précaution » de n'y pas insérer la clause *proprio motu*, » il n'en est pas moins rendu par le pape *de son propre mouvement*, ce qui signifie, remarquez-le bien, « sans être consulté par nos évêques *ou par* » *le roi*. — *Ni le roi* ni les évêques ne lui ont déféré le jugement. » Par cet échantillon on peut, nous le croyons, apprécier le ton de ces mémoires et la manière dont y raisonne le procureur-général. Nous n'ajouterons rien à ces extraits, s'il n'y faisait toutes réserves en faveur de plusieurs maximes du *Cas de Conscience*, suivant lui parfaitement « saines » et orthodoxes ; quelques-unes même « premier principe » des libertés gallicanes. « Telle est par » exemple la maxime avancée par l'auteur du *Cas de Conscience* » que les décrets de l'inquisition n'obligent point en France. Tel » est encore ce qui est dit ensuite que les plus saints papes ont reconnu eux-mêmes *qu'ils n'étaient pas exempts de surprise* ; » maxime dont on s'est servi tant de fois dans les dernières dis» putes que la France a été obligée de soutenir contre la cour de » Rome. » Nous reconnaissons encore ici l'intime liaison du jansénisme et du gallicanisme.

[1] Daguesseau, dans les *Mémoires historiques*, reconnaît qu' « il y eut des » chronologistes *trop exacts* qui prétendirent qu'il y avait quelque erreur » dans la date de l'ordonnance du cardinal de Noailles et que la nouvelle du » bref qui était sur le point d'arriver l'avait fait rétrograder de quelques » jours. » P. 230.

[2] Cf. 2e mémoire sur l'affaire de l'évêque de Saint-Pons (Œuv., t. VIII, p. 437).

On peut dire que jusqu'à présent, la biographie de Daguesseau, en ce qui regarde les discussions religieuses, n'a nullement été faite ; nos lecteurs ne seront pas embarrassés d'en dire la raison. Personne n'a déterminé d'une manière précise en quoi consistait, jusqu'où allait son penchant au jansénisme. Ce ne fut chez lui qu'un entraînement non entier, non absolu, résultat de son admiration littéraire pour les chefs de la secte, et de sa foi aux doctrines gallicanes.

1° Sa tendance au jansénisme eut une origine et un motif littéraires. La perfection du discours et de la diction paraît le motif déterminant de son admiration pour le docteur Arnauld, Pascal et Nicole. On le reconnaît aisément à la manière dont il les a loués dans ses écrits, tandis qu'il parle très-tranquillement de Quesnel qui n'a aucune renommée comme écrivain. Il engage son fils aîné à apprendre l'éloquence dans les ouvrages d'Arnauld, de Nicole et dans les *Provinciales*, et et même temps l'ensemble de la religion, et particulièrement la morale dans ceux de Nicole, les preuves de la religion dans les *pensées* de Pascal. Il n'a pas assez d'expressions pour qualifier ces *génies si forts et si puissants*, ces *logiciens parfaits*, ces *moralistes sublimes*. Il appelle Arnauld « le plus grand dialecticien de son siècle. » Il dit de lui : « la » logique la plus exacte, conduite et dirigée par un esprit naturel» lement géomètre est l'âme de tous ses ouvrages.... C'est un corps » plein de suc et de vigueur, *qui tire toute sa beauté de sa force* » et qui fait servir ses ornements mêmes *à la victoire*, etc.[1]. » Il élève aussi beaucoup Pascal. « M. Pascal, dit-il, joignoit à une » piété éminente, tous les talents de l'esprit les plus rares. Pro» fond mathématicien, etc., écrivain éloquent et le plus pur de » son siècle, il a fixé en quelque sorte le génie de la langue Fran» çaise, etc. ; » suivent des observations au sujet des *Pensées* que Pascal a laissées sur la religion et de la marche à suivre « si l'on » vouloit en faire usage et former l'édifice dont elles sont les ma-

[1] Voy. 1re *instruction* à son fils, 27 septembre 1716, p. 7, 10, 114 à 116, 121 (Œuv., t. xv). Parmi les *Provinciales*, il vante surtout la 14e comme « un » chef-d'œuvre d'éloquence » égal aux plus beaux discours de Démosthènes et de Cicéron. — *Fragment sur les pensées de Pascal* (Œuv., t. xvi, p. 328 à 240, et dans l'édition in-4°, t. xii, p. 422 à 424. — Sur Quesnel, *Mém. hist.*, (Œuv., t. viii, p. 297, 299).

» tériaux. » Il regarde les *Pensées* comme « une source abondante » où tant d'auteurs ont puisé les plus belles et les plus solides ré- » flexions sur la religion, » et il n'apporte à ces éloges, du reste mérités en partie, aucune restriction à l'égard des maximes jansénistes qui s'y rencontrent [1].

Enfin Arnauld et Pascal sont cités approbativement dans la correspondance qu'à l'époque de ses disgrâces il entretint avec Valincour [2]. Jean-Baptiste Henri du Trousset de Valincour était intime aussi de Boileau et de Racine [3] chez lesquels Daguesseau l'avait probablement connu. Les relations communes de Valincour et de Daguesseau avec le grand poète apologiste de Port-Royal se continuèrent avec son fils Louis, auteur du poème quasi-janséniste sur *la Grâce* et du poème cartésien sur *la Religion*. La part qu'a eue Daguesseau au poème de *la Grâce* par ses « avis » et par l'indication de « quelques matériaux », le retard qu'il apporta à la publication de cet ouvrage appartiennent à l'histoire de son changement d'idées : nous nous en occuperons plus tard.

2° Le jansénisme ne prit dans l'esprit de Daguesseau qu'une position incertaine, mal assurée, et ne fut que comme une annexe et une dépendance du gallicanisme.

Il faut bien se garder de juger à quel point il fut entraîné aux erreurs jansénienues d'après ce qu'a cherché à nous faire penser un certain abbé André qui avait été son bibliothécaire et s'est trouvé le maître de glisser dans le tome XIII de ses œuvres (édition in-4°, 1789), une longue suite de maximes jansénistes. Voici le préambule ambigu dont il les fait précéder : « Pline était » dans l'usage de porter des tablettes pour saisir et fixer ces idées » fugitives que les circonstances du moment font éclore et qui

[1] Fragment cité. Voyez sur les *Pensées* de Pascal et sur Arnauld, Rohrbacher, *Hist. de l'Église*, liv. LXXXVIII, § 5, t. XXVI, p. 342-343.

[2] *Œuv.*, t. XVI, p. 66 et 187, 8e et 37e lettres à Valincour, dans l'éd. in-4°, t. XII. La 37e doit avoir été écrite vers le milieu d'août 1726 (Cf. Œuv., t. XVI, p. 184, avec corresp. famil., t. II, p. 82, 83, 137, 141, lettres des 27 mai et 10 août 1726).

[3] Voyez les lettres de Boileau et de Racine. « Demain, écrit Racine à son fils aîné, M. de Valincour viendra encore dîner au logis avec M. Despréaux. 27 fév. 1698. » — Du même au même, 3 juin 1695, 16 mai et 24 oct. 1698. — Du même à Boileau, au camp, près de Namur, le 24 juin (1692). — De Boileau à Brossette, Paris, 7 déc. 1703. — *Mémoires* de Louis Racine (t. V de ses *Œuvres*, p. 124).

» disparoissent souvent sans retour, si l'on n'a pas le soin de les » arrêter au passage. M. le chancelier d'Aguesseau joignoit à cet » usage celui d'extraire ce qu'il rencontroit de judicieux et d'intéressant dans ses lectures; il se faisoit également un devoir de » conserver ce que les jurisconsultes et les théologiens vouloient » bien lui communiquer sur les questions qui étoient de leur » ressort. Nous avons cru devoir insérer dans ce volume quelques-» uns de ces extraits relatifs aux divers mémoires de ce volume, » et aux disputes de l'Eglise de France dont les magistrats n'ont » été que trop souvent obligés de s'occuper, surtout à la fin du » siècle de Louis XIV, et durant celui de Louis XV. M. le chan-» celier d'Aguesseau avoit accoutumé de bonne heure ses enfants » à faire avec choix ces sortes d'extraits qui suppléent quelquefois » au défaut de l'érudition que l'on n'a pas le loisir d'acquérir » dans les grandes places. Les jeunes magistrats avoient aussi » l'attention, et se faisoient même un devoir de choisir, en re-» cueillant ces extraits, les principes lumineux et les faits remar-» quables qui viennent à leur appui, c'est-à-dire la raison et » l'exemple. Personne n'ignore que la doctrine renfermée dans » ces sortes d'extraits *n'est pas toujours* celle des hommes qui » s'imposent cette tâche; on doit cependant avouer que ce genre » de travail sert souvent à fixer leur opinion et à la développer[1]. »

Ainsi il nous donne des extraits provenant soit du père, soit peut-être aussi des enfants, soit de théologiens et *de jurisconsultes* que Daguesseau avait pu consulter. « J'ai peine à croire, dit » M. Picot, que l'éditeur n'y soit pas aussi pour quelque chose[2]. » Ces nombreux paragraphes se serrent l'un contre l'autre en tout petit texte sans aucune indication des auteurs dont ils auraient été tirés, et paraissent d'un style assez uniforme. André est très-certainement l'auteur, sinon de *l'Avertissement* qui contredit en un point trop formellement les *remarques*, au moins de ces remarques, des notes et des *conclusions*. Quoiqu'il veuille bien convenir que de pareils extraits ne représentent pas toujours la doctrine de celui qui les recueille, il voudrait bien néanmoins les faire regarder comme ayant *servi à fixer et à développer l'opinion* de Daguesseau sur ces matières; pour mieux répandre les prin-

1 P. LX en tête du t. XIII des œuvres in-4°.

2 Voy. *Mém. d'hist. eccl. au* 18e *siècle*, t. IV, art. d'Aguesseau, p. 230-231.

cipes de son parti, il cherche évidemment à les autoriser d'un nom célèbre. Assurément ces extraits, dont on voit avec plaisir la suppression dans l'édition in-8°, auraient dû être exclus tout d'abord de la collection des œuvres du chancelier; mais on ne peut pas ajouter avec M. Picot qu'ils n'y tiennent *par aucun côté,* ni qu'en tout *ils contrastent avec la réserve et la modération de l'illustre auteur.* Il y a lieu de s'indigner, mais pas trop de s'étonner des efforts du jansénisme pour s'approprier ainsi une célébrité qui avait favorisé le développement de ses principes. Par exemple, p. LXIV, LXX et LXXXIII, il est dit que l'Eglise n'est pas infaillible dans les faits non révélés, encore moins le pape: c'est exactement ce que Daguesseau a soutenu, comme on le verra dans un instant. Au moyen de la prise que celui-ci donne contre lui par plusieurs endroits, André lui prête « le plus pur » jansénisme, » comme dit M. Picot, c'est-à-dire le jansénisme le plus impudent, le plus audacieux, le plus contradictoire, et ce que M. Picot omet d'observer, le plus fortement assaisonné des principales maximes gallicanes, qui sont très-positivement celles des mémoires contenus dans le volume. André, pour mieux faire passer son jansénisme, et pour jeter un voile plus épais sur le changement d'idées de son patron qu'il devait connaître, sait très-habilement entremêler le gallicanisme au jansénisme, notamment dans la *conclusion* et dans les quatres pages en moyen caractère qui sont à la suite, comme la quintessence des *extraits,* et qu'il a surchargées de notes. Ainsi, en même temps qu'il s'évertue par une «distinction fausse, ridicule, inconnue à l'antiquité » et manifestement inventée par le besoin[1] » à persuader que la vérité peut se trouver dans la minorité des évêques contre la majorité unie au pape; « qu'on a vu dans ce siècle se faire des » fantômes d'hérésie pour s'arroger le droit de les poursuivre; » qu'il mentionne avec honneur des miracles « opposés par Dieu, » dit-il, dans sa miséricorde *à l'autorité apparente,* » et par lesquels il entend évidemment ceux que le jansénisme attribuait au diacre de Paris; qu'il voit dans la cour laïque le juge légitime de l'administration des sacrements; qu'il égale presque les prêtres aux évêques et considère comme permis de tout temps l'appel au

[1] Picot.

concile[1], etc.; il préconise la supériorité du concile général sur le pape suivant lui faillible dans la foi, même décidant *ex cathedrâ*, et généralement les limites posées à l'autorité du Saint-Siége par Bossuet dont le nom est largement mis à contribution comme celui de saint Augustin, en compagnie de Pascal et Fleury; il déclare que les évêques, en leur qualité de juges de la foi, peuvent refuser d'accepter des décisions du Saint-Siége, il renouvelle plusieurs maximes condamnées de Quesnel, entre autres celle qui a été si chère aux gallicans : *l'excommunication injuste ne doit pas nous empêcher de faire notre devoir*; il nie que la religion soit le fondement de l'État, et il asservit l'Église à la puissance séculière, louant l'appel comme d'abus, etc., il définit et développe la doctrine gallicane comme elle est définie et formulée dans les *mémoires* de Daguesseau[2]. Enfin dans une note captieuse sur un passage des *mémoires historiques*, en présentant à la manière ordinaire le jansénisme comme *une chimère et un fantôme*, il a soin de ranger dans le parti «Messieurs D. (Daguesseau) père et fils,» en compagnie non-seulement d'autres «grands magistrats» tels que M. Portail, et du cardinal de Noailles, mais aussi de Bossuet et des «plus illustres papes tels qu'Innocent XI, Benoît XIV,» toutes personnes auxquelles «des esprits prévenus ont appliqué,» dit-il, inexactement le terme de jansénistes, et qui n'étaient coupables que de «soutenir la doctrine de saint Augustin et de saint Thomas sur la grâce et la prédestination, celle des saints Pères et de saint Charles sur la morale, *celle du royaume de France sur nos libertés*, où de mener une vie plus conforme à la sainte sévérité de l'Évangile.» De tels noms rendent *honorable* la dénomination de jansénistes, etc[3].

Non-seulement le gallicanisme de Daguesseau, mais encore la manière dont il parle quelquefois du jansénisme dans ses mémoires, dont il envisage surtout la question de fait, et dont il qualifie les adversaires de cette hérésie, donnaient beau jeu aux hardiesses d'André. Daguesseau était vacillant : d'un côté il est certain, par plusieurs endroits de ses *mémoires historiques*, qu'il était loin de

[1] P. LXVII, LXIX et LXX, LXXVIII, LXIV, XXVI et LXXXII, LXXII et LXXXVII, LXXXVI.

[2] P. LXIV, LXVIII, LXXI, XXVI et LXXXVI, LXVII et LXXIII, LXXVII, LXXXI, LXXVIII, LXXX, LXXXVI, LXXXII.

[3] *Œuvres*, édit. in-4°, t. XIII, p. 292, note.

regarder le jansénisme comme un *fantôme* [1]; il se sert presque constamment de ces expressions *les jansénistes*, *le parti janséniste;* il parle de leurs *subtilités* [2]; « il ne fait aucune difficulté, observe M. Picot [3], de les appeler des *novateurs* et des *révoltés* [4], et son éditeur le gourmande même à ce sujet. » D'un autre côté il lui échappe de dire, en parlant du roi, qu'il était « prévenu dès » son enfance *contre ceux qu'on appelle jansénistes* [5]. Plus loin il fait évidemment une distinction entre les « jansénistes rigoureux » et « ceux qu'on regardoit comme jansénistes, » mais qui « ne » l'étaient pas, *au moins dans le sens exact de ce terme;* » (c'est sur ces mots qu'est la note d'André), et nous voyons dans le même passage que par ces derniers il entendait les « zélés dé» fenseurs du silence respectueux, » ce prétendu « lien de la paix » de Clément IX [6]. » En mentionnant la nomination de M. Pelletier comme premier président du parlement après la démission de M. de Harlay (1707), il le présente « appuyé par la *cabale* » alors dominante des sulpiciens et non moins agréable aux » jésuites [7]. » A ce propos, nous dirons que comme ce mot de cabale ou plus tard de *cabale constitutionnaire* dont le parti gallicano-quesnelliste a fait un usage habituel pour désigner ses adversaires, dans la guerre sur la bulle *Unigenitus,* ne saurait nous convenir, non plus que la dénomination de *molinistes,* nous croyons devoir, pour introduire autant que possible la clarté dans notre récit, en adopter une vraiment convenable. Celle d'*ultramontains français* [8] ne s'applique dans l'usage que par opposition au gallicanisme, et il ne faut pas oublier que nous allons nous trouver en présence du jansénisme allié au gallicanisme, plus tard du gallicanisme et du philosophisme alliés également,

[1] *Mém. hist.* (Œuv., t. VIII, p. 193, 227).

[2] *Mémoire sur le projet de déclaration*, etc., en 1710, Œuv., t. VIII, p. 400.

[3] *Mém. d'hist. eccl. du 18e siècle*, t. IV, p. 230, à l'article Daguesseau.

[4] *Mém. hist.*, Œuv., t. VIII, p. 280, 293; *Mémoire sur le projet de déclaration*, etc., en 1710, même tome, p. 394, 398, 400; *Mémoire* (non présenté) sur le même objet, même tome, p. 405, 406, 408, 409; *Mémoire* de 1711 sur le projet de lettre du cardinal de Noailles, même tome, p. 462; 2e *Mémoire* relatif à l'affaire de l'évêque de Saint-Pons, même tome, p. 451.

[5] *Mém. hist.*, p. 302. Cf. p. 321.

[6] *Ibid.*, p. 321, 322.

[7] *Ibid.*, p. 284.

[8] *Ibid.*, p. 338, 341.

et que la révolution Française est sortie du jansénisme, du gallicanisme et du philosophisme conjurés contre l'Eglise. Celle *d'anti-jansénistes*, qu'emploie quelquefois Daguesseau [1], exprime seulement ce qu'ils n'étaient pas; nous préférons qualifier les amis du centre de vérité avec la forme positive et leur donner le titre de *catholiques fidèles*, aussi juste et aussi mérité qu'exempt d'aigreur et de passion.

Le caractère gallican du jansénisme de Daguesseau se voit déjà par cette phrase de son second mémoire au chancelier de Pontchartrain : « Ne serait-il pas nécessaire de *distinguer* les faits sur » lesquels on doit déférer à l'autorité du pape ou par une foi » véritable, ou par une autre espèce d'acquiescement, de ceux » sur lesquels il n'a aucune autorité. Car si l'on ne prend cette » précaution, qui osera nous assurer que l'on n'abusera pas un » jour contre la paix et la sûreté du royaume, contre la majesté » du roi même, contre le pouvoir qu'il n'a *reçu que du ciel*, de » *cette autorité signalée et si étendue que le pape se donne sur les* » *faits* [2] ? »

La pensée du procureur-général est bien plus développée encore dans un autre mémoire, dont le contenu détermine la date entre le 1er août 1705 et le 30 juin 1706 [3]. Ce mémoire fut fait à l'occasion de quelques thèses où était insinuée, dit-il, « avec » adresse la doctrine de l'infaillibilité du pape et de sa supériorité » sur le corps même de l'Eglise et par conséquent sur les conciles » œcuméniques; » il s'y élève et il invoque l'autorité du roi contre ce « mauvais levain capable de corrompre et de pervertir un « jour l'ancienne et salutaire doctrine de l'Eglise de France. Le » second objet, ajoute-t-il, auquel ces mêmes théologiens tendent ouvertement, est non seulement de soutenir, mais même » de proposer, comme de foi, la doctrine de l'infaillibilité de » l'Eglise dans les faits. » Là-dessus il suppose que la question de cette infaillibilité est restée *indécise*, que le pape Clément XI « se » tait » dans la bulle *Vineam Domini* sur cette « question si pu- » bliquement et si fortement agitée, » que jusqu'à présent ni l'une

[1] *Ibid.*, p. 280.
[2] Œuv., t. VIII, p. 381.
[3] Œuv., t. VIII, p. 502 à 512. Il y est question, p. 504, de la « constitution » du pape du mois de juillet dernier,» c'est-à-dire de la bulle *Vineam Domini*, donnée par Clément XI le 15 juillet 1705.

ni l'autre des deux opinions n'ont été condamnées par l'Église, qu'il est encore libre *à la rigueur* de les soutenir toutes deux. Pas un mot de la bulle d'Alexandre VII de 1665 qui évidemment avait d'une manière implicite résolu la question en général pour les faits dogmatiques, et d'une manière très-explicite en ce qui concernait le fait de jansénisme. Par cette bulle le Souverain Pontife avait *signalé l'autorité si étendue qu'il se donnait sur les faits*, et la bulle *Vineam Domini* l'avait confirmée. Mais la frayeur de voir les papes faire tomber les rois de leurs trônes met toujours Daguesseau sur le qui-vive, et lui fait oublier jusqu'aux monuments les plus importants, jusqu'à ses propres écrits. Il voit le roi Henri IV « à la veille de perdre sa couronne par des censures » aussi *nulles* que précipitées ; » en un mot, si la doctrine de l'infaillibilité de l'Église dans les faits était admise, « il n'y aurait pas » de souverain qui fût en sûreté. » Il conclut à ce que toute controverse sur la question soit interdite, à cause des « conséquences » qu'il seroit à craindre que l'on en tirât dans la chaleur des » disputes contre la puissance *absolue* et indépendante des sou- » verains. »

Comment ne pas remarquer ici la liaison intime du jansénisme et du gallicanisme ? Le docteur Arnauld avait battu des mains lors de la déclaration de 1682 [1]. Quesnel s'en déclarait l'apologiste. Les gallicans ne pouvaient manquer de correspondre à ces avances ou de se laisser prendre à cet appas. Bossuet lui-même avait paru un moment chancelant [2]. Au milieu du tourbillon qui l'environne de ténèbres, Daguesseau veut, croit pouvoir demeurer ferme contre l'*hérésie*, et s'attacher uniquement à la défense du gallicanisme [3] ; l'insoumission gallicane le pousse au bord de l'a-

[1] Œuvres du docteur Arnauld citées par Varin, *La vérité sur les Arnauld*, t. II, p. 132, chap. 4, sect. 2, art. 2, § 2, et p. 154, *ibid.*, § 4.

[2] Par une approbation donnée aux *Réflexions morales* du P. Quesnel; mais, dit Fénelon, « ce prélat, qui s'était trompé dans son examen, avait ensuite re- » connu sa méprise. » Lettre de Fénelon à ***, sans date dans l'original (février 1714). *Œuv.* de Fénelon, édition Leclère, 1827, t. XXVI, p. 440. Cf. l'écrit de Bossuet *De l'autorité des jugements ecclésiastiques*. Il en était à la page 107 lorsqu'il fut arrêté par les souffrances qui précédèrent sa mort. Nous n'en avons qu'un précis, les éditeurs jansénistes de ses œuvres ayant brûlé l'original (Voy. Rohrbacher, *Hist. de l'Église*, liv. 88, § 5, t. XXVI, p. 322, 323).

[3] « Sa Majesté vit bien que c'étoit la cause des maximes du royaume que » nous soutenions tous également, *et non pas celle du jansénisme.* » *Mém. hist.*

bîme creusé par l'insoumission janséniste. Ses mémoires qui viennent de nous en fournir la preuve, établissent ainsi un invincible préjugé contre les maximes gallicanes ; ils montrent lesdites maximes conduisant malgré lui un homme pieux, savant, un esprit naturellement droit et ami de la paix sinon au jansénisme, du moins aux *subtilités* qui le favorisaient et le perpétuaient en dépit des condamnations multipliées. C'est qu'en dépit des protestations de *respect* et de *déférence* pour le Saint-Siége prodiguées par les gallicans, de leur *profession religieuse de reconnaître et de révérer sa primauté*[1], l'essence du gallicanisme est la résistance au Saint-Siége ; un des écrivains gallicans qui passe pour modéré, un évêque revêtu de la pourpre, l'a déclaré formellement. Lisez l'ouvrage du cardinal de la Luzerne, publié et réimprimé de nos jours : « Dans la doctrine gallicane je vois la juridiction uni- » verselle du pape tempérée par des canons qu'il n'a pas droit » d'enfreindre, par le corps épiscopal qui a le pouvoir de lui *ré-* « *sister*[2]. » Qu'ont fait les protestants et les jansénistes? Ils ont résisté à l'autorité, aux décisions des papes ; et le gallicanisme, en choisissant parmi les décrets des conciles de Constance et de Bâle ceux qui lui convenaient pour la *pragmatique de Bourges*, négligeant ou modifiant les autres, plus tard en refusant ceux du concile de Trente quant à la discipline, a prouvé suffisamment que, comme le protestantisme et le jansénisme, il résiste aux volontés de l'Eglise universelle.

Le langage du jansénisme et du gallicanisme n'est-il pas le

Œuv., t. VIII, p. 247. — « Ce serait un grand malheur pour l'Église s'il fal- » loit ou devenir janséniste, ou cesser d'être attaché *aux droits imposés par* » *l'institution divine à l'épiscopat*. Un des *artifices* les plus ordinaires des par- » tisans de la cour de Rome est de faire regarder les précautions que l'on » prend pour conserver les maximes et les libertés de l'Église gallicane comme » autant de moyens par lesquels on prépare des évasions et des ressources » aux *novateurs* ; mais il est très-facile encore une fois et de confondre *ceux* » *qui se révoltent* contre l'autorité de l'Église et de défendre en même temps » *les prérogatives de l'épiscopat*. » Projet de mémoire contre la déclaration de 1710, Œuv., t. VIII, p. 405, 406.

[1] Daguesseau, 1er *Mémoire* sur le Cas de conscience (Œuv., t. VIII, p. 360). — 1er et 2e *Mémoires* relatifs à l'évêque de Saint-Pons, même tome, p. 420, 421, 423, 437, 445.

[2] *Sur la déclaration de l'assemblée du clergé de France en* 1682, 1re partie, chap. 3, n° 3, édition de 1843, p. 42 ; 1re édition, 1821, p. 41.

même? Pascal disait : « Si mes *Lettres* sont condamnées à Rome, » ce que j'y condamne est condamné dans le ciel [1]. » Daguesseau, inspiré sans doute de ce mot, a écrit au sujet de la mise à l'*index* d'un arrêt du Parlement par Clément XI : « Nous le crûmes honorablement placé » parmi « les décisions de *ce conci-* » *liabule*, avec tant d'autres arrêts qui ont été rendus pour la dé- » fense de nos maximes, ET QUE ROME CANONISE LORSQU'ELLE LES » CONDAMNE. Nous crûmes donc devoir ignorer *cette démarche* et » ne nous en venger que par le MÉPRIS, etc. [2].

Enfin, quoique les gallicans ne fassent pas toujours cause commune avec les protestants [3], le gallicanisme, introduit dans les institutions d'un peuple, équivaut presque au protestantisme. Un célèbre jurisconsulte, pour appuyer l'idée que les *libertés gallicanes*, « loin d'être un schisme, ont, au 16e siècle, sauvé le catho- » licisme dans notre patrie, » a écrit en 1844 ces lignes dignes de méditation : « Si la France ne suivit pas l'Angleterre et l'Alle- » magne dans le mouvement de la Réforme, si, fidèle à son union » avec Rome, elle ne se fit pas protestante, c'est en grande partie » parce qu'elle fut gallicane, et que, grâce à ses libertés, *une ré-* » *volution religieuse n'avait rien qui pût flatter ses intérêts* [4]. » En effet, suivant certains magistrats des 16e, 17e et 18e siècles comme du nôtre, il faut *baiser les pieds des papes et leur lier les mains* [5].

Il ressort manifestement des mémoires cités plus haut que Daguesseau, habitué dès sa première jeunesse à envisager le *silence respectueux* comme *la base* de la paix de 1668 [6], et entraîné par le gallicanisme, faisait des distinctions contraires aux bulles des

[1] *Pensées*, t. II, art. XVII, n° 82, p. 218, citées par de Maistre, *de l'Église gallicane*, part. 1re, ch. 9. (t. I, p.267, édit. Faugère.)

[2] *Mém. hist.*, Œuv., t. VIII, p. 345.

[3] Daguesseau a toujours été très-opposé aux « erreurs des prétendus réfor- » més.» Voyez aussi les extraits donnés par André, où le jansénisme combat désarmé contre le protestantisme.

[4] *Du pouvoir de l'État sur l'enseignement d'après l'ancien droit public français*, par M. Troplong, conseiller à la cour de cassation (aujourd'hui premier président à la cour d'appel de Paris), membre de l'Institut, mémoire lu à l'Académie, Paris, 1844, 1 vol. in-8°, chap. 17.

[5] Mot attribué au premier président de Harlay. Daguesseau le trouve *plaisant* (*Mém. hist.*, Œuv., t. VIII, p. 249).

[6] *Mém. hist.*, p. 189.

papes et se rangeait à un parti mitoyen entre ceux qu'il appelait jansénistes outrés[1], *jansénistes rigoureux*[2], et ceux qui simplement obéissaient aux décrets de l'Église. Pour revenir à une soumission véritable, il n'eut pas à abandonner la doctrine des cinq propositions, qu'il n'eut jamais dans le cœur, mais seulement ce moyen terme vague, auquel il ne s'était arrêté que par attachement aux maximes gallicanes. C'est ce point dont nous tenions à convaincre nos lecteurs, car un tel résultat doit faire juger sainement de la doctrine gallicane. La conversion de Daguesseau, on le pressent, nous donne d'avance un immense avantage contre cette doctrine ; mais il y a plus, nous n'avons pas besoin d'attendre l'époque tardive d'un si heureux changement pour offrir contre le gallicanisme le témoignage de son propre défenseur. Gallican, il nous fournit, sans y penser, les plus terribles armes contre les quatre articles de 1682, tant il est difficile que de l'esprit de l'honnête homme égaré ne s'échappe pas quelquefois la vérité.

Les écrivains adversaires des quatre articles ont insisté 1° sur l'incompétence de l'Assemblée qui les a décrétés, 2° sur le danger de consacrer solennellement « ces maximes qui, vraies ou » fausses, ne devraient jamais être proclamées; » c'est l'avis du comte de Maistre[3]. Eh bien, voici ce qu'on lit dans Daguesseau à propos de l'Assemblée du clergé de 1705 pour l'acception de la bulle *Vineam Domini*.

Le premier président de Harlay « nous parut ensuite fort » blessé, *et avec raison,* de la pensée de quelques évêques de » l'Assemblée du clergé *qui croyaient représenter toute l'Église* » *de France* dans l'acceptation de la constitution du pape, » comme si une assemblée du clergé, *qui n'est, à proprement par-* » *ler, qu'une chambre des comptes ecclésiastique,* pouvoit *jamais* » passer pour un concile national[4]. » Peut-on reconnaître plus

[1] Voy. ci-dessus, p. 505 le passage sur D. Thierry (Thierri de Viaixnes).

[2] *Mém. hist.*, p. 322.

[3] *Eglise gallicane*, liv. II, chap. 4

[4] *Mém. hist.* (Œuv., t. VIII, p. 269). — Cf. Litta, *Lettres sur les quatre articles*, lettre VIII, p. 60, 61. — De Maistre, *Église gallic.*, liv. II, chap. 1, — Voy. aussi ce que dit Daguesseau de l'autorité des réunions d'évêques se trouvant fortuitement à Paris *à la suite du roi*. 1er Mémoire relatif à l'affaire de l'évêque de Saint-Pons (Œuv., t. VIII, p. 429).

nettement l'incompétence d'une assemblée du clergé pour déterminer les bornes des puissances spirituelle et temporelle, papale et épiscopale?

2° Il était non-seulement inutile, mais inopportun et périlleux, de prétendre trancher de pareilles questions[1]. Daguesseau s'exprime ainsi dansle mémoire au sujet des thèses :

« Rien n'est plus pernicieux en général que de souffrir que l'on » dispute sur les bornes de l'autorité des puissances qui nous » gouvernent; si la religion redoute toujours ces sortes de disputes, » une bonne et sage politique doit encore plus les réprimer, et » surtout lorsque la puissance même, dont on veut mesurer l'é- » tendue, n'a pas encore déterminé ce qu'elle permettoit d'avancer » et de soutenir sur un point si délicat[2]. » Ces principes sont la condamnation la plus formelle de la déclaration de 1682. L'Assemblée avait disputé en effet et formulé des décisions sur l'autorité du pape et de l'Église, sans nécessité, sans utilité, et sans que l'Église romaine, sans que l'Église catholique eût déterminé *ce qu'elle permettoit d'avancer et desoutenir* à cet égard. Au contraire cette déclaration invoquait à tort la constante pratique de l'Eglise qu'elle contredisait, et impliquait un blâme complet de la conduite des plus saints papes et des conciles pendant plusieurs siècles; elle avait ainsi « semé dans le cœur des princes un germe » funeste de défiance contre les papes, et fourni par là une source » inépuisable de disputes et de chicanes à tous les novateurs qui » voudroient troubler l'Eglise[3]. » Car « il y a bien des choses » (c'est maintenant Daguesseau qui parle (1710), sans avoir en » vue cette déclaration, mais quand des vérités générales sont » posées, j'ai le droit d'en faire à cette déclaration une juste appli- » cation); il y a bien des choses qu'il ne faut *jamais* vouloir » définir trop exactement entre deux puissances *jalouses l'une* » *de l'autre;* la paix est préférable à une discussion *inutile* de » leurs droits, qui devient infailliblement une occasion de guerre. » — Rien n'est, » d'ailleurs « plus dangereux que d'établir des

[1] Litta, lett. 2, p. 45.
[2] Œuv., t. VIII, p. 509.
[3] Cardinal Litta, *Lettres sur les quatre articles*, lettre 2, p. 43-46. « Mor- » ceau remarquable, dit de Maistre, où l'auteur a su resserrer beaucoup de vé- » rités en peu de mots. » *Église gallicane*, liv. II, chap. 5.

» règles générales, parce que l'esprit humain est trop borné pour » en envisager d'abord toutes les conséquences[1].»

Nous sommes maintenant fort à notre aise, pour raconter la part prise par Daguesseau à la lutte parlementaire qui, par l'aberration prolongée du cardinal de Noailles et de quelques autres prélats, dégénéra malheureusement aussi en lutte épiscopale contre le Saint-Siége. Algar Griveau de Vannes.

Littérature catholique.

LA LANGUE HÉBRAIQUE

CONSIDÉRÉE EN ELLE-MÊME ET DANS SES RAPPORTS AVEC LA POÉSIE.

Dans la littérature comme dans l'histoire du monde ancien, il n'y a que deux divisions bien tranchées, l'Orient et la Grèce. La civilisation gréco-latine a été l'objet presque exclusif des études depuis la renaissance ; l'Orient n'a bien été connu que de nos jours. Des trésors nouveaux que la science y a découverts, une nouvelle lumière a rejailli sur ceux qu'elle possédait déjà ; la littérature de la Grèce et de Rome a été mieux comprise. Car c'est une loi de l'intelligence de ne bien saisir les détails qu'à la condition d'embrasser tout l'ensemble.

Le cercle des études classiques est cependant encore resserré dans l'ancienne sphère. Il conviendrait bien qu'une certaine connaissance des grandes productions littéraires de l'Orient vînt le compléter. Parmi ces littératures aussi riches que la nature qui les inspira, aussi brillantes que le ciel qui les fit éclore, il en est une surtout qui vous offre un intérêt tout particulier. La Bible nous a conservé la fleur la plus pure de la poésie orientale. Elle est d'ailleurs le principal lien qui rattache l'antiquité aux siècles modernes, la vieille Asie à l'Europe. Son influence ne s'est pas bornée au monde moral ; elle s'est étendue aux langues et à la littérature des peuples chrétiens. Les traductions de la Bible ont été les premiers ouvrages écrits dans nos idiomes nouveaux. La litur-

[1] *Mémoire* sur le projet de déclaration de 1710 (Œuv., t. VIII, p. 403). — Projet de mémoire sur le même objet, même tome, p, 409.

gie de l'Église a popularisé une foule d'idiotismes, d'expressions, de tournures puisées à cette source.

A tous ces titres, la Bible mériterait, ce semble, d'avoir une part dans les études littéraires. Mais il faudrait se garder de la rabaisser au niveau d'un pur ouvrage d'art, et ne jamais séparer ses beautés sublimes du principe divin qu'elles voilent. L'explication des plus beaux passages faits dans cet esprit par un professeur intelligent serait un bon complément d'un cours d'humanités.

Deux hommes principalement ont, dans le dernier siècle, ouvert la voie à ce genre d'études, Louth et Herder. Le premier n'a guère envisagé la Bible que de l'ancien point de vue classique. Herder s'est placé dans l'horizon même des peuples d'Orient; il s'est transporté dans leur climat, au milieu de leur civilisation. Son ouvrage a mis au jour une foule d'aperçus neufs et ingénieux. Après lui, les travaux partiels des de Wette, des Ewald, etc., ont encore étendu ces observations.

Nous nous proposons ici d'exposer une suite d'idées sur la nature et l'histoire de la poésie hébraïque. Nous rechercherons d'abord les formes rythmiques qu'elle a créées pour son usage, et nous entrerons ensuite dans l'étude de son origine et de son développement. Mais auparavant nous jetterons un coup d'œil sur la constitution intime de la langue qui a servi d'instrument à cette aimable poésie.

I.

La langue hébraïque n'est qu'un rameau d'une grande famille de langues de l'Asie occidentale. Dès les temps historiques, les diverses branches de cette famille s'étendaient, au pied du mont Taurus, entre le Tigre et la mer de Syrie, et se prolongeaient ensuite, à travers les vallées de la Palestine et le grand plateau de l'Arabie, jusqu'aux rives de la mer des Indes. De là, elles projetèrent plus tard un double rejeton en Afrique, l'un au sud, sur les bords de la mer Rouge, l'autre au nord, sur la côte de Numidie. On peut les rattacher toutes à trois grandes tiges : l'araméen avec ses deux dialectes, le syriaque à l'orient, le chaldéen à l'ouest, d'où plus tard se forma le samaritain; l'hébreu, placé au centre avec le phénicien, qui lui était presque identique; l'arabe au sud, dont l'éthiopien n'est qu'un dialecte.

Ces langues, plus que toutes les autres, prêtent aux études philosophiques. On y saisit comme sous un voile transparent le

travail de leur organisation intime. Le peu d'altération qu'ont subi leurs formes grammaticales permet de les rappeler facilement à leur origine. La formation du verbe, généralement assez obscure dans les idiomes indo-européens, s'y aperçoit encore très-nettement. D'un autre côté, leur construction simple permet d'y suivre pas à pas la première logique de l'esprit humain. Tout cela est surtout vrai de la langue hébraïque, la mère ou plutôt l'aînée de cette famille. Elle peut toujours rendre raison de ses formes grammaticales sans avoir recours aux autres langues sémitiques, tandis que celles-ci ne peuvent très-souvent rendre compte des leurs qu'en recourant à elle. C'est qu'elle a eu avant les autres une littérature qui l'a fixée de bonne heure. Elle partage ainsi, avec le sanscrit, le privilége de pouvoir s'expliquer complétement par elle-même.

Trois choses constituent une langue : les mots, qui en sont les éléments premiers; les formes grammaticales, qui en sont comme les organes; la syntaxe, enfin, ou les lois d'après lesquelles toutes ces parties sont unies et coordonnées. Examinons l'hébreu sous ces trois rapports.

1. L'organe vocal a été trop souvent considéré sous un point de vue matériel. On n'a guère envisagé le principe phonique des langues que dans ses rapports avec les climats. Il faut surtout y chercher les effets de l'âme et son harmonie avec le génie intime des idiomes et des races. La voix, aussi mobile que le regard, est avec lui un des plus riches moyens d'expression; comme lui, elle a quelque chose de simple, d'animé qui la rend singulièrement propre à peindre les phénomènes de la vie spirituelle. Nous croyons donc qu'on trouvera dans le système vocal d'un peuple un écho de ses passions, de ses mœurs et de ses croyances. Mais il faut restreindre ce principe à mesure qu'on s'éloigne des époques primitives, parce que c'est alors seulement qu'il y a harmonie intime entre le signe et l'idée. Dans les époques postérieures, cette harmonie s'efface graduellement, par le mélange de plus en plus grand des langues, et par le progrès même de la civilisation, qui rend la pensée toujours plus indépendante du signe.

En examinant le système phonique des langues à ce point de vue, nous apercevons dans chacune d'elles la prépondérance de l'un des éléments vocaux, comme on voit une passion dominer le caractère de chaque individu, comme chaque mélodie a sa note fondamentale. C'est même par une prédilection particulière de

certaines races pour certains sons que les langues se ramifient en nombreux dialectes.

Frédéric Schlegel les divise toutes sous ce rapport en trois classes. Il est des langues où domine le principe musical de la voyelle, expression intime de l'âme : telle est la langue romaine, formée au milieu de la tribu grave et sacerdotale des Étrusques ; telles sont aussi, en général, les langues néo-latines. D'autres, comme le persan et les langues germaniques, préfèrent la consonne qui correspond à l'organisme. Elles se distinguent par la richesse de leur vocabulaire ; elles sont surtout propres à l'analyse, à l'abstraction ; elles peuvent rendre avec précision les derniers replis de la pensée. Enfin, il est des langues où domine un principe intermédiaire, c'est l'aspiration, qui correspond à l'esprit. Tel est l'élément qui domine dans l'hébreu, riche surtout en lettres aspirées. Ce caractère phonique convient parfaitement à une langue, toute pleine du souffle de l'esprit révélateur, qui n'a jamais servi qu'à exprimer l'enthousiasme prophétique, qui s'est formée au sein d'une famille de prophètes, et développée au milieu d'un peuple dont toute la vie religieuse et politique ne fut qu'un continuel élan vers l'avenir. Cependant, il n'y a pas chez elle de rudesse ; des voyelles nombreuses, jetées entre des consonnes, viennent en adoucir le jeu. — Comparée sous le même rapport aux deux autres grands idiomes sémitiques, elle occupe une place intermédiaire. L'araméen, ou la langue du Nord, évite avec soin les sifflantes et resserre ses mots dans des syllabes courtes et pauvres de voyelles. L'arabe, au contraire, cultivé par les tribus policées de l'Yémen, forme avec sa vocalisation sonore et variée une des langues les plus sonores de l'Asie.

Quant aux racines elles-mêmes, elles offrent avec leurs trois consonnes une grande régularité ; mais cette régularité est plus apparente que réelle. L'étude comparée des langues nous ramène de tous côtés à des racines premières monosyllabiques formées avec deux consonnes au plus. Telle a dû être la composition extérieure du langage primitif. L'hébreu ne contredit pas ce fait général. Plusieurs de ses mots sont monosyllabiques, surtout ceux qui expriment les idées les plus simples et les plus communes, telles que *père*, *mère*, etc. Il faut y joindre aussi une classe tout entière de verbes [1]. Beaucoup de mots n'ont trois lettres que par

[1] Les verbes quiescents n'ain-vau.

un redoublement. Enfin, des groupes entiers de racines ont deux lettres communes auxquelles se rattache l'idée principale, qui se modifie ensuite dans chacun d'eux par l'addition d'une troisième lettre. On a voulu expliquer cette uniformité des racines sémitiques par une action puissante de l'écriture, qui, inventée de bonne heure, aurait dirigé et régularisé la formation de la langue [1].

Un autre caractère des racines sémitiques, c'est qu'elles offrent peu d'onomatopées comme celles de la langue indienne, et généralement des langues les plus belles et les plus anciennes du monde. La vieille hypothèse qui faisait naître le langage des cris imitatifs de quelques tribus sauvages est pleinement contredite par les faits. Un principe plus élevé a présidé à la formation des premières langues. L'onomatopée est quelque chose de très-superficiel, elle n'exprime qu'un côté tout à fait extérieur des objets, sans nous rien dire de leur nature intime. Les races premières, une fois en possession des éléments révélés du langage, ont formé ou développé les mots qui leur étaient nécessaires sous l'empire d'une double faculté : d'une part, l'intuition vive du caractère de chaque objet, d'un autre un sentiment mystérieux et profond du rapport naturel de chaque son avec la pensée. Il nous est assez difficile aujourd'hui de nous représenter ce sens délicat que possédait l'humanité dans la période de sa jeunesse. L'habitude de l'abstraction, le mélange des peuples l'a émoussé toujours davantage, en habituant l'esprit à se servir arbitrairement de tel ou tel signe. Mais primitivement il n'en fut pas ainsi ; tout nous prouve qu'il y eut une harmonie aussi intime entre le son et l'idée que celle qui unit d'abord la musique et la poésie.

II

Les mots fournissent la matière générale des langues, les formes grammaticales les changent en un tissu organique. Elles constituent surtout la physionomie particulière des langues ; en elles, se trouve le principe de leur vie individuelle. Nous comprenons deux choses sous ce mot : les lois d'après lesquelles la racine se modifie pour produire les diverses classes de mots, qu'on a nommées *les parties du discours ;* et en second lieu, les signes des rapports grammaticaux, ou la manière d'exprimer les idées accessoires qui modifient le sens des mots selon la place qu'ils occupent dans la proposition. La limite entre ces deux

[1] V. Gésénius, *Gram. linguæ hebraicæ*, n° 54, note a, p. 716, édit. de Migne.

classes de formes varie un peu selon le génie des langues; les unes expriment par des dérivés spéciaux ce que les autres rendent par des formes mobiles, et réciproquement.

Il y a pour chaque langue une époque d'organisation intérieure; elle se rencontre à l'enfance d'un peuple, à l'aurore d'une nouvelle civilisation. Alors, surtout chez les peuples primitifs, les langues pleines d'une sève abondante ont une fécondité merveilleuse pour produire des formes expressives et variées. Mais une fois cette époque passée, elles ne peuvent que se polir et se conserver plus ou moins long-temps, selon la faveur des circonstances; à la fin, usées de plus en plus, elles se décomposent avec la langue qui les avait produites pour se transformer dans une autre. Cette puissance de création varie selon le génie des peuples, ici plus énergique, là plus souple; elle varie de même dans sa fécondité et dans son application: certaines races se contenteront d'exprimer par quelques formes les modifications principales du discours; les Sémites, par exemple, expriment de préférence les divers accidents de l'action verbale, d'autres au contraire, comme les tribus indo-européennes, s'attacheront davantage à rendre les modifications des noms, des adjectifs, etc.

Trois systèmes différents ont été employés pour les formes grammaticales: premièrement, la position des mots. C'est le procédé le plus simple, mais aussi le plus imparfait. L'esprit est obligé de suppléer à chaque instant les signes sous-entendus. Et cependant ce procédé a suffi à une des langues les plus riches de l'Asie, à l'une de celles qui a produit une des plus abondantes littératures, la langue chinoise. — Mais l'esprit sent le besoin de représenter chacune de ses opérations par un signe spécial. Pour y satisfaire, d'autres langues ont employé des mots séparés indiquant par eux-mêmes le passé, le futur, la comparaison, etc., ou bien des mots détournés un peu de leur sens premier. C'est ce qui a lieu dans plusieurs langues américaines et parfois dans le français et dans l'anglais. Souvent ces particules se joignent au radical, mais en conservant encore une physionomie distincte. Ainsi en est-il dans la plupart des langues de l'Amérique, dans le basque et le copte. — Enfin une troisième classe d'idiomes établit un rapport plus étroit entre les formes grammaticales et l'idée qu'elles expriment, elle traduit chaque modification de la pensée par une modification analogue du radical. C'est ce qu'on nomme proprement *flexion*. La flexion peut être extérieure;

elle consiste alors dans l'addition de quelque lettre ou de quelque syllabe qui seule n'a par elle-même aucun sens. Telles sont les syllabes des déclinaisons indo-germaniques. Mais il est un autre mode de flexion moins matériel encore. Il consiste dans le changement des voyelles du radical. Ce dernier procédé tout euphonique n'a pu naître que chez des peuples doués d'une organisation musicale, à cette époque où l'imagination se développe avec le jugement, où la division du travail ne s'est pas encore introduite dans les facultés humaines. Il domine dans l'hébreu[1], le sanscrit et se retrouve un peu dans le grec. Il est fondé sur un sentiment très-profond de l'essence même des mots; les consonnes sont comme la forme immobile maintenue sans cesse par le souffle vital, tandis que les voyelles sont comme la matière qui se renouvelle sans cesse.

La distinction entre ces divers systèmes n'est pas toujours bien arrêtée; dans certaines langues, par exemple, les affixes s'incorporent de plus en plus au radical, leur forme originale s'efface et elles deviennent à la fin un nouveau genre de flexion. Du reste, presque aucune langue ne se borne absolument à un seul procédé: mais elle en admet un comme principal.

Dans la langue hébraïque, c'est le principe du changement de voyelles qui domine; les autres modes y sont aussi usités. Ainsi elle emploie encore comme signes des rapports grammaticaux la flexion extérieure, des particules séparées ou anexées et même l'ordre syntactique. Mais aucun changement n'arrive dans un mot sans qu'un changement de voyelles n'ait lieu sur le champ. Ces permutations vocales sont liées intimement au déplacement de l'accent tonique. Elles ne tiennent pas seulement aux altérations extérieures que subit sa racine, mais souvent à la position même du mot dans la période. La phrase entière ne forme qu'un tout en hébreu, comme l'écriture continue des anciens. Ce système euphonique suppose un sentiment musical bien supérieur à celui qu'on a tant vanté chez les Grecs. La langue indienne seule peut ici être rapprochée de l'hébreu. De ce caractère de la vocalisation hébraïque, on a voulu conclure qu'elle était une pure invention des grammairiens, conclusion qu'on a aussi appliqué au sanscrit, mais sans fondement pour l'un comme pour l'autre cas. Ce phénomène étrange pour nous, doit s'expliquer

[1] Il existe aussi dans les autres langues sémitiques, mais moins varié.

par les circonstances d'une époque et d'une organisation différentes des nôtres. Sans faire remonter très-haut la ponctuation massorétique, nous pouvons admettre avec la plupart des savants qu'elle représente, essentiellement du moins, l'ancienne prononciation.

L'histoire de la langue confirme pleinement ce que nous avons dit de l'époque de ce mode de flexion. Les langues des Sémites ont déployé dans la période de leur jeunesse un riche développement de modifications intérieures; puis cette énergie créatrice s'est affaiblie peu à peu, et l'emploi de circonlocutions lui a succédé.

Après ces données générales sur les formes de la langue hébraïque, jetons un coup d'œil rapide sur les principaux détails.

Le verbe renferme les formes grammaticales les plus intéressantes. Il joint à l'expression de la qualité ou de l'action celle de l'agent ou du sujet et celle du temps.

En hébreu, il n'a que deux éléments primitifs représentant le dualisme de la substance et du phénomène, de l'effet et de la cause. Ce sont le participe, nom de l'être actif ou qualifié, et l'infinitif, nom de la qualité ou de l'action[1]. Du premier, elle forme le prétérit; du deuxième, le futur. Leur mode de constitution est bien simple. En enchâssant les pronoms syncopés à la dernière syllabe du participe, elle exprime le passé, à peu près comme si nous disions en français: chantant-moi, ou plutôt: chanteur-moi, chanteur-toi, etc., pour: je chantai, tu chantas, etc. — Pour exprimer une action à venir, elle place le pronom devant le nom d'action ou l'infinitif (moi-chanter, toi-chanter, nous-chanter, etc., pour: je chanterai, tu chanteras). Ainsi le prétérit et le futur sont caractérisés non-seulement par la position du pronom affixe, mais aussi par l'emploi du mot abstrait ou concret. — L'infinitif tient encore lieu de futur, comme dans la langue des enfants, il s'adjoint seulement des pronoms pour le féminin et le pluriel.

Tel est le mécanisme si simple de la conjugaison verbale. Dans toutes les langues elle a procédé d'une manière analogue

[1] Dans les grammaires et les dictionnaires on donne ordinairement pour racine la 3e personne du prétérit. Cela suffit pour une simple étude technique du verbe. Mais, au fond, c'est inexact. Sur la formation du verbe; voir Gésénius : *Gramm. ling. hebrai.* § 44, 1. *et ss.*47, 1, p. 706 et 708 de l'éd. de Migne.

mais qui n'est plus partout aussi reconnaissable. On l'aperçoit cependant dans le sanscrit et même en grec dans la forme ancienne en *μι* (*μι*, *σι*, *τι* pour *μου*, *σου*, *του*). Le latin en garde aussi quelques traces: *amaba*-m, *amaba*-s, *amaba*-t, etc. On voit ici un exemple des altérations successives par lesquelles les affixes deviennent à la fois une pure flexion grammaticale.

Le régime de la phrase, quand c'est un pronom, s'affixe de même au verbe en s'abrégeant un peu.

L'hébreu, si dénué de temps verbaux, a, par compensation, un autre genre de richesses. De la forme principale du verbe, il déduit au moyen de quelques permutations une suite de verbes dérivés. Ces verbes, en modifiant d'après une règle générale la racine, modifient d'une manière analogue la signification première, et lui donnent un sens intensif, causal, réfléchi, réciproque, etc. Plusieurs idiomes présentent bien quelques formes analogues, par exemple: *dicere, dictare, dictitare*. Mais dans aucun, elle ne sont aussi nombreuses et aussi régulières que dans les idiomes sémitiques.

La même régularité existe aussi dans la dérivation des noms.

Ces langues sont dépourvues de cas, elles sont réduites à les exprimer par des prépositions; l'arabe seul peut décliner ses noms dans la poésie. Les langues sous ce rapport forment une échelle dont le sanscrit occupe le sommet. Seul il peut se passer de prépositions. Le latin et le grec, avec leur déclinaison incomplète, lui sont fort inférieurs. Le chinois, placé à l'extrémité opposée, est entièrement privé de déclinaison. Les divers dialectes des Sémites possèdent un mode de construction particulière pour suppléer celui des cas qui embrasse les rapports les plus généraux. C'est le génitif qui exprime la simultanéité et la succession, les deux grands phénomènes sous lesquels se déploie, pour notre intelligence limitée, tout le spectacle du monde. Leur procédé consiste à rapprocher les deux noms et à les prononcer à peu près comme s'il n'en faisaient qu'un. Nous disons de même en français: un *ciel azur*, pour un *ciel d'azur*. Mais, par une loi d'euphonie, l'accent se déplace: par suite les voyelles s'abrégent, et le mot allongé se raccourcit dans la prononciation.

Les rapports des substantifs avec les pronoms se rendent de la même manière; seulement les pronoms subissent une syncope et s'affixent comme dans la conjugaison verbale. Et ainsi, en ajoutant aux noms quelques monosyllabes, on exprime tous leurs

rapports avec les personnes, en sorte qu'on pourrait presque dire qu'ils se conjuguent et que tous les noms ont la faculté de devenir verbes.

L'hébreu n'a presque pas d'adjectifs ; les noms les remplacent, ou plutôt la division entre ces deux classes de mots n'a jamais été complète chez lui. L'adjectif considéré en lui-même est simplement un nom de qualité. Primitivement ce genre de nom ne différait pas des autres; mais comme il se joignait ordinairement au nom d'un être réel ou considéré comme tel, on lui donna plus tard une terminaison souple qui lui communiquait le genre du nom auquel il était uni, et par là désignait la dépendance de sa qualité au sujet. On conçoit dès lors que l'adjectif, fruit de l'abstraction, terme fort accessoire dans le discours, puisse manquer presque entièrement à une langue cultivée.

Il nous reste un mot à dire des particules.

Les particules n'expriment en général que les éléments secondaires du langage, les rapports les plus déliés des mots et des phrases. Aussi sont-elles d'une date postérieure aux noms et aux verbes. Les faits le prouvent. Les langues encore peu développées, celles des sauvages, n'en ont presque pas. L'enfant, dans ses premières phrases, en emploie très-rarement. L'homme du peuple, toujours un peu enfant, en fait peu d'usage ou s'en sert très-mal. On doit s'attendre par conséquent à n'en trouver qu'un petit nombre dans la langue d'un peuple pasteur et nomade. Encore dans ce petit nombre, la plupart, même les plus simples, ne sont que des noms ou des verbes abrégés. Il n'y a guère de vraiment primitif que quelques exclamations imitatives qui sont moins le produit de l'intelligence qu'un effet spontané de la sensibilité physique.

III

La construction de la phrase ou la syntaxe est le dernier point dont il nous reste à parler. L'hébreu diffère ici complétement du grec et du latin. Au lieu de ces périodes savantes, coordonnées avec art, se déroulant avec majesté, nous ne trouvons que des phrases courtes, serrées, sans membres accessoires. Ce sont comme des pierres de taille, uniformes, parallèles, mais se soutenant par leur poids. Cette marche a beaucop de rapport avec celle de nos langues néo-latines, avec celle surtout de la langue française de nos jours.

Le principe qui préside à l'arrangement des mots dans la phrase

est aussi divers que le génie des langues. Celles dont la phrase conserve ce qu'on appelle la construction logique, représentent l'ordre subjectif; celles qui admettent des inversions entièrement arbitraires comme le grec et le latin, classent les mots d'après l'impression que les objets font sur notre esprit et représentent dès-lors l'ordre subjectif de nos sentiments. Entre ces deux principes de syntaxe, nous croyons qu'on peut en distinguer un troisième ; c'est l'ordre successif dans lequel les idées s'engendrent et se produisent dans notre intelligence, c'est-à-dire le phénomène ou l'effet d'abord, puis l'être ou la cause auxquels ils se rapportent: c'est ce qu'on pourrait appeler l'ordre idéologique. Tel est, ce semble, la loi ordinaire de la construction en hébreu. Quoique cet arrangement ne soit nullement une règle, on trouve ordinairement en tête de la phrase le verbe avec ses accessoires, ou le mot qui le remplace (c'est-à-dire l'attribut avec le verbe être, écrit ou sous-entendu, quand il n'y a pas de verbe particulier pour les exprimer par un seul mot[1]) ; après le verbe, le sujet, c'est-à-dire l'agent ou l'être qualifié, et enfin le régime indiquant le résultat ou le but de l'action.

IV

D'après cet aperçu un peu long, il est facile de se faire une idée assez exacte du caractère de la langue hébraïque.

C'est une langue musicale, mais d'une harmonie forte et sévère. Elle est pauvre en mots, mais elle possède tous les éléments nécessaires pour produire avec le temps une langue abondante ; et d'ailleurs, pour exprimer les idées religieuses, elle a su se créer une terminologie assez riche et variée, qui lui a été d'un grand secours dans le parallélisme poétique. D'un autre côté, ne pouvant exprimer avec son petit nombre de formes grammaticales que les rapports les plus généraux des choses, privée par sa construction inflexible de suivre dans tous leurs détails les développemens d'une idée, forcée par ses mots très-peu abstraits de rendre en images et à grands traits seulement, elle ne pouvait être un instrument de science et de philosophie. C'est une langue toute synthétique, mais totalement impropre à l'analyse. Elle convenait mieux par cela même aux vues de la Providence divine. Les autres peuples, oubliant ou corrompant la révélation originelle,

[1] Exemples, *Gen.*, XLVII, 2; *ps.*, CXIX, 137.

avaient abusé du principe de science. Israel devait, par sa constitution politique, son culte, sa littératnre, former au milieu d'eux comme une nation sacerdotale, exclusivement occupée à conserver le principe traditionnel.

On voit cependant quel puissant secours sa langue offrait à la poésie. Quelle est l'essence du style poétique? N'est-ce pas la vie avec ses phénomènes mobiles, la vie dans ce qu'elle a de plus animé, de plus immédiat, l'action présente et concrète? Or, c'est le verbe surtout qui peint l'action : le nom ne nous donne que la chose morte. Donc, la langue qui possède le plus de verbes expressifs sera une langue éminemment poétique. Or, en hébreu, presque tout est verbe, tout vit et se meut. Les noms, presque tous formés du verbe, conservent sa nature ; ils semblent jaillir tout vivants de l'action exprimée par le verbe [1]. Une pareille langue est une image de la nature où un principe de vie fait continuellement effort et déborde de toutes parts, où chaque être agit l'un sur l'autre, où tout n'est qu'un flux et reflux de mouvement. Avec un instrument semblable, le poète est au milieu de ses pensées comme Jéhova au milieu des mondes. Il les appelle, et ils répondent : Me voici !

On peut remarquer ici une application nouvelle de la loi générale des développements du langage et de l'esprit humain. Le verbe, le mot le plus synthétique du discours, est d'un usage très-fréquent dans la jeunesse d'un peuple et d'une littérature. A mesure que la civilisation avance, la pensée, toujours plus savante, aime à s'envelopper de termes abstraits comme elle. Par suite, l'emploi du verbe diminue, il se décompose, et l'on ne conserve plus que le nom abstrait de l'idée qu'il exprimait. Son rôle se réduit dès lors à ce qu'il a de plus essentiel. Il ne reste d'un usage bien commun que les verbes auxiliaires et quelques autres exprimant les choses les plus habituelles, comme *aller*, *porter*, etc. ; étendus au sens figuré, ils s'emploient alors très-souvent. C'est en vertu de cette loi qu'il y a une si grande abondance de noms dans les langues postérieures. Les verbes, germes universels et féconds du discours, se sont développés en innombrables rameaux. C'est à cela aussi que tient la richesse du vocabulaire arabe. Si la langue hébraïque eût vécu plus longtemps et dans des circonstances plus favorables, elle aurait pu en acquérir un pareil; car l'arabe a formé le sien avec à peu près les mêmes racines.

[1] Geist, *Der heb. poesie.*

Chacune de ces racines est à la fois un tableau et un son expressif. On sent sous ces voyelles fortement articulées l'haleine d'une âme passionnée qui parle à pleine poitrine avec des organes puissants. Mais en même temps elle est sous un ciel pur; une nature brillante l'environne, imprime une image dans chacune de ses idées, lui présente dans un cercle éclatant de phénomènes une langue vivante pour traduire ses passions. Au fond de presque tous ces mots réside une image dont les reflets se prolongent et brillent encore dans les divers objets auxquels ces mots s'appliquent. Mais, jusque dans ses figures les plus hardies, l'hébreu conserve un caractère profondément spiritualiste; il saisit dans la nature plutôt le côté majestueux ou terrible des phénomènes que leur côté riant et gracieux, et, dès qu'il s'agit d'exprimer les idées religieuses, il revêt une dignité sacerdotale. Dans nos langues formées sous une multitude d'influences diverses, les mots, graduellement altérés comme des monnaies usées par le temps, ont perdu ce coloris poétique; ils ne sont guère plus que des signes d'algèbre. En hébreu comme dans les idiomes les plus anciens, ce caractère pittoresque du langage jette un charme singulier jusque dans l'étude ordinairement si aride du dictionnaire. On y retrouve dans la filiation des sons divers d'un mot, surtout dans l'expression des idées fondamentales de l'intelligence, l'imagination des époques premières, leurs jugements, leur civilisation, leurs conceptions morales.

Ces choses, du reste, ne peuvent être bien senties que dans la langue même. Dans les versions, il en résulte parfois de la monotonie ou de l'obscurité. Nos langues modernes, moins synthétiques, ont en général un mot particulier pour exprimer les principales nuances d'une idée. Employer le mot général comme les idiomes anciens, serait un vice de langage, souvent un contre-sens. De là, l'esprit a contracté des habitudes d'analyse qui lui rendent fatigant tout autre procédé, en l'empêchant de le comprendre. Pour s'en débarrasser, il faut qu'il se transporte dans un autre idiome. Qu'on ajoute encore, pour dernière cause d'obscurité, l'incertitude des versions, qui rendent souvent mal, ou à peu près, l'image de l'original.

Autour de ces mots expressifs, dont chacun est enchâssé au milieu de la phrase comme une perle brillante, viennent s'annexer la désignation de la personne, du nombre, de l'action, de l'objet.

Car les Sémites, comme les peuples enfants, aiment à peindre d'un seul trait et à mettre sous les yeux tout l'objet à la fois. Rien de plus conforme à l'instinct poétique que cette peinture vive et simultanée. « Chez nous, dit Herder, de petits mots, des syllabes » non accentuées se traînent péniblement; chez eux, tout se rattachait à l'idée principale au moyen d'une intonation ou d'une » finale sonore. Elle s'élevait au milieu du mot comme une reine » au milieu de ses suivantes. »

Tout ce que l'hébreu perd du côté de l'exactitude et du positif de la science, il semble le regagner du côté de l'art et de l'imagination. L'indétermination de ses deux temps, qui est une entrave perpétuelle pour la précision et la clarté de ses phrases, n'est plus une gêne pour la poésie. Pour elle, tout est présent; ce qu'elle chante est là sous ses yeux. Les poètes hébreux, comme le remarque Herder, en ont tiré les plus beaux effets pour le parallélisme. « Ce qu'un hémistiche exprime au passé, l'autre l'exprime au fu» tur. Il semble que le dernier communique à l'objet une durée » éternelle, tandis que la première partie de la phrase lui donne la » certitude d'un fait accompli. L'un des deux temps allonge le » mot au commencement, l'autre à la fin; de là, une alternative » de sens qui charme l'oreille et lui rend plus sensible l'opposition » des pensées. »

Il est clair qu'une semblable langue est une poésie toute faite. Mais il ne faut pas juger cette poésie selon la mesure d'une autre. La poésie que la langue hébraïque était destinée à produire ne ressemble pas à celle des époques avancées, à l'art des siècles de grande civilisation. Elle répond plutôt à l'art naïf et spontané des premiers temps. Elle diffère aussi essentiellement de l'art des littératures classiques; celles-ci s'attachent surtout au fini de l'exécution, elles soignent plus l'expression que la pensée. Dans la littérature orientale, quand elle n'est pas dégénérée, la pensée prédomine et souvent déborde la forme. Ce caractère simple et grand est le génie propre de la langue de la Bible.

***

Littérature Catholique.

MANUEL D'UNE FEMME CHRÉTIENNE.

PAR M. L'ABBÉ F.-E. CHASSAY,

PROFESSEUR DE PHILOSOPHIE AU SÉMINAIRE DE BAYEUX[1].

Les lecteurs de l'*Université catholique* connaissent déjà, je n'en doute pas, le livre dont je viens de transcrire le titre. Quand il s'agit d'un ouvrage de M. l'abbé Chassay, une revue mensuelle ne peut plus avoir maintenant la prétention de l'annoncer au public. Si donc je viens parler ici du *Manuel d'une femme chrétienne,* c'est moins pour en rendre compte, que pour constater, comme une joie de famille, les brillants succès d'un des rédacteurs les plus distingués de ce recueil. La gloire de ses travaux ne rejaillit-elle pas en quelque sorte jusque sur nous, écrivains ou lecteurs catholiques? La cause qu'il défend n'est-elle pas la cause sacrée que nous aimons, et pour laquelle tous nous verserions notre sang et prodiguerions notre vie? C'est pourquoi nous tenons, comme à un devoir et tout à la fois comme à un bonheur, de consigner dans ces pages les livres de notre ami, M. l'abbé Chassay, à mesure qu'ils sortent de sa plume féconde. Il faut qu'on sache, en ce siècle de caractères effacés et de convictions indécises, que l'Église a trouvé, dans les matières les plus profondes et les plus ardues, un défenseur aussi actif que les plus actifs romanciers. Depuis deux ans à peine, M. Chassay a publié cinq volumes : Trois de ce grand et bel ouvrage, *le Christ et l'Évangile,* qui a ouvert une voie nouvelle à l'apologétique chrétienne, et deux sur la morale évangélique. Nous ne parlons pas de la multitude de ses travaux secondaires, ni de ses leçons à ce séminaire de Sommervieu, que lui et M. de Valroger ont rendu célèbre. Il a pris pour devise : « Exister, c'est combattre; » il eût pu prendre, en précisant davantage : « Exister, c'est agir. »

[1] Un volume in-12. Paris, Poussielgue-Rusand. Prix : 1 fr. 50 c.

Tous ceux qui connaissent les travaux de M. Chassay savent qu'il peut traiter avec le même talent supérieur les sujets les plus différents. Il présente toujours, avec une grande profondeur de vues et une érudition peu commune, un style vif et original, pittoresque et chaleureux. Cependant, à cause de sa haute puissance de réflexion, de la finesse de ses aperçus, de la netteté de ses observations, de sa grande connaissance du cœur humain et de l'époque actuelle, il est plus remarquable encore quand il trace un portrait ou bien quand il esquisse un caractère. Avec ces conditions, il était éminemment propre à écrire le *Manuel d'une femme chrétienne*.

Ce livre manquait, — et ceci n'est point une vaine formule de compte-rendu, — ce livre manquait dans toute la rigueur du terme. Les hommes peuvent encore, quand ils en ont la volonté sérieuse, connaître avec exactitude et précision leurs obligations et leurs devoirs. Ils ont mille ressources : la réflexion, l'étude, la chaire, les livres, car les sermons et la chaire qui traitent de la vie chrétienne en traitent spécialement pour eux. Mais les obligations et les devoirs de la femme ne sont pas aussi bien circonscrits, et une femme n'a ni le temps ni les moyens de les déduire ou d'en glaner le recueil dans les sermonaires et les ouvrages de piété écrits pour elle. Ces ouvrages, d'ailleurs, composés pour une société dont les croyances étaient profondément chrétiennes, supposent constamment une connaissance de la morale évangélique qui n'est pas très-commune aujourd'hui. « Le temps n'est plus où la » doctrine évangélique était, dès les premières années de la vie » et jusqu'aux derniers jours de la vieillesse, la principale étude » d'une femme chrétienne. Pour peu qu'on ait quelque expérien» ce, on sait que l'instruction religieuse beaucoup trop superficielle » qui sert de préparation à la première communion, est bien vite » oubliée dans le tumulte et les distractions du siècle. Dans le » reste de leur vie, la plupart des femmes chrétiennes n'étudient » pas assez sérieusement la doctrine catholique pour qu'elle puisse » leur servir à chaque instant de flambeau et de règle de con» duite[1]. » Il y a plus : si, des livres composés pour les femmes, on retranche ceux qui l'ont été pour des personnes consacrées à Dieu dans la vie religieuse, et ensuite ceux qui, adressés aux gran-

[1] *Manuel d'une femme chrétienne*, introduction.

des dames d'autrefois, n'ont presque plus rien d'applicable à notre société actuelle, nivelée par les révolutions, on verra que M. Chassay a rendu à la famille catholique un service très-réel.

Une chose certaine, trop certaine, et qui frappe à présent tous les regards, c'est qu'une double lèpre ronge notre malheureux pays : l'absence de foi et l'égoïsme. L'opposition ou l'indifférence aux dogmes chrétiens fait que, même en politique, on ne saurait s'entendre, et que l'on cherche inutilement un terrain commun sur lequel on puisse se rencontrer. On a beau s'intituler avec une certaine emphase : « Le grand parti de l'ordre, » cette dénomination réveillera bientôt, par rapport à la politique, la même idée que le mot « protestantisme », dans les choses religieuses; je veux dire la multiplicité infinie des sectes et des opinions. L'égoïsme dissout de plus en plus la nation et la famille, de sorte que l'instant semble prochain, où il n'y aura plus en France que des individus. L'imagination seule à la pensée de tant d'intérêts, ou plutôt de passions, luttant les unes contre les autres, car c'est la religion seule, parce qu'elle est l'unique source véritable du dévouement et des sentiments généreux, qui rend possible la cohésion entre les différentes parties du corps social. Une nationalité n'a de sève, de force et de vie, qu'en proportion des éléments chrétiens qu'elle contient et qui circulent en elle. C'est donc l'incrédulité ou l'indifférence religieuse, et non point les *ultramontains*, qui brisent la nationalité française.

M. Chassay, dans tous les écrits duquel respire le plus tendre amour de l'Église et de la patrie, a été saisi, à la vue de ces maux, d'une affliction profonde. Ce n'est pas en vain qu'on porte un cœur de prêtre. Qui pourrait entendre les axiomes menteurs d'une science impie? qui pourra assister aux calomnies odieuses et aux sarcasmes amers que de prétendus philosophes versent à pleines mains sur le front sacré de notre divin Sauveur? qui pourra voir les grands-prêtres du rationalisme déchirer leurs vêtements, avec toutes les marques d'une indignation vertueuse, en déclarant à tout le peuple assemblé que « Jésus de Nazareth » a proféré un blasphème inouï en se disant le Fils de Dieu? qui pourra s'avouer que la morale de l'Évangile, cet incomparable présent de la bonté divine, cette merveille du Tout-Puissant, est presque partout inconnue parmi les hommes? qui de nous le pourra, sans se sentir l'âme inondée d'une inexprimable amertume?

Mais l'affliction du prêtre n'a pas été une affliction stérile. Sachant, comme il le dit lui-même, que « la lutte est la vie même de l'Église, » et que la couronne d'épines lui sied aussi bien que la couronne » de reine, voyant qu'elle a repris, depuis cinquante ans, le bâton » de l'exil et l'habit des persécutions, qu'elle a les pieds meurtris » de la fatigue des chemins, et les yeux remplis de pleurs par le » scandale de tant d'apostasies, » M. Chassay a résolu d'user ses forces et ses jours à la défense de cette mère affligée. Oui, s'écrie-t-il avec toute l'éloquence de l'amour filial, « c'est cette Église » ainsi souffrante et désolée qu'il me plaît de défendre jusqu'à » mon dernier jour. »

C'est à cette résolution généreuse que nous devons *le Christ et l'Évangile, la Pureté du cœur*, le *Manuel d'une femme chrétienne*, et bien d'autres publications que l'auteur nous annonce.

La Pureté du cœur, publiée l'année dernière, était comme le Prologue du *Manuel d'une femme chrétienne*, et le faisait pressentir. C'était une sorte de préparation à la morale pratique de l'Évangile. L'auteur, par ce livre, disposait le terrain auquel il allait essayer bientôt de confier les semences précieuses de la vie chrétienne, afin d'en surveiller ensuite le développement et les fruits. On se rappelle, en effet [1], qu'il y démontre que ce n'est pas à la nature qu'il faut demander la notion de nos devoirs. Ecoutez, avait dit Rousseau, la voix incorruptible de la nature ; prêtez attentivement l'oreille aux doux avertissements de votre cœur, et vous ne vous tromperez jamais, et vous serez tel que Dieu vous demande. Or, après avoir prouvé que quiconque suivra les ordres de son cœur n'arrivera ni au bonheur ni à la vertu, mais portera les plus affreux ravages dans son être, se soumettra à la plus tyrannique des servitudes, et rendra impossibles la famille et la société, M. Chassay conclut que l'Évangile a seul le secret de la pureté du cœur et du dévouement nécessaire à la vertu.

Dans le *Manuel*, il suppose donc une femme qui ne croit point au devoir chimérique de la nature, mais qui, pour conserver la pureté de son cœur, veut sérieusement pratiquer la vie chrétienne. Il ouvre l'Évangile, afin d'en exprimer le suc le plus pur, la vraie doctrine, la vraie science de la vie pour la femme, œuvre difficile

[1] Nous avons rendu compte de la *Pureté du cœur* dans l'*Université catholique*, livraison de juillet 1848, tome VI, p. 34.

en elle-même, mais bien douce pour un cœur qui aime Notre-Seigneur et ses frères. « Il nous semble doux, dit M. Chassay, après » avoir longtemps défendu Jésus-Christ par la science, d'en pou- » voir parler dans la langue de la piété chrétienne, et d'exposer » les merveilles de la doctrine évangélique, pour consoler et forti- » fier celles de nos sœurs qui conservent au milieu du monde » l'inestimable trésor de la foi, de l'espérance et de la charité. Ce » livre n'est en effet qu'un commentaire des enseignements de » notre maître divin [1]. »

Le but de M. Chassay dans ce volume, étant de poser les bases de la vie chrétienne pour la femme, d'en préciser les obligations générales, et d'en marquer les caractères principaux, il a dû naturellement réserver les détails propres à chaque position particulière pour les traiter à part. Ce plan donne à son *Manuel*, ce nous semble, la plus haute importance, et en fait un livre que toute femme chrétienne devra sans cesse interroger du regard et du souvenir. On en jugera par un simple coup-d'œil jeté sur les idées qui y sont exposées.

Il est aisé de démontrer, l'Évangile à la main, que Jésus-Christ a condamné, bien plus, a maudit le monde. « Lui qui ne semblait » être venu sur la terre que pour apporter des bénédictions et » des pardons, il a laissé tomber de sa bouche adorable cette pa- » role immortelle : Malheur au Monde ! Lui qui priait pour ses » bourreaux sur son sanglant Calvaire ; lui qui semblait étendre » ses bras pour embrasser l'humanité tout entière, il n'a pas voulu » prier pour le Monde, afin de montrer jusqu'au dernier soupir » toute la profonde horreur dont il se sentait animé pour le per- » sécuteur de la vérité [2]. » Mais qu'est-ce que le monde, maudit par l'Agneau de Dieu ? Le monde, ce n'est point la société, ce ne sont pas les richesses, ce ne sont pas les grandeurs ; non : le monde, c'est ce qui peut palpiter sous la bure aussi bien que sous la soie ; c'est ce qu'il y a au fond du cœur de tout homme ; c'est, avant tout, la cupidité, la sensualité, les affections perverses et l'orgueil. Ceux qui ont soif de l'or ; ceux qui, même au milieu des privations, recherchent avec une sorte d'angoisse, ce qui peut flatter leurs goûts et leurs sens ; ceux qui, même dans la position

[1] *Manuel d'une femme chrétienne*, introduction.
[2] *Manuel*, etc., p. 4-5.

la plus modeste, nourrissent une haine aveugle et rancuneuse contre toute espèce de supériorité intellectuelle ou sociale : voilà le monde. Il n'est donc pas étonnant que Notre-Seigneur ait fait tomber sur lui ses anathèmes les plus sévères. La vie du monde est la condamnation perpétuelle des maximes et des pratiques de l'Évangile : étranger aux choses surnaturelles, il ne peut même pas prier. « Pour prier, il faut comprendre sa misère, sa faiblesse. » Pour prier, il faut sentir son cœur gonflé de larmes. Pour prier, » il faut s'élancer hors du cercle de fer qui nous entoure. Pour » prier, il faut sentir toute la vanité, toute la frivolité, tout l'é- » goïsme des affections du monde. Pour prier, il faut éprouver un » irrésistible besoin d'épancher toute son âme dans un cœur vrai- » ment paternel. Ah ! croyez-vous qu'une femme du monde com- » prenne quelque chose de tout cela ? croyez-vous qu'elle soup- » çonne quelquefois la frivolité de son existence ? croyez-vous » qu'elle ait besoin d'une amitié plus forte, plus durable, plus » solide que les amitiés de la terre ? avez-vous jamais pensé qu'elle » sente au fond du cœur quelque chose de la grande et sublime » tristesse qui consume dans cette vie toutes les âmes généreuses ? » À force de vivre dans de petites choses et dans de petits soins, » son cœur s'est desséché et son âme s'est abâtardie. Aussi, dans » certains moments, si, par convenance, par habitude ou par re- » mords, elle essaie de prier, la prière ne peut jamais reposer sur » ses lèvres fatiguées. Elle murmurera quelques-unes de ces paro- » les vides qui n'ont pas la vertu de nourrir le cœur et de fortifier » l'âme. C'est que la prière est un ange des cieux qui ne descend » pas au premier signe qu'on lui fait, quand il plaît ; c'est un » esprit solitaire et pensif qu'on attire à soi dans le silence, dans » la réflexion et dans la pénitence[1]. »

Mais notre Sauveur n'a pas seulement imposé le devoir de prier, il a encore consacré la loi de souffrir. Il n'a jamais dissimulé les angoisses de la vie et de la mort. Et le monde ! « Il se débat con- » tre la souffrance avec une ardente frénésie. Il aime à parer son » front de fleurs bientôt fanées. Pendant la rude saison de l'hiver, » quand les pauvres femmes du peuple réchauffent sur leur sein » leurs petits enfants tout glacés, il n'est point pour lui d'atmo- » sphère assez douce. Sous les soleils brûlants de l'été, quand

[1] *Manuel*, etc., p. 20-21.

» toute créature souffre et gémit dans le travail et dans la peine, » est-il pour lui des ombrages assez frais? Voyez! comme il aime » à caresser les rêves les plus doux du cœur et les illusions les » plus séduisantes de l'esprit. Abandonnez, dit-il sans cesse, aux » vents capricieux de la vie le frêle esquif qui porte vos destinées! » Que signifient ces sinistres pensées qui se déroulent sur votre » front, comme des nuages de tempête? que veulent dire tous ces » grands mots de devoir, de sacrifice et de dévouement? Vivre, » c'est jouir; et tout ce qui n'est pas le plaisir n'est qu'un rêve » enfanté par l'imagination malade des cerveaux exaltés[1]. » Mais, s'écrie l'Évangile, bienheureux ceux qui souffrent, bienheureux ceux qui pleurent! Enseignement terrible, dont s'épouvante notre pauvre nature, qui, pour s'y soustraire, met en jeu mille sophismes ingénieux. Il est vrai que le Fils de Dieu, dans sa bonté, « a changé en rosée du ciel le fleuve de larmes qui s'épanche de » nos yeux; » il est vrai que « les eaux de notre affliction, comme » celles de la mer, ont perdu leur amertume en montant vers le » ciel. » Cependant, cette morale de la croix vous effraie. On se demande pourquoi l'on doit plus souffrir qu'un autre; pourquoi il n'y eut jamais dans notre vie de jours purs et sereins! on aurait été si bonne chrétienne, si Dieu avait voulu donner quelque loisir de l'esprit et quelque repos du cœur! comme si la vie était autre chose qu'une longue souffrance! comme si l'on ne devait pas lire sur chaque berceau les paroles qu'un poète a inscrites à l'entrée des tourments éternels : « Par moi l'on va dans la cité des pleurs! *Per me si va nella citta dolente*[2]! Comme s'il ne fallait pas toujours souffrir ou compatir dans la vie! comme si la souffrance n'était pas pour l'âme une aile rapide qui l'enlève et la porte à Dieu! Voilà pourquoi le Père céleste a semé à pleines mains la misère dans le champ de ce monde. Le monde en rugit, comme un lion blessé; mais l'âme chrétienne s'y résigne. Contradictions du dehors, désolation de l'âme, dégoût de soi-même, ennui de vivre, elle supporte tout cela par l'amour et pour l'amour de Jésus. Car Jésus est sa consolation et sa force : c'est vers lui, la vraie lumière qui réchauffe et vivifie, qu'elle se tourne, comme l'héliotrope s'incline vers le soleil. C'est ainsi qu'elle tend au port éternel, non sans inquiétude, non sans tristesse, mais avec une

[1] *Manuel*, etc., p. 26.
[2] Dante, *Inferno*, *canto*, III.

inquiétude qui est une paix inexprimable auprès de celle des enfants du siècle, mais avec une tristesse pareille à celle de l'exilé qui reverra sa patrie, là reverra bientôt. Car, qu'est-ce que la vie, avec ses joies et ses bonheurs? ce qui passe comme un rêve, et le chemin douloureux de la mort. Laissez donc votre âme fixer ses grandes destinées; laissez-la sortir de ce néant qui l'entoure et la presse, de ces ruines qui s'écroulent à chaque instant devant elle, pour qu'elle lève des regards d'espérance vers le monde de l'immortalité et de la stabilité, vers ce qui est éternel. Laissez-la consacrer sa vie à savoir mourir, en se livrant aux pensées de l'éternité.

Mais ne demandez pas le sourire bruyant et stupide des mondains à la pauvre exilée. « Est-il pour l'exilé quelque douceur dans » les choses de l'exil? Est-il quelque bonheur loin des lieux qui » nous ont vu naître! Le ciel est pur et la lumière est douce; » mais ce n'est pas le ciel, mais ce n'est pas la lumière de la pa- » trie. En vain le printemps sourit couronné de lilas et de roses; » en vain l'été couvre les champs de leur riche parure; en vain » l'automne suspend aux arbres les fruits parfumés : l'année tout » entière, loin du pays natal, n'est-elle pas un cercle monotone? » Les plus doux spectacles de la nature, loin de calmer l'ennui qui » vous consume, ne font qu'entretenir des souvenirs dévorants. » Ce ruisseau limpide et murmurant, qui fuit dans la prairie à » travers les fleurs, n'arrose pas l'héritage paternel. Ces arbres qui » répandent sur les champs leur doux et frais ombrage, ne sont » pas ceux dont la verdure a charmé notre enfance. Au milieu de » ces collines mollement inclinées vers le fleuve argenté, nous » ne retrouvons jamais celle qui vit nos premiers jeux et nos pre- » mières rêveries. Quand le soleil descend le soir de son char de » triomphe, il ne se cache plus derrière cette sombre futaie que » nous avons tant aimée. Les hommes ne sont pas, pour nous, plus » consolants que la nature. La parole qu'ils nous adressent n'est » pas celle qui tombait des lèvres de notre mère, comme la rosée » printanière de mai. Le sourire d'une bouche amie n'est pas ce- » lui des hommes de notre race et de notre sang. Les vieillards que » nous rencontrons dans les sentiers solitaires ne sont pas ceux qui, » les premiers, nous ont parlé de Dieu et de la patrie. Les enfants » qui nous bénissent ne sont pas ceux de nos frères et de nos » compagnons de jeunesse. Il n'est plus de bonheur pour l'exilé.

» La pensée du ciel produit dans une âme chrétienne un senti» ment analogue à celui de l'exil. Ce monde, avec toutes ses » magnificences, ne nous paraît qu'un pâle reflet des splendeurs » éternelles. Notre intelligence, qui a puisé dans l'Évangile une » soif ardente des choses divines, ne peut plus être rempli par les » biens de la terre ; le dévouement qui brûle au fond de notre » cœur nous rend odieux le misérable égoïsme qui sert de lien à » la plupart des affections humaines [1]. »

Mais il ne suffit pas d'aspirer au ciel comme à l'éternelle patrie, il faut suivre la route qui mène à cette glorieuse destinée. Or, Notre-Seigneur ne nous a point prescrit cette résignation sans mouvement et sans vie, que certaines gens appellent la perfection. Veillez, nous a-t-il dit, veillez, non point de cette agitation stérile, sans règle, sans principe et sans but, ordinaire aux disciples du monde ; mais soyez sur vos gardes comme la sentinelle incorruptible à la veille d'une bataille : la vie chrétienne n'est-elle pas un combat perpétuel ? Au point de vue du devoir, le repos ne commence qu'à la tombe. Aussi ne comptez point sur vos propres forces pour accomplir ce travail sur vous-même. Il faut se défier de soi et attendre tout de Dieu. Sans la défiance de soi-même et du monde, on tombera infailliblement dans quelqu'un des mille piéges imperceptibles que nous tendent notre nature corrompue et les principes du siècle. Le mépris que l'on aurait pour le monde ne doit pas rassurer ; car, à côté de ses ennuis, il a ses séductions enivrantes qui parleront perpétuellement à tous les cœurs.

Ce n'est pas à dire qu'il faille se renfermer impitoyablement en soi-même, et vivre de sa substance. Non, la société n'est point le monde. Dieu, l'auteur de la société, n'a condamné que la frivolité curieuse, l'amour effréné des plaisirs, et l'intraitable orgueil ; mais non point les bonnes liaisons, le doux et pur commerce du cœur, cet épanchement tout fraternel des âmes que l'on appelle amitié. L'amitié est un ange descendu des cieux, dont le cœur et le regard nous suivent sans cesse sur les rudes sentiers qu'arrosent nos larmes et qui déchirent nos pieds par leurs épines sanglantes. Mais si notre divin Sauveur a sanctifié l'amitié par ses paroles et son exemple, le monde, qui a trouvé le secret de tout corrompre, ne l'a-t-il pas aussi pervertie ? Que vos amitiés soient chrétiennes, et elles

[1] *Manuel*, etc., p. 81, 82, 83.

produiront en vous et dans les autres, ce besoin de dévouement qui résume tout le Christianisme, mais dont le monde a horreur. L'égoïsme n'est-il pas la loi du monde? Ne prend-il pas toutes les formes? Ne peut-il pas aller transformer la vertu en un instrument de coquetterie, cet égoïsme de bon ton et ce bon ton de l'égoïsme, cet adversaire habile et ingénieux de la modestie chrétienne, contre lequel on ne saurait user de trop de prudence?

Mais il n'y a point de prudence sans l'humilité, cette autre vertu difficile, qui à elle seule, creuserait un abîme entre la morale du monde et celle de l'Evangile. Le monde préconise l'éclat des talents, du rang et de la naissance, et regarde comme une démence de ne point se glorifier de ces hauts avantages; l'Evangile prescrit l'estime de la condition que le ciel nous a faite, et la soumission à la volonté de Dieu. Qu'il est beau le rôle de la femme qui a ainsi compris toute sa mission d'héroïsme et d'abnégation, en un mot tout son apostolat! Elle peut régénérer la société en sauvant la famille. Pour cela, elle n'a qu'à employer ce talisman céleste, qui s'appelle la charité; mais la charité du Christ, celle qui fait le fond de l'Evangile, et d'après laquelle l'humanité sera interrogée au dernier jour.

Contenant toute l'essence du Christianisme, la nature de la charité ne saurait être trop méditée, trop approfondie. Les sublimes commentaires que saint Paul et saint Jean ont faits des divines paroles de notre Sauveur, enseigneront à la femme chrétienne ce devoir primordial. Ils lui donneront l'intelligence de ces mots surprenants, si incompréhensibles pour le monde: Malheur aux riches! Ils lui révèleront la dignité des pauvres aux yeux de Dieu, et elle préfèrera leur service à celui des rois. Fermement convaincue que c'est ce service qui naturalise, comme dit Bossuet, les riches dans l'Eglise de Jésus-Christ, dans laquelle en cette qualité de riches, ils sont en quelque sorte des étrangers, elle saura faire exactement sur ses biens la part des pauvres et éluder toutes les difficultés de l'aumône, en conciliant avec ce devoir la prévoyance maternelle et le malheur des temps. L'histoire n'est-elle pas pleine des prodiges opérés par la charité des femmes chrétiennes!

Arrivée à ce degré de perfection, la femme, toujours conduite par l'amour de Dieu, saura pratiquer la charité dans ses discours, vertu bien rare, même parmi les personnes les plus religieuses.

Où la médisance ne règne-t-elle pas en souveraine? La médisance, qui pourtant blesse si souvent à mort! qui prend tous les dehors, même ceux de la charité! La médisance, dont le monde sait si bien faire mille apologies ingénieuses! La médisance, ce moyen si facile de dérider les fronts, de piquer l'intérêt, de flatter l'orgueil, et de se passer d'idées!

Devenue véritablement charitable, la femme chrétienne pratiquera la vraie tolérance, mot que le monde a sans cesse sur les lèvres, mais auquel il attache le sens le plus faux ou le plus coupable.

On le voit, c'est la théorie de la vie chrétienne pour la femme, dans toute son étendue et toute sa profondeur. Seulement, nous sommes honteux de cette sèche analyse quand nous reportons notre souvenir sur ces pages écrites avec tant de charme, si pleines de vie, d'onction, de foi et de cette suavité évangélique que le vrai prêtre répand comme à son insu dans toutes ses œuvres. Esprit éminemment pratique, M. Chassay allie à un sentiment profond de la réalité le charme si doux de l'idéal. Il saisit avec une rare pénétration et exprime souvent avec un grand bonheur les rapports des choses visibles avec le monde surnaturel. En beaucoup d'endroits, il a trouvé, selon nous, cette poésie chrétienne, la vraie poésie, qui, sans rien dissimuler de l'âpreté de l'existence, ni de la sévérité de la vertu, les transfigure par la foi, les embellit par l'espérance, en un mot, les colore d'une teinte céleste et des reflets de l'immortalité. Il y a, dans le Manuel, des pages où il semble que l'on respire ce parfum mâle et doux, délectable et salubre, qui s'exhale, au temps de la floraison, du fond des bois et des prairies.

Le *Manuel d'une femme chrétienne* est divisé en *lectures*, chapitres assez courts pour servir facilement de sujets de méditation.

L'auteur annonce encore plusieurs ouvrages dans lesquels il exposera les devoirs particuliers de la femme, de la mère et de l'épouse. Nous désirons vivement ces travaux, et nous espérons que la publication ne s'en fera pas attendre. Ce sera aussi le vœu de tous ceux qui liront le *Manuel*.

Bien que M. Chassay possède pleinement, on le devine en le lisant, nos saints Evangiles, les pères et les maîtres de la vie spirituelle, il ne s'en est point rapporté, dans ces matières délicates,

à ses propres lumières : il a consulté ceux que Dieu a chargés de veiller à la pureté de la doctrine et des enseignements de son Eglise. Monseigneur l'évêque de Bayeux, le pieux et savant prélat qui a eu, l'un des premiers en France, la salutaire et courageuse pensée de régénérer les études ecclésiastiques dans son diocèse, a donné sa haute approbation au *Manuel d'une femme chrétienne*.

« J'ai lu avec le plus grand soin le *Manuel d'une femme chré-*
» *tienne*, par M. l'abbé Chassay, professeur de philosophie au
» grand séminaire de Bayeux. J'ai trouvé dans ce livre la clarté,
» l'élégance et l'énergie que j'avais déjà remarquées dans *la Pureté*
» *du cœur*, par le même auteur ; mais ce qui m'a surtout charmé
» dans cet ouvrage, c'est une connaissance profonde de la nature
» humaine, une étude patiente et approfondie des nuances va-
» riées des caractères, une rare exactitude théologique, et enfin
» un parfum de piété qui donnent à ce livre une haute valeur et
» un grand intérêt. « L. F. *évêque de Bayeux*. »

D'un autre côté, l'un des plus savants théologiens de notre époque, le célèbre Père Perrone, a adressé à M. Chassay la lettre suivante :

« Monsieur l'Abbé,

» Avant de vous remercier des deux cadeaux que vous avez eu
» la bonté de me faire, c'est-à-dire de vos ouvrages, *la Pureté du*
» *cœur*, et le *Manuel d'une femme chrétienne*, je m'étais proposé
» de les parcourir rapidement ; mais j'y ai trouvé, en le faisant
» tant de charme et d'intérêt, que j'ai dû les lire attentivement et
» les goûter d'un bout à l'autre. Je vous avoue que j'ai passé sur
» ces pages des moments vraiment heureux. Les pensées philoso-
» phiques, profondes, saillantes, jointes à la sévérité et à la jus-
» tesse théologiques, l'usage judicieux de l'antiquité ecclésiasti-
» que, la parole toujours si animée, si attrayante et pleine d'onc-
» tion, la piété solide qui y règne partout, voilà ce qui m'a ravi,
» et ce que je ne saurais trop admirer. Que si vous me demandiez
» lequel des deux ouvrage m'a intéressé le plus, je serai bien em-
» barrassé de vous répondre. L'un m'a paru plus profond, l'autre
» plus charmant ; mais tous les deux sont excellents, tous les deux
» parfaitement proportionnés aux besoins du temps et également
» propres à faire un grand bien... « P. PERRONE. »

Si une mort, que nous n'osons pleurer, n'eut pas enlevé à l'Eglise l'héroïque et savant archevêque de Paris, avec quel bon-

heur et quelle joie il aurait, lui aussi, parcouru les pages de ce volume ! Le vif intérêt qu'il portait à M. Chassay et à ses travaux, sur lesquels il fondait les plus flatteuses espérances, est connu de tous ceux qui l'entouraient. Cette pieuse sollicitude l'occupait assez pour que son biographe ait cru devoir en conserver le souvenir. « Le goût des controverses, dit M. Cruice, uni au zèle de la mai- » son de Dieu, inspirait à M. Affre une affection bien légitime pour » nos philosophes catholiques qui consacrent leur science et leurs » talents à combattre les funestes enseignements du rationalisme. » C'est à ce titre qu'il aimait M. Bonnetty, M. de Valroger, » M. Chassay, etc. [1]. »

Il s'accomplit actuellement sur le dogme et la morale catholiques, un travail assez semblable à celui par lequel l'architecture ogivale a été réhabilitée. Ce qui paraissait naguère à une foule d'esprits ignorants ou aveuglés un ensemble d'idées bizarres et de prescriptions impraticables, une sorte de symbolisme oriental égaré dans nos climats, sera bientôt salué des cris d'admiration de tous les hommes de bonne foi comme une merveille divine, grâce aux travaux des apologistes contemporains. M. Chassay aura, dans cette œuvre sainte, une belle part à la reconnaissance des catholiques.

L'abbé C.-M. ANDRÉ.

Missions Catholiques.

LETTRES SUR L'ÉTAT DES MISSIONS ET LES PROGRÈS DE LA RELIGION CATHOLIQUE DANS L'INDE.

CHAPITRE VII [2].

Première communion à bord. — Danger à l'archipel Chagos. — Perte du *Laborieux*. — Mer de l'Inde. — Ceylan et le combat de Trinquemalé. — Clergé indigène de l'île. — Sacre de l'évêque. — Débarquement à Pondichéry. — Mes sentiments à mon arrivée dans l'Inde.

O quam suavis est, Domine, Spiritus tuus! qui ut dulcidinem tuam in filios demonstrares, pane suavissimo de cœlo præstito esurientes reples bonis, fastidiosos divites dimittens inanes. (*Off. de S. Sacr.*)

Quand nous fûmes arrivés à hauteur nécessaire pour prendre

[1] Voir la *Vie de Mgr Affre*.

[2] Voir le chap. VI, au n° 46, ci-dessus, p. 345.

les vents favorables et nous diriger sur l'Inde, nous fîmes route dans le nord; et bientôt les mauvais temps cessèrent. Le dimanche 7 mai, on en profita pour faire faire la première communion aux deux matelots, que nos confrères, MM. Venault et Sohier, préparaient avec tant de charité depuis notre départ de France, La cérémonie eut lieu avec autant de solennité qu'il fut possible d'en apporter à bord. Tout le monde s'y prêta avec la plus grande complaisance; aussi avons-nous lieu d'espérer que N.-S. aura été glorifié de cet acte public de respect et d'honneur rendu à nos saints mystères, par ceux-mêmes qui se tiennent encore malheureusement éloignés de leurs plus sacrés devoirs. Dans l'après-midi on dressa sur la dunette un petit autel pour la rénovation des promesses du baptême et la consécration à la très-sainte Vierge. Tout l'équipage se réunit pour assister à la cérémonie, même le matelot protestant que nous avions à bord. On chanta des cantiques, et j'aimais à entendre ces voix, si souvent profanées par des airs obscènes ou impies, chanter ainsi, au milieu de l'Océan, les louanges de Marie et les grandeurs de Jésus. J'aimais à voir l'image de notre céleste mère placée sur l'autel au milieu de la décoration gracieuse qu'un de nos confrères avait improvisée pour la circonstance. J'aimais à voir l'image du Sauveur crucifié attachée au pavillon de soie déployé pour servir de fond à l'autel, de ce pavillon que les hommes, dont nous sommes entourés, défendraient avec tant de courage et d'énergie contre les ennemis de la France, et qui servait aujourd'hui de pacifique pavois pour le triomphe du Sauveur dans quelques âmes. J'aimais à voir enfin ces mains endurcies par le travail et la peine se reposer sur le saint Evangile, pour promettre devant Dieu et devant les hommes amour et fidélité à la religion sainte dont, pour la première fois, ils venaient de goûter pleinement les charmes.

Quelques semaines après, une semblable cérémonie vint renouveler les bonnes impressions produites la première fois sur l'équipage. Le 25 mai, jour de l'Ascension de N.-S., le mousse du navire fit de même sa première communion qui fut accompagnée d'une plus grande solennité encore que la précédente. L'équipage y prit une part tout-à-fait spéciale, et sans les contrariétés survenues plus tard, pour un sujet étranger à ce qui nous concerne, nous pouvions en concevoir les plus consolantes espérances. Malheureusement l'ennemi du salut, s'il ne parvint pas à empêcher

tout le bien que nous pouvions faire, mit du moins de tristes obstacles à la conversion de plusieurs.

Ainsi se passèrent ces jours pendant lesquels la navigation n'offrit aucune particularité remarquable. Au moment où nous arrivâmes près de l'archipel Chagos[1] au contraire nous eûmes une nouvelle preuve de l'attention de la divine Providence à veiller sur nous[2]. C'était le lendemain de l'Ascension; le jour commençait à paraître lorsqu'on aperçut la terre en face de nous à six ou sept lieues de distance. Comme on ne la croyait pas aussi proche, on courait dans cette direction, sans aucune crainte, en sorte que si le jour eût tardé de quelques heures, nous aurions éprouvé un accident analogue à celui arrivé, il y a peu d'années, à la corvette française la *Pourvoyeuse*[3]. Peut-être même nous serions-nous perdus tout-à-fait; mais notre heure n'était pas venue, et le divin maître nous réservait pour d'autres travaux dans sa moisson.

Il paraît du reste que le pauvre navire, sur lequel nous faisions la traversée, était destiné à périr dans un danger semblable à celui auquel nous venions d'échapper. Voici, en effet, ce qu'on lisait plus tard, à ce sujet, dans les journaux de 1848. « D'après un rapport » officiel publié à Madras, le navire de commerce français le *Laborieux*, capitaine Fleury, a fait côte dans la nuit du 3 mars, près » de Southalnary, environ 20 milles au Nord de Palicat. On re- » gardait comme impossible de relever la coque du navire, mais » on espérait que la partie la plus précieuse de la cargaison, qui » consistait en indigo, riz et café, pourrait être sauvée, sans grande » avarie. Dans l'incertitude si le sauvetage pourrait être facile- » ment opéré par les gens de l'endroit, le gouvernement de Ma- » dras a envoyé au *Laborieux*, trois grands bateaux montés par

[1] Ce groupe d'îles fondées sur les bancs de corail, s'étend à peu près entre les 7° 29′ et 4° 40′ S. par les 10° environ de longit. *Inst. nautiques*, t. I, p. 240.

[2] En passant sur le banc du *Pitt* (navire qui donna son nom au banc), nous vîmes distinctement pendant quelque tems le fond de la mer.

[3] Ce navire donna sur un des groupes de rochers de ces îles. L'équipage parvint à se sauver, et même à remettre le bâtiment en état de se rendre à Maurice, après l'avoir déchargé de tout ce qui n'était pas absolument nécessaire pour ce trajet. Ce travail dura trois mois entiers. La veille même du départ, le mousse ayant déserté dans l'île, y demeura seul, pendant onze mois, après lesquels on revint chercher les débris de l'armement du navire abandonné pour faciliter la marche.

» un bon nombre de lascares, habitués aux expéditions de ce
» genre.

» Ce navire avait quitté Coringa le 25 février, et faisait voile
» d'abord pour Pondichéry, puis pour la France. Suivant le rap-
» port du capitaine Fleury, le sinistre devrait être attribué à un
» courant très-fort et tout-à-fait imprévu ; car *peu de minutes*
» *avant que le Laborieux échouât*, le calcul fixait sa position *à*
» *douze lieues de la côte*. Quelques temps auparavant un navire
» anglais de Bombay, le *Fathy-Raman*, a subi un sort plus triste.
» car tout l'équipage a péri, tandis qu'à bord du *Laborieux* on
» n'a que des pertes matérielles à déplorer. »

A mesure que nous avancions dans cette douce mer de l'Inde, tout semblait prendre autour de nous une physionomie nouvelle. Ce n'étaient plus ces flots gigantesques du cap, ces oiseaux préparés par Dieu pour lutter contre la tempête ; la mer nous berçait sur des vagues à peine soulevées ; de gracieux vols d'oiseaux tout différents des premiers, nous annonçaient, chaque soir, la direction des îles ; et l'odeur des rivages cachés à notre œil, sous l'horizon, nous arrivait comme un doux parfum porté par la brise. Parmi ces oiseaux dont la vue animait l'aspect de la mer, il n'était pas rare d'en voir se reposer sur nos vergues, nous demandant une hospitalité qu'ils payaient, hélas ! bien souvent de leur vie. Imprudents ! les marins les ont nommés les *fous ;* et, en effet, habitués à vivre loin des hommes, ces pauvre oiseaux conservent encore quelque chose de cette confiance que toute créature devait avoir, dans l'ordre primitif, pour l'homme roi de l'univers ; et ils se laissent prendre, pour ainsi dire, à la main. Nos matelots les prenaient, en effet, et les tuaient sans pitié pour satisfaire une curiosité sans aucun but.

Toutefois cette mer si douce aujourd'hui voit de temps en temps s'élever sur son sein de terribles tempêtes. Il n'est pas un marin qui ne connaisse les terribles coups de vents de Bourbon et ceux de la côte de l'Inde. A Pondichéry, plusieurs navires qui se trouvaient sur la rade, dans l'automne dernier, ont péri corps et biens, à la suite d'une tourmente telle qu'on en voit rarement, il est vrai, de semblables, mais qui ne s'en renouvellent pas moins de loin en loin.

Ainsi cette mer trompeuse, qui caresse aujourd'hui si paisiblement les flancs de notre navire, est encore une image de cet autre

Océan, non moins perfide, qu'on appelle la vie humaine, lorsqu'on s'y abandonne aux passions mauvaises du cœur. Alors, aussi, comme sur la mer où nous avons navigué, le calme trompeur, les séduisantes illusions de la première jeunesse sont trop souvent suivies de ces tempêtes furieuses qui détruisent quelquefois pour jamais dans un cœur, la paix et la joie que le monde ne donne point; et que le monde ne sait pas même chercher où Dieu les a mis.

Puis nous continuâmes à marcher, et le 5 juin, à 6 heures du matin, les montagnes de Ceylan paraissaient devant nous. On nous fit distinguer au milieu du groupe, le *Pic-d'Adam* sur lequel les Bouddhistes prétendent que Bouddha, leur divinité, laissa empreinte la trace d'un de ses pas, tandis qu'il posait l'autre sur les montagnes de la presqu'île Malaise [1].

Cette empreinte prétendue est encore aujourd'hui l'objet d'un culte superstitieux fort accrédité. Les malheureux sectateurs de ce culte impur parmi tous les cultes idolâtriques, viennent le vénérer en grand nombre.

Quelle est be le cette terre de Ceylan, en face de laquelle nous venions de nous réveiller! La tradition des habitants y place le berceau du monde; et vraiment, si quelque sol a conservé les beautés du séjour où l'homme, à l'état d'innocence, trouvait une louange de Dieu dans chaque créature, c'était bien l'île que nous côtoyions.

Mais bientôt d'autres pensées vinrent distraire notre esprit de la contemplation de cette belle nature.

C'étaient des souvenirs de gloire et de revers pour la France; et quel est le cœur de fils qui ne s'attendrirait à de tels souvenirs, quand il s'agit d'une semblable mère?

Il y a de cela moins d'un siècle, le pavillon français flottait glorieux sur ces mers du sein desquelles, aujourd'hui, pas un rocher ne s'élève sans porter les couleurs de l'Angleterre. Ces rivages, ces cités que le soleil levant dessine à nos regards, ont retenu le souvenir de noms illustres parmi ceux de nos marins. Interrogeons ces murailles fortifiées que la vague blanchit à nos yeux; leur nom est Trinquemalé. Elles nous diront ce que je lisais plus tard, dans l'intéressant journal de Mgr de Tabraca [2]. Le voici :

[1] Quelle frappante analogie avec notre fable européenne de Gargantua!

[2] Ce journal est un *ms.* in-folio qui se trouvait aux archives de Pondichéry

« Octob. Kalendis, hanc à fratre nostro relationem capturæ » Trinquemalé accepi[1].

« Notre escadre en partant de Godelour (Goudelour, en anglais » Cuddalore), a été faire de l'eau à Baticalo : nous avons fait là » notre jonction, et puis, nous sommes partis pour aller prendre » Trinquemalé ; nous étions devant la place le 26 aoust au soir. » Le sieur Michel a envoyé quelques bombes pour les obliger de » mettre pavillon : ils l'ont mis et ont tiré du canon. Le général » de Suffren a fait signal de cesser : notre escadre a mouillé sans » être incommodée du feu de la place : flâme d'ordre à bord du » général pour se tenir prêt à faire le débarquement des troupes le » lendemain à deux heures du matin : voici le moment critique. » L'ennemi s'oppose-t-il à notre descente? Non : jamais descente » ne fut plus tranquille, pas un seul coup de fusil de tiré; ils se » sont renfermés dans le fort. L'armée françoise s'avance en bon » ordre, et va se camper dans le bois hors de la portée du canon. » Les ingénieurs de l'artillerie ayant reconnu la place, on a dési- » gné l'emplacement d'une batterie composée de 4 pièces de 18 ; » on travaille, les coups de canon et les balles nous gênent beau- » coup, mais fort heureusement ne tuent personne. Le génie a » tracé une batterie à bombes composée de 3 mortiers : l'armée » attend avec impatience l'ordre de tirer; il ne tardera pas. On » commence à travailler le 28 aoust. Le 29 aoust au matin, on a » battu en brèche; les bombes ont fait un effet merveilleux, » attendu que le fort n'est pas grand ; l'ennemi a fait grand feu, » et nous a tué environ vingt hommes ; sur le midi son feu est » devenu moins vif, tandis que le nôtre alloit toujours bon train ; » le brave général Suffren est venu à la batterie, et il y a resté » longtemps; on avoit beau lui dire qu'il étoit trop exposé, il ré- » pondoit : si je dois être tué, je le serai aussi bien là qu'ici. Alors, » toute l'armée l'admira avec juste raison, sa présence encoura- » geoit tout le monde, et l'on redoubloit de soin et d'attention » afin de ne pas perdre un coup de poudre. On a fait grand feu » jusqu'au soir, l'ennemi a été plutôt lassé que nous, et sur les

et que j'emportai avec moi, ainsi que plusieurs autres, pour m'aider dans mon travail. On y trouve des détails assez intéressants sur les diverses missions de notre congrégation et sur les événements politiques de 1778 à 1786.

[1] Le 1er octobre (1782), j'ai reçu de notre frère cette relation de la prise de Trinquemalé.

» quatre heures, il ne tiroit presque plus. A 8 heures du soir, » on reçoit ordre du général de ménager le feu, et de ne tirer » qu'un coup de canon de quart d'heure en quart d'heure : nous » nous sommes aussi occupés à réparer le dommage que le feu de » l'ennemi nous avoit fait : les coups de fusil réitérés qui venoient » du fort, nous avoient beaucoup dérangés. Le 30 au matin, notre » brave général est venu nous voir à la batterie, et a ordonné » qu'on commençât le feu à la pointe du jour, jusqu'à 9 heures » où il doit faire sommer de se rendre : le feu a été très-vif et bien » nourri dans nos deux batteries, les murs commençant à s'en res- » sentir ; nous entendîmes un tambour rappeler, c'étoit un signal » de cesser le feu. Cela n'empêcha pas l'ardeur des soldats de pa- » roître, en disant : nous désirons qu'ils ne se rendent point, afin » que nous les prenions d'assaut. M. de la Martelière, capitaine de » la légion de Lauzun, a été envoyé dans la place, attendu qu'il » parle bien l'anglais : ils ont ensuite donné les articles de la capi- » tulation. M. de Suffren leur a accordé toutes leurs demandes ; » nous sommes entrés dans la place, et le lendemain les troupes » angloises ont été embarquées : nous voilà donc possesseurs du » fort de Trinquemalé, il faut encore prendre Offenbourg ; une » victoire suit l'autre, l'ordre est donné, nous devons marcher » demain matin sur Offenbourg ; c'est un fort très escarpé qu'il » faut enlever l'épée à la main, car on craint toujours de voir pa- » raître l'escadre angloise ; aujourd'hui 31, nous nous sommes » approchés du fort, nous avons tiré des coups de fusil, et la dé- » fense n'a pas été bien vive ; le général les a envoyé sommer de » se rendre, ils l'ont fait comme à Trinquemalé, quoiqu'ils ne fus- » sent pas dans le même cas, car ils avoient beaucoup de munitions » de guerre ; nous voilà enfin paisibles possesseurs de Trinquemalé » et d'Offenbourg, nous avons perdu environ trente hommes ; » point d'officiers blessés.

» Le 2 de septembre à trois heures après midi, on a signalé » l'escadre angloise : notre bon général court à son bord, et fait » signal à tous les vaisseaux de se tenir prêts à appareiller : les » Anglois avancent toujours, enfin la nuit vient. Le lendemain, si- » gnal par un coup de canon d'appareiller, l'escadre angloise étant » bien près de la nôtre : on met à la voile ; le général fait signe de » se mettre en ligne : beaucoup de temps se passe sans que nos » vaisseaux exécutent l'ordre du général ; l'escadre angloise est

» très-bien en ligne. Nous avons l'excédant, 15 vaisseaux contre » 12 : à onze heures du matin, nous avons perdu les deux escadres de vue.

» Hé bien ! voicy la nouvelle : le Héros, l'Illustre, l'Ajax et la » Consolante sont les seuls qui se soient battus. Tout le reste a fait » comme à l'ordinaire ; vous m'entendez ; ils se sont déshonorés. » Le héros a été démâté ainsi que l'Illustre ; les Anglois, malgré » cela, ont eu des coups et se sont retirés. La Consolante a perdu » son capitaine Péan ; six officiers de tués et beaucoup de matelots : » pour surcroit de malheur, l'Orient vient de se perdre sur une ro» che en rentrant : tous les malheurs arrivent à la fois au brave » Suffren, mais il soutient les disgrâces en héros, il est incapable de » plier un seul instant aux piéges qu'on lui tend. Tromelin, Degal, » Palliere, Saint-Félix[1] s'en vont à l'île de France ; et nous, nous » sommes sur les épines à attendre l'arrivée de M. de Bussi[2]. »

A l'île de Ceylan se rattachent encore des souvenirs chers et douloureux pour les missionnaires. Je veux parler des souvenirs de la florissante chrétienté si cruellement persécutée autrefois par les Hollandais.

Les prêtres qui en ont relevé les débris et qui l'ont soutenue seuls jusqu'à ces derniers temps, sont des Oratoriens indigènes de Goa, dont l'origine est trop intéressante pour que nous omettions de la mentionner ici.

Voici comment parle Mgr Cerri dans le *Mémoire* déjà cité : « Il » y a dans le royaume d'*Idalcan*, païs fort peuplé et idolâtre, et » qui n'est pas éloigné de *Goa*, une congrégation de prêtres natifs » du païs et tous *brachmanes*. Ils ont fait un grand nombre de » convertis, et ils vivent en commun, suivant la règle de S. *Phi*» *lippe de Néri*, fondée par l'évêque de *Crispoli*, qui étoit aussi » indien, et qui mourut dernièrement dans notre collége *de Pro*» *pagandâ fide*. Après avoir été élevé à *Rome*, il fut fait évêque » et envoyé dans ce royaume où il bâtit deux églises à ses dépens[3]. »

Ce sont les successeurs de ces mêmes prêtres, qui jusqu'à ces temps, ont, comme nous venons de le dire, soutenu seuls cette intéressante mission.

[1] Capitaines des navires l'*Annibal*, le *Brillant*, le *Sévère* et la *Pourvoyeuse*.
[2] *Journal de Mgr de Tabraca*, feuilles 52 et suiv.
[3] *L'état présent de la religion ch. dans toutes les parties du monde*, p. 177.

En 1837, le pape Grégoire XVI, de vénérable et si digne mémoire, Grégoire XVI fidèle à la tradition constante de l'Eglise romaine, voulut appliquer complétement à cett île les principes si noblement exprimés par saint Martin I, quand il disait : « Le » Seigneur ne nous a pas donné *un esprit de crainte, mais un es-* » *prit de force et d'amour et de prudence, pour enlever toute hé-* » *résie*, qui s'oppose à la parole de la Foi, et combattre tout vice, » contraire à la vertu divine, afin que, prospérant ainsi dans le » Seigneur, vous corrigiez ce qu'il y a de défectueux, et que vous » établissiez des évêques, des prêtres et des diacres dans chacune » des villes soumises soit au siége de Jérusalem soit au siége » d'Antioche. Nous vous ordonnons de le faire, en vertu de l'autorité » apostolique qui nous a été donnée par le Seigneur en la per- » sonne de saint Pierre le prince des apôtres ; nous vous l'ordon- » nons à cause des difficultés de nos temps et de la détresse des » nations, de peur que l'ordre glorieux du sacerdoce ne s'éteigne » pour jamais dans ces contrées, et que par suite le grand et véné- » rable mystère de notre religion ne soit ignoré, comme cela ar- » rivera s'il n'y a plus ni prêtre, ni sacrifice, ni victime spirituelle » qui soit constamment offerte à Dieu en odeur de suavité pour le » salut du peuple. Car il faut donner et donner abondamment des » pasteurs spirituels aux Eglises catholiques de Dieu, quelque part » qu'elles soient, il le faut principalement dans ce temps, où, selon » les prédictions du Seigneur lui-même, nos péchés ont attiré sur » nous des tribulations telles qu'il n'y en a pas eu depuis le com- » mencement du monde jusqu'ici, et qu'il n'y en aura point de » semblables, et avec cela de grandes tentations de scandales pro- » pres à induire en erreur les élus eux-mêmes si la chose se pou- » vait. — C'est pour quoi bien-aimé (fils / frère), ne tardez point, selon » notre précepte à remplir les Églises catholiques de votre pays, » d'évêques, de prêtres et de diacres à qui une vie accoutumée à » l'exercice de toutes bonnes œuvres, mérite un témoignage ho- » norable [1].

[1] Non dedit nobis Dominus spiritum *timoris, sed fortitudinis et dilectionis et prudentiæ ad tollendam omnem hæresim*, quæ verbo fidei adversatur, et ad omne vitium expugnandum, quod virtuti divinæ contrarium sit; ut sic prosperans in Domino, ea quæ desunt corrigas, et constituas per omnem civitatem earum quæ sedi tum Hierosolymitanæ, tum Antiochenæ subsunt, episcopos, et presbyteros, et diacones. Hoc tibi omni modo facere præcipientibus nobis ex

» Quelle excuse auront-ils, puisque à cause d'eux il n'y a point
» là des évêques et des prêtres qui montent régulièrement à l'autel et offrent des sacrifices et des oblations pour le peuple, pour
» le salut des âmes? — Ils savent pourtant que voici la dernière
» heure et que le temps des scandales approche. Il fallait donc
» pourvoir à ce que les Eglises de Dieu fussent partout fournies
» de plusieurs évêques, prêtres et diacres, de même qu'un navire
» lancé dans l'Océan est bien pourvu de pilotes et de matelots.
» Car c'est dans ce but que le Seigneur nous a donnés des pouvoirs pour édifier et non pour détruire, afin que les peuples, ballottés par la tempête, fussent secourus par nous avec humanité
» et bienveillance [1]. »

En conséquence, il nomma évêque, vicaire apostolique de Ceylan, Mgr Vicenzo da Rozario, prêtre indigène de la congrégation de Saint-Philippe-Néri.

Ce prélat mourut le 29 avril 1842.

Le saint siége ayant conçu des craintes au sujet du schisme de

apostolicâ auctoritate, quæ data est nobis à Domino per Petrum sanctissimum et principem apostolorum; propter angustias temporis nostri, et pressuram gentium; ne usque in finem in illis partibus deficiat sacerdotalis decoris eximius ordo, ac ne de cetero nostræ religionis magnum et venerandum mysterium ignoretur, si jam non sit sacerdos et sacrificium aut spirituale libamen, quod jugiter Deo in odorem suavitatis pro salute populi offeratur. Nam oportet in hoc maxime tempore pastoribus spiritualibus frequentari ac muniri quæ ubique sunt Dei catholicas ecclesias, quod, juxta ipsius Domini prædictiones, tribulationes propter peccata nostra venerunt, quales non fuerunt ab initio mundi usque modo, neque fient, cum quibus et magnæ scandalorum tentationes, ut in errorem inducantur, si fieri potest, etiam electi. Quo circa ne differas omni modo dilecte, implere, juxta præceptum nostrum, episcopis et presbyteris, et diaconis, quæ istic sunt catholicas ecclesias, qui per propriam eorum conversationem in omnibus bonis testimonium habeant. Mart. I Pap., *Epist.* IV *ad Joann. episc. Philad.*, apud Mansi. SS. *Conc. coll.*, t. X.

[1] Quam igitur defensionem habebunt, cum jam propter eos non sunt ibi episcopi, et sacerdotes, qui jugiter altari insistant et sacrificia atque oblationes pro populo ad salutem animarum offerant? Quamvis cognoscant, quod ultima hora sit, et scandalorum tempus immineat. Atque idcirco oportebat pluribus episcopis et presbyteris, et diaconis, providenter ecclesias Dei ubique increbrescere, quemadmodum navim, quæ in pelago temporale jactatur, pluribus gubernatoribus et nautis : hujus enim rei gratiâ et nos in ædificationem præcipue et non in destructionem à Domino potestatem accepimus, ut populis fluctuantibus humane ac benigne opitalemur. Mart. I. Pap., *Epist.* IX *ad Pantal*, apud Mansi. SS. *Conc. coll.*, t. X.

Goa, qui pouvait, à cette occasion, se propager à Ceylan, chargea Mgr le vicaire-apostolique de Pondichéry de lui adresser un rapport exact, sur l'état des choses dans ce pays.

Un respectable missionnaire, M. Jarrige, pro-vicaire de Pondichéry, fut chargé de cette délicate mission. Il la remplit avecsuccès et habileté. Dans le rapport qu'il fit à la S. C. à ce sujet, sans dissimuler les défauts et les imperfections du clergé local, il vengea le même clergé des reproches injustes qu'on lui adressait. En conséquence, le 24 mai 1843, l'oratorien indigène Gaëtano-Antonio fut nommé évêque, vicaire-apostolique de l'île, en remplacement de son confrère défunt.

C'était de la part du Saint-Siége un acte de sagesse et de prudence ; c'était en même temps un acte de justice pour les services rendus par le clergé du pays.

En effet, la chrétienté de Ceylan qui de 200,000 âmes avait été réduite à 50,000 par les Hollandais, s'est relevée jusqu'à plus de 100,000 sous l'administration de ce même clergé.

Quelque temps après mon arrivée à Pondichéry, j'eus la consolation d'être témoin du sacre de Mgr Gaëtano-Antonio ; cérémonie touchante qui eut lieu le dimanche 24 septembre de cette même année 1843.

Voici comment je fus chargé d'en rendre compte, dans le temps, par mon digne évêque : Le vendredi, 20 septembre, on signala sur la rade de Pondichéry le brick frété par Mgr Gaëtano-Antonio, qui arrivait pour son sacre, avec deux prêtres de son clergé et plusieurs chrétiens de leur suite. Mgr notre vicaire-apostolique s'empressa aussitôt de m'envoyer au débarcadère, avec M. le provicaire de la mission, pour attendre au rivage le nouvel évêque. Bientôt après le son des cloches annonçait que ce dernier avait atteint heureusement le terme de son voyage. L'accueil fait à M. Gaëtano-Antonio, ainsi qu'aux deux missionnaires dont il était accompagné fut tel que le demandaient la dignité du prélat élu et la charité généreuse qui doit toujours exister entre les évêques. Il y avait de plus ici quelque chose de consolant, eu égard à l'état des choses dans l'Inde, à voir un prélat et des prêtres étrangers à notre corps aussi bien qu'à notre nation, venir avec un abandon fraternel, demander à notre respectable vicaire-apostolique l'auguste consécration à laquelle le Saint-Siége l'avait appelé.

Plusieurs motifs semblaient les engager à s'adresser ailleurs

pour cettte marque d'union et de confiance; mais la récente présence de notre pro-vicaire au milieu d'eux, leur avait fait apprécier l'esprit dont notre congrégation a fait la règle de sa conduite, et cet esprit les avait touchés. Après quelques jours passés dans le silence et dans la prière, Mgr Gaëtano-Antonio fut sacré avec toute la pompe qu'on put donner à cette cérémonie si capable de ranimer la foi des fidèles et de rappeler à d'autres, moins heureux, des pensées de paix et d'union que la sainte Église ne cesse de demander pour tous ses enfants. Il y eut un assez nombreux concours de fidèles, moins grand cependant qu'il eût été sans le concours de différentes circonstances qui en retinrent plusieurs. On y vit surtout avec un vif sentiment de joie et de reconnaissance M. le gouverneur-général des possessions françaises dans l'Inde.

Pendant que l'huile sainte coulait sur la tête du nouveau pontife, tous les cœurs se sentaient portés à demander pour lui à l'auteur de tout don parfait, l'esprit de zèle et de foi qui doit sans cesse animer un missionnaire ; l'esprit de dévouement au Saint-Siége qui fait la force de l'Église, et la gloire des évêques ; l'esprit de prudence et de modération dont on peut dire comme de l'obéissance : *loquetur victorias*, vertus précieuses dans un pontife et qui brillent avec tant d'éclat dans la personne de celui qui remplit aujourd'hui la grande fonction de consécrateur. On se sentait d'autant plus porté à solliciter par la prière les bénédictions de Dieu pour l'élu, qu'on voyait en lui le représentant de deux grands principes de succès, dans le présent et dans l'avenir.

La consécréation épiscopale de Mgr Gaëtano-Antonio paraissait à tous comme l'aurore du jour si longtemps attendu, où fécondée par de saints prêtres sortis de son sein, l'Église de l'Inde pourrait être enfin, du moins en partie, guidée par ses enfants dans les combats du Seigneur. On y voyait encore une sorte de récompense donnée par le souverain pontife, à cette illustre nation portugaise, qui pourrait encore se rendre digne du titre de *très-fidèle*, si elle cessait entièrement d'écouter la voix de quelques chefs aveugles et mal intentionnés qui l'égarent. Car Mgr Gaëtano, portugais par son éducation, est indien par sa naissance, indien par son origine. Et c'est là ce qui fait l'espérance de l'Église. Du moment où des évêques indiens pourront, en effet dignement conduire les chrétientés de l'Inde, de ce jour-là

seulement on pourra regarder la foi de J.-C. comme étant devenue la foi de ce grand peuple. Alors seulement cessera la stérilité de ce sol ravagé par le souffle de tous les orages, de ce sol où, chaque jour, de nouvelles tempêtes viennent flétrir les germes de fécondité déposés sur cette terre malheureuse, par les travaux et les sueurs de tant de missionnaires. Qu'il vienne donc ce jour dont les rayons doivent éclairer ces rivages comme ils doivent briller sur toutes les plages de l'univers ; qu'il vienne donc ce jour où du Gange aux deux mers, tout ce peuple réuni par les liens d'une même foi, d'une même espérance, d'un unique amour, sera rempli de cette unité de pensées qu'on admirait dans les premiers chrétiens nos frères, *cor unum et anima una !*

Dans tout le reste de leur séjour à Pondichéry, Mgr Gaëtano-Antonio et ses prêtres n'eurent qu'à se louer du bon accueil qui leur fut fait. Cet heureux rapprochement entre eux et nous fut de nature à produire les plus heureux résultats. J'ai remarqué combien ils étaient portés, par sentiment d'une affection qui tient de leur éducation première, à se rapprocher des schismatiques portugais. Les attentions qu'on leur a témoignées à Pondichéry, auront eu nécessairement pour conséquence de faire cesser chez eux bien des préventions, non-seulement contre les missionnaires européens, mais encore contre tout ce qui vient de Rome. Que N. S., nous le répétons, bénisse ces principes de paix et d'union, et qu'il fasse enfin de tous ses enfants, dans ce pays, *cor unum et anima una !*

Mgr Gaëtano-Antonio, enchanté de l'accueil qu'il avait reçu parmi nous, résolut, avant de retourner à Ceylan, de visiter nos missions de la côte à Karical et à Négapatan. Voici comment l'excellent confrère, M. Bichon, qui se trouvait alors chargé de cette dernière chrétienté, rend compte de cette précieuse visite.

Il écrivait en date du 3 décembre : « Mgr Gaëtano-Antonio a » été bien reçu à Karical, et fêté à Négapatan. Aussitôt la nou- » velle connue, mes chrétiens désirant voir sa grandeur, quelques- » uns allèrent jusqu'à Karical, et Monseigneur a bien voulu con- » sentir à nos vœux. Nous avons envoyé vingt-deux boïs[1] et » trois palanquins dimanche matin à Karical, et Sa Grandeur avec » ses prêtres a été reçue hors de la ville au son des trompettes et

[1] Porteurs de palanquins.

» à la lueur des torches, et conduite processionnellement à notre » église au milieu d'une foule innombrable qu'on avait peine à » traverser. Chrétiens, schismatiques, hérétiques, gentils, la foule » était immense. Arrivé à l'église, Monseigneur me demanda la » permission de prêcher à la foule réunie; je le lui accordai bien » volontiers; je le priai, de plus, d'avoir encore la bonté de chanter » la grand'messe le lundi, fête des Saints-Anges, et de prêcher » encore. Il a eu la bonté d'acquiescer à tous mes désirs et a prêché » deux fois sur la nécessité d'obéir aux pasteurs de l'Église. »

Ainsi retourna dans sa mission Mgr le vicaire apostolique de Ceylan.

Je me suis appesanti sur ces détails anticipés, eu égard à l'intérêt tout particulier qu'ils offraient. On y verra, en effet, la bonne impression produite sur les naturels par l'élection et la consécration d'un évêque de leur race.

D'un autre côté, le bien opéré par le clergé indigène de Ceylan et les défauts réels reprochés à ce clergé, sont une nouvelle preuve des deux grandes vérités sur lesquelles nous avons toujours insisté. Je veux dire que dans les grandes crises, les missionnaires étrangers, s'ils sont seuls, sont presque dans l'impossibilité de soutenir la foi dans les missions. Que d'autre part, à moins d'une instruction suffisamment développée et d'une véritable éducation ecclésiastique, jamais, surtout chez les peuples corrompus ou non civilisés, le clergé indigène ne se trouvera complétement à la hauteur des besoins qu'il devrait satisfaire.

Du reste, à partir de Ceylan jusqu'à Pondichéry où nous débarquâmes le jeudi avant la sainte Trinité, notre traversée n'offrit rien de remarquable.

A notre arrivée sur le rivage, nous fûmes accueillis par les élèves du séminaire indigène, que plusieurs de nos confrères conduisaient à notre rencontre. Puis, après avoir, dans le sanctuaire où J.-C. repose, demandé à ce divin maître et à sa très-sainte Mère, les bénédictions dont nous avions si grand besoin, nous allâmes nous jeter aux pieds de notre vénérable vicaire apostolique, qui nous reçut avec une bonté que le cœur seul d'un évêque inspire.

Ainsi se termina cette pénible navigation, pendant laquelle j'eus beaucoup à souffrir. Dans le commencement vint le mal de mer qui ne me quitta jamais entièrement, pendant les quatre

mois de la traversée, et me laissa l'infirmité dont aujourd'hui encore, après six années, les suites me rendent toute longue navigation impossible. Sur la fin, et surtout après mon débarquement à Pondichéry, d'autres douleurs plus vives me firent mieux sentir la participation que le Sauveur me donnait à la croix sur laquelle il est mort pour moi, et où je dois m'estimer heureux d'être attaché avec lui.

Au moment où j'arrivais dans cette mission que je croyais arroser de mes sueurs jusqu'à la fin de ma vie, j'étais rempli de cette ardeur que donne la jeunesse, et que des circonstances particulières avaient encore augmentée en moi.

Dans mes recherches sur l'origine de la société des Missions Etrangères, j'étais en effet demeuré très-vivement frappé de la grande pensée que le Saint-Siége avait eue en l'instituant.

Il s'agissait de travailler à combler une lacune sensible dans les missions modernes, de travailler à l'établissement de l'épiscopat et du clergé indigènes.

Profondément pénétré de la nécessité de contribuer par tous les moyens à la réalisation de cette pensée, j'avais énergiquement exprimé cette conviction dans un travail publié avant mon départ de France [1]. Non par esprit d'hostilité, mais pour engager à me répondre par des faits, aux reproches que je pourrais adresser sur ce point, je n'avais pas hésité à nommer directement les missionnaires qui me semblaient avoir négligé cette œuvre. Ce moyen devait exciter nécessairement de vives oppositions contre moi; et en effet, j'en rencontrai de nombreuses, bienveillantes et modérées quelquefois, quelquefois aussi violentes et injustes.

Aujourd'hui que plusieurs années se sont écoulées et m'ont permis de réfléchir plus mûrement sur toutes ces questions, ces oppositions, loin de m'aigrir, m'ont rempli, au contraire, plus que jamais, de sentiments de modération, de désirs de paix et de pensées de charité envers ceux qui me suscitèrent les plus vives contrariétés. Je suis demeuré convaincu de la vérité de ce grand principe, exprimé par un digne fils de saint Vincent de Paul, venu récemment des extrémités du monde : « La nécessité de former un » clergé indigène, partout où l'on a le dessein d'implanter l'Evan-

[1] *Lettres à Mgr l'évêque de Langres sur la congrégation des Missions-Étrangères.* — In-8°. Paris, Gaume, 1842.

» gile, est prouvée par l'exemple même de N. S. J.-C. On voit dans » l'Evangile qu'il se choisit des disciples tout en commençant sa » prédication. Elle est prouvée encore par l'exemple des apôtres, » attentifs à ordonner des prêtres dans toutes les églises qu'ils for- » maient, ainsi qu'on le voit au chapitre 14 de leurs *actes*, et dans » la *lettre* de saint Paul *à Tite*.

» Enfin cette nécessité d'un clergé indigène paraît bien plus » clairement lorsqu'on envisage soit le succès dont a été cou- » ronnée la prédication de l'Evangile, partout où cette règle a été » suivie, soit le peu de solidité, ou même la ruine entière des » chrétientés dans lesquelles l'institution d'un clergé indigène a » été négligée [1]. »

D'un autre côté, je me suis convaincu fortement de cette autre vérité, sur laquelle insiste également le même missionnaire : « que » les contestations entre les ouvriers évangéliques, sont le pre- » mier, le plus grand obstacle au succès des missions et souvent » la cause de leur ruine entière [2]. » Comme l'exprimait avec douleur le pape Clément XIII : « L'implacable ennemi du genre » humain qui sème l'ivraie au milieu du bon grain a tellement » l'habitude de répandre des germes de discorde parmi quelques » uns d'entre eux, que souvent, oubliant leur ministère, oubliant » la légation apostolique qui leur est confiée, pour tâcher d'éclairer » des lumières de la foi et d'amener à la connaissance de la vérité » les peuples assis dans les ténèbres et l'ombre de la mort, ils » se livrent entre eux à de très-grandes querelles pour les plus futiles » raisons. La chose parfois a été portée jusqu'à un tel degré, que dans » le même temps et le même lieu où ils publient l'Evangile du salut » et annoncent la paix chrétienne, que le Christ par testament a » laissée à ses disciples, comme leur unique héritage, ils excitent » les masses au point que leurs adhérents, par zèle de parti, » courent aux armes et en viennent aux mains, non sans faire » gémir tous les gens de bien. — Nous en sommes d'autant plus » fâchés, que ces dissensions nous paraissent un souverain obstacle » à la propagation de la foi catholique, et que dans une moisson » abondante, nous déplorons de voir encore si peu de véritables » ouvriers [3]. »

[1] *Coup-d'œil sur l'état des missions de Chine*, présenté au S. P. Pie IX, par M. Gabet, missionnaire de la Mongolie. — In-8°. Poissy, Olivier, 1848, p. 29.
[2] *Loc. cit.*, p. 22.
[3] Infensissimus humani generis inimicus, qui inter frumentum zizania super-

En conséquence, je me suis plus que jamais déterminé devant Dieu à sacrifier, dans une pensée d'union, mes désirs du bien même les plus purs, s'ils pouvaient devenir jamais l'occasion de constestations si déplorables.

Enfin j'ai compris que la lenteur remarquée dans la réalisation des désirs du Saint-Siége, par rapport à la formation d'un clergé indigène pour ces contrées, entrait d'une manière positive dans les vues de la Providence.

On ne peut se dissimuler, en effet, qu'avec les préjugés actuels de ces peuples, avec leur organisation sociale, dans l'état de leur civilisation, et eu égard au peu de développement de leur intelligence, il n'y ait, quant à présent, de véritables dangers de schismes à craindre, s'ils étaient abandonnés uniquement à la direction de leurs propres nationaux.

Aussi n'est-ce jamais ce que nous avons enseigné ou conçu dans notre pensée. Nous avons dit qu'il fallait s'efforcer d'y parvenir; mais nous avons toujours cru et montré ce but suprême, comme fort éloigné dans l'avenir.

Tels sont les principes d'après lesquels on doit juger, tout ce que nous avons dit jusqu'ici sur ces graves questions, et ce que nous devons encore en dire.

Mais avant de traiter ces matières, pour ce qui regarde en particulier la mission de Pondichéry, qu'on nous permette d'entrer dans le récit historique de faits d'un autre genre, consignés dans les *mémoires inédits* de quelques-uns de nos missionnaires.

J. O. Luquet,
Évêque d'Hésebon.

seminare solet, discordiarum semina inter eorum aliquos spargere adeo consuevit, ne non rarò sui muneris obliti, ac apostolicæ legationis immemores, pro eo quod gentibus ac populis sedentibus in tenebris, et regione umbræ mortis fidei lucem ingerere, et ad veritatis agnitionem perducere curent, ipsi inter se levisissimis de rebus maximas contentiones ineant; quod interdum eo usque protenditur, ut eodem temporis ac loci vestigio, quo Evangelium salutis offerunt, et pacem Christianam annunciant, quam Christus discipulis suis velut unicam hæreditatem te-tamento reliquit, eas ipsi turbas excitant, ut qui eis adhærent, pro partium studio etiam ad arma concurrant, ut manus inter se non sine bonorum omnium gemitu conserant. Id vero eo acerbiùs ferimus, quo eorum dissidiæ catholicæ fidei propagationi summo esse impedimento proponendum videamus, atque in messe multâ veros operarios adhuc paucos doleamus. Bref *Cum omnium*, de Clément XIII, 23 avril 1762.

Compte-Rendu.

A NOS ABONNÉS.

En finissant ce volume, nous ne pouvons que remercier nos abonnés du concours qu'ils continuent de nous apporter. Quand la plupart des autres recueils tombent ou ne vivent qu'avec l'argent de généreux actionnaires, il est bien permis à un recueil qui ne doit son existence, une existence de 14 ans, qu'à ses lecteurs de les remercier, et de se montrer quelque peu fier d'une telle assistance. Car, enfin, si cette assistance, si ce concours nous ont été continués, si les premières sympathies ne se sont point séparées de nous, si malgré le malheur des temps on continue encore à subvenir aux frais si considérables d'une publication comme la nôtre, il faut bien que nos lecteurs aient trouvé et trouvent encore dans notre esprit, dans nos doctrines, dans nos travaux, quelque chose d'utile pour la cause à laquelle notre recueil est consacré; il faut bien que tous ces nouveaux journaux qui s'élèvent, ne satisfassent pas également leurs vues, leurs sympathies, leurs croyances.

Or, qu'on nous permette de le dire, ce n'est pas chose si facile dans ces temps de trouble et d'obscurité, de se tenir ferme dans la voie de la vérité, de la prudence, dans la pure doctrine de l'Eglise. Les uns, emportés par cet esprit de vertige, qui semble avoir saisi les cœurs les plus fermes, se lancent à la suite des plus dangereux ennemis de l'Église, dans les nuages et dans les chimères de cette *fraternité nouvelle*, qui n'est pas celle de l'Evangile, et qui prétend, *sans l'Evangile, sans le Christ*, mener et faire entrer l'humanité dans une ère de bonheur et de volupté. Je dis *sans l'Evangile et sans le Christ*, quoique je sache bien qu'ils ont souvent à la bouche ces mots vénérés; mais c'est que ces aveugles, que d'autres aveugles suivent, veulent et suivent un *Evangile* et un *Christ* sans Eglise; or, le Christ sans l'Eglise, est un Christ, un Verbe muet, c'est une *parole non parlée*, c'est-à-dire un Christ, une parole, à laquelle on prête les sens, les significations, les théories que l'on veut. Voilà une des plus grandes erreurs de ce moment, voilà le système le plus dangereux; et c'est avec cette erreur, c'est

avec ce système que bon nombre de chrétiens, de catholiques, établissent des relations de *fraternité*, non de fraternité de personne, ce qui est dans l'Evangile, mais de *fraternité* de *doctrines*, ce qui est expressément défendu par le Christ.

Nous parlions, dans notre dernier compte-rendu, de la voie malheureuse où était entré le P. *Ventura*. Le père commun des fidèles a vu, dans sa sagesse, qu'il était temps de mettre un terme à ces déclamations dangereuses; il a condamné le *Discours sur les morts de Rome* du père Ventura, et, en outre, il a frappé, par le même décret, deux ouvrages de M. l'abbé de *Rosmini*, les *Cinq plaies de l'Eglise*, et la *Constitution selon la justice sociale;* il a condamné, de plus, l'ouvrage de M. l'abbé *Gioberti*, intitulé le *Jésuite moderne*. Ajoutons, tout de suite, que M. l'abbé de Rosmini et que le P. Ventura se sont soumis sans restriction à cette censure. Il n'en a pas été de même de M. l'abbé *Gioberti*. L'agitateur italien a gardé le silence, et conserve, sans doute, en son esprit et en son cœur ces mêmes principes dont le souverain pontife signale le danger. Mais comment voulez-vous qu'un homme qui croit que *Dieu parle intérieurement et naturellement par son Verbe à chaque individu*, se soumette à une décision de pape ou de concile[1]?

Ces doctrines de confusion et de désordre avaient acquis, dans ce dernier semestre, une double tribune dressée par M. l'abbé *Chantôme*, dans un recueil hebdomadaire, la *Revue des Réformes et du Progrès*, et dans un journal quotidien le *Drapeau du Peuple, journal du socialisme catholique*; à en croire M. l'abbé Chantôme, l'Eglise devait être *refondue* de fond en comble, refaite sur un nouveau modèle, *réformée radicalement*, surtout dans son pape, dans ses évêques et dans son clergé. Le peuple seul était à peu près ce qu'il doit être, et c'est lui qui devait choisir pape, évêques, pasteurs, etc. M. Chantôme avait, depuis longues années, médité la fondation d'un ordre religieux qui aurait eu le nom de l'*Ordre du Verbe divin*. Naturellement, c'est le fondateur qui était l'interprète né *de ce Verbe*, de ce Christ nouveau ; et voilà la première effusion de ce *Messie* des derniers temps.

Mgr l'archevêque de Paris, dans le diocèse duquel paraissaient ces écrits; Mgr l'évêque de Langres qui avait ordonné M. Chan-

[1] Voir *Introduction à l'étude de la philosophie*, t. I, p. 244, et nos *Annales*, t. XVIII, p. 453.

tôme, lui ont donné de paternels avertissements; il n'y a eu aucun égard. Le souverain Pontife est venu confirmer de sa parole celle de nos évêques. M. Chantôme n'y a pas eu plus d'égard, il a répondu aux uns et aux autres qu'il avait une *mission indépendante* de leur autorité, que dans tous les cas, il demandait qu'on le jugeât et condamnât avec précision et solennité. Il faut remarquer, dans cette affaire, que M. l'abbé Chantôme, pour échapper à l'autorité de ses supérieurs, se met précisément sur le terrain de la *société civile*, que l'on a essayé, dans nos philosophies catholiques, d'établir sans l'intervention de la révélation ou de la théologie, et qui constituerait ainsi un terrain hors de l'atteinte du pouvoir spirituel révélé. On comprendra pourquoi dans notre *Université* et dans nos *Annales de philosophie chrétienne*, nous faisons ressortir la fausseté des principes de cette philosophie.

Tel est l'état actuel de la polémique catholique. Ce n'est pas là ce qui nous effraie; mais ce sont les paroles d'autres revues, journaux, livres, professeurs, prédicateurs qui, sans aller si loin, sans dire ces choses par des paroles expresses, poussent pourtant dans cette voie par des principes, des insinuations, des attaques, des justifications, appliqués imprudemment et sans discernement. Voilà où est le danger, que nous essayerons de signaler autant que nous le pourrons, mais contre lequel nous demandons à nos lecteurs de se prémunir, s'ils ne veulent pas tomber eux-mêmes, et faire tomber les autres dans cet abîme sans fond, qui est ouvert sous nos pas.

Comme à l'ordinaire, M. l'abbé Jager a été fidèle à nous donner deux leçons par mois de son *Cours d'Histoire Ecclésiastique*, il a continué à mettre sous nos yeux ces principes funestes, qui, renfermés depuis longtemps dans les écoles et les livres, ont fait explosion au sein de la *révolution française*. Il s'est attaché principalement dans les dernières leçons, à faire ressortir comment le principe de la *propriété*, violé à l'égard du clergé, a posé la base de ce *communisme* et de ce *socialisme*, qui en ce moment sont sur le point de nous dévorer et d'anéantir la société; il doit être clair maintenant à tous les yeux que tous les grands principes se tiennent, et qu'il n'y en a pas un seul qui étant abandonné et transgressé, n'amène à sa suite la ruine de tous les autres.

Car voici ce que nous voyons depuis 300 ans.

Les princes, les grands et les sages se sont soustraits à l'autorité

de l'Église, expression, voix extérieure du Christ. Les peuples se sont soustraits à l'autorité des princes, jusqu'à un certain point, expression aussi, et voix de Dieu.

Les princes, les sages et les grands, ont mis la main sur les biens des Églises et des couvents, et voilà que les peuples veulent aussi s'emparer des propriétés des princes, des riches et des grands.

C'est là que nous en sommes, et si de manière ou d'autre, les princes, les sages et les grands, ne rentrent pas sous la direction de l'Église, qui seule est la *voix extérieure de Dieu et du Christ*, s'ils la rejettent sous prétexte qu'ils ont assez de la direction de leur *raison* et de leur *conscience*, la multitude, rejetant, elle aussi, toute autorité extérieure, ne prenant, pour guide, comme les sages, que ce qu'on appelle leur *conscience*, leur *instinct*, leurs *besoins*, brisera princes, sages et grands, brisera honneurs, dignités, arts, civilisation, comme pour faire à l'Église, tuée par les grands et les sages, des funérailles dignes d'elle.

Continuez, rois, législateurs, peuples, à vous soustraire à la direction de l'Église, à cette tutelle que vous appelez un *joug*; continuez à vous *séparer* d'elle. Sans doute : si vous ne la voulez pas, elle se retirera de vous, mais elle emportera avec elle le *dogme et la morale*, et vous périrez; déjà vous pouvez entendre et votre agonie qui sonne, et celle de votre civilisation.

On a remarqué encore cette autre attaque impie contre le Christ et son Église, formée par les sages et les législateurs d'alors, cette prétention de refaire son Église, sous le nom de *constitution civile du clergé*. Nous avons vu où est venue aboutir cette intrusion malheureuse dans les affaires de l'Eglise : à la ruine de la religion, en France, et au renouvellement des persécutions de l'époque païenne, c'est-à-dire au martyre et à la dispersion de ses évêques et de ses prêtres. C'est ainsi que l'Église de France fut *constituée* par les législateurs et les philosophes, qui avaient encore la prétention de se dire chrétiens. Malheureusement on vit dans ces destructeurs, des prêtres, des moines, qui aidèrent à assassiner leur mère ; on vit des évêques qui égorgeaient les brebis, auxquelles ils devaient donner la nourriture, et jusque dans le conseil d'un roi faible, on trouva un évêque conseillant cet odieux attentat.

M. l'abbé Jager continuera à nous raconter l'histoire et l'appli-

cation de ces diverses erreurs; il va entrer dans cette partie de notre révolution que l'on a appelée le *Règne de la terreur*, effroyable épisode qui restera comme une tâche sur l'humanité entière. Les souffrances et la gloire de l'Église de France seront particulièrement exposées dans ces leçons.

M. de *Milly* a continué à faire connaître à nos lecteurs les différents écrits qui ont été publiés pour la *défense de la propriété*; il nous a fait connaître en particulier ceux de M. *Forcade*, de M. *Saisset*, de M. René *Taillandier* et de M. *Desprès*, et il nous a fait voir tout ce que ces écrits contenaient de bien, et aussi ce qui pouvait leur manquer en fait de principes; c'est que le plus souvent, ils ne faisaient pas remonter le principe de toute propriété, comme de toute morale, à Dieu lui-même, et à sa volonté extérieurement manifestée.

Un travail que l'on peut dire à bon droit neuf et instructif est celui que publie M. *Griveau* sur le *chancelier Daguesseau;* c'est une savante et curieuse analyse de cet esprit janséniste et gallican, qui a fait tant de mal à l'Église et à la société en France. Beaucoup de bons esprits n'ont pas vu et ne voient pas encore cette connexion et union intime entre le *gallicanisme* et le *jansénisme*. M. Griveau met cette vérité dans tout son jour, et aussi nous savons que beaucoup de jurisconsultes, de prêtres, d'évêques, ont remarqué ce travail, si clair, si précis, si exact. Cinq articles ont paru dans ce volume et nous avons entre les mains les autres, qui paraîtront sans interruption jusqu'à la fin. — C'est une lacune importante pour l'histoire ecclésiastique que M. Griveau aura comblée.

Nous ne devons pas passer sous silence le *discours* de M. l'abbé Gerbet devant le *concile de Soissons*, et celui de M. le comte de *Montalembert* devant l'*Assemblée législative*. Bien que ces discours eussent été déjà publiés dans les journaux quotidiens, nous sommes assurés qu'ils auront été lus à loisir avec fruit et reconnaissance par tous nos abonnés. Il convenait à l'*Université* de consigner dans ses pages ces deux discours et de leur donner une existence plus stable que celle des feuilles qui naissent et meurent tous les jours.

M. l'abbé *Hébert Duperron* nous a donné de curieux extraits sur le *rôle de l'État dans la Chine* et *sous la république romaine*. Il nous a fait voir que le *despotisme de l'Etat*, ainsi que les *uto-*

pies socialistes et *communistes* sont bien anciennes. Les attaques contre la propriété et contre la famille ont été vues en Chine avant notre ère. *Meng-tseu* les stigmatisait déjà de son temps; ce qui prouve que ces plaies ne sont pas un mal nouveau, contre lequel il n'y ait pas de remèdes, mais qu'il faut y appliquer ces remèdes; et que ce qu'il y a de nouveau, c'est de prétendre qu'il faut laisser prêcher les doctrines nouvelles sans chercher à les arrêter ou à les supprimer. — A Rome aussi, on a vu les systèmes *communistes*; mais Cicéron nous apprend comment il faut les réprimer, énergiquement et fortement.

M. *Cénac Moncaut* nous a aussi fait connaître cette belle figure de *saint Bertrand de Comminge*, qui, au moyen-âge, amena et consolida la civilisation dans les Pyrénées. M. l'abbé *Falcimagne* a montré l'insuffisance de la *philosophie de M. Damiron* pour contenir les mauvaises passions qui nous menacent. Enfin D. *Pitra* a terminé ses *Etudes sur les nouveaux Bollandistes*, par l'analyse de la belle vie de sainte Thérèse. M. l'abbé *André*, M. l'abbé *Chassay* ont aussi apporté leur contingent à notre œuvre commune, et conservé la place si distinguée qu'ils se sont acquise parmi les rédacteurs de l'*Université*.

M. *de Lahaye* a terminé son *Cours de la méthode en théologie*. Nos lecteurs ont pu remarquer combien de lacunes et combien de défauts réels et avérés il a indiqués dans l'enseignement ordinaire. Nous savons que plusieurs ont frappé les personnes qui dirigent les études, et peu à peu nous espérons que les améliorations indiquées se réaliseront, et mettront l'enseignement actuel, et la polémique catholique, dans une position moins défectueuse et moins inférieure. Nous ne cesserons de le dire : les erreurs actuelles, grandes et petites, religieuses et sociales, sont dans l'enseignement, c'est là qu'elles prennent leur origine, c'est de là qu'elles découlent, c'est là qu'il faut les attaquer. Nos critiques font bien de s'adresser aux rationalistes, mais c'est aussi dans les écrits des catholiques qu'il faut rechercher et poursuivre les dernières traces, les moindres principes des rationalistes, car c'est là qu'ils sont plus dangereux, c'est là qu'ils font plus de mal. Nous croyons l'avoir prouvé jusqu'à la dernière évidence dans le cahier de novembre des *Annales de philosophie chrétienne*, à propos de la 2e édition de la *Théodicée chrétienne* de M. l'abbé Maret. Nous y renvoyons nos lecteurs.

A la place du cours de M. de *Lahaye*, qui vient de finir, nous nous proposons d'exposer les systèmes philosophiques sur l'origine de nos connaissances, consignés dans la plupart de nos auteurs. Nous citerons le plus souvent leurs propres paroles, et nous les ferons suivre de *notes*. Là, comme nous l'avons fait pour le cours de M. de Lahaye, nous exposerons les lacunes et les défauts de ces méthodes. Nous commencerons par celle de M. l'*abbé Balmès* dans le prochain cahier, puis nous passerons à celle de M. l'*abbé de Lamennais*. Nous publierons, de celui-ci, le premier chapitre en entier de son *Esquisse d'une philosophie*, où se trouvent les principes de toutes ses erreurs, principes qui n'ont été examinés ou réfutés par personne. Nous espérons faire voir clairement les erreurs et les vérités qui s'y trouvent, et les suivre dans leur application. Toute la polémique actuelle est là, et non pas dans des conséquences plus ou moins éloignées ou applicables. Les deux doctrines seront en présence, les pages de M. l'abbé de Lamennais sont peut-être ce qui a été écrit de plus spécieux pour le système humanitaire, de plus dangereux pour l'Eglise, et pourtant nous n'hésitons pas à les mettre sous les yeux de tous nos lecteurs; mais, qu'ils se rassurent, il suffit de suivre pas à pas ces erreurs, de les examiner avec les principes de cette philosophie traditionnelle, la seule réelle, vraie, menant à une solution, pour voir disparaître tout ce prestige de sophismes. Jusqu'à présent on n'a pas répondu assez clairement, assez péremptoirement à ces sophismes, parce que l'on est toujours parti de l'aristotélisme, du cartésianisme, du malebranchisme, et non de la tradition.

Nous terminons ici ce *compte-rendu*. Nos abonnés ont dû y voir que nous n'avons pas fait défaut à la défense de cette foi, et de cette civilisation chrétienne, si audacieusement attaquées en ce moment. Nous croyons fermement que les solutions que nous offrons, que la méthode que nous voulons propager, sont *les seules* qui puissent nous sauver; c'est à eux à voir si nos pensées sont justes, dans leur principe; car dans l'exécution et l'application, nous convenons qu'il manque bien des choses à nos travaux. Il nous faudrait, pour mieux faire, plus de talent, plus de savoir, et plus de temps; mais les destinées du monde et de la religion se précipitent, chacun est obligé d'y appliquer à la hâte les remèdes que la providence de Dieu a mis sous sa main, de peur de ne plus opérer que sur un cadavre. Que chacun fasse comme nous.

Toujours, devons-nous finir, comme nous avons commencé, par remercier ces abonnés si dévoués et si fidèles qui nous ont soutenu avec tant de constance et de générosité. Nous le répétons encore, notre œuvre est la leur, car il n'y a personne de ces riches et de ces grands du siècle, personne de ce gouvernement dit des conservateurs, qui ait eu la pensée seulement de venir en aide à un recueil, qui, nous osons le dire, soutient les principes religieux et sociaux, au moins aussi bien que tels auteurs et tels ouvrages qui recèlent bien souvent les principes même que l'on réprime dans la rue. Les secours et les places sont pour ces écrivains, car, enfin, dit-on, il faut bien que ces auteurs vivent. — Certes oui. — Mais alors pourquoi poursuivez-vous leurs maximes quand elles se résolvent en pratique?... On n'a pas encore répondu à cette demande, que pourtant l'on a faite bien souvent.

Au reste, loin de nous de nous plaindre; jusqu'à présent les sympathies de nos lecteurs nous ont suffi; nous les préférons, et de beaucoup, à toutes les protections.

A. Bonnetty.

P. S. Nous suspendons le tirage de notre revue pour annoncer à nos lecteurs une bonne nouvelle; c'est que, dans le prochain cahier, nous commencerons à publier un travail considérable de M. l'abbé Gerbet, qui aura pour titre : du *Rationalisme* et du *Communisme*, et il en paraîtra un article dans chaque cahier. Ce travail, plus approprié aux questions actuelles, que celles qui avaient été traitées dans les *Conférences d'Assise*, est destiné, par M. l'abbé Gerbet, à remplacer par les lecteurs de l'*Université*, ces conférences, qu'une longue maladie l'a empêché de continuer. Nous sommes assurés que tous les lecteurs catholiques verront avec bonheur M. l'abbé Gerbet rentrer dans la polémique actuelle, et apporter le secours de sa parole puissante et douce à tous les défenseurs de l'ordre religieux et social. L'*Université catholique* est fière d'offrir cette parole à ses lecteurs.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES.

CONTENUES DANS CE VOLUME.

(*Voir la table des articles au commencement du volume.*)

FIN DU TOME VIII.





